

CIHM ~ I10

Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes

10^e révision

Table analytique

Edition mars 2010

Version adaptée
pour le PMSI MCO 2010



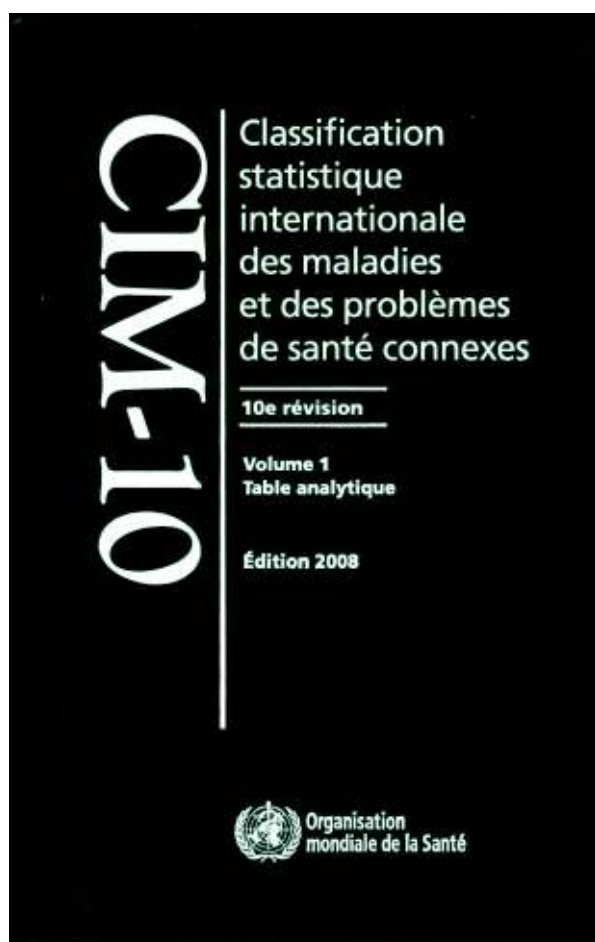
Collectif des COdeurs Anonymes

PRESENTATION DE LA Cim~10

In « Fascicule 1 GENERALITES » ATIH, publié le 22/01/2009 sur le site ATIH Santé (<http://www.atih.sante.fr/index.php?id=000650000000>)

La Cim~10 est la dixième révision de la *Classification internationale des maladies et des problèmes de santé connexes*, couramment dénommée *Classification internationale des maladies*. Elle permet le codage des maladies, des syndromes, des symptômes et de tous les motifs de recours aux soins, quels que soient la structure et le mode de leur délivrance.

Cette classification est maintenue et révisée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) depuis sa sixième révision en 1946. La dixième révision a été publiée en 1993 ; elle est mise à jour annuellement par l'OMS. Elle a par ailleurs reçu des modifications françaises pour pallier certaines de ses insuffisances, notamment pour les besoins réglementaires du PMSI.



La Cim~10 comporte 3 volumes :

- le **volume 1** fournit la table analytique ;
- le **volume 2** est un manuel d'utilisation. Il contient des directives pour le codage en fonction de l'objectif (pour la mortalité ou pour la morbidité). Même si la France s'est très largement inspirée de ces consignes, des instructions différentes peuvent être données pour le recueil réglementaire dans le PMSI ;
- le **volume 3** est l'index alphabétique.

Créé le 30 Juin 2008

Les évolutions de la Cim~10

La Cim~10 a subi de nombreuses évolutions depuis sa publication initiale.

Les erreurs constatées dans le volume 1 de l'édition française initiale ont donné lieu à publication de corrections dans une table d'errata publiés dans les pages 759 à 761 du volume 3. Elles ont été intégrées dans une republication de la Cim~10 (1996, 1997, 1998).

L'OMS a procédé à des mises à jour annuelles tant du volume 1 que du volume 3 depuis 1996. Elles n'ont été diffusées en France que depuis 2006 et

n'ont concerné que celles touchant le volume 1 ; aucune des modifications du volume 3 n'a été publiée en France.

L'ATIH (et le PERNNS avant elle) effectue régulièrement des mises à jour depuis 1997. Elles sont liées tant aux évolutions de la classification en GHM qu'à certains besoins d'amélioration de la description. En France, ces mises à jour interviennent annuellement le 1er janvier. Elles prennent effet à une date variable selon le champ du recueil réglementaire pour le PMSI. Toutes sont publiées sur le site de l'ATIH par reproduction des pages du volume 1 modifiées ; elles sont par ailleurs recensées dans un tableau au format Excel par origine (OMS ou ATIH), nature et date d'introduction. Ces documents sont consultables dans l'espace **Informations/Nomenclatures/Cim/Documentation** (site : <http://www.atih.sante.fr/>).

Créé le 30 Juin 2008. Modifié le 15 janvier 2009

Les autres publications de l'OMS

L'OMS livre des publications utiles au codage des diagnostics autres que la Cim~10.

Elle édite des adaptations de la classification à diverses spécialités. En France, seuls ont été retenus les volumes consacrés au codage des troubles mentaux et du comportement, l'un adapté à la description clinique, l'autre pour la recherche. Leur utilisation pour les besoins réglementaires a nécessité une adaptation de l'encodage des libellés proposés dans ces documents. Il existe en effet des irrégularités d'encodage qui font que les volumes ne peuvent pas être employés dans leur version d'origine. La version à utiliser en France est publiée sur le site de l'ATIH.

Par ailleurs, l'OMS publie une classification multiaxiale des tumeurs selon leur topographie et leur morphologie, la Cim-O (Classification internationale des maladies, Oncologie). La deuxième version de cette classification est fournie en annexe au volume 1 de la Cim~10. La publication de la version 3 en français est prévue pour l'été 2008.

Créé le 30 Juin 2008

Pour information : depuis fin 2009, la Cim~10 « papier » en version française « Edition 2008 » est de nouveau disponible, par ex. sur le site suivant :

http://www.librairie-medisciences.com/fiche_prod.php?isbn=9789242547665

VOLUME 1

Codes de catégories et de sous-catégories

Les **catégories** sont les subdivisions de la Cim~10 repérées par un code à trois caractères. C'est le pivot de la classification. La liste des catégories est fournie dans le volume 1 de la Cim~10, avant la table analytique détaillée. Le code des catégories comprend une lettre capitale initiale suivie de deux chiffres : c'est la taille minimale des codes de la Cim~10.

Ces codes sont généralement subdivisés par l'adjonction d'un caractère numérique au delà du point qui suit le troisième caractère : ils repèrent les libellés des **sous-catégories**. Ils apportent des précisions au sein d'une catégorie selon un axe variable. Ainsi les catégories des tumeurs sont le plus souvent divisées selon un axe topographique, mais les tumeurs malignes primitives des tissus lymphoïdes et hématopoïétique le sont selon leur nature morphologique.

Le point qui sépare les troisième et quatrième caractères n'est pas considéré comme un caractère. Il doit être lu (par exemple, **A15.0** se lit *A quinze point zéro* et non *A cent cinquante*) et écrit dans un texte. Il n'est généralement pas saisi dans les fichiers informatiques.

On se doit de respecter le formalisme d'**écriture des codes** dans toute publication. Quand une affection est décrite dans une catégorie non subdivisée, son code reste sur 3 caractères : par exemple, *les tumeurs malignes de la thyroïde se codent C73*. Quand une catégorie subdivisée est entièrement consacrée à la description d'une affection de même nature, on peut adopter deux modalités d'écriture : par exemple, *les fractures du fémur se codent avec la catégorie S72* ; ou, mieux, *les fractures du fémur se codent S72.-*. Cette convention d'écriture (.-) explicite le fait que la catégorie concernée est subdivisée et que l'ajout d'un quatrième caractère, obligatoire pour coder juste, nécessite une recherche dans le volume 1 de la Cim~10. Quand le code est à trouver dans une série de catégories consécutives – constitutives ou non d'un *groupe* ou *bloc* de catégories –, on donne le premier et le dernier code de la liste, séparés par un tiret : par exemple, *les glomérulopathies se codent N00–N08*. La mention d'un quatrième caractère impose de le faire précéder d'un point, à la différence de celle d'un caractère supplémentaire : par exemple, le *quatrième caractère .1* a le sens de *avec acidocétose pour les catégories E10–E14* ; le *cinquième caractère 1* a le sens de *ouverte pour les codes de fracture traumatique*.

Créé le 30 Juin 2008

Les caractères supplémentaires des codes

On désigne ainsi les caractères placés après le quatrième caractère du code. Les codes constitués de cinq caractères ou plus sont dits « étendus ». Le code sur lequel sont construites les extensions est appelé « code père » ; chaque code étendu constitue un « code fils ». La mention d'un caractère supplémentaire n'est pas précédée du point : par exemple, *les cinquièmes caractères 0 et 1 doivent compléter les codes de fracture traumatique pour en préciser le caractère ouvert ou fermé*. Les extensions de codes ont diverses origines.

La Cim~10 propose un caractère numérique supplémentaire dans certains cas. Si l'OMS n'en fixe pas la position dans le format du code, il est convenu en France de le placer en cinquième position. Il est considéré comme facultatif par l'OMS mais, en France, il est recommandé de l'utiliser dès lors qu'il est proposé.

Il est fourni dans trois occasions :

- pour préciser la topographie des atteintes des maladies du système ostéo-articulaire (chapitre XIII) ;
- pour spécifier le caractère ouvert ou fermé des fractures et des plaies des organes intracrâniens, intrathoraciques et intraabdominaux (chapitre XIX) ;
- pour indiquer l'activité de la personne blessée au moment de l'accident (chapitre XX).

L'OMS a également adopté le principe de l'extension des codes de la Cim originelle pour certaines classifications supplémentaires de spécialité. En France seules celles consacrées aux troubles mentaux et du comportement sont utilisables dans les recueils réglementaires. Les extensions portent alors exclusivement sur certains codes du chapitre V et comportent un voire deux caractères numériques supplémentaires placés en cinquième (voire en sixième) position.

L'ATIH produit pour sa part des codes étendus ; ils ont actuellement été créés essentiellement pour les besoins de la classification en GHM en MCO. Ces codes numériques sont alors toujours placés après le quatrième caractère et, sauf exception, occupent la cinquième position.

Enfin, les sociétés savantes ont elles mêmes pu créer des extensions propres à leur usage. Dans ce cas les caractères supplémentaires sont placés au delà de la cinquième position. Les codes utilisés ne sont pas nécessairement numériques. Seules les extensions incluses dans les tables officielles peuvent être utilisées dans le recueil d'informations réglementaire.

Dans la mesure où le respect des règles de création ci dessus laisse une position vide de code, celle ci est remplie par le signe « + ».

Créé le 30 Juin 2008

Le caractère « + »

L'OMS recommande (volume 2) d'ajouter le signe « X » en quatrième position des codes de catégories non subdivisées, de façon à ce que les codes de sous-catégories aient tous la même longueur. Cette consigne n'est pas reprise en France. Ainsi, par exemple, on code l'hyperplasie de la prostate **N40** et non **N40.X**.

Par contre, chaque fois qu'un caractère supplémentaire est placé après une position vide, il a été décidé en France que celle ci serait remplie par le signe « + ». C'est le cas lorsqu'un cinquième caractère est ajouté à un code de catégorie non subdivisée, que cet ajout soit proposé par l'OMS (par exemple, une fracture ouverte du rachis de niveau non précisé se code **T08.+1**) ou par l'ATIH (par exemple, **C80.+0** repère la présence d'une tumeur maligne primitive de siège inconnu). C'est le cas également lors de la création d'extensions de codes à visée documentaire à la demande de sociétés savantes françaises : les caractères supplémentaires sont alors placés après le cinquième caractère. **J96.1+0** est ainsi le code de l'insuffisance respiratoire chronique obstructive.

Créé le 30 Juin 2008

Les libellés *Autres...* et sans précision

Les libellés comportant la mention « **Autres...** » ou « **non classé ailleurs (NCA)** » concernent toujours des affections précisées pour lesquelles la Cim n'a pas prévu de catégorie ou de sous-catégorie spécifique. Le choix d'un libellé de ce type nécessite donc de s'assurer préalablement de l'absence de libellé mieux adapté dans la même catégorie, le même groupe de catégories, le même chapitre, voire dans l'ensemble de la Cim~10. Ainsi, le libellé *Autres affections non inflammatoires précisées du col de l'utérus* (N88.8) ne peut être utilisé que pour repérer une affection précisée du col de l'utérus non décrite par les libellés précédents de la catégorie N88 qui ne soit pas non plus une tumeur (chapitre II), ni un *polype* (N84.1), un *ectropion* (N86) ou une *dysplasie* (N87.-), ni une *lésion obstétricale* (O71.3) ni une *malformation congénitale* (Q51.-), ni une *lésion traumatique* (S37.6). Les libellés de sous-catégorie de ce type sont le plus souvent repérés par le quatrième caractère .8 du code.

Les libellés « **sans précision** » – ou « **non précisé** », ou « **sans autre indication (SAI)** » – sont à utiliser quand manque l'information nécessaire pour choisir un libellé plus précis. Quand ils sont ceux d'une sous-catégorie, ces libellés correspondent généralement au quatrième caractère .9 du code.

Il est important de bien noter l'axe sur lequel sont développées les subdivisions de la Cim : « maladie de Crohn hémorragique » se code **K50.9** *Maladie de Crohn, sans précision* et non **K50.8** *Autres formes de la maladie de Crohn* puisque l'axe de description de la catégorie K50 est topographique.

Créé le 30 Juin 2008

Symboles conventionnels du volume 1

Les deux premiers de ces symboles apparaissent tant dans les libellés que dans les notes. Les deux suivants sont réservés aux notes.

Parenthèses (...) : elles sont employées pour inclure des mots ou des expressions facultatifs, c'est à dire ne modifiant pas le codage. On trouve ainsi sous le code **I62.9** le libellé *Hémorragie intracrânienne (non traumatique), sans précision*. Ceci signifie que l'on doit coder de la même façon une hémorragie intracrânienne qu'elle soit ou non précisée non traumatique ; *a contrario*, la même affection précisée traumatique se code **S06.8** (*Autres lésions traumatiques intracrâniennes*). Cette notion est très importante à connaître car l'OMS a pris dans certains cas des options de codage en fonction de la fréquence des affections. Ainsi une laryngite sans précision est codée laryngite aiguë (le terme aiguë est entre parenthèses), une hémorragie extradurale sans précision est codée avec les traumatismes et non avec les accidents vasculaires cérébraux...

Crochets [...] : ils incluent des synonymes ou des phrases explicatives. On trouve ainsi *Syndrome de la crosse aortique [Takayasu]*, ou [Voir codage de la localisation ci dessus].

Deux points : : précèdent une énumération de termes placés en liste verticale, destinés à compléter une locution initiale. Ce signe évite la répétition de cette locution à chaque ligne de la note. Ainsi, la note sous le libellé *Pyodermite* (L08.0) doit se lire *dermite purulente, dermite septique ou dermite suppurée*.

Accolade)¹ : l'accolade utilisée dans une liste de locutions à inclure ou exclure, indique qu'aucun des mots qui la précèdent ou qui lui font suite ne sont complets. Chaque locution qui la précède doit être complétée par la locution qui lui fait suite. Exemple :

Constriction	}	du duodénum
Rétrécissement		
Sténose		

Point tiret .- : le quatrième caractère d'un code est parfois remplacé par un tiret. Ceci indique au codeur qu'il existe un 4e caractère à chercher dans la catégorie appropriée. Exemple :

A l'exclusion de : athérosclérose des artérolés rénales (I12.-)

Dans de rares cas de création de codes étendus (M62.8, S37.8), l'ATIH a adopté la convention de remplacer le 5^e caractère proposé par la Cim par un tiret : par exemple, M62.8-0, S37.8-8.

Créé le 30 Juin 2008

Le mot « et » dans les titres

Le volume 2 de la Cim attire l'attention de l'utilisateur sur le caractère conventionnel du terme « **et** » dans les titres, c'est à dire dans les libellés de catégories et de sous-catégories : il y a le sens de « **et/ou** ». Ainsi **K31.6** (*Fistule de l'estomac et du duodénum*) code les fistules de l'estomac aussi bien que celles du duodénum ou celles atteignant les deux organes. Cette convention n'est pas appliquée dans la rédaction des notes.

¹ **Avis au lecteur** : pour faciliter la recherche plain-texte dans l'édition électronique de cet ouvrage au format PDF, les accolades de la Cim-10 originelle ont été remplacées par une énumération avec répétition systématique du terme commun (ex. : constriction du duodénum – rétrécissement du duodénum – sténose du duodénum) - CoCoA

Elle souffre cependant des exceptions :

- « **et** » peut avoir le sens exclusif de « **ou** » quand le libellé décrit des affections dont l'association est médicalement improbable, mais que la Cim ne souhaite pas distinguer. Ainsi, le code **Q63.1** (*Rein lobulé, soudé et en fer à cheval*) code indifféremment certaines affections congénitales du rein dont l'association serait surprenante ;
- inversement, « **et** » peut avoir le sens de « **avec** » : ainsi le libellé *Diverticulose du côlon et de l'intestin grêle, avec perforation et abcès* (**K57.4**) doit être compris comme décrivant l'association obligatoire d'une diverticulose de l'intestin grêle et du côlon (en fait, du gros intestin) – sens de « avec », rendu dans la version anglaise d'origine par « both » – compliquée soit d'une perforation, soit d'un abcès, soit de ces deux affections – sens de « et/ou ».

Les utilisateurs devront donc être prudents dans l'utilisation de ces libellés et vérifier le sens de ce terme en lisant les libellés voisins de la Cim.

Créé le 30 Juin 2008

Le double codage dague – astérisque

Certains diagnostics font l'objet d'un double codage dans la Cim. Ce sont ceux qui concernent à la fois une maladie générale initiale et une manifestation localisée à un organe donné. Le code employé pour la maladie générale (l'étiologie) est marqué par le symbole *dague* – ou *croix* ou *obèle* – (†). Le code de la manifestation est marqué par le symbole *astérisque* (*). Pour le recueil d'information dans les établissements sanitaires français, la consigne est de respecter cette modalité de double codage chaque fois que la Cim la propose. Par exemple, coder une conjunctivite herpétique impose l'emploi des deux codes **B00.5†** (*Affections oculaires dues au virus de l'herpès*) et **H13.1*** (*Conjonctivites au cours de maladies infectieuses et parasitaires classées ailleurs*).

L'ensemble des codes astérisque d'un chapitre est énuméré au début de chacun des chapitres concernés. Au sein du chapitre les termes avec dague peuvent apparaître sous trois formes différentes :

- le symbole † et le code avec astérisque figurent tous les deux dans le titre de la catégorie : tous les termes codés dans cette catégorie possèdent le même code astérisque ;
- le symbole † apparaît seul dans le titre : à chaque terme de la catégorie correspond un code astérisque qui peut être différent des autres ;
- ni le symbole † ni le code astérisque ne sont mentionnés dans le titre de la catégorie : seuls certains termes inclus dans cette catégorie sont l'objet du double codage ; ils comportent alors le symbole † et le code astérisque qui leur correspond.

La position prédominante de l'un ou l'autre code dans le système d'information est fonction de l'objectif du recueil. Un recueil de données de mortalité favorisera plutôt le code dague, alors qu'un objectif de recensement de morbidité privilégiera plutôt le code astérisque.

Créé le 30 Juin 2008

Doubles codages autres que le système dague – astérisque

Bien que n'utilisant pas le système dague – astérisque, certaines situations nécessitent la mention de deux codes pour être décrites complètement. Elles sont repérées dans le volume analytique par la note : « Utiliser, au besoin, un code supplémentaire... ». Dans le cadre de la production des résumés de séjours hospitaliers, il convient de suivre cette recommandation chaque fois que la Cim la propose. Les principales situations concernées sont :

- les infections localisées à un organe et classées dans le chapitre correspondant : des codes du chapitre I (catégories B95–B97) permettent de coder l'organisme responsable de l'infection ;
- les tumeurs : leur morphologie peut être précisée à l'aide de la Cim–O (*Classification internationale des maladies pour l'oncologie*), reproduite en fin de volume 1 de la Cim~10 ;
- les tumeurs ayant une activité fonctionnelle : celle ci peut être enregistrée par un code du chapitre IV ;

- les troubles mentaux organiques codés en F00–F09 : un code d’un autre chapitre peut être ajouté pour indiquer la cause sous-jacente ;
- les affections dues à un agent toxique : un code du chapitre XX permet d’identifier l’agent en cause ;
- les traumatismes, intoxications ou effets indésirables dont la cause peut être signalée par un code du chapitre XX.

Par ailleurs, en cas de résistance à certains traitements – et tout particulièrement lors de la résistance d’un agent bactérien aux antibiotiques –, il est possible d’associer un code du chapitre XXII à celui de l’affection traitée.

Créé le 30 Juin 2008

Les notes

Des notes complètent les titres et libellés pour en préciser l’usage.

Les **notes d’inclusion** sont introduites par *Comprend* : sous le titre d’un chapitre, d’un groupe de catégories ou d’une catégorie ; à l’inverse, cette mention n’introduit pas les notes de même nature placées sous un libellé de sous-catégorie. Elles ne figurent jamais qu’à titre d’exemple d’utilisation de la subdivision concernée. La liste des affections citées dans ces notes n’est donc pas limitative, l’utilisation du libellé et du code non restreinte aux affections qui y figurent.

A contrario, les **notes d’exclusion**, constamment précédées de la mention *À l’exclusion de* : sont toujours limitatives. Elles renvoient à la subdivision de la Cim~10 dans laquelle se trouve le libellé correct à utiliser ; son code est fourni entre parenthèses. Certaines de ces interdictions de codage sont considérées en France comme liées au principe de monocodage étiologique de la Cim~10. Par exemple, l’exclusion placée sous le code **R02** (*Gangrène, non classée ailleurs*) d’utiliser ce code pour mentionner une gangrène au cours de l’athérocclérose n’est pas retenue en France. Il faut cependant être très prudent dans la levée de ces interdictions. Cette attitude n’est acceptable que pour signaler des formes particulières de certaines maladies ; en aucun cas on ne doit passer outre pour coder des éléments habituels de l’affection principale (par exemple, la fièvre dans les maladies infectieuses).

Des **notes d’utilisation** complètent les précédentes. Généralement introduites par la formule *Note ;*, elles renseignent sur certaines conditions d’utilisation des rubriques concernées. On doit faire particulièrement attention aux consignes fournies en tête de chapitre ou de groupes de catégories : voir par exemple les notes en tête des chapitres X ou XVIII ou sous le titre du groupe O80–O84.

Enfin, sous le nom de **glossaire**, la Cim~10 fournit des définitions de certaines affections. L’usage en est généralisé dans le chapitre V des troubles mentaux et du comportement ; mais on en trouve quelquefois dans d’autres chapitres : ainsi, par exemple, du texte placé sous le libellé codé Q23.4 ou Z60.5.

Créé le 30 Juin 2008

Les codes interdits

Quelques uns des codes de la Cim~10 sont interdits d’usage dans le PMSI en France.

Certains d’entre eux correspondent à des libellés dont l’imprécision est telle qu’il ne paraît pas acceptable de les employer eu égard au développement du système de santé national et aux exigences de tenue du dossier du patient. Leur usage ne pourrait qu’être le résultat d’une insuffisance ou d’un défaut de renseignement dans ce dossier. Par exemple, il est impensable d’autoriser l’emploi du code **T14.9** (*Lésion traumatique, sans précision*) dans quelque champ que ce soit : même en l’absence de description précise, un médecin doit pouvoir préciser la nature et la topographie de la lésion. Ces interdictions valent pour toute utilisation de la Cim~10 dans le PMSI.

D'autres interdictions découlent des indications de la Cim~10 pour le codage des causes de morbidité. La Cim~10 informe en effet l'utilisateur de l'interdiction d'employer certains codes pour mentionner l'« affection (ou « cause ») principale » – cette expression correspond à la notion de « diagnostic principal » dans le PMSI en MCO. Ces codes ne peuvent jamais être portés seuls et ne sont jamais prioritaires : ils ne doivent donc être utilisés qu'en complément d'un autre code de la Cim~10. Il en est ainsi, par exemple, des codes du groupe **B95–B97** (Agents d'infections bactériennes, virales et autres) ou de ceux du **chapitre XX**, mais aussi des codes **O81–O84**.

Par ailleurs, beaucoup des codes pères qui ont donné lieu à des extensions de la part de l'ATIH ne peuvent être utilisés pour le renseignement des résumés de sortie pour le PMSI.

Enfin, il peut être imposé en sus des interdictions propres au recueil dans certains champs du PMSI.

L'ATIH publie sur son site la liste de ces interdictions selon leur type dans la rubrique **Informations/Nomenclatures/Cim/Documentation** (site : <http://www.atih.sante.fr/>).

Créé le 15 janvier 2009

VOLUME 3

Avantages et insuffisances du volume 3

L'avantage évident du volume 3 est tout d'abord la présence de nombreux synonymes ou expressions renvoyant au même code du volume 1. On y trouve développés tous les termes présents dans les inclusions mais aussi des termes absents du volume 1. C'est le cas par exemple de l'embolie de l'artère auditive interne qui n'est pas mentionnée comme inclusion du libellé *Occlusion et sténose d'une autre artère précérébrale (I65.8)* dans le volume 1.

Les catégories du type *Affections de ... au cours d'affections classées ailleurs* sont déclinées plus précisément dans le volume 3 permettant de trouver ainsi les codes dague non répertoriés comme tels dans le volume 1. Ainsi, le code **D63.8*** est intitulé dans le volume 1 *Anémie au cours d'autres maladies chroniques classées ailleurs*. Le volume 3 liste plusieurs types d'affections en rapport avec ce code ainsi que les codes dague correspondants : anémie due au botriocéphale, paludéenne, tuberculeuse...

De nombreux termes ou qualificatifs sont placés entre parenthèses dans le volume 3, alors qu'ils sont absents du volume 1 : on trouve par exemple : *Gangrène (cutanée) (extensive) (humide) (infectée) (locale) (par stase) (sèche) (septique) (ulcéreuse) (de) (due à) R02* dans le volume 3, alors que dans le volume 1 le libellé unique est *Gangrène, non classée ailleurs*.

Par contre le volume 3 peut se révéler insuffisant. En particulier les exclusions mentionnées dans le volume 1 n'y sont pas reprises. De plus, en France, ce volume n'a pas été modifié depuis sa parution initiale : il n'intègre pas les mises à jour ou corrections de l'OMS (par exemple, on n'y trouve pas les codes de référence au chapitre XXII) et ne comporte pas les créations françaises.

Il est donc fortement conseillé de toujours coder avec les deux volumes 1 et 3 afin de vérifier dans le premier la validité du code trouvé dans l'index alphabétique.

Créé le 30 Juin 2008

Conventions d'écriture du volume 3

Renvois : ils peuvent prendre plusieurs formes. Par exemple :

Dépôt (dans) (de)

– calcaire – voir Calcification

Afin de ne pas répéter sous le terme *Dépôt de calcaire* tous les qualificatifs placés sous le terme *Calcification*, le codeur est renvoyé directement à ce dernier terme.

Encéphalomyélite (voir aussi Encéphalite) G04.9

Une encéphalomyélite sans plus de précision se code G04.9 comme une encéphalite.

Cependant si l'on souhaite apporter une précision qui n'est pas listée dans les qualificatifs placés sous le terme Encéphalomyélite, on doit aller la chercher sous le terme Encéphalite.

Dans tous les cas si le terme recherché n'est pas trouvé avec précision il est recommandé de toujours aller voir à l'endroit du renvoi.

Parenthèses (...) : elles incluent des termes facultatifs pour le codage de même que dans le volume 1. Ainsi :

Abcès (embolique) (infectieux) (multiple) (pyogène) (septique) (de)

– cérébral (toute région) G06.0

signifie que l'abcès cérébral est codé G06.0 quelle que soit la région touchée et que l'abcès soit ou non embolique, infectieux, multiple, pyogène ou septique.

Signes dague † et astérisque * : leur emploi est détaillé au paragraphe relatif au volume 1.

NCA signifie « Non Classé Ailleurs » comme dans le volume 1 (voir ce paragraphe).

Note : une note est parfois placée sous un terme principal juste avant les renvois (voir par exemple le terme *Kyste*). Elle précise des conventions de codage ou de description applicables à ce terme.

Créé le 30 Juin 2008

Index alphabétique des chapitres I à XIX et XXI

La première section de l'index alphabétique concerne les chapitres I à XIX et XXI à l'exclusion des intoxications par médicaments et produits chimiques. Il est présenté sous forme de deux colonnes par page. Le terme principal est inscrit en gras et aligné à gauche. Il est repris en tête de chaque colonne, suivi de la mention *—suite* s'il fait l'objet de plusieurs colonnes.

Si nécessaire des termes précisant ou qualifiant ce libellé lui font suite avec différents niveaux d'indentation vers la droite marqués par un tiret. Il est essentiel de bien repérer le niveau de décalage auquel on se situe pour interpréter correctement le code que l'on consulte. On trouve par exemple :

Infection—*suite*

– généralisée —*suite*

– – pneumocoques A40.3

– – puerpérale, post partum, suites de couches O85

– – staphylocoques A41.2

– – streptocoques A40.9

Le code A41.2 correspond à une infection généralisée à staphylocoques (une septicémie). Une lecture rapide pourrait faire croire par erreur que l'on code ainsi toute infection à staphylocoque.

Table des tumeurs

Au terme *Tumeur* de la première section est inséré un tableau qui indique pour chaque localisation anatomique le code des tumeurs malignes primitives et secondaires, in situ, bénignes, et d'évolution imprévisible ou inconnue de cette localisation. Deux signes particuliers sont employés dans ce tableau :

: ce sigle concerne des sièges externes relativement imprécis (*face NCA* par exemple) pour lesquels la Cim prend le parti de proposer un code de tumeur de la peau. Le comportement malin ou bénin est ensuite choisi selon la morphologie de la tumeur.

◇ : les carcinomes et adénocarcinomes (sauf intra osseux ou odontogènes) de sièges suivis de ce signe sont considérés comme des métastases de siège primitif non précisé. Exemple : ischion ◇.

Index des causes externes de traumatismes

La deuxième section du volume 3 correspond aux codes du chapitre XX *Causes externes de morbidité et de mortalité* à l'exception des empoisonnements (on parle plus couramment d'intoxications) dus aux médicaments et produits chimiques.

Index des médicaments et autres substances chimiques

La troisième section du volume 3 présente en colonnes le code des différentes circonstances d'intoxication par médicament ou produit chimique.

Pour chaque substance on trouve successivement le code d'intoxication du chapitre XIX correspondant à ce produit puis les codes du chapitre XX décrivant les circonstances accidentelle, intentionnelle auto induite ou d'intention non déterminée de l'intoxication. Pour les médicaments et substances biologiques, une colonne supplémentaire permet d'enregistrer la notion d'effet indésirable au cours d'un usage thérapeutique.

Créé le 30 Juin 2008

RÈGLES GÉNÉRALES D'EMPLOI DE LA Cim~10 et PMSI MCO

In « GUIDE MÉTHODOLOGIQUE DE PRODUCTION DES INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIVITÉ MÉDICALE ET À SA FACTURATION EN MÉDECINE, CHIRURGIE, OBSTÉTRIQUE ET ODONTOLOGIE » - Annexe II de l'arrêté du 20 janvier 2009 - *Bulletin officiel* n° 2009/5 bis – Fascicule spécial – pp. 60-61

V. CONSIGNES DE CODAGE AVEC LA 10^e RÉVISION DE LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES MALADIES

1. RÈGLES GÉNÉRALES D'EMPLOI DE LA Cim~10

La dixième révision de la *Classification internationale des maladies* (Cim~10) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) est l'ouvrage de référence pour le codage des diagnostics du résumé d'unité médicale (RUM). Sa table analytique (chapitres I à XXII) est divisée en catégories dont les codes, alphanumériques, sont constitués de trois caractères. La majorité des catégories sont subdivisées en sous-catégories codées avec quatre caractères.

Pour le recueil d'informations du PMSI la règle est de coder avec quatre caractères chaque fois qu'une catégorie est subdivisée ; un code à trois caractères n'est admis que lorsqu'il correspond à une catégorie non subdivisée. Le recueil standard d'informations du PMSI utilise aussi des codes étendus au-delà du quatrième caractère.

Les diagnostics doivent figurer dans le RUM sous forme codée selon la plus récente mise à jour de la Cim~10 et selon les extensions nationales données dans la plus récente version du *Manuel des groupes homogènes de malades* publié au *Bulletin officiel*.

Les règles et directives concernant le codage de la morbidité sont exposées dans la partie 4.4 du volume 2 de la Cim~10. Toutefois :

1) Trois de ces directives sont incompatibles avec les règles du recueil d'informations du PMSI en MCO :

- celle selon laquelle « Si, à la fin de l'épisode de soins, l'affection principale est toujours qualifiée de suspectée, douteuse, etc., et s'il n'y a pas d'autres informations ou explications, le diagnostic suspecté sera codé comme s'il était certain » (volume 2 page 103²) ; en effet, dans cette situation il faut interroger le médecin qui a donné les soins ou consulter le dossier du patient pour obtenir les informations nécessaires au respect des règles exposées dans le guide des situations cliniques (point 2 du chapitre IV) ;
- celle qui concerne le codage des affections multiples : « Lorsque des affections multiples sont enregistrées dans une catégorie intitulée " ...multiples ", et qu'aucune d'elles ne prédomine, le code pour la catégorie " ...multiples " doit être utilisé de préférence, et des codes supplémentaires facultatifs peuvent être ajoutés pour chacune des affections mentionnées » (volume 2 page 103). Cette recommandation privilégie le code « ...multiples » et considère comme facultatifs les codes précis correspondant à chacune des lésions ou affections. Ce sont au contraire ces derniers qui doivent être enregistrés dans le résumé de sortie, le code « ...multiples » n'ayant pas de raison d'être saisi (sinon éventuellement comme donnée associée documentaire). Le choix du diagnostic principal (DP) en cas d'affections multiples est traité dans le chapitre IV (point 2.5) ;

² Dans l'ensemble de ce chapitre, les numéros de page renvoient à l'édition sur papier en 3 volumes de la Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes, dixième révision (Cim~10) ; OMS éd.

- celle qui concerne le cancer : « Une tumeur, qu'elle soit primitive ou secondaire, qui est l'objet des soins pendant une période de traitement, doit être enregistrée et codée comme "affection principale". Quand l'"affection principale", telle qu'elle a été enregistrée par le praticien, est une tumeur primitive qui n'existe plus (dont l'ablation a eu lieu pendant un épisode de soins précédent), classer comme "affection principale" la tumeur secondaire, la complication actuelle ou la circonstance appropriée codable au chapitre XXI... qui est l'objet du traitement ou des soins en cours. Un code approprié du chapitre XXI pour antécédent personnel de tumeur peut être utilisé comme code supplémentaire facultatif. » (volume 2 p. 118). Le codage de la tumeur comme diagnostic principal ou relié doit respecter le guide des situations cliniques et les consignes données à propos de la notion d'antécédents de cancer dans le point 5 de ce chapitre.

2) Si d'autres directives de la Cim~10 diffèrent de celles données dans le présent guide méthodologique, ce sont les consignes de celui-ci qui prévalent.

On rappelle qu'il ne peut être codé dans le RUM comme diagnostics principal, relié ou associé, que des affections ou des problèmes de santé présents – « actifs » – au moment de l'hospitalisation.

Une affection constituant un « antécédent personnel » au sens d'une maladie antérieure guérie, ne doit pas être enregistrée dans le RUM avec le code qu'on utiliserait si elle était présente (« active »), c'est-à-dire qu'elle ne doit pas être codée avec les chapitres I à XIX de la Cim~10 (sinon éventuellement comme donnée associée documentaire). La même règle s'impose dans le cas d'un « antécédent familial », c'est-à-dire d'une affection dont le patient n'est personnellement pas atteint. Un antécédent personnel ou familial, au sens d'une affection dont le patient n'est plus ou n'est pas atteint au moment du séjour objet du RUM, doit être codé avec le chapitre XXI (codes Z) de la Cim~10.

Ce chapitre traite de difficultés de codage qui apparaissent récurrentes. Il a été jugé utile d'inscrire dans ce guide des explications et des consignes pour les problèmes le plus souvent rencontrés. Elles respectent généralement celles qui figurent dans le volume 2 de la Cim~10 pour la morbidité, avec pour objectif une interprétation unique des possibilités offertes. Elles respectent une règle générale primordiale : **le meilleur code est le plus précis par rapport à l'information à coder** (volume 2 p. 109, règle MB4).

Conseils de codage des diagnostics

L'espace Cim/Conseils de codage du site de l'ATIH³ est appelé à accueillir deux sortes de documents.

L'ouvrage le plus important, intitulé *Conseils pour le codage des diagnostics*, fournit des recommandations d'utilisation de la *Classification internationale des maladies*, 10^e révision (Cim~10). Son objectif est de renseigner sur l'emploi correct de la Cim en traitant de sujets à l'origine de questions fréquentes de la part des codeurs ou sur lesquels les auteurs souhaitent attirer tout spécialement l'attention. Il est ainsi appelé à remplacer les questions – réponses affichées précédemment dans les Faq Cim, regroupées désormais dans le thème *Anciennes FAQ-ATIH* de l'espace Agora. Les réponses qui figurent dans ces Faq sont en effet pour la plupart anciennes et nécessiteraient une actualisation. Les questions traitées dans les Faq seront donc supprimées progressivement, au fur et à mesure de l'enrichissement de *Conseils pour le codage des diagnostics*.

L'édition initiale de **septembre 2008** de ce recueil n'est en effet que le point de départ d'une publication beaucoup plus complète. Elle sera augmentée d'ajouts et de mises à jour successifs selon les besoins. Pour permettre cette souplesse d'évolution, cet ouvrage est constitué de fascicules indépendants consacrés chacun à un grand thème. Même s'il porte un titre identique à celui d'un chapitre de la Cim, un fascicule est destiné à couvrir un domaine différent. Ainsi, le fascicule *Maladies de l'appareil digestif* traite de questions de codage d'affections de l'appareil digestif de quelque nature que ce soit (tumeur, affection congénitale, symptôme...) : sa solution peut donc se trouver dans un quelconque des chapitres de la Cim~10, et pas seulement dans le chapitre XI (*Maladies de l'appareil digestif*). La décision de distinguer la segmentation de cet ouvrage de celle de la Cim~10 tient à une difficulté rencontrée sur les Faq : pour reprendre l'exemple d'une affection touchant l'appareil digestif, le codeur avait tendance à poser spontanément sa question sur la Faq consacrée au chapitre XI ; la réponse pouvait cependant faire appel à un libellé et un code d'un tout autre chapitre. Le fait d'avoir conçu les fascicules comme des éléments indépendants explique qu'un même article peut être publié dans plusieurs d'entre eux : l'article sur le codage des polypes peut ainsi se trouver sous le même rédaction ou sous une rédaction voisine dans *Tumeurs*, *Maladies de l'appareil digestif*, *Maladies de l'appareil urogénital*... Chaque fascicule possède une pagination et un sommaire propres. Un fascicule contient une série d'articles. Chacun est introduit par un titre résumant le sujet qui y est traité. Chacun est daté en fin d'exposé : la consigne de codage qu'il fournit est valable à partir de la date mentionnée tant qu'une modification ne lui est pas apportée. Comme les fascicules, les articles sont indépendants : il peut donc exister des répétitions entre eux sur certains points. Bien que l'objectif ne soit pas d'écrire un ouvrage pour la formation initiale, certains articles reprennent des notions de base dont le rappel a semblé important. Par ailleurs il n'est pas dans l'intention des auteurs que les articles traitent de tous les points utiles au codage ; seules les questions fréquentes et importantes y seront traitées. Les codeurs devront utiliser d'autres sources d'information à leur disposition, en particulier les différents volumes de la Cim~10, les questions-réponses sur Agora et toute source officielle fournissant des conseils validés.

À côté de *Conseils pour le codage des diagnostics*, l'ATIH publie si besoin sur ce même espace de son site⁴ des fiches destinées à fournir des renseignements ponctuels sur l'utilisation de certains codes de la Cim~10. Ils sont édités lors de modifications de la Cim, en cas de changement de consigne et plus généralement à chaque fois qu'il apparaît utile de fournir aux codeurs une information rapide sur l'emploi correct de la Cim~10.

³ Menu Informations médicales//Nomenclatures/CIM/Conseils de codage du site de l'ATIH www.atih.sante.fr - CoCoA

⁴ Menu Informations médicales//Nomenclatures/CIM/Documentation du site de l'ATIH www.atih.sante.fr - CoCoA

L'une comme l'autre de ces publications ont pour but de donner des conseils pour le codage correct des diagnostics avec la Cim~10, **indépendamment des modalités de renseignement des résumés de séjour pour le PMSI particulières à certains secteurs d'hospitalisation**. Il n'est donc pas fait allusion dans ces consignes à la notion de hiérarchisation, au remplissage spécifique de certaines zones du bordereau de recueil, à l'usage de certains codes selon les situations de recours aux services de santé... Ces dispositions figurent dans les guides méthodologiques adaptés à chaque secteur d'hospitalisation : MCO, psychiatrie, SSR, HAD. Les codeurs devront impérativement s'y reporter pour s'assurer de la validité de la solution de codage fournie par la Cim~10 : ainsi, savoir comment se code une affection donnée ne préjuge pas de la possibilité d'inscrire à tous coups le code correspondant dans la zone de diagnostic principal en MCO, dans la zone de finalité principale de prise en charge en SSR...

Créé le 16 septembre 2008

Restriction d'usage de certains codes de la Cim~10

La Cim~10 mentionne dans certaines notes de son volume 1 et recommandations du volume 2 que quelques-uns de ses codes sont interdits d'usage pour le signalement de l'« affection principale ». Toujours ajoutés au code de celle-ci, ils ne peuvent donc jamais être employés seuls⁵.

L'ensemble du chapitre XX (*Causes externes de morbidité et de mortalité, V00–Y98*) constitue la plus grande partie de son contenu. La note introductive de ce chapitre stipule en effet que « ses rubriques seront utilisées en association avec les rubriques d'autres chapitres de la Classification indiquant la nature de la lésion. Le plus souvent, une rubrique du chapitre XIX (*Lésions traumatiques, empoisonnements et certaines autres conséquences de causes externes [S00–T98]*) indiquera la lésion. » L'utilisation isolée des codes de ce chapitre ne serait possible que dans certaines circonstances de recueil d'information pour la mortalité, ce qui n'est pas l'objectif du recueil dans le PMSI.

Les libellés intitulés « séquelles de [...] » entrent également dans la constitution de cette liste. La modification de rédaction des notes accompagnant ces libellés, introduite par l'OMS en 2009, n'en altère en effet pas le sens. Il y est constamment rappelé que ces libellés et leurs codes permettent de signaler la « cause de séquelles, elles-mêmes étant codées ailleurs » ; ils ne doivent être employés ni pour signaler une affection aiguë ni pour mentionner une affection chronique ou prolongée. En d'autres termes, le repérage d'une séquelle utilise le code correspondant au libellé décrivant la nature de celle-ci, auquel est ajouté le code du libellé de « séquelles de [...] » correspondant.

Les codes des catégories **O81** à **O84** figurent eux aussi dans la liste des codes interdits pour signaler l'« affection principale ». La note du volume 1 en tête du groupe O80–O84 précise que ces codes « ne doivent être utilisés pour le codage de la cause principale que si aucune autre condition du Chapitre XV n'est mentionnée. » D'autre part, conformément à la consigne donnée dans le volume 2, les codes O81–O83 ne doivent pas se substituer au recueil de l'acte avec la *Classification commune des actes médicaux* (CCAM). Rien n'interdit cependant l'emploi de ces codes comme information supplémentaire. Les codes **O84.–** n'ont pas d'utilité ; le signalement des grossesses multiples doit utiliser un code de la catégorie **O30**. Seuls les codes **O80.–** peuvent être utilisés comme ceux de l'« affection principale » dans le cas d'un accouchement normal chez une femme sans problème. Pour ce qui concerne le résultat de l'accouchement, les codes **Z37.–** sont également des « code[s] additionnel[s] », « à porter sur le dossier de la mère ».

Enfin, les codes du groupe **B95–B97** (*Agents d'infections bactériennes, virales et autres*) sont définis comme des « code[s] supplémentaire[s] si l'on désire identifier l'(les) agent(s) responsable(s) des maladies classées ailleurs ». On ne doit donc les utiliser que pour apporter une précision sur le germe responsable d'une infection décrite dans un chapitre autre que le premier.

Il n'a pas été tenu compte du contenu de la note apposée sous le titre de la catégorie R65, introduite en 2009 dans la Cim~10 pour le PMSI : « La catégorie **R65** ne devrait jamais être utilisée pour le codage de la cause principale. Cette catégorie est à utiliser en codage multiple pour identifier cet état quelle qu'en soit la cause. Un code d'un autre chapitre devrait être porté en premier lieu pour indiquer la cause ou la maladie sous-jacente. » Les codes **R65.–** ne figurent donc pas dans cette version de la liste des restrictions d'usage.

Créé le 4 février 2009

⁵ *Avis au lecteur* : ces codes sont repérés dans cet ouvrage selon les conventions typographiques de l'ATIH précisées plus loin dans le chapitre « Conventions de présentation » - CoCoA

NOTES DE MODIFICATION DE LA Cim~10

L'ATIH publie à l'intention des utilisateurs l'ensemble des modifications intervenues dans le volume 1, analytique, de la 10^{ème} version de la Classification internationale des maladies (Cim~10). Celles-ci résultent d'une part d'évolutions décidées au cours des réunions annuelles du groupe international de maintenance sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), d'autre part des créations de subdivisions de codes à l'initiative du PERNNS puis de l'ATIH.

La référence sur laquelle a été établie cette publication est l'édition initiale de la Cim~10 à laquelle ont été intégrées, pour les pages publiées ici, les corrections mentionnées en addendum au volume 3, alphabétique, de cette même édition ; il est supposé que les utilisateurs ont déjà pris en compte l'ensemble de ces corrections. L'objectif poursuivi est de permettre d'éviter aux codeurs d'avoir à consulter des documents de provenance et de date de publication variées, en réunissant toutes les modifications dans un seul document les assurant de la validité et de l'intégralité des corrections. Toutes sont applicables lors de la mise en place de la version 10 de la classification en GHM. Dans l'attente de l'installation de cette version, seules peuvent être utilisées les extensions de codes publiées dans le volume 1 du Manuel des GHM (Bulletin officiel 2004/3bis).

Le document accessible sur le site de l'ATIH reprend toutes les pages sur lesquelles a été effectuée une modification, aussi minime soit-elle. L'idée initiale était de reproduire autant que faire se peut la mise en page de la Cim~10 de façon à insérer la page nouvelle dans l'édition de librairie en remplacement de la page modifiée. Le nombre de pages concernées par ces corrections rend difficile cette façon de faire. Chaque modification étant mise en évidence selon des conventions expliquées plus loin, il est facile à l'utilisateur de la repérer : quand elle est ponctuelle, ne touchant par exemple qu'un code donné dans une note, elle pourrait être reportée à la main dans le volume d'origine.

Les pages publiées dans cette mise à jour ne sont que celles utiles au codage dans le cadre du PMSI. N'ont ainsi été reportées que les modifications s'appliquant à la Table analytique des inclusions et des sous-catégories à quatre caractères (pages 109 à 1268 de la version française). Il est à signaler aux utilisateurs qui voudraient l'employer que la classification Morphologie des tumeurs (CIM-O), non concernée par le présent travail, donne lieu à une publication séparée dont la dernière édition intègre toutes les modifications. De même il n'est pas fourni de mise à jour du volume 3, alphabétique, prenant en compte les corrections et ajouts du volume 1 : la complexité de son édition ne permet pas de fournir pour l'instant un document actualisé et commode à utiliser. Il est donc plus que jamais insisté auprès des codeurs d'avoir à se reporter au volume 1 après avoir consulté le volume 3 pour s'assurer de la validité de leur choix de codage.

Date de publication : 23 décembre 2005 – ATIH [extraits]

CONVENTIONS DE PRÉSENTATION *CoCoA*

Les trois volumes de la Cim~10 en langue française sont, à l'heure de l'édition de ce document, de nouveau disponibles en librairie (cf. note d'information p. 2). Il s'agit d'une « édition 2008 » qui ne comporte pas les ajouts et correctifs les plus récents de l'OMS, ni les extensions créées pour les besoins du PMSI MCO français. Chaque DIM est donc amené à se constituer son propre support, le plus souvent avec des ciseaux, de la colle et une bonne dose d'abnégation.

*Face à ce paradoxe et à l'inertie apparente des pouvoirs publics, le collectif **CoCoA** a décidé de proposer sa propre édition sous forme d'outil de travail sans objectif commercial. La diffusion publique reste impossible, en raison des droits détenus exclusivement par l'OMS à ce jour.*

Le présent ouvrage constitue une reprise intégrale de la Cim~10 dans son volume analytique officiel (OMS), ainsi agrémentées afin de permettre de disposer de documents éditables et facilement modifiables :

- mise en page au format A4 : les numérotations de page de l'ouvrage de référence de l'OMS ont donc été perdues et ne sont plus signalées, des pages blanches ont pu être ajoutées en prévision d'une impression recto-verso,
- quasi-respect de la police et des symboles typographiques originels, mais organisation logique des coupures de pages de manière à ne pas laisser un code ou une note d'inclusion isolés en haut de page ; pour respecter l'environnement, le remplissage des pages a été maximalisé et les espacements entre lignes sont parfois réduits (sans pour autant gêner la lecture).

Les conventions de présentation adoptées par l'ATIH ont été partiellement reprises :

Sont en rouge les modifications introduites par l'OMS.

Les ajouts de notes, modifications de rédaction de libellé, de note, modifications de code dans une note, attributions nouvelles de symbole dague ou astérisque sont en caractères rouges, à leur emplacement final.

Les lignes supprimées sont dans la présentation d'origine, en caractères rouge barrés.

Les codes et libellés de catégories et sous-catégories créés adoptent la typographie et la présentation habituelle et sont repérés par un code inscrit en caractères blancs sur fond rouge pour les premiers, en caractères rouges pour les seconds.

Pour cette deuxième édition *CoCoA*, seules les nouveautés 2010 ont été colorisées, les précédentes sont retournées dans le lot commun en couleur standard, et les mentions antérieurement biffées ont été supprimées.

Sont en bleu les créations de codes du fait du PERNNS et de l'ATIH.

Elles procèdent toujours par ajout de caractère supplémentaire à un code originel de la Cim~10 (« codes étendus »). Celui-ci est repéré dans cette publication par son inscription sur un fond bleu. Code et libellé créés, notes d'utilisation sont entièrement en caractères bleus. Lorsque les caractères créés peuvent être utilisés avec tous les libellés d'une catégorie, avec le même sens, ils sont présentés dans une note placée sous le titre de cette catégorie, dans une formulation identique à celle qu'adopte ordinairement la CIM.

A l'usage du codeur, et à l'inverse des mises à jour de l'OMS (cf. ci-dessus) toutes ces créations, quelle que soit leur date, restent définitivement colorées en bleu.

Certaines améliorations ont par ailleurs été apportées au document d'origine :

- adoption de l'orthographe française selon les dernières recommandations ;
- adoption des conventions typographiques qui s'imposent en France ;
- repérage de certains codes dont l'emploi fixé par la Cim est particulier.

Ainsi, les codes qui ne peuvent être utilisés que comme codes additionnels – donc jamais comme codes de l'« affection principale » – se distinguent par le fond orangé sur lequel ils sont placés.

Les codes de sous-catégories touchés par cette restriction d'emploi sont en noir sur fond orangé :

Z37.0 Naissance unique, enfant vivant

Ceux des catégories sont en blanc sur fond orangé bordé de noir :

B91 Séquelles de poliomyélite

Outre les extensions mentionnées ci-dessus, ont été intégrées, à titre de valeur ajoutée :

- certaines consignes de codage du « **GUIDE MÉTHODOLOGIQUE DE PRODUCTION DES INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTIVITE MEDICALE ET A SA FACTURATION EN MÉDECINE, CHIRURGIE, OBSTÉTRIQUE ET ODONTOLOGIE** » - Annexe II de l'arrêté du 20 janvier 2009⁶, repérables par une **police sur fond brun** ; les références sont paginées pour les retrouver dans le document d'origine ; ce guide est paru au BO, contrairement au **nouveau Guide utilisable en 2010** à l'heure de publication du présent ouvrage. Pour autant, les nouveautés ou précisions amenées par ce dernier ont été intégrées et sont signalées comme telles dans cette édition,
- des consignes extraites du guide « **Présentation et guide d'emploi de la CIM 10** » de l'AUNIS (Association des Utilisateurs des Nomenclatures Nationales et Internationales de Santé) en date de 1998, repérables par une **police sur fond vert clair** ; cet ouvrage est désormais introuvable, seuls des extraits sont utilisés dans la mesure où ils ont paru pertinents aux présents éditeurs,
- les **exclusions de monocodage étiologique facultatives du Guide de l'AUNIS** repérées par des caractères en **police grise barrée**,
- des consignes extraites des anciennes FAQ Cim-10 de l'ATIH – désormais filtrées dans la section *Agora* du site www.atih.sante.fr - repérables par une **police sur fond turquoise clair**,
- des consignes résultant de l'expérience personnelle des éditeurs repérables par une **police orange** ; chaque lecteur peut ainsi enrichir lui-même les documents,
- les consignes provenant des « conseils de codage » publiés depuis septembre 2008 sur le site de l'ATIH ; dans ce cas, les conventions typographiques des fascicules sont reprises et figurent sur une trame de fond coloré selon la couverture desdits fascicules, par ex. **Fascicule III TUMEURS**, avec mention de la date de publication donnée par l'ATIH (ici, **ATIH – Consignes de codage – Tumeurs, Fascicule III - Créé le 15 mars 2008**). Ces consignes ont été réparties au sein des chapitres de la Cim-10 de manière à faciliter leur utilisation dans l'objectif du codage, ce qui se traduit parfois par des répétitions au sein du document global,
- enfin, les restrictions de codage introduites par l'ATIH depuis 2009 apparaissent comme suite pour les codes pères interdits en diagnostic principal du fait d'extensions de l'ATIH en **police blanche sur fond bleu**.

Enfin, l'utilisation de la version électronique diffusée au format PDF permet de disposer à peu de frais d'un outil d'aide au codage en utilisant les fonctions de recherche avancées des lecteurs de fichiers PDF.

⁶ Bulletin Officiel n°2009/5bis – Fascicule spécial

A la date de la présente édition, sont intégrées toutes les extensions de la Cim~10 publiées sur le site de l'ATIH en 2005, 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010. L'ouvrage est donc utilisable pour le codage avec la version FG 11b du PMSI MCO.

Les présents éditeurs ont attaché le plus grand soin à l'élaboration des documents proposés. Pour autant, il s'agit d'outils de travail et des erreurs sont toujours possibles : nous déclinons toute responsabilité quant à d'éventuels oublis ou anomalies. Au lecteur-codeur de tirer profit au mieux de cet ouvrage !

Date de publication : 31 mars 2010
© Collectif des Codeurs Anonymes

CIM-10 – Sommaire détaillé

I - Certaines maladies infectieuses et parasitaires (A00-B99)

Infektions intestinales

A00-A09 Maladies intestinales infectieuses

Bactéries et apparentés (1)

A15-A19 Tuberculose

A20-A28 Certaines anthroponoses bactériennes

A30-A49 Autres maladies bactériennes

Maladies vénériennes

A50-A64 Infections dont le mode de transmission est essentiellement sexuel

Bactéries et apparentés (2)

A65-A69 Autres maladies à spirochètes

A70-A74 Autres maladies à *Chlamydia*

A75-A79 Rickettsioses

Virus

A80-A89 Infections virales du système nerveux central

A90-A99 Fièvres virales transmises par des arthropodes et fièvres virales hémorragiques

B00-B09 Infections virales caractérisées par des lésions cutané-muqueuses

B15-B19 Hépatite virale

B20-B24 Maladies dues au virus de l'immunodéficience humaine [VIH]

B25-B34 Autres maladies virales

Mycoses

B35-B49 Mycoses

Parasites

B50-B64 Maladies dues à des protozoaires

B65-B83 Helminthiases

B85-B89 Pédiculose, acariase et autres infestations

Séquelles et autres maladies infectieuses

B90-B94 Séquelles de maladies infectieuses et parasitaires

B95-B97 Agents d'infections bactériennes, virales et autres

B99 Autres maladies infectieuses

II - Tumeurs (C00-D48)

C00-C97 Tumeurs malignes [cancers]

C00-C75 Tumeurs malignes, primitives ou présumées primitives, de siège précisé, à l'exception des tissus lymphoïde, hématopoïétique et apparentés

C00-C14 Lèvre, cavité buccale et pharynx

C15-C26 Organes digestifs

C30-C39 Organes respiratoires et intrathoraciques

C40-C41 Os et cartilage articulaire

C43-C44 Peau

C45-C49 Tissu mésothélial et tissus mous

C50 Sein

C51-C58 Organes génitaux de la femme

C60-C63 Organes génitaux de l'homme

C64-C68 Voies urinaires

C69-C72 Oeil, cerveau et autres parties du système nerveux central

C73-C75 Thyroïde et autres glandes endocrines

C76-C80 Tumeurs malignes de sièges mal définis, secondaires et non précisés

C77-C79 Métastases

C81-C96 Tumeurs malignes primitives ou présumées primitives, des tissus lymphoïde, hématopoïétique et apparentés

C81-C96 Hémopathies malignes

- C97 Tumeurs malignes de sièges multiples indépendants (primitifs)
- D00-D09 Tumeurs in situ [intra-épithéliales]
- D10-D36 Tumeurs bénignes
- D37-D48 Tumeurs à évolution imprévisible ou inconnue [voir note avant D37]

III - Maladies du sang et des organes hématopoïétiques et certains troubles du système immunitaire (D50-D89)

- D50-D53 Anémies nutritionnelles
- D55-D59 Anémies hémolytiques
- D60-D64 Aplasies médullaires et autres anémies
- D65-D69 Anomalies de la coagulation, purpura et autres affections hémorragiques
- D70-D77 Autres maladies du sang et des organes hématopoïétiques
- D80-D89 Certaines anomalies du système immunitaire

IV - Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques (E00-E90)

- E00-E07 Affections de la glande thyroïde [Dysthyroïdies]
- E10-E14 Diabète sucré
- E15-E16 Autres anomalies de la régulation du glucose et de la sécrétion pancréatique interne
- E20-E35 Maladies des autres glandes endocrines
- E40-E46 Malnutrition
- E50-E64 Autres carences nutritionnelles
- E65-E68 Obésité et autres excès d'apport
- E70-E90 Anomalies du métabolisme

V - Troubles mentaux et du comportement (F00–F99)

Troubles mentaux et du comportement organiques

- F00–F09 Troubles mentaux organiques, y compris les troubles symptomatiques

Troubles mentaux d'origine non organique

- F10–F19 Troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation de substances psycho-actives
- F20–F29 Schizophrénie, trouble schizotypique et troubles délirants
- F30–F39 Troubles de l'humeur [affectifs]
- F40–F48 Troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes
- F50–F59 Syndromes comportementaux associés à des perturbations physiologiques et à des facteurs physiques

Troubles de la personnalité et du développement psychologique

- F60–F69 Troubles de la personnalité et du comportement chez l'adulte
- F70–F79 Retard mental
- F80–F89 Troubles du développement psychologique
- F90–F98 Troubles du comportement et troubles émotionnels apparaissant habituellement durant l'enfance et l'adolescence

Troubles mentaux sans précision

- F99 Trouble mental, sans précision

VI - Maladies du système nerveux (G00-G99)

Système nerveux central

- G00-G09 Maladies inflammatoires du système nerveux central
- G10-G13 Affections dégénératives systémiques affectant principalement le système nerveux central
- G20-G26 Syndromes extrapyramidaux et troubles de la motricité
- G30-G32 Autres affections dégénératives du système nerveux
- G35-G37 Maladies démyélinisantes du système nerveux central
- G40-G47 Affections épisodiques et paroxystiques

Système nerveux périphérique

- G50-G59 Affections des nerfs et des racines et plexus nerveux
- G60-G64 Polynévrites et autres affections du système nerveux périphérique

Affections musculaires et neuro-musculaires

G70-G73 Affections musculaires et neuro-musculaires

Syndromes paralytiques

G80-G83 Paralysies cérébrales et autres syndromes paralytiques

Autres maladies du système nerveux

G90-G99 Autres affections du système nerveux

VII - Maladies de l'oeil et de ses annexes (H00-H59)

H00-H06 Affections de la paupière, de l'appareil lacrymal et de l'orbite

H10-H13 Affections de la conjonctive

H15-H22 Affections de la sclérotique, de la cornée, de l'iris et du corps ciliaire

H25-H28 Affections du cristallin

H30-H36 Affections de la choroïde et de la rétine

H40-H42 Glaucome

H43-H45 Affections du corps vitré et du globe oculaire

H46-H48 Affections du nerf et des voies optiques

H49-H52 Affections des muscles oculaires, des mouvements binoculaires, de l'accommodation et de la réfraction

H53-H54 Troubles de la vision et cécité

H55-H59 Autres affections de l'oeil et de ses annexes

VIII - Maladies de l'oreille et de l'apophyse mastoïde (H60-H95)

H60-H62 Maladies de l'oreille externe

H65-H75 Maladies de l'oreille moyenne et de l'apophyse mastoïde

H80-H83 Maladies de l'oreille interne

H90-H95 Autres affections de l'oreille

IX - Maladies de l'appareil circulatoire (I00-I99)

Affections cardiaques (dont hypertension artérielle)

I00-I02 Rhumatisme articulaire aigu

I05-I09 Cardiopathies rhumatismales chroniques

I10-I15 Maladies hypertensives

I20-I25 Cardiopathies ischémiques

Maladies de la circulation pulmonaire

I26-I28 Affections cardio-pulmonaires et maladies de la circulation pulmonaire

Autres affections cardiaques

I30-I52 Autres formes de cardiopathies

Maladies vasculaires cérébrales

I60-I69 Maladies cérébrovasculaires

Affections vasculaires périphériques

I70-I79 Maladies des artères, artérioles et capillaires

I80-I89 Maladies des veines, des vaisseaux et des ganglions lymphatiques, non classées ailleurs

Autres troubles cardio-vasculaires

I95-I99 Troubles autres et non précisés de l'appareil circulatoire

X - Maladies de l'appareil respiratoire (J00-J99)

Affections aiguës des voies respiratoires

J00-J06 Affections aiguës des voies respiratoires supérieures

J09-J18 Grippe et pneumopathie

J20-J22 Autres affections aiguës des voies respiratoires inférieures

Maladies des voies respiratoires essentiellement chroniques

J30-J39 Autres maladies des voies respiratoires supérieures

J40-J47 Maladies chroniques des voies respiratoires inférieures

Maladies du poumon dues à des agents externes

J60-J70 Maladies du poumon dues à des agents externes

Autres maladies du poumon et certaines affections de la plèvre, du médiastin et du diaphragme

J80-J84 Autres maladies respiratoires touchant principalement le tissu interstitiel

J85-J86 Maladies suppurées et nécrotiques des voies respiratoires inférieures

J90-J94 Autres affections de la plèvre

J95-J99 Autres maladies de l'appareil respiratoire

XI - Maladies de l'appareil digestif (K00-K93)

K00-K14 Maladies de la cavité buccale, des glandes salivaires et des maxillaires

K20-K31 Maladies de l'oesophage, de l'estomac et du duodénum

K35-K38 Maladies de l'appendice

K40-K46 Hernies

K50-K52 Entérites et colites non infectieuses

K55-K63 Autres maladies de l'intestin

K65-K67 Maladies du péritoine

K70-K77 Maladies du foie

K80-K87 Maladies de la vésicule biliaire, des voies biliaires et du pancréas

K90-K93 Autres maladies de l'appareil digestif

XII - Maladies de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané (L00-L99)

L00-L08 Infections de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané

L10-L14 Dermatoses bulleuses

L20-L30 Dermatoses et eczémas

L40-L45 Lésions papulo-squameuses

L50-L54 Urticaire et érythème

L55-L59 Affections de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané liées à une irradiation

L60-L75 Maladies des phanères et des annexes de la peau

L80-L99 Autres affections de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané

XIII - Maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif (M00-M99)

M00-M25 Arthropathies

M00-M03 Arthropathies infectieuses

M05-M14 Polyarthropathies inflammatoires

M15-M19 Arthroses

M20-M25 Autres affections articulaires

M30-M36 Affections disséminées du tissu conjonctif

M40-M54 Dorsopathies

M40-M43 Dorsopathies avec déformation

M45-M49 Spondylopathies

M50-M54 Autres dorsopathies

M60-M79 Affections des tissus mous

M60-M63 Myopathies

M65-M68 Atteintes des synoviales et des tendons

M70-M79 Autres affections des tissus mous

M80-M94 Ostéopathies et chondropathies

M80-M85 Anomalies de la densité et de la structure osseuse

M86-M90 Autres ostéopathies

M91-M94 Chondropathies

M95-M99 Autres maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif

XIV - Maladies de l'appareil génito-urinaire (N00-N99)

Maladies du rein et des voies urinaires (N00-N39)

- N00-N08 Glomérulopathies
- N10-N16 Maladies rénales tubulo-interstitielles
- N17-N19 Insuffisance rénale
- N20-N23 Lithiases urinaires
- N25-N29 Autres affections du rein et de l'uretère
- N30-N39 Autres maladies de l'appareil urinaire

Maladies de l'appareil génital masculin (N40-N51)

- N40-N51 Maladies des organes génitaux de l'homme

Affections du sein, féminin et masculin (N60-N64)

- N60-N64 Affections du sein

Affections de l'appareil génital féminin (N70-N98)

- N70-N77 Affections inflammatoires des organes pelviens de la femme
- N80-N98 Affections non inflammatoires de l'appareil génital de la femme

Autres affections de l'appareil génito-urinaire (N99.-)

- N99 Autres affections de l'appareil génito-urinaire

XV - Grossesse, accouchement et puerpéralité (O00-O99)

- O00-O08 Grossesse se terminant par un avortement
- O10-O16 Oedème, protéinurie et hypertension au cours de la grossesse, de l'accouchement et de la puerpéralité
- O20-O29 Autres affections maternelles liées principalement à la grossesse
- O30-O48 Soins maternels liés au fœtus et à la cavité amniotique, et problèmes possibles posés par l'accouchement
- O60-O75 Complications du travail et de l'accouchement
- O80-O84 Accouchement
- O85-O92 Complications principalement liées à la puerpéralité
- O94-O99 Autres problèmes obstétricaux, non classés ailleurs

XVI - Certaines affections dont l'origine se situe dans la période périnatale (P00-P96)

- P00-P04 Fœtus et nouveau-né affectés par des troubles maternels et par des complications de la grossesse, du travail et de l'accouchement
- P05-P08 Anomalies liées à la durée de la gestation et à la croissance du fœtus
- P10-P15 Traumatismes obstétricaux
- P20-P29 Affections respiratoires et cardio-vasculaires spécifiques de la période périnatale
- P35-P39 Infections spécifiques de la période périnatale
- P50-P61 Affections hémorragiques et hématologiques du fœtus et du nouveau-né
- P70-P74 Anomalies endocriniennes et métaboliques transitoires spécifiques du fœtus et du nouveau-né
- P75-P78 Affections de l'appareil digestif du fœtus et du nouveau-né
- P80-P83 Affections intéressant les téguments et la régulation thermique du fœtus et du nouveau-né
- P90-P96 Autres affections dont l'origine se situe dans la période périnatale

XVII - Malformations congénitales et anomalies chromosomiques (Q00-Q99)

- Q00-Q07 Malformations congénitales du système nerveux
- Q10-Q18 Malformations congénitales de l'oeil, de l'oreille, de la face et du cou
- Q20-Q28 Malformations congénitales de l'appareil circulatoire
- Q30-Q34 Malformations congénitales de l'appareil respiratoire
- Q35-Q37 Fente labiale et fente palatine
- Q38-Q45 Autres malformations congénitales de l'appareil digestif
- Q50-Q56 Malformations congénitales des organes génitaux

- Q60-Q64 Malformations congénitales de l'appareil urinaire
- Q65-Q79 Malformations congénitales du système ostéo-articulaire et des muscles
- Q80-Q89 Autres malformations congénitales
- Q90-Q99 Anomalies chromosomiques, non classées ailleurs

XVIII - Symptômes, signes et résultats anormaux d'examens cliniques et de laboratoire, non classés ailleurs (R00-R99)

Symptômes et signes cliniques anormaux (R00-R69)

- R00-R09 Symptômes et signes relatifs aux appareils circulatoire et respiratoire
- R10-R19 Symptômes et signes relatifs à l'appareil digestif et à l'abdomen
- R20-R23 Symptômes et signes relatifs à la peau et au tissu cellulaire sous-cutané
- R25-R29 Symptômes et signes relatifs aux systèmes nerveux et ostéo-musculaire
- R30-R39 Symptômes et signes relatifs à l'appareil urinaire
- R40-R46 Symptômes et signes relatifs à la connaissance, la perception, l'humeur et le comportement
- R47-R49 Symptômes et signes relatifs au langage et à la voix
- R50-R69 Symptômes et signes généraux

Résultats anormaux d'examens para-cliniques (R70-R94)

- R70-R79 Résultats anormaux de l'examen du sang, sans diagnostic
- R80-R82 Résultats anormaux de l'examen des urines, sans diagnostic
- R83-R89 Résultats anormaux de l'examen d'autres liquides, substances et tissus, sans diagnostic
- R90-R94 Résultats anormaux d'imagerie diagnostique et d'épreuves fonctionnelles, sans diagnostic

Causes de mortalité maladie définies et inconnues (R95-R99)

- R95-R99 Causes de mortalité mal définies et inconnues

XIX - Lésions traumatiques, empoisonnements et certaines autres conséquences de causes externes (S00-T98)

Lésions traumatiques (S00-T14)

- S00-S09 Lésions traumatiques de la tête
- S10-S19 Lésions traumatiques du cou
- S20-S29 Lésions traumatiques du thorax
- S30-S39 Lésions traumatiques de l'abdomen, des lombes, du rachis lombaire et du bassin
- S40-S49 Lésions traumatiques de l'épaule et du bras
- S50-S59 Lésions traumatiques du coude et de l'avant-bras
- S60-S69 Lésions traumatiques du poignet et de la main
- S70-S79 Lésions traumatiques de la hanche et de la cuisse
- S80-S89 Lésions traumatiques du genou et de la jambe
- S90-S99 Lésions traumatiques de la cheville et du pied
- T00-T07 Lésions traumatiques de plusieurs parties du corps
- T08-T14 Lésions traumatiques de sièges non précisés du tronc, membre ou autre région du corps

Lésions dues à d'autres causes externes (T15-T35)

- T15-T19 Effets dus à un corps étranger ayant pénétré dans un orifice naturel
- T20-T32 Brûlures et corrosions
- T33-T35 Gelures

Intoxications et effets toxiques (T36-T65)

- T36-T50 Intoxications par des médicaments et des substances biologiques
- T51-T65 Effets toxiques de substances d'origine essentiellement non médicinale

Lésions dues à d'autres causes externes (T66-T78)

- T66-T78 Effets de causes externes, autres et non précisés

Complications précoces des traumatismes (T79.-)

- T79 Certaines complications précoces des traumatismes

Certaines complications des soins chirurgicaux et médicaux (T80-T88)

- T80-T88 Complications de soins chirurgicaux et médicaux, non classées ailleurs

Séquelles de l'ensemble des lésions, intoxications et complications précitées (T90-T98)

- T90-T98 Séquelles de lésions traumatiques, d'empoisonnements et d'autres conséquences de causes externes

XX - Causes externes de morbidité et de mortalité (V01-Y98)

V01-X59	Accidents
V01-V99	<i>Accidents de transport</i>
V01-V09	Piéton blessé dans un accident de transport
V10-V19	Cycliste blessé dans un accident de transport
V20-V29	Motocycliste blessé dans un accident de transport
V30-V39	Occupant d'un véhicule à trois roues blessé dans un accident de transport
V40-V49	Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport
V50-V59	Occupant d'une camionnette blessé dans un accident de transport
V60-V69	Occupant d'un véhicule lourd blessé dans un accident de transport
V70-V79	Occupant d'un autobus blessé dans un accident de transport
V80-V89	Autres accidents de transport terrestre
V90-V94	Accidents de transport par eau
V95-V97	Accidents de transport aérien et de vol spatial
V98-V99	Accidents de transport, autres et sans précision
W00-X59	<i>Autres causes externes de lésion traumatique accidentelle</i>
W00-W19	Chutes
W20-W49	Exposition à des forces mécaniques inertes
W50-W64	Exposition à des forces animées
W65-W74	Noyade et submersion accidentelles
W75-W84	Autres accidents affectant la respiration
W85-W99	Exposition au courant électrique, aux rayonnements et à des températures et pressions extrêmes de l'air ambiant
X00-X09	Exposition à la fumée, au feu et aux flammes
X10-X19	Contact avec une source de chaleur et des substances brûlantes
X20-X29	Contact avec des animaux venimeux et des plantes vénéneuses
X30-X39	Exposition aux forces de la nature
X40-X49	Intoxication accidentelle par des substances nocives et exposition à ces substances
X50-X57	Surmenage, voyages et privations
X58-X59	Exposition accidentelle à des facteurs, autres et sans précision
X60-X84	Lésions auto-infligées
X85-Y09	Agressions
Y10-Y34	Événements dont l'intention n'est pas déterminée
Y35-Y36	Intervention de la force publique et faits de guerre
Y40-Y84	Complications de soins médicaux et chirurgicaux
Y40-Y59	Médicaments et substances biologiques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique
Y60-Y69	Accidents et complications au cours d'actes médicaux et chirurgicaux
Y70-Y82	Appareils médicaux associés à des accidents au cours d'actes diagnostiques et thérapeutiques
Y83-Y84	Actes chirurgicaux et autres actes médicaux à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'accident au cours de l'intervention
Y85-Y89	Séquelles de causes externes de morbidité et de mortalité
Y90-Y98	Facteurs supplémentaires se rapportant aux causes de morbidité et de mortalité classées ailleurs

XXI - Facteurs influant sur l'état de santé et motifs de recours aux services de santé (Z00-Z99)

- Z00-Z13 Sujets en contact avec les services de santé pour des examens divers
- Z20-Z29 Sujets pouvant courir un risque lié à des maladies transmissibles
- Z30-Z39 Sujets ayant recours aux services de santé pour des motifs liés à la reproduction
- Z40-Z54 Sujets ayant recours aux services de santé pour des actes médicaux et des soins spécifiques
- Z55-Z65 Sujets dont la santé peut être menacée par des conditions socio-économiques et psycho-sociales
- Z70-Z76 Sujets ayant recours aux services de santé pour d'autres motifs
- Z80-Z99 Sujets dont la santé peut être menacée en raison d'antécédents personnels ou familiaux et de certaines affections

XXII - Codes d'utilisation particulière (U00-U99)

- U00-U49 Codage provisoire d'affections nouvelles d'étiologie incertaine
- U80-U89 Agents bactériens résistant aux antibiotiques
- U90-U99 [Autres codes d'utilisation particulière](#)

CHAPITRE I

Certaines maladies infectieuses et parasitaires (A00-B99)

Comprend : les maladies considérées habituellement comme contagieuses ou transmissibles
Utiliser au besoin un code supplémentaire (U80._-U89._) pour identifier l'antibiotique auquel résiste l'agent bactérien.

A l'exclusion de : certaines infections localisées - voir les chapitres relatifs aux divers systèmes, appareils et organes
grippe et autres affections aiguës des voies respiratoires (J00-J22)
infections spécifiques de la période périnatale [à l'exception du tétanos néonatal, de la syphilis congénitale, des infections périnatales à gonocoques et des maladies périnatales dues au virus de l'immunodéficience humaine [VIH] (P35-P39)]
maladies infectieuses et parasitaires de la mère compliquant la grossesse, l'accouchement et la puerpéralité [à l'exception du tétanos obstétrical ~~et des maladies dues au virus de l'immunodéficience humaine [VIH] (O98.-)]~~
sujet porteur ou suspecté porteur d'une maladie infectieuse (Z22.-)

Ce chapitre comprend les groupes suivants :

Infections intestinales

A00-A09 Maladies intestinales infectieuses

Bactéries et apparentés (1)

A15-A19 Tuberculose
A20-A28 Certaines anthroponoses bactériennes
A30-A49 Autres maladies bactériennes

Maladies vénériennes

A50-A64 Infections dont le mode de transmission est essentiellement sexuel

Bactéries et apparentés (2)

A65-A69 Autres maladies à spirochètes
A70-A74 Autres maladies à *Chlamydia*
A75-A79 Rickettsioses

Virus

A80-A89 Infections virales du système nerveux central
A90-A99 Fièvres virales transmises par des arthropodes et fièvres virales hémorragiques
B00-B09 Infections virales caractérisées par des lésions cutané-muqueuses
B15-B19 Hépatite virale
B20-B24 Maladies dues au virus de l'immunodéficience humaine [VIH]
B25-B34 Autres maladies virales

Mycoses

B35-B49 Mycoses

Parasites

B50-B64 Maladies dues à des protozoaires
B65-B83 Helminthiases
B85-B89 Pédiculose, acariase et autres infestations

Séquelles et autres maladies infectieuses

B90-B94 Séquelles de maladies infectieuses et parasitaires
B95-B97 Agents d'infections bactériennes, virales et autres
B99 Autres maladies infectieuses

FAQ ATIH CIM10 : Les circonstances nosocomiales d'une affection (infection ou autre) se codent en associant **Y95** "Facteurs nosocomiaux" au code de l'affection. Par exemple : *septicémie (sepsis) à staphylocoque* nosocomiale **A41.2** et **Y95**. Ce dernier code appartient au chapitre XX de la CIM, il ne peut donc pas être utilisé comme diagnostic principal mais doit l'être en position de diagnostic associé significatif.

Le terme « septicémie » est modifié en « sepsis » dans tous les libellés et toutes les notes concernés. Lorsque l'origine de l'infection reste inconnue ou qu'elle résulte de l'inoculation directe dans le circuit vasculaire (par exemple à la suite d'un cathétérisme vasculaire, d'un prélèvement sanguin), il convient d'utiliser un code correspondant à un des libellés précédemment intitulés « septicémie ». Cependant ces deux termes ne sont pas équivalents. En effet, on parle de sepsis quand l'infection s'accompagne d'un syndrome de réaction inflammatoire généralisée, locution française préférable à « syndrome de réponse inflammatoire systémique » (SRIS). Ce syndrome devra être codé en sus à l'aide de la catégorie **R65.0** *Syndrome de réponse inflammatoire systémique d'origine infectieuse sans défaillance d'organe* ou **R65.1** *Syndrome de réponse inflammatoire systémique d'origine infectieuse avec défaillance d'organe*. En l'absence de syndrome de réaction inflammatoire généralisée, l'infection est qualifiée de bactériémie et doit être codée **A49.-**.

in ATIH - Modifications de la CIM-10 introduites en 2010

Codage des infections graves

L'introduction de la catégorie **R65** *Syndrome de réponse inflammatoire systémique* en 2009, celle de la sous-catégorie **R57.2** *Choc septique* et le remplacement du terme *septicémie* par celui de *sepsis* dans tous les libellés de la Cim-10 en 2010, permettent désormais de coder les infections selon leur niveau de sévérité conformément à la description clinique actuellement adoptée. Celle-ci est bien exposée dans le guide *Le POPI (Guide thérapeutique de POche en Pathologie Infectieuse, Vivactis édit., Paris, 2009, 10e édition)*, référence française pour les maladies infectieuses et parasitaires.

Une infection peut en effet s'accompagner dans certains cas d'un syndrome de réaction inflammatoire généralisée, caractérisé par des perturbations cliniques et biologiques : on parle alors de *sepsis*. Accompagné d'une altération des fonctions vitales ce sepsis est alors qualifié de *sepsis grave* ou de *syndrome septique grave* (SSG). L'ultime étape dans cette échelle de gravité est la survenue d'un choc septique pouvant aboutir au *syndrome de défaillance multiviscérale (SDMV)*.

La Cim permet de coder ces différents stades de gravité d'une infection : le *sepsis* **R65.0**, le *sepsis grave* **R65.1**, le *choc septique* **R57.2**. **L'infection à l'origine de ces complications est codée en priorité** selon son origine et sa nature.

Exemples :

- pneumonie à *Klebsiella pneumoniae* avec sepsis grave : coder **J15.0** *Pneumopathie due à Klebsiella pneumoniae* + **R65.1** *Syndrome de réponse inflammatoire systémique d'origine infectieuse avec défaillance d'organe* ; les défaillances d'organes ou de fonction sont à coder en sus selon leur nature ;
- pyélonéphrite aiguë à *Escherichia coli* avec choc septique : coder **N10** *Néphrite tubulo-interstitielle aiguë* + **B96.2** *Escherichia coli, cause de maladies classées dans d'autres chapitres* + **R57.2** *Choc septique*.

Dans ces exemples, on ne doit pas ajouter de code des catégories **A40–A41** pour indiquer la présence d'hémocultures positives.

Dans certains cas, l'origine de l'infection reste inconnue, ou elle résulte de l'inoculation directe dans le circuit vasculaire (par exemple à la suite d'un cathétérisme vasculaire, d'un prélèvement sanguin).

Il convient alors d'utiliser un code correspondant à un des libellés précédemment intitulés *septicémie*. Par exemple, un sepsis à streptocoque A à la suite de la pose d'un cathéter intraveineux se code **A40.0** *Sepsis à streptocoques, groupe A* + **R65.0** *Syndrome de réponse inflammatoire systémique d'origine infectieuse sans défaillance d'organe* + **T82.7** *Infection et réaction inflammatoire dues à d'autres prothèses, implants et greffes cardiaques et vasculaires*.

ATIH – Consignes de codage - Maladies Infectieuses, Fascicule VII - mars 2010, p. 3-4

Maladies intestinales infectieuses (A00-A09)

A00 Choléra

- A00.0 A *Vibrio cholerae* 01, biovar cholerae
Choléra classique
- A00.1 A *Vibrio cholerae* 01, biovar El Tor
Choléra El Tor
- A00.9 Choléra, sans précision

A01 Fièvres typhoïde et paratyphoïde

- A01.0 Fièvre typhoïde
Infection due à *Salmonella typhi*
- A01.1 Paratyphoïde A
- A01.2 Paratyphoïde B
- A01.3 Paratyphoïde C
- A01.4 Paratyphoïde, sans précision
Infection due à *Salmonella paratyphi* SAI

A02 Autres salmonelloses

Comprend : infection ou intoxication alimentaire due à toute espèce de *Salmonella*, sauf *S. typhi* et *S. paratyphi*

- A02.0 Entérite à *Salmonella*
- A02.1 Sepsis à *Salmonella*
- A02.2 Infection localisée à *Salmonella* †
Arthrite † (M01.3*) à *Salmonella*
Maladie rénale tubulo-interstitielle † (N16.0*) à *Salmonella*
Méningite † (G01*) à *Salmonella*
Ostéomyélite † (M90.2*) à *Salmonella*
Pneumopathie † (J17.0*) à *Salmonella*
- A02.8 Autres infections précisées à *Salmonella*
- A02.9 Salmonellose, sans précision

A03 Shigellose

- A03.0 Shigellose à *Shigella dysenteriae*
Infection à *Shigella* du groupe A [Shiga-Kruse]
- A03.1 Shigellose à *Shigella flexneri*
Infection à *Shigella* du groupe B
- A03.2 Shigellose à *Shigella boydii*
Infection à *Shigella* du groupe C
- A03.3 Shigellose à *shigella sonnei*
Infection à *Shigella* du groupe D
- A03.8 Autres shigelloses
- A03.9 Shigellose, sans précision
Dysenterie bacillaire SAI

A04 Autres infections intestinales bactériennes

A l'exclusion de : entérite tuberculeuse (A18.3)
intoxications d'origine alimentaire classées ailleurs

- A04.0 Infection entéropathogène à *Escherichia coli*
- A04.1 Infection entérotoxigène à *Escherichia coli*
- A04.2 Infection entéro-invasive à *Escherichia coli*
- A04.3 Infection entéro-hémorragique à *Escherichia coli*
- A04.4 Autres infections intestinales à *Escherichia coli*
Entérite à *Escherichia coli* SAI
- A04.5 Entérite à *Campylobacter*

- A04.6 **Entérite à *Yersinia enterocolitica***
A l'exclusion de : yersiniose extra-intestinale (A28.2)
- A04.7 **Entérocolite à *Clostridium difficile***
Intoxication d'origine alimentaire à *Clostridium difficile*
Colite pseudomembraneuse
- A04.8 **Autres infections intestinales bactériennes précisées**
- A04.9 **Infection intestinale bactérienne, sans précision**
Entérite bactérienne SAI

A05

Autres intoxications bactériennes d'origine alimentaire, non classées ailleurs

A l'exclusion de : effets toxiques de denrées alimentaires nocives (T61-T62)
infection à *Escherichia coli* (A04.0-A04.4)
intoxication et infection alimentaires à *Salmonella* (A02.-)
listériose (A32.-)

- A05.0 **Intoxication alimentaire à staphylocoques**
- A05.1 **Botulisme**
Intoxication alimentaire classique à *Clostridium botulinum*
- A05.2 **Intoxication alimentaire à *Clostridium perfringens* [*Clostridium welchii*]**
Entérite aiguë nécrosante
Pig-bel
- A05.3 **Intoxication alimentaire à *Vibrio parahaemolyticus***
- A05.4 **Intoxication alimentaire à *Bacillus cereus***
- A05.8 **Autres intoxications bactériennes d'origine alimentaire précisées**
- A05.9 **Intoxication bactérienne d'origine alimentaire, sans précision**

A06

Amibiase

Comprend : infection à *Entamoeba histolytica*
A l'exclusion de : autres maladies intestinales à protozoaires (A07.-)

- A06.0 **Dysenterie amibienne aiguë**
Amibiase : • aiguë
• intestinale SAI
- A06.1 **Amibiase intestinale chronique**
- A06.2 **Colite amibienne non dysentérique**
- A06.3 **Amoebome de l'intestin**
Amoebome SAI
- A06.4 **Abcès amibien du foie**
Amibiase hépatique
- A06.5 † **Abcès amibien du poumon (J99.8*)**
Abcès amibien du poumon (et du foie)
- A06.6 † **Abcès amibien du cerveau (G07*)**
Abcès amibien du cerveau (et du foie) (et du poumon)
- A06.7 **Amibiase cutanée**
- A06.8 **Autres localisations d'une infection amibienne**
Appendicite amibienne
Balanite † (N51.2*) amibienne
- A06.9 **Amibiase, sans précision**

A07

Autres maladies intestinales à protozoaires

- A07.0 **Balantidiose**
Dysenterie balantidienne
- A07.1 **Giardiase [lambliaose]**
- A07.2 **Cryptosporidiose**

- A07.3 Infection à *Isospora***
 Coccidiose intestinale
 Infection due à *Isospora belli* et *Isospora hominis*
 Isosporose
- A07.8 Autres maladies intestinales précisées, à protozoaires**
 Microsporidiose intestinale
 Sarcocystose
 Sarcosporidiose
 Trichomonase intestinale
- A07.9 Maladie intestinale à protozoaires, sans précision**
 Colite à protozoaires
 Diarrhée à protozoaires
 Dysenterie à protozoaires
 Diarrhée à flagellés

A08 Infections virales intestinales et autres infections intestinales précisées

A l'exclusion de : grippe avec atteinte gastro-intestinale (J09, J10.8, J11.8)

- A08.0 Entérite à rotavirus**
- A08.1 Gastroentéropathie aiguë à l'agent de Norwalk**
 Entérite à petit virus rond structuré
- A08.2 Entérite à adénovirus**
- A08.3 Autres entérites virales**
- A08.4 Infections intestinales virales, sans précision**
 Entérite virale SAI
 Gastro-entérite virale SAI
 Gastroentéropathie virale SAI
- A08.5 Autres infections intestinales précisées**

A09 Autres gastro-entérites et colites d'origine infectieuse et non précisée

- A09.0 Gastro-entérites et colites d'origine infectieuse, autres et non précisées**
 Catarrhe intestinal
 Colite : infectieuse, septique, SAI, hémorragique,
 Entérite : infectieuse, septique, SAI, hémorragique,
 Gastro-entérite : infectieuse, septique, SAI, hémorragique,
 Diarrhée : • aiguë • aqueuse
 • hémorragique
 • sanglante
 • dysentérique
 • épidémique
- A l'exclusion de :* maladies dues à des bactéries, des protozoaires, des virus et d'autres agents infectieux précisés (A00-A08)
- A09.9 Gastro-entérites et colites d'origine non précisées**
A l'exclusion de : diarrhée • non infectieuse (K52.9)
 • néonatale (P78.3)

Codage des diarrhées

La décision de l'OMS de subdiviser le code A09 et de supprimer la note d'utilisation qui l'accompagnait jusqu'alors modifie radicalement la façon de coder le diagnostic de « diarrhée sans précision ». Désormais le diagnostic de *diarrhée* (de gastro-entérite, d'entérite ou de colite) se code **A09.0** quand son origine infectieuse est affirmée – en l'absence de précision sur le germe en cause. Précisée d'origine non infectieuse, cette affection est codée **K52.9**. Sans information sur l'origine infectieuse ou non, le diagnostic doit être codé **A09.9**.

Cette modification de la CIM-10 est introduite le 1^{er} janvier 2009 pour les besoins du PMSI.

ATIH – Consignes de codage – Maladies de l'appareil digestif, Fascicule II - Créé le 15 janvier 2009

Tuberculose (A15-A19)

Comprend : infections à *Mycobacterium tuberculosis* et *Mycobacterium bovis*

A l'exclusion de : immunodéficience humaine virale [VIH] à l'origine de tuberculose (B20.0)

~~pneumoconiose associée à une tuberculose (J65)~~

séquelles de tuberculose (B90.-)

~~silicotuberculose (J65)~~

tuberculose congénitale (P37.0)

A15

Tuberculose de l'appareil respiratoire, avec confirmation bactériologique et histologique

- A15.0 Tuberculose pulmonaire, confirmée par examen microscopique de l'expectoration, avec ou sans culture**
Bronchectasie tuberculeuse confirmée par l'examen microscopique de l'expectoration, avec ou sans culture
Fibrose pulmonaire tuberculeuse confirmée par l'examen microscopique de l'expectoration, avec ou sans culture
Pneumopathie tuberculeuse confirmée par l'examen microscopique de l'expectoration, avec ou sans culture
Pneumothorax tuberculeux confirmé par l'examen microscopique de l'expectoration, avec ou sans culture
- A15.1 Tuberculose pulmonaire, confirmée par culture seulement**
Toute maladie classée en A15.0, confirmée par culture seulement
- A15.2 Tuberculose pulmonaire, avec confirmation histologique**
Toute maladie classée en A15.0, avec confirmation histologique
- A15.3 Tuberculose pulmonaire, avec confirmation, moyen non précisé**
Toute maladie classée en A15.0 avec confirmation, non précisée comme bactériologique ou histologique
- A15.4 Tuberculose des ganglions intrathoraciques, avec confirmation bactériologique et histologique**
Tuberculose ganglionnaire :
 - hilaire avec confirmation bactériologique et histologique
 - médiastinale avec confirmation bactériologique et histologique
 - trachéo-bronchique avec confirmation bactériologique et histologique

A l'exclusion de : précisée comme primo-infection (A15.7)
- A15.5 Tuberculose du larynx, de la trachée et des bronches, avec confirmation bactériologique et histologique**
Tuberculose de :
 - bronches avec confirmation bactériologique et histologique
 - glotte avec confirmation bactériologique et histologique
 - larynx avec confirmation bactériologique et histologique
 - trachée avec confirmation bactériologique et histologique
- A15.6 Pleurésie tuberculeuse, avec confirmation bactériologique et histologique**
Empyème tuberculeux avec confirmation bactériologique et histologique
Tuberculose de la plèvre avec confirmation bactériologique et histologique
A l'exclusion de : au cours d'une primo-infection tuberculeuse de l'appareil respiratoire, avec confirmation bactériologique et histologique (A15.7)
- A15.7 Primo-infection tuberculeuse de l'appareil respiratoire, avec confirmation bactériologique et histologique**
- A15.8 Autres formes de tuberculose de l'appareil respiratoire, avec confirmation bactériologique et histologique**
Tuberculose (de) :
 - médiastinale avec confirmation bactériologique et histologique
 - nasale avec confirmation bactériologique et histologique
 - rhinopharyngée avec confirmation bactériologique et histologique
 - sinus de la face avec confirmation bactériologique et histologique

- A15.9 Tuberculose de l'appareil respiratoire sans précision, avec confirmation bactériologique et histologique
- A16 Tuberculose de l'appareil respiratoire, sans confirmation bactériologique ou histologique**
- A16.0 Tuberculose pulmonaire, avec examens bactériologique et histologique négatifs
Bronchectasie tuberculeuse avec examens bactériologique et histologique négatifs
Fibrose tuberculeuse avec examens bactériologique et histologique négatifs
Pneumopathie tuberculeuse avec examens bactériologique et histologique négatifs
Pneumothorax tuberculeux avec examens bactériologique et histologique négatifs
- A16.1 Tuberculose pulmonaire, sans examen bactériologique et histologique
Toute maladie classée en A16.0, examens bactériologique et histologique non effectués
- A16.2 Tuberculose pulmonaire, sans mention de confirmation bactériologique ou histologique
Bronchectasie tuberculeuse SAI (sans mention de confirmation bactériologique ou histologique)
Fibrose tuberculeuse SAI (sans mention de confirmation bactériologique ou histologique)
Pneumopathie tuberculeuse SAI (sans mention de confirmation bactériologique ou histologique)
Pneumothorax tuberculeux SAI (sans mention de confirmation bactériologique ou histologique)
Tuberculose pulmonaire SAI (sans mention de confirmation bactériologique ou histologique)
- A16.3 Tuberculose des ganglions intrathoraciques, sans mention de confirmation bactériologique ou histologique
Tuberculose ganglionnaire :
 - hilaire SAI (sans mention de confirmation bactériologique ou histologique)
 - intrathoracique SAI (sans mention de confirmation bactériologique ou histologique)
 - médiastinale SAI (sans mention de confirmation bactériologique ou histologique)
 - trachéo-bronchique SAI (sans mention de confirmation bactériologique ou histologique)*A l'exclusion de :* précisée comme primo-infection (A16.7)
- A16.4 Tuberculose du larynx, de la trachée et des bronches, sans mention de confirmation bactériologique ou histologique
Tuberculose de :
 - bronches SAI (sans mention de confirmation bactériologique ou histologique)
 - glotte SAI (sans mention de confirmation bactériologique ou histologique)
 - larynx SAI (sans mention de confirmation bactériologique ou histologique)
 - trachée SAI (sans mention de confirmation bactériologique ou histologique)
- A16.5 Pleurésie tuberculeuse, sans mention de confirmation bactériologique ou histologique
Empyème tuberculeux SAI (sans mention de confirmation bactériologique ou histologique)
Pleurésie tuberculeuse SAI (sans mention de confirmation bactériologique ou histologique)
Tuberculose de la plèvre SAI (sans mention de confirmation bactériologique ou histologique)
A l'exclusion de : primo-infection tuberculeuse de l'appareil respiratoire (A16.7)
- A16.7 Primo-infection tuberculeuse de l'appareil respiratoire, sans mention de confirmation bactériologique ou histologique
Complexe primaire tuberculeux
Primo-infection tuberculeuse de l'appareil respiratoire SAI
- A16.8 Autres formes de tuberculose de l'appareil respiratoire, sans mention de confirmation bactériologique ou histologique
Tuberculose (de) :
 - médiastinale SAI (sans mention de confirmation bactériologique ou histologique)
 - nasale SAI (sans mention de confirmation bactériologique ou histologique)
 - rhinopharyngée SAI (sans mention de confirmation bactériologique ou histologique)
 - sinus de la face SAI (sans mention de confirmation bactériologique ou histologique)
- A16.9 Tuberculose de l'appareil respiratoire sans précision, sans mention de confirmation bactériologique ou histologique
Tuberculose (de) :
 - SAI
 - appareil respiratoire SAI

A17 † Tuberculose du système nerveux

- A17.0 † Méningite tuberculeuse (G01*)**
 Leptoméningite tuberculeuse
 Tuberculose méningée (cérébrale) (médullaire)
- A17.1 † Tuberculome méningé (G07*)**
 Tuberculome des méninges
- A17.8 † Autres formes de tuberculose du système nerveux**
 Abscess tuberculeux du cerveau (G07*)
 Méningo-encéphalite tuberculeuse (G05.0*)
 Myélite tuberculeuse (G05.0*)
 Polynévrite tuberculeuse (G63.0*)
 Tuberculome - de cerveau (G07*) - de moelle épinière (G07*)
 Tuberculose - de cerveau (G07*) - de moelle épinière (G07*)
- A17.9 † Tuberculose du système nerveux, sans précision (G99.8*)**

A18 Tuberculose d'autres organes

- A18.0 † Tuberculose des os et des articulations**
 Arthrite (M01.1*) tuberculeuse
 Mastoïdite (H75.0*) tuberculeuse
 Ostéite (M90.0*) tuberculeuse
 Ostéomyélite (M90.0*) tuberculeuse
 Ostéonécrose (M90.0*) tuberculeuse
 Synovite (M68.0*) tuberculeuse
 Ténosynovite (M68.0*) tuberculeuse
 Tuberculose de :
 • colonne vertébrale [mal de Pott] (M49.0*)
 • genou [tumeur blanche du genou] (M01.1*)
 • hanche (M01.1*)
- A18.1 Tuberculose de l'appareil génito-urinaire**
 Affection inflammatoire tuberculeuse des organes pelviens de la femme † (N74. 1*)
 Tuberculose (de) :
 • col de l'utérus † (N74.0*)
 • organes génitaux de l'homme † (N51.-*)
 • rénale † (N29.1*)
 • uretère † (N29.1*)
 • vessie † (N33.0*)
- A18.2 Adénopathie tuberculeuse périphérique**
 Adénite tuberculeuse
 A l'exclusion de :
 adénopathie tuberculeuse trachéo-bronchique (A15.4, A16.3)
 tuberculose des ganglions :
 • intrathoraciques (A15.4, A16.3)
 • mésentériques et rétropéritonéaux (A18.3)
- A18.3 Tuberculose de l'intestin, du péritoine et des ganglions mésentériques**
 Ascite tuberculeuse
 Entérite † (K93.0*) tuberculeuse
 Péritonite † (K67.3*) tuberculeuse
 Tuberculose (de) :
 • anus et rectum † (K93.0*)
 • intestin (côlon) (grêle) † (K93.0*)
 • rétropéritonéale (ganglions lymphatiques)
- A18.4 Tuberculose de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané**
 Erythème induré tuberculeux
 Lupus :
 • exedens
 • vulgaire (de) :
 • SAI
 • paupière † (H03.1*)
- Scrofuloderme
 A l'exclusion de :
 lupus érythémateux (L93.-)
 • disséminé (M32.-)

- A18.5 Tuberculose de l'oeil**
 Chorioretinite † (H32.0*) tuberculeuse
 Épisclérite † (H19.0*) tuberculeuse
 Iridocyclite † (H22.0*) tuberculeuse
 Kératite interstitielle † (H19.2*) tuberculeuse
 Kératoconjonctivite (interstitielle) (phlycténulaire) † (H19.2*) tuberculeuse
A l'exclusion de : lupus vulgaire de la paupière (A18.4)
- A18.6 Tuberculose de l'oreille**
 Otite moyenne tuberculeuse (H67.0*)
A l'exclusion de : mastoïdite tuberculeuse (A18.0†)
- A18.7 † Tuberculose des surrénales (E35.1*)**
 Maladie d'Addison tuberculeuse
- A18.8 Tuberculose d'autres organes précisés**
 Artérite cérébrale tuberculeuse † (I68.1*)
 Tuberculose de :
 • endocardie † (I39.8*)
 • myocarde † (I41.0*)
 • oesophage † (K23.0*)
 • péricarde † (I32.0*)
 • thyroïde † (E35.0*)

A19 Tuberculose miliaire

Comprend : polysérite tuberculeuse
 Tuberculose :
 • disséminée
 • généralisée

- A19.0 Tuberculose miliaire aiguë, localisation unique et précisée**
A19.1 Tuberculose miliaire aiguë, sièges multiples
A19.2 Tuberculose miliaire aiguë, sans précision
A19.8 Autres tuberculoses miliaires
A19.9 Tuberculose miliaire, sans précision

Certaines anthroponoses bactériennes (A20-A28)

A20 Peste

Comprend : infection à *Yersinia pseudotuberculosis* subsp. *pestis* [*Yersinia pestis*]

- A20.0 Peste bubonique**
A20.1 Peste cutanée
A20.2 Peste pulmonaire
A20.3 Peste méningée
A20.7 Peste septique
A20.8 Autres formes de peste
 Peste :
 • abortive
 • asymptomatique
 • mineure
- A20.9 Peste, sans précision**

A21 Tularémie

Comprend : fièvre (de) :
 • mouche du daim
 • transmise par le lapin
 infection à *Francisella tularensis* subsp. *Tularensis* [*Francisella tularensis*]

- A21.0 Tularémie ulcéro-glandulaire**
A21.1 Tularémie oculo-glandulaire
 Tularémie ophtalmique

- A21.2 **Tularémie pulmonaire**
Tularémie abdominale
- A21.7 **Tularémie généralisée**
- A21.8 **Autres formes de tularémie**
- A21.9 **Tularémie, sans précision**

A22 Charbon

Comprend : infection à *Bacillus anthracis*

- A22.0 **Charbon cutané**
Anthrax malin
Pustule maligne
- A22.1 **Charbon pulmonaire**
Charbon par inhalation
Maladie des :
 - chiffonniers
 - trieurs de laine
- A22.2 **Charbon gastro-intestinal**
- A22.7 **Sepsis charbonneux**
- A22.8 **Autres formes de charbon**
Méningite charbonneuse † (G01*)
- A22.9 **Charbon, sans précision**

A23 Brucellose

Comprend : fièvre (de) :

- Malte
- méditerranéenne
- ondulante

- A23.0 **Brucellose à *Brucella melitensis***
- A23.1 **Brucellose à *Brucella abortus***
- A23.2 **Brucellose à *Brucella suis***
- A23.3 **Brucellose à *Brucella canis***
- A23.8 **Autres brucelloses**
- A23.9 **Brucellose, sans précision**

A24 Morve et mélioïdose

- A24.0 **Morve**
Infection à *Pseudomonas mallei*
- A24.1 **Mélioïdose aiguë et galopante**
Mélioïdose :
 - pulmonaire
 - septique
- A24.2 **Mélioïdose subaiguë et chronique**
- A24.3 **Autres mélioïdoses**
- A24.4 **Mélioïdose, sans précision**
Infection à *Pseudomonas pseudomallei* SAI
Maladie de Whitmore

A25 Fièvres causées par morsure de rat

- A25.0 **Spirillose**
Sodoku
- A25.1 **Streptobacillose**
Érythème arthritique épidémique
Fièvre (de) :
 - Haverhill
 - streptobacillaire causée par morsure de rat
- A25.9 **Fièvre causée par morsure de rat, sans précision**

A26 Érysipéloïde

- A26.0 Érysipéloïde cutanée
Érythème migrant [rouget du porc]
- A26.7 **Sepsis** à *Erysipelothrix*
- A26.8 Autres formes d'érysipéloïde
- A26.9 Érysipéloïde, sans précision

A27 Leptospirose

- A27.0 Leptospirose ictéro-hémorragique
Leptospirose à *Leptospira interrogans* serovar *icterohaemorrhagiae*
- A27.8 Autres formes de leptospirose
- A27.9 Leptospirose, sans précision

A28 Autres anthroponoses bactériennes, non classées ailleurs

- A28.0 Pasteurellose
- A28.1 Maladie des griffes du chat
- A28.2 Yersiniose extra-intestinale
A l'exclusion de : entérite à *Yersinia enterocolitica* (A04.6),
peste (A20.-)
- A28.8 Autres anthroponoses bactériennes précisées, non classées ailleurs
- A28.9 Anthroponose bactérienne, sans précision

Autres maladies bactériennes (A30-A49)**A30 Lèpre [maladie de Hansen]**

Comprend : infection à *Mycobacterium leprae*

A l'exclusion de : séquelles de lèpre (B92)

- A30.0 Lèpre indéterminée
Groupe indéterminé (I)
- A30.1 Lèpre tuberculoïde
Forme tuberculoïde (T)
Tuberculoïde polaire (TT)
- A30.2 Lèpre tuberculoïde de type intermédiaire atypique
Borderline tuberculoïde (BT)
- A30.3 Lèpre de type intermédiaire atypique
Borderline (BB) proprement dite
- A30.4 Lèpre lépromateuse de type intermédiaire atypique
Borderline lépromateuse (BL)
- A30.5 Lèpre lépromateuse
Forme lépromateuse (L)
Lépromateuse polaire (LL)
- A30.8 Autres formes de lèpre
- A30.9 Lèpre, sans précision

A31 Infections dues à d'autres mycobactéries

A l'exclusion de : lèpre (A30.-) tuberculose (A15-A19)

- A31.0 Infection pulmonaire à *Mycobacterium*
Infection à *Mycobacterium* :
 - *avium*
 - *intracellulare* [bacille de Battey]
 - *kansasii*

- A31.1 Infection cutanée à *Mycobacterium***
Infection par *Mycobacterium* :
• *marinum*
• *ulcerans*
- Ulcère de Buruli
- A31.8 Autres infections à *Mycobacterium***
- A31.9 Infection à *Mycobacterium*, sans précision**
Infection atypique à *Mycobacterium* SAI
Mycobactériose SAI

A32 Listériose

Comprend : infection listérienne d'origine alimentaire
A l'exclusion de : listériose néonatale (disséminée) (P37.2)

- A32.0 Listériose cutanée**
- A32.1† Méningite et méningo-encéphalite listériennes**
Méningite (G01*) listérienne
Méningo-encéphalite (G05.0*) listérienne
- A32.7 Sepsis à *Listeria***
- A32.8 Autres formes de listériose**
Artérite cérébrale † (I68.1*) listérienne
Endocardite † (I39.8*) listérienne
Listériose oculo-glandulaire
- A32.9 Listériose, sans précision**

A33 Tétanos néonatal

A34 Tétanos obstétrical

A35 Autres formes de tétanos

Tétanos SAI
A l'exclusion de : tétanos :
• néonatal (A33)
• obstétrical (A34)

A36 Diphtérie

- A36.0 Diphtérie pharyngée**
Angine diphtérique pseudomembraneuse
Diphtérie amygdalienne
- A36.1 Diphtérie rhinopharyngée**
- A36.2 Diphtérie laryngée**
Laryngo-trachéite diphtérique
- A36.3 Diphtérie cutanée**
A l'exclusion de : érythrasma (L08.1)
- A36.8 Autres formes de diphtérie**
Conjonctivite † (H13.1*) diphtérique
Myocardite † (I41.0*) diphtérique
Polynévrite † (G63.0*) diphtérique
- A36.9 Diphtérie, sans précision**

A37 Coqueluche

- A37.0 Coqueluche à *Bordetella pertussis***
- A37.1 Coqueluche à *Bordetella parapertussis***
- A37.8 Coqueluche due à d'autres espèces de *Bordetella***
- A37.9 Coqueluche, sans précision**

A38 Scarlatine

A l'exclusion de : angine à streptocoques (J02.0)

A39 Infection à méningocoques

- A39.0 † **Méningite à méningocoques (G01*)**
- A39.1 † **Syndrome de Waterhouse-Friderichsen (E35.1*)**
Surréalite hémorragique à méningocoques
Syndrome méningococcique surrénalien
- A39.2 **Méningococcémie aiguë**
- A39.3 **Méningococcémie chronique**
- A39.4 **Méningococcémie, sans précision**
Bactériémie méningococcique SAI
- A39.5 † **Cardite à méningocoques**
Cardite méningococcique SAI (I52.0*)
Endocardite (I39.8*) méningococcique
Myocardite (I41.0*) méningococcique
Péricardite (I32.0*) méningococcique
- A39.8 **Autres infections à méningocoques**
Arthrite † (M01.0*) méningococcique
Conjonctivite † (H13.1*) méningococcique
Encéphalite † (G05.0*) méningococcique
Névrite rétrobulbaire † (H48.1*) méningococcique
Arthrite post-méningococcique † (M03.0*)
- A39.9 **Infection méningococcique, sans précision**
Maladie méningococcique SAI

A40 Sepsis à streptocoques

A l'exclusion de : après un acte à visée diagnostique et thérapeutique (T81.4)
au cours de l'accouchement (O75.3)
consécutif à :

- avortement, grossesse extra-utérine ou molaire (O03-O07, O08.0)
- injection thérapeutique, perfusion ou transfusion (T80.2)
- vaccination (T88.0)

néonatale (P36.0-P36.1)
puerpérale (O85)

- A40.0 **Sepsis à streptocoques, groupe A**
- A40.1 **Sepsis à streptocoques, groupe B**
- A40.2 **Sepsis à streptocoques, groupe D**
- A40.3 **Sepsis à *Streptococcus pneumoniae***
Sepsis à pneumocoques
- A40.8 **Autres sepsis à streptocoques**
- A40.9 **Sepsis à streptocoques, sans précision**

A41 Autres sepsis

- A l'exclusion de :
- au cours de l'accouchement (O75.3)
 - bactériémie SAI (A49.9)
 - consécutives à :
 - avortement, grossesse extra-utérine ou molaire (O03-O07, O08.0)
 - injection thérapeutique, perfusion ou transfusion (T80.2)
 - vaccination (T88.0)
 - mélioïdose **septique** (A24.1)
 - peste **septique** (A20.7)
 - sepsis** (à) (au cours de) :
 - actinomycosique (A42.7)
 - après un acte à visée diagnostique et thérapeutique (T81.4)
 - *Candida* (B37.7)
 - charbonneuse (A22.7)
 - *Erysipelothrix* (A26.7)
 - gonocoques (A54.8)
 - listérienne (A32.7)
 - méningocoques (A39.2-A39.4)
 - néonatale (P36.-)
 - puerpérale (085)
 - streptocoques (A40.-)
 - syndrome du choc toxique (A48.3)
 - tularémique (A21.7)
 - virus de l'herpès (B00.7)
 - yersiniose extra-intestinale (A28.2)

Le terme « septicémie » est modifié en « sepsis » dans les tous les libellés et toutes les notes concernés. Lorsque l'origine de l'infection reste inconnue ou qu'elle résulte de l'inoculation directe dans le circuit vasculaire (par exemple à la suite d'un cathétérisme vasculaire, d'un prélèvement sanguin), il convient d'utiliser un code correspondant à un des libellés précédemment intitulés « septicémie ». Cependant ces deux termes ne sont pas équivalents. En effet, on parle de sepsis quand l'infection s'accompagne d'un syndrome de réaction inflammatoire généralisée, locution française préférable à « syndrome de réponse inflammatoire systémique » (SRIS). Ce syndrome devra être codé en sus à l'aide de la catégorie R65 (**R65.0** *Syndrome de réponse inflammatoire systémique d'origine infectieuse sans défaillance d'organe* ou **R65.1** *Syndrome de réponse inflammatoire systémique d'origine infectieuse avec défaillance d'organe*). En l'absence de syndrome de réaction inflammatoire généralisée, l'infection est qualifiée de bactériémie et doit être codée **A49.-**.

in ATIH Modifications de la CIM-10 introduites en 2010

Septicémies

En 2010 tous les termes de *septicémie* sont remplacés par celui de *sepsis*. Plusieurs remarques sont à faire à propos de cette modification terminologique :

- changer le terme *septicémie* pour celui de *sepsis* ne signifie en rien leur équivalence ; l'OMS a adopté cette solution faute de pouvoir en trouver une plus correcte qui attendra la Cim-11 ;
- le terme *sepsis* employé pour *septicémie* est inexact puisqu'il signifie l'association d'une infection définie avec un syndrome de réaction inflammatoire généralisée. Dans les libellés où *sepsis* remplace le terme *septicémie*, il a le sens d'infection sanguine sans foyer infectieux décelable au niveau d'un organe, avec complication. Si un syndrome de réaction inflammatoire généralisée existe, il doit être codé en plus ;
- dès lors qu'un foyer infectieux à l'origine d'un sepsis est décelé, il convient de le coder comme tel : pyélonéphrite, pneumonie... On ne doit pas ajouter de code des catégories **A40–A41** pour indiquer la présence concomitante d'hémocultures positives.
- Pour utiliser les codes des catégories **A40–A41** (comme tous ceux précédemment intitulés *septicémie*), il faut que soit prouvée une infection sanguine, associant la présence d'hémocultures positives à une complication comme un sepsis ou un choc ; en l'absence de ces complications, il s'agit d'une *bactériémie* qui doit être codée **A49.-**. L'emploi de ce code comme ceux de l'ensemble de la catégorie est soumis à certaines règles du fait de son imprécision, selon le champ de recueil concerné.

ATIH – Consignes de codage - Maladies Infectieuses, Fascicule VII - mars 2010, p. 4

- A41.0 **Sepsis** à staphylocoques dorés
- A41.1 **Sepsis** à d'autres staphylocoques précisés
Sepsis à staphylocoques coagulase-négatifs
- A41.2 **Sepsis** à staphylocoques non précisés
- A41.3 **Sepsis** à *Haemophilus influenzae*
- A41.4 **Sepsis** à micro-organismes anaérobies
A l'exclusion de : gangrène gazeuse (A48.0)
- A41.5 **Sepsis** à d'autres micro-organismes Gram négatif
Sepsis à micro-organismes Gram négatif SAI
- A41.8 Autres **sepsis** précisés
Sepsis à Gram + SAI
- A41.9 **Sepsis**, sans précision
Sepsis SAI
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (R57.2) pour identifier le choc septique.

Aunis p.28 : en cas de choc septique, coder également : **R57.2** ; ne pas confondre avec le *Syndrome du choc toxique (Toxic Choc Syndrom)* qui se code A48.3

A42 Actinomycose

A l'exclusion de : actinomycétome (B47.1)

- A42.0 Actinomycose pulmonaire
- A42.1 Actinomycose abdominale
- A42.2 Actinomycose cervico-faciale
- A42.7 **Sepsis** actinomycosique
- A42.8 Autres formes d'actinomycose
- A42.9 Actinomycose, sans précision

A43 Nocardiose

- A43.0 Nocardiose pulmonaire
- A43.1 Nocardiose cutanée
- A43.8 Autres formes de nocardiose
- A43.9 Nocardiose, sans précision

A44 Bartonellose

- A44.0 Bartonellose généralisée
Fièvre de Oroya
- A44.1 Bartonellose cutanée et cutanéomuqueuse
Verruga peruana
- A44.8 Autres formes de bartonellose
- A44.9 Bartonellose, sans précision

A46 Érysipèle

A l'exclusion de : érysipèle du post-partum ou puerpéral (O86.8)

A48 Autres maladies bactériennes, non classées ailleurs

A l'exclusion de : actinomycétome (B47.1)

- A48.0 Gangrène gazeuse
Myonécrose à *Clostridium*
Phlegmon à *Clostridium*
- A48.1 Maladie des légionnaires
Légionellose
- A48.2 Maladie des légionnaires, sans signes pulmonaires [fièvre de Pontiac]
- A48.3 Syndrome du choc toxique
A l'exclusion de : choc endotoxique SAI (R57.8)
sepsis SAI (A41.9)

- A48.4 Fièvre purpurique du Brésil
Infection généralisée à *Haemophilus aegyptius*
- A48.8 Autres maladies bactériennes précisées

A49 Infection bactérienne, siège non précisé

A l'exclusion de : agents bactériens, cause de maladies classées dans d'autres chapitres (B95-B96)

- infection (à) :
- *Chlamydia* SAI (A74.9)
 - méningococcique SAI (A39.9)
 - rickettsies SAI (A79.9)
 - spirochètes SAI (A69.9)

Le terme de **bactériémie** définit le passage, souvent transitoire, de bactéries dans la circulation sanguine. Il est préférable d'utiliser les termes de virémie, de fongémie et de parasitémie pour les autres microorganismes. Si la bactériémie peut être suspectée sur des manifestations cliniques évocatrices, elle ne peut être affirmée que par des hémocultures positives.

En cas de bactériémie confirmée par hémocultures, un code de la catégorie **A49.-** peut être enregistrée pour traduire cette information.

L'association d'une bactériémie avec un syndrome de réaction inflammatoire généralisée ou d'un état de choc permet l'utilisation des codes des catégories **A40 Sepsis à streptocoques** et **A41 Autres sepsis**.

ATIH – Consignes de codage - Maladies Infectieuses, Fascicule VII - mars 2010, p. 5

- A49.0 Infection à staphylocoques, siège non précisé
- A49.1 Infection à streptocoques, siège non précisé
- A49.2 Infection à *Haemophilus influenzae*, siège non précisé
- A49.3 Infection à *Mycoplasma*, siège non précisé
- A49.8 Autres infections bactériennes, siège non précisé
- A49.9 Infection bactérienne, sans précision
- Bactériémie SAI

Infections dont le mode de transmission est essentiellement sexuel (A50-A64)

A l'exclusion de : maladies dues au virus de l'immunodéficience humaine [VIH] (B20-B24)
syndrome de Reiter (M02.3)
urétrite non spécifique et non gonococcique (N34.1)

A50 Syphilis congénitale

- A50.0 **Syphilis congénitale précoce, symptomatique**
Toute manifestation d'une syphilis congénitale précisée comme étant précoce, ou évidente moins de deux ans après la naissance.
Laryngite syphilitique congénitale précoce
Oculopathie syphilitique congénitale précoce
Ostéochondropathie syphilitique congénitale précoce
Pharyngite syphilitique congénitale précoce
Pneumopathie syphilitique congénitale précoce
Rhinite syphilitique congénitale précoce
Syphilis congénitale précoce :
 - cutanée
 - cutanéomuqueuse
 - viscérale
- A50.1 **Syphilis congénitale précoce, latente**
Syphilis congénitale sans signes cliniques, avec réaction sérologique positive et réaction négative dans le liquide céphalo-rachidien, moins de deux ans après la naissance.
- A50.2 **Syphilis congénitale précoce, sans précision**
Syphilis congénitale SAI moins de deux ans après la naissance.

- A50.3 Oculopathie syphilitique congénitale tardive**
 Kératite interstitielle syphilitique congénitale tardive † (H19.2*)
 Oculopathie syphilitique congénitale tardive NCA † (H58.8*)
 A l'exclusion de : triade de Hutchinson (A50.5)
- A50.4 Syphilis congénitale nerveuse tardive [neuro-syphilis juvénile]**
 Démence paralytique juvénile
 Paralyse générale juvénile
 Syphilis nerveuse tabétique juvénile
 Tabès juvénile
 Encéphalite † (G05.0*) syphilitique congénitale tardive
 Méningite † (G01*) syphilitique congénitale tardive
 Polynévrite † (G63.0*) syphilitique congénitale tardive
 Utiliser, au besoin, un code supplémentaire pour identifier un trouble mental associé.
 A l'exclusion de : triade de Hutchinson (A50.5)
- A50.5 Autres formes tardives de syphilis congénitale, symptomatique**
 Toute forme de syphilis congénitale précisée tardive, ou évidente deux ans au moins après la naissance.
 Arthropathie † (M03.1*) syphilitique congénitale tardive
 Ostéocondropathie † (M90.2*) syphilitique congénitale tardive
 Dents de Hutchinson
 Maladie de Clutton † (M03.1*)
 Nez en selle attribuable à la syphilis
 Syphilis cardio-vasculaire congénitale tardive † (I98.0*)
 Triade de Hutchinson
- A50.6 Syphilis congénitale tardive, latente**
 Syphilis congénitale sans signes cliniques, avec réaction sérologique positive et réaction négative dans le liquide céphalo-rachidien, deux ans au moins après la naissance.
- A50.7 Syphilis congénitale tardive, sans précision**
 Syphilis congénitale SAI, deux ans au moins après la naissance.
- A50.9 Syphilis congénitale, sans précision**

A51 Syphilis précoce

- A51.0 Syphilis génitale primaire**
 Chancre syphilitique SAI
- A51.1 Syphilis anale primaire**
- A51.2 Syphilis primaire d'autres localisations**
- A51.3 Syphilis secondaire de la peau et des muqueuses**
 Alopecie † (L99.8*) syphilitique
 Leucodermie † (L99.8*) syphilitique
 Plaque muqueuse syphilitique
 Condylome plat
- A51.4 Autres formes de syphilis secondaire**
 Affection inflammatoire des organes pelviens de la femme † (N74.2*) syphilitique secondaire
 Iridocyclite † (H22.0*) syphilitique secondaire
 Lymphadénopathie syphilitique secondaire
 Méningite † (G01*) syphilitique secondaire
 Myosite † (M63.0*) syphilitique secondaire
 Oculopathie NCA † (H58.8*) syphilitique secondaire
 Périostite † (M90.1*) syphilitique secondaire
- A51.5 Syphilis précoce, latente**
 Syphilis (acquise) sans signes cliniques, avec réaction sérologique positive et réaction négative dans le liquide céphalo-rachidien, moins de deux ans après l'infection.
- A51.9 Syphilis précoce, sans précision**

A52 Syphilis tardive

- A52.0 † Syphilis cardio-vasculaire**
 Anévrisme syphilitique de l'aorte (I79.0*)
 Aortite (I79.1*) syphilitique
 Artérite cérébrale (I68.1*) syphilitique
 Endocardite SAI (I39.8*) syphilitique
 Insuffisance aortique (I39.1*) syphilitique
 Insuffisance pulmonaire (I39.3*) syphilitique
 Myocardite (I41.0*) syphilitique
 Péricardite (I32.0*) syphilitique
 Syphilis cardio-vasculaire SAI (198.0*)
- A52.1 Syphilis nerveuse symptomatique**
 Arthropathie de Charcot † (M14.6*)
 Atrophie optique † (H48.0*) syphilitique tardive
 Encéphalite † (G05.0*) syphilitique tardive
 Méningite † (G01*) syphilitique tardive
 Névrite :
 • acoustique † (H94.0*) syphilitique tardive
 • rétrobulbaire † (H48.1*) syphilitique tardive
 Polynévrite † (G63.0*) syphilitique tardive
 Parkinsonisme syphilitique † (G22*)
 Tabès
- A52.2 Syphilis nerveuse asymptomatique**
- A52.3 Syphilis nerveuse, sans précision**
 Gomme (syphilitique) du système nerveux central SAI
 Syphilis (tardive) du système nerveux central SAI
 Syphilome du système nerveux central SAI
- A52.7 Autres formes tardives de syphilis symptomatique**
 Affection inflammatoire des organes pelviens de la femme † (N74.2*) syphilitique tardive
 Bursite † (M73.1*) syphilitique tardive
 Choriorétinite † (H32.0*) syphilitique tardive
 Épisclérite † (H19.0*) syphilitique tardive
 Leucodermie † (L99.8*) syphilitique tardive
 Oculopathie NCA † (H58.8*) syphilitique tardive
 Péritonite † (K67.2*) syphilitique tardive
 Glomérulite syphilitique † (N08.0*)
 Gomme (syphilitique) toute localisation, sauf celles classées en A52.0-A52.3
 Syphilis tardive ou tertiaire toute localisation, sauf celles classées en A52.0-A52.3
 Synovite syphilitique [stade non précisé] † (M68.0*)
 Syphilis [stade non précisé] :
 • hépatique † (K77.0*)
 • musculaire † (M63.0*)
 • osseuse † (M90.2*)
 • pulmonaire † (J99.8*)
- A52.8 Syphilis tardive, latente**
 Syphilis (acquise), sans symptômes cliniques, avec réaction sérologique positive et réaction négative dans le liquide céphalo-rachidien, deux ans au moins après l'infection.
- A52.9 Syphilis tardive, sans précision**

A53 Syphilis, autres et sans précision

- A53.0 Syphilis latente, non précisée précoce ou tardive**
 Sérologie syphilitique positive
 Syphilis latente SAI
- A53.9 Syphilis, sans précision**
 Infection due à *Treponema pallidum* SAI
 Syphilis (acquise) SAI
 A l'exclusion de : syphilis SAI entraînant la mort avant l'âge de deux ans (A50.2)

A54 Infection gonococcique

- A54.0 Infection gonococcique de la partie inférieure de l'appareil génito-urinaire, sans abcès péri-urétral ou des glandes annexes**
 Cervicite gonococcique SAI
 Cystite gonococcique SAI
 Urétrite gonococcique SAI
 Vulvo-vaginite gonococcique SAI
A l'exclusion de : avec abcès (des) : • glandes génito-urinaires (A54.1)
 • péri-urétral (A54.1)
- A54.1 Infection gonococcique de la partie inférieure de l'appareil génito-urinaire, avec abcès péri-urétral et des glandes annexes**
 Abcès gonococcique des glandes de Bartholin
- A54.2 Pelvipéritonite gonococcique et autres infections génito-urinaires gonococciques**
 Affection inflammatoire des organes pelviens de la femme † (N74.3*) gonococcique
 Épididymite † (N51.1*) gonococcique
 Orchite † (N51.1*) gonococcique
 Prostatite † (N51.0*) gonococcique
A l'exclusion de : péritonite gonococcique (A54.8)
- A54.3 Infection gonococcique de l'oeil**
 Conjonctivite † (H13.1*) gonococcique
 Iridocyclite † (H22.0*) gonococcique
 Ophtalmie gonococcique du nouveau-né
- A54.4 † Infection gonococcique du système ostéo-articulaire et des muscles**
 Arthrite (M01.3*) gonococcique
 Bursite (M73.0*) gonococcique
 Ostéomyélite (M90.2*) gonococcique
 Synovite (M68.0*) gonococcique
 Ténosynovite (M68.0*) gonococcique
- A54.5 Pharyngite gonococcique**
- A54.6 Infection gonococcique de l'anus et du rectum**
- A54.8 Autres infections gonococciques**
 Abcès du cerveau † (G07*) gonococcique
 Endocardite † (I39.8*) gonococcique
 Lésions cutanées gonococcique
 Méningite † (G01*) gonococcique
 Myocardite † (I41.0*) gonococcique(s)
 Péricardite † (I32.0*) gonococcique
 Péritonite † (K67.1*) gonococcique
 Pneumopathie † (J17.0*) gonococcique
Sepsis gonococcique
A l'exclusion de : pelvipéritonite gonococcique (A54.2)
- A54.9 Infection gonococcique, sans précision**

A55 Lymphogranulomatose vénérienne à *Chlamydia*

- Bubon climatique ou tropical
 Esthiomène
 Lymphogranulomatose inguinale
 Maladie de (Durand-)Nicolas-Favre

A56 Autres infections à *Chlamydia* transmises par voie sexuelle

Comprend : infections à *Chlamydia trachomatis* transmises par voie sexuelle

A l'exclusion de : conjonctivite néonatale à *Chlamydia* (P39.1)
lymphogranulomatose à *Chlamydia* (A55)
maladies classées en A74.-
pneumopathie congénitale à *Chlamydia* (P23.1)

A56.0 Infection à *Chlamydia* de la partie inférieure de l'appareil génito-urinaire

Cervicite à *Chlamydia*

Cystite à *Chlamydia*

Urétrite à *Chlamydia*

Vulvo-vaginite à *Chlamydia*

A56.1 Infection à *Chlamydia*, pelvi-péritonéale et des autres organes génito-urinaires

Affection inflammatoire des organes pelviens de la femme † (N74.4*) à *Chlamydia*

Épididymite † (N51.1*) à *Chlamydia*

Orchite † (N51.1*) à *Chlamydia*

A56.2 Infection à *Chlamydia* de l'appareil génito-urinaire, sans précision

A56.3 Infection à *Chlamydia* de l'anus et du rectum

A56.4 Infection à *Chlamydia* du pharynx

A56.8 Infection à *Chlamydia* transmise par voie sexuelle, autres localisations

A57 Chancre mou

Chancrelle

A58 Granulome inguinal

Donovanose

A59 Trichomonase

A l'exclusion de : trichomonase intestinale (A07.8)

A59.0 Trichomonase uro-génitale

Leucorrhée (vaginale) à *Trichomonas (vaginalis)*

Prostatite † (N51.0*) à *Trichomonas (vaginalis)*

A59.8 Autres localisations de trichomonase

A59.9 Trichomonase, sans précision

A60 Infection ano-génitale par le virus de l'herpès [herpes simplex]

A60.0 Infection des organes génitaux et de l'appareil génito-urinaire par le virus de l'herpès

Infection des organes génitaux par le virus de l'herpès :
• femme † (N77.0*-N77.1*)
• homme † (N51.-*)

A60.1 Infection de la marge cutanée de l'anus et du rectum, par le virus de l'herpès

A60.9 Infection ano-génitale par le virus de l'herpès, sans précision

A63 Autres maladies dont le mode de transmission est essentiellement sexuel, non classées ailleurs

A l'exclusion de : molluscum contagiosum (B08.1)
papillome du col de l'utérus (D26.0)

A63.0 Condylomes ano-génitaux (vénériens)

A63.00 Condylomes anaux (vénériens)

A63.08 Autres Condylomes ano-génitaux (vénériens)

A63.8 Autres maladies précisées dont le mode de transmission est essentiellement sexuel

A64 Maladie sexuellement transmise, sans précision

Maladie vénérienne SAI

Autres maladies à spirochètes (A65-A69)

A l'exclusion de : leptospirose (A27.-)
syphilis (A50-A53)

A65 Syphilis non vénérienne

Béjel
Njovera
Syphilis endémique

A66 Pian

Comprend : boubas
framboesia

- A66.0 Lésions initiales du pian**
Chancre pianique
Framboesia initiale ou primaire
Pian mère
Ulcère framboesial initial
- A66.1 Papillomes multiples et pian plantaire humide (pian-crabe)**
Framboesome
Papillome pianique plantaire ou palmaire
Pianome
- A66.2 Autres lésions cutanées précoces du pian**
Framboeside du pian récent
Pian cutané, moins de cinq ans après l'infection
Pian récent (cutané) (maculaire) (maculo-papulaire) (micropapulaire) (papulaire)
- A66.3 Hyperkératose pianique**
Hyperkératose palmaire ou plantaire (précoce) (tardive), due au pian
Main de vampire
Pianides plantaires hyperkératosiques et trichophytoïdes
- A66.4 Gommages et ulcères pianiques**
Framboeside gommeuse
Pian tardif nodulaire (ulcéré)
- A66.5 Gangosa**
Rhinopharyngite mutilante
- A66.6 Lésions ostéo-articulaires pianiques**
Gomme osseuse du pian (tardif)
Goundou du pian (tardif)
Ostéite ou périostite gommeuse du pian (tardif)
Hydarthrose du pian (précoce) (tardif)
Nodule du pian (précoce) (tardif)
Ostéite du pian (précoce) (tardif)
Périostite (hypertrophique) du pian (précoce) (tardif)
- A66.7 Autres manifestations du pian**
Lésions muqueuses pianiques
Nodules juxta-articulaires pianiques
- A66.8 Pian latent**
Pian sans signes cliniques, avec sérologie positive
- A66.9 Pian, sans précision**

A67 Pinta [caraté]

- A67.0 Lésions initiales de la pinta**
Chancre (initial) de la pinta [caraté]
Papule (initiale) de la pinta [caraté]

- A67.1 Lésions intermédiaires de la pinta**
Hyperkératose de la pinta [caraté]
Lésions hyperchromiques de la pinta [caraté]
Plaques érythémateuses de la pinta [caraté]
Pintides
- A67.2 Lésions tardives de la pinta**
Lésions cardio-vasculaires † (I98.1*) de la pinta [caraté]
Lésions cutanées: • achromiques de la pinta [caraté]
• cicatricielles de la pinta [caraté]
• dyschromiques de la pinta [caraté]
- A67.3 Lésions mixtes de la pinta**
Lésions cutanées achromiques avec lésions cutanées hyperchromiques de la pinta [caraté]
- A67.9 Pinta, sans précision**

A68 Fièvres récurrentes [borrélioses]

Comprend : typhus récurrent

A l'exclusion de : maladie de Lyme (A69.2)

- A68.0 Fièvre récurrente [borréliose] à poux**
Fièvre récurrente à *Borrelia recurrentis*
- A68.1 Fièvre récurrente [borréliose] à tiques**
Fièvre récurrente à *Borrelia*, sauf *Borrelia recurrentis*
- A68.9 Fièvre récurrente [borréliose], sans précision**

A69 Autres infections à spirochètes

- A69.0 Stomatite ulcéro-nécrotique**
Cancrum oris
Gangrène à fusospirochètes
Noma
Stomatite gangréneuse
- A69.1 Autres infections dites de Vincent**
Angine de Vincent
Gingivite de Vincent
Gingivite ulcéro-nécrotique (aiguë)
Gingivo-stomatite ulcéro-nécrotique (aiguë)
Pharyngite à fusospirochètes
Stomatite à fusospirochètes
- A69.2 Maladie de Lyme**
Érythème chronique migrateur à *Borrelia burgdorferi*
- A69.8 Autres infections à spirochètes précisées**
- A69.9 Infection à spirochètes, sans précision**

Autres maladies à *Chlamydia* (A70-A74)

A70 Infection à *Chlamydia psittaci*

Ornithose

Psittacose

A71 Trachome

A l'exclusion de : séquelles de trachome (B94.0)

- A71.0 Phase initiale du trachome**
Trachoma dubium

- A71.1 Phase active du trachome**
 Conjonctivite :
 - folliculaire trachomateuse
 - granuleuse (trachomateuse)
 Pannus trachomateux
- A71.9 Trachome, sans précision**

A74 Autres infections à *Chlamydia*

A l'exclusion de :

- conjonctivite néonatale à *Chlamydia* (P39.1)
- infections à *Chlamydia* transmises par voie sexuelle (A55-A56)
- pneumopathie (à) :
 - *Chlamydia* (J16.0)
 - congénitale (P23.1)

- A74.0† Conjonctivite à *Chlamydia* (H13.1*)**
 Paratrachome
- A74.8 Autres infections à *Chlamydia* précisées**
 Péritonite à *Chlamydia* † (K67.0*)
- A74.9 Infection à *Chlamydia*, sans précision**
 Chlamydiose SAI

Rickettsioses (A75-A79)

A75 Typhus

A l'exclusion de : rickettsiose due à *Ehrlichia sennetsu* (A79.8)

- A75.0 Typhus épidémique à poux dû à *Rickettsia prowazekii***
 Typhus :
 - classique
 - épidémique (à poux)
 - exanthématique
- A75.1 Typhus réurgent [maladie de Brill]**
 Maladie de Brill-Zinsser
- A75.2 Typhus à *Rickettsia typhi***
 Typhus murin (à puces)
- A75.3 Typhus à *Rickettsia tsutsugamushi***
 Fièvre fluviale du Japon
 Typhus des broussailles
- A75.9 Typhus, sans précision**

A77 Fièvre pourprée [rickettsioses à tiques]

- A77.0 Fièvre pourprée à *Rickettsia rickettsii***
 Fièvre (de) :
 - pourprée des Montagnes rocheuses
 - Sao Paulo [maculeuse brésilienne]
- A77.1 Fièvre pourprée à *Rickettsia conorii***
 Fièvre (à) (de) :
 - boutonneuse
 - exanthématique méditerranéenne
 - indienne à tiques
 - Marseille
 - tiques du Kenya
 Typhus africain à tiques
- A77.2 Fièvre pourprée due à *Rickettsia sibirica***
 Fièvre russo-asiatique
 Typhus à tiques de Sibérie
- A77.3 Fièvre pourprée due à *Rickettsia australis***
 Fièvre à tiques du Queensland
- A77.8 Autres fièvres pourprées**

A77.9 Fièvre pourprée, sans précision
Typhus à tiques SAI

A78 Fièvre Q

Fièvre (du) : • Montana
• quadrilatérale
Infection à *Coxiella burnetii*

A79 Autres rickettsioses

A79.0 Fièvre des tranchées
Fièvre (de) : • quintane
• Volhynie

A79.1 Rickettsiose varicelliforme due à *Rickettsia akari*
Fièvre de Kew Garden
Rickettsiose vésiculaire

A79.8 Autres types précisés de rickettsiose
Rickettsiose à *Ehrlichia sennetsu*

A79.9 Rickettsiose, sans précision
Infection à rickettsies SAI

Infections virales du système nerveux central (A80-A89)

A l'exclusion de séquelles de : • encéphalite virale (B94.1)
• poliomyélite (B91)

A80 Poliomyélite aiguë

A80.0 Poliomyélite paralytique aiguë, associée au virus vaccinal

A80.1 Poliomyélite paralytique aiguë, virus sauvage importé

A80.2 Poliomyélite paralytique aiguë, virus sauvage indigène

A80.3 Poliomyélites paralytiques aiguës, autres et sans précision

A80.4 Poliomyélite aiguë non paralytique

A80.9 Poliomyélite aiguë, sans précision

A81 Infections atypiques à virus, du système nerveux central

Comprend : maladies à prions, du système nerveux central

A81.0 Maladie de Creutzfeldt-Jakob
Encéphalopathie spongieuse subaiguë

A81.1 Panencéphalite sclérosante subaiguë
Encéphalite subaiguë à inclusions de Dawson
Leucoencéphalopathie sclérosante de Van Bogaert

A81.2 Leucoencéphalopathie multifocale progressive
Leucoencéphalopathie multifocale SAI

A81.8 Autres infections atypiques à virus, du système nerveux central
Kuru

A81.9 Infection atypique à virus, du système nerveux central, sans précision
Maladie à prion du système nerveux central SAI

A82 Rage

A82.0 Rage sylvatique

A82.1 Rage des rues [rage citadine]

A82.9 Rage, sans précision

A83 Encéphalite virale transmise par des moustiques

Comprend : méningo-encéphalite à virus transmise par des moustiques

A l'exclusion de : encéphalite équine vénézuélienne (A92.2)

- A83.0 Encéphalite japonaise
- A83.1 Encéphalite équine occidentale
- A83.2 Encéphalite équine orientale
- A83.3 Encéphalite de Saint-Louis
- A83.4 Encéphalite australienne
Maladie virale de Kunjin
- A83.5 Encéphalite de Californie
Encéphalite de La Crosse
Méningo-encéphalite de Californie
- A83.6 Maladie à virus de Rocio
- A83.8 Autres encéphalites virales transmises par des moustiques
- A83.9 Encéphalite virale transmise par des moustiques, sans précision

A84 Encéphalite virale transmise par des tiques

Comprend : méningo-encéphalite virale transmise par des tiques

- A84.0 Encéphalite de la taïga [encéphalite verno-estivale russe]
- A84.1 Encéphalite d'Europe centrale transmise par des tiques
- A84.8 Autres encéphalites virales transmises par des tiques
Encéphalomyélite ovine [louping ill]
Maladie virale de Powassan
- A84.9 Encéphalite virale transmise par des tiques, sans précision

A85 Autres encéphalites virales, non classées ailleurs

Comprend : encéphalomyélite précisée virale NCA

méningo-encéphalite précisée virale NCA

A l'exclusion de : chorioméningite lymphocytaire (A87.2)

- encéphalite (due au virus de) :
- herpès [herpes simplex] (B00.4)
 - morbilleuse (B05.0)
 - ourlienne (B26.2)
 - poliomyélite (A80.-)
 - zostérienne (B02.0)

encéphalomyélite myalgique bénigne (G93.3)

- A85.0 † Encéphalite à entérovirus (G05.1*)
Encéphalomyélite à entérovirus
- A85.1 † Encéphalite à adénovirus (G05.1*)
Méningo-encéphalite à adénovirus
- A85.2 Encéphalite virale transmise par des arthropodes, sans précision
- A85.8 Autres encéphalites virales précisées
Encéphalite léthargique
Maladie de Von Economo-Cruchet

A86 Encéphalite virale, sans précision

Encéphalomyélite à virus SAI

Méningo-encéphalite à virus SAI

A87 Méningite virale

A l'exclusion de : méningite (due au virus de) :

- herpès [herpes simplex] (B00.3)
- morbilleuse (B05.1)
- ourlienne (B26.1)
- poliomyélite (A80.-)
- zostérienne (B02.1)

- A87.0 † **Méningite à entérovirus (G02.0*)**
Méningite à virus : • Coxsackie
• ECHO
- A87.1 † **Méningite à adénovirus (G02.0*)**
- A87.2 **Chorioméningite lymphocytaire**
Méningo-encéphalite lymphocytaire
- A87.8 **Autres méningites virales**
- A87.9 **Méningite virale, sans précision**

A88 Autres infections virales du système nerveux central, non classées ailleurs

A l'exclusion de : encéphalite virale SAI (A86)
méningite virale SAI (A87.9)

- A88.0 **Fièvre exanthématique à entérovirus [exanthème de Boston]**
- A88.1 **Vertige épidémique**
- A88.8 **Autres infections virales précisées du système nerveux central**

A89 Infection virale du système nerveux central, sans précision

Fièvres virales transmises par des arthropodes et fièvres virales hémorragiques (A90-A99)

A90 Dengue [dengue classique]

A l'exclusion de : fièvre hémorragique due au virus de la dengue (A91)

A91 Fièvre hémorragique due au virus de la dengue

A92 Autres fièvres virales transmises par des moustiques

A l'exclusion de : maladie de la Ross River (B33.1)

- A92.0 **Fièvre de Chikungunya**
Fièvre hémorragique de Chikungunya
- A92.1 **Fièvre due au virus O'nyong-nyong**
- A92.2 **Fièvre équine vénézuélienne**
Encéphalite équine vénézuélienne
Encéphalomyélite équine vénézuélienne
- A92.3 **Fièvre due au virus West Nile**
Fièvre West-Nile
Fièvre du Nil occidental
- A92.4 **Fièvre de la vallée du Rift**
- A92.8 **Autres fièvres virales précisées, transmises par des moustiques**
- A92.9 **Fièvre virale transmise par des moustiques, sans précision**

A93 Autres fièvres virales transmises par des arthropodes, non classées ailleurs

- A93.0 **Fièvre d'Oropouche**
- A93.1 **Fièvre à phlébotome**
Fièvre à pappataci
- A93.2 **Fièvre à tiques du Colorado**

A93.8 Autres fièvres virales précisées, transmises par des arthropodes

Maladie virale de Piry

Stomatite vésiculaire virale [fièvre de l'Indiana]

A94 Fièvre virale transmise par des arthropodes, sans précision

Fièvre à arbovirus SAI

Infection à arbovirus SAI

A95 Fièvre jaune

A95.0 Fièvre jaune sylvatique

Fièvre jaune de : • brousse
• jungle

A95.1 Fièvre jaune citadine

A95.9 Fièvre jaune, sans précision

A96 Fièvre hémorragique à Arénavirus

A96.0 Fièvre hémorragique de Junin

Fièvre hémorragique d'Argentine

A96.1 Fièvre hémorragique de Machupo

Fièvre hémorragique de Bolivie

A96.2 Fièvre de Lassa

A96.8 Autres fièvres hémorragiques à arénavirus

A96.9 Fièvre hémorragique à arénavirus, sans précision

A98 Autres fièvres hémorragiques virales, non classées ailleurs

A l'exclusion de : fièvre hémorragique (de) (due au) : • Chikungunya (A92.0)
• virus de la dengue (A91)

A98.0 Fièvre hémorragique de Crimée [du Congo]

Fièvre hémorragique d'Asie centrale

A98.1 Fièvre hémorragique d'Omsk

A98.2 Maladie de la forêt de Kyasanur

A98.3 Maladie de Marburg

A98.4 Maladie à virus Ebola

A98.5 Fièvre hémorragique avec syndrome rénal

Fièvre hémorragique (de) : • Corée
• épidémique
• russe

Maladie à hantavirus [virus Hanta] avec manifestations rénales

Nephropathia epidemica

A l'exclusion de : syndrome (cardio-)pulmonaire à virus Hanta (B33.4 †, J17.1*)

A98.8 Autres fièvres hémorragiques virales précisées

A99 Fièvre hémorragique virale, sans précision

Infections virales caractérisées par des lésions cutané-muqueuses (B00-B09)

B00 Infections par le virus de l'herpès [herpes simplex]

A l'exclusion de : herpangine (B08.5)
infection : • ano-génitale par le virus de l'herpès (A60.-)
• virale congénitale herpétique (P35.2)
mononucléose due à herpès virus gamma (B27.0)

B00.0 Eczéma herpétique

Pustulose varicelliforme de Kaposi

B00.1 Dermite vésiculaire due au virus de l'herpès

Dermite vésiculaire de : • lèvre due au virus humain type 2 (alpha)
• oreille due au virus humain type 2 (alpha)
Herpes simplex de : • face
• lèvre

B00.2 Gingivo-stomatite et pharyngo-amygdalite due au virus de l'herpès

Pharyngite due au virus de l'herpès

B00.3 † Méningite due au virus de l'herpès (G02.0*)

B00.4 † Encéphalite due au virus de l'herpès (G05.1*)

Encéphalomyélite à herpès simien type 1 (Virus B)

Méningo-encéphalite due au virus de l'herpès

B00.5 Affections oculaires dues au virus de l'herpès

Conjonctivite † (H13.1*) due au virus de l'herpès

Dermite de la paupière † (H03.1*) due au virus de l'herpès

Iridocyclite † (H22.0*) due au virus de l'herpès

Iritis † (H22.0*) due au virus de l'herpès

Kératite † (H19.1*) due au virus de l'herpès

Kératoconjonctivite † (H19.1*) due au virus de l'herpès

Uvéite † (H22.0*) due au virus de l'herpès

B00.7 Maladie disséminée due au virus de l'herpès

Sepsis dû au virus de l'herpès

B00.8 Autres formes d'infection due au virus de l'herpès

Hépatite herpétique † (K77.0*)

Oesophagite herpétique † (K23.80*)

Panaris herpétique

B00.9 Infection due au virus de l'herpès, sans précision

Infection à herpes simplex SAI

B01 Varicelle

B01.0† Méningite varicelleuse (G02.0*)

B01.1 † Encéphalite varicelleuse (G05.1*)

Encéphalite post-varicelleuse

Encéphalomyélite varicelleuse

B01.2 † Pneumopathie varicelleuse (J17.1*)

B01.8 Varicelle avec autres complications

B01.9 Varicelle sans complication

Varicelle SAI

B02 Zona [herpes zoster]

B02.0 † Encéphalite zostérienne (G05.1*)

Méningo-encéphalite zostérienne

B02.1 † Méningite zostérienne (G02.0*)

B02.2 † Zona accompagné d'autres manifestations neurologiques

Atteinte post-herpétique du ganglion géniculé (G53.0*)

Néuralgie trigémينية post-herpétique (G53.0*)

Polynévrite post-zostérienne (G63.0*)

B02.3 Zona ophtalmique

Blépharite † (H03.1*) zostérienne

Conjonctivite † (H13.1*) zostérienne

Iridocyclite † (H22.0*) zostérienne

Iritis † (H22.0*) zostérienne

Kératite † (H19.2*) zostérienne

Kératoconjonctivite † (H19.2*) zostérienne

Sclérite † (H19.0*) zostérienne

B02.7 Zona disséminé

B02.8 Zona avec autres complications

B02.9 Zona sans complication

Zona SAI

B03 Variole¹

B04 Monkeypox

B05 Rougeole

A l'exclusion de : panencéphalite sclérosante subaiguë (A81.1)

B05.0 † Rougeole compliquée d'une encéphalite (G05.1*)

Encéphalite post-morbilleuse

B05.1 † Rougeole compliquée d'une méningite (G02.0*)

Méningite post-morbilleuse

B05.2 † Rougeole compliquée d'une pneumopathie (J17.1*)

Pneumopathie post-morbilleuse

B05.3 † Rougeole compliquée d'une otite moyenne (H67.1*)

Otite moyenne post-morbilleuse

B05.4 Rougeole avec complications intestinales

B05.8 Rougeole avec autres complications

Rougeole compliquée de kératite et de kératoconjonctivite † (H19.2*)

B05.9 Rougeole sans complication Rougeole SAI

B06 Rubéole

A l'exclusion de : rubéole congénitale (P35.0)

B06.0 † Rubéole avec complications neurologiques

Encéphalite (G05.1*) rubéoleuse

Méningite (G02.0*) rubéoleuse

Méningo-encéphalite (G05.1*) rubéoleuse

B06.8 Rubéole avec autres complications

Arthrite † (M01.4*) rubéoleuse

Pneumopathie † (J17.1*) rubéoleuse

B06.9 Rubéole sans complication

Rubéole SAI

¹ En mai 1980, la 33^{ème} Assemblée mondiale de la Santé a officiellement déclaré que la variole avait été éradiquée. La classification est maintenue à des fins de surveillance.

B07 Verrues d'origine virale

Verruca : • simplex
• vulgaris

A l'exclusion de : condylomes ano-génitaux (vénériens) (A63.0)
papillome (de) : • col de l'utérus (D26.0)
• larynx (D14.1)
• vessie (D41.4)

B08 Autres infections virales caractérisées par des cutanéomuqueuses, non classées ailleurs

A l'exclusion de stomatite vésiculaire virale (A93.8)

B08.0 Autres infections à orthopoxvirus

Cowpox
Dermatite pustuleuse contagieuse ovine
Orf
Pseudovaccinose [nodules des trayeurs]
Vaccinose naturelle
Vaccinia

A l'exclusion de : monkeypox (B04)

B08.1 Molluscum contagiosum

B08.2 Exanthème subit [sixième maladie] [roséole infantile]

B08.3 Érythème infectieux [cinquième maladie] [mégalérythème épidémique]

B08.4 Stomatite vésiculaire avec exanthème, due à un entérovirus

Syndrome pied-main-bouche

B08.5 Pharyngite vésiculaire due à un entérovirus

Herpangine

B08.8 Autres infections virales précisées, caractérisées par des lésions cutanéomuqueuses

Fièvre (de) : • aphteuse
• Yaba

Pharyngite lymphonodulaire à entérovirus

Syndrome du virus de Tanapox

B09 Infection virale caractérisée par des lésions cutanéomuqueuses, sans précision

Enanthème viral SAI

Exanthème viral SAI

Hépatite virale (B15-B19)

A l'exclusion de : hépatite (à) : • cytomégalovirus (B25.1)
• herpétique (B00.8)
séquelles d'hépatite virale (B94.2)

B15 Hépatite aiguë A

B15.0 Hépatite A avec coma hépatique

B15.9 Hépatite A sans coma hépatique

Hépatite A (aiguë) (virale) SAI

B16 Hépatite aiguë B

B16.0 Hépatite aiguë B avec agent delta, avec coma hépatique

B16.1 Hépatite aiguë B avec agent delta, sans coma hépatique

B16.2 Hépatite aiguë B sans agent delta, avec coma hépatique

B16.9 Hépatite aiguë B, sans agent delta et sans coma hépatique

Hépatite B (aiguë) (virale) SAI

B17 Autres hépatites virales aiguës

- B17.0 (Sur)infection aiguë par agent delta d'un sujet porteur de l'hépatite B
- B17.1 Hépatite aiguë C
- B17.2 Hépatite aiguë E
- B17.8 Autres hépatites virales aiguës précisées
Hépatite non A non B (aiguë) (virale) NCA
- B17.9 Hépatite virale aiguë, sans précision**
Hépatite aiguë SAI

B18 Hépatite virale chronique

- B18.0 Hépatite virale chronique B avec agent delta
- B18.1 Hépatite virale chronique B sans agent delta
Hépatite (virale) chronique B
- B18.2 Hépatite virale chronique C
- B18.8 Autres hépatites virales chroniques
- B18.9 Hépatite virale chronique, sans précision

B19 Hépatite virale, sans précision

- B19.0 Hépatite virale, sans précision, avec coma
- B19.9 Hépatite virale, sans précision, sans coma
Hépatite virale SAI

Maladies dues au virus de l'immunodéficience humaine [VIH] (B20-B24)

A l'exclusion de : infection asymptomatique par le virus de l'immunodéficience humaine [VIH] (Z21)
infection compliquant la grossesse, l'accouchement et la puerpéralité (O98.7) en
Diagnostic Principal (les codes B20 à B24 sont à coder en plus, ainsi que les manifestations
éventuelles de la maladie in ATIH Modifications de la CIM-10 introduites en 2010)

Règles de codage d'une infection à VIH

Le groupe **B20–B24** est réservé au codage des infections symptomatiques par le VIH. Le code **Z21** est réservé à l'infection asymptomatique [séropositivité isolée].

Bien que certains libellés incluent explicitement l'affection associée à l'infection à VIH, on doit toujours les coder séparément ; ainsi le codage d'une infection à VIH compliquée d'un sarcome de Kaposi doit associer un code **C46.–** à **B21.0**.

Les codes **B24.–** permettent de coder la maladie à VIH lorsque le patient ne présente pas d'affection spécifique lors du séjour considéré. Ainsi en MCO, un bilan sans fait nouveau chez un patient au stade de sida associera **B24.+1 Sida avéré SAI** en diagnostic relié au code du bilan en diagnostic principal. De même les codes **B24.–** sont employés lorsqu'un patient est pris en charge pour une affection sans rapport avec son infection à VIH et que cette dernière ne fait pas l'objet d'une prise en charge particulière. Ainsi une fracture de jambe chez un patient atteint du sida se code **S82.–** et **B24.+1** si le sida répond aux conditions des diagnostics associés.

ATIH – Consignes de codage - Maladies Infectieuses Fascicule VII - mars 2010, p. 5-6

B20 Immunodéficience humaine virale [VIH], à l'origine de maladies infectieuses et parasitaires

À l'exclusion de : infection asymptomatique par le virus de l'immunodéficience humaine [VIH] (Z21)

- B20.0 Maladie par VIH à l'origine d'une infection mycobactérienne
Maladie par VIH à l'origine de tuberculose
- B20.1 Maladie par VIH à l'origine d'autres infections bactériennes
- B20.2 Maladie par VIH à l'origine d'infections à cytomégalovirus
- B20.3 Maladie par VIH à l'origine d'autres infections virales
- B20.4 Maladie par VIH à l'origine de candidose

- B20.5 Maladie par VIH à l'origine d'autres mycoses
- B20.6 Maladie par VIH à l'origine de pneumopathie à *Pneumocystis carinii*
Maladie par VIH à l'origine de pneumopathie à *Pneumocystis jirovecii*
- B20.7 Maladie par VIH à l'origine d'infections multiples
- B20.8 Maladie par VIH à l'origine d'autres maladies infectieuses et parasitaires
- B20.9 Maladie par VIH à l'origine d'une maladie infectieuse ou parasitaire non précisée
Maladie par VIH à l'origine d'une infection SAI

B21 Immunodéficience humaine virale [VIH], à l'origine de tumeurs malignes

- B21.0 Maladie par VIH à l'origine d'un sarcome de Kaposi
- B21.1 Maladie par VIH à l'origine d'un lymphome de Burkitt
- B21.2 Maladie par VIH à l'origine d'autres lymphomes non hodgkiniens
- B21.3 Maladie par VIH à l'origine d'autres tumeurs malignes des tissus lymphoïde, hématopoïétique et apparentés
- B21.7 Maladie par VIH à l'origine de tumeurs malignes multiples
- B21.8 Maladie par VIH à l'origine d'autres tumeurs malignes
- B21.9 Maladie par VIH à l'origine d'une tumeur maligne, sans précision

B22 Immunodéficience humaine virale [VIH], à l'origine d'autres affections précisées

- B22.0 Maladie par VIH à l'origine d'une encéphalopathie
Démence par VIH
- B22.1 Maladie par VIH à l'origine d'une pneumopathie lymphoïde interstitielle
- B22.2 Maladie par VIH à l'origine d'un syndrome cachectique
Maladie par VIH à l'origine d'une émaciation
Maladie par VIH à l'origine d'un arrêt de croissance
- B22.7 Maladie par VIH à l'origine de maladies multiples classées ailleurs
Note : Pour l'utilisation de cette catégorie, se référer aux règles et instructions du Volume 2 concernant la morbidité ou la mortalité.

B23 Immunodéficience humaine virale [VIH], à l'origine d'autres maladies

- B23.0 Syndrome d'infection aiguë par VIH
- B23.1 Maladie par VIH à l'origine d'adénopathies généralisées (persistantes)
- B23.2 Maladie par VIH à l'origine d'anomalies hématologiques et immunologiques, non classées ailleurs
- B23.8 Maladie par VIH à l'origine d'autres états précisés

B24 Immunodéficience humaine virale [VIH], sans précision

Complexe relatif au SIDA [ARC] SAI

Syndrome d'immunodéficience acquise [SIDA] SAI

Aunis p.29 : ces codes peuvent être associés à n'importe quel autre code de la CIM, y compris lorsqu'un patient est pris en charge pour une affection sans rapport avec son infection par le VIH.

- B24.+0 Complexe relatif au SIDA [préSIDA] [ARC] sans précision
- B24.+1 Syndrome d'immunodéficience acquise [SIDA] avéré sans précision
- B24.+9 Infection par le virus de l'immunodéficience humaine [VIH], sans précision

Autres maladies virales (B25-B34)

B25 Maladie à cytomégalovirus

A l'exclusion de : infection congénitale à cytomégalovirus (P35.1)
mononucléose à cytomégalovirus (B27.1)

- B25.0 † Pneumopathie à cytomégalovirus (J17.1*)
- B25.1 † Hépatite à cytomégalovirus (K77.0*)
- B25.2 † Pancréatite à cytomégalovirus (K87.1*)
- B25.8 Autres maladies à cytomégalovirus
Rétinite à cytomégalovirus † (H32.00*)
- B25.9 Maladie à cytomégalovirus, sans précision

B26 Oreillons

Comprend : parotidite : • épidémique
• infectieuse

- B26.0 † Orchite ourlienne (N51.1*)
- B26.1 † Méningite ourlienne (G02.0*)
- B26.2 † Encéphalite ourlienne (G05.1*)
- B26.3 † Pancréatite ourlienne (K87.1*)
- B26.8 Oreillons avec autres complications
Arthrite † (M01.5*) ourlienne
Myocardite † (I41.1*) ourlienne
Néphrite † (N08.0*) ourlienne
Polynévrite † (G63.0*) ourlienne
- B26.9 Oreillons sans complication
Oreillons SAI
Parotidite ourlienne SAI

B27 Mononucléose infectieuse

Comprend : angine à monocytes
fièvre glandulaire
maladie de Pfeiffer

- B27.0 Mononucléose due à herpès virus gamma
Mononucléose due au virus d'Epstein-Barr
- B27.1 Mononucléose à cytomégalovirus
- B27.8 Autres mononucléoses infectieuses
- B27.9 Mononucléose infectieuse, sans précision

Aunis p.30 : pour le « syndrome mononucléosique » sans précision, sans mention d'une origine infectieuse, nous vous conseillons le code **D72.8**

B30 Conjonctivite virale

A l'exclusion de : affection oculaire : • due au virus de l'herpès [herpes simplex] (B00.5)
• zostérienne (B02.3)

- B30.0 † Kératoconjonctivite due à un adénovirus (H19.2*)
Kératoconjonctivite épidémique
- B30.1 † Conjonctivite due à un adénovirus (H13.1*)
Conjonctivite (des) : • folliculaire aiguë due à un adénovirus
• piscines
- B30.2 Pharyngo-conjonctivite virale
- B30.3 † Conjonctivite hémorragique aiguë épidémique (entérovirale) (H13.1*)
Conjonctivite (due à) : • entérovirus 70
• hémorragique (aiguë) (épidémique)
• virus Coxsackie 24

B30.8 † Autres conjonctivites virales (H13.1*)

Conjonctivite de Newcastle

B30.9 Conjonctivite virale, sans précision

B33 Autres maladies à virus, non classées ailleurs

B33.0 Myalgie épidémique

Maladie de Bornholm

B33.1 Maladie de la Ross River

Fièvre de la Ross River

Polyarthrite épidémique exanthématique

B33.2 Cardite virale

B33.3 Infections à rétrovirus, non classées ailleurs

Infection à rétrovirus SAI

B33.4 † Syndrome (cardio-) pulmonaire à virus Hanta [hantavirus] [SPH] [SCPH] (J17.1*)

Maladie à virus Hanta avec manifestations pulmonaires

Maladie à virus Sin Nombre

Utiliser au besoin un code supplémentaire (N17.9) pour identifier la défaillance rénale associée au SPH dû aux virus Andes, Bayou et Black Creek Canal.

A l'exclusion de : fièvre hémorragique avec syndrome rénal (A98.5 †, N08.0*)

B33.8 Autres maladies à virus précisées

B34 Infection virale, siège non précisé

A l'exclusion de : infection (à) (due au) :
• rétrovirus SAI (B33.3)
• virus de l'herpès [herpes simplex] SAI (B00.9)
maladie à cytomégalovirus SAI (B25.9)
virus, cause de maladies classées dans d'autres chapitres (B97.-)

B34.0 Infection adénovirale, siège non précisé

B34.1 Infection entérovirale, siège non précisé

Infection SAI à virus :
• Coxsackie
• ECHO

B34.2 Infection coronavirale, siège non précisé

A l'exclusion de : syndrome respiratoire aigu sévère [SRAS] (U04.9)

B34.3 Infection parvovirale, siège non précisé

B34.4 Infection papovvirale, siège non précisé

B34.8 Autres infections virales, siège non précisé

B34.9 Infection virale, sans précision

Virémie SAI

Mycoses (B35-B49)

A l'exclusion de : mycosis fongöide (C84.0)
pneumopathie par hypersensibilité aux poussières organiques (J67.-)

B35 Dermatophytose

Comprend : favus infections causées par les espèces appartenant aux genres *Epidermophyton*, *Microsporum* et *Trichophyton* teigne, tous types, sauf ceux classés en B36.-

- B35.0** **Teigne de la barbe et du cuir chevelu**
Kérion
Sycosis trichophytique
Teigne tondante
- B35.1** **Teigne de l'ongle**
Dermatophytose de l'ongle
Onychomycose
Onyxis dermatophytique
- B35.2** **Teigne de la main**
Dermatophytose de la main
Trichophytie de la main
- B35.3** **Teigne du pied**
Dermatophytose du pied
Pied d'athlète
Trichophytie du pied
- B35.4** **Teigne de la peau glabre**
Trichophytie des parties découvertes du corps
- B35.5** **Teigne imbriquée**
Herpès circiné
Tokelau
- B35.6** **Teigne du membre inférieur**
Eczéma marginé de Hebra
Gale des blanchisseurs
- B35.8** **Autres dermatophytoses**
Dermatophytose : • disséminée
• granulomateuse
- B35.9** **Dermatophytose, sans précision**

B36 Autres mycoses superficielles

- B36.0** **Pityriasis versicolor**
Tinea : • flava
• versicolor
- B36.1** **Tinea nigra**
Keratomycosis nigricans palmaris
Microsporiasis nigra
Pityriasis nigra
- B36.2** **Piedra blanche**
Tinea blanca
- B36.3** **Piedra noire**
- B36.8** **Autres mycoses superficielles précisées**
- B36.9** **Mycose superficielle, sans précision**

B37 Candidose

Comprend : candidiase
moniliase

A l'exclusion de : candidose néonatale (P37.5)

- B37.0 Stomatite à *Candida***
Muguet buccal
- B37.1 Candidose pulmonaire**
- B37.2 Candidose de la peau et des ongles**
Onyxis à *Candida*
Périonyxis à *Candida*
A l'exclusion de : érythème fessier du nourrisson (L22)
- B37.3 † Candidose de la vulve et du vagin (N77.1*)**
Vulvo-vaginite à *Candida*
- B37.4 Candidose d'autres localisations uro-génitales**
Balanite † (N51.2*) à *Candida*
Urétrite † (N37.0*) à *Candida*
- B37.5† Méningite à *Candida* (G02.1*)**
- B37.6† Endocardite à *Candida* (I39.8*)**
- B37.7 Sepsis à *Candida***
- B37.8 Autres localisations de candidose**
Cheilite à *Candida*
Entérite à *Candida*
Oesophagite à *Candida* † (K23.81*)
- B37.9 Candidose, sans précision**
Muguet SAI

B38 Coccidioïdomycose

- B38.0 Coccidioïdomycose pulmonaire aiguë**
- B38.1 Coccidioïdomycose pulmonaire chronique**
- B38.2 Coccidioïdomycose pulmonaire, sans précision**
- B38.3 Coccidioïdomycose cutanée**
- B38.4† Méningite à coccidioïdomycose (G02.1*)**
- B38.7 Coccidioïdomycose disséminée**
Coccidioïdomycose généralisée
- B38.8 Autres formes de coccidioïdomycose**
- B38.9 Coccidioïdomycose, sans précision**

B39 Histoplasmosse

- B39.0 Histoplasmosse pulmonaire aiguë à *Histoplasma capsulatum***
- B39.1 Histoplasmosse pulmonaire chronique à *Histoplasma capsulatum***
- B39.2 Histoplasmosse pulmonaire à *Histoplasma capsulatum*, sans précision**
- B39.3 Histoplasmosse disséminée à *Histoplasma capsulatum***
Histoplasmosse généralisée à *Histoplasma capsulatum*
- B39.4 Histoplasmosse à *Histoplasma capsulatum*, sans précision**
Histoplasmosse américaine
- B39.5 Histoplasmosse à *Histoplasma duboisii***
Histoplasmosse africaine
- B39.9 Histoplasmosse, sans précision**

B40 Blastomycose

A l'exclusion de : blastomycose :
• brésilienne (B41.-)
• chéloïdienne (B48.0)

- B40.0 Blastomycose pulmonaire aiguë**
- B40.1 Blastomycose pulmonaire chronique**

- B40.2 Blastomycose pulmonaire, sans précision
- B40.3 Blastomycose cutanée
- B40.7 Blastomycose disséminée
Blastomycose généralisée
- B40.8 Autres formes de blastomycose
- B40.9 Blastomycose, sans précision

B41 Paracoccidioïdomycose

Comprend : blastomycose brésilienne
maladie de Lutz

- B41.0 Paracoccidioïdomycose pulmonaire
- B41.7 Paracoccidioïdomycose disséminée
Paracoccidioïdomycose généralisée
- B41.8 Autres formes de paracoccidioïdomycose
- B41.9 Paracoccidioïdomycose, sans précision

B42 Sporotrichose

- B42.0 † Sporotrichose pulmonaire (J99.8*)
- B42.1 Sporotrichose lympho-cutanée
- B42.7 Sporotrichose disséminée
Sporotrichose généralisée
- B42.8 Autres formes de sporotrichose
- B42.9 Sporotrichose, sans précision

B43 Chromomycose [chromoblastomycose] et abcès phaeohyphomycosique

- B43.0 Chromomycose cutanée
Dermatite verruqueuse
- B43.1 Abcès phaeohyphomycosique du cerveau
Chromomycose cérébrale
- B43.2 Abcès et kyste phaeohyphomycosiques sous-cutanés
- B43.8 Autres formes de chromomycose
- B43.9 Chromomycose, sans précision

B44 Aspergillose

Comprend : aspergillome

- B44.0 Aspergillose pulmonaire invasive
- B44.1 Autres aspergilloses pulmonaires
- B44.2 Aspergillose amygdalienne
- B44.7 Aspergillose disséminée
Aspergillose généralisée
- B44.8 Autres formes d'aspergillose
- B44.9 Aspergillose, sans précision

B45 Cryptococcose

- B45.0 Cryptococcose pulmonaire
- B45.1 Cryptococcose cérébrale
Cryptococcose cérébro-méningée
Méningite à cryptocoques † (G02.1*)
- B45.2 Cryptococcose cutanée
- B45.3 Cryptococcose osseuse
- B45.7 Cryptococcose disséminée
Cryptococcose généralisée
- B45.8 Autres formes de cryptococcose
- B45.9 Cryptococcose, sans précision

B46 Zygomycose

- B46.0 **Mucormycose pulmonaire**
- B46.1 **Mucormycose rhinocérébrale**
- B46.2 **Mucormycose gastro-intestinale**
- B46.3 **Mucormycose cutanée**
Mucormycose sous-cutanée
- B46.4 **Mucormycose disséminée**
Mucormycose généralisée
- B46.5 **Mucormycose, sans précision**
- B46.8 **Autres zygomycoses**
Entomophthorose
- B46.9 **Zygomycose, sans précision**
Phycomycose SAI

B47 Mycétome

- B47.0 **Eumycétome**
Maduromycose
Pied de Madura, mycosique
- B47.1 **Actinomycétome**
- B47.9 **Mycétome, sans précision**
Pied de Madura SAI

B48 Autres mycoses, non classées ailleurs

- B48.0 **Lobomycose**
Blastomycose chéloïdienne
Maladie de Lobo
- B48.1 **Rhinosporidose**
- B48.2 **Allescheriase**
Infection à *Pseudallescheria boydii*
A l'exclusion de : eumycétome (B47.0)
- B48.3 **Géotrichose**
Stomatite à *Geotrichum*
- B48.4 **Pénicilliose**
- B48.7 **Mycoses opportunistes**
Mycoses causées par des champignons de faible virulence qui ne peuvent donner un état infectieux qu'en raison de la présence de certains facteurs tels que l'existence d'une maladie débilante ou l'administration d'agents thérapeutiques immunosuppresseurs ou autres, ou de radiothérapie. La plupart des champignons responsables sont des saprophytes habituels du sol et de végétaux en décomposition.
- B48.8 **Autres mycoses précisées**
Adiaspiromycose

B49 Mycose, sans précision

- Fongémie SAI

Maladies dues à des protozoaires (B50-B64)

A l'exclusion de : amibiase (A06.-)
autres maladies intestinales à protozoaires (A07.-)

B50 Paludisme à *Plasmodium falciparum*

Comprend : infections mixtes à *Plasmodium falciparum* et à toute autre espèce de *Plasmodium*

- B50.0** Paludisme à *Plasmodium falciparum* avec complications cérébrales
Paludisme cérébral SAI
- B50.8** Autres formes sévères et compliquées de paludisme à *Plasmodium falciparum*
Paludisme sévère ou compliqué à *Plasmodium falciparum* SAI
- B50.9** Paludisme à *Plasmodium falciparum*, sans précision

B51 Paludisme à *Plasmodium vivax*

Comprend : infections mixtes à *Plasmodium vivax* et autres espèces de *Plasmodium*, à l'exception de *Plasmodium falciparum*

A l'exclusion de : infections mixtes avec *Plasmodium falciparum* (B50.-)

- B51.0** Paludisme à *Plasmodium vivax*, avec rupture de la rate
- B51.8** Paludisme à *Plasmodium vivax*, avec autres complications
- B51.9** Paludisme à *Plasmodium vivax*, sans complication
Paludisme à *Plasmodium vivax* SAI

B52 Paludisme à *Plasmodium malariae*

Comprend : infections mixtes à *Plasmodium malariae* et autres espèces de *Plasmodium*, à l'exception de *Plasmodium falciparum* et de *Plasmodium vivax*

A l'exclusion de : infections mixtes avec *Plasmodium* :
• *falciparum* (B50.-)
• *vivax* (B51.-)

- B52.0** Paludisme à *Plasmodium malariae*, avec atteinte rénale
- B52.8** Paludisme à *Plasmodium malariae*, avec autres complications
- B52.9** Paludisme à *Plasmodium malariae*, sans complication
Paludisme à *Plasmodium malariae* SAI

B53 Autres paludismes confirmés par examen parasitologique

- B53.0** Paludisme à *Plasmodium ovale*
A l'exclusion de : infections mixtes avec *Plasmodium* :
• *falciparum* (B50.-)
• *malariae* (B52.-)
• *vivax* (B51.-)
- B53.1** Paludisme à plasmodies simiennes
A l'exclusion de : infections mixtes avec *Plasmodium* :
• *falciparum* (B50.-)
• *malariae* (B52.-)
• *ovale* (B53.0)
• *vivax* (B51.-)
- B53.8** Autres paludismes, confirmés par examen parasitologique, non classés ailleurs
Paludisme confirmé par examen parasitologique SAI

B54 Paludisme, sans précision

Paludisme diagnostiqué cliniquement, sans confirmation parasitologique.

B55 Leishmaniose

- B55.0** Leishmaniose viscérale
Kala-azar
Leishmaniose dermique après kala-azar
- B55.1** Leishmaniose cutanée

- B55.2 Leishmaniose cutanéomuqueuse
 B55.9 Leishmaniose, sans précision

B56 Trypanosomiase africaine

- B56.0 Trypanosomiase à *Trypanosoma gambiense*
 Infection à *Trypanosoma brucei gambiense*
 Maladie du sommeil de l'Afrique occidentale
 B56.1 Trypanosomiase à *Trypanosoma rhodesiense*
 Infection à *Trypanosoma brucei rhodesiense*
 Maladie du sommeil de l'Afrique orientale
 B56.9 Trypanosomiase africaine, sans précision
 Maladie du sommeil SAI
 Trypanosomiase SAI, en des lieux où la trypanosomiase africaine est répandue

B57 Maladie de Chagas

Comprend : infection à *Trypanosoma cruzi*
 trypanosomiase américaine

- B57.0 † **Forme aiguë de la maladie de Chagas, avec atteinte cardiaque (I41.2*, I98.1*)**
 Forme aiguë de la maladie de Chagas avec : • atteinte cardio-vasculaire NCA (I98.1*)
 • myocardite (I41.2*)
 B57.1 **Forme aiguë de la maladie de Chagas, sans atteinte cardiaque**
 Forme aiguë de la maladie de Chagas SAI
 B57.2 **Maladie de Chagas (chronique) avec atteinte cardiaque**
 Maladie de Chagas (chronique) (avec) : • SAI
 • atteinte cardio-vasculaire NCA † (I98.1*)
 • myocardite † (I41.2*)
 Trypanosomiase : • SAI, en des lieux où la maladie de Chagas est répandue
 • américaine SAI
 B57.3 **Maladie de Chagas (chronique) avec atteinte de l'appareil digestif**
 B57.4 **Maladie de Chagas (chronique) avec atteinte du système nerveux**
 B57.5 **Maladie de Chagas (chronique) avec atteinte d'autres organes**

B58 Toxoplasmose

Comprend : infection à *Toxoplasma gondii*
 A l'exclusion de : toxoplasmose congénitale (P37.1)

- B58.0† **Oculopathie à *Toxoplasma***
 Rétinite à *Toxoplasma* † (H32.01*)
 B58.1† **Hépatite à *Toxoplasma* (K77.0*)**
 B58.2† **Méningo-encéphalite à *Toxoplasma* (G05.2*)**
 B58.3† **Toxoplasmose pulmonaire (J17.3*)**
 B58.8 **Toxoplasmose avec atteinte d'autres organes**
 Myocardite † (I41.2) à *Toxoplasma*
 Myosite † (M63.1*) à *Toxoplasma*
 B58.9 **Toxoplasmose, sans précision**

B59 † Pneumocystose (J17.3*)

Pneumopathie à *Pneumocystis* : • *carinii*
 • *jirovecii*

B60 **Autres maladies dues à des protozoaires, non classées ailleurs**

A l'exclusion de : cryptosporidiose (A07.2)
isoporose (A07.3)
microsporidiose intestinale (A07.8)

B60.0 **Babésiose**

Piroplasmose

B60.1 **Acanthamoebiose**

Conjonctivite due à *Acanthamoebat* †(H13.1*)

Kératoconjonctivite due à *Acanthamoebat* †(H19.2*)

B60.2 **Naegleriase**

Méningo-encéphalite amibienne primitive † (G05.2*)

B60.8 **Autres maladies précisées dues à des protozoaires**

Microsporidiose

B60.80 **Microsporidiose extra-intestinale**

B60.88 **Maladie précisée due à d'autres protozoaires**

B64 **Maladie due à des protozoaires, sans précision**

Helminthiases (B65-B83)

B65 **Schistosomiase [bilharziose]**

B65.0 **Schistosomiase due à *Schistosoma haematobium* [schistosomiase urinaire]**

B65.1 **Schistosomiase due à *Schistosoma mansoni* [schistosomiase intestinale]**

B65.2 **Schistosomiase due à *Schistosoma japonicum***

Schistosomiase asiatique

B65.3 **Dermite cercarienne**

Prurit des nageurs

B65.8 **Autres formes de schistosomiase**

Infection à *Schistosoma* : • *intercalatum*
• *matthei*
• *mekongi*

B65.9 **Schistosomiase, sans précision**

B66 **Autres infections par douves [distomatoses]**

B66.0 **Opisthorchiase**

Infection par : • douve du foie du chat
• *Opisthorchis (felineus) (viverrini)*

B66.1 **Clonorchiasse**

Infection à *Clonorchis sinensis*

Maladie : • chinoise de la douve du foie
• orientale de la douve du foie

B66.2 **Dicrocoeliase**

Infection (à) : • *Dicrocoelium dendriticum*
• petite douve (du foie)

B66.3 **Fasciolase**

Infection à *Fasciola* : • *gigantica*
• *hepatica*
• *indica*

Maladie due à la douve du foie de mouton

B66.4 **Paragonimiase**

Distomatose pulmonaire

Douve pulmonaire

Infection par l'espèce *Paragonimus*

- B66.5** Fasciolopsiase
Distomatose intestinale
Infection par *Fasciolopsis buski*
- B66.8** **Autres infections par douves précisées**
Echinostomose
Hétérophyiase
Métagonimiase
Nanophyétiasse
Watsoniase
- B66.9** **Infection par douves, sans précision**

B67 Echinococcose

Comprend : hydatidose

- B67.0** Infection hépatique à *Echinococcus granulosus*
- B67.1** Infection pulmonaire à *Echinococcus granulosus*
- B67.2** Infection osseuse à *Echinococcus granulosus*
- B67.3** Infections à *Echinococcus granulosus*, autres et à localisations multiples
- B67.4** Infection à *Echinococcus granulosus*, sans précision
- B67.5** Infection hépatique à *Echinococcus multilocularis*
- B67.6** Infections à *Echinococcus multilocularis*, autres et à localisations multiples
- B67.7** Infection à *Echinococcus multilocularis*, sans précision
- B67.8** Infection hépatique à *Echinococcus*, sans précision
- B67.9** Infections à *Echinococcus*, autres et sans précision
Échinococcose SAI

B68 Infection à Taenia [téniasse]

A l'exclusion de : cysticerose (B69.-)

- B68.0** Infection à *Taenia solium*
Infection par cestodes du porc
Ver solitaire du porc
- B68.1** Infection à *Taenia saginata*
Infection par cestodes :
• adultes (*Taenia saginata*)
• boeuf
Ver solitaire du boeuf
- B68.9** Infection à *Taenia*, sans précision

B69 Cysticerose

Comprend : infection par larve de *Taenia solium*

- B69.0** Cysticerose du système nerveux central
- B69.1** Cysticerose de l'oeil
- B69.8** Cysticerose, autres localisations
- B69.9** Cysticerose, sans précision

B70 Diphyllbothriase et sparganose

- B70.0** Diphyllbothriase
Cestodes de poisson (infection)
Infection à *Diphyllbothrium* (adulte), (*D. latum*) (*D. pacificum*)
A l'exclusion de : diphyllbothriase larvaire (B70.1)
- B70.1** Sparganose
Diphyllbothriase larvaire
Infection à :
• larves de *Spirometra*
• *Sparganum* (*S. mansoni*) (*S. proliferum*)
Spiromérose

B71 Autres infections à cestodes

- B71.0 Hyménolépiase**
Infection (à) (par) : • cestodes du rat
• *Hymenolepis nana*
- B71.1 Infection à *Dipylidium***
Infection par cestodes du chien
- B71.8 Autres infections par cestodes, précisées**
Cénurose
- B71.9 Infection par cestodes, sans précision**

B72 Dracunculose

- Infection [dracontiasse] (à) : • *Dracunculus medinensis*
• ver de Guinée

B73 Onchocercose

- Cécité des rivières
Infection à *Onchocerca volvulus*

B74 Filariose

- A l'exclusion de : éosinophilie tropicale (pulmonaire) SAI (J82)
onchocercose (B73)

- B74.0 Filariose à *Wuchereria bancrofti***
Eléphantiasis bancroftien
Filariose bancroftienne
- B74.1 Filariose à *Brugia malayi***
- B74.2 Filariose à *Brugia timori***
- B74.3 Loase**
Filariose à *Loa loa*
Infection à *Loa loa*
Loïase
Oedème de Calabar
- B74.4 Mansonellose**
Infection à *Mansonella* : • *ozzardi*
• *perstans*
• *streptocerca*
- B74.8 Autres filarioses**
Dirofilariose
- B74.9 Filariose, sans précision**

B75 Trichinose

- Infection à *Trichinella*
Trichinellose

B76 Ankylostomiase

- Comprend : uncinariose

- B76.0 Ankylostomose**
Infection à *Ancylostoma*
- B76.1 Nécatrose**
Infection à *Necator americanus*
- B76.8 Autres ancylostomiasés**
- B76.9 Ankylostomiase, sans précision**
Larva migrans cutanée SAI

B77 Ascaridiase

Comprend : ascaridiose
infection à *Ascaris*

- B77.0 Ascaridiase avec complications intestinales
- B77.8 Ascaridiase avec autres complications
- B77.9 Ascaridiase, sans précision

B78 Anguillulose [strongyloïdose]

A l'exclusion de : trichostrongylose (B81.2)

- B78.0 Anguillulose intestinale
- B78.1 Anguillulose cutanée
- B78.7 Anguillulose disséminée
- B78.9 Anguillulose, sans précision

B79 Infection à *Trichuris trichiura*

Trichocéphale (infection) (maladie)
Trichocéphalose

B80 Oxyurose

Entérobiase
Infection à oxyures

B81 Autres helminthiases intestinales, non classées ailleurs

A l'exclusion de : angiostrongyloïdose due à *Parastrongylus [Angiostrongylus] cantonensis* (B83.2)

- B81.0 Anisakiase
Granulome éosinophilique du tube digestif
Infection à larve d'*Anisakis*
- B81.1 Capillariose intestinale
Capillariose SAI
Infection à *Capillaria philippinensis*
A l'exclusion de : capillariose hépatique (B83.8)
- B81.2 Trichostrongylose
- B81.3 Angiostrongyloïdose [angiostrongylose] intestinale
Angiostrongyloïdose [angiostrongylose] à *Parastrongylus [Angiostrongylus] costaricensis*
- B81.4 Helminthiases intestinales mixtes
Helminthiase mixte SAI
Infection par helminthes intestinaux classés dans plus d'une des catégories B65.0-B81.3 et B81.8
- B81.8 Autres helminthiases intestinales précisées
Infection par :
 - *Oesophagostomum* [oesophagostomose]
 - *Ternidens deminutus* [ternidensiase]

B82 Parasitose intestinale, sans précision

- B82.0 Helminthiase intestinale, sans précision
- B82.9 Parasitose intestinale, sans précision

B83 Autres helminthiases

A l'exclusion de : capillariose :

- SAI (B81.1)
- intestinale (B81.1)

- B83.0 Larva migrans viscérale
Toxocarose

- B83.1 Gnathostomiase**
 Dermatite migrante
 Dermatite ou oedème "rampant"
- B83.2 Angiostrongyloïdose à *Parastrongylus cantonensis***
 Angiostrongyloïdose à *Angiostrongylus cantonensis*
 Méningo-encéphalite à éosinophiles † (G05.2*)
 A l'exclusion de : angiostrongyloïdose intestinale (B81.3)
- B83.3 Syngamose**
- B83.4 Hirudiniase interne**
 A l'exclusion de : hirudiniase externe (B88.3)
- B83.8 Autres helminthiases précisées**
 Acanthocéphalose
 Capillariose hépatique
 Gongylonérose
 Métastrongylose
 Thélaziose
- B83.9 Helminthiase, sans précision**
 Vers SAI
 A l'exclusion de : helminthiase intestinale SAI (B82.0)

Pédiculose, acariase et autres infestations (B85-B89)

B85 Pédiculose et phtiriase

- B85.0 Pédiculose due à *Pediculus humanus capitis***
 Infestation de la chevelure par des poux
- B85.1 Pédiculose due à *Pediculus humanus corporis***
 Infestation du corps par des poux
- B85.2 Pédiculose, sans précision**
- B85.3 Phtiriase**
 Infestation par :
 - morpions
 - *Phthirus [Phtirius] pubis*
 - poux du pubis
- B85.4 Infestation mixte, pédiculose et phtiriase**
 Infestation classée dans plus d'une des catégories B85.0-B85.3

B86 Gale

Prurit dû à la gale

B87 Myiase

Comprend : infestation par larves de mouches

- B87.0 Myiase cutanée**
 Myiase rampante
- B87.1 Myiase des plaies cutanées**
 Myiase traumatique
- B87.2 Myiase oculaire**
- B87.3 Myiase rhinopharyngée**
 Myiase laryngée
- B87.4 Myiase auriculaire**
- B87.8 Myiase d'autres localisations**
 Myiase :
 - génito-urinaire
 - intestinale
- B87.9 Myiase, sans précision**

B88 **Autres infestations**

- B88.0** **Autres acariases**
 Dermite (due à) :
 - acarienne
 - *Demodex* .
 - *Dermanyssus gallinae* .
 - *Liponyssoides sanguineus*
 Trombiculose
 A l'exclusion de : gale (B86)
- B88.1** **Tungose [infestation par puce-chique]**
- B88.2** **Autres infestations par arthropodes**
 Scarabiase
- B88.3** **Hirudiniase externe**
 Infestation par sangsues SAI
 A l'exclusion de : hirudiniase interne (B83.4)
- B88.8** **Autres infestations précisées**
 Ichtyoparasitose à *Vandellia cirrhosa*
 Linguatulose
 Porocéphalose
- B88.9** **Infestation, sans précision**
 Infestation (cutanée) (par) :
 - SAI
 - acariens SAI
 Parasites de la peau SAI

B89 **Parasitose, sans précision**

Séquelles de maladies infectieuses et parasitaires (B90-B94)

Note : Les catégories B90-B94 doivent être utilisées pour définir des affections figurant en A00-B89 qui sont la cause de séquelles, elles-mêmes classées ailleurs. Les séquelles comprennent les états précisés comme tels ; elles comprennent également les effets tardifs de maladies classées dans les catégories ci-dessus, s'il est prouvé que la maladie elle-même n'est plus présente. Pour l'utilisation de cette catégorie, se référer aux règles et instructions du Volume 2 concernant le codage de la morbidité ou de la mortalité.

Ces codes ne doivent pas être utilisés pour signaler les infections chroniques. Coder ces infections avec les codes appropriés de maladies infectieuses évolutives.

BO 2009/5bis Fascicule spécial p.62 : La CIM-10 définit les séquelles comme des « états pathologiques stables, conséquences d'affections qui ne sont plus en phase active » (volume 2 page 28).

Elle précise (ib. page 101) : « Si un épisode de soins se rapporte au traitement ou aux examens entrepris pour une affection résiduelle (séquelle) d'une maladie qui n'existe plus, on décrira la nature de la séquelle de manière exhaustive et on en donnera l'origine... ».

Page 106 : « La CIM-10 fournit un certain nombre de catégories intitulées " *Séquelles de...* " (B90-B94, E64.-5, E68, G09, I69.-, O97, T90-T98, Y85-Y89). Celles-ci peuvent être utilisées pour coder les conséquences des affections qui ne sont pas elles-mêmes présentes lors de l'épisode de soins, comme causes du problème justifiant les soins ou les examens. Le code retenu pour " affection principale " doit être celui qui désigne la nature des séquelles elles-mêmes, auquel on peut ajouter le code " *Séquelles de...* " [...]. ». Pour le PMSI en MCO, l'ajout du code « *Séquelles de...* » est une obligation.

Un délai « d'un an ou plus après le début de la maladie » est cité dans les notes propres à certaines rubriques (G09, I69, T90-T98, Y85-Y89, O94). Il n'y a pas lieu d'en tenir compte. Il concerne les règles de codage de la mortalité et son sens est indiqué à la page 75 du volume 2. Les situations concernées sont celles dans lesquelles il n'est pas identifié d'autre cause au décès.

La notion de séquelle doit être retenue et codée chaque fois qu'elle est explicitement mentionnée. Il ne s'impose pas au responsable de l'information médicale ou au codeur de trancher entre le codage d'une maladie présente ou d'un état séquellaire. Ce diagnostic est d'abord de la compétence du médecin qui a dispensé les soins au patient.

Pour le codage des séquelles, conformément à la consigne de la CIM-10, on donne la priorité au code qui correspond à leur nature. Le code de séquelle est mentionné comme un diagnostic associé.

Exemples :

– salpingite tuberculeuse dix ans auparavant, responsable d'une stérilité : on code d'abord la stérilité et on lui associe la séquelle de tuberculose : N97.1, B90.1 ;

– monoplégie d'un membre inférieur séquellaire d'une poliomyélite : on code d'abord la monoplégie et on lui associe la séquelle de poliomyélite : G83.1, B91 ;
 – épilepsie séquellaire d'un infarctus cérébral : on code d'abord l'épilepsie et on lui associe la séquelle d'infarctus cérébral : G40.-, I69.3.

B90 Séquelles de tuberculose

- B90.0** Séquelles de tuberculose du système nerveux central
- B90.1** Séquelles de tuberculose génito-urinaire
- B90.2** Séquelles de tuberculose des os et des articulations
- B90.8** Séquelles de tuberculose d'autres organes
- B90.9** Séquelles de tuberculose des voies respiratoires et sans précision
Séquelles de tuberculose SAI

B91 Séquelles de poliomyélite

B92 Séquelles de lèpre

B94 Séquelles de maladies infectieuses et parasitaires, autres et non précisées

- B94.0** Séquelles du trachome
- B94.1** Séquelles d'encéphalite virale
- B94.2** Séquelles d'hépatite virale
- B94.8** Séquelles d'autres maladies infectieuses et parasitaires précisées
- B94.9** Séquelles de maladie infectieuse ou parasitaire, sans précision

Agents d'infections bactériennes, virales et autres (B95-B97)

Note : Ces catégories ne doivent jamais être utilisées pour le codage de la cause principale. Elles sont proposées pour servir, au besoin, de code supplémentaire si l'on désire identifier l'(les) agent(s) responsable(s) des maladies classées ailleurs.

Les codes de ces catégories peuvent être employés pour identifier l'agent responsable d'une maladie classée ailleurs. Ils ne sont jamais prioritaires et doivent toujours accompagner le code de la maladie associée. Ainsi une *cystite aigüe* à *Escherichia coli* est codée N30.0 et B96.2.

ATIH – Consignes de codage - Maladies Infectieuses, Fascicule VII - mars 2010, p. 6

B95 Streptocoques et staphylocoques, cause de maladies classées dans d'autres chapitres

- B95.0** Streptocoques, groupe A, cause de maladies classées dans d'autres chapitres
- B95.1** Streptocoques, groupe B, cause de maladies classées dans d'autres chapitres
- B95.2** Streptocoques, groupe D, cause de maladies classées dans d'autres chapitres
- B95.3** *Streptococcus pneumoniae*, cause de maladies classées dans d'autres chapitres
- B95.4** Autres streptocoques, cause de maladies classées dans d'autres chapitres
- B95.5** Streptocoques non précisés, cause de maladies classées dans d'autres chapitres
- B95.6** *Staphylococcus aureus*, cause de maladies classées dans d'autres chapitres
- B95.7** Autres staphylocoques, cause de maladies classées dans d'autres chapitres
- B95.8** Staphylocoque non précisé, cause de maladies classées dans d'autres chapitres

B96 Autres agents bactériens, cause de maladies classées dans d'autres chapitres

- B96.0** *Mycoplasma pneumoniae*, cause de maladies classées dans d'autres chapitres
Pleuro-pneumonia-like-organism [PPLO]
- B96.1** *Klebsiella pneumoniae* [subsp. *pneumoniae*], cause de maladies classées dans d'autres chapitres

- B96.2** *Escherichia coli*, cause de maladies classées dans d'autres chapitres
B96.3 *Haemophilus influenzae*, cause de maladies classées dans d'autres chapitres
B96.4 *Proteus (P. mirabilis) (P. morgani)*, cause de maladies classées dans d'autres chapitres
B96.5 *Pseudomonas (P. aeruginosa) (P. mallei) (P. pseudomallei)*, cause de maladies classées dans d'autres chapitres

- B96.6** *Bacillus fragilis*, cause de maladies classées dans d'autres chapitres
B96.7 *Clostridium perfringens*, cause de maladies classées dans d'autres chapitres
B96.8 Autres agents bactériens précisés, cause de maladies classées dans d'autres chapitres

Helicobacter pylori, germe responsable d'ulcère gastrique ou duodénal

L'*Helicobacter pylori* se code **B96.8** Autres agents bactériens précisés, cause de maladies classées dans d'autres chapitres.

Selon le champ concerné par le recueil (MCO, SSR, psychiatrie) l'utilisation de ce code, ainsi que de tous ceux des catégories B95 à B97, peut être soumise à certaines conditions.

ATIH – Consignes de codage - Maladies Infectieuses, Fascicule VII - mars 2010, p. 5

B97 Virus, cause de maladies classées dans d'autres chapitres

- B97.0** Adénovirus, cause de maladies classées dans d'autres chapitres
B97.1 Entérovirus, cause de maladies classées dans d'autres chapitres

Virus :

- Coxsackie
- ECHO

- B97.2** Coronavirus, cause de maladies classées dans d'autres chapitres
B97.3 Rétrovirus, cause de maladies classées dans d'autres chapitres

Lentivirus
Oncovirus

- B97.4** Virus respiratoire syncytial, cause de maladies classées dans d'autres chapitres
B97.5 Réovirus, cause de maladies classées dans d'autres chapitres
B97.6 Parvovirus, cause de maladies classées dans d'autres chapitres
B97.7 Papillomavirus, cause de maladies classées dans d'autres chapitres
B97.8 Autres virus, cause de maladies classées dans d'autres chapitres

Autres maladies infectieuses (B99)

B99 Maladies infectieuses, autres et non précisées

- B99.+0** Autres maladies infectieuses précisées
B99.+1 Syndrome infectieux sans cause trouvée

CHAPITRE II

Tumeurs (C00-D48)

Ce chapitre comprend les groupes suivants :

- C00-C97 Tumeurs malignes [cancers]**
- C00-C75 Tumeurs malignes, primitives ou présumées primitives, de siège précisé, à l'exception des tissus lymphoïde, hématopoïétique et apparentés
- C00-C14 Lèvre, cavité buccale et pharynx
- C15-C26 Organes digestifs
- C30-C39 Organes respiratoires et intrathoraciques
- C40-C41 Os et cartilage articulaire
- C43-C44 Peau
- C45-C49 Tissu mésothélial et tissus mous
- C50 Sein
- C51-C58 Organes génitaux de la femme
- C60-C63 Organes génitaux de l'homme
- C64-C68 Voies urinaires
- C69-C72 Oeil, cerveau et autres parties du système nerveux central
- C73-C75 Thyroïde et autres glandes endocrines
- C76-C80 Tumeurs malignes de sièges mal définis, secondaires et non précisés
- C77-C79 Métastases
- C81-C96 Tumeurs malignes primitives ou présumées primitives, des tissus lymphoïde, hématopoïétique et apparentés
- C81-C96 Hémopathies malignes
- C97 Tumeurs malignes de sièges multiples indépendants (primitifs)
- D00-D09 Tumeurs in situ [intra-épithéliales]**
- D10-D36 Tumeurs bénignes**
- D37-D48 Tumeurs à évolution imprévisible ou inconnue [voir note avant D37]**

Tumeur, tuméfaction, syndrome tumoral

Une **tumeur** est une masse formée dans l'organisme par la prolifération de cellules constituant un tissu pathologique (néoplasie), dont les anomalies et l'agressivité de développement au-delà de certaines limites fixent le caractère de bénignité ou de malignité ; un prélèvement suivi d'un examen microscopique est nécessaire pour affirmer ce diagnostic. Le **syndrome de masse** ou **syndrome tumoral** est constitué d'un ensemble d'éléments cliniques ou para-cliniques qui traduisent le développement d'une lésion, quelle qu'en soit la nature, entraînant progressivement le refoulement ou la compression des structures voisines. Il peut se révéler cliniquement par une **tuméfaction**, augmentation de volume d'une partie de l'organisme visible sous forme d'une voussure palpable ou être décelé par un examen complémentaire. Il peut être lié à la présence d'une tumeur, mais aussi d'un abcès, d'un hématome ou d'un épanchement liquidien, d'un phénomène réactionnel inflammatoire ou non...

Ces différents termes ne sont donc pas nécessairement synonymes. De ce fait, on emploiera :

- un code de **tumeur** selon sa nature et sa topographie, dès lors qu'un examen histologique en apporte la preuve ;
- un code de **tuméfaction et masse localisée (N63, R19.0, R22.-)** devant la constatation d'une masse clinique, en l'absence de diagnostic étiologique (abcès, amas lymphonodal, hématome...);
- un code de **signe anormal d'examen (R90-R93)** si les seuls éléments diagnostiques proviennent d'exploration par imagerie.

ATIH – Consignes de codage – Tumeurs, Fascicule III - Créé le 15 mars 2008

Notes :

1. Tumeurs malignes de sièges mal définis, secondaires ou non précisés

Les catégories **C76-C80** comprennent les tumeurs malignes pour lesquelles il n'y a pas d'indication précise du siège primitif du cancer ou s'il est "généralisé", "disséminé" ou "étendu" sans mention du siège primitif.

Dans les deux cas, le siège primitif est considéré comme inconnu.

Tumeur maligne dont la nature primitive ou secondaire n'est pas précisée

Le sommaire du chapitre II du volume 1 de la Cim-10 indique que les codes C00 à C75 sont ceux des « *tumeurs malignes, primitives ou présumées primitives, de siège précisé, à l'exception des tissus lymphoïde, hématopoïétique et apparentés* ». C'est dire que toute tumeur maligne dont il n'est pas précisé qu'elle est secondaire (ou métastatique) doit être considérée comme une tumeur primitive et codée comme telle. Ainsi, les diagnostics « cancer du poumon » et « cancer du foie » sans plus d'information doivent être codés **C34.-** et **C22.-**. Il est rare cependant que l'examen anatomopathologique ne puisse pas apprécier le caractère primitif ou secondaire d'une tumeur maligne.

Cette consigne ne concerne pas les tumeurs malignes des nœuds [ganglions] lymphatiques : l'absence de précision sur leur caractère primitif ou secondaire doit les faire coder comme des tumeurs malignes secondaires (**C77.-**), les atteintes précisées « primitives » étant classées avec les hémopathies.

ATIH – Consignes de codage – Tumeurs, Fascicule III - Créé le 15 mars 2008

2. Activité fonctionnelle

Toutes les tumeurs sont classées dans ce chapitre, qu'elles aient ou non une activité fonctionnelle. On utilisera, au besoin, un code supplémentaire du chapitre IV, pour identifier toute activité fonctionnelle en relation avec une tumeur quelconque. Par exemple, phéochromocytome malin de la surrenale sécrétant des catécholamines doit être codé C74 avec le code supplémentaire E27.5; adénome basophile de l'hypophyse avec syndrome de Cushing doit être codé D35.2 avec le code supplémentaire E24.0.

3. Morphologie

Il y a un certain nombre de groupes morphologiques (histologiques) principaux de tumeurs malignes: les carcinomes, y compris les adénocarcinomes et les épithéliomas spinocellulaires; les sarcomes; les autres tumeurs malignes des tissus mous, y compris les mésothéliomes; les lymphomes (hodgkiniens et non hodgkiniens); les leucémies; les autres tumeurs malignes précisées et de morphologie spécifique d'une topographie et les tumeurs malignes non précisées.

Le terme "cancer" est un terme générique et peut être utilisé pour n'importe lequel de ces groupes, bien qu'il soit rarement employé pour les tumeurs malignes des tissus lymphoïde, hématopoïétique et apparentés. Le terme "carcinome" est parfois utilisé, à tort, comme synonyme de "cancer".

La classification des tumeurs dans le chapitre II se fait essentiellement selon le siège, et, en groupes très étendus, selon le comportement de la tumeur. Dans quelques cas exceptionnels, la morphologie est reprise dans le titre de la catégorie et de la sous-catégorie.

Pour les lecteurs désireux d'identifier le type histologique d'une tumeur donnée, des codes morphologiques détaillés sont indiqués séparément aux pages 1269-1296. Ces codes morphologiques dérivent de la deuxième édition de la Classification internationale des Maladies - Oncologie (CIM0), qui est une classification selon un axe double offrant des systèmes de codification indépendants pour la topographie et la morphologie. Ces codes de morphologie comprennent six chiffres: les quatre premiers identifient les types histologiques; le cinquième le type d'évolution (tumeur maligne primitive, tumeur maligne secondaire (métastatique), tumeur in situ, tumeur bénigne, tumeur de nature maligne ou bénigne incertaine); le sixième chiffre est un code de degré de différenciation pour les tumeurs solides et sert aussi de code spécial pour les lymphomes et les leucémies.

4. Sous-catégories du chapitre II

Prière de noter l'utilisation spéciale de la sous-catégorie .8 dans ce chapitre [voir note 5]. Là où il a fallu prévoir une catégorie spéciale pour "autres", on a en général fait appel à la sous-catégorie .7.

5. Tumeurs malignes empiétant sur les limites de sièges différents et utilisation de la sous-catégorie .8 (lésion à localisations contiguës)

Les catégories **C00-C75** servent à la classification des tumeurs malignes primitives en fonction de leur point de départ. De nombreuses catégories à trois caractères sont encore divisées en sous-catégories, correspondant aux diverses parties de l'organe en question. Une tumeur qui empiète sur deux ou trois sous-catégories contiguës dans une catégorie à trois caractères et dont le point de départ ne peut être déterminé, devra être classée dans la sous-catégorie .8 (lésion à localisations contiguës) sauf si cette combinaison est explicitement indexée ailleurs. Par exemple, "carcinome de l'oesophage et de l'estomac" est classé en C16.0 (cardia), alors que le "carcinome de la pointe et de la face inférieure de la langue" devra être classé en C02.8. Par ailleurs, "carcinome de la pointe de la langue s'étendant à la face inférieure" devra être classé en C02. 1, puisque son point de départ, la pointe, est connu. Le terme "lésion à localisations contiguës" implique que l'extension se fait de proche en proche. Alors que les sous-catégories se suivant dans un ordre numérique sont fréquemment contiguës, ceci n'est pas toujours le cas (par exemple vessie C67.-), et le responsable du codage devra consulter un texte d'anatomie pour savoir quels sont les rapports anatomiques.

Dans certains systèmes, il y a parfois chevauchement des limites des catégories à trois caractères. Pour en tenir compte, les sous-catégories suivantes ont été retenues :

- C02.8 Lésion à localisations contiguës de la langue
- C08.8 Lésion à localisations contiguës des glandes salivaires principales
- C14.8 Lésion à localisations contiguës de la lèvre, de la cavité buccale et du pharynx
- C21.8 Lésion à localisations contiguës du rectum, de l'anus et du canal anal
- C24.8 Lésion à localisations contiguës des voies biliaires
- C26.8 Lésion à localisations contiguës de l'appareil digestif
- C39.8 Lésion à localisations contiguës des organes respiratoires et intrathoraciques
- C41.8 Lésion à localisations contiguës des os et du cartilage articulaire
- C49.8 Lésion à localisations contiguës du tissu conjonctif et des autres tissus mous
- C57.8 Lésion à localisations contiguës des organes génitaux de la femme
- C63.8 Lésion à localisations contiguës des organes génitaux de l'homme
- C68.8 Lésion à localisations contiguës des organes urinaires
- C72.8 Lésion à localisations contiguës du système nerveux central

A titre d'exemple, un "carcinome de l'estomac et de l'intestin grêle" devrait être codé en C26.8 (lésion à localisations contiguës de l'appareil digestif).

Envahissement d'un organe par une tumeur d'un organe voisin

La note 5 placée en tête du chapitre II du volume 1 de la Cim-10 fournit la règle de codage à respecter dans le cas de l'atteinte de localisations contiguës par un cancer.

Lorsque le point de départ de la tumeur est connu, elle précise que le seul code à porter est celui de la lésion initiale (exemple 1).

Quand le point de départ est inconnu ou difficile à établir, il convient d'employer des codes particuliers. Si les différentes localisations atteintes sont décrites dans une même catégorie, on utilise le code de cette catégorie avec le quatrième caractère .8 (Tumeur maligne de... à localisations contiguës [exemple 2]). Quand la description des localisations atteintes figure dans des catégories différentes, il faut utiliser un code généralement placé dans la catégorie « Autres et non précisés » en fin du groupe concerné (exemple 3). Enfin lorsque la description des localisations atteintes figure dans des groupes différents, on utilise la catégorie C76 (exemple 4).

Exemples :

1. Envahissement des vésicules séminales par un cancer de la prostate : on ne doit porter que le code du cancer de la prostate (C61) ;
2. Cancer de l'œsophage (C15) atteignant à la fois le tiers moyen (C15.4) et le tiers inférieur (C15.5), point de départ inconnu : C15.8 ;
3. Tumeur maligne des voies urinaires atteignant le bassin (C65) et l'uretère (C66), point de départ non établi : C68.8 ([Tumeur maligne] à localisations contiguës des organes urinaires) ;
4. Cancer du rein (C64) et de la surrénale (C74.-) dont on ignore le point de départ : C76.3.

ATIH – Consignes de codage – Tumeurs, Fascicule III - Créé le 15 mars 2008

6. Tumeurs malignes de tissu ectopique

Les tumeurs malignes de tissu ectopique seront codées au siège mentionné, par exemple les "tumeurs malignes ectopiques du pancréas" seront codées "pancréas, sans précision" (C25.9).

7. Emploi de l'index alphabétique pour le codage des tumeurs

Ce codage doit prendre en compte, outre le siège, la morphologie et l'évolution de la tumeur. Il convient de se référer en premier lieu à l'entrée de l'Index alphabétique pour la description morphologique.

Les pages d'introduction du volume 3 comportent des instructions générales sur l'emploi correct de l'Index alphabétique. Il convient de consulter les instructions et exemples détaillés relatifs aux tumeurs pour assurer l'utilisation correcte des catégories et des sous-catégories du chapitre II.

8. Utilisation de la deuxième édition de la Classification Internationale des Maladies - Oncologie (CIM-O)

Le chapitre II fournit une classification topographique assez restreinte, voire inexistante, pour certains types morphologiques. Pour toutes les tumeurs, les codes topographiques de la CIM-O font essentiellement appel aux mêmes catégories à trois ou quatre caractères utilisées dans le chapitre II pour les tumeurs malignes (C00-C77, C80). Ils fournissent ainsi une plus grande spécificité de siège pour les autres tumeurs (malignes secondaires (métastatiques), bénignes, in situ, à évolution imprévisible ou inconnue).

Nous recommandons l'utilisation de la CIM-O aux organismes qui désireraient identifier aussi bien le siège que la morphologie des tumeurs, par exemple les registres du cancer, les hôpitaux spécialisés en oncologie, les départements d'anatomo-pathologie et autres institutions spécialisées en cancérologie.

Polypes

Le terme **polype** est employé pour désigner des lésions de natures différentes. On nomme ainsi toute formation en saillie, pédiculée (polype pédiculé) ou non (polype sessile), à la surface d'une muqueuse. Cette dénomination est donc liée à l'aspect macroscopique de la lésion, sans préjuger de sa nature histologique. Il peut en effet être inflammatoire ou tumoral bénin ou malin. Le codage dépendra donc de des résultats de l'analyse microscopique. Si cette analyse conclut à une tumeur, le codage se fera à l'aide du chapitre II. Ainsi un polype *adénomateux* des cordes vocales se code **D14.1**. Un polype dégénéré (cancer développé sur un polype) se code comme un cancer.

Si l'analyse conclut à une lésion non tumorale ou en l'absence d'analyse microscopique, on se reportera au volume alphabétique où un certain nombre de polypes y sont codés selon leur topographie.

Pour les localisations non citées dans cette liste, on se reportera à la note placée au terme « Polype » dans le volume alphabétique : « Les polypes d'organes ou de régions anatomiques ne figurant pas dans la liste ci-après seront classés dans la rubrique résiduelle des affections de l'organe ou de la région considéré ». Ainsi, par exemple, on codera un polype bronchique **J98.0** *Affection des bronches, non classées ailleurs*.

Cas particulier : le polype de vessie est habituellement un papillome, que la proposition de codage du volume 3 invite à considérer comme une tumeur d'évolution imprévisible (**D41.4**).

ATIH – Consignes de codage – Tumeurs, Fascicule III - Créé le 15 mars 2008

Codage de la morphologie des tumeurs

La version 2 de la *Classification internationale des maladies pour l'oncologie* (Cim-O-2) est présentée à la fin du volume analytique en ce qui concerne la morphologie des tumeurs. Les codes sont composés de la lettre M suivie de 5 chiffres : les 4 premiers identifient le type histologique de la tumeur et le 5e, placé après une barre oblique (/), précise son comportement évolutif : ainsi **M8140/0** code l'adénome et **M8140/3** l'adénocarcinome. Ces codes peuvent être enregistrés si le recueil d'information le permet, avec les règles qui lui sont propres : il existe en effet un risque de confusion avec les codes de diagnostic du chapitre XIII des maladies du système ostéoarticulaire, des muscles et du tissu conjonctif.

La Cim-O-2 parue en 1990 a été actualisée en 2000 (Cim-O-3) avec mise à jour de certains codes. L'OMS doit procéder à la publication de sa version française mi-2008.

ATIH – Consignes de codage – Tumeurs, Fascicule III - Créé le 15 mars 2008

Choix entre un code de tumeur selon la topographie ou selon la nature histologique

Pour le codage des tumeurs autres que celles des tissus lymphoïdes et hématopoïétiques, le chapitre II de la Cim-10 adopte généralement une logique anatomique, en privilégiant le code de la localisation par rapport à celui de la nature histologique. Mais certaines formes histologiques peuvent être codées avec le chapitre II selon leur nature. Ainsi les tumeurs malignes du foie et des voies biliaires intrahépatiques (**C22**), les mésothéliomes (**C45**) ou le sarcome de Kaposi (**C46**). Pour ces affections le volume 3 indique clairement le code à choisir.

En revanche, une alternative est possible pour les tumeurs du tissu conjonctif. Ainsi pour coder un fibrosarcome du col utérin la recherche dans le volume 3 de la Cim renvoie à *Tumeur maligne du tissu conjonctif* pour le terme *fibrosarcome*. Cependant une note placée dans le tableau des tumeurs du volume 3, au début de la liste des tumeurs du tissu conjonctif, indique que lorsque le siège de la tumeur à coder ne figure pas dans la liste, on doit choisir le code de la tumeur correspondant à ce siège. Le fibrosarcome du col utérin sera donc codé avec la catégorie **C53** *Tumeur maligne du col de l'utérus*. **La consigne est donc de toujours coder une lésion tumorale selon sa topographie ; elle ne s'applique pas aux tumeurs malignes des tissus lymphoïde, hématopoïétique et apparentées** (voir l'article sur le codage des localisations viscérales des lymphomes).

Le codage de la morphologie des tumeurs est développé dans un article spécifique.

ATIH – Consignes de codage – Tumeurs, Fascicule III - Créé le 15 mars 2008

Poussée aigüe d'un cancer

La notion de **poussée aigüe** ou d'**acutisation** d'un cancer doit être précisée.

En dehors des hémopathies malignes, il existe certes des formes inflammatoires aigües de cancer, comme la mastite carcinomateuse. Elles sont des variétés particulières de cancer, dont elles ne constituent pas une phase évolutive. Ces formes n'ont pas reçu de code particulier dans la Cim, bien que la mastite carcinomateuse, par exemple, soit codée distinctement dans la *Classification internationale des maladies pour l'oncologie* (Cim-O) : **M8530/3**. Mais l'expression de *poussée aigüe d'un cancer* recouvre le plus souvent une notion pronostique de rapidité de progression et de diffusion locorégionale ou à distance, ou la reprise évolutive après une période de rémission. L'extension progressive d'un cancer est son évolution spontanée habituelle ; même rapide, elle ne constitue donc pas à proprement parler une poussée aigüe. Cette notion est à distinguer de celle d'acutisation, terme ordinairement réservé à la transformation en leucémie aigüe de certaines formes de leucémie chronique.

ATIH – Consignes de codage – Tumeurs, Fascicule III - Créé le 15 mars 2008

BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.69 : Le problème concerne notamment les **antécédents personnels de tumeur maligne** : à partir de quand un cancer peut-il être considéré comme un antécédent ?

Le choix entre « cancer » et « antécédent de cancer » est d'abord une question médicale, il ne dépend pas du codeur au vu d'une information telle que « cancer datant de 3 ans » ou « cancer datant de 10 ans » [Nombre de codeurs se sont longtemps fondés sur un délai de cinq ans. Cette référence est de tradition purement orale, elle n'a jamais figuré dans aucun document officiel. Elle est médicalement erronée puisque la durée à partir de laquelle une rémission autorise à parler d'antécédent de cancer varie, en fonction notamment de l'organe atteint et du type histologique. Il ne faut plus se référer au délai de cinq ans.]

Si un clinicien estime qu'un cancer « extirpé chirurgicalement dans sa totalité » est devenu un antécédent, il faut le coder avec la catégorie **Z85** de la CIM. S'il considère, au contraire, qu'il est trop tôt pour parler d'antécédent, il faut l'enregistrer comme présent au moyen du code adapté du chapitre II de la CIM.

Ainsi, il ne s'impose pas au codeur ou au responsable de l'information médicale de trancher entre cancer et antécédent de cancer. Ce diagnostic est d'abord de la compétence du médecin qui a dispensé les soins au patient.

Syndrome paranéoplasique

Le syndrome paranéoplasique est un ensemble de manifestations morbides survenant au cours de l'évolution d'un cancer et dont la pathogénie est inconnue. Certaines de ces manifestations font l'objet d'un code astérisque dans la Cim : ainsi les anémies au cours de maladies tumorales codées **D63.0***. On remarquera que ce code renvoie à l'ensemble du chapitre II (C00-D48) pour la mention du code dague. De ce fait tous les codes de tumeur sont potentiellement des codes dague.

Les codes astérisque repérant des affections à considérer comme syndromes paranéoplasiques sont les suivants :

D63.0*	Anémie au cours de maladies tumorales
G13.0*	Neuromyopathie et neuropathie paranéoplasiques
G13.1*	Autres affections dégénératives systémiques affectant principalement le système nerveux central au cours de maladies tumorales
G53.3*	Paralysie de plusieurs nerfs crâniens au cours de maladies tumorales
G55.0*	Compression des racines et des plexus nerveux au cours de maladies tumorales
G63.1*	Polynévrite au cours de maladies tumorales
G73.1*	Syndrome de Lambert-Eaton
G73.2*	Autres syndromes myasthéniques au cours de maladies tumorales
G94.1*	Hydrocéphalie au cours de maladies tumorales
G99.2*	Myélopathies au cours de maladies tumorales (inclusion)
M36.0*	Dermato(poly)myosite au cours de maladies tumorales
M82.0*	Ostéoporose au cours de myélomatose multiple
M90.6*	Ostéite déformante au cours de maladies tumorales
N08.1*	Glomérulopathie au cours de maladies tumorales
N16.1*	Maladies rénales tubulo-interstitielles au cours de maladies tumorales

Ces codes doivent être accompagnés du code de la tumeur à l'origine du syndrome.

ATIHT – Consignes de codage – Tumeurs, Fascicule III - Créé le 15 mars 2008

Aunis p.39 : pour coder les **kystes**, il convient de consulter d'abord l'index alphabétique, car certains sont classés dans le chapitre II.

Exemple : *Kyste de l'ovaire dermoïde D27*

Tumeurs malignes [cancers] (C00-C97)

Tumeurs malignes, primitives ou présumées primitives, de siège précisé, à l'exception des tissus lymphoïde, hématopoïétique et apparentés (C00–C75)

Tumeurs malignes de la lèvre, de la cavité buccale et du pharynx (C00-C14)

C00 Tumeur maligne [cancer] de la lèvre

A l'exclusion de : face cutanée de la lèvre (C43.0, C44.0)

- C00.0** Lèvre supérieure, bord libre
Lèvre supérieure : • SAI
• extérieur
• zone d'application du rouge à lèvres
- C00.1** Lèvre inférieure, bord libre
Lèvre inférieure : • SAI
• extérieur
• zone d'application du rouge à lèvres
- C00.2** Lèvre, sans précision, bord libre
Extérieur de la lèvre SAI
- C00.3** Lèvre supérieure, face interne
Lèvre supérieure : • face : • muqueuse
• orale
• frein
• muqueuse
- C00.4** Lèvre inférieure, face interne
Lèvre inférieure : • face : • muqueuse
• orale
• frein
• muqueuse
- C00.5** Lèvre, sans précision, face interne
Lèvre, sans indication si inférieure ou supérieure :
• face : • muqueuse
• orale
• frein
• muqueuse
- C00.6** Commissure des lèvres
- C00.8** Lésion à localisations contiguës de la lèvre
[\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)
- C00.9** Lèvre, sans précision

C01 Tumeur maligne [cancer] de la base de la langue

Face supérieure de la base de la langue

Partie fixe de la langue SAI

Tiers postérieur de la langue

C02 Tumeur maligne [cancer] de la langue, parties autres et non précisées

- C02.0** Face dorsale de la langue
Deux tiers antérieurs de la langue, face supérieure
A l'exclusion de : face supérieure de la base de la langue (C01)
- C02.1** Pointe et bords latéraux de la langue
- C02.2** Face inférieure de la langue
Deux tiers antérieurs de la langue, face inférieure
Frein de la langue

- C02.3 Deux tiers antérieurs de la langue, sans précision**
Partie mobile de la langue SAI
Tiers moyen de la langue SAI
- C02.4 Amygdale linguale**
A l'exclusion de : amygdale SAI (C09.9)
- C02.8 Lésion à localisations contiguës de la langue**
[\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)
Tumeur maligne de la langue dont le point de départ ne peut être classé à aucune des catégories C01-C02.4
- C02.9 Langue, sans précision**

C03 Tumeur maligne [cancer] de la gencive

- Comprend :* gencive
muqueuse (de la crête) alvéolaire
A l'exclusion de : tumeurs malignes odontogéniques (C41.0-C41.1)
- C03.0 Gencive supérieure**
- C03.1 Gencive inférieure**
- C03.9 Gencive, sans précision**

C04 Tumeur maligne [cancer] du plancher de la bouche

- C04.0 Plancher antérieur de la bouche**
En avant de la jonction prémolaire-canine
- C04.1 Plancher latéral de la bouche**
- C04.8 Lésion à localisations contiguës du plancher de la bouche**
[\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)
- C04.9 Plancher de la bouche, sans précision**

C05 Tumeur maligne [cancer] du palais

- C05.0 Voûte palatine**
- C05.1 Voile du palais**
A l'exclusion de : paroi rhinopharyngienne du voile du palais (C11.3)
- C05.2 Luette**
- C05.8 Lésion à localisations contiguës du palais**
[\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)
- C05.9 Palais, sans précision**
Plafond de la cavité buccale

C06 Tumeur maligne [cancer] de la bouche, parties autres et non précisées

- C06.0 Muqueuse de la joue**
Face interne de la joue
Muqueuse buccale SAI
- C06.1 Vestibule de la bouche**
Gouttière : • buccale (supérieure) (inférieure)
• labiale (supérieure) (inférieure)
- C06.2 Région rétromolaire**
- C06.8 Lésion à localisations contiguës de la bouche, parties autres et non précisées**
[\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)
- C06.9 Bouche, sans précision**
Cavité buccale SAI
Glande salivaire accessoire, siège non précisé

C07 Tumeur maligne [cancer] de la glande parotide

C08

Tumeur maligne [cancer] des glandes salivaires principales, autres et non précisées

A l'exclusion de : glande parotide (C07)
 tumeurs malignes des glandes salivaires accessoires SAI (C06.9)
 tumeurs malignes des glandes salivaires accessoires précisées classées en fonction de leur siège anatomique

C08.0 Glande sous-maxillaire

C08.1 Glande sublinguale

C08.8 Lésion à localisations contiguës des glandes salivaires principales

[\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)

Tumeur maligne des glandes salivaires principales dont le point de départ ne peut être classé à aucune des catégories C07-C08.1

C08.9 Glande salivaire principale, sans précision

Glande salivaire (principale) SAI

C09

Tumeur maligne [cancer] de l'amygdale

A l'exclusion de : amygdale : • linguale (C02.4)
 • pharyngienne (C11.1)

C09.0 Fosse amygdalienne

C09.1 Pilier de l'amygdale (antérieur) (postérieur)

C09.8 Lésion à localisations contiguës de l'amygdale

[\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)

C09.9 Amygdale, sans précision

Amygdale : • SAI
 • palatine

C10

Tumeur maligne [cancer] de l'oropharynx

A l'exclusion de : amygdale (C09.-)

C10.0 Sillon glosso-épiglottique

C10.1 Face antérieure de l'épiglotte

Epiglotte, bord libre [marge]

Pli(s) glosso-épiglottique(s)

A l'exclusion de : épiglotte (partie sus-hyoïdienne) SAI (C32.1)

C10.2 Paroi latérale de l'oropharynx

C10.3 Paroi postérieure de l'oropharynx

C10.4 Fente branchiale

Kyste branchial [siège de la tumeur]

C10.8 Lésion à localisations contiguës de l'oropharynx

[\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)

Carrefour pharyngo-laryngé de l'oropharynx

C10.9 Oropharynx, sans précision

C11

Tumeur maligne [cancer] du rhinopharynx

C11.0 Paroi supérieure du rhinopharynx

Plafond du rhinopharynx

C11.1 Paroi postérieure du rhinopharynx

Amygdale pharyngienne

Tissu adénoïde

C11.2 Paroi latérale du rhinopharynx

Fossette de Rosenmüller

Orifice de la trompe d'Eustache

Récessus pharyngien

- C11.3** **Paroi antérieure du rhinopharynx**
 Bord postérieur de : • choanes
 • cloison nasale
 Paroi rhinopharyngienne (supérieure) (postérieure) du voile du palais
 Plancher du rhinopharynx
- C11.8** **Lésion à localisations contiguës de rhinopharynx**
[\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)
- C11.9** **Rhinopharynx, sans précision**
 Paroi rhinopharyngienne SAI

C12 **Tumeur maligne [cancer] du sinus piriforme**

Récessus piriforme

C13 **Tumeur maligne [cancer] de l'hypopharynx**

A l'exclusion de : sinus piriforme (C12)

- C13.0** **Région rétro-cricoïdienne**
- C13.1** **Repli ary-épiglottique, versant hypopharyngé**
 Repli ary-épiglottique : • SAI
 • zone marginale
 A l'exclusion de : repli ary-épiglottique, versant laryngé (C32.1)
- C13.2** **Paroi postérieure de l'hypopharynx**
- C13.8** **Lésion à localisations contiguës de l'hypopharynx**
[\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)
- C13.9** **Hypopharynx, sans précision**
 Paroi hypopharyngée SAI

C14 **Tumeur maligne [cancer] de la lèvre, de la cavité buccale et du pharynx, de siège autre et mal définis**

A l'exclusion de : cavité buccale SAI (C06.9)

- C14.0** **Pharynx, sans précision**

Le code **C14.1** [Tumeur maligne du] Laryngopharynx a existé par erreur. L'OMS a publié un erratum dès 1995 indiquant qu'il fallait le supprimer. Les termes « hypopharynx » et « laryngopharynx » sont en effet synonymes. Le code C14.1 constituait donc un doublon du code **C13.9** [Tumeur maligne de l'] Hypopharynx. Cette correction est signalée parmi d'autres dans les errata publiés dans les pages 759 à 761 de l'édition originale du volume 3.

Elle est intégrée dans les rééditions du volume 1 parues depuis l'édition d'origine (1993). Le fichier de la Cim-10 mis à disposition des utilisateurs par l'ATIH ne contient donc plus ce code.

ATIH – Consignes de codage – Tumeurs, Fascicule III - Créé le 15 mars 2008

- C14.2** **Anneau de Waldeyer**
- C14.8** **Lésion à localisations contiguës de la lèvre, de la cavité buccale et du pharynx**
[\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)
 Tumeur maligne de la lèvre, de la cavité buccale et du pharynx dont le point de départ ne peut être classé à aucune des catégories C00-C14.2

Tumeurs malignes des organes digestifs (C15-C26)

C15 **Tumeur maligne [cancer] de l'oesophage**

Note : On utilisera au choix l'une des subdivisions suivantes :

- .0-.2 selon description anatomique
- .3-.5 selon le tiers supérieur, moyen, inférieur

On a renoncé volontairement au principe de l'exclusion mutuelle des catégories car ces deux types de classification sont utilisés mais les divisions anatomiques en résultant ne sont pas identiques.

- C15.0** **Oesophage cervical**
- C15.1** **Oesophage thoracique**
- C15.2** **Oesophage abdominal**

- C15.3 Tiers supérieur de l'oesophage
- C15.4 Tiers moyen de l'oesophage
- C15.5 Tiers inférieur de l'oesophage
- C15.8 Lésion à localisations contiguës de l'oesophage
[\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)
- C15.9 Oesophage, sans précision

C16 Tumeur maligne [cancer] de l'estomac

- C16.0 Cardia
 - Jonction :
 - cardio-oesophagienne
 - oesophago-gastrique
 - Oesophage et estomac
 - Orifice oesophagien de l'estomac
- C16.1 Fundus
- C16.2 Corps de l'estomac
- C16.3 Antre pylorique
 - Antre de l'estomac
- C16.4 Pylore
 - Canal pylorique
 - Prépylore
- C16.5 Petite courbure de l'estomac, sans précision
 - Petite courbure de l'estomac, non classée en C16.1-C16.4
- C16.6 Grande courbure de l'estomac, sans précision
 - Grande courbure de l'estomac, non classée en C16.0-C16.4
- C16.8 Lésion à localisations contiguës de l'estomac
[\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)
- C16.9 Estomac, sans précision
 - Cancer gastrique SAI
 - C16.9+0 Estomac, tumeur maligne familiale liée au gène CDH-1
 - C16.9+8 Estomac, tumeurs malignes autres et non précisées

C17 Tumeur maligne [cancer] de l'intestin grêle

- C17.0 Duodénum
- C17.1 Jéjunum
- C17.2 Iléon
 - A l'exclusion de : valvule iléo-caecale (C18.0)
- C17.3 Diverticule de Meckel
- C17.8 Lésion à localisations contiguës de l'intestin grêle
[\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)
- C17.9 Intestin grêle, sans précision

C18 Tumeur maligne [cancer] du côlon

- C18.0 Caecum
 - Valvule iléo-caecale
- C18.1 Appendice
- C18.2 Côlon ascendant
- C18.3 Angle droit du côlon
- C18.4 Côlon transverse
- C18.5 Angle gauche du côlon
- C18.6 Côlon descendant
- C18.7 Côlon sigmoïde
 - Sigmoïde [côlon pelvien]
 - A l'exclusion de : jonction recto-sigmoïdienne (C19)
- C18.8 Lésion à localisations contiguës du côlon
[\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)

- C18.9** Côlon, sans précision
 Gros intestin SAI
C18.9+0 Syndrome de Lynch
C18.9+8 Côlon, tumeurs malignes autres et non précisée

C19 Tumeur maligne [cancer] de la jonction recto-sigmoïdienne

Côlon et rectum
 Recto-sigmoïde (côlon)

C20 Tumeur maligne [cancer] du rectum

Ampoule rectale

C21 Tumeur maligne [cancer] de l'anus et du canal anal

C21.0 Anus, sans précision

A l'exclusion de : marge anale (C43.5, C44.5)
 peau anale (C43.5, C44.5)
 peau périanale (C43.5, C44.5)

C21.1 Canal anal

Sphincter anal

C21.2 Zone cloacale

C21.8 Lésion à localisations contiguës du rectum, de l'anus et du canal anal

[\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)

Ano-rectale

Jonction ano-rectale

Tumeur maligne du rectum, de l'anus et du canal anal dont le point de départ ne peut être classé à aucune des catégories C20-C21.2

C22 Tumeur maligne [cancer] du foie et des voies biliaires intrahépatiques

A l'exclusion de : tumeur maligne secondaire du foie (C78.7) et des voies biliaires intrahépatiques
 voies biliaires SAI (C24.9)

C22.0 Carcinome hépatocellulaire

Hépatome (malin)

C22.1 Carcinome du canal biliaire intrahépatique

Cholangiocarcinome

C22.2 Hépatoblastome

C22.3 Angiosarcome du foie

Sarcome des cellules de Kupffer

C22.4 Autres sarcomes du foie

C22.7 Autres carcinomes du foie précisés

C22.9 Foie, sans précision

C23 Tumeur maligne [cancer] de la vésicule biliaire

C24 Tumeurs malignes [cancer] des voies biliaires, autres et non précisées

A l'exclusion de : canal biliaire intra-hépatique (C22.1)

C24.0 Canal biliaire extra-hépatique

Canal :
 • biliaire SAI
 • cholédoque
 • cystique
 • hépatique

C24.1 Ampoule de Vater

- C24.8 **Lésion à localisations contiguës des voies biliaires**
[\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)
Tumeur maligne affectant à la fois les canaux biliaires intra- et extra-hépatiques
Tumeur maligne des voies biliaires dont le point de départ ne peut être classé à aucune des catégories C22.0-C24.1
- C24.9 **Voies biliaires, sans précision**

C25 Tumeur maligne [**cancer**] du pancréas

- C25.0 **Tête du pancréas**
- C25.1 **Corps du pancréas**
- C25.2 **Queue du pancréas**
- C25.3 **Canal pancréatique**
- C25.4 **Pancréas endocrine**
Ilots de Langerhans
C25.4+0 **Pancréas endocrine, tumeur maligne avec néoplasie endocrine multiple de type I [NEM 1]**
C25.4+8 **Pancréas endocrine, tumeurs malignes autres et non précisées**
- C25.7 **Autres parties du pancréas**
Col du pancréas
- C25.8 **Lésion à localisations contiguës du pancréas**
[\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)
- C25.9 **Pancréas, sans précision**
C25.9+0 **Pancréas, tumeur maligne familiale**
C25.9+8 **Pancréas, tumeurs malignes autres et non précisées**

C26 Tumeur maligne [**cancer**] des organes digestifs, de sièges autres et mal définis

- A l'exclusion de* péritoine et rétropéritoine (C48.-)
- C26.0 **Tractus intestinal, partie non précisée**
Intestin SAI
- C26.1 **Rate**
A l'exclusion de : lymphome non hodgkinien (C82-C85)
maladie de Hodgkin (C81.-)
- C26.8 **Lésion à localisations contiguës de l'appareil digestif**
[\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)
Tumeurs malignes des organes digestifs dont le point de départ ne peut être classé à aucune des catégories C15-C26.1
A l'exclusion de : jonction cardio-oesophagienne (C16.0)
- C26.9** **Sièges mal définis de l'appareil digestif**
Tractus gastro-intestinal SAI
Tube ou appareil digestif SAI

Tumeurs malignes des organes respiratoires et intrathoraciques (C30-C39)

Comprend : oreille moyenne

A l'exclusion de : mésothéliome (C45.-)

C30 Tumeur maligne [cancer] des fosses nasales et de l'oreille moyenne**C30.0 Fosses nasales**

Cartilage du nez Cloison nasale Cornets Vestibule des fosses nasales

A l'exclusion de : bord postérieur de la cloison nasale et des choanes (C11.3)
bulbe olfactif (C72.2)
nez SAI (C76.0)
os du nez (C41.0)
peau du nez (C43.3, C44.3)

C30.1 Oreille moyenne

Cellules mastoïdiennes

Oreille interne

Trompe d'Eustache

A l'exclusion de : cartilage de l'oreille (C49.0)
conduit auditif (externe) (C43.2, C44.2)
os de l'oreille (méat) (C41.0) peau de l'oreille (externe) (C43.2, C44.2)

C31 Tumeur maligne [cancer] des sinus de la face**C31.0 Sinus maxillaire**

Antre (de Highmore) (maxillaire)

C31.1 Sinus ethmoïdal**C31.2 Sinus frontal****C31.3 Sinus sphénoïdal****C31.8 Lésion à localisations contiguës des sinus de la face**

[\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)

C31.9 Sinus de la face, sans précision**C32 Tumeur maligne [cancer] du larynx****C32.0 Glotte**

Corde vocale (vraie) SAI
Musculature intrinsèque du larynx

C32.1 Étage sus-glottique

Bandes ventriculaires
Épiglotte (partie sus-hyoïdienne) SAI
Face postérieure (laryngée) de l'épiglotte
Fausses cordes vocales
Larynx extrinsèque
Repli ary-épiglottique, versant laryngé

A l'exclusion de : face antérieure de l'épiglotte (C10.1)
repli ary-épiglottique : • SAI (C13.1)
• versant hypopharyngé (C13.1)
• zone marginale (C13.1)

C32.2 Étage sous-glottique**C32.3 Cartilage laryngé****C32.8 Lésion à localisations contiguës du larynx**

[\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)

C32.9 Larynx, sans précision**C33 Tumeur maligne [cancer] de la trachée**

C34 Tumeur maligne [cancer] des bronches et du poumon

- C34.0 Bronche souche
 - Éperon
 - Hile (du poumon)
- C34.1 Lobe supérieur, bronches ou poumon
- C34.2 Lobe moyen, bronches ou poumon
- C34.3 Lobe inférieur, bronches ou poumon
- C34.8 Lésion à localisations contiguës des bronches et du poumon
 - [\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)
- C34.9 Bronche ou poumon, sans précision

C37 Tumeur maligne [cancer] du thymus

C38 Tumeur maligne [cancer] du coeur, du médiastin et de la plèvre

A l'exclusion de : mésothéliome (C45.-)

- C38.0 Coeur
 - Péricarde
 - A l'exclusion de :* gros vaisseaux (C49.3)
- C38.1 Médiastin antérieur
- C38.2 Médiastin postérieur
- C38.3 Médiastin, partie non précisée
- C38.4 Plèvre
- C38.8 Lésion à localisations contiguës du coeur, du médiastin et de la plèvre
 - [\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)

C39 Tumeur maligne [cancer] de l'appareil respiratoire et des organes intrathoraciques, de siège autre et mal définis

A l'exclusion de : intrathoracique SAI (C76.1)
thoracique SAI (C76.1)

- C39.0 Voies respiratoires supérieures, partie non précisée
- C39.8 Lésion à localisations contiguës des organes respiratoires et intrathoraciques
 - [\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)
 - Tumeur maligne des organes respiratoires et intrathoraciques dont le point de départ ne peut être classé à aucune des catégories C30-C39.0
- C39.9** Sièges mal définis de l'appareil respiratoire
 - Voies respiratoires SAI

Tumeurs malignes des os et du cartilage articulaire (C40-C41)

A l'exclusion de : moelle osseuse SAI (C96.7)
synoviale (C49.-)

C40 Tumeur maligne [cancer] des os et du cartilage articulaire des membres

- C40.0 Omoplate et os longs du membre supérieur
- C40.1 Os courts du membre supérieur
- C40.2 Os longs du membre inférieur
- C40.3 Os courts du membre inférieur
- C40.8 Lésion à localisations contiguës des os et du cartilage articulaire des membres
 - [\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)
- C40.9 Os et cartilage articulaire d'un membre, sans précision

C41**Tumeur maligne [cancer] des os et du cartilage articulaire, de sièges autres et non précisés**

A l'exclusion de : cartilage de : • larynx (C32.3)
 • membres (C40.-)
 • nez (C30.0)
 • oreille (C49.0)
 • os des membres (C40.-)

C41.0 Os du crâne et de la face

Maxillaire (supérieur)

Os orbital

A l'exclusion de : carcinome, tout type, sauf intra-osseux ou odontogène de :
 • mâchoire supérieure (C03.0)
 • sinus maxillaire (C31.0)
 mandibule (C41.1)
 maxillaire inférieur (C41.1)

C41.1 Mandibule

Maxillaire inférieur

A l'exclusion de : carcinome, tout type, sauf intra-osseux ou odontogène de :
 • mâchoire : • SAI (C03.9)
 • inférieure (C03.1)
 maxillaire supérieur (C41.0)

C41.2 Rachis*A l'exclusion de :* sacrum et coccyx (C41.4)**C41.3 Côtes, sternum et clavicule****C41.4 Pelvis, sacrum et coccyx****C41.8 Lésion à localisations contiguës des os et du cartilage articulaire**[\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)

Tumeur maligne de l'os et du cartilage articulaire dont le point de départ ne peut être classé à aucune des catégories C40-C41.4

C41.9 Os et cartilage articulaire, sans précision**Mélanome malin et autres tumeurs malignes de la peau (C43-C44)****C43****Mélanome malin de la peau***Comprend* les codes morphologiques M872-M879 avec code de comportement /3*A l'exclusion de :* mélanome malin de la peau des organes génitaux (C51-C52, C60.-, C63.-)**C43.0 Mélanome malin de la lèvre***A l'exclusion de :* bord libre de la lèvre (C00.0-C00.2)**C43.1 Mélanome malin de la paupière, y compris le canthus****C43.2 Mélanome malin de l'oreille et du conduit auditif externe****C43.3 Mélanome malin de la face, parties autres et non précisées****C43.4 Mélanome malin du cuir chevelu et du cou****C43.5 Mélanome malin du tronc**

Marge anale

Peau anale

Peau (du) : • périanale

• sein

A l'exclusion de : anus SAI (C21.0)**C43.6 Mélanome malin du membre supérieur, y compris l'épaule****C43.7 Mélanome malin du membre inférieur, y compris la hanche****C43.8 Lésion à localisations contiguës d'un mélanome malin de la peau**[\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)**C43.9 Mélanome malin de la peau, sans précision**

Mélanome (malin) SAI

C44 Autres tumeurs malignes [cancer] de la peau

Comprend : tumeur maligne des glandes : • sébacées
• sudoripares

A l'exclusion de : mélanome malin de la peau (C43.-)
peau des organes génitaux (C51-C52, C60.-, C63.-)
sarcome de Kaposi (C46.-)

C44.0 Face cutanée de la lèvre

Carcinome basocellulaire de la lèvre

A l'exclusion de : tumeur maligne de la lèvre (C00.-)

C44.1 Peau de la paupière, y compris le canthus

A l'exclusion de : tissu conjonctif de la paupière (C49.0)

C44.2 Peau de l'oreille et du conduit auditif externe

A l'exclusion de : tissu conjonctif de l'oreille (C49.0)

C44.3 Peau de la face, parties autres et non précisées

C44.4 Peau du cuir chevelu et du cou

C44.5 Peau du tronc

Marge anale

Peau anale

Peau (du) : • périanale
• sein

A l'exclusion de : anus SAI (C21.0)

C44.6 Peau du membre supérieur, y compris l'épaule

C44.7 Peau du membre inférieur, y compris la hanche

C44.8 Lésion à localisations contiguës de la peau

[\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)

C44.9 Tumeur maligne de la peau, sans précision

Tumeur de Merckel

La consultation de la Cim-O, dont une version non actualisée figure en fin de volume 1 de la Cim, donne le code histologique de cette lésion (carcinome neuroendocrine cutané) : **M8247/3**, et renvoie au code Cim **C44.-**. Il convient donc de coder cette lésion comme une tumeur maligne de la peau.

ATIH – Consignes de codage – Tumeurs, Fascicule III - Créé le 15 mars 2008

Tumeurs malignes du tissu mésothélial et des tissus mous (C45-C49)

C45 Mésothéliome

Comprend : le code morphologique M905 avec code de comportement /3

C45.0 Mésothéliome de la plèvre

A l'exclusion de : autres tumeurs malignes de la plèvre (C38.4)

C45.1 Mésothéliome du péritoine

Épiploon

Mésentère

Mésocôlon

Péritoine (pariétal) (pelvien)

A l'exclusion de : autres tumeurs malignes du péritoine (C48.-)

C45.2 Mésothéliome du péricarde

A l'exclusion de : autres tumeurs malignes du péricarde (C38.0)

C45.7 Mésothéliome d'autres sièges

C45.9 Mésothéliome, sans précision

C46 Sarcome de Kaposi

Comprend : le code morphologique M9140 avec code de comportement /3

C46.0 Sarcome de Kaposi de la peau

C46.1 Sarcome de Kaposi des tissus mous

- C46.2 Sarcome de Kaposi du palais
 C46.3 Sarcome de Kaposi des ganglions lymphatiques
 C46.7 Sarcome de Kaposi d'autres sièges
 C46.70 Sarcome de Kaposi de la sphère O.R.L.
 C46.71 Sarcome de Kaposi digestif
 C46.72 Sarcome de Kaposi pulmonaire
 C46.78 Sarcome de Kaposi d'autres localisations
 C46.8 Sarcome de Kaposi d'organes multiples
 C46.9 Sarcome de Kaposi, sans précision

C47**Tumeur maligne [cancer] des nerfs périphériques et du système nerveux autonome**

Comprend : nerfs et ganglions sympathiques et parasymphatiques

- C47.0 Nerfs périphériques de la tête, de la face et du cou
A l'exclusion de : nerfs périphériques de l'orbite (C69.6)
 C47.1 Nerfs périphériques du membre supérieur, y compris l'épaule
 C47.2 Nerfs périphériques du membre inférieur, y compris la hanche
 C47.3 Nerfs périphériques du thorax
 C47.4 Nerfs périphériques de l'abdomen
 C47.5 Nerfs périphériques du pelvis
 C47.6 Nerfs périphériques du tronc, sans précision
 C47.8 Lésion à localisations contiguës des nerfs périphériques et du système nerveux autonome
[\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)
 C47.9 Nerfs périphériques et système nerveux autonome, sans précision

C48**Tumeur maligne [cancer] du rétropéritoine et du péritoine**

A l'exclusion de : mésothéliome (C45.-)
 sarcome de Kaposi (C46.1)

- C48.0 Rétropéritoine
 C48.1 Parties précisées du péritoine
 Épiploon
 Mésentère
 Mésocôlon
 Péritoine : • pariétal
 • pelvien
 C48.2 Péritoine, sans précision
 C48.8 Lésion à localisations contiguës du rétropéritoine et du péritoine
[\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)

C49 Tumeur maligne [cancer] du tissu conjonctif et des autres tissus mous

Comprend : aponévrose

bourse séreuse

cartilage

ligament, sauf de l'utérus

muscle

synoviale

tendon (gaine)

tissu adipeux

vaisseau : • lymphatique
• sanguin

A l'exclusion de : cartilage (du) : • articulaire (C40-C41)

• larynx (C32.3)

• nez (C30.0)

mésothéliome (C45.-)

nerfs périphériques et du système nerveux autonome (C47.-)

péritoine (C48.-)

rétropéritoine (C48.0)

sarcome de Kaposi (C46.-)

tissu conjonctif du sein (C50.-)

C49.0 Tissu conjonctif et autres tissus mous de la tête, de la face et du cou

Tissu conjonctif de : • oreille
• paupière

A l'exclusion de : tissu conjonctif de l'orbite (C69.6)

C49.1 Tissu conjonctif et autres tissus mous du membre supérieur, y compris l'épaule

C49.2 Tissu conjonctif et autres tissus mous du membre inférieur, y compris la hanche

C49.3 Tissu conjonctif et autres tissus mous du thorax

C49.30 Vaisseaux (sanguins) (lymphatiques) du thorax

Veine cave supérieure

C49.38 Tissu conjonctif et autres tissus mous du thorax, autres

Aisselle

Diaphragme

Gros vaisseaux

A l'exclusion de : coeur (C38.0)

médiastin (C38.1-C38.3)

sein (C50.-)

thymus (C37)

C49.4 Tissu conjonctif et autres tissus mous de l'abdomen

C49.40 Vaisseaux (sanguins) (lymphatiques) de l'abdomen

Veine cave inférieure

C49.48 Tissu conjonctif et autres tissus mous de l'abdomen, autres

Hypochondre

Paroi abdominale

C49.5 Tissu conjonctif et autres tissus mous du pelvis

C49.50 Vaisseaux (sanguins) (lymphatiques) du pelvis

C49.58 Tissu conjonctif et autres tissus mous du pelvis, autres

Aine

Fesse

Périnée

C49.6 Tissu conjonctif et autres tissus mous du tronc, sans précision

Dos SAI

C49.8 Lésion à localisations contiguës du tissu conjonctif et des autres tissus mous

[\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)

Tumeur maligne du tissu conjonctif et des autres tissus mous dont le point de départ ne peut être classé à aucune des catégories C47-C49.6

C49.9 Tissu conjonctif et autres tissus mous, sans précision

Tumeur maligne du sein (C50)**C50 Tumeur maligne [cancer] du sein***Comprend :* tissu conjonctif du sein*A l'exclusion de :* peau du sein (C43.5, C44.5)

- C50.0 Mamelon et aréole
- C50.1 Partie centrale du sein
- C50.2 Quadrant supéro-interne du sein
- C50.3 Quadrant inféro-interne du sein
- C50.4 Quadrant supéro-externe du sein
- C50.5 Quadrant inféro-externe du sein
- C50.6 Prolongement axillaire du sein
- C50.8 Lésion à localisations contiguës du sein
[\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)
- C50.9 Sein, sans précision

Tumeurs malignes des organes génitaux de la femme (C51-C58)*Comprend :* peau des organes génitaux de la femme**C51 Tumeur maligne [cancer] de la vulve**

- C51.0 Grande lèvre
Glande de Bartholin
- C51.1 Petite lèvre
- C51.2 Clitoris
- C51.8 Lésion à localisations contiguës de la vulve
[\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)
- C51.9 Vulve, sans précision
Organes génitaux externes de la femme SAI

C52 Tumeur maligne [cancer] du vagin**C53 Tumeur maligne [cancer] du col de l'utérus**

- C53.0 Endocol
- C53.1 Exocol
- C53.8 Lésion à localisations contiguës du col de l'utérus
[\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)
- C53.9 Col de l'utérus, sans précision

C54 Tumeur maligne [cancer] du corps de l'utérus

- C54.0 Isthme de l'utérus
Segment inférieur de l'utérus
- C54.1 Endomètre
- C54.2 Myomètre
- C54.3 Fond de l'utérus
- C54.8 Lésion à localisations contiguës du corps de l'utérus
[\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)
- C54.9 Corps de l'utérus, sans précision

C55 Tumeur maligne [cancer] de l'utérus, partie non précisée**C56 Tumeur maligne [cancer] de l'ovaire**

C57

Tumeur maligne [cancer] des organes génitaux de la femme, autres et non précisés

- C57.0 **Trompe de Fallope**
Oviducte
Trompe de l'utérus
- C57.1 **Ligament large**
- C57.2 **Ligament rond**
- C57.3 **Paramètre**
Ligament de l'utérus SAI
- C57.4 **Annexes de l'utérus, sans précision**
- C57.7 **Autres organes génitaux de la femme précisés**
Corps ou canal de Wolff
- C57.8 **Lésion à localisations contiguës des organes génitaux de la femme**
[\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)
Salpingo-ovarienne
Utéro-ovarienne
Tumeur maligne des organes génitaux de la femme dont le point de départ ne peut être classé à aucune des catégories C51-C57.7, C58
- C57.9 **Organe génital de la femme, sans précision**
Voies génito-urinaires de la femme SAI

C58

Tumeur maligne [cancer] du placenta

- Choriocarcinome SAI
Chorio-épithéliome SAI
A l'exclusion de : chorio-adénome (destruens) (D39.2)
môle hydatiforme :
 - SAI (O01.9)
 - invasive (D39.2)
 - maligne (D39.2)

Tumeurs malignes des organes génitaux de l'homme (C60-C63)

Comprend : peau des organes génitaux de l'homme

C60

Tumeur maligne [cancer] de la verge

- C60.0 **Prépuce**
- C60.1 **Gland**
- C60.2 **Corps de la verge**
Corps caverneux
- C60.8 **Lésion à localisations contiguës de la verge**
[\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)
- C60.9 **Verge, sans précision**
Peau de la verge SAI

C61

Tumeur maligne [cancer] de la prostate

C62

Tumeur maligne [cancer] du testicule

- C62.0 **Cryptorchidie**
Testicule :
 - ectopique [siège de la tumeur]
 - retenu [siège de la tumeur]
- C62.1 **Testicule descendu**
Testicule scrotal
- C62.9 **Testicule, sans précision**

C63 Tumeur maligne [cancer] des organes génitaux de l'homme, autres et non précisés

- C63.0 Épididyme
- C63.1 Cordon spermatique
- C63.2 Scrotum
Peau du scrotum
- C63.7 Autres organes génitaux de l'homme précisés
Tunique vaginale
Vésicule séminale
- C63.8 Lésion à localisations contiguës des organes génitaux de l'homme
[\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)
Tumeur maligne des organes génitaux de l'homme dont le point de départ ne peut être classé à aucune des catégories C60-C63.7
- C63.9 Organe génital de l'homme, sans précision
Voies génito-urinaires de l'homme SAI

*Tumeurs malignes des voies urinaires (C64-C68)***C64 Tumeur maligne [cancer] du rein, à l'exception du bassinet**

A l'exclusion de : bassinet (C65)
calices (C65)

C65 Tumeur maligne [cancer] du bassinet

Calices
Jonction pelvi-urétérale

C66 Tumeur maligne [cancer] de l'uretère

A l'exclusion de : orifice urétéral de la vessie (C67.6)

C67 Tumeur maligne [cancer] de la vessie

- C67.0 Trigone de la vessie
- C67.1 Dôme de la vessie
- C67.2 Paroi latérale de la vessie
- C67.3 Paroi antérieure de la vessie
- C67.4 Paroi postérieure de la vessie
- C67.5 Col vésical
Orifice urétral interne
- C67.6 Orifice urétéral
- C67.7 Ouraque
- C67.8 Lésion à localisations contiguës de la vessie
[\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)
- C67.9 Vessie, sans précision

C68 Tumeur maligne [cancer] des organes urinaires, autres et non précisés

A l'exclusion de : voies génito-urinaires SAI :
• femme (C57.9)
• homme (C63.9)

- C68.0 Urètre
A l'exclusion de : orifice urétral de la vessie (C67.5)
- C68.1 Glande urétrale
- C68.8 Lésion à localisations contiguës des organes urinaires
[\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)
Tumeur maligne des organes urinaires dont le point de départ ne peut être classé à aucune des catégories C64-C68.1

C68.9 **Organe urinaire, sans précision**
Appareil urinaire SAI

Tumeurs malignes de l'oeil, de l'encéphale et d'autres parties du système nerveux central (C69-C72)

C69 Tumeur maligne [cancer] de l'oeil et de ses annexes

A l'exclusion de : nerf optique (C72.3)
 paupière (peau) (C43.1, C44.1)
 tissu conjonctif de la paupière (C49.0)

C69.0 **Conjonctive**

C69.1 **Cornée**

C69.2 **Rétine**

C69.3 **Choroïde**

C69.4 **Corps ciliaire**

Globe oculaire

C69.5 **Glande lacrymale et canal lacrymal**

Canal lacrymo-nasal

Sac lacrymal

C69.6 **Orbite**

Muscle extra-oculaire

Nerfs périphériques de l'orbite

Tissu : • conjonctif de l'orbite

 • rétro-bulbaire

 • rétro-oculaire

A l'exclusion de : os de l'orbite (C41.0)

C69.8 **Lésion à localisations contiguës de l'oeil et de ses annexes**

[\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)

C69.9 **Oeil, sans précision**

C70 Tumeur maligne [cancer] des méninges

C70.0 **Méninges cérébrales**

C70.1 **Méninges rachidiennes**

C70.9 **Méninges, sans précision**

C71 Tumeur maligne [cancer] de l'encéphale

A l'exclusion de : nerfs crâniens (C72.2-C72.5)
 tissu rétrobulbaire (C69.6)

C71.0 **Encéphale sauf lobes et ventricules**

Supratentorial SAI

C71.1 **Lobe frontal**

C71.2 **Lobe temporal**

C71.3 **Lobe pariétal**

C71.4 **Lobe occipital**

C71.5 **Ventricule cérébral**

A l'exclusion de : quatrième ventricule (C71.7)

C71.6 **Cervelet**

C71.7 **Tronc cérébral**

Infratentorial SAI

Quatrième ventricule

C71.8 **Lésion à localisations contiguës de l'encéphale**

[\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)

C71.9 **Encéphale, sans précision**

C72**Tumeur maligne [cancer] de la moelle épinière, des nerfs crâniens et d'autres parties du système nerveux central**

A l'exclusion de : méninges (C70.-)
nerfs périphériques et du système nerveux autonome (C47.-)

- C72.0 Moelle épinière
- C72.1 Queue de cheval
- C72.2 Nerf olfactif
 - Bulbe olfactif
- C72.3 Nerf optique
- C72.4 Nerf auditif
- C72.5 Nerfs crâniens, autres et non précisés
 - Nerf crânien SAI
- C72.8 Lésion à localisations contiguës de l'encéphale et d'autres parties du système nerveux central
 - [\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)
 - Tumeur maligne de l'encéphale et d'autres parties du système nerveux central dont le point de départ ne peut être classé à aucune des catégories C70-C72.5
- C72.9 Système nerveux central, sans précision
 - Système nerveux SAI

*Tumeurs malignes de la thyroïde et d'autres glandes endocrines (C73-C75)***C73****Tumeur maligne [cancer] de la thyroïde****C74****Tumeur maligne [cancer] de la surrénale**

- C74.0 Cortex de la surrénale
- C74.1 Médullosurrénale
- C74.9 Surrénale, sans précision

C75**Tumeur maligne [cancer] d'autres glandes endocrines et structures apparentées**

A l'exclusion de : ovaire (C56)
pancréas endocrine (C25.4)
surrénale (C74.-)
testicule (C62.-)
thymus (C37)
thyroïde (C73)

- C75.0 Parathyroïde
- C75.1 Hypophyse
- C75.2 Tractus crânio-pharyngien
- C75.3 Épiphyse
- C75.4 Corpuscule carotidien
- C75.5 Glomus aortique et autres paraganglions
- C75.8 Atteinte pluriglandulaire, sans précision
 - Note :* Les sièges d'atteintes multiples connus doivent être codés séparément.
- C75.9** Glande endocrine, sans précision

Tumeurs malignes de sièges mal définis, secondaires [métastases] et non précisés (C76-C80)

C76 Tumeur maligne [cancer] de sièges autres et mal définis

A l'exclusion de : tumeur maligne de(s) :

- siège non précisé (C80)
- tissus lymphoïde, hématopoïétique et apparentés (C81-C96)
- voies génito-urinaires SAI :
 - femme (C57.9)
 - homme (C63.9)

C76.0 Tête, face et cou

Joue SAI

Nez SAI

C76.1 Thorax

Aisselle SAI

Intrathoracique SAI

Thoracique SAI

C76.2 Abdomen

C76.3 Pelvis

Aine SAI

Localisation empiétant sur plusieurs organes pelviens, tels que :

- cloison recto-vaginale
- cloison recto-vésicale

C76.4 Membre supérieur

C76.5 Membre inférieur

C76.7 Autres sièges mal définis

C76.8 Lésion à localisations contiguës de sièges autres et mal définis

[\[voir note 5 en début de chapitre\]](#)

C77 Tumeur maligne des ganglions lymphatiques, secondaire [métastase] et non précisée

A l'exclusion de : tumeur maligne des ganglions lymphatiques, précisée comme étant primitive (C81-C88, C96.-)

C77.0 Ganglions lymphatiques de la tête, de la face et du cou

Ganglions sus-claviculaires

C77.1 Ganglions lymphatiques intrathoraciques

C77.2 Ganglions lymphatiques intra-abdominaux

C77.3 Ganglions lymphatiques de l'aisselle et du membre supérieur

Ganglions pectoraux

C77.4 Ganglions lymphatiques inguinaux et du membre inférieur

C77.5 Ganglions lymphatiques intrapelviens

C77.8 Ganglions lymphatiques de sièges multiples

C77.9 Ganglion lymphatique, sans précision

C78 Tumeur maligne secondaire [métastase] des organes respiratoires et digestifs

C78.0 Tumeur maligne secondaire du poumon

C78.1 Tumeur maligne secondaire du médiastin

C78.2 Tumeur maligne secondaire de la plèvre

Pleurésie maligne SAI

C78.3 Tumeur maligne secondaire des organes respiratoires, autres et non précisés

C78.4 Tumeur maligne secondaire de l'intestin grêle

C78.5 Tumeur maligne secondaire du gros intestin et du rectum

C78.6 Tumeur maligne secondaire du rétropéritoine et du péritoine

Ascite maligne SAI

Carcinose péritonéale

La carcinose péritonéale est une atteinte métastatique diffuse du péritoine : son code est **C78.6 Tumeur maligne secondaire du rétropéritoine et du péritoine**.

Maladie gélatineuse du péritoine

La maladie gélatineuse ou pseudomyxome du péritoine est une maladie rare d'origine variable et controversée. Elle résulte le plus souvent de la diffusion du contenu mucineux d'une tumeur ovarienne ou appendiculaire rompue. C'est pourquoi la Cim la classe dans les tumeurs malignes métastatiques du péritoine (**C78.6**), et la *Classification internationale des maladies pour l'oncologie* (Cim-O) lui attribue le code de comportement /6 des tumeurs malignes métastatiques (**M8480/6**). Mais d'autres étiologies existent, qui peuvent remettre en cause son caractère de malignité tumorale (même si l'évolution est péjorative), voire son caractère secondaire. Un codage différent est donc possible s'il est étayé sur des arguments histologiques rigoureux.

ATIH – Consignes de codage – Tumeurs, Fascicule III - Créé le 15 mars 2008

C78.7 Tumeur maligne secondaire du foie et des voies biliaires intra-hépatiques**C78.8 Tumeur maligne secondaire des organes digestifs, autres et non précisés****C79 Tumeur maligne secondaire [métastase] d'autres sièges****C79.0 Tumeur maligne secondaire du rein et du bassin****C79.1 Tumeur maligne secondaire de la vessie et des organes urinaires, autres et non précisés****C79.2 Tumeur maligne secondaire de la peau****C79.3 Tumeur maligne secondaire du cerveau et des méninges cérébrales****C79.4 Tumeur maligne secondaire de parties du système nerveux, autres et non précisées****C79.5 Tumeur maligne secondaire des os et de la moelle osseuse****C79.6 Tumeur maligne secondaire de l'ovaire****C79.7 Tumeur maligne secondaire de la glande surrénale****C79.8 Tumeur maligne secondaire d'autres sièges précisés****C80 Tumeur maligne de siège non précisé**

Cachexie maligne de siège non précisé (primitif) (secondaire)

Cancer de siège non précisé (primitif) (secondaire)

Cancer généralisé de siège non précisé (primitif) (secondaire)

Cancers multiples de siège non précisé (primitif) (secondaire)

Carcinomatose de siège non précisé (primitif) (secondaire)

Carcinome de siège non précisé (primitif) (secondaire)

Tumeur maligne généralisée de siège non précisé (primitif) (secondaire)

Siège primitif inconnu

Aunis p.38 : C80 ne doit être utilisé que pour les tumeurs malignes [cancers] de siège inconnu, telles les tumeurs dont seule une métastase est diagnostiquée, sans que l'on ait identifié le siège primitif. Il ne faut pas utiliser ce code par excès pour des libellés tels que « cachexie maligne » (la cachexie peut être codée en plus de la tumeur : **R64**), « cancer généralisé », « carcinomatose ».

L'emploi de C80 est erroné lorsque le siège du cancer primitif est connu.

C80.+0 Tumeur maligne primitive de siège inconnu

Tumeurs malignes primitives ou présumées primitives des tissus lymphoïde, hématopoïétique et apparentés (C81-C96)

Note : Les termes utilisés dans les catégories C82-C85 pour les lymphomes non hodgkiniens sont tirés d'une formulation qui s'efforce de trouver un terrain d'entente commun à plusieurs grands schémas de classification. Les termes retenus par ces schémas ne figurent pas dans la Table analytique mais bien à une équivalence exacte avec les termes figurant dans la Table analytique.

Comprend : les codes morphologiques M959-M994 avec code de comportement /3

A l'exclusion de : tumeur des ganglions lymphatiques, secondaire et non précisée (C77.-)

C81 Maladie de Hodgkin

Comprend : les codes morphologiques M965-M966 avec code de comportement /3

- C81.0 Prédominance lymphocytaire
Prédominance lympho-histiocytaire
- C81.1 Sclérose nodulaire
- C81.2 Cellulaire mixte
- C81.3 Déplétion lymphocytaire
- C81.7 Autres formes de la maladie de Hodgkin
- C81.9 Maladie de Hodgkin, sans précision

Lymphome avec localisation viscérale

Le codage des lymphomes emploie **exclusivement** les catégories C82 à C85. En effet, même s'il existe des localisations particulières, l'OMS considère qu'il s'agit de maladies générales. Par exemple, vous coderez C85.9 *Lymphome non hodgkinien, de type non précisé* un lymphome de l'intestin grêle ou de toute autre partie de l'organisme en l'absence de précisions morphologiques.

ATIH – Consignes de codage – Tumeurs, Fascicule III - Créé le 15 mars 2008

C82 Lymphome folliculaire [nodulaire] non hodgkinien

Comprend : le code morphologique M969 avec code de comportement /3

lymphome folliculaire non hodgkinien avec ou sans zones diffuses

Lymphome MALT : Les lymphomes du tissu lymphoïde associé aux muqueuses (Mucosa-Associated Lymphoid Tissue [MALT]) peuvent atteindre plusieurs organes (tube digestif, appareil respiratoire, essentiellement). La version 3 de la *Classification internationale des maladies pour l'oncologie* (Cim-O-3) leur attribue le code M9699/3. Les formes histologiques classées M969-/3 correspondent à des affections codées avec la catégorie C82 *Lymphome folliculaire [nodulaire] non hodgkinien*. C'est un code de cette catégorie qui sera donc retenu.

Avant la parution de la Cim-O-3 (2000), le code morphologique du lymphome MALT n'existait pas ; il était alors recommandé de les coder en C83.8.

ATIH – Consignes de codage – Tumeurs, Fascicule III - Créé le 15 mars 2008

- C82.0 Petites cellules encochées folliculaires
- C82.1 Mélange de petites cellules encochées et de grandes cellules folliculaires
- C82.2 Grandes cellules, folliculaires
- C82.7 Autres formes de lymphome non hodgkinien, folliculaire
[FAQ ATIH CIM10 : Lymphome du manteau](#)
- C82.9 Lymphome folliculaire non hodgkinien, sans précision
Lymphome non hodgkinien, nodulaire SAI

C83 Lymphome diffus non hodgkinien

Comprend : les codes morphologiques M9593, M9595, M967-M968 avec code de comportement /3

- C83.0 Petites cellules (diffus)
- C83.1 Petites cellules encochées (diffus)
- C83.2 Mélange de petites et grandes cellules (diffus)
- C83.3 Grandes cellules (diffus)
Réticulosarcome
- C83.4 Immunoblastique (diffus)

- C83.5 Lymphoblastique (diffus)
- C83.6 Indifférencié (diffus)
- C83.7 Tumeur de Burkitt
- C83.8 Autres formes de lymphome diffus non hodgkinien
- C83.9 Lymphome diffus non hodgkinien, sans précision

C84 Lymphomes périphériques et cutanés à cellules T

Comprend : le code morphologique M970 avec code de comportement /3

- C84.0 Mycosis fongoïde
- C84.1 Réticulose de Sézary
- C84.2 Lymphome de la zone T
- C84.3 Lymphome lympho-épithélioïde
Lymphome de Lennert
- C84.4 Lymphome périphérique à cellules T
- C84.5 Lymphomes à cellules T, autres et non précisés

Note : Si une atteinte des cellules T est mentionnée à propos d'un lymphome précis, il convient de le coder selon la description la plus précise.

C85 Lymphome non hodgkinien, de types autres et non précisés

Comprend : les codes morphologiques M9590-M9592, M9594, M971 avec code de comportement /3

- C85.0 Lymphosarcome
- C85.1 Lymphomes à cellules B, sans précision
Note : Si une atteinte des cellules B est mentionnée à propos d'un lymphome précis, il convient de le coder selon la description la plus précise.
- C85.7 Autres types précisés de lymphome non hodgkinien
Microgliome
Réticulo-endothéliose maligne
Réticulose maligne
- C85.9 Lymphome non hodgkinien, de type non précisé
Lymphome :• SAI
 - malin SAI
 - non hodgkinien SAI

C88 Maladies immunoprolifératives malignes

Comprend : le code morphologique M976 avec code de comportement /3

- C88.0 Macroglobulinémie de Waldenströmm
- C88.1 Maladie des chaînes lourdes alpha
- C88.2 Maladie des chaînes lourdes gamma
Maladie de Franklin
- C88.3 Maladie immunoproliférative de l'intestin grêle
Lymphome méditerranéen
- C88.7 Autres maladies immunoprolifératives malignes
- C88.9 Maladie immunoproliférative maligne, sans précision
Maladie immunoproliférative SAI

C90 Myélome multiple et tumeurs malignes à plasmocytes

Comprend : les codes morphologiques M973, M9830 avec code de comportement /3

- C90.0 Myélome multiple
Maladie de Kahler
Myéломatose
A l'exclusion de : myélome solitaire (C90.2)
- C90.1 Leucémie à plasmocytes

- C90.2** **Plasmocytome extra-médullaire**
Myélome solitaire
Plasmocytome SAI
Tumeur maligne à plasmocytes SAI

C91 **Leucémie lymphoïde**

Comprend : les codes morphologiques M982, M9940-M9941 avec code de comportement /3

- C91.0** **Leucémie lymphoblastique aiguë**
A l'exclusion de : poussée aiguë au cours d'une leucémie lymphoïde chronique (C91.1)
- C91.1** **Leucémie lymphoïde chronique**
- C91.2** **Leucémie lymphoïde subaiguë**
- C91.3** **Leucémie à prolymphocytes**
- C91.4** **Leucémie à tricholeucocytes**
Réticulo-endothéliose leucémique
- C91.5** **Leucémie de l'adulte à cellules T**
- C91.7** **Autres leucémies lymphoïdes**
- C91.9** **Leucémie lymphoïde, sans précision**

C92 **Leucémie myéloïde**

Comprend : les codes morphologiques M986-M988, M9930 avec code de comportement /3

leucémie : • granulocytaire
 • myélogène

- C92.0** **Leucémie myéloïde aiguë**
A l'exclusion de : poussée aiguë au cours d'une leucémie myéloïde chronique (C92.1)
- C92.1** **Leucémie myéloïde chronique**
- C92.2** **Leucémie myéloïde subaiguë**
- C92.3** **Sarcome myéloïde**
Chlorome
Sarcome granulocytaire
- C92.4** **Leucémie promyélocytaire aiguë**
- C92.5** **Leucémie myélomonocytaire aiguë**
- C92.7** **Autres leucémies myéloïdes**
- C92.9** **Leucémie myéloïde, sans précision**

C93 **Leucémie monocytaire**

Comprend : le code morphologique M989 avec code de comportement /3
leucémie monocytoïde

- C93.0** **Leucémie monocytaire aiguë**
A l'exclusion de : poussée aiguë au cours d'une leucémie monocytaire chronique (C93.1)
- C93.1** **Leucémie monocytaire chronique**
- C93.2** **Leucémie monocytaire subaiguë**
- C93.7** **Autres leucémies monocytaires**
- C93.9** **Leucémie monocytaire, sans précision**

C94 **Autres leucémies à cellules précisées**

Comprend : les codes morphologiques M984, M9850, M9900, M9910, M9931-M9932 avec code de comportement /3

A l'exclusion de : leucémie à plasmocytes (C90.1)
réticulo-endothéliose leucémique (C91.4)

- C94.0** **Polyglobulie primitive aiguë et érythroleucose**
Maladie de Di Guglielmo
Myélose érythémique aiguë
- C94.1** **Polyglobulie primitive chronique**
Maladie de Heilmeyer-Schöner

- C94.2** **Leucémie aiguë à mégacaryocytes**
 Leucémie (aiguë) à : • mégacaryoblastes
 • mégacaryocytes
- C94.3** **Leucémie à mastocytes**
- C94.4** **Panmyélose aiguë**
- C94.5** **Myélofibrose aiguë**
- C94.7** **Autres leucémies précisées**
 Lymphosarcome leucémique

C95 **Leucémie à cellules non précisées**

Comprend : le code morphologique M980 avec code de comportement /3

- C95.0** **Leucémie aiguë à cellules non précisées**
 Leucémie (à) : • blastocytes
 • cellules souches
- A l'exclusion de* : poussée aiguë au cours d'une leucémie chronique non précisée (C95.1)
- C95.1** **Leucémie chronique à cellules non précisées**
- C95.2** **Leucémie subaiguë à cellules non précisées**
- C95.7** **Autres leucémies à cellules non précisées**
- C95.9** **Leucémie, sans précision**

C96 **Tumeurs malignes des tissus lymphoïde, hématopoïétique et apparentés, autres et non précisées**

Comprend : les codes morphologiques M972, M974 avec code de comportement /3

- C96.0** **Maladie de Letterer-Siwe**
 Réticulo-endothéliose non lipidique
 Réticulose non lipidique
- C96.1** **Histiocytose maligne**
 Réticulose histiocytaire médullaire
- C96.2** **Tumeur maligne à mastocytes**
 Mastocytome malin
 Mastocytose maligne
 Sarcome à mastocytes
A l'exclusion de : leucémie à mastocytes (C94.3)
 mastocytose (cutanée) (Q82.2)
- C96.3** **Lymphome histiocytaire vrai**
- C96.7** **Autres tumeurs malignes précisées des tissus lymphoïde, hématopoïétique et apparentés**
- C96.9** **Tumeur maligne des tissus lymphoïde, hématopoïétique et apparentés, sans précision**

Tumeurs malignes [cancers] de sièges multiples indépendants (primitifs) (C97)

C97 **Tumeurs malignes [cancers] de sièges multiples indépendants (primitifs)**

Note : Pour l'utilisation de cette catégorie, se référer aux règles et instructions du Volume 2 concernant le codage de la mortalité.

Aunis p.39 : C97 permet, en monocodage, d'indexer les dossiers signalant au moins deux tumeurs malignes de siège ou de nature différents, coexistant chez un même patient. Nous vous déconseillons son utilisation. Codez plutôt individuellement chacun des cancers.

Tumeurs in situ (D00-D09)

Note : On considère que de nombreuses tumeurs in situ correspondent à des stades de transition morphologique entre la dysplasie et le cancer invasif. Ainsi, on reconnaît trois stades d'évolution dans le cas de néoplasie intra-épithéliale cervicale (NIC), dont le troisième (NIC III) comprend à la fois une dysplasie sévère et un carcinome in situ. Ce système de classification a été étendu à d'autres organes, tels que la vulve et le vagin. Les descriptions des néoplasies intra-épithéliales, stade III, avec ou sans mention de dysplasie sévère sont classées dans cette section; les stades I et II sont classés parmi les dysplasies de l'appareil atteint et doivent être codés dans les chapitres relatifs aux diverses localisations anatomiques.

Comprend : érythroplasie
érythroplasie de Queyrat
les codes morphologiques avec code de comportement /2
maladie de Bowen

D00 Carcinome in situ de la cavité buccale, de l'oesophage et de l'estomac

A l'exclusion de : mélanome in situ (D03.-)

D00.0 Lèvre, cavité buccale et pharynx

Bord libre de la lèvre

Repli ary-épiglottique : • SAI
• versant hypopharyngé
• zone marginale

A l'exclusion de : épiglotte : • SAI (D02.0)
• partie sus-hyoïdienne (D02.0)
peau de la lèvre (D03.0, D04.0)
repli ary-épiglottique, versant laryngé (D02.0)

D00.1 Oesophage

D00.2 Estomac

D01 Carcinome in situ des organes digestifs, autres et non précisés

A l'exclusion de : mélanome in situ (D03.-)

D01.0 Côlon

A l'exclusion de : jonction recto-sigmoïdienne (D01.1)

D01.1 Jonction recto-sigmoïdienne

D01.2 Rectum

D01.3 Anus et canal anal

A l'exclusion de : marge anale (D03.5, D04.5)
peau anale (D03.5, D04.5)
peau périanale (D03.5, D04.5)

D01.4 Parties de l'intestin, autres et non précisées

A l'exclusion de : ampoule de Vater (D01.5)

D01.5 Foie, vésicule et voies biliaires

Ampoule de Vater

D01.7 Autres organes digestifs précisés

Pancréas

D01.9 Organe digestif, sans précision

D02 Carcinome in situ de l'oreille moyenne et de l'appareil respiratoire

A l'exclusion de : mélanome in situ (D03.-)

D02.0 Larynx

Épiglotte (partie sus-hyoïdienne)

Repli ary-épiglottique, versant laryngé

A l'exclusion de : repli ary-épiglottique : • SAI (D00.0)
• versant hypopharyngé (D00.0)
• zone marginale (D00.0)

D02.1 Trachée

- D02.2 Bronches et poumon
- D02.3 Autres parties de l'appareil respiratoire
Fosses nasales
Oreille moyenne
Sinus de la face
A l'exclusion de : nez : • SAI (D09.7)
• peau (D03.3, D04.3)
oreille (externe) (peau) (D03.2, D04.2)
- D02.4** Appareil respiratoire, sans précision

D03 Mélanome in situ

Comprend : les codes morphologiques M872-M879 avec code de comportement /2

- D03.0 Mélanome in situ de la lèvre
- D03.1 Mélanome in situ de la paupière, y compris le canthus
- D03.2 Mélanome in situ de l'oreille et du conduit auditif externe
- D03.3 Mélanome in situ de parties de la face, autres et non précisées
- D03.4 Mélanome in situ du cuir chevelu et du cou
- D03.5 Mélanome in situ du tronc
Marge anale
Peau anale
Peau périanale
Sein (peau) (tissu mou)
- D03.6 Mélanome in situ du membre supérieur, y compris l'épaule
- D03.7 Mélanome in situ du membre inférieur, y compris la hanche
- D03.8 Mélanome in situ d'autres sièges
- D03.9 Mélanome in situ, sans précision

D04 Carcinome in situ de la peau

A l'exclusion de : érythroplasie de Queyrat (verge) SAI (D07.4)
mélanome in situ (D03.-)

- D04.0 Peau de la lèvre
A l'exclusion de : bord libre de la lèvre (D00.0)
- D04.1 Peau de la paupière, y compris le canthus
- D04.2 Peau de l'oreille et du conduit auditif externe
- D04.3 Peau des parties de la face, autres et non précisées
- D04.4 Peau du cuir chevelu et du cou
- D04.5 Peau du tronc
Marge anale
Peau anale
Peau (du) : • périanale
• sein
A l'exclusion de : anus SAI (D01.3)
peau des organes génitaux (D07.-)
- D04.6 Peau du membre supérieur, y compris
- D04.7 Peau du membre inférieur, y compris la hanche
- D04.8 Peau d'autres sièges
- D04.9 Peau, sans précision

D05 Carcinome in situ du sein

A l'exclusion de : carcinome in situ de la peau du sein (D04.5)
mélanome in situ du sein (peau) (D03.5)

- D05.0 Carcinome in situ lobaire
- D05.1 Carcinome in situ intracanalair
- D05.7 Autres carcinomes in situ du sein
- D05.9 Carcinome in situ du sein, sans précision

D06 Carcinome in situ du col de l'utérus

Comprend : néoplasie intra-épithéliale du col de l'utérus [NIC], stade III avec ou sans mention de dysplasie sévère

A l'exclusion de : dysplasie sévère du col de l'utérus SAI (N87.2)
mélanome in situ du col de l'utérus (D03.5)

- D06.0 Endocol
- D06.1 Exocol
- D06.7 Autres parties du col de l'utérus
- D06.9 Col de l'utérus, sans précision

D07 Carcinome in situ d'organes génitaux, autres et non précisés

A l'exclusion de : mélanome in situ (D03.5)

- D07.0 Endomètre
- D07.1 Vulve
 - Néoplasie intra-épithéliale de la vulve [NIV], stade III, avec ou sans mention de dysplasie sévère
 - A l'exclusion de :* dysplasie sévère de la vulve SAI (N90.2)
- D07.2 Vagin
 - Néoplasie intra-épithéliale du vagin [NIVA], stade III, avec ou sans mention de dysplasie sévère
 - A l'exclusion de :* dysplasie sévère du vagin SAI (N89.2)
- D07.3 Organes génitaux de la femme, autres et non précisés
- D07.4 Verge
 - Érythroplasie de Queyrat SAI
- D07.5 Prostate
- D07.6 Organes génitaux de l'homme, autres et non précisés

D09 Carcinome in situ de sièges autres et non précisés

A l'exclusion de : mélanome in situ (D03.-)

- D09.0 Vessie
- D09.1 Organes urinaires, autres et non précisés
- D09.2 Oeil
 - A l'exclusion de :* peau de la paupière (D04.1)
- D09.3 Thyroïde et autres glandes endocrines
 - A l'exclusion de :* ovaire (D07.3)
pancréas endocrine (D01.7)
testicule (D07.6)
- D09.7 Carcinome in situ d'autres sièges précisés
- D09.9 Carcinome in situ, sans précision

Tumeurs bénignes (D10-D36)

Comprend : les codes morphologiques avec code de comportement /0

D10 Tumeur bénigne de la bouche et du pharynx

- D10.0 Lèvre**
Lèvre (bord libre) (face intérieure) (frein) (muqueuse)
A l'exclusion de : peau de la lèvre (D22.0, D23.0)
- D10.1 Langue**
Amygdale linguale
- D10.2 Plancher de la bouche**
- D10.3 Parties de la bouche, autres et non précisées**
Glandes salivaires accessoires SAI
A l'exclusion de : muqueuse de la lèvre (D10.0)
paroi rhino-pharyngienne du voile du palais (D10.6)
tumeur odontogène bénigne (D16.4-D16.5)
- D10.4 Amygdale**
Amygdale (palatine)
A l'exclusion de : amygdale : • linguale (D10.1)
• pharyngienne (D10.6)
fosse des amygdales (D10.5)
piliers des amygdales (D10.5)
- D10.5 Autres parties de l'oropharynx**
Épiglotte, face antérieure
Fosse des amygdales
Piliers des amygdales
Fossette
A l'exclusion de : épiglotte : • SAI (D14.1)
• partie sus-hyoïdienne (D14.1)
- D10.6 Rhinopharynx**
Amygdale pharyngienne
Bord postérieur de la cloison nasale et des choanes
- D10.7 Hypopharynx**
- D10.9 Pharynx, sans précision**

D11 Tumeur bénigne des glandes salivaires principales

A l'exclusion de : tumeurs bénignes des glandes salivaires accessoires SAI (D10.3)
tumeurs bénignes des glandes salivaires accessoires précisées qui sont classées en fonction de leur siège anatomique

- D11.0 Glande parotide**
- D11.7 Autres glandes salivaires principales**
Glande : • sous-maxillaire
• sublinguale
- D11.9 Glande salivaire principale, sans précision**

D12 Tumeur bénigne du côlon, du rectum, de l'anus et du canal anal

- D12.0 Caecum**
Valvule iléo-caecale
- D12.1 Appendice**
- D12.2 Côlon ascendant**
- D12.3 Côlon transverse**
Angle : • droit du côlon
• gauche du côlon
- D12.4 Côlon descendant**
- D12.5 Côlon sigmoïde**

- D12.6 Côlon, sans précision**
 Adénomatose du côlon
 Gros intestin SAI
 Polypose (héréditaire) du côlon

Polypes du côlon

Le codage des polypes du côlon fait appel à plusieurs catégories :

- les *polypes du côlon* se codent avec la catégorie **D12.**- s'ils sont précisés *adénomateux* ;
- s'ils sont le siège d'un cancer (*polype dégénéré*), ils doivent être codés comme des *tumeurs malignes du côlon* ;
- **K63.5** code les *polypes non tumoraux du côlon* et les *polypes dont la nature histologique n'est pas précisée*.

ATIH – Consignes de codage – Maladies de l'appareil digestif, Fascicule II - Créé le 15 mars 2008

A la demande d'un groupe d'étude en gastroentérologie, l'ATIH a créé des subdivisions de codes qui permettent de signaler différentes formes de *polypose héréditaire (D12.6+-)* et de les distinguer de formes de *polypose non héréditaire (K63.5+-)*. L'emploi de ces codes étendus est facultatif.

ATIH – Consignes de codage – Maladies de l'appareil digestif, Fascicule II - Créé le 15 janvier 2009

- D12.6+0 Polypose (colique) familiale adénomateuse**
- D12.6+1 Polypose (colique) liée au gène APC**
- D12.6+2 Polypose (colique) liée au gène MYH**
- D12.6+3 Polypose (colique) festonnée**
- D12.6+4 Polypose (colique) juvénile**
- D12.6+5 Polypose (colique) au cours du syndrome de Peutz-Jeghers**
- D12.6+6 Polypose (colique) au cours de la maladie de Cowden**
- D12.6+8 Colon, tumeurs bénignes autres et non précisées**

- D12.7 Jonction recto-sigmoïdienne**

- D12.8 Rectum**

- D12.9 Anus et canal anal**

A l'exclusion de : marge anale (D22.5, D23.5)
 peau anale (D22.5, D23.5)
 peau périanale (D22.5, D23.5)

D13 Tumeurs bénignes de parties autres et mal définies de l'appareil digestif

- D13.0 Oesophage**
D13.1 Estomac
D13.2 Duodénum
D13.3 Parties de l'intestin grêle, autres et non précisées
D13.4 Foie

Voies biliaires intra-hépatiques

- D13.5 Voies biliaires extra-hépatiques**

- D13.6 Pancréas**

A l'exclusion de : pancréas endocrine (D13.7)

- D13.7 Pancréas endocrine**

Îlots de Langerhans

Tumeur à cellules insulaires

- D13.9 Sièges mal définis de l'appareil digestif**

Appareil digestif SAI

Intestin SAI

Rate

- D13.90 Rate**

D14 Tumeur bénigne de l'oreille moyenne et de l'appareil respiratoire

- D14.0 Oreille moyenne, fosses nasales et sinus de la face**
 Cartilage du nez
A l'exclusion de : bord postérieur de la cloison nasale et des choanes (D10.6)
 bulbe olfactif (D33.3)
 cartilage de l'oreille (D21.0)
 conduit auditif (externe) (D22.2, D23.2)
 nez : • SAI (D36.7)
 • peau (D22.3, D23.3)
 oreille (externe) (peau) (D22.2, D23.2)
 os de : • nez (D16.4)
 • oreille (D16.4)
 polype (de) : • nasal (fosses nasales) (J33.-)
 • oreille (moyenne) (H74.4)
 • sinus de la face (J33.8)
- D14.1 Larynx**
 Épiglote (partie sus-hyoïdienne)
A l'exclusion de : épiglote, face antérieure (D10.5)
 polype des cordes vocales et du larynx (J38.1)
- D14.2 Trachée**
- D14.3 Bronches et poumon**
- D14.4 Appareil respiratoire, sans précision**

D15 Tumeur bénigne des organes intrathoraciques, autres et non précisés

- A l'exclusion de :* tissu mésothélial (D19.-)
- D15.0 Thymus**
- D15.1 Coeur**
A l'exclusion de : gros vaisseaux (D21.3)
- D15.2 Médiastin**
- D15.7 Autres organes intrathoraciques précisés**
- D15.9 Organe intrathoracique, sans précision**

D16 Tumeur bénigne des os et du cartilage articulaire

- A l'exclusion de :* synoviale (D21.-)
 tissu conjonctif de : • larynx (D14.1)
 • nez (D14.0)
 • oreille (D21.0)
 • paupière (D21.0)
- D16.0 Omoplate et os longs du membre supérieur**
- D16.1 Os courts du membre supérieur**
- D16.2 Os longs du membre inférieur**
- D16.3 Os courts du membre inférieur**
- D16.4 Os du crâne et de la face**
 Maxillaire (supérieur)
 Os orbital
A l'exclusion de : maxillaire inférieur (D16.5)
- D16.5 Maxillaire inférieur**
- D16.6 Rachis**
A l'exclusion de : sacrum et coccyx (D16.8)
- D16.7 Côtes, sternum et clavicule**
- D16.8 Bassin, sacrum et coccyx**
- D16.9 Os et cartilage articulaire, sans précision**

D17 Tumeur lipomateuse bénigne

Comprend : les codes morphologiques M885-M888 avec code de comportement /0

- D17.0 Tumeur lipomateuse bénigne de la peau et du tissu sous-cutané de la tête, de la face et du cou
- D17.1 Tumeur lipomateuse bénigne de la peau et du tissu sous-cutané du tronc
- D17.2 Tumeur lipomateuse bénigne de la peau et du tissu sous-cutané des membres
- D17.3 Tumeur lipomateuse bénigne de la peau et du tissu sous-cutané, de sièges autres et non précisés
- D17.4 Tumeur lipomateuse bénigne des organes intrathoraciques
- D17.5 Tumeur lipomateuse bénigne des organes intra-abdominaux
A l'exclusion de : péritoine et rétropéritoine (D17.7)
- D17.6 Tumeur lipomateuse bénigne du cordon spermatique
- D17.7 Tumeur lipomateuse bénigne d'autres sièges
Péritoine
Rétropéritoine
- D17.9 Tumeur lipomateuse bénigne, sans précision
Lipome SAI

D18 Hémangiome et lymphangiome, tout siège

Comprend : les codes morphologiques M912-M917 avec code de comportement /0

A l'exclusion de : naevus bleu ou pigmentaire (D22.-)

Catégorie D18 Hémangiome et lymphangiome, tout siège

Ces lésions, tumorales ou dysplasiques selon les cas, n'obéissent pas au mode de classement habituel adopté dans le chapitre II du volume 1 de la Cim-10 : alors que le classement des tumeurs y suit une logique topographique, l'OMS fait ici une exception en les distinguant d'après leur nature. Ce n'est pas la seule entorse à cette « règle » : les tumeurs malignes du foie, par exemple, sont décrites selon leur type histologique.

En France, la consigne est de n'employer la catégorie **D18** que pour les hémangiomes et lymphangiomes superficiels [limités aux téguments], mais de porter le code de tumeur bénigne de l'organe intéressé lorsque ces tumeurs atteignent un organe profond. Le code de la classification de morphologie des tumeurs correspondant peut être enregistré si le recueil d'information le permet, avec les précautions qui lui sont propres. Par exemple, un hémangiome du côlon droit doit être codé **D12.2 (M9120/0)**, et non **D18.0**.

ATI1H – Consignes de codage – Tumeurs, Fascicule III - Créé le 15 mars 2008

- D18.0 Hémangiome, tout siège
Angiome SAI
- D18.1 Lymphangiome, tout siège

D19 Tumeur bénigne du tissu mésothélial

Comprend : le code morphologique M905 avec code de comportement /0

- D19.0 Tissu mésothélial de la plèvre
- D19.1 Tissu mésothélial du péritoine
- D19.7 Tissu mésothélial d'autres sièges
- D19.9** Tissu mésothélial, sans précision
Mésothéliome bénin SAI

D20 Tumeur bénigne des tissus mous du rétropéritoine et du péritoine

A l'exclusion de : tissu mésothélial (D19.-)

tumeur lipomateuse bénigne du péritoine et du rétropéritoine (D17.7)

- D20.0 Rétropéritoine
- D20.1 Péritoine

D21 Autres tumeurs bénignes du tissu conjonctif et des autres tissus mous

Comprend : aponévrose
 bourse séreuse
 cartilage
 ligament, sauf de l'utérus
 muscle
 synoviale
 tendon (gaine)
 tissu adipeux
 vaisseau : • lymphatique
 • sanguin

A l'exclusion de : cartilage (du) : • articulaire (D16.-)
 • larynx (D14.1)
 • nez (D14.0)
 hémangiome (D18.0)
 léiomyome de l'utérus (D25.-)
 lymphangiome (D18.1)
 nerfs périphériques et du système nerveux autonome (D36.1)
 péritoine (D20.1)
 rétropéritoine (D20.0)
 tissu : • conjonctif du sein (D24)
 • vasculaire (D18.-)
 tout ligament de l'utérus (D28.2)
 tumeur lipomateuse (D17.-)

D21.0 Tissu conjonctif et autres tissus mous de la tête, de la face et du cou

Tissu conjonctif de : • oreille
 • paupière

A l'exclusion de : tissu conjonctif de l'orbite (D31.6)

D21.1 Tissu conjonctif et autres tissus mous du membre supérieur, y compris l'épaule**D21.2 Tissu conjonctif et autres tissus mous du membre inférieur, y compris la hanche****D21.3 Tissu conjonctif et autres tissus mous du thorax****D21.30 Vaisseaux (sanguins) (lymphatiques) du thorax**

Veine cave supérieure

D21.38 Tissu conjonctif et autres tissus mous du thorax, autres

Aisselle

Diaphragme

A l'exclusion de : coeur (D15.1)
 médiastin (D15.2)
 thymus (D15.0)

D21.4 Tissu conjonctif et autres tissus mous de l'abdomen**D21.40 Vaisseaux (sanguins) (lymphatiques) de l'abdomen**

Veine cave inférieure

D21.48 Tissu conjonctif et autres tissus mous de l'abdomen, autres**D21.5 Tissu conjonctif et autres tissus mous du pelvis****D21.50 Vaisseaux (sanguins) (lymphatiques) du pelvis****D21.58 Tissu conjonctif et autres tissus mous du pelvis, autres**

A l'exclusion de : léiomyome de l'utérus (D25.-)
 tout ligament de l'utérus (D28.2)

D21.6 Tissu conjonctif et autres tissus mous du tronc, sans précision

Dos SAI

D21.9 Tissu conjonctif et autres tissus mous, sans précision

D22 Naevus à mélanocytes

Comprend : les codes morphologiques M872-M879 avec code de comportement /0

- naevus :
- SAI
 - bleu
 - pigmentaire
 - pileux

- D22.0 Naevus à mélanocytes de la lèvre
D22.1 Naevus à mélanocytes de la paupière, y compris le canthus
D22.2 Naevus à mélanocytes de l'oreille et du conduit auditif externe
D22.3 Naevus à mélanocytes des parties de la face, autres et non précisées
D22.4 Naevus à mélanocytes du cuir chevelu et du cou
D22.5 Naevus à mélanocytes du tronc
Marge anale
Peau anale
Peau (du) : • périanale
• sein
D22.6 Naevus à mélanocytes du membre supérieur, y compris l'épaule
D22.7 Naevus à mélanocytes du membre inférieur, y compris la hanche
D22.9 Naevus à mélanocytes, sans précision

D23 Autres tumeurs bénignes de la peau

Comprend : tumeurs bénignes de :

- follicules pileux
- glandes :
- sébacées
- sudoripares

A l'exclusion de : naevus à mélanocytes (D22.-)
tumeurs lipomateuses bénignes (D17.0-D17.3)

- D23.0 Peau de la lèvre
A l'exclusion de : bord libre de la lèvre (D10.0)
D23.1 Peau de la paupière, y compris le canthus
D23.2 Peau de l'oreille et du conduit auditif externe
D23.3 Peau des parties de la face, autres et non précisées
D23.4 Peau du cuir chevelu et du cou
D23.5 Peau du tronc
Marge anale
Peau anale
Peau (du) : • périanale
• sein
A l'exclusion de : anus SAI (D12.9)
peau des organes génitaux (D28-D29)
D23.6 Peau du membre supérieur, y compris l'épaule
D23.7 Peau du membre inférieur, y compris la hanche
D23.9 Peau, sans précision

D24 Tumeur bénigne du sein

Sein : • parties molles
• tissu conjonctif

A l'exclusion de : dysplasie mammaire bénigne (N60.-)
peau du sein (D22.5, D23.5)

D25 Léiomyome de l'utérus

Comprend : fibromyome de l'utérus
fibrome utérin
tumeur bénigne de l'utérus avec le code morphologique M889 et le code de comportement /0

- D25.0 Léiomyome sous-muqueux de l'utérus
- D25.1 Léiomyome intramural de l'utérus
- D25.2 Léiomyome sous-séreux de l'utérus
- D25.9 Léiomyome de l'utérus, sans précision

D26 Autres tumeurs bénignes de l'utérus

- D26.0 Col de l'utérus
- D26.1 Corps de l'utérus
- D26.7 Autres parties de l'utérus
- D26.9 Utérus, sans précision

D27 Tumeur bénigne de l'ovaire**D28 Tumeur bénigne des organes génitaux de la femme, autres et non précisés**

Comprend : peau des organes génitaux de la femme
polype adénomateux

- D28.0 Vulve
- D28.1 Vagin
- D28.2 Trompe et ligaments de l'utérus
Ligament de l'utérus (large) (rond)
Trompe de Fallope
- D28.7 Autres organes génitaux de la femme précisés
- D28.9 Organe génital de la femme, sans précision

D29 Tumeur bénigne des organes génitaux de l'homme

Comprend : peau des organes génitaux de l'homme

- D29.0 Verge
- D29.1 Prostate
A l'exclusion de : adénomatose hyperplasique de la prostate (N40)
adénome de la prostate (N40)
hyperplasie (adénomateuse) de la prostate (N40)
hypertrophie prostatique (N40)
- D29.2 Testicule
- D29.3 Épидidyme
- D29.4 Scrotum
Peau du scrotum
- D29.7 Autres organes génitaux de l'homme
Cordon spermatique
Tunique vaginale
Vésicule séminale
- D29.9 Organe génital de l'homme, sans précision

D30 Tumeur bénigne des organes urinaires

- D30.0 Rein
A l'exclusion de : bassinnet rénal (D30.1)
calices rénaux (D30.1)
- D30.1 Bassinet rénal

- D30.2 Urètre**
A l'exclusion de : orifice urétéral de la vessie (D30.3)
- D30.3 Vessie**
Orifice de la vessie : • urétéral
 • urétral
- D30.4 Urètre**
A l'exclusion de : orifice urétral de la vessie (D30.3)
- D30.7 Autres organes urinaires**
Glandes para-urétrales
- D30.9 Organe urinaire, sans précision**
Appareil urinaire SAI

D31 Tumeur bénigne de l'oeil et de ses annexes

- A l'exclusion de :* nerf optique (D33.3)
 peau de la paupière (D22.1, D23.1)
 tissu conjonctif de la paupière (D21.0)
- D31.0 Conjonctive**
- D31.1 Cornée**
- D31.2 Rétine**
- D31.3 Choroïde**
- D31.4 Corps ciliaire**
Globe oculaire
- D31.5 Glande lacrymale et canal lacrymal**
Canal lacrymo-nasal
Sac lacrymal
- D31.6 Orbite, sans précision**
Muscle extra-oculaire
Nerfs périphériques de l'orbite
Tissu : • conjonctif de l'orbite
 • rétrobulbaire
 • rétro-oculaire
- A l'exclusion de :* os orbital (D16.4)
- D31.9 Oeil, sans précision**

D32 Tumeur bénigne des méninges

- D32.0 Méninges cérébrales**
- D32.1 Méninges rachidiennes**
- D32.9 Méninges, sans précision**
Méningiome SAI

D33 Tumeur bénigne de l'encéphale et d'autres parties du système nerveux central

- A l'exclusion de :* angiome (D18.0)
 méninges (D32.-)
 nerfs périphériques et du système nerveux autonome (D36.1)
 tissu rétro-oculaire (D31.6)
- D33.0 Encéphale, supratentorial**
Hémisphères cérébraux
Lobe : • frontal
 • occipital
 • pariétal
 • temporal
Ventricule cérébral
A l'exclusion de : quatrième ventricule (D33.1)

- D33.1 **Encéphale, infratentorial**
Cervelet
Quatrième ventricule
Tronc cérébral
- D33.2 **Encéphale, sans précision**
- D33.3 **Nerfs crâniens**
Bulbe olfactif
- D33.4 **Moelle épinière**
- D33.7 **Autres parties précisées du système nerveux central**
- D33.9 **Système nerveux central, sans précision**
Système nerveux (central) SAI

D34 Tumeur bénigne de la thyroïde

D35 Tumeur bénigne des glandes endocrines, autres et non précisées

A l'exclusion de : ovaire (D27)
pancréas endocrine (D13.7)
testicule (D29.2)
thymus (D15.0)

- D35.0 **Surrénale**
- D35.1 **Parathyroïde**
- D35.2 **Hypophyse**
- D35.3 **Canal crânio-pharyngien**
- D35.4 **Épiphyse**
- D35.5 **Corpuscule carotidien**
- D35.6 **Glomus aortique et autres paraganglions**
- D35.7 **Autres glandes endocrines précisées**
- D35.8 **Atteinte pluriglandulaire**
- D35.9** **Glande endocrine, sans précision**

D36 Tumeur bénigne de sièges autres et non précisés

- D36.0 **Ganglions lymphatiques**
- D36.1 **Nerfs périphériques et du système nerveux autonome**
A l'exclusion de : nerfs périphériques de l'orbite (D31.6)
- D36.7 **Autres sièges précisés**
Nez SAI
- D36.9** **Tumeur bénigne de siège non précisé**

Tumeurs à évolution imprévisible ou inconnue (D37-D48)

Note : Les catégories D37-D48 classent en fonction de leur siège les tumeurs à évolution imprévisible ou de nature imprécise : le doute subsiste donc quant au caractère malin ou bénin de la tumeur. Ces tumeurs relèvent du code de comportement /1 dans la classification de la morphologie des tumeurs.

Usage des codes de « tumeurs à évolution imprévisible ou inconnue » (D37-D48)

La note placée en tête de ce groupe de catégories précise que ces codes sont à employer pour enregistrer des tumeurs au sujet desquelles « le doute subsiste quant à leur caractère malin ou bénin ». Cette incertitude peut provenir soit d'une indécision à l'issue de l'examen anatomopathologique sur la nature exacte de la lésion (par exemple, en raison de l'insuffisance ou de la défectuosité du prélèvement), soit du comportement de certaines lésions (par exemple : adénome villositaire du rectum, tumeur *borderline* de l'ovaire, papillome urothélial). Ces dernières répondent à des critères histologiques particuliers qui les font classer dans les tumeurs à comportement « indéterminé si bénin ou malin » (code /1) dans la *Classification internationale des maladies pour l'oncologie* (Cim-O).

En aucun cas les codes **D37-D48** ne doivent être utilisés dans l'attente des résultats complets de l'analyse d'une lésion d'allure tumorale : le libellé correct doit être choisi en tenant compte de tous les éléments permettant d'établir le diagnostic le plus précis possible, notamment de la conclusion de l'examen anatomopathologique.

En aucun cas ces codes ne doivent être utilisés pour des tumeurs présentant tous les caractères de la bénignité, mais dont le risque est la transformation maligne, comme, par exemple, un polype adénomateux du côlon.

ATIH – Consignes de codage – Tumeurs, Fascicule III - Créé le 15 mars 2008

D37

Tumeur de la cavité buccale et des organes digestifs à évolution imprévisible ou inconnue

- D37.0** **Lèvre, cavité buccale et pharynx**
 Extérieur de la lèvre
 Glandes salivaires principales et accessoires
 Repli ary-épiglottique : • SAI
 • versant hypopharyngé
 • zone marginale
A l'exclusion de : épiglotte : • SAI (D38.0)
 • partie sus-hyoïdienne (D38.0)
 peau de la lèvre (D48.5)
 repli ary-épiglottique, versant laryngé (D38.0)
- D37.1** **Estomac**
- D37.2** **Intestin grêle**
- D37.3** **Appendice**
- D37.4** **Côlon**
- D37.5** **Rectum**
 Jonction recto-sigmoïdienne
- D37.6** **Foie, vésicule et voies biliaires**
 Ampoule de Vater
- D37.7** **Autres organes digestifs**
 Anus SAI
 Canal anal
 Intestin SAI
 Oesophage
 Pancréas
 Sphincter anal
A l'exclusion de : marge anale (D48.5)
 peau anale (D48.5)
 peau périanale (D48.5)
- D37.9** **Appareil digestif, sans précision**

D38**Tumeur de l'oreille moyenne et des organes respiratoires et intrathoraciques à évolution imprévisible ou inconnue**

A l'exclusion de : cœur (D48.7)

- D38.0 **Larynx**
 Épiglote (partie sus-hyoïdienne)
 Repli ary-épiglottique, versant laryngé
A l'exclusion de : repli ary-épiglottique :
 - SAI (D37.0)
 - versant hypopharyngé (D37.0)
 - zone marginale (D37.0)
- D38.1 **Trachée, bronches et poumon**
- D38.2 **Plèvre**
- D38.3 **Médiastin**
- D38.4 **Thymus**
- D38.5 **Autres organes respiratoires**
 Cartilage du nez
 Fosses nasales
 Oreille moyenne
 Sinus de la face
A l'exclusion de : oreille (externe) (peau) (D48.5)
 nez SAI (D48.7)
 peau du nez (D48.5)
- D38.6** **Appareil respiratoire, sans précision**

D39**Tumeur des organes génitaux de la femme à évolution imprévisible ou inconnue**

- D39.0 **Utérus**
- D39.1 **Ovaire**
- D39.2 **Placenta**
 Chorion-adénome destruens
 Môle hydatiforme :
 - invasive
 - maligne*A l'exclusion de :* môle hydatiforme SAI (O01.9)
- D39.7 **Autres organes génitaux de la femme**
 Peau des organes génitaux de la femme
- D39.9 **Organe génital de la femme, sans précision**

D40**Tumeur des organes génitaux de l'homme à évolution imprévisible ou inconnue**

- D40.0 **Prostate**
- D40.1 **Testicule**
- D40.7 **Autres organes génitaux de l'homme**
 Peau des organes génitaux de l'homme
- D40.9 **Organe génital de l'homme, sans précision**

D41**Tumeur des organes urinaires à évolution imprévisible ou inconnue**

- D41.0 **Rein**
A l'exclusion de : bassinnet (D41.1)
- D41.1 **Bassinnet**
- D41.2 **Uretère**
- D41.3 **Urètre**
- D41.4 **Vessie**

Polype de la vessie

Papillome de la vessie

ATI – Consignes de codage – Tumeurs, Fascicule III - Créé le 15 mars 2008

- D41.7 Autres organes urinaires
- D41.9 Organe urinaire, sans précision

D42 Tumeur des méninges à évolution imprévisible ou inconnue

- D42.0 Méninges cérébrales
- D42.1 Méninges rachidiennes
- D42.9 Méninges, sans précision

D43 Tumeur de l'encéphale et du système nerveux central à évolution imprévisible ou inconnue

A l'exclusion de : nerfs périphériques et du système nerveux autonome (D48.2)

- D43.0 **Encéphale, supratentorial**
 - Hémisphères cérébraux
 - Lobe : • frontal
 - occipital
 - pariétal
 - temporal
 - Ventricule cérébral
 - A l'exclusion de :* quatrième ventricule (D43.1)
- D43.1 **Encéphale, infratentorial**
 - Cervelet
 - Quatrième ventricule
 - Tronc cérébral
- D43.2 **Encéphale, sans précision**
- D43.3 **Nerfs crâniens**
- D43.4 **Moelle épinière**
- D43.7 **Autres parties du système nerveux central**
- D43.9 **Système nerveux central, sans précision**
 - Système nerveux (central) SAI

D44 Tumeur des glandes endocrines à évolution imprévisible ou inconnue

A l'exclusion de : ovaire (D39.1)
pancréas endocrine (D37.7)
testicule (D40.1)
thymus (D38.4)

- D44.0 Thyroïde
- D44.1 Surrénale
- D44.2 Parathyroïde
- D44.3 Hypophyse
- D44.4 Canal crânio-pharyngien**
 - D44.40 Craniopharyngiome**
 - D44.48 Autres tumeurs du canal crânio-pharyngien**
- D44.5 Épiphyse
- D44.6 Corpuscule carotidien
- D44.7 Glomus aortique et autres paraganglions
- D44.8 **Atteinte pluriglandulaire**
 - Adénomatose endocrinienne multiple
- D44.9 Glande endocrine, sans précision**

D45 Polyglobulie essentielle

Le code morphologique M9950 avec code de comportement /1

D46 Syndromes myélodysplasiques*Comprend :* le code morphologique M998 avec code de comportement /1

- D46.0 Anémie réfractaire non sidéroblastique, ainsi précisée
- D46.1 Anémie réfractaire sidéroblastique
- D46.2 Anémie réfractaire avec excès de blastes
- D46.3 Anémie réfractaire avec excès de blastes en transformation
- D46.4 Anémie réfractaire, non précisée
- D46.7 Autres syndromes myélodysplasiques
- D46.9 Syndrome myélodysplasique, sans précision
 - Myélodysplasie SAI
 - Préleucémie (syndrome de) SAI

D47 Autres tumeurs des tissus lymphoïde, hématopoïétique et apparentés à évolution imprévisible ou inconnue*Comprend :* les codes morphologiques M974, M976, M996-M997 avec code de comportement/1

- D47.0 Tumeurs à histiocytes et mastocytes à évolution imprévisible et inconnue
 - Mastocytome SAI
 - Tumeur à mastocytes SAI
 - A l'exclusion de :* mastocytose (cutanée) (Q82.2)
- D47.1 Maladie myéloproliférative chronique
 - Maladie myéloproliférative, sans précision
 - Myélofibrose (avec métaplasie myéloïde)
 - Myélosclérose (mégacaryocytaire) avec métaplasie myéloïde
- D47.2 Gammopathie monoclonale
- D47.3 Thrombocytémie essentielle (hémorragique)
 - Thrombocytémie hémorragique idiopathique
- D47.7 Autres tumeurs précisées des tissus lymphoïde, hématopoïétique et apparentés à évolution imprévisible ou inconnue
- D47.9 Tumeur des tissus lymphoïde, hématopoïétique et apparentés à évolution imprévisible ou inconnue, sans précision
 - Maladie lymphoproliférative SAI

D48 Tumeur de sièges autres et non précisés à évolution imprévisible ou inconnue*A l'exclusion de :* neurofibromatose (non maligne) (Q85.0)

- D48.0 Os et cartilage articulaire
 - A l'exclusion de :* cartilage de :
 - larynx (D38.0)
 - nez (D38.5)
 - oreille (D48.1)
 - synoviale (D48.1)
 - tissu conjonctif de la paupière (D48.1)
- D48.1 Tissu conjonctif et autres tissus mous
 - Tissu conjonctif de :
 - oreille
 - paupière
 - A l'exclusion de :* cartilage (du) :
 - articulaire (D48.0)
 - larynx (D38.0)
 - nez (D38.5)
 - tissu conjonctif du sein (D48.6)
- D48.2 Nerfs périphériques et du système nerveux autonome
 - A l'exclusion de :* nerfs périphériques de l'orbite (D48.7)
- D48.3 Rétropéritoine
 - D48.30 Tératome [dysembryome] sacrococcygien
 - D48.38 Autres tumeurs du rétropéritoine
- D48.4 Péritoine

- D48.5 Peau**
Marge anale
Peau anale
Peau (du) : • périanale
 • sein
A l'exclusion de : anus SAI (D37.7)
 extérieur de la lèvre (D37.0)
 peau des organes génitaux (D39.7, D40.7)
- D48.6 Sein**
Cystosarcome phyllode [tumeur de Brodie]
Tissu conjonctif du sein
A l'exclusion de : peau du sein (D48.5)
- D48.7 Autres sièges précisés**
Coeur
Nerfs périphériques de l'orbite
Oeil
A l'exclusion de : peau de la paupière (D48.5)
 tissu conjonctif (D48.1)
- D48.9 Tumeur à évolution imprévisible ou inconnue, sans précision**
Néoformation SAI
Prolifération tumorale SAI
Tumeur SAI

CHAPITRE III

Maladies du sang et des organes hématopoïétiques et certains troubles du système immunitaire (D50-D89)

A l'exclusion de :

- certaines affections dont l'origine se situe dans la période périnatale (P00-P96)
- complications de la grossesse, de l'accouchement et de la puerpéralité (O00-O99)
- lésions traumatiques, empoisonnements et certaines autres conséquences de causes externes (S00-T98)
- maladies auto-immunes (systémiques) SAI (M35.9)
- maladies dues au virus de l'immunodéficience humaine [VIH] (B20-B24)
- maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques (E00-E90)
- malformations congénitales et anomalies chromosomiques (Q00-Q99)
- symptômes, signes et résultats anormaux d'examens cliniques et de laboratoire, non classés ailleurs (R00-R99)
- tumeurs (C00-D48)

Ce chapitre comprend les groupes suivants :

- D50-D53 Anémies nutritionnelles
- D55-D59 Anémies hémolytiques
- D60-D64 Aplasies médullaires et autres anémies
- D65-D69 Anomalies de la coagulation, purpura et autres affections hémorragiques
- D70-D77 Autres maladies du sang et des organes hématopoïétiques
- D80-D89 Certaines anomalies du système immunitaire

Les catégories de ce chapitre comprenant des astérisques sont les suivantes :

- D63* Anémie au cours de maladies chroniques classées ailleurs
- D77* Autres maladies du sang et des organes hématopoïétiques au cours de maladies classées ailleurs

Anémies nutritionnelles (D50-D53)

D50 Anémie par carence en fer

Comprend : anémie :

- ferriprive
- hypochrome

- D50.0 Anémie par carence en fer secondaire à une perte de sang (chronique)**
Anémie posthémorragique (chronique)
A l'exclusion de : anémie :
 - congénitale par perte de sang foetal (P61.3)
 - posthémorragique aiguë (D62)
- D50.1 Dysphagie sidéropénique**
Syndrome de :
 - Kelly-Paterson
 - Plummer-Vinson
- D50.8 Autres anémies par carence en fer**
Aunis p.43 : anémie inflammatoire D50.8 + R70.0
- D50.9 Anémie par carence en fer, sans précision**

D51 Anémie par carence en vitamine B12

A l'exclusion de : carence en vitamine B12 (E53.8)

- D51.0 Anémie par carence en vitamine B12 due à une carence en facteur intrinsèque**
Anémie (de) :
 - Addison
 - Biermer
 - pernicieuse (congénitale)Carence congénitale en facteur intrinsèque
Déficit congénital en facteur intrinsèque [anémie de Biermer congénitale]
ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009
- D51.1 Anémie par carence en vitamine B12 due à une malabsorption sélective de la vitamine B12, avec protéinurie**
Anémie mégaloblastique héréditaire
Syndrome d'Imerslund(-Gräsbeck)
Déficit en cubuline et mégaline [Syndrome d'Imerslund-Najman-Gräsbeck]
ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009
- D51.2 Carence en transcobalamine II**
Déficit en transcobalamine II
ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009
- D51.3 Autres anémies par carence alimentaire en vitamine B12**
Anémie des végétariens stricts
- D51.8 Autres anémies par carence en vitamine B12**
Déficit de synthèse des méthylcobalamines [Cbl E/Cbl G]
Anomalie du transfert lysosomal de l'hydroxycobalamine [Cbl F]
ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009
- D51.9 Anémie par carence en vitamine B12, sans précision**

D52 Anémie par carence en acide folique

- D52.0 Anémie par carence alimentaire en acide folique**
Anémie mégaloblastique nutritionnelle
- D52.1 Anémie par carence en acide folique due à des médicaments**
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier le médicament.
- D52.8 Autres anémies par carence en acide folique**
- D52.9 Anémie par carence en acide folique, sans précision**

D53 Autres anémies nutritionnelles

Comprend : anémie mégaloblastique ne répondant pas au traitement par la vitamine B12 ou l'acide folique

D53.0 Anémie par carence en protéines

Anémie (par) :

- carence en acides aminés
- orotacidurique

Acidurie orotique

ATIHT – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009

A l'exclusion de : syndrome de Lesch-Nyhan (E79.1)

D53.1 Autres anémies mégaloblastiques, non classées ailleurs

Anémie mégaloblastique SAI

A l'exclusion de : maladie de Di Guglielmo (C94.0)

D53.2 Anémie scorbutique

A l'exclusion de : scorbut (E54)

D53.8 Autres anémies nutritionnelles précisées

Anémie associée à carence en :

- cuivre
- molybdène
- zinc

A l'exclusion de : carences nutritionnelles sans mention d'anémies, telles que carence en :

• cuivre (E61.0)

• molybdène (E61.5)

• zinc (E60)

D53.9 Anémie nutritionnelle, sans précision

Anémie chronique simple

A l'exclusion de : anémie SAI (D64.9)

Anémies hémolytiques (D55-D59)

D55 Anémie due à des anomalies enzymatiques

A l'exclusion de : anémie par déficit enzymatique, due à des médicaments (D59.2)

D55.0 Anémie due à une carence en glucose-6-phosphate déshydrogénase [G6PD]

Anémie par carence en G6PD

Favisme

D55.1 Anémie due à d'autres anomalies du métabolisme du glutathion

Anémie (due à) :

- déficit enzymatique, excepté G6PD, de la voie de l'hexose monophosphate [HMP]
- hémolytique non sphérocytaire (héréditaire), type I

D55.2 Anémie due à des anomalies des enzymes glycolytiques

Anémie (due à) :

- déficit en :

• hexokinase

• pyruvate kinase [PK]

• triose-phosphate isomérase

• hémolytique non sphérocytaire (héréditaire), type II

D55.3 Anémie due à des anomalies du métabolisme des nucléotides

D55.8 Autres anémies dues à des anomalies enzymatiques

D55.9 Anémie due à des anomalies enzymatiques, sans précision

D56 Thalassémie

D56.0 Alpha-thalassémie

A l'exclusion de : anasarque foetoplacentaire due à une maladie hémolytique (P56.-)

D56.1 Bêta-thalassémie

Bêta-thalassémie grave

Maladie de Cooley

Thalassémie :

- intermédiaire moyenne
- majeure

- D56.2 **Delta-bêta-thalassémie**
D56.3 **Trait thalassémique**
D56.4 **Persistance héréditaire de l'hémoglobine foetale [HbF]**
D56.8 **Autres thalassémies**
D56.9 **Thalassémie, sans précision**
Anémie méditerranéenne (avec autre hémoglobinopathie)
Thalassémie (mineure) (mixte) (avec autre hémoglobinopathie)

D57 Affections à hématies falciformes [drépanocytaires]

A l'exclusion de : autres hémoglobinopathies (D58.-)

- D57.0 **Anémie à hématies falciformes [anémie drépanocytaire] avec crises**
Maladie Hb-SS avec crise
- D57.1 **Anémie à hématies falciformes sans crises**
Anémie à hématies falciformes [drépanocytaire] SAI
Maladie à hématies falciformes [drépanocytaire] SAI
Trouble à hématies falciformes [drépanocytaire] SAI
- D57.2 **Affections à hématies falciformes [drépanocytaires] hétérozygotes doubles**
Maladie à Hb-SC
Maladie à Hb-SD
Maladie à Hb-SE
Thalassémie à hématies falciformes
- D57.3 **Trait de la maladie des hématies falciformes [drépanocytaire]**
Hémoglobine S hétérozygote [Hb-AS]
Trait Hb-S
- D57.8 **Autres affections à hématies falciformes [drépanocytaires]**

D58 Autres anémies hémolytiques héréditaires

- D58.0 **Sphérocytose héréditaire**
Ictère :
• acholurique (familial)
• hémolytique congénital (sphérocytaire)
Syndrome de Minkowski-Chauffard
- D58.1 **Elliptocytose héréditaire**
Elliptocytose (congénitale)
Ovalocytose (congénitale) (héréditaire)
- D58.2 **Autres hémoglobinopathies**
Anémie congénitale à corps de Heinz
Hémoglobine anormale SAI
Hémoglobinopathie SAI
Maladie à Hb-C
Maladie à Hb-D
Maladie à Hb-E
Maladie hémolytique à hémoglobine instable
A l'exclusion de : hémoglobinose M [Hb-M] (D74.0)
methémoglobinémie (D74.-)
persistance héréditaire de l'hémoglobine foetale [HbF] (D56.4)
polycythémie :
• due à haute altitude (D75.1)
• familiale (D75.0)
- D58.8 **Autres anémies hémolytiques héréditaires précisées**
Stomatocytose
- D58.9 **Anémie hémolytique héréditaire, sans précision**

D59 Anémie hémolytique acquise

- D59.0 Anémie hémolytique auto-immune, due à des médicaments**
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier le médicament.
- D59.1 Autres anémies hémolytiques auto-immunes**
Anémie hémolytique :
 - type chaud (secondaire) (symptomatique)
 - type froid (secondaire) (symptomatique)Hémoglobinurie à agglutinines froides
Maladie (à) :
 - agglutinines froides
 - chronique à hémagglutinines froides
 - hémolytique auto-immune (type chaud) (type froid)*A l'exclusion de :* hémoglobinurie paroxystique a frigore (D59.6)
maladie hémolytique du fœtus et du nouveau-né (P55.-)
syndrome d'Evans (D69.3)
- D59.2 Anémie hémolytique non auto-immune, due à des médicaments**
Anémie par déficit enzymatique, due à des médicaments
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier le médicament.
- D59.3 Syndrome hémolytique urémique**
- D59.4 Autres anémies hémolytiques non auto-immunes**
Anémie hémolytique :
 - mécanique
 - microangiopathique
 - toxiqueUtiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier la cause.
- D59.5 Hémoglobinurie nocturne paroxystique [Marchiafava-Micheli]**
A l'exclusion de : hémoglobinurie SAI (R82.3)
- D59.6 Hémoglobinurie due à une hémolyse relevant d'autres causes externes**
Hémoglobinurie (de) :
 - effort
 - marche
 - paroxystique a frigoreUtiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier la cause.
A l'exclusion de : hémoglobinurie SAI (R82.3)
- D59.8 Autres anémies hémolytiques acquises**
- D59.9 Anémie hémolytique acquise, sans précision**
Anémie hémolytique idiopathique chronique

Aplasies médullaires et autres anémies (D60-D64)

D60 Aplasie médullaire acquise pure [érythroblastopénie]

Comprend : érythroblastopénie (acquise) (adulte) (avec thymome)

- D60.0 Aplasie médullaire acquise pure, chronique**
- D60.1 Aplasie médullaire acquise pure, transitoire**
- D60.8 Autres aplasies médullaires acquises pures**
- D60.9 Aplasie médullaire acquise pure, sans précision**

D61 Autres aplasies médullaires

A l'exclusion de : agranulocytose (D70)

- D61.0 Aplasie médullaire constitutionnelle**
Anémie (de) :
 - Fanconi
 - hypoplasique familialeÉrythroblastopénie (pure) (du) :
 - congénitale
 - nourrisson
 - primairePancytopenie avec malformations
Syndrome de Blackfan-Diamond

- D61.1 Aplasie médullaire médicamenteuse**
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier le médicament.
- D61.2 Aplasie médullaire due à d'autres agents externes**
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier la cause.
- D61.3 Aplasie médullaire idiopathique**
- D61.8 Autres aplasies médullaires précisées**
- D61.9 Aplasie médullaire, sans précision**
Anémie hypoplasique SAI
Hypoplasie médullaire
Panmyélophtisie

D62 Anémie posthémorragique aiguë

A l'exclusion de : anémie congénitale par perte de sang foetal (P61.3)

L'emploi du code **D62 Anémie posthémorragique aiguë** pour mentionner la constatation d'une anémie postopératoire se discute devant un résultat d'hémogramme postopératoire prouvant la chute de l'hémoglobine en deçà de 13 grammes par litre chez l'homme, 12 grammes par litre chez la femme (11 grammes par litre chez la femme enceinte), chez un adulte jusqu'alors non anémié. Le présent article vise à rappeler et à préciser les règles justifiant l'emploi du code **D62** dans cette circonstance particulière.

Les règles de l'art en matière de transfusion de malades subissant une intervention ont été définies par les experts de la *Société française d'anesthésie et de réanimation* (SFAR) lors de l'élaboration de la Classification commune des actes médicaux. Il a été admis que l'anesthésiste doit assurer la compensation des pertes sanguines, en particulier au cours des interventions par nature hémorragiques : certaines interventions sur le squelette (particulièrement hanche, fémur, genou, colonne vertébrale) ou le système cardiovasculaire. Cette restitution du volume sanguin peut utiliser des modalités très variables : allotransfusion, autotransfusion, emploi de système de récupération sanguine peropératoire. Elle peut être entièrement effectuée au cours de l'intervention selon les pertes estimées et éventuellement poursuivie au décours de l'opération. Dans ces conditions le code **D62** ne doit pas être mentionné.

Inversement, une anémie postopératoire peut se révéler consécutive à un phénomène hémorragique inhabituel : le saignement peut résulter de la lésion elle-même (par exemple, rupture de la rate, plaie du foie) ou d'un traumatisme peropératoire (plaie d'un gros vaisseau, lâchage d'une suture vasculaire, conditions particulières de travail sur le site opératoire). Ces cas nécessitent des transfusions massives, ou à tout le moins dont le volume dépasse le volume prévisible en fonction de l'intervention. Le code **D62** peut alors être mentionné dans le résumé d'unité médicale.

In « GUIDE MÉTHODOLOGIQUE DE PRODUCTION DES INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIVITÉ MÉDICALE ET À SA FACTURATION EN MÉDECINE, CHIRURGIE, OBSTÉTRIQUE ET ODONTOLOGIE », ATIH p. 87, janvier 2010

D63* Anémie au cours de maladies chroniques classées ailleurs

- D63.0*** **Anémie au cours de maladies tumorales (C00-D48†)**
Aunis p.43 : anémies paranéoplasiques
- D63.8*** **Anémie au cours d'autres maladies chroniques classées ailleurs**
Anémie au cours d'une maladie rénale chronique de stade égal ou supérieur à 3 (N18.3–N18.5†)

D64 Autres anémies

A l'exclusion de : anémie réfractaire :

- SAI (D46.4)
- avec excès de blastes (D46.2)
 - en transformation (D46.3)
- non sidéroblastique (D46.0)
- sidéroblastique (D46.1)

- D64.0 Anémie sidéroblastique héréditaire**
Anémie hypochrome sidéroblastique liée au sexe
- D64.1 Anémie sidéroblastique secondaire, due à une maladie**
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire pour identifier la maladie.
- D64.2 Anémie sidéroblastique secondaire, due à des médicaments et des toxines**
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier la cause.
- D64.3 Autres anémies sidéroblastiques**
Anémie sidéroblastique : • SAI
 - réagissant à la pyridoxine NCA

- D64.4 Anémie dysérythroïétique congénitale**
Anémie dyshématopoïétique (congénitale)
A l'exclusion de : maladie de Di Guglielmo (C94.0)
syndrome de Blackfan-Diamond (D61.0)
- D64.8 Autres anémies précisées**
Anémie leuco-érythroblastique
Pseudoleucémie infantile
- D64.9 Anémie, sans précision**

Anomalies de la coagulation, purpura et autres affections hémorragiques (D65-D69)

D65 Coagulation intravasculaire disséminée [syndrome de défibrination]

- Afibrinogénémie acquise
Coagulation intravasculaire diffuse ou disséminée [CIVD]
Coagulopathie de consommation
Hémorragie fibrinolytique acquise
Purpura : • fibrinolytique
• fulminans
A l'exclusion de : chez le nouveau-né (P60)
complicant :
• avortement, grossesse extra-utérine ou molaire (O00-O07, O08.1)
• grossesse, accouchement et puerpéralité (O45.0, O46.0, O67.0, O72.3)

D66 Carence héréditaire en facteur VIII

- Carence en facteur VIII (avec anomalie fonctionnelle)
Hémophilie : • SAI
• A
• classique
A l'exclusion de : carence en facteur VIII avec anomalie vasculaire (D68.0)

D67 Carence héréditaire en facteur IX

- Carence en : • facteur IX (avec anomalie fonctionnelle)
• facteur de la thromboplastine plasmatique
Hémophilie B
Maladie de Christmas

D68 Autres anomalies de la coagulation

- A l'exclusion de : complicant :
• avortement, grossesse extra-utérine ou molaire (O00-O07, O08.1)
• grossesse, accouchement et puerpéralité (O45.0, O46.0, O67.0, O72.3)

D68.0 Maladie de von Willebrand

- Angiohémophilie
Carence en facteur VIII avec anomalie vasculaire
Hémophilie vasculaire
A l'exclusion de : carence en facteur VIII : • SAI (D66)
• avec anomalie fonctionnelle (D66)
fragilité capillaire (héréditaire) (D69.8)

D68.1 Carence héréditaire en facteur XI

- Déficit en précurseur de thromboplastine plasmatique [PTA]
Hémophilie C

D68.2 Carence héréditaire en autres facteurs de coagulation

Afibrinogénémie congénitale

Carence en : • AC-globuline

- proaccélélerine

Carence en facteur : • I [fibrinogène]
• II [prothrombine]
• V [labile]
• VII [stable]
• X [Stuart-Prower]
• XII [Hageman]
• XIII [stabilisant de la fibrine]

Dysfibrinogénémie (congénitale)

Hypoproconvertinémie

Maladie de Owren

D68.3 Troubles hémorragiques dus à des anticoagulants circulants

Augmentation de : • antithrombine

- anti-VIIIa
- anti-IXa
- anti-Xa
- anti-XIa

Hémorragie pendant l'utilisation au long cours d'anticoagulants

S'agissant du codage d'une complication de traitement, les consignes habituelles en ce domaine sont applicables : le code **D68.3** ne peut être utilisé seul qu'en l'absence de précision sur la manifestation de l'hémorragie. Quand la complication hémorragique est exactement décrite (hématémèse, épistaxis, hématome...), il convient de la coder selon sa nature ; le code **D68.3** y est associé pour mentionner qu'elle est consécutive à l'utilisation d'anticoagulants au long cours. Si cette affection est le motif de recours aux soins, le code de la manifestation sera le diagnostic principal du résumé d'unité médicale (RUM) ; le code **D68.3** sera porté en diagnostic associé significatif (DAS).

Nota bene : le code **Z92.1**, dont le libellé correspondant a été modifié *Utilisation au long cours d'anticoagulants sans hémorragie*, ne doit plus désormais être utilisé que pour signaler l'utilisation d'anticoagulants au long cours par des patients pris en charge pour une affection autre qu'une hémorragie en rapport avec ce traitement.

ATI1H – Précisions sur l'utilisation de certains codes de la Cim-10 - Créé le 24 avril 2006

Hyperhéparinémie

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier l'anticoagulant administré.

A l'exclusion de : utilisation au long cours d'anticoagulants sans hémorragie (Z92.1)

D68.4 Carence acquise en facteur de coagulation

Carence en facteur de coagulation due à : • affections du foie
• avitaminose K

A l'exclusion de : carence du nouveau-né en vitamine K (P53)

D68.5 Thrombophilie primaire

Déficit en : • antithrombine
• protéine C
• protéine S

Mutation du gène de la prothrombine

Résistance à la protéine C activée [mutation du facteur V Leiden]

D68.6 Autres thrombophilies

Présence d'anticoagulant lupique

Syndrome des anticardiolipines

Syndrome des antiphospholipides

A l'exclusion de : coagulation intravasculaire disséminée (D65)
hyperhomocystéinémie (E72.1)

D68.8 Autres anomalies précisées de la coagulation

Aunis p.43 : Syndrome des anti-phospholipides

D68.9 Anomalie de la coagulation, sans précision

D69 Purpura et autres affections hémorragiques

A l'exclusion de : purpura :
• cryoglobulinémique (D89.1)
• fulminans (D65)
• hypergammaglobulinémique bénin (D89.0)
• thrombopénique thrombotique (M31. 1)
thrombocytémie essentielle (hémorragique) (D47.3)

D69.0 Purpura allergique

Purpura :
• anaphylactoïde
• non thrombopénique :
• hémorragique
• idiopathique
• rhumatoïde [Schönlein-Henoch]
• vasculaire

D69.1 Modifications qualitatives des plaquettes

Maladie de Glanzmann

Syndrome de(s) :
• Bernard-Soulier [plaquettes géantes]
• plaquettes grises

Thrombasthénie (hémorragique) (héréditaire)

Thrombopathie

A l'exclusion de : maladie de von Willebrand (D68.0)

D69.2 Autres purpuras non thrombopéniques

Purpura :
• SAI
• sénile
• simple

D69.3 Purpura thrombopénique idiopathique

Syndrome d'Evans

D69.4 Autres thrombopénies primaires

A l'exclusion de :
syndrome de Wiskott-Aldrich (D82.0)
thrombopénie :
• avec absence de radius (Q87.2)
• néonatale transitoire (P61.0)

D69.5 Thrombopénie secondaire

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier la cause.

D69.6 Thrombopénie, sans précision

D69.8 Autres affections hémorragiques précisées

Fragilité capillaire (héréditaire)

Pseudohémophilie vasculaire

D69.9 Affection hémorragique, sans précision

Autres maladies du sang et des organes hématopoïétiques (D70-D77)

D70 Agranulocytose

Agranulocytose génétique infantile

Angine agranulocytaire

Neutropénie :
• SAI
• congénitale
• cyclique
• médicamenteuse
• périodique
• splénique (primaire)
• toxique

Splénomégalie neutropénique

Syndrome de Kostmann

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier éventuellement le médicament.

A l'exclusion de : neutropénie néonatale transitoire (P61.5)

D71 Anomalies fonctionnelles des granulocytes neutrophiles

Déficit en complexe récepteur de la membrane cellulaire [CR3]
Dysphagocytose congénitale
Granulomatose septique progressive
Maladie granulomateuse chronique (infantile)

D72 Autres anomalies des leucocytes

A l'exclusion de : basophilie (D75.8)
neutropénie (D70)
préleucémie (syndrome de) (D46.9)
troubles immunitaires (D80-D89)

D72.0 Anomalies génétiques des leucocytes

Anomalie (granulation) (granulocyte) ou syndrome de :

- Alder
- May-Hegglin
- Pelger-Huët

Hypersegmentation leucocytaire, héréditaire
Hyposegmentation leucocytaire, héréditaire
Leucomélanopathie héréditaire

A l'exclusion de : syndrome de Chediak (-Steinbrink)-Higashi (E70.3)

D72.1 Éosinophile

Éosinophile :

- allergique
- héréditaire

D72.8 Autres anomalies précisées des leucocytes

Leucocytose
Lymphocytose (symptomatique)
Lymphopénie
Monocytose (symptomatique)
Plasmocytose
Réaction leucémoïde de type :

- lymphocytaire
- monocytaire
- myélocytaire

Aunis p.43 : syndrome mononucléosique sans cause identifiée

D72.9 Anomalie des leucocytes, sans précision

D73 Maladies de la rate

D73.0 Hyposplénisme

Asplénie post-chirurgicale [**Antécédent personnel de splénectomie chirurgicale**]
Atrophie de la rate
A l'exclusion de : asplénie (congénitale) (Q89.0)

D73.1 Hypersplénisme

A l'exclusion de : splénomégalie :

- SAI (R16.1)
- congénitale (Q89.0)

D73.2 Splénomégalie congestive chronique

D73.3 Absès de la rate

D73.4 Kyste de la rate

D73.5 Infarctus de la rate

Rupture de la rate, non traumatique
Torsion de la rate

A l'exclusion de : rupture traumatique de la rate (S36.0)

D73.8 Autres maladies de la rate

Fibrose de la rate SAI
Périsplénite
Splénite SAI

D73.9 Maladie de la rate, sans précision

D74 Méthémoglobinémie

D74.0 Méthémoglobinémie congénitale

Déficit congénital en NADH-méthémoglobine-réductase

Hémoglobinoase M [Hb-M]

Méthémoglobinémie héréditaire

Déficit en cytochrome B-5-réductase

ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009

D74.8 Autres méthémoglobinémies

Méthémoglobinémie :

- acquise (avec sulfhémoglobinémie)
- toxique

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier la cause.

D74.9 Méthémoglobinémie, sans précision

D75 Autres maladies du sang et des organes hématopoïétiques

A l'exclusion de : adénopathie (R59.-)

hypergammaglobulinémie SAI (D89.2)

lymphadénite :

- SAI (I88.9)
- aiguë (L04.-)
- chronique (I88.1)
- mésentérique (aiguë) (chronique) (I88.0)

D75.0 Érythrocytose familiale

Polycythémie [polyglobulie] :

- bénigne
- familiale

A l'exclusion de : ovalocytose héréditaire (D58.1)

D75.1 Polycythémie secondaire

Erythrocytose SAI

Polycythémie :

- acquise
- due à :
 - altitude
 - chute du volume plasmatique
 - érythropoïétine
 - stress
- émotive
- hypoxémique
- néphrogène
- relative

A l'exclusion de : polycythémie (du) :

- nouveau-né (P61.1)
- vraie [polyglobulie essentielle] (D45)

D75.2 Thrombocytose essentielle

A l'exclusion de : thrombocytémie essentielle (hémorragique) (D47.3)

D75.8 Autres maladies précisées du sang et des organes hématopoïétiques

Basophilie

D75.9 Maladie du sang et des organes hématopoïétiques, sans précision

D76

Certaines maladies du tissu lymphoréticulaire et du système réticulo-histiocytaire

- A l'exclusion de : histiocytose maligne (C96.1)
maladie de Letterer-Siwe (C96.0)
réticulo-endothéliose ou réticulose :
• histiocytaire médullaire (C96.1)
• leucémique (C91.4)
• lipomélanique (I89.8)
• maligne (C85.7)
• non lipidique (C96.0)

D76.0 Histiocytose des cellules de Langerhans, non classée ailleurs

Granulome éosinophile
Histiocytose X (chronique)
Maladie de Hand-Schuller-Christian

D76.1 Lymphohistiocytose hémophagocytaire

Histiocytoses de phagocytes mononucléés autres que les cellules de Langerhans SAI
Réticulose hémophagocytaire familiale

D76.2 Syndrome hémophagocytaire associé à une infection

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire pour identifier l'agent infectieux ou la maladie.

D76.3 Autres syndromes histiocytaires

Histiocytose sinusale avec adénopathie massive
Réticulohistiocytome (à cellules géantes)
Xanthogranulome

D77*

Autres maladies du sang et des organes hématopoïétiques au cours de maladies classées ailleurs

Fibrose splénique due à la schistosomiase [bilharziose] (B65.- †)

Certaines anomalies du système immunitaire (D80-D89)

Comprend : anomalies du système du complément
déficits immunitaires, sauf les maladies dues au virus de l'immunodéficience humaine [VIH]
sarcoïdose

A l'exclusion de : anomalies fonctionnelles des granulocytes neutrophiles (D71)
maladies :
• auto-immunes (systémiques) SAI (M35.9)
• dues au virus de l'immunodéficience humaine [VIH] (B20-B24)
• compliquant la grossesse, l'accouchement et la puerpéralité (O98.7)

D80

Déficit immunitaire avec déficit prédominant de la production d'anticorps

D80.0 Hypogammaglobulinémie héréditaire

Agammaglobulinémie :
• autosomique récessive (type suisse)
• liée au chromosome X [Bruton] (avec déficit de l'hormone de croissance)

D80.1 Hypogammaglobulinémie non familiale

Agammaglobulinémie :
• avec lymphocytes B porteurs d'immunoglobulines
• commune variable

Hypogammaglobulinémie SAI

D80.2 Déficit sélectif en immunoglobuline A [IgA]

D80.3 Déficit sélectif en sous-classes d'immunoglobulines G [IgG]

D80.4 Déficit sélectif en immunoglobuline M [IgM]

D80.5 Déficit immunitaire avec augmentation de l'immunoglobuline M [IgM]

D80.6 Déficit en anticorps avec immunoglobulines presque normales ou avec hyperimmunoglobulinémie

D80.7 Hypogammaglobulinémie transitoire du nourrisson

- D80.8 **Autres déficits immunitaires avec déficit prédominant de la production d'anticorps**
Déficit de la chaîne légère kappa
- D80.9 **Déficit immunitaire avec déficit prédominant de la production d'anticorps, sans précision**

D81 Déficits immunitaires combinés

A l'exclusion de : agammaglobulinémie autosomique récessive (type suisse) (D80.0)

- D81.0 **Déficit immunitaire combiné sévère [DICS] avec dysgénésie réticulaire**
- D81.1 **Déficit immunitaire combiné sévère [DICS] avec nombre faible de cellules B et T**
- D81.2 **Déficit immunitaire combiné sévère [DICS] avec nombre faible ou normal de cellules B**
- D81.3 **Déficit en adénosine désaminase [ADA]**
- D81.4 **Syndrome de Nézélof**
- D81.5 **Déficit en purine nucléoside phosphorylase [PNP]**
- D81.6 **Déficit en complexe majeur d'histocompatibilité classe I**
Syndrome des lymphocytes nus
- D81.7 **Déficit en complexe majeur d'histocompatibilité classe II**
- D81.8 **Autres déficits immunitaires combinés**
Déficit en carboxylase biotine-dépendante
- D81.9 **Déficit immunitaire combiné, sans précision**
Déficit immunitaire combiné sévère [DICS] SAI

D82 Déficit immunitaire associé à d'autres anomalies majeures

A l'exclusion de : ataxie téléangiectasique [Louis-Bar] (G11.3)

- D82.0 **Syndrome de Wiskott-Aldrich**
Déficit immunitaire avec thrombocytopénie et eczéma
- D82.1 **Syndrome de Di George**
Alymphoplasie thymique
Aplasia ou hypoplasie thymique avec déficit immunitaire
Syndrome de la poche branchiale
- D82.2 **Déficit immunitaire avec micromélie**
- D82.3 **Déficit immunitaire avec réponse héréditaire anormale au virus d'Epstein-Barr**
Maladie lymphoproliférative liée au chromosome X
- D82.4 **Syndrome d'hyperimmunoglobuline E [IgE]**
- D82.8 **Déficit immunitaire associé à d'autres anomalies majeures précisées**
- D82.9 **Déficit immunitaire associé à une anomalie majeure, sans précision**

D83 Déficit immunitaire commun variable

- D83.0 **Déficit immunitaire commun variable avec anomalies prédominantes du nombre et de la fonction des lymphocytes B**
- D83.1 **Déficit immunitaire commun variable avec anomalies prédominantes des lymphocytes T immunorégulateurs**
- D83.2 **Déficit immunitaire commun variable avec auto-anticorps anti-lymphocytes B ou T**
- D83.8 **Autres déficits immunitaires communs variables**
- D83.9 **Déficit immunitaire commun variable, sans précision**

D84 Autres déficits immunitaires

- D84.0 **Anomalie de la fonction lymphocytaire antigène-1(LFA-1)**
- D84.1 **Déficit du complément**
Déficit de l'inhibiteur de la C1 estérase [C1-INH]
- D84.8 **Autres déficits immunitaires précisés**
- D84.9 **Déficit immunitaire, sans précision**

D86 Sarcoidose

- D86.0 **Sarcoidose du poumon**

- D86.1** Sarcoïdose des ganglions lymphatiques
D86.2 Sarcoïdose du poumon avec sarcoïdose des ganglions lymphatiques
D86.3 Sarcoïdose de la peau
D86.8 Sarcoïdose de localisations autres et associées
Arthropathie † (M14.8*) de la sarcoïdose
Iridocyclite † (H22 1*) de la sarcoïdose
Myocardite † (I418*) de la sarcoïdose
Myosite † (M63.3*) de la sarcoïdose
Paralysie multiple des nerfs crâniens † (G53.2*) de la sarcoïdose
Fièvre uvéo-parotidienne [Heerfordt]
D86.9 Sarcoïdose, sans précision

D89 **Autres anomalies du système immunitaire, non classées ailleurs**

A l'exclusion de : échec et rejet de greffe (T86.-)
gammopathie monoclonale (D47.2)
hyperglobulinémie SAI (R77.1)

- D89.0** **Hypergammaglobulinémie polyclonale**
Gammopathie polyclonale SAI
Purpura hypergammaglobulinémique bénin

- D89.1** **Cryoglobulinémie**
Angéite [vascularite] cryoglobulinémique
Cryoglobulinémie :
 - essentielle
 - idiopathique
 - mixte
 - primitive
 - secondairePurpura cryoglobulinémique

- D89.2** **Hypergammaglobulinémie, sans précision**

D89.3 **Syndrome de restauration immunitaire**

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier le médicament.

Ce syndrome est défini comme une réaction inflammatoire « paradoxale » en réponse à une infection infra-clinique (ou antérieurement traitée) ayant lieu pendant la phase de reprise de fonction du système immunitaire suite au traitement par antirétroviraux. Les manifestations liées à ce syndrome doivent aussi être codées.

In ATIH - Modifications de la CIM-10 introduites en 2010

- D89.8** **Autres anomalies précisées du système immunitaire, non classées ailleurs**

- D89.9** **Anomalie du système immunitaire, sans précision**

Maladie immunitaire SAI

CHAPITRE IV

Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques (E00-E90)

Note : Toutes les tumeurs sont classées dans le Chapitre II, qu'il soit ou non fait mention d'activité fonctionnelle. On peut utiliser, au besoin, les codes de ce chapitre (E05.8, E07.0, E16-E31, E34.-) comme code supplémentaire pour indiquer l'activité fonctionnelle d'une tumeur ou d'un tissu endocrinien ectopique, et l'hyperfonctionnement ou l'hypofonctionnement de glandes endocrines associé à une tumeur et à d'autres états classés ailleurs.

A l'exclusion de : anomalies endocriniennes et métaboliques transitoires spécifiques au fœtus et au nouveau-né (P70-P74)
complications de la grossesse, de l'accouchement et de la puerpéralité (O00-O99)
symptômes, signes et résultats anormaux d'examen cliniques et de laboratoire, non classés ailleurs (R00-R99)

Ce chapitre comprend les groupes suivants :

E00-E07	Affections de la glande thyroïde [Dysthyroïdies]
E10-E14	Diabète sucré
E15-E16	Autres anomalies de la régulation du glucose et de la sécrétion pancréatique interne
E20-E35	Maladies des autres glandes endocrines
E40-E46	Malnutrition
E50-E64	Autres carences nutritionnelles
E65-E68	Obésité et autres excès d'apport
E70-E90	Anomalies du métabolisme

Les catégories de ce chapitre comprenant des astérisques sont les suivantes :

E35*	Anomalies endocriniennes au cours de maladies classées ailleurs
E90*	Anomalies nutritionnelles et métaboliques au cours de maladies classées ailleurs

Affections de la glande thyroïde (E00-E07)

E00 Syndrome d'insuffisance thyroïdienne congénitale

Comprend : maladies endémiques dues à une insuffisance en iode de l'environnement soit directe, soit résultant d'une insuffisance thyroïdienne maternelle. Certaines de ces maladies ne correspondent pas à une hypothyroïdie en cours mais sont la conséquence d'une sécrétion anormale de l'hormone thyroïdienne au cours du développement du fœtus. Le goitre endémique peut y être associé.

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (F70-F79) pour identifier le retard mental associé.

A l'exclusion de : hypothyroïdie par carence inapparente en iode (E02)

E00.0 Syndrome d'insuffisance thyroïdienne congénitale de type neurologique

Crétinisme endémique, de type neurologique

E00.1 Syndrome d'insuffisance thyroïdienne congénitale de type myxoedémateux

Crétinisme endémique (de) :

- hypothyroïdien
- type myxoedémateux

E00.2 Syndrome d'insuffisance thyroïdienne congénitale de type mixte

Crétinisme endémique, de type mixte

E00.9 Syndrome d'insuffisance thyroïdienne congénitale, sans précision

Crétinisme endémique SAI

Hypothyroïdie par insuffisance congénitale en iode SAI

E01 Affections thyroïdiennes et apparentées liées à une carence en iode

A l'exclusion de : hypothyroïdie par carence inapparente en iode (E02)

syndrome d'insuffisance thyroïdienne congénitale (E00.-)

E01.0 Goitre diffus (endémique) lié à une carence en iode

E01.1 Goitre multinodulaire (endémique) lié à une carence en iode

Goitre nodulaire lié à une carence en iode

E01.2 Goitre (endémique) lié à une carence en iode, sans précision

Goitre endémique SAI

E01.8 Autres affections thyroïdiennes et apparentées liées à une carence en iode

Hypothyroïdie par carence acquise en iode SAI

E02 Hypothyroïdie par carence inapparente en iode

E03 Autres hypothyroïdies

A l'exclusion de : hypothyroïdie :

- après un acte à visée diagnostique et thérapeutique (E89.0)
- liée à une carence en iode (E00-E02)

E03.0 Hypothyroïdie congénitale, avec goitre diffus

Goitre congénital (non toxique) :

- SAI
- parenchymateux

A l'exclusion de : goitre congénital transitoire avec fonction normale (P72.0)

E03.1 Hypothyroïdie congénitale, sans goitre

Aplasie de la thyroïde (avec myxoedème)

Atrophie congénitale de la thyroïde

Hypothyroïdie congénitale SAI

E03.2 Hypothyroïdie due à des médicaments et à d'autres produits exogènes

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier la cause.

E03.3 Hypothyroïdie post-infectieuse

E03.4 Atrophie de la thyroïde (acquise)

A l'exclusion de : atrophie congénitale de la thyroïde (E03.1)

E03.5 Coma myxoedémateux

E03.8 Autres hypothyroïdies précisées

- E06.1 Thyroïdite subaiguë**
Thyroïdite (à) (de) :
 - cellules géantes
 - de Quervain
 - granulomateuse
 - non suppurée*A l'exclusion de :* thyroïdite auto-immune (E06.3)
- E06.2 Thyroïdite chronique avec thyrotoxicose transitoire**
A l'exclusion de : thyroïdite auto-immune (E06.3)
- E06.3 Thyroïdite auto-immune**
Goitre lymphadénoïde
Hashitoxicose (transitoire)
Strumite lymphomateuse
Thyroïdite (de) :
 - Hashimoto
 - lymphocytaire
- E06.4 Thyroïdite médicamenteuse**
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier le médicament.
- E06.5 Autres thyroïdites chroniques**
Thyroïdite (de) :
 - chronique :
 - SAI
 - fibreuse
 - ligneuse
 - Riedel
- E06.9 Thyroïdite, sans précision**

E07 Autres affections de la thyroïde

- E07.0 Hypersécrétion de calcitonine**
Hyperplasie des cellules C de la thyroïde
Hypersécrétion de thyrocalcitonine
- E07.1 Goitre dû à un trouble de l'hormonosynthèse**
Goitre familial dû à un trouble de l'hormonosynthèse
Syndrome de Pendred
Hypothyroïdie par anomalie héréditaire de l'hormonosynthèse, avec goitre diffus
Hypothyroïdie par anomalie héréditaire de l'hormonosynthèse, sans (mention de) goitre
ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009
A l'exclusion de : goitre congénital transitoire avec fonction thyroïdienne normale (P72.0)
- E07.8 Autres affections précisées de la thyroïde**
Anomalie de la thyroglobuline
Hémorragie de la thyroïde
Infarctus de la thyroïde
Syndrome de dysfonctionnement euthyroïdien
- E07.9 Affection de la thyroïde, sans précision**

Diabète sucré (E10-E14)

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier éventuellement le médicament.

Les subdivisions suivantes peuvent être utilisées comme quatrième chiffre avec les rubriques E10-E14 :

- .0 Avec coma**
Coma :
 - diabétique, avec ou sans acidocétose :
 - hyperglycémique
 - hyperosmolaire
 - hyperglycémique SAI
- .1 Avec acidocétose**
Acidocétose diabétique, sans mention de coma
Acidose diabétique, sans mention de coma
- .2 † Avec complications rénales**
Glomérulonéphrite intracapillaire (N08.3*)
Néphropathie diabétique (N08.3*)
Syndrome de Kimmelstiel-Wilson (N08.3*)
- .3 † Avec complications oculaires**
Cataracte (H28.0*) diabétique
Rétinopathie (H36.0*) diabétique
- .4 † Avec complications neurologiques**
Amyotrophie (G73.0*) diabétique
Mononévrite (G59.0*) diabétique
Neuropathie végétative (G99.0*) diabétique
Polynévrite (G63.2*) diabétique
 - système nerveux autonome (G99.0*) diabétique
- .5 Avec complications vasculaires périphériques**
Angiopathie périphérique † (I79.2*)
Gangrène diabétique
Ulcère
- .6 Avec autres complications précisées**
Arthropathie diabétique † (M14.2*)
 - nerveuse † (M14.6*)
- .7 Avec complications multiples**

Aunis p.48 : Pour l'emploi du quatrième caractère .7, on se reportera au Volume 2 p.120 : « la sous-catégorie .7 ne doit être utilisée pour coder l'affection principale que lorsque les complications multiples du diabète ont été enregistrées comme « affection principale » sans aucune préférence pour l'une d'entre elles. Des codes pour chacune des complications mentionnées peuvent être ajoutés comme codes supplémentaires facultatifs ».

En revanche, lorsqu'une complication précise domine la prise en charge, elle doit être codée comme « affection principale », les éventuelles complications associées étant codées en complément, avec le double codage †/*.

.8 Avec complications non précisées

.9 Sans complication

Aunis p.48 : le « diabète décompensé SAI » se code comme un diabète sans mention de complication, c'est-à-dire avec le quatrième caractère .9.

Le quatrième caractère .9 doit également être employé dans les cas de diabète sans mention de complication.

Le diabète de type II [non insulino-dépendant] précisé « insulino-nécessitant », « insulino-traité » ou « insulino-requérant », se code avec la catégorie **E11**.

Le *mal perforant plantaire* chez un diabétique se code **G99.0** et **E10-E14** avec le quatrième caractère .4 car il s'agit d'une manifestation de la neuropathie végétative. Le code **L97** peut être ajouté, mais attention : la relation †/* est entre le code il existe du diabète et **G99.0**.

E10 Diabète sucré insulino-dépendant

[\[voir subdivisions en tête de groupe\]](#)

Comprend : diabète (sucré) :

- instable
- juvénile
- sujet à cétose
- type I

A l'exclusion de : anomalie de l'épreuve de tolérance au glucose (R73.0)

diabète sucré :

- au cours de la grossesse, de l'accouchement et de la puerpéralité (O24.-)
- de malnutrition (E12.-)
- néonatal (P70.2)

glycosurie : • SAI (R81)

- rénale (E74.8)

hypoinsulinémie post-chirurgicale (E89.1)

E11 Diabète sucré non insulino-dépendant

[\[voir subdivisions en tête de groupe\]](#)

Comprend : diabète (sucré) (avec obésité) (sans obésité) (de) :

- adulte
- maturité
- non cétosique
- non insulino-dépendant du sujet jeune
- stable
- type II

A l'exclusion de : anomalie de l'épreuve de tolérance au glucose (R73.0)

diabète sucré :

- au cours de la grossesse, de l'accouchement et de la puerpéralité (O24.-)
- de malnutrition (E12.-)
- néonatal (P70.2)

glycosurie : • SAI (R81)

- rénale (E74.8)

hypoinsulinémie post-chirurgicale (E89.1)

E12 Diabète sucré de malnutrition

[\[voir subdivisions en tête de groupe\]](#)

Comprend : diabète sucré de malnutrition :

- insulino-dépendant
- non insulino-dépendant

A l'exclusion de : anomalie de l'épreuve de tolérance au glucose (R73.0)

diabète sucré :

- au cours de la grossesse, de l'accouchement et de la puerpéralité (O24.-)
- néonatal (P70.2)

glycosurie : • SAI (R81)

- rénale (E74.8)

hypoinsulinémie post-chirurgicale (E89.1)

E13 Autres diabètes sucrés précisés

[\[voir subdivisions en tête de groupe\]](#)

Diabète sucré d'origine *mitochondriale* : E13 + E88.8

ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009

A l'exclusion de : anomalie de l'épreuve de tolérance au glucose (R73.0)

diabète sucré :

- au cours de la grossesse, de l'accouchement et de la puerpéralité (O24.-)
- de malnutrition (E12.-)
- insulino-dépendant (E10.-)
- néonatal (P70.2)

non insulino-dépendant (E11.-)

glycosurie : • SAI (R81)

- rénale (E74.8)

hypoinsulinémie post-chirurgicale (E89.1)

E14 Diabète sucré, sans précision

[\[voir subdivisions en tête de groupe\]](#)

Comprend : diabète SAI

A l'exclusion de : anomalie de l'épreuve de tolérance au glucose (R73.0)

diabète sucré :

- au cours de la grossesse, de l'accouchement et de la puerpéralité (O24.-)
- de malnutrition (E12.-)
- insulino-dépendant (E10.-)
- néonatal (P70.2)

non insulino-dépendant (E11.-)

glycosurie : • SAI (R81)

- rénale (E74.8)

hypoinsulinémie post-chirurgicale (E89.1)

Autres anomalies de la régulation du glucose et de la sécrétion pancréatique interne (E15-E16)

E15 Coma hypoglycémique non diabétique

Coma : • hypoglycémique SAI
• insulinique induit, chez un non diabétique

Hyperinsulinisme avec coma hypoglycémique

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier éventuellement le médicament.

E16 Autres anomalies de la sécrétion pancréatique interne

E16.0 Hypoglycémie médicamenteuse, sans coma

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier le médicament.

E16.1 Autres hypoglycémies

Encéphalopathie après coma hypoglycémique

Hyperinsulinisme : • SAI
• fonctionnel

Hyperplasie des cellules bêta des îlots de Langerhans SAI

Hypoglycémie non hyperinsulinémique fonctionnelle

E16.2 Hypoglycémie, sans précision

E16.3 Hypersécrétion de glucagon

Hyperplasie des cellules endocrines du pancréas avec hypersécrétion de glucagon

E16.4 Sécrétion anormale de gastrine

Hypergastrinémie

Syndrome de Zollinger-Ellison

- E16.8 Autres anomalies précisées de la sécrétion pancréatique interne**
 Hypersécrétion du pancréas endocrine de :
 - polypeptide :
 - intestinal vaso-actif
 - pancréatique
 - "releasing factor" de l'hormone de croissance
 - somatostatine
- E16.9 Anomalie de la régulation de la sécrétion pancréatique interne, sans précision**
 Hyperplasie des cellules (des) :
 - endocrines du pancréas SAI
 - îlots de Langerhans SAI

Maladies des autres glandes endocrines (E20-E35)

A l'exclusion de : galactorrhée (N64.3)
 gynécomastie (N62)

E20 Hypoparathyroïdie

A l'exclusion de : hypoparathyroïdie :

- après un acte à visée diagnostique et thérapeutique (E89.2)
- néonatale transitoire (P71.4)

 syndrome de Di George (D82.1)
 tétanie SAI (R29.0)

E20.0 Hypoparathyroïdie idiopathique

E20.1 Pseudohypoparathyroïdie

E20.8 Autres hypoparathyroïdies

Hypoparathyroïdie par anomalie de l'hormonosynthèse

ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009

E20.9 Hypoparathyroïdie, sans précision

Tétanie parathyroïdienne

E21 Hyperparathyroïdie et autres maladies de la glande parathyroïde

A l'exclusion de : ostéomalacie :

- adulte (M83.-)
- infantile et juvénile (E55.0)

E21.0 Hyperparathyroïdie primaire

Hyperplasie de la glande parathyroïde

Ostéite fibro-kystique généralisée [maladie osseuse de von Recklinghausen]

E21.1 Hyperparathyroïdie secondaire, non classée ailleurs

A l'exclusion de : ~~hyperparathyroïdie secondaire d'origine rénale (N25.8)~~

E21.2 Autres hyperparathyroïdies

A l'exclusion de : hypercalcémie hypocalciurique familiale (E83.5)

E21.3 Hyperparathyroïdie, sans précision

E21.4 Autres maladies précisées de la glande parathyroïde

E21.5 Maladie de la glande parathyroïde, sans précision

E22 Hypersécrétion de l'hypophyse

A l'exclusion de : hypersécrétion de :

- ACTH :
 - hypophysaire (E24.0)
 - non associée à la maladie de Cushing (E27.0)
- thyrotrophine (E05.8)

 syndrome de :

- Cushing (E24.-)
- Nelson (E24.1)

E22.0 Acromégalie et gigantisme

Arthropathie associée à l'acromégalie † (M14.5*)

Hypersécrétion de l'hormone somatotrope

A l'exclusion de : gigantisme constitutionnel (E34.4)

haute stature constitutionnelle (E34.4)

hypersécrétion du pancréas endocrine du "releasing factor" de l'hormone de croissance (E16.8)

- E22.1 Hyperprolactinémie**
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier éventuellement le médicament.
- E22.2 Syndrome de sécrétion anormale de l'hormone antidiurétique**
- E22.8 Autres hypersécrétions de l'hypophyse**
Puberté hypophysaire précoce
- E22.9 Hypersécrétion de l'hypophyse, sans précision**

E23 Hyposécrétion et autres anomalies de l'hypophyse

Comprend : les états mentionnés ci-dessous, qu'il s'agisse d'une anomalie hypophysaire ou hypothalamique

A l'exclusion de : hypopituitarisme après un acte à visée diagnostique et thérapeutique (E89.3)

- E23.0 Hypopituitarisme**
Cachexie hypophysaire
Hypogonadisme hypogonadotrophique
Insuffisance (de) : • hormone de croissance idiopathique
• isolée en : • gonadotrophine
• hormone de croissance
• hormone hypophysaire
• staturale pituitaire SAI
Maladie de Simmonds
Nécrose pituitaire (post-partum)
Panhypopituitarisme
Syndrome de : • eunuchoïdisme fertile
• Kallmann
• Lorain-Lévi
• Sheehan

- E23.1 Hypopituitarisme médicamenteux**
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier de médicament.

- E23.2 Diabète insipide**
A l'exclusion de : diabète insipide néphrogénique (N25.1)

- E23.3 Anomalie hypothalamique, non classée ailleurs**
A l'exclusion de : syndrome de : • Prader-Willi (Q87.1)
• Russell-Silver (Q87.1)

- E23.6 Autres anomalies de l'hypophyse**
Abscesses de l'hypophyse
Dystrophie adiposo-génitale

- E23.7 Anomalie de l'hypophyse, sans précision**

E24 Syndrome de Cushing

- E24.0 Maladie de Cushing hypophyso-dépendante**
Hypercorticisme hypophyso-dépendant
Hypersécrétion hypophysaire d'ACTH
- E24.1 Syndrome de Nelson**
- E24.2 Syndrome de Cushing médicamenteux**
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier le médicament.
- E24.3 Syndrome de sécrétion ectopique d'ACTH**
- E24.4 Pseudosyndrome de Cushing dû à l'alcool**
- E24.8 Autres syndromes de Cushing**
- E24.9 Syndrome de Cushing, sans précision**

E25 Anomalies génito-surréaliennes

Comprend : macrogénitosomie précoce chez l'homme
précocité sexuelle avec hyperplasie surrénale chez l'homme
pseudo-puberté isosexuelle précoce chez l'homme
pseudo-hermaphrodisme surrénalien chez la femme
pseudo-puberté hétérosexuelle précoce chez la femme
syndromes génito-surréaliens, masculinisant ou féminisant, qu'ils soient acquis ou associés à une hyperplasie surrénale congénitale consécutive à des anomalies enzymatiques congénitales de la synthèse des hormones cortico-stéroïdes virilisme (chez la femme)

E25.0 Anomalies génito-surréaliennes congénitales liées à un déficit enzymatique

Déficit en 21-hydroxylase

Hyperplasie surrénale congénitale (avec perte de sel)

Déficit en 11-bêtahydroxylase

Déficit en 3-bêta-ol-déshydrogénase

Insuffisance surrénalienne par autre déficit précisé

ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009

E25.8 Autres anomalies génito-surréaliennes

Anomalie génito-surrénalienne idiopathique

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier de médicament.

E25.9 Anomalie génito-surrénalienne, sans précision

Syndrome génito-surrénalien SAI

E26 Hyperaldostéronisme

E26.0 Hyperaldostéronisme primaire

Hyperaldostéronisme primaire dû à un adénome surrénalien (bilatéral)

Syndrome de Conn

E26.1 Hyperaldostéronisme secondaire

E26.8 Autres Hyperaldostéronismes

Syndrome de Bartter

E26.9 Hyperaldostéronisme, sans précision

E27 Autres maladies de la glande surrénale

E27.0 Autres hyperfonctionnement corticosurréaux

Hypersécrétion d'ACTH, non associée à la maladie de Cushing

Puberté surrénalienne précoce

A l'exclusion de : syndrome de Cushing (E24.-)

E27.1 Insuffisance corticosurrénale primaire

Maladie d'Addison

Surréalite auto-immune

A l'exclusion de : amylose (E85.-)

maladie d'Addison tuberculeuse (A18.7)

syndrome de Waterhouse-Friderichsen (A39.1)

E27.2 Crise addisonienne

Crise :

- corticosurrénalienne

- surrénalienne

Insuffisance surrénale aiguë

E27.3 Insuffisance corticosurrénale médicamenteuse

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier de médicament.

E27.4 Insuffisances corticosurrénales, autres et sans précision
 Hémorragie de la surrénale
 Infarctus de la surrénale
 Insuffisance corticosurrénale SAI
 Hypoaldostéronisme
A l'exclusion de : adrénoleucodystrophie [Addison-Schilder] (E71.3)
 syndrome de Waterhouse-Friderichsen (A39.1)

E27.5 Hyperfonctionnement de la médullosurrénale
 Hyperplasie de la médullosurrénale
 Hypersécrétion de catécholamine

E27.8 Autres maladies précisées de la glande surrénale
 Anomalie de la transcortine

E27.9 Maladie de la glande surrénale, sans précision

E28 Dysfonction ovarienne

A l'exclusion de : insuffisance :
 • isolée en gonadotrophine (E23.0)
 • ovarienne après un acte à visée diagnostique et thérapeutique (E89.4)

E28.0 Hyperoestrogénie
 Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier de médicament.

E28.1 Hyperandrogénie
 Hypersécrétion des androgènes ovariens
 Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier de médicament.

E28.2 Syndrome ovarien polykystique
 Syndrome (de) :
 • ovarien sclérokystique
 • Stein-Leventhal

E28.3 Insuffisance ovarienne primaire
 Diminution des oestrogènes
 Ménopause prématurée SAI
 Syndrome de l'ovaire résistant aux gonadotrophines
A l'exclusion de : dysgénésie gonadique pure (Q99.1)
 syndrome de Turner (Q96.-)
 troubles de la ménopause et du climatère féminin (N95.1)

E28.8 Autres dysfonctions ovariennes
 Hyperfonction ovarienne SAI

E28.9 Dysfonction ovarienne, sans précision

E29 Dysfonction testiculaire

A l'exclusion de : azoospermie ou oligospermie SAI (N46)
 hypofonction testiculaire après un acte à visée diagnostique et thérapeutique (E89.5)
 insuffisance isolée en gonadotrophine (E23.0)
 syndrome de :
 • Klinefelter (Q98.0-Q98.2, Q98.4)
 • résistance aux androgènes (E34.5)
 • testicule féminisant (E34.5)

E29.0 Hyperfonction testiculaire
 Hypersécrétion d'hormones testiculaires

E29.1 Hypofonction testiculaire
 Biosynthèse défectueuse de l'hormone androgène testiculaire SAI
 Déficit en 5-alpha-réductase (avec pseudo-hermaphroditisme masculin)
 Hypogonadisme testiculaire SAI
 Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier éventuellement le médicament.

E29.8 Autres dysfonctions testiculaires

E29.9 Dysfonction testiculaire, sans précision

E30 Anomalies de la puberté, non classées ailleurs

E30.0 Puberté retardée

Développement sexuel retardé
Retard de développement constitutionnel

E30.1 Puberté précoce

Menstruation précoce

A l'exclusion de : hyperplasie surrénale congénitale (E25.0)
pseudo-puberté : • hétérosexuelle précoce chez la femme (E25.-)
• isosexuelle précoce chez l'homme (E25.-)
puberté hypophysaire précoce (E22.8)
syndrome d'Albright(-McCune)(-Sternberg) (Q78.1)

E30.8 Autres anomalies de la puberté

Thélarche prématurée

E30.9 Anomalie de la puberté, sans précision

E31 Dysfonctionnement pluriglandulaire

A l'exclusion de : ataxie téléangiectasique [Louis-Bar] (G11.3)
dystrophie myotonique [Steinert] (G71.1)
pseudohypoparathyroïdie (E20.1)

E31.0 Insuffisance pluriglandulaire auto-immune

Syndrome de Schmidt

E31.1 Hyperfonctionnement pluriglandulaire

A l'exclusion de : adénomatose endocrinienne multiple (D44.8)

E31.8 Autres dysfonctionnements pluriglandulaires

E31.9 Dysfonctionnement pluriglandulaire, sans précision

E32 Maladies du thymus

A l'exclusion de : aplasie ou hypoplasie avec déficit immunitaire (D82.1)
~~myasthénie (G70.0)~~

E32.0 Hyperplasie persistante du thymus

Hypertrophie du thymus

E32.1 Abscès du thymus

E32.8 Autres maladies du thymus

E32.9 Maladie du thymus, sans précision

E34 Autres troubles endocriniens

A l'exclusion de : pseudohypoparathyroïdie (E20.1)

E34.0 Syndrome carcinoïde

Note : Peut être utilisé, au besoin, comme code supplémentaire pour identifier l'activité fonctionnelle associée à une tumeur carcinoïde.

E34.1 Autres hypersécrétions d'hormones intestinales

E34.2 Sécrétion hormonale ectopique, non classée ailleurs

- E34.3 Insuffisance staturale, non classée ailleurs**
 Insuffisance staturale :
 - SAI
 - constitutionnelle
 - de type Laron
 - psychosociale*A l'exclusion de :* insuffisance staturale (au cours de) :
 - achondroplasique (Q77.4)
 - hypochondroplasique (Q77.4)
 - hypophysaire (E23.0)
 - micromélique avec immunodéficiência (D82.2)
 - nutritionnelle (E45)
 - rénale (N25.0)
 - syndromes dysmorphiques spécifiques - coder le syndrome voir Index alphabétique
 progeria (E34.8)
 syndrome de Russell-Silver (Q87.1)
- E34.4 Haute stature constitutionnelle**
 Gigantisme constitutionnel
- E34.5 Syndrome de résistance aux androgènes**
 Anomalies des récepteurs hormonaux périphériques
 Pseudohermaphrodisme masculin avec résistance aux androgènes
 Syndrome de Reifenstein
 Testicule féminisant
- E34.8 Autres troubles endocriniens précisés**
 Dysfonctionnement de la glande pinéale
 Progeria
- E34.9 Anomalie endocrinienne, sans précision**
 Trouble :
 - endocrinien SAI
 - hormonal SAI

E35* Anomalies endocriniennes au cours de maladies classées ailleurs

- E35.0* Anomalies de la glande thyroïde au cours de maladies classées ailleurs**
 Tuberculose de la thyroïde (A18.8 †)
- E35.1* Anomalies de la glande surrénale au cours de maladies classées ailleurs**
 Maladie d'Addison tuberculeuse (A18.7 †)
 Syndrome de Waterhouse-Friderichsen (méningococcique) (A39.1 †)
- E35.8* Anomalies d'autres glandes endocrines au cours de maladies classées ailleurs**

Malnutrition (E40-E46)

Note : Le degré de malnutrition se mesure généralement en termes de poids, exprimé en écarts types par rapport à la moyenne de la population de référence. Lorsqu'on dispose d'une ou plusieurs mesures antérieures, l'absence de gain pondéral chez l'enfant, ou la perte de poids chez l'enfant ou chez l'adulte, est en général évocateur de malnutrition. Quand on ne dispose que d'une mesure, le diagnostic est basé sur des présomptions et n'est pas certain sans autres signes cliniques ou biologiques. Dans les cas exceptionnels où l'on ne dispose d'aucune mesure de poids, il faut se fier aux signes cliniques.

Si un poids est inférieur à la valeur moyenne de la population de référence, il existe une forte présomption : de malnutrition grave si une valeur observée se situe à trois écarts types ou plus en dessous de la valeur moyenne de la population de référence; de malnutrition modérée pour une valeur observée située entre deux et moins de trois écarts types; et de malnutrition légère pour une valeur située entre un et moins de deux écarts types.

La CIM-10 classe les états de malnutrition dans le groupe E40–E46 : **E40** *Kwashiorkor* ; **E41** *Marasme nutritionnel* ; **E42** *Kwashiorkor avec marasme* ; **E43** *Malnutrition protéino-énergétique grave, sans précision* ; **E44.0** *Malnutrition protéino-énergétique modérée* ; **E44.1** *Malnutrition protéino-énergétique légère* ; **E46** *Malnutrition sans précision*.

Elle range sous le terme générique de malnutrition¹ un groupe d'affections résultant d'une carence d'apport ou d'une désassimilation protéino-énergétique : on doit donc l'entendre dans le sens restreint de **dénutrition**. Dans un rapport publié en septembre 2003, l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé² (ANAES) en a donné une définition : « la dénutrition protéino-énergétique résulte d'un déséquilibre entre les apports et les besoins protéino-énergétiques de l'organisme. Ce déséquilibre entraîne des pertes tissulaires ayant des conséquences fonctionnelles délétères. Il s'agit d'une perte tissulaire involontaire. » Cette définition distingue clairement « l'amaigrissement [...] de la dénutrition par le caractère non délétère de la perte pondérale » et sa nature éventuellement volontaire.

Dans le même rapport, l'ANAES a établi les critères permettant d'évaluer la dénutrition protéino-énergétique des adultes hospitalisés, tous âges confondus. Elle a en effet estimé que la définition fournie par la CIM-10, reposant sur des critères statistiques, « n'est pas opérationnelle en l'absence de données représentatives de la distribution du poids par tranche d'âge et par sexe [...] en France. » La Haute Autorité de santé a révisé les critères permettant d'évaluer la dénutrition protéino-énergétique chez la personne âgée dans un rapport publié en avril 2007³. Ces critères sont ici résumés.

1) Le diagnostic de **dénutrition** repose sur la présence d'au moins un des critères suivants.

Chez les patients âgés de moins de 70 ans² :

- perte de poids égale ou supérieure à 10 % par rapport à une valeur antérieure à l'hospitalisation actuelle, mentionnée dans un dossier médical précédent ;
- perte de poids égale ou supérieure à 5 % en 1 mois par rapport à une valeur antérieure à l'hospitalisation actuelle, mentionnée dans un dossier médical précédent ;
- indice de masse corporelle (IMC) égal ou inférieur à 17 kg/m² ;
- si le dosage est réalisé, et en l'absence de syndrome inflammatoire :
 - albuminémie inférieure à 30 g/l
 - préalbuminémie (transthyrétinémie) inférieure à 110 mg/l.

Chez les patients âgés de 70 ans et plus³ :

- perte de poids égale ou supérieure à 5 % en 1 mois, ou égale ou supérieure à 10 % en 6 mois ;
- IMC inférieur à 21 kg/m² ;
- albuminémie inférieure à 35 g/l⁴.

2) Le diagnostic de **dénutrition sévère** repose sur la présence d'au moins un des critères suivants.

Chez les patients âgés de moins de 70 ans² :

- perte de poids égale ou supérieure à 15 % en 6 mois, ou égale ou supérieure à 10 % en 1 mois par rapport à une valeur antérieure à l'hospitalisation actuelle, mentionnée dans un dossier médical précédent ;
- si le dosage est réalisé, et en l'absence de syndrome inflammatoire :
 - albuminémie inférieure à 20 g/l
 - préalbuminémie (transthyrétinémie) inférieure à 50 mg/l.

Chez les patients âgés de 70 ans et plus³ :

- perte de poids égale ou supérieure à 10 % en 1 mois, ou égale ou supérieure à 15 % en 6 mois ;
- IMC inférieur à 18 kg/m² ;
- albuminémie inférieure à 30 g/l⁴.

L'emploi des codes **E40** à **E46** doit se fonder sur ces critères.

¹ cet anglicisme désigne de fait tout trouble lié à un déséquilibre alimentaire, aussi bien en défaut qu'en excès.

² [Evaluation diagnostique de la dénutrition protéino-énergétique des adultes hospitalisés](#), ANAES, septembre 2003

³ [Stratégie de prise en charge en cas de dénutrition protéino-énergétique de la personne âgée](#), HAS, avril 2007

⁴ L'interprétation du dosage doit tenir compte de l'état inflammatoire

A l'exclusion de : ~~anémies nutritionnelles (D50-D53)~~
~~famine (T73.0)~~
~~malabsorption intestinale (K90.)~~
 séquelles de malnutrition protéino-énergétique (E64.0)
 syndrome cachectique dû à infection à VIH (B22.2)

E40 Kwashiorkor

Malnutrition grave avec oedème nutritionnel et dépigmentation de la peau et des cheveux.

A l'exclusion de : kwashiorkor avec marasme (E42)

E41 Marasme nutritionnel

Malnutrition grave avec marasme

A l'exclusion de : kwashiorkor avec marasme (E42)

E42 Kwashiorkor avec marasme

Malnutrition protéino-énergétique grave [comme en E43] :

- avec signes de kwashiorkor et de marasme
- forme intermédiaire

E43 Malnutrition protéino-énergétique grave, sans précision

Perte de poids importante (émaciation) chez l'enfant ou l'adulte, ou absence de gain pondéral chez l'enfant, aboutissant à un poids inférieur d'au moins trois écarts types à la valeur moyenne de la population de référence (ou à une perte similaire exprimée selon d'autres méthodes statistiques). Lorsque l'on ne dispose que d'une seule mesure, il y a une forte présomption d'émaciation grave quand le poids est inférieur de trois écarts types ou davantage à la moyenne de la population de référence.

Oedème de famine

E44 Malnutrition protéino-énergétique légère ou modérée

E44.0 Malnutrition protéino-énergétique modérée

Perte de poids chez l'enfant ou chez l'adulte, ou absence de gain pondéral chez l'enfant, aboutissant à un poids qui est inférieur de deux écarts types ou plus, mais moins de trois, à la valeur moyenne de la population de référence (ou une perte similaire exprimée selon d'autres méthodes statistiques). Quand on ne dispose que d'une mesure, il existe une forte présomption de malnutrition protéino-énergétique modérée quand le poids observé est inférieur de deux écarts types ou plus, mais moins de trois, à la moyenne de la population de référence.

E44.1 Malnutrition protéino-énergétique légère

Perte de poids chez l'enfant ou chez l'adulte, ou absence de gain pondéral chez l'enfant, aboutissant à un poids qui est inférieur d'un écart type ou plus, mais moins de deux, à la valeur moyenne de la population de référence (ou une perte similaire exprimée selon d'autres méthodes statistiques). Quand on ne dispose que d'une mesure, il existe une forte présomption de malnutrition protéino-énergétique modérée quand le poids observé est inférieur d'un écart type ou plus, mais moins de deux, à la moyenne de la population de référence.

E45 Retard de développement après malnutrition protéino-énergétique

Arrêt de croissance dû à la malnutrition

Insuffisance staturale nutritionnelle

Retard de développement physique dû à la malnutrition

E46 Malnutrition protéino-énergétique, sans précision

Déséquilibre protéino-énergétique SAI

Malnutrition SAI

Autres carences nutritionnelles (E50-E64)

A l'exclusion de : anémies nutritionnelles (D50-D53)

E50 Avitaminose A

A l'exclusion de : séquelles d'avitaminose A (E64.1)

- E50.0 Avitaminose A avec xérosis conjonctival
- E50.1 Avitaminose A avec taches de Bitot et xérosis conjonctival
Taches de Bitot chez le jeune enfant
- E50.2 Avitaminose A avec xérosis cornéen
- E50.3 Avitaminose A avec xérosis et ulcération de la cornée
- E50.4 Avitaminose A avec kératomalacie
- E50.5 Avitaminose A avec héméralopie
- E50.6 Avitaminose A avec cicatrices xérophtalmiques de la cornée
- E50.7 Autres manifestations oculaires de l'avitaminose A
Xérophtalmie SAI
- E50.8 Autres manifestations de l'avitaminose A
Kératose folliculaire due à l'avitaminose A † (L86*)
Xerodermie due à l'avitaminose A † (L86*)
- E50.9 Avitaminose A, sans précision
Hypovitaminose A SAI

E51 Carence en thiamine

A l'exclusion de : séquelles de carence en thiamine (E64.8)

- E51.1 Béribéri
Béribéri :
 - humide † (I98.8*)
 - sec
- E51.2 Encéphalopathie de Wernicke
- E51.8 Autres manifestations de la carence en thiamine
Anémie mégaloblastique thiamine sensible [TRMA - Syndrome de Rogers]
ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009
- E51.9 Carence en thiamine, sans précision

E52 Carence en acide nicotinique [pellagre]

Carence en :

- acide nicotinique (tryptophane)
- nicotinamide Pellagre (alcoolique)

A l'exclusion de : séquelles de carence en acide nicotinique (E64.8)

E53 Autres avitaminoses du groupe B

A l'exclusion de :

- anémie par carence en vitamine B12 (D51.-)
- séquelles d'avitaminose du groupe B (E64.8)

- E53.0 Carence en riboflavine
Ariboflavinose
- E53.1 Carence en pyridoxine
Avitaminose B6
Convulsions pyridoxinodépendantes : E53.1 + R56.8
ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009
A l'exclusion de : anémie sidéroblastique réagissant à la pyridoxine (D64.3)

E53.8 Autres avitaminoses précisées du groupe B

Carence en : • acide folique
 • acide pantothénique
 • biotine
 • cyanocobalamine
 • folate
 • vitamine B12

Défaut de transport des folates

Convulsions folinodépendantes : E53.8 + R56.8

ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009

E53.9 Avitaminose du groupe B, sans précision

E54 Carence en acide ascorbique

Carence en vitamine C

Scorbut

A l'exclusion de : anémie scorbutique (D53.2)
 séquelles d'avitaminose C (E64.2)

E55 Carence en vitamine D

A l'exclusion de : ostéomalacie de l'adulte (M83.-)
 ostéoporose (M80-M81)
 séquelles de rachitisme (E64.3)

E55.0 Rachitisme évolutif

Ostéomalacie : • infantile
 • juvénile

A l'exclusion de : rachitisme (de) : • coeliaque (K90.0)
 • Crohn (K50.-)
 • non évolutif (E64.3)
 • rénal (N25.0)
 • résistant à la vitamine D (E83.3)

E55.9 Carence en vitamine D, sans précision

Avitaminose D

A l'exclusion de : Rachitisme pseudocarentiel de type I (par déficit de la 1-alpha-hydroxylase rénale) (E88.8)

ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009

E56 Autres avitaminoses

A l'exclusion de : séquelles d'autres avitaminoses (E64.8)

E56.0 Carence en vitamine E

Déficit congénital de l'absorption et /ou du transport de la vitamine E

E56.1 Carence en vitamine K

Déficit de la gamma-glutamyl-carboxylase

Déficit de la vitamine K époxyde-réductase

ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009

A l'exclusion de : carence en : • facteur de coagulation due à l'avitaminose K (D68.4)
 • vitamine K chez le nouveau-né (P53)

E56.8 Carence en autres vitamines

E56.9 Avitaminose, sans précision

E58 Carence alimentaire en calcium

A l'exclusion de : anomalies du métabolisme du calcium (E83.5)
 séquelles de carence calcique (E64.8)

E59 Carence alimentaire en sélénium

Maladie de Keshan

A l'exclusion de : séquelles de carence en sélénium (E64.8)

E60 Carence alimentaire en zinc

E61 Carences en autres éléments nutritionnels

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier éventuellement le médicament.

A l'exclusion de : affections thyroïdiennes liées à une carence en iode (E00-E02)
anomalies du métabolisme des minéraux (E83.-)
séquelles de malnutrition et autres carences nutritionnelles (E64.-)

- E61.0 Carence en cuivre
- E61.1 Carence en fer
A l'exclusion de : anémie par carence en fer (D50.-)
- E61.2 Carence en magnésium
- E61.3 Carence en manganèse
- E61.4 Carence en chrome
- E61.5 Carence en molybdène
- E61.6 Carence en vanadium
- E61.7 Carence en plusieurs éléments nutritionnels
- E61.8 Carence en autres éléments nutritionnels précisés
- E61.9 Carence en élément nutritionnel, sans précision

E63 Autres carences nutritionnelles

A l'exclusion de : déshydratation (E86)
problèmes alimentaires du nouveau-né (P92.-)
retard de croissance (R62.8)
séquelles de malnutrition et autres carences nutritionnelles (E64.-)

- E63.0 Carence en acides gras essentiels
- E63.1 Déséquilibre alimentaire
- E63.8 Autres carences nutritionnelles précisées
- E63.9 Carence nutritionnelle, sans précision
Myocardiopathie nutritionnelle SAI † (I43.2*)

E64 Séquelles de malnutrition et autres carences nutritionnelles

Note : la catégorie E64 ne doit pas être utilisée pour signaler la malnutrition ou les carences nutritionnelles chroniques.

Coder ces affections comme une malnutrition ou des carences nutritionnelles actuelles.

- E64.0** Séquelles de malnutrition protéino-énergétique
A l'exclusion de : retard de développement après malnutrition protéino-énergétique (E45)
- E64.1** Séquelles d'avitaminose A
- E64.2** Séquelles d'avitaminose C
- E64.3** Séquelles de rachitisme
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (M40.-) pour identifier l'atteinte rachidienne
- E64.8** Séquelles d'autres carences nutritionnelles
- E64.9** Séquelles d'une carence nutritionnelle non précisée

Obésité et autres excès d'apport (E65-E68)

E65 Adiposité localisée

Bourrelet adipeux

E66 Obésité

A l'exclusion de : dystrophie adiposo-génitale (E23.6)
lipomatose : • SAI (E88.2)
• douloureuse [Dercum] (E88.2)
syndrome de Prader-Willi (Q87.1)

Les subdivisions suivantes doivent être utilisées comme caractère supplémentaire pour préciser l'indice de masse corporelle [IMC] du patient :

- 0 Indice de masse corporelle [IMC] inférieur à 30 kg/m² et inférieur à 30 kg/m² et inférieur à 40 kg/m²
- 1 Indice de masse corporelle [IMC] égal ou supérieur à 40 kg/m² et inférieur à 50 kg/m²
- 2 Indice de masse corporelle [IMC] égal ou supérieur à 50 kg/m²
- 9 Indice de masse corporelle [IMC] non précisé

E66.0 Obésité due à un excès calorique

E66.1 Obésité médicamenteuse

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier le médicament.

E66.2 Obésité extrême avec hypoventilation alvéolaire

Syndrome de Pickwick

E66.8 Autres obésités

Obésité endogène

E66.9 Obésité, sans précision

Obésité exogène SAI

E67 Autres excès d'apport

A l'exclusion de : séquelles d'excès d'apport (E68)
suralimentation SAI (R63.2)

E67.0 Hypervitaminose A

E67.1 Hypercaroténémie

E67.2 Syndrome d'hypervitaminose B6

E67.3 Hypervitaminose D

E67.8 Autres excès précisés d'apport

E68 Séquelles d'excès d'apport

Note : la catégorie E68 ne doit pas être utilisée pour signaler les excès d'apport chroniques. Coder ces affections comme des excès d'apport actuels.

Anomalies du métabolisme (E70-E90)

- A l'exclusion de :
anémies hémolytiques dues à des anomalies enzymatiques (D55.-)
déficit en 5-alpha-réductase (E29.1)
hyperplasie surrénale congénitale (E25.0)
syndrome de :
• Ehlers-Danlos (Q79.6)
• Marfan (Q87.4)
• résistance aux androgènes (E34.5)

E70 Anomalies du métabolisme des acides aminés aromatiques

- E70.0 Phénylcétonurie classique (typique) (atypique)**
- E70.1 Autres hyperphénylalaninémies**
Autres hyperphénylalaninémies par déficit en phénylalanine-hydroxylase :
Déficit en dihydroptéridine-réductase
Déficit de synthèse des biotérines
Autres anomalies du métabolisme des biotérines
ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009
- E70.2 Anomalies du métabolisme de la tyrosine**
Alcaptonurie [ochronose]
Tyrosinémie de type I
Tyrosinose oculocutanée [tyrosinémie de type II]
Tyrosinémie de type III
Déficit du métabolisme de la DOPA (voir déficits en neurotransmetteurs)
Dystonie répondant à la dopamine [dystonie par déficit en tyrosine-hydroxylase] : **E70.2 + G24.8**
ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009
- E70.3 Albinisme**
Albinisme :
• cutané-oculaire
• oculaire
Syndrome de :
• Chediak(-Steinbrinck)-Higashi
• Cross
• Hermansky-Pudlak
- E70.8 Autres anomalies du métabolisme des acides aminés aromatiques**
Anomalies du métabolisme de :
• histidine
• tryptophane
- E70.9 Anomalies du métabolisme des acides aminés aromatiques, sans précision**

E71 Anomalies du métabolisme des acides aminés à chaîne ramifiée et du métabolisme des acides gras

- E71.0 Maladie des urines à odeur de sirop d'érable**
Maladie des urines à odeur de sirop d'érable, forme classique [leucinoase classique]
Maladie des urines à odeur de sirop d'érable, forme subaigüe [leucinoase subaigüe]
Maladie des urines à odeur de sirop d'érable, forme tardive [leucinoase tardive]
Maladie des urines à odeur de sirop d'érable, forme thiamine-sensible [leucinoase thiamine-sensible]
ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009
- E71.1 Autres anomalies du métabolisme des acides aminés à chaîne ramifiée**
Acidémie isovalérique
Acidémie méthylmalonique (héréditaire)
Acidémie méthylmalonique par anomalie de la MMCoA-mutase
Acidémie méthylmalonique Cbl a / Cbl b
Acidémie méthylmalonique Cbl c / Cbl d
Acidémie méthylmalonique autre
Acidémie propionique
Déficit multiple en carboxylases
Déficit en biotinidase

Déficit en holocarboxylase-synthétase
 Déficit en 3-méthyl-crotonyl-CoA-carboxylase
 Déficit en bêta-cétothiolase
 Autres anomalies du métabolisme des acides aminés à chaîne ramifiée, autres
ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009

Hyperleucine-isoleucinémie

Hypervalinémie

E71.2 Anomalie du métabolisme des acides aminés à chaîne ramifiée, sans précision

E71.3 Anomalie du métabolisme des acides gras

Adrénoleucodystrophie [Addison-Schilder]

Adrénoleucodystrophie, sans précision

Adrénoleucodystrophie liée à l'X garçon

Adrénoleucodystrophie liée à l'X fille

Adrénoleucodystrophie néonatale

Adrénomyéloneuropathie liée à l'X

Carence en carnitine palmityltransférase musculaire

Déficit de captation de la carnitine et du transport des acides gras à chaîne longue :

 Déficit du transporteur de la carnitine

 Déficit en carnitine-palmitoyl-transférase I

 Déficit en carnitine-palmitoyl-transférase II

 Déficit en carnitine-acyl-translocase

Bêtaoxydation des acides gras à chaîne longue :

 Déficit en very long chain acylCoA deshydrogenase

 Déficit en long chain acylCoA deshydrogenase

 Déficit en enzyme trifonctionnelle

 Déficit en 3-hydroxy long chain acylCoA deshydrogenase

 Autres déficits de la bêtaoxydation mitochondriale des acides gras à chaîne longue

Acidurie glutarique de type II :

 Déficit en electron transfer flavoprotein [ETF]

 Déficit en electron transfer flavoprotein dehydrogenase [ETF-DH]

Bêtaoxydation des acides gras à chaîne moyenne et courte :

 Déficit en medium chain acylCoA deshydrogenase

 Déficit en short chain acylCoA deshydrogenase

Autres déficits de la bêtaoxydation

Déficits de la cétogénèse :

 Déficit en HMGCofA-synthétase

 Déficit en HMGCofA-lyase

Déficits de la cétolyse :

 Déficit en succinylCoA-transférase

 Déficit en acétoacétylCoA-thiolase

Déficits généralisés de la biogénèse peroxysomale :

 Adrénoleucodystrophie néonatale

Acidémie pipécolique

ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009

A l'exclusion de : maladie de : • Schilder (G37.0)

 • Maladie de Refsum(-Thiébaud) infantile (G60.1)

 • Maladie de Refsum(-Thiébaud) forme classique de l'adulte (G60.1)

Syndrome de Zellweger classique et variants (Q87.8)

ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009

E72 Autres anomalies du métabolisme des acides aminés

A l'exclusion de : anomalies du métabolisme (de la) (des) :

- acides aminés à chaîne ramifiée (E71.0-E71.2)
- acides aminés aromatiques (E70.-)
- acides gras (E71.3)
- purine et pyrimidine (E79.-)

goutte (M10.-)
résultats anormaux d'examens sans maladie évidente (R70-R89)

E72.0 Anomalies du transport des acides aminés

Cystinose
Cystinurie
Maladie de Hartnup
Syndrome de :

- Lowe
- de Toni-Debré-Fanconi

Intolérance aux protéines dibasiques avec lysinurie

ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009

A l'exclusion de : anomalies du métabolisme du tryptophane (E70.8)

E72.1 Anomalies du métabolisme des acides aminés soufrés

Cystathioninurie
Déficit (isolé) en sulfite-oxydase
Homocystinurie
Méthioninémie

Déficit en sulfite-oxydase associé à un déficit en xantine-oxydase (cofacteur = molybdène) :
E72.1 + E79.8

Homocystinurie par déficit en cystathionine-synthétase B6-résistante

Homocystinurie par déficit en cystathionine-synthétase B6-sensible

Déficit en N5-N10-méthylène-tétrahydrofolate-réductase [Met-THF]

Troubles de la reméthylation autres que déficit en méthylène-tétrahydrofolate-réductase [Met-THF] Cbl e, Cbl g

Hyperméthioninémie

Déficit en diméthylglycine-déshydrogénase

ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009

A l'exclusion de : carence en transcobalamine II (D51.2)

E72.2 Anomalies du cycle de l'uréogénèse

Acidurie arginino-succinique
Argininémie
Citrullinémie
Hyperammoniémie

Autres déficits du cycle de l'urée

Déficit en ornithine-transcarbamylase, garçon néonatal

Déficit en ornithine-transcarbamylase, garçon tardif

Déficit en ornithine-transcarbamylase, fille

Déficit en carbamy- phosphate-synthétase

Déficit en N-acétyl-glutamate-synthétase [NAGA-synthétase]

ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009

A l'exclusion de : anomalies du métabolisme de l'ornithine (E72.4)

E72.3 Anomalies du métabolisme de la lysine et de l'hydroxylysine

Acidurie glutarique de type I

Hydroxylysinémie

Hyperlysinémie

A l'exclusion de : maladie de Refsum (G60.1)

Syndrome de Zellweger (Q87.8)

- E72.4 Anomalies du métabolisme de l'ornithine**
 Ornithinémie (type I, II)
 Ornithinémie de type I [atrophie gyrée]
 Triple H [hyperornithinémie, hyperammoniémie, homocitrullinurie]
ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009
- E72.5 Anomalies du métabolisme de la glycine**
 Hyperglycinémie non cétosique
 Hyperhydroxyprolinémie
 Hyperprolinémie (type I, II)
 Sarcosinémie
ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009
- E72.8 Autres anomalies précisées du métabolisme des acides aminés**
 Anomalies du métabolisme de la sérine, de la proline et de la glutamine
 Déficit en prolidase
 Autres anomalies du métabolisme de la sérine
 Déficit de la glutamine synthétase
 Acidurie pyroglutamique [oxoprolinurie] par déficit en glutathion-synthétase
 Anomalies du cycle gammaglutamyl autres que déficit en glutathion-synthétase
 Anomalies du métabolisme des acides aminés bêta
 L-2 acidurie hydroxyglutarique
 D-2 acidurie hydroxyglutarique
 Hyperinsulinisme-hyperammoniémie par hyperperactivité de la glutamate-déshydrogénase
ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009
- E72.9 Anomalie du métabolisme des acides aminés, sans précision**

E73 Intolérance au lactose

- E73.0 Déficit congénital en lactase**
E73.1 Déficit secondaire en lactase
E73.8 Autres intolérances au lactose
E73.9 Intolérance au lactose, sans précision

E74 Autres anomalies du métabolisme des hydrates de carbone

A l'exclusion de :
 diabète sucré (E10-E14)
 hypersécrétion de glucagon (E16.3)
 hypoglycémie SAI (E16.2)
 mucopolysaccharidose (E76.0-E76.3)

- E74.0 Thésaurismose glycogénique**
 Déficit en phosphorylase hépatique
 Glycogénose cardiaque
 Glycogénose type I a [maladie de von Gierke]
 Glycogénose type I b, c, d
 Glycogénose type III [déficit en amylo-1-6-glucosidase] [maladie de Forbes, de Cori]
 Glycogénose type VI [déficit en phosphorylase hépatique] [maladie de Hers]
 Glycogénose type VII [**maladie de Tarui**]
 Glycogénose type IX [déficit en phosphorylase-kinase]
 Déficit en glycogène-synthétase [glycogénose type 0]
 Glycogénose type II [**maladie de Pompe**]
 Glycogénose type V [maladie de McArdle]
 Glycogénoses musculaires autres
 Glycogénose hépatorénale de Bickel-Fanconi [déficit en Glut II]
 Glycogénose type IV [maladie d'Andersen]
ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009
- E74.1 Anomalies du métabolisme du fructose**
 Déficit en fructose-1-6-diphosphatase
 Fructosurie essentielle
 Intolérance héréditaire au fructose

- E74.2 Anomalies du métabolisme du galactose**
Déficit en galactokinase
Galactosémie
Galactosémie par déficit en galactose-uridyl-transférase
Galactosémie par déficit en uridine-diphosphate-galactose-4'-épimérase
ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009
- E74.3 Autres anomalies de l'absorption intestinale des hydrates de carbone**
Déficit en sucrase (formes sévères)
Malabsorption glucose-galactose (formes sévères primitives)
A l'exclusion de : intolérance au lactose (E73.-)
- E74.4 Anomalies du métabolisme du pyruvate et de la gluconéogenèse**
Déficit en :
• phosphoénol-pyruvate-carboxykinase
• pyruvate :
• carboxylase
• déshydrogénase
Déficit du cycle de Krebs
Hyperlactacidémies congénitales inclassées
Syndrome de Leigh : E74.4 + G31.8
ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009
A l'exclusion de : avec anémie (D55.-)
- E74.8 Autres anomalies précisées du métabolisme des hydrates de carbone**
Glycosurie rénale
Oxalose
Oxalose de type I
Oxalose de type II
Oxalurie
Oxaluries de type I et type II
Syndrome de Sjögren-Larsson
Pentosurie essentielle
Anomalies héréditaires du métabolisme des polyols :
Déficit en ribose-5-phosphate-isomérase
Déficit en transaldolase
Autres anomalies héréditaires du métabolisme des polyols
ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009
- E74.9 Anomalie du métabolisme des hydrates de carbone, sans précision**
- E75 Anomalies du métabolisme des sphingolipides et autres anomalies du stockage des lipides**
A l'exclusion de : maladie de Refsum (G60.1)
mucopolipidose, type I-III (E77.0-E77.1)
- E75.0 Gangliosidose GM2**
Gangliosidose GM2 :
• SAI
• adulte
• juvénile
Maladie de :
• Sandhoff
• Tay-Sachs
- E75.1 Autres gangliosidoses**
Gangliosidose :
• SAI
• GM1 [maladie de Landing]
• GM3
Mucopolipidose de type IV

E75.2

Autres sphingolipidoses

Déficit multiple en sulfatase [maladie d'Austin]

Leucodystrophie métachromatique

Maladie de : • Fabry(-Anderson) traitée ou non par enzymothérapie

- Gaucher

Maladie de Gaucher de type I non traitée par enzymothérapie
 Maladie de Gaucher de type II non traitée par enzymothérapie
 Maladie de Gaucher de type III non traitée par enzymothérapie
 Maladie de Gaucher de type I traitée par enzymothérapie
 Maladie de Gaucher de type II traitée par enzymothérapie
 Maladie de Gaucher de type III traitée par enzymothérapie

- Krabbe

- Niemann-Pick

Maladie de Niemann-Pick types A et B [type I]
 Maladie de Niemann-Pick type C [type II]

Syndrome de Farber

Leucodystrophie métachromatique

Maladie de Canavan [déficit en N-acétylaspartique-acylase]

ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009

A l'exclusion de : adrénoleucodystrophie [Addison-Schilder] (E71.3)

E75.3

Sphingolipidose, sans précision

E75.4

Lipofuscinose [lipofuschinose] à céréïdes neuronaux [CLN]

CLN 1 [déficit en palmitoylprotéine-thioestérase], forme classique du nourrisson [maladie de Santavuori-Hagberg]

CLN 1 [déficit en palmitoylprotéine-thioestérase], forme tardive classique du nourrisson [maladie de Bielschowsky]

CLN 1 [déficit en palmitoylprotéine-thioestérase], forme juvénile [maladie de Spielmeyer-Vogt]

CLN 2 [déficit en pepstatine-insensitive-peptidase], forme tardive classique du nourrisson

CLN 2 [déficit en pepstatine-insensitive-peptidase], forme juvénile

CLN 3 [déficit en battenine], forme juvénile classique [maladie de Batten]

CLN 4, forme adulte classique [maladie de Kufs]

CLN 5, forme tardive variant du nourrisson finnish

CLN 6, forme tardive variant du nourrisson non finnish

CLN 7, forme tardive variant du nourrisson turkish

CLN 8 [Épilepsie progressive avec retard mental] [EPMR]

CLN autres

ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009

E75.5

Autres anomalies du stockage des lipides

Cholestérose cérébro-tendineuse [van Bogaert-Scherer-Epstein]

Maladie de Wolman [déficit en lipase acide]

Maladie de stockage des esters du cholestérol

ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009

E75.6

Anomalie du stockage des lipides, sans précision

E76

Anomalies du métabolisme des glucosaminoglycanes

E76.0

Mucopolysaccharidose, type I

Maladie de Hurler (mucopolysaccharidose de type I) non traitée par enzymothérapie

Maladie de Hurler (mucopolysaccharidose de type I) traitée par enzymothérapie

Maladie de Hurler-Scheie (mucopolysaccharidose de type I) non traitée par enzymothérapie

Maladie de Hurler-Scheie (mucopolysaccharidose de type I) traitée par enzymothérapie

Maladie de Scheie (mucopolysaccharidose de type I)

ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009

E76.1

Mucopolysaccharidose, type II

Maladie de Hunter (mucopolysaccharidose de type II)

ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009

- E76.2** **Autres mucopolysaccharidoses**
Carence en bêta-glucuronidase [MPS VII] [syndrome de Sly]
Mucopolysaccharidoses, type III, IV, VI, VII
Maladie de : • Maroteaux-Lamy (léger) (sévère) [MPS VI]
 • Morquio (-semblable à) (classique) [MPS IV]
 • Sanfilippo [MPS III], types A, B, C, D
ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009
- E76.3** **Mucopolysaccharidose, sans précision**
- E76.8** **Autres anomalies du métabolisme des glucosaminoglycanes**
- E76.9** **Anomalie du métabolisme des glucosaminoglycanes, sans précision**

E77 **Anomalies du métabolisme des glycoprotéines**

- E77.0** **Défauts de la transformation post-traductionnelle des enzymes lysosomiaux**
Mucopolipidose II [maladie à inclusion cellulaire] [*I. cell disease*]
Mucopolipidose III [polydystrophie de type Hurler]
- E77.1** **Défauts de la dégradation des glycoprotéines**
Aspartylglucosaminurie
Fucosidose
Mannosidose
 Alphamannosidose
 Bêtamannosidose
Sialidose [mucopolipidose I]
Déficit en alpha-N-acétylgalactosaminidase [maladie de Schindler et Kanzaki]
Galactosialidose
Déficit en cathepsine K (pyncodysostose)
- E77.8** **Autres anomalies du métabolisme des glycoprotéines**
Défauts de glycosylation des protéines [*carbohydrate deficient glycoprotein syndrome*] [CDG]
 Carbohydrate deficient glycoprotein syndrome [CDG], types Ia, Ib et autres types I
 Carbohydrate deficient glycoprotein syndrome [CDG], type II
 Carbohydrate deficient glycoprotein syndrome [CDG], autres types
Autres anomalies héréditaires du métabolisme des glycoprotéines
ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009
- E77.9** **Anomalie du métabolisme des glycoprotéines, sans précision**

E78 **Anomalies du métabolisme des lipoprotéines et autres lipidémies**

A l'exclusion de : sphingolipidose (E75.0-E75.3)

- E78.0** **Hypercholestérolémie essentielle**
Hyperbêtalipoprotéïnémie
Hypercholestérolémie familiale
Hyperlipidémie, groupe A
Hyperlipoprotéïnémie à lipoprotéines de basse densité [LDL]
Hyperlipoprotéïnémie, type IIa de Fredrickson
Hypercholestérolémie familiale sévère par déficit en LDL récepteurs
Hypercholestérolémie familiale sévère par déficit de l'apo B 100
ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009
- E78.1** **Hyperglycériémie essentielle**
Hyperglycériémie endogène
Hyperlipidémie, groupe B
Hyperlipoprotéïnémie à lipoprotéines de très basse densité [VLDL]
Hyperlipoprotéïnémie, type IV de Fredrickson
Hyperprébêtalipoprotéïnémie

- E78.2 Hyperlipidémie mixte**
 Hyperbêtalipoprotéïnémie avec prébêtalipoprotéïnémie
 Hypercholestérolémie avec hyperglycémie endogène
 Hyperlipidémie, groupe C
 Hyperlipoprotéïnémie de Fredrickson, type IIb ou III
 Xanthome : • tubéreux
 • tubéro-éruptif
 Dysbêtalipoprotéïnémie familiale [bêtalipoprotéïnémie large ou flottante]
ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009
 A l'exclusion de : cholestérose cérébro-tendineuse [van Bogaert-Scherer-Epstein] (E75.5)
- E78.3 Hyperchylomicronémie**
 Hyperglycémie mixte
 Hyperlipidémie, groupe D
 Hyperlipoprotéïnémie de Fredrickson, type I ou V
 Hyperchylomicronémie par déficit en activité LPL par atteinte de la protéine
 Hyperchylomicronémie par déficit en activité LPL par déficit en cofacteur Apo C II
 Hyperchylomicronémie sans autre précision
ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009
- E78.4 Autres hyperlipidémies**
 Hyperlipidémie mixte familiale
- E78.5 Hyperlipidémie, sans précision**
- E78.6 Déficit en lipoprotéines**
 Abêtalipoprotéïnémie
 Déficit en : • lécithine-cholestérol-acyltransférase [maladie de l'oeil de poisson]
 • lipoprotéines de haute densité
 Hypobêtalipoprotéïnémie
 Hypoalphalipoprotéïnémie par déficit en lipoprotéines de haute densité
 Maladie de Tangier (par déficit familial en HDL)
 Maladie d'Anderson
ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009
- E78.8 Autres anomalies du métabolisme des lipoprotéines**
 Déficiences de synthèse du cholestérol et des acides biliaires
 Desmostérolurie
 Acidurie mévalonique
 Autres déficits de synthèse du cholestérol
 Déficit de synthèse des acides biliaires
 A l'exclusion de : Déficit en 7-8-dihydrocholestérol-déshydrogénase [syndrome de Smith-Lemli-Opitz] (Q87.1)
ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009
- E78.9 Anomalie du métabolisme des lipoprotéines, sans précision**
- E79 Anomalies du métabolisme de la purine et de la pyrimidine**
 A l'exclusion de : anémie orotacidurique [acidurie orotique] (D53.0)
 calcul du rein (N20.0)
 déficiences immunitaires combinées (D81.-)
 goutte (M10.-)
 xeroderma pigmentosum (Q82.1)
- E79.0 Hyperuricémie sans signes d'arthrite inflammatoire et de maladie tophacée**
 Hyperuricémie asymptomatique
- E79.1 Syndrome de Lesch-Nyhan**
 Syndrome de Lesch-Nyhan [déficit en hypoxanthine-guanine-phosphoribosyltransférase] [HGPRT]
ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009

E79.8 Autres anomalies du métabolisme de la purine et de la pyrimidine

Xanthinurie héréditaire

Déficit en adényl-phosphoribosyl-transférase [APRT]

Autres anomalies du métabolisme des purines

Autres anomalies du métabolisme des pyrimidines

ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009

E79.9 Anomalie du métabolisme de la purine et de la pyrimidine, sans précision

E80 Anomalies du métabolisme de la porphyrine et de la bilirubine

Comprend : déficit en catalase et en peroxydase

E80.0 Porphyrie érythropoïétique héréditaire

Porphyrie érythropoïétique congénitale

Protoporphyrine érythropoïétique

E80.1 Porphyrie cutanée tardive

Porphyrie cutanée tardive héréditaire

Porphyrie variegata

ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009

E80.2 Autres porphyries

Coproporphyrine héréditaire

Porphyrie : • SAI

- aiguë intermittente (hépatique)

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier la cause.

E80.3 Déficit en catalase et en peroxydase

Acatlasie [Takahara]

E80.4 Syndrome de Gilbert

E80.5 Maladie de Crigler et Najjar

E80.6 Autres anomalies du métabolisme de la bilirubine

Syndrome de : •Dubin-Johnson

- Rotor

E80.7 Anomalie du métabolisme de la bilirubine, sans précision

E83 Anomalies du métabolisme des minéraux

A l'exclusion de : carence (en) : • alimentaire en minéraux (E58-E61)

- vitamine D (E55.-)

maladies de la glande parathyroïde (E20-E21)

E83.0 Anomalies du métabolisme du cuivre

Maladie de : • Menkes (cheveux crépus) (en fil de fer)

- Wilson

E83.1 Anomalies du métabolisme du fer

Hémochromatose

Hémochromatose génétique

Hémochromatose néonatale

ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009

A l'exclusion de : anémie : • par carence en fer (D50.-)

- sidéroblastique (D64.0-D64.3)

E83.2 Anomalies du métabolisme du zinc

Acrodermatitis enteropathica

E83.3 Anomalies du métabolisme du phosphore

Déficit en phosphatase acide

Hypophosphatasie

Hypophosphatémie familiale

Ostéomalacie résistante à la vitamine D

Rachitisme résistant à la vitamine D

A l'exclusion de : ostéomalacie de l'adulte (M83.-)

ostéoporose (M80-M81)

E83.4 Anomalies du métabolisme du magnésium

Hypermagnésiémie

Hypomagnésiémie

E83.5 Anomalies du métabolisme du calcium

Hypercalcémie hypocalciurique familiale

Hypercalciurie idiopathique

A l'exclusion de : chondrocalcinose (M11.1-M11.2)

hyperparathyroïdie (E21.0-E21.3)

E83.50 Hypercalcémie supérieure à 3 millimoles [mmol] par litre

E83.51 Hypocalcémie inférieure à 1,5 millimoles [mmol] par litre

E83.58 Anomalies du métabolisme du calcium, autres et sans précision

E83.8 Autres anomalies du métabolisme des minéraux

E83.9 Anomalie du métabolisme des minéraux, sans précision

E84 Fibrose kystique

Comprend : mucoviscidose

E84.0 Fibrose kystique avec manifestations pulmonaires

E84.1 Fibrose kystique avec manifestations intestinales

Iléus méconial † (P75*)

A l'exclusion de : occlusion intestinale due à un bouchon de méconium sans fibrose kystique (P76.0)

E84.8 Fibrose kystique avec autres manifestations

Fibrose kystique avec manifestations associées

E84.9 Fibrose kystique, sans précision

E85 Amylose

A l'exclusion de : maladie d'Alzheimer (G30.-)

E85.0 Amylose hérédofamiliale non neuropathique

Fièvre méditerranéenne familiale

Néphropathie amyloïde familiale

E85.1 Amylose hérédofamiliale neuropathique

Polyneuropathie amyloïde (portugaise)

E85.2 Amylose hérédofamiliale, sans précision

E85.3 Amylose généralisée secondaire

Amylose associée à hémodialyse

E85.4 Amylose limitée à un ou plusieurs organe(s)

Amylose localisée

E85.8 Autres amyloses

E85.9 Amylose, sans précision

E86 Hypovolémie

Déplétion du volume du plasma ou du liquide extracellulaire

Déshydratation

A l'exclusion de : choc hypovolémique :
 • SAI (R57.1)
 • post-opératoire (T81.1)
 • traumatique (T79.4)

déshydratation du nouveau-né (P74.1)

E87 Autres déséquilibres hydro-électrolytiques et acido-basiques

E87.0 Hyperosmolarité et hypernatrémie

Excès de sodium [Na]

Surcharge en sodium [Na]

E87.00 Hypernatrémie supérieure à 150 millimoles [mmol] par litre

E87.08 Hyperosmolarités et hypernatrémies, autres et sans précision

- E87.1** **Hypo-osmolarité et hyponatrémie**
 Déficit en sodium [Na]
A l'exclusion de : syndrome de sécrétion anormale de l'hormone antidiurétique (E22.2)
- E87.10** **Hyponatrémie inférieure à 120 millimoles [mmol] par litre**
E87.18 **Hypoosmolarités et hyponatrémies, autres et sans précision**
- E87.2** **Acidose**
 Acidose : • SAI
 • lactique
 • métabolique
 • respiratoire
A l'exclusion de : acidose diabétique (E10-E14 avec le quatrième chiffre . 1)
- E87.3** **Alcalose**
 Alcalose : • SAI
 • métabolique
 • respiratoire
- E87.4** **Anomalie mixte de l'équilibre acido-basique**
- E87.5** **Hyperkaliémie**
 Excès de potassium [K]
 Surcharge en potassium [K]
E87.50 **Hyperkaliémie supérieure à 6,5 millimoles [mmol] par litre**
E87.58 **Hyperkaliémies, autres et sans précision**
- E87.6** **Hypokaliémie**
 Déficit en potassium [K]
E87.60 **Hypokaliémie inférieure à 2,5 millimoles [mmol] par litre**
E87.68 **Hypokaliémies, autres et sans précision**
- E87.7** **Surcharge liquidienne**
A l'exclusion de : oedème (R60.-)
- E87.8** **Autres déséquilibres hydro-électrolytiques, non classés ailleurs**
 Déséquilibre électrolytique SAI
 Hyperchlorémie
 Hypochlorémie

E88 Autres anomalies métaboliques

A l'exclusion de : histiocytose X (chronique) (D76.0)
 Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier éventuellement le médicament.

E88.0 Anomalies du métabolisme des protéines plasmatiques, non classés ailleurs

Bisalbuminémie

Hypoprotéinémie

Hypoalbuminémie

Déficit en alpha-1-antitrypsine

Déficit en alpha-1-antitrypsine

Déficit en alpha-1-antitrypsine, forme hépatique

Déficit en alpha-1-antitrypsine, forme pulmonaire

A l'exclusion de : anomalies du métabolisme des lipoprotéines (E78.-)
 gammopathie monoclonale (D47.2)
 hypergammaglobulinémie polyclonale (D89.0)
 macroglobulinémie de Waldenström (C88.0)

E88.1 Lipodystrophie, non classée ailleurs

Lipodystrophie SAI

A l'exclusion de : maladie de Whipple (K90.8)

E88.2 Lipomatose, non classée ailleurs

Lipomatose : • SAI

 • douloureuse [Dercum]

E88.3

Syndrome de lyse tumorale

Syndrome de lyse tumorale (à la suite d'un traitement médicamenteux antinéoplasique) (spontanée)

Ce syndrome est défini comme l'ensemble des manifestations consécutives à la destruction des cellules tumorales. Les manifestations liées à ce syndrome doivent aussi être codées.

In ATIH – Modifications de la CIM-10 introduites en 2010

E88.8

Autres anomalies métaboliques précisées

Adénolipomatose de Launois-Bensaude

Triméthylaminurie

Acidurie malonique

Aciduries organiques autres que celles dérivées des acides aminés ramifiés

Anomalies du métabolisme des neurotransmetteurs :

Acidurie gamma-hydroxybutyrique [acidurie 4-hydroxybutyrique] [déficit en succinique-semialdéhyde-déshydrogénase]

Déficit en acide gamma-amino-butérique [GABA] transaminase

Hyperplexia

Déficit en acide L-amino-aromatique-décarboxylase

Déficit en mono-amine-oxydase A

Déficits multiples de la biogénèse peroxysomale :

Déficits multiples de la bêtaoxydation peroxysomale

Autres déficits multiples précisés de la biogénèse peroxysomale

A l'exclusion de : Chondrodysplasie ponctuée (Q77.3)

Déficit du catabolisme des acides biliaires

Déficits isolés de la bêtaoxydation peroxysomale

Déficit en AcylCoA-oxydase

Déficit en enzyme bifonctionnelle

Acatasie [maladie de Takahara]

Déficit en 3-oxo-acylcoA-thiolase

Déficits isolés de la synthèse des plasmalogènes

Déficits enzymatiques :

Déficit du complexe I de la chaîne respiratoire mitochondriale

Déficit du complexe II de la chaîne respiratoire mitochondriale

Déficit du complexe III de la chaîne respiratoire mitochondriale

Déficit du complexe IV (cytochrome C oxydase) de la chaîne respiratoire mitochondriale

Déficit du complexe V (ATPase) de la chaîne respiratoire mitochondriale

Déficit multiple en complexes de la chaîne respiratoire mitochondriale

Anomalies du génome mitochondrial :

Délétion/duplication de l'ADN mitochondrial

Déplétion de l'ADN mitochondrial

Mutation(s) ponctuelle(s) de l'ADN mitochondrial

Syndrome de Pearson

Cytopathie mitochondriale

Anomalie du génome nucléaire

Diabète sucré d'origine *mitochondriale* : **E88.8 + E13.-**

A l'exclusion de : Maladie de Leber (H47.2)

Syndrome de Kearns et Sayre (H49.8)

Autres myopathies mitochondriales (G71.3)

Déficits de synthèse de la créatine :

Acidurie guanidinoacétique

Autres déficits de synthèse de la créatine

Anomalie du métabolisme de la Vitamine D :

Rachitisme pseudocarentiel de type I (par déficit de la 1-alpha-hydroxylase rénale)

ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009

E88.9

Anomalie métabolique, sans précision

E89

Anomalies endocriniennes et métaboliques après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classées ailleurs

- E89.0 Hypothyroïdie après un acte à visée diagnostique et thérapeutique
Hypothyroïdie après : • chirurgie
 • irradiation
- E89.1 Hypoinsulinémie après un acte à visée diagnostique et thérapeutique
Hyperglycémie après : • chirurgie
 • pancréatectomie
- E89.2 Hypoparathyroïdie après un acte à visée diagnostique et thérapeutique
Tétanie parathyréoprive
- E89.3 Hypopituitarisme après un acte à visée diagnostique et thérapeutique
Hypopituitarisme après irradiation
- E89.4 Insuffisance ovarienne après un acte à visée diagnostique et thérapeutique
- E89.5 Hypofonctionnement testiculaire après un acte à visée diagnostique et thérapeutique
- E89.6 Hypofonctionnement corticosurrénal (de la médullaire) après un acte à visée diagnostique et thérapeutique
- E89.8 Autres anomalies endocriniennes et métaboliques après un acte à visée diagnostique et thérapeutique
- E89.9** Anomalie endocrinienne et métabolique après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, sans précision

E90*

Anomalies nutritionnelles et métaboliques au cours de maladies classées ailleurs

CHAPITRE V

Troubles mentaux et du comportement (F00–F99)

Comprend : troubles du développement psychologique

A l'exclusion de : symptômes, signes et résultats anormaux d'examens cliniques et de laboratoire, non classés ailleurs (R00–R99)

Ce chapitre comprend les groupes suivants :

Troubles mentaux et du comportement organiques

F00–F09 Troubles mentaux organiques, y compris les troubles symptomatiques

Troubles mentaux d'origine non organique

F10–F19 Troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation de substances psycho-actives

F20–F29 Schizophrénie, trouble schizotypique et troubles délirants

F30–F39 Troubles de l'humeur [affectifs]

F40–F48 Troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes

F50–F59 Syndromes comportementaux associés à des perturbations physiologiques et à des facteurs physiques

Troubles de la personnalité et du développement psychologique

F60–F69 Troubles de la personnalité et du comportement chez l'adulte

F70–F79 Retard mental

F80–F89 Troubles du développement psychologique

F90–F98 Troubles du comportement et troubles émotionnels apparaissant habituellement durant l'enfance et l'adolescence

Troubles mentaux sans précision

F99 Trouble mental, sans précision

Les catégories de ce chapitre comprenant des astérisques sont les suivantes :

F00* Démence de la maladie d'Alzheimer

F02* Démence au cours d'autres maladies classées ailleurs

Aunis p.49 : d'autres motifs de recours aux soins psychiatriques que les troubles mentaux et du comportement peuvent être codés dans le chapitre XXI à l'aide des catégories Z55 à Z76. Elles s'utilisent lorsqu'il n'est pas mis en évidence de souffrance psychique chez un patient.

Les extensions en vert ont été créées par l'ATIH pour le PMSI de Psychiatrie ; leur usage est (en principe) facultatif pour le PMSI MCO et SSR. Toutefois les fonctions groupage MCO et SSR tolèrent les codes avec extension, et il est conseillé de les utiliser – si l'information est disponible – pour éviter de passer à côté d'une intégration dans les algorithmes non documentée.

Troubles mentaux organiques, y compris les troubles symptomatiques (F00–F09)

Ce groupe réunit un ensemble de troubles mentaux ayant en commun une étiologie organique démontrable, à type de maladie ou de lésion cérébrale, ou d'atteinte entraînant un dysfonctionnement du cerveau. Le dysfonctionnement peut être primaire : c'est le cas des maladies, lésions ou atteintes qui touchent le cerveau de manière directe ou sélective ; il peut également être secondaire : c'est le cas des maladies et des troubles somatiques qui affectent le cerveau au même titre que les autres organes ou systèmes de l'organisme.

La démence (F00–F03) est un syndrome dû à une maladie cérébrale, habituellement chronique et progressive, caractérisé par une altération de nombreuses fonctions corticales supérieures, telles que la mémoire, l'idéation, l'orientation, la compréhension, le calcul, la capacité d'apprendre, le langage et le jugement. Le syndrome ne s'accompagne pas d'un obscurcissement de la conscience. Les déficiences des fonctions cognitives s'accompagnent habituellement (et sont parfois précédées) d'une détérioration du contrôle émotionnel, du comportement social ou de la motivation. Ce syndrome survient dans la maladie d'Alzheimer, dans les maladies vasculaires cérébrales et dans d'autres affections qui, de manière primaire ou secondaire, affectent le cerveau.

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire pour identifier la maladie sous-jacente.

Les subdivisions suivantes peuvent être utilisées comme cinquième caractère avec les catégories F00–F03 pour préciser la présence de symptômes supplémentaires :

- 0 sans symptôme supplémentaire
- 1 avec d'autres symptômes, essentiellement délirants
- 2 avec d'autres symptômes, essentiellement hallucinatoires
- 3 avec d'autres symptômes, essentiellement dépressifs
- 4 avec d'autres symptômes, mixtes

Les subdivisions suivantes peuvent être utilisées comme sixième caractère avec les catégories F00–F03 pour préciser la sévérité de la démence :

- 0 légère
- 1 moyenne
- 2 sévère

F00* Démence de la maladie d'Alzheimer (G30.- †)

La maladie d'Alzheimer est une maladie cérébrale dégénérative primitive d'étiologie inconnue dont la neuropathologie et la neurochimie sont caractéristiques. Elle débute habituellement de façon insidieuse et progresse lentement mais régulièrement en quelques années.

[\[Voir en début de groupe pour les subdivisions à cinq et à six caractères\]](#)

F00.0* Démence de la maladie d'Alzheimer, à début précoce (G30.0 †)

Démence de la maladie d'Alzheimer survenant avant l'âge de 65 ans, évoluant assez rapidement vers une détérioration et comportant de multiples perturbations marquées des fonctions corticales supérieures.

Démence dégénérative primaire de type Alzheimer, à début présénile

Démence présénile, de type Alzheimer

Maladie d'Alzheimer, type 2

F00.1* Démence de la maladie d'Alzheimer, à début tardif (G30.1 †)

Démence de la maladie d'Alzheimer survenant après l'âge de 65 ans, habituellement à la fin de la huitième décennie ou au-delà ; elle évolue de façon lentement progressive et se caractérise essentiellement par une altération de la mémoire.

Démence dégénérative primaire de type Alzheimer, à début sénile

Démence sénile, de type Alzheimer [DSTA]

Maladie d'Alzheimer, type 1

F00.2* Démence de la maladie d'Alzheimer, forme atypique ou mixte (G30.8 †)

Démence atypique, de type Alzheimer

F00.9* Démence de la maladie d'Alzheimer, sans précision (G30.9 †)

F01 Démence vasculaire

La démence vasculaire résulte d'un infarctus cérébral dû à une maladie vasculaire, par exemple une maladie cérébrovasculaire hypertensive. Les infarctus sont habituellement de petite taille, mais leurs effets sont cumulatifs. La démence survient habituellement à un âge avancé.

[\[Voir en début de groupe pour les subdivisions à cinq et à six caractères\]](#)

Comprend : démence artériopathique

F01.0 Démence vasculaire à début aigu

Démence vasculaire qui s'installe, habituellement de façon rapide, à la suite d'ictus cérébraux répétés, liés à des thromboses vasculaires, des embolies ou des hémorragies. Il est rare que la cause en soit un infarctus massif unique.

F01.1 Démence vasculaire par infarctus multiples

Démence vasculaire dont le début est progressif, qui fait suite à de nombreux épisodes ischémiques transitoires provoquant des lacunes dans le parenchyme cérébral.

Démence à prédominance corticale

F01.2 Démence vasculaire sous-corticale

Démence vasculaire avec antécédent d'hypertension artérielle et de foyers de destruction ischémique dans la substance blanche profonde des hémisphères cérébraux. Le cortex cérébral est habituellement indemne, ce qui tranche avec le tableau clinique qui peut être proche de celui de la démence de la maladie d'Alzheimer.

F01.3 Démence vasculaire mixte, corticale et sous-corticale**F01.8 Autres formes de démence vasculaire****F01.9 Démence vasculaire, sans précision****F02* Démence au cours d'autres maladies classées ailleurs**

Démences dues, ou supposées dues, à d'autres causes que la maladie d'Alzheimer ou une maladie vasculaire cérébrale. Elles peuvent débuter à tout âge, mais ne surviennent que rarement à un âge avancé.

[\[Voir en début de groupe pour les subdivisions à cinq et à six caractères\]](#)

F02.0* Démence de la maladie de Pick (G31.0 †)

Démence évoluant progressivement, débutant à l'âge mûr, caractérisée par des modifications précoces, lentement progressives, du caractère et par une détérioration sociale, aboutissant à une déficience des fonctions intellectuelles, de la mémoire et du langage, accompagnées d'une apathie, d'une euphorie et, plus rarement, de symptômes extrapyramidaux.

F02.1* Démence de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (A81.0 †)

Démence évoluant progressivement, comportant des signes neurologiques étendus, due à des altérations neuropathologiques spécifiques que l'on suppose provoquées par un agent transmissible. Elle débute habituellement à l'âge mûr ou plus tard, mais peut débuter chez l'adulte à n'importe quel âge. Son évolution est subaiguë, aboutissant à la mort en un à deux ans.

F02.2* Démence de la maladie de Huntington (G10 †)

Démence survenant dans le contexte d'une dégénérescence cérébrale étendue. La maladie est transmise par un gène autosomique dominant unique. Les symptômes apparaissent typiquement dans la troisième et la quatrième décennies. L'évolution est lentement progressive, aboutissant habituellement à la mort en 10 à 15 années.

Démence de la chorée de Huntington

F02.3* Démence de la maladie de Parkinson (G20 †)

Démence survenant au cours de l'évolution d'une maladie de Parkinson avérée. Aucune caractéristique clinique distinctive n'a été mise en évidence jusqu'ici.

Démence dans :

- paralysie agitante
- parkinsonisme

F02.4* Démence de la maladie due au virus de l'immunodéficience humaine [VIH] (B22.0 †)

Démence survenant au cours de l'évolution d'une maladie VIH, en l'absence de toute autre maladie ou infection concomitante pouvant expliquer les signes cliniques.

- F02.8*** **Démence au cours d'autres maladies classées ailleurs**
 Démence au cours de :
- carence en :
 - acide nicotinique [pellagre] (E52 †)
 - vitamine B12 (E53.8 †)
 - dégénérescence hépatolenticulaire (E83.0 †)
 - épilepsie (G40.– †)
 - hypercalcémie (E83.5 †)
 - hypothyroïdie acquise (E01.– †, E03.– †)
 - intoxications (T36–T65 †)
 - lipidose cérébrale (E75.– †)
 - lupus érythémateux disséminé (M32.– †)
 - neurosyphilis (A52.1 †)
 - périartérite noueuse (M30.0 †)
 - sclérose en plaques (G35 †)
 - trypanosomiase (B56.– †, B57.– †)
 - **urémie (N18.5 †)**

F03 **Démence, sans précision**

[\[Voir en début de groupe pour les subdivisions à cinq et à six caractères\]](#)

- Démence :
- dégénérative primaire SAI
 - présénile SAI
 - sénile SAI
 - forme dépressive ou délirante SAI
- Psychose :
- présénile SAI
 - sénile SAI

A l'exclusion de : démence sénile avec delirium ou état confusionnel aigu (F05.1)
 sénilité SAI (R54)

F04 **Syndrome amnésique organique, non induit par l'alcool et d'autres substances psycho-actives**

Syndrome dominé par une altération de la mémoire, récente et ancienne, avec conservation de la mémoire immédiate, par une réduction de la capacité à apprendre des informations nouvelles et par une désorientation temporelle. Il peut y avoir une confabulation marquée, mais la perception et les autres fonctions cognitives, y compris l'intelligence, sont habituellement intactes. Le pronostic dépend de l'évolution de la lésion sous-jacente.

Psychose ou syndrome de Korsakov non alcoolique

- A l'exclusion de :* amnésie :
- SAI (R41.1)
 - antérograde (R41.1)
 - dissociative (F44.0)
 - rétrograde (R41.2)

syndrome de Korsakov :

- induit par l'alcool ou sans précision (F10.6)
- induit par d'autres substances psycho-actives (F11–F19 avec le quatrième caractère .6)

F05 **Delirium, non induit par l'alcool et d'autres substances psycho-actives**

Syndrome cérébral organique sans étiologie spécifique, caractérisé par la présence simultanée de perturbations de la conscience et de l'attention, de la perception, de l'idéation, de la mémoire, du comportement psychomoteur, des émotions et du rythme veille–sommeil. La durée est variable et le degré de gravité varie de léger à très sévère.

- Comprend :* état confusionnel (non alcoolique) aigu(uë) ou subaigu (uë)
 psychose infectieuse aigu(uë) ou subaigu (uë)
 réaction organique aigu(uë) ou subaigu (uë)
 syndrome :
- cérébral aigu(uë) ou subaigu (uë)
 - psychoorganique aigu(uë) ou subaigu (uë)

A l'exclusion de : delirium tremens induit par l'alcool ou sans précision (F10.4)

F05.0 **Delirium non surajouté à une démence, ainsi décrit**

- F05.1 Delirium surajouté à une démence**
Affections répondant aux critères cités plus haut mais survenant au cours d'une démence (F00–F03).
- F05.8 Autres formes de delirium**
Delirium d'origine mixte
- F05.9 Delirium, sans précision**

F06**Autres troubles mentaux dus à une lésion cérébrale et un dysfonctionnement cérébral, et à une affection somatique**

Comprend diverses affections causées par un trouble cérébral dû à une affection cérébrale primitive, à une affection somatique touchant secondairement le cerveau, à des substances toxiques exogènes ou des hormones, à des troubles endocriniens ou à d'autres maladies somatiques.

A l'exclusion de : associés à : • delirium (F05.–)
• démence classée en F00–F03
induits par l'alcool et d'autres substances psycho-actives (F10–F19)

- F06.0 Etat hallucinatoire organique**
Trouble caractérisé par des hallucinations persistantes ou récurrentes, habituellement visuelles ou auditives, survenant en l'absence d'une obnubilation de la conscience, et que le sujet peut reconnaître ou non en tant que telles. Les hallucinations peuvent être à l'origine d'une élaboration délirante, mais les idées délirantes ne dominent pas le tableau clinique ; les hallucinations peuvent être reconnues comme pathologiques par le sujet lui-même.
Etat hallucinatoire organique (non alcoolique)
A l'exclusion de : hallucinose alcoolique (F10.5)
schizophrénie (F20.–)
- F06.1 Catatonie organique**
Trouble caractérisé par une diminution (stupeur) ou une augmentation (agitation) de l'activité psychomotrice et par des symptômes catatoniques. Les deux pôles de la perturbation psychomotrice peuvent alterner.
A l'exclusion de : schizophrénie catatonique (F20.2)
stupeur : • SAI (R40.1)
• dissociative (F44.2)
- F06.2 Trouble délirant organique [d'allure schizophrénique]**
Trouble caractérisé par la présence, au premier plan du tableau clinique, d'idées délirantes persistantes ou récurrentes. Les idées délirantes peuvent être accompagnées d'hallucinations. Certaines caractéristiques évoquant une schizophrénie, comme des hallucinations bizarres ou des troubles du cours de la pensée, peuvent être présentes.
Etats délirants et états délirants et hallucinatoires d'origine organique
Psychose d'allure schizophrénique au cours d'une épilepsie
A l'exclusion de : schizophrénie (F20.–)
troubles : • délirants persistants (F22.–)
• psychotiques :
• aigus et transitoires (F23)
• induits par des substances psycho-actives (F11–F19 avec le quatrième caractère .5)
- F06.3 Troubles organiques de l'humeur [affectifs]**
Troubles caractérisés par une altération de l'humeur ou de l'affect, habituellement accompagnés d'une altération du niveau global d'activité, il peut s'agir de troubles dépressifs, hypomaniaques, maniaques ou bipolaires (voir F30–F38), mais secondaires à une maladie organique.
A l'exclusion de : troubles de l'humeur non organiques ou sans précision (F30–F39)
F06.30 Trouble maniaque organique
F06.31 Trouble bipolaire organique
F06.32 Trouble dépressif organique
F06.33 Trouble affectif mixte organique
- F06.4 Trouble anxieux organique**
Trouble caractérisé par la présence des caractéristiques descriptives essentielles d'une anxiété généralisée (F41.1), d'un trouble panique (F41.0) ou d'une association des deux, mais secondaire à une maladie organique.
A l'exclusion de : troubles anxieux non organiques ou sans précision (F41.–)

- F06.5 Trouble dissociatif organique**
 Trouble caractérisé par une perte partielle ou complète de l'intégration normale entre souvenirs du passé, conscience de l'identité et des sensations immédiates, et contrôle des mouvements corporels (voir F44.-), mais secondaire à une maladie organique.
A l'exclusion de : troubles dissociatifs [de conversion] non organiques ou sans précision (F44.-)
- F06.6 Labilité [asthénie] émotionnelle organique**
 Trouble caractérisé par une incontinence ou une labilité émotionnelles, une fatigabilité, et diverses sensations physiques désagréables (par exemple des vertiges) et par des douleurs, mais secondaire à une maladie organique.
A l'exclusion de : troubles somatoformes non organiques ou sans précision (F45.-)
- F06.7 Trouble cognitif léger**
 Trouble caractérisé par une altération de la mémoire, des difficultés d'apprentissage et une réduction de la capacité à se concentrer sur une tâche, sauf pendant des périodes de courte durée. Le sujet éprouve souvent une fatigue mentale accentuée quand il fait des efforts mentaux, et un nouvel apprentissage peut être subjectivement difficile même quand il est objectivement réussi. Aucun de ces symptômes ne présente une sévérité suffisante pour justifier un diagnostic de démence (F00–F03) ou de delirium (F05.-). Ce diagnostic ne doit être fait qu'en présence d'un trouble somatique spécifié ; il ne doit pas être fait en présence de l'un des troubles mentaux ou du comportement classés en F10–F99. Le trouble peut précéder, accompagner ou succéder à des infections et des troubles physiques très divers, cérébraux et généraux, sans qu'il existe obligatoirement des preuves directes en faveur d'une atteinte cérébrale. Il peut être différencié d'un syndrome post-encéphalitique (F07.1) et d'un syndrome post-commotionnel (F07.2) sur la base de son étiologie, de sa symptomatologie, moins riche et moins sévère, et de sa durée, habituellement plus courte.
F06.70 Trouble cognitif léger non associé à un trouble physique
F06.71 Trouble cognitif léger associé à un trouble physique
- F06.8 Autres troubles mentaux précisés dus à une lésion cérébrale et un dysfonctionnement cérébral et à une affection physique**
 Psychose épileptique SAI
- F06.9 Trouble mental sans précision, dû à une lésion cérébrale et un dysfonctionnement cérébral, et à une affection physique**
 Syndrome cérébral organique SAI

F07

Troubles de la personnalité et du comportement dus à une affection, une lésion et un dysfonctionnement cérébraux

Une altération de la personnalité et du comportement peut constituer un trouble résiduel ou concomitant d'une maladie, d'une lésion ou d'un dysfonctionnement cérébral.

- F07.0 Trouble organique de la personnalité**
 Trouble caractérisé par une altération significative des modes de comportement qui étaient habituels au sujet avant la survenue de la maladie ; les perturbations concernent, en particulier, l'expression des émotions, des besoins et des pulsions. Le tableau clinique peut, par ailleurs, comporter une altération des fonctions cognitives, de la pensée et de la sexualité.
 Personnalité pseudopsychopathique organique
 Pseudodébilité organique
 Psychosyndrome de l'épilepsie du système limbique
 Syndrome (des) :
 - frontal
 - lobotomisés
 - post-leucotomie*A l'exclusion de :* changement durable de la personnalité après :
 - expérience de catastrophe (F62.0)
 - maladie psychiatrique (F62.1)
 syndrome :
 - post-commotionnel (F07.2)
 - (subjectif) des traumatisés crâniens (F07.2)
 - post-encéphalitique (F07.1)
 trouble spécifique de la personnalité (F60.-)

F07.1 Syndrome post-encéphalitique

Altération résiduelle du comportement, non spécifique et variable, après guérison d'une encéphalite virale ou bactérienne. Le syndrome est réversible, ce qui constitue la principale différence entre ce tableau et les troubles organiques de la personnalité.

A l'exclusion de : trouble organique de la personnalité (F07.0)

F07.2 Syndrome post-commotionnel

Syndrome survenant à la suite d'un traumatisme crânien (habituellement d'une gravité suffisante pour provoquer une perte de connaissance) et comportant de nombreux symptômes variés tels que maux de tête, vertiges, fatigue, irritabilité, difficultés de concentration, difficultés à accomplir des tâches mentales, altération de la mémoire, insomnie et diminution de la tolérance au stress, aux émotions ou à l'alcool.

Syndrome : • cérébral post-traumatique, non psychotique
• post-contusionnel (encéphalopathie)
• (subjectif) des traumatisés crâniens

F07.8 Autres troubles organiques de la personnalité et du comportement dus à une affection, une lésion et un dysfonctionnement cérébraux

Trouble affectif organique de l'hémisphère droit

F07.9 Trouble organique de la personnalité et du comportement dû à une affection, une lésion et un dysfonctionnement cérébraux, sans précision

Psychosyndrome organique

F09 Trouble mental organique ou symptomatique, sans précision

Psychose : • organique SAI
• symptomatique SAI

A l'exclusion de : psychose SAI (F29)

Troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation de substances psycho-actives (F10–F19)

Ce groupe comprend de nombreux troubles variés, de gravité et de symptomatologie diverses, mais qui sont tous liés à l'utilisation d'une ou de plusieurs substances psycho-actives, prescrites ou non par un médecin. Le troisième caractère du code identifie la substance impliquée, alors que le quatrième caractère sert à spécifier les tableaux cliniques ; les quatrième caractères doivent être utilisés, selon les besoins, pour chacune des substances indiquées ; il convient toutefois de noter que les quatrième caractères du code ne sont pas tous applicables à chaque substance.

L'identification de la substance psycho-active doit se faire à partir de toutes les sources d'information possibles. Ces dernières comportent : les informations fournies par le sujet lui-même, les analyses de sang, d'urine, etc., les symptômes physiques et psychologiques caractéristiques, les signes et comportements cliniques, les drogues trouvées chez le patient, les renseignements des tierces personnes bien informées. De nombreux sujets consomment plusieurs catégories de substances psycho-actives différentes. Le diagnostic principal se fera, si possible, en fonction de la substance toxique (ou de la catégorie de substances toxiques) qui est responsable du tableau clinique ou qui en détermine les caractéristiques essentielles. Des diagnostics supplémentaires doivent être codés quand d'autres substances psycho-actives ont été consommées en quantité suffisante pour provoquer une intoxication (quatrième caractère .0), des conséquences nocives (quatrième caractère .1), une dépendance (quatrième caractère .2) ou d'autres troubles (quatrième caractère .3–.9).

Le diagnostic de troubles liés à l'utilisation de substances multiples (F19) doit être réservé à des cas où le choix des substances psycho-actives se fait de façon chaotique et sans discrimination, ou dans lesquels il n'est pas possible de différencier les effets provenant des unes ou des autres.

A l'exclusion de : abus de substances n'entraînant pas de dépendance (F55)

Les subdivisions suivantes doivent être utilisées comme quatrième caractère avec les rubriques F10–F19 :

.0 Intoxication aiguë

Etat consécutif à la prise d'une substance psycho-active et entraînant des perturbations de la conscience, des facultés cognitives, de la perception, de l'affect ou du comportement, ou d'autres fonctions et réponses psychophysiologiques. Les perturbations sont directement liées aux effets pharmacologiques aigus de la substance consommée, et disparaissent avec le temps, avec guérison complète, sauf dans les cas ayant entraîné des lésions organiques ou d'autres complications. Parmi les complications, on peut citer : les traumatismes, les fausses routes avec inhalation de vomissements, le delirium, le coma, les convulsions et d'autres complications médicales. La nature de ces complications dépend de la catégorie pharmacologique de la substance consommée et de son mode d'administration.

Les subdivisions suivantes peuvent être utilisées comme cinquième caractère pour préciser le tableau clinique :

- 0 sans complication
- 1 avec traumatismes ou autres blessures physiques
- 2 avec d'autres complications médicales
- 3 avec delirium
- 4 avec distorsion des perceptions
- 5 avec coma
- 6 avec convulsions
- 7 intoxication pathologique

Etats de transe et de possession au cours d'une intoxication par une substance psycho-active

Intoxication pathologique

Ivresse : • SAI
 • alcoolique aiguë

"Mauvais voyages" (drogues) [bad trip]

A l'exclusion de : intoxication signifiant empoisonnement (T36–T50)

.1 Utilisation nocive pour la santé

Mode de consommation d'une substance psycho-active qui est préjudiciable à la santé. Les complications peuvent être physiques (par exemple hépatite consécutive à des injections de substances psycho-actives par le sujet lui-même) ou psychiques (par exemple épisodes dépressifs secondaires à une forte consommation d'alcool).

Abus d'une substance psycho-active

.2 Syndrome de dépendance

Ensemble de phénomènes comportementaux, cognitifs et physiologiques survenant à la suite d'une consommation répétée d'une substance psycho-active, typiquement associés à un désir puissant de prendre la drogue, à une difficulté à contrôler la consommation, à une poursuite de la consommation malgré des conséquences nocives, à un désinvestissement progressif des autres activités et obligations au profit de la consommation de cette drogue, à une tolérance accrue, et, parfois, à un syndrome de sevrage physique.

Le syndrome de dépendance peut concerner une substance psycho-active spécifique (par exemple le tabac, l'alcool ou le diazépam), une catégorie de substances (par exemple les substances opiacées) ou un ensemble plus vaste de substances psycho-actives pharmacologiquement différentes.

Les subdivisions suivantes peuvent être utilisées comme caractères supplémentaires pour spécifier le tableau clinique :

- 0 actuellement abstinent
 - 00 actuellement abstinent en rémission récente
 - 01 actuellement abstinent en rémission partielle
 - 02 actuellement abstinent en rémission complète
- 1 actuellement abstinent, mais dans un environnement protégé
- 2 suit actuellement un régime de maintenance ou de substitution, sous surveillance médicale
- 3 actuellement abstinent, mais prend des médicaments aversifs ou bloquants
- 4 utilise actuellement la drogue [dépendance active]
 - 40 dépendance active sans signe physique
 - 41 dépendance active avec symptômes physiques
- 5 utilisation continue
- 6 utilisation épisodique (dipsomanie)

Alcoolisme chronique

Dipsomanie

Toxicomanie

.3 Syndrome de sevrage

Ensemble de symptômes qui se regroupent de diverses manières et dont la gravité est variable ; ils surviennent lors d'un sevrage complet ou partiel d'une substance psycho-active consommée de façon prolongée. La survenue et l'évolution du syndrome de sevrage sont limitées dans le temps et dépendent de la catégorie et de la dose de la substance psycho-active consommée immédiatement avant l'arrêt ou la réduction de la consommation. Le syndrome de sevrage peut se compliquer de convulsions.

Les subdivisions suivantes peuvent être utilisées comme cinquième caractère pour spécifier la présence de complications :

0 sans complication

1 avec convulsions

.4 Syndrome de sevrage avec delirium

Etat dans lequel le syndrome de sevrage décrit sous le quatrième caractère .3 se complique d'un delirium (voir les critères de F05.-). Cet état peut également comporter des convulsions. Lorsque des facteurs organiques jouent également un rôle dans cette étiologie, l'état doit être classé en F05.8.

Les subdivisions suivantes peuvent être utilisées comme cinquième caractère pour spécifier la présence de complications :

0 sans convulsion

1 avec convulsions

Delirium tremens

.5 Trouble psychotique

Ensemble de phénomènes psychotiques survenant durant ou immédiatement après la consommation d'une substance psycho-active, qui ne peuvent être entièrement expliqués par une intoxication aiguë et qui n'entrent pas dans le cadre d'un syndrome de sevrage. Ce trouble se caractérise par la présence d'hallucinations (typiquement auditives, mais souvent également polysensorielles), d'une distorsion des perceptions, d'idées délirantes (souvent de type paranoïaque ou persécutoire), de perturbations psychomotrices (agitation ou stupeur), et d'un affect anormal, pouvant aller d'une peur intense à l'extase. Les fonctions élémentaires ne sont habituellement pas touchées, mais il peut exister un certain degré d'obnubilation de la conscience, n'atteignant toutefois jamais le caractère d'une confusion grave.

Les subdivisions suivantes peuvent être utilisées comme cinquième caractère pour spécifier la présence de complications :

0 d'allure schizophrénique

1 avec idées délirantes au premier plan

2 avec hallucinations au premier plan

3 avec symptômes polymorphes au premier plan

4 avec symptômes dépressifs au premier plan

5 avec symptômes maniaques au premier plan

6 mixte

Hallucinose

Jalousie alcoolique

Paranoïa

Psychose SAI

A l'exclusion de : trouble psychotique résiduel ou de survenue tardive, induit par l'alcool ou d'autres substances psycho-actives (F10–F19 avec le quatrième caractère .7)

.6 Syndrome amnésique

Syndrome dominé par la présence de troubles chroniques de la mémoire (faits récents et anciens). La mémoire immédiate est habituellement préservée et la mémoire récente est plus sévèrement perturbée que la mémoire des faits anciens. Il y a habituellement des perturbations manifestes de la perception du temps et de la chronologie des événements, ainsi que des difficultés à apprendre des matières nouvelles. Le syndrome peut comporter une fabulation intense. Les autres fonctions cognitives sont d'habitude relativement préservées et les troubles mnésiques sont sans commune mesure avec les autres perturbations.

Psychose ou syndrome de Korsakov, induit par l'alcool ou d'autres substances psycho-actives ou sans précision

Trouble amnésique induit par l'alcool ou les drogues

A l'exclusion de : syndrome de Korsakov non alcoolique (F04)

.7 Trouble résiduel ou psychotique de survenue tardive

Etat dans lequel les modifications, induites par les substances psycho-actives, des cognitions, des affects, de la personnalité ou du comportement persistent au-delà de la période où l'on estime que la substance psycho-active a des effets directs. La survenue de la perturbation doit être directement liée à la consommation de la substance. Les cas où le début du trouble est retardé par rapport à un (des) épisode(s) d'abus d'une substance psycho-active ne doivent être notés ici que s'il existe des arguments clairs et précis permettant d'attribuer le trouble aux effets résiduels de la substance. Les flashbacks peuvent être différenciés d'un état psychotique, en partie parce qu'ils sont épisodiques et souvent de courte durée, et en partie parce qu'ils reproduisent des expériences antérieures liées à l'alcool ou à d'autres substances psycho-actives.

Les subdivisions suivantes peuvent être utilisées comme cinquième caractère pour spécifier le tableau clinique :

- 0 flashbacks
- 1 trouble de la personnalité ou du comportement
- 2 trouble thymique résiduel
- 3 démence
- 4 autre déficit cognitif persistant
- 5 trouble psychotique à début tardif

Démence : • alcoolique SAI
• et autres altérations des fonctions cognitives durables, moins sévères

Flashbacks

Syndrome cérébral alcoolique chronique

Trouble (des) : • affectif résiduel
• perceptions persistant, induit par des substances hallucinogènes
• psychotique de survenue tardive, induit par des substances psycho-actives
• résiduel de la personnalité et du comportement

A l'exclusion de : état psychotique induit par l'alcool ou d'autres substances psycho-actives (F10–F19 avec le quatrième caractère .5)
syndrome de Korsakov induit par l'alcool ou d'autres substances psycho-actives (F10–F19 avec le quatrième caractère .6)

.8 Autres troubles mentaux et du comportement

.9 Trouble mental ou du comportement, sans précision

F10.– Troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation d'alcool

[\[voir en début de groupe pour les subdivisions à 4, 5 et 6 caractères\]](#)

F11.– Troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation d'opiacés

[\[voir en début de groupe pour les subdivisions à 4, 5 et 6 caractères\]](#)

[Aunis p.51](#) : Comprend les troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation d'héroïne

F12.– Troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation de dérivés du cannabis

[\[voir en début de groupe pour les subdivisions à 4, 5 et 6 caractères\]](#)

F13.– Troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation de sédatifs ou d'hypnotiques

[\[voir en début de groupe pour les subdivisions à 4, 5 et 6 caractères\]](#)

F14.– Troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation de cocaïne

[\[voir en début de groupe pour les subdivisions à 4, 5 et 6 caractères\]](#)

F15.– Troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation d'autres stimulants, y compris la caféine

[\[voir en début de groupe pour les subdivisions à 4, 5 et 6 caractères\]](#)

F16.– Troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation d'hallucinogènes

[\[voir en début de groupe pour les subdivisions à 4, 5 et 6 caractères\]](#)

F17.- Troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation de tabac[\[voir en début de groupe pour les subdivisions à 4, 5 et 6 caractères\]](#)**F18.- Troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation de solvants volatils**[\[voir en début de groupe pour les subdivisions à 4, 5 et 6 caractères\]](#)**F19.- Troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation de drogues multiples et troubles liés à l'utilisation d'autres substances psycho-actives**[\[voir en début de groupe pour les subdivisions à 4, 5 et 6 caractères\]](#)

Cette catégorie doit être utilisée quand au moins deux substances psycho-actives sont utilisées, sans qu'il soit possible de déterminer laquelle est principalement en cause dans le trouble. Cette catégorie doit également être utilisée quand la nature exacte de certaines – voire de l'ensemble – des substances psycho-actives utilisées est incertaine ou inconnue, de nombreux consommateurs de drogues multiples ne sachant pas exactement eux-mêmes ce qu'ils prennent.

Comprend : utilisation inadéquate de drogues SAI

Schizophrénie, trouble schizotypique et troubles délirants (F20–F29)

Ce groupe réunit la schizophrénie, catégorie la plus importante de ce groupe de troubles, le trouble schizotypique, les troubles délirants persistants et un groupe assez large de troubles psychotiques aigus et transitoires. Les troubles schizo-affectifs ont été maintenus ici bien que leur nature reste controversée.

F20 Schizophrénie

Les troubles schizophréniques se caractérisent habituellement par des distorsions fondamentales et caractéristiques de la pensée et de la perception, ainsi que par des affects inappropriés ou émoussés. La clarté de l'état de conscience et les capacités intellectuelles sont habituellement préservées, bien que certains déficits des fonctions cognitives puissent apparaître au cours de l'évolution. Les phénomènes psychopathologiques les plus importants sont : l'écho de la pensée, les pensées imposées et le vol de la pensée, la divulgation de la pensée, la perception délirante, les idées délirantes de contrôle, d'influence ou de passivité, les hallucinations dans lesquelles des voix parlent ou discutent du sujet à la troisième personne, les troubles du cours de la pensée et les symptômes négatifs.

L'évolution des troubles schizophréniques peut être continue, épisodique avec survenue d'un déficit progressif ou stable, ou bien elle peut comporter un ou plusieurs épisodes suivis d'une rémission complète ou incomplète.

On ne doit pas faire un diagnostic de schizophrénie quand le tableau clinique comporte des symptômes dépressifs ou maniaques importants, à moins d'être certain que les symptômes schizophréniques précédaient les troubles affectifs. Par ailleurs, on ne doit pas porter un diagnostic de schizophrénie quand il existe une atteinte cérébrale manifeste ou une intoxication par une drogue ou un sevrage à une drogue. Des troubles semblables apparaissant au cours d'une épilepsie ou d'une autre affection cérébrale, sont à coder en F06.2, ceux induits par des substances psycho-actives étant à classer en F10–F19 avec le quatrième caractère .5.

Les subdivisions suivantes peuvent être utilisées comme cinquième caractère pour spécifier la modalité évolutive :

- 0 continue
- 1 épisodique avec déficit progressif
- 2 épisodique avec déficit stable
- 3 épisodique rémittente
- 4 rémission incomplète
- 5 rémission complète
- 8 autre
- 9 évolution imprévisible, période d'observation trop brève

A l'exclusion de : réaction schizophrénique (F23.2)
 schizophrénie : • aiguë (indifférenciée) (F23.2)
 • cyclique (F25.2)
 trouble schizotypique (F21)

F20.0 Schizophrénie paranoïde

La schizophrénie paranoïde se caractérise essentiellement par la présence d'idées délirantes relativement stables, souvent de persécution, habituellement accompagnées d'hallucinations, en particulier auditives, et de perturbations des perceptions. Les perturbations des affects, de la volonté et du langage, de même que les symptômes catatoniques, sont soit absents, soit relativement discrets.

Schizophrénie paraphrénique

A l'exclusion de : état paranoïaque d'involution (F22.8)
paranoïa (F22.0)

F20.1 Schizophrénie hébéphrénique

Forme de schizophrénie caractérisée par la présence, au premier plan, d'une perturbation des affects ; les idées délirantes et les hallucinations restent flottantes et fragmentaires, le comportement est irresponsable et imprévisible ; il existe fréquemment un maniérisme. L'humeur est superficielle et inappropriée. La pensée est désorganisée et le discours incohérent. Le trouble entraîne fréquemment un isolement social. Le pronostic est habituellement médiocre en raison de l'apparition précoce de symptômes « négatifs » concernant, en particulier, un émoussement des affects et une perte de la volonté. En principe, le diagnostic d'hébéphrénie doit être réservé à des adolescents et des adultes jeunes.

Hébéphrénie

Schizophrénie désorganisée

F20.2 Schizophrénie catatonique

La schizophrénie catatonique se caractérise essentiellement par la présence de perturbations psychomotrices importantes pouvant alterner d'un extrême à un autre : hyperkinésie ou stupeur, obéissance automatique ou négativisme. Des attitudes imposées ou des postures catatoniques peuvent être maintenues pendant une période prolongée. La survenue d'épisodes d'agitation violente est caractéristique de ce trouble. Les manifestations catatoniques peuvent s'accompagner d'un état oniroïde (ressemblant à un rêve) comportant des expériences hallucinatoires intensément vécues.

Catalepsie schizophrénique

Catatonie

Flexibilité cireuse catatonique

Stupeur

F20.3 Schizophrénie indifférenciée

Etats psychotiques répondant aux critères généraux de la schizophrénie, mais ne correspondant à aucune des formes cliniques décrites en F20.0–F20.2, ou répondant simultanément aux critères de plusieurs de ces formes, sans prédominance nette d'un groupe déterminé de caractéristiques diagnostiques.

Schizophrénie atypique

A l'exclusion de : dépression post-schizophrénique (F20.4)

schizophrénie chronique indifférenciée (F20.5)

trouble psychotique aigu d'allure schizophrénique (F23.2)

F20.4 Dépression post-schizophrénique

Episode dépressif éventuellement prolongé, survenant au décours d'une maladie schizophrénique. Certains symptômes schizophréniques « positifs » ou « négatifs » doivent encore être présents, mais ne dominant plus le tableau clinique. Ce type d'état dépressif s'accompagne d'un risque accru de suicide. Si le patient ne présente plus aucun symptôme schizophrénique, on doit faire un diagnostic d'épisode dépressif (F32.-). Si les symptômes schizophréniques restent florides et au premier plan de la symptomatologie, on doit garder le diagnostic de la forme clinique appropriée de schizophrénie (F20.0–F20.3).

F20.5 Schizophrénie résiduelle

Stade chronique de l'évolution d'une maladie schizophrénique, avec une progression nette à partir du début jusqu'à un stade tardif caractérisé par des symptômes « négatifs » durables, mais pas obligatoirement irréversibles, par exemple ralentissement psychomoteur, hypoactivité, émoussement affectif, passivité et manque d'initiative, pauvreté de la quantité et du contenu du discours, peu de communication non verbale (expression faciale, contact oculaire, modulation de la voix et gestes), manque de soins apportés à sa personne et performances sociales médiocres.

Etat résiduel schizophrénique

Restzustand (schizophrénique)

Schizophrénie chronique indifférenciée

F20.6 Schizophrénie simple
 Trouble caractérisé par la survenue insidieuse et progressive de bizarreries du comportement, d'une impossibilité à répondre aux exigences de la société et d'une diminution globale des performances. La survenue des caractéristiques « négatives » de la schizophrénie résiduelle (par exemple un émoussement affectif et une perte de la volonté, etc.) n'est pas précédée d'un quelconque symptôme psychotique manifeste.

F20.8 Autres formes de schizophrénie
 Accès schizophréniforme
 Psychose schizophréniforme
 Trouble schizophréniforme
 Schizophrénie cénestopathique
A l'exclusion de : état paranoïaque d'involution (F22.8)

F20.9 Schizophrénie, sans précision

F21 Trouble schizotypique

Trouble caractérisé par un comportement excentrique et des anomalies de la pensée et des affects, ressemblant à celles de la schizophrénie, mais ne comportant aucune anomalie schizophrénique manifeste ou caractéristique à un moment quelconque de l'évolution. La symptomatologie peut comporter une froideur affective inappropriée, une anhédonie, un comportement étrange ou excentrique, une tendance au retrait social, des idées de persécution ou des idées bizarres ne présentant pas les caractéristiques d'idées délirantes authentiques, des ruminations obsessionnelles, des troubles du cours de la pensée et des perturbations des perceptions, parfois des épisodes transitoires quasi-psychotiques comportant des illusions intenses, des hallucinations auditives ou autres et des idées pseudo-délirantes, survenant habituellement sans facteur déclenchant extérieur. Le début du trouble est difficile à déterminer et son évolution correspond habituellement à celle d'un trouble de la personnalité.

Personnalité schizotypique

Réaction schizophrénique latente

Schizophrénie :

- borderline
- latente
- prépsychotique
- prodromique
- pseudonévrotique
- pseudopsychopathique

A l'exclusion de : personnalité schizoïde (F60.1)
 syndrome d'Asperger (F84.5)

F22 Troubles délirants persistants

Comprend des troubles divers caractérisés uniquement, ou essentiellement, par la présence d'idées délirantes persistantes et ne pouvant être classés parmi les troubles organiques, schizophréniques ou affectifs. Quand la durée d'un trouble délirant est inférieure à quelques mois, il doit être classé, au moins temporairement, en F23.-.

F22.0 Trouble délirant

Trouble caractérisé par la survenue d'une idée délirante unique ou d'un ensemble d'idées délirantes apparentées, habituellement persistantes, parfois durant toute la vie. Le contenu de l'idée ou des idées délirantes est très variable. La présence d'hallucinations auditives (voix) manifestes et persistantes, de symptômes schizophréniques tels que des idées délirantes d'influence ou un émoussement net des affects, ou la mise en évidence d'une affection cérébrale, sont incompatibles avec le diagnostic. Toutefois, la présence d'hallucinations auditives, en particulier chez les sujets âgés, survenant de façon irrégulière ou transitoire, ne permet pas d'éliminer ce diagnostic, à condition qu'il ne s'agisse pas d'hallucinations typiquement schizophréniques et qu'elles ne dominent pas le tableau clinique.

Etat paranoïaque

Paranoïa

Paraphrénie (tardive)

Psychose paranoïaque

Sensitiver Beziehungswahn [Délire de relation des sensitifs]

A l'exclusion de : personnalité paranoïaque (F60.0)
 psychose paranoïaque psychogène (F23.3)
 réaction paranoïaque (F23.3)
 schizophrénie paranoïde (F20.0)

F22.8 Autres troubles délirants persistants

Troubles dans lesquels l'idée ou les idées délirantes sont accompagnées d'hallucinations auditives persistantes à type de voix ou de symptômes schizophréniques qui ne justifient pas un diagnostic de schizophrénie (F20.-).

Dysmorphophobie délirante

Etat paranoïaque d'involution

Paranoïa quérulente

F22.9 Trouble délirant persistant, sans précision

F23 Troubles psychotiques aigus et transitoires

Groupe hétérogène de troubles caractérisés par la survenue aiguë de symptômes psychotiques tels que des idées délirantes, des hallucinations, des perturbations des perceptions et par une désorganisation massive du comportement normal. Une survenue aiguë est définie comme étant l'apparition, allant crescendo, d'un tableau clinique manifestement pathologique, en deux semaines au plus. Ces troubles ne comportent aucun élément en faveur d'une étiologie organique. Ils s'accompagnent souvent d'une perplexité ou d'une hébétude, mais les perturbations de l'orientation dans le temps, dans l'espace, et quant à la personne, ne sont pas suffisamment persistantes ou graves pour répondre aux critères d'un delirium d'origine organique (F05.-). En général, ces troubles guérissent complètement en moins de quelques mois, souvent en quelques semaines ou jours. Le diagnostic doit être modifié si le trouble persiste. Le trouble peut être associé à un facteur aigu de stress, c'est-à-dire habituellement à des événements stressants survenus une ou deux semaines avant le début du trouble.

Les subdivisions suivantes peuvent être utilisées comme cinquième caractère pour préciser la présence ou l'absence d'un facteur de stress aigu associé :

0 sans facteur de stress aigu associé

1 avec facteur de stress aigu associé

F23.0 Trouble psychotique aigu polymorphe, sans symptôme schizophrénique

Trouble psychotique aigu, comportant des hallucinations, des idées délirantes ou des perturbations des perceptions manifestes, mais très variables, changeant de jour en jour, voire d'heure en heure. Il existe souvent un bouleversement émotionnel s'accompagnant de sentiments intenses et transitoires de bonheur ou d'extase, d'anxiété ou d'irritabilité.

Le polymorphisme et l'instabilité sont caractéristiques du tableau clinique.

Les caractéristiques psychotiques ne répondent pas aux critères de la schizophrénie (F20.-). Ces troubles ont souvent un début brutal, se développent rapidement en l'espace de quelques jours et disparaissent souvent rapidement, sans rechutes. Quand les symptômes persistent, le diagnostic doit être modifié pour celui de trouble délirant persistant (F22.-).

Bouffée délirante sans symptôme schizophrénique ou sans précision

Psychose cycloïde sans symptôme schizophrénique ou sans précision

F23.1 Trouble psychotique aigu polymorphe avec symptômes schizophréniques

Trouble psychotique aigu caractérisé par la présence du tableau clinique polymorphe et instable décrit sous F23.0; malgré l'instabilité du tableau clinique, certains symptômes typiquement schizophréniques sont présents la plupart du temps. Quand les symptômes schizophréniques persistent, le diagnostic doit être modifié pour celui de schizophrénie (F20.-).

Bouffée délirante avec symptômes schizophréniques

Psychose cycloïde

F23.2 Trouble psychotique aigu d'allure schizophrénique

Trouble psychotique aigu, caractérisé par la présence de symptômes psychotiques relativement stables, justifiant un diagnostic de schizophrénie, mais persistant moins d'un mois. Les caractéristiques polymorphes instables décrites en F23.0 sont absentes. Quand les symptômes schizophréniques persistent, le diagnostic doit être modifié pour celui de schizophrénie (F20.-).

Accès schizophréniforme de courte durée

Psychose schizophréniforme de courte durée

Trouble schizophréniforme de courte durée

Onirophrénie

Réaction schizophrénique

Schizophrénie aiguë (indifférenciée)

A l'exclusion de : trouble :

- délirant organique [d'allure schizophrénique] (F06.2)
- schizophréniforme SAI (F20.8)

- F23.3** **Autre trouble psychotique aigu, essentiellement délirant**
 Trouble psychotique aigu caractérisé par la présence au premier plan du tableau clinique d'idées délirantes ou d'hallucinations relativement stables, mais ne justifiant pas un diagnostic de schizophrénie (F20.-). Quand les idées délirantes persistent, le diagnostic doit être modifié pour celui de trouble délirant persistant (F22.-).
 Psychose paranoïaque psychogène
 Réaction paranoïaque
- F23.8** **Autres troubles psychotiques aigus et transitoires**
 Autres troubles psychotiques aigus précisés ne comportant aucun élément en faveur d'une étiologie organique, et ne justifiant pas un classement en F23.0–F23.3.
- F23.9** **Trouble psychotique aigu et transitoire, sans précision**
 Psychose réactionnelle (brève) SAI

F24 **Trouble délirant induit**

Trouble délirant partagé par au moins deux personnes liées très étroitement entre elles sur le plan émotionnel. Un seul des partenaires présente un trouble psychotique authentique ; les idées délirantes sont induites chez l'autre (les autres) et disparaissent habituellement en cas de séparation des partenaires.
 Folie à deux
 Trouble : • paranoïaque induit
 • psychotique induit

F25 **Troubles schizoaffectifs**

Troubles épisodiques dans lesquels des symptômes affectifs et des symptômes schizophréniques sont conjointement au premier plan de la symptomatologie, mais ne justifient pas un diagnostic ni de schizophrénie, ni d'épisode dépressif ou maniaque. Les affections au cours desquelles des symptômes affectifs sont surajoutés à une maladie schizophrénique préexistante, ou vont de pair ou alternent avec des troubles délirants persistants d'un type différent, sont classés sous F20–F29. La présence de symptômes psychotiques non congruents à l'humeur, au cours des troubles affectifs, ne justifie pas un diagnostic de trouble schizoaffectif.

Les subdivisions suivantes peuvent être utilisées comme cinquième caractère pour préciser les sous-types suivants :

- 0 présence simultanée de symptômes affectifs et schizophréniques, sans persistance de symptômes schizophréniques après la disparition des symptômes affectifs
 1 présence simultanée de symptômes affectifs et schizophréniques, avec persistance de symptômes schizophréniques après la disparition des symptômes affectifs

- F25.0** **Trouble schizoaffectif, type maniaque**
 Trouble dans lequel des symptômes schizophréniques et des symptômes maniaques sont conjointement au premier plan de la symptomatologie au cours d'un même épisode de la maladie, l'épisode pathologique ne justifiant ainsi un diagnostic ni de schizophrénie ni d'épisode maniaque.
 Cette sous-catégorie doit être utilisée pour classer un épisode isolé et le trouble récurrent dont la plupart des épisodes sont des épisodes schizoaffectifs, type maniaque.
 Psychose : • schizoaffective, type maniaque
 • schizophréniforme, type maniaque
- F25.1** **Trouble schizoaffectif, type dépressif**
 Trouble dans lequel des symptômes schizophréniques et des symptômes dépressifs sont conjointement au premier plan de la symptomatologie au cours d'un même épisode de la maladie, l'épisode pathologique ne justifiant ainsi un diagnostic ni de schizophrénie ni d'épisode dépressif.
 Cette sous-catégorie doit être utilisée pour classer un épisode isolé et le trouble récurrent dont la plupart des épisodes sont des épisodes schizoaffectifs, type dépressif.
 Psychose : • schizoaffective, type dépressif
 • schizophréniforme, type dépressif
- F25.2** **Trouble schizoaffectif, type mixte**
 Psychose schizophrénique et affective mixte
 Schizophrénie cyclique
- F25.8** **Autres troubles schizoaffectifs**
- F25.9** **Trouble schizoaffectif, sans précision**
 Psychose schizoaffective SAI

F28 Autres troubles psychotiques non organiques

Troubles délirants ou hallucinatoires ne justifiant pas un diagnostic de schizophrénie (F20.-), de trouble délirant persistant (F22.-), de trouble psychotique aigu et transitoire (F23.-), d'épisode maniaque type psychotique (F30.2) ou d'épisode dépressif grave type psychotique (F32.3).

Psychose hallucinatoire chronique

F29 Psychose non organique, sans précision

Psychose SAI

A l'exclusion de : psychose organique ou symptomatique SAI (F09)
trouble mental SAI (F99)

Troubles de l'humeur [affectifs] (F30–F39)

Ce groupe réunit les troubles dans lesquels la perturbation fondamentale est un changement des affects ou de l'humeur, dans le sens d'une dépression (avec ou sans anxiété associée) ou d'une élation. Le changement de l'humeur est habituellement accompagné d'une modification du niveau global d'activité, et la plupart des autres symptômes sont soit secondaires à ces changements de l'humeur et de l'activité, soit facilement compréhensibles dans leur contexte.

La plupart de ces troubles ont tendance à être récurrents et la survenue des épisodes individuels peut souvent être mise en relation avec des situations ou des événements stressants.

F30 Episode maniaque

Toutes les subdivisions de cette catégorie s'appliquent exclusivement à un épisode isolé. Un épisode hypomaniaque ou maniaque survenant chez un sujet ayant présenté un ou plusieurs épisodes affectifs dans le passé (dépressif, hypomaniaque, maniaque ou mixte) doit conduire à un diagnostic de trouble affectif bipolaire (F31.-).

Comprend : trouble bipolaire, épisode maniaque isolé

F30.0 Hypomanie

Trouble caractérisé par la présence d'une élévation légère, mais persistante, de l'humeur, de l'énergie et de l'activité, associée habituellement à un sentiment intense de bien être et d'efficacité physique et psychique. Il existe souvent une augmentation de la sociabilité, du désir de parler, de la familiarité ou de l'énergie sexuelle, et une réduction du besoin de sommeil ; ces symptômes ne sont toutefois pas assez marqués pour entraver le fonctionnement professionnel ou pour entraîner un rejet social. L'euphorie et la sociabilité sont parfois remplacées par une irritabilité ou des attitudes vaniteuses ou grossières. Les perturbations de l'humeur et du comportement ne sont pas accompagnées d'hallucinations ou d'idées délirantes.

F30.1 Manie sans symptôme psychotique

Présence d'une élévation de l'humeur hors de proportion avec la situation du sujet, pouvant aller d'une jovialité insouciant à une agitation pratiquement incontrôlable. Cette élévation s'accompagne d'une augmentation d'énergie, entraînant une hyperactivité, un désir de parler et une réduction du besoin de sommeil. L'attention ne peut être soutenue et il existe souvent une distractibilité importante. Le sujet présente souvent une augmentation de l'estime de soi avec idées de grandeur et surestimation de ses capacités. La levée des inhibitions sociales normales peut entraîner des conduites imprudentes, déraisonnables, inappropriées ou déplacées.

F30.2 Manie avec symptômes psychotiques

Présence, associée au tableau clinique décrit en F30.1, d'idées délirantes (habituellement de grandeur) ou d'hallucinations (habituellement à type de voix parlant directement au sujet), ou d'une agitation, d'une activité motrice excessive et d'une fuite des idées d'une gravité telle que le sujet devient incompréhensible ou hors d'état de communiquer normalement.

F30.20 Manie avec symptômes psychotiques congruents à l'humeur

F30.21 Manie avec symptômes psychotiques non congruents à l'humeur

F30.8 Autres épisodes maniaques

F30.9 Episode maniaque, sans précision

Manie SAI

F31 Trouble affectif bipolaire

Trouble caractérisé par deux ou plusieurs épisodes au cours desquels l'humeur et le niveau d'activité du sujet sont profondément perturbés, tantôt dans le sens d'une élévation de l'humeur et d'une augmentation de l'énergie et de l'activité (hypomanie ou manie), tantôt dans le sens d'un abaissement de l'humeur et d'une réduction de l'énergie et de l'activité (dépression). Les épisodes récurrents d'hypomanie ou de manie sont classés comme bipolaires.

Comprend : maladie maniacodépressive
psychose maniacodépressive
réaction maniacodépressive

A l'exclusion de : cyclothymie (F34.0)
trouble bipolaire, épisode maniaque isolé (F30.-)

F31.0 Trouble affectif bipolaire, épisode actuel hypomaniaque

Le sujet est actuellement hypomaniaque, et a eu, dans le passé, au moins un autre épisode affectif (hypomaniaque, maniaque, dépressif, ou mixte).

F31.1 Trouble affectif bipolaire, épisode actuel maniaque sans symptômes psychotiques

Le sujet est actuellement maniaque, sans symptômes psychotiques (comme sous F30.1), et a eu, dans le passé, au moins un autre épisode affectif (hypomaniaque, maniaque, dépressif ou mixte).

F31.2 Trouble affectif bipolaire, épisode actuel maniaque avec symptômes psychotiques

Le sujet est actuellement maniaque, avec symptômes psychotiques (comme sous F30.2), et a eu, dans le passé, au moins un autre épisode affectif (hypomaniaque, maniaque, dépressif ou mixte).

F31.20 Trouble affectif bipolaire, épisode actuel maniaque, avec symptômes psychotiques congruents à l'humeur

F31.21 Trouble affectif bipolaire, épisode actuel maniaque, avec symptômes psychotiques non congruents à l'humeur

F31.3 Trouble affectif bipolaire, épisode actuel de dépression légère ou moyenne

Le sujet est actuellement déprimé, comme au cours d'un épisode dépressif d'intensité légère ou moyenne (F32.0 ou F32.1), et a eu, dans le passé, au moins un épisode hypomaniaque, maniaque ou mixte bien documenté.

F31.30 Trouble affectif bipolaire, épisode actuel de dépression légère ou moyenne, sans syndrome somatique

F31.31 Trouble affectif bipolaire, épisode actuel de dépression légère ou moyenne, avec syndrome somatique

F31.4 Trouble affectif bipolaire, épisode actuel de dépression sévère sans symptômes psychotiques

Le sujet est actuellement déprimé, comme au cours d'un épisode dépressif d'intensité sévère sans symptômes psychotiques (F32.2), et a eu, dans le passé, au moins un épisode hypomaniaque, maniaque ou mixte bien documenté.

F31.5 Trouble affectif bipolaire, épisode actuel de dépression sévère avec symptômes psychotiques

Le sujet est actuellement déprimé, comme au cours d'un épisode dépressif d'intensité sévère avec symptômes psychotiques (F32.3), et a eu, dans le passé, au moins un épisode hypomaniaque, maniaque ou mixte bien documenté.

F31.50 Trouble affectif bipolaire, épisode actuel de dépression sévère, avec symptômes psychotiques congruents à l'humeur

F31.51 Trouble affectif bipolaire, épisode actuel de dépression sévère, avec symptômes psychotiques non congruents à l'humeur

F31.6 Trouble affectif bipolaire, épisode actuel mixte

Le sujet a eu, dans le passé, au moins un épisode hypomaniaque, maniaque, dépressif ou mixte bien documenté, et l'épisode actuel est caractérisé soit par la présence simultanée de symptômes maniaques et dépressifs, soit par une alternance rapide de symptômes maniaques et dépressifs.

A l'exclusion de : épisode affectif mixte isolé (F38.0)

F31.7 Trouble affectif bipolaire, actuellement en rémission

Le sujet a eu, dans le passé, au moins un épisode hypomaniaque, maniaque ou mixte bien documenté, et au moins un autre épisode affectif (hypomaniaque, maniaque, dépressif ou mixte), mais sans aucune perturbation significative de l'humeur, ni actuellement, ni au cours des derniers mois. Les rémissions sous traitement prophylactique doivent être classées ici.

F31.8 Autres troubles affectifs bipolaires

Épisodes maniaques récurrents SAI

Trouble bipolaire II

F31.9 Trouble affectif bipolaire, sans précision

F33 Trouble dépressif récurrent

Trouble caractérisé par la survenue répétée d'épisodes dépressifs correspondant à la description d'un tel épisode (F32.-), en l'absence de tout antécédent d'épisodes indépendants d'exaltation de l'humeur et d'augmentation de l'énergie (manie). Le trouble peut toutefois comporter de brefs épisodes caractérisés par une légère élévation de l'humeur et une augmentation de l'activité (hypomanie), succédant immédiatement à un épisode dépressif, et parfois déclenchés par un traitement antidépresseur.

Les formes graves du trouble dépressif récurrent (F33.2 et F33.3) présentent de nombreux points communs avec des concepts antérieurs comme ceux de dépression maniacodépressive, de mélancolie, de dépression vitale et de dépression endogène. Le premier épisode peut survenir à n'importe quel âge, de l'enfance à la vieillesse, le début peut être aigu ou insidieux et la durée peut varier de quelques semaines à de nombreux mois. Le risque de survenue d'un épisode maniaque ne peut jamais être complètement écarté chez un patient présentant un trouble dépressif récurrent, quel que soit le nombre d'épisodes dépressifs déjà survenus. Si un tel épisode maniaque se produit, le diagnostic doit être changé pour celui de trouble affectif bipolaire (F31.-).

Comprend : épisodes récurrents de : • dépression : • psychogène
• réactionnelle
• réaction dépressive

trouble dépressif saisonnier

A l'exclusion de : épisodes dépressifs récurrents de courte durée (F38.1)

F33.0 Trouble dépressif récurrent, épisode actuel léger

Trouble caractérisé par la survenue répétée d'épisodes dépressifs, l'épisode actuel étant léger (F32.0), en l'absence de tout antécédent de manie.

F33.00 Trouble dépressif récurrent, épisode actuel léger, sans syndrome somatique

F33.01 Trouble dépressif récurrent, épisode actuel léger, avec syndrome somatique

F33.1 Trouble dépressif récurrent, épisode actuel moyen

Trouble caractérisé par la survenue répétée d'épisodes dépressifs, l'épisode actuel étant moyen (F32.1), en l'absence de tout antécédent de manie.

F33.10 Trouble dépressif récurrent, épisode actuel moyen, sans syndrome somatique

F33.11 Trouble dépressif récurrent, épisode actuel moyen, avec syndrome somatique

F33.2 Trouble dépressif récurrent, épisode actuel sévère sans symptôme psychotique

Trouble caractérisé par la survenue répétée d'épisodes dépressifs, l'épisode actuel étant sévère, sans symptôme psychotique (F32.2), en l'absence de tout antécédent de manie.

Dépression : • endogène sans symptôme psychotique

• majeure récurrente, sans symptôme psychotique

• vitale récurrente, sans symptôme psychotique

Psychose maniacodépressive, forme dépressive, sans symptôme psychotique

F33.3 Trouble dépressif récurrent, épisode actuel sévère avec symptômes psychotiques

Trouble caractérisé par la survenue répétée d'épisodes dépressifs, l'épisode actuel étant sévère, avec symptômes psychotiques (F32.3), en l'absence de tout épisode précédent de manie.

Dépression endogène avec symptômes psychotiques

Épisodes récurrents sévères de : • dépression : • majeure, avec symptômes psychotiques

• psychotique

• psychose dépressive : • psychogène

• réactionnelle

Psychose maniacodépressive, forme dépressive, avec symptômes psychotiques

F33.30 Trouble dépressif récurrent, épisode actuel sévère, avec symptômes psychotiques congruents à l'humeur

F33.31 Trouble dépressif récurrent, épisode actuel sévère, avec symptômes psychotiques non congruents à l'humeur

F33.4 Trouble dépressif récurrent, actuellement en rémission

Le sujet a eu dans le passé au moins deux épisodes dépressifs répondant aux descriptions données en F33.0–F33.3, mais ne présente aucun symptôme dépressif depuis plusieurs mois.

F33.8 Autres troubles dépressifs récurrents**F33.9 Trouble dépressif récurrent, sans précision**

Dépression unipolaire SAI

F34 Troubles de l'humeur [affectifs] persistants

Troubles de l'humeur persistants et habituellement fluctuants, dans lesquels la plupart des épisodes individuels ne sont pas suffisamment sévères pour justifier un diagnostic d'épisode hypomaniaque ou d'épisode dépressif léger. Toutefois, étant donné qu'ils persistent pendant des années et parfois pendant la plus grande partie de la vie adulte du sujet, ils entraînent une souffrance et une incapacité considérables. Dans certains cas, des épisodes maniaques ou dépressifs récurrents ou isolés peuvent se surajouter à un état affectif persistant.

F34.0 Cyclothymie

Instabilité persistante de l'humeur, comportant de nombreuses périodes de dépression ou d'exaltation légère (hypomanie), mais dont aucune n'est suffisamment sévère ou prolongée pour justifier un diagnostic de trouble affectif bipolaire (F31.-) ou de trouble dépressif récurrent (F33.-). Le trouble se rencontre fréquemment dans la famille de sujets ayant un trouble affectif bipolaire et certains sujets cyclothymiques sont eux-mêmes atteints ultérieurement d'un trouble affectif bipolaire.

Personnalité :

- affective
- cycloïde
- cyclothymique

F34.1 Dysthymie

Abaissement chronique de l'humeur, persistant au moins plusieurs années, mais dont la sévérité est insuffisante ou dont la durée des différents épisodes est trop brève pour justifier un diagnostic de trouble dépressif récurrent, sévère, moyen ou léger (F33.-).

Dépression :

- anxieuse persistante
- névrotique

Névrose dépressive

Personnalité dépressive

A l'exclusion de : dépression anxieuse (légère ou non persistante) (F41.2)

F34.8 Autres troubles de l'humeur [affectifs] persistants

F34.9 Trouble de l'humeur [affectif] persistant, sans précision

F38 Autres troubles de l'humeur [affectifs]

Tous les autres troubles de l'humeur dont la sévérité ou la durée est insuffisante pour justifier un classement en F30–F34.

F38.0 Autres troubles de l'humeur [affectifs] isolés

F38.00 Episode affectif mixte isolé

F38.1 Autres troubles de l'humeur [affectifs] récurrents

F38.10 Episodes dépressifs récurrents de courte durée

F38.8 Autres troubles de l'humeur [affectifs] précisés

F39 Trouble de l'humeur [affectif], sans précision

Psychose affective SAI

Troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes (F40–F48)

A l'exclusion de : associés à un trouble des conduites codé en F91.– (F92.8)

F40 Troubles anxieux phobiques

Groupe de troubles dans lesquels une anxiété est déclenchée, exclusivement ou essentiellement, par certaines situations bien précises sans dangerosité actuelle. Ces situations sont de ce fait typiquement évitées ou endurées avec appréhension. Les préoccupations du sujet peuvent être centrées sur des symptômes individuels tels que des palpitations ou une impression d'évanouissement et aboutissent souvent à une peur de mourir, de perdre le contrôle de soi ou de devenir fou. La simple évocation d'une situation phobogène déclenche habituellement une anxiété anticipatoire.

L'anxiété phobique est souvent associée à une dépression. Pour déterminer s'il convient de faire deux diagnostics (anxiété phobique et épisode dépressif) ou un seul (anxiété phobique ou épisode dépressif), il faut tenir compte de l'ordre de survenue des troubles et des mesures thérapeutiques au moment de l'examen.

F40.0 Agoraphobie

Groupe relativement bien défini de phobies concernant la crainte de quitter son domicile, la peur des magasins, des foules et des endroits publics, ou la peur de voyager seul en train, en autobus ou en avion. La présence d'un trouble panique est fréquente au cours des épisodes actuels ou antérieurs d'agoraphobie. Parmi les caractéristiques associées, on retrouve souvent des symptômes dépressifs ou obsessionnels, ainsi que des phobies sociales.

Les conduites d'évitement sont souvent au premier plan de la symptomatologie et certains agoraphobes n'éprouvent que peu d'anxiété, car ils parviennent à éviter les situations phobogènes.

F40.00 Agoraphobie sans trouble panique (actuel) (antérieur)

F40.01 Agoraphobie avec trouble panique

F40.1 Phobies sociales

Crainte d'être dévisagé par d'autres personnes, entraînant un évitement des situations d'interaction sociale. Les phobies sociales envahissantes s'accompagnent habituellement d'une perte de l'estime de soi et d'une peur d'être critiqué. Les phobies sociales peuvent se manifester par un rougissement, un tremblement des mains, des nausées ou un besoin urgent d'uriner, le patient étant parfois convaincu que l'une ou l'autre de ces manifestations secondaires constitue le problème primaire. Les symptômes peuvent évoluer vers des attaques de panique.

Anthropophobie

Névrose sociale

F40.2 Phobies spécifiques (isolées)

Phobies limitées à des situations spécifiques comme la proximité de certains animaux, les endroits élevés, les orages, l'obscurité, les voyages en avion, les espaces clos, l'utilisation des toilettes publiques, la prise de certains aliments, les soins dentaires, le sang ou les blessures. Bien que limitée, la situation phobogène peut déclencher, quand le sujet y est exposé, un état de panique, comme dans l'agoraphobie ou la phobie sociale.

Acrophobie

Claustrophobie

Phobie(s) (des) :

- animaux
- simple

A l'exclusion de : dysmorphophobie (non délirante) (F45.2)
nosophobie (F45.2)

F40.8 Autres troubles anxieux phobiques

F40.9 Trouble anxieux phobique, sans précision

Etat phobique SAI

Phobie SAI

F41 Autres troubles anxieux

Troubles caractérisés essentiellement par la présence de manifestations anxieuses qui ne sont pas déclenchées exclusivement par l'exposition à une situation déterminée. Ils peuvent s'accompagner de symptômes dépressifs ou obsessionnels, ainsi que de certaines manifestations traduisant une anxiété phobique, ces manifestations étant toutefois manifestation secondaires ou peu sévères.

F41.0 Trouble panique [anxiété épisodique paroxystique]

Les caractéristiques essentielles de ce trouble sont des attaques récurrentes d'anxiété sévère (attaques de panique), ne survenant pas exclusivement dans une situation particulière ou dans des circonstances déterminées, et dont la survenue est, de ce fait, imprévisible. Comme dans d'autres troubles anxieux, les symptômes essentiels concernent la survenue brutale de palpitations, de douleurs thoraciques, de sensations d'étouffement, d'étourdissements et de sentiments d'irréalité (dépersonnalisation ou déréalisation). Il existe par ailleurs souvent aussi une peur secondaire de mourir, de perdre le contrôle de soi ou de devenir fou. On ne doit pas faire un diagnostic de trouble panique quand le sujet présente un trouble dépressif au moment de la survenue des attaques de panique ; les attaques de panique sont, dans ce cas, probablement secondaires à la dépression.

Attaque de panique

Etat de panique

A l'exclusion de : trouble panique avec agoraphobie (F40.0)

F41.00 Trouble panique moyen

F41.0 Trouble panique sévère

F41.1 Anxiété généralisée

Anxiété généralisée et persistante qui ne survient pas exclusivement, ni même de façon préférentielle, dans une situation déterminée (l'anxiété est « flottante »). Les symptômes essentiels sont variables, mais le patient se plaint de nervosité permanente, de tremblements, de tension musculaire, de transpiration, d'un sentiment de « tête vide », de palpitations, d'étourdissements et d'une gêne épigastrique. Par ailleurs, le sujet a souvent peur que lui-même ou l'un de ses proches tombe malade ou ait un accident.

Etat anxieux

Névrose anxieuse

Réaction anxieuse

A l'exclusion de : neurasthénie (F48.0)

F41.2 Trouble anxieux et dépressif mixte

Cette sous-catégorie doit être utilisée quand le sujet présente à la fois des symptômes anxieux et des symptômes dépressifs, sans prédominance nette des uns ou des autres et sans que l'intensité des uns ou des autres soit suffisante pour justifier un diagnostic séparé. Quand des symptômes anxieux et dépressifs sont présents simultanément avec une intensité suffisante pour justifier des diagnostics séparés, les deux diagnostics doivent être notés et on ne fait pas un diagnostic de trouble anxieux et dépressif mixte.

Dépression anxieuse (légère ou non persistante)

F41.3 Autres troubles anxieux mixtes

Symptôme anxieux s'accompagnant de caractéristiques d'autres troubles cités en F41-F48. Aucun symptôme considéré séparément n'est suffisamment grave pour justifier un diagnostic.

F41.8 Autres troubles anxieux précisés

Hystérie d'angoisse

F41.9 Trouble anxieux, sans précision

Anxiété SAI

F42 Trouble obsessionnel-compulsif [TOC]

Trouble caractérisé essentiellement par des idées obsédantes ou des comportements compulsifs récurrents. Les pensées obsédantes sont des idées, des représentations ou des impulsions faisant intrusion dans la conscience du sujet de façon répétitive et stéréotypée. En règle générale, elles gênent considérablement le sujet, lequel essaie souvent de leur résister, mais en vain. Le sujet reconnaît toutefois qu'il s'agit de ses propres pensées, même si celles-ci sont étrangères à sa volonté et souvent répugnantes. Les comportements et rituels compulsifs sont des activités stéréotypées répétitives. Le sujet ne tire aucun plaisir direct de la réalisation de ces actes, lesquels, par ailleurs, n'aboutissent pas à la réalisation de tâches utiles en elles-mêmes. Le comportement compulsif a pour but d'empêcher un événement dont la survenue est objectivement peu probable, impliquant souvent un malheur pour le sujet ou dont le sujet serait responsable. Le sujet reconnaît habituellement l'absurdité et l'inutilité de son comportement et fait des efforts répétés pour supprimer celui-ci. Le trouble s'accompagne presque toujours d'une anxiété. Cette anxiété s'aggrave quand le sujet essaie de résister à son activité compulsive.

Comprend : névrose : • anankastique
 • obsessionnelle-compulsive

A l'exclusion de : personnalité obsessionnelle-compulsive (F60.5)

F42.0 Trouble obsessionnel-compulsif, avec idées ou ruminations obsédantes au premier plan

Il peut s'agir d'idées, de représentations ou d'impulsions qui sont habituellement à l'origine d'un sentiment de détresse. Parfois il s'agit d'hésitations interminables entre des alternatives qui s'accompagnent souvent d'une impossibilité à prendre des décisions banales mais nécessaires dans la vie courante. Il existe une relation particulièrement étroite entre ruminations obsédantes et dépression, et on ne fera un diagnostic de trouble obsessionnel-compulsif que si les ruminations surviennent ou persistent en l'absence d'un épisode dépressif.

F42.1 Trouble obsessionnel-compulsif, avec comportements compulsifs [rites obsessionnels] au premier plan

La plupart des comportements compulsifs concernent la propreté (en particulier le lavage des mains), des vérifications répétées pour éviter la survenue d'une situation qui pourrait devenir dangereuse ou un souci excessif de l'ordre et du rangement. Le comportement du sujet est sous-tendu par une crainte consistant habituellement dans l'appréhension d'un danger encouru ou provoqué par le sujet, et l'activité rituelle constitue un moyen inefficace ou symbolique pour écarter ce danger.

F42.2 Trouble obsessionnel-compulsif, forme mixte, avec idées obsédantes et comportements compulsifs**F42.8 Autres troubles obsessionnels-compulsifs****F42.9 Trouble obsessionnel-compulsif, sans précision****F43 Réaction à un facteur de stress sévère, et troubles de l'adaptation**

Cette catégorie est différente des autres dans la mesure où sa définition ne repose pas exclusivement sur les symptômes et l'évolution, mais également sur l'un ou l'autre des deux facteurs étiologiques suivants : un événement particulièrement stressant entraînant une réaction aiguë à un facteur de stress, ou un changement particulièrement marquant dans la vie du sujet, comportant des conséquences désagréables et durables et aboutissant à un trouble de l'adaptation. Des facteurs de stress psychosociaux relativement peu sévères parmi des événements de la vie (life events) peuvent précipiter la survenue ou influencer le tableau clinique d'un grand nombre de troubles classés ailleurs dans ce chapitre, mais il est toujours possible de leur attribuer un rôle étiologique, d'autant plus qu'il faut prendre en considération des facteurs de vulnérabilité, souvent idiosyncrasiques, propres à chaque individu. En d'autres termes, ces événements de la vie ne sont ni nécessaires ni suffisants pour expliquer la survenue et la nature du trouble observé.

En revanche, on admet que les troubles réunis dans cette catégorie sont toujours la conséquence directe d'un facteur de stress aigu important ou d'un traumatisme persistant. Les événements stressants ou les troubles réunis dans ce chapitre peuvent ainsi être considérés comme des réponses inadaptées à un facteur de stress sévère ou persistant dans la mesure où ils interfèrent avec des mécanismes adaptatifs efficaces et conduisent ainsi à des problèmes dans la fonction sociale.

F43.0 Réaction aiguë à un facteur de stress

Trouble transitoire, survenant chez un individu ne présentant aucun autre trouble mental manifeste, à la suite d'un facteur de stress physique et psychique exceptionnel et disparaissant habituellement en quelques heures ou en quelques jours. La survenue et la gravité d'une réaction aiguë à un facteur de stress sont influencées par des facteurs de vulnérabilité individuels et par la capacité du sujet à faire face à un traumatisme. La symptomatologie est typiquement mixte et variable et comporte un état d'« hébétude » caractérisé par un certain rétrécissement du champ de la conscience et de l'attention, une impossibilité à intégrer des stimuli et une désorientation. Cet état peut être suivi d'un retrait croissant vis-à-vis de l'environnement (pouvant aller jusqu'à une stupeur dissociative – voir F44.2) ou d'une agitation avec hyperactivité (réaction de fuite ou fugue).

Le trouble s'accompagne fréquemment des symptômes neurovégétatifs d'une anxiété panique (tachycardie, transpiration, bouffées de chaleur). Les symptômes se manifestent habituellement dans les minutes suivant la survenue du stimulus ou de l'évènement stressant et disparaissent en l'espace de deux à trois jours (souvent en quelques heures). Il peut y avoir une amnésie partielle ou complète (F44.0) de l'épisode. Quand les symptômes persistent, il convient d'envisager un changement de diagnostic.

Choc psychique

Etat de crise

Fatigue de combat

Réaction aiguë (au) (de) : • crise

• stress

F43.00 Réaction aiguë légère à un facteur de stress

F43.01 Réaction aiguë moyenne à un facteur de stress

F43.02 Réaction aiguë sévère à un facteur de stress

F43.1 Etat de stress post-traumatique

Ce trouble constitue une réponse différée ou prolongée à une situation ou à un évènement stressant (de courte ou de longue durée), exceptionnellement menaçant ou catastrophique, et qui provoquerait des symptômes évidents de détresse chez la plupart des individus. Des facteurs prédisposants, tels certains traits de personnalité (par exemple compulsive, asthénique) ou des antécédents de type névrotique, peuvent favoriser la survenue du syndrome ou aggraver son évolution ; ces facteurs ne sont toutefois pas nécessaires ou suffisants pour expliquer la survenue du syndrome. Les symptômes typiques comprennent la reviviscence répétée de l'évènement traumatique, dans des souvenirs envahissants (flashbacks), des rêves ou des cauchemars ; ils surviennent dans un contexte durable d'« anesthésie psychique » et d'émoussement émotionnel, de détachement par rapport aux autres, d'insensibilité à l'environnement, d'anhédonie et d'évitement des activités ou des situations pouvant réveiller le souvenir du traumatisme.

Les symptômes précédents s'accompagnent habituellement d'un hyperéveil neurovégétatif, avec hypervigilance, état de « qui-vive » et insomnie, associés fréquemment à une anxiété, une dépression ou une idéation suicidaire. La période séparant la survenue du traumatisme et celle du trouble peut varier de quelques semaines à quelques mois. L'évolution est fluctuante, mais se fait vers la guérison dans la plupart des cas. Dans certains cas, le trouble peut présenter une évolution chronique, durer de nombreuses années, et entraîner une modification durable de la personnalité (F62.0)

Névrose traumatique

F43.2 Troubles de l'adaptation

Etat de détresse et de perturbation émotionnelle, entravant habituellement le fonctionnement et les performances sociales, survenant au cours d'une période d'adaptation à un changement existentiel important ou à un évènement stressant. Le facteur de stress peut entraver l'intégrité de l'environnement social du sujet (deuil, expériences de séparation) ou son système global de support social et de valeurs sociales (immigration, statut de réfugié); ailleurs, le facteur de stress est en rapport avec une période de transition ou de crise au cours du développement (scolarisation, naissance d'un enfant, échec dans la poursuite d'un but important, mise à la retraite).

La prédisposition et la vulnérabilité individuelles jouent un rôle important dans la survenue et la symptomatologie d'un trouble de l'adaptation ; on admet toutefois que le trouble ne serait pas survenu en l'absence du facteur de stress concerné. Les manifestations, variables, comprennent une humeur dépressive, une anxiété ou une inquiétude (ou l'association de ces troubles), un sentiment d'impossibilité à faire face, à faire des projets, ou à continuer dans la situation actuelle, ainsi qu'une certaine altération du fonctionnement quotidien. Elles peuvent s'accompagner d'un trouble des conduites, en particulier chez les adolescents. La caractéristique essentielle de ce trouble peut consister en une réaction dépressive, de courte ou de longue durée, ou une autre perturbation des émotions et des conduites.

Choc culturel

Hospitalisme chez l'enfant

Réaction de deuil

A l'exclusion de : angoisse de séparation de l'enfance (F93.0)

F43.20 Réaction dépressive brève

F43.21 Réaction dépressive prolongée

F43.22 Réaction mixte, anxieuse et dépressive

F43.23 Trouble de l'adaptation, avec prédominance d'une perturbation d'autres émotions

F43.24 Trouble de l'adaptation, avec prédominance d'une perturbation des conduites

F43.25 Trouble de l'adaptation, avec prédominance d'une perturbation mixte des émotions et des conduites

F43.28 Trouble de l'adaptation, avec prédominance d'une perturbation d'autres symptômes précisés

F43.8 Autres réactions à un facteur de stress sévère

F43.9 Réaction à un facteur de stress sévère, sans précision

F44 Trouble dissociatif

Les divers troubles dissociatifs (ou de conversion) ont en commun une perte partielle ou complète des fonctions normales d'intégration des souvenirs, de la conscience de l'identité ou des sensations immédiates et du contrôle des mouvements corporels. Toutes les variétés de troubles dissociatifs ont tendance à disparaître après quelques semaines ou mois, en particulier quand leur survenue est associée à un événement traumatique.

L'évolution peut également se faire vers des troubles plus chroniques, en particulier des paralysies et des anesthésies, quand la survenue du trouble est liée à des problèmes ou des difficultés interpersonnelles insolubles.

Dans le passé, ces troubles ont été classés comme divers types d'« hystérie de conversion ». On admet qu'ils sont psychogènes, dans la mesure où ils surviennent en relation temporelle étroite avec des événements traumatiques, des problèmes insolubles et insupportables ou des relations interpersonnelles difficiles. Les symptômes traduisent souvent l'idée que se fait le sujet du tableau clinique d'une maladie physique. L'examen médical et les examens complémentaires ne permettent pas de mettre en évidence un trouble physique (en particulier neurologique) connu. Par ailleurs, on dispose d'arguments pour penser que la perte d'une fonction est, dans ce trouble, l'expression d'un conflit ou d'un besoin psychique.

Les symptômes peuvent de développer en relation étroite avec un facteur de stress psychologique et ils surviennent souvent brusquement. Seuls les troubles impliquant soit une perturbation des fonctions physiques normalement sous le contrôle de la volonté, soit une perte des sensations sont inclus ici. Les troubles impliquant des manifestations douloureuses ou d'autres sensations physiques complexes faisant intervenir le système nerveux autonome sont classés parmi les troubles somatoformes (F45.0).

La possibilité de survenue, à une date ultérieure, d'un trouble physique ou psychiatrique grave doit toujours être gardée à l'esprit.

Comprend : hystérie (de conversion)
psychose hystérique
réaction de conversion

A l'exclusion de : simulateur (Z76.5)

F44.0 Amnésie dissociative

La caractéristique essentielle est une perte de la mémoire concernant habituellement des événements importants récents, non due à un trouble mental organique, et trop importante pour être mise sur le compte d'une simple « mauvaise mémoire » ou d'une fatigue. L'amnésie concerne habituellement des événements traumatisants tels que des accidents ou des deuils imprévus, et elle est le plus souvent partielle et sélective. Une amnésie complète et généralisée est rare, et elle accompagne habituellement une fugue (F44.1) ; dans ce cas, on doit faire un diagnostic de fugue. On ne doit pas faire ce diagnostic en présence d'un trouble cérébral organique, d'une intoxication ou d'une fatigue extrême.

A l'exclusion de : amnésie :

- SAI (R41.3)
- antérograde (R41.1)
- post-critique chez les épileptiques (G40.-)
- rétrograde (R41.2)

syndrome amnésique :

- induit par l'alcool ou d'autres substances psycho-actives (F10–F19 avec le quatrième caractère .6)
- organique non alcoolique (F04)

F44.1 Fugue dissociative

La fugue dissociative présente toutes les caractéristiques d'une amnésie dissociative et comporte, par ailleurs, un déplacement, en apparence motivé, dépassant le rayon du déplacement quotidien habituel. Bien qu'il existe une amnésie pour la période de la fugue, le comportement du sujet au cours de cette dernière peut paraître parfaitement normal à des observateurs indépendants.

A l'exclusion de : fugue postcritique chez les épileptiques (G40.–)

F44.2 Stupeur dissociative

Le diagnostic de stupeur repose sur la présence d'une diminution importante ou d'une absence des mouvements volontaires et d'une réactivité normale à des stimuli externes tels que la lumière, le bruit ou le toucher, mais l'examen clinique et les examens complémentaires ne mettent en évidence aucun élément en faveur d'une cause physique. Par ailleurs, on dispose d'arguments en faveur d'une origine psychogène du trouble, dans la mesure où il est possible de mettre en évidence des événements ou des problèmes stressants récents.

A l'exclusion de : stupeur :
 • SAI (R40.1)
 • catatonique (F20.2)
 • dépressive (F31–F33)
 • maniaque (F30.2)
 trouble catatonique organique (F06.1)

F44.3 Etats de transe et de possession

Troubles caractérisés par une perte transitoire de sa propre identité, associée à une conservation parfaite de la conscience du milieu environnant. Sont à inclure ici uniquement les états de transe involontaires ou non désirés, survenant en dehors de situations admises dans le contexte religieux ou culturel du sujet.

A l'exclusion de : états associés à :
 • intoxication aiguë par une substance psycho-active (F10–F19 avec le quatrième caractère .0)
 • schizophrénie (F20.–)
 • syndrome post-commotionnel (F07.2)
 • trouble organique de la personnalité (F07.0)
 • troubles psychotiques aigus et transitoires (F23.–)

F44.4 Troubles moteurs dissociatifs

Dans les formes les plus fréquentes de ces troubles, il existe une perte de la capacité à bouger une partie ou la totalité d'un membre ou de plusieurs membres. Les manifestations de ce trouble peuvent ressembler à celles de pratiquement toutes les formes d'ataxie, d'apraxie, d'akinésie, d'aphonie, de dysarthrie, de dyskinésie, de convulsions ou de paralysie.

Aphonie psychogène

Dysphonie

F44.5 Convulsions dissociatives

Les convulsions dissociatives peuvent ressembler très étroitement aux mouvements que l'on observe au cours d'une crise épileptique ; toutefois, la morsure de la langue, les blessures dues à une chute ou la perte des urines sont rares ; par ailleurs, le trouble peut s'accompagner de stupeur ou de transe, mais il ne s'accompagne pas d'une perte de la conscience.

F44.6 Anesthésie dissociative et atteintes sensorielles

Les limites des territoires cutanés anesthésiés correspondent plus aux conceptions personnelles du patient sur le fonctionnement du corps qu'à des connaissances médicales. Il peut y avoir atteinte de certains types de sensibilité avec conservation des autres, ne correspondant à aucune lésion neurologique connue. La perte de sensibilité peut s'accompagner de paresthésies. La perte de la vision ou de l'audition est rarement totale dans les troubles dissociatifs.

Surdité psychogène

F44.7 Trouble dissociatif [de conversion] mixte

Association de troubles précisés en F44.0–F44.6

F44.8 Autres troubles dissociatifs [de conversion]

Confusion psychogène

Etat second

F44.80 Syndrome de Ganser

F44.81 Personnalité multiple

F44.82 Troubles dissociatifs [de conversion] transitoires survenant dans l'enfance ou dans l'adolescence

F44.88 Autres troubles dissociatifs [de conversion] précisés

F44.9 Trouble dissociatif [de conversion], sans précision

F45 Troubles somatoformes

La caractéristique essentielle est l'apparition de symptômes physiques associés à une quête médicale insistante, persistant en dépit de bilans négatifs répétés et de déclarations faites par les médecins selon lesquelles les symptômes n'ont aucune base organique. S'il existe un trouble physique authentique, ce dernier ne permet de rendre compte ni de la nature ou de la gravité des symptômes, ni de la détresse ou des préoccupations du sujet.

Aunis p.52 : la catégorie **F45** comprend les troubles dits psychogènes, c'est-à-dire ceux qui correspondent à des « récits » de patients sans qu'il soit possible de les confirmer de façon clinique ou para-clinique.

A l'exclusion de :

- dysfonctionnement sexuel non induit par un trouble ou une maladie organique (F52.-)
- facteurs psychologiques ou comportementaux associés à des maladies ou des troubles classés ailleurs (F54)
- habitude de se ronger les ongles (F98.8)
- lallation (F80.0)
- onychophagie (F98.8)
- s'arracher les cheveux (F98.4)
- succion du pouce (F98.8)
- syndrome de Gilles de la Tourette (F95.2)
- tics de l'enfance et de l'adolescence (F95.-)
- trichotillomanie (F63.3)
- troubles dissociatifs (F44.-)
- zézaiement (F80.8)

F45.0 Somatisation

Les principales caractéristiques sont des symptômes physiques multiples, récurrents et variables dans le temps, persistant au moins deux ans. Dans la plupart des cas, les sujets entretiennent depuis longtemps des relations complexes avec les services médicaux, spécialisés et non spécialisés, et ont subi de nombreuses investigations ou interventions exploratrices négatives.

Les symptômes peuvent renvoyer à n'importe quel système ou partie du corps. Le trouble a une évolution chronique et fluctuante, et s'accompagne souvent d'une altération du comportement social, interpersonnel et familial. Quand le trouble est de durée plus brève (moins de deux ans) ou quand il se caractérise par des symptômes moins évidents, on doit faire un diagnostic de trouble somatoforme indifférencié (F45.1).

Syndrome de Briquet

Trouble psychosomatique multiple

A l'exclusion de : simulateur (Z76.5)

F45.1 Trouble somatoforme indifférencié

Le diagnostic d'un trouble somatoforme indifférencié doit être envisagé devant des plaintes somatoformes multiples, variables dans le temps, persistantes, mais ne répondant pas au tableau clinique complet et typique d'une somatisation.

Trouble psychosomatique indifférencié

F45.2 Trouble hypocondriaque

La caractéristique principale de ce trouble est une préoccupation persistante concernant la présence éventuelle d'un ou de plusieurs troubles somatiques graves et évolutifs, se traduisant par des plaintes somatiques persistantes ou par une préoccupation durable concernant l'apparence physique. Des sensations et des signes physiques normaux ou anodins sont souvent interprétés par le sujet comme étant anormaux ou pénibles.

L'attention du sujet se concentre habituellement sur un ou deux organes ou systèmes. Il existe souvent une dépression et une anxiété importantes, pouvant justifier un diagnostic supplémentaire.

Dysmorphophobie (non délirante)

Hypocondrie

Névrose hypocondriaque

Nosophobie

Peur d'une dysmorphie corporelle

A l'exclusion de :

- dysmorphophobie délirante (F22.8)
- idées délirantes stables concernant le fonctionnement ou la forme du corps (F22.-)

F45.3 Dysfonctionnement neurovégétatif somatoforme

Le patient attribue ses symptômes au trouble somatique d'un système ou d'un organe innervé et contrôlé, en grande partie ou entièrement, par le système neurovégétatif : système cardiovasculaire, gastro-intestinal, respiratoire, et urogénital. Les symptômes sont habituellement de deux types, aucun des deux n'évoquant un trouble somatique de l'organe ou du système concerné. Le premier type concerne des plaintes en rapport avec des signes objectifs d'un hyperfonctionnement neurovégétatif, par exemple des palpitations, une transpiration, des bouffées de chaleur ou de froid, des tremblements, ainsi que des manifestations traduisant une crainte et un sentiment de détresse quant à la présence possible d'un trouble somatique.

Le deuxième type concerne des plaintes subjectives non spécifiques et variables, par exemple des douleurs vagues, des sensations de brûlure, de lourdeur, d'oppression, de gonflement ou d'étirement, attribuées par le patient à un organe ou à un système spécifique.

F45.30 Dysfonctionnement neurovégétatif d'expression circulatoire

Asthénie neurocirculatoire

Névrose cardiaque

Syndrome de Da Costa

F45.31 Dysfonctionnement neurovégétatif d'expression oesogastrique

Formes psychogènes de :

- aérophagie

- dyspepsie

- hoquet

- spasme du pylore

Névrose gastrique

F45.32 Dysfonctionnement neurovégétatif d'expression intestinale

Formes psychogènes de :

- ballonnement

- « côlon irritable »

- diarrhée

- flatulence

F45.33 Dysfonctionnement neurovégétatif d'expression respiratoire

Formes psychogènes de :

- hyperventilation

- toux

F45.34 Dysfonctionnement neurovégétatif d'expression génito-urinaire

Formes psychogènes de :

- dysurie

- mictions fréquentes

F45.38 Dysfonctionnement neurovégétatif d'expression autre

A l'exclusion de : facteurs psychologiques et comportementaux associés à des maladies ou des troubles classés ailleurs (F54)

F45.4 Syndrome douloureux somatoforme persistant

La plainte essentielle concerne une douleur persistante, intense, s'accompagnant d'un sentiment de détresse, non expliquée entièrement par un processus physiologique ou un trouble physique et survenant dans un contexte de conflits émotionnels et de problèmes psychosociaux suffisamment importants pour constituer la cause essentielle du trouble selon le clinicien. Le trouble assure habituellement au patient une aide et une sollicitude accrues de la part de son entourage et des médecins. Une douleur considérée comme psychogène mais survenant au cours d'un trouble dépressif ou d'une schizophrénie ne doit pas être classée ici.

Céphalées psychogène(s)

Dorsalgie psychogène

Douleur somatoforme

Psychalgie

A l'exclusion de : céphalée de tension (G44.2)

douleur :

- SAI (R52.9)

- aiguë (R52.0)

- chronique (R52.2)

- irréductible (R52.1)

mal de dos SAI (M54.9)

- F45.8 Autres troubles somatoformes**
Tous les autres troubles des sensations, des fonctions et du comportement, non dus à un trouble physique, qui ne sont pas sous l'influence du système neurovégétatif, qui se rapportent à des systèmes ou à des parties du corps spécifiques et qui sont étroitement liés d'un point de vue chronologique avec des événements ou des problèmes stressants.
Dysménorrhée psychogène
Dysphagie, y compris la « boule hystérique » psychogène
Prurit psychogène
Torticolis psychogène
Grincement des dents [Bruxisme] psychogène
- F45.9 Trouble somatoforme, sans précision**
Trouble psychosomatique SAI

F48 Autres troubles névrotiques

- F48.0 Neurasthénie**
Il existe des variations culturelles importantes dans les manifestations de ce trouble, qui comporte deux types essentiels, ayant de nombreux points communs. Dans le premier type, la caractéristique essentielle est une plainte concernant une fatigue accrue après des efforts mentaux, souvent associée à une certaine diminution des performances professionnelles et des capacités à faire face aux tâches quotidiennes. La fatigabilité mentale est décrite typiquement comme une distractibilité due à une intrusion désagréable d'associations et de souvenirs, une difficulté de concentration ou une pensée globalement inefficace. Dans le deuxième type, l'accent est mis sur des sensations de faiblesse corporelle ou physique et un sentiment d'épuisement après des efforts minimes, associés à des courbatures, des douleurs musculaires et une difficulté à se détendre. Les deux types comportent habituellement plusieurs autres sensations physiques désagréables, telles que des sensations vertigineuses, des céphalées de tension et une impression d'instabilité globale. Il existe par ailleurs souvent une inquiétude concernant une dégradation de la santé mentale et physique, une irritabilité, une anhédonie et des degrés variables de dépression et d'anxiété mineures. Il existe souvent une insomnie d'endormissement, une insomnie du milieu de la nuit ou une hypersomnie.
Syndrome asthénique
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire pour identifier une maladie somatique antérieure.
A l'exclusion de : asthénie SAI (R53)
 malaise ou fatigue (R53)
 psychasthénie (F48.8)
 surmenage (Z73.0)
 syndrome de fatigue post-virale (G93.3)
- F48.1 Syndrome de dépersonnalisation-déréalisation**
Trouble rare au cours duquel le sujet se plaint spontanément d'une altération qualitative de son activité mentale, de son corps et de son environnement, ceux-ci étant perçus comme irréels, lointains ou « robotisés ». Les plaintes concernant une perte des émotions et une impression d'étrangeté ou de détachement par rapport à ses pensées, à son corps ou le monde réel constituent les plus fréquentes des multiples manifestations caractérisant ce trouble. En dépit de la nature dramatique de ce genre d'expérience, le sujet est conscient de la non-réalité du changement. L'orientation est normale, et les capacités d'expression émotionnelle intactes. Des symptômes de dépersonnalisation-déréalisation peuvent survenir dans le contexte d'un trouble schizophrénique, dépressif, phobique ou obsessionnel-compulsif identifiable. Dans de tels cas, le diagnostic doit être celui du trouble principal.
- F48.8 Autres troubles névrotiques précisés**
Névrose : • professionnelle
 • psychasthénique
Psychasthénie
Syncope psychogène
Syndrome de Dhat
- F48.9 Trouble névrotique, sans précision**
Névrose SAI

Syndromes comportementaux associés à des perturbations physiologiques et à des facteurs physiques (F50–F59)

F50 Troubles de l'alimentation

A l'exclusion de : anorexie SAI (R63.0)
difficultés nutritionnelles et nutrition inadaptée (R63.3)
polyphagie (R63.2)
troubles de l'alimentation du nourrisson et de l'enfant (F98.2)

F50.0 Anorexie mentale

Trouble caractérisé par une perte de poids intentionnelle, induite et maintenue par le patient. Il survient habituellement chez une adolescente ou une jeune femme, mais il peut également survenir chez un adolescent ou un jeune homme, tout comme un enfant proche de la puberté ou une femme plus âgée jusqu'à la ménopause. Le trouble est associé à une psychopathologie spécifique qui consiste en l'intrusion persistante d'une idée surinvestie : la peur de grossir et d'avoir un corps flaque. Les sujets s'imposent à eux-mêmes un poids faible. Il existe habituellement une dénutrition de gravité variable s'accompagnant de modifications endocriniennes et métaboliques secondaires et de perturbations des fonctions physiologiques. Les symptômes comprennent une restriction des choix alimentaires, une pratique excessive d'exercices physiques, des vomissements provoqués et l'utilisation de laxatifs, de coupe-faim et de diurétiques.

A l'exclusion de : perte d'appétit (R63.0)
• psychogène (F50.8)

F50.1 Anorexie mentale atypique

Troubles qui comportent certaines caractéristiques de l'anorexie mentale, mais dont le tableau clinique global ne justifie pas ce diagnostic. Exemple : l'un des symptômes-clés, telle une aménorrhée ou une peur importante de grossir, peut manquer alors qu'il existe une perte de poids nette et un comportement visant à réduire le poids. On ne doit pas faire ce diagnostic quand un trouble somatique connu pour entraîner une perte de poids est associé.

F50.2 Boulimie [Bulimia nervosa]

Syndrome caractérisé par des accès répétés d'hyperphagie et une préoccupation excessive du contrôle du poids corporel, conduisant à une alternance d'hyperphagie et de vomissements ou d'utilisation de laxatifs. Ce trouble comporte de nombreuses caractéristiques de l'anorexie mentale, par exemple une préoccupation excessive par les formes corporelles et le poids. Les vomissements répétés peuvent provoquer des perturbations électrolytiques et des complications somatiques. Dans les antécédents, on retrouve souvent, mais pas toujours, un épisode d'anorexie mentale survenu de quelques mois à plusieurs années plus tôt.

Boulimie SAI

Hyperorexia nervosa

F50.3 Boulimie atypique

Troubles qui comportent certaines caractéristiques de la boulimie, mais dont le tableau clinique global ne justifie pas ce diagnostic. Exemple : accès hyperphagiques récurrents et utilisation excessive de laxatifs sans changement significatif de poids ou sans préoccupation excessive des formes ou du poids corporel.

F50.4 Hyperphagie associée à d'autres perturbations psychologiques

Hyperphagie due à des événements stressants tels que deuil, accident, accouchement, etc.

Hyperphagie psychogène

A l'exclusion de : obésité (E66.–)

F50.5 Vomissements associés à d'autres perturbations psychologiques

Vomissements répétés survenant au cours d'un trouble dissociatif (F44.–) et d'une hypochondrie (F45.2), et qui ne sont pas exclusivement imputables à une des affections classées en dehors de ce chapitre. Ce code peut également être utilisé en complément du code O21.– (vomissements incoercibles au cours de la grossesse), quand des facteurs émotionnels sont au premier plan dans la survenue de nausées et de vomissements récurrents au cours de la grossesse.

Vomissements psychogènes

A l'exclusion de : nausées (R11)

vomissements SAI (R11)

F50.8 Autres troubles de l'alimentation

Perte de l'appétit psychogène

Pica de l'adulte

Aunis p.52 : comprend la *potomanie* (ce code peut être précisé par **R63.1**)

A l'exclusion de : pica du nourrisson et de l'enfant (F98.3)

F50.9 Trouble de l'alimentation, sans précision

F51 Troubles du sommeil non organiques

Dans de nombreux cas, une perturbation du sommeil est l'un des symptômes d'un autre trouble mental ou physique. Savoir si, chez un patient donné, un trouble du sommeil est une perturbation indépendante ou simplement l'une des manifestations d'un autre trouble classé soit dans ce chapitre, soit dans d'autres chapitres doit être précisé sur la base des éléments cliniques et de l'évolution, aussi bien qu'à partir de considérations et de priorités thérapeutiques au moment de la consultation.

En règle générale, ce code doit être utilisé conjointement à d'autres diagnostics pertinents décrivant la psychopathologie et la physiopathologie impliquées dans un cas donné, quand la perturbation du sommeil est une des plaintes prépondérantes et quand elle est ressentie comme une affection en elle-même.

Cette catégorie comprend uniquement les troubles du sommeil qui sont imputables à des facteurs émotionnels. Il ne comprend pas les troubles du sommeil imputables à des troubles somatiques identifiables classés ailleurs.

A l'exclusion de : trouble du sommeil d'origine organique (G47.–)

F51.0 Insomnie non organique

Affection dans laquelle la durée et la qualité du sommeil ne sont pas satisfaisantes, qui persiste pendant une période prolongée ; il peut s'agir d'une difficulté d'endormissement, d'une difficulté à rester endormi ou d'un réveil matinal précoce. L'insomnie est un symptôme commun à de nombreux troubles mentaux ou physiques ; elle ne doit être classée ici, parallèlement au diagnostic principal, que lorsqu'elle domine le tableau clinique.

A l'exclusion de : insomnie organique (G47.0)

F51.1 Hypersomnie non organique

L'hypersomnie est un état défini soit par une somnolence diurne excessive et des attaques de sommeil (non expliquées par une durée inadéquate du sommeil), soit par des périodes de transition prolongées lors du réveil, entre le sommeil et l'état de veille complet. En l'absence d'un facteur organique expliquant la survenue d'une hypersomnie, cet état est habituellement attribuable à un trouble mental.

A l'exclusion de : hypersomnie organique (G47.1)
narcolepsie (G47.4)

F51.2 Trouble du rythme veille-sommeil non dû à une cause organique

Absence de synchronisme entre l'horaire veille-sommeil propre à un individu et l'horaire veille-sommeil approprié à son environnement, le sujet se plaignant soit d'insomnie, soit d'hypersomnie.

Inversion psychogène du rythme (du) :

- circadien
- nycthéméral
- sommeil

A l'exclusion de : troubles du cycle veille-sommeil d'origine organique (G47.2)

F51.3 Somnambulisme

Altération de l'état de conscience tenant à la fois du sommeil et de la veille. Durant un épisode de somnambulisme, l'individu se lève du lit, habituellement au cours du premier tiers du sommeil nocturne et il déambule ; ces manifestations correspondent à un niveau réduit de vigilance, de réactivité et d'habileté motrice. Au réveil, le sujet ne garde habituellement aucun souvenir de l'épisode.

F51.4 Terreurs nocturnes

Elles constituent des épisodes nocturnes au cours desquels une terreur et une panique extrêmes sont associées à une vocalisation intense, à une agitation motrice et à un hyperfonctionnement neurovégétatif. L'individu se assied ou se lève, habituellement durant le premier tiers du sommeil nocturne, avec un cri de terreur. Assez souvent, il court jusqu'à la porte comme s'il essayait de s'échapper ; en fait il ne quitte que rarement sa chambre. Le souvenir de l'évènement, s'il existe, est très limité (se réduisant habituellement à une ou deux images mentales fragmentaires).

F51.5 Cauchemars
Expérience de rêve chargée d'anxiété ou de peur s'accompagnant d'un souvenir très détaillé du contenu du rêve. Cette expérience de rêve est très intense et comporte habituellement comme thèmes des menaces pour l'existence, la sécurité et l'estime de soi. Assez souvent, les cauchemars ont tendance à se répéter avec des thèmes identiques ou similaires. Les épisodes typiques comportent un certain degré de décharge neurovégétative, mais pas d'activité verbale ou motrice notable. Au réveil, le sujet devient assez rapidement alerte et bien orienté.

Rêves d'angoisse

F51.8 Autres troubles du sommeil non organiques

F51.9 Trouble du sommeil non organique, sans précision

Trouble émotionnel du sommeil SAI

F52 Dysfonctionnement sexuel, non dû à un trouble ou à une maladie organique

Les dysfonctionnements sexuels regroupent les différents types de difficulté à avoir une relation sexuelle du type souhaité. La réponse sexuelle est un processus psychosomatique et, le plus souvent, des processus à la fois psychologiques et somatiques interviennent dans le déclenchement d'un trouble de la fonction sexuelle.

A l'exclusion de : syndrome de Dhat (F48.8)

F52.0 Absence ou perte de désir sexuel

La perte du désir sexuel est le problème principal et n'est pas secondaire à d'autres difficultés sexuelles comme un défaut d'érection ou une dyspareunie.

Baisse du désir sexuel

Frigidité

F52.1 Aversion sexuelle et manque de plaisir sexuel

Soit la perspective d'une relation sexuelle déclenche une peur ou une anxiété telle que toute activité sexuelle est évitée (aversion sexuelle) soit les réponses sexuelles surviennent normalement et l'orgasme est ressenti mais il existe une absence de plaisir approprié (absence de plaisir sexuel).

F52.10 Aversion sexuelle

F52.11 Manque de plaisir sexuel [Anhédonie (sexuelle)]

F52.2 Echec de la réponse génitale

Le problème principal chez les hommes est un trouble des fonctions érectiles (difficulté à développer ou à maintenir une érection adéquate pour un rapport satisfaisant). Chez les femmes, le problème principal est une sécheresse vaginale ou un manque de lubrification.

Impuissance psychogène

Trouble de : • érection chez l'homme

• réponse sexuelle chez la femme

A l'exclusion de : impuissance d'origine organique (N48.4)

F52.3 Dysfonctionnement orgasmique

L'orgasme ne survient pas ou est nettement retardé.

Anorgasmie psychogène

Inhibition de l'orgasme chez la femme ou chez l'homme

F52.4 Ejaculation précoce

Impossibilité de contrôler suffisamment l'éjaculation pour que les deux partenaires trouvent du plaisir dans les rapports sexuels.

F52.5 Vaginisme non organique

Spasme des muscles du plancher pelvien qui entourent le vagin, provoquant l'occlusion de l'ouverture vaginale. L'intromission est impossible ou douloureuse.

Vaginisme psychogène

A l'exclusion de : vaginisme organique (N94.2)

F52.6 Dyspareunie non organique

La dyspareunie (ou douleur durant les relations sexuelles) survient tant chez la femme que chez l'homme. Elle peut souvent être attribuée à une cause pathologique locale et doit alors être classée dans la rubrique de l'affection pathologique en cause. Cette sous-catégorie doit être utilisée uniquement lorsqu'il n'y a pas un autre dysfonctionnement sexuel primaire (par exemple un vaginisme ou une sécheresse vaginale).

Dyspareunie psychogène

A l'exclusion de : dyspareunie organique (N94.1)

- F52.7 **Activité sexuelle excessive**
Nymphomanie
Satyriasis
- F52.8 **Autres dysfonctionnements sexuels non dus à un trouble ou à une maladie organique**
- F52.9 **Dysfonctionnement sexuel non dû à un trouble ou à une maladie organique, sans précision**

F53**Troubles mentaux et du comportement associés à la puerpéralité, non classés ailleurs**

Classer ici uniquement les troubles mentaux associés à la puerpéralité qui apparaissent durant les six premières semaines après l'accouchement et qui ne répondent pas aux critères d'un autre trouble classé ailleurs dans ce chapitre, soit parce que les informations disponibles ne sont pas suffisantes, soit parce qu'ils présentent des caractéristiques cliniques supplémentaires particulières ne permettant pas de les classer ailleurs de façon appropriée.

- F53.0 **Troubles mentaux et du comportement légers associés à la puerpéralité, non classés ailleurs**
Dépression (du) :
 - après un accouchement SAI
 - post partum SAI
- F53.1 **Troubles mentaux et du comportement sévères associés à la puerpéralité, non classés ailleurs**
Psychose puerpérale SAI
- F53.8 **Autres troubles mentaux et du comportement associés à la puerpéralité, non classés ailleurs**
- F53.9 **Trouble mental de la puerpéralité, sans précision**

F54**Facteurs psychologiques et comportementaux associés à des maladies ou des troubles classés ailleurs**

Cette catégorie doit être utilisée pour enregistrer la présence de facteurs psychologiques ou comportementaux supposés avoir joué un rôle majeur dans la survenue d'un trouble physique classable dans l'un des autres chapitres. Les perturbations psychiques attribuables à ces facteurs sont habituellement légères mais souvent persistantes (par exemple, une inquiétude, un conflit émotionnel, une appréhension) et leur présence ne justifie pas un diagnostic de l'une quelconque des catégories décrites dans ce chapitre.

Facteurs psychologiques influençant une affection physique

Aunis p.52 : la catégorie F54 permet de coder la part psychologique de certaines maladies classées dans d'autres chapitres. En conséquence, cette catégorie ne devrait jamais être utilisée seule, mais toujours en association avec le code de la maladie organique.

Exemples d'utilisation de cette catégorie :

- asthme F54 et J45.–
- colite muqueuse F54 et K58.–
- dermite F54 et L23–L25
- rectocolite hémorragique F54 et K51.–
- ulcère gastrique F54 et K25.–
- urticaire F54 et L50.–

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire pour identifier un trouble physique associé.

A l'exclusion de : céphalée dite de tension (G44.2)

F55**Abus de substances n'entraînant pas de dépendance**

Des spécialités pharmaceutiques et des remèdes populaires très divers peuvent être impliqués. Trois groupes sont particulièrement importants :

- a) des médicaments psychotropes n'entraînant pas de dépendance tels les antidépresseurs,
- b) les laxatifs

c) des analgésiques pouvant être achetés sans prescription médicale, tels que l'aspirine ou le paracétamol.

L'utilisation persistante de ces substances entraîne fréquemment des contacts excessifs avec des professionnels de la santé ou leurs équipes, et s'accompagne parfois d'effets somatiques nocifs induits par les substances.

Les sujets s'opposent souvent aux tentatives faites pour déconseiller ou interdire l'utilisation du produit ; en ce qui concerne les laxatifs et les analgésiques, les sujets peuvent ne pas tenir compte des avertissements relatifs aux complications somatiques telles qu'un dysfonctionnement rénal ou des perturbations électrolytiques (voire à la survenue de celles-ci).

Alors que le patient a habituellement une appétence manifeste pour la substance, il ne présente pas de symptôme de dépendance ou de sevrage comme dans le cas de substances psycho-actives précisées en F10–F19.

A l'exclusion de : abus de substances psycho-actives (F10–F19)

F55.+0 Abus d'antidépresseurs

F55.+1 Prise régulière de laxatifs

F55.+2 Abus d'analgésiques

F55.+3 Abus d'antiacides

F55.+4 Abus de vitamines

F55.+5 Abus de stéroïdes et d'hormones

F55.+6 Abus de préparation à base de plantes et de remèdes populaires

F55.+8 Abus d'autres substances n'entraînant pas de dépendance

F55.+9 Abus de substances n'entraînant pas de dépendance, sans précision

F59

Syndromes comportementaux non précisés associés à des perturbations physiologiques et à des facteurs physiques

Dysfonctionnement physiologique psychogène SAI

Troubles de la personnalité et du comportement chez l'adulte (F60–F69)

Ce groupe comprend divers états et types de comportement significatifs qui ont tendance à persister et qui sont l'expression de la manière caractéristique de vivre de l'individu et de sa façon d'établir des rapports avec lui-même et avec autrui. Certains de ces états et types de comportements apparaissent précocement au cours du développement individuel sous l'influence conjointe de facteurs constitutionnels et sociaux, tandis que d'autres sont acquis plus tard dans la vie. Les troubles spécifiques de la personnalité (F60.–), les troubles mixtes et autres troubles de la personnalité (F61) et les modifications durables de la personnalité (F62.–) représentent des modalités de comportement profondément enracinées et durables, consistant en des réactions inflexibles à des situations personnelles et sociales de nature très variée. Ces troubles représentent des déviations soit extrêmes soit significatives des perceptions, des pensées des sensations et particulièrement des relations avec autrui par rapport à celles d'un individu moyen d'une culture donnée. De tels types de comportement sont généralement stables et englobent de multiples domaines du comportement et du fonctionnement psychologique. Ils sont souvent, mais pas toujours, associés à une souffrance subjective et à une altération du fonctionnement social d'intensité variable.

F60

Troubles spécifiques de la personnalité

Il s'agit de perturbations sévères de la personnalité et des tendances comportementales de l'individu non directement imputables à une maladie, une lésion ou une autre atteinte cérébrale, ou à un trouble psychiatrique.

Ces perturbations concernent habituellement plusieurs secteurs de la personnalité ; elles s'accompagnent en général d'un bouleversement durant l'enfance ou l'adolescence et persistent pendant tout l'âge adulte.

F60.0

Personnalité paranoïaque

Trouble de la personnalité caractérisé par une sensibilité excessive aux rebuffades, un refus de pardonner les insultes, un caractère soupçonneux, une tendance à fausser les événements en interprétant les actions impartiales ou amicales d'autrui comme hostiles ou méprisantes, une suspicion répétée sans justification en ce qui concerne la fidélité de son conjoint ou partenaire sexuel, et un sens tenace et agressif de ses propres droits. Il peut exister une tendance à une surévaluation de sa propre importance et souvent une référence excessive à sa propre personne.

Personnalité :

- fanatique
- paranoïaque (expansive) (sensitive)
- quérulente

A l'exclusion de : état paranoïaque (F22.0)
paranoïa (F22.0)
• quérulente (F22.8)
psychose paranoïaque (F22.0)
schizophrénie paranoïde (F20.0)

F60.1

Personnalité schizoïde

Trouble de la personnalité caractérisé par un retrait des contacts (sociaux, affectifs ou autres), une préférence pour la fantaisie, les activités solitaires et l'introspection. Il existe une limitation à exprimer ses sentiments et à éprouver du plaisir.

A l'exclusion de : schizophrénie (F20.–)
syndrome d'Asperger (F84.5)
trouble :

- délirant (F22.0)
- schizoïde de l'enfance (F84.5)
- schizotypique (F21)

F60.2**Personnalité dyssociale**

Trouble de la personnalité caractérisé par un mépris des obligations sociales et une indifférence froide pour autrui. Il y a un écart considérable entre le comportement et les normes sociales établies. Le comportement n'est guère modifié par les expériences vécues, y compris par les sanctions.

Il existe une faible tolérance à la frustration et un abaissement du seuil de décharge de l'agressivité y compris de la violence ; il y a une tendance à blâmer autrui ou à justifier un comportement amenant le sujet à entrer en conflit avec la société par des rationalisations plausibles.

Personnalité :

- amoral
- antisociale
- asociale
- psychopathique
- sociopathique

A l'exclusion de : personnalité émotionnellement labile (F60.3)
trouble des conduites (F91)

F60.3**Personnalité émotionnellement labile**

Trouble de la personnalité caractérisé par une tendance nette à agir de façon impulsive et sans considération pour les conséquences possibles, une humeur imprévisible et capricieuse, une tendance aux explosions émotionnelles et une difficulté à contrôler les comportements impulsifs, une tendance à adopter un comportement querelleur et à entrer en conflit avec les autres, particulièrement lorsque les actes impulsifs sont contrariés ou empêchés. Deux types peuvent être distingués : le type impulsif, caractérisé principalement par une instabilité émotionnelle et un manque de contrôle des impulsions, et le type borderline, caractérisé en outre par des perturbations de l'image de soi, de l'établissement de projets et des préférences personnelles, par un sentiment chronique de vide intérieur, par des relations interpersonnelles intenses et instables et par une tendance à adopter un comportement autodestructeur, comprenant des tentatives de suicide et des gestes suicidaires.

A l'exclusion de : personnalité dyssociale (F60.2)

F60.30 Personnalité émotionnellement labile, de type impulsif

Personnalité :

- agressive
- explosive

F60.31 Personnalité émotionnellement labile, de type borderline**F60.4****Personnalité histrionique**

Trouble de la personnalité caractérisé par une affectivité superficielle et labile, une dramatisation, un théâtralisme, une expression exagérée des émotions, une suggestibilité, un égocentrisme, une auto-complaisance, un manque de considération pour autrui, une tendance à être facilement blessé, un besoin d'excitation et un désir permanent d'être apprécié et d'être l'objet d'attention.

Personnalité :

- hystérique
- psycho-infantile

F60.5**Personnalité anankastique**

Trouble de la personnalité caractérisé par un sentiment de doute, un perfectionnisme, une scrupulosité, des vérifications et des préoccupations pour les détails, un entêtement, une prudence et une rigidité excessives. Le trouble peut s'accompagner de pensées ou d'impulsions répétitives et intrusives n'atteignant pas la sévérité d'un trouble obsessionnel-compulsif.

Personnalité :

- compulsive
- obsessionnelle
- obsessionnelle-compulsive

A l'exclusion de : trouble obsessionnel-compulsif (F42.–)

F60.6**Personnalité anxieuse [évitante]**

Trouble de la personnalité caractérisé par un sentiment de tension et d'appréhension, d'insécurité et d'infériorité. Il existe un désir perpétuel d'être aimé et accepté, une hypersensibilité à la critique et au rejet, une réticence à nouer des relations et une tendance à éviter certaines activités en raison d'une exagération des dangers ou des risques potentiels de situations banales.

F60.7 **Personnalité dépendante**

Trouble de la personnalité caractérisé par une tendance systématique à laisser passivement autrui prendre les décisions importantes ou mineures le concernant, par une crainte d'être abandonné, des sentiments d'impuissance et d'incompétence, une soumission passive à la volonté d'autrui (par exemple des personnes plus âgées) et une difficulté à faire face aux exigences de la vie quotidienne. Un manque d'énergie peut se manifester dans le domaine intellectuel ou émotionnel ; il existe souvent une tendance à rejeter la responsabilité sur autrui.

- Personnalité :
- à conduite d'échec
 - asthénique
 - inadéquate
 - passive

F60.8 **Autres troubles spécifiques de la personnalité**

- Personnalité :
- de type haltlose
 - excentrique
 - immature
 - narcissique
 - passive-agressive
 - psychonévrotique

F60.9 **Trouble de la personnalité, sans précision**

Névrose de caractère SAI
 Personnalité pathologique SAI

F61 **Troubles mixtes de la personnalité et autres troubles de la personnalité**

Cette catégorie concerne des troubles de la personnalité souvent gênants, mais ne présentant pas les caractéristiques symptomatiques spécifiques de l'un quelconque des troubles décrits en F60.-. De ce fait, le diagnostic de ces troubles soulève souvent des difficultés.

- Exemples :
- modifications gênantes de la personnalité non classables en F60.- ou F62.-, et considérées comme accessoires comparativement à un diagnostic de trouble affectif ou anxieux concomitant
 - troubles mixtes de la personnalité avec présence de caractéristiques appartenant à plusieurs des troubles décrits en F60.-, mais sans prédominance d'un groupe déterminé de symptômes permettant de faire un diagnostic plus spécifique

A l'exclusion de : accentuation de certains traits de la personnalité (Z73.1)

F61.+0 Troubles mixtes de la personnalité

F61.+1 Modifications gênantes de la personnalité

- A l'exclusion de :*
- troubles spécifiques de la personnalité (F60.-)
 - modification durable de la personnalité non attribuable à une lésion et une maladie cérébrales (F62.-)

F62 **Modification durable de la personnalité non attribuable à une lésion et une maladie cérébrales**

Cette catégorie concerne des anomalies de la personnalité et du comportement chez l'adulte, survenant en l'absence de troubles préalables de la personnalité et faisant suite à un facteur de stress, soit catastrophique, soit excessif et prolongé, ou à une maladie psychiatrique sévère. Ce diagnostic ne doit être porté que dans les cas où on a la preuve d'un changement manifeste et durable des modes de perception, de relation ou de pensée concernant l'environnement ou soi-même. La modification de la personnalité doit être significative et être associée à un comportement rigide et mal adapté, absent avant la survenue de l'évènement pathogène.

La modification ne doit pas être la manifestation directe d'un autre trouble mental ni un symptôme résiduel d'un trouble mental antérieur.

- A l'exclusion de :*
- trouble de la personnalité et du comportement dû à une affection, une lésion et un dysfonctionnement cérébraux (F07.-)

F62.0**Modification durable de la personnalité après une expérience de catastrophe**

Modification durable de la personnalité, persistant au moins deux ans, à la suite de l'exposition à un facteur de stress catastrophique. Le facteur de stress doit être d'une intensité telle qu'il n'est pas nécessaire de se référer à une vulnérabilité personnelle pour expliquer son effet profond sur la personnalité. Le trouble se caractérise par une attitude hostile ou méfiante envers le monde, un retrait social, des sentiments de vide ou de désespoir, par l'impression permanente d'être « sous tension » comme si on était constamment menacé et par un détachement. Un état de stress post-traumatique (F43.1) peut précéder ce type de modification de la personnalité.

Modification de la personnalité après : • captivité prolongée avec risque d'être tué à tout moment

- désastres
- expériences de camp de concentration
- exposition prolongée à des situations représentant un danger vital, comme le fait d'être victime du terrorisme
- torture

A l'exclusion de : état de stress post-traumatique (F43.1)

F62.1**Modification durable de la personnalité après une maladie psychiatrique**

Modification de la personnalité persistant au moins deux ans, imputable à l'expérience traumatique d'une maladie psychiatrique sévère. Le changement ne peut pas s'expliquer par un trouble antérieur de la personnalité et doit être différencié d'une schizophrénie résiduelle et d'autres états morbides consécutifs à la guérison incomplète d'un trouble mental antérieur. Ce trouble se caractérise par une dépendance et une attitude de demande excessives vis-à-vis des autres, par la conviction d'avoir été transformé ou marqué par la maladie au point de ne pas parvenir à établir ou maintenir des relations interpersonnelles étroites et confiantes et de s'isoler socialement, par une passivité, une perte des intérêts et un engagement moindre dans les activités de loisir, par des plaintes persistantes de se sentir souffrant, parfois associées à des plaintes hypocondriaques et à un comportement de malade, par une humeur dysphorique ou labile non due à un trouble mental actuel ni aux symptômes affectifs résiduels d'un trouble mental antérieur et par des problèmes à long terme du fonctionnement social et professionnel.

F62.8**Autres modifications durables de la personnalité**

Trouble de la personnalité lié à un syndrome algique chronique

F62.9**Modification durable de la personnalité, sans précision****F63****Troubles des habitudes et des impulsions**

Cette catégorie comprend certains troubles du comportement qui ne peuvent pas être classés sous d'autres rubriques. Ils sont caractérisés par des actes répétés, sans motivation rationnelle claire, incontrôlables, et qui vont généralement à l'encontre des intérêts du sujet lui-même et de ceux d'autres personnes. Le sujet indique que son comportement est sous l'emprise d'impulsions à agir. La cause de ces troubles n'est pas connue.

Ils ont été regroupés en raison de certaines similitudes dans leur tableau clinique, non parce qu'ils ont en commun d'autres caractéristiques importantes.

A l'exclusion de : consommation abusive habituelle d'alcool ou de substances psycho-actives (F10–F19)
troubles des habitudes et des impulsions concernant le comportement sexuel (F65.–)

F63.0**Jeu pathologique**

Trouble consistant en des épisodes répétés et fréquents de jeu qui dominant la vie du sujet au détriment des valeurs et des obligations sociales, professionnelles, matérielles et familiales.

Jeu compulsif

A l'exclusion de : jeu : • chez des personnalités dyssociales (F60.2)
• et pari SAI (Z72.6)
• excessif chez des patients maniaques (F30.–)

F63.1 Tendance pathologique à allumer des incendies [Pyromanie]

Trouble caractérisé par des actes ou tentatives multiples visant à mettre le feu aux objets et aux biens sans motif apparent, associé à des préoccupations idéiques persistantes concernant le feu ou l'incendie. Ce comportement s'accompagne souvent d'un état de tension croissante avant l'acte et d'une excitation intense immédiatement après.

A l'exclusion de : incendie volontaire :

- associé à des troubles des conduites (F91.–)
- au cours de :
 - intoxication par l'alcool ou des substances psychoactives (F10–F19, avec le quatrième caractère .0)
 - schizophrénie (F20.–)
 - trouble mental organique (F00–F09)
- par des adultes présentant une personnalité dyssociale (F60.2)
- suivi d'une mise en observation pour suspicion de trouble mental (Z03.2)

F63.2 Tendance pathologique à commettre des vols [Kleptomanie]

Trouble caractérisé par des impossibilités répétées à résister aux impulsions de vol d'objets. Les objets ne sont pas volés pour leur utilité immédiate ou leur valeur monétaire ; le sujet peut, au contraire, soit les jeter, soit les donner, soit encore les entasser. Ce comportement s'accompagne habituellement d'un état de tension croissante avant l'acte et d'un sentiment de satisfaction pendant et immédiatement après la réalisation de celui-ci.

A l'exclusion de : mise en observation pour suspicion de trouble mental à la suite d'un vol (Z03.2)
 vol au cours d'un trouble :

- dépressif (F31–F33)
- trouble mental organique (F00–F09)

F63.3 Trichotillomanie

Trouble caractérisé par une perte visible des cheveux, causée par une impossibilité répétée de résister aux impulsions à s'arracher les cheveux.

L'arrachage des cheveux est habituellement précédé par une sensation croissante de tension et suivi d'un sentiment de soulagement ou de satisfaction. On ne porte pas ce diagnostic quand le sujet présente une affection inflammatoire du cuir chevelu, ou quand il s'arrache les cheveux à la suite d'idées délirantes ou d'hallucinations.

A l'exclusion de : mouvements stéréotypés avec arrachage des cheveux (F98.4)

F63.8 Autres troubles des habitudes et des impulsions

Autres variétés de comportements inadaptés persistants et répétés, non secondaires à un syndrome psychiatrique reconnu. Le sujet ne parvient pas, de façon répétitive, à résister à des impulsions le poussant à adopter ce comportement, avec une période prodromique de tension suivie d'un sentiment de soulagement lors de la réalisation de l'acte.

Trouble explosif intermittent

F63.9 Trouble des habitudes et des impulsions, sans précision

F64 Troubles de l'identité sexuelle

F64.0 Transsexualisme

Il s'agit d'un désir de vivre et d'être accepté en tant que personne appartenant au sexe opposé. Ce désir s'accompagne habituellement d'un sentiment de malaise ou d'inadaptation par rapport à son sexe anatomique et du souhait de subir une intervention chirurgicale ou un traitement hormonal afin de rendre son corps aussi conforme que possible au sexe désiré.

F64.1 Travestisme bivalent

Ce terme désigne le fait de porter des vêtements du sexe opposé pendant une partie de son existence de façon à se satisfaire de l'expérience d'appartenir au sexe opposé, mais sans désir de changement de sexe plus permanent moyennant une transformation chirurgicale ; le changement de vêtements ne s'accompagne d'aucune excitation sexuelle.

Trouble de l'identité sexuelle chez l'adulte ou l'adolescent, type non transsexuel

A l'exclusion de : travestisme fétichiste (F65.1)

- F64.2** **Trouble de l'identité sexuelle de l'enfance**
 Trouble se manifestant habituellement pour la première fois dans la première enfance (et toujours avant la puberté), caractérisé par une souffrance intense et persistante relative au sexe assigné, accompagné d'un désir d'appartenir à l'autre sexe (ou d'une affirmation d'en faire partie).
 Les vêtements et les activités propres au sexe opposé et un rejet de son propre sexe sont des préoccupations persistantes. Il faut qu'il existe une perturbation profonde de l'identité sexuelle normale pour porter ce diagnostic ; il ne suffit pas qu'une fille soit simplement un « garçon manqué » ou qu'un garçon soit une « fille manquée ». Les troubles de l'identité sexuelle chez les individus pubères ou prépubères ne doivent pas être classés ici mais en F66.-.
A l'exclusion de : orientation sexuelle égodystonique (F66.1)
 trouble de la maturation sexuelle (F66.0)
- F64.8** **Autres troubles de l'identité sexuelle**
- F64.9** **Trouble de l'identité sexuelle, sans précision**
 Trouble du rôle sexuel SAI

F65 **Troubles de la préférence sexuelle**

Comprend : paraphilies

- F65.0** **Fétichisme**
 Utilisation d'objets inanimés comme stimulus de l'excitation et de la satisfaction sexuelle. De nombreux fétiches sont des prolongements du corps, comme des vêtements ou des chaussures. D'autres exemples courants concernent une texture particulière comme le caoutchouc, le plastique ou le cuir. Les objets fétiches varient dans leur importance d'un individu à l'autre. Dans certains cas, ils servent simplement à renforcer l'excitation sexuelle, atteinte par ailleurs dans des conditions normales (par exemple le fait d'avoir un partenaire qui porte un vêtement particulier).
- F65.1** **Travestisme fétichiste**
 Port de vêtements du sexe opposé, principalement dans le but d'obtenir une excitation sexuelle et de créer l'apparence d'une personne du sexe opposé. Le travestisme fétichiste se distingue du travestisme transsexuel par sa nette association avec une excitation sexuelle et par le besoin de se débarrasser des vêtements une fois l'orgasme atteint et l'excitation sexuelle retombée. Il peut survenir en tant que phase précoce du développement d'un transsexualisme.
 Fétichisme avec travestisme
- F65.2** **Exhibitionnisme**
 Tendance récurrente ou persistante à exposer les organes génitaux à des étrangers (en général du sexe opposé) ou à des gens dans des endroits publics, sans désirer ou solliciter un contact plus étroit. Il y a habituellement, mais non constamment, excitation sexuelle au moment de l'exhibition et l'acte est suivi, en général, de masturbation.
- F65.3** **Voyeurisme**
 Tendance récurrente ou persistante à observer des personnes qui se livrent à des activités sexuelles ou intimes comme le déshabillage. Cela survient sans que la personne observée sache qu'elle l'est et conduit généralement à une excitation sexuelle et à une masturbation.
- F65.4** **Pédophilie**
 Préférence sexuelle pour les enfants, qu'il s'agisse de garçons, de filles ou de sujets de l'un ou l'autre sexe, généralement d'âge prépubère ou au début de la puberté.
- F65.5** **Sadomasochisme**
 Préférence pour une activité sexuelle qui implique douleur, humiliation ou asservissement. Si le sujet préfère être l'objet d'une telle stimulation, on parle de masochisme ; s'il préfère en être l'exécutant, il s'agit de sadisme.
 Souvent, un sujet obtient l'excitation sexuelle par des comportements à la fois sadiques et masochistes.
 Masochisme
 Sadisme
- F65.6** **Troubles multiples de la préférence sexuelle**
 Parfois, une personne présente plusieurs anomalies de la préférence sexuelle sans qu'aucune d'entre elles soit au premier plan. L'association la plus fréquente regroupe le fétichisme, le travestisme et le sadomasochisme.

F65.8 Autres troubles de la préférence sexuelle

Diverses autres modalités de la préférence et du comportement sexuel tels que le fait de dire des obscénités au téléphone, de se frotter à autrui dans des endroits publics, de combler à la recherche d'une stimulation sexuelle, l'activité sexuelle avec un animal, l'emploi de la strangulation ou de l'anoxie pour augmenter l'excitation sexuelle.

Frotteurisme

Nécrophilie

F65.9 Trouble de la préférence sexuelle, sans précision

Déviations sexuelles SAI

F66

Problèmes psychologiques et comportementaux associés au développement sexuel et à son orientation

Note: L'orientation sexuelle n'est pas, en elle-même, à considérer comme un trouble.

F66.0 Trouble de la maturation sexuelle

Le sujet est incertain quant à son identité sexuelle ou son orientation sexuelle et sa souffrance est responsable d'anxiété ou de dépression. La plupart du temps, cela survient chez des adolescents qui ne sont pas certains de leur orientation, homosexuelle, hétérosexuelle ou bisexuelle, ou chez des sujets qui, après une période d'orientation sexuelle apparemment stable (souvent dans une relation de longue durée), éprouvent un changement dans leur orientation sexuelle.

F66.1 Orientation sexuelle égodystonique

Il n'existe pas de doute quant à l'identité ou la préférence sexuelle (hétérosexualité, homosexualité, bisexualité ou préférence pour les enfants), mais le sujet désire modifier cette identité ou cette préférence en raison de troubles psychologiques et du comportement associés, et il peut chercher à se faire traiter pour changer.

F66.2 Problème sexuel relationnel

L'identité ou l'orientation sexuelle (hétérosexuelle, homosexuelle ou bisexuelle) entraîne des difficultés dans l'établissement et le maintien de relations sexuelles avec un partenaire.

F66.8 Autres troubles du développement psychosexuel

F66.9 Trouble du développement psychosexuel, sans précision

F68

Autres troubles de la personnalité et du comportement chez l'adulte

F68.0 Majoration des symptômes physiques pour des raisons psychologiques

Symptômes physiques compatibles avec – et initialement dus à – un trouble, une maladie ou une incapacité physique, mais amplifiés ou entretenus par l'état psychique du patient. Le sujet réagit habituellement par un sentiment de détresse à la douleur ou à l'incapacité et redoute, parfois à juste titre, une persistance ou une aggravation de son incapacité ou de sa douleur.

Névrose de compensation

F68.1 Production intentionnelle ou simulation de symptômes ou d'une incapacité, soit physique soit psychologique [Trouble factice]

Simulation répétée de symptômes, sans objectif évident, avec parfois automutilation dans le but de provoquer des signes et des symptômes. Les motifs ne sont pas clairs et probablement internes, visant à obtenir un rôle de malade et s'accompagnant souvent d'une perturbation nette de la personnalité et des relations.

Hospitalisme

Patient itinérant

Syndrome de Münchhausen

A l'exclusion de : dermite factice (L98.1)

personne feignant d'être malade (avec une motivation évidente) (Z76.5)

F68.8 Autres troubles précisés de la personnalité et du comportement chez l'adulte

Trouble :

- caractériel SAI
- relationnel SAI

F69

Troubles de la personnalité et du comportement chez l'adulte, sans précision

Retard mental (F70–F79)

Arrêt ou développement incomplet du fonctionnement mental, caractérisé essentiellement par une altération, durant la période du développement, des facultés qui déterminent le niveau global d'intelligence, c'est-à-dire des fonctions cognitives, du langage, de la motricité et des capacités sociales. Le retard mental peut accompagner un autre trouble mental ou physique ou survenir isolément.

Les degrés de retard mental sont habituellement déterminés par des tests d'intelligence normalisés. Ces derniers peuvent s'accompagner d'échelles évaluant l'adaptation sociale à un milieu donné. Ces mesures fournissent une estimation approximative du degré de retard mental. Le diagnostic dépendra également de l'évaluation globale des fonctions intellectuelles par un médecin compétent.

Les capacités intellectuelles et l'adaptation sociale peuvent changer et, même si elles sont très médiocres, être améliorées par une formation et une rééducation appropriées. Le diagnostic doit être basé sur les niveaux fonctionnels constatés.

Les subdivisions suivantes doivent être utilisées comme quatrième caractère pour identifier la gravité de la déficience du comportement :

- .0** Déficience du comportement absent ou minime
- .1** Déficience du comportement significatif, nécessitant une surveillance ou un traitement
- .8** Autres déficiences du comportement
- .9** Sans mention d'une déficience du comportement

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire pour noter les affections associées, par exemple un autisme, un autre trouble du développement, une épilepsie, un trouble des conduites ou un désavantage physique grave.

F70 Retard mental léger

[\[voir en début de groupe pour les subdivisions\]](#)

Q.I. de 50 à 69 (chez les adultes, âge mental de 9 à moins de 12 ans).

Aboutira vraisemblablement à des difficultés scolaires. Beaucoup d'adultes seront capables de travailler et de maintenir de bonnes relations sociales et de s'intégrer à la société.

Comprend : arriération mentale légère

F71 Retard mental moyen

[\[voir en début de groupe pour les subdivisions\]](#)

Q.I. de 35 à 49 (chez les adultes, âge mental de 6 à moins de 9 ans).

Aboutira vraisemblablement à d'importants retards de développement dans l'enfance, mais beaucoup peuvent acquérir des aptitudes scolaires et un certain degré d'indépendance et les capacités suffisantes pour communiquer. Les adultes auront besoin d'un soutien de niveaux variés pour travailler et vivre dans la communauté.

Comprend : arriération mentale moyenne

F72 Retard mental grave

[\[voir en début de groupe pour les subdivisions\]](#)

Q.I. de 20 à 35 (chez les adultes, âge mental de 3 à moins de 6 ans).

Aboutira vraisemblablement à un besoin prolongé de soutien.

Comprend : arriération mentale grave

F73 Retard mental profond

[\[voir en début de groupe pour les subdivisions\]](#)

Q.I. au-dessous de 20 (chez les adultes, âge mental en dessous de 3 ans).

Aboutit à une limitation très marquée des capacités à prendre soin de soi-même, de contrôler ses besoins naturels, de communiquer et de se déplacer.

Comprend : arriération mentale profonde

F78 Autres formes de retard mental

[\[voir en début de groupe pour les subdivisions\]](#)

F79 Retard mental, sans précision

[\[voir en début de groupe pour les subdivisions\]](#)

Comprend : arriération mentale SAI

débilité mentale SAI

Troubles du développement psychologique (F80–F89)

Les troubles classés dans ce groupe ont en commun :

- a) un début obligatoirement dans la première ou la seconde enfance ;
- b) une altération ou un retard du développement de fonctions étroitement liées à la maturation biologique du système nerveux central ;
- c) une évolution continue sans rémission ni rechute. Dans la plupart des cas, les fonctions atteintes concernent le langage, le repérage visuo-spatial et la coordination motrice. Habituellement, le retard ou le déficit était présent dès qu’il pouvait être mis en évidence avec certitude et il diminue progressivement avec l’âge (des déficits légers peuvent toutefois persister à l’âge adulte).

F80 Troubles spécifiques du développement de la parole et du langage

Troubles dans lesquels les modalités normales d’acquisition du langage sont altérées dès les premiers stades du développement. Ces troubles ne sont pas directement attribuables à des anomalies neurologiques, des anomalies anatomiques de l’appareil phonatoire, des altérations sensorielles, un retard mental ou des facteurs de l’environnement. Les troubles spécifiques du développement de la parole et du langage s’accompagnent souvent de problèmes associés tels des difficultés de la lecture et de l’orthographe, une perturbation des relations interpersonnelles, des troubles émotionnels et des troubles du comportement.

F80.0 Trouble spécifique de l’acquisition de l’articulation

Trouble spécifique dans lequel l’utilisation par l’enfant des phonèmes est inférieure au niveau correspondant à son âge mental, mais avec un niveau linguistique normal.

Dyslalie

Lallation

- Trouble :
- du développement (de) :
 - l’articulation
 - phonologique
 - fonctionnel de l’articulation

A l’exclusion de : altération de l’articulation (associée à) (due à) :

- aphasie SAI (R47.0)
- apraxie (R48.2)
- perte de l’audition (H90–H91)
- retard mental (F70–F79)
- trouble de l’acquisition du langage :
 - de type expressif (F80.1)
 - de type réceptif (F80.2)

F80.1 Trouble de l’acquisition du langage, de type expressif

Trouble spécifique du développement dans lequel les capacités de l’enfant à utiliser le langage oral sont nettement inférieures au niveau correspondant à son âge mental, mais dans lequel la compréhension du langage se situe dans les limites de la normale. Le trouble peut s’accompagner ou non d’une perturbation de l’articulation.

Dysphasie ou aphasie de développement, de type expressif

A l’exclusion de : aphasie acquise avec épilepsie [Landau–Kleffner] (F80.3)

dysphasie et aphasie SAI (R47.0)

dysphasie ou aphasie de développement, de type réceptif (F80.2)

mutisme électif (F94.0)

retard mental (F70–F79)

troubles envahissants du développement (F84.–)

- F80.2 Trouble de l'acquisition du langage, de type réceptif**
 Trouble spécifique du développement dans lequel les capacités de l'enfant à comprendre le langage sont inférieures au niveau correspondant à son âge mental. En fait, dans la plupart des cas, le versant expressif est, lui aussi, nettement altéré et il existe habituellement des perturbations de l'articulation.
 Aphasie de développement, de type Wernicke
 Dysphasie ou aphasie de développement, de type réceptif
 Surdit  verbale
 Trouble r ceptif auditif cong nital
A l'exclusion de : aphasie acquise avec  pilepsie [Landau-Kleffner] (F80.3)
 autisme (F84.0–F84.1)
 dysphasie et aphasie : • SAI (R47.0)
 • de d veloppement, de type expressif (F80.1)
 mutisme  lectif (F94.0)
 retard (de) : • acquisition du langage secondaire   une perte de l'audition (H90–H91)
 • mental (F70–F79)
- F80.3 Aphasie acquise avec  pilepsie [Landau-Kleffner]**
 Trouble dans lequel l'enfant, dont le langage s'est auparavant d velopp  normalement, perd ses acquisitions de langage,   la fois sur le versant expressif et r ceptif, tout en gardant une intelligence normale. La survenue du trouble s'accompagne d'anomalies paroxystiques   l'EEG et, dans la plupart des cas, de crises d' pilepsie. Le trouble appara t habituellement entre trois et sept ans, avec perte du langage en quelques jours ou quelques semaines. La succession dans le temps, entre le d but des crises  pileptiques et la perte du langage, est assez variable, l'une des deux manifestations pr c dant l'autre (ou inversement) de quelques mois   deux ans. Ce trouble pourrait  tre d    un processus enc phalitique inflammatoire. Dans environ deux tiers des cas, les sujets gardent un d ficit plus ou moins important du langage (de type r ceptif).
A l'exclusion de : aphasie (due  ) : • SAI (R47.1)
 • autisme (F84.0–F84.1)
 • troubles d sint gratifs de l'enfance (F84.2–F84.3)
- F80.8 Autres troubles du d veloppement de la parole et du langage**
 Z zaiement
- F80.9 Trouble du d veloppement de la parole et du langage, sans pr cision**
 Trouble du langage SAI

F81 Troubles sp cifiques du d veloppement des acquisitions scolaires

Troubles dans lesquels les modalit s habituelles d'apprentissage sont alt r es d s les premi res  tapes du d veloppement. L'alt ration n'est pas seulement la cons quence d'un manque d'occasions d'apprentissage ou d'un retard mental et elle n'est pas due   un traumatisme c r bral ou   une atteinte c r brale acquise.

- F81.0 Trouble sp cifique de la lecture**
 La caract ristique essentielle est une alt ration sp cifique et significative de l'acquisition de la lecture non imputable exclusivement   un  ge mental bas,   des troubles de l'acuit  visuelle ou   une scolarisation inad quate.
 Les capacit s de compr hension de la lecture, la reconnaissance des mots, la lecture orale et les performances dans les t ches n cessitant la lecture peuvent toutes  tre atteintes. Le trouble sp cifique de la lecture s'accompagne fr quemment de difficult s en orthographe, persistant souvent   l'adolescence, m me quand l'enfant a pu faire quelques progr s en lecture. Les enfants pr sentant un trouble sp cifique de la lecture ont souvent des ant c dents de troubles de la parole ou du langage. Le trouble s'accompagne souvent de troubles  motionnels et de perturbations du comportement pendant l' ge scolaire.
 Dyslexie de d veloppement
 Retard sp cifique de lecture
A l'exclusion de : alexie SAI (R48.0)
 difficult s de lecture secondaires   des troubles  motionnels (F93.–)
 dyslexie SAI (R48.0)

F81.1 Trouble spécifique de l'acquisition de l'orthographe

La caractéristique essentielle est une altération spécifique et significative du développement des performances en orthographe, en l'absence d'antécédents d'un trouble spécifique de la lecture et non imputable à un âge mental bas, à des troubles de l'acuité visuelle ou à une scolarisation inadéquate. Les capacités à épeler oralement et à écrire correctement les mots sont toutes deux affectées.

Retard spécifique de l'orthographe (sans trouble de la lecture)

A l'exclusion de : agraphie SAI (R48.8)

- difficulté d'orthographe : • associées à un trouble de la lecture (F81.0)
• dues à un enseignement inadéquat (Z55.8)

F81.2 Trouble spécifique de l'acquisition de l'arithmétique

Altération spécifique des performances en arithmétique non imputable exclusivement à un retard mental global ou à une scolarisation inadéquate.

L'altération concerne la maîtrise des éléments de base du calcul : addition, soustraction, multiplication et division (c'est-à-dire, n'est pas limitée aux capacités mathématiques plus abstraites impliquées dans l'algèbre, la trigonométrie, la géométrie ou le calcul différentiel et intégral).

Acalculie de développement

Syndrome de Gerstmann

Trouble de l'acquisition de l'arithmétique

A l'exclusion de : acalculie SAI (R48.8)

- difficultés en arithmétique :
• associées à un trouble de la lecture ou de l'orthographe (F81.3)
• dues à un enseignement inadéquat (Z55.8)

F81.3 Trouble mixte des acquisitions scolaires

Catégorie résiduelle mal définie de troubles dans lesquels il existe à la fois une altération significative du calcul et de la lecture ou de l'orthographe, non imputable exclusivement à un retard mental global ou une scolarisation inadéquate. Cette sous-catégorie doit être utilisée pour des troubles répondant à la fois aux critères de F81.2 et de F81.0 ou de F81.1.

A l'exclusion de : troubles spécifiques de l'acquisition de :
• arithmétique (F81.2)
• lecture (F81.0)
• orthographe (F81.1)

F81.8 Autres troubles du développement des acquisitions scolaires

Trouble de l'acquisition de l'expression écrite

F81.9 Trouble du développement des acquisitions scolaires, sans précision

Incapacité (de) : • apprentissage SAI

- concernant l'acquisition des connaissances SAI

Trouble de l'apprentissage SAI

F82 Trouble spécifique du développement moteur

Altération sévère du développement de la coordination motrice non imputable exclusivement à un retard mental global ou à une affection neurologique spécifique congénitale ou acquise. Dans la plupart des cas, un examen clinique détaillé permet toutefois de mettre en évidence des signes traduisant une immaturité significative du développement neurologique, par exemple des mouvements choréiformes des membres, des syncinésies d'imitation et d'autres signes moteurs associés, ainsi que des perturbations de la coordination motrice fine et globale.

Débilité motrice de l'enfant

Dyspraxie de développement

Trouble de l'acquisition de la coordination

A l'exclusion de : anomalies de la démarche et de la motilité (R26.-)
manque de coordination (R27)
• secondaire à un retard mental (F70-F79)

F83 Troubles spécifiques mixtes du développement

Catégorie résiduelle de troubles dans lesquels il existe à la fois des signes d'un trouble spécifique du développement, de la parole et du langage, des acquisitions scolaires et des fonctions motrices, mais sans qu'aucun élément ne prédomine suffisamment pour constituer le diagnostic principal. Cette catégorie, mixte, doit être réservée à des cas où il existe un chevauchement important de chacun de ces troubles spécifiques du développement. Ces troubles s'accompagnent habituellement, mais pas toujours, d'un certain degré d'altération des fonctions cognitives. Cette catégorie doit être utilisée pour des perturbations répondant aux critères d'au moins deux des catégories F80.-, F81.- et F82.

F84 Troubles envahissants du développement

Groupe de troubles caractérisés par des altérations qualitatives des interactions sociales réciproques et des modalités de communication, ainsi que par un répertoire d'intérêts et d'activités restreint, stéréotypé et répétitif. Ces anomalies qualitatives constituent une caractéristique envahissante du fonctionnement du sujet en toutes situations.

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire pour identifier toute affection médicale associée, de même que le retard mental.

F84.0 Autisme infantile

Trouble envahissant du développement caractérisé par :

- a) un développement anormal ou altéré, manifeste avant l'âge de trois ans,
- b) une perturbation caractéristique du fonctionnement dans chacun des trois domaines psychologiques suivants : interactions sociales réciproques, communication, comportement (au caractère restreint, stéréotypé et répétitif).

Par ailleurs, le trouble s'accompagne souvent de nombreuses autres manifestations non spécifiques, par exemple des phobies, des perturbations du sommeil et de l'alimentation, des crises de colère et des gestes auto-agressifs.

Autisme de la petite enfance

Psychose

Syndrome de Kanner

Trouble autistique

A l'exclusion de : psychopathie autistique (F84.5)

F84.1 Autisme atypique

Trouble envahissant du développement qui diffère de l'autisme infantile par l'âge de survenue ou parce qu'il ne répond pas à l'ensemble des trois groupes de critères diagnostiques d'un autisme infantile. Cette sous-catégorie doit être utilisée pour classer un développement anormal ou altéré, se manifestant après l'âge de trois ans et ne présentant pas des manifestations pathologiques suffisantes dans un ou deux des trois domaines psychopathologiques nécessaires pour le diagnostic d'autisme (interactions sociales réciproques, communication, comportement restreint, stéréotypé et répétitif) ; il existe toutefois des anomalies caractéristiques dans l'un ou l'autre de ces domaines. L'autisme atypique survient le plus souvent chez les enfants ayant un retard mental profond et un trouble spécifique sévère de l'acquisition du langage, de type réceptif.

Psychose infantile atypique

Retard mental avec caractéristiques autistiques

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire pour identifier le retard mental (F70-F79).

F84.10 Autisme atypique en raison de l'âge de survenue

F84.11 Autisme atypique en raison de la symptomatologie

F84.12 Autisme atypique en raison de l'âge de survenue et de la symptomatologie

F84.2 Syndrome de Rett

Trouble décrit jusqu'ici uniquement chez les filles, caractérisé par un développement apparemment normal, suivi d'une perte partielle ou complète du langage, de la marche et de l'usage des mains, associé à un ralentissement du développement crânien et survenant habituellement entre 7 et 24 mois. La perte des mouvements volontaires des mains, les mouvements stéréotypés de torsion des mains et une hyperventilation sont caractéristiques de ce trouble. Le développement social et le développement du jeu sont arrêtés, alors que l'intérêt social reste habituellement conservé. Une ataxie du tronc et une apraxie se manifestent à partir de l'âge de quatre ans, suivies souvent par des mouvements choréo-athétosiques. Le trouble entraîne presque toujours un retard mental sévère.

F84.3 Autre trouble désintégratif de l'enfance

Trouble envahissant du développement caractérisé par une période de développement tout à fait normale avant la survenue du trouble, cette période étant suivie d'une perte manifeste, en quelques mois, des performances antérieurement acquises dans plusieurs domaines du développement. Ces manifestations s'accompagnent typiquement d'une perte globale de l'intérêt vis-à-vis de l'environnement, de conduites motrices stéréotypées, répétitives et maniérées et d'une altération de type autistique de l'interaction sociale et de la communication. Dans certains cas, on peut démontrer que le trouble est dû à une encéphalopathie, mais le diagnostic doit reposer sur les anomalies du comportement.

Démence infantile

Psychose : • désintégrative
• symbiotique

Syndrome de Heller

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire pour identifier une éventuelle affection neurologique associée.

A l'exclusion de : syndrome de Rett (F84.2)

F84.4 Hyperactivité associée à un retard mental et à des mouvements stéréotypés

Trouble mal défini dont la validité nosologique reste incertaine. Cette Sous-catégorie concerne des enfants ayant un retard mental prononcé (Q.I. inférieur à 34) associé à une hyperactivité importante, une perturbation majeure de l'attention et des comportements stéréotypés. Les médicaments stimulants sont habituellement inefficaces (alors qu'ils peuvent être efficaces chez les enfants ayant un Q.I. normal) et peuvent provoquer une réaction dysphorique sévère (accompagnée parfois d'un ralentissement psychomoteur). A l'adolescence, l'hyperactivité fait souvent place à une hypoactivité (ce qui n'est habituellement pas le cas chez les enfants hyperkinétiques d'intelligence normale). Ce syndrome s'accompagne par ailleurs souvent de divers retards du développement, spécifiques ou globaux. On ne sait pas dans quelle mesure le syndrome comportemental est la conséquence du retard mental ou d'une lésion cérébrale organique.

F84.5 Syndrome d'Asperger

Trouble de validité nosologique incertaine, caractérisé par une altération qualitative des interactions sociales réciproques, semblable à celle observée dans l'autisme, associée à un répertoire d'intérêts et d'activités restreint, stéréotypé et répétitif. Il se différencie de l'autisme essentiellement par le fait qu'il ne s'accompagne pas d'un déficit ou trouble du langage, ou du développement cognitif. Les sujets présentant ce trouble sont habituellement très malhabiles. Les anomalies persistent souvent à l'adolescence et à l'âge adulte. Le trouble s'accompagne parfois d'épisodes psychotiques au début de l'âge adulte.

Psychopathie autistique

Trouble schizoïde de l'enfance

F84.8 Autres troubles envahissants du développement

F84.9 Trouble envahissant du développement, sans précision

F88 Autres troubles du développement psychologique

Agnosie du développement

F89 Trouble du développement psychologique, sans précision

Trouble du développement SAI

Troubles du comportement et troubles émotionnels apparaissant habituellement durant l'enfance et l'adolescence (F90–F98)

F90 Troubles hyperkinétiques

Groupe de troubles caractérisés par un début précoce (habituellement au cours des cinq premières années de la vie), un manque de persévérance dans les activités qui exigent une participation cognitive et une tendance à passer d'une activité à l'autre sans en finir aucune, associés à une activité globale désorganisée, incoordonnée et excessive. Les troubles peuvent s'accompagner d'autres anomalies. Les enfants hyperkinétiques sont souvent imprudents et impulsifs, sujets aux accidents, et ont souvent des problèmes avec la discipline à cause d'un manque de respect des règles, résultat d'une absence de réflexion plus que d'une opposition délibérée.

Leurs relations avec les adultes sont souvent marquées par une absence d'inhibition sociale, de réserve et de retenue. Ils sont mal acceptés par les autres enfants et peuvent devenir socialement isolés. Ces troubles s'accompagnent souvent d'une altération des fonctions cognitives et d'un retard spécifique du développement de la motricité et du langage. Ils peuvent entraîner un comportement dyssocial ou une perte de l'estime de soi.

A l'exclusion de : schizophrénie (F20.–)

- troubles (de) :
- anxieux (F41.–)
 - envahissants du développement (F84.–)
 - humeur (F30–F39)

F90.0 Perturbation de l'activité et de l'attention

Altération de l'attention : • syndrome avec hyperactivité
• trouble avec hyperactivité

A l'exclusion de : trouble hyperkinétique associé à un trouble des conduites (F90.1)

F90.1 Trouble hyperkinétique et trouble des conduites

Trouble hyperkinétique associé à un trouble des conduites

F90.8 Autres troubles hyperkinétiques

F90.9 Trouble hyperkinétique, sans précision

Réaction hyperkinétique de l'enfance ou de l'adolescence SAI

Syndrome hyperkinétique SAI

F91 Troubles des conduites

Troubles caractérisés par un ensemble de conduites dyssociales, agressives ou provocatrices, répétitives et persistantes, dans lesquelles sont bafouées les règles sociales correspondant à l'âge de l'enfant. Ces troubles dépassent ainsi largement le cadre des « mauvaises blagues » ou « mauvais tours » des enfants et les attitudes habituelles de rébellion de l'adolescent. Ils impliquent par ailleurs la notion d'un mode de fonctionnement persistant (pendant au moins six mois). Les caractéristiques d'un trouble des conduites peuvent être symptomatiques d'une autre affection psychiatrique ; dans cette éventualité, ce dernier diagnostic doit être codé.

Le diagnostic repose sur la présence de conduites du type suivant : manifestations excessives de bagarres et de tyrannie, cruauté envers des personnes ou des animaux, destruction de biens d'autrui, conduites incendiaires, vols, mensonges répétés, école buissonnière et fugues, crises de colère et désobéissance anormalement fréquentes et graves. La présence de manifestations nettes de l'un des groupes de conduites précédents est suffisante pour le diagnostic, alors que la survenue d'actes dyssociaux isolés ne l'est pas.

A l'exclusion de : schizophrénie (F20.–)

- troubles (de) (des) :
- conduites associés à des troubles :
 - émotionnels (F92.–)
 - hyperkinétiques (F90.1)
 - envahissants du développement (F84.–)
 - humeur (F30–F39)

F91.0 Trouble des conduites limité au milieu familial

Trouble des conduites caractérisé par la présence d'un comportement dyssocial ou agressif (non limité à un comportement oppositionnel, provocateur ou perturbateur), se manifestant exclusivement, ou presque exclusivement, à la maison et dans les relations avec les membres de la famille nucléaire ou les personnes habitant sous le même toit. Pour un diagnostic positif, le trouble doit répondre par ailleurs aux critères généraux cités sous F91.– ; la présence d'une perturbation, même sévère, des relations parents-enfants n'est pas suffisante en elle-même pour ce diagnostic.

F91.1 Trouble des conduites, type mal socialisé

Trouble caractérisé par la présence d'un comportement dyssocial ou agressif persistant (répondant aux critères généraux cités en F91.– et non limité à un comportement oppositionnel, provocateur ou perturbateur), associé à une altération significative et globale des relations avec les autres enfants.

Trouble (des) : • agressif, type mal socialisé
 • conduites, type solitaire-agressif

F91.2 Trouble des conduites, type socialisé

Trouble caractérisé par la présence d'un comportement dyssocial ou agressif (répondant aux critères généraux cités en F91.– et non limité à un comportement oppositionnel, provocateur ou perturbateur), se manifestant chez des enfants habituellement bien intégrés dans leur groupe d'âge.

Délinquance « de groupe »
Délits commis en bande
Ecole buissonnière
Troubles des conduites, type « en groupe »
Vols en groupe

F91.3 Trouble oppositionnel avec provocation

Trouble des conduites se manifestant habituellement chez de jeunes enfants, caractérisé essentiellement par un comportement provocateur, désobéissant ou perturbateur et non accompagné de comportements délictueux ou de conduites agressives ou dyssociales graves. Pour qu'un diagnostic positif puisse être porté, le trouble doit répondre aux critères généraux cités en F91.– ; les « mauvaises blagues » ou « mauvais tours », et les perturbations même sévères observées chez des enfants ne justifient pas en eux-mêmes ce diagnostic. Cette sous-catégorie doit être utilisée avec prudence, en particulier chez les enfants plus âgés, étant donné que les troubles des conduites présentant une signification clinique s'accompagnent habituellement de comportements dyssociaux ou agressifs dépassant le cadre d'un comportement provocateur, désobéissant ou perturbateur.

F91.8 Autres troubles des conduites

F91.9 Trouble des conduites, sans précision

Trouble (des) (du) : • comportement chez l'enfant SAI
 • conduites chez l'enfant SAI

F92 Troubles mixtes des conduites et troubles émotionnels

Groupe de troubles caractérisés par la présence d'un comportement agressif, dyssocial ou provocateur, associé à des signes patents et marqués de dépression, d'anxiété ou d'autres troubles émotionnels. Pour un diagnostic positif, le trouble doit répondre à la fois aux critères d'un trouble des conduites de l'enfant (F91.–) et d'un trouble émotionnel de l'enfant (F93.–) ou d'un trouble névrotique de l'adulte (F40–F48) ou d'un trouble de l'humeur (F30–F39).

F92.0 Troubles des conduites avec dépression

Trouble caractérisé par la présence d'un trouble des conduites (F91.–), associé à une humeur dépressive marquée et persistante (F32.–), se traduisant par des symptômes tels que tristesse (l'enfant se sent très malheureux), perte d'intérêt et de plaisir pour les activités usuelles, sentiment de culpabilité et perte d'espoir. Le trouble peut s'accompagner d'une perturbation du sommeil ou de l'appétit.

Trouble des conduites en F91.– associé à un trouble dépressif en F32.–

F92.8 Autres troubles mixtes des conduites et troubles émotionnels

Groupe de troubles caractérisés par la présence d'un trouble des conduites (F91.–), associé à des perturbations émotionnelles persistantes et marquées, par exemple une anxiété, des obsessions ou des compulsions, une dépersonnalisation ou une déréalisation, des phobies ou une hypochondrie.

Trouble des conduites en F91.– associé à un trouble : • émotionnel en F93.–
 • névrotique en F40–F48

F92.9 Trouble mixte des conduites et troubles émotionnels, sans précision

F93 Troubles émotionnels apparaissant spécifiquement dans l'enfance

Exacerbation de tendances normales du développement plus que des phénomènes qualitativement anormaux en eux-mêmes. C'est essentiellement sur le caractère approprié au développement que repose la différenciation entre troubles émotionnels apparaissant spécifiquement dans l'enfance et troubles névrotiques (F40–F48).

A l'exclusion de : troubles émotionnels associés à un trouble des conduites (F92.–)

F93.0 Angoisse de séparation de l'enfance

Trouble dans lequel l'anxiété est focalisée sur une crainte concernant la séparation, survenant pour la première fois au cours des premières années de l'enfance. Il se distingue de l'angoisse de séparation normale par son intensité, à l'évidence excessive, ou par sa persistance au-delà de la petite enfance, et par son association à une perturbation significative du fonctionnement social.

A l'exclusion de : anxiété sociale de l'enfance (F93.2)

- trouble(s) (de) :
- anxieux phobique de l'enfance (F93.1)
 - humeurs [affectifs] (F30–F39)
 - névrotiques (F40–F48)

F93.1 Trouble anxieux phobique de l'enfance

Trouble caractérisé par la présence de craintes de l'enfance, hautement spécifiques d'une phase de développement, et survenant (à un certain degré) chez la plupart des enfants, mais dont l'intensité est anormale. Les autres craintes qui surviennent dans l'enfance mais qui ne font pas partie du développement psychosocial normal (par exemple une agoraphobie) doivent être classées dans la sous-catégorie appropriée de la section F40–F48.

A l'exclusion de : anxiété généralisée (F41.1)

F93.2 Anxiété sociale de l'enfance

Trouble caractérisé par une attitude de réserve vis-à-vis des étrangers et par une crainte ou une peur concernant les situations nouvelles, inhabituelles ou inquiétantes. Cette catégorie ne doit être utilisée que lorsque de telles craintes apparaissent dans la petite enfance, sont à l'évidence excessives et s'accompagnent d'une perturbation du fonctionnement social.

Evitement de l'enfance et de l'adolescence

F93.3 Rivalité dans la fratrie

La plupart des jeunes enfants sont perturbés par la naissance d'un frère ou d'une soeur. On ne doit faire le diagnostic de rivalité dans la fratrie que lorsque la réaction est à l'évidence excessive et s'accompagne d'une perturbation du fonctionnement social.

Jalousie dans la fratrie

F93.8 Autres troubles émotionnels de l'enfance

Hyperanxiété

Trouble de l'identité

A l'exclusion de : trouble de l'identité sexuelle de l'enfance (F64.2)

F93.80 Anxiété généralisée de l'enfance

F93.9 Trouble émotionnel de l'enfance, sans précision

F94

Troubles du fonctionnement social apparaissant spécifiquement durant l'enfance et l'adolescence

Groupe relativement hétérogène de troubles caractérisés par la présence d'une perturbation du fonctionnement social, survenant durant l'enfance, mais qui ne présentent pas les caractéristiques d'une difficulté ou d'une altération sociale, apparemment constitutionnelle, envahissant tous les domaines du fonctionnement (à l'encontre de troubles envahissants du développement). Dans de nombreux cas, des perturbations ou des carences de l'environnement jouent probablement un rôle étiologique primordial.

F94.0 Mutisme électif

Trouble caractérisé par un refus, lié à des facteurs émotionnels, de parler dans certaines situations déterminées. L'enfant est capable de parler dans certaines situations, mais refuse de parler dans d'autres situations (déterminées). Le trouble s'accompagne habituellement d'une accentuation nette de certains traits de personnalité, par exemple d'une anxiété sociale, d'un retrait social, d'une hypersensibilité ou d'une opposition.

Mutisme sélectif

A l'exclusion de : mutisme transitoire accompagnant une angoisse de séparation chez de

jeunes enfants (F93.0)

schizophrénie (F20.-)

troubles : • envahissants du développement (F84.-)

• spécifiques du développement de la parole et du langage (F80.-)

F94.1 Trouble réactionnel de l'attachement de l'enfance

Trouble apparaissant au cours des cinq premières années de la vie, caractérisé par la présence d'anomalies persistantes du mode de relations sociales de l'enfant, associées à des perturbations émotionnelles et se manifestant à l'occasion de changements dans l'environnement (par exemple par une inquiétude et une hypervigilance, une réduction des interactions sociales avec les autres enfants, une auto-agressivité ou une hétéroagressivité, une tristesse et, dans certains cas, un retard de croissance). La survenue du syndrome est probablement liée directement à une carence évidente, à des abus ou à des mauvais traitements de la part des parents.

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire pour identifier un retard de développement ou de croissance associé.

A l'exclusion de : sévices sexuels ou physiques infligés à un enfant, entraînant des problèmes psychosociaux (Z61.4-Z61.6)

syndrome d'Asperger (F84.5)

syndromes dus à de mauvais traitements (T74.-)

trouble de l'attachement de l'enfance avec désinhibition (F94.2)

variation normale du mode d'attachement sélectif

F94.2 Trouble de l'attachement de l'enfance avec désinhibition

Trouble caractérisé par un mode particulier de fonctionnement social anormal, apparaissant durant les cinq premières années de la vie, persistant habituellement en dépit de modifications importantes de l'environnement.

Exemples : conduites d'attachement généralisé et non sélectif, demandes d'affection et sociabilité non discriminatives, interactions peu différenciées avec les autres enfants ; des perturbations émotionnelles et d'autres troubles du comportement peuvent enfin être associés, variables selon les circonstances.

Psychopathie de privation affective

Syndrome institutionnel

A l'exclusion de : hospitalisme chez l'enfant (F43.2)

syndrome d'Asperger (F84.5)

trouble(s) : • hyperkinétiques (F90.-)

• réactionnel de l'attachement de l'enfance (F94.1)

F94.8 Autres troubles du fonctionnement social de l'enfance

F94.9 Trouble du fonctionnement social de l'enfance, sans précision

F95 Tics

Syndromes caractérisés par la présence, au premier plan, d'un tic. Un tic est un mouvement moteur ou une vocalisation involontaire, rapide, récurrent et non rythmique (impliquant habituellement des groupes musculaires déterminés), survenant brusquement et sans but apparent. Les tics sont habituellement ressentis comme étant irrépressibles, mais peuvent en général être supprimés durant une période de temps variable. Ils sont souvent exacerbés par le stress et disparaissent durant le sommeil. Les tics moteurs simples banals comportent le clignement des yeux, les mouvements brusques du cou, les haussements d'épaules et les grimaces. Les tics vocaux simples banals comportent le raclement de gorge, l'« aboiement », le reniflement et le sifflement. Les tics moteurs complexes banals concernent le fait de se frapper, de sauter et de sautiller. Les tics vocaux complexes banals complexes comprennent la répétition de mots particuliers avec parfois emploi de mots socialement réprouvés, souvent obscènes (coprolalie) et la répétition de ses propres sons ou mots (palilalie).

F95.0 Tic transitoire

Tic répondant aux critères généraux d'un tic, mais ne persistant pas plus de douze mois. Il s'agit habituellement d'un clignement des yeux, de mimiques faciales ou de mouvements brusques de la tête.

F95.1 Tic moteur ou vocal chronique

Tic répondant aux critères généraux d'un tic, caractérisé par la présence soit de tics moteurs soit de tics vocaux, mais pas des deux à la fois. Il peut s'agir d'un tic isolé ou, plus fréquemment, de tics multiples, persistant pendant plus d'un an.

F95.2 Forme associant tics vocaux et tics moteurs [Syndrome de Gilles de la Tourette]

Trouble caractérisé à un moment quelconque au cours de la maladie, mais pas nécessairement de façon simultanée, par des tics moteurs multiples et par un ou plusieurs tics vocaux. Le trouble s'aggrave habituellement pendant l'adolescence et persiste souvent à l'âge adulte. Les tics vocaux sont souvent multiples, avec des vocalisations, des raclements de gorge, des grognements explosifs et répétés, et parfois une émission de mots ou de phrases obscènes associés, dans certains cas, à une échopraxie gestuelle pouvant également être obscène (copropraxie).

F95.8 Autre tic**F95.9 Tic, sans précision****F98 Autres troubles du comportement et troubles émotionnels apparaissant habituellement durant l'enfance et l'adolescence**

Groupe hétérogène de troubles qui ont en commun la caractéristique d'un début dans l'enfance, mais qui diffèrent par ailleurs sur de nombreux points. Certains constituent des syndromes nettement définis, alors que d'autres ne sont que de simples associations de symptômes ; ces derniers doivent toutefois être répertoriés, d'une part en raison de leur fréquence et de leur association avec une altération du fonctionnement psychosocial, d'autre part parce qu'ils ne peuvent pas être inclus dans d'autres syndromes.

A l'exclusion de :

spasme du sanglot (R06.8)

syndrome de Kleine-Levin (G47.8)

trouble(s) (de) : • identité sexuelle de l'enfance (F64.2)

• obsessionnel-compulsif (F42.-)

• sommeil dus à des causes émotionnelles (F51.-)

F98.0 Enurésie non organique

Trouble caractérisé par une miction involontaire, diurne et nocturne, anormale compte tenu de l'âge mental de l'enfant et qui n'est pas lié à un trouble du contrôle vésical d'origine neurologique, à des crises épileptiques ou à une anomalie organique de l'arbre urinaire. L'enurésie peut exister de façon continue depuis l'enfance ou être précédée d'une période de contrôle de la fonction vésicale. Elle peut s'accompagner d'un trouble plus global des émotions ou du comportement.

Enurésie : • fonctionnelle
• (primaire) (secondaire) d'origine non organique
• psychogène

Incontinence urinaire d'origine non organique

A l'exclusion de : enurésie SAI (R32)

F98.00 Enurésie non organique uniquement nocturne

F98.01 Enurésie non organique uniquement diurne

F98.02 Enurésie non organique nocturne et diurne

F98.1 Encoprésie non organique

Trouble caractérisé par une émission fécale répétée, involontaire ou volontaire, habituellement de consistance normale ou quasi-normale, dans des lieux inappropriés à cet usage, compte tenu du contexte socioculturel du sujet. Il peut s'agir de la persistance anormale de l'incontinence infantile physiologique ou de la perte du contrôle sphinctérien survenant après une période de continence fécale, ou encore d'une émission fécale délibérée dans des lieux non appropriés en dépit d'un contrôle sphinctérien normal. L'encoprésie peut constituer un trouble isolé, monosymptomatique, ou faire partie d'un autre trouble, en particulier un trouble émotionnel (F93.-) ou un trouble des conduites (F91.-).

Encoprésie : • fonctionnelle

- psychogène

Incontinence fécale d'origine non organique

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire pour identifier la cause d'une constipation associée.

A l'exclusion de : encoprésie SAI (R15)

F98.10 Encoprésie non organique par échec de l'acquisition de la maîtrise sphinctérienne

F98.11 Encoprésie non organique avec contrôle sphinctérien adéquat et émission de selles normales dans des endroits inappropriés

F98.12 Encoprésie non organique avec souillure associée à des selles trop liquides

Encoprésie par débordement secondaire à une rétention fécale

F98.2 Trouble de l'alimentation du nourrisson et de l'enfant

Trouble de l'alimentation caractérisé par des manifestations variées, habituellement spécifiques de la première et de la deuxième enfance. Il implique en général un refus alimentaire et des caprices alimentaires excessifs alors que la nourriture est appropriée, que l'entourage est adéquat et qu'il n'y a pas de maladie organique. Le trouble peut s'accompagner d'une rumination (d'une régurgitation répétée de nourriture non accompagnée de nausées ou d'une maladie gastro-intestinale).

Mérycisme de l'enfance

A l'exclusion de : anorexie mentale et autres troubles de l'alimentation (F50.-)

difficultés nutritionnelles et nutrition inadaptée (R63.3)

pica du nourrisson et de l'enfant (F98.3)

problèmes alimentaires du nouveau-né (P92.-)

F98.3 Pica du nourrisson et de l'enfant

Trouble caractérisé par la consommation persistante de substances non nutritives (par exemple, de la terre, des bouts de peinture, etc.). Il peut faire partie d'un trouble psychiatrique plus global (tel un autisme) ou constituer un comportement psychopathologique relativement isolé. C'est seulement dans ce dernier cas que l'on fait le diagnostic de pica. Ce comportement s'observe surtout chez des enfants présentant un retard mental ; dans ce dernier cas, le retard mental doit constituer le diagnostic principal (F70-F79).

F98.4 Mouvements stéréotypés

Trouble caractérisé par des mouvements intentionnels, répétitifs, stéréotypés, dépourvus de finalité (et souvent rythmés), non lié à un trouble psychiatrique ou neurologique identifié. Lorsque ces mouvements surviennent dans le cadre d'un autre trouble, seul ce dernier doit être noté.

Ces mouvements peuvent ne pas avoir de composante auto-mutilatrice ; ils comprennent : un balancement du corps, un balancement de la tête, le fait de s'arracher les cheveux, de se tordre les cheveux, de claquer des doigts et de battre des mains. Les comportements stéréotypés auto-mutilateurs comprennent : le fait de se cogner la tête, de se gifler, de se mettre le doigt dans l'oeil, de se mordre les mains, les lèvres ou d'autres parties du corps.

L'ensemble de ces mouvements stéréotypés surviennent le plus souvent chez des enfants présentant un retard mental (dans ce cas, les deux diagnostics doivent être notés). Quand le fait de s'enfoncer le doigt dans l'oeil survient chez un enfant présentant un déficit visuel, les deux diagnostics doivent être notés : le premier dans cette sous-catégorie et le deuxième à l'aide du code somatique approprié.

Stéréotypies/comportements répétitifs

A l'exclusion de : mouvements involontaires anormaux (R25.-)

se mettre les doigts dans le nez (F98.8)

onychophagie (F98.8)

stéréotypies faisant partie d'un trouble psychiatrique identifié (F00-F95)

succion du pouce (F98.8)

tics (F95.-)

trichotillomanie (F63.3)

troubles de la motricité d'origine organique (G20-G25)

F98.40 Mouvements stéréotypés sans automutilation

F98.41 Mouvements stéréotypés avec automutilations

F98.42 Mouvements stéréotypés mixtes

F98.5

Bégaiement

Le bégaiement est caractérisé par des répétitions ou des prolongations fréquentes de sons, de syllabes ou de mots, ou par des hésitations ou des pauses fréquentes perturbant la fluence verbale. On ne parlera de trouble que si l'intensité de la perturbation gêne de façon marquée la fluence verbale.

A l'exclusion de : bredouillement [langage précipité] (F98.6)
tics (F95.-)

F98.6

Bredouillement [Langage précipité]

Le langage précipité est caractérisé par un débit verbal anormalement rapide et un rythme irrégulier, mais sans répétition ou hésitation, suffisamment intense pour entraver l'intelligibilité. Le langage est irrégulier et mal rythmé, consistant en des émissions verbales rapides et saccadées avec, habituellement, des formes syntaxiques erronées.

A l'exclusion de : bégaiement (F98.5)
tics (F95.-)

F98.8

Autres troubles précisés du comportement et troubles émotionnels apparaissant habituellement durant l'enfance et l'adolescence

Masturbation excessive

Onychophagie

Se mettre les doigts dans le nez

Sucer son pouce

Trouble de l'attention sans hyperactivité

F98.9

Trouble du comportement et trouble émotionnel apparaissant habituellement durant l'enfance et l'adolescence, sans précision

Trouble mental, sans précision (F99)

F99 Trouble mental, sans autre indication

Maladie mentale SAI

A l'exclusion de : trouble mental organique SAI (F06.9)

CHAPITRE VI

Maladies du système nerveux (G00-G99)

A l'exclusion de :

- certaines affections dont l'origine se situe dans la période périnatale (P00-P96)
- certaines maladies infectieuses et parasitaires (A00-B99)
- complications de la grossesse, de l'accouchement et de la puerpéralité (O00-O99)
- lésions traumatiques, empoisonnements et certaines autres conséquences de causes externes (S00-T98)
- maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques (E00-E99)
- malformations congénitales et anomalies chromosomiques (Q00-Q99)
- symptômes, signes et résultats anormaux d'examens cliniques et de laboratoire, non classés ailleurs (R00-R99)
- tumeurs (C00-D48)

Ce chapitre comprend les groupes suivants :

Système nerveux central

G00-G09 Maladies inflammatoires du système nerveux central
 G10-G13 Affections dégénératives systémiques affectant principalement le système nerveux central
 G20-G26 Syndromes extrapyramidaux et troubles de la motricité
 G30-G32 Autres affections dégénératives du système nerveux
 G35-G37 Maladies démyélinisantes du système nerveux central
 G40-G47 Affections épisodiques et paroxystiques

Système nerveux périphérique

G50-G59 Affections des nerfs et des racines et plexus nerveux
 G60-G64 Polynévrites et autres affections du système nerveux périphérique

Affections musculaires et neuro-musculaires

G70-G73 Affections musculaires et neuro-musculaires

Syndromes paralytiques

G80-G83 Paralysies cérébrales et autres syndromes paralytiques

Autres maladies du système nerveux

G90-G99 Autres affections du système nerveux

Les catégories de ce chapitre comprenant des astérisques sont les suivantes :

G01* Méningite au cours d'affections bactériennes classées ailleurs
 G02* Méningite au cours d'autres maladies infectieuses et parasitaires classées ailleurs
 G05* Encéphalite, myélite et encéphalomyélite au cours d'affections classées ailleurs
 G07* Abscesses et granulomes intracrâniens et intrarachidiens au cours d'affections classées ailleurs
 G13* Affections dégénératives systémiques affectant principalement le système nerveux central au cours d'affections classées ailleurs
 G22* Syndrome parkinsonien au cours de maladies classées ailleurs
 G26* Syndromes extrapyramidaux et troubles de la motricité au cours d'affections classées ailleurs
 G32* Autres affections dégénératives du système nerveux au cours d'affections classées ailleurs
 G46* Syndromes vasculaires cérébraux au cours de maladies cérébrovasculaires
 G53* Affections des nerfs crâniens au cours de maladies classées ailleurs
 G55* Compression des racines et des plexus nerveux au cours de maladies classées ailleurs
 G59* Mononévrite au cours de maladies classées ailleurs
 G63* Polynévrite au cours de maladies classées ailleurs
 G73* Affections musculaires et neuro-musculaires au cours de maladies classées ailleurs
 G94* Autres affections du cerveau au cours de maladies classées ailleurs
 G99* Autres affections du système nerveux au cours de maladies classées ailleurs

Maladies inflammatoires du système nerveux central (G00-G09)

G00 Méningite bactérienne, non classée ailleurs

Comprend : arachnoïdite bactérienne
leptoméningite bactérienne
méningite bactérienne
pachyméningite bactérienne

A l'exclusion de : méningo-encéphalite bactérienne (G04.2)
méningomyélite bactérienne (G04.2)

G00.0 Méningite à *Haemophilus*
Méningite à *Haemophilus influenzae*

G00.1 Méningite à pneumocoques

G00.2 Méningite à streptocoques

G00.3 Méningite à staphylocoques

G00.8 Autres méningites bactériennes

Méningite à :
• bacille de Friedlander
• *Escherichia coli*
• *Klebsiella*

G00.9 Méningite bactérienne, sans précision

Méningite :
• purulente SAI
• pyogène SAI
• suppurée SAI

G01* Méningite au cours d'affections bactériennes classées ailleurs

Méningite (au cours de) :
• charbonneuse (A22.8†)
• fièvre typhoïde (A01.0†)
• gonococcique (A54.8†)
• infection à *Salmonella* (A02.2†)
• leptospirose (A27.-†)
• listérienne (A32.1†)
• maladie de Lyme (A69.2†)
• méningococcique (A39.0†)
• neurosyphilis (A52.1†)
• syphilitique :
• congénitale (A50.4†)
• secondaire (A51.4†)
• tuberculeuse (A17.0†)

A l'exclusion de : méningo-encéphalite et méningomyélite au cours d'affections bactériennes classées ailleurs (G05.0*)

G02* Méningite au cours d'autres maladies infectieuses et parasitaires classées ailleurs

A l'exclusion de : méningo-encéphalite et méningomyélite au cours d'autres maladies infectieuses et parasitaires classées ailleurs (G05.1-G05.2*)

G02.0* Méningite au cours d'infections virales classées ailleurs

Méningite (au cours de) (consécutive à) (due à) :
• adénovirus (A87.1†)
• entérovirus (A87.0†)
• mononucléose infectieuse (B27.-†)
• rougeole (B05.1†)
• rubéole (B06.0†)
• varicelle (B01.1†)
• virus (de) :
• herpès [herpes simplex] (B00.3†)
• ourlien (B26.1†)
• zona (B02. 1†)

- G02.1*** **Méningite au cours de mycoses classées ailleurs**
 Méningite à :
 - *Candida* (B37.5†)
 - coccidioïdomycose (B38.4†)
 - cryptocoques (B45.1†)
- G02.8*** **Méningite au cours d'autres maladies infectieuses et parasitaires précisées classées ailleurs**
 Méningite due à :
 - maladie de Chagas (chronique) (B57.4†)
 - trypanosomiase africaine (B56.-†)

G03 Méningite due à des causes autres et non précisées

Comprend : arachnoïdite due à des causes autres et non précisées
 leptoméningite due à des causes autres et non précisées
 méningite due à des causes autres et non précisées
 pachyméningite due à des causes autres et non précisées

A l'exclusion de : méningo-encéphalite (G04.-)
 méningomyélite (G04.-)

- G03.0** **Méningite à liquide clair**
 Méningite non suppurée
- G03.1** **Méningite chronique**
- G03.2** **Méningite récurrente bénigne [Mollaret]**
- G03.8** **Méningite due à d'autres causes précisées**
- G03.9** **Méningite, sans précision**
 Arachnoïdite (spinale) SAI

G04 Encéphalite, myélite et encéphalomyélite

Comprend : méningo-encéphalite
 méningomyélite
 myélite ascendante aiguë

A l'exclusion de : encéphalomyélite myalgique bénigne (G93.3)
 encéphalopathie :

- SAI (G93.4)
- alcoolique (G31.2)
- toxique (G92)

 myélite :

- nécrosante subaiguë (G37.4)
- transverse aiguë (G37.3)

 sclérose en plaques (G35)

- G04.0** **Encéphalite aiguë disséminée**
 Encéphalomyélopathie post-vaccinale
 Encéphalopathie post-vaccinale
 Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier le vaccin.
- G04.1** **Paraplégie spastique tropicale**
- G04.2** **Méningo-encéphalite et méningomyélite bactériennes, non classées ailleurs**
- G04.8** **Autres encéphalites, myélites et encéphalomyélites**
 Encéphalite et encéphalomyélite post-infectieuses SAI
- G04.9** **Encéphalite, myélite et encéphalomyélite, sans précision**
 Ventriculite (cérébrale) SAI

G05* Encéphalite, myélite et encéphalomyélite au cours d'affections classées ailleurs

Comprend : méningo-encéphalite et méningomyélite au cours d'affections classées ailleurs

- G05.0*** **Encéphalite, myélite et encéphalomyélite au cours d'infections bactériennes classées ailleurs**
 Encéphalite, myélite ou encéphalomyélite :
 - listérienne (A32.1†)
 - méningococcique (A39.8†)
 - syphilitique :
 - congénitale (A50.4†)
 - tardive (A52.1†)
 - tuberculeuse (A17.8†)

G05.1* Encéphalite, myélite et encéphalomyélite au cours d'infections virales classées ailleurs

Encéphalite, myélite ou encéphalomyélite (au cours de) (consécutive à) (due à) :

- adénovirus (A85.1†)
- cytomégalovirus (B25.8†)
- entérovirus (A85.0†)
- grippe (J09†, J10.8†, J11.8†)
- rougeole (B05.0†)
- rubéole (B06.0†)
- varicelle (B01.0†)
- virus de :
 - herpès [herpes simplex] (B00.4†)
 - ourlien (B26.2†)
- zona (B02.0†)

G05.2* Encéphalite, myélite et encéphalomyélite au cours d'autres maladies infectieuses et parasitaires classées ailleurs

Encéphalite, myélite ou encéphalomyélite au cours de :

- maladie de Chagas (chronique) (B57.4†)
- naegleriase (B60.2†)
- toxoplasmose (B58.2†)
- trypanosomiase africaine (B56.-†)

Méningo-encéphalite à éosinophiles (B83.2†)

G05.8* Encéphalite, myélite et encéphalomyélite au cours d'autres affections classées ailleurs

Encéphalite au cours d'un lupus érythémateux disséminé (M32.1†)

G06 Abcès et granulome intracrâniens et intrarachidiens

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (B95-B97) pour identifier l'agent infectieux.

G06.0 Abcès et granulome intracrâniens

Abcès (embolique) (du) :

- cérébelleux
- cérébral
- cerveau [toute région]
- otogène

Abcès ou granulome intracrânien :

- épidural
- extra-dural
- sous-dural

G06.1 Abcès et granulome intrarachidiens

Abcès (embolique) de la moelle épinière [toute localisation]

Abcès ou granulome intrarachidien :

- épidural
- extra-dural
- sous-dural

Epidurite infectieuse

G06.2 Abcès extra-dural et sous-dural, sans précision

G07* Abcès et granulome intracrâniens et intrarachidiens au cours d'affections classées ailleurs

Abcès du cerveau :

- amibien (A06.6†)

- gonococcique (A54.8†)
- tuberculeux (A17.8†)

Granulome schistosomien du cerveau (B65.-†)

Tuberculome :

- cérébral (A17.8†)
- méningé (A17.1†)

G08 Phlébite et thrombophlébite intracrâniennes et intrarachidiennes

Embolie septique des sinus veineux et veines intracrâniens ou intrarachidiens
 Endophlébite septique des sinus veineux et veines intracrâniens ou intrarachidiens
 Phlébite septique des sinus veineux et veines intracrâniens ou intrarachidiens
 Thrombophlébite septique des sinus veineux et veines intracrâniens ou intrarachidiens
 Thrombose septique des sinus veineux et veines intracrâniens ou intrarachidiens

A l'exclusion de : phlébite et thrombophlébite intracrâniennes :

- compliquant :
 - avortement, grossesse extra-utérine ou molaire (O00-O07, O08.7)
 - grossesse, accouchement et puerpéralité (O22.5, O87.3)
- d'origine non pyogène (I67.6)

phlébite et thrombophlébite intrarachidiennes, d'origine non pyogène (G95.1)

G09 Séquelles d'affections inflammatoires du système nerveux central

Note : La catégorie G09 doit être utilisée pour définir des affections classées à l'origine en G00-G08 (c'est-à-dire à l'exclusion de celles marquées d'un astérisque [*]) comme causes de séquelles, ces dernières pouvant être classées ailleurs. Le terme "séquelles" comprend des états précisés comme tels ou comme effets tardifs, ou présents une année ou plus après le début de l'affection causale. Pour l'utilisation de cette catégorie, se référer aux règles et instructions du Volume 2 concernant la morbidité et la mortalité.

Cette catégorie ne doit pas être utilisée pour signaler les maladies inflammatoires chroniques du système nerveux central. Coder ces affections comme des maladies inflammatoires du système nerveux central évolutives.

BO 2009/5bis Fascicule spécial p.62 : La CIM-10 définit les séquelles comme des « états pathologiques stables, conséquences d'affections qui ne sont plus en phase active » (volume 2 page 28).

Elle précise (ib. page 101) : « Si un épisode de soins se rapporte au traitement ou aux examens entrepris pour une affection résiduelle (séquelle) d'une maladie qui n'existe plus, on décrira la nature de la séquelle de manière exhaustive et on en donnera l'origine... ».

Page 106 : « La CIM-10 fournit un certain nombre de catégories intitulées " Séquelles de... " (**B90-B94, E64.-5, E68, G09, I69.-, O97, T90-T98, Y85-Y89**). Celles-ci peuvent être utilisées pour coder les conséquences des affections qui ne sont pas elles-mêmes présentes lors de l'épisode de soins, comme causes du problème justifiant les soins ou les examens. Le code retenu pour " affection principale " doit être celui qui désigne la nature des séquelles elles-mêmes, auquel on peut ajouter le code " Séquelles de..." [...]. ». Pour le PMSI en MCO, l'ajout du code « Séquelles de... » est une obligation.

Un délai « d'un an ou plus après le début de la maladie » est cité dans les notes propres à certaines rubriques (**G09, I69, T90-T98, Y85-Y89, O94**). Il n'y a pas lieu d'en tenir compte. Il concerne les règles de codage de la mortalité et son sens est indiqué à la page 75 du volume 2. Les situations concernées sont celles dans lesquelles il n'est pas identifié d'autre cause au décès.

La notion de séquelle doit être retenue et codée chaque fois qu'elle est explicitement mentionnée. Il ne s'impose pas au responsable de l'information médicale ou au codeur de trancher entre le codage d'une maladie présente ou d'un état séquellaire. Ce diagnostic est d'abord de la compétence du médecin qui a dispensé les soins au patient.

Pour le codage des séquelles, conformément à la consigne de la CIM-10, on donne la priorité au code qui correspond à leur nature. Le code de séquelle est mentionné comme un diagnostic associé.

Exemples :

- salpingite tuberculeuse dix ans auparavant, responsable d'une stérilité : on code d'abord la stérilité et on lui associe la séquelle de tuberculose : **N97.1, B90.1** ;
- monoplégie d'un membre inférieur séquellaire d'une poliomyélite : on code d'abord la monoplégie et on lui associe la séquelle de poliomyélite : **G83.1, B91** ;
- épilepsie séquellaire d'un infarctus cérébral : on code d'abord l'épilepsie et on lui associe la séquelle d'infarctus cérébral : **G40.-, I69.3**.

Affections dégénératives systémiques affectant principalement le système nerveux central (G10-G13)

G10 Chorée de Huntington

G11 Ataxie héréditaire

A l'exclusion de : neuropathie héréditaire et idiopathique (G60.-)
paralysie cérébrale (G80.-)
~~troubles du métabolisme (E70-E90)~~

G11.0 Ataxie congénitale non progressive

G11.1 Ataxie cérébelleuse à début précoce

Note : Début habituellement avant l'âge de 20 ans

Ataxie (de) : • cérébelleuse précoce avec : • myoclonies [Ramsay-Hunt]
• persistance des réflexes tendineux
• tremblement essentiel
• Friedreich (autosomique récessive)
• spino-cérébelleuse récessive liée au chromosome X

G11.2 Ataxie cérébelleuse tardive

Note : Début habituellement après l'âge de 20 ans

G11.3 Ataxie cérébelleuse avec défaut de réparation de l'ADN

Ataxie télangiectasique [Louis-Bar]

A l'exclusion de : syndrome de Cockayne (Q87.1)
xeroderma pigmentosum (Q82.1)

G11.4 Paraplégie spastique héréditaire

Maladie de Strumpell-Lorrain

G11.8 Autres ataxies héréditaires

G11.9 Ataxie héréditaire, sans précision

Ataxie SAI cérébelleuse héréditaire
Dégénérescence cérébelleuse héréditaire
Maladie cérébelleuse héréditaire
Syndrome cérébelleux héréditaire

Syndrome cérébelleux SAI

G12 Amyotrophie spinale et syndromes apparentés

G12.0 Amyotrophie spinale infantile, type I [Werdnig-Hoffman]

G12.1 Autres amyotrophies spinales héréditaires

Amyotrophie spinale (de) : • adulte
• distale
• enfant, type II
• forme juvénile, type III [Kugelberg-Welander]
• forme scapulo-péronière

Paralysie bulbaire progressive de l'enfant [Fazio-Londe]

G12.2 Maladies du neurone moteur

Amyotrophie spinale progressive
Dégénérescence familiale du neurone moteur
Paralysie bulbaire progressive
Sclérose latérale : • amyotrophique
• primitive

G12.8 Autres amyotrophies spinales et syndromes apparentés

G12.9 Amyotrophie spinale, sans précision

G13* Affections dégénératives systémiques affectant principalement le système nerveux central au cours d'affections classées ailleurs

- G13.0*** Neuromyopathie et neuropathie paranéoplasiques
Neuromyopathie carcinomateuse (C00-C97 †)
Neuropathie sensitive paranéoplasique [Denny-Brown] (C00-D48 †)
- G13.1*** Autres affections dégénératives systémiques affectant principalement le système nerveux central au cours de maladies tumorales
Encéphalopathie limbique paranéoplasique (C00-D48†)
- G13.2*** Affections dégénératives systémiques affectant principalement le système nerveux central au cours d'un myxoedème (E00.1†, E03.-†)
- G13.8*** Affections dégénératives systémiques affectant principalement le système nerveux central au cours d'autres affections classées ailleurs

Syndromes extrapyramidaux et troubles de la motricité (G20-G26)

G20 Maladie de Parkinson

- Hémi-parkinsonisme
Paralysie agitante
Syndrome parkinsonien ou maladie de Parkinson : • SAI
• idiopathique
• primitif(ve)

G21 Syndrome parkinsonien secondaire

- G21.0** Syndrome malin des neuroleptiques
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier le médicament.
- G21.1** Autres syndromes secondaires parkinsoniens dus à des médicaments
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier le médicament.
- G21.2** Syndrome parkinsonien secondaire dû à d'autres agents externes
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier l'agent externe.
- G21.3** Syndrome parkinsonien postencéphalitique
- G21.4** Syndrome parkinsonien vasculaire
- G21.8** Autres syndromes parkinsoniens secondaires
- G21.9** Syndrome parkinsonien secondaire, sans précision

G22* Syndrome parkinsonien au cours de maladies classées ailleurs

- Parkinsonisme syphilitique (A52.1 †)

G23 Autres maladies dégénératives des noyaux gris centraux

A l'exclusion de : dégénérescence disséminée (G90.3)

- G23.0** Maladie de Hallervorden-Spatz
Dégénérescence pallidale pigmentaire
- G23.1** Ophtalmoplégie supranucléaire progressive [maladie de Steele-Richardson-Olszewski]
- G23.2** Dégénérescence striato-nigrique [nigrostriéel]
- G23.8** Autres maladies dégénératives précisées des noyaux gris centraux
Calcification des noyaux gris centraux
- G23.9** Maladie dégénérative des noyaux gris centraux, sans précision

G24 Dystonie

Comprend : dyskinésie
A l'exclusion de : paralysie cérébrale athétosique (G80.3)

- G24.0** Dystonie médicamenteuse
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier le médicament.
- G24.1** Dystonie idiopathique familiale
Dystonie idiopathique SAI

- G24.2 Dystonie idiopathique non familiale**
G24.3 Torticolis spasmodique
A l'exclusion de : torticolis SAI (M43.6)
G24.4 Dystonie bucco-faciale idiopathique
Dyskinésie bucco-faciale
G24.5 Blépharospasme
G24.8 Autres dystonies
G24.9 Dystonie, sans précision
Dyskinésie SAI

G25 Autres syndromes extrapyramidaux et troubles de la motricité

- G25.0 Tremblement essentiel**
Tremblement familial
A l'exclusion de : tremblements SAI (R25.1)
- G25.1 Tremblement dû à des médicaments**
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier le médicament.
- G25.2 Autres formes précisées de tremblement**
Tremblement intentionnel
- G25.3 Myoclonie**
Myoclonie médicamenteuse
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier éventuellement le médicament.
A l'exclusion de : épilepsie myoclonique (G40.-)
myokymies faciales (G51.4)
- G25.4 Chorée médicamenteuse**
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier le médicament.
- G25.5 Autres chorées**
Chorée SAI
A l'exclusion de : chorée (de) : • SAI avec atteinte cardiaque (I02.0)
• Huntington (G10)
• rhumatismale (I02.-)
• Sydenham (I02.-)
- G25.6 Tics médicamenteux et autres tics d'origine organique**
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier éventuellement le médicament.
A l'exclusion de : syndrome de Gilles de la Tourette (F95.2)
tic SAI (F95.9)
- G25.8 Autres syndromes précisés extrapyramidaux et troubles de la motricité**
Syndrome de(s) : • homme raide
• jambes sans repos
- G25.9 Syndrome extrapyramidal et trouble de la motricité, sans précision**

G26* Syndromes extrapyramidaux et troubles de la motricité au cours d'affections classées ailleurs

Autres affections dégénératives du système nerveux (G30-G32)**G30 Maladie d'Alzheimer**

Comprend : formes sénile et présénile

A l'exclusion de : dégénérescence cérébrale sénile NCA (G31.1)
démence sénile SAI (F03)
sénilité SAI (R54)

G30.0 Maladie d'Alzheimer à début précoce

Note : Début habituellement avant l'âge de 65 ans

G30.1 Maladie d'Alzheimer à début tardif

Note : Début habituellement après l'âge de 65 ans

G30.8 Autres formes de la maladie d'Alzheimer**G30.9 Maladie d'Alzheimer, sans précision****G31 Autres affections dégénératives du système nerveux, non classées ailleurs**

A l'exclusion de : syndrome de Reye (G93.7)

G31.0 Atrophie cérébrale circonscrite

Aphasie progressive isolée

Maladie de Pick

G31.1 Dégénérescence cérébrale sénile, non classée ailleurs

Syndrome pseudo-bulbaire

A l'exclusion de : maladie d'Alzheimer (G30.-)
sénilité SAI (R54)

G31.2 Dégénérescence du système nerveux liée à l'alcool

Ataxie cérébelleuse alcoolique

Dégénérescence cérébelleuse alcoolique

Dégénérescence cérébrale alcoolique

Dysautonomie alcoolique

Encéphalopathie alcoolique

G31.8 Autres affections dégénératives précisées du système nerveux

Corps de Lewy (maladie à) (démence à)

Dégénérescence de la substance grise [Alpers]

Encéphalopathie nécrosante subaiguë [Leigh]

G31.9 Affection dégénérative du système nerveux, sans précision**G32* Autres affections dégénératives du système nerveux au cours d'affections classées ailleurs****G32.0* Dégénérescence combinée subaiguë de la moelle épinière au cours de maladies classées ailleurs**

Dégénérescence combinée subaiguë de la moelle épinière au cours de carence en vitamine B12 (E53.8 †)

G32.8* Autres affections dégénératives précisées du système nerveux au cours de maladies classées ailleurs

Maladies démyélinisantes du système nerveux central (G35-G37)

G35 Sclérose en plaques [SEP]

- Sclérose en plaques (de) : • SAI
- disséminée
 - généralisée
 - moelle épinière
 - tronc cérébral

G36 Autres affections démyélinisantes aiguës disséminées

A l'exclusion de : encéphalite et encéphalomyélite postinfectieuses SAI (G04.8)

- G36.0 Neuromyéélite optique [Devic]**
Démyélinisation au cours d'une névrite optique
A l'exclusion de : névrite optique SAI (H46)
- G36.1 Leuco-encéphalite hémorragique aiguë et subaiguë [Hurst]**
- G36.8 Autres affections démyélinisantes aiguës disséminées précisées**
- G36.9 Affection démyélinisante aiguë disséminée, sans précision**

G37 Autres affections démyélinisantes du système nerveux central

- G37.0 Sclérose diffuse**
Encéphalite périaxiale
Maladie de Schilder
A l'exclusion de : adrénoleucodystrophie [Addison-Schilder] (E71.3)
- G37.1 Démyélinisation centrale du corps calleux**
Syndrome de Marchiafava-Bignami
- G37.2 Myélinolyse centropontine**
- G37.3 Myélite transverse aiguë au cours d'affections démyélinisantes du système nerveux central**
Myélite transverse aiguë SAI
A l'exclusion de : neuromyéélite optique [Devic] (G36.0)
sclérose en plaques (G35)
- G37.4 Myélite nécrosante subaiguë**
- G37.5 Sclérose concentrique [Balo]**
- G37.8 Autres affections démyélinisantes précisées du système nerveux central**
- G37.9 Affection démyélinisante du système nerveux central, sans précision**

Affections épisodiques et paroxystiques (G40-G47)

G40 Épilepsie

A l'exclusion de : crise (convulsive) SAI (R56.8)
état de mal épileptique (G41.-)
paralysie de Todd (G83.8)
syndrome de Landau-Kleffner (F80.3)

- G40.0 Épilepsie et syndromes épileptiques idiopathiques définis par leur localisation (focale, partielle) avec crises à début focal**
Épilepsie bénigne de l'enfant avec pointes-ondes centrotemporales à l'EEG [Loiseau-Beaussart]
Épilepsie de l'enfant avec paroxysmes occipitaux à l'EEG
- G40.1 Épilepsie et syndromes épileptiques symptomatiques définis par leur localisation (focale, partielle) avec crises partielles simples**
Crises :
 - ne comportant pas de modification de conscience
 - partielles simples évoluant vers des crises secondairement généralisées

- G40.2** **Épilepsie et syndromes épileptiques symptomatiques définis par leur localisation (focale, partielle) avec des crises partielles complexes**
 Crises :
 - avec modification de conscience, comportant souvent des automatismes
 - partielles complexes évoluant vers des crises secondairement généralisées
- G40.3** **Épilepsie et syndromes épileptiques généralisés idiopathiques**
 Convulsions néonatales bénignes (familiales)
 Crises non spécifiques :
 - atoniques
 - cloniques
 - myocloniques
 - tonico-cloniques
 - toniques
 Épilepsie (avec) :
 - absences de l'adolescence
 - absences de l'enfance [pyknolepsie]
 - crises [grand mal] au réveil
 - myoclonique bénigne de l'enfance
 - myoclonique [petit mal impulsif] juvénile
- G40.4** **Autres épilepsies et syndromes épileptiques généralisés**
 Encéphalopathie myoclonique précoce symptomatique
 Épilepsie avec :
 - absences myocloniques
 - crises astato-myocloniques [Syndrome de Doose]
 Spasmes infantiles
 Syndrome de :
 - Lennox-Gastaut
 - West
 Tic de Salaam
- G40.5** **Syndromes épileptiques particuliers**
 Crises épileptiques dues aux facteurs suivants :
 - alcool
 - médicaments
 - modifications hormonales
 - privation de sommeil
 - stress
 Épilepsie partielle continue [Kojevnikov]
 Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier éventuellement le médicament.
- G40.6** **Crise de grand mal, sans précision (avec ou sans petit mal)**
- G40.7** **Petit mal, sans crises de grand mal, sans précision**
- G40.8** **Autres épilepsies**
 Épilepsies et syndromes épileptiques non précisés comme focaux ou généralisés
- G40.9** **Épilepsie, sans précision**
 Convulsions épileptiques SAI
 Crises épileptiques SAI

G41 **État de mal épileptique**

- G41.0** **État de grand mal épileptique**
 État de mal épileptique tonico-clonique
 A l'exclusion de : épilepsie partielle continue [Kojevnikov] (G40.5)
- G41.1** **État de petit mal épileptique**
 État d'absences épileptiques
- G41.2** **État de mal épileptique partiel complexe**
- G41.8** **Autres états de mal épileptique**
- G41.9** **État de mal épileptique, sans précision**

G43 **Migraine**

- Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier éventuellement le médicament.
 A l'exclusion de : céphalée SAI (R51)
- G43.0** **Migraine sans aura [migraine commune]**

- G43.1** **Migraine avec aura [migraine classique]**
Équivalents migraineux [prodromes neurologiques sans céphalée]
Migraine : • aura, sans céphalée
 • avec : • aura prolongée
 • aura typique
 • installation aiguë de l'aura
 • basilaire
 • familiale, hémiplegique

G43.2 **État de mal migraineux**

G43.3 **Migraine compliquée**

G43.8 **Autres migraines**

Migraine : • ophtalmoplégique
 • rétinienne

G43.9 **Migraine, sans précision**

G44 **Autres syndromes d'algies céphaliques**

A l'exclusion de : algie faciale atypique (G50.1)
 céphalée SAI (R51)
 névralgie du trijumeau (G50.0)

G44.0 **Syndrome d'algie vasculaire de la face**

Algie vasculaire de la face : • chronique
 • épisodique

Céphalée histaminique de Horton

Hémicrânie paroxystique chronique

G44.1 **Céphalée vasculaire, non classée ailleurs**

Céphalée vasculaire SAI

G44.2 **Céphalée dite de tension**

Céphalée (de) : • chronique dite de tension
 • tension : • SAI
 • épisodique

G44.3 **Céphalée chronique post-traumatique**

G44.4 **Céphalée médicamenteuse, non classée ailleurs**

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier le médicament.

G44.8 **Autres syndromes précisés d'algies céphaliques**

G45 **Accidents ischémiques cérébraux transitoires et syndromes apparentés**

A l'exclusion de : ischémie cérébrale néonatale (P91.0)

G45.0 **Syndrome vertébro-basilaire**

Drop-attack

G45.1 **Syndrome carotidien (hémisphérique)**

G45.2 **Accident ischémique transitoire de territoires artériels précérébraux multiples et bilatéraux**

G45.3 **Amaurose fugace**

G45.4 **Amnésie globale transitoire**

A l'exclusion de : amnésie SAI (R41.3)

G45.8 **Autres accidents ischémiques cérébraux transitoires et syndromes apparentés**

G45.9 **Accident ischémique cérébral transitoire, sans précision**

Ischémie cérébrale transitoire SAI

Spasme de l'artère cérébrale

G46***Syndromes vasculaires cérébraux au cours de maladies cérébrovasculaires (I60-I67 †)**

Aunis p.54 : la catégorie **G46** comprend les manifestations des accidents vasculaires cérébraux [AVC] constitués [installés].

- G46.0* Syndrome de l'artère cérébrale moyenne (I66.0†)
 G46.1* Syndrome de l'artère cérébrale antérieure (I66.1†)
 G46.2* Syndrome de l'artère cérébrale postérieure (I66.2†)
 G46.3* Syndromes vasculaires du tronc cérébral (I60-I67†)
 Syndrome de :
 - Benedikt
 - Claude
 - Foville
 - Millard-Gubler
 - Wallenberg
 - Weber
 G46.4* Syndrome cérébelleux vasculaire (I60-I67†)
 G46.5* Syndrome lacunaire moteur pur (I60-I67†)
 G46.6* Syndrome lacunaire sensitif pur (I60-I67†)
 G46.7* Autres syndromes lacunaires (I60-I67†)
 G46.8* Autres syndromes vasculaires cérébraux au cours de maladies cérébrovasculaires (I60-I67†)

G47**Troubles du sommeil**

A l'exclusion de :

- cauchemars (F51.5)
- noctambulisme (F51.3)
- terreurs nocturnes (F51.4)
- troubles du sommeil non organiques (F51.-)

- G47.0 Troubles de l'endormissement et du maintien du sommeil [insomnies]
 G47.1 Troubles du sommeil par somnolence excessive [hypersomnies]
 G47.2 Troubles du cycle veille-sommeil
 Irrégularité du rythme veille-sommeil
 Syndrome de retard des phases du sommeil
 G47.3 Apnée du sommeil
 Apnée du sommeil :
 - centrale
 - obstructive*A l'exclusion de :*
 - apnée du sommeil chez le nouveau-né (P28.3)
 - syndrome de Pickwick (E66.2)
 G47.4 Narcolepsie et cataplexie
 G47.8 Autres troubles du sommeil
 Syndrome de Kleine-Levin
 G47.9 Trouble du sommeil, sans précision

Affections des nerfs et des racines et plexus nerveux (G50-G59)

A l'exclusion de : affections traumatiques récentes des nerfs et des racines et plexus nerveux - voir lésion des nerfs selon les localisations anatomiques
 névralgie SAI (M79.2)
 névrite SAI (M79.2)
 névrite périphérique liée à la grossesse (O26.8)
 radiculite SAI (M54.1)

Aunis p. 54 : les notions d'affection des racines, de névrite, et de mononévrite comprises dans le groupe G50 à G59 apparaissent également dans la catégorie M54 du chapitre XIII. Mais on réservera cette dernière aux cas dans lesquels on a la certitude ou une forte présomption que les entités morbides qu'elle comprend trouvent leur origine au niveau du rachis. En d'autres termes, le codage des névrites et des radiculopathies d'origine rachidienne ou présumées d'origine rachidienne ne fait pas appel au groupe G50-G59 mais à la catégorie M54.

G50 Affections du nerf trijumeau

Comprend : affections du nerf crânien V

- G50.0 **Névralgie du trijumeau**
Névralgie faciale paroxystique
Tic douloureux de la face [Trousseau]
- G50.1 **Algie faciale atypique**
- G50.8 **Autres affections du nerf trijumeau**
- G50.9 **Affection du nerf trijumeau, sans précision**

G51 Affections du nerf facial

Comprend : affections du nerf crânien VII

- G51.0 **Paralysie faciale a frigore**
Paralysie faciale (de) :
 - Bell
 - idiopathique
- G51.1 **Atteinte du ganglion géniculé**
A l'exclusion de : atteinte post-herpétique du ganglion géniculé (B02.2)
- G51.2 **Syndrome de Melkersson-Rosenthal**
- G51.3 **Hémispasme facial clonique**
- G51.4 **Myokymies faciales**
- G51.8 **Autres affections du nerf facial**
Hémiatrophie faciale [Romberg]
- G51.9 **Affection du nerf facial, sans précision**

G52 Affections des autres nerfs crâniens

A l'exclusion de : affections du nerf :

- auditif [VIII] (H93.3)
- optique [II] (H46, H47.0)

 strabisme paralytique dû à paralysie des nerfs (H49.0-H49.2)

- G52.0 **Affections du nerf olfactif**
Affection du premier nerf crânien
- G52.1 **Affections du nerf glossopharyngien**
Affection du nerf crânien IX
Névralgie du nerf glossopharyngien
- G52.2 **Affections du nerf vagal**
Affection du nerf pneumogastrique [X]
- G52.3 **Affections du nerf grand hypoglosse**
Affection du nerf crânien XII
- G52.7 **Affections de plusieurs nerfs crâniens**
Polynévrite crânienne
- G52.8 **Affections d'autres nerfs crâniens précisés**
- G52.9 Affection des nerfs crâniens, sans précision**

G53* Affections des nerfs crâniens au cours de maladies classées ailleurs

- G53.0* Névralgie post-zostérienne (B02.2 †)
Atteinte post-herpétique du ganglion géniculé
Névralgie trigémينية post-herpétique
- G53.1* Paralyse de plusieurs nerfs crâniens au cours de maladies infectieuses et parasitaires classées ailleurs (A00-B99 †)
- G53.2* Paralyse de plusieurs nerfs crâniens au cours de sarcoïdose (D86.8 †)
- G53.3* Paralyse de plusieurs nerfs crâniens au cours de maladies tumorales (C00-D48 †)
- G53.8* Autres affections des nerfs crâniens au cours d'autres maladies classées ailleurs

G54 Affections des racines et des plexus nerveux

A l'exclusion de : affections traumatiques récentes des racines et des plexus nerveux - voir lésions des nerfs selon les localisations anatomiques atteintes d'un disque intervertébral (M50-M51) névralgie et névrite SAI (M79.2) névrite ou radiculite :

- brachiale SAI (M54.1)
- lombaire SAI (M54.1)
- lombo-sacrée SAI (M54.1)
- thoracique SAI (M54.1)

radiculopathie SAI (M54.1)
spondylarthrose (M47.-)

- G54.0 Affections du plexus brachial
Syndrome de traversée thoracobrachiale
- G54.1 Affections du plexus lombo-sacrée
- G54.2 Affections radiculaires cervicales, non classées ailleurs
Aunis p.56 : névralgie occipitale d'Arnold en l'absence de notion étiologique. Si elle est due à une arthrose cervicale, son code est M47.2-
- G54.3 Affections radiculaires thoraciques, non classées ailleurs
- G54.4 Affections radiculaires lombo-sacrées, non classées ailleurs
- G54.5 Névralgie amyotrophique
Névrite scapulaire
Syndrome de Parsonage-Turner
- G54.6 Syndrome douloureux du membre fantôme
- G54.7 Syndrome du membre fantôme sans élément douloureux
Syndrome du membre fantôme SAI
- G54.8 Autres affections des racines et des plexus nerveux
- G54.9** Affection des racines et des plexus nerveux, sans précision

G55* Compression des racines et des plexus nerveux au cours de maladies classées ailleurs

- G55.0* Compression des racines et des plexus nerveux au cours de maladies tumorales (C00-D48†)
Syndrome de Pancoast-Tobias (C34.1*)
- G55.1* Compression des racines et des plexus nerveux au cours d'atteintes des disques intervertébraux (M50-M51 †)
- G55.2* Compression des racines et des plexus nerveux au cours de spondylarthroses (M47.- †)
- G55.3* Compression des racines et des plexus nerveux au cours d'autres dorsopathies (M45-M46 †, M48.- †, M53-M54 †)
- G55.8* Compression des racines et des plexus nerveux au cours d'autres maladies classées ailleurs

G56 Mononévrite du membre supérieur

A l'exclusion de : affections traumatiques récentes des nerfs - voir lésions des nerfs selon les localisations anatomiques

- G56.0 Syndrome du canal carpien
- G56.1 Autres lésions du nerf médian

- G56.2 Lésion du nerf cubital
Paralysie lente du nerf cubital
- G56.3 Lésion du nerf radial
- G56.4 Causalgie
- G56.8 Autres mononévrites du membre supérieur
Névrome interdigital du membre supérieur
- G56.9 Mononévrite du membre supérieur, sans précision

G57 Mononévrite du membre inférieur

A l'exclusion de : affections traumatiques récentes des nerfs - voir lésions des nerfs selon les localisations anatomiques

- G57.0 Lésion du nerf sciatique
A l'exclusion de : sciatique :
 - SAI (M54.3)
 - due à une discopathie intervertébrale (M51.1)
- G57.1 Méralgie paresthésique
Syndrome du nerf fémoro-cutané
- G57.2 Lésion du nerf fémoral
Aunis p. 56 : Cruralgie
- G57.3 Lésion du nerf sciatique poplité externe
Paralysie du nerf péronier
- G57.4 Lésion du nerf sciatique poplité interne
Paralysie du nerf tibial postérieur
- G57.5 Syndrome du canal tarsien
- G57.6 Lésion du nerf plantaire
Métatarsalgie de Morton
- G57.8 Autres mononévrites du membre inférieur
Névrome interdigital du membre inférieur
- G57.9 Mononévrite du membre inférieur, sans précision

G58 Autres mononévrites

- G58.0 Névrite intercostale
- G58.7 Mononévrite de sièges multiples
- G58.8 Autres mononévrites précisées
- G58.9 Mononévrite, sans précision

G59 Mononévrite au cours de maladies classées ailleurs

- G59.0* Mononévrite diabétique (E10-E14† avec le quatrième chiffre .4)
- G59.8* Autres mononévrites au cours de maladies classées ailleurs

Polynévrites et autres affections du système nerveux périphérique (G60-G64)

A l'exclusion de : névralgie SAI (M79.2)
névrite :

- SAI (M79.2)
- périphérique liée à la grossesse (O26.8)

radiculite SAI (M54.1)

G60 Neuropathie héréditaire et idiopathique

- G60.0 Neuropathie héréditaire motrice et sensorielle
Amyotrophie péronière (type axonal) (type hypertrophique)
Maladie de :
 - Charcot-Marie-Tooth
 - Dejerine-SottasNeuropathie :
 - héréditaire motrice et sensorielle, types I-IV
 - hypertrophique de l'enfantSyndrome de Roussy-Lévy

- G60.1 Maladie de Refsum**
 Maladie de Refsum(-Thiébaud) infantile
 Maladie de Refsum(-Thiébaud), forme classique de l'adulte
ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009
- G60.2 Neuropathie associée à une ataxie héréditaire**
- G60.3 Neuropathie progressive idiopathique**
- G60.8 Autres neuropathies héréditaires et idiopathiques**
 Maladie de Morvan
 Neuropathie sensitive héréditaire à transmission : • dominante
 • récessive
- Syndrome de Nélaton
- G60.9 Neuropathie héréditaire et idiopathique, sans précision**

G61 Polynévrites inflammatoires

- G61.0 Syndrome de Guillain-Barré**
 Polyradiculonévrite aiguë (post-)infectieuse
 Syndrome de Miller-Fisher
- G61.1 Neuropathie sérique**
 Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier la cause.
- G61.8 Autres polynévrites inflammatoires**
- G61.9 Polynévrite inflammatoire, sans précision**

G62 Autres polynévrites

- G62.0 Polynévrite médicamenteuse**
 Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier le médicament.
- G62.1 Polynévrite alcoolique**
- G62.2 Polynévrite due à d'autres agents toxiques**
 Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier l'agent toxique.
- G62.8 Autres polynévrites précisées**
 Polynévrite due à une irradiation
FAQ ATIH CIM10 (17/05/2000, Dr Laurence DURIF) : neuropathie de réanimation. Après discussion avec les réanimateurs, il s'avère qu'il n'existe pas de code spécifique pour coder cette neuropathie « de réanimation ». On en peut que coder une *neuropathie périphérique autre G62.8*, une *myopathie autre G72.8* et la *tétraplégie (G82.-)*.
 Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier la cause.
- G62.9 Polynévrite, sans précision**
 Neuropathie SAI

G63* Polynévrite au cours de maladies classées ailleurs

- G63.0* Polynévrite au cours de maladies infectieuses et parasitaires classées ailleurs**
 Polynévrite (au cours de) :
 - diphtérie (A36.8 †)
 - lèpre (A30.- †)
 - maladie de Lyme (A69.2 †)
 - mononucléose infectieuse (B27- †)
 - oreillons (B26.8 †)
 - post-herpétique (B02.2 †)
 - syphilis, tardive (A52.1 †)
 - congénitale (A50.4 †)
 - tuberculeuse (A17.8†)
- G63.1* Polynévrite au cours de maladies tumorales (C00-D48 †)**
- G63.2* Polynévrite diabétique (E10-E14† avec le quatrième chiffre .4)**
- G63.3* Polynévrite au cours d'autres maladies endocriniennes et métaboliques (E00-E07 †, E15-E16†, E20-E34 †, E70-E89 †)**
- G63.4* Polynévrite par carence nutritionnelle (E40-E64 †)**
- G63.5* Polynévrite au cours d'affections disséminées du tissu conjonctif (M30-M35 †)**

- G63.6* Polynévrite au cours d'autres affections ostéo-articulaires et des muscles (M00-M25 †, M40-M96 †)
- G63.8* Polynévrite au cours d'autres maladies classées ailleurs
Neuropathie urémique (N18.8 5†)

G64 Autres affections du système nerveux périphérique

Affection du système nerveux périphérique SAI

Affections musculaires et neuro-musculaires (G70-G73)

G70 Myasthénie et autres affections neuro-musculaires

A l'exclusion de : botulisme (A05.1)
myasthénie transitoire néonatale (P94.0)

- G70.0 Myasthénie
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier éventuellement le médicament.
- G70.1 Affections neuro-musculaires toxiques
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier l'agent toxique.
- G70.2 Myasthénie congénitale et au cours du développement
- G70.8 Autres affections neuro-musculaires précisées
- G70.9 Affection neuro-musculaire, sans précision

G71 Affections musculaires primitives

A l'exclusion de : arthrogrypose multiple congénitale (Q74.3)
myosite (M60.-)
~~troubles du métabolisme (E70-E90)~~

- G71.0 Dystrophie musculaire
Dystrophie musculaire :
- autosomique récessive, infantile, de type Duchenne ou Becker
 - bénigne [Becker]
 - des ceintures
 - distale
 - facio-scapulo-humérale
 - oculaire
 - oculo-pharyngée
 - scapulo-péronière :
 - SAI
 - bénigne avec contractures précoces [Emery-Dreifuss]
 - sévère [Duchenne]
- A l'exclusion de : dystrophie musculaire congénitale :
- SAI (G71.2)
 - avec anomalies morphologiques spécifiques des fibres musculaires (G71.2)
- G71.1 Affections myotoniques
Dystrophie myotonique [Steinert]
Myotonie :
 - chondrodystrophique
 - congénitale :
 - SAI
 - dominante [Thomsen]
 - récessive [Becker]
 - médicamenteuse
 - symptomatique

Neuromyotonie [Isaacs]
Paramyotonie congénitale
Pseudomyotonie
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier éventuellement le médicament.

- G71.2 Myopathies congénitales**
 Disproportion des types de fibres
 Dystrophie musculaire congénitale :
 • SAI
 • avec anomalies morphologiques spécifiques des fibres musculaires
 Myopathie : • à axe central
 • à bâtonnets [némaline]
 • de type : • "mini-core"
 • "multi-core"
 • myotubulaire (centro-nucléaire)
- G71.3 Myopathie mitochondriale, non classée ailleurs**
 Autres myopathies mitochondriales
ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009
- G71.8 Autres affections musculaires primitives**
- G71.9 Affection musculaire primitive, sans précision**
 Myopathie héréditaire SAI

G72 Autres myopathies

A l'exclusion de : arthrogrypose multiple congénitale (Q74.3)
 dermatopolymyosite (M33.-)
 infarctus ischémique musculaire (M62.2)
 myosite (M60.-)
 polymyosite (M33.2)

- G72.0 Myopathie médicamenteuse**
 Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier le médicament.
- G72.1 Myopathie alcoolique**
- G72.2 Myopathie due à d'autres agents toxiques**
 Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier l'agent toxique.
- G72.3 Paralysies périodiques**
 Paralysie périodique (familiale) :
 • hyperkaliémique
 • hypokaliémique
 • myotonique
 • normokaliémique
- G72.4 Myopathie inflammatoire, non classée ailleurs**
- G72.8 Autres myopathies précisées**
- G72.9 Myopathie, sans précision**

G73* Affections musculaires et neuro-musculaires au cours de maladies classées ailleurs

- G73.0* Syndrome myasthénique au cours de maladies endocriniennes**
 Syndrome myasthénique au cours de :
 • amyotrophie diabétique (E10-E14 † avec le quatrième chiffre .4)
 • thyrotoxicose [hyperthyroïdie] (E05.- †)
- G73.1* Syndrome de Lambert-Eaton (C80†)**
- G73.2* Autres syndromes myasthéniques au cours de maladies tumorales (C00-D48 †)**
- G73.3* Syndrome myasthénique au cours d'autres maladies classées ailleurs**
- G73.4* Myopathie au cours de maladies infectieuses et parasitaires classées ailleurs**
- G73.5* Myopathie au cours de maladies endocriniennes**
 Myopathie au cours de : • hyperparathyroïdie (E21.0-E21.3†)
 • hypoparathyroïdie (E20.-†)
 Myopathie thyrotoxicose (E05.- †)
- G73.6* Myopathie au cours de maladies métaboliques**
 Myopathie au cours d'anomalies de stockage (du) (des) : • glycogène (E74.0 †)
 • lipides (E75.- †)

- G73.7*** **Myopathie au cours d'autres maladies classées ailleurs**
Myopathie au cours de : • lupus érythémateux disséminé (M32.1 †)
• polyarthrite rhumatoïde (M05-M06 †)
• sclérodermie (M34.8 †)
• syndrome de Gougerot-Sjogren (M35.0 †)

Paralysies cérébrales et autres syndromes paralytiques (G80-G83)

Aunis p. 56 : le groupe G80-G83 est fait pour coder les paralysies au sens de « syndromes paralytiques », qu'elles soient complètes ou non. Les catégories de ce groupe codent donc aussi bien les *paralysies* que les *parésies*.

G80 **Paralysie cérébrale**

Aunis p.56 : G80 est la catégorie de l'*infirmité motrice cérébrale* [IMC], pour les enfants comme pour les adultes.

A l'exclusion de : paraplégie spastique héréditaire (G11.4)

- G80.0** **Paralysie cérébrale spastique quadriplégique**
Paralysie spastique tétraplégique congénitale (cérébrale)
- G80.1** **Paralysie cérébrale spastique diplégique**
Paralysie cérébrale spastique SAI
- G80.2** **Paralysie cérébrale spastique hémiplegique**
- G80.3** **Paralysie cérébrale dyskinétique**
Paralysie cérébrale dystonique
- G80.4** **Paralysie cérébrale ataxique**
- G80.8** **Autres paralysies cérébrales**
Syndromes mixtes de paralysie cérébrale
- G80.9** **Paralysie cérébrale, sans précision**
Paralysie cérébrale SAI

G81 **Hémiplégie**

Note : Cette catégorie ne doit être utilisée comme cause principale de codage que lorsque l'hémiplégie (complète) (incomplète) est mentionnée sans autre précision ou est définie comme ancienne ou de longue durée mais de cause non précisée. Cette catégorie peut être aussi utilisée en codage multiple pour identifier les types d'hémiplégie résultant d'une cause quelle qu'elle soit.

A l'exclusion de : paralysies cérébrales congénitales (G80.-)

G81.0 **Hémiplégie flasque**

G81.00 **Hémiplégie flasque récente, persistant au-delà de 24 heures**

G81.01 **Hémiplégie flasque récente, régressive dans les 24 heures**

G81.08 **Hémiplégie flasque, autre et sans autre précision**

Hémiplégie flasque ancienne ou résiduelle de longue durée

Hémiplégie flasque SAI

G81.1 **Hémiplégie spastique**

G81.9 **Hémiplégie, sans précision**

G82 **Paraplégie et tétraplégie**

Note : Cette catégorie ne doit être utilisée comme cause principale de codage que lorsque les affections ci-dessous sont mentionnées sans autre précision ou sont définies comme anciennes ou de longue durée mais de cause non précisée. Cette catégorie peut être aussi utilisée en codage multiple pour identifier les types de paraplégie et tétraplégie résultant d'une cause quelle qu'elle soit.

A l'exclusion de : paralysies cérébrales congénitales (G80.-)

G82.0 **Paraplégie flasque**

G82.1 **Paraplégie spastique**

- G82.2 Paraplégie, sans précision**
Paralyse des deux membres inférieurs SAI
Paraplégie (inférieure) SAI
- G82.3 Tétraplégie flasque**
- G82.4 Tétraplégie spastique**
- G82.5 Tétraplégie, sans précision**
Quadriplégie SAI

G83 Autres syndromes paralytiques

Note : Cette catégorie ne doit être utilisée comme cause principale de codage que lorsque les affections ci-dessous sont mentionnées sans autre précision ou sont définies comme anciennes ou de longue durée mais de cause non précisée. Cette catégorie peut être aussi utilisée en codage multiple pour identifier les états résultant d'une cause quelle qu'elle soit.

Comprend : paralysie (complète) (incomplète) non classée en G80-G82

- G83.0 Diplégie des membres supérieurs**
Diplégie supérieure
Paralyse des deux membres supérieurs
- G83.1 Monoplégie d'un membre inférieur**
Paralyse d'un membre inférieur
- G83.2 Monoplégie d'un membre supérieur**
Paralyse d'un membre supérieur
- G83.3 Monoplégie, sans précision**
- G83.4 Syndrome de la queue de cheval**
Vessie neurogène due au syndrome de la queue de cheval
A l'exclusion de : vessie automatique SAI (G95.8)
- G83.8 Autres syndromes paralytiques précisés**
- G83.8+0 Syndrome de verrouillage**
Syndrome de déafférentation motrice [Locked-in syndrome]
- G83.8+8 Autres syndromes paralytiques précisés non classés ailleurs**
Paralyse de Todd (post-critique) (post-épileptique)
- G83.9 Syndrome paralytique, sans précision**

Autres affections du système nerveux (G90-G99)

G90 Affections du système nerveux autonome

A l'exclusion de : dysautonomie alcoolique (G31.2)

- G90.0 Neuropathie autonome périphérique idiopathique**
Syncope par hyperexcitabilité du sinus carotidien
- G90.1 Dysautonomie familiale [Riley-Day]**
- G90.2 Syndrome de Claude Bernard-Horner**
Pupille de Horner
- G90.3 Dégénérescence disséminée**
Hypotension orthostatique neurogène [Shy-Drager]
A l'exclusion de : hypotension orthostatique SAI (I95.1)
- G90.4 Dysrèflexie autonome**
- G90.8 Autres affections du système nerveux autonome**
- G90.9 Affection du système nerveux autonome, sans précision**

G91 Hydrocéphalie

Comprend : hydrocéphalie acquise

A l'exclusion de : hydrocéphalie :

- congénitale (Q03.-)
- due à toxoplasmose congénitale (P37.1)

- G91.0 Hydrocéphalie communicante**
- G91.1 Hydrocéphalie obstructive (non communicante)**

- G91.2 Hydrocéphalie à pression normale
G91.3 Hydrocéphalie post-traumatique, sans précision
G91.8 Autres hydrocéphalies
G91.9 Hydrocéphalie, sans précision

G92 Encéphalopathie toxique

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier l'agent toxique.

G93 Autres affections du cerveau

- G93.0 **Kystes cérébraux**
Kyste :
 - arachnoïdien
 - porencéphalique, acquis*A l'exclusion de :* kystes :
 - cérébraux congénitaux (Q04.6)
 - périventriculaires acquis du nouveau-né (P91.1)
- G93.1 **Lésion cérébrale anoxique, non classée ailleurs**
A l'exclusion de : anoxie néonatale (P21.9)
complicant :
 - avortement, grossesse extra-utérine ou molaire (O00-O07, O08.8)
 - grossesse, travail ou accouchement (O29.2, O74.3, O89.2)
 - soins chirurgicaux et médicaux (T80-T88)
- G93.2 **Hypertension intracrânienne bénigne**
A l'exclusion de : encéphalopathie hypertensive (I67.4)
- G93.3 **Syndrome de fatigue post-virale**
Encéphalomyélite myalgique bénigne
- G93.4 **Encéphalopathie, sans précision**
A l'exclusion de : encéphalopathie :
 - alcoolique (G31.2)
 - toxique (G92)
- G93.5 **Compression du cerveau**
Compression du cerveau (tronc cérébral)
Hernie du cerveau (tronc cérébral)
A l'exclusion de : compression traumatique cérébrale (diffuse) (S06.2)
 - en foyer (S06.3)
- G93.6 **Oedème cérébral**
A l'exclusion de : oedème cérébral :
 - dû à un traumatisme obstétrical (P11.0)
 - traumatique (S06.1)
- G93.7 **Syndrome de Reye**
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier la cause.
- G93.8 **Autres affections précisées du cerveau**
Encéphalopathie post-radiothérapie
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier la cause.
- G93.9 Affection du cerveau, sans précision**

G94 Autres affections du cerveau au cours de maladies classées ailleurs

- G94.0* Hydrocéphalie au cours de maladies infectieuses et parasitaires classées ailleurs (A00-B99†)
G94.1* Hydrocéphalie au cours de maladies tumorales (C00-D48†)
G94.2* Hydrocéphalie au cours d'autres maladies classées ailleurs
G94.8* Autres affections précisées du cerveau au cours de maladies classées ailleurs

G95 Autres affections de la moelle épinière*A l'exclusion de :* myélite (G04.-)**G95.0 Syringomyélie et syringobulbie****G95.1 Myélopathies vasculaires**

Hématomyélie

Infarctus aigu de la moelle épinière (embolique) (non embolique)

Myélopathie nécrotique subaiguë [Foix-Alajouanine]

Oedème de la moelle épinière

Phlébite et thrombophlébite intrarachidiennes, d'origine non pyogène

Thrombose artérielle de la moelle épinière

A l'exclusion de : phlébite et thrombophlébite intrarachidiennes, sauf d'origine non pyogène (G08)**G95.2 Compression médullaire, sans précision****G95.8 Autres affections précisées de la moelle épinière**Myélopathie :

- médicamenteuse
- post-radiothérapie

Vessie automatique SAI

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier l'agent externe.

A l'exclusion de : dysfonctionnement neuro-musculaire de la vessie sans mention de lésion de la moelle épinière (N31.-)vessie neurogène :

- SAI (N31.9)

- due au syndrome de la queue de cheval (G83.4)

G95.9 Affection de la moelle épinière, sans précision

Myélopathie SAI

G96 Autres affections du système nerveux central**G96.0 Ecoulement du liquide céphalorachidien***A l'exclusion de :* après rachicentèse (G97.0)**G96.1 Affection des méninges, non classée ailleurs**

Adhérences méningées (cérébrales) (rachidiennes)

G96.8 Autres affections précisées du système nerveux central**G96.9 Affection du système nerveux central, sans précision****G97 Affections du système nerveux après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classées ailleurs****G97.0 Écoulement du liquide céphalo-rachidien après rachicentèse****G97.1 Autre réaction secondaire à une rachicentèse****G97.2 Hypotension intracrânienne suite à un pontage ventriculaire****G97.8 Autres affections du système nerveux après un acte à visée diagnostique et thérapeutique****G97.9 Affection du système nerveux après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, sans précision****G98 Autres affections du système nerveux, non classées ailleurs**

Affection du système nerveux SAI

G99* Autres affections du système nerveux au cours de maladies classées ailleurs**G99.0* Neuropathie du système nerveux autonome au cours de maladies endocriniennes et métaboliques**Neuropathie végétative :

- amyloïde (E85.- †)

- diabétique (E10-E14 † avec le quatrième chiffre .4)

G99.1* Autres affections du système nerveux autonome au cours d'autres maladies classées ailleurs

G99.2* Myélopathies au cours de maladies classées ailleurs

Myélopathie au cours de :

- atteinte des disques intervertébraux (M50.0 †, M51.0 †)
- maladies tumorales (C00-D48†)
- spondylarthrose (M47.- †)

Syndromes de compression des artères vertébrale et spinale antérieure (M47.0 †)

G99.8* Autres affections précisées du système nerveux au cours de maladies classées ailleurs

Paralyse urémique ou encéphalopathie urémique (N18.5†)

CHAPITRE VII

Maladies de l'oeil et de ses annexes (H00-H59)

A l'exclusion de :

- certaines affections dont l'origine se situe dans la période périnatale (P00-P96)
- certaines maladies infectieuses et parasitaires (A00-B99)
- complications de la grossesse, de l'accouchement et de la puerpéralité (O00-O99)
- lésions traumatiques, empoisonnements et certaines autres conséquences de causes externes (S00-T98)
- maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques (E00-E90)
- malformations congénitales et anomalies chromosomiques (Q00-Q99)
- symptômes, signes et résultats anormaux d'examens cliniques et de laboratoire, non classés ailleurs (R00-R99)
- tumeurs (C00-D98)

Ce chapitre comprend les groupes suivants :

H00-H06	Affections de la paupière, de l'appareil lacrymal et de l'orbite
H10-H13	Affections de la conjonctive
H15-H22	Affections de la sclérotique, de la cornée, de l'iris et du corps ciliaire
H25-H28	Affections du cristallin
H30-H36	Affections de la choroïde et de la rétine
H40-H42	Glaucome
H43-H45	Affections du corps vitré et du globe oculaire
H46-H48	Affections du nerf et des voies optiques
H49-H52	Affections des muscles oculaires, des mouvements binoculaires, de l'accommodation et de la réfraction
H53-H54	Troubles de la vision et cécité
H55-H59	Autres affections de l'oeil et de ses annexes

Les catégories de ce chapitre comprenant des astérisques sont les suivantes :

H03*	Affections de la paupière au cours de maladies classées ailleurs
H06*	Affections de l'appareil lacrymal et de l'orbite au cours de maladies classées ailleurs
H13*	Affections de la conjonctive au cours de maladies classées ailleurs
H19*	Affections de la sclérotique et de la cornée au cours de maladies classées ailleurs
H22*	Affections de l'iris et du corps ciliaire au cours de maladies classées ailleurs
H28*	Cataracte et autres affections du cristallin au cours de maladies classées ailleurs
H32*	Affections chorioretiniennes au cours de maladies classées ailleurs
H36*	Affections rétinienues au cours de maladies classées ailleurs
H42*	Glaucome au cours de maladies classées ailleurs
H45*	Affections du corps vitré et du globe oculaire au cours de maladies classées ailleurs
H48*	Affections du nerf et des voies optiques au cours de maladies classées ailleurs
H58*	Autres affections de l'oeil et de ses annexes au cours de maladies classées ailleurs

Aunis p.57 : certaines affections en rapport avec l'œil sont classées dans le chapitre VI, par exemple le *blépharospasme (G24.5)*, la *dystrophie musculaire oculaire (G71.0)*, etc.

Affections de la paupière, de l'appareil lacrymal et de l'orbite (H00-H06)

H00 Orgelet et chalazion

- H00.0 Orgelet et autres inflammations profondes de la paupière
Abscessus de la paupière
Furoncle de la paupière
- H00.1 Chalazion

H01 Autres inflammations de la paupière

- H01.0 Blépharite
A l'exclusion de : blépharo-conjonctivite (H10.5)
- H01.1 Dermatoses non infectieuses de la paupière
Dermite :
 - allergique de la paupière
 - de contact de la paupière
 - eczémateuse de la paupièreLupus érythémateux discoïde de la paupière
Xérodermie de la paupière
- H01.8 Autres inflammations précisées de la paupière
- H01.9 Inflammation de la paupière, sans précision

H02 Autres affections des paupières

A l'exclusion de : malformations congénitales de la paupière (Q10.0-Q10.3)

- H02.0 Entropion et trichiasis de la paupière
- H02.1 Ectropion palpébral
- H02.2 Lagophtalmie
- H02.3 Blépharochalasis
- H02.4 Ptosis de la paupière
- H02.5 Autres troubles affectant la fonction palpébrale
Ankyloblépharon
Atrophie de la paupière
Blépharophimosis
A l'exclusion de : blépharospasme (G24.5)
origine organique (G25.6)
tic (psychogène) (F95.-)
- H02.6 Xanthélasma de la paupière
- H02.7 Autres affections dégénératives des paupières et de la région péri-oculaire
Chloasma de la paupière
Madarosis de la paupière
Vitiligo de la paupière
- H02.8 Autres affections précisées des paupières
Hypertrichose des paupières
Rétention de corps étranger dans la paupière
- H02.9 Affection des paupières, sans précision

H03* Affections de la paupière au cours de maladies classées ailleurs

- H03.0* Infection parasitaire de la paupière au cours de maladies classées ailleurs
Dermite de la paupière due à *Demodex* (B88.0†)
Infection parasitaire de la paupière au cours de :
 - leishmaniose (B55.-†)
 - loase (B74.3†)
 - onchocercose (B73†)
 - phtiriase (B85.3†)

- H03.1*** **Atteinte de la paupière au cours d'autres maladies infectieuses classées ailleurs**
 Atteinte de la paupière au cours de :
 - infection due au virus de l'herpès [herpes simplex] (B00.5†)
 - lèpre (A30.-†)
 - molluscum contagiosum (B08.1†)
 - pian (A66.-†)
 - tuberculose (A18.4†)
 - zona (B02.3†)
- H03.8*** **Atteinte de la paupière au cours d'autres maladies classées ailleurs**
 Atteinte de la paupière au cours d'impétigo (L01.0†)

H04 Affections de l'appareil lacrymal

A l'exclusion de : malformations congénitales de l'appareil lacrymal (Q10.4-Q10.6)

- H04.0 Dacryoadénite**
 Hypertrophie chronique de la glande lacrymale
- H04.1 Autres affections des glandes lacrymales**
 Atrophie de la glande lacrymale
 Kyste de la glande lacrymale
 Dacryops
 Syndrome des yeux secs
- H04.2 Epiphora**
- H04.3 Inflammation aiguë et sans précision des voies lacrymales**
 Canaliculite lacrymale aiguë subaiguë ou non précisée
 Dacryocystite (phlegmoneuse) aiguë subaiguë ou non précisée
 Dacryopéricystite aiguë subaiguë ou non précisée
A l'exclusion de : dacryocystite néonatale (P39.1)
- H04.4 Inflammation chronique des voies lacrymales**
 Canaliculite lacrymale chronique
 Dacryocystite chronique
 Mucocele du sac lacrymal chronique
- H04.5 Sténose et insuffisance des voies lacrymales**
 Dacryolithe
 Eversion du point lacrymal
 Sténose du :
 - canal lacrymal, lacrymo-nasal
 - canalicule lacrymal, lacrymo-nasal
 - sac lacrymal, lacrymo-nasal
- H04.6 Autres lésions des voies lacrymales**
 Fistule lacrymale
- H04.8 Autres affections de l'appareil lacrymal**
- H04.9 Affection de l'appareil lacrymal, sans précision**

H05 Affections de l'orbite

A l'exclusion de : malformation congénitale de l'orbite (Q10.7)

- H05.0 Inflammation aiguë de l'orbite**
 Abscess de l'orbite
 Cellulite de l'orbite
 Ostéomyélite de l'orbite
 Périostite de l'orbite
 Ténonite
- H05.1 Affections inflammatoires chroniques de l'orbite**
 Granulome de l'orbite
- H05.2 Exophtalmie**
 Déplacement (latéral) du globe SAI
 Hémorragie de l'orbite
 Oedème de l'orbite

- H05.3 **Déformation de l'orbite**
 - Atrophie de l'orbite
 - Exostose de l'orbite
- H05.4 **Enophtalmie**
- H05.5 **Rétention (ancienne) de corps étranger secondaire à une plaie pénétrante de l'orbite**
 - Corps étranger rétro-oculaire
- H05.8 **Autres affections de l'orbite**
 - Kyste de l'orbite
- H05.9** Affection de l'orbite, sans précision

H06

Affections de l'appareil lacrymal et de l'orbite au cours de maladies classées ailleurs

- H06.0* **Affections de l'appareil lacrymal au cours de maladies classées ailleurs**
- H06.1* **Infection parasitaire de l'orbite au cours de maladies classées ailleurs**
 - Infection de l'orbite due à *Echinococcus* (B67.- †)
 - Myiase de l'orbite (B87.2 †)
- H06.2* **Exophtalmie thyrotoxisque (E05.- †)**
- H06.3* **Autres affections de l'orbite au cours de maladies classées ailleurs**

Affections de la conjonctive (H10-H13)

H10 **Conjonctivite**

A l'exclusion de : kératoconjonctivite (H16.2)

- H10.0 **Conjonctivite mucopurulente**
- H10.1 **Conjonctivite atopique aiguë**
- H10.2 **Autres conjonctivites aiguës**
- H10.3 **Conjonctivite aiguë, sans précision**
 - A l'exclusion de :* ophtalmie du nouveau-né SAI (P39.1)
- H10.4 **Conjonctivite chronique**
- H10.5 **Blépharo-conjonctivite**
- H10.8 **Autres conjonctivites**
- H10.9 **Conjonctivite, sans précision**

H11 **Autres affections de la conjonctive**

A l'exclusion de : kératoconjonctivite (H16.2)

- H11.0 **Ptérygion**
 - A l'exclusion de :* pseudo-ptérygion (H11.8)
- H11.1 **Dépôts et affections dégénératives de la conjonctive**
 - Argyrose [argyrie] de la conjonctive
 - Calcification de la conjonctive
 - Pigmentation de la conjonctive
 - Xérosis SAI de la conjonctive
- H11.2 **Cicatrices de la conjonctive**
 - Symblépharon
- H11.3 **Hémorragie conjonctivale**
 - Hémorragie sous-conjonctivale
- H11.4 **Autres troubles vasculaires et kystes de la conjonctive**
 - Anévrisme de la conjonctive
 - Congestion de la conjonctive
 - Oedème de la conjonctive
- H11.8 **Autres affections précisées de la conjonctive**
 - Pseudo-ptérygion
- H11.9 **Affection de la conjonctive, sans précision**

H13* Affections de la conjonctive au cours de maladies classées ailleurs

- H13.0* Parasitose filarienne de la conjonctive (B74.- †)
- H13.1* Conjonctivite au cours de maladies infectieuses et parasitaires classées ailleurs
 Conjonctivite (à) (de) :
 - *Acanthamoeba* (B60.1 †)
 - *Chlamydia* (A74.0 †)
 - diphtérique (A36.8 †)
 - folliculaire (aiguë) à adénovirus (B30.1 †)
 - gonococcique (A54-3 †)
 - hémorragique (aiguë) (épidémique) (B30.3 †)
 - méningococcique (A39-8 †)
 - Newcastle (B30.8 †)
 - virale herpétique [herpes simplex] (B00.5 †)
 - zostérienne (B02.3 †)
- H13.2* Conjonctivite au cours d'autres maladies classées ailleurs
- H13.3* Pemphigoïde oculaire (L12.- †)
- H13.8* Autres affections de la conjonctive au cours de maladies classées ailleurs

Affections de la sclérotique, de la cornée, de l'iris et du corps ciliaire (H15-H22)**H15 Affections de la sclérotique**

- H15.0 Sclérite
- H15.1 Episclérite
- H15.8 Autres affections de la sclérotique
 Sclérectasie
 Staphylome équatorial
A l'exclusion de : myopie dégénérative (H44.2)
- H15.9 Affection de la sclérotique, sans précision

H16 Kératite

- H16.0 Ulcère de la cornée
 Ulcère de (la) :
 - cornée :
 - SAI
 - annulaire
 - avec hypopyon
 - central
 - marginal
 - perforé
 - Mooren
- H16.1 Autres kératites superficielles sans conjonctivite
 Kératite :
 - annulaire
 - filamenteuse
 - nummulaire
 - ponctuée superficielle
 - stellaire
 - striée
 Ophtalmie des neiges
 Photokératite
- H16.2 Kératoconjonctivite
 Kératite superficielle avec conjonctivite
 Kératoconjonctivite :
 - SAI
 - d'exposition
 - neurotrophique
 - phlycténulaire
 Ophtalmia nodosa
- H16.3 Kératite interstitielle et profonde

H16.4 Néovascularisation cornéenne

Néovaisseaux (de la cornée)

Pannus (de la cornée)

H16.8 Autres kératites

H16.9 Kératite, sans précision

H17 Cicatrices et opacités cornéennes

H17.0 Leucome adhérent

H17.1 Autres opacités cornéennes centrales

H17.8 Autres cicatrices et opacités cornéennes

H17.9 Cicatrice et opacité cornéennes, sans précision

H18 Autres affections de la cornée

H18.0 Pigmentation et dépôts cornéens

Anneau de Kayser-Fleischer

Faisceaux de Krukenberg

Hématocornée

Ligne de Stahl

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier éventuellement le médicament.

H18.1 Kératopathie bulleuse

A l'exclusion de : [kératopathie bulleuse du pseudophake \(H59.0\)](#)

H18.2 Autre oedème de la cornée

H18.3 Lésions des membranes cornéennes

Plis de la membrane de Descemet

Rupture de la membrane de Descemet

H18.4 Dégénérescence de la cornée

Arc sénile

Kératopathie en bandelettes

A l'exclusion de : ulcère de Mooren (H16.0)

H18.5 Dystrophies cornéennes héréditaires

Dystrophie de (la) :

- cornée :
 - épithéliale
 - granuleuse
 - grillagée en réseau
 - maculaire
- Fuchs

H18.6 Kératocône

H18.7 Autres déformations de la cornée

Ectasie de la cornée

Staphylome de la cornée

Descemétocèle

A l'exclusion de : malformations congénitales de la cornée (Q13.3-Q13.4)

H18.8 Autres affections précisées de la cornée

Anesthésie de la cornée

Erosion récidivante de la cornée

Hypoesthésie de la cornée

H18.9 Affection de la cornée, sans précision

H19 Affections de la sclérotique et de la cornée au cours de maladies classées ailleurs

H19.0* Sclérite et épisclérite au cours de maladies classées ailleurs

Episclérite :

- syphilitique (A52.7†)
- tuberculeuse (A18.5†)

Sclérite zostérienne (B02.3†)

- H19.1*** **Kératite et kératoconjonctivite dues au virus de l'herpès (B00.5†)**
Kératite dendritique et disciforme
- H19.2*** **Kératite et kératoconjonctivite au cours d'autres maladies infectieuses et parasitaires classées ailleurs**
Kératite et kératoconjonctivite (interstitielles) au cours de (dues à) :
 - *Acanthamoeba* (B60.1†)
 - rougeole (B05.8†)
 - syphilis (A50.3†)
 - tuberculose (A18.5†)
 - zona (B02.3†)
 Kératoconjonctivite épidémique (B30.0 †)
- H19.3*** **Kératite et kératoconjonctivite au cours d'autres maladies classées ailleurs**
Kératoconjonctivite sèche (M35.0 †)
- H19.8*** **Autres affections de la sclérotique et de la cornée au cours de maladies classées ailleurs**
Kératocône au cours du syndrome de Down (Q90.- †)

H20 Iridocyclite

- H20.0 Iridocyclite aiguë et subaiguë**
Cyclite aiguë, subaiguë ou à répétition
Iritis aiguë, subaiguë ou à répétition
Uvéite antérieure aiguë, subaiguë ou à répétition
- H20.1 Iridocyclite chronique**
- H20.2 Iridocyclite due aux lentilles de contact**
- H20.8 Autres iridocyclites**
- H20.9 Iridocyclite, sans précision**

H21 Autres affections de l'iris et du corps ciliaire

A l'exclusion de : uvéite sympathique (H44.1)

- H21.0 Hyphéma**
A l'exclusion de : hyphéma traumatique (S05.1)
- H21.1 Autres affections vasculaires de l'iris et du corps ciliaire**
Néovascularisation de l'iris ou du corps ciliaire
Rubéose de l'iris
- H21.2 Affections dégénératives de l'iris et du corps ciliaire**
Atrophie de l'iris (essentielle) (progressive)
Dégénérescence de :
 - iris (pigmentaire)
 - rebord pupillaire
 Iridoschisis
Kyste pupillaire miotique
Translucidité de l'iris
- H21.3 Kystes de l'iris, du corps ciliaire et de la chambre antérieure de l'oeil**
Kyste de l'iris, du corps ciliaire et de la chambre antérieure de l'oeil :
 - SAI
 - après implant
 - exsudatif
 - parasitaire*A l'exclusion de :* kyste pupillaire miotique (H21.2)
- H21.4 Membranes pupillaires**
Iris bombé
Occlusion pupillaire
Séclusion pupillaire

H21.5 Autres adhérences et perturbations de l'iris et du corps ciliaire

Goniosynéchies

Iridodialyse

Récession de l'angle iridocornéen

Synéchies (iris) : • SAI

• antérieures

• postérieures

A l'exclusion de : corectopie (Q13.2)

H21.8 Autres affections précisées de l'iris et du corps ciliaire

H21.9 Affection de l'iris et du corps ciliaire, sans précision

H22* Affections de l'iris et du corps ciliaire au cours de maladies classées ailleurs

H22.0* Iridocyclite au cours de maladies infectieuses et parasitaires classées ailleurs

Iridocyclite au cours de : • infection : • gonococcique (A54.3 †)

• herpétique [herpes simplex] (B00.5 †)

• zostérienne (B02.3 †)

• syphilis (secondaire) (A51.4 †)

• tuberculose (A18.5 †)

H22.1* Iridocyclite au cours d'autres maladies classées ailleurs

Iridocyclite au cours de : • sarcoïdose (D86.8 †)

• spondylarthrite ankylosante (M45 †)

H22.8* Autres affections de l'iris et du corps ciliaire au cours de maladies classées ailleurs

Affections du cristallin (H25-H28)

H25 Cataracte sénile

A l'exclusion de : glaucome capsulaire avec pseudo-exfoliation cristallinienne (H40.1)

H25.0 Cataracte incipiente sénile

Cataracte sénile : • coronaire

• corticale

• polaire sous-capsulaire (antérieure) (postérieure)

• punctiforme

Water clefts (fentes)

H25.1 Cataracte sénile nucléaire

Cataracte brunescence

Sclérose nucléaire

H25.2 Cataracte sénile, de type Morgagni

Cataracte sénile hypermûre

H25.8 Autres cataractes séniles

Formes combinées de cataracte sénile

H25.9 Cataracte sénile, sans précision

H26 Autres cataractes

A l'exclusion de : cataracte congénitale (Q12.0)

H26.0 Cataracte infantile, juvénile et présénile

H26.1 Cataracte traumatique

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier la cause.

H26.2 Cataracte compliquée

Cataracte (au cours de) : • iridocyclite chronique

• secondaire à des affections oculaires

Opacités glaucomateuses (sous-capsulaires)

H26.3 Cataracte médicamenteuse

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier le médicament.

- H26.4** Séquelles de cataracte
Anneau de Soemmering
Cataracte secondaire
- H26.8** Autres cataractes précisées
- H26.9** Cataracte, sans précision

H27 Autres affections du cristallin

A l'exclusion de : complications mécaniques d'une lentille intra-oculaire (T85.2)
malformations congénitales du cristallin (Q12.-)
pseudophakie (Z96.1)

- H27.0** Aphakie
- H27.1** Luxation du cristallin
- H27.8** Autres affections précisées du cristallin
- H27.9** Affection du cristallin, sans précision

H28 Cataracte et autres affections du cristallin au cours de maladies classées ailleurs

- H28.0*** Cataracte diabétique (E10-E14 † avec le quatrième chiffre .3)
- H28.1*** Cataracte au cours d'autres maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques
Cataracte au cours de :
 - hypoparathyroïdie (E20.- †)
 - malnutrition-déshydratation (E40-E46 †)
- H28.2*** Cataracte au cours d'autres maladies classées ailleurs
Cataracte myotonique (G71.1 †)
- H28.8*** Autres affections du cristallin au cours de maladies classées ailleurs

Affections de la choroïde et de la rétine (H30-H36)

H30 Chorioretinite

- H30.0** Chorioretinite en foyer
Choroïdite en foyer
Rétinite en foyer
Rétinochoroïdite en foyer
- H30.1** Chorioretinite disséminée
Choroïdite disséminée
Rétinite disséminée
Rétinochoroïdite disséminée
A l'exclusion de : rétinopathie exsudative (H35.0)
- H30.2** Cyclite postérieure
Inflammation de la zone postérieure
- H30.8** Autres chorioretinites
Maladie de Harada
- H30.9** Chorioretinite, sans précision
Choroïdite SAI
Rétinite SAI
Rétinochoroïdite SAI

H31 Autres affections de la choroïde

- H31.0** Cicatrices chorioretiniennes
Cicatrice (post-inflammatoire) (post-traumatique) de la macula (pôle postérieur)
Rétinopathie solaire
- H31.1** Dégénérescence choroïdienne
Atrophie de la choroïde
Sclérose de la choroïde
A l'exclusion de : stries angioïdes (H35.3)

- H31.2 Dystrophie héréditaire de la choroïde**
Atrophia gyrata chorioidae et retinae
Choroïdérémie
Dystrophie choroïdienne (aréolaire centrale) (généralisée) (péripapillaire)
A l'exclusion de : ornithinémie (E72.4)
- H31.3 Hémorragie et rupture de la choroïde**
Hémorragie choroïdienne :
 - SAI
 - explosive
- H31.4 Décollement de la choroïde**
- H31.8 Autres affections précisées de la choroïde**
- H31.9 Affection de la choroïde, sans précision**

H32* Affections choriorétiniennes au cours de maladies classées ailleurs

- H32.0*** Affections choriorétiniennes au cours de maladies infectieuses et parasitaires classées ailleurs
- H32.00*** Rétinite à cytomégalovirus (B25.8 †)
- H32.01*** Rétinite à toxoplasma (B58.0 †)
- H32.08*** Affections choriorétiniennes au cours d'autres maladies infectieuses et parasitaires classées ailleurs
Chorioretinite (à) :
 - syphilitique tardive (A52.7 †)
 - tuberculeuse (A18.5 †)
- H32.8*** Autres affections choriorétiniennes au cours de maladies classées ailleurs
Rétinite :
 - albuminurique (N18.5†)
 - rénale (N18.5†)

H33 Décollement et déchirure de la rétine

- A l'exclusion de :* décollement de l'épithélium pigmentaire rétinien (H35.7)
- H33.0 Décollement de la rétine avec déchirure rétinienne**
Décollement de la rétine rhégmato-gène
- H33.1 Rétinoschisis et kystes rétiniens**
Kyste (de) :
 - ora serrata
 - parasitaire de la rétine SAI
Pseudokyste de la rétine
A l'exclusion de : dégénérescence rétinienne microcystoïde (H35.4)
rétinoschisis congénital (Q14.1)
- H33.2 Décollement séreux de la rétine**
Décollement de la rétine :
 - SAI
 - sans anomalie rétinienne
A l'exclusion de : chorioretinopathie séreuse centrale (H35.7)
- H33.3 Déchirures rétiniennes sans décollement**
Déchirure en fer à cheval de la rétine sans décollement
Trou rond de la rétine sans décollement
Déchirure rétinienne SAI
Opercule
A l'exclusion de : cicatrices chorioretiniennes après traitement chirurgical du décollement (H59.8)
dégénérescence périphérique de la rétine sans déchirure (H35.4)
- H33.4 Décollement par traction de la rétine**
Vitreo-rétinopathie proliférante avec décollement de la rétine
- H33.5 Autres décollements rétiniens**

H34 Occlusions vasculaires rétiniennes

- A l'exclusion de :* amaurose fugace (G45.3)
- H34.0 Occlusion transitoire de l'artère de la rétine**
- H34.1 Occlusion de l'artère centrale de la rétine**

- H35.5 Dystrophie rétinienne héréditaire**
Dystrophie : • rétinienne (pigmentaire) (ponctuée albescente) (vitelliforme)
• tapéto-rétinienne
• vitréo-rétinienne
Maladie de Stargardt
Rétinite pigmentaire
- H35.6 Hémorragie rétinienne**
- H35.7 Décollement des couches de la rétine**
Choriorétinopathie séreuse centrale
Décollement de l'épithélium pigmentaire rétinien
- H35.8 Autres affections rétiniennes précisées**
- H35.9 Affection rétinienne, sans précision**

H36* Affections rétiniennes au cours de maladies classées ailleurs

- H36.0*** Rétinopathie diabétique (E10-E14 † avec le quatrième chiffre .3)
- H36.8*** Autres affections rétiniennes au cours de maladies classées ailleurs
Dystrophie rétinienne au cours des anomalies du stockage des lipides (E75.- †)
Rétinopathie : • athéroscléreuse (I70.8 †)
• proliférante au cours de l'anémie à hématies falciformes (D57.- †)

Glaucome (H40-H42)

H40 Glaucome

A l'exclusion de : glaucome : • absolu (H44.5)
• congénital (Q15.0)
• traumatique dû à un traumatisme obstétrical (P15.3)

- H40.0 Glaucome limite**
Hypertension oculaire
- H40.1 Glaucome primitif à angle ouvert**
Glaucome (primitif) (résiduel) : • à tension basse
• capsulaire avec pseudo-exfoliation cristallinienne
• chronique simple
• pigmentaire
- Aunis p.58** : l'index alphabétique indique que **H40.1** comprend le glaucome chronique (simple) (à angle ouvert), c'est-à-dire le *glaucome chronique SAI*.
- H40.2 Glaucome primitif à angle étroit**
Glaucome à angle fermé (primitif) (résiduel) : • aigu
• chronique
• intermittent
- H40.3 Glaucome secondaire à un traumatisme oculaire**
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire, pour identifier la cause.
- H40.4 Glaucome secondaire à une inflammation de l'oeil**
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire, pour identifier la cause.
- H40.5 Glaucome secondaire à d'autres affections oculaires**
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire, pour identifier la cause.
- H40.6 Glaucome médicamenteux**
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier le médicament.
- H40.8 Autres glaucomes**
- H40.9 Glaucome, sans précision**

H42* Glaucome au cours de maladies classées ailleurs

- H42.0*** Glaucome au cours de maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques
Glaucome au cours de : • amylose (E85.- †)
• syndrome de Lowe (E72.0 †)

- H42.8*** **Glaucome au cours d'autres maladies classées ailleurs**
 Glaucome au cours d'onchocercose (B73†)

Affections du corps vitré et du globe oculaire (H43-H45)

H43 Affections du corps vitré

- H43.0** **Prolapsus du corps vitré**
A l'exclusion de : syndrome du corps vitré après intervention pour cataracte (H59.0)
- H43.1** **Hémorragie du corps vitré**
- H43.2** **Opacités cristallines du corps vitré**
- H43.3** **Autres opacités du corps vitré**
 Membranes et fibres hyaloïdes
- H43.8** **Autres affections du corps vitré**
 Décollement du corps vitré
 Dégénérescence du corps vitré
A l'exclusion de : vitréo-rétinopathie proliférante avec décollement de la rétine (H33.4)
- H43.9** **Affection du corps vitré, sans précision**

H44 Affections du globe oculaire

Comprend : les affections de plusieurs structures de l'œil

- H44.0** **Endophtalmie purulente**
 Abscess du corps vitré
 Panophtalmie
- H44.1** **Autres endophtalmies**
 Endophtalmie parasitaire SAI
 Uvéite sympathique
- H44.2** **Myopie dégénérative**
- H44.3** **Autres affections dégénératives du globe oculaire**
 Chalcose
 Sidérose de l'œil
- H44.4** **Hypotonie de l'œil**
- H44.5** **Dégénérescence du globe oculaire**
 Atrophie du globe oculaire
 Glaucome absolu
 Phtisie du globe oculaire
- H44.6** **Rétention (ancienne) intra-oculaire de corps étranger magnétique**
 Rétention (ancienne) de corps étranger magnétique dans :
 - chambre antérieure de l'œil
 - corps : • ciliaire
 - vitré
 - cristallin
 - iris
 - paroi postérieure du globe oculaire
- H44.7** **Rétention (ancienne) intra-oculaire de corps étranger non magnétique**
 Rétention (ancienne) de corps étranger non magnétique dans :
 - chambre antérieure de l'œil
 - corps : • ciliaire
 - vitré
 - cristallin
 - iris
 - paroi postérieure du globe oculaire
- H44.8** **Autres affections du globe oculaire**
 Hémophtalmie
 Luxation du globe oculaire

H44.9 Affection du globe oculaire, sans précision

H45 Affections du corps vitré et du globe oculaire au cours de maladies classées ailleurs

H45.0* Hémorragie du corps vitré au cours de maladies classées ailleurs

H45.1* Endophtalmie au cours de maladies classées ailleurs
Endophtalmie au cours de :

- cysticercose (B69.1 †)
- onchocercose (B73 †)
- toxocarose (B83.0 †)

H45.8* Autres affections du corps vitré et du globe oculaire au cours de maladies classées ailleurs

Affections du nerf et des voies optiques (H46-H48)

H46 Névrite optique

Neuropathie optique, non ischémique

Névrite rétrobulbaire SAI

Papillite optique

A l'exclusion de : neuromyéélite optique [Devic] (G36.0)
neuropathie optique ischémique (H47.0)

H47 Autres affections du nerf [II] et des voies optiques

H47.0 Affections du nerf optique, non classées ailleurs

Compression du nerf optique

Hémorragie de la gaine du nerf optique

Neuropathie optique ischémique

H47.1 Oedème papillaire, sans précision

H47.2 Atrophie optique

Pâleur temporale de la papille optique

H47.3 Autres affections de la papille optique

Druses de la papille optique

Pseudo-oedème papillaire

H47.4 Affections du chiasma optique

H47.5 Affections des autres voies optiques

Affections des voies optiques, des corps genouillés et des radiations optiques de Gratiolet

H47.6 Affections du cortex visuel

H47.7 Affection des voies optiques, sans précision

H48* Affections du nerf [II] et des voies optiques au cours de maladies classées ailleurs

H48.0* Atrophie optique au cours de maladies classées ailleurs

Atrophie optique au cours de syphilis tardive (A52.1 †)

H48.1* Névrite rétrobulbaire au cours de maladies classées ailleurs

Névrite rétrobulbaire au cours de :

- infection à méningocoques (A39.8 †)
- sclérose en plaques (G35 †)
- syphilis tardive (A52.1 †)

H48.8* Autres affections du nerf et des voies optiques au cours de maladies classées ailleurs

Affections des muscles oculaires, des mouvements binoculaires, de l'accommodation et de la réfraction (H49-H52)

A l'exclusion de : nystagmus et autres anomalies des mouvements oculaires (H55)

H49 Strabisme paralytique

A l'exclusion de : ophtalmoplégie : • interne (H52.5)
• internucléaire (H51.2)
• supranucléaire progressive (G23.1)

H49.0 Paralyisie du nerf moteur oculaire commun (III)

H49.1 Paralyisie du nerf pathétique (IV)

H49.2 Paralyisie du nerf moteur oculaire externe (VI)

H49.3 Ophtalmoplégie totale (externe)

H49.4 Ophtalmoplégie externe progressive

H49.8 Autres strabismes paralytiques

Ophtalmoplégie externe SAI

Syndrome de Kearns et Sayre

H49.9 Strabisme paralytique, sans précision

H50 Autres strabismes

H50.0 Strabisme convergent concomitant

Esotropie (alternante) (monoculaire) non intermittente

H50.1 Strabisme divergent concomitant

Exotropie (alternante) (monoculaire) non intermittente

H50.2 Strabisme vertical

Hypertropie

Hypotropie

H50.3 Hétérotropie intermittente

Esotropie intermittente (alternante) (monoculaire)

Exotropie intermittente (alternante) (monoculaire)

H50.4 Hétérotropies, autres et sans précision

Cyclotropie

Microtropie

Strabisme concomitant SAI

Syndrome de monofixation

H50.5 Hétérophorie

Esophorie

Exophorie

Hyperphorie alternante

H50.6 Strabisme mécanique

Limitation traumatique des mouvements des muscles oculaires

Strabisme dû à des adhérences

Syndrome de Brown

H50.8 Autres strabismes précisés

Syndrome de Stilling-Turk-Duane

H50.9 Strabisme, sans précision

H51 Autres anomalies des mouvements binoculaires

H51.0 Paralyisie de la conjugaison du regard

H51.1 Excès et insuffisance de convergence

H51.2 Ophtalmoplégie internucléaire

H51.8 Autres anomalies précisées des mouvements binoculaires

H51.9 Anomalie des mouvements binoculaires, sans précision

H52 Vices de réfraction et troubles de l'accommodation

- H52.0 **Hypermétropie**
- H52.1 **Myopie**
 - A l'exclusion de :* myopie dégénérative (H44.2)
- H52.2 **Astigmatisme**
- H52.3 **Anisométrie et aniséiconie**
- H52.4 **Presbytie**
- H52.5 **Troubles de l'accommodation**
 - Ophthalmoplégie interne (complète) (totale)
 - Parésie de l'accommodation
 - Spasme de l'accommodation
- H52.6 **Autres vices de réfraction**
- H52.7 **Vice de réfraction, sans précision**

Troubles de la vision et cécité (H53-H54)

H53 Troubles de la vision

- H53.0 **Amblyopie ex anopsia**
 - Amblyopie :
 - anisométrique
 - avec strabisme
 - par défaut d'usage
- H53.1 **Troubles subjectifs de la vision**
 - Asthénopie
 - Cécité diurne
 - Halos visuels
 - Métamorphopsie
 - Nyctalopie
 - Perte subite de la vision
 - Photophobie
 - Scotome scintillant
 - A l'exclusion de :* hallucinations visuelles (R44.1)
- H53.2 **Diplopie**
 - Vision double
- H53.3 **Autres troubles de la vision binoculaire**
 - Anomalies de la correspondance rétinienne
 - Disparition de la vision binoculaire
 - Fusion avec anomalie de la vision stéréoscopique
 - Perception simultanée sans fusion
- H53.4 **Anomalies du champ visuel**
 - Anopsie d'un quadrant
 - Élargissement de la tache aveugle
 - Hémianopsie (hétéronyme) (homonyme)
 - Rétrécissement généralisé du champ visuel
 - Scotome (de) :
 - annulaire
 - arciforme
 - Bjerrum
 - central

- H53.5 Troubles de la vision des couleurs**
 Achromatopsie
 Daltonisme
 Deutéranomalie
 Deutéranopie
 Incapacité acquise de la vision des couleurs
 Protanomalie
 Protanopie
 Tritanomalie
 Tritanopie
A l'exclusion de : cécité diurne (H53.1)
- H53.6 Cécité nocturne**
A l'exclusion de : due à une avitaminose A (E50.5)
- H53.8 Autres troubles de la vision**
- H53.9 Trouble de la vision, sans précision**

H54 Déficience visuelle incluant la cécité (binoculaire ou monoculaire)

Note : Pour la définition de la catégorie des atteintes visuelles, se reporter au tableau de la page suivante.

Sous l'expression *déficience visuelle* employée dans la catégorie H54, on désigne l'ensemble des catégories 0 (déficience visuelle légère ou absente), 1 (déficience visuelle modérée), 2 (déficience sévère), 3, 4 et 5 (cécité) et 9 (déficience non précisée). L'expression *baisse de la vision* employée dans l'édition précédente a été remplacée par les catégories 1 et 2 actuelles afin d'éviter la confusion avec les cas nécessitant des soins pour baisse de la vision.

A l'exclusion de : amaurose fugace (G45.3)

- H54.0 Cécité binoculaire**
 Déficience visuelle de catégorie 5
- H54.1 Déficience visuelle sévère, binoculaire**
 Déficience visuelle de catégorie 2
- H54.2 Déficience visuelle modérée, binoculaire**
 Déficience visuelle de catégorie 1
- H54.3 Déficience visuelle légère ou absente, binoculaire**
 Déficience visuelle de catégorie 0
- H54.4 Cécité monoculaire**
 Déficience visuelle de catégorie 3, 4, 5 pour un oeil et de catégorie 0, 1, 2 ou 9 pour l'autre oeil
- H54.5 Déficience visuelle sévère, monoculaire**
 Déficience visuelle de catégorie 2 pour un oeil et de catégorie 0, 1 ou 9 pour l'autre oeil
- H54.6 Déficience visuelle modérée, monoculaire**
 Déficience visuelle de catégorie 1 pour un oeil et de catégorie 0 ou 9 pour l'autre oeil
- H54.9 Déficience visuelle non précisée (binoculaire)**
 Déficience visuelle de catégorie 9

Note : Le tableau ci-après présente une classification de la sévérité de la déficience visuelle suivant les recommandations de la résolution de l'*International Council of Ophthalmology* (2002) et celles de la consultation OMS sur *Élaboration de standards pour caractériser la perte de vision et la fonction visuelle* (Sept 2003).

Pour caractériser une déficience visuelle avec les codes H54.0 à H54.3, l'acuité visuelle doit être mesurée les deux yeux ouverts avec la correction portée si elle existe. Pour caractériser une déficience visuelle avec les codes H54.4 à H54.6, l'acuité visuelle doit être mesurée œil par œil avec la correction portée si elle existe.

Si l'atteinte du champ visuel est prise en considération, les patients avec un champ visuel restant du meilleur oeil de moins de 10° de rayon autour du point de fixation central doivent être classés dans la catégorie 3. Pour la cécité monoculaire (H54.4), ce degré de perte du champ visuel doit s'appliquer à l'œil atteint.

Catégorie de déficience visuelle	Acuité visuelle de loin corrigée	
	inférieure à :	égale ou supérieure à :
Déficience visuelle légère ou absente 0		6/18 3/10 (0,3) 20/70
Déficience visuelle modérée 1	6/18 3/10 (0,3) 20/70	6,60 1/10 (0,1) 20/200
Déficience visuelle sévère 2	6/60 1/10 (0,1) 20/200	3/60 1/20 (0,05) 20/400
Cécité 3	3/60 1/20 (0,05) 20/400	1/60* 1/50 (0,02) 5/300 (20/1200)
Cécité 4	1/60* 1/50 (0,02) 5/300 (20/1200)	Perception lumineuse
Cécité 5 9		Pas de perception lumineuse Indéterminé ou non précisé

* On compte les doigts (CLD) à 1 mètre

Autres affections de l'œil et de ses annexes (H55-H59)

H55 Nystagmus et autres anomalies des mouvements oculaires

- Nystagmus (de) :
- SAI
 - congénital
 - défaut d'usage
 - dissocié
 - latent

H57 Autres affections de l'œil et de ses annexes

- H57.0 Anomalies fonctionnelles de la pupille
H57.1 Douleur oculaire
H57.8 Autres affections précisées de l'œil et de ses annexes
H57.9 Affection de l'œil et de ses annexes, sans précision

H58* Autres affections de l'œil et de ses annexes au cours de maladies classées ailleurs

- H58.0* Anomalies fonctionnelles de la pupille au cours de maladies classées ailleurs
Signe d'Argyll Robertson (syphilitique) (A52.1†)
H58.1* Troubles de la vue au cours de maladies classées ailleurs
H58.8* Autres affections précisées de l'œil et de ses annexes au cours de maladies classées ailleurs
Oculopathie syphilitique NCA :
- congénitale :
 - précoce (A50.0†)
 - tardive (A50.3†)
 - précoce (secondaire) (A51.4†)
 - tardive (A52.7†)

H59

Affections de l'œil et de ses annexes après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classées ailleurs

A l'exclusion de : complication mécanique de :

- lentille intra-oculaire (T85.2)
- autres prothèses, implants et greffes oculaires (T85.3)

pseudophakie (Z96.1)

H59.0 Kératopathie bulleuse du pseudophake [après chirurgie de la cataracte]

Syndrome du corps vitré

Syndrome kératovitréen

H59.8 Autres affections de l'œil et de ses annexes après un acte à visée diagnostique et thérapeutique

Cicatrices chorio-rétiniennes après traitement chirurgical du décollement

H59.9 Affection de l'œil et de ses annexes après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, sans précision

CHAPITRE VIII

Maladies de l'oreille et de l'apophyse mastoïde (H60-H95)

A l'exclusion de :

- certaines affections dont l'origine se situe dans la période périnatale (P00-P96)
- certaines maladies infectieuses et parasitaires (A00-B99)
- complications de la grossesse, de l'accouchement et de la puerpéralité (O00-O99)
- lésions traumatiques, empoisonnements et certaines autres conséquences de causes externes (S00-T98)
- maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques (E00-E90)
- malformations congénitales et anomalies chromosomiques (Q00-Q99)
- symptômes, signes et résultats anormaux d'examens cliniques et de laboratoire, non classés ailleurs (R00-R99)
- tumeurs (C00-D48)

Ce chapitre comprend les groupes suivants :

H60-H62	Maladies de l'oreille externe
H65-H75	Maladies de l'oreille moyenne et de l'apophyse mastoïde
H80-H83	Maladies de l'oreille interne
H90-H95	Autres affections de l'oreille

Les catégories de ce chapitre comprenant des astérisques sont les suivantes :

H62*	Affections de l'oreille externe au cours de maladies classées ailleurs
H67*	Otite moyenne au cours de maladies classées ailleurs
H75*	Autres affections de l'oreille moyenne et de l'apophyse mastoïde au cours de maladies classées ailleurs
H82*	Syndromes vertigineux au cours de maladies classées ailleurs
H94*	Autres affections de l'oreille au cours de maladies classées ailleurs

Maladies de l'oreille externe (H60-H62)

H60 Otite externe

- H60.0 **Abcès de l'oreille externe**
 Anthrax de l'oreille ou du conduit auditif externe
 Furoncle de l'oreille ou du conduit auditif externe
- H60.1 **Cellulite phlegmoneuse de l'oreille externe**
 Cellulite phlegmoneuse du :
 - conduit auditif externe
 - pavillon de l'oreille
- H60.2 **Otite externe maligne**
- H60.3 **Autres otites externes infectieuses**
 Oreille du nageur
 Otite externe :
 - diffuse
 - hémorragique
- H60.4 **Cholestéatome de l'oreille externe**
 Kératose obturante de l'oreille externe (conduit)
- H60.5 **Otite externe aiguë, non infectieuse**
 Otite aiguë externe :
 - SAI
 - actinique
 - chimique
 - de contact
 - eczématoïde
 - réactionnelle
- H60.8 **Autres otites externes**
 Otite chronique externe SAI
- H60.9 **Otite externe, sans précision**

H61 Autres affections de l'oreille externe

- H61.0 **Périchondrite de l'oreille externe**
 Chondrodermite nodulaire chronique de l'hélix
 Périchondrite du pavillon
- H61.1 **Affections non infectieuses du pavillon de l'oreille**
 Déformation acquise du pavillon
A l'exclusion de : oreilles "en chou-fleur" (M95.1)
- H61.2 **Bouchon de cérumen**
- H61.3 **Sténose acquise du conduit auditif externe**
 Rétrécissement du conduit auditif externe
- H61.8 **Autres affections précisées de l'oreille externe**
 Exostose du conduit auditif externe
- H61.9 **Affection de l'oreille externe, sans précision**

H62* Affections de l'oreille externe au cours de maladies classées ailleurs

- H62.0* **Otite externe au cours de maladies bactériennes classées ailleurs**
 Otite externe au cours d'érysipèle (A46†)
- H62.1* **Otite externe au cours de maladies virales classées ailleurs**
 Otite externe au cours de :
 - infection due au virus de l'herpès [herpès simplex] (B00.1†)
 - zona (B02.8†)
- H62.2* **Otite externe au cours de mycoses**
 Otite externe au cours de :
 - aspergillose (B44.8†)
 - candidose (B37.2†)
 Otomycose SAI (B36.9†)
- H62.3* **Otite externe au cours d'autres maladies infectieuses et parasitaires classées ailleurs**

- H62.4* **Otite externe au cours d'autres maladies classées ailleurs**
 Otite externe au cours d'impétigo (L01.-†)
- H62.8* **Autres affections de l'oreille externe au cours de maladies classées ailleurs**

Maladies de l'oreille moyenne et de l'apophyse mastoïde (H65-H75)

H65 Otite moyenne non suppurée

Comprend : avec myringite

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire pour identifier la perforation du tympan (H72.-).

- H65.0 **Otite moyenne séreuse aiguë**
 Écoulement aigu et subaigu de l'oreille moyenne
- H65.1 **Autres otites moyennes aiguës, non suppurées**
 Otite moyenne, aiguë et subaiguë :
 - allergique (muqueuse) (sanglante) (séreuse)
 - muqueuse
 - non suppurée SAI
 - sanglante
 - séromuqueuse*A l'exclusion de :* otite :
 - barotraumatique (T70.0)
 - moyenne (aiguë) SAI (H66.9)
- H65.2 **Otite moyenne séreuse chronique**
 Catarrhe tubo-tympanique chronique
- H65.3 **Otite moyenne mucoïde chronique**
 Otite moyenne chronique :
 - muqueuse
 - sécrétoire
 - transsudative
 Otite mucoïde
A l'exclusion de : maladie adhésive de l'oreille moyenne (H74.1)
- H65.4 **Autres otites moyennes chroniques, non suppurées**
 Otite moyenne chronique :
 - allergique
 - avec épanchement (non purulent)
 - exsudative
 - non suppurée SAI
 - séromuqueuse
- H65.9 **Otite moyenne non suppurée, sans précision**
 Otite moyenne :
 - allergique
 - avec épanchement (non purulent)
 - catarrhale
 - exsudative
 - muqueuse
 - sécrétoire
 - séreuse
 - séromuqueuse
 - transsudative

H66 Otite moyenne suppurée et sans précision

Comprend : avec myringite

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire pour identifier la perforation du tympan (H72.-).

Aunis p.60 : les *otites SAI* se codent comme des otites moyennes : l'index alphabétique renvoie en effet pour « otite » à la catégorie **H66**.

- H66.0 **Otite moyenne aiguë suppurée**
- H66.1 **Otite moyenne suppurée chronique tubo-tympanique**
 Maladie chronique tubo-tympanique
 Otite moyenne suppurée chronique bénigne

H66.2 Otite moyenne chronique attico-antrale suppurée

Maladie attico-antrale chronique

H66.3 Autres otites moyennes suppurées chroniques

Otite moyenne suppurée chronique SAI

Otite mucopurulente chronique

H66.4 Otite moyenne suppurée, sans précision

Otite moyenne purulente SAI

H66.9 Otite moyenne, sans précision

Otite moyenne :

- SAI
- aiguë SAI
- chronique SAI

H67* Otite moyenne au cours de maladies classées ailleurs

H67.0* Otite moyenne au cours de maladies bactériennes classées ailleurs

Otite moyenne au cours de :

- scarlatine (A38†)
- tuberculose (A18.6†)

H67.1* Otite moyenne au cours de maladies virales classées ailleurs

Otite moyenne au cours de :

- grippe (J09-J11†)
- rougeole (B05.3†)

H67.8* Otite moyenne au cours d'autres maladies classées ailleurs

H68 Salpingite et obstruction de la trompe d'Eustache

H68.0 Salpingite de la trompe d'Eustache

H68.1 Obstruction de la trompe d'Eustache

Compression de la trompe d'Eustache
Rétrécissement de la trompe d'Eustache
Sténose de la trompe d'Eustache

H69 Autres affections de la trompe d'Eustache

H69.0 Distension de la trompe d'Eustache

H69.8 Autres affections précisées de la trompe d'Eustache

H69.9 Affection de la trompe d'Eustache, sans précision

H70 Mastoïdite et affections apparentées

H70.0 Mastoïdite aiguë

Abcès de la mastoïde
Empyème mastoïdien

H70.1 Mastoïdite chronique

Fistule de la mastoïde
Nécrose de la mastoïde

H70.2 Apexite [pétrosite]

Inflammation du rocher (aiguë) (chronique)

H70.8 Autres mastoïdites et affections apparentées

H70.9 Mastoïdite, sans précision

H71 Cholestéatome de l'oreille moyenne

Cholestéatome du tympan

A l'exclusion de : cholestéatome (de) :

- oreille externe (H60.4)
- récidivant après mastoïdectomie (H95.0)

H72 Perforation du tympan

Comprend : perforation du tympan : • post-inflammatoire
• post-traumatique persistante
A l'exclusion de : rupture traumatique du tympan (S09.2)

- H72.0 Perforation centrale du tympan
- H72.1 Perforation du tympan, partie attique
Perforation de la pars flaccida
- H72.2 Autres perforations marginales du tympan
- H72.8 Autres perforations du tympan
Perforation(s) : • multiples du tympan
• totale du tympan
- H72.9 Perforation du tympan, sans précision

H73 Autres affections du tympan

- H73.0 Myringite [tympanite] aiguë
Myringite bulleuse
Tympanite aiguë
A l'exclusion de : avec otite moyenne (H65-H66)
- H73.1 Myringite chronique
Tympanite chronique
A l'exclusion de : avec otite moyenne (H65-H66)
- H73.8 Autres affections précisées du tympan
Aunis p.60 : comprend les hémotympan [hémotympan] non traumatiques.
- H73.9** Affection du tympan, sans précision

H74 Autres affections de l'oreille moyenne et de l'apophyse mastoïde

- H74.0 Tympanosclérose
- H74.1 Maladie adhésive de l'oreille moyenne
Otite adhésive
A l'exclusion de : otite mucoïde (H65.3)
- H74.2 Dissociation et dislocation des osselets
- H74.3 Autres anomalies acquises des osselets
Ankylose des osselets
Perte partielle des osselets
- H74.4 Polype de l'oreille moyenne
- H74.8 Autres affections précisées de l'oreille moyenne et de l'apophyse mastoïde
- H74.9** Affection de l'oreille moyenne et de l'apophyse mastoïde, sans précision

H75* Autres affections de l'oreille moyenne et de l'apophyse mastoïde au cours de maladies classées ailleurs

- H75.0* Mastoïdite au cours de maladies infectieuses et parasitaires classées ailleurs
Tuberculose mastoïdienne (A18.0†)
- H75.8* Autres affections précisées de l'oreille moyenne et de l'apophyse mastoïde au cours de maladies classées ailleurs

Maladies de l'oreille interne (H80-H83)

H80 Otosclérose

Comprend : otospongiose

- H80.0 Otosclérose intéressant la fenêtre ovale, non oblitérante
- H80.1 Otosclérose intéressant la fenêtre ovale, oblitérante

- H80.2 **Otosclérose cochléaire**
Otosclérose intéressant la :
 - capsule labyrinthique
 - fenêtre ronde
- H80.8 **Autres otoscléroses**
- H80.9 **Otosclérose, sans précision**

H81 Atteintes des fonctions vestibulaires

- A l'exclusion de :* vertige :
 - SAI (R42)
 - épidémique (A88.1)
- H81.0 **Maladie de Ménière**
Hydrolabyrinthe
Syndrome ou vertiges de Ménière
- H81.1 **Vertige bénin paroxystique**
- H81.2 **Neuronte vestibulaire**
- H81.3 **Autres vertiges périphériques**
Syndrome de Lermoyez
Vertige :
 - auriculaire
 - otogène
 - périphérique SAI
- H81.4 **Vertige d'origine centrale**
Nystagmus central
- H81.8 **Autres atteintes des fonctions vestibulaires**
- H81.9 **Atteinte des fonctions vestibulaires, sans précision**
Syndrome vertigineux SAI

H82* Syndromes vertigineux au cours de maladies classées ailleurs

H83 Autres maladies de l'oreille interne

- H83.0 **Labyrinthite**
- H83.1 **Fistule labyrinthique**
- H83.2 **Troubles des fonctions labyrinthiques**
Hypersensibilité du labyrinthe
Hypofonction du labyrinthe
Perte de la fonction du labyrinthe
- H83.3 **Conséquences du bruit sur l'oreille interne**
Perte auditive due au bruit
Traumatisme acoustique
- H83.8 **Autres maladies précisées de l'oreille interne**
Aunis p.60 : comprend le syndrome otolithique et la cupulolithiase.
- H83.9** **Maladie de l'oreille interne, sans précision**

Autres affections de l'oreille (H90-H95)

H90 Surdité de transmission et neurosensorielle

- Comprend :* surdité congénitale
- A l'exclusion de :* perte de l'audition :
 - SAI (H91.9)
 - due au bruit (H83.3)
 - par ototoxicité (H91.0)
 - soudaine (idiopathique) (H91.2)
- surdi-mutité NCA (H91.3)
surdité SAI (H91.9)
- H90.0 **Surdité bilatérale de transmission**
- H90.1 **Surdité unilatérale de transmission sans altération de l'audition de l'autre oreille**

- H90.2 **Surdit  de transmission, sans pr cision**
Perte de l'audition par conduction SAI
- H90.3 **Surdit  neurosensorielle bilat rale**
- H90.4 **Surdit  neurosensorielle unilat rale sans alt ration de l'audition de l'autre oreille**
- H90.5 **Surdit  neurosensorielle, sans pr cision**
Perte de l'audition neurosensorielle SAI
Surdit  (de) :
 - centrale SAI
 - cong nitale SAI
 - nerveuse SAI
 - perception SAI
 - sensorielle SAI
- H90.6 **Surdit  bilat rale mixte de transmission et neurosensorielle**
- H90.7 **Surdit  unilat rale mixte de transmission et neurosensorielle sans alt ration de l'audition de l'autre oreille**
- H90.8 **Surdit  mixte de transmission et neurosensorielle, sans pr cision**

H91 Autres pertes de l'audition

- A l'exclusion de :*
 - bouchon de c rumen (H61.2)
 - perception auditive anormale (H93.2)
 - perte auditive due au bruit (H83.3)
 surdit  :
 - class e en H90.-
 - isch mique transitoire (H93.0)
 - psychog ne (F44.6)

- H91.0 **Perte de l'audition par ototoxicit **
Utiliser, au besoin, un code suppl mentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier l'agent toxique.
- H91.1 **Presbyacousie**
- H91.2 **Perte auditive soudaine idiopathique**
Perte auditive brutale SAI
- H91.3 **Surdi-mutit , non class e ailleurs**
- H91.8 **Autres pertes pr cis es de l'audition**
- H91.9 **Perte de l'audition, sans pr cision**
Surdit  (pour) :
 - SAI
 - fr quences basses
 - fr quences hautes

Aunis p.60 : inclut la cophose.

H92 Otalgie et  coulement par l'oreille

- H92.0 **Otalgie**
- H92.1 **Otorrh e**
A l'exclusion de :  coulement de liquide c phalo-rachidien (G96.0)
- H92.2 **Otorragie**
A l'exclusion de : otorragie traumatique - coder selon le type du traumatisme

H93 Autres affections de l'oreille, non class es ailleurs

- H93.0 **Affections vasculaires et d g n ratives de l'oreille**
Surdit  isch mique transitoire
Aunis p.60 : inclut les troubles vaso-moteurs auriculaires.
- A l'exclusion de :* presbyacousie (H91.1)
- H93.1 **Acouph nes**

H93.2 Autres perceptions auditives anormales

Diplacousie

Hyperacousie

Modification temporaire du seuil auditif

Recrutement auditif

Aunis p.60 : inclut la paracousie.

A l'exclusion de : hallucinations auditives (R44.0)

H93.3 Affections du nerf auditif

Affection du nerf crânien VIII

H93.8 Autres affections précisées de l'oreille

H93.9 Affection de l'oreille, sans précision

H94* Autres affections de l'oreille au cours de maladies classées ailleurs

H94.0* Névrite acoustique au cours de maladies infectieuses et parasitaires classées ailleurs

Névrite acoustique au cours de la syphilis (A52.1†)

H94.8* Autres affections précisées de l'oreille au cours de maladies classées ailleurs

H95 Affections de l'oreille et de l'apophyse mastoïde après un acte à visée diagnostique et thérapeutique non classées ailleurs

H95.0 Cholestéatome récidivant après mastoïdectomie

H95.1 Autres affections survenant après mastoïdectomie

Granulome après mastoïdectomie

Inflammation chronique après mastoïdectomie

Kyste muqueux après mastoïdectomie

H95.8 Autres affections de l'oreille et de l'apophyse mastoïde après un acte à visée diagnostique et thérapeutique

H95.9 Affection de l'oreille et de l'apophyse mastoïde après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, sans précision

CHAPITRE IX

Maladies de l'appareil circulatoire (I00-I99)

A l'exclusion de :

- accidents ischémiques cérébraux transitoires et syndromes apparentés (G45.-)
- affections disséminées du tissu conjonctif (M30-M36)
- certaines affections dont l'origine se situe dans la période périnatale (P00-P96)
- certaines maladies infectieuses et parasitaires (A00-B99)
- complications de la grossesse, de l'accouchement et de la puerpéralité (O00-O99)
- lésions traumatiques, empoisonnements et certaines autres conséquences de causes externes (S00-T98)
- maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques (E00-E90)
- malformations congénitales et anomalies chromosomiques (Q00-Q99)
- symptômes, signes et résultats anormaux d'examens cliniques et de laboratoire, non classés ailleurs (R00-R99)
- tumeurs (C00-D48)

Ce chapitre comprend les groupes suivants :

Affections cardiaques (dont hypertension artérielle)

I00-I02 Rhumatisme articulaire aigu
 I05-I09 Cardiopathies rhumatismales chroniques
 I10-I15 Maladies hypertensives
 I20-I25 Cardiopathies ischémiques

Maladies de la circulation pulmonaire

I26-I28 Affections cardio-pulmonaires et maladies de la circulation pulmonaire

Autres affections cardiaques

I30-I52 Autres formes de cardiopathies

Maladies vasculaires cérébrales

I60-I69 Maladies cérébrovasculaires

Affections vasculaires périphériques

I70-I79 Maladies des artères, artérioles et capillaires
 I80-I89 Maladies des veines, des vaisseaux et des ganglions lymphatiques, non classées ailleurs

Autres troubles cardio-vasculaires

I95-I99 Troubles autres et non précisés de l'appareil circulatoire

Les catégories de ce chapitre comprenant des astérisques sont les suivantes :

I32* Péricardite au cours de maladies classées ailleurs
 I39* Endocardite et atteintes valvulaires cardiaques au cours de maladies classées ailleurs
 I41* Myocardite au cours de maladies classées ailleurs
 I43* Myocardiopathie au cours de maladies classées ailleurs
 I52* Autres cardiopathies au cours de maladies classées ailleurs
 I68* Troubles cérébrovasculaires au cours de maladies classées ailleurs
 I79* Atteintes des artères, artérioles et capillaires au cours de maladies classées ailleurs
 I98* Autres troubles de l'appareil circulatoire au cours de maladies classées ailleurs

Rhumatisme articulaire aigu (I00-I02)

I00 Rhumatisme articulaire aigu, sans mention d'atteinte cardiaque

Arthrite rhumatismale aiguë ou subaiguë

I01 Rhumatisme articulaire aigu, avec atteinte cardiaque

A l'exclusion de : maladies chroniques dues au rhumatisme articulaire (I05-I09) à moins qu'un processus rhumatismal ne soit aussi présent ou d'une recrudescence de l'activité de ce processus. Si, au moment du décès, il existe un doute quant à l'activité rhumatismale, se référer aux règles et instructions du Volume 2 concernant la mortalité.

I01.0 Péricardite rhumatismale aiguë

Péricardite rhumatismale (aiguë)

Tout état classé en I00, avec péricardite

A l'exclusion de : non précisée d'origine rhumatismale (I30.-)

I01.1 Endocardite rhumatismale aiguë

Valvulite rhumatismale aiguë

Tout état classé en I00, avec endocardite ou valvulite

I01.2 Myocardite rhumatismale aiguë

Tout état classé en I00, avec myocardite

I01.8 Autres cardiopathies rhumatismales aiguës

Pancardite rhumatismale aiguë

Tout état classé en I00, avec atteintes cardiaques, autres ou multiples

I01.9 Cardiopathie rhumatismale aiguë, sans précision

Cardiopathie aiguë ou évolutive

Cardite aiguë rhumatismale

Tout état classé en I00, avec atteinte cardiaque, sans précision

I02 Chorée rhumatismale

Comprend : chorée de Sydenham

A l'exclusion de : chorée (de) : • SAI (G25.5)

• Huntington (G10)

I02.0 Chorée rhumatismale, avec atteinte cardiaque

Chorée : • SAI, avec atteinte cardiaque

• rhumatismale, avec atteinte cardiaque de tout type classée en I01.-

I02.9 Chorée rhumatismale, sans atteinte cardiaque

Chorée rhumatismale SAI

Cardiopathies rhumatismales chroniques (I05-I09)

I05 Maladies rhumatismales de la valvule mitrale

Comprend : affections classées en I05.0 et I05.2-I05.9 précisées ou non d'origine rhumatismale

A l'exclusion de : précisées d'origine non rhumatismale (I34.-)

I05.0 Sténose mitrale

Rétrécissement (rhumatismal) de la valvule mitrale

I05.1 Insuffisance mitrale rhumatismale

Reflux mitral rhumatismal

Régurgitation mitrale rhumatismale

I05.2 Sténose mitrale avec insuffisance

Sténose mitrale avec insuffisance ou régurgitation

I05.8 Autres maladies de la valvule mitrale

I05.9 Maladie de la valvule mitrale, sans précision

Atteinte (valvulaire) mitrale (chronique) SAI

I06 Maladies rhumatismales de la valvule aortique

A l'exclusion de : non précisées d'origine rhumatismale (I35.-)

- I06.0 Sténose aortique rhumatismale**
Rétrécissement rhumatismal (de la valvule) aortique
- I06.1 Insuffisance aortique rhumatismale**
Reflux aortique rhumatismal
Régurgitation aortique rhumatismale
- I06.2 Sténose aortique rhumatismale avec insuffisance**
Sténose aortique rhumatismale avec insuffisance ou reflux
- I06.8 Autres maladies rhumatismales de la valvule aortique**
- I06.9 Maladie rhumatismale de la valvule aortique, sans précision**
Maladie aortique (valvulaire) rhumatismale SAI

I07 Maladies rhumatismales de la valvule tricuspide

Comprend : précisées d'origine rhumatismale ou d'origine non précisée

A l'exclusion de : précisées d'origine non rhumatismale (I36.-)

- I07.0 Sténose tricuspidienn**
Sténose (de la valvule) tricuspide (rhumatisme)
- I07.1 Insuffisance tricuspidienn**
Insuffisance (de la valvule) tricuspide (rhumatisme)
- I07.2 Sténose tricuspidienn avec insuffisance**
- I07.8 Autres maladies de la valvule tricuspide**
- I07.9 Maladie de la valvule tricuspide, sans précision**
Atteinte de la valvule tricuspide SAI

I08 Maladies de plusieurs valvules

Comprend : précisées d'origine rhumatismale ou d'origine non précisée

A l'exclusion de : endocardite :

- rhumatisme, valvule non précisée (I09.1)
- valvule non précisée (I38)

maladies de plusieurs valvules d'origine précisée autre que rhumatisme
(I34–I38, Q22–Q23, Q24.8)

- I08.0 Atteintes des valvules mitrale et aortique**
Lésions des valvules mitrale et aortique, précisées ou non d'origine rhumatisme
- I08.1 Atteintes des valvules mitrale et tricuspide**
- I08.2 Atteintes des valvules aortique et tricuspide**
- I08.3 Atteintes des valvules mitrale, aortique et tricuspide**
- I08.8 Autres maladies valvulaires multiples**
- I08.9 Maladie de plusieurs valvules, sans précision**

I09 Autres cardiopathies rhumatismales

- I09.0 Myocardite rhumatisme**
A l'exclusion de : myocardite non précisée d'origine rhumatisme (I51.4)
- I09.1 Endocardite rhumatisme, valvule non précisée**
Endocardite (chronique) rhumatisme
Valvulite (chronique) rhumatisme
A l'exclusion de : endocardite, valvule non précisée (I38)
- I09.2 Péricardite rhumatisme chronique**
Adhérence du péricarde, rhumatisme
Médiastino-péricardite rhumatisme chronique
Myopéricardite rhumatisme chronique
A l'exclusion de : non précisée d'origine rhumatisme (I31.-)
- I09.8 Autres cardiopathies rhumatismales précisées**
Maladie rhumatisme de la valvule pulmonaire

- I09.9** **Cardiopathie rhumatismale, sans précision**
Cardite rhumatismale
Insuffisance cardiaque rhumatismale
A l'exclusion de : cardite rhumatoïde (M05.3)

Maladies hypertensives (I10-I15)

- A l'exclusion de : ~~cardiopathies ischémiques (I20-I25)~~
 complicant la grossesse, l'accouchement et la puerpéralité (O10-O11, O13-O16)
hypertension : • néonatale (P29.2)
 • pulmonaire (I27.0)

I10 **Hypertension essentielle (primitive)**

- Hypertension (artérielle) (bénigne) (essentielle) (maligne) (primitive) (systémique)
Tension artérielle élevée
A l'exclusion de : avec : • ~~maladies cérébrovasculaires (I60-I69)~~
 • ~~rétinopathies vasculaires (H35.0)~~

I11 **Cardiopathie hypertensive**

- Comprend : tout état classé en I50.-, I51.4-I51.9 dû à l'hypertension

- I11.0** **Cardiopathie hypertensive, avec insuffisance cardiaque (congestive)**
Insuffisance cardiaque hypertensive
I11.9 **Cardiopathie hypertensive, sans insuffisance cardiaque congestive**
Cardiopathie hypertensive SAI

I12 **Néphropathie hypertensive**

- Comprend : artériosclérose du rein
 néphrite artérioscléreuse (chronique) (interstitielle)
 néphropathie hypertensive
 néphrosclérose
 tout état classé en N00 – N07, N18.-, N19.- ou N26.- associé à tout état classé en I10
A l'exclusion de : hypertension secondaire (I15.-)

- I12.0** **Néphropathie hypertensive, avec insuffisance rénale**
Insuffisance rénale hypertensive
I12.9 **Néphropathie hypertensive, sans insuffisance rénale**
Néphropathie hypertensive SAI
Néphroangiosclérose

I13 **Cardionéphropathie hypertensive**

- Comprend : maladie : • cardio-rénale
 • cardio-vasculo-rénale
 tout état classé en I11.- associé à tout état classé en I12.-

- I13.0** **Cardionéphropathie hypertensive, avec insuffisance cardiaque (congestive)**
I13.1 **Cardionéphropathie hypertensive, avec insuffisance rénale**
I13.2 **Cardionéphropathie hypertensive, avec insuffisance cardiaque (congestive) et rénale**
I13.9 **Cardionéphropathie hypertensive, sans précision**

I15 Hypertension secondaire

A l'exclusion de : avec : • maladies cérébrovasculaires (I60-I69)
• rétinopathies vasculaires (I35.0)

Aunis p.64 : les codes de la catégorie **I15** sont des codes de sens astérisque que nous vous conseillons de compléter par le codage de l'affection causale, notamment rénale ou endocrinienne.

- I15.0** Hypertension vasculo-rénale
- I15.1** Hypertension secondaire à d'autres atteintes rénales
- I15.2** Hypertension secondaire à des atteintes endocriniennes
- I15.8** Autres hypertensions secondaires
- I15.9** Hypertension secondaire, sans précision

Cardiopathies ischémiques (I20-I25)

Note : Pour la morbidité, le laps de temps dont il est fait mention en I21-I25 est l'intervalle entre le début de l'épisode ischémique et l'admission pour soins. Pour la mortalité, le laps de temps est l'intervalle entre le début de cet épisode et la mort.

Comprend : avec mention d'hypertension (I10-I15)

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire pour identifier l'existence d'hypertension.

Définitions (in Manuel des GHM Version n°11 2009, Annexe 6-16 – BO fascicule spécial 2009/4bis)

Prise en charge initiale de l'infarctus du myocarde : on réservera les codes de prise en charge dite « initiale » aux situations de première prise en charge thérapeutique de l'infarctus selon les règles de l'art cardiologiques. En conséquence, l'emploi des extensions correspondant aux prises en charge dites « autres » (**I21.08, I21.18, I21.28, I21.38, I21.48, I21.98, I22.08, I22.18, I22.88 et I22.98**) s'impose notamment dans les cas suivants :

• séjour après mutation ou transfert depuis une unité de soins intensifs ;

Exemple : dans le cas d'un patient hospitalisé en soins intensifs cardiologiques pour un infarctus du myocarde, cette unité utilise un code de prise en charge initiale ; en revanche, l'unité suivante – de cardiologie « courante » en général – du même établissement (mutation) ou d'un autre (transfert) doit utiliser un des codes de prise en charge « autre » [En cas de mutation, la mention dans le RUM de l'unité de soins intensifs d'un code de prise en charge initiale classe le RSS dans un GHM d'infarctus, conforme à la prise en charge assurée par l'établissement.] ;

• hospitalisation pour coronarographie d'un patient pris en charge dans un autre établissement pour la phase initiale, thérapeutique, de son infarctus ;

• erreur d'orientation : hospitalisation initiale dans une unité inadéquate suivie d'une mutation ou d'un transfert le jour même ou le lendemain dans une unité cardiologique.

Exemple : infarctus du myocarde à symptomatologie abdominale ayant initialement égaré le diagnostic vers une affection digestive et justifié une admission en gastro-entérologie ; correction rapide du diagnostic et mutation en cardiologie : l'unité de gastro-entérologie, qui n'a pas assuré la prise en charge cardiologique de l'infarctus, doit utiliser un des codes de prise en charge « autre ». L'unité de cardiologie qui prendra en charge l'infarctus utilisera un code de prise en charge initiale.

I20 Angine de poitrine**I20.0 Angine de poitrine instable**

Angine : • accélérée
• aggravée à l'effort
• de novo à l'effort

Syndrome (de) : • coronaire intermédiaire
• préinfarctus

I20.0+0 Angine de poitrine [angor] instable avec élévation des marqueurs biochimiques [enzymes] myocardiques

Syndrome coronarien aigu [SCA] sans modification de l'ECG avec élévation de la troponine

I20.1 Angine de poitrine avec spasme coronaire vérifié

Angine de poitrine (de) : • angiospastique
• due à un spasme
• Prinzmetal
• variable

I20.8 Autres formes d'angine de poitrine

Angine d'effort

Sténocardie

I20.9 Angine de poitrine, sans précision

Angine de poitrine : • SAI
 • cardiaque

Douleur thoracique ischémique

Syndrome angineux

I21 Infarctus aigu du myocarde

Comprend : infarctus du myocarde précisé comme aigu ou d'une durée de 4 semaines (28 jours) ou moins depuis le début

Syndrome coronarien aigu [SCA] avec modification de l'ECG (sus-décalage du segment ST)

A l'exclusion de : ~~certaines complications récentes d'un infarctus aigu du myocarde (I23.-)~~

infarctus du myocarde : • ancien (I25.2)
 • à répétition (I22.-)
 • précisé comme chronique ou d'une durée de plus de 4 semaines au moins (plus de 28 jours) depuis le début (I25.8)

syndrome post-infarctus du myocarde (I24.1)

I21.0 Infarctus transmural aigu du myocarde, de la paroi antérieure

Infarctus transmural (aigu) : • antérieur (paroi) SAI
 • antéro-apical
 • antéro-latéral
 • antéro-septal

I21.00 Infarctus transmural aigu du myocarde, de la paroi antérieure, prise en charge initiale

21.000 Infarctus transmural aigu du myocarde, de la paroi antérieure, prise en charge initiale, infarctus de 24 heures ou moins

I21.08 Infarctus transmural aigu du myocarde, de la paroi antérieure, autres prises en charge

I21.1 Infarctus transmural aigu du myocarde, de la paroi inférieure

Infarctus transmural (aigu) (de) : • inférieur (paroi) SAI
 • inféro-latéral
 • paroi diaphragmatique
 • **postéro-inférieur**

I21.10 Infarctus transmural aigu du myocarde, de la paroi inférieure, prise en charge initiale

I21.100 Infarctus transmural aigu du myocarde, de la paroi inférieure, prise en charge initiale, infarctus de 24 heures ou moins

I21.18 Infarctus transmural aigu du myocarde, de la paroi inférieure, autres prises en charge

I21.2 Infarctus transmural aigu du myocarde d'autres localisations

Infarctus transmural (aigu) : • latéral haut
 • latéral (paroi) SAI
 • latéro-apical
 • latéro-basal
 • postérieur (vrai)
 • postéro-basal
 • postéro-latéral
 • postéro-septal
 • septal SAI

I21.20 Infarctus transmural aigu du myocarde d'autres localisations, prise en charge initiale

- I21.200 Infarctus transmural aigu du myocarde d'autres localisations, prise en charge initiale, infarctus de 24 heures ou moins
- I21.28 Infarctus transmural aigu du myocarde d'autres localisations, autres prises en charge

I21.3 Infarctus transmural aigu du myocarde, de localisation non précisée

Infarctus transmural du myocarde SAI.

- I21.30 Infarctus transmural aigu du myocarde, de localisation non précisée, prise en charge initiale
- I21.300 Infarctus transmural aigu du myocarde, de localisation non précisée, prise en charge initiale, infarctus de 24 heures ou moins
- I21.38 Infarctus transmural aigu du myocarde, de localisation non précisée, autres prises en charge

I21.4 Infarctus sous-endocardique aigu du myocarde

Infarctus non transmural du myocarde SAI

Aunis p.64 : le code I21.4 ne peut être utilisé que si l'infarctus est précisé *sous-endocardique* ou au moyen de termes équivalents (*infarctus incomplet, rudimentaire, sans onde Q...*)

Syndrome coronarien aigu [SCA] sans modification de l'ECG avec élévation de la troponine et des CPK

- I21.40 Infarctus sous-endocardique aigu du myocarde, prise en charge initiale
- I21.400 Infarctus sous-endocardique aigu du myocarde, prise en charge initiale, infarctus de 24 heures ou moins
- I21.48 Infarctus sous-endocardique aigu du myocarde, autres prises en charge

I21.9 Infarctus aigu du myocarde, sans précision

Infarctus du myocarde (aigu) SAI.

- I21.90 Infarctus aigu du myocarde, sans précision, prise en charge initiale
- I21.900 Infarctus aigu du myocarde, sans précision, prise en charge initiale, infarctus de 24 heures ou moins
- I21.98 Infarctus aigu du myocarde, sans précision, autres prises en charge

I22 Infarctus aigu du myocarde à répétition

Comprend : infarctus du myocarde récidivant

A l'exclusion de : précisé comme chronique ou d'une durée de 4 semaines au moins (plus de 28 jours) depuis le début (I25.8)

I22.0 Infarctus du myocarde à répétition, de la paroi antérieure

Infarctus répété (aigu) :

- antérieur (paroi) SAI
- antéro-apical
- antéro-latéral
- antéro-septal

- I22.00 Infarctus du myocarde à répétition, de la paroi antérieure, prise en charge initiale
- I22.000 Infarctus du myocarde à répétition, de la paroi antérieure, prise en charge initiale, infarctus de 24 heures ou moins
- I22.08 Infarctus du myocarde à répétition, de la paroi antérieure, autres prises en charge

I22.1 Infarctus du myocarde à répétition, de la paroi inférieure

Infarctus répété (aigu) (de) :

- inférieur (paroi) SAI
- inféro-latéral
- paroi diaphragmatique
- postéro-inférieur

- I22.10 Infarctus du myocarde à répétition, de la paroi inférieure, prise en charge initiale
- I22.100 Infarctus du myocarde à répétition, de la paroi inférieure, prise en charge initiale, infarctus de 24 heures ou moins
- I22.18 Infarctus du myocarde à répétition, de la paroi inférieure, autres prises en charge

I22.8

Infarctus du myocarde à répétition d'autres localisations

Infarctus du myocarde, à répétition (aigu) :

- latéral haut
- latéral (paroi) SAI
- latéro-apical
- latéro-basal
- postérieur (vrai)
- postéro-basal
- postéro-latéral
- postéro-septal
- septal SAI

I22.80 Infarctus du myocarde à répétition d'autres localisations, prise en charge initiale

I22.800 Infarctus du myocarde à répétition d'autres localisations, prise en charge initiale, infarctus de 24 heures ou moins

I22.88 Infarctus du myocarde à répétition d'autres localisations, autres prises en charge

I22.9

Infarctus du myocarde à répétition, de localisation non précisée

I22.90 Infarctus du myocarde à répétition, de localisation non précisée, prise en charge initiale

I22.900 Infarctus du myocarde à répétition, de localisation non précisée, prise en charge initiale, infarctus de 24 heures ou moins

I22.98 Infarctus du myocarde à répétition, de localisation non précisée, autres prises en charge

I23

Certaines complications récentes d'un infarctus aigu du myocarde

A l'exclusion de : états suivants :

- coexistant avec un infarctus aigu du myocarde (I21-I22)
- non précisés comme complication récente d'un infarctus aigu du myocarde (I31.-, I51.-)

I23.0 Hémopéricarde comme complication récente d'un infarctus aigu du myocarde

I23.1 Communication interauriculaire comme complication récente d'un infarctus aigu du myocarde

I23.2 Communication interventriculaire comme complication récente d'un infarctus aigu du myocarde

I23.3 Rupture de la paroi cardiaque sans hémopéricarde comme complication récente d'un infarctus aigu du myocarde

A l'exclusion de : avec hémopéricarde (I23.0)

I23.4 Rupture des cordages tendineux comme complication récente d'un infarctus aigu du myocarde

I23.5 Rupture du muscle papillaire comme complication récente d'un infarctus aigu du myocarde

I23.6 Thrombose de l'oreillette, de l'auricule et du ventricule comme complication récente d'un infarctus aigu du myocarde

I23.8 Autres complications récentes d'un infarctus aigu du myocarde

I24

Autres cardiopathies ischémiques aiguës

A l'exclusion de : angine de poitrine (I20.-)
ischémie transitoire du myocarde du nouveau-né (P29.4)

I24.0 Thrombose coronaire n'entraînant pas un infarctus du myocarde

Embolie coronaire (artère) (veine) n'entraînant pas un infarctus du myocarde

Occlusion coronaire (artère) (veine) n'entraînant pas un infarctus du myocarde

Thrombo-embolie coronaire (artère) (veine) n'entraînant pas un infarctus du myocarde

A l'exclusion de : précisée comme chronique ou d'une durée de 4 semaines au moins (plus de 28 jours) depuis le début (I25.8)

I24.1 Syndrome de Dressler

Syndrome post-infarctus du myocarde

I24.8 Autres formes de cardiopathies ischémiques aiguës

Insuffisance coronaire

- I24.9 Cardiopathie ischémique aiguë, sans précision**
A l'exclusion de : cardiopathie ischémique (chronique) SAI (I25.9)

I25 Cardiopathie ischémique chronique

A l'exclusion de : maladie cardio-vasculaire SAI (I51.6)

Aunis p.64 : nous vous recommandons d'utiliser la catégorie **I25** pour coder « *insuffisance coronaire* » sans autre précision.

- I25.0 Athérosclérose cardio-vasculaire, décrite ainsi**
Aunis p.64 : permet de coder les sténoses coronaires, en particulier quand il s'agit d'un résultat de coronarographie.
- I25.1 Cardiopathie artérioscléreuse**
 Athérome des (artères) coronaires
 Athérosclérose des (artères) coronaires
 Maladie des (artères) coronaires
 Sclérose des (artères) coronaires
- I25.2 Infarctus du myocarde, ancien**
 Infarctus du myocarde :
 - ancien découvert par ECG ou autre moyen d'investigation, mais asymptomatique au moment de l'examen
 - guéri
- I25.3 Anévrisme du coeur**
 Anévrisme : • pariétal
 - ventriculaire
- I25.4 Anévrisme d'une artère coronaire**
 Fistule artérioveineuse coronaire, acquise
A l'exclusion de : anévrisme congénital (de l'artère) coronaire (Q24.5)
- I25.5 Myocardiopathie ischémique**
Aunis p.64 : comprend l'ischémie myocardique silencieuse, notamment celle décelée lors de l'épreuve d'effort ou du Holter.
- I25.6 Ischémie myocardique asymptomatique**
- I25.8 Autres formes de cardiopathie ischémique chronique**
 Tout état classé en I21-I22 et I24.- précisé comme chronique ou d'une durée de 4 semaines au moins (plus de 28 jours) depuis le début
- I25.9 Cardiopathie ischémique chronique, sans précision**
 Maladie ischémique du coeur (chronique) SAI

Affections cardio-pulmonaires et maladies de la circulation pulmonaire (I26-I28)

I26 Embolie pulmonaire

Comprend : infarctus (d'une artère) (d'une veine) pulmonaire
 thromboembolie (d'une artère) (d'une veine) pulmonaire
 thrombose (d'une artère) (d'une veine) pulmonaire

A l'exclusion de : compliquant :

- avortement, grossesse extra-utérine ou molaire (O00-O07, O08.2)
- grossesse, accouchement et puerpéralité (O88.-)

- I26.0 Embolie pulmonaire, avec mention de coeur pulmonaire aigu**
 Coeur pulmonaire aigu SAI
- I26.9 Embolie pulmonaire, sans mention de coeur pulmonaire aigu**
 Embolie pulmonaire SAI

I27 Autres affections cardio-pulmonaires

- I27.0 Hypertension pulmonaire primitive**
- I27.1 Cardiopathie due à cyphoscoliose**

- I27.2** **Autres hypertensions pulmonaires secondaires**
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire pour identifier la cause initiale.
- I27.8** **Autres affections cardio-pulmonaires précisées**
A l'exclusion de : cardiopathie congénitale d'Eisenmenger (Q21.8)
- I27.9** **Affection cardio-pulmonaire, sans précision**
Coeur pulmonaire (chronique) SAI
Maladie cardio-pulmonaire chronique

I28 **Autres maladies des vaisseaux pulmonaires**

- I28.0** **Fistule artérioveineuse des vaisseaux pulmonaires**
- I28.1** **Anévrisme de l'artère pulmonaire**
- I28.8** **Autres maladies précisées des vaisseaux pulmonaires**
Rétrécissement des vaisseaux pulmonaires
Rupture des vaisseaux pulmonaires
Sténose des vaisseaux pulmonaires
- I28.9** **Maladie des vaisseaux pulmonaires, sans précision**

Autres formes de cardiopathies (I30-I52)

I30 **Péricardite aiguë**

- Comprend :* épanchement péricardique aigu
A l'exclusion de : péricardite rhumatismale (aiguë) (I01.0)
- I30.0** **Péricardite idiopathique aiguë non spécifique**
- I30.1** **Péricardite infectieuse**
Péricardite : • pneumococcique
 • purulente
 • staphylococcique
 • streptococcique
 • virale
Pyopéricardite
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (B95-B97) pour identifier l'agent infectieux.
- I30.8** **Autres formes de péricardite aiguë**
- I30.9** **Péricardite aiguë, sans précision**

I31 **Autres maladies du péricarde**

- A l'exclusion de :* complications récentes d'un infarctus aigu du myocarde (I23.-)
 précisées comme rhumatismales (I09.2)
 syndrome post-cardiotomie (I97.0)
 traumatiques (S26.-)
- I31.0** **Péricardite adhésive chronique**
Accretio cordis
Adhérence du péricarde
Médiastino-péricardite adhésive
- I31.1** **Péricardite constrictive chronique**
Calcification du péricarde
Concretio cordis
- I31.2** **Hémopéricarde, non classé ailleurs**
- I31.3** **Épanchement péricardique (non inflammatoire)**
Chylopéricarde
- I31.8** **Autres maladies précisées du péricarde**
Adhérences localisées du péricarde
Plaques épocardiques

I31.9 Maladie du péricarde, sans précision

Péricardite (chronique) SAI

Tamponnade cardiaque

I32* Péricardite au cours de maladies classées ailleurs

I32.0* Péricardite au cours de maladies bactériennes classées ailleurs

Péricardite : • gonococcique (A54.8 †)

• méningococcique (A39.5 †)

• syphilitique (A52.0 †)

• tuberculeuse (A18.8 †)

I32.1* Péricardite au cours d'autres maladies infectieuses et parasitaires classées ailleurs

I32.8* Péricardite au cours d'autres maladies classées ailleurs

Péricardite (au cours de) : • lupus érythémateux disséminé (M32.1 †)

• rhumatoïde (M05.3 †)

• urémique (N18.85 †)

I33 Endocardite aiguë et subaiguë

A l'exclusion de : endocardite : • SAI (I38)

• aiguë rhumatismale (I01.1)

I33.0 Endocardite infectieuse aiguë et subaiguë

Endocardite (aiguë) (subaiguë) : • bactérienne

• infectieuse SAI

• lente

• maligne

• septique

• ulcéreuse

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (B95-B97), pour identifier l'agent infectieux.

I33.9 Endocardite aiguë, sans précision

Endocardite aiguë ou subaiguë

Myo-endocardite aiguë ou subaiguë

Péri-endocardite aiguë ou subaiguë

I34 Atteintes non rhumatismales de la valvule mitrale

A l'exclusion de : insuffisance (I05.8) (de la valvule) mitrale

maladie (I05.9) (de la valvule) mitrale

sténose (I05.0) (de la valvule) mitrale

précisées comme congénitales (Q23.2, Q23.3)

précisées comme rhumatismales (I05.-)

sans cause précisée mais avec mention de :

• maladie de la valvule aortique (I08.0)

• sténose ou rétrécissement mitral(e) (I05.0)

I34.0 Insuffisance (de la valvule) mitrale

Reflux (de la valvule) mitral(e) SAI ou de cause précisée, sauf rhumatismale

Régurgitation (de la valvule) mitral(e) SAI ou de cause précisée, sauf rhumatismale

I34.1 Prolapsus (de la valvule) mitral(e)

Syndrome de Barlow

A l'exclusion de : syndrome de Marfan (Q87.4)

I34.2 Sténose non rhumatismale (de la valvule) mitrale

I34.8 Autres atteintes non rhumatismales de la valvule mitrale

I34.9 Atteinte non rhumatismale de la valvule mitrale, sans précision

I35 Atteintes non rhumatismales de la valvule aortique

A l'exclusion de : cause non précisée mais avec mention de lésions de la valvule mitrale (I08.0)
 précisées comme congénitales (Q23.0, Q23.1)
 précisées comme rhumatismales (I06.-)
 sténose subaortique hypertrophique (I42.1)

I35.0 Sténose (de la valvule) aortique

Rétrécissement aortique SAI

Rétrécissement aortique calcifié [RAC]

I35.1 Insuffisance (de la valvule) aortique

Reflux (de la valvule) aortique SAI ou de cause précisée, sauf rhumatismale

Régurgitation (de la valvule) aortique SAI ou de cause précisée, sauf rhumatismale

I35.2 Sténose (de la valvule) aortique avec insuffisance

I35.8 Autres atteintes de la valvule aortique

I35.9 Atteinte de la valvule aortique, sans précision

I36 Atteintes non rhumatismales de la valvule tricuspide

A l'exclusion de : cause non précisée (I07.-)
 précisées comme congénitales (Q22.4, Q22.8, Q22.9)
 précisées comme rhumatismales (I07.-)

I36.0 Sténose non rhumatismale (de la valvule) tricuspide

I36.1 Insuffisance non rhumatismale (de la valvule) tricuspide

Reflux (de la valvule) tricuspide, de cause précisée, sauf rhumatismale

Régurgitation (de la valvule) tricuspide, de cause précisée, sauf rhumatismale

I36.2 Sténose non rhumatismale (de la valvule) tricuspide avec insuffisance

I36.8 Autres atteintes non rhumatismales de la valvule tricuspide

I36.9 Atteinte non rhumatismale de la valvule tricuspide, sans précision

I37 Atteintes de la valvule pulmonaire

A l'exclusion de : précisées comme congénitales (Q22.1, Q22.2, Q22.3)
 précisées comme rhumatismales (I09.8)

I37.0 Sténose de la valvule pulmonaire

I37.1 Insuffisance de la valvule pulmonaire

Reflux de la valvule pulmonaire SAI ou de cause précisée, sauf rhumatismale

Régurgitation de la valvule pulmonaire SAI ou de cause précisée, sauf rhumatismale

I37.2 Sténose de la valvule pulmonaire avec insuffisance

I37.8 Autres atteintes de la valvule pulmonaire

I37.9 Atteinte de la valvule pulmonaire, sans précision

I38 Endocardite, valvule non précisée

Aunis p.64 : Le titre de la catégorie I38 a le sens de « *valvulopathie, valvule non précisée* ». Une *endocardite*, dans l'acception courante du terme, correspond à une affection d'une valve cardiaque et se code avec la catégorie I33.

Endocardite (chronique) SAI

Insuffisance valvule non précisée SAI ou de cause précisée, sauf rhumatismale

Reflux valvule non précisée SAI ou de cause précisée, sauf rhumatismale

Régurgitation valvule non précisée SAI ou de cause précisée, sauf rhumatismale

Sténose valvule non précisée SAI ou de cause précisée, sauf rhumatismale

Valvulite (chronique) valvule non précisée SAI ou de cause précisée, sauf rhumatismale

A l'exclusion de : fibroélastose endocardique (I42.4)

insuffisance congénitale de valvule cardiaque non précisée (Q24.8)

précisée comme rhumatismale (I09.1)

sténose congénitale de valvule cardiaque non précisée (Q24.8)

I39***Endocardite et atteintes valvulaires cardiaques au cours de maladies classées ailleurs**

- Comprend : atteinte de l'endocarde (à) (au cours de) :
- arthrite rhumatoïde (M05.3 †)
 - *Candida* (B37.6 †)
 - gonococcique (A54.8 †)
 - maladie de Libman-Sacks (M32.1 †)
 - méningococcique (A39.5 †)
 - syphilitique (A52.0 †)
 - tuberculeuse (A18.8 †)
 - typhoïdique (A01.0 †)

- I39.0* Atteintes de la valvule mitrale au cours de maladies classées ailleurs
 I39.1* Atteintes de la valvule aortique au cours de maladies classées ailleurs
 I39.2* Atteintes de la valvule tricuspide au cours de maladies classées ailleurs
 I39.3* Atteintes de la valvule pulmonaire au cours de maladies classées ailleurs
 I39.4* Atteintes valvulaires multiples au cours de maladies classées ailleurs
 I39.8* Endocardite, valvule non précisée, au cours de maladies classées ailleurs

I40**Myocardite aiguë**

- I40.0 Myocardite infectieuse
 Myocardite septique
 Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (B95-B97) pour identifier l'agent infectieux.
 I40.1 Myocardite isolée
 I40.8 Autres myocardites aiguës
 I40.9 Myocardite aiguë, sans précision

I41***Myocardite au cours de maladies classées ailleurs**

- I41.0* Myocardite au cours de maladies bactériennes classées ailleurs
 Myocardite : • diphtérique (A36.8 †)
 • gonococcique (A54.8 †)
 • méningococcique (A39.5 †)
 • syphilitique (A52.0 †)
 • tuberculeuse (A18.8 †)
 I41.1* Myocardite au cours de maladies virales classées ailleurs
 Myocardite : • grippale (aiguë) : • à virus identifié (J09 †, J10.8 †)
 • à virus non identifié (J11.8 †)
 • ourlienne (B26.8 †)
 I41.2* Myocardite au cours d'autres maladies infectieuses et parasitaires classées ailleurs
 Myocardite au cours de : • maladie de Chagas (chronique) (B57.2 †)
 • aiguë (B57.0 †)
 • toxoplasmose (B58.8 †)
 I41.8* Myocardite au cours d'autres maladies classées ailleurs
 Myocardite (au cours de) : • rhumatoïde (M05.3 †)
 • sarcoïdose (D86.8 †)

I42**Myocardiopathie**

- A l'exclusion de : myocardiopathie : • compliquant : • grossesse (O99.4)
 • puerpéralité (O90.3)
 • ischémique (I25.5)

- I42.0 Myocardiopathie avec dilatation
 Myocardiopathie congestive
Aunis p.64 : comprend la cardiomyopathie non obstructive [CMNO].
 I42.1 Myocardiopathie obstructive hypertrophique
 Sténose subaortique hypertrophique

- I42.2** **Autres myocardiopathies hypertrophiques**
Myocardiopathie hypertrophique non obstructive
- I42.3** **Maladie endomyocardique (éosinophilique)**
Endocardite de Löffler
Fibrose endomyocardique (tropicale)
- I42.4** **Fibroélastose endocardique**
Myocardiopathie congénitale
- I42.5** **Autres myocardiopathies restrictives**
Myocardiopathie constrictive SAI
- I42.6** **Myocardiopathie alcoolique**
- I42.7** **Myocardiopathie due à des médicaments et d'autres causes externes**
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier la cause.
- I42.8** **Autres myocardiopathies**
- I42.9** **Myocardiopathie, sans précision**
Myocardiopathie (primitive) (secondaire) SAI

I43 **Myocardiopathie au cours de maladies classées ailleurs**

- I43.0*** **Myocardiopathie au cours de maladies infectieuses et parasitaires classées ailleurs**
Myocardiopathie diphtérique (A36.8 †)
- I43.1*** **Myocardiopathie au cours de maladies métaboliques**
Amylose cardiaque (E85.- †)
- I43.2*** **Myocardiopathie au cours de maladies nutritionnelles**
Myocardiopathie nutritionnelle (E63.9 †)
- I43.8*** **Myocardiopathie au cours d'autres maladies classées ailleurs**
Cardiopathie thyrotoxisique (E05.9 †)
Tophus goutteux du coeur (M10.0 †)

I44 **Bloc de branche gauche et auriculo-ventriculaire**

- I44.0** **Bloc auriculo-ventriculaire du premier degré**
- I44.1** **Bloc auriculo-ventriculaire du second degré**
Bloc (de) (du) : • auriculo-ventriculaire, type I et II
 • Mobitz, type I et II
 • second degré, type I et II
 • Wenckebach
- I44.2** **Bloc auriculo-ventriculaire complet**
Bloc (du) : • cardiaque complet SAI
 • troisième degré
- I44.3** **Blocs auriculo-ventriculaires, autres et sans précision**
Bloc auriculo-ventriculaire SAI
- I44.4** **Bloc fasciculaire antérieur gauche**
Hémibloc antérieur gauche [HBAG]
- I44.5** **Bloc fasciculaire postérieur gauche**
Hémibloc postérieur gauche [HBPG]
- I44.6** **Blocs fasciculaires, autres et sans précision**
Hémibloc de branche gauche SAI
- I44.7** **Bloc de branche gauche, sans précision**

I45 Autres troubles de la conduction

- I45.0 Bloc fasciculaire droit**
- I45.1 Blocs de branche droit, autres et sans précision**
Bloc de branche droit SAI
- I45.2 Bloc bifasciculaire**
- I45.3 Bloc trifasciculaire**
- I45.4 Bloc ventriculaire non spécifique**
Bloc de branche SAI
- I45.5 Autre bloc cardiaque précisé**
Bloc : • sino-atrial
• sino-auriculaire
A l'exclusion de : bloc cardiaque SAI (I45.9)
- I45.6 Syndrome de pré-excitation**
Conduction auriculo-ventriculaire : • accélérée
• accessoire
• pré-excitée
Excitation auriculo-ventriculaire anormale
Syndrome de : • Lown-Ganong-Levine
• Wolff-Parkinson-White
- I45.8 Autres troubles précisés de la conduction**
Dissociation : • auriculo-ventriculaire [AV]
• interférente
- I45.9 Trouble de la conduction, sans précision**
Bloc cardiaque SAI
Maladie d'Adams-Stokes

I46 Arrêt cardiaque

- A l'exclusion de :* choc cardiogénique (R57.0)
complicant :
• acte de chirurgie obstétricale ou acte à visée diagnostique et thérapeutique (O75.4)
• avortement, grossesse extra-utérine ou molaire (O00-O07, O08.8)
- I46.0 Arrêt cardiaque réanimé avec succès**
- I46.1 Mort cardiaque subite, décrite ainsi**
A l'exclusion de : mort subite : • SAI (R96-)
• avec : • infarctus du myocarde (I21-I22)
• trouble de la conduction (I44-I45)
- I46.9 Arrêt cardiaque, sans précision**

I47 Tachycardie paroxystique

- A l'exclusion de :* complicant :
• acte de chirurgie obstétricale ou acte à visée diagnostique et thérapeutique (O75.4)
• avortement, grossesse extra-utérine ou molaire (O00-O07, O08.8)
tachycardie : • SAI (R00.0)
• sinoauriculaire (R00.0)
• sinusale (R00.0)
- I47.0 Arythmie ventriculaire de réentrée**
- I47.1 Tachycardie supraventriculaire**
Tachycardie paroxystique : • atriale
• auriculo-ventriculaire [AV]
• jonctionnelle
• nodale
- I47.2 Tachycardie ventriculaire**

I47.9 Tachycardie paroxystique, sans précision
Syndrome de Bouveret(-Hoffmann)

I48 Fibrillation et flutter auriculaires

I49 Autres arythmies cardiaques

A l'exclusion de : arythmie cardiaque néonatale (P29.1)
bradycardie :

- SAI (R00.1)
- sinoatriale (R00.1)
- sinusale (R00.1)
- vagale (R00.1)

complicant :

- acte de chirurgie obstétricale ou acte à visée diagnostique et thérapeutique (O75.4)
- avortement, grossesse extra-utérine ou molaire (O00-O07, O08.8)

I49.0 Fibrillation et flutter ventriculaires

I49.1 Dépolarisation auriculaire prématurée

Extrasystoles auriculaires

I49.2 Dépolarisation jonctionnelle prématurée

I49.3 Dépolarisation ventriculaire prématurée

I49.4 Dépolarisations prématurées, autres et sans précision

Arythmie extrasystolique

Battements cardiaques SAI prématurés

Extrasystoles SAI

I49.5 Syndrome de dysfonctionnement sinusal

Syndrome de tachycardie-bradycardie

I49.8 Autres arythmies cardiaques précisées

Trouble du rythme (du) :

- ectopique

- nodal

- sinus coronaire

I49.9 Arythmie cardiaque, sans précision

Arythmie (cardiaque) SAI

I50 Insuffisance cardiaque

A l'exclusion de : après chirurgie cardiaque ou due à la présence d'une prothèse cardiaque (I97.1)

complicant :

- acte de chirurgie obstétricale ou acte à visée diagnostique et thérapeutique (O75.4)

- avortement, grossesse extra-utérine ou molaire (O00-O07, O08.8) due à l'hypertension (I11.0)

avec néphropathie (I13.-)

insuffisance cardiaque néonatale (P29.0)

I50.0 Insuffisance cardiaque congestive

Insuffisance ventriculaire droite (secondaire à une insuffisance cardiaque gauche)

Maladie congestive du coeur

I50.1 Insuffisance ventriculaire gauche

Asthme cardiaque

Insuffisance cardiaque gauche (aiguë) (chronique)

Oedème [OAP] :

- du poumon avec mention de maladie cardiaque SAI ou d'insuffisance cardiaque

- pulmonaire avec mention de maladie cardiaque SAI ou d'insuffisance cardiaque

Aunis p.65 : ce code et celui de l'oedème aigu du poumon [OAP] d'origine cardiaque [cardiogénique] [hémodynamique] [asthme cardiaque]

I50.9 Insuffisance cardiaque, sans précision
Insuffisance cardiaque ou myocardique SAI

I51 Complications de cardiopathies et maladies cardiaques mal définies

A l'exclusion de : complications récentes d'un infarctus aigu du myocarde (I23.-) précisées comme rhumatismales (I00-I09)
tout état classé en I51.4-I51.9 dû à l'hypertension (I11.-)
avec néphropathie (I13.-)

I51.0 Anomalie d'un septum cardiaque, acquise
Anomalie acquise du septum (ancienne) : • auriculaire
• ventriculaire

I51.1 Rupture des cordages tendineux, non classée ailleurs

I51.2 Rupture du muscle papillaire, non classée ailleurs

I51.3 Thrombose intracardiaque, non classée ailleurs

Thrombose (ancienne) : • apicale
• auriculaire
• ventriculaire

I51.4 Myocardite, sans précision

Fibrose myocardiaque

Myocardite : • SAI
• chronique (interstitielle)

I51.5 Dégénérescence du myocarde

Dégénérescence du coeur ou du myocarde : • graisseuse
• sénile

Maladie du myocarde

I51.6 Maladie cardio-vasculaire, sans précision

Accident cardio-vasculaire SAI

A l'exclusion de : athérosclérose cardio-vasculaire, décrite ainsi (I25.0)

I51.7 Cardiomégalie

Dilatation cardiaque

Hypertrophie cardiaque

Dilatation ventriculaire

I51.8 Autres cardiopathies mal définies

Cardite (aiguë) (chronique)

Pancardite (aiguë) (chronique)

I51.9 Cardiopathie, sans précision

I52* Autres cardiopathies au cours de maladies classées ailleurs

A l'exclusion de : troubles cardio-vasculaires SAI au cours de maladies classées ailleurs (I98-*)

I52.0* Autres cardiopathies au cours de maladies bactériennes classées ailleurs

Cardite à méningocoques NCA (A39.5 †)

I52.1* Autres cardiopathies au cours d'autres maladies infectieuses et parasitaires classées ailleurs

Affection cardio-pulmonaire au cours de schistosomiase (B65.- †)

I52.8* Autres cardiopathies au cours d'autres maladies classées ailleurs

Cardite rhumatoïde (M05.3 †)

Maladies cérébrovasculaires [AVC] [Accidents vasculaires cérébraux] (I60-I69)

Comprend : avec mention d'hypertension (états classés en I10 et I15.-)

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire pour identifier l'existence d'hypertension.

A l'exclusion de : accidents ischémiques cérébraux transitoires et syndromes apparentés (G45-)
démence vasculaire (F01.-)
hémorragie intracrânienne traumatique (S06.-)

I60 Hémorragie sous-arachnoïdienne

Comprend : rupture d'anévrisme cérébral

A l'exclusion de : séquelles d'hémorragie sous-arachnoïdienne (I69.0)

- I60.0 Hémorragie sous-arachnoïdienne de la bifurcation et du siphon carotidien
- I60.1 Hémorragie sous-arachnoïdienne de l'artère cérébrale moyenne
- I60.2 Hémorragie sous-arachnoïdienne de l'artère communicante antérieure
- I60.3 Hémorragie sous-arachnoïdienne de l'artère communicante postérieure
- I60.4 Hémorragie sous-arachnoïdienne de l'artère basilaire
- I60.5 Hémorragie sous-arachnoïdienne de l'artère vertébrale
- I60.6 Hémorragie sous-arachnoïdienne d'autres artères intracrâniennes
Atteinte de plusieurs artères intracrâniennes
- I60.7 Hémorragie sous-arachnoïdienne d'une artère intracrânienne, sans précision
Anévrisme sacculaire rompu (congénital) SAI
Hémorragie sous-arachnoïdienne d'une artère :
 - cérébrale SAI
 - communicante SAI
- I60.8 Autres hémorragies sous-arachnoïdiennes
Hémorragie méningée
Rupture d'une malformation artérioveineuse cérébrale
- I60.9 Hémorragie sous-arachnoïdienne, sans précision
Anévrisme cérébral rompu (congénital) SAI

I61 Hémorragie intracérébrale

A l'exclusion de : séquelles d'hémorragie intracérébrale (I69.1)

- I61.0 Hémorragie intracérébrale hémisphérique, sous-corticale
Hémorragie intracérébrale profonde
- I61.1 Hémorragie intracérébrale hémisphérique, corticale
Hémorragie (du) :
 - intracérébrale superficielle
 - lobe cérébral
- I61.2 Hémorragie intracérébrale hémisphérique, non précisée
- I61.3 Hémorragie intracérébrale du tronc cérébral
- I61.4 Hémorragie intracérébrale cérébelleuse
- I61.5 Hémorragie intracérébrale intraventriculaire
- I61.6 Hémorragie intracérébrale, localisations multiples
- I61.8 Autres hémorragies intracérébrales
- I61.9 Hémorragie intracérébrale, sans précision

I62 Autres hémorragies intracrâniennes non traumatiques

A l'exclusion de : séquelles d'hémorragie intracrânienne (I69.2)

- I62.0 Hémorragie sous-durale (aiguë) (non traumatique)
- I62.1 Hémorragie extradurale non traumatique
Hémorragie épidurale non traumatique
- I62.9 Hémorragie intracrânienne (non traumatique), sans précision

I63 Infarctus cérébral

Comprend : occlusion et sténose des artères cérébrales et précérébrales, entraînant un infarctus cérébral

A l'exclusion de : séquelles d'infarctus cérébral (I69.3)

- I63.0 **Infarctus cérébral dû à une thrombose des artères précérébrales**
- I63.1 **Infarctus cérébral dû à une embolie des artères précérébrales**
- I63.2 **Infarctus cérébral dû à une occlusion ou sténose des artères précérébrales, de mécanisme non précisé**
- I63.3 **Infarctus cérébral dû à une thrombose des artères cérébrales**
- I63.4 **Infarctus cérébral dû à une embolie des artères cérébrales**
- I63.5 **Infarctus cérébral dû à une occlusion ou sténose des artères cérébrales, de mécanisme non précisé**
- I63.6 **Infarctus cérébral dû à une thrombose veineuse cérébrale, non pyogène**
- I63.8 **Autres infarctus cérébraux**
- I63.9 **Infarctus cérébral, sans précision**

Aunis p.65 : comprend accident vasculaire cérébral ischémique, sauf transitoire, et ramollissement cérébral SAI (nous vous déconseillons d'utiliser le code G93.8 donné par l'index alphabétique pour ce dernier).

I64 Accident vasculaire cérébral, non précisé comme étant hémorragique ou par infarctus

Accident cérébrovasculaire SAI

A l'exclusion de : séquelles d'accident vasculaire cérébral (I69.4)

I65 Occlusion et sténose des artères précérébrales, n'entraînant pas un infarctus cérébral

Comprend : embolie des artères basilaires, carotides et vertébrales n'entraînant pas un infarctus cérébral
 obstruction (complète) (partielle) des artères basilaires, carotides et vertébrales n'entraînant pas un infarctus cérébral
 sténose des artères basilaires, carotides et vertébrales n'entraînant pas un infarctus cérébral
 thrombose des artères basilaires, carotides et vertébrales n'entraînant pas un infarctus cérébral

A l'exclusion de : entraînant un infarctus cérébral (I63.-)

- I65.0 **Occlusion et sténose de l'artère vertébrale**
- I65.1 **Occlusion et sténose de l'artère basilaire**
- I65.2 **Occlusion et sténose de l'artère carotide**
- I65.3 **Occlusion et sténose des artères précérébrales, multiples et bilatérales**
- I65.8 **Occlusion et sténose d'une autre artère précérébrale**
- I65.9 **Occlusion et sténose d'une artère précérébrale, sans précision**
 Artère précérébrale SAI

I66

Occlusion et sténose des artères cérébrales, n'entraînant pas un infarctus cérébral

Comprend : embolie des artères cérébrales moyennes, antérieures et postérieures et des artères cérébelleuses, n'entraînant pas un infarctus cérébral
 Obstruction (complète) (partielle) des artères cérébrales moyennes, antérieures et postérieures et des artères cérébelleuses, n'entraînant pas un infarctus cérébral
 sténose des artères cérébrales moyennes, antérieures et postérieures et des artères cérébelleuses, n'entraînant pas un infarctus cérébral
 thrombose des artères cérébrales moyennes, antérieures et postérieures et des artères cérébelleuses, n'entraînant pas un infarctus cérébral

A l'exclusion de : entraînant un infarctus cérébral (I63.-)

- I66.0 **Occlusion et sténose de l'artère cérébrale moyenne**
- I66.1 **Occlusion et sténose de l'artère cérébrale antérieure**
- I66.2 **Occlusion et sténose de l'artère cérébrale postérieure**
- I66.3 **Occlusion et sténose des artères cérébelleuses**
- I66.4 **Occlusion et sténose des artères cérébrales, multiples et bilatérales**
- I66.8 **Occlusion et sténose d'une autre artère cérébrale**
Occlusion et sténose d'une artère perforante
- I66.9 **Occlusion et sténose d'une artère cérébrale, sans précision**

I67

Autres maladies cérébrovasculaires

A l'exclusion de : séquelles des états mentionnés (I69.8)

- I67.0 **Dissection d'artères cérébrales, non rompue**
A l'exclusion de : artères cérébrales rompues (I60.7)
- I67.1 **Anévrisme cérébral, non rompu**
Anévrisme cérébral SAI
Fistule artérioveineuse cérébrale, acquise
A l'exclusion de : anévrisme cérébral :
 - congénital, non rompu (Q28.-)
 - rompu (I60.-)
- I67.2 **Athérosclérose cérébrale**
Athérome d'artères cérébrales
- I67.3 **Leuco-encéphalopathie vasculaire progressive**
Maladie de Binswanger
A l'exclusion de : démence vasculaire sous-corticale (F01.2)
- I67.4 **Encéphalopathie hypertensive**
- I67.5 **Maladie de Moyamoya**
- I67.6 **Thrombose non pyogène du système veineux intracrânien**
Thrombose non pyogène de :
 - sinus veineux intracrânien
 - veine cérébrale*A l'exclusion de :* entraînant un infarctus (I63.6)
- I67.7 **Artérite cérébrale, non classée ailleurs**
- I67.8 **Autres maladies cérébrovasculaires précisées**
Insuffisance cérébrovasculaire aiguë SAI
Ischémie cérébrale (chronique)
Aunis p.65 : comprend l'insuffisance circulatoire cérébrale du sujet âgé.
- I67.9 **Maladie cérébrovasculaire, sans précision**

I68*

Troubles cérébrovasculaires au cours de maladies classées ailleurs

- I68.0* **Angiopathie amyloïde cérébrale (E85.-†)**
- I68.1* **Artérite cérébrale au cours de maladies infectieuses et parasitaires**
Artérite cérébrale au cours de :
 - listériose (A32.8†)
 - syphilis (A52.0†)
 - tuberculose (A18.8†)

- I68.2* **Artérite cérébrale au cours d'autres maladies classées ailleurs**
 Artérite cérébrale au cours d'un lupus érythémateux disséminé (M32.1†)
- I68.8* **Autres troubles cérébrovasculaires au cours de maladies classées ailleurs**
 Apoplexie urémique dans la maladie rénale (N18.5†)

I69 Séquelles de maladies cérébrovasculaires

Note : La catégorie I69 doit être utilisée pour les états antérieurs classés en I60-I67.1 et I67.4-I67.9 en tant que cause de séquelles, elles-mêmes étant codées ailleurs. Les séquelles comprennent les maladies précisées comme telles ou comme conséquences tardives ou existantes un an ou plus après le début de la maladie.
 Cette catégorie ne doit pas être utilisée pour signaler les maladies cérébrovasculaires chroniques. Coder ces affections avec les catégories I60-I67.

- I69.0 **Séquelles d'hémorragie sous-arachnoïdienne**
- I69.1 **Séquelles d'hémorragie intracérébrale**
- I69.2 **Séquelles d'autres hémorragies intracrâniennes non traumatiques**
- I69.3 **Séquelles d'infarctus cérébral**
- I69.4 **Séquelles d'accident vasculaire cérébral, non précisé comme étant hémorragique ou par infarctus**
- I69.8 **Séquelles de maladies cérébrovasculaires, autres et non précisées**

Maladies des artères, artérioles et capillaires (I70-I79)

I70 Athérosclérose

Comprend : artériolosclérose
 artériosclérose
 artérite sénile
 athérome
 dégénérescence : • artérielle
 • artériovasculaire
 • vasculaire
 endartérite : • déformante ou oblitérante
 • sénile
 maladie vasculaire artériosclérotique

A l'exclusion de : cérébrale (I67.2)
 coronaire (I25.1)
 mésentérique (K55.1)
 pulmonaire (I27.0)

- I70.0 **Athérosclérose de l'aorte**
- I70.1 **Athérosclérose de l'artère rénale**
 Rein de Goldblatt
A l'exclusion de : athérosclérose des artérioles rénales (I12.-)
- I70.2 **Athérosclérose des artères distales**
 Gangrène par athérosclérose
 Sclérose de Monckeberg (de la media)
 Artérite [artériopathie oblitérante] des membres inférieurs [AOMI]
 Claudication intermittente
- I70.8 **Athérosclérose d'autres artères**
- I70.9 **Athérosclérose généralisée et sans précision**

I71 Anévrisme aortique et dissection

- I71.0 **Dissection de l'aorte [toute localisation]**
 Anévrisme disséquant de l'aorte (rompu) [toute localisation]
- I71.1 **Anévrisme aortique thoracique, rompu**

- I71.2 Anévrisme aortique thoracique, sans mention de rupture
I71.3 Anévrisme aortique abdominal, rompu
I71.4 Anévrisme aortique abdominal, sans mention de rupture
I71.5 Anévrisme aortique thoraco-abdominal, rompu
I71.6 Anévrisme aortique thoraco-abdominal, sans mention de rupture
I71.8 Anévrisme aortique de localisation non précisée, rompu
Rupture de l'aorte SAI
I71.9 Anévrisme aortique de localisation non précisée, sans mention de rupture
Anévrisme de l'aorte
Dilatation de l'aorte
Nécrose hyaline de l'aorte

I72 Autres anévrismes

Comprend : anévrisme (cirsoïde) (faux) (rompu)

A l'exclusion de : anévrisme (de) :

- aorte (I71.-)
- artère pulmonaire (I28. 1)
- artérioveineux SAI (Q27.3)
- acquis (I77.0)
- cardiaque (I25.3)
- cérébral (non rompu) (I67.1)
- rompu (I60.-)
- coronaire (I25.4)
- rétinien (H35.0)
- variqueux (I77.0)

- I72.0 Anévrisme de l'artère carotide
I72.1 Anévrisme des artères du membre supérieur
I72.2 Anévrisme des artères rénales
I72.3 Anévrisme de l'artère iliaque
I72.4 Anévrisme des artères du membre inférieur
I72.8 Anévrisme d'autres artères précisées
I72.9 Anévrisme de localisation non précisée

I73 Autres maladies vasculaires périphériques

A l'exclusion de : engelures (T69.1)
gelures (T33-T35)
main ou pied d'immersion (T69.0)
spasme de l'artère cérébrale (G45.9)

- I73.0 **Syndrome de Raynaud**
Gangrène de Raynaud
Maladie de Raynaud
Phénomène (secondaire) de Raynaud
I73.1 **Thrombo-angéite oblitérante [Buerger]**
I73.8 **Autres maladies vasculaires périphériques précisées**
Acrocyanose
Acroparesthésie :
 - simple [type Schultze]
 - vasomotrice [type Nothnagel]Erythrocyanose
Erythromélgie
I73.9 **Maladie vasculaire périphérique, sans précision**

Claudication intermittente

Aunis p.66 : nous vous recommandons l'utilisation du code **I73.9** pour la *claudication intermittente*. Il s'agit d'un symptôme qui témoigne, en général, d'une artériopathie des membres inférieurs. Cette dernière doit être codée **I70.2**.

Spasme artériel

I74 Embolie et thrombose artérielles

- Comprend :* infarctus : • embolique
• thrombotique
- occlusion : • embolique
• thrombotique

Aunis p.66 : La catégorie I74 comprend les *ischémies aiguës*, notamment celles des membres.

- A l'exclusion de :* embolie et thrombose : • basilaires (I63.0-I63.2, I65.1)
• carotidiennes (I63.0-I63.2, I65.2)
• cérébrales (I63.3-I63.5, I66.9)
• compliquant :
• avortement, grossesse extra-utérine ou molaire (O00-O07, O08.2)
• grossesse, accouchement et puerpéralité (O88.-)
• coronaires (I21-I25)
• mésentériques (K55.0)
• précérébrales (I63.0-I63.2, I65.9)
• pulmonaires (I26.-)
• rénales (N28.0)
• rétinienne (H34.-)
• vertébrales (I63.0-I63.2, I65.0)

- I74.0 Embolie et thrombose de l'aorte abdominale**
Syndrome de (Ia) : • bifurcation aortique
• Leriche
- I74.1 Embolie et thrombose de parties de l'aorte, autres et non précisées**
- I74.2 Embolie et thrombose des artères des membres supérieurs**
Ischémie aiguë des membres supérieurs
- I74.3 Embolie et thrombose des artères des membres inférieurs**
Ischémie aiguë des membres inférieurs
- I74.4 Embolie et thrombose des artères distales, sans précision**
Embolie artérielle périphérique
- I74.5 Embolie et thrombose de l'artère iliaque**
- I74.8 Embolie et thrombose d'autres artères**
- I74.9 Embolie et thrombose d'artères non précisées**

I77 Autres atteintes des artères et artérioles

- A l'exclusion de :* angéite d'hypersensibilité (M31.0)
artère pulmonaire (I28.-)
maladies (vasculaires) du collagène (M30-M36)

- I77.0 Fistule artérioveineuse, acquise**
Anévrisme : • artérioveineux, acquis
• variqueux
A l'exclusion de : anévrisme artérioveineux SAI (Q27.3)
cérébrale (I67.1)
coronaire (I25.4)
traumatique - voir traumatisme, vaisseau sanguin, par région anatomique
- I77.1 Sténose d'une artère**
- I77.2 Rupture d'une artère**
Fistule artérielle
A l'exclusion de : rupture artérielle traumatique - voir traumatisme, vaisseau sanguin, par région anatomique
- I77.3 Dysplasie fibromusculaire artérielle**
- I77.4 Syndrome de compression de l'artère coeliaque**
- I77.5 Nécrose d'une artère**

- I77.6 Artérite, sans précision**
 Aortite SAI
 Endartérite SAI
 A l'exclusion de : artérite ou endartérite (de) :
- à cellules géantes (M31.5-M31.6)
 - cérébrale NCA (I67.7)
 - coronaire (I25.8)
 - crosse aortique [Takayasu] (M31.4)
 - déformante (I70.-)
 - oblitérante (I70.-)
 - sénile (I70.-)

- I77.8 Autres atteintes précisées des artères et artérioles**
 Érosion artérielle
 Ulcération artérielle

- I77.9 Atteinte des artères et artérioles, sans précision**

I78 Maladies des capillaires

- I78.0 Télangiectasie hémorragique héréditaire**
 Maladie de Rendu-Osler-Weber

- I78.1 Naevus, non néoplasique**

Naevus :

- arachnéen
- stellaire

A l'exclusion de : naevus (à) (en) :

- SAI (D22.-)
- bleu (D22.-)
- flammeus (Q82.5)
- fraise (Q82.5)
- mélanocytes (D22.-)
- pigmentaire (D22.-)
- pileux (D22.-)
- sanguin (Q82.5)
- tache de vin (Q82.5)
- vasculaire SAI (Q82.5)
- verruqueux (Q82.5)

- I78.8 Autres maladies des capillaires**

- I78.9 Maladie des capillaires, sans précision**

I79* Atteintes des artères, artérioles et capillaires au cours de maladies classées ailleurs

- I79.0* Anévrisme de l'aorte au cours de maladies classées ailleurs**
 Anévrisme syphilitique de l'aorte (A52.0 †)
- I79.1* Aortite au cours de maladies classées ailleurs**
 Aortite syphilitique (A52.0 †)
- I79.2* Angiopathie périphérique au cours de maladies classées ailleurs**
 Angiopathie périphérique diabétique (E10-E14 † avec le quatrième chiffre .5)
- I79.8* Autres atteintes des artères, artérioles et capillaires au cours de maladies classées ailleurs**

Maladies des veines, des vaisseaux et des ganglions lymphatiques, non classées ailleurs (I80-I89)

I80 Phlébite et thrombophlébite

Comprend : endophlébite
inflammation veineuse
périphlébite
phlébite suppurée

A l'exclusion de : phlébite et thrombophlébite (de) :

- compliquant :
 - avortement, grossesse extra-utérine ou molaire (O00-O07,O08.7)
 - grossesse, accouchement et puerpéralité (O22.-, O87.-)
- intracrâniennes et intrarachidiennes, pyogènes ou SAI (G08)
- intracrâniennes, non pyogènes (I67.6)
- intrarachidiennes, non pyogènes (G95.1)
- veine porte (K75.1)

syndrome post-phlébitique (I87.0)

thrombophlébite migratrice (I82.1)

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier éventuellement le médicament

- I80.0 **Phlébite et thrombophlébite des veines superficielles des membres inférieurs**
- I80.1 **Phlébite et thrombophlébite de la veine fémorale**
- I80.2 **Phlébite et thrombophlébite d'autres vaisseaux profonds des membres inférieurs**
Thrombose veineuse profonde SAI
- I80.3 **Phlébite et thrombophlébite des membres inférieurs, sans précision**
Embolie ou thrombose d'un membre inférieur SAI
- I80.8 **Phlébite et thrombophlébite d'autres localisations**
- I80.9 **Phlébite et thrombophlébite de localisation non précisée**

I81 Thrombose de la veine porte

Obstruction de la veine porte

A l'exclusion de : phlébite de la veine porte (K75.1)

I82 Autres embolies et thromboses veineuses

A l'exclusion de : embolie et thrombose veineuse (de) :

- cérébrales (I63.6, I67.6)
- compliquant :
 - avortement, grossesse extra-utérine ou molaire (O00-O07, O08.7)
 - grossesse, accouchement et puerpéralité (O22.-, O87.-)
- coronaires (I21-I25)
- intracrâniennes et intrarachidiennes, pyogènes ou SAI (G08)
- intracrâniennes, non pyogènes (I67.6)
- intrarachidiennes, non pyogènes (G95.1)
- membres inférieurs (I80.-)
- mésentérique (K55.0)
- portales (I81)
- pulmonaires (I26.-)

- I82.0 **Syndrome de Budd-Chiari**
- I82.1 **Thrombophlébite migratrice**
- I82.2 **Embolie et thrombose de la veine cave**
- I82.3 **Embolie et thrombose de la veine rénale**
- I82.8 **Embolie et thrombose d'autres veines précisées**

I82.9 Embolie et thrombose d'une veine non précisée

Embolie veineuse SAI

Thrombose (veineuse) SAI

I83 Varices des membres inférieurs

A l'exclusion de : compliquant :

- grossesse (O22.0)
- puerpéralité (O87.8)

I83.0 Varices ulcérées des membres inférieurs

Ulcère variqueux (membres inférieurs, toute localisation)

Tout état classé en I83.9 avec ulcère ou précisé comme étant ulcéré

I83.1 Varices des membres inférieurs, avec inflammation

Dermite de stase SAI

Tout état classé en I83.9 avec inflammation ou précisé comme étant inflammatoire

Dermite ocre

I83.2 Varices des membres inférieurs, avec ulcère et inflammation

Tout état classé en I83.9 avec ulcère et inflammation

I83.9 Varices des membres inférieurs sans ulcère ou inflammation

Phlébectasie des membres inférieurs [toute localisation] ou de localisation non précisée

Varices des membres inférieurs [toute localisation] ou de localisation non précisée

Veines variqueuses des membres inférieurs [toute localisation] ou de localisation non précisée

I84 Hémorroïdes

Comprend : varices de l'anus et du rectum

A l'exclusion de : compliquant :

- accouchement et puerpéralité (O87.2)
- grossesse (O22.4)

I84.0 Hémorroïdes internes thrombosées

I84.1 Hémorroïdes internes avec autres complications

Hémorroïdes internes :

- étranglées
- hémorragiques
- procidentes
- ulcérées

I84.2 Hémorroïdes internes, sans complication

Hémorroïdes internes SAI

I84.3 Hémorroïdes externes thrombosées

Hématome périanal (non traumatique)

Thrombose périanale

I84.4 Hémorroïdes externes avec d'autres complications

Hémorroïdes externes :

- étranglées
- hémorragiques
- procidentes
- ulcérées

I84.5 Hémorroïdes externes, sans complication

Hémorroïdes externes SAI

I84.6 Cicatrices hémorroïdaires cutanées résiduelles

Acrochordon de l'anus ou du rectum

Hémorroïdes de Brodie

I84.7 Hémorroïdes thrombosées non précisées

Hémorroïdes thrombosées, non précisées comme internes ou externes

I84.8 Hémorroïdes non précisées avec d'autres complications

Hémorroïdes, non précisées comme internes ou externes :

- étranglées
- hémorragiques
- procidentes
- ulcérées

I84.9 Hémorroïdes sans complication, sans précision

Hémorroïdes SAI

I85 Varices oesophagiennes

- I85.0** Varices oesophagiennes hémorragiques
A l'exclusion de : au cours de maladies classées ailleurs (I98.3*)
- I85.9** Varices oesophagiennes, non hémorragiques
Varices oesophagiennes SAI
A l'exclusion de : au cours de maladies classées ailleurs (I98.2*)

I86 Varices d'autres localisations

- A l'exclusion de : varices (de) : • localisation non précisée (I83.9)
• rétiniennes (H35.0)
- I86.0** Varices sublinguales
- I86.1** Varices scrotales
Varicocèle
- I86.2** Varices pelviennes
- I86.3** Varices vulvaires
A l'exclusion de : compliquant : • accouchement et puerpéralité (O87.8)
• grossesse (O22.1)
- I86.4** Varices gastriques
- I86.8** Varices d'autres localisations précisées
Ulcère variqueux de la cloison nasale

I87 Autres atteintes veineuses

- I87.0** Syndrome post-phlébitique
- I87.1** Compression veineuse
Rétrécissement veineux
Syndrome de la veine cave (inférieure) (supérieure)
A l'exclusion de : pulmonaire (I28.8)
- I87.2** Insuffisance veineuse (chronique) (périphérique)
- I87.8** Autres atteintes veineuses précisées
- I87.9** Atteinte veineuse, sans précision

I88 Lymphadénite non spécifique

- A l'exclusion de : adénopathie SAI (R59.-)
lymphadénite aiguë, sauf mésentérique (L04.-)
maladie due au virus de l'immunodéficience humaine [VIH] avec
lymphadénopathie généralisée (B23.1)
- I88.0** Lymphadénite mésentérique non spécifique
Lymphadénite mésentérique (aiguë) (chronique)
- I88.1** Lymphadénite chronique, sauf mésentérique
Adénite chronique, de tout ganglion autre que mésentérique
Lymphadénite chronique, de tout ganglion autre que mésentérique
- I88.8** Autres lymphadénites non spécifiques
- I88.9** Lymphadénite non spécifique, sans précision
Lymphadénite SAI

I89 Autres atteintes non infectieuses des vaisseaux et des ganglions lymphatiques

- A l'exclusion de : adénopathie SAI (R59.-)
chylocèle (de la) : • filarienne (B74.-)
• tunique vaginale (non filarienne) SAI (N50.8)
lymphoedème : • après mastectomie (I97.2)
• héréditaire (Q82.0)
- I89.0** Lymphoedème, non classé ailleurs
Lymphangiectasie

- I89.1 Lymphangite**
 Lymphangite :
 - SAI
 - chronique
 - subaiguë*A l'exclusion de :* lymphangite aiguë (L03.-)
- I89.8 Autres atteintes non infectieuses précisées des vaisseaux et des ganglions lymphatiques**
 Chylocèle (non filarienne)
 Réticulose lipomélanique
- I89.9 Atteinte non infectieuse des vaisseaux et des ganglions lymphatiques, sans précision**
 Maladie des vaisseaux lymphatiques SAI

Troubles autres et non précisés de l'appareil circulatoire (I95-I99)

I95 Hypotension

- A l'exclusion de :*
 - collapsus cardio-vasculaire (R57.9)
 - constatation d'une baisse non spécifique de la tension artérielle SAI (R03.1)
 - syndrome d'hypotension maternelle (026.5)

Hypotension et baisse de la tension artérielles

La CIM-10 distingue deux modalités de codage des baisses de la pression intraartérielle [tension artérielle]. Elles correspondent à deux conditions très différentes de diagnostic.

Une **baisse de la pression intra-artérielle** peut être un signe d'accompagnement de diverses maladies ou une « découverte fortuite isolée », ce qui ne permet pas de porter le diagnostic de maladie hypotensive chronique. Dans les deux circonstances, cette chute tensionnelle est qualifiée par la CIM-10 de « non spécifique » : elle doit alors être codée **R03.1 Constatation d'une baisse non spécifique de la tension artérielle**. Elle répond en effet aux critères qui conduisent à utiliser le chapitre XVIII qui contient les signes et symptômes « a) [...] pour lesquels aucun diagnostic plus précis n'a pu être porté, même après examen de tous les faits s'y rapportant ; b) [...] existants lors de la première consultation, qui se sont avérés être transitoires et dont les causes n'ont pu être déterminées ; c) [se rapportant] aux diagnostics provisoires chez un malade qui n'est pas revenu pour d'autres investigations ou soins [...] ». L'utilisation du code R03.1 suit ainsi la logique exposée dans la note placée sous le libellé *Constatation d'une élévation de la tension artérielle, sans diagnostic d'hypertension (R03.0)* : par analogie, on doit considérer que « cette catégorie [R03.1] doit être utilisée pour enregistrer soit un épisode [hypotensif] chez un malade pour lequel aucun diagnostic formel d'[hypotension] n'a été porté, soit une découverte fortuite isolée. »

A contrario, l'**hypotension artérielle** qualifiée d'idiopathique ou d'orthostatique est une maladie chronique invalidante, nécessitant habituellement un traitement prolongé. Son diagnostic repose sur la constatation répétée d'une baisse des pressions diastolique et systolique, mesurées dans des conditions rigoureuses. Le code **I95.-** qui la repère ne doit être employé que devant un diagnostic établi de maladie hypotensive chronique (sauf si elle s'intègre dans un ensemble de troubles neurovégétatifs et neurologiques, constituant alors le syndrome de Shy et Drager, code **G90.3**).

La même argumentation conduit à distinguer la *maladie hypertensive (I10)* et l'*élévation « non spécifique » de la pression intra-artérielle (R03.0)*.

In « GUIDE MÉTHODOLOGIQUE DE PRODUCTION DES INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIVITÉ MÉDICALE ET À SA FACTURATION EN MÉDECINE, CHIRURGIE, OBSTÉTRIQUE ET ODONTOLOGIE », ATIH p. 86-87, janvier 2010

- I95.0 Hypotension idiopathique**
- I95.1 Hypotension orthostatique**
 Hypotension posturale
A l'exclusion de : hypotension orthostatique neurogène [Shy-Drager] (G90.3)
- I95.2 Hypotension médicamenteuse**
 Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier le médicament.
- I95.8 Autres hypotensions**
 Hypotension chronique
- I95.9 Hypotension, sans précision**

I97

Troubles de l'appareil circulatoire après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classés ailleurs

A l'exclusion de : choc post-opératoire (T81.1)

- I97.0** **Syndrome post-cardiotomie**
- I97.1** **Autres troubles fonctionnels après chirurgie cardiaque**
Défaillance cardiaque après chirurgie cardiaque ou due à la présence d'une prothèse cardiaque
Insuffisance cardiaque après chirurgie cardiaque ou due à la présence d'une prothèse cardiaque
- I97.2** **Lymphoedème après mastectomie**
Éléphantiasis dû (due) à une mastectomie
Oblitération des vaisseaux lymphatiques dû (due) à une mastectomie
- I97.8** **Autres troubles de l'appareil circulatoire après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classés ailleurs**
- I97.9** **Trouble de l'appareil circulatoire après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, sans précision**

I98*

Autres troubles de l'appareil circulatoire au cours de maladies classées ailleurs

A l'exclusion de : troubles classés à d'autres catégories avec astérisques dans ce chapitre

- I98.0*** **Syphilis cardio-vasculaire**
Syphilis cardio-vasculaire : • SAI (A52.0 †)
 • congénitale tardive (A50.5 †)
- I98.1*** **Troubles cardio-vasculaires au cours d'autres maladies infectieuses et parasitaires classées ailleurs**
Lésions de la pinta [caraté] avec atteinte cardio-vasculaire (A67.2 †)
Maladie de Chagas avec atteinte cardio-vasculaire NCA (B57.2 †)
- I98.2*** **Varices oesophagiennes non hémorragiques au cours de maladies classées ailleurs**
Varices oesophagiennes (non hémorragiques) SAI au cours de :
 • maladies du foie (K70-K71 †, K74.- †)
 • schistosomiase (B65.- †)
~~I98.20* — Varices oesophagiennes au cours de maladies classées ailleurs, hémorragiques~~
~~I98.29* — Varices oesophagiennes au cours de maladies classées ailleurs, non hémorragiques ou sans précision~~
- I98.3*** **Varices oesophagiennes hémorragiques au cours de maladies classées ailleurs**
Varices oesophagiennes hémorragiques au cours de :
 • maladies du foie (K70-K71 †, K74.- †)
 • schistosomiase (B65.- †)
- I98.8*** **Autres troubles précisés de l'appareil circulatoire au cours de maladies classées ailleurs**

Rupture de varices oesophagiennes

En l'absence de code de la Cim-10 pour signaler exactement cette affection quand elle survient au cours de l'évolution d'une cirrhose, l'ATIH a créé le libellé *Varices oesophagiennes au cours de maladies classées ailleurs, hémorragiques* (**I98.20***) en 2002. L'OMS a réparé cette insuffisance en créant un libellé identique codé **I93.3*** ; parallèlement, elle a modifié le sens du libellé codé **I98.2***, dont l'emploi est désormais limité à la survenue de *varices oesophagiennes non hémorragiques au cours de maladies classées ailleurs*. Cette évolution de la Cim-10 est introduite au 1^{er} janvier 2009 pour les besoins du PMSI. Il est conseillé de suivre cette nouvelle modalité de codage et d'abandonner l'usage des codes **I98.20** et **I98.29** à compter de cette date. Ces codes étendus restent cependant employables pendant une période transitoire.

ATIH – Consignes de codage – Maladies de l'appareil digestif, Fascicule II - Créé le 15 janvier 2009

I99

Troubles autres et non précisés de l'appareil circulatoire

CHAPITRE X

Maladies de l'appareil respiratoire (J00-J99)

Note : Lorsqu'une maladie est décrite comme ayant plus d'une localisation et n'est pas spécifiquement codée, elle est classée à la localisation la plus basse (par exemple: trachéo-bronchite à bronchite en J40).

A l'exclusion de :

- certaines affections dont l'origine se situe dans la période périnatale (P00-P96)
- certaines maladies infectieuses et parasitaires (A00-B99)
- complications de la grossesse, de l'accouchement et de la puerpéralité (O00-O99)
- lésions traumatiques, empoisonnements et certaines autres conséquences de causes externes (S00-T98)
- maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques (E00-E90)
- malformations congénitales et anomalies chromosomiques (Q00-Q99)
- symptômes, signes et résultats anormaux d'examens cliniques et de laboratoire, non classés ailleurs (R00-R99)
- tumeurs (C00-D48)

Ce chapitre comprend les groupes suivants :

Affections aiguës des voies respiratoires

J00-J06 Affections aiguës des voies respiratoires supérieures

J09-J18 Grippe et pneumopathie

J20-J22 Autres affections aiguës des voies respiratoires inférieures

Maladies des voies respiratoires essentiellement chroniques

J30-J39 Autres maladies des voies respiratoires supérieures

J40-J47 Maladies chroniques des voies respiratoires inférieures

Maladies du poumon dues à des agents externes

J60-J70 Maladies du poumon dues à des agents externes

Autres maladies du poumon et certaines affections de la plèvre, du médiastin et du diaphragme

J80-J84 Autres maladies respiratoires touchant principalement le tissu interstitiel

J85-J86 Maladies suppurées et nécrotiques des voies respiratoires inférieures

J90-J94 Autres affections de la plèvre

J95-J99 Autres maladies de l'appareil respiratoire

Les catégories de ce chapitre comprenant des astérisques sont les suivantes :

J17* Pneumopathie au cours de maladies classées ailleurs

J91* Épanchement pleural au cours de maladies classées ailleurs

J99* Troubles respiratoires au cours de maladies classées ailleurs

Affections aiguës des voies respiratoires supérieures (J00-J06)

A l'exclusion de : maladie pulmonaire obstructive chronique avec épisodes aigus SAI (J44.1)

J00 Rhino-pharyngite aiguë [rhume banal]

Coryza (aigu)

Rhinite : • aiguë
• infectieuse

Rhino-pharyngite : • SAI
• infectieuse SAI

Rhinorrhée aiguë

A l'exclusion de : angine : • SAI (J02.9)
• aiguë (J02.-)
• chronique (J31.2)
pharyngite :
• SAI (J02.9)
• aiguë (J02.-)
• chronique (J31.2)
rhinite : • SAI (J31.0)
• allergique (J30.1-J30.4)
• chronique (J31.0)
• vasomotrice (J30.0)
rhino-pharyngite chronique (J31.1)

J01 Sinusite aiguë

Comprend : abcès aigu(ë), d'un sinus de la face
empyème aigu(ë), d'un sinus de la face
infection aigu(ë), d'un sinus de la face
inflammation aigu(ë), d'un sinus de la face
suppuration aigu(ë), d'un sinus de la face

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (B95-B97) pour identifier l'agent infectieux.

A l'exclusion de : sinusite, chronique ou SAI (J32.-)

J01.0 Sinusite maxillaire aiguë

Antrite aiguë

J01.1 Sinusite frontale aiguë**J01.2 Sinusite ethmoïdale aiguë****J01.3 Sinusite sphénoïdale aiguë****J01.4 Pansinusite aiguë****J01.8 Autres sinusites aiguës**

Sinusite aiguë de plus d'un sinus mais sans pansinusite

J01.9 Sinusite aiguë, sans précision**J02 Pharyngite aiguë**

Comprend : angine aiguë
mal de gorge aigu

A l'exclusion de : abcès : • pharyngé (J39.1)
• rétropharyngé (J39.0)
angine phlegmoneuse (J36)
laryngo-pharyngite aiguë (J06.0)
pharyngite chronique (J31.2)

J02.0 Pharyngite à streptocoques

Angine à streptocoques

A l'exclusion de : scarlatine (A38)

J02.8 Pharyngite aiguë due à d'autres micro-organismes précisés

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (B95-B97) pour identifier l'agent infectieux.

A l'exclusion de : pharyngite (due à) :

- mononucléose infectieuse (B27.-)
- vésiculaire due à un entérovirus (B08.5)
- virus de l'herpès [herpes simplex] (B00.2)
- virus grippal :
 - identifié (J09, J10.1)
 - non identifié (J11.1)

J02.9 Pharyngite aiguë, sans précision

Angine (aiguë) SAI

Mal de gorge (aigu) SAI

Pharyngite (aiguë) :

- SAI
- gangréneuse
- infectieuse SAI
- suppurée
- ulcéreuse

J03 Amygdalite aiguë

A l'exclusion de : angine (à) :

- SAI (J02.9)
- aiguë (J02.-)
- phlegmoneuse (J36)
- streptocoques (J02.0)

Aunis p.71 : la CIM indique différents codes pour l'angine (J02) et pour l'amygdalite (J03). Cela s'explique par le fait que l'OMS considère qu'une amygdalite est une atteinte inflammatoire limitée aux amygdales, alors que l'atteinte de l'angine inclut, en sus, le pharynx et l'isthme du gosier. C'est bien cette dernière dont le code est J02-.

J03.0 Amygdalite à streptocoques

J03.8 Amygdalite aiguë due à d'autres micro-organismes précisés

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (B95-B97) pour identifier l'agent infectieux.

A l'exclusion de : pharyngo-amygdalite due au virus de l'herpès [herpes simplex] (B00.2)

J03.9 Amygdalite aiguë, sans précision

Amygdalite (aiguë) :

- SAI
- folliculaire
- gangréneuse
- infectieuse
- ulcéreuse

J04 Laryngite et trachéite aiguës

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (B95-B97) pour identifier l'agent infectieux.

A l'exclusion de : laryngisme (striduleux) (J38.5)
laryngite obstructive aiguë [croup] et épiglottite aiguë (J05.-)

J04.0 Laryngite aiguë

Laryngite (aiguë) :

- SAI
- oedémateuse
- sous-glottique
- suppurée
- ulcéreuse

A l'exclusion de : laryngite :

- chronique (J37.0)
- grippale, virus grippal :
 - identifié (J09, J10.1)
 - non identifié (J11.1)

J04.1 Trachéite aiguë

Trachéite (aiguë) :

- SAI
- catarrhale

A l'exclusion de : trachéite chronique (J42)

J04.2 **Laryngo-trachéite aiguë**
 Laryngo-trachéite SAI
 Trachéite (aiguë) avec laryngite (aiguë)
 A l'exclusion de : laryngo-trachéite chronique (J37.1)

J05 **Laryngite obstructive aiguë [croup] et épiglottite aiguë**

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (B95-B97) pour identifier l'agent infectieux.

J05.0 **Laryngite obstructive aiguë [croup]**

Laryngite obstructive SAI

J05.1 **Épiglottite aiguë**

Épiglottite SAI

J06 **Infections aiguës des voies respiratoires supérieures, à localisations multiples et non précisées**

A l'exclusion de : infection respiratoire aiguë SAI (J22)
 virus grippal : • identifié (J09, J10.1)
 • non identifié (J11.1)

J06.0 **Laryngo-pharyngite aiguë**

J06.8 **Autres infections aiguës des voies respiratoires supérieures, à localisations multiples**

J06.9 **Infection des voies respiratoires supérieures, sans précision**

Affection aiguë des voies respiratoires supérieures

Infection SAI des voies respiratoires supérieures

Grippe et pneumopathie (J09-J18)

J09 **Grippe, à certains virus grippaux identifiés**

Grippe à virus : • A/H1N1 [grippe porcine]
 • H5N1 [grippe aviaire]

Les formes de grippe suspectées d'être à virus A/H1N1 mais sans confirmation virologique doivent être codées avec une des sous-catégories J11.

J10 **Grippe, à autre virus grippal identifié**

A l'exclusion de : infection SAI (A49.2) à *Haemophilus influenza*
 méningite (G00.0) à *Haemophilus influenza*
 pneumopathie (J14) à *Haemophilus influenza*

J10.0 **Grippe avec pneumopathie, autre virus grippal identifié**

J10.1 **Grippe avec d'autres manifestations respiratoires, autre virus grippal identifié**

Épanchement pleural grippal à autre virus grippal identifié

Grippe à autre virus grippal identifié

Infection grippale à autre virus grippal identifié

Infection grippale des voies respiratoires supérieures à autre virus grippal identifié

Laryngite grippale à autre virus grippal identifié

Pharyngite grippale à autre virus grippal identifié

J10.8 **Grippe avec d'autres manifestations, autre virus grippal identifié**

Encéphalopathie grippale à autre virus grippal identifié

Gastro-entérite grippale à autre virus grippal identifié

Myocardite (aiguë) grippale à autre virus grippal identifié

J11 Grippe, virus non identifié

Comprend : grippe - virus spécifique non indiqué comme identifié
grippe virale - virus spécifique non indiqué comme identifié

A l'exclusion de : infection SAI (A49.2) à *Haemophilus influenza*
méningite (G00.0) à *Haemophilus influenza*
pneumopathie (J14) à *Haemophilus influenza*

J11.0 Grippe avec pneumopathie, virus non identifié

(Broncho)pneumopathie virale, sans précision ou virus spécifique non identifié

J11.1 Grippe avec d'autres manifestations respiratoires, virus non identifié

Épanchement pleural grippal sans précision ou virus spécifique non identifié
Infection grippale des voies respiratoires sans précision ou virus spécifique non identifié
Laryngite grippale sans précision ou virus spécifique non identifié
Pharyngite grippale sans précision ou virus spécifique non identifié
Grippe SAI

J11.8 Grippe avec d'autres manifestations, virus non identifié

Encéphalopathie grippale sans précision ou virus spécifique non identifié
Gastro-entérite grippale sans précision ou virus spécifique non identifié
Myocardite (aiguë) grippale sans précision ou virus spécifique non identifié

J12 Pneumopathies virales, non classées ailleurs

Comprend : broncho-pneumopathie due à des virus autres que des virus grippaux

A l'exclusion de : pneumopathie (par) :

- aspiration due à une anesthésie au cours de :
 - grossesse (O29.0)
 - puerpéralité (O89.0)
 - travail et accouchement (O74.0)
- au cours de grippe (J09, J10.0, J11.0)
- congénitale (P23.0)
- due à la rubéole congénitale (P35.0)
- inhalation (de) :
 - SAI (J69.0)
 - huile (J69.1)
 - substances solides et liquides (J69.-)
- interstitielle SAI (J84.9)
- néonatale d'aspiration (P24.9)
- syndrome respiratoire aigu sévère [SRAS] (U04.9)

J12.0 Pneumopathie adénovirale

J12.1 Pneumopathie due au virus respiratoire syncytial [VRS]

J12.2 Pneumopathie due aux virus paragrippaux

J12.8 Autres pneumopathies virales

J12.9 Pneumopathie virale, sans précision

J13 Pneumonie due à *Streptococcus pneumoniae*

Bronchopneumonie à *S. pneumoniae*

Pneumonie franche lobaire aiguë [PFLA]

A l'exclusion de : pneumonie :

- congénitale due à *S. pneumoniae* (P23.6)
- due à d'autres streptocoques (J15.3-J15.4)

J14 Pneumopathie due à *Haemophilus influenzae*

Broncho-pneumopathie à *H. influenzae*

A l'exclusion de : pneumopathie congénitale due à *H. influenzae* (P23.6)

J15 Pneumopathies bactériennes, non classées ailleurs

Comprend : broncho-pneumopathie due à des bactéries autres que *S. pneumoniae* et *H. influenzae*

A l'exclusion de : maladie des légionnaires (A48.1)

- pneumopathie : • congénitale (P23.-)
• due à *Chlamydia* (J16.0)

J15.0 Pneumopathie due à *Klebsiella pneumoniae*

J15.1 Pneumopathie due à *Pseudomonas*

J15.2 Pneumopathie due à des staphylocoques

J15.3 Pneumopathie due à des streptocoques, groupe B

J15.4 Pneumopathie due à d'autres streptocoques

A l'exclusion de : pneumonie due à (des) : • *Streptococcus pneumoniae* (J13)
• streptocoques, groupe B (J15.3)

J15.5 Pneumopathie due à *Escherichia coli*

J15.6 Pneumopathie due à d'autres bactéries aérobies à Gram négatif

Pneumopathie due à *Serratia marcescens*

J15.7 Pneumopathie due à *Mycoplasma pneumoniae*

J15.8 Autres pneumopathies bactériennes

J15.9 Pneumopathie bactérienne, sans précision

J16 Pneumopathie due à d'autres micro-organismes infectieux, non classée ailleurs

A l'exclusion de : ornithose (A70)

pneumocystose (B59)

- pneumopathie : • SAI (J18.9)
• congénitale (P23.-)

J16.0 Pneumopathie due à *Chlamydia*

J16.8 Pneumopathie due à d'autres micro-organismes infectieux

J17* Pneumopathie au cours de maladies classées ailleurs

J17.0* Pneumopathie au cours de maladies bactériennes classées ailleurs

Pneumopathie (au cours de) (due à) : • actinomycose (A42.0 †)
• charbon (A22.1 †)
• coqueluche (A37.-†)
• fièvre typhoïde (A01.0 †)
• gonorrhée (A54.8 †)
• nocardiose (A43.0 †)
• salmonellose (A02.2 †)
• tularémie (A21.2 †)

J17.1* Pneumopathie au cours de maladies virales classées ailleurs

Pneumopathie au cours de : • maladie à cytomégalovirus (B25.0 †)
• rougeole (B05.2 †)
• rubéole (B06.8 †)
• varicelle (B01.2 †)

J17.2* Pneumopathie au cours de mycoses

Pneumopathie au cours de : • aspergillose (B44.0-B44.]†)
• candidose (B37.1 †)
• coccidioïdomycose (B38.0-B38.2 †)
• histoplasmose (B39.-†)

J17.3* Pneumopathie au cours de maladies parasitaires

Pneumopathie au cours de : • ascariadiase (B77.8 †)
• schistosomiase (B65.-†)
• toxoplasmose (B58.3 †)

J17.8* Pneumopathie au cours d'autres maladies classées ailleurs

- Pneumopathie au cours de :
- fièvre Q (A78 †)
 - infection à spirochètes NCA (A69.8 †)
 - ornithose (A70 †)
 - rhumatisme articulaire aigu (I00 †)

J18 Pneumopathie à micro-organisme non précisé

- A l'exclusion de :* abcès du poumon avec pneumopathie (J85.1)
affections pulmonaires interstitielles médicamenteuses (J70.2-J70.4)
pneumopathie (par) :
- aspiration due à une anesthésie au cours de :
 - grossesse (O29.0)
 - puerpéralité (O89.0)
 - travail et accouchement (O74.0)
 - congénitale (P23.9)
 - due à des agents externes (J67-J70)
 - inhalation (de) :
 - SAI (J69.0)
 - huile (J69.1)
 - substances solides et liquides (J69.-)
 - interstitielle SAI (J84.9)
 - néonatale d'aspiration (P24.9)

J18.0 Broncho-pneumopathie, sans précision

A l'exclusion de : bronchiolite (J21.-)

J18.1 Pneumopathie lobaire, sans précision

J18.2 Pneumopathie hypostatique, sans précision

J18.8 Autres pneumopathies, micro-organisme non précisé

J18.9 Pneumopathie, sans précision

Autres affections aiguës des voies respiratoires inférieures (J20-J22)

A l'exclusion de : maladie pulmonaire obstructive chronique avec :

- épisodes aigus SAI (J44.1)
- infection aiguë des voies respiratoires inférieures (J44.0)

J20 Bronchite aiguë

Comprend : bronchite : • SAI, chez les moins de 15 ans

- aiguë et subaiguë (avec) :
 - bronchospasme
 - fibrineuse
 - membraneuse
 - purulente
 - septique
 - trachéite

trachéo-bronchite aiguë

A l'exclusion de : bronchite : • SAI, chez les plus de 15 ans (J40)

- allergique SAI (J45.0)
- chronique :
 - SAI (J42)
 - mucopurulente (J41.1)
 - obstructive (J44.-)
 - simple (J41.0)

trachéo-bronchite : • SAI (J40)

- chronique (J42)
- obstructive (J44.-)

J20.0 Bronchite aiguë due à *Mycoplasma pneumoniae*

J20.1 Bronchite aiguë due à *Haemophilus influenzae*

- J20.2 Bronchite aiguë due à des streptocoques
- J20.3 Bronchite aiguë due au virus Coxsackie
- J20.4 Bronchite aiguë due aux virus paragrippaux
- J20.5 Bronchite aiguë due au virus respiratoire syncytial [VRS]
- J20.6 Bronchite aiguë due à des rhinovirus
- J20.7 Bronchite aiguë due à des virus ECHO
- J20.8 Bronchite aiguë due à d'autres micro-organismes précisés
- J20.9 Bronchite aiguë, sans précision

J21 Bronchiolite aiguë

Comprend : avec bronchospasme

- J21.0 Bronchiolite aiguë due au virus respiratoire syncytial [VRS]
- J21.8 Bronchiolite aiguë due à d'autres micro-organismes précisés
- J21.9 Bronchiolite aiguë, sans précision
Bronchiolite (aiguë)

J22 Infection aiguë des voies respiratoires inférieures, sans précision

Infection respiratoire (voies respiratoires inférieures) aiguë SAI

A l'exclusion de : infection (aiguë) des voies respiratoires supérieures (J06.9)

Autres maladies des voies respiratoires supérieures (J30-J39)

J30 Rhinite allergique et vasomotrice

Comprend : rhinorrhée spasmodique

A l'exclusion de : rhinite :

- SAI (J31.0)
- allergique avec asthme (J45.0)

- J30.0 Rhinite vasomotrice
- J30.1 Rhinite allergique due au pollen
Allergie SAI due au pollen
Pollinose
Rhume des foins
- J30.2 Autres rhinites allergiques saisonnières
- J30.3 Autres rhinites allergiques
Rhinite allergique persistante
- J30.4 Rhinite allergique, sans précision

J31 Rhinite, rhino-pharyngite et pharyngite chroniques

- J31.0 Rhinite chronique
Ozène
Rhinite (chronique) :
 - SAI
 - atrophique
 - granulomateuse
 - hypertrophique
 - obstructive
 - purulente
 - ulcéreuse
A l'exclusion de : rhinite :
 - allergique (J30.1-J30.4)
 - vasomotrice (J30.0)
- J31.1 Rhino-pharyngite chronique
A l'exclusion de : rhino-pharyngite, aiguë ou SAI (J00)

- J31.2 Pharyngite chronique**
Angine chronique
Pharyngite (chronique) : • atrophique
• granuleuse
• hypertrophique
A l'exclusion de : pharyngite, aiguë ou SAI (J02.9)

J32 Sinusite chronique

- Comprend :* abcès (chronique) d'un sinus (de la face)
empyème (chronique) d'un sinus (de la face)
infection (chronique) d'un sinus (de la face)
suppuration (chronique) d'un sinus (de la face)
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (B95-B97) pour identifier l'agent infectieux.
A l'exclusion de : sinusite aiguë (J01.-)

- J32.0 Sinusite maxillaire chronique**
Antrite de Highmore(chronique)
Sinusite maxillaire SAI
- J32.1 Sinusite frontale chronique**
Sinusite frontale SAI
- J32.2 Sinusite ethmoïdale chronique**
Sinusite ethmoïdale SAI
- J32.3 Sinusite sphénoïdale chronique**
Sinusite sphénoïdale SAI
- J32.4 Pansinusite chronique**
Pansinusite SAI
- J32.8 Autres sinusites chroniques**
Sinusite (chronique) de plus d'un sinus mais sans pansinusite
- J32.9 Sinusite chronique, sans précision**
Sinusite (chronique) SAI

J33 Polype nasal

- A l'exclusion de :* polypes adénomateux (D14.0)

- J33.0 Polype des fosses nasales**
Polype (des) : • choanes
• rhinopharyngé
- J33.1 Polypose rhino-sinusienne déformante**
Syndrome ou ethmoïdite de Woakes
- J33.8 Autres polypes des sinus**
Polypes du sinus (de) : • ethmoïdal
• face
• maxillaire
• sphénoïdal
- J33.9 Polype nasal, sans précision**

J34 Autres maladies du nez et des sinus du nez

- A l'exclusion de :* ulcère variqueux de la cloison nasale (I86.8)

- J34.0 Abscès, furoncle et anthrax du nez**
Phlegmon (de la cloison) nasal(e)
Nécrose (de la cloison) nasal(e)
Ulcération (de la cloison) nasal(e)
- J34.1 Kyste et mucocèle du nez et des sinus du nez**
- J34.2 Déviation de la cloison nasale**
Déviation de la cloison (nasale) (acquise)
- J34.3 Hypertrophie des cornets du nez**

J34.8 Autres maladies précisées du nez et des sinus du nez

Perforation de la cloison nasale SAI
Rhinolithe

J35 Maladies chroniques des amygdales et des végétations adénoïdes**J35.0 Amygdalite chronique**

A l'exclusion de : amygdalite : • SAI (J03.9)
• aiguë (J03.-)

J35.1 Hypertrophie des amygdales

Hyperplasie des amygdales

J35.2 Hypertrophie des végétations adénoïdes

Hyperplasie des végétations adénoïdes

J35.3 Hypertrophie des amygdales et des végétations adénoïdes**J35.8 Autres maladies chroniques des amygdales et des végétations adénoïdes**

Amygdalolithe
Cicatrice amygdalienne (et adénoïdienne)
Lambeau amygdalien
Ulcère amygdalien
Végétations adénoïdes

J35.9 Maladie chronique des amygdales et des végétations adénoïdes, sans précision

Maladie (chronique) des amygdales et des végétations adénoïdes SAI

J36 Angine phlegmoneuse

Abcès de l'amygdale
Phlegmon péri-amygdalien
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (B95-B97) pour identifier l'agent infectieux.
A l'exclusion de : abcès rétropharyngé (J39.0)
amygdalite : • SAI (J03.9)
• aiguë (J03.-)
• chronique (J35.0)

J37 Laryngite et laryngo-trachéite chroniques

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (B95-B97) pour identifier l'agent infectieux.

J37.0 Laryngite chronique

Laryngite : • atrophique (sèche)
• catarrhale
• hypertrophique

A l'exclusion de : laryngite : • SAI (J04.0)
• aiguë (J04.0)
• obstructive (aiguë) (J05.0)

J37.1 Laryngo-trachéite chronique

Laryngite chronique avec trachéite (chronique)
Trachéite chronique avec laryngite

A l'exclusion de : laryngo-trachéite : • SAI (J04.2)
• aiguë (J04.2)
trachéite : • SAI (J04.1)
• aiguë (J04.1)
• chronique (J42)

J38 Maladies des cordes vocales et du larynx, non classées ailleurs

A l'exclusion de : laryngite : • obstructive (aiguë) (J05.0)
• ulcéreuse (J04.0)
sténose sous-glottique après un acte à visée diagnostique et thérapeutique (J95.5)
stridor : • laryngé congénital (P28.8)
• SAI (R06.1)

J38.0 Paralyse des cordes vocales et du larynx

Laryngoplégie
Paralyse de la glotte

J38.1 Polype des cordes vocales et du larynx

A l'exclusion de : polypes adénomateux (D14.1)

J38.2 Nodules des cordes vocales

Cordite (fibrineuse) (nodulaire) (tubéreuse)
Nodules laryngés

J38.3 Autres maladies des cordes vocales

Abcès des cordes vocales
Granulome des cordes vocales
Leucokératose des cordes vocales
Leucoplasie des cordes vocales
Phlegmon des cordes vocales

J38.4 Oedème du larynx

Oedème (de la) : • glotte
• sous-glottique
• sus-glottique
A l'exclusion de : laryngite : • obstructive aiguë [croup] (J05.0)
• oedémateuse (J04.0)

J38.5 Spasme laryngé

Laryngisme (striduleux)

J38.6 Sténose du larynx

J38.7 Autres maladies du larynx

Abcès du larynx
Maladie SAI du larynx
Nécrose du larynx
Pachydermie du larynx
Périchondrite du larynx
Phlegmon du larynx
Ulcération du larynx

J39 Autres maladies des voies respiratoires supérieures

A l'exclusion de : infection : • aiguë des voies respiratoires supérieures SAI (J06.9)
• respiratoire aiguë SAI (J22)
inflammation des voies respiratoires supérieures due à des agents chimiques, des émanations, des fumées ou des gaz (J68.2)

J39.0 Abcès parapharyngé et rétropharyngé

Abcès péripharyngé

A l'exclusion de : angine phlegmoneuse (J36)

J39.1 Autres abcès du pharynx

Abcès rhinopharyngé
Phlegmon du pharynx

J39.2 Autres maladies du pharynx

Kyste du pharynx ou du rhino-pharynx
Oedème du pharynx et du rhino-pharynx
A l'exclusion de : pharyngite : • chronique (J31.2)
• ulcéreuse (J02.9)

- J39.3 Réaction anaphylactique des voies respiratoires supérieures, localisation non précisée
 J39.8 Autres maladies des voies respiratoires supérieures précisées
 J39.9 Maladie des voies respiratoires supérieures, sans précision

Maladies chroniques des voies respiratoires inférieures (J40-J47)

A l'exclusion de : fibrose kystique (E84.-)

J40 Bronchite, non précisée comme aiguë ou chronique

Note : La bronchite, non précisée comme aiguë ou chronique chez un sujet de moins de 15 ans, peut être présumée aiguë et doit être classée en J20.-.

Bronchite : • SAI
 • avec trachéite SAI
 • catarrhale

Trachéo-bronchite SAI

A l'exclusion de : bronchite : • allergique SAI (J45.0)
 • asthmatique SAI (J45.9)
 • due à des agents chimiques (aiguë) (J68.0)

J41 Bronchite chronique simple et mucopurulente

A l'exclusion de : bronchite chronique : • SAI (J42)
 • obstructive (J44.-)

- J41.0 Bronchite chronique simple
 J41.1 Bronchite chronique mucopurulente
 J41.8 Bronchite chronique simple et mucopurulente

J42 Bronchite chronique, sans précision

Bronchite chronique SAI

Trachéite chronique

Trachéo-bronchite chronique

A l'exclusion de : bronchite chronique : • asthmatique (J44.-)
 • avec obstruction des voies respiratoires (J44.-)
 • emphysémateuse (J44.-)
 • simple et mucopurulente (J41.-)

maladie pulmonaire obstructive chronique SAI (J44.9)

J43 Emphysème

A l'exclusion de : bronchite emphysémateuse (obstructive) (J44.-)
 emphysème (dû à) :

- avec bronchite chronique (obstructive) (J44.-)
- compensateur (J98.3)
- inhalation d'agents chimiques, d'émanations, de fumées ou de gaz (J68.4)
- interstitiel (J98.2)
- néonatal (P25.0)
- médiastinal (J98.2)
- sous-cutané : • d'origine traumatique (T79.7)
 • résultant d'un acte à visée diagnostique et thérapeutique (sous-cutané) (T81.8)

- J43.0 Syndrome de MacLeod
 Emphysème unilatéral
 Hyperclarté pulmonaire unilatérale
 J43.1 Emphysème panlobulaire
 Emphysème panacinaire
 J43.2 Emphysème centro-lobulaire

J43.8 Autres emphysèmes

J43.9 Emphysème, sans précision

Bulle d'emphysème pulmonaire

Emphysème (pulmonaire) :

- SAI
- bulleux
- vésiculaire

J44 Autres maladies pulmonaires obstructives chroniques

Comprend : asthme obstructif chronique

bronchite :

- asthmatique (obstructive) chronique
- chronique avec obstruction des voies aériennes
- emphysémateuse chronique
- obstructive chronique [BPCO]

trachéo-bronchite obstructive chronique

A l'exclusion de : asthme (J45.-)

bronchiectasie (J47)

bronchite :

- asthmatique SAI (J45.9)

chronique :

- SAI (J42)
- simple et mucopurulente (J41.-)

emphysème (J43.-)

maladies du poumon dues à des agents externes (J60-J70)

trachéite chronique (J42)

trachéo-bronchite chronique (J42)

J44.0 Maladie pulmonaire obstructive chronique avec infection aiguë des voies respiratoires inférieures

A l'exclusion de : avec grippe (J09-J11)

J44.1 Maladie pulmonaire obstructive chronique avec épisodes aigus, sans précision

J44.8 Autres maladies pulmonaires obstructives chroniques précisées

Bronchite :

- asthmatique (obstructive) chronique SAI
- emphysémateuse chronique SAI
- obstructive chronique SAI

A l'exclusion de : avec infection aiguë des voies respiratoires inférieures (J44.0)
avec épisodes aigus (J44.1)

J44.9 Maladie pulmonaire obstructive chronique, sans précision

Maladie :

- chronique obstructive des voies aériennes SAI
- pulmonaire obstructive chronique SAI

J45 Asthme

A l'exclusion de : asthme (avec) :

- éosinophilie (J82)
- grave aigu (J46)
- obstructif chronique (J44.-)
- cardiaque (I50.1)

bronchite chronique asthmatique (obstructive) (J44.-)

état de mal asthmatique (J46)

maladies du poumon dues à des agents externes (J60-J70)

J45.0 Asthme à prédominance allergique

Asthme :

- allergique extrinsèque
- atopique

Bronchite allergique SAI

Rhinite allergique avec asthme

Rhume des foies avec asthme

J45.1 Asthme non allergique

Asthme :

- idiosyncrasique
- intrinsèque non allergique

J45.8 Asthme associé
Association d'états mentionnés en J45.0 et J45.1

J45.9 Asthme, sans précision
Asthme tardif
Bronchite asthmatique SAI

J46 État de mal asthmatique

Asthme grave aigu

J47 Bronchectasie

Bronchiolectasie

Dilatation des bronches [DDB]

A l'exclusion de : bronchectasie :

- congénitale (Q33.4)
- tuberculeuse (phase active) (A15-A16)

Maladies du poumon dues à des agents externes (J60-J70)

A l'exclusion de : asthme mentionné en J45.-

J60 à J64 Pneumoconioses (...)

La note d'exclusion *A l'exclusion de : associée à toutes formes de tuberculose classées en A15-A16 (J65)* introduite sous le titre de ces catégories est conforme au principe de monocodage habituel avec la CIM. Dans l'utilisation française, il est recommandé de ne pas tenir compte de cette consigne et de coder distinctement la pneumoconiose et la forme de tuberculose de l'appareil respiratoire si elles sont associées chez un même patient.

ATIH – Précisions sur l'utilisation de certains codes de la Cim-10 - Créé le 24 avril 2006

J60 Pneumoconiose des mineurs de charbon

Anthracose

Anthracosilicose

Poumon des mineurs de charbon

A l'exclusion de : — associée à toutes formes de tuberculose classées en A15-A16 (J65)

J61 Pneumoconiose due à l'amiante et à d'autres fibres minérales

Asbestose

A l'exclusion de : associée à toutes formes de tuberculose classées en A15-A16 (J65)
 plaque pleurale avec asbestose (J92.0)

J62 Pneumoconiose due à la poussière de silice

Comprend : fibrose silicotique (massive) du poumon

A l'exclusion de : — associée à toutes formes de tuberculose classées en A15-A16 (J65)

J62.0 Pneumoconiose due à la poussière de talc

J62.8 Pneumoconiose due à d'autres poussières de silice

Silicose SAI

J63 Pneumoconiose due à d'autres poussières inorganiques

A l'exclusion de : — associée à toutes formes de tuberculose classées en A15-A16 (J65)

J63.0 Aluminose (du poumon)

J63.1 Fibrose (du poumon) due à la bauxite

J63.2 Béryllose

J63.3 Fibrose (du poumon) due au graphite

J63.4 Sidérose

J63.5 Stannose

J63.8 Pneumoconiose due à d'autres poussières inorganiques précisées

J64 Pneumoconiose, sans précision

A l'exclusion de : — associée à toutes formes de tuberculose classées en A15–A16 (J65)

J65 Pneumoconiose associée à la tuberculose

Tous les états classés en J60–J64 associés à la tuberculose, toutes formes classées en A15–A16

J66 Affections des voies aériennes dues à des poussières organiques précisées

A l'exclusion de : bagasseuse (J67.1)
pneumopathie par hypersensibilité aux poussières organiques (J67.-)
poumon de fermier (J67.0)
syndrome réactionnel de dysfonction des voies respiratoires (J68.3)

J66.0 Byssinose

Affection des voies aériennes due aux poussières de coton

J66.1 Maladie des apprêteurs du lin

J66.2 Cannabinose

J66.8 Affection des voies aériennes due à d'autres poussières organiques précisées

J67 Pneumopathie par hypersensibilité aux poussières organiques

Comprend : alvéolite et pneumopathie allergiques dues à l'inhalation de poussières organiques, moisissures, actinomycètes, ou d'autre origine

A l'exclusion de : pneumopathie due à l'inhalation d'agents chimiques, d'émanations, de fumées ou de gaz (J68.0)

J67.0 Poumon de fermier

Maladie des moisissures de foin

Poumon des :
• faneurs
• moissonneurs
• travailleurs du foin

J67.1 Bagasseuse

Maladie due à la bagasse

Pneumopathie due à la bagasse

J67.2 Poumon des oiseleurs

Maladie ou poumon des éleveurs de :
• perruches
• pigeons

J67.3 Subérose

Maladie ou poumon des :
• manipulateurs de liège
• travailleurs du liège

J67.4 Poumon des malteurs

Alvéolite due à *Aspergillus clavatus*

J67.5 Poumon des champignonnistes

J67.6 Poumon des écorceurs d'érables

Alvéolite due à *Cryptostroma corticale*

Cryptostromose

J67.7 Maladie pulmonaire due aux systèmes de conditionnement et d'humidification de l'air

Alvéolite allergique due à des actinomycètes thermophiles, moisissures et autres micro-organismes se développant dans les systèmes de ventilation [climatisation]

J67.8 Pneumopathie par hypersensibilité à d'autres poussières organiques

Maladie due au séquoïa

Poumon des :
• fourreurs
• laveurs de fromage
• torréfacteurs de café
• travailleurs de préparations alimentaires à base de poissons

J67.9 Pneumopathie par hypersensibilité aux poussières organiques, sans précision

Alvéolite allergique (extrinsèque) SAI

Pneumopathie par hypersensibilité SAI

J68**Affections respiratoires dues à l'inhalation d'agents chimiques, d'émanations, de fumées et de gaz**

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier la cause.

- J68.0** Bronchite et pneumopathie dues à des agents chimiques, des émanations, des fumées et des gaz
Bronchite (aiguë) due à des agents chimiques
- J68.1** Oedème du poumon dû à des agents chimiques, des émanations, des fumées et des gaz
Oedème (aigu) du poumon dû à des agents chimiques
- J68.2** Inflammation des voies respiratoires supérieures due à des agents chimiques, des émanations, des fumées et des gaz, non classée ailleurs
- J68.3** Autres affections respiratoires aiguës et subaiguës dues à des agents chimiques, des émanations, des fumées et des gaz
Syndrome réactionnel de dysfonction des voies respiratoires
- J68.4** Affections respiratoires chroniques dues à des agents chimiques, des émanations, des fumées et des gaz
Bronchiolite oblitérante (chronique) (subaiguë) dû (due) à l'inhalation d'agents chimiques d'émanations, de fumées et de gaz
Emphysème (diffus) (chronique) dû (due) à l'inhalation d'agents chimiques d'émanations, de fumées et de gaz
Fibrose pulmonaire (chronique) dû (due) à l'inhalation d'agents chimiques d'émanations, de fumées et de gaz
- J68.8** Autres affections respiratoires dues à des agents chimiques, des émanations, des fumées et des gaz
- J68.9** Affection respiratoire due à des agents chimiques, des émanations, des fumées et des gaz, sans précision

J69**Pneumopathie due à des substances solides et liquides**

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier la cause.

A l'exclusion de : syndromes d'aspiration néonataux (P24.-)

- J69.0** Pneumopathie due à des aliments et des vomissements
Pneumopathie par aspiration (de) :
 - SAI
 - aliments (régurgités)
 - lait
 - sécrétions gastriques
 - vomissements*A l'exclusion de :* syndrome de Mendelson (J95.4)
- J69.1** Pneumopathie due à des huiles et des essences
Pneumopathie huileuse
- J69.8** Pneumopathie due à d'autres substances solides et liquides
Pneumopathie due à l'inhalation de sang

J70**Affections respiratoires dues à d'autres agents externes**

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier la cause.

- J70.0** Affections pulmonaires aiguës dues à une irradiation
Pneumopathie par irradiation
- J70.1** Affections pulmonaires chroniques et autres dues à une irradiation
Fibrose du poumon après irradiation
- J70.2** Affections pulmonaires interstitielles aiguës, médicamenteuses
- J70.3** Affections pulmonaires interstitielles chroniques, médicamenteuses
- J70.4** Affection pulmonaire interstitielle, médicamenteuse, sans précision
- J70.8** Affections respiratoires dues à d'autres agents externes précisés
- J70.9** Affection respiratoire due à un agent externe, sans précision

Autres maladies respiratoires touchant principalement le tissu interstitiel (J80-J84)

J80 Syndrome de détresse respiratoire de l'adulte [SDRA]

Maladie des membranes hyalines de l'adulte

J81 Oedème pulmonaire

Congestion pulmonaire (passive)

Oedème pulmonaire aigu

A l'exclusion de : oedème pulmonaire :

- avec mention de cardiopathie SAI ou d'insuffisance cardiaque (I50.1)
- dû à des agents :
 - chimiques (aigu) (J68.1)
 - externes (J60-J70)

pneumopathie hypostatique (J18.2)

J82 Éosinophilie pulmonaire, non classée ailleurs

Asthme avec éosinophiles

Éosinophilie tropicale (pulmonaire) SAI

Syndrome de Loffler

A l'exclusion de : due à (des) :

- affections disséminées du tissu conjonctif (M30-M36)

- aspergillose (B44.-)
- infection parasitaire précisée (B50-B83)
- médicaments (J70.2-J70.4)

J84 Autres affections pulmonaires interstitielles

A l'exclusion de : affections pulmonaires interstitielles médicamenteuses (J70.2-J70.4)

emphysème interstitiel (J98.2)

maladies du poumon dues à des agents externes (J60-J70)

~~pneumopathie lymphoïde interstitielle résultant de la maladie due au virus de l'immunodéficience humaine [VIH] (B22.1)~~

J84.0 Pneumopathies alvéolaires et pariéto-alvéolaires

Microlithiase alvéolaire du poumon

Protéïnose alvéolaire

J84.1 Autres affections pulmonaires interstitielles avec fibrose

Alvéolite fibreuse (cryptogénique)

Fibrose pulmonaire :

- diffuse
- idiopathique

Syndrome de Hamman-Rich

A l'exclusion de : fibrose pulmonaire (chronique) :

- après une irradiation (J70.1)
- due à l'inhalation d'agents chimiques, d'émanations, de fumées ou de gaz (J68.4)

J84.8 Autres affections pulmonaires interstitielles précisées

J84.9 Affection pulmonaire interstitielle, sans précision

Pneumopathie interstitielle SAI

Maladies suppurées et nécrotiques des voies respiratoires inférieures (J85-J86)

J85 Abscess du poumon et du médiastin

J85.0 Gangrène et nécrose du poumon

J85.1 Abscess du poumon avec pneumopathie

A l'exclusion de : avec pneumopathie due à un micro-organisme précisé (J09-J16)

J85.2 Abscess du poumon sans pneumopathie

Abscess du poumon SAI

J85.3 Abscess du médiastin

J86 Pyothorax

Comprend : abcès :
 • pleural
 • thoracique
 empyème
 pyopneumothorax

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (B95-B97) pour identifier l'agent infectieux.

A l'exclusion de : dû à la tuberculose (A15-A16)

J86.0 **Pyothorax avec fistule**

J86.9 **Pyothorax sans fistule**

Autres affections de la plèvre (J90-J94)

J90 Épanchement pleural, non classé ailleurs

Pleurite avec épanchement

A l'exclusion de : épanchement (pleural) chyleux (J94.0)
 inflammation de la plèvre SAI (R09.1)
 tuberculeux (A15-A16)

J91* Épanchement pleural au cours de maladies classées ailleurs

J92 Plaque pleurale

Comprend : épaissement pleural fibreux
 pachypleurite

J92.0 **Plaque pleurale avec asbestose**

J92.9 **Plaque pleurale sans asbestose**

Plaque pleurale SAI

J93 Pneumothorax

A l'exclusion de : pneumothorax :
 • au cours de tuberculose (phase active) (A15-A16)
 • congénital ou périnatal (P25.1)
 • traumatique (S27.0)
 pyopneumothorax (J86.-)

J93.0 **Pneumothorax spontané avec pression positive**

J93.1 **Autres pneumothorax spontanés**

J93.8 **Autres pneumothorax**

J93.9 **Pneumothorax, sans précision**

J94 Autres affections pleurales

A l'exclusion de : affections pleurales tuberculeuses (phase active) (A15-A16)
 hémopneumothorax traumatique (S27.2)
 hémothorax traumatique (S27.1)
 inflammation de la plèvre SAI (R09.1)

J94.0 **Épanchement chyleux**
 Épanchement chyliforme

J94.1 **Fibrothorax**

J94.2 **Hémothorax**

Hémopneumothorax

J94.8 **Autres affections pleurales précisées**

Hydrothorax

J94.9 Affection pleurale, sans précision

Autres maladies de l'appareil respiratoire (J95-J99)

J95

Troubles respiratoires après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classés ailleurs

A l'exclusion de : affections pulmonaires dues à une irradiation (J70.0-J70.1)
emphysème (sous-cutané) résultant d'un acte à visée diagnostique et thérapeutique (T81.8)

- J95.0 Fonctionnement défectueux d'une trachéostomie**
Fistule trachéo-oesophagienne consécutive à une trachéostomie
Hémorragie de l'orifice de la trachéostomie
Infection de l'orifice de la trachéostomie
Obstruction de l'orifice de la trachéostomie
- J95.1 Insuffisance pulmonaire aiguë consécutive à une intervention chirurgicale thoracique**
- J95.2 Insuffisance pulmonaire aiguë consécutive à une intervention chirurgicale non thoracique**
- J95.3 Insuffisance pulmonaire chronique consécutive à une intervention chirurgicale**
- J95.4 Syndrome de Mendelson**
A l'exclusion de : compliquant :
• grossesse (O29.0)
• puerpéralité (O89.0)
• travail et accouchement (O74.0)
- J95.5 Sténose sous-glottique après un acte à visée diagnostique et thérapeutique**
- J95.8 Autres troubles respiratoires après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classés ailleurs**
- J95.9 Trouble respiratoire après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, sans précision**

J96

Insuffisance respiratoire, non classée ailleurs

A l'exclusion de : insuffisance cardio-pulmonaire (R09.2)
détresse respiratoire du nouveau-né (P22.0)
syndrome de détresse respiratoire de l'adulte [SDRA] (J80)
troubles respiratoires après un acte à visée diagnostique et thérapeutique (J95.-)

- J96.0 Insuffisance respiratoire aiguë**
L'utilisation du code **J96.0 Insuffisance respiratoire aiguë** nécessite que le dossier comporte la mention d'une insuffisance respiratoire aiguë ou d'une détresse respiratoire, et la constatation au cours du séjour d'une saturation en oxygène (SaO₂) inférieure à 90% ou d'une pression partielle dans le sang artériel (PaO₂) inférieure à 60 mm de mercure en air ambiant.
In « GUIDE MÉTHODOLOGIQUE DE PRODUCTION DES INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIVITÉ MÉDICALE ET À SA FACTURATION EN MÉDECINE, CHIRURGIE, OBSTÉTRIQUE ET ODONTOLOGIE », ATIH p. 89, janvier 2010
- J96.1 Insuffisance respiratoire chronique**
L'utilisation du code **J96.1 Insuffisance respiratoire chronique** nécessite que le dossier mentionne l'existence d'une insuffisance respiratoire chronique ou d'une affection respiratoire chronique et la constatation d'une PaO₂ inférieure à 60 mm de mercure en air ambiant de manière prolongée.
In « GUIDE MÉTHODOLOGIQUE DE PRODUCTION DES INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIVITÉ MÉDICALE ET À SA FACTURATION EN MÉDECINE, CHIRURGIE, OBSTÉTRIQUE ET ODONTOLOGIE », ATIH p. 89, janvier 2010
- J96.1+0 Insuffisance respiratoire chronique obstructive**
- J96.1+1 Insuffisance respiratoire chronique restrictive**
- J96.9 Insuffisance respiratoire, sans précision**

J98 Autres troubles respiratoires

A l'exclusion de : apnée (du) : • SAI (R06.8)
 • nouveau-né (P28.4)
 • sommeil (G47.3)
 • nouveau-né (P28.3)

J98.0 Affections des bronches, non classées ailleurs

Broncholithiase
 Calcification des bronches
 Sténose des bronches
 Ulcère des bronches
 Collapsus trachéo-bronchique
 Dyskinésie trachéo-bronchique

J98.1 Collapsus pulmonaire

Atélectasie
 Collapsus du poumon
A l'exclusion de : atélectasie (du) : • ~~au cours de tuberculose (phase active) (A15-A16)~~
 • nouveau-né (P28.0-P28.1)

J98.2 Emphysème interstitiel

Emphysème médiastinal
A l'exclusion de : emphysème (du) :
 • SAI (J43.9)
 • foetus et nouveau-né (P25.0)
 • résultant d'une intervention chirurgicale (sous-cutané) (T81.8)
 • sous-cutané d'origine traumatique (T79.7)

J98.3 Emphysème compensateur**J98.4 Autres affections pulmonaires**

Calcification du poumon
 Lithiase pulmonaire
 Maladie (du) : • kystique du poumon (acquise)
 • poumon SAI

J98.5 Maladies du médiastin, non classées ailleurs

Fibrose du médiastin
 Hernie du médiastin
 Rétraction du médiastin
 Médiastinite
A l'exclusion de : abcès du médiastin (J85.3)

J98.6 Maladies du diaphragme

Diaphragmatite
 Paralysie du diaphragme
 Relâchement diaphragmatique
A l'exclusion de : hernie diaphragmatique (K44.-)
 • congénitale (Q79.0)
 malformation congénitale du diaphragme NCA (Q79.1)

J98.60 Paralysie du diaphragme

Relâchement diaphragmatique

J98.68 Autres maladies du diaphragme

Diaphragmatite
A l'exclusion de : hernie diaphragmatique (K44.-)
 • congénitale (Q79.0)
 malformation congénitale du diaphragme NCA (Q79.1)

J98.8 Autres troubles respiratoires précisés**J98.9 Trouble respiratoire, sans précision**

Maladie respiratoire (chronique) SAI

J99* Troubles respiratoires au cours de maladies classées ailleurs

J99.0* Maladie pulmonaire rhumatoïde (M05.1 †)

J99.1* Troubles respiratoires au cours d'autres affections disséminées du tissu conjonctif

Troubles respiratoires au cours de :

- dermatomyosite (M33.0-M33.1 †)
- granulomatose de Wegener (M31.3 †)
- lupus érythémateux disséminé (M32.1 †)
- polymyosite (M33-2 †)
- sclérodermie (M34.8 †)
- syndrome de Gougerot-Sjogren (M35-0 †)

J99.8* Troubles respiratoires au cours d'autres maladies classées ailleurs

Troubles respiratoires au cours de :

- abcès amibien du poumon (A06.5 †)
- cryoglobulinémie (D89.1 †)
- spondylarthrite ankylosante (M45 †)
- sporotrichose (B42.0 †)
- syphilis (A52.7 †)

CHAPITRE XI

Maladies de l'appareil digestif (K00-K93)

A l'exclusion de :

- certaines affections dont l'origine se situe dans la période périnatale (P00-P96)
- certaines maladies infectieuses et parasitaires (A00-B99)
- complications de la grossesse, de l'accouchement et de la puerpéralité (O00-O99)
- lésions traumatiques, empoisonnements et certaines autres conséquences de causes externes (S00-T98)
- maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques (E00-E90)
- malformations congénitales et anomalies chromosomiques (Q00-Q99)
- symptômes, signes et résultats anormaux d'examens cliniques et de laboratoire, non classés ailleurs (R00-R99)
- tumeurs (C00-D48)

Ce chapitre comprend les groupes suivants :

K00-K14	Maladies de la cavité buccale, des glandes salivaires et des maxillaires
K20-K31	Maladies de l'oesophage, de l'estomac et du duodénum
K35-K38	Maladies de l'appendice
K40-K46	Hernies
K50-K52	Entérites et colites non infectieuses
K55-K63	Autres maladies de l'intestin
K65-K67	Maladies du péritoine
K70-K77	Maladies du foie
K80-K87	Maladies de la vésicule biliaire, des voies biliaires et du pancréas
K90-K93	Autres maladies de l'appareil digestif

Les catégories de ce chapitre comprenant des astérisques sont les suivantes :

K23*	Atteintes de l'oesophage au cours de maladies classées ailleurs
K67*	Atteintes péritonéales au cours de maladies infectieuses classées ailleurs
K77*	Atteintes hépatiques au cours de maladies classées ailleurs
K87*	Atteintes de la vésicule biliaire, des voies biliaires et du pancréas au cours de maladies classées ailleurs
K93*	Atteintes d'autres organes digestifs au cours de maladies classées ailleurs

Maladies de la cavité buccale, des glandes salivaires et des maxillaires (K00-K14)

K00 Troubles de l'odontogénèse

A l'exclusion de : dents incluses et enclavées (K01.-)

K00.0 Anodontie

Hypodontie

Oligodontie

K00.1 Dents surnuméraires

Dents supplémentaires

Distomolaire

Mesiodens

Paramolaire

Quatrième molaire

K00.2 Anomalies de volume et de forme des dents

Concrescence dentaire

Fusion dentaire

Gémination dentaire

Dens in dente

Dent : • conique

• évaginée

• invaginée

Enamélome

Macrodontie

Microdontie

Taurodontisme

Tubercule paramolaire

A l'exclusion de : tubercule de Carabelli, qui est considéré comme normal et ne doit pas être codé

K00.3 Dents tachetées

Émail tacheté

Fluorose dentaire

Taches de l'émail non associées à la fluorose

A l'exclusion de : dépôts [accrétions] sur les dents (K03.6)

K00.4 Troubles de la formation des dents

Aplasia et hypoplasia du cément

Dent hypoplasique de Turner

Dislocation du germe dentaire

Hypoplasie de l'émail (néonatale) (postnatale) (prénatale)

Odontodysplasie régionale

A l'exclusion de : dents tachetées (K00.3)

incisives de Hutchinson et dents de Moser au cours de syphilis congénitale

(A50.5)

K00.5 Anomalies héréditaires de la structure dentaire, non classées ailleurs

Amelogenesis imperfecta

Dentinogenesis imperfecta

Odontogenesis imperfecta

Dent en coquille

Dysplasie de la dentine

K00.6 Troubles de l'éruption dentaire

Chute prématurée des dents temporaires

Dent : • natale

• néonatale

• précoce

Éruption dentaire prématurée

Rétention dentaire [dents temporaires persistantes]

K00.7 Syndrome d'éruption dentaire

- K00.8** **Autres troubles de l'odontogénèse**
 Changement de couleur pendant la formation de la dent
 Pigmentation intrinsèque des dents SAI
- K00.9** **Troubles de l'odontogénèse, sans précision**
 Troubles du développement des dents SAI

K01 **Dents incluses et enclavées**

A l'exclusion de : dents incluses et enclavées avec position anormale de ces dents ou des dents adjacentes (K07.3)

- K01.0** **Dents incluses**
 Une dent incluse est une dent qui n'est pas sortie, sans qu'une autre dent fasse obstacle.
- K01.1** **Dents enclavées**
 Une dent enclavée est une dent qui n'est pas sortie parce qu'une autre dent fait obstacle à sa sortie.

K02 **Caries dentaires**

- K02.0** **Carie limitée à l'émail**
 Taches blanches [caries initiales]
- K02.1** **Carie de la dentine**
- K02.2** **Carie du ciment**
- K02.3** **Carie dentaire stabilisée**
- K02.4** **Odontoclasie**
 Mélanodontie infantile
 Mélanodontoclasie
- K02.8** **Autres caries dentaires**
- K02.9** **Carie dentaire, sans précision**

K03 **Autres maladies des tissus dentaires durs**

A l'exclusion de : bruxisme (F45.8)
 caries dentaires (K02.-)
 grincement des dents SAI (F45.8)

- K03.0** **Attrition excessive des dents**
 Usure : • occlusale des dents
 • proximale des dents
- K03.1** **Abrasion des dents**
 Abrasion : • habituelle des dents
 • par dentifrice des dents
 • professionnelle des dents
 • rituelle des dents
 • traditionnelle des dents
 Anomalie en coin SAI des dents
- K03.2** **Érosion des dents**
 Érosion des dents : • SAI
 • due à : • médicaments
 • régime alimentaire
 • vomissements persistants
 • idiopathique
 • professionnelle
- K03.3** **Résorption pathologique des dents**
 Granulome pulpaire
 Résorption dentaire (externe)
- K03.4** **Hypercémentose**
 Hyperplasie cémentaire
- K03.5** **Ankylose dentaire**

- K03.6 Dépôts [accrétions] sur les dents**
Dépôts [accrétions] sur les dents :
 - bétel
 - materia alba
 - noir
 - orange
 - tabac
 - vert
Pigmentation des dents :
 - SAI
 - extrinsèque SAI
Tartre (dentaire) :
 - sous-gingival
 - sus-gingival
- K03.7 Modification de la teinte des tissus dentaires durs après l'éruption**
A l'exclusion de : dépôts [accrétions] sur les dents (K03.6)
- K03.8 Autres maladies précisées des tissus dentaires durs**
Émail irradié
Hypersensibilité de la dentine
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier éventuellement l'irradiation.
- K03.9 Maladie des tissus dentaires durs, sans précision**

K04 Maladies de la pulpe et des tissus périapicaux

- K04.0 Pulpite**
Abscess pulpaire
Polype pulpaire
Pulpite :
 - aiguë
 - chronique (hyperplasique) (ulcéralive)
 - suppurée
- K04.1 Nécrose pulpaire**
Gangrène pulpaire
- K04.2 Dégénérescence pulpaire**
Calcifications pulpaire
Denticules
Pulpolithes
- K04.3 Formation anormale de tissus dentaires durs dans la pulpe**
Dentine secondaire ou irrégulière
- K04.4 Périodontite apicale aiguë d'origine pulpaire**
Périodontite apicale aiguë SAI
- K04.5 Périodontite apicale chronique**
Granulome apical ou périapical
Périodontite apicale SAI
- K04.6 Abscess périapical avec fistule**
Abscess :
 - dentaire avec fistule
 - dento-alvéolaire avec fistule
- K04.7 Abscess périapical sans fistule**
Abscess :
 - dentaire SAI
 - dento-alvéolaire SAI
 - périapical SAI
- K04.8 Kyste radulaire**
Kyste :
 - apical (périodontal)
 - périapical
 - résiduel radulaire
A l'exclusion de : kyste périodontal latéral (K09.0)
- K04.9 Maladies de la pulpe et des tissus périapicaux, autres et sans précision**

K05 Gingivite et maladies périodontales**K05.0 Gingivite aiguë**

A l'exclusion de : gingivite ulcéro-nécrotique aiguë (A69.1)
gingivo-stomatite herpétique [herpes simplex] (B00.2)

K05.1 Gingivite chronique

Gingivite (chronique) :

- SAI
- desquamative
- hyperplasique
- marginale simple
- ulcéralive

K05.2 Périodontite aiguë

Abcès :

- parodontal
- périodontal

Péricoronarite aiguë

A l'exclusion de : abcès

- périapical (K04.7)
- avec fistule (K04.6)

périodontite apicale aiguë (K04.4)

K05.3 Périodontite chronique

Péricoronarite chronique

Périodontite :

- SAI
- complexe
- simple

K05.4 Parodontose

Parodontose juvénile

K05.5 Autres maladies périodontales**K05.6 Maladie périodontale, sans précision****K06 Autres affections de la gencive et de la crête alvéolaire édentée**

A l'exclusion de : atrophie de la crête alvéolaire édentée (K08.2)
gingivite :

- SAI (K05.1)
- aiguë (K05.0)
- chronique (K05.1)

K06.0 Rétraction gingivale

Retrait gingival (généralisé) (localisé) (post-infectieux) (post-opératoire)

K06.1 Hyperplasie gingivale

Fibromatose gingivale

K06.2 Lésions gingivales et de la crête alvéolaire édentée, associées à un traumatisme

Hyperplasie par irritation de la crête édentée (due à une prothèse)

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier la cause.

K06.8 Autres affections précisées de la gencive et de la crête alvéolaire édentée

Crête gingivale flottante

Epulis (à) :

- cellules géantes
- fibreux

Granulome :

- gingival pyogène
- périphérique à cellules géantes

Gingivorragie

K06.9 Affection de la gencive et de la crête alvéolaire édentée, sans précision

- K07 Anomalies dento-faciales [y compris les malocclusions]**
A l'exclusion de : atrophie ou hypertrophie hémifaciale (Q67.4)
hyperplasie ou hypoplasie condylienne unilatérale (K10.8)
- K07.0 Anomalies importantes de dimension des mâchoires**
Hyperplasie, hypoplasie :
 - mandibulaire
 - maxillaireMacrognathie (mandibulaire) (maxillaire)
Micrognathie (mandibulaire) (maxillaire)
A l'exclusion de : acromégalie (E22.0)
syndrome de Robin (Q87.0)
- K07.1 Anomalies de rapport entre les mâchoires et la base du crâne**
Asymétrie des mâchoires
Prognathie (mandibulaire) (maxillaire)
Rétrognathie (mandibulaire) (maxillaire)
- K07.2 Anomalies de rapport entre les arcades dentaires**
Béance occlusale dentaire (antérieure) (postérieure)
Déviation médiane de l'arcade dentaire
Distocclusion
Mésiocclusion
Occlusion linguale postérieure des dents inférieures
Supra-alvéolite (antérieure) (postérieure)
Surocclusion :
 - horizontale
 - profonde
 - verticaleSurplomb
- K07.3 Malposition des dents**
Chevauchement d'une ou de plusieurs dents
Déplacement d'une ou de plusieurs dents
Diastème d'une ou de plusieurs dents
Espacement anormal d'une ou de plusieurs dents
Rotation d'une ou de plusieurs dents
Transposition d'une ou de plusieurs dents
Dents incluses ou enclavées avec position anormale de ces dents ou des dents adjacentes
A l'exclusion de : dents incluses et enclavées sans malposition (K01.-)
- K07.4 Malocclusion, sans précision**
- K07.5 Anomalies dento-faciales fonctionnelles**
Fermeture anormale des maxillaires
Malocclusion due à :
 - déglutition anormale
 - habitudes impliquant la langue, les lèvres ou les doigts
 - respiration buccale*A l'exclusion de :* bruxisme (F45.8)
grincement des dents SAI (F45.8)
- K07.6 Lésions de l'articulation temporo-mandibulaire**
Complexe ou syndrome de Costen
Dysfonctionnement de l'articulation temporo-mandibulaire
Mâchoire à ressort
Syndrome de dysfonctionnement douloureux de l'articulation temporo-mandibulaire
Comprend : luxation récidivante, arthrose, claquement et autres atteintes du ménisque temporo-mandibulaire, arthralgie, ankylose, ostéo-arthrite
A l'exclusion de : entorse récente de l'articulation temporo-mandibulaire (S03.4)
luxation récente de l'articulation temporo-mandibulaire (S03.0)
- K07.8 Autres anomalies dento-faciales**
- K07.9 Anomalie dento-faciale, sans précision**

K08 Autres affections des dents et du parodonte

- K08.0 Exfoliation dentaire due à des causes générales
 K08.1 Perte de dents consécutive à accident, extraction ou affection périodontale localisée
 K08.2 Atrophie de la crête alvéolaire édentée
 K08.3 Racine dentaire laissée en place
 K08.8 Autres affections précisées des dents et du parodonte

Algies dentaires SAI
 Hypertrophie de la crête alvéolaire SAI
 Hypoplasie de la crête alvéolaire
 Irrégularité de la crête alvéolaire

K08.9 Affection des dents et du parodonte, sans précision

Aunis p.75 : on rencontre souvent l'expression « mauvais état bucco-dentaire ». Ce libellé imprécis ne peut être codé que K08.9. Il est donc préférable de faire préciser les différentes lésions.

K09 Kystes de la région buccale, non classés ailleurs

Comprend : lésions ayant les caractéristiques histologiques d'un kyste anévrisimal et d'une autre lésion fibro-osseuse

A l'exclusion de : kyste radiculaire (K04.8)

K09.0 Kystes dentaires liés au développement (odontogènes)

Kyste :

- dentigère
- épidermoïde
- folliculaire
- gingival
- lié à l'éruption dentaire
- périodontal latéral
- primordial

K09.1 Kystes de la région buccale non liés au développement dentaire

Kyste (de) :

- canal incisif
- globulo-maxillaire
- médian palatin
- naso-palatin
- papille palatine

K09.2 Autres kystes de la mâchoire

Kyste de la mâchoire :

- SAI
- anévrisimal
- hémorragique
- traumatique

A l'exclusion de : kyste (de) :

- latent des maxillaires (K10.0)
- Stafne (K10.0)

K09.8 Autres kystes de la région buccale, non classés ailleurs

Kyste :

- dermoïde de la bouche
- épidermoïde de la bouche
- lympho-épithélial de la bouche
- naso-alvéolaire
- naso-labial

Perles d'Epstein

K09.9 Kyste de la région buccale, sans précision**K10 Autres maladies des mâchoires****K10.0 Maladies liées au développement des mâchoires**

Kyste (de) :

- latent des maxillaires
- Stafne

Torus :

- mandibulaire
- palatin

- K10.1 Granulome à cellules géantes, central**
Granulome à cellules géantes SAI
A l'exclusion de : granulome périphérique à cellules géantes (K06.8)
- K10.2 Affections inflammatoires des mâchoires**
Ostéite
Ostéomyélite (néonatale) de la mâchoire (aiguë)
Ostéoradionécrose (chronique) (purulente)
Périostite
Séquestre du maxillaire
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier éventuellement l'irradiation.
- K10.3 Alvéolite des mâchoires**
Alvéolite sèche
Ostéite alvéolaire
- K10.8 Autres maladies précisées des mâchoires**
Chérubisme
Dysplasie fibreuse de la mâchoire
Exostose de la mâchoire
Hyperplasie condylienne unilatérale
Hypoplasie condylienne unilatérale
- K10.9 Maladie des mâchoires, sans précision**

K11 Maladies des glandes salivaires

- K11.0 Atrophie des glandes salivaires**
- K11.1 Hypertrophie des glandes salivaires**
- K11.2 Sialoadénite**
A l'exclusion de : fièvre uvéo-parotidienne [Heerfordt] (D86.8)
parotidite épidémique (B26.-)
- K11.3 Abscesses des glandes salivaires**
- K11.4 Fistule des glandes salivaires**
A l'exclusion de : fistule congénitale des glandes salivaires (Q38.4)
- K11.5 Sialolithiase**
Calcul des glandes salivaires ou d'un canal excréteur
Lithiase des glandes salivaires ou d'un canal excréteur
- K11.6 Mucocele des glandes salivaires**
Grenouillette
Kyste muqueux :
 - par épanchement des glandes salivaires
 - rétentionnel des glandes salivaires
- K11.7 Troubles de la sécrétion salivaire**
Hypoptyalisme
Ptyalisme
Xérostomie
A l'exclusion de : sécheresse de la bouche SAI (R68.2)
- K11.8 Autres maladies des glandes salivaires**
Lésion lympho-épithéliale bénigne des glandes salivaires
Maladie de Mikulicz
Rétrécissement d'un canal salivaire
Sténose d'un canal salivaire
Sialectasie
Sialométaplasie nécrosante
A l'exclusion de : syndrome de Gougerot-Sjögren (M35.0)
- K11.9 Maladie des glandes salivaires, sans précision**
Sialo-adénopathie SAI

K12 Stomatites et affections apparentées

A l'exclusion de : cancrum oris (A69.0)
 chéilite (K13.0)
 gingivo-stomatite herpétique [herpes simplex] (B00.2)
 noma (A69.0)
 stomatite gangréneuse (A69.0)

K12.0 Aphtes buccaux récidivants

Aptose de Bednar
 Périadénite muqueuse nécrotique récidivante
 Stomatite : • aphteuse (majeure) (mineure)
 • herpétiforme
 Ulcération aphteuse récidivante

K12.1 Autres formes de stomatite

Stomatite : • SAI
 • due à une prothèse
 • ulcéreuse
 • vésiculeuse

Aunis p.75 : comprend les mucites buccales. Utiliser au besoin un code du chapitre XX pour en préciser la cause.

K12.2 Phlegmon et abcès de la bouche

Abcès sous-maxillaire
 Phlegmon du plancher de la bouche
A l'exclusion de : abcès (de) : • glandes salivaires (K11.3)
 • langue (K14.0)
 • péri-amygdalien (J36)
 • périapical (K04.6-K04.7)
 • périodontal (K05.2)

K13 Autres maladies des lèvres et de la muqueuse buccale

Comprend : anomalies de l'épithélium de la langue
A l'exclusion de : certaines affections de la gencive et de la crête alvéolaire édentée (K05-K06)
 kystes de la région buccale (K09.-)
 maladies de la langue (K14.-)
 stomatites et affections apparentées (K12.-)

K13.0 Maladies des lèvres

Chéilite : • SAI
 • commissurale
 • exfoliatrice
 • glandulaire
 Chéilodynie
 Chéilose
 Perlèche NCA
A l'exclusion de : ariboflavinose (E53.0)
 chéilite liée à une irradiation (L55-L59)
 perlèche due à : • candidose (B37.8)
 • carence en riboflavine (E53.0)

K13.1 Morsure de la joue et de la lèvre

K13.2 Leucoplasie et autres anomalies de l'épithélium buccal, y compris la langue

Erythroplasie de l'épithélium buccal, y compris la langue
 Leuco-oedème de l'épithélium buccal, y compris la langue
 Leucokératose nicotinique du palais
 Palais du fumeur
A l'exclusion de : tricholeucoplasie (K13.3)

K13.3 Tricholeucoplasie

K13.4 Granulome et lésions pseudo-granulomateuses de la muqueuse buccale

Granulome : • éosinophile de la muqueuse buccale
• pyogène de la muqueuse buccale
Xanthome verruqueux de la muqueuse buccale

K13.5 Fibrose sous-muqueuse de la bouche

Fibrose sous-muqueuse de la langue

K13.6 Hyperplasie inflammatoire de la muqueuse buccale

A l'exclusion de : hyperplasie inflammatoire de la crête édentée (due à une prothèse) (K06.2)

K13.7 Lésions de la muqueuse buccale, autres et sans précision

Mucinoïse focale orale

Communication bucco-sinusienne

La Cim ne propose pas de codage précis de cette affection. Nous conseillons d'employer **K13.7**

Lésions de la muqueuse buccale, autres et sans précision, car les fistules buccales y sont incluses.

ATI – Consignes de codage – Maladies de l'appareil digestif, Fascicule II - Créé le 15 mars 2008

K14 Maladies de la langue

A l'exclusion de : érythroplasie
hyperplasie épithéliale en foyer de la langue (K13.2)
leuco-oedème [oedème blanc] en foyer de la langue (K13.2)
leucoplasie en foyer de la langue (K13.2)
fibrose sous-muqueuse de la langue (K13.5)
macroglossie (congénitale) (Q38.2)
tricholeucoplasie (K13.3)

K14.0 Glossite

Abcès de la langue
Ulcération (traumatique) de la langue
A l'exclusion de : glossite atrophique (K14.4)

K14.1 Langue géographique

Glossite : • exfoliatrice marginée
• migratoire bénigne

K14.2 Glossite losangique médiane

K14.3 Hypertrophie des papilles linguales

Hypertrophie des papilles foliées
Langue : • chargée
• noire villoseuse

Hyperkératose linguale

K14.4 Atrophie des papilles de la langue

Glossite atrophique

K14.5 Langue plicaturée

Langue : • fissurée
• scrotale
• striée

A l'exclusion de : fissure congénitale de la langue (Q38.3)

K14.6 Glossodynie

Glossalgie
Glossopyrosis

K14.8 Autres maladies de la langue

Atrophie de la langue
Hypertrophie de la langue
Langue crénelée

K14.9 Maladie de la langue, sans précision

Glossopathie SAI

Maladies de l'oesophage, de l'estomac et du duodénum (K20-K31)

A l'exclusion de : hernie hiatale (K44.-)

K20 Oesophagite

Abcès de l'oesophage

Oesophagite :

- SAI
- chimique
- peptique

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier la cause.

A l'exclusion de : avec reflux gastro-oesophagien (K21.0)
érosion de l'oesophage (K22.1)
oesophagite par reflux (K21.0)
oesophagite ulcéreuse (K22.1)

K21 Reflux gastro-oesophagien

K21.0 Reflux gastro-oesophagien avec oesophagite

Oesophagite par reflux

K21.9 Reflux gastro-oesophagien sans oesophagite

Reflux oesophagien SAI

K22 Autres maladies de l'oesophage

A l'exclusion de : varices oesophagiennes (I85.-)

K22.0 Achalasie du cardia

Achalasie SAI

Cardiospasme

A l'exclusion de : cardiospasme congénital (Q39.5)

K22.1 Ulcère de l'oesophage

Érosion de l'oesophage

Ulcère de l'oesophage :

- SAI
- dû à l'ingestion de :
 - médicaments
 - produits chimiques
- fongique
- peptique

Oesophagite ulcéreuse

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier la cause.

K22.2 Obstruction de l'oesophage

Compression de l'oesophage

Constriction de l'oesophage

Rétrécissement de l'oesophage

Sténose de l'oesophage

A l'exclusion de : sténose ou rétrécissement congénital(e) de l'oesophage (Q39.3)

K22.3 Perforation de l'oesophage

Rupture de l'oesophage

A l'exclusion de : perforation traumatique de l'oesophage (partie thoracique) (S27.8)

K22.4 Dyskinésie de l'oesophage

Oesophage en tire-bouchon

Spasme (de) :

- œsophage
- diffus de l'oesophage

A l'exclusion de : cardiospasme (K22.0)

K22.5 Diverticule acquis de l'oesophage

Poche oesophagienne, acquise

A l'exclusion de : diverticule (congénital) de l'oesophage (Q39.6)

K22.6 Syndrome de dilacération hémorragique gastro-oesophagienne

Syndrome de Mallory-Weiss

- K22.7 Endobrachyoesophage**
Maladie [syndrome] [muqueuse] de Barrett
A l'exclusion de : avec ulcération [ulcère de Barrett] (K22.1)
- K22.8 Autres maladies précisées de l'oesophage**
Hémorragie de l'oesophage SAI
- K22.9 Maladie de l'oesophage, sans précision**

K23* Atteintes de l'oesophage au cours de maladies classées ailleurs

- K23.0*** Oesophagite tuberculeuse (A18.8†)
- K23.1*** Méga-oesophage au cours de la maladie de Chagas (B57.3 †)
- K23.8*** Atteintes de l'oesophage au cours d'autres maladies classées ailleurs
- K23.80*** Oesophagite herpétique (B00.8 †)
- K23.81*** Oesophagite à candida (B37.8 †)
- K23.88*** Atteintes de l'oesophage au cours de maladies classées ailleurs, autres

Les subdivisions suivantes peuvent être utilisées comme quatrième chiffre avec les catégories K25-K28 :

- .0 Aigu avec hémorragie
- .1 Aigu avec perforation
- .2 Aigu avec hémorragie et perforation
- .3 Aigu sans hémorragie ni perforation
- .4 Chronique ou non précisé, avec hémorragie
- .5 Chronique ou non précisé, avec perforation
- .6 Chronique ou non précisé, avec hémorragie et perforation
- .7 Chronique sans hémorragie ni perforation
- .9 Non précisé comme étant aigu ou chronique, sans hémorragie ni perforation

K25 Ulcère de l'estomac

[\[Voir les subdivisions ci-dessus\]](#)

Comprend : érosion (aiguë) de l'estomac ulcère : • gastrique
• pylorique

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier éventuellement le médicament.

A l'exclusion de : gastrite érosive hémorragique aiguë (K29.0)
ulcère digestif SAI (K27.-)

K26 Ulcère du duodénum

[\[Voir les subdivisions ci-dessus\]](#)

Comprend : érosion (aiguë) du duodénum ulcère : • duodéal
• post-pylorique

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier éventuellement le médicament.

A l'exclusion de : ulcère digestif SAI (K27.-)

K27 Ulcère digestif, de siège non précisé

[\[Voir les subdivisions ci-dessus\]](#)

Comprend : ulcère gastro-duodéal SAI

A l'exclusion de : ulcère gastro-duodéal du nouveau-né (P78.8)

K28 **Ulcère gastro-jéjunal**[\[Voir les subdivisions ci-dessus\]](#)

Comprend : ulcère (peptique) ou érosion :

- anastomotique
- gastro-colique
- gastro-intestinal(e)
- gastro-jéjunal(e)
- jéjunal(e)
- marginal(e)
- stomal(e)

ulcère peptique :

- SAI
- post-opératoire

A l'exclusion de : ulcère primaire de l'intestin grêle (K63.3)

K29 **Gastrite et duodénite**

A l'exclusion de : gastrite ou gastro-entérite à éosinophiles (K52.8)
syndrome de Zollinger-Ellison (E16.4)

K29.0 **Gastrite hémorragique aiguë**

Gastrite aiguë (érosive) avec hémorragie

A l'exclusion de : érosion (aiguë) de l'estomac (K25.-)

K29.1 **Autres gastrites aiguës****K29.2** **Gastrite alcoolique****K29.3** **Gastrite chronique superficielle****K29.4** **Gastrite chronique atrophique**

Gastrite atrophique

K29.5 **Gastrite chronique, sans précision**

Gastrite chronique, type :

- antral
- fundique

K29.6 **Autres gastrites**

Gastrite :

- granulomateuse
- hypertrophique géante

Maladie de Ménétrier

K29.7 **Gastrite, sans précision****K29.8** **Duodénite****K29.9** **Gastro-duodénite, sans précision****K30** **Dyspepsie**

Indigestion

A l'exclusion de : dyspepsie :

- nerveuse (F45.3)
- névrotique (F45.3)
- psychogène (F45.3)

pyrosis (R12)

K31 **Autres maladies de l'estomac et du duodénum**

Comprend : troubles fonctionnels de l'estomac

A l'exclusion de : diverticules du duodénum (K57.0-K57.1)
hémorragie gastro-intestinale (K92.0-K92.2)

K31.0 **Dilatation aiguë de l'estomac**

Distension aiguë de l'estomac

K31.1 **Sténose pylorique hypertrophique de l'adulte**

Sténose pylorique SAI

A l'exclusion de : sténose congénitale ou infantile du pylore (Q40.0)

K31.2 **Estomac en sablier et sténose de l'estomac**

A l'exclusion de : contraction en sablier de l'estomac (K31.8)
estomac en sablier, congénital (Q40.2)

K31.3 Spasme du pylore, non classé ailleurs
A l'exclusion de : spasme du pylore : • congénital ou infantile (Q40.0)
• névrotique (F45.3)
• psychogène (F45.3)

K31.4 Diverticule gastrique
A l'exclusion de : diverticule congénital de l'estomac (Q40.2)

K31.5 Obstruction du duodénum
Constriction du duodénum
Rétrécissement du duodénum
Sténose du duodénum
Iléus duodénal (chronique)
A l'exclusion de : sténose congénitale du duodénum (Q41.0)

K31.6 Fistule de l'estomac et du duodénum
Fistule : • gastro-colique
• gastro-jéjuno-colique

K31.7 Polype de l'estomac et du duodénum
A l'exclusion de : polype adénomateux de l'estomac (D13.1)

Polypes du tube digestif

Le codage des polypes du tube digestif est à distinguer selon les compléments d'information fournis.

On les code comme une tumeur bénigne du segment concerné quand ils sont précisés **adénomateux**. On utilise alors les catégories **D12 Tumeur bénigne du côlon, du rectum, de l'anus et du canal anal** ou **D13 Tumeurs bénignes de parties autres et mal définies de l'appareil digestif**.

S'ils sont le siège d'un cancer (**polype dégénéré**), ils doivent être codés comme des tumeurs malignes du segment concerné.

Les **polypes non tumoraux** et **ceux dont la nature histologique n'est pas précisée** sont décrits par des libellés particuliers du chapitre XI des maladies de l'appareil digestif. On y trouve en effet :

- les polypes de l'estomac et du duodénum (**K31.7**) ;
- les polypes du côlon (**K63.5**) ;
- les polypes du rectum (**K62.1**) ;
- les polypes de l'anus (**K62.0**).

ATIHT – Consignes de codage – Maladies de l'appareil digestif, Fascicule II - Créé le 15 mars 2008

K31.8 Autres maladies précisées de l'estomac et du duodénum
Achlorhydrie
Contraction en sablier de l'estomac
Ptose gastrique

Angiodysplasie de l'estomac et du duodénum

K31.9 Maladie de l'estomac et du duodénum, sans précision

Maladies de l'appendice (K35-K38)**K35 Appendicite aiguë****Appendicite aiguë**

La modification et l'ajout de notes par l'OMS sous les libellés codés **K35.0** *Appendicite aiguë avec péritonite généralisée* et **K35.9** *Appendicite aiguë, sans précision* sont facteurs de confusion dans leur utilisation correcte. Il est demandé de ne pas en tenir compte. Les consignes pour le codage des appendicites aiguës sont donc les suivantes :

- **appendicite aiguë avec péritonite généralisée** : **K35.0**. Ce code sera utilisé pour toute collection intrapéritonéale purulente diffuse (sans signe de limitation) au cours d'une appendicite accompagnée le plus souvent d'une perforation ou d'une rupture de l'appendice ;
- **appendicite aiguë avec abcès** : **K35.1**. Les expressions *abcès péritonéal*, *collection intrapéritonéale (périappendiculaire)* ou *péritonite localisée* sont équivalentes. Pour porter le diagnostic d'abcès, il convient que soit affirmée la présence d'une collection purulente dans une cavité circonscrite par la réaction des viscères et/ou des mésos, dans laquelle se trouve habituellement l'appendice, qu'il soit ou non perforé ou rompu. C'est cette limitation de la diffusion de l'épanchement purulent dans la cavité péritonéale qui marque la différence avec la péritonite généralisée ;
- **appendicite aiguë sans péritonite ou sans précision** : **K35.9**. La présence de fausses membranes recouvrant l'appendice, d'abcès dans la paroi de l'appendice, d'un épanchement louche dans la gouttière latérocolique, la fosse iliaque ou le cul-de-sac de Douglas ne doit pas être considérée comme élément suffisant pour utiliser un des 2 codes précédents ; on parle ici d'appendicite aiguë suppurée. Le code **K35.9** sera donc celui à utiliser quand les conditions pour affirmer la présence d'une péritonite généralisée ou d'un abcès d'origine appendiculaire ne sont pas réunies. Dans la pratique française, c'est le code qui sera le plus souvent employé.

ATIH – Consignes de codage – Maladies de l'appareil digestif, Fascicule II - Créé le 15 mars 2008

K35.0 Appendicite aiguë avec péritonite généralisée

Appendicite (aiguë) avec :

- perforation
- péritonite (généralisée) (localisée) après rupture ou perforation
- rupture

K35.1 Appendicite aiguë avec abcès péritonéal

Abcès de l'appendice

K35.9 Appendicite aiguë, sans précision

Appendicite aiguë avec péritonite, localisée ou SAI

Appendicite aiguë sans :

- abcès péritonéal
- perforation
- péritonite généralisée
- rupture

K36 Autres formes d'appendicite

Appendicite :

- chronique
- récidivante

K37 Appendicite, sans précision**K38 Autres maladies de l'appendice****K38.0 Hyperplasie de l'appendice****K38.1 Concrétions appendiculaires**

Fécalome de l'appendice

Stercolithe de l'appendice

K38.2 Diverticule de l'appendice**K38.3 Fistule de l'appendice****K38.8 Autres maladies précisées de l'appendice**

Invagination de l'appendice

K38.9 Maladie de l'appendice, sans précision

Hernies (K40-K46)

Note : Hernie avec gangrène et occlusion doit être codée à hernie avec gangrène.

Comprend : hernie :

- acquise
- congénitale (sauf diaphragmatique ou hiatale)
- récidivante

K40 Hernie inguinale

Comprend : bubonocèle

hernie inguinale :

- SAI
- directe
- double
- indirecte
- oblique

hernie scrotale

K40.0 Hernie inguinale bilatérale, avec occlusion, sans gangrène

K40.1 Hernie inguinale bilatérale, avec gangrène

K40.2 Hernie inguinale bilatérale, sans occlusion ni gangrène

Hernie inguinale bilatérale SAI

K40.3 Hernie inguinale, unilatérale ou sans précision, avec occlusion, sans gangrène

Hernie inguinale (unilatérale) :

- étranglée
- irréductible sans gangrène
- provoquant une occlusion

K40.4 Hernie inguinale, unilatérale ou sans précision, avec gangrène

Hernie inguinale SAI, avec gangrène

K40.9 Hernie inguinale, unilatérale ou sans précision, sans occlusion ni gangrène

Hernie inguinale (unilatérale) SAI

K41 Hernie crurale

K41.0 Hernie crurale bilatérale, avec occlusion, sans gangrène

K41.1 Hernie crurale bilatérale, avec gangrène

K41.2 Hernie crurale bilatérale, sans occlusion ni gangrène

Hernie crurale bilatérale SAI

K41.3 Hernie crurale, unilatérale ou sans précision, avec occlusion, sans gangrène

Hernie crurale (unilatérale) :

- étranglée sans gangrène
- irréductible sans gangrène
- provoquant une occlusion sans gangrène

K41.4 Hernie crurale, unilatérale ou sans précision, avec gangrène

K41.9 Hernie crurale, unilatérale ou sans précision, sans occlusion ni gangrène

Hernie crurale (unilatérale) SAI

K42 Hernie ombilicale

Comprend : hernie para-ombilicale

A l'exclusion de : omphalocèle (Q79.2)

K42.0 Hernie ombilicale avec occlusion, sans gangrène

Hernie ombilicale :

- étranglée sans gangrène
- irréductible sans gangrène
- provoquant une occlusion sans gangrène

K42.1 Hernie ombilicale, avec gangrène

Hernie ombilicale gangréneuse

K42.9 Hernie ombilicale, sans occlusion ni gangrène

Hernie ombilicale SAI

K43 Hernies abdominale

Comprend : hernie :

- après laparotomie
- épigastrique

Éventration et éviscération

Il existe parfois une confusion entre ces deux termes.

Une **éventration** est l'issue d'une partie du contenu de l'abdomen à travers un orifice naturel ou non de la paroi abdominale. Elle peut être spontanée (s'il y a une déficience de la paroi) ou traumatique (due à une plaie ou au relâchement d'une cicatrice de laparotomie). On emploie pour la coder la catégorie **K43 Autre hernie de la paroi abdominale antérieure** complétée par un code de la catégorie **Y83** dans le cas d'une complication postopératoire. **Le code T81.3 ne doit pas être utilisé dans cette situation.**

L'**éviscération** est l'extériorisation des organes abdominaux provoquée par la désunion d'une plaie opératoire dans les suites immédiates d'une intervention - le plus souvent par laparotomie. Elle se code **T81.3 (Désunion d'une plaie opératoire, non classée ailleurs)** associé à un code **Y83.-** pour préciser la nature de l'intervention initiale.

ATIH – Consignes de codage – Maladies de l'appareil digestif, Fascicule II - Créé le 15 mars 2008

K43.0 Hernie abdominale avec occlusion, sans gangrène

Hernies abdominale :

- étranglée sans gangrène
- irréductible sans gangrène
- provoquant une occlusion sans gangrène

K43.1 Hernie abdominale, avec gangrène**K43.9 Hernies abdominale antérieure, sans occlusion ni gangrène**

Hernie abdominale, SAI

K44 Hernie diaphragmatique

Comprend : hernie :

- hiatale (oesophagienne) (par glissement)
- para-oesophagienne

A l'exclusion de : hernie congénitale :

- diaphragmatique (Q79.0)
- hiatale (Q40.1)

K44.0 Hernie diaphragmatique avec occlusion, sans gangrène

Hernie diaphragmatique :

- étranglée sans gangrène
- irréductible sans gangrène
- provoquant une occlusion sans gangrène

K44.1 Hernie diaphragmatique, avec gangrène

Hernie diaphragmatique gangréneuse

K44.9 Hernie diaphragmatique, sans occlusion ni gangrène

Hernie diaphragmatique SAI .

K45 Autres hernies abdominales

Comprend : hernie :

- abdominale, siège précisé NCA
- honteuse [du canal d'Alcock]
- lombaire
- obturatrice
- rétropéritonéale
- sciatique

K45.0 Autres hernies abdominales de siège précisé, avec occlusion, sans gangrène

Toute hernie mentionnée en K45 :

- étranglée sans gangrène
- irréductible sans gangrène
- provoquant une occlusion sans gangrène

K45.1 Autres hernies abdominales précisées, avec gangrène

Toute hernie mentionnée en K45, précisée comme gangréneuse

K45.8 Autres hernies abdominales précisées, sans occlusion ni gangrène

K46 Hernie abdominale non précisée

Comprend : entéroccèle

épiplocèle

- hernie : • SAI
 • interstitielle
 • intestinale
 • intra-abdominale

A l'exclusion de : entéroccèle vaginale (N81.5)

K46.0 Hernie abdominale non précisée, avec occlusion, sans gangrène

Toute hernie mentionnée en K46 : • étranglée sans gangrène
 • irréductible sans gangrène
 • provoquant une occlusion sans gangrène

K46.1 Hernie abdominale non précisée, avec gangrène

Toute hernie mentionnée en K46, précisée comme gangréneuse

K46.9 Hernie abdominale non précisée, sans occlusion ni gangrène

Hernie abdominale SAI

Entérites et colites non infectieuses (K50-K52)

Comprend : maladies inflammatoires non infectieuses de l'intestin

A l'exclusion de : mégacôlon (K59.3)

syndrome de l'intestin irritable [colopathie fonctionnelle] (K58.-)

K50 Maladie de Crohn [entérite régionale]

Comprend : entérite granulomateuse

A l'exclusion de : recto-colite hémorragique (K51.-)

K50.0 Maladie de Crohn de l'intestin grêle

Maladie de Crohn [entérite régionale] : • duodénale
 • iléale
 • jéjunale

Iléite : • régionale

 • terminale

A l'exclusion de : avec maladie de Crohn du gros intestin (K50.8)

K50.1 Maladie de Crohn du gros intestin

Colite : • granulomateuse
 • régionale

Maladie de Crohn [entérite régionale] du : • côlon
 • gros intestin
 • rectum

A l'exclusion de : avec maladie de Crohn de l'intestin grêle (K50.8)

K50.8 Autres formes de la maladie de Crohn

Maladie de Crohn de l'intestin grêle et du gros intestin

K50.9 Maladie de Crohn, sans précision

Entérite régionale SAI

K51 Recto-colite hémorragique [colite ulcéreuse]

K51.0 Entérocolite ulcéreuse (chronique)

K51.1 Iléo-colite ulcéreuse (chronique)

K51.2 Rectite ulcéreuse (chronique)

K51.3 Recto-sigmoïdite ulcéreuse (chronique)

K51.4 Pseudo-polypose du côlon

K51.5 Procto-colite muqueuse

K51.8 Autres recto-colites hémorragiques

K51.9 Recto-colite hémorragique, sans précision
Entérite ulcéreuse SAI

K52 Autres gastro-entérites et colites non infectieuses

K52.0 Gastro-entérite et colite dues à une irradiation

K52.1 Gastro-entérite et colite toxiques

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier l'agent toxique.

K52.2 Gastro-entérite et colite allergiques et alimentaires

Gastro-entérite ou colite par hypersensibilité alimentaire

K52.3 Colite indéterminée

K52.8 Autres gastro-entérites et colites non infectieuses précisées

Colite :

- collagène
- lymphocytaire
- microscopique

Gastrite ou gastro-entérite à éosinophiles

Colite collagène

La colite collagène est une forme de colite microscopique d'étiologie inconnue. La Cim ne propose pas de code plus précis que **K52.8 Autres gastro-entérites et colites non infectieuses précisées** pour cette affection.

ATIH – Consignes de codage – Maladies de l'appareil digestif, Fascicule II - Créé le 15 mars 2008

K52.9 Gastro-entérite et colite non infectieuses, sans précision

Diarrhée précisée non infectieuse

Entérite précisée non infectieuse

Iléite précisée non infectieuse

Jéjunite précisée non infectieuse

Sigmoïdite précisée non infectieuse

A l'exclusion de : colite, diarrhée, entérite, gastro-entérite :

- infectieuse (A09.0)
- non précisée (A09.0)

diarrhée :

- fonctionnelle (K59.1)
- néonatale (non infectieuse) SAI (P78.3)
- psychogène (F45.3)

Autres maladies de l'intestin (K55-K63)

K55 Troubles vasculaires de l'intestin

A l'exclusion de : entérocolite nécrosante du nouveau-né (P77)

K55.0 Troubles vasculaires aigus de l'intestin

Colite ischémique fulminante aigu(ë)

Infarctus de l'intestin aigu(ë)

Ischémie de l'intestin grêle aigu(ë)

Colite ischémique subaiguë

Embolie mésentérique (artère) (veine)

Infarctus mésentérique (artère) (veine)

Thrombose mésentérique (artère) (veine)

K55.1 Troubles vasculaires chroniques de l'intestin

Athérosclérose mésentérique

Colite ischémique chronique

Entérite ischémique chronique

Entérocolite ischémique chronique

Étranglement ischémique de l'intestin

Insuffisance vasculaire mésentérique

K55.2 Angiodysplasie du côlon

Angiodysplasie du caecum

K57 Diverticulose de l'intestin

Comprend : diverticule de l'intestin (côlon) (grêle)
diverticulite de l'intestin (côlon) (grêle)
diverticulose de l'intestin (côlon) (grêle)

A l'exclusion de : diverticule (de) : • appendice (K38.2)
• congénital de l'intestin (Q43.8)
• Meckel (Q43.0)

Les pièges de K57.-

Deux pièges se cachent dans l'utilisation des sous-catégories K57.-.

La catégorie **K57** décrit la présence de diverticules intestinaux compliqués ou non, quelle qu'en soit la localisation. La version d'origine de la Cim y range en effet les diverticules de l'intestin grêle et du gros intestin. Cette dernière locution a été traduite en français par le terme *côlon*, plus restrictif. On doit donc employer cette catégorie pour coder les exceptionnels diverticules du rectum. Cette confusion de traduction se retrouve ailleurs dans la Cim-10 : il faut par exemple remplacer le terme *côlon* des libellés de la catégorie Q42 par *gros intestin*.

La conjonction *et* est employée dans 2 sens différents dans les sous-catégories K57.-. Elle a le sens de *avec* dans l'expression *Diverticulose du côlon et de l'intestin grêle* : **K57.4** et **K57.5** ne servent bien à coder que des diverticuloses atteignant à la fois l'intestin grêle et le gros intestin. Elle a par contre le sens de *et/ou* dans l'expression *avec perforation et abcès*. Les quatrièmes caractères .0, .2, .4 et .8 repèrent les formes compliquées de perforation, d'abcès ou de ces deux phénomènes.

ATIH – Consignes de codage – Maladies de l'appareil digestif, Fascicule II - Créé le 15 mars 2008

- K57.0 Diverticulose de l'intestin grêle, avec perforation et abcès**
Diverticulose de l'intestin grêle, avec péritonite
A l'exclusion de : diverticulose du côlon et de l'intestin grêle, avec perforation et abcès (K57.4)
- K57.1 Diverticulose de l'intestin grêle, sans perforation ni abcès**
Diverticulose de l'intestin grêle SAI
A l'exclusion de : diverticulose du côlon et de l'intestin grêle, sans perforation ni abcès (K57.5)
- K57.2 Diverticulose du côlon, avec perforation et abcès**
Diverticulose du côlon, avec péritonite
A l'exclusion de : diverticulose du côlon et de l'intestin grêle, avec perforation et abcès (K57.4)
- K57.3 Diverticulose du côlon, sans perforation ni abcès**
Diverticulose du côlon SAI
A l'exclusion de : diverticulose du côlon et de l'intestin grêle, sans perforation ni abcès (K57.5)
- K57.4 Diverticulose du côlon et de l'intestin grêle, avec perforation et abcès**
Diverticulose du côlon et de l'intestin grêle, avec péritonite
- K57.5 Diverticulose du côlon et de l'intestin grêle, sans perforation ni abcès**
Diverticulose de l'intestin grêle et du côlon SAI
- K57.8 Diverticulose de l'intestin, siège non précisé, avec perforation et abcès**
Diverticulose de l'intestin SAI, avec péritonite
- K57.9 Diverticulose de l'intestin, siège non précisé, sans perforation ni abcès**
Diverticulose de l'intestin SAI

K58 Syndrome de l'intestin irritable

Comprend : côlon irritable

colopathie fonctionnelle

- K58.0 Syndrome de l'intestin irritable, avec diarrhée**
Colite spasmodique avec diarrhée
- K58.9 Syndrome de l'intestin irritable, sans diarrhée**
Syndrome de l'intestin irritable SAI
Colite spasmodique SAI

K59 Autres troubles fonctionnels de l'intestin

A l'exclusion de : malabsorption intestinale (K90.-)
modification du transit intestinal (R19.4)
troubles : • fonctionnels de l'estomac (K31.-)
• intestinaux psychogènes (F45.3)

K59.0 Constipation

K59.1 Diarrhée fonctionnelle

K59.2 Intestin neurogène, non classé ailleurs

K59.3 Mégacôlon, non classé ailleurs

Dilatation du côlon

Mégacôlon toxique

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier l'agent toxique.

A l'exclusion de : mégacôlon : • au cours de la maladie de : • Chagas (B57.3)
• Hirschsprung (Q43.1)
• congénital (sans ganglion) (Q43.1)

K59.4 Spasme de l'anus

Proctalgie fugace

K59.8 Autres troubles fonctionnels précisés de l'intestin

Atonie du côlon

K59.9 Trouble fonctionnel de l'intestin, sans précision

K60 Fissure et fistule des régions anale et rectale

A l'exclusion de : avec abcès ou phlegmon (K61.-)

K60.0 Fissure anale aiguë

K60.1 Fissure anale chronique

K60.2 Fissure anale, sans précision

K60.3 Fistule anale

K60.4 Fistule rectale

Fistule recto-cutanée

A l'exclusion de : fistule : • recto-vaginale (N82.3)
• vésico-rectale (N32.1)

K60.5 Fistule ano-rectale

K61 abcès des régions anale et rectale

Comprend : abcès des régions anale et rectale, avec ou sans fistule
phlegmon des régions anale et rectale, avec ou sans fistule

K61.0 abcès anal

abcès périanal

A l'exclusion de : abcès intra-sphinctérien (K61.4)

K61.1 abcès rectal

abcès périrectal

A l'exclusion de : abcès ischio-rectal (K61.3)

K61.2 abcès ano-rectal

K61.3 abcès ischio-rectal

abcès de la fosse ischio-rectale

K61.4 abcès intrasphinctérien

K62 Autres maladies de l'anus et du rectum

Comprend : canal anal

A l'exclusion de : hémorroïdes (I84.-)
incontinence des matières fécales (R15)
mauvais résultats fonctionnels d'une colostomie et d'une entérostomie (K91.4)
rectite ulcéreuse (K51.2)

Polypes du tube digestif

Le codage des polypes du tube digestif est à distinguer selon les compléments d'information fournis.

On les code comme une tumeur bénigne du segment concerné quand ils sont précisés **adénomateux**. On utilise alors les catégories **D12 Tumeur bénigne du côlon, du rectum, de l'anus et du canal anal** ou **D13 Tumeurs bénignes de parties autres et mal définies de l'appareil digestif**.

S'ils sont le siège d'un cancer (**polype dégénéré**), ils doivent être codés comme des tumeurs malignes du segment concerné.

Les **polypes non tumoraux** et **ceux dont la nature histologique n'est pas précisée** sont décrits par des libellés particuliers du chapitre XI des maladies de l'appareil digestif. On y trouve en effet :

- les polypes de l'estomac et du duodénum (K31.7) ;
- les polypes du côlon (K63.5) ;
- les polypes du rectum (K62.1) ;
- les polypes de l'anus (K62.0).

ATIH – Consignes de codage – Maladies de l'appareil digestif, Fascicule II - Créé le 15 mars 2008

K62.0 Polype anal

K62.1 Polype rectal

A l'exclusion de : polype adénomateux (D12.8)

K62.2 Prolapsus anal

Prolapsus du canal anal

K62.3 Prolapsus rectal

Prolapsus de la muqueuse rectale

K62.4 Sténose de l'anus et du rectum

Rétrécissement de l'anus (sphincter)

K62.5 Hémorragie de l'anus et du rectum

Rectorragie

A l'exclusion de : hémorragie rectale néonatale (P54.2)

K62.6 Ulcère de l'anus et du rectum

Ulcère : • solitaire
• stercoral de l'anus et du rectum

A l'exclusion de : au cours de recto-colite hémorragique (K51.-)
fissure et fistule de l'anus et du rectum (K60.-)

K62.7 Rectite due à une irradiation

K62.8 Autres maladies précisées de l'anus et du rectum

Rectite SAI

K62.9 Maladie de l'anus et du rectum, sans précision

K63 Autres maladies de l'intestin

K63.0 Abscès de l'intestin

A l'exclusion de : abcès : • appendiculaire (K35.1)
• des régions anale et rectale (K61.-)
avec diverticulose de l'intestin (K57.-)

K63.1 Perforation de l'intestin (non traumatique)

A l'exclusion de : avec diverticulose de l'intestin (K57.-)
perforation (non traumatique) de : • appendice (K35.0)
• duodénum (K26.-)

K63.2 Fistule de l'intestin

- A l'exclusion de :* fistule (de) (des) :
- appendice (K38.3)
 - duodénum (K31.6)
 - entéro-génitale chez la femme (N82.2-N82.4)
 - entéro-vésicale (N32.1)
 - régions anale et rectale (K60.-)

K63.3 Ulcère de l'intestin

Ulcère primaire de l'intestin grêle

- A l'exclusion de :* recto-colite hémorragique (K51.-)
- ulcère (de) :
- anus et rectum (K62.6)
 - digestif, de siège non précisé (K27.-)
 - duodénum (K26.-)
 - gastro-intestinal (K28.-)
 - gastro-jéjunal (K28.-)
 - jéjunal (K28.-)

K63.4 Entéroptose

K63.5 Polype du côlon

- A l'exclusion de :* polype adénomateux du côlon (D12.6)
- polypose du côlon (D12.6)

K63.5+0 Polypose (colique) hyperplasique

K63.5+8 Polype du côlon, autre et non précisé

K63.8 Autres maladies précisées de l'intestin

K63.9 Maladie de l'intestin, sans précision

Maladies du péritoine (K65-K67)

K65 Péritonite

- A l'exclusion de :* péritonite :
- aseptique (T81.6)
 - avec ou consécutive à :
 - appendicite (K35.-)
 - avortement, grossesse extra-utérine ou molaire (O00-O07, O08.0)
 - diverticulose de l'intestin (K57.-)
 - bénigne paroxystique (E85.0)
 - chimique (T81.6)
 - due au talc ou à d'autres substances étrangères (T81.6)
 - néonatale (P78.0-P78.1)
 - pelvienne [**pelvipéritonite**], chez la femme (N73.3-N73.5)
 - périodique familiale (E85.0)
 - puerpérale (085)

K65.0 Péritonite aiguë

- Abcès :
- abdomino-pelvien
 - épiploïque
 - mésentérique
 - péritonéal
 - rétro-caecal
 - rétro-péritonéal
 - sous-diaphragmatique
 - sous-hépatique
 - sous-phrénique

- Péritonite (aiguë) :
- généralisée
 - pelvienne, chez l'homme
 - septique
 - sous-phrénique

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (B95-B97) pour identifier l'agent infectieux.

Maladies du foie (K70-K77)

- A l'exclusion de :
- hémochromatose (E83.1)
 - hépatite virale (B15-B19)
 - ictère SAI (R17)
 - maladie de Wilson (E83.0)
 - syndrome de Reye (G93.7)

Cirrhose décompensée

La cirrhose décompensée ne se code pas en tant que telle. On codera les différentes manifestations prises en charge, dont les principales sont les suivantes :

- ascite : **R18** ;
- hémorragie digestive par rupture de varices œsophagiennes : **I98.20*** : utilisation déconseillée, préférer **I98.3*** (ATIH, 3 février 2009)
- ulcère gastrique ou duodénal aigu hémorragique : **K25.0, K26.0** ;
- encéphalopathie hépatique : **K72.-** ;
- syndrome hépatorénal : **K76.7**.

Ascite infectée

La Société nationale française de gastroentérologie (SNFGE) a proposé de coder **R18 Ascite** les infections du liquide d'ascite ; cette décision a été validée par l'ATIH. Lorsqu'un germe est mis en évidence, on fait appel aux catégories **B95-B96** pour l'identifier.

Il n'est donc pas autorisé d'employer un code de péritonite dans cette situation.

ATIH – Consignes de codage – Maladies de l'appareil digestif, Fascicule II - Créé le 15 mars 2008

Hépatosidérose métabolique

Cette affection associe une surcharge en fer hépatique et un syndrome d'insulinorésistance. L'atteinte hépatique est variable et sera codée selon sa nature : fibrose, sclérose, cirrhose, stéatose. L'anomalie du métabolisme du fer sera signalée par le code **E83.1 Anomalies du métabolisme du fer**. La résistance à l'insuline ne peut se coder autrement que **R73.9 Hyperglycémie, sans précision**.

ATIH – Consignes de codage – Maladies de l'appareil digestif, Fascicule II - Créé le 15 mars 2008

K70 Maladie alcoolique du foie

- K70.0** Cirrhose alcoolique graisseuse du foie
- K70.1** Hépatite alcoolique
- K70.2** Fibrose et sclérose alcooliques du foie
- K70.3** Cirrhose alcoolique du foie
Cirrhose alcoolique SAI
- K70.4** Insuffisance hépatique alcoolique
Insuffisance hépatique alcoolique :
 - SAI
 - aiguë
 - avec ou sans coma hépatique
 - chronique
 - subaiguë
- K70.9** Maladie alcoolique du foie, sans précision

K71 Maladie toxique du foie

- Comprend : lésion hépatique :
- idiosyncrasique (imprévisible) médicamenteuse
 - toxique (prévisible) médicamenteuse

Aunis p.76 : la catégorie **K71** est destinée au codage des atteintes hépatiques dues aux agents toxiques médicamenteux ou autres. Elle est subdivisée selon les lésions histologiques prédominantes.

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier l'agent toxique.

- A l'exclusion de :
- maladie alcoolique du foie (K70.-)
 - syndrome de Budd-Chiari (I82.0)

- K71.0** Maladie toxique du foie avec cholestase
Cholestase :
 - avec lésion des hépatocytes
 - "pure"

- K71.1 Maladie toxique du foie avec nécrose hépatique**
 Insuffisance hépatique (aiguë) (chronique) médicamenteuse
- K71.2 Maladie toxique du foie avec hépatite aiguë**
- K71.3 Maladie toxique du foie avec hépatite chronique persistante**
- K71.4 Maladie toxique du foie avec hépatite chronique lobulaire**
- K71.5 Maladie toxique du foie avec hépatite chronique active**
 Maladie toxique du foie avec hépatite lupoïde
- K71.6 Maladie toxique du foie avec hépatite, non classée ailleurs**
- K71.7 Maladie toxique du foie avec fibrose et cirrhose du foie**
- K71.8 Maladie toxique du foie avec d'autres lésions du foie**
 Maladie toxique du foie avec :
 - granulomes hépatiques
 - hyperplasie nodulaire en foyer
 - maladie veino-occlusive du foie
 - péliose hépatique
- K71.9 Maladie toxique du foie, sans précision**

K72 Insuffisance hépatique, non classée ailleurs

Comprend : atrophie ou dystrophie jaune du foie

coma hépatique SAI

encéphalopathie hépatique SAI

hépatite :

- aiguë NCA, avec insuffisance hépatique
- fulminante NCA, avec insuffisance hépatique
- maligne NCA, avec insuffisance hépatique

nécrose des hépatocytes avec insuffisance hépatique

A l'exclusion de : hépatite virale (B15-B19)

ictère du foetus et du nouveau-né (P55-P59)

insuffisance hépatique :

- alcoolique (K70.4)
- avec maladie toxique du foie (K71.1)
- compliquant :
 - avortement, grossesse extra-utérine ou molaire (O00-O07, O08.8)
 - grossesse, accouchement et puerpéralité (O26.6)

- K72.0 Insuffisance hépatique aiguë et subaiguë**
- K72.1 Insuffisance hépatique chronique**
- K72.9 Insuffisance hépatique, sans précision**

K73 Hépatite chronique, non classée ailleurs

A l'exclusion de : hépatite (chronique) :

- alcoolique (K70.1)
- granulomateuse NCA (K75.3)
- médicamenteuse (K71.-)
- réactive non spécifique (K75.2)
- virale (B15-B19)

- K73.0 Hépatite chronique persistante, non classée ailleurs**
- K73.1 Hépatite chronique lobulaire, non classée ailleurs**
- K73.2 Hépatite chronique active, non classée ailleurs**
 Hépatite lupoïde NCA
- K73.8 Autres hépatites chroniques, non classées ailleurs**
- K73.9 Hépatite chronique, sans précision**

K74 Fibrose et cirrhose du foie

A l'exclusion de : avec maladie toxique du foie (K71.7)
cirrhose (du foie) : • alcoolique (K70.3)
• congénitale (P78.8)
fibrose alcoolique du foie (K70.2)
sclérose du foie d'origine cardiaque (K76.1)

K74.0 Fibrose hépatique

K74.1 Sclérose hépatique

K74.2 Fibrose hépatique, avec sclérose hépatique

K74.3 Cirrhose biliaire primitive

Angiocholite destructive chronique, non suppurée

K74.4 Cirrhose biliaire secondaire

K74.5 Cirrhose biliaire, sans précision

K74.6 Cirrhoses du foie, autres et sans précision

Cirrhose (du foie) : • SAI

- cryptogénique
- de type mixte
- macronodulaire
- micronodulaire
- portale
- post-nécrotique

Aunis p.76 : le codage de la *cirrhose post-hépatitique* associée au code **K74.6** celui de la forme chronique de l'hépatite responsable (**B18-**).

K75 Autres maladies inflammatoires du foie

A l'exclusion de : hépatite : • aiguë ou subaiguë (K72.0)
• chronique NCA (K73.-)
• virale (B15-B19)
maladie toxique du foie (K71.-)

K75.0 Abscès du foie

Abscès hépatique : • SAI
• angiocholique
• hématogène
• lymphogène
• pyléphlébitique

A l'exclusion de : abcès amibien du foie (A06.4)
angiocholite sans abcès du foie (K83.0)
pyléphlébite sans abcès du foie (K75.1)

K75.1 Phlébite de la veine porte

Pyléphlébite

A l'exclusion de : abcès pyléphlébitique du foie (K75.0)

K75.2 Hépatite réactive non spécifique

K75.3 Hépatite granulomateuse, non classée ailleurs

K75.4 Hépatite auto-immune

K75.8 Autres maladies inflammatoires précisées du foie

Stéatohépatite non alcoolique [NASH]

K75.9 Maladie inflammatoire du foie, sans précision

Hépatite SAI

K76 Autres maladies du foie

- A l'exclusion de :* dégénérescence amyloïde du foie (E85.-)
 hépatomégalie SAI (R16.0)
 maladie : • alcoolique du foie (K70.-)
 • kystique du foie (congénitale) (Q44.6)
 • toxique du foie (K71.-)
 thrombose de la veine : • hépatique (I82.0)
 • porte (I81)

K76.0 Dégénérescence graisseuse du foie, non classée ailleurs

Stéatopathie hépatique non alcoolique [NAFLD]

A l'exclusion de : stéatohépatite non alcoolique (K75.8)

Foie de choc et foie cardiaque

Le syndrome de nécrose anoxique aiguë du foie (dite aussi « foie de choc ») est défini par l'ensemble des manifestations hépatiques secondaires à une diminution de l'apport en oxygène aux cellules hépatiques. On peut la rencontrer en cas de myocardite aiguë ou de trouble du rythme supra-ventriculaire au cours d'une cardiopathie chronique...

Le foie cardiaque congestif est défini par l'ensemble des manifestations hépatiques secondaires à une élévation de la pression veineuse centrale (SNFGE).

On emploiera **K76.2 Nécrose hémorragique centrale du foie** pour coder le foie de choc et **K76.1 Congestion passive chronique du foie** pour le foie cardiaque. Ce dernier code est toutefois accessoire par rapport celui de l'affection cardiaque causale.

ATIH – Consignes de codage – Maladies de l'appareil digestif, Fascicule II - Créé le 15 mars 2008

K76.1 Congestion passive chronique du foie

Cirrhose du foie (dite) cardiaque
 Sclérose du foie d'origine cardiaque

Foie de choc

K76.2 Nécrose hémorragique centrale du foie

Foie cardiaque (coder également l'affection cardiaque)

A l'exclusion de : nécrose du foie (avec insuffisance hépatique) (K72.-)

K76.3 Infarctus hépatique**K76.4 Péliose hépatique**

Angiomatose hépatique

K76.5 Maladie veino-occlusive du foie

A l'exclusion de : syndrome de Budd-Chiari (I82.0)

K76.6 Hypertension portale**K76.7 Syndrome hépato-rénal**

A l'exclusion de : consécutif au travail et à l'accouchement (O90.4)

K76.8 Autres maladies précisées du foie

Hépatoptose
 Hyperplasie hépatique nodulaire focale

K76.9 Maladie du foie, sans précision**K77* Atteintes hépatiques au cours de maladies classées ailleurs****K77.0* Atteintes hépatiques au cours de maladies infectieuses et parasitaires classées ailleurs**

Hépatite (à) : • cytomégalovirus (B25.1†)
 • herpétique [herpes simplex] (B00.8†)
 • toxoplasme (B58.1†)

Hypertension portale au cours de schistosomiase (B65.-†)

Schistosomiase hépato-splénique (B65.-†)

Syphilis hépatique (A52.7†)

K77.8* Atteintes hépatiques au cours d'autres maladies classées ailleurs

Granulomes hépatiques au cours de : • béryllose (J63.2†)
 • sarcoïdose (D86.8†)

Maladies de la vésicule biliaire, des voies biliaires et du pancréas (K80-K87)

K80 Cholélithiase

- K80.0 Calcul [lithiase] de la vésicule biliaire avec cholécystite aiguë**
 Tout état mentionné en K80.2 avec cholécystite aiguë
- K80.1 Calcul [lithiase] de la vésicule biliaire avec une autre forme de cholécystite**
 Cholécystite avec cholélithiase SAI
 Tout état mentionné en K80.2 avec cholécystite (chronique)
- K80.2 Calcul [lithiase] de la vésicule biliaire sans cholécystite**
 Calcul (bloqué) de :
 - canal cystique sans précision ou sans cholécystite
 - vésicule biliaire sans précision ou sans cholécystite
 Cholécystolithiase sans précision ou sans cholécystite
 Cholélithiase sans précision ou sans cholécystite
 Colique biliaire (récidivante) sans précision ou sans cholécystite
- K80.3 Calcul [lithiase] des canaux biliaires avec angiocholite**
 Tout état mentionné en K80.5 avec angiocholite
- K80.4 Calcul [lithiase] des canaux biliaires avec cholécystite**
 Tout état mentionné en K80.5 avec cholécystite (avec angiocholite)
- K80.5 Calcul [lithiase] des canaux biliaires sans angiocholite ni cholécystite**
 Calcul (bloqué) d'un canal biliaire SAI sans précision ou sans angiocholite ni cholécystite
 Cholélithiase hépatique sans précision ou sans angiocholite ni cholécystite
 Colique hépatique (récidivante) sans précision ou sans angiocholite ni cholécystite
 Lithiase du canal cholédoque sans précision ou sans angiocholite ni cholécystite
- K80.8 Autres cholélithiases**

K81 Cholécystite

A l'exclusion de : avec cholélithiase (K80.-)

- K81.0 Cholécystite aiguë**
 Abscess de la vésicule biliaire sans calcul
 Angiocholécystite sans calcul
 Cholécystite :
 - emphysémateuse (aiguë) sans calcul
 - gangréneuse sans calcul
 - suppurée sans calcul
 Empyème de la vésicule biliaire sans calcul
 Gangrène de la vésicule biliaire sans calcul
- K81.1 Cholécystite chronique**
- K81.8 Autres cholécystites**
- K81.9 Cholécystite, sans précision**

K82 Autres maladies de la vésicule biliaire

A l'exclusion de : syndrome post-cholécystectomie (K91.5)
 vésicule biliaire exclue (R93.2)

- K82.0 Occlusion de la vésicule biliaire**
 Occlusion du canal cystique ou de la vésicule biliaire, sans calcul
 Rétrécissement du canal cystique ou de la vésicule biliaire, sans calcul
 Sténose du canal cystique ou de la vésicule biliaire, sans calcul
A l'exclusion de : avec cholélithiase (K80.-)
- K82.1 Hydrocholécyste**
 Mucocèle de la vésicule biliaire
- K82.2 Perforation de la vésicule biliaire**
 Rupture du canal cystique ou de la vésicule biliaire
- K82.3 Fistule de la vésicule biliaire**
 Fistule cholécysto-colique cholécysto-duodénale
- K82.4 Choléstérolose de la vésicule biliaire**
 Vésicule fraise

- K82.8** **Autres maladies précisées de la vésicule biliaire**
 Adhérences du canal cystique ou de la vésicule biliaire
 Atrophie du canal cystique ou de la vésicule biliaire
 Dyskinésie du canal cystique ou de la vésicule biliaire
 Exclusion du canal cystique ou de la vésicule biliaire
 Hypertrophie du canal cystique ou de la vésicule biliaire
 Kyste du canal cystique ou de la vésicule biliaire
 Ulcère du canal cystique ou de la vésicule biliaire

K82.9 **Maladie de la vésicule biliaire, sans précision**

K83 **Autres maladies des voies biliaires**

A l'exclusion de : états mentionnés concernant le canal cystique et la vésicule biliaire (K81-K82)
 syndrome post-cholécystectomie (K91.5)

K83.0 **Angiocholite [cholangite]**

- Angiocholite : • SAI
 • ascendante
 • primaire
 • récidivante
 • sclérosante
 • secondaire
 • sténosante
 • suppurée

A l'exclusion de : abcès angiocholique du foie (K75.0)
 angiocholite : • avec lithiase du canal cholédoque (K80.3-K80.4)
 • destructive chronique, non suppurée (K74.3)

K83.1 **Obstruction des voies biliaires**

- Occlusion d'un canal biliaire, sans calcul
 Rétrécissement d'un canal biliaire, sans calcul
 Sténose d'un canal biliaire, sans calcul
A l'exclusion de : avec cholélithiase (K80.-)

K83.2 **Perforation des voies biliaires**

- Rupture d'un canal biliaire

K83.3 **Fistule des voies biliaires**

- Fistule cholédoco-duodénale

K83.4 **Spasme du sphincter d'Oddi**

K83.5 **Kyste biliaire**

K83.8 **Autres maladies précisées des voies biliaires**

- Adhérences d'un canal biliaire
 Atrophie d'un canal biliaire
 Hypertrophie d'un canal biliaire
 Ulcère d'un canal biliaire

K83.9 **Maladie des voies biliaires, sans précision**

K85 **Pancréatite aiguë**

- Abcès du pancréas
 Nécrose du pancréas : • aiguë
 • infectieuse

- Pancréatite : • SAI
 • aiguë (récidivante)
 • hémorragique
 • purulente
 • subaiguë

K85.0 **Pancréatite aiguë idiopathique**

K85.1 **Pancréatite aiguë d'origine biliaire**

- Pancréatite aiguë secondaire à des calculs [lithiases] biliaires

K85.2 **Pancréatite aiguë alcoolique**

- K85.3** **Pancréatite aiguë médicamenteuse**
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier éventuellement le médicament.
- K85.8** **Autres pancréatites aiguës**
- K85.9** **Pancréatite aiguë, sans précision**

K86 **Autres maladies du pancréas**

A l'exclusion de : maladie fibrokystique du pancréas (E84.-)
 stéatorrhée pancréatique (K90.3)
 tumeur à cellules insulaires (du pancréas) (D13.7)

K86.0 **Pancréatite chronique alcoolique**

K86.1 **Autres pancréatites chroniques**

Pancréatite chronique : • SAI
 • à rechutes
 • infectieuse
 • récidivante

K86.1+0 **Pancréatite chronique héréditaire**

K86.1+8 **Pancréatites chroniques, autres et non précisées**

K86.2 **Kyste du pancréas**

K86.3 **Pseudokyste du pancréas**

K86.8 **Autres maladies précisées du pancréas**

Atrophie du pancréas
Calcul [**lithiase**] du pancréas
Cirrhose du pancréas
Fibrose du pancréas
Nécrose : • SAI du pancréas
 • aseptique du pancréas
 • graisseuse du pancréas
Infantilisme pancréatique

K86.9 **Maladie du pancréas, sans précision**

K87*

Atteintes de la vésicule biliaire, des voies biliaires et du pancréas au cours de maladies classées ailleurs

K87.0* **Atteinte de la vésicule biliaire et des voies biliaires au cours de maladies classées ailleurs**

K87.00* **Cholangite à cytomégalovirus (B25.8†)**

K87.08* **Atteinte de la vésicule biliaire et des voies biliaires au cours d'autres maladies classées ailleurs**

K87.1* **Atteinte du pancréas au cours de maladies classées ailleurs**

Pancréatite (à) : • cytomégalovirus (B25.2†)
 • ourlienne (B26.3†)

Autres maladies de l'appareil digestif (K90-K93)**K90 Malabsorption intestinale**

A l'exclusion de : après chirurgie gastro-intestinale (K91.2)

K90.0 Maladie coeliaque

Intolérance au gluten
Sprue non tropicale
Stéatorrhée idiopathique

K90.1 Sprue tropicale

Sprue SAI
Stéatorrhée tropicale

K90.2 Syndrome de l'anse borgne, non classé ailleurs

Syndrome de l'anse borgne SAI

A l'exclusion de : syndrome de l'anse borgne :

- congénital (Q43.8)
- post-chirurgical (K91.2)

K90.3 Stéatorrhée pancréatique**K90.4 Malabsorption due à une intolérance, non classée ailleurs**

Malabsorption due à une intolérance (à) :

- amidon
- glucides
- lipides
- protides

A l'exclusion de : intolérance au :

- gluten (K90.0)
- lactose (E73.-)

K90.8 Autres malabsorptions intestinales

Maladie de Whipple† (M14.8*)

K90.9 Malabsorption intestinale, sans précision**K91 Atteintes de l'appareil digestif après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classées ailleurs**

A l'exclusion de : colite (K52.0) due à une irradiation
gastro-entérite (K52.0) due à une irradiation
rectite due à une irradiation
ulcère gastro-jéjunal (K28.-)

K91.0 Vomissements consécutifs à une intervention gastro-intestinale**K91.1 Syndromes consécutifs à une intervention gastrique**

Syndrome (de) :

- chasse
- post-gastrectomique
- post-vagotomie

K91.2 Malabsorption post-chirurgicale, non classée ailleurs

Syndrome post-chirurgical de l'anse borgne

A l'exclusion de : ostéomalacie de l'adulte due à une malabsorption (M83.2)
ostéoporose consécutive à une malabsorption post-chirurgicale (M81.3)

K91.3 Occlusion intestinale post-opératoire, non classée ailleurs**K91.4 Mauvais résultats fonctionnels d'une colostomie et d'une entérostomie****K91.5 Syndrome post-cholecystectomie****K91.8 Autres atteintes de l'appareil digestif après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classées ailleurs****K91.9 Atteinte de l'appareil digestif après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, sans précision**

K92 Autres maladies du système digestif

A l'exclusion de : hémorragies gastro-intestinales néonatales (P54.0-P54.3)

K92.0 Hématémèse

K92.1 Mélaena

A l'exclusion de : présence occulte de sang dans les selles (R19.5)

Hemocult® positif

Le test Hemocult® vise à rechercher la présence de sang dans les selles. Il est utile en cas d'absence de saignement cliniquement évident ; sa positivité signe alors la présence occulte de sang dans les selles. L'OMS a créé une inclusion spécifique au code **R19.5** *Autres anomalies de matières fécales* pour décrire ce signe.

ATIH – Consignes de codage – Maladies de l'appareil digestif, Fascicule II - Créé le 15 mars 2008

K92.2 Hémorragie gastro-intestinale, sans précision

Hémorragie :
 • gastrique SAI
 • intestinale SAI

A l'exclusion de : ~~avec ulcère digestif (K25-K28)~~
~~gastrite hémorragique aiguë (K29.0)~~
 hémorragie de l'anus et du rectum (K62.5)

K92.8 Autres maladies précisées du système digestif

K92.9 Maladie du système digestif, sans précision

K93* Atteintes d'autres organes de l'appareil digestif au cours de maladies classées ailleurs

K93.0* Atteintes tuberculeuses de l'intestin, du péritoine et des ganglions mésentériques (A18.3 †)

A l'exclusion de : péritonite tuberculeuse (K67.3*)

K93.1* Mégacôlon au cours de la maladie de Chagas (B57.3 †)

K93.8* Atteintes d'autres organes digestifs précisés au cours de maladies classées ailleurs

K93.80* Atteintes de la cavité buccale au cours de maladies classées ailleurs

K93.81* Atteintes de l'estomac au cours de maladies classées ailleurs

K93.82* Atteintes de l'intestin au cours de maladies classées ailleurs

K93.820* Colite à cytomégalovirus

K93.828* Atteintes de l'intestin au cours d'autres maladies classées ailleurs

K93.83* Atteintes du rectum au cours de maladies classées ailleurs

K93.830* Infection du rectum par le virus de l'herpès (A60.1 †)

K93.838* Atteintes du rectum au cours d'autres maladies classées ailleurs

K93.84* Atteintes de l'anus au cours de maladies classées ailleurs

K93.840* Infection de l'anus par le virus de l'herpès (A60.1 †)

K93.848* Atteintes de l'anus au cours d'autres maladies classées ailleurs

K93.88* Atteintes d'organes digestifs autres, au cours de maladies classées ailleurs

CHAPITRE XII

Maladies de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané (L00-L99)

A l'exclusion de :

- affections disséminées du tissu conjonctif (M30-M36)
- certaines affections dont l'origine se situe dans la période périnatale (P00-P96)
- certaines maladies infectieuses et parasitaires (A00-B99)
- complications de la grossesse, de l'accouchement et de la puerpéralité (O00-O99)
- lésions traumatiques, empoisonnements et certaines autres conséquences de causes externes (S00-T98)
- maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques (E00-E90)
- malformations congénitales et anomalies chromosomiques (Q00-Q99)
- réticulose lipomélanique (I89.8)
- symptômes, signes et résultats anormaux d'examens cliniques et de laboratoire, non classés ailleurs (R00-R99)
- tumeurs (C00-D48)

Ce chapitre comprend les groupes suivants :

L00-L08	Infections de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané
L10-L14	Dermatoses bulleuses
L20-L30	Dermatoses et eczémas
L40-L45	Lésions papulo-squameuses
L50-L54	Urticaire et érythème
L55-L59	Affections de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané liées à une irradiation
L60-L75	Maladies des phanères et des annexes de la peau
L80-L99	Autres affections de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané

Les catégories de ce chapitre comprenant des astérisques sont les suivantes :

L14*	Dermatoses bulleuses au cours de maladies classées ailleurs
L45*	Lésions papulo-squameuses au cours de maladies classées ailleurs
L54*	Érythèmes au cours de maladies classées ailleurs
L62*	Maladies des ongles au cours de maladies classées ailleurs
L86*	Kératodermie au cours de maladies classées ailleurs
L99*	Autres affections de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané au cours de maladies classées ailleurs

Infections de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané (L00-L08)

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (B95-B97) pour identifier l'agent infectieux.

A l'exclusion de :

- dermite infectée (L30.3)
- granulome pyogène (L98.0)
- infections localisées de la peau classées dans le chapitre I, telles que :
 - érysipèle (A46)
 - érysipéloïde (A26.-)
 - infection par le virus de l'herpès [herpes simplex] (B00.-)
 - ano-génital (A60.-)
 - molluscum contagiosum (B08.1)
 - mycoses (B35-B49)
 - pédiculose, acariase et autres infestations (B85-B89)
 - verrues virales (B07)
 - zona (B02.-)
- orgelet (H00.0)
- panniculite :
 - SAI (M79.3)
 - affectant le cou et le dos (M54.0)
 - lupique (L93.2)
 - récidivante [Weber-Christian] (M35.6)
- perlèche (due à) :
 - SAI (K13.0)
 - candidose (B37.-)
 - carence en riboflavine (E53.0)

L00 Syndrome d'épidermolyse staphylococcique du nourrisson

Dermatite exfoliatrice staphylococcique du nourrisson

Maladie de Ritter von Rittershain

Pemphigus épidémique du nouveau-né

A l'exclusion de : épidermolyse nécrosante suraiguë [Lyell] (L51.2)

L01 Impétigo

A l'exclusion de : impétigo herpétiforme (L40.1)

pemphigus épidémique du nouveau-né (L00)

L01.0 Impétigo [tout micro-organisme] [toute localisation]

Impétigo de Bockhart

L01.1 Impétiginisation d'autres dermatoses

L02 Absès cutané, furoncle et anthrax

Comprend : clou

furunculose

A l'exclusion de : organes génitaux (externes) de :

- femme (N76.4)
- homme (N48.2, N49.-)

régions anale et rectale (K61.-)

L02.0 Absès cutané, furoncle et anthrax de la face

A l'exclusion de : bouche (K12.2)

glande lacrymale (H04.0)

nez (J34.0)

orbite (H05.0)

oreille externe (H60.0)

paupière (H00.0)

sous-maxillaire (K12.2)

tête [toute partie autre que la face] (L02.8)

voies lacrymales (H04.3)

L02.1 Absès cutané, furoncle et anthrax du cou

- L02.2 Abcès cutané, furoncle et anthrax du tronc**
 Aine
 Dos [toute partie autre que la fesse]
 Omphalic
 Paroi : • abdominale
 • thoracique
 Périnée
A l'exclusion de : hanche (L02.4)
 omphalite du nouveau-né (P38)
 sein (N61)
- L02.3 Abcès cutané, furoncle et anthrax de la fesse**
 Région fessière
A l'exclusion de : sinus pilonidal avec abcès (L05.0)
- L02.4 Abcès cutané, furoncle et anthrax d'un membre**
 Aisselle
 Épaule
 Hanche
- L02.8 Abcès cutané, furoncle et anthrax d'autres localisations**
 Cuir chevelu
 Tête [toute partie autre que la face]
- L02.9 Abcès cutané, furoncle et anthrax, sans précision**
 Furonculose SAI

L03 Phlegmon

Comprend : lymphangite aiguë

A l'exclusion de : dermatose neutrophile fébrile [Sweet] (L98.2)
 lymphangite (chronique) (subaiguë) (I89.1)
 phlegmon (à) (de) : • appareil lacrymal (H04.3)
 • bouche (K12.2)
 • conduit auditif externe (H60.1)
 • éosinophiles [Wells] (L98.3)
 • nez (J34.0)
 • organes génitaux externes de :
 • femme (N76.4)
 • homme (N48.2, N49.-)
 • paupière (H00.0)
 • régions anale et rectale (K61.-)

- L03.0 Phlegmon des doigts et des orteils**
 Infection de l'ongle
 Onychie
 Paronychie
 Périonyxis
 Panaris
- L03.1 Phlegmon d'autres parties d'un membre**
 Aisselle
 Épaule
 Hanche
- L03.2 Phlegmon de la face**

L03.3 Phlegmon du tronc

Aine

Dos [toute partie]

Ombilic

Paroi : • abdominale
 • thoracique

Périnée

A l'exclusion de : omphalite du nouveau-né (P38)

L03.8 Phlegmon d'autres localisations

Cuir chevelu

Tête [toute partie autre que la face]

L03.9 Phlegmon, sans précision

L04 Lymphadénite aiguë

Comprend : abcès (aigu) tout ganglion lymphatique, sauf méésentérique

lymphadénite aiguë tout ganglion lymphatique, sauf méésentérique

A l'exclusion de : adénopathies (R59.-)

lymphadénite : • SAI (I88.9)
 • chronique ou subaiguë, sauf méésentérique (I88. 1)
 • méésentérique, non spécifique (I88.0)

maladie due au virus de l'immunodéficience humaine [VIH] à l'origine d'adénopathies généralisées (B23.1)

L04.0 Lymphadénite aiguë de la face, de la tête et du cou

L04.1 Lymphadénite aiguë du tronc

L04.2 Lymphadénite aiguë d'un membre supérieur

Aisselle

Épaule

L04.3 Lymphadénite aiguë d'un membre inférieur

Hanche

L04.8 Lymphadénite aiguë d'autres localisations

L04.9 Lymphadénite aiguë, sans précision

L05 Sinus pilonidal

Comprend : fistule coccygienne ou pilonidale

kyste coccygien ou pilonidal

L05.0 Sinus pilonidal avec abcès

L05.9 Sinus pilonidal sans abcès

Kyste pilonidal SAI

L08 Autres infections localisées de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané

L08.0 Pyodermite

Dermite : • purulente
 • septique
 • suppurée

A l'exclusion de : pyodermite gangréneuse (L88)

L08.1 Erythrasma

L08.8 Autres infections localisées précisées de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané

L08.9 Infection localisée de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané, sans précision

Dermatoses bulleuses (L10-L14)

A l'exclusion de : épidermolyse nécrosante suraiguë [Lyell] (L51.2)
pemphigus bénin familial [Hailey-Hailey] (Q82.8)
syndrome d'épidermolyse staphylococcique du nourrisson (L00)

L10 Pemphigus

A l'exclusion de : pemphigus épidémique du nouveau-né (L00)

- L10.0 Pemphigus vulgaire
- L10.1 Pemphigus végétant
- L10.2 Pemphigus foliacé
- L10.3 Pemphigus brésilien [fogo selvagem]
- L10.4 Pemphigus érythémateux
Syndrome de Senear-Usher
- L10.5 Pemphigus médicamenteux
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier le médicament.
- L10.8 Autres formes de pemphigus
- L10.9 Pemphigus, sans précision

L11 Autres acantholyse

- L11.0 Kératose folliculaire acquise
A l'exclusion de : kératose folliculaire (congénitale) [Darier-White] (Q82.8)
- L11.1 Dermatose acantholytique transitoire [Grover]
- L11.8 Autres formes précisées d'acantholyse
- L11.9 Acantholyse, sans précision

L12 Pemphigoïde

A l'exclusion de : herpes gestationis (O26.4)
impétigo herpétiforme (L40.1)

- L12.0 Pemphigoïde bulleux
- L12.1 Pemphigoïde cicatriciel
Pemphigoïde muqueux bénin
- L12.2 Maladie chronique bulleuse de l'enfance
Dermatite herpétiforme juvénile
- L12.3 Épidermolyse bulleuse acquise
A l'exclusion de : épidermolyse bulleuse (congénitale) (Q81.-)
- L12.8 Autres pemphigoïdes
- L12.9 Pemphigoïde, sans précision

L13 Autres dermatoses bulleuses

- L13.0 Dermite herpétiforme
Maladie de Duhring-Brocq
- L13.1 Pustulose sous-cornée
Maladie de Sneddon-Wilkinson
- L13.8 Autres dermatoses bulleuses précisées
- L13.9 Dermatose bulleuse, sans précision

L14* Dermatoses bulleuses au cours de maladies classées ailleurs

Dermatoses et eczémas (L20-L30)

Note : Dans cette catégorie, les termes dermite et eczéma sont utilisés comme synonymes et sont interchangeables.

A l'exclusion de : affections de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané liées à une irradiation (L55-L59)

- dermite (de) :
- avec peau sèche (L85.3)
 - factice (L98.1)
 - gangréneuse (L88)
 - herpétiforme (L13.0)
 - périorale (L71.0)
 - stase (I83.1-I83.2)

maladie granulomateuse chronique (infantile) (D71)

L20 Dermite atopique

A l'exclusion de : névrodermite circonscrite (L28.0)

L20.0 Prurigo de Besnier

L20.8 Autres dermatites atopiques

Eczéma (de) :

- infantile (aigu) (chronique)
- intrinsèque (allergique)
- plis de flexion NCA

Névrodermite :

- atopique
- diffuse

L20.9 Dermite atopique, sans précision

L21 Dermite séborrhéique

A l'exclusion de : dermite infectée (L30.3)

L21.0 Séborrhée de la tête

Croûte de lait

L21.1 Dermite séborrhéique infantile

L21.8 Autres dermatites séborrhéiques

L21.9 Dermite séborrhéique, sans précision

L22 Dermite fessière du nourrisson

Érythème fessier

Rash fessier psoriasiforme

Rougeurs des fesses

L23 Dermite allergique de contact

Comprend : eczéma allergique de contact

A l'exclusion de : affections de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané liées à une irradiation (L55-L59)

allergie SAI (T78.4)

- dermite (de) :
- SAI (L30.9)
 - contact (de) :
 - SAI (L25.9)
 - irritante (L24.-)
 - paupière (H01.1)
 - due à des substances prises par voie interne (L27.-)
 - fessière du nourrisson (L22)
 - périorale (L71.0)

eczéma de l'oreille externe (H60.5)

L23.0 Dermite allergique de contact due aux métaux

Chrome

Nickel

L23.1 Dermite allergique de contact due aux adhésifs

L23.2 Dermite allergique de contact due aux cosmétiques

- L23.3 Dermite allergique de contact due à des médicaments en contact avec la peau**
 Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier le médicament.
A l'exclusion de : dermite due à l'ingestion de médicaments (L27.0-L27.1)
 réaction allergique SAI due aux médicaments (T88.7)
- L23.4 Dermite allergique de contact due aux teintures**
- L23.5 Dermite allergique de contact due à d'autres produits chimiques**
 Caoutchouc
 Ciment
 Insecticides
 Plastique
- L23.6 Dermite allergique de contact due à des aliments en contact avec la peau**
A l'exclusion de : dermite due à l'ingestion d'aliments (L27.2)
- L23.7 Dermite allergique de contact due aux végétaux, sauf aliments**
- L23.8 Dermite allergique de contact due à d'autres agents**
- L23.9 Dermite allergique de contact, cause non précisée**
 Eczéma allergique de contact SAI
- L24 Dermite irritante de contact**
Comprend : eczéma irritant de contact
A l'exclusion de : affections de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané liées à une irradiation (L55-L59)
 allergie SAI (T78.4)
 dermite (de) :
 - SAI (L30.9)
 - allergique de contact (L23.-)
 - contact (de) :
 - SAI (L25.9)
 - paupière (H01. I)
 - due à des substances prises par voie interne (L27.-)
 - fessière du nourrisson (L22)
 - périorale (L71.0)
 eczéma de l'oreille externe (H60.5)
- L24.0 Dermite irritante de contact due aux détergents**
- L24.1 Dermite irritante de contact due aux huiles et aux graisses**
- L24.2 Dermite irritante de contact due aux solvants**
 Solvants du groupe :
 - cétones
 - composés chlorés
 - cyclohexane
 - ester
 - glycol
 - hydrocarbures
- L24.3 Dermite irritante de contact due aux cosmétiques**
- L24.4 Dermite irritante de contact due à des médicaments en contact avec la peau**
 Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier le médicament.
A l'exclusion de : dermite due à l'ingestion de médicaments (L27.0-L27.1)
 réaction allergique SAI due aux médicaments (T88.7)
- L24.5 Dermite irritante de contact due à d'autres produits chimiques**
 Ciment
 Insecticides
- L24.6 Dermite irritante de contact due à des aliments en contact avec la peau**
A l'exclusion de : dermite due à l'ingestion d'aliments (L27.2)
- L24.7 Dermite irritante de contact due aux végétaux, sauf aliments**
- L24.8 Dermite irritante de contact due à d'autres agents**
 Teintures
- L24.9 Dermite irritante de contact, cause non précisée**
 Eczéma irritant de contact SAI

L25 Dermite de contact, sans précision

Comprend : eczéma de contact, sans précision

A l'exclusion de : affections de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané liées à une irradiation (L55-L59)

allergie SAI (T78.4)

dermite (de) :

- SAI (L30.9)
- allergique de contact (L23.-)
- contact de la paupière (H01.1)
- due à des substances prises par voie interne (L27.-)
- irritante de contact (L24.-)
- périorale (L71.0)

eczéma de l'oreille externe (H60.5)

L25.0 Dermite de contact, sans précision, due aux cosmétiques

L25.1 Dermite de contact, sans précision, due à des médicaments en contact avec la peau

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier le médicament.

A l'exclusion de : dermite due à l'ingestion de médicaments (L27.0-L27.1)

réaction allergique SAI due aux médicaments (T88.7)

L25.2 Dermite de contact, sans précision, due aux teintures

L25.3 Dermite de contact, sans précision, due à d'autres produits chimiques

Ciment

Insecticides

L25.4 Dermite de contact, sans précision, due à des aliments en contact avec la peau

A l'exclusion de : dermite due à l'ingestion d'aliments (L27.2)

L25.5 Dermite de contact, sans précision, due aux végétaux, sauf aliments

L25.8 Dermite de contact, sans précision, due à d'autres agents

L25.9 Dermite de contact, sans précision, de cause non précisée

Dermite de contact (professionnelle) SAI

Eczéma de contact (professionnel) SAI

L26 Dermite exfoliatrice

Pityriasis rubra (Hebra)

A l'exclusion de : maladie de Ritter von Rittershain (L00)

L27 Dermite due à des substances prises par voie interne

A l'exclusion de : allergie SAI (T78.4)

dermite de contact (L23-L25)

effets secondaires (de) :

- SAI de médicaments (T88.7)

- denrées alimentaires, sauf dermite (T78.0-T78.1)

réaction :

- photo-allergique à un médicament (L56.1)

- phototoxique à un médicament (L56.0)

urticaire (L50.-)

L27.0 Éruption généralisée due à des médicaments

Aunis p.81 : comprend la toxidermie

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier le médicament.

L27.1 Éruption localisée due à des médicaments

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier le médicament.

L27.2 Dermite due à l'ingestion d'aliments

A l'exclusion de : dermite due à des aliments en contact avec la peau (L23.6, L24.6, L25.4)

L27.8 Dermite due à d'autres substances prises par voie interne

L27.9 Dermite due à une substance non précisée prise par voie interne

L28 Lichen simplex chronique et prurigo

L28.0 Lichen simplex chronique

Lichen SAI

Névrodermite circonscrite

L28.1 Prurigo nodulaire de Hyde

L28.2 Autres formes de prurigo

Prurigo (de) : • SAI
 • Hebra
 • mitis

Urticaire papuleuse

L29 Prurit

A l'exclusion de : excoriation névrotique (L98.1)
 prurit psychogène (F45.8)

L29.0 Prurit anal

L29.1 Prurit scrotal

L29.2 Prurit vulvaire

L29.3 Prurit ano-génital, sans précision

L29.8 Autres prurits

L29.9 Prurit, sans précision

Démangeaison SAI

L30 Autres dermatites

A l'exclusion de : dermite (de) : • avec peau sèche (L85.3)
 • contact (L23-L25)
 • stase (I83.1-I83.2)
 parapsoriasis à petites plaques (L41.3)

L30.0 Dermite nummulaire

L30.1 Dyshidrose [pompholyx]

L30.2 Autosensibilisation cutanée

Candidide [lévuride]

Dermatophytide

Eczématide

L30.3 Dermite infectée

Dermite eczématoïde infectieuse

L30.4 Intertrigo érythémateux

L30.5 Pityriasis alba

L30.8 Autres dermatites précisées

L30.9 Dermite, sans précision

Eczéma SAI

Lésions papulo-squameuses (L40-L45)

L40 Psoriasis

L40.0 Psoriasis vulgaris

Psoriasis : • en plaques
 • nummulaire

L40.1 Psoriasis pustulaire généralisé

Impétigo herpétiforme

Maladie de Von Zumbusch

L40.2 Acrodermatite continue de Hallopeau

L40.3 Pustulose palmaire et plantaire

L40.4 Psoriasis en goutte

L40.5† Psoriasis arthropathique (M07.0-M07.3*, M09.0*)

L40.8 Autres psoriasis

Psoriasis des plis de flexion

L40.9 Psoriasis, sans précision

L41 Parapsoriasis

A l'exclusion de : poïkilodermie vasculaire atrophiante (L94.5)

- L41.0 Pityriasis lichénoïde et varioliforme aigu
Maladie de Mucha-Habermann
- L41.1 Pityriasis lichénoïde chronique
- L41.2 Papulose lymphomatoïde
- L41.3 Parapsoriasis à petites plaques
- L41.4 Parapsoriasis à grandes plaques
- L41.5 Parapsoriasis rétifforme
- L41.8 Autres parapsoriasis
- L41.9 Parapsoriasis, sans précision

L42 Pityriasis rosé de Gibert

L43 Lichen plan

A l'exclusion de : lichen plano-pilaire (L66.1)

- L43.0 Lichen plan hypertrophique
- L43.1 Lichen plan bulleux
- L43.2 Réaction lichénoïde médicamenteuse
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier le médicament.
- L43.3 Lichen plan subaigu (actif)
Lichen plan tropical
- L43.8 Autres lichens plans
- L43.9 Lichen plan, sans précision

L44 Autres lésions papulo-squameuses

- L44.0 Pityriasis rubra pilaire
- L44.1 Lichen nitidus
- L44.2 Lichen strié
- L44.3 Lichen ruber moniliforme
- L44.4 Acrodermatite érythématopapuleuse infantile [Giannotti-Crosti]
- L44.8 Autres lésions papulo-squameuses précisées
- L44.9 Lésion papulo-squameuse, sans précision

L45* Lésions papulo-squameuses au cours de maladies classées ailleurs

Urticaire et érythème (L50-L54)

A l'exclusion de : acné rosacée (L71.-)
maladie de Lyme (A69.2)

L50 Urticaire

A l'exclusion de :

- dermite allergique de contact (L23.-)
- oedème (de) :
 - angiomateux héréditaire (D84. 1)
 - angioneurotique (T78.3)
 - Quincke (T78.3)
- urticaire (du) :
 - géante (T78.3)
 - nouveau-né (P83.8)
 - papuleuse (L28.2)
 - pigmentaire (Q82.2)
 - sérique (T80.6)
 - solaire (L56.3)

- L50.0 Urticaire allergique
- L50.1 Urticaire idiopathique

- L50.2 Urticaire provoquée par le froid et la chaleur
- L50.3 Dermographisme
- L50.4 Urticaire provoquée par vibration
- L50.5 Urticaire cholinergique
- L50.6 Urticaire de contact
- L50.8 Autres formes d'urticaire
 - Urticaire : • chronique
 - récidivante périodique
- L50.9 Urticaire, sans précision

L51 Érythème polymorphe

- L51.0 Érythème polymorphe non bulleux
- L51.1 Érythème polymorphe bulleux
 - Syndrome de Stevens-Johnson
- L51.2 Épidermolyse nécrosante suraiguë [Lyell]
 - L51.20 Épidermolyse nécrosante suraiguë [Lyell] avec décollement égal ou supérieur à 30% (de la surface du corps)
 - L51.29 Épidermolyse nécrosante suraiguë [Lyell] avec décollement inférieur à 30% (de la surface du corps)
 - Épidermolyse nécrosante suraiguë [Lyell], avec décollement cutané de surface non précisée
- L51.8 Autres formes d'érythème polymorphe
- L51.9 Érythème polymorphe, sans précision

L52 Érythème noueux

L53 Autres formes d'érythème

A l'exclusion de : érythème dû à (des) :

- agents externes en contact avec la peau (L23-L25)
- feu (L59.0)

 intertrigo érythémateux (L30.4)

- L53.0 Érythème toxique
 - Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier l'agent externe.
 - A l'exclusion de :* érythème toxique du nouveau-né (P83.1)
- L53.1 Érythème annulaire centrifuge
- L53.2 Érythème marginé discoïde de Besnier
- L53.3 Autres formes d'érythème figuré chronique
- L53.8 Autres formes précisées d'érythème
- L53.9 Érythème, sans précision
 - Érythrodermie SAI

L54* Érythèmes au cours de maladies classées ailleurs

- L54.0* Érythème marginé discoïde de Besnier au cours d'un rhumatisme articulaire aigu (I00†)
- L54.8* Érythème au cours d'autres maladies classées ailleurs

Affections de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané liées à une irradiation (L55-L59)

L55 Coup de soleil

- L55.0 Coup de soleil du premier degré
- L55.1 Coup de soleil du deuxième degré
- L55.2 Coup de soleil du troisième degré
- L55.8 Autres coups de soleil
- L55.9 Coup de soleil, sans précision

L56 Autres modifications aiguës de la peau dues aux rayons ultraviolets

- L56.0 Réaction phototoxique à un médicament
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier le médicament.
- L56.1 Réaction photo-allergique à un médicament
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier le médicament.
- L56.2 Dermite de photocontact [dermite de breloque]
- L56.3 Urticaire solaire
- L56.4 Lucite polymorphe
- L56.8 Autres modifications aiguës précisées de la peau dues aux rayons ultraviolets
- L56.9 Modification aiguë de la peau due aux rayons ultraviolets, sans précision

L57 Modifications de la peau dues à une exposition chronique aux rayonnements non ionisants

- L57.0 Kératose actinique
Kératose :
 - SAI
 - sénile
 - solaire
- L57.1 Actinoréticulose
- L57.2 Cutis rhomboidalis
Nuque rhomboïdale
- L57.3 Poïkilodermie de Civatte
- L57.4 Cutis laxa senilis
Élastose sénile
- L57.5 Granulome actinique
- L57.8 Autres modifications de la peau dues à une exposition chronique aux rayonnements non ionisants
Dermite solaire
Peau de :
 - cultivateur
 - marin
- L57.9 Modification de la peau due à une exposition chronique aux rayonnements non ionisants, sans précision

L58 Radiodermite

- L58.0 Radiodermite aiguë
- L58.1 Radiodermite chronique
- L58.9 Radiodermite, sans précision

L59 Autres affections de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané liées à une irradiation

- L59.0 Érythème dû au feu [dermite due au feu]
- L59.8 Autres affections précisées de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané liées à une irradiation
- L59.9 Affection de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané liée à une irradiation, sans précision

Maladies des phanères et des annexes de la peau (L60-L75)

A l'exclusion de : malformations congénitales de la peau et des phanères (Q84.-)

L60 Maladies des ongles

A l'exclusion de : hippocratisme digital (R68.3)
~~onychie et paronychie (L03.0)~~

- L60.0 Ongle incarné
- L60.1 Onycholyse
- L60.2 Onychogryphose
- L60.3 Dystrophie des ongles
- L60.4 Lignes de Beau
- L60.5 Syndrome des ongles jaunes
- L60.8 Autres maladies des ongles
- L60.9 Maladie des ongles, sans précision

L62* Maladies des ongles au cours de maladies classées ailleurs

- L62.0* Pachydermopériostose avec ongle hippocratique (M89.4†)
- L62.8* Maladies des ongles au cours d'autres maladies classées ailleurs

L63 Pelade

- L63.0 Alopecie totale
Pelade décalvante
- L63.1 Pelade diffuse
- L63.2 Ophiase
- L63.8 Autres formes de pelade
- L63.9 Pelade, sans précision

L64 Alopecie androgénique

Comprend : alopecie masculine

- L64.0 Alopecie androgénique médicamenteuse
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier le médicament.
- L64.8 Autres formes d'alopecie androgénique
- L64.9 Alopecie androgénique, sans précision

L65 Autres formes non cicatricielles de raréfaction du système pileux

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier éventuellement le médicament.

A l'exclusion de : trichotillomanie (F63.3)

- L65.0 Tégogène
- L65.1 Anagène
- L65.2 Alopecie mucineuse de Pinkus
- L65.8 Autres formes non cicatricielles précisées de raréfaction du système pileux
- L65.9 Raréfaction du système pileux non cicatricielle, sans précision
Alopecie SAI

L66 Alopecie cicatricielle

- L66.0 Pseudo-pelade
- L66.1 Lichen plano-pilaire
Lichen plan folliculaire
- L66.2 Folliculite décalvante
- L66.3 Périfolliculite capitis abscedens
- L66.4 Folliculite ulérythémateuse réticulée

L66.8 Autres formes d'alopecie cicatricielle

L66.9 Alopecie cicatricielle, sans précision

L67 Anomalies de la pigmentation et de la gaine capillaires

A l'exclusion de : aplasie moniliforme (Q84.1)

pili annulati (Q84.1)

télogène (L65.0)

L67.0 Trichorrhexie noueuse

L67.1 Anomalies de la couleur des cheveux

Canitie

Cheveux gris (prématurément)

Hétérochromie des cheveux

Poliose : • SAI

• circonscrite, acquise

L67.8 Autres anomalies de la pigmentation et de la gaine capillaires

Fragilité capillaire

L67.9 Anomalie de la pigmentation et de la gaine capillaires, sans précision

L68 Hypertrichose

Comprend : développement excessif du système pileux

A l'exclusion de : hypertrichose congénitale (Q84.2)

persistance du lanugo (Q84.2)

L68.0 Hirsutisme

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier éventuellement le médicament.

L68.1 Hypertrichose lanugineuse acquise

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier éventuellement le médicament.

L68.2 Hypertrichose localisée

L68.3 Polytrichie

L68.8 Autres formes d'hypertrichose

L68.9 Hypertrichose, sans précision

L70 Acné

A l'exclusion de : acné chéloïde (L73.0)

L70.0 Acné vulgaire

L70.1 Acné conglobata

L70.2 Acné varioliforme

Acné miliaire nécrosante

L70.3 Acné tropicale

L70.4 Acné infantile

L70.5 Acné excoyée des jeunes filles

L70.8 Autres formes d'acné

L70.9 Acné, sans précision

L71 Acné rosacée

L71.0 Dermite périorale

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier éventuellement le médicament.

L71.1 Rhinophyma

L71.8 Autres formes d'acné rosacée

L71.9 Acné rosacée, sans précision

L72 Kystes folliculaires de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané

- L72.0 Kyste épidermique
- L72.1 Kyste sébacé
Kyste pileux
- L72.2 Stéatokystose multiple
- L72.8 Autres formes de kyste folliculaire de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané
- L72.9 Kyste folliculaire de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané, sans précision

L73 Autres affections folliculaires

- L73.0 Acné chéloïde
- L73.1 Pseudofolliculite de la barbe
- L73.2 Hidrosadénite suppurée
- L73.8 Autres formes précisées d'affections folliculaires
Sycosis de la barbe
- L73.9 Affection folliculaire, sans précision

L74 Affections des glandes sudoripares exocrines

A l'exclusion de : hyperhidrose (R61.-)

- L74.0 Miliaire rouge
- L74.1 Miliaire cristalline
- L74.2 Miliaire profonde
Miliaire tropicale
- L74.3 Miliaire, sans précision
- L74.4 Anhidrose
Hypohidrose
- L74.8 Autres affections des glandes sudoripares exocrines
- L74.9 Affection des glandes sudoripares exocrines, sans précision
Affection des glandes sudoripares SAI

L75 Affections des glandes sudoripares apocrines

A l'exclusion de : dyshidrose [pompholyx] (L30.1)
hidrosadénite suppurée (L73.2)

- L75.0 Bromhidrose
- L75.1 Chromhidrose
- L75.2 Miliaire apocrine
Maladie de Fox-Fordyce
- L75.8 Autres affections des glandes sudoripares apocrines
- L75.9 Affection des glandes sudoripares apocrines, sans précision

Autres affections de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané (L80-L99)

L80 Vitiligo

L81 Autres anomalies de la pigmentation

A l'exclusion de : envie SAI (Q82.5)
naevus-voir Index alphabétique
syndrome de Peutz-Jeghers (Q85.8)

- L81.0 Hyperpigmentation postinflammatoire
- L81.1 Chloasma
- L81.2 Taches de rousseur
- L81.3 Taches café au lait
- L81.4 Autres hyperpigmentations par la mélanine
Lentigo

- L81.5 Leucodermie, non classée ailleurs
L81.6 Autres anomalies liées à une diminution de la formation de mélanine
L81.7 Dermatose purpurique pigmentée
Angiome serpigineux
L81.8 Autres anomalies précisées de la pigmentation
Pigmentation : • ferrique
 • par tatouage
L81.9 Anomalie de la pigmentation, sans précision

L82 Kératose séborrhéique

Dermatose papuleuse noire
Maladie de Leser-Trélat

L83 Acanthosis nigricans

Papillotages confluente et réticulée

L84 Cors et callosités

Durillon

L85 Autres épaissements de l'épiderme

A l'exclusion de : affections hypertrophiques de la peau (L91.-)

- L85.0 Ichtyose acquise
A l'exclusion de : ichtyose congénitale (Q80.-)
L85.1 Kératose [kératodermie] palmaire et plantaire acquise
A l'exclusion de : kératose palmaire et plantaire héréditaire (Q82.8)
L85.2 Kératose ponctuée (palmaire et plantaire)
L85.3 Xérosis cutané
Dermite avec peau sèche
L85.8 Autres formes précisées d'épaississement de l'épiderme
Corne cutanée
L85.9 Épaississement de l'épiderme, sans précision

L86* Kératodermie au cours de maladies classées ailleurs

Kératose folliculaire due à l'avitaminose A (E50.8†)
Xerodermie due à l'avitaminose A (E50.8†)

L87 Anomalies de l'élimination transépidermique

A l'exclusion de : granulome annulaire (perforant) (L92.0)

- L87.0 Kératose folliculaire et parafolliculaire pénétrant dans la peau [Kyrle]
Hyperkératose folliculaire pénétrante
L87.1 Collagénome perforant verruciforme
L87.2 Elastome perforant serpigineux
L87.8 Autres anomalies de l'élimination transépidermique
L87.9 Anomalie de l'élimination transépidermique, sans précision

L88 Pyodermite gangréneuse

Dermite gangréneuse
Pyodermite phagédénique

L89 Ulcère de décubitus et zone de pression

- Note :* En cas de localisations multiples à différents stades, coder uniquement le stade le plus grave.
- Comprend :* escarre (de décubitus)
ulcère par plâtre
- A l'exclusion de :* ulcère trophique du col de l'utérus dû à un pessaire (N86)

L89.0 Zone de pression et ulcère de décubitus de stade I

Ulcère de décubitus [pression] limité à un érythème

- Note :* L'ulcère apparaît comme une zone délimitée de rougeur persistante (érythème) sur les peaux claires ; sur les peaux plus sombres l'ulcère pourra apparaître de teinte persistante rouge, bleue ou violette, sans perte de substance cutanée.

L89.1 Ulcère de décubitus de stade II

- Ulcère de décubitus [pression] avec :
- abrasion
 - perte de substance cutanée partielle atteignant l'épiderme et/ou le derme
 - perte de substance cutanée SAI
 - phlyctène

L89.2 Ulcère de décubitus de stade III

Ulcère de décubitus [pression] avec perte de substance cutanée complète entraînant une atteinte ou une nécrose du tissu sous-cutané jusqu'au fascia sous-jacent

L89.3 Ulcère de décubitus de stade IV

Ulcère de décubitus [pression] avec nécrose des muscles, os et structures de soutien (tendon ou capsule articulaire)

L89.9 Ulcère de décubitus et zone de pression, sans précision

Ulcère de décubitus [pression] sans mention de stade

L90 Affections atrophiques de la peau

L90.0 Lichen scléreux et atrophique

- A l'exclusion de :* lichen scléreux des organes génitaux externes :
- femme (N90.4)
 - homme (N48.0)

L90.1 Anétodermie de Schweninger-Buzzi

L90.2 Anétodermie de Jadassohn-Pellizzari

L90.3 Atrophodermie de Pasini et Pierini

L90.4 Acrodermatite chronique atrophique

L90.5 Cicatrices et fibrose cutanées

- Cicatrice :*
- SAI
 - adhérente (peau)

Défiguration due à des cicatrices

- A l'exclusion de :* cicatrice :
- chéloïde (L91.0)
 - hypertrophique (L91.0)

L90.6 Stries atrophiques

L90.8 Autres affections atrophiques de la peau

L90.9 Affection atrophique de la peau, sans précision

L91 Affections hypertrophiques de la peau

L91.0 Cicatrice hypertrophique

Cicatrice chéloïde

- A l'exclusion de :* acné chéloïde (L73.0)
cicatrice SAI (L90.5)

L91.8 Autres affections hypertrophiques de la peau

L91.9 Affection hypertrophique de la peau, sans précision

L92 Lésions granulomateuses de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané

A l'exclusion de : granulome actinique (L57.5)

- L92.0 Granulome annulaire Granulome annulaire perforant
- L92.1 Nécrobiose lipoïdique, non classée ailleurs
A l'exclusion de : — avec diabète sucré (E10-E14)
- L92.2 Granulome éosinophile de la peau
- L92.3 Granulome cutané et sous-cutané dû à la présence d'un corps étranger
- L92.8 Autres lésions granulomateuses de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané
- L92.9 Lésion granulomateuse de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané, sans précision

L93 Lupus érythémateux

A l'exclusion de : lupus :

- érythémateux disséminé (M32.-)
- exedens (A18.4)
- vulgaire (A18.4)

 sclérodermie (M34.-)

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier éventuellement le médicament.

- L93.0 Lupus érythémateux chronique
Lupus érythémateux SAI
- L93.1 Lupus érythémateux cutané subaigu
- L93.2 Autres lupus érythémateux localisés
Lupus érythémateux profond
Panniculite lupique

L94 Autres affections localisées du tissu conjonctif

A l'exclusion de : affections disséminées du tissu conjonctif (M30-M36)

- L94.0 Sclérodermie localisée [morphée]
Sclérodermie circonscrite
- L94.1 Sclérodermie linéaire
Lésions en coup de sabre
- L94.2 Calcinose cutanée
- L94.3 Sclérodactylie
- L94.4 Papules de Gottron
- L94.5 Poïkilodermie généralisée type Petges-Cléjat [atrophiante vasculaire]
- L94.6 Ainhum
- L94.8 Autres affections localisées précisées du tissu conjonctif
- L94.9** Affection localisée du tissu conjonctif, sans précision

L95 Vascularite [angéite] limitée à la peau, non classée ailleurs

A l'exclusion de : angéite d'hypersensibilité (M31.0)
 angiome serpiginieux (L81.7)
 granulomatose de Wegener (M31.3)
 maladie sérique (T80.6)
 panniculite :

- SAI (M79.3)
- affectant le cou et le dos (M54.0)
- lupique (L93.2)
- récidivante [Weber-Christian] (M35.6)

 périartérite noueuse (M30.0)
 purpura rhumatoïde [Schönlein-Henoch] (D69.0)
 urticaire (L50.-)
 vascularite rhumatoïde (M05.2)

- L95.0 Vascularite livédoïde
Atrophie blanche (en plaques)
- L95.1 Erythema elevatum diutinum

- L95.8 Autres vascularites limitées à la peau
 L95.9 Vascularite limitée à la peau, sans précision

L97 Ulcère du membre inférieur, non classé ailleurs

- A l'exclusion de :* gangrène (R02)
 infections : • de la peau (L00-L08)
 • spécifiques classées en A00-B99
 ulcère (de) : • décubitus [pression] et zone de pression (L89.-)
 • variqueux (I83.0, I83.2)

Aunis p.81 : L97 code les ulcères du membre inférieur, à l'exclusion des ulcères variqueux. Notamment l'association de L97 avec I70.2 peut coder les *ulcères du membre inférieur d'origine artéritique*.

L98 Autres affections de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané, non classées ailleurs

- L98.0 Granulome pyogénique
 L98.1 Dermite factice
 Excoriation névrotique
 L98.2 Dermatose neutrophile fébrile [Sweet]
 L98.3 Phlegmon à éosinophiles [Wells]
 L98.4 Ulcérations chroniques de la peau, non classées ailleurs
 Ulcère : • chronique cutané SAI
 • cutané SAI
 • tropical SAI
A l'exclusion de : gangrène (R02)
 infections : • de la peau (L00-L08)
 • spécifiques classées en A00-B99
 ulcère (de) : • décubitus [pression] et zone de pression (L89.-)
 • membre inférieur NCA (L97)
 • variqueux (I83.0, I83.2)
 L98.5 Mucinose cutanée
 Mucinose en foyer
 Myxoedématose lichéniforme
A l'exclusion de : mucinose focale orale (K13.7)
 myxoedème (E03.9)
 L98.6 Autres lésions infiltrantes de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané
A l'exclusion de : hyalinose cutanéomuqueuse (E78.8)
 L98.8 Autres affections précisées de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané
 L98.9 Affection de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané, sans précision

L99* Autres affections de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané au cours de maladies classées ailleurs

- L99.0* Amylose cutanée (E85.-†)
 Amylose : • lichéniforme
 • maculaire
 L99.8* Autres affections précisées de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané au cours de maladies classées ailleurs
 Alopecie syphilitique (A51.3 †)
 Leucodermie syphilitique (A51.3 †, A52.7 †)

CHAPITRE XIII

Maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif (M00-M99)

A l'exclusion de :

- certaines affections dont l'origine se situe dans la période périnatale (P00-P96)
- certaines lésions de l'articulation temporo-mandibulaire (K07.6)
- certaines maladies infectieuses et parasitaires (A00-B99)
- complications de la grossesse, de l'accouchement et de la puerpéralité (O00-O99)
- lésions traumatiques, empoisonnements et certaines autres conséquences de causes externes (S00-T98)
- maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques (E00-E90)
- malformations congénitales et anomalies chromosomiques (Q00-Q99)
- symptômes, signes et résultats anormaux d'examens cliniques et de laboratoire, non classés ailleurs (R00-R99)
- syndrome de loge musculaire (T79.6)
- tumeurs (C00-D48)

Ce chapitre comprend les groupes suivants :

M00-M25	Arthropathies
M00-M03	Arthropathies infectieuses
M05-M14	Polyarthropathies inflammatoires
M15-M19	Arthroses
M20-M25	Autres affections articulaires
M30-M36	Affections disséminées du tissu conjonctif
M40-M54	Dorsopathies
M40-M43	Dorsopathies avec déformation
M45-M49	Spondylopathies
M50-M54	Autres dorsopathies
M60-M79	Affections des tissus mous
M60-M63	Myopathies
M65-M68	Atteintes des synoviales et des tendons
M70-M79	Autres affections des tissus mous
M80-M94	Ostéopathies et chondropathies
M80-M85	Anomalies de la densité et de la structure osseuse
M86-M90	Autres ostéopathies
M91-M94	Chondropathies
M95-M99	Autres maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif

Les catégories de ce chapitre comprenant des astérisques sont les suivantes :

M01*	Arthrites infectieuses directes au cours de maladies infectieuses et parasitaires classées ailleurs
M03*	Arthropathies post-infectieuses et réactionnelles au cours de maladies classées ailleurs
M07*	Arthropathies psoriasiques et entéropathiques
M09*	Polyarthrite juvénile au cours de maladies classées ailleurs
M14*	Arthropathies au cours d'autres maladies classées ailleurs
M36*	Atteintes systémiques du tissu conjonctif au cours de maladies classées ailleurs
M49*	Spondylopathies au cours de maladies classées ailleurs
M63*	Atteintes musculaires au cours de maladies classées ailleurs
M68*	Atteintes de la synoviale et du tendon au cours de maladies classées ailleurs
M73*	Affections des tissus mous au cours de maladies classées ailleurs
M82*	Ostéoporose au cours de maladies classées ailleurs
M90*	Ostéopathies au cours de maladies classées ailleurs

Localisation ostéo-articulaire

La sous-classification suivante, donnée à titre facultatif, peut être utilisée pour indiquer la localisation de l'atteinte avec les catégories appropriées du chapitre XIII. Les extensions locales ou les adaptations pour diverses spécialités peuvent faire appel à un nombre de caractères différents ; il est donc conseillé de placer les caractères de la sous-classification à un endroit clairement identifiable (par exemple dans une case additionnelle). D'autres subdivisions pour les atteintes du genou, les dorsopathies et les lésions biomécaniques non classées ailleurs sont données aux rubriques respectivement concernées.

- 0 Sièges multiples
- 1 Région scapulaire : clavicule, omoplate, articulation -acromio-claviculaire, -scapulo-humérale, -sterno-claviculaire
- 2 Bras : humérus, articulation du coude
- 3 Avant bras : cubitus, radius, articulation du poignet
- 4 Main : carpe, doigts, métacarpe et articulations entre ces os
- 5 Région pelvienne et cuisse : bassin, fémur, fesses, articulation -hanche, -sacro-iliaque
- 6 Jambe : péroné, tibia, articulation du genou
- 7 Cheville et pied : métatarse, tarse, orteils, articulation de la cheville, autres articulations du pied
- 8 Autres : colonne vertébrale, côtes, cou, crâne, tête, tronc
- 9 Siège non précisé

Arthropathies (M00-M25)

Affections touchant principalement les articulations périphériques (membres)

Arthropathies infectieuses (M00-M03)

Note : Cette section comprend les arthropathies dues à des agents microbiens. Une distinction est faite entre les étiologies suivantes :

- a) arthrite infectieuse directe, dans laquelle des organismes envahissent le tissu synovial et où un antigène microbien est présent dans l'articulation;
- b) arthrite infectieuse indirecte qui peut être de deux types: *arthropathie réactionnelle* dans laquelle l'infection microbienne générale est identifiée mais sans identification d'organismes ni d'antigènes dans l'articulation et *arthropathie post-infectieuse* dans laquelle l'antigène microbien est présent mais la découverte de l'agent microbien est inconstante et la multiplication de celui-ci ne peut être mise en évidence.

M00 Arthrites à bactéries pyogènes

[\[Voir codage de la localisation ci-dessus\]](#)

- M00.0 Arthrite et polyarthrite à staphylocoques
- M00.1 Arthrite et polyarthrite à pneumocoques
- M00.2 Autres arthrites et polyarthrites à streptocoques
- M00.8 Arthrite et polyarthrite dues à d'autres bactéries précisées
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (B95-B96) pour identifier l'agent bactérien.
- M00.9 Arthrite à bactéries pyogènes, sans précision
Arthrite infectieuse SAI

M01* Arthrites infectieuses directes au cours de maladies infectieuses et parasitaires classées ailleurs

[\[Voir codage de la localisation ci-dessus\]](#)

A l'exclusion de : arthropathie (au cours de) :

- post-infectieuse et réactionnelle (M03.-*)
- sarcoïdose (M14.8*)

- M01.0* Arthrite méningococcique (A39.8†)
A l'exclusion de : arthrite post-méningococcique (M03.0*)
- M01.1* Arthrite tuberculeuse (A18.0†)
A l'exclusion de : colonne vertébrale (M49.0*)
- M01.2* Arthrite au cours de la maladie de Lyme (A69.2†)

- M01.3*** **Arthrite au cours d'autres maladies bactériennes classées ailleurs**
 Arthrite (au cours de) : • fièvre typhoïde ou paratyphoïde (A01 -†)
 • gonococcique (A54.4†)
 • infection localisée à *Salmonella* (A02.2†)
 • lèpre [maladie de Hansen] (A30-†)
- M01.4*** **Arthrite au cours de la rubéole (B06.8†)**
- M01.5*** **Arthrite au cours d'autres maladies virales classées ailleurs**
 Arthrite au cours de : • fièvre de O'nyong-nyong (A92.1†)
 • oreillons (B26.8†)
- M01.6*** **Arthrite au cours de mycoses (B35-B49†)**
- M01.8*** **Arthrite au cours d'autres maladies infectieuses et parasitaires classées ailleurs**

M02 Arthropathies réactionnelles

[[Voir codage de la localisation en début de chapitre](#)]

A l'exclusion de : rhumatisme articulaire aigu (I00)
 syndrome de Behçet (M35.2)

- M02.0** **Arthropathie après dérivation intestinale**
- M02.1** **Arthropathie post-dysentérique**
- M02.2** **Arthropathie post-vaccinale**
- M02.3** **Syndrome oculo-urétéro-synovial [Fiessinger-Leroy-Reiter]**
- M02.8** **Autres arthropathies réactionnelles**
- M02.9** **Arthropathie réactionnelle, sans précision**

M03* Arthropathies post-infectieuses et réactionnelles au cours de maladies classées ailleurs

[[Voir codage de la localisation en début de chapitre](#)]

A l'exclusion de : arthrites infectieuses directes au cours de maladies infectieuses et parasitaires classées ailleurs (M01.-*)

- M03.0*** **Arthrite post-méningococcique (A39.8†)**
A l'exclusion de : arthrite méningococcique (M01.0*)
- M03.1*** **Arthropathie syphilitique post-infectieuse**
 Maladie de Clutton (A50.5†)
A l'exclusion de : arthropathie tabétique ou de Charcot (M14.6*)
- M03.2*** **Autres arthropathies post-infectieuses au cours de maladies classées ailleurs**
 Arthropathie post-infectieuse au cours de :
 • entérite due à *Yersinia enterocolitica* (A04.6†)
 • hépatite virale (B15-B19†)
A l'exclusion de : arthropathies virales (M01.4-M01.5*)
- M03.6*** **Arthropathie réactionnelle au cours d'autres maladies classées ailleurs**
 Arthropathie au cours d'endocardite infectieuse (I33.0†)

Polyarthropathies inflammatoires (M05-M14)

Aunis p.86 : les catégories **M05**, **M06**, **M07** et **M45** ne doivent pas être utilisées lorsque le patient avait **16 ans ou plus** lors de l'apparition des premiers signes de la maladie. Lorsqu'ils sont apparus chez un patient de moins de 16 ans, il faut utiliser les catégories **M08** et **M09**, quel que soit l'âge au moment du diagnostic pour ces maladies qui évoluent tout au long de la vie.

M05 Polyarthrite rhumatoïde séropositive

[[Voir codage de la localisation en début de chapitre](#)]

A l'exclusion de : atteinte vertébrale (M45)
 polyarthrite rhumatoïde juvénile (M08.-)
 rhumatisme articulaire aigu (I00)

- M05.0** **Syndrome de Felty**
 Polyarthrite rhumatoïde avec adéno-splénomégalie et leucopénie

- M05.1 † Maladie pulmonaire rhumatoïde (J99.0*)
- M05.2 Vascularite rhumatoïde
- M05.3 † Polyarthrite rhumatoïde avec atteinte d'autres organes et appareils
 - Cardite (I52.8*) rhumatoïde
 - Endocardite (I39.-*) rhumatoïde
 - Myocardite (I41.8*) rhumatoïde
 - Myopathie (G73.7*) rhumatoïde
 - Péricardite (I32.8*) rhumatoïde
 - Polynévrite (G63.6*) rhumatoïde
- M05.8 Autres polyarthrites rhumatoïdes séropositives
- M05.9 Polyarthrite rhumatoïde séropositive, sans précision

M06 Autres polyarthrites rhumatoïdes

[\[Voir codage de la localisation en début de chapitre\]](#)

- M06.0 Polyarthrite rhumatoïde séronégative
- M06.1 Maladie de Still survenant chez l'adulte
 - A l'exclusion de : maladie de Still SAI (M08.2)
- M06.2 Bursite rhumatoïde
- M06.3 Nodule rhumatoïde
- M06.4 Polyarthropathie inflammatoire
 - A l'exclusion de : polyarthrite SAI (M13.0)
- M06.8 Autres polyarthrites rhumatoïdes précisées
- M06.9 Polyarthrite rhumatoïde, sans précision

M07* Arthropathies psoriasiques et entéropathiques

[\[Voir codage de la localisation en début de chapitre\]](#)

A l'exclusion de : arthropathies psoriasiques et entéropathiques juvéniles (M09.-*)

- M07.0* Arthropathie psoriasique distale interphalangienne (L40.5†)
- M07.1* Arthrite mutilante (L40.5†)
- M07.2* Spondylite psoriasique (L40.5†)
- M07.3* Autres arthropathies psoriasiques (L40.5†)
- M07.4* Arthropathie au cours de la maladie de Crohn [entérite régionale] (K50.-†)
- M07.5* Arthropathie au cours de colite ulcéreuse (K51.-†)
- M07.6* Autres arthropathies entéropathiques

M08 Polyarthrites juvéniles

[\[Voir codage de la localisation en début de chapitre\]](#)

Comprend : polyarthrite chez l'enfant, commençant avant 16 ans et durant plus de 3 mois

A l'exclusion de : dermatomyosite juvénile (M33.0)
syndrome de Felty (M05.0)

- M08.0 Polyarthrite rhumatoïde juvénile
 - Polyarthrite rhumatoïde juvénile avec ou sans facteur rhumatismal
- M08.1 Spondylarthrite ankylosante juvénile
 - A l'exclusion de : spondylarthrite ankylosante de l'adulte (M45)
- M08.2 Polyarthrite juvénile avec début systémique
 - Maladie de Still SAI
 - A l'exclusion de : maladie de Still survenant chez l'adulte (M06.1)
- M08.3 Polyarthrite juvénile (séronégative)
 - Polyarthrite juvénile chronique
- M08.4 Polyarthrite pauci-articulaire juvénile
- M08.8 Autres polyarthrites juvéniles
- M08.9 Polyarthrite juvénile, sans précision

M09* Polyarthrite juvénile au cours de maladies classées ailleurs

[[Voir codage de la localisation en début de chapitre](#)]

A l'exclusion de : arthropathie au cours de la maladie de Whipple (M14.8*)

- M09.0* Polyarthrite juvénile au cours de psoriasis (L40.5 †)
- M09.1* Polyarthrite juvénile au cours de la maladie de Crohn [entérite régionale] (K50.-†)
- M09.2* Polyarthrite juvénile au cours de colite ulcéreuse (K51.-†)
- M09.8* Polyarthrite juvénile au cours d'autres maladies classées ailleurs

M10 Goutte

[[Voir codage de la localisation en début de chapitre](#)]

- M10.0 Goutte idiopathique
 - Bursite goutteuse
 - Goutte primitive
 - Tophus goutteux du cœur † (I43.8*)
- M10.1 Goutte saturnine
- M10.2 Goutte médicamenteuse
 - Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier le médicament.
- M10.3 Goutte due à une altération de la fonction rénale
 - Utiliser, au besoin, un code supplémentaire pour identifier l'altération de la fonction rénale (N17–N19).
- M10.4 Autre goutte secondaire
- M10.9 Goutte, sans précision

M11 Autres arthropathies dues à des microcristaux

[[Voir codage de la localisation en début de chapitre](#)]

- M11.0 Maladie par dépôt d'hydroxyapatite
- M11.1 Chondrocalcinose familiale
- M11.2 Autre chondrocalcinose
 - Chondrocalcinose SAI
- M11.8 Autres arthropathies dues à des microcristaux précisés
- M11.9 Arthropathie due à des microcristaux, sans précision

M12 Autres arthropathies spécifiques

[[Voir codage de la localisation en début de chapitre](#)]

A l'exclusion de : arthropathie :

- SAI (M13.9)
- crico-aryténoïdienne (J38.7)

arthrose (M15-M19)

- M12.0 Arthropathie chronique post-rhumatismale [Jaccoud]
- M12.1 Maladie de Kaschin-Beck
- M12.2 Synovite villo-nodulaire (pigmentaire)
- M12.3 Rhumatisme palindromique
- M12.4 Hydarthrose intermittente
- M12.5 Arthropathie traumatique
 - A l'exclusion de : arthrose post-traumatique (de) :
 - SAI (M19.1)
 - genou (M17.2-M17.3)
 - hanche (M16.4-M16.5)
 - première articulation carpo-métacarpienne (M18.2-M18.3)
 - autres articulations uniques (M19.1)
- M12.8 Autres arthropathies spécifiques, non classées ailleurs
 - Arthropathie transitoire

M13 Autres arthrites

[Voir codage de la localisation en début de chapitre]

A l'exclusion de : arthrose (M15-M19)

M13.0 Polyarthrite, sans précision

M13.1 Monoarthrite, non classée ailleurs

M13.8 Autres arthrites précisées

Arthrite allergique

M13.9 Arthrite, sans précision

Arthropathie SAI

M14* Arthropathies au cours d'autres maladies classées ailleurs

A l'exclusion de : arthropathie (au cours de) :
 • affections hématologiques (M36.2-M36.3*)
 • avec réaction d'hypersensibilité (M36.4*)
 • maladies tumorales (M36.1*)
 • psoriasique et entéro-pathique (M07.-*)
 • juvénile (M09.-*)

spondylopathie neurologique (M49.4*)

M14.0* Arthropathie goutteuse due à un déficit enzymatique et autres troubles héréditaires

Arthropathie goutteuse au cours de :
 • drépanocytose (D57.-†)
 • syndrome de Lesch-Nyhan (E79.1 †)

M14.1* Arthropathie à microcristaux au cours d'autres troubles métaboliques classés ailleurs

Arthropathie à microcristaux au cours d'hyperparathyroïdie (E21.-†)

M14.2* Arthropathie diabétique (E10-E14 † avec le quatrième chiffre .6)

A l'exclusion de : arthropathie nerveuse diabétique (M14.6*)

M14.3* Dermato-arthrite lipoïde (E78.8 †)

M14.4* Arthropathie au cours d'amylose (E85.-†)

M14.5* Arthropathie au cours d'autres maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques

Arthropathie au cours de :
 • acromégalie et gigantisme (E22.0 †)
 • hémochromatose (E83.1 †)
 • hypothyroïdie (E00-E03 †)
 • thyrotoxicose [hyperthyroïdie] (E05.-†)

M14.6* Arthropathie neuropathique

Arthropathie :
 • de Charcot ou tabétique (A52.1 †)
 • neuropathique diabétique (E10-E14 † avec le quatrième chiffre .6)

M14.8* Arthropathie au cours d'autres maladies précisées classées ailleurs

Arthropathie au cours de :
 • érythème :
 • noueux (L52 †)
 • polymorphe (L51.-†)
 • maladie de Whipple (K90.8 †)
 • sarcoïdose (D86.8 †)

Arthroses (M15-M19)

Note : Dans cette section, le terme ostéo-arthrite est utilisé comme synonyme d'arthrose ou d'ostéo-arthrose. Le terme "primaire" est utilisé dans son sens clinique habituel c'est-à-dire sans identification d'une cause sous-jacente ou déterminante.

A l'exclusion de : arthrose vertébrale (M47.-)

M15 Polyarthrose

Comprend : arthrose avec mention de plus d'une localisation

A l'exclusion de : atteinte bilatérale d'une articulation (M16-M19)

- M15.0 (Ostéo)arthrose primaire généralisée
- M15.1 Nodosités d'Heberden (avec arthropathie)
- M15.2 Nodosités de Bouchard (avec arthropathie)
- M15.3 Arthrose secondaire multiple
Polyarthrose post-traumatique
- M15.4 (Ostéo)arthrose érosive
- M15.8 Autres polyarthroses
- M15.9 Polyarthrose, sans précision
Ostéo-arthrite généralisée SAI

M16 Coxarthrose [arthrose de la hanche]

- M16.0 Coxarthrose primaire, bilatérale
- M16.1 Autres coxarthroses primaires
Coxarthrose primaire :
 - SAI
 - unilatérale
- M16.2 Coxarthrose d'origine dysplasique, bilatérale
- M16.3 Autres coxarthroses dysplasiques
Coxarthrose dysplasique :
 - SAI
 - unilatérale
- M16.4 Coxarthrose post-traumatique, bilatérale
- M16.5 Autres coxarthroses post-traumatiques
Coxarthrose post-traumatique :
 - SAI
 - unilatérale
- M16.6 Autres coxarthroses secondaires, bilatérales
- M16.7 Autres coxarthroses secondaires
Coxarthrose secondaire :
 - SAI
 - unilatérale
- M16.9 Coxarthrose, sans précision

M17 Gonarthrose [arthrose du genou]

- M17.0 Gonarthrose primaire, bilatérale
- M17.1 Autres gonarthroses primaires
Gonarthrose primaire :
 - SAI
 - unilatérale
- M17.2 Gonarthrose post-traumatique, bilatérale
- M17.3 Autres gonarthroses post-traumatiques
Gonarthrose post-traumatique :
 - SAI
 - unilatérale
- M17.4 Autres gonarthroses secondaires, bilatérales
- M17.5 Autres gonarthroses secondaires
Gonarthrose secondaire :
 - SAI
 - unilatérale
- M17.9 Gonarthrose, sans précision

M18 Arthrose de la première articulation carpo-métacarpienne

- M18.0** Arthrose primaire de la première articulation carpo-métacarpienne, bilatérale
M18.1 Autres arthroses primaires de la première articulation carpo-métacarpienne
Arthrose primaire de la première articulation carpo-métacarpienne : • SAI
• unilatérale
- M18.2** Arthrose post-traumatique de la première articulation carpo-métacarpienne, bilatérale
M18.3 Autres arthroses post-traumatiques de la première articulation carpo-métacarpienne
Arthrose post-traumatique de la première articulation carpo-métacarpienne : • SAI
• unilatérale
- M18.4** Autres arthroses secondaires de la première articulation carpo-métacarpienne, bilatérale
M18.5 Autres arthroses secondaires de la première articulation carpo-métacarpienne
Arthrose secondaire de la première articulation carpo-métacarpienne : • SAI
• unilatérale
- M18.9** Arthrose de la première articulation carpo-métacarpienne, sans précision

M19 Autres arthroses

[Voir codage de la localisation en début de chapitre]

A l'exclusion de : arthrose vertébrale (M47.-)
hallux rigidus (M20.2)
polyarthrose (M15.-)

- M19.0** Arthrose primaire d'autres articulations
Arthrose primaire SAI
- M19.1** Arthrose post-traumatique d'autres articulations
Arthrose post-traumatique SAI
- M19.2** Autres arthroses secondaires
Arthrose secondaire SAI
- M19.8** Autres arthroses précisées
M19.9 Arthrose, sans précision

Autres affections articulaires (M20-M25)

A l'exclusion de : articulations vertébrales (M40-M54)

M20 Déformations des doigts et des orteils

A l'exclusion de : absence : • acquise de doigts et d'orteils (Z89.-)
• congénitale des doigts et des orteils (Q71.3, Q72.3)
malformations congénitales des doigts et des orteils (Q66.-, Q68-Q70, Q74.-)

- M20.0** Déformation de(s) doigt(s)
Déformation en boutonnière et en col de cygne
A l'exclusion de : doigt "à ressort" (M65.3)
fibromatose de l'aponévrose palmaire [Dupuytren] (M72.0)
hippocratisme digital (R68.3)
- M20.1** Hallux valgus (acquis)
Oignon
- M20.2** Hallux rigidus
- M20.3** Autres déformations du gros orteil
Hallux varus
- M20.4** Autre(s) orteil(s) en marteau (acquis)
M20.5 Autres déformations d'(es) orteil(s)
M20.6 Déformation d'(es) orteil(s), sans précision

M21 Autres déformations des membres

[Voir codage de la localisation en début de chapitre]

A l'exclusion de : absence :

- acquise de membre (Z89.-)
- congénitale de membres (Q71-Q73)

coxa plana (M91.2)
déformations de doigts et d'orteils (M20.-)
malformations congénitales des membres (Q65-Q66, Q68-Q74)

M21.0 Déformation en valgus, non classée ailleurs

A l'exclusion de : metatarsus valgus (Q66.6)
pied bot talus valgus (Q66.4)

M21.1 Déformation en varus, non classée ailleurs

A l'exclusion de : metatarsus varus (Q66.2)
tibia vara (M92.5)

M21.2 Déformation en flexion

M21.3 Poignet ou pied tombant (acquis)

M21.4 Pied plat [pes planus] (acquis)

A l'exclusion de : pied plat congénital (Q66.5)

M21.5 Main et pied bot(e) ou en griffe acquis(e)

A l'exclusion de : pied bot, non précisé comme acquis (Q66.8)

M21.6 Autres déformations de la cheville et du pied

A l'exclusion de : déformations des orteils (M20.1-M20.6)

M21.7 Inégalité des membres (acquise)

M21.8 Autres déformations précisées des membres

M21.9 Déformation d'un membre, sans précision

M22 Lésion de la rotule

A l'exclusion de : luxation de la rotule (S83.0)

M22.0 Luxation récidivante de la rotule

M22.1 Subluxation récidivante de la rotule

M22.2 Lésions fémoro-patellaires

M22.3 Autres déplacements de la rotule

M22.4 Rotule chondromalacique

M22.8 Autres lésions de la rotule

M22.9 Lésion de la rotule, sans précision

M23 Lésion interne du genou

Les subdivisions suivantes sont données à titre facultatif pour indiquer la localisation de l'atteinte. Voir aussi la note en début de chapitre.

- 0 Localisations multiples
- 1 Ligament croisé antéro-externe ou Corne antérieure du ménisque interne
- 2 Ligament croisé postérieur ou Corne postérieure du ménisque interne
- 3 Ligament interne collatéral ou Partie autre et non précisée du ménisque interne
- 4 Ligament latéral externe collatéral ou Corne antérieure du ménisque externe
- 5 Corne postérieure du ménisque externe
- 6 Partie autre et non précisée du ménisque externe
- 7 Capsule articulaire
- 9 Ligament, sans précision ou Ménisque, sans précision

A l'exclusion de : ankylose (M24.6)
déformation du genou (M21.-)
lésion de la rotule (M22.-)
lésion traumatique récente - voir lésion traumatique du genou et de la jambe (S80-S89)
luxation ou subluxation récidivante (M24.4)
• rotule (M22.0-M22.1)
ostéochondrite disséquante (M93.2)

M23.0 Kyste du ménisque

M23.1 Ménisque discoïde (congénital)

M23.2 Lésion d'un ménisque due à une déchirure ou un traumatisme ancien

Déchirure ancienne "en anse de seau"

M23.3 Autres atteintes du ménisque

Blocage du ménisque

Dégénérescence du ménisque

Ménisque détaché

M23.4 Souris intra-articulaire du genou

Ne pas utiliser les subdivisions de la catégorie

M23.5 Instabilité chronique du genou

M23.6 Autres ruptures spontanées de ligament(s) du genou

M23.8 Autres lésions internes du genou

Genou "à ressort"

Laxité des ligaments du genou

M23.9 Lésion interne du genou, sans précision

M24 Autres lésions articulaires spécifiques

[\[Voir codage de la localisation en début de chapitre\]](#)

A l'exclusion de : genou "à ressort" (M23.8)
kyste (M67.4)
lésions de l'articulation temporo-mandibulaire (K07.6)
lésion traumatique récente - voir lésion traumatique articulaire selon les localisations anatomiques

M24.0 Souris intra-articulaire

A l'exclusion de : souris intra-articulaire du genou (M23.4)

M24.1 Autres atteintes du cartilage articulaire

A l'exclusion de : calcification métastatique (E83.5)
chondrocalcinose (M11.1-M11.2)
lésion interne du genou (M23.-)
ochronose (E70.2)

- M24.2 Lésion ligamentaire**
 Instabilité : • ligamentaire SAI
 • secondaire à une atteinte ligamentaire ancienne
 Laxité ligamentaire SAI
 A l'exclusion de : genou (M23.5-M23.8)
 laxité ligamentaire familiale (M35.7)
- M24.3 Luxation et subluxation pathologiques d'une articulation, non classées ailleurs**
 A l'exclusion de : luxation ou subluxation d'une articulation :
 • congénitale - voir malformations congénitales du système ostéo-articulaire et des muscles (Q65-Q79)
 • lésion traumatique récente - voir lésion traumatique des articulations et des ligaments selon les localisations anatomiques
 • récidivante (M24.4)
- M24.4 Luxation et subluxation articulaires récidivantes**
Aunis p.87 : il serait erroné d'associer à ce code un autre de luxation traumatique provenant du chapitre XIX.
 A l'exclusion de : rotule (M22.0-M22.1)
 subluxation vertébrale (M43.3-M43.5)
- M24.5 Raideur articulaire par contracture**
 A l'exclusion de : déformations des membres (M20-M21)
 fibromatose de l'aponévrose palmaire [Dupuytren] (M72.0)
 rétraction tendineuse (gaine) sans raideur articulaire (M67.1)
- M24.6 Ankylose articulaire**
 A l'exclusion de : rachis (M43.2)
 raideur articulaire sans ankylose (M25.6)
- M24.7 Protrusion acétabulaire**
- M24.8 Autres lésions articulaires spécifiques, non classées ailleurs**
 Hanche irritable
Aunis p.86 : comprend le rhume de hanche
 A l'exclusion de : syndrome de la bandelette de Maissiat [ilio-tibiale] (M76.3)
- M24.9 Lésion articulaire, sans précision**
- M25 Autres affections articulaires, non classées ailleurs**
 [Voir codage de la localisation en début de chapitre]
 A l'exclusion de : anomalie de la démarche et de la motilité (R26.-)
 calcification de : • bourse (M71.4)
 • épaule (M75.3)
 • tendon (M65.2)
 déformations classées en M20-M21
 difficulté à la marche (R26.2)
- M25.0 Hémarthrose**
 A l'exclusion de : lésion traumatique récente - voir lésion traumatique selon les localisations anatomiques
- M25.1 Fistule articulaire**
- M25.2 Hyperlaxité articulaire**
- M25.3 Autres instabilités articulaires**
 A l'exclusion de : instabilité articulaire secondaire à :
 • atteinte ligamentaire ancienne (M24.2)
 • retrait d'une prothèse articulaire (M96.8)
- M25.4 Épanchement articulaire**
 A l'exclusion de : hydarthrose au cours du pian (A66.6)
- M25.5 Douleur articulaire**
- M25.6 Raideur articulaire, non classée ailleurs**
- M25.7 Ostéophyte**
- M25.8 Autres affections articulaires précisées**
- M25.9 Affection articulaire, sans précision**

Affections disséminées du tissu conjonctif (M30-M36)

Comprend : maladies : • auto-immunes : • SAI
• disséminées
• du collagène (vasculaire) : • SAI
• disséminées

A l'exclusion de : maladies auto-immunes d'un seul organe ou d'un seul type de cellule (coder à l'affection correspondante)
Syndrome des anti-phospholipides (D68.6)

M30 Périartérite noueuse et affections apparentées

- M30.0 Périartérite noueuse
- M30.1 Périartérite avec atteinte pulmonaire [Churg-Strauss]
Angéite granulomateuse allergique
- M30.2 Périartérite juvénile
- M30.3 Syndrome adéno-cutanéomuqueux [Kawasaki]
- M30.8 Autres affections apparentées à la périartérite noueuse
Syndrome de polyangéite extensive

M31 Autres vasculopathies nécrosantes

- M31.0 Angéite d'hypersensibilité
Syndrome de Goodpasture
- M31.1 Microangiopathie thrombotique
Purpura thrombopénique thrombotique
- M31.2 Granulome malin de la ligne médiane
- M31.3 Granulomatose de Wegener
Granulomatose respiratoire nécrosante
- M31.4 Syndrome de la crosse aortique [Takayasu]
- M31.5 Artérite à cellules géantes avec polymyalgie rhumatismale
Maladie de Horton [artérite giganto-cellulaire]
- M31.6 Autres artérites à cellules géantes
- M31.7 Micropolyangéite microscopique
Polyartérite microscopique
A l'exclusion de : périartérite noueuse (M30.0)
- M31.8 Autres vasculopathies nécrosantes précisées
Vascularite hypocomplémentémique
- M31.9 Vasculopathie nécrosante, sans précision

M32 Lupus érythémateux disséminé

A l'exclusion de : lupus érythémateux (discoïde) (SAI) (L93.0)

- M32.0 Lupus érythémateux disséminé médicamenteux
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier le médicament.
- M32.1 † Lupus érythémateux disséminé avec atteinte d'organes et d'appareils
Lupus érythémateux disséminé avec atteinte des : • poumons (J99.1*)
• reins (N08.5*, N16.4*)

Maladie de Libman-Sacks (I39.-*)
Péricardite lupique (I32.8*)
- M32.8 Autres formes de lupus érythémateux disséminé
- M32.9 Lupus érythémateux disséminé, sans précision

M33 Dermatopolymyosite

- M33.0 Dermatomyosite juvénile
- M33.1 Autres dermatomyosites
- M33.2 Polymyosite
- M33.9 Dermatopolymyosite, sans précision

M34 Sclérose systémique

Comprend : sclérodermie

A l'exclusion de : sclérodermie :

- localisée (L94.0)
- néonatale (P83.8)

M34.0 Sclérose systémique progressive

M34.1 Syndrome CR(E)ST

Association de calcinose, d'un syndrome de Raynaud, d'une sclérodactylie, d'une hypomotilité oesophagienne et de téléangiectasie.

M34.2 Sclérose systémique due à des médicaments et des produits chimiques

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier la cause.

M34.8 Autres formes de sclérose systémique

Sclérose systémique avec :

- atteinte pulmonaire † (J99.1*)
- myopathie † (G73.7*)

M34.9 Sclérose systémique, sans précision

M35 Autres atteintes systémiques du tissu conjonctif

A l'exclusion de : collagénome perforant verruciforme (L87.1)

M35.0 Syndrome de Gougerot-Sjögren

Syndrome de Gougerot-Sjögren avec :

- atteinte pulmonaire † (J99.1*)
- kératoconjonctivite † (H19.3*)
- maladie rénale tubulo-interstitielle † (N16.4*)
- myopathie † (G73.7*)

M35.1 Autres formes de passage

Maladies associées du tissu conjonctif

A l'exclusion de : syndrome de polyangéite extensive (M30.8)

M35.2 Syndrome de Behçet

M35.3 Polymyalgie rhumatismale [Pseudopolyarthrite rhizomélique] [PPR]

A l'exclusion de : polymyalgie rhumatismale avec artérite à cellules géantes (M31.5)

M35.4 Fasciite disséminée (à éosinophiles)

M35.5 Fibrosclérose multiple

M35.6 Panniculite récidivante [Weber-Christian]

A l'exclusion de : panniculite :

- SAI (M79.3)
- lupique (L93.2)

M35.7 Syndrome d'hypermobilité

Laxité ligamentaire familiale

A l'exclusion de : instabilité ligamentaire SAI (M24.2)

syndrome de Ehlers-Danlos (Q79.6)

M35.8 Autres atteintes systémiques précisées du tissu conjonctif

M35.9 Atteinte systémique du tissu conjonctif, sans précision

Maladie (du) :

- auto-immune (systémique) SAI
- collagène (vasculaire) SAI

M36* Atteintes systémiques du tissu conjonctif au cours de maladies classées ailleurs

A l'exclusion de : arthropathies au cours de maladies classées ailleurs (M14.-*)

M36.0* Dermato(poly)myosite au cours de maladies tumorales (C00-D48 †)

M36.1* Arthropathie au cours de maladies tumorales classées ailleurs (C00-D48 †)

Arthropathie au cours de :

- histiocytose maligne (C96.1 †)
- leucémie (C91-C95 †)
- myélome multiple (C90.0 †)

M36.2* Arthropathie hémophilique (D66-D68 †)

M36.3* Arthropathie au cours d'autres maladies du sang classées ailleurs (D50-D76 †)

A l'exclusion de : arthropathie au cours du purpura de Schönlein-Henoch (M36.4*)

M36.4* Arthropathie au cours de réactions d'hypersensibilité classées ailleurs

Arthropathie au cours du purpura de Schönlein-Henoch (D69.0 †)

M41.9 Scoliose, sans précision

M42 Ostéochondrite vertébrale

[\[Voir codage de la localisation en début de groupe\]](#)

M42.0 Ostéochondrite vertébrale juvénile

Maladie de : • Calvé

- Scheuermann

A l'exclusion de : cyphose posturale (M40.0)

M42.1 Ostéochondrite vertébrale de l'adulte

M42.9 Ostéochondrite vertébrale, sans précision

M43 Autres dorsopathies avec déformation

[\[Voir codage de la localisation en début de groupe\]](#)

A l'exclusion de : hémivertèbre (Q76.3-Q76.4)

incurvation de la colonne vertébrale au cours de :

- maladie osseuse de Paget [ostéite déformante] (M88.-)
- ostéoporose (M80-M81)

lombalisation et sacralisation (Q76.4)

platyspondylie (Q76.4)

spina bifida occulta (Q76.0)

spondylolyse congénitale et spondylolisthésis congénital (Q76.2)

syndrome de Klippel-Feil (Q76.1)

M43.0 Spondylolyse

M43.1 Spondylolisthésis

M43.2 Autres soudures vertébrales

Ankylose d'articulation vertébrale

A l'exclusion de : arthrodèse (Z98.1)

pseudarthrose après arthrodèse (M96.0)

spondylarthrite ankylosante (M45)

M43.3 Subluxation récidivante atloïdo-axoïdienne avec myélopathie

M43.4 Autres subluxations atloïdo-axoïdiennes récidivantes

M43.5 Autres subluxations vertébrales récidivantes

A l'exclusion de : lésions biomécaniques NCA (M99.-)

M43.6 Torticolis

A l'exclusion de : torticolis :

- congénital (sterno-mastoïdien) (Q68.0)
- dû à un traumatisme obstétrical (P15.2)
- lésion traumatique récente - voir lésion traumatique selon les localisations anatomiques
- psychogène (F45.8)
- spasmodique (G24.3)

M43.8 Autres dorsopathies avec déformation précisées

A l'exclusion de : cyphose et lordose (M40.-)

scoliose (M41.-)

M43.9 Dorsopathie avec déformation, sans précision

Incurvation vertébrale SAI

Spondylopathies (M45-M49)

M45 Spondylarthrite ankylosante

[\[Voir codage de la localisation en début de groupe\]](#)

Atteinte vertébrale au cours de la polyarthrite rhumatoïde

Pelvi-spondylite rhumatismale

A l'exclusion de : arthropathie au cours du syndrome de Reiter (M02.3)
spondylarthrite (ankylosante) juvénile (M08.1)
syndrome de Behçet (M35.2)

M46 Autres spondylopathies inflammatoires

[\[Voir codage de la localisation en début de groupe\]](#)

M46.0 Enthésopathie spinale

Atteinte des insertions ligamentaires ou musculaires de la colonne vertébrale

M46.1 Sacro-iliite, non classée ailleurs

M46.2 Ostéomyélite vertébrale

M46.3 Infection (pyogène) d'un disque intervertébral [Spondylodiscite] [Discospondylite]

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (B95-B97) pour identifier l'agent infectieux.

M46.4 Discite, sans précision

M46.5 Autres spondylopathies infectieuses

M46.8 Autres spondylopathies inflammatoires précisées

M46.9 Spondylopathie inflammatoire, sans précision

M47 Spondylarthrose

[\[Voir codage de la localisation en début de groupe\]](#)

Comprend : arthrose ou ostéoarthrite vertébrale
dégénérescence des facettes articulaires

M47.0† Syndromes de compression des artères vertébrale et spinale antérieure (G99.2*)

M47.1 Autres spondylarthroses avec myélopathie

Compression de la moelle épinière due à une spondylarthrose† (G99.2*)

A l'exclusion de : subluxation vertébrale (M43.3-M43.5)

M47.2 Autres spondylarthroses avec radiculopathie

M47.8 Autres spondylarthroses

Spondylarthrose : • cervicale
• lombo-sacrée sans myélopathie ou radiculopathie
• thoracique

M47.9 Spondylarthrose, sans précision

M48 Autres spondylopathies

[\[Voir codage de la localisation en début de groupe\]](#)

M48.0 Rétrécissement du canal médullaire

Rétrécissement caudal

M48.1 Hyperostose ankylosante [Forestier]

Hyperostose diffuse idiopathique

M48.2 Arthrose interépineuse

Maladie de Bastrup

M48.3 Spondylopathie traumatique

Aunis p.86 : l'intitulé « spondylopathie post-traumatique » doit être compris comme « post-traumatique ». Son code ne doit pas être utilisé dans les suites immédiates d'un traumatisme dont le codage fait appel au chapitre XIX.

M48.4 Fracture vertébrale de fatigue

Fracture vertébrale de stress

- M48.5 Tassement vertébral, non classé ailleurs**
 Tassement vertébral SAI
 Vertèbre cunéiforme SAI
 A l'exclusion de : lésion traumatique récente - voir lésion traumatique selon les localisations anatomiques tassement vertébral ostéoporotique (M80.-)
Tassement vertébral au cours de maladies classées ailleurs (Aunis p.86)
- M48.8 Autres spondylopathies précisées**
 Ossification du ligament longitudinal postérieur
- M48.9 Spondylopathie, sans précision**

M49* Spondylopathies au cours de maladies classées ailleurs

[\[Voir codage de la localisation en début de groupe\]](#)

A l'exclusion de : arthropathies psoriasiques et entéropathiques (M07-*, M09-*)

- M49.0* Tuberculose vertébrale (A18.0 †)**
 Mal de Pott
- M49.1* Spondylite au cours de brucellose (A23.-†)**
- M49.2* Spondylite entérobactérienne (A01-A04 †)**
- M49.3* Spondylopathie au cours d'autres maladies infectieuses et parasitaires classées ailleurs**
 A l'exclusion de : spondylite neurologique au cours de tabès (M49.4*)
- M49.4* Spondylopathie neurologique**
 Spondylopathie neurologique au cours de :
 • syringomyélie et syringobulbie (G95.0 †)
 • tabès (A52.1 †)
- M49.5* Tassement vertébral au cours de maladies classées ailleurs**
 Fracture métastatique d'une vertèbre (C79.5 †)
- M49.8* Spondylopathie au cours d'autres maladies classées ailleurs**

Autres dorsopathies (M50-M54)

A l'exclusion de : discite SAI (M46.4)

lésion traumatique récente - voir lésion traumatique selon les localisations anatomiques

Aunis p.86 : les compressions des racines et des plexus nerveux au cours des atteintes des disques intervertébraux classées en **M50** et **M51** imposent un double codage dague-astérisque avec le code **G55.1** du chapitre VI. L'ensemble des codes des catégories **M50** et **M51** prend alors le sens dague.

M50 Atteintes des disques cervicaux

Comprend : atteinte des disques :
 • cervicaux avec cervicalgie
 • cervico-dorsaux

- M50.0† Atteinte d'un disque cervical avec myélopathie (G99.2*)**
- M50.1 Atteinte d'un disque cervical avec radiculopathie**
 A l'exclusion de : radiculite brachiale SAI (M54.1)
- M50.2 Autre hernie d'un disque cervical**
- M50.3 Autre détérioration d'un disque cervical**
- M50.8 Autres atteintes d'un disque cervical**
- M50.9 Atteinte d'un disque cervical, sans précision**

M51 Atteintes d'autres disques intervertébraux

Comprend : atteintes de disques dorsaux, dorso-lombaires et lombo-sacrés

- M51.0 † Atteintes d'un disque lombaire et d'autres disques intervertébraux avec myélopathie (G99.2*)**
- M51.1 † Atteintes d'un disque lombaire et d'autres disques intervertébraux avec radiculopathie (G55.1*)**
 Sciatique due à une discopathie intervertébrale
 A l'exclusion de : radiculite lombaire SAI (M54.1)
- M51.2 Hernie d'un autre disque intervertébral précisé**
 Lumbago dû à une hernie discale

- M51.3 Détérioration d'un autre disque intervertébral précisé
 M51.4 Nodules de Schmorl
 M51.8 Autres atteintes précisées d'un disque intervertébral
 M51.9 Atteinte d'un disque intervertébral, sans précision

M53 Autres dorsopathies, non classées ailleurs

[\[Voir codage de la localisation en début de groupe\]](#)

- M53.0 Syndrome cervico-céphalique
 Syndrome sympathique cervical postérieur
 M53.1 Syndrome cervico-brachial
A l'exclusion de : atteintes des disques cervicaux (M50.-)
 syndrome de traversée thoracobrachiale (G54.0)
 M53.2 Instabilités vertébrales
 M53.3 Atteintes sacro-coccygiennes, non classées ailleurs
 Coccygodynie
 M53.8 Autres dorsopathies précisées
 M53.9 Dorsopathie, sans précision

M54 Dorsalgies

[\[Voir codage de la localisation en début de groupe\]](#)

Aunis p. 86 : les notions d'affection des racines, de névrite, et de mononévrite comprises dans le groupe G50 à G59 apparaissent également dans la catégorie M54 du chapitre XIII. Mais on réservera cette dernière aux cas dans lesquels on a la certitude ou une forte présomption que les entités morbides qu'elle comprend trouvent leur origine au niveau du rachis. En d'autres termes, le codage des *névrites* et des *radiculopathies d'origine rachidienne* ou présumées d'origine rachidienne ne fait pas appel au groupe G50-G59 mais à la catégorie M54.

Exemple : M54.1 comprend la *cruralgie d'origine vertébrale*

A l'exclusion de : psychogènes (F45.4)

- M54.0 Panniculite affectant le cou et le dos
A l'exclusion de : panniculite : • SAI (M79.3)
 • lupique (L93.2)
 • récidivante [Weber-Christian] (M35.6)
- M54.1 Radiculopathie
 Névrite ou radiculite : • brachiale SAI
 • dorsale SAI
 • lombaire SAI
 • lombo-sacrée SAI
 Radiculite SAI
A l'exclusion de : névralgie et névrite SAI (M79.2)
 radiculopathie avec : • atteinte d'un disque :
 • cervical (M50.1)
 • lombaire et d'autres disques intervertébraux (M51.1)
 • spondylarthrose (M47.2)
- M54.2 Cervicalgie
A l'exclusion de : cervicalgie due à une atteinte des disques cervicaux (M50.-)
- M54.3 Sciatique
A l'exclusion de : lésion du nerf sciatique (G57.0)
 sciatique : • avec lumbago (M54.4)
 • due à une discopathie intervertébrale (M51.1)
- M54.4 Lumbago avec sciatique
A l'exclusion de : dû à une discopathie intervertébrale (M51.1)

- M54.5 Lomalgie basse**
Douleur lombaire
Lumbago SAI
A l'exclusion de : lumbago : • avec sciatique (M54.4)
• dû à une hernie discale (M51.2)
- M54.6 Rachialgies dorsales**
A l'exclusion de : dues à des atteintes des disques intervertébraux (M51.-)
- M54.8 Autres dorsalgies**
- M54.9 Dorsalgie, sans précision**
Mal de dos SAI

Affections des tissus mous (M60-M79)

Myopathies (M60-M63)

- A l'exclusion de : dermatopolymyosite (M33.-)
dystrophies musculaires et myopathies (G71-G72)
myopathie au cours de : • amylose (E85.-)
• lupus érythémateux disséminé (M32.-)
• périartérite noueuse (M30.0)
• polyarthrite rhumatoïde (M05.3)
• sclérodémie (M34.-)
• syndrome de Gougerot-Sjögren (M35.0)

M60 Myosite

[\[Voir codage de la localisation en début de chapitre\]](#)

- M60.0 Myosite infectieuse**
Pyomyosite tropicale
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (B95-B97) pour identifier l'agent infectieux.
Abscess du psoas
La Cim classe les abcès musculaires à **M60.0 Myosite infectieuse** ainsi qu'il est indiqué dans le volume 3. L'abcès du psoas se code donc **M60.0**, et un cinquième caractère 5 ou 8 précise la localisation.
ATIH – Consignes de codage - Maladies Infectieuses Fascicule VII, mars 2010, p. 6
- M60.1 Myosite interstitielle**
- M60.2 Granulome d'un tissu mou dû à la présence d'un corps étranger, non classé ailleurs**
A l'exclusion de : granulome de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané dû à la présence d'un corps étranger (L92.3)
- M60.8 Autres myosites**
- M60.9 Myosite, sans précision**

M61 Calcification et ossification de muscles

[\[Voir codage de la localisation en début de chapitre\]](#)

- M61.0 Myosite ossifiante traumatique**
- M61.1 Myosite ossifiante progressive**
Fibrodysplasie ossifiante progressive
- M61.2 Calcification et ossification paralytique de muscles**
Myosite ossifiante liée à une tétraplégie ou une paraplégie
- M61.3 Calcification et ossification de muscles associées à des brûlures**
Myosite ossifiante associée à des brûlures
- M61.4 Autres calcifications de muscles**
A l'exclusion de : calcification tendineuse (M65.2)
• épaule (M75.3)
- M61.5 Autres calcifications de muscles**

M61.9 Calcification et ossification de muscles, sans précision

M62 Autres atteintes musculaires

[Voir codage de la localisation en début de chapitre]

A l'exclusion de : crampe et spasme (R25.2)
 myalgie (M79.1)
 myopathie : • alcoolique (G72.1)
 • médicamenteuse (G72.0)
 syndrome de l'homme raide (G25.8)

M62.0 Diastasis musculaire

Aunis p.86 : pour coder un *diastasis musculaire de la paroi abdominale*, nous vous conseillons de n'utiliser le code **M62.0** qu'en l'absence de hernie ou d'éventration. S'il en existe une, utilisez plutôt les catégories **K40** à **K46** (chapitre XI).

M62.1 Autres déchirures musculaires (non traumatiques)

A l'exclusion de : déchirure (du) : • tendon (M66.-)
 • traumatique de muscle - voir lésion traumatique du muscle selon les localisations anatomiques

M62.2 Infarctissement ischémique musculaire

Syndrome de loge musculaire d'origine non traumatique

A l'exclusion de : contracture ischémique de Volkmann (T79.6)
 ischémie traumatique du muscle (T79.6)
 syndrome de loge musculaire d'origine traumatique (T79.6)

Consignes de codage 26/04/2006 : **M62.2** *Infarctissement ischémique musculaire*

On doit considérer que la note d'inclusion « Syndrome de loge musculaire d'origine non traumatique » introduite sous ce libellé précise effectivement que le code **M62.2** ne peut être utilisé que pour signaler une affection précisée d'origine non traumatique. Conformément aux indications du volume 3 alphabétique, on codera **T79.6** cette même affection si elle est précisée d'origine traumatique, ou en l'absence de précision sur son origine.

M62.3 Syndrome d'immobilité (paralégique)

M62.4 Contracture musculaire

A l'exclusion de : raideur articulaire par contracture (M24.5)

M62.5 Atrophie et fonte musculaires, non classées ailleurs

Atrophie due à l'inactivité NCA

M62.6 Foulure musculaire

A l'exclusion de : lésion traumatique - voir lésion traumatique du muscle selon les localisations anatomiques

M62.8 Autres atteintes musculaires précisées

Hernie musculaire

M62.890 Rhabdomyolyse, siège non précisé

M62.898 Autres atteintes musculaires précisées, non classées ailleurs, siège non précisé

M62.9 Atteinte musculaire, sans précision

M63* Atteintes musculaires au cours de maladies classées ailleurs

A l'exclusion de : myopathies au cours de maladies : • endocriniennes (G73.5*)
 • métaboliques (G73.6*)

M63.0* Myosite au cours de maladies bactériennes classées ailleurs

Myosite au cours de : • lèpre [maladie de Hansen] (A30.-†)
 • syphilis (A51.4 †, A52.7 †)

M63.1* Myosite au cours d'infections parasitaires et à protozoaires classées ailleurs

Myosite au cours de : • cysticercose (B69.8 †)
 • schistosomiase [bilharziose] (B65-†)
 • toxoplasmose (B58.8 †)
 • trichinose (B75 †)

M63.2* Myosite au cours d'autres maladies infectieuses classées ailleurs

Myosite au cours de mycoses (B35-B49 †)

M63.3* Myosite au cours de sarcoïdose (D86.8 †)

M63.8* Autres atteintes musculaires au cours de maladies classées ailleurs

Atteintes des synoviales et des tendons (M65-M68)

M65 Synovite et ténosynovite

[\[Voir codage de la localisation en début de chapitre\]](#)

A l'exclusion de : affections des tissus mous liées à une sollicitation excessive de l'articulation (M70.-)
lésion traumatique récente - voir atteinte du ligament ou du tendon selon les localisations anatomiques
synovite sèche chronique de la main et du poignet (M70.0)

M65.0 Abscess de la gaine du tendon

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (B95-B96) pour identifier l'agent bactérien.

M65.1 Autres (téno)synovites infectieuses

M65.2 Tendinite calcifiante

A l'exclusion de : épaule (M75.3)
tendinites précisées (M75-M77)

M65.3 Doigt "à ressort"

Lésion tendineuse nodulaire

M65.4 Ténosynovite chronique sténosante du pouce [de Quervain]

M65.8 Autres synovites et ténosynovites

M65.9 Synovite et ténosynovite, sans précision

M66 Déchirure spontanée de la synoviale et du tendon

[\[Voir codage de la localisation en début de chapitre\]](#)

Comprend : les déchirures spontanées survenant au cours une mise en traction normale et traduisant une résistance inférieure à la normale.

A l'exclusion de : déchirure traumatique par mise en tension anormale - voir déchirure selon les localisations anatomiques
syndrome de la coiffe des rotateurs (M75.1)

M66.0 Déchirure d'un kyste poplité

M66.1 Déchirure de la synoviale

Déchirure d'un kyste synoviale

A l'exclusion de : déchirure d'un kyste poplité (M66.0)

M66.2 Déchirure spontanée des tendons extenseurs

M66.3 Déchirure spontanée des tendons fléchisseurs

M66.4 Déchirure spontanée d'autres tendons

M66.5 Déchirure spontanée d'un tendon, sans précision

Déchirure au niveau de la jonction musculo-tendineuse, non traumatique

M67 Autres atteintes de la synoviale et du tendon

A l'exclusion de : fibromatose de l'aponévrose palmaire [Dupuytren] (M72.0)
tendinite SAI (M77.9)
xanthomatose tendineuse (E78.2)

M67.0 Brièveté du tendon d'Achille (acquise)

M67.1 Autres rétractions tendineuses (gaine)

A l'exclusion de : avec raideur articulaire (M24.5)

M67.2 Hypertrophie synoviale, non classée ailleurs

A l'exclusion de : synovite villo-nodulaire (pigmentaire) (M12.2)

M67.3 Synovite transitoire

Synovite toxique

A l'exclusion de : rhumatisme palindromique (M12.3)

M67.4 Kyste

Kyste articulaire ou du tendon (gaine)

A l'exclusion de : kyste (de) :
• bourse séreuse (M71.2-M71.3)
• dû au pian (A66.6)
• synovial (M71.2-M71.3)

M67.8 Autres atteintes précisées de la synoviale et du tendon

M67.9 Atteinte de la synoviale et du tendon, sans précision

M68

Atteintes de la synoviale et du tendon au cours de maladies classées ailleurs

M68.0* Synovite et ténosynovite au cours de maladies bactériennes classées ailleurs

Synovite ou ténosynovite :

- gonococcique (A54.4†)
- syphilitique (A52.7†)
- tuberculeuse (A18.0†)

M68.8* Autres atteintes de la synoviale et du tendon au cours de maladies classées ailleurs

Autres affections des tissus mous (M70-M79)

M70

Affections des tissus mous par sollicitation excessive de l'articulation

[\[Voir codage de la localisation en début de chapitre\]](#)

Comprend : affections des tissus mous d'origine professionnelle

A l'exclusion de : bursite (de) :

- SAI (M71.9)
- épaule (M75.5)

enthésopathies (M76-M77)

ulcère de décubitus et zone de pression (L89.-)

M70.0 Synovite sèche de la main et du poignet

M70.1 Bursite de la main

M70.2 Bursite olécrânienne [hygroma du coude]

M70.3 Autres bursites du coude

M70.4 Bursite prépatellaire [hygroma du genou]

M70.5 Autres bursites du genou

M70.6 Bursite trochantérienne

Tendinite trochantérienne

M70.7 Autres bursites de la hanche

Bursite ischiale

M70.8 Autres affections des tissus mous par sollicitation

M70.9 Affections des tissus mous par sollicitation excessive, sans précision

M71

Autres bursites

[\[Voir codage de la localisation en début de chapitre\]](#)

A l'exclusion de : bursite par sollicitation excessive (M70.-)

enthésopathies (M76-M77)

oignon (M20.1)

M71.0 Abscesses des bourses séreuses

M71.1 Autres bursites infectieuses

M71.2 Kyste synovial poplité [Baker]

A l'exclusion de : avec déchirure (M66.0)

M71.3 Autres kystes des bourses séreuses

Kyste synovial SAI

A l'exclusion de : kyste de la synoviale avec déchirure (M66.1)

M71.4 Dépôts calciques dans une bourse séreuse

A l'exclusion de : épaule (M75.3)

M71.5 Autres bursites, non classées ailleurs

A l'exclusion de : bursite (de) :

- SAI (M71.9)

- épaule (M75.5)

- ligament latéral interne du genou [Pellegrini-Stiedal] (M76.4)

M71.8 Autres affections précisées des bourses séreuses

M71.9 Bursite, sans précision

M72 Affections fibroblastiques

[\[Voir codage de la localisation en début de chapitre\]](#)

A l'exclusion de : fibromatose rétropéritonéale (D48.3)

- M72.0** Fibromatose de l'aponévrose palmaire [Dupuytren]
M72.1 Coussinet des phalanges
M72.2 Fibromatose de l'aponévrose plantaire
 Fasciite plantaire
M72.4 Fibromatose pseudo-sarcomateuse
 Fasciite nodulaire
M72.6 Fasciite nécrosante
 Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (B95–B97) pour identifier l'agent bactérien.
M72.8 Autres affections fibroblastiques
 Abscesses d'un fascia
A l'exclusion de : fasciite :
 - disséminée à éosinophiles (M35.4)
 - nodulaire (M72.3)
 - péri-rénale :
 - SAI (N13.5)
 - avec infection (N13.6)
 - plantaire (M72.2)**M72.9** Affections fibroblastiques, sans précision
 Fasciite SAI
 Fibromatose SAI

M73* Affections des tissus mous au cours de maladies classées ailleurs

[\[Voir codage de la localisation en début de chapitre\]](#)

- M73.0*** Bursite gonococcique (A54.4 †)
M73.1* Bursite syphilitique (A52.7 †)
M73.8* Autres affections des tissus mous au cours d'autres maladies classées ailleurs

M75 Lésions de l'épaule

A l'exclusion de : syndrome épaule-main (M89.0)

- M75.0** Capsulite rétractile de l'épaule
 Épaule bloquée
 Périarthrite de l'épaule
M75.1 Syndrome de la coiffe des rotateurs
 Rupture (complète ou incomplète) du sus-épineux ou de la coiffe des rotateurs, non précisée comme traumatique
 Syndrome sus-épineux
M75.2 Tendinite du biceps
M75.3 Tendinite calcifiante de l'épaule
 Bursite calcifiante de l'épaule
M75.4 Syndrome d'empiètement de l'épaule
M75.5 Bursite de l'épaule
M75.8 Autres lésions de l'épaule
M75.9 Lésion de l'épaule, sans précision

M76 Enthésopathies du membre inférieur, sauf le pied

[\[Voir codage de la localisation en début de chapitre\]](#)

Note : Les termes bursite, capsulite et tendinite ne sont pas vraiment employés de façon spécifique; on a tendance à les utiliser indifféremment pour des affections diverses des insertions ligamentaires ou musculaires périphériques; la plupart de ces affections ont été groupées sous le terme générique d'enthésopathies.

A l'exclusion de : bursite par sollicitation excessive (M70.-)

- M76.0** Tendinite de la région fessière
M76.1 Tendinite du psoas
M76.2 Exostose de la crête iliaque

- M76.3 **Syndrome de la bandelette de Maissiat [ilio-tibiale]**
M76.4 **Bursite du ligament latéral interne du genou [Pellegrini-Stieda]**
M76.5 **Tendinite rotulienne**
M76.6 **Tendinite du tendon d'Achille**
Bursite du tendon d'Achille
M76.7 **Tendinite péronière**
M76.8 **Autres enthésopathies du membre inférieur, sauf le pied**
Syndrome de la loge tibiale antérieure
Tendinite tibiale postérieure
M76.9 **Enthésopathie du membre inférieur, sans précision**

M77 Autres enthésopathies

[\[Voir codage de la localisation en début de chapitre\]](#)

A l'exclusion de : bursite :
• SAI (M71.9)
• par sollicitation excessive (M70.-)
enthésopathie spinale (M46.0)
ostéophyte (M25.7)

- M77.0 **Apophysite interne du coude**
M77.1 **Épicondylite**
Épicondylite des joueurs de tennis
Tennis elbow
M77.2 **Périarthrite du poignet**
M77.3 **Exostose calcanéenne**
M77.4 **Métatarsalgie**
A l'exclusion de : métatarsalgie de Morton (G57.6)
M77.5 **Autres enthésopathies du pied**
M77.8 **Autres enthésopathies, non classées ailleurs**
M77.9 **Enthésopathie, sans précision**
Capsulite SAI
Exostose SAI
Périarthrite SAI
Tendinite SAI

M79 Autres affections des tissus mous, non classées ailleurs

[\[Voir codage de la localisation en début de chapitre\]](#)

A l'exclusion de : douleur psychogène des tissus mous (F45.4)

- M79.0 **Rhumatisme, sans précision**
A l'exclusion de : fibromyalgie (M79.7)
rhumatisme palindromique (M12.3)
M79.1 **Myalgie**
A l'exclusion de : myosite (M60.-)
M79.2 **Néuralgie et névrite, sans précision**
A l'exclusion de : mononévrites (G56-G58)
radiculite :
• SAI (M54.1)
• brachiale SAI (M54.1)
• lombo-sacrée SAI (M54.1)
sciatique (M54.3-M54.4)
M79.3 **Panniculite, sans précision**
A l'exclusion de : panniculite (du) :
• cou et dos (M54.0)
• lupique (L93.2)
• récidivante [Weber-Christian] (M35.6)
M79.4 **Hypertrophie du coussinet graisseux (rotulien)**

- M79.5 **Corps étranger résiduel dans un tissu mou**
A l'exclusion de : granulome dû à la présence d'un corps étranger du tissu :
 • cutané et sous-cutané (L92.3)
 • mou (M60.2)
- M79.6 **Douleur au niveau d'un membre**
- M79.7 **Fibromyalgie**
 Fibromyosite
 Fibrosite
 Myofibrosite
- M79.8 **Autres affections précisées des tissus mous**
- M79.9 **Affection des tissus mous, sans précision**

Ostéopathies et chondropathies (M80-M94)

Anomalies de la densité et de la structure osseuses (M80-M85)

M80 Ostéoporose avec fracture pathologique

[\[Voir codage de la localisation en début de chapitre\]](#)

Comprend : tassement vertébral et vertèbre cunéiforme, ostéoporotiques

A l'exclusion de : fracture pathologie SAI (M84.4)
 tassement vertébral SAI (M48.5)
 vertèbre cunéiforme SAI (M48.5)

- M80.0 **Ostéoporose post-ménopausique avec fracture pathologie**
- M80.1 **Ostéoporose post-ovariectomie avec fracture pathologique**
- M80.2 **Ostéoporose d'inactivité avec fracture pathologique**
- M80.3 **Ostéoporose consécutive à une malabsorption post-chirurgical avec fracture pathologique**
- M80.4 **Ostéoporose médicamenteuse avec fracture pathologique**
 Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier le médicament.
- M80.5 **Ostéoporose idiopathique avec fracture pathologique**
- M80.8 **Autres ostéoporoses avec fracture pathologique**
- M80.9 **Ostéoporose avec fracture pathologique, sans précision**

M81 Ostéoporose sans fracture pathologique

[\[Voir codage de la localisation en début de chapitre\]](#)

A l'exclusion de : ostéoporose avec fracture pathologique (M80.-)

- M81.0 **Ostéoporose post-ménopausique**
- M81.1 **Ostéoporose post-ovariectomie**
- M81.2 **Ostéoporose d'inactivité**
A l'exclusion de : atrophie de Sudeck-Lerriche (M89.0)
- M81.3 **Ostéoporose consécutive à une malabsorption post-chirurgicale**
- M81.4 **Ostéoporose médicamenteuse**
 Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier le médicament.
- M81.5 **Ostéoporose idiopathique**
- M81.6 **Ostéoporose localisée [Lequesne]**
A l'exclusion de : atrophie de Sudeck-Lerliche (M89.0)
- M81.8 **Autres ostéoporoses**
 Ostéoporose sénile
- M81.9 **Ostéoporose, sans précision**

M82* Ostéoporose au cours de la maladies classées ailleurs

[\[Voir codage de la localisation en début de chapitre\]](#)

- M82.0* **Ostéoporose au cours de myélomatose multiple (C90.0 †)**
- M82.1* **Ostéoporose au cours de maladies endocriniennes (E00-E34 †)**
- M82.8* **Ostéoporose au cours d'autres maladies classées ailleurs**

M83 Ostéomalacie de l'adulte

[\[Voir codage de la localisation en début de chapitre\]](#)

A l'exclusion de : ostéodystrophie rénale (N25.0)
 ostéomalacie :
 • infantile et juvénile (E35.0)
 • résistante à la vitamine D (E83.3)
 rachitisme (évolutif) (E55.0)
 • résistant à la vitamine D (E83.3)
 • séquelles (E64.3)

M83.0 Ostéomalacie puerpérale

M83.1 Ostéomalacie sénile

M83.2 Ostéomalacie de l'adulte par malabsorption

Ostéomalacie de l'adulte consécutive à une malabsorption post-chirurgicale

M83.3 Ostéomalacie de l'adulte due à une malnutrition

M83.4 Maladie osseuse due à l'aluminium

M83.5 Autres ostéomalacielles médicamenteuses de l'adulte

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier le médicament.

M83.8 Autres ostéomalacielles de l'adulte

M83.9 Ostéomalacie de l'adulte, sans précision

M84 Anomalie de la continuité osseuse

[\[Voir codage de la localisation en début de chapitre\]](#)

M84.0 Fracture mal consolidée

Aunis p.87 : comprend le *cal vicieux*, car l'intitulé a le sens de « fracture consolidée en mauvaise position ».

M84.1 Fracture non consolidée [pseudarthrose]

A l'exclusion de : pseudarthrose après arthrodèse (M96.0)

M84.2 Retard de consolidation d'une fracture

M84.3 Fracture par sollicitation excessive, non classée ailleurs

Fracture de marche SAI

A l'exclusion de : fracture vertébrale de stress (M48.4)

M84.4 Fracture pathologique, non classée ailleurs

Fracture pathologique SAI

A l'exclusion de : fracture pathologique ostéoporotique (M80.-)
 tassement vertébral NCA (M48.5)

M84.8 Autres anomalies de la continuité osseuse

M84.9 Anomalie de la continuité osseuse, sans précision

M85 Autres anomalies de la densité et de la structure osseuses

[\[Voir codage de la localisation en début de chapitre\]](#)

A l'exclusion de : dysplasie polyostotique fibreuse (Q78.1)
 ostéogenèse imparfaite (Q78.0)
 ostéopétrose (Q78.2)
 ostéopoïkilose (Q78.8)

M85.0 Dysplasie fibreuse (localisée)

A l'exclusion de : dysplasie fibreuse de la mâchoire (K10.8)

M85.1 Ostéose fluorée

M85.2 Hyperostose du crâne

M85.3 Ostéite condensante

M85.4 Kyste solitaire des os

A l'exclusion de : kyste solitaire de la mâchoire (K09.1-K09.2)

M85.5 Kyste anévrisimal des os

A l'exclusion de : kyste anévrisimal de la mâchoire (K09.2)

- M85.6 Autres kystes osseux**
A l'exclusion de : kyste de la mâchoire NCA (K09.1-K09.2)
 ostéite fibrokystique généralisée [maladie osseuse de von Recklinghausen] (E21.0)
- M85.8 Autres anomalies précisées de la densité et de la structure osseuses**
 Hyperostose d'os autres que ceux du crâne
 Ostéosclérose acquise
A l'exclusion de : hyperostose diffuse idiopathique (M48.1)
 ostéosclérose :
 - congénitale (Q77.4)
 - myélofibreuse (D75.8)
- M85.9 Anomalie de la densité et de la structure osseuses, sans précision**

Autres ostéopathies (M86-M90)

A l'exclusion de : ostéopathies après un acte à visée diagnostique et thérapeutique (M96.-)

M86 Ostéomyélite

[\[Voir codage de la localisation en début de chapitre\]](#)

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier le médicament.

A l'exclusion de : ostéomyélite (de) (due à) :

- *Salmonella* (A01-A02)
- mâchoire (K10.2)
- vertébrale (M46.2)

- M86.0 Ostéomyélite hématogène aiguë**
- M86.1 Autres ostéomyélites aiguës**
- M86.2 Ostéomyélite subaiguë**
- M86.3 Ostéomyélite chronique multiple**
- M86.4 Ostéomyélite chronique avec fistule de drainage**
- M86.5 Autres ostéomyélites hématogènes chroniques**
- M86.6 Autres ostéomyélites chroniques**
- M86.8 Autres ostéomyélites**
 Abscesses de Brodie
- M86.9 Ostéomyélite, sans précision**
 Infection de l'os SAI
 Périostite (sans mention d'ostéomyélite) SAI

M87 Ostéonécrose

[\[Voir codage de la localisation en début de chapitre\]](#)

Comprend : ostéonécrose ischémique

A l'exclusion de : ostéochondropathies (M91-M93)

- M87.0 Ostéonécrose aseptique idiopathique**
- M87.1 Ostéonécrose médicamenteuse**
 Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier le médicament.
- M87.2 Ostéonécrose due à un traumatisme antérieur**
- M87.3 Autres ostéonécroses secondaires**
- M87.8 Autres ostéonécroses**
- M87.9 Ostéonécroses, sans précision**

M88 Maladies osseuses de Paget [ostéite déformante]

[\[Voir codage de la localisation en début de chapitre\]](#)

- M88.0 Maladie de Paget du crâne**
- M88.8 Maladie de Paget d'autres os**
- M88.9 Maladie osseuse de Paget, sans précision**

M89 **Autres maladies osseuses**

[\[Voir codage de la localisation en début de chapitre\]](#)

- M89.0 **Algoneurodystrophie [Algodystrophie] [Ostéoporose douloureuse post-traumatique]**
Atrophie [Syndrome] de Sudeck-Leriche
Dystrophie d'origine sympathique [Dystrophie sympathique réflexe]
Syndrome épaule-main
- M89.1 **Arrêt épiphysaire**
- M89.2 **Autres troubles de la croissance et du développement osseux**
- M89.3 **Hypertrophie osseuse**
- M89.4 **Autres ostéo-arthropathies hypertrophiantes**
Maladie de Marie-Bamberger
Pachydermopériostose
- M89.5 **Ostéolyse**
- M89.6 **Ostéopathie consécutive à une poliomyélite**
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (B91) pour identifier l'antécédent de poliomyélite.
- M89.8 **Autres maladies osseuses précisées**
Hyperostoses corticales infantiles
Ossification sous périostique post-traumatique
- M89.9** **Maladie osseuse, sans précision**

M90* **Ostéopathie au cours de maladies classées ailleurs**

[\[Voir codage de la localisation en début de chapitre\]](#)

- M90.0* **Tuberculose osseuse (A18.0 †)**
A l'exclusion de : tuberculose vertébrale (M49.0*)
- M90.1* **Périostite au cours d'autres maladies infectieuses classées ailleurs**
Périostite syphilitique secondaire (A51.4 †)
- M90.2* **Ostéopathie au cours d'autres maladies infectieuses classées ailleurs**
Ostéomyélite due à :
 - échinocoques (B67.2 †)
 - gonocoques (A54.4 †)
 - *Salmonella* (A02.2 †)Ostéopathie ou ostéochondropathie syphilitique (A50.5 †, A52.7 †)
- M90.3* **Ostéonécrose de la maladie des caissons (T70.3 †)**
- M90.4* **Ostéonécrose due à une hémoglobinopathie (D50-D64 †)**
- M90.5* **Ostéonécrose au cours d'autres maladies classées ailleurs**
- M90.6* **Ostéite déformante au cours de maladies tumorales (C00-D48 †)**
Ostéite déformante au cours de tumeurs osseuses malignes (C40-C41 †)
- M90.7* **Fracture osseuse au cours de maladies tumorales (C00-D48 †)**
A l'exclusion de : tassement vertébral au cours de maladies tumorales (M49.5*)
- M90.8* **Ostéopathie au cours d'autres maladies classées ailleurs**
Ostéopathie au cours d'ostéodystrophie rénale (N25.0 †)

Chondropathies (M91-M94)

A l'exclusion de : chondropathies après un acte à visée diagnostique et thérapeutique (M96.-)

M91 Ostéochondrite juvénile de la hanche et du bassin

[Voir codage de la localisation en début de chapitre]

A l'exclusion de : épiphysiolyse de la tête fémorale [coxa vara retrosa] (non traumatique) (M93.0)

- M91.0 Ostéochondrite juvénile du bassin**
Ostéochondrite juvénile (de) :
 - acétabulation
 - crête iliaque [Buchanan]
 - ischio-pubienne [van Neck]
 - symphyse pubienne [Pierson]
- M91.1 Ostéochondrite juvénile de la tête du fémur [Legg -Perthes-Calvé]**
- M91.2 Coxa plana**
Déformation de la hanche due à une ostéochondrite juvénile antérieur
- M91.3 Pseudocoxalgie**
- M91.8 Autres ostéochondrites juvéniles de la hanche et du bassin**
Ostéochondrite juvénile après réduction d'une luxation congénitale de la hanche
- M91.9 Ostéochondrite juvénile de la hanche et du bassin, sans précision**

M92 Autres ostéochondrites juvéniles

- M92.0 Ostéochondrite juvénile de l'humérus**
Ostéochondrite (juvénile) de :
 - condyle huméral [Panner]
 - tête de l'humérus [Haas]
- M92.1 Ostéochondrite juvénile du radius et du cubitus**
Ostéochondrite (juvénile) de :
 - épiphyse inférieure du cubitus [Burns]
 - tête radiale [Brailsford]
- M92.2 Ostéochondrite juvénile de la main**
- M92.3 Autres ostéochondrites juvéniles du membre supérieur**
- M92.4 Ostéochondrite juvénile de la rotule**
Ostéochondrite (juvénile) de :
 - corps patellaire [Köhler]
 - pointe de la rotule [Sinding Larsen]
- M92.5 Ostéochondrite juvénile du tibia et du péroné**
Ostéochondrite (juvénile) de :
 - épiphyse supérieur du tibia [Blount]
 - tubercule tibial [Osgood-Schlatter]
Tibia vara
- M92.6 Ostéochondrite juvénile du tarse**
Ostéochondrite (juvénile) de :
 - apophyse tibiale externe [Haglund]
 - astragale [Diaz]
 - calcanéum [Sever]
 - scaphoïde tarsien [Köhler]
- M92.7 Ostéochondrite juvénile du métatarse**
Ostéochondrite (juvénile) de :
 - cinquième métatarsien [Iselin]
 - deuxième métatarsien [Freiberg]
- M92.8 Autres ostéochondrites juvéniles précisées**
- M92.9 Ostéochondrite juvénile, sans précision**
Apophysite précisée juvénile, de localisation non précisée
Épiphysite précisée juvénile, de localisation non précisée
Ostéochondrite précisée juvénile, de localisation non précisée
Ostéochondrose précisée juvénile, de localisation non précisée

M93 Autres ostéochondropathies

A l'exclusion de : ostéochondrite vertébrale (M42.-)

- M93.0 Épiphysiolyse de la tête fémorale [coxa vara retrosa] (non traumatique)**

- M93.1** **Maladie de Kienböck de l'adulte**
Ostéochondrite du semi-lunaire chez l'adulte
- M93.2** **Ostéochondrite disséquante**
- M93.8** **Autres ostéochondropathies précisées**
- M93.9** **Ostéochondropathie, sans précision**
Apophysite non précisée juvénile ou chez l'adulte, de localisation non précisée
Épiphysite non précisée juvénile ou chez l'adulte, de localisation non précisée
Ostéochondrite non précisée juvénile ou chez l'adulte, de localisation non précisée
Ostéochondrose non précisée juvénile ou chez l'adulte, de localisation non précisée

M94 **Autres affections du cartilage**

[\[Voir codage de la localisation en début de chapitre\]](#)

- M94.0** **Syndrome des articulations chondro-costales [Tietze]**
Chondrite costale
- M94.1** **Polychondrite récidivante**
- M94.2** **Chondromalacie**
A l'exclusion de : rotule chondromalacique (M22.4)
- M94.3** **Chondrolyse**
- M94.8** **Autres affections précisées du cartilage**
- M94.9** **Affection du cartilage, sans précision**

Autres maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif (M95-M99)

M95 **Autres déformations du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif**

A l'exclusion de : absence acquise de membres et d'organes (Z89-Z99.0)
affections du système ostéo-articulaire et des muscles après un acte à visée diagnostique et thérapeutique (M96.-)
anomalies dento-faciales [y compris les malocclusions] (K07.-)
déformations de membres (M20-M21)
dorsopathies avec déformation (M40-M43)
malformations congénitales du système ostéo-articulaire et des muscles (Q65-Q79)

- M95.0** **Déformation du nez**
A l'exclusion de : déviation de la cloison nasale (J34.2)
- M95.1** **Oreille "en chou-fleur"**
A l'exclusion de : autres déformations acquises de l'oreille (H61.1)
- M95.2** **Autres déformations de la tête**
- M95.3** **Déformation du cou**
- M95.4** **Déformation du thorax et des côtes**
- M95.5** **Déformation du bassin**
A l'exclusion de : soins à la mère pour dystocie connue ou présumée (O33.-)
- M95.8** **Autres déformations précisées du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif**
- M95.9** **Déformation du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif, sans précision**

M96

Affections du système ostéo-articulaire et des muscles après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classées ailleurs

A l'exclusion de : arthropathie après dérivation intestinale (M02.0)
présence d'implants fonctionnels et d'autres appareils (Z95-Z97)
troubles associés à l'ostéoporose (M80-M81)

- M96.0 Pseudarthrose après arthrodèse
- M96.1 Syndrome post-laminectomie, non classé ailleurs
- M96.2 Cyphose après irradiation
- M96.3 Cyphose après laminectomie
- M96.4 Lordose après chirurgie
- M96.5 Scoliose après irradiation
- M96.6 Fracture osseuse après mise en place d'un implant, d'une prothèse articulaire ou d'une plaque d'ostéosynthèse
A l'exclusion de : complication de prothèses, implants et greffes orthopédiques internes (T84.-)
- M96.8 Autres affections du système ostéo-articulaire et des muscles après un acte à visée diagnostique et thérapeutique
Instabilité articulaire après retrait d'une prothèse articulaire
- M96.9 Affection du système ostéo-articulaire et des muscles après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, sans précision

M99

Lésions biomécaniques, non classées ailleurs

Note : Cette rubrique ne soit pas être utilisée si la maladie peut être classée ailleurs

Aunis p. 87 : la catégorie M99 ne peut connaître qu'une utilisation exceptionnelle (sinon nulle) du fait de la note placée sous son titre.

La sous-classification suivante, donnée à titre indicatif, peut être utilisée pour indiquer la localisation des lésions avec les sous-catégories appropriées en M99. Voir aussi la note en début de chapitre.

- 0 Tête : occipito-cervicale
- 1 Région cervicale : cervico-thoracique
- 2 Région thoracique : thoraco-lombaire
- 3 Région lombaire : lombo-sacrée
- 4 Région sacrée : sacro-coccygienne, sacro-iliaque
- 5 Région pelvienne : hanche, pubis
- 6 Membre inférieur
- 7 Membre supérieur : acromio-claviculaire, sterno-claviculaire
- 8 Cage thoracique : costo-chondrale, costo-vertébrale, sterno-chondrale
- 9 Abdomen et autre

- M99.0 Dysfonctionnement segmentaire et somatique
- M99.1 Subluxation complexe (vertébrale)
- M99.2 Rétrécissement du canal rachidien par subluxation
- M99.3 Rétrécissement osseux du canal rachidien
- M99.4 Rétrécissement du canal rachidien par tissu conjonctif
- M99.5 Rétrécissement du canal rachidien par lésion discrète
- M99.6 Rétrécissement des espaces intervertébraux par ossification et subluxation
- M99.7 Rétrécissement des espaces intervertébraux par tissu conjonctif et discal
- M99.8 Autres lésions biomécaniques
- M99.9 Lésion biomécanique, sans précision

CHAPITRE XIV

Maladies de l'appareil génito-urinaire (N00-N99)

A l'exclusion de :

- certaines affections dont l'origine se situe dans la période périnatale (P00-P96)
- certaines maladies infectieuses et parasitaires (A00-B99)
- complications de la grossesse, de l'accouchement et de la puerpéralité (O00-O99)
- lésions traumatiques, empoisonnements et certaines autres conséquences de causes externes (S00-T98)
- maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques (E00-E90)
- malformations congénitales et anomalies chromosomiques (Q00-Q99)
- symptômes, signes et résultats anormaux d'examens cliniques et de laboratoire, non classés ailleurs (R00-R99)
- tumeurs (C00-D48)

Ce chapitre comprend les groupes suivants :

Maladies du rein et des voies urinaires (N00-N39)

N00-N08 Glomérulopathies
 N10-N16 Maladies rénales tubulo-interstitielles
 N17-N19 Insuffisance rénale
 N20-N23 Lithiases urinaires
 N25-N29 Autres affections du rein et de l'uretère
 N30-N39 Autres maladies de l'appareil urinaire

Maladies de l'appareil génital masculin (N40-N51)

N40-N51 Maladies des organes génitaux de l'homme

Affections du sein, féminin et masculin (N60-N64)

N60-N64 Affections du sein

Affections de l'appareil génital féminin (N70-N98)

N70-N77 Affections inflammatoires des organes pelviens de la femme
 N80-N98 Affections non inflammatoires de l'appareil génital de la femme

Autres affections de l'appareil génito-urinaire (N99.-)

N99 Autres affections de l'appareil génito-urinaire

Les catégories de ce chapitre comprenant des astérisques sont les suivantes :

N08* Glomérulopathies au cours de maladies classées ailleurs
 N16* Maladies rénales tubulo-interstitielles au cours de maladies classées ailleurs
 N22* Lithiase des voies urinaires au cours de maladies classées ailleurs
 N29* Autres affections du rein et de l'uretère au cours de maladies classées ailleurs
 N33* Affections de la vessie au cours de maladies classées ailleurs
 N37* Affections de l'urètre au cours de maladies classées ailleurs
 N51* Affections des organes génitaux de l'homme au cours de maladies classées ailleurs
 N74* Affections inflammatoires pelviennes chez la femme au cours de maladies classées ailleurs
 N77* Ulcération et inflammation vulvo-vaginales au cours de maladies classées ailleurs

Aunis p.90 : L'hyperplasie et l'adénome de la prostate sont classés dans le chapitre XIV et non dans celui des tumeurs en raison des conséquences de cette affection sur l'appareil urinaire.

Aunis p.91 : Lorsque des facteurs psychologiques et comportementaux influencent une affection de l'appareil génito-urinaire, on complète son code par F54 (chapitre V).

Glomérulopathies (N00-N08)

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire pour identifier la cause externe (Chapitre XX) ou la présence d'une insuffisance rénale (N17-N19) aiguë (N17.-) ou sans précision (N19.-).

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire pour identifier la maladie rénale chronique associée (N18.-).

A l'exclusion de : néphropathie hypertensive (I12.-)

Les subdivisions suivantes peuvent être utilisées comme quatrième chiffre avec les catégories N00-N07 pour classer les modifications morphologiques. Les subdivisions .0-.8 ne doivent être normalement utilisées que s'il y a eu identification précise (par biopsie rénale ou autopsie). Les catégories à trois caractères concernent les syndromes cliniques.

- .0 Anomalies glomérulaires mineures
Lésions minimales
- .1 Lésions glomérulaires segmentaires et focales
Glomérulonéphrite focale segmentaire et focale
Hyalinose segmentaire et focale
Sclérose segmentaire et focale
- .2 Glomérulonéphrite membraneuse diffuse
- .3 Glomérulonéphrite proliférative mésangiale diffuse
- .4 Glomérulonéphrite proliférative endocapillaire diffuse
- .5 Glomérulonéphrite mésangiocapillaire diffuse
Glomérulonéphrite membranoproliférative, types 1 et 3, ou SAI
- .6 Maladie à dépôt dense
Glomérulonéphrite membranoproliférative, type 2
- .7 Glomérulonéphrite diffuse en croissant
Glomérulonéphrite extracapillaire
- .8 Autres
Glomérulonéphrite proliférative SAI
- .9 Sans précision

N00 Syndrome néphritique aigu

[\[Voir les subdivisions ci-dessus\]](#)

Comprend : glomérulonéphrite aiguë
glomérulopathie aiguë
maladie rénale SAI aiguë
néphrite aiguë
néphropathie aiguë

A l'exclusion de : néphrite tubulo-interstitielle aiguë (N10)
syndrome néphritique SAI (N05.-)

N01 Syndrome néphritique d'évolution rapide

[\[Voir les subdivisions ci-dessus\]](#)

Comprend : glomérulonéphrite d'évolution rapide
glomérulopathie d'évolution rapide
néphrite d'évolution rapide

A l'exclusion de : syndrome néphritique SAI (N05.-)

N01.70 [Syndrome néphritique d'évolution rapide avec glomérulonéphrite diffuse en croissant, avec dépôts d'IgA](#)

N01.79 [Syndrome néphritique d'évolution rapide avec glomérulonéphrite diffuse en croissant, autre ou sans précision](#)

N02 Hématurie récidivante et persistante

[\[Voir les subdivisions en début de groupe\]](#)

Comprend : hématurie : • avec lésions morphologiques précisées en .0- 8, en début de groupe
• bénigne (de l'enfance) (familiale)

A l'exclusion de : hématurie SAI (R31)

- N02.00 Hématurie récidivante et persistante avec anomalies glomérulaires mineures, avec dépôts d'IgA
- N02.09 Hématurie récidivante et persistante avec anomalies glomérulaires mineures, autre ou sans précision
- N02.10 Hématurie récidivante et persistante avec lésions glomérulaires segmentaires et focales avec dépôts d'IgA
- N02.19 Hématurie récidivante et persistante avec lésions glomérulaires segmentaires et focales, autre ou sans précision

N03 Syndrome néphritique chronique

[\[Voir les subdivisions en début de groupe\]](#)

Comprend : glomérulonéphrite chronique
glomérulopathie chronique
~~maladie rénale SAI chronique~~
néphrite chronique
néphropathie chronique

A l'exclusion de : glomérulonéphrite sclérosante diffuse (N18.-)
néphrite tubulo-interstitielle chronique (N11.-)
syndrome néphritique SAI (N05.-)

- N03.10 Syndrome néphritique chronique avec lésions glomérulaires segmentaires et focales, avec dépôts d'IgA
- N03.19 Syndrome néphritique chronique avec lésions glomérulaires segmentaires et focales, autre ou sans précision
- N03.30 Syndrome néphritique chronique avec glomérulonéphrite proliférative mésangiale diffuse, avec dépôts d'IgA
- N03.39 Syndrome néphritique chronique avec glomérulonéphrite proliférative mésangiale diffuse, autre ou sans précision
- N03.80 Syndrome néphritique chronique avec autres lésions, avec dépôts d'IgA
- N03.89 Syndrome néphritique chronique avec autres lésions morphologiques, autre et sans précision

N04 Syndrome néphrotique

[\[Voir les subdivisions en début de groupe\]](#)

Comprend : néphrose lipoïdique
syndrome néphrotique congénital

- N04.00 Syndrome néphrotique avec anomalies glomérulaires mineures, avec dépôts d'IgA
- N04.09 Syndrome néphrotique avec anomalies glomérulaires mineures, autre ou sans précision

N05 Syndrome néphritique, sans précision

[Voir les subdivisions en début de groupe]

Comprend : glomérulonéphrite SAI
glomérulopathie SAI
néphrite SAI
néphropathie SAI et maladie rénale SAI avec lésions morphologiques précisées en .0-.8, en début de groupe

A l'exclusion de : maladie rénale SAI, sans lésion morphologique précisée (N28.9)
néphrite tubulo-interstitielle SAI (N12)
néphropathie SAI, sans lésion morphologique précisée (N28.9)

N06 Protéinurie isolée avec lésions morphologiques précisées

[Voir les subdivisions en début de groupe] sauf .9 qui ici est sans objet]

Comprend : protéinurie (isolée) (orthostatique) (persistante) avec lésions morphologiques précisées en .0-.8, en début de groupe

A l'exclusion de : protéinurie : • SAI (R80)
• Bence Jones (R80)
• gestationnelle (O12.1)
• isolée SAI (R80)
• orthostatique SAI (N39.2)
• persistante SAI (N39.1)

N07 Néphropathie héréditaire, non classée ailleurs

[Voir les subdivisions en début de groupe]

A l'exclusion de : amylose : • hérédofamiliale non neuropathique (E85.0)
• rénale héréditaire (E85.0)

~~ostéo-onychodysostose (Q87.2)~~

~~syndrome d'Alport (Q87.8)~~

Aunis p.90 : De façon générale dans le cas des syndromes congénitaux polymalformatifs classés dans la catégorie **Q87** (chapitre XVII), lorsqu'un élément constitutif du syndrome motive plus qu'un autre le recours aux soins nous vous conseillons de l'individualiser en le codant et d'associer le code du syndrome général.

N08* Glomérulopathies au cours de maladies classées ailleurs

Comprend : néphropathie au cours de maladies classées ailleurs

A l'exclusion de : maladies rénales tubulo-interstitielles au cours de maladies classées ailleurs (N16.-*)

N08.0* Glomérulopathie au cours de maladies infectieuses et parasitaires classées ailleurs

Glomérulopathie au cours de : • anguillulose [strongyloïdose] (B78-†)
• oreillons (B26.8†)
• paludisme à *Plasmodium malariae* (B52.0†)
• schistosomiase [bilharziose] (B65.-†)
• **septicémie sepsis** (A40-A41†)
• syphilis (A52.7†)

N08.1* Glomérulopathie au cours de maladies tumorales

Glomérulopathie au cours de : • macroglobulinémie de Waldenstrom (C88 0†)
• myélome multiple (C90.0†)

N08.2* Glomérulopathie au cours de maladies du sang et des anomalies du système immunitaire

Glomérulopathie au cours de :
• coagulation intravasculaire disséminée [syndrome de défibrination] (D65†)
• cryoglobulinémie (D89.1†)
• maladie à hématies falciformes [drépanocytaires] (D57.-†)
• purpura rhumatoïde [syndrome de Schönlein-Henoch] (D69.0†)
• syndrome hémolytique urémique (D59.3†)

- N08.3*** **Glomérulopathie au cours du diabète sucré (E10-E14 † avec le quatrième chiffre .2)**
 FAQ ATIH CIM10 (Docteur Jean-François NOURY, 07-10-2004) : Codage d'une *glomérulopathie diabétique* : le diagnostic fait est celui de glomérulopathie diabétique, elle est donc le DP ; son code **N08.3** est un code *astérisque*, le code *dague* correspondant, **E10.2**, doit donc être enregistré en position de diagnostic associé significatif (guide méthodologique, BO n° 2004/2 bis, chapitre IV, point 2.2.1.1). Le code **N04.2** qui enregistre la symptomatologie qui a motivé la ponction-biopsie rénale et son résultat anatomopathologique est une donnée associée documentaire. Elle est d'un apport informationnel certain, **N08.3** souffrant du peu de précision qui caractérise la majorité des codes *astérisque* de la CIM-10.
- N08.4*** **Glomérulopathie au cours de maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques**
 Glomérulopathie au cours de :
 - amylose (E85.-†)
 - déficit en lécithine-cholestérol-acyltransférase (E78.6 †)
 - maladie de Fabry(-Anderson) (E75.2 †)
- N08.5*** **Glomérulopathie au cours d'affections disséminées du tissu conjonctif**
 Glomérulopathie au cours de :
 - granulomatose de Wegener (M31.3 †)
 - lupus érythémateux disséminé (M32.1 †)
 - micropolyangéite microscopique (M31.7 †)
 - purpura thrombocytopénique thrombotique (M31.1 †)
 - syndrome de Goodpasture (M31.0 †)
- N08.8*** **Glomérulopathie au cours d'autres maladies classées ailleurs**
 Glomérulopathie au cours d'endocardite bactérienne subaiguë (I33.0 †)

Maladies rénales tubulo-interstitielles (N10-N16)

Comprend : pyélonéphrite

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire pour identifier la maladie rénale chronique associée (N18.-).

A l'exclusion de : pyélo-urétérite kystique (N28.8)

N10 Néphrite tubulo-interstitielle aiguë

Néphrite interstitielle infectieuse aiguë

Pyélite aiguë

Pyélonéphrite aiguë

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (B95-B97) pour identifier l'agent infectieux.

N11 Néphrite tubulo-interstitielle chronique

Comprend : néphrite interstitielle infectieuse chronique

pyélite chronique

pyélonéphrite chronique

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (B95-B97) pour identifier l'agent infectieux.

Aunis p.90-91 : Lorsqu'une pyélonéphrite obstructive chronique est associée à une lithiase urinaire sans hydronéphrose, **N11.1** peut être complété par un code de la catégorie **N20**.

Si une pyélonéphrite chronique est associée à une uropathie obstructive avec hydronéphrose, il est possible d'associer le code **N11.1** à un code de la catégorie **N13**.

N11.0 Pyélonéphrite non obstructive chronique associée à un reflux

Pyélonéphrite (chronique) associée à un reflux (vésico-urétéral)

A l'exclusion de : reflux vésico-urétéral SAI (N13.7)

N11.1 Pyélonéphrite obstructive chronique

Pyélonéphrite (chronique) associée à :

- anomalie de jonction pelvi-urétérale, de jonction pyélo-urétérale, de uretère
- coudure de jonction pelvi-urétérale, de jonction pyélo-urétérale, de uretère
- obstruction de jonction pelvi-urétérale, de jonction pyélo-urétérale, de uretère
- rétrécissement de jonction pelvi-urétérale, de jonction pyélo-urétérale, de uretère

A l'exclusion de : pyélonéphrite avec calcul (N20.9)
 uropathie obstructive (N13.-)

N11.8 Autres néphrites tubulo-interstitielles chroniques

Pyélonéphrite chronique non obstructive SAI

N11.9 Néphrite tubulo-interstitielle chronique, sans précision

Néphrite interstitielle SAI chronique
Pyélite SAI chronique
Pyélonéphrite SAI chronique

N12 Néphrite tubulo-interstitielle, non précisée comme aiguë ou chronique

Néphrite interstitielle SAI
Pyélite SAI
Pyélonéphrite SAI
A l'exclusion de : pyélonéphrite avec lithiase (N20.9)

N13 Uropathie obstructive et par reflux

A l'exclusion de : anomalies congénitales obstructives du bassin et de l'uretère (Q62.0-Q62.3)
lithiase du rein et de l'uretère sans hydronéphrose (N20.-)
~~pyélonéphrite obstructive (N11.1)~~

Aunis p.91 : La réciproque est vraie pour la catégorie N13 (cf N11.1).

N13.0 Hydronéphrose avec obstruction de la jonction pyélo-urétérale

A l'exclusion de : avec infection (N13.6)

N13.1 Hydronéphrose avec rétrécissement urétéral, non classée ailleurs

A l'exclusion de : avec infection (N13.6)

N13.2 Hydronéphrose avec obstruction calculeuse rénale et urétérale

A l'exclusion de : avec infection (N13.6)

N13.3 Hydronéphroses, autres et sans précision

A l'exclusion de : avec infection (N13.6)

N13.4 Hydro-uretère

A l'exclusion de : avec infection (N13.6)

N13.5 Coudure et rétrécissement urétéral, sans hydronéphrose

A l'exclusion de : avec infection (N13.6)

N13.6 Pyonéphrose

États mentionnés en N13.0-N13.5 avec infection
Uropathie obstructive avec infection
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (B95-B97) pour identifier l'agent infectieux.

N13.7 Uropathie associée à un reflux vésico-urétéral

Reflux vésico-urétéral : • SAI
• avec cicatrice

A l'exclusion de : pyélonéphrite associée à un reflux (N11.0)

N13.8 Autres uropathies obstructives et par reflux

N13.9 Uropathie obstructive et par reflux, sans précision

Obstruction urinaire SAI

N14 Atteintes tubulo-interstitielles et tubulaires dues à des médicaments et des métaux lourds

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier l'agent toxique.

Aunis p.91 : Les codes du groupe N17 – N19 peuvent être associés à ceux de la catégorie N14.

N14.0 Néphropathie due à un analgésique

N14.1 Néphropathie due à d'autres médicaments et substances biologiques

N14.2 Néphropathie due à un médicament ou une substance biologique, sans précision

N14.3 Néphropathie due à des métaux lourds

N14.4 Néphropathie toxique, non classée ailleurs

N15 Autres maladies rénales tubulo-interstitielles

N15.0 Néphropathie des Balkans

Néphropathie endémique des Balkans

N15.1 Abscès rénal et périrénal

N15.8 Autres maladies rénales tubulo-interstitielles précisées

N15.9 Maladie rénale tubulo-interstitielle, sans précision
 Infection rénale SAI
 A l'exclusion de : infection des voies urinaires SAI (N39.0)

N16* **Maladies rénales tubulo-interstitielles au cours de maladies classées ailleurs**

- N16.0*** **Maladie rénale tubulo-interstitielle au cours de maladies infectieuses et parasitaires classées ailleurs**
 Maladie rénale tubulo-interstitielle au cours de :
 - brucellose (A23.-†)
 - diphtérie (A36.8 †)
 - salmonellose (A02.2 †)
 - **septicémie sepsis** (A40-A41 †)
 - toxoplasmose (B58.8 †)
- N16.1*** **Maladie rénale tubulo-interstitielle au cours de maladies tumorales**
 Maladie rénale tubulo-interstitielle au cours de :
 - leucémie (C91-C95 †)
 - lymphome (C81-C85 †, C96.-†)
 - myélome multiple (C90.0 †)
- N16.2*** **Maladie rénale tubulo-interstitielle au cours de maladies du sang et des troubles du système immunitaire**
 Maladie rénale tubulo-interstitielle au cours de :
 - cryoglobulinémie mixte (D89.1 †)
 - sarcoïdose (D86.-†)
- N16.3*** **Maladie rénale tubulo-interstitielle au cours de maladies métaboliques**
 Maladie rénale tubulo-interstitielle au cours de :
 - cystinose (E72.0 †)
 - glycogénose (E74.0 †)
 - maladie de Wilson (E83.0 †)
- N16.4*** **Maladie rénale tubulo-interstitielle au cours d'affections disséminées du tissu conjonctif**
 Maladie rénale tubulo-interstitielle au cours de :
 - lupus érythémateux disséminé (M32.1 †)
 - syndrome de Gougerot-Sjögren (M35.0 †)
- N16.5*** **Maladie rénale tubulo-interstitielle au cours d'un rejet de greffe (T86.-†)**
- N16.8*** **Maladie rénale tubulo-interstitielle au cours d'autres maladies classées ailleurs**

Insuffisance rénale (N17-N19)

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier l'agent externe.

A l'exclusion de : ~~atteintes tubulo-interstitielles et tubulaires dues à des médicaments et des métaux lourds (N14.-)~~

insuffisance rénale :

- après un acte à visée diagnostique et thérapeutique (N99.0)
- compliquant avortement, grossesse extra-utérine ou molaire (O00-O07, O08.4)
- congénitale (P96.0)
- survenant après le travail et l'accouchement (O90.4)

syndrome : • hémolytique urémique (D59.3)

- hépato-rénal (K76.7)
- post-partum (O90.4)

urémie : • extrarénale (R39.2)
 • prérénale (R39.2)

N17 **Insuffisance rénale aiguë**

Comprend : déficience rénale aiguë

- N17.0** **Insuffisance rénale aiguë avec nécrose tubulaire [Tubulopathie aiguë]**
 Nécrose tubulaire : • SAI
 - aiguë
 - rénale

N17.1 Insuffisance rénale aiguë avec nécrose corticale aiguë

Nécrose corticale : • SAI
 • aiguë
 • rénale

N17.2 Insuffisance rénale aiguë avec nécrose médullaire

Nécrose médullaire [papillaire] : • SAI
 • aiguë
 • rénale

N17.8 Autres insuffisances rénales aiguës

L'insuffisance rénale fonctionnelle est une altération de la fonction rénale, habituellement passagère et curable. Conséquence d'une diminution de la perfusion rénale, elle peut être secondaire à une hypovolémie, une hypotension ou une cause iatrogène. Elle représente une forme particulière d'insuffisance rénale aiguë dont la cause n'est ni une atteinte organique du rein ni un obstacle sur les voies excrétrices. Elle est qualifiée de prérénale ou d'extrarénale.

Conformément à la note d'exclusion placée dans le volume 1 de la CIM-10 sous le titre du groupe **N17–N19 Insuffisance rénale**, l'insuffisance rénale fonctionnelle doit donc être codée **R39.2 Urémie extrarénale**. L'absence de lésion du parenchyme rénal invalide la consigne jusqu'ici donnée de la coder **N17.8 Autres insuffisances rénales aiguës**. La catégorie N17 doit être réservée au codage des insuffisances rénales aiguës avec atteinte organique du tissu rénal.

In « GUIDE MÉTHODOLOGIQUE DE PRODUCTION DES INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIVITÉ MÉDICALE ET À SA FACTURATION EN MÉDECINE, CHIRURGIE, OBSTÉTRIQUE ET ODONTOLOGIE », ATIH p. 87, janvier 2010

N17.9 Insuffisance rénale aiguë, sans précision

N18 Insuffisance Maladie rénale chronique

Comprend : glomérulonéphrite sclérosante diffuse
 urémie chronique

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire pour identifier une maladie sous-jacente.

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire pour identifier la présence d'une hypertension.

A l'exclusion de : insuffisance rénale chronique avec hypertension (I12.0)

Les 5 stades de la maladie rénale (NATIONAL KIDNEY FOUNDATION 2002)

Stade	Valeur de DFG	Interprétation
1	> 90 ml/mn avec marqueurs d'atteinte rénale	Maladie rénale sans insuffisance rénale
2	> 60 ml/mn avec marqueurs d'atteinte rénale	Maladie rénale chronique (MRC)
3	60 à 30 ml/mn	Insuffisance rénale modérée
4	30 à 15 ml/mn	Insuffisance rénale sévère
5	< 15 ml/mn	Insuffisance rénale terminale

~~**N18.0 Insuffisance rénale terminale**~~

N18.1 Maladie rénale chronique, stade 1

Lésion du rein avec filtration glomérulaire normale ou augmentée (FG égale ou supérieure à 90 ml/min)

N18.2 Maladie rénale chronique, stade 2

Lésion du rein avec filtration glomérulaire légèrement abaissée (FG entre 60 ml/min et 89 ml/min)

N18.3 Maladie rénale chronique, stade 3

Lésion du rein avec filtration glomérulaire modérément abaissée (FG entre 30 ml/min et 59 ml/min)

Insuffisance rénale chronique modérée

N18.4 Maladie rénale chronique, stade 4

Lésion du rein avec filtration glomérulaire gravement abaissée (FG entre 15 ml/min et 29 ml/min)

Insuffisance rénale chronique sévère

- N18.5 Maladie rénale chronique, stade 5**
 Lésion du rein avec filtration glomérulaire effondrée (FG inférieure à 15 ml/min)
 Apoplexie urémique † (I68.8*)
 Démence urémique † (F02.8*)
 Insuffisance rénale chronique terminale
 Neuropathie urémique † (G63.8*)
 Paralysie urémique † (G99.8*)
 Péricardite urémique † (G99.8*)
 Rétinite rénale † (H32.8*)
 Stade terminal de maladie rénale :
- SAI
 - après échec de greffe du rein
 - avec dialyse
 - sans dialyse ou transplantation

Urémie chronique

N18.8 — ~~Autres insuffisances rénales chroniques~~

~~Neuropathie † (G63.8*) urémique~~

~~Péricardite † (I32.8*) urémique~~

N18.9 ~~Insuffisance~~ Maladie rénale chronique, sans précision

N19 Insuffisance rénale, sans précision

Urémie SAI

A l'exclusion de : insuffisance rénale avec hypertension (I12.0)
 urémie du nouveau-né (P96.0)

Lithiases urinaires (N20-N23)

Aunis p.91 : Catégories N20 et N21 : Si la lithiase coexiste avec une infection, il est possible de coder celle-ci (pyélonéphrite, cystite ...) en plus du calcul.

N20 Calcul [Lithiase] du rein et de l'uretère

A l'exclusion de : avec hydronéphrose (N13.2)

- N20.0 Calcul [Lithiase] du rein**
 Calcul [Lithiase] :
- coralliforme
 - intrarénal
 - rénal

Néphrolithiase SAI

- N20.1 Calcul [Lithiase] de l'uretère**
 Calcul [Lithiase] urétéral
- N20.2 Calcul [Lithiase] du rein avec Calcul [Lithiase] de l'uretère**

- N20.9 Calcul [Lithiase] urinaire, sans précision**
 Pyélonéphrite avec lithiase [valable pour toute la catégorie N20-]

N21 Calcul [Lithiase] des voies urinaires inférieures

Comprend : —avec cystite et urétrite

- N21.0 Calcul [Lithiase] de la vessie**
 Calcul [Lithiase] :
- dans un diverticule vésical
 - vésical
- A l'exclusion de : Calcul [Lithiase] coralliforme (N20.0)

- N21.1 Calcul [Lithiase] de l'urètre**
- N21.8 Autres Calculs [Lithiases] des voies urinaires inférieures**
- N21.9 Calcul [Lithiase] des voies urinaires inférieures, sans précision**

N22* Calcul [Lithiase] des voies urinaires au cours de maladies classées ailleurs

- N22.0* Calcul [Lithiase] urinaire au cours de schistosomiase [bilharziose] (B65.-†)**
- N22.8* Calcul [Lithiase] des voies urinaires au cours d'autres maladies classées ailleurs**

N23 Colique néphrétique, sans précision

Autres affections du rein et de l'uretère (N25-N29)

A l'exclusion de : avec lithiase urinaire (N20-N23)

N25 Affections dues à une tubulopathie

A l'exclusion de : troubles métaboliques classés en E70-E90

- N25.0 Ostéodystrophie rénale**
 Insuffisance staturale d'origine rénale
 Ostéodystrophie azotémique
 Rachitisme rénal
 Tubulopathies avec fuite phosphatée
- N25.1 Diabète insipide néphrogénique**
- N25.8 Autres affections dues à une tubulopathie**
 Acidose tubulaire SAI
 Hyperparathyroïdie secondaire d'origine rénale
 Syndrome de Lightwood-Albright
- N25.9 Affection due à une tubulopathie, sans précision**

N26 Rein scléreux, sans précision

Atrophie rénale (terminale) Sclérose rénale SAI

A l'exclusion de : glomérulonéphrite sclérosante diffuse (N18.-)
 néphrosclérose hypertensive (artériolaire) (artériosclérosante) (I12.-)
 petit rein de cause inconnue (N27.-)
 rein scléreux avec hypertension (I12.-)

N27 Petit rein de cause inconnue

- N27.0 Petit rein unilatéral**
- N27.1 Petit rein bilatéral**
- N27.9 Petit rein, sans précision**

N28 Autres affections du rein et de l'uretère, non classées ailleurs

A l'exclusion de : coudure et rétrécissement de l'uretère :

- avec hydronéphrose (N13. 1)
- sans hydronéphrose (N13.5)

hydro-uretère (N13.4)

néphropathie :

- aiguë SAI (N00.9)
- chronique SAI (N03.9)

- N28.0 Ischémie et infarctus du rein**
 Embolie de l'artère rénale
 Obstruction de l'artère rénale
 Occlusion de l'artère rénale
 Thrombose de l'artère rénale
 Infarctus rénal

Aunis p.91 : comprend la néphro-angiosclérose sans hypertension artérielle (avec hypertension artérielle : I12.-)

A l'exclusion de : rein de Goldblatt (I70.1)
 sténose (par) :

- athérosclérose (I70.1) de l'artère rénale (partie extrarénale)
- congénitale (Q27.1) de l'artère rénale (partie extrarénale)

- N28.1 Kyste du rein, acquis**
 Kyste du rein (multiple) (solitaire), acquis
 A l'exclusion de : maladie kystique du rein (congénitale) (Q61.-)

N28.8 Autres affections précisées du rein et de l'uretère

Hypertrophie rénale
Méga-uretère
Néphroptose
Pyélite kystique
Urétérite kystique
Urétéro-pyéélite kystique
Urétérocèle

N28.9 Affection du rein et de l'uretère, sans précision

Maladie rénale SAI
Néphropathie SAI

A l'exclusion de : maladie rénale SAI et néphropathie SAI avec lésions morphologiques précisées en .0-.8, en début de groupe (N05.-)

N29*

Autres affections du rein et de l'uretère au cours de maladies classées ailleurs

N29.0* Syphilis tardive du rein (A52.7 †)

N29.1* Autres affections du rein et de l'uretère au cours de maladies infectieuses et parasitaires classées ailleurs

Affections du rein et de l'uretère au cours de :

- schistosomiase [bilharziose] (B65.-†)
- tuberculose (A18.1 †)

N29.8* Autres affections du rein et de l'uretère au cours d'autres maladies classées ailleurs

Autres maladies de l'appareil urinaire (N30-N39)

A l'exclusion de : infection urinaire (complicant) :

- avec lithiase urinaire (N20-N23)
- avortement, grossesse extra-utérine ou molaire (O00-O07, O08.8)
- grossesse, accouchement et puerpéralité (O23.-, O75.3, O86.2)

N30 Cystite

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (B95-B97) pour identifier l'agent infectieux ou un code de cause externe (Chapitre XX) pour identifier l'agent responsable.

A l'exclusion de : prostatocystite (N41.3)

N30.0 Cystite aiguë

Infection urinaire (avec germe documenté)

A l'exclusion de : cystite due à une irradiation (N30.4)
trigonite (N30.3)

Le diagnostic de cystite aiguë est posé devant l'association :

- de signes fonctionnels de type pollakiurie, douleurs mictionnelles...
- et d'une pyurie sur bandelette urinaire ou d'une pyurie avec bactériurie en cas d'étude cyto bactériologique urinaire.

La mention de cystite (aigüe), d'infection vésicale (aigüe) ou d'infection urinaire basse dans le dossier, appuyée sur ces arguments, permet d'utiliser le code **N30.0 Cystite aigüe** pour mentionner cette affection. Quand ces éléments manquent ou devant la présence isolée de germes dans l'uroculture (bactériurie), on code **N39.0 Infection des voies urinaires, siège non précisé**.

In « GUIDE MÉTHODOLOGIQUE DE PRODUCTION DES INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIVITÉ MÉDICALE ET À SA FACTURATION EN MÉDECINE, CHIRURGIE, OBSTÉTRIQUE ET ODONTOLOGIE », ATIH p. 87, janvier 2010

N30.1 Cystite interstitielle (chronique)

N30.2 Autres cystites chroniques

N30.3 Trigonite

Urétro-trigonite

N30.4 Cystite due à une irradiation

N34 Urétrite et syndrome urétral

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (B95-B97) pour identifier l'agent infectieux.

A l'exclusion de : syndrome oculo-uréthro-synovial (Fiessinger-Leroy-Reiter) (M02.3)
urétrite au cours de maladies dont le mode de transmission est essentiellement sexuel (A50-A64)
uréthro-trigonite (N30.3)

N34.0 Abscès urétral

Abcès (de) : • glande de : • Cowper
• Littré
• périurétral
• urétral (glande urétrale)

A l'exclusion de : caroncule urétrale (N36.2)

N34.1 Urétrite non spécifique

Urétrite : • non gonococcique
• non vénérienne

N34.2 Autres urétrites

Méatite urétrale

Ulcère de l'urètre (méat)

Urétrite : • SAI
• post-ménopausique

N34.3 Syndrome urétral, sans précision

N35 Rétrécissement urétral

A l'exclusion de : rétrécissement urétral après un acte à visée diagnostique et thérapeutique (N99.1)

N35.0 Rétrécissement urétral post-traumatique

Rétrécissement de l'urètre comme séquelle de : • accouchement
• traumatisme

N35.1 Rétrécissement urétral post-infectieux, non classé ailleurs

N35.8 Autres rétrécissements urétraux

N35.9 Rétrécissement urétral, sans précision

Méat en trou d'épingle [sténopéique] SAI

N36 Autres affections de l'urètre

N36.0 Fistule urétrale

Fausse voie urétrale

Fistule : • uréthro-périnéale
• uréthro-rectale
• urinaire SAI

A l'exclusion de : fistule : • uréthro-scrotale (N50.8)
• uréthro-vaginale (N82.1)

N36.1 Diverticule urétral

N36.2 Caroncule urétrale

N36.3 Prolapsus de la muqueuse urétrale

Prolapsus de l'urètre

Urétrocèle chez l'homme

A l'exclusion de : urétrocèle chez la femme (N81.0)

N36.8 Autres affections précisées de l'urètre

N36.9 Affection de l'urètre, sans précision

N37* Affections de l'urètre au cours de maladies classées ailleurs

N37.0* Urétrite au cours de maladies classées ailleurs

Urétrite à *Candida* (B37-4 †)

N37.8* Autres affections de l'urètre au cours de maladies classées ailleurs

N39 Autres affections de l'appareil urinaire

A l'exclusion de : hématurie : • SAI (R31)
 • avec lésions morphologiques précisées (N02.-)
 • récidivante et persistante (N02.-)
 protéinurie SAI (R80)

N39.0 Infection des voies urinaires, siège non précisé

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (B95-B97) pour identifier l'agent infectieux.

N39.1 Protéinurie persistante, sans précision

A l'exclusion de : avec lésions morphologiques précisées (N06.-)
 compliquant la grossesse, l'accouchement et la puerpéralité (O11-O15)

N39.2 Protéinurie orthostatique, sans précision

A l'exclusion de : avec lésions morphologiques précisées (N06.-)

N39.3 Incontinence urinaire d'effort

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (N32.8) pour identifier l'hyperactivité de la vessie ou du muscle détrusor.

N39.4 Autres formes d'incontinence urinaire précisées

Incontinence : • impérieuse
 • passive (par regorgement)
 • réflexe

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (N32.8) pour identifier l'hyperactivité de la vessie ou du muscle détrusor.

A l'exclusion de : énurésie SAI (R32)
 incontinence urinaire : • SAI (R32)
 • non organique (F98.0)

N39.8 Autres affections précisées de l'appareil urinaire

N39.9 Affection de l'appareil urinaire, sans précision

Maladies des organes génitaux de l'homme (N40-N51)

N40 Hyperplasie de la prostate

Adénome (bénin) de la prostate
 Barre moyenne [barrière de Mercier] (prostatique)
 Fibroadénome de la prostate
 Fibrome de la prostate
 Hyperplasie adénofibromateuse de la prostate
 Hyperplasie (bénigne) de la prostate
 Hypertrophie (bénigne) de la prostate
 Myome de la prostate
 Obstruction prostatique SAI

FAQ ATIH CIM10 (Jean-Pierre Bodin 03-10-2008) : On choisira donc **R33** en DP lorsqu'un patient connu porteur d'un *adénome de prostate* est pris en charge pour une *rétention urinaire*. **N40** sera le DP du séjour d'un patient admis pour rétention urinaire, chez qui le bilan étiologique aboutit au diagnostic d'adénome de prostate. Il n'y a pas de règle dans la Cim qui interdise le codage simultané de cette affection et de ce phénomène, dont la survenue est inconstante dans l'évolution de l'adénome.

A l'exclusion de : tumeurs bénignes autres que adénome, fibrome et myome de la prostate (D29.1)

N41 Affections inflammatoires de la prostate

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (B95-B97) pour identifier l'agent infectieux.

N41.0 Prostatite aiguë

N41.1 Prostatite chronique

N41.2 Abscès de la prostate

N41.3 Prostatite-cystite

N41.8 Autres affections inflammatoires de la prostate

N41.9 Affection inflammatoire de la prostate, sans précision

Prostatite SAI

N42 Autres affections de la prostate

- N42.0 Calcul de la prostate
Lithiase prostatique
- N42.1 Congestion et hémorragie prostatiques
- N42.2 Atrophie de la prostate
- N42.8 Autres affections précisées de la prostate
- N42.9 Affection de la prostate, sans précision**

N43 Hydrocèle et spermatoçèle

Comprend : hydrocèle du cordon spermatique, du testicule ou de la (tunique) vaginale
A l'exclusion de : hydrocèle congénitale (P83.5)

- N43.0 Hydrocèle enkystée
- N43.1 Hydrocèle infectée
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (B95-B97) pour identifier l'agent infectieux.
- N43.2 Autres hydrocèles
- N43.3 Hydrocèle, sans précision
- N43.4 Spermatoçèle

N44 Torsion du testicule

Torsion de : • cordon spermatique
• épididyme
• testicule

N45 Orchite et épididymite

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (B95-B97) pour identifier l'agent infectieux.

- N45.0 Orchite, épididymite et épididymo-orchite, avec abcès
Abcès de l'épididyme ou du testicule
- N45.9 Orchite, épididymite et épididymo-orchite, sans abcès
Épididymite SAI
Orchite SAI

N46 Stérilité, chez l'homme

Azoospermie SAI
Oligospermie SAI

N47 Hypertrophie du prépuce, phimosis et paraphimosis

Prépuce : • adhérent
• serré

N48 Autres affections de la verge

- N48.0 Leucoplasie de la verge
Balanite scléreuse oblitérante [balanitis xerotica obliterans]
Kraurosis de la verge
A l'exclusion de : carcinome in situ de la verge (D07.4)
- N48.1 Balano-posthite
Balanite
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (B95-B97) pour identifier l'agent infectieux.
- N48.2 Autres affections inflammatoires de la verge
Abcès des corps caverneux et de la verge
Anthrax des corps caverneux et de la verge
Furoncle des corps caverneux et de la verge
Phlegmon des corps caverneux et de la verge
Cavernite (de la verge)
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (B95-B97) pour identifier l'agent infectieux.
- N48.3 Priapisme
Érection douloureuse

N48.4 Impuissance d'origine organique
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire pour identifier cause.
A l'exclusion de : impuissance psychogène (F52.2)

N48.5 Ulcère de la verge

N48.6 Induration plastique des corps caverneux
Maladie de La Peyronie

N48.8 Autres affections précisées de la verge
Atrophie des corps caverneux et de la verge
Hypertrophie des corps caverneux et de la verge
Thrombose des corps caverneux et de la verge

N48.9 Affection de la verge, sans précision

N49

Affections inflammatoires des organes génitaux de l'homme, non classées ailleurs

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (B95-B97) pour identifier l'agent infectieux.

A l'exclusion de : inflammation de la verge (N48.1-N48.2)
orchite et épидидymite (N45.-)

N49.0 Affections inflammatoires des vésicules séminales
Vésiculite SAI

N49.1 Affections inflammatoires du cordon spermatique, de la tunique vaginale du testicule et du canal déférent
Déférentite

N49.2 Affections inflammatoires du scrotum

N49.8 Affections inflammatoires d'autres organes génitaux précisés de l'homme
Inflammation de localisations multiples des organes génitaux l'homme

N49.9 Affection inflammatoire des organes génitaux non précisés de l'homme

N50

Autres affections des organes génitaux de l'homme

A l'exclusion de : torsion du testicule (N44)

N50.0 Atrophie du testicule

N50.1 Affections vasculaires des organes génitaux de l'homme
Hématocèle SAI des organes génitaux de l'homme
Hémorragie des organes génitaux de l'homme
Thrombose des organes génitaux de l'homme

N50.8 Autres affections précisées des organes génitaux de l'homme
Atrophie du canal déférent, du cordon spermatique, du scrotum, du testicule [sauf l'atrophie], de la tunique vaginale et des vésicules séminales
Hypertrophie du canal déférent, du cordon spermatique, du scrotum, du testicule [sauf l'atrophie], de la tunique vaginale et des vésicules séminales
Oedème du canal déférent, du cordon spermatique, du scrotum, du testicule [sauf l'atrophie], de la tunique vaginale et des vésicules séminales
Ulcère du canal déférent, du cordon spermatique, du scrotum, du testicule [sauf l'atrophie], de la tunique vaginale et des vésicules séminales
Chylocèle de la tunique vaginale (non filarienne) SAI
Fistule uréthro-scrotale
Rétrécissement de :
• canal déférent
• cordon spermatique
• tunique vaginale

N50.9 Affection des organes génitaux de l'homme, sans précision

N51*

Affections des organes génitaux de l'homme au cours de maladies classées ailleurs

N51.0* Affections de la prostate au cours de maladies classées ailleurs
Prostatite (à) :
• gonococcique (A54.2†)
• *Trichomonas* (A59.0†)
• tuberculeuse (A18.1†)

- N51.1*** **Affections du testicule et de l'épididyme au cours de maladies classées ailleurs**
 Épididymite (A56.1 †) à *Chlamydia*
 Orchite (A56.1 †) à *Chlamydia*
 Épididymite (A54.2 †) gonococcique
 Orchite (A54.2 †) gonococcique
 Orchite ourlienne (B26.0 †)
 Tuberculose de : • épididyme (A18.1 †)
 • testicule (A18.1 †)
- N51.2*** **Balanite au cours de maladies classées ailleurs**
 Balanite (à) : • amibienne (A06.8 †)
 • *Candida* (B37.4 †)
- N51.8*** **Autres affections des organes génitaux de l'homme au cours de maladies classées ailleurs**
 Chylocèle filarienne de la tunique vaginale du testicule (B74.-†)
 Infection de l'appareil génital de l'homme par le virus de l'herpès [herpes simplex] (A60.0 †)
 Tuberculose des vésicules séminales (A18.1 †)

Affections du sein (N60-N64)

A l'exclusion de : associées à l'accouchement (091-092)

N60 Dysplasies mammaires bénignes

Comprend : mastopathie fibrokystique

- N60.0** **Kyste solitaire du sein**
 Kyste du sein
- N60.1** **Mastopathie kystique diffuse**
 Maladie kystique du sein
 A l'exclusion de : avec prolifération épithéliale (N60.3)
- N60.2** **Adénofibrose du sein**
 A l'exclusion de : adénofibrome du sein (D24)
- N60.3** **Fibrosclérose du sein**
 Mastopathie kystique avec prolifération épithéliale
- N60.4** **Ectasie des canaux galactophores**
- N60.8** **Autres dysplasies mammaires bénignes**
- N60.9** **Dysplasie mammaire bénigne, sans précision**

N61 Affections inflammatoires du sein

Abcès (aigu) (chronique) (non puerpéral) de : • aréole
 • sein

Furoncle du sein

Mastite (aiguë) (subaiguë) (non puerpérale) : • SAI
 • infectieuse

Aunis p.91 : la catégorie N61 ne concerne pas la grossesse. Elle permet de coder les affections inflammatoires du sein précisées non puerpérales ou sans précision.

A l'exclusion de : mastite infectieuse néonatale (P39.0)

N62 Hypertrophie mammaire

Gynécomastie

Hypertrophie mammaire : • SAI
 • massive de la puberté

N63 Tuméfaction mammaire, sans précision

Nodule(s) mammaire(s) SAI

N64 Autres affections du sein

- N64.0** **Fissure et fistule du mamelon**

- N73.1 **Paramérite et phlegmon pelvien chroniques**
Toute affection classée en N73.0, précisée chronique
- N73.2 **Paramérite et phlegmon pelvien, sans précision**
Toute affection classée en N73.0, non précisée aiguë ou chronique
- N73.3 **Pelvipéritonite aiguë chez la femme**
- N73.4 **Pelvipéritonite chronique chez la femme**
- N73.5 **Pelvipéritonite chez la femme, sans précision**
- N73.6 **Adhérences pelvi-péritonéales chez la femme**
A l'exclusion de : adhérences pelvi-péritonéales après un acte à visée diagnostique et thérapeutique (N99.4)
- N73.8 **Autres affections inflammatoires pelviennes précisées de la femme**
- N73.9 **Affection inflammatoire pelvienne de la femme, sans précision**
Infection ou inflammation pelvienne de la femme SAI

N74* **Affections inflammatoires pelviennes de la femme, au cours de maladies classées ailleurs**

- N74.0* **Tuberculose du col de l'utérus (A18.1†)**
- N74.1* **Affection inflammatoire pelvienne tuberculeuse de la femme (A18.1†)**
Endométrite tuberculeuse
- N74.2* **Affection inflammatoire pelvienne syphilitique de la femme (A51.4†, A52.7†)**
- N74.3* **Affection inflammatoire pelvienne gonococcique de la femme (A54.2†)**
- N74.4* **Affection inflammatoire pelvienne à *Chlamydia*, de la femme (A56.1†)**
- N74.8* **Affections inflammatoires pelviennes de la femme, au cours d'autres maladies classées ailleurs**

N75 **Affection de la glande de Bartholin**

- N75.0 **Kyste de la glande de Bartholin**
- N75.1 **Abcès de la glande de Bartholin**
- N75.8 **Autres affections de la glande de Bartholin**
Bartholinite
- N75.9 **Affection de la glande de Bartholin, sans précision**

N76 **Autres inflammations du vagin et de la vulve**

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (B95-B97) pour identifier l'agent infectieux.
A l'exclusion de : vaginite sénile (atrophique) (N95.2)

- N76.0 **Vaginite aiguë**
Vaginite SAI
Vulvo-vaginite : • SAI
• aiguë
- N76.1 **Vaginite subaiguë et chronique**
Vulvo-vaginite : • chronique
• subaiguë
- N76.2 **Vulvite aiguë**
Vulvite SAI
- N76.3 **Vulvite subaiguë et chronique**
- N76.4 **Abcès de la vulve**
Furoncle de la vulve
- N76.5 **Ulcération du vagin**
- N76.6 **Ulcération de la vulve**
- N76.8 **Autres inflammations précisées du vagin et de la vulve**

N77* **Ulcération et inflammation vulvo-vaginales au cours de maladies classées ailleurs**

- N77.0* **Ulcération de la vulve au cours de maladies infectieuses et parasitaires classées ailleurs**
 Ulcération de la vulve au cours de :
 • infection due au virus de l'herpès [herpes simplex] (A60.0†)
 • tuberculose (A18.1†)
- N77.1* **Vaginite, vulvite et vulvo-vaginite au cours de maladies infectieuses et parasitaires classées ailleurs**
 Vaginite, vulvite et vulvo-vaginite au cours de :
 • candidose (B37.3†)
 • infection due au virus de l'herpès [herpes simplex] (A60.0†)
 • oxyurose (B80†)
- N77.8* **Ulcération et inflammation vulvo-vaginales au cours d'autres maladies classées ailleurs**
 Ulcération de la vulve au cours de la maladie de Behçet (M35.2†)

Affections non inflammatoires de l'appareil génital de femme (N80-N98)

N80 Endométriose

- N80.0 **Endométriose de l'utérus**
 Adénomyose
- N80.1 **Endométriose de l'ovaire**
 FAQ ATIH CIM10 (Laurence DURIF 01-01-2008) : Comment doit-on coder en diagnostic le *kyste endométriosique de l'ovaire*: le volume 3 de la CIM renvoie au code **N80.1 Endométriose de l'ovaire** pour kyste endométrial. Ce code est donc suffisant.
- N80.2 **Endométriose de la trompe de Fallope**
- N80.3 **Endométriose du péritoine pelvien**
- N80.4 **Endométriose du septum recto-vaginal et du vagin**
- N80.5 **Endométriose de l'intestin**
- N80.6 **Endométriose sur cicatrice cutanée**
- N80.8 **Autres endométrioses**
- N80.9 **Endométriose, sans précision**

N81 Prolapsus génital

- A l'exclusion de :* compliquant grossesse, travail ou accouchement (O34.5)
 prolapsus de la paroi supérieure du vagin après hystérectomie (N99.3)
 prolapsus et hernie de l'ovaire et de la trompe de Fallope (N83.4)
- N81.0 **Urétrocèle chez la femme**
A l'exclusion de : urétrocèle avec :
 • cystocèle (N81.1)
 • prolapsus de l'utérus (N81.2-N81.4)
- N81.1 **Cystocèle**
 Colpocèle antérieure
 Cystocèle avec urétrocèle
 Prolapsus vaginal (paroi antérieure) SAI
A l'exclusion de : cystocèle avec prolapsus de l'utérus (N81.2-N81.4)
- N81.2 **Prolapsus utéro-vaginal partiel**
 Prolapsus (de) :
 • utérus du :
 • premier degré
 • second degré
 • col SAI
- N81.3 **Prolapsus utéro-vaginal complet**
 Procidence SAI
 Prolapsus utérin du troisième degré
- N81.4 **Prolapsus utéro-vaginal, sans précision**
 Prolapsus utérin SAI

- N81.5 Entéroçèle vaginale**
A l'exclusion de : entéroçèle avec prolapsus utérin (N81.2-N81.4)
- N81.6 Rectocèle**
 Prolapsus vaginal de la paroi postérieure
A l'exclusion de : prolapsus rectal (K62.3)
 rectocèle avec prolapsus utérin (N81.2-N81.4)
- N81.8 Autres prolapsus génitaux**
 Déchirure ancienne des muscles du plancher pelvien
 Insuffisance périnéale
- N81.9 Prolapsus génital, sans précision**

N82 **Fistules de l'appareil génital de la femme**

A l'exclusion de : fistule vésico-intestinale (N32.1)

- N82.0 Fistule vésico-vaginale**
- N82.1 Autres fistules de l'appareil génito-urinaire de la femme**
 Fistule :
 - cervico-vésicale
 - urétéro-vaginale
 - uréthro-vaginale
 - utéro-urétérale
 - utéro-vésicale
- N82.2 Fistule du vagin à l'intestin grêle**
- N82.3 Fistule du vagin au côlon**
 Fistule recto-vaginale
- N82.4 Autres fistules intestino-génitales chez la femme**
 Fistule intestino-utérine
- N82.5 Fistule génito-cutanée chez la femme**
 Fistule :
 - périnéo-vaginale
 - utéro-pariétale
- N82.8 Autres fistules de l'appareil génital de la femme**
- N82.9 Fistule de l'appareil génital de la femme, sans précision**

N83 **Affections non inflammatoires de l'ovaire, de la trompe de Fallope et du ligament large**

A l'exclusion de : hydrosalpinx (N70.1)

- N83.0 Kyste folliculaire de l'ovaire**
 Kyste (de) :
 - folliculaire hémorragique (de l'ovaire)
 - follicule de De Graaf
- N83.1 Kyste du corps jaune**
 Kyste hémorragique du corps jaune
- N83.2 Kystes de l'ovaire, autres et sans précision**
 Kyste rétentionnel de l'ovaire
 Kyste simple de l'ovaire
A l'exclusion de : kyste de l'ovaire :
 - au cours du développement (Q50.1)
 - tumoral (D27)
 syndrome ovarien polykystique (E28.2)
- N83.3 Atrophie acquise de l'ovaire et de la trompe de Fallope**
- N83.4 Prolapsus et hernie de l'ovaire et de la trompe de Fallope**
- N83.5 Torsion de l'ovaire, du pédicule ovarien et de la trompe de Fallope**
 Torsion (de) :
 - hydatide de Morgagni
 - trompe surnuméraire
- N83.6 Hématosalpinx**
A l'exclusion de : hématosalpinx avec :
 - hématocolpos (N89.7)
 - hématométrie (N85.7)
- N83.7 Hématome du ligament large**
- N83.8 Autres affections non inflammatoires de l'ovaire, de la trompe de Fallope et du ligament large**
 Syndrome de déchirure du ligament large [Allen-Masters]

N83.9 Affection non inflammatoire de l'ovaire, de la trompe de Fallope et du ligament large, sans précision

N84 Polype de l'appareil génital de la femme

A l'exclusion de : polype : • adénomateux (D28.-)
• placentaire (O90.8)

N84.0 Polype du corps de l'utérus

Polype de : • endomètre
• utérus SAI

A l'exclusion de : hyperplasie adénomateuse de l'endomètre (N85.0)

N84.1 Polype du col de l'utérus

Polype muqueux du col

N84.2 Polype du vagin

N84.3 Polype de la vulve

Polype des lèvres

N84.8 Polypes d'autres parties de l'appareil génital de la femme

N84.9 Polype de l'appareil génital de la femme, sans précision

N85 Autres affections non inflammatoires de l'utérus, sauf le col

A l'exclusion de : affections : • inflammatoires de l'utérus (N71.-)
• non inflammatoires du col de l'utérus (N86-N88)
endométriase (N80.-)
polype du corps de l'utérus (N84.0)
prolapsus utérin (N81.-)

N85.0 Hyperplasie glandulaire de l'endomètre

Hyperplasie de l'endomètre : • SAI
• adénomateuse
• glandulo-kystique
• kystique

N85.1 Hyperplasie adénomateuse de l'endomètre

Hyperplasie atypique de l'endomètre (adénomateuse)

N85.2 Hypertrophie de l'utérus

Gros utérus

A l'exclusion de : hypertrophie puerpérale de l'utérus (O90.8)

N85.3 Subinvolution de l'utérus

A l'exclusion de : subinvolution puerpérale de l'utérus (O90.8)

N85.4 Malposition de l'utérus

Antéversion de l'utérus

Rétroflexion de l'utérus

Rétroversion de l'utérus

A l'exclusion de : compliquant grossesse, travail ou accouchement (O34.5, O65.5)

N85.5 Inversion de l'utérus

A l'exclusion de : due à un traumatisme obstétrical récent (O71.2)
inversion post-partum de l'utérus (O71.2)

N85.6 Synéchie utérine

N85.7 Hématométrie

Hématosalpinx avec hématométrie

A l'exclusion de : hématométrie avec hématocolpos (N89.7)

N85.8 Autres affections non inflammatoires précisées de l'utérus

Atrophie acquise de l'utérus

Fibrose de l'utérus SAI

N85.9 Affection non inflammatoire de l'utérus, sans précision

Affection de l'utérus SAI

N86 Érosion et ectropion du col de l'utérus

Éversion du col de l'utérus

Ulcère trophique dû à un pessaire du col de l'utérus

A l'exclusion de : avec cervicite (N72)**N87 Dysplasie du col de l'utérus***A l'exclusion de :* carcinome in situ du col de l'utérus (D06.-)**N87.0 Dysplasie légère du col de l'utérus**

Néoplasie intra-épithéliale du col de l'utérus [NIC], stade I

N87.1 Dysplasie moyenne du col de l'utérus

Néoplasie intra-épithéliale du col de l'utérus [NIC], stade II

N87.2 Dysplasie sévère du col de l'utérus, non classée ailleurs

Dysplasie sévère du col de l'utérus SAI

A l'exclusion de : néoplasie intra-épithéliale du col de l'utérus [NIC], stade III, avec ou sans mention de dysplasie sévère (D06.-)**N87.9 Dysplasie du col de l'utérus, sans précision****N88 Autres affections non inflammatoires du col de l'utérus***A l'exclusion de :* affection inflammatoire du col de l'utérus (N72)
polype du col de l'utérus (N84.1)**N88.0 Leucoplasie du col de l'utérus****N88.1 Déchirure ancienne du col de l'utérus**

Adhérences du col de l'utérus

A l'exclusion de : traumatisme obstétrical récent (O71.3)**N88.2 Rétrécissement et sténose du col de l'utérus***A l'exclusion de :* compliquant le travail (O65.5)**N88.3 Béance du col de l'utérus**

Recherche et soins d'une béance cervicale (soupçonnée) chez une femme non enceinte

A l'exclusion de : affectant le fœtus ou le nouveau-né (P01.0)
compliquant une grossesse (O34.3)**N88.4 Allongement hypertrophique du col de l'utérus****N88.8 Autres affections non inflammatoires précisées du col de l'utérus***A l'exclusion de :* traumatisme obstétrical récent (O71.3)**N88.9 Affection non inflammatoire du col de l'utérus, sans précision****N89 Autres affections non inflammatoires du vagin***A l'exclusion de :* carcinome in situ du vagin (D07.2)
inflammation du vagin (N76.-)
leucorrhée à *Trichomonas* (A59.0)
vaginite sénile (atrophique) (N95.2)**N89.0 Dysplasie légère du vagin**

Néoplasie intra-épithéliale du vagin [NIVA], stade I

N89.1 Dysplasie moyenne du vagin

Néoplasie intra-épithéliale du vagin [NIVA], stade II

N89.2 Dysplasie sévère du vagin, non classée ailleurs

Dysplasie sévère du vagin SAI

A l'exclusion de : néoplasie intra-épithéliale du vagin [NIVA], stade III, avec ou sans mention de dysplasie sévère (D07.2)**N89.3 Dysplasie du vagin, sans précision****N89.4 Leucoplasie du vagin****N89.5 Rétrécissement et atrésie du vagin**

Adhérences du vagin

Sténose du vagin

A l'exclusion de : adhérences vaginales postopératoires (N99.2)

- N89.6 Anneau hyménal serré**
 Orifice hyménal étroit
 Rigidité de l'hymen
A l'exclusion de : imperforation de l'hymen (Q52.3)
- N89.7 Hématocolpos**
 Hématocolpos avec hématométrie ou hématosalpinx
- N89.8 Autres affections non inflammatoires précisées du vagin**
 Déchirure ancienne du vagin
 Leucorrhée SAI
 Ulcère du vagin dû à un pessaire
A l'exclusion de : déchirure ancienne des muscles du plancher pelvien (N81.8)
 traumatisme obstétrical récent (O70.-, O71.4, O71.7-O71.8)
- N89.9 Affection non inflammatoire du vagin, sans précision**
- N90 Autres affections non inflammatoires de la vulve et du périnée**
A l'exclusion de : carcinome in situ de la vulve (D07.1)
 inflammation de la vulve (N76.-)
 traumatisme obstétrical récent (O70.-, O71.7-O71.8)
- N90.0 Dysplasie légère de la vulve**
 Néoplasie intra-épithéliale de la vulve [NIV], stade I
- N90.1 Dysplasie moyenne de la vulve**
 Néoplasie intra-épithéliale de la vulve [NIV], stade II
- N90.2 Dysplasie sévère de la vulve, non classée ailleurs**
 Dysplasie sévère de la vulve SAI
A l'exclusion de : néoplasie intra-épithéliale de la vulve [NIV], stade III, avec ou sans mention de dysplasie sévère (D07.1)
- N90.3 Dysplasie de la vulve, sans précision**
- N90.4 Leucoplasie de la vulve**
 Dystrophie de la vulve
 Kraurosis de la vulve
- N90.5 Atrophie de la vulve**
 Sténose de la vulve
- N90.6 Hypertrophie de la vulve**
 Hypertrophie des lèvres
- N90.7 Kyste de la vulve**
- N90.8 Autres affections non inflammatoires précisées de la vulve et du périnée**
 Adhérences de la vulve
 Hypertrophie du clitoris
- N90.9 Affection non inflammatoire de la vulve et du périnée, sans précision**
- N91 Aménorrhée, oligoménorrhée et hypoménorrhée**
A l'exclusion de : dysfonction ovarienne (E28.-)
- N91.0 Aménorrhée primaire**
 Absence de menstruation à la puberté.
- N91.1 Aménorrhée secondaire**
 Absence de menstruation chez une femme ayant déjà eu des règles.
- N91.2 Aménorrhée, sans précision**
 Absence de menstruation SAI
- N91.3 Oligoménorrhée primaire**
 Menstruation peu abondante ou peu fréquente dès le début de la menstruation.
- N91.4 Oligoménorrhée secondaire**
 Menstruation peu abondante et peu fréquente chez une femme ayant déjà eu des règles normales.
- N91.5 Oligoménorrhée, sans précision**
 Hypoménorrhée SAI

N92 Ménorragie, polyménorrhée et métrorragie

A l'exclusion de : saignements post-ménopausiques (N95.0)

- N92.0 Ménstruation trop abondante et trop fréquente avec cycle menstruel régulier**
Ménorragie SAI
Polyménorrhée
Règles abondantes SAI
- N92.1 Ménstruation trop abondante et trop fréquente avec cycle menstruel irrégulier**
Intervalles raccourcis et irréguliers entre les règles
Ménométrorragie
Métrorragie
Saignements intermenstruels irréguliers
- N92.2 Ménstruation trop abondante à la puberté**
Ménorragie de la puberté
Saignements de la puberté
- N92.3 Saignements de l'ovulation**
Saignement régulier entre les règles
- N92.4 Saignements abondants de la préménopause**
Ménorragie ou métrorragie :
 - climatérique
 - ménopausique
 - préclimatérique
 - préménopausique
- N92.5 Autres irrégularités menstruelles précisées**
- N92.6 Irrégularités menstruelles, sans précision**
Règles irrégulières SAI
Saignements irréguliers SAI
A l'exclusion de : irrégularités menstruelles avec :
 - intervalles allongés ou saignements rares (N91.3-N91.5)
 - intervalles raccourcis ou saignements trop abondants (N92.1)

N93 Autres saignements anormaux de l'utérus et du vagin

A l'exclusion de : fausses règles (P54.6)
hémorragie vaginale néonatale (P54.6)

- N93.0 Saignements post-coïtaux et de contact**
- N93.8 Autres saignements anormaux précisés de l'utérus et du vagin**
Saignements dysfonctionnels ou fonctionnels de l'utérus ou du vagin SAI
- N93.9 Saignement anormal de l'utérus et du vagin, sans précision**

N94 Douleurs et autres affections des organes génitaux de la femme et du cycle menstruel

- N94.0 Douleurs intermenstruelles**
- N94.1 Dyspareunie**
A l'exclusion de : dyspareunie psychogène (F52.6)
- N94.2 Vaginisme**
A l'exclusion de : vaginisme psychogène (F52.5)
- N94.3 Syndrome de tension prémenstruelle**
- N94.4 Dysménorrhée primaire**
- N94.5 Dysménorrhée secondaire**
- N94.6 Dysménorrhée, sans précision**
- N94.8 Autres affections précisées des organes génitaux de la femme et du cycle menstruel**
- N94.9 Affection des organes génitaux de la femme et du cycle menstruel, sans précision**

N95 Troubles de la ménopause et autres troubles de la périménopause

A l'exclusion de : ménopause prématurée SAI (E28.3)
ostéoporose post-ménopausique (M81.0)
• avec fracture pathologique (M80.0)
saignements abondants de la périménopause (N92.4)
urétrite post-ménopausique (N34.2)

N95.0 Saignements post-ménopausiques

A l'exclusion de : associés à une ménopause artificielle (N95.3)

N95.1 Troubles de la ménopause et du climatère féminin

Symptômes tels que bouffées de chaleur, insomnies, céphalées, inattention, au cours de la ménopause

A l'exclusion de : associés à une ménopause artificielle (N95.3)

N95.2 Vaginite atrophique post-ménopausique

Vaginite sénile (atrophique)

A l'exclusion de : associée à une ménopause artificielle (N95.3)

N95.3 Troubles au cours d'une ménopause artificielle

Syndrome survenant après une ménopause artificielle

N95.8 Autres troubles précisés de la ménopause et de la périménopause

N95.9 Trouble de la ménopause et de la périménopause, sans précision

N96 Avortements à répétition

Examen ou soins chez une femme non enceinte

Stérilité relative

A l'exclusion de : avec avortement en cours (O03-O06)
femme actuellement enceinte (O26.2)

Le code **N96 Avortements à répétition** ne doit pas être employé pour coder le séjour au cours duquel a lieu l'avortement (voir catégories **O03-O06**) ni chez une femme enceinte présentant des antécédents d'avortements (voir **Z35.1**). Il sera utilisé chez une femme en dehors de la grossesse pour signaler ce terrain à risque.

ATIHT – Consignes de codage – Gynécologie Obstétrique, Fascicule V-Créé le 15 janvier 2009

N97 Stérilité de la femme

Comprend : incapacité de mener une grossesse à terme
stérilité de la femme SAI

A l'exclusion de : stérilité relative (N96)

Stérilité et procréation médicalement assistée (PMA)

Les motifs de prise en charge pour un acte en rapport avec une PMA doivent être codés avec la catégorie Z31. **Z31.2 Fécondation in vitro** code le prélèvement (y compris dans le cadre d'un don) ou l'implantation d'ovocytes. **Z31.8 Autres mesures procréatives** code la ponction épидидymaire pour recueil de sperme. Les codes de la catégorie **N97 Stérilité de la femme** ne doivent pas être employés en affection principale dans ces deux cas.

ATIHT – Consignes de codage – Gynécologie Obstétrique, Fascicule V-Créé le 15 janvier 2009

N97.0 Stérilité associée à une anovulation

N97.1 Stérilité d'origine tubaire

Associée à une anomalie congénitale des trompes

Imperméabilité tubaire

Occlusion tubaire

Sténose tubaire

N97.2 Stérilité d'origine utérine

Associée à une anomalie congénitale de l'utérus

Non-implantation de l'oeuf

N97.3 Stérilité d'origine cervicale

N97.4 Stérilité de la femme associée à des facteurs relevant de l'homme

N97.8 Stérilité de la femme d'autres origines

N97.9 Stérilité de la femme, sans précision

N98 Complications de la fécondation artificielle

N98.0 Infection associée à l'insémination artificielle

N98.1 Hyperstimulation des ovaires

Hyperstimulation des ovaires : • SAI

- associée à une ovulation induite

Syndrome d'hyperstimulation ovarienne

Si un certain degré d'hyperstimulation biologique est recherché volontairement au cours des procréations médicalement assistées, l'hyperstimulation clinique est une complication rare mais potentiellement grave des inductions de l'ovulation. On repère ce syndrome par l'emploi du code N98.1 *Hyperstimulation des ovaires*.

Les signes constitutifs de ce tableau sont divers et de gravité variable : épanchement pleural ou péritonéal, douleurs, vomissements, symptômes cardiovasculaires, insuffisance rénale ou embolie. Chacun de ces éléments peut être codé distinctement, en suivant les principes du recueil dans le champ concerné.

ATIH – Consignes de codage – Gynécologie Obstétrique, Fascicule V-Créé le 15 janvier 2009

N98.2 Complications de tentative d'implantation d'un oeuf fécondé après fécondation in vitro

N98.3 Complications de tentative d'implantation d'un embryon en cas de transfert d'embryon

N98.8 Autres complications de la fécondation artificielle

Complications de l'insémination artificielle par : • conjoint [IAC]
• donneur [IAD]

N98.9 Complications de la fécondation artificielle, sans précision

Autres affections de l'appareil génito-urinaire (N99)**N99 Affections de l'appareil génito-urinaire après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classés ailleurs**

A l'exclusion de : cystite due à une irradiation (N30.4)
ostéoporose après ovariectomie (M81.1)
• avec fracture pathologique (M80.1)
troubles au cours d'une ménopause artificielle (N95.3)

N99.0 Insuffisance rénale après un acte à visée diagnostique et thérapeutique

N99.1 Rétrécissement urétral après un acte à visée diagnostique et thérapeutique

Rétrécissement urétral après sondage

FAQ ATIH CIM10 (Docteur Laurence DURIF PERNNS 14-06-2000) : Malade porteur d'un néoplasme de la prostate depuis janvier 1999, opéré d'une prostatectomie totale. Dans un 2ème temps, radiothérapie complémentaire en février 1999.

En avril, une sténose de l'anastomose uréthro-vésicale survenue à la suite de la prostatectomie et de l'irradiation apparaît. Celle-ci est incisée en avril 1999. Le 18 mai, il présente une rétention d'urine après endoscopie sur sténose connue de l'anastomose uréthro-vésicale.

C'est effectivement N99.1 qui doit être utilisé pour coder le rétrécissement urétral. Il s'agit ici d'un code de complication qui décrit précisément l'affection en cause. Il faut y associer en DA le code Y83.6 *Ablation d'un autre organe (partielle) (totale)* et/ou Y84.2 *Acte radiologique et radiothérapie* pour préciser l'origine de la complication. R33 et C61 sont corrects en DA.

N99.2 Adhérences vaginales postopératoires

N99.3 Prolapsus de la paroi supérieure du vagin après hystérectomie

N99.4 Adhérences pelvi-péritonéales après un acte à visée diagnostique et thérapeutique

N99.5 Mauvais fonctionnement de stomie de l'appareil urinaire

N99.8 Autres affections de l'appareil génito-urinaire après un acte à visée diagnostique et thérapeutique

Syndrome dû à la présence de tissu ovarien résiduel

N99.9 Affection de l'appareil génito-urinaire après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, sans précision

CHAPITRE XV

Grossesse, accouchement et puerpéralité (O00-O99)

Note : Les codes de ce chapitre doivent être utilisés pour décrire les affections en lien avec la grossesse ou aggravées par elle, l'accouchement ou la puerpéralité (causes maternelles ou causes obstétricales).

A l'exclusion de : certaines affections ou lésions traumatiques compliquant la grossesse, l'accouchement ou la puerpéralité classées ailleurs :

- causes externes (pour la mortalité) (chapitre XX)
 - lésions traumatiques, empoisonnements et certaines autres conséquences de causes externes (S00-T88.1, T88.6-T98)
 - ~~maladies dues au virus de l'immunodéficience humaine [VIH] (B20-B24)~~
 - nécrose pituitaire post-partum (E23.0)
 - ostéomalacie puerpérale (M83.0)
 - tétanos obstétrical (A34)
 - troubles mentaux et du comportement associés à la puerpéralité (F53.-)
- surveillance d'une grossesse : • à haut risque (Z35.-)
 • normale (Z34.-)

Ce chapitre comprend les groupes suivants :

O00-O08	Grossesse se terminant par un avortement
O10-O16	Oedème, protéinurie et hypertension au cours de la grossesse, de l'accouchement et de la puerpéralité
O20-O29	Autres affections maternelles liées principalement à la grossesse
O30-O48	Soins maternels liés au fœtus et à la cavité amniotique, et problèmes possibles posés par l'accouchement
O60-O75	Complications du travail et de l'accouchement
O80-O84	Accouchement
O85-O92	Complications principalement liées à la puerpéralité
O94-O99	Autres problèmes obstétricaux, non classés ailleurs

Notes :

Terme

L'OMS calcule la durée de la grossesse à partir du 1er jour de la dernière période menstruelle normale ; l'âge gestationnel s'exprime en jours ou semaines révolus. Ainsi, un accouchement est dit à terme s'il survient entre la fin de la 37^{ème} semaine (259^{ème} jour) et la fin de la 42^{ème} semaine (293^{ème} jour) de gestation.

Le terme *semaines de gestation* employé dans la Cim correspond en France à celui de *semaines d'aménorrhée*. C'est donc ce dernier sous sa forme abrégée (**SA**) qui sera employé dans l'ensemble de ce document.

Période périnatale : définition et conséquence sur le codage

La définition de la période périnatale est donnée en fin de volume 1 de la CIM (voir Définitions) ou dans la Présentation statistique (§ 5.7) du volume 2. Cette période commence à 22 semaines d'aménorrhée et se termine 7 jours révolus après la naissance. En conséquence :

- si la grossesse est arrêtée (ou lors d'une grossesse extra-utérine) **avant 22 semaines**, on emploie les codes d'*avortement* (**O00 à O08**) ;
- toute expulsion partielle ou totale (y compris d'un fœtus mort) survenant à **partir de 22 semaines** suppose l'emploi des codes d'*accouchement* (**O10 à O99**) et de *naissance* (**Z37**).

Mort maternelle : révision de la définition

Dans son édition 2009, la Cim-10 intègre une modification de la définition de la mort maternelle liée à la grossesse apportée par l'OMS. Il s'agit d'une nouvelle rédaction de l'article consacré à ce sujet dans l'annexe Définitions du volume 1, repris dans le paragraphe 5.8.1 du volume 2 ; son sens n'en est pas modifié.

L'article est désormais rédigé ainsi :

4.3 *La mort maternelle pendant la grossesse, l'accouchement et la puerpéralité se définit* comme le décès d'une femme survenu au cours de la grossesse ou dans un délai de 42 jours après sa terminaison, quelle que soit la cause – obstétricale ou non – de la mort.

Emploi des catégories Z35 et Z37

Le chapitre XV du volume 1 de la Cim-10 est consacré aux affections de la grossesse, de l'accouchement et de la puerpéralité. Il est divisé en 4 parties :

– les grossesses qui se terminent par un avortement : O00 à O08

– l'ante-partum : O10 à O48

– le travail et l'accouchement : O60–O84

– les suites de couches ou post-partum : O85–O92

Cependant, certains libellés du chapitre XV ne comportent pas de mention explicite limitant leur emploi à une de ces périodes : il en est ainsi, par exemple, des libellés consacrés à l'hypertension artérielle, au diabète ou aux embolies. Ils peuvent donc être employés indifféremment au cours de la grossesse, de l'accouchement ou du post-partum.

De ce fait pour satisfaire à l'algorithme de groupage du PMSI en MCO :

– un code de la catégorie **Z35** *Surveillance d'une grossesse à haut risque* est obligatoire en DP ou en DA pour tout séjour d'ante-partum n'aboutissant pas à un accouchement ;

– un code de la catégorie **Z37** *Résultat de l'accouchement* est obligatoire en DA pour tout séjour d'accouchement. On peut noter que les codes Z37 sont le compteur d'accouchement le plus fiable.

Séjours sans rapport avec la grossesse

Rien n'impose d'employer les seuls codes du chapitre XV du volume 1 de la Cim-10 lors de la prise en charge d'une femme enceinte. On ne doit faire appel à ces codes que pour les « états mentionnés compliquant la grossesse, aggravés par la grossesse ou à l'origine de soins obstétricaux » – note sous le titre des catégories **O98** et **O99**.– : c'est le cas lorsque l'affection présente un risque maternel ou foetal pour l'évolution de la grossesse. En dehors de ces cas, on doit utiliser un code d'un autre chapitre ; la grossesse peut alors être signalée comme une information supplémentaire en portant le code **Z33** *Grossesse constatée fortuitement*.

Grossesse et troubles mentaux

Les troubles mentaux survenant dans le post-partum sont décrits dans le chapitre V du volume 1 de la Cim-10 consacrés aux troubles mentaux et du comportement. La catégorie **F53** *Troubles mentaux et du comportement associés à la puerpéralité, non classés ailleurs* leur est consacrée.

Transfert après accouchement

Lorsqu'une patiente est transférée dans un établissement après son accouchement pour une raison non médicale (manque de place, rapprochement avec l'enfant), on emploie **Z39.0** *Soins et examens immédiatement après l'accouchement* en code principal si le séjour s'est déroulé sans complication.

ATI – Consignes de codage – Gynécologie Obstétrique, Fascicule V-Créé le 15 janvier 2009

Grossesse se terminant par un avortement (O00-O08)

A l'exclusion de : poursuite de la grossesse après avortement d'un ou plusieurs foetus (O31.1)

RAPPEL : On qualifie d'**avortement** l'expulsion d'un foetus viable ou non **avant 22 semaines d'aménorrhée** (22 SA).

ATI – Consignes de codage – Gynécologie Obstétrique, Fascicule V-Créé le 15 janvier 2009

O00 Grossesse extra-utérine

Comprend : rupture de grossesse extra-utérine

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de la catégorie O08.- pour identifier toute complication.

O00.0 Grossesse abdominale

A l'exclusion de : accouchement d'un foetus viable après une grossesse abdominale (O83.3)
soins maternels pour grossesse abdominale avec foetus viable (O36.7)

- O00.1 Grossesse tubaire**
Avortement tubaire
Grossesse dans une trompe de Fallope
Rupture de la trompe (de Fallope), due à la grossesse
- O00.2 Grossesse ovarienne**
- O00.8 Autres grossesses extra-utérines**
Grossesse :
 - angulaire
 - cervicale
 - interstitielle
 - intraligamentaire
- O00.9 Grossesse extra-utérine, sans précision**

O01 Môle hydatiforme

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de la catégorie O08.- pour identifier toute complication.
A l'exclusion de : môle hydatiforme maligne (D39.2)

- O01.0 Môle hydatiforme classique**
Môle hydatiforme complète
- O01.1 Môle hydatiforme incomplète et partielle**
- O01.9 Môle hydatiforme, sans précision**
Maladie trophoblastique SAI
Môle vésiculaire SAI

O02 Autres produits anormaux de la conception

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de la catégorie O08.- pour identifier toute complication.
A l'exclusion de : foetus papyracé (O31.0)

- O02.0 Oeuf clair et môle non hydatiforme**
Môle :
 - charnue
 - intra-utérine SAI
Oeuf pathologique
- O02.1 Rétention d'un foetus mort in utero**
Mort foetale précoce avec rétention

O02.1 (*Rétention d'un foetus mort in utero*) code la rétention complète des produits de conception avant 22 semaines d'aménorrhée. Par comparaison, on emploie **O36.4 Soins maternels pour mort intra-utérine du foetus** après 22 SA.

ATI – Consignes de codage – Gynécologie Obstétrique, Fascicule V-Créé le 15 janvier 2009

A l'exclusion de : avec :

- môle :
 - hydatiforme (O01.-)
 - non hydatiforme (O02.0)
- oeuf clair (O02.0)

- O02.8 Autres produits anormaux de la conception, précisés**
A l'exclusion de : avec :
 - môle :
 - hydatiforme (O01.-)
 - non hydatiforme (O02.0)
 - oeuf clair (O02.0)
- O02.9 Produit anormal de la conception, sans précision**

Les codes des **catégories O03–O06** ne peuvent être utilisés que pour des expulsions partielles ou totales des produits de conception survenant avant 22 SA. Elles peuvent se produire spontanément (**O03**), être effectuées sous contrôle médical (**O04**) ou résulter d'un avortement clandestin (**O05**). L'emploi des codes **O06.– Avortement, sans précision** doit être évité en raison de leur imprécision : il signifie que l'on ignore s'il s'agit d'un avortement spontané, d'un avortement médical ou d'un avortement clandestin.

L'ajout d'un quatrième caractère, commun aux catégories **O03–O06** et présenté en tête de celles-ci, est obligatoire. Il précise le caractère complet ou non de l'avortement ainsi que la présence de complications immédiates, c'est-à-dire constatées lors du séjour motivé par l'avortement.

ATIH – Consignes de codage – Gynécologie Obstétrique, Fascicule V-Créé le 15 janvier 2009

Les subdivisions suivantes peuvent être utilisées comme quatrième chiffre avec les catégories **O03-O06** :

Note : Avortement incomplet comprend la rétention des produits de conception après un avortement.

- .0 Incomplet, compliqué d'une infection de l'appareil génital et des organes pelviens
Avec les états en O08.0
- .1 Incomplet, compliqué d'une hémorragie retardée ou sévère
Avec les états en O08.1
- .2 Incomplet, compliqué d'une embolie
Avec les états en O08.2
- .3 Incomplet, avec complications autres et non précisées
Avec les états en O08.3-O08.9
- .4 Incomplet, sans complication
- .5 Complet ou sans précision, compliqué d'une infection de l'appareil génital et des organes pelviens
Avec les états en O08.0
- .6 Complet ou sans précision, compliqué d'une hémorragie retardée ou sévère
Avec les états en O08.1
- .7 Complet ou sans précision, compliqué d'une embolie
Avec les états en O08.2
- .8 Complet ou sans précision, avec complications autres et non précisées
Avec les états en O08.3-O08.9
- .9 Complet ou sans précision, sans complication

Complication d'avortement

① Lorsqu'une complication est constatée au cours du séjour pendant lequel est pris en charge l'avortement, on emploie pour la décrire le quatrième caractère adéquat des catégories **O03–O06** (voir note en tête de ces catégories). Cette situation résulte soit de la survenue d'une complication après avortement spontané (**O03**) ou clandestin (**O05**) préalable à l'hospitalisation, soit de l'apparition d'une complication immédiate d'un avortement médical (**O04**). Si son codage utilise le quatrième caractère .3 ou .8 (avec complications autres et non précisées), la nature de la complication peut être précisée par l'ajout d'un code de la catégorie **O08**.

Dans le cas d'un séjour pour avortement médical, l'ajout de code supplémentaire est obligatoire, tel que précisé dans l'article **Distinction entre IVG et IMG** : on porte en DA le code **Z64.0** s'il s'agit d'une *IVG*, un code **O28.–** en cas d'*IMG*.

② Lorsque la complication survient ultérieurement et est à l'origine d'un séjour distinct du séjour initial, on distinguera :

– la rétention, simple ou compliquée. Cette situation doit être codée comme un avortement incomplet en utilisant un code **O03–O06** – conformément à la note placée en tête de l'énumération des quatrièmes caractères communs aux catégories **O03 à O06** – complété par le caractère .0, .1, .2, .3 ou .4 ;

– les autres complications. Elles sont codées avec la catégorie **O08** *Complications consécutives à un avortement, une grossesse extra-utérine et molaire*.

Dans cette situation on ne doit pas ajouter de code supplémentaire **Z64.0** ou **O28.–**.

ATIH – Consignes de codage – Gynécologie Obstétrique, Fascicule V-Créé le 15 janvier 2009

O03 Avortement spontané

[\[voir subdivisions ci-dessus\]](#)

Comprend : fausse-couche

004 Avortement médical

[\[voir subdivisions page précédente\]](#)

Comprend : avortement thérapeutique

interruption de grossesse :
• légale
• thérapeutique

Distinction entre IVG et IMG

Il faut distinguer l'**interruption volontaire de grossesse (IVG)**, effectuée sans raison médicale à la demande de la femme, et l'**interruption médicale de grossesse (IMG)** – dite aussi interruption thérapeutique (ITG) –, réalisée sur indication médicale pour une affection mettant en jeu le pronostic maternel ou foetal. Ces deux situations sont codées avec la même catégorie **004 Avortement médical**. Dans le champ MCO, ce code est placé en DP. Pour des raisons de santé publique, il est nécessaire de les différencier par l'ajout de codes supplémentaires en DA :

– IVG : code **Z64.0 Difficultés liées à une grossesse non désirée** ;

– IMG avant 22 semaines : un code de la catégorie **O28 Résultats anormaux constatés au cours de l'examen prénatal systématique de la mère**, et éventuellement **O35 Soins maternels pour anomalies et lésions fœtales, connues ou présumées** ou **O98–O99** en cas d'affection maternelle.

Une IMG après 22 semaines est un accouchement (voir la note sous le titre du groupe **O80-O84**).

ATIH – Consignes de codage – Gynécologie Obstétrique, Fascicule V-Créé le 15 janvier 2009

005 Autres formes d'avortement

[\[voir subdivisions page précédente\]](#)

Aunis p.95 : comprend les avortements clandestins.

006 Avortement, sans précision

[\[voir subdivisions page précédente\]](#)

Comprend : avortement provoqué SAI

007 Échec d'une tentative d'avortement

A l'exclusion de : avortement incomplet (O03-O06)

Un échec d'avortement est la poursuite d'une grossesse en dépit des manœuvres abortives. Il survient généralement après administration d'un agent pharmacologique destiné à provoquer l'avortement et correspond à une absence totale d'expulsion des produits de conception. On emploie la catégorie **O07** pour coder ce phénomène.

Si cet échec est consécutif à un séjour pour avortement médical, l'ajout de code supplémentaire en DA obéit aux règles énoncées pour distinguer les IVG des IMG. On codera ainsi **Z64.0** en DA dans le cas d'une IVG et un code de la catégorie **O28** (et éventuellement **O35**) en cas d'IMG.

Cette situation est donc à distinguer des avortements incomplets, à l'issue desquels la grossesse est arrêtée en dépit d'une expulsion partielle. On se reportera à l'article **Complication d'avortement** pour leur codage.

ATIH – Consignes de codage – Gynécologie Obstétrique, Fascicule V-Créé le 15 janvier 2009

- O07.0** Échec d'une tentative d'avortement médical, compliqué d'une infection de l'appareil génital et des organes pelviens
Avec les états en O08.0
- O07.1** Échec d'une tentative d'avortement médical, compliqué d'une hémorragie retardée ou sévère
Avec les états en O08.1
- O07.2** Échec d'une tentative d'avortement médical, compliqué d'une embolie
Avec les états en O08.2
- O07.3** Échec d'une tentative d'avortement médical, avec complications autres et non précisées
Avec les états en O08.3-O08.9
- O07.4** Échec d'une tentative d'avortement médical, sans complication
Échec d'une tentative d'avortement médical SAI
- O07.5** Échecs d'une tentative d'avortement, autres et sans précision, compliqués d'une infection de l'appareil génital et des organes pelviens
Avec les états en O08.0

- O07.6 **Échecs d'une tentative d'avortement, autres et sans précision, compliqués d'une hémorragie retardée ou sévère**
Avec les états en O08.1
- O07.7 **Échecs d'une tentative d'avortement, autres et sans précision, compliqués d'une embolie**
Avec les états en O08.2
- O07.8 **Échecs d'une tentative d'avortement, autres et sans précision, avec complications autres et non précisées**
Avec les états en O08.3-O08.9
- O07.9 **Échecs d'une tentative d'avortement, autres et sans précision, sans complication**
Échec d'une tentative d'avortement SAI

008**Complications consécutives à un avortement, une grossesse extra-utérine et molaire**

Note : Cette rubrique est utilisée quand il convient de coder les causes de morbidité. Se référer aux règles et instructions du Volume 2 pour le codage de la morbidité.

- O08.0 **Infection de l'appareil génital et des organes pelviens consécutive à un avortement, une grossesse extra-utérine et molaire**
~~Choc septique~~ **Septicémie** survenant après les états classés en O00-O07
Endométrite survenant après les états classés en O00-O07
Ovarite
Paramétrite
Péritonite pelvienne
Salpingite
Salpingo-ovarite
~~Septicémie~~ **Sepsis**
Syndrome infectieux
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (R57.2) pour identifier le choc septique.
A l'exclusion de : embolie septique ou septicopyohémique (O08.2) infection des voies urinaires (O08.8)
- O08.1 **Hémorragie retardée ou sévère consécutive à un avortement, une grossesse extra-utérine et molaire**
Afibrinogénémie survenant après les états classés en O00-O07
Coagulation intravasculaire survenant après les états classés en O00-O07
Syndrome de défibrination survenant après les états classés en O00-O07
- O08.2 **Embolie consécutive à un avortement, une grossesse extra-utérine et molaire**
Embolie (due à) :
 - SAI survenant après les états classés en O00-O07
 - caillot sanguin survenant après les états classés en O00-O07
 - gazeuse survenant après les états classés en O00-O07
 - liquide amniotique survenant après les états classés en O00-O07
 - pulmonaire survenant après les états classés en O00-O07
 - pyohémique survenant après les états classés en O00-O07
 - savon survenant après les états classés en O00-O07
 - septique ou septicopyohémique survenant après les états classés en O00-O07
- O08.3 **Choc consécutif à un avortement, une grossesse extra-utérine et molaire**
Choc (postopératoire) survenant après les états classés en O00-O07
Collapsus vasculaire survenant après les états classés en O00-O07
A l'exclusion de : choc septique (~~O08.0~~ R57.2)
- O08.4 **Insuffisance rénale consécutive à un avortement, une grossesse extra-utérine et molaire**
Anurie survenant après les états classés en O00-O07
Insuffisance rénale (aiguë) survenant après les états classés en O00-O07
Nécrose tubulaire survenant après les états classés en O00-O07
Oligurie survenant après les états classés en O00-O07
Urémie survenant après les états classés en O00-O07

- O08.5 Troubles du métabolisme consécutifs à un avortement, une grossesse extra-utérine et molaire**
Déséquilibre électrolytique survenant après les états classés en O00-O07
- O08.6 Lésions des organes et tissus pelviens consécutives à un avortement, une grossesse extra-utérine et molaire**
Lacération, perforation, déchirure ou lésions d'origine chimique (de) :
- col de l'utérus survenant après les états classés en O00-O07
 - intestin survenant après les états classés en O00-O07
 - ligament large survenant après les états classés en O00-O07
 - tissu périurétral survenant après les états classés en O00-O07
 - utérus survenant après les états classés en O00-O07
 - vessie survenant après les états classés en O00-O07
- O08.7 Autres complications veineuses consécutives à un avortement, une grossesse extra-utérine et molaire**
- O08.8 Autres complications consécutives à un avortement, une grossesse extra-utérine et molaire**
Arrêt cardiaque survenant après les états classés en O00-O07
Infection des voies urinaires survenant après les états classés en O00-O07
- O08.9 Complication consécutive à un avortement, une grossesse extra-utérine et molaire, sans précision**
Complication sans précision, survenant après les états classés en O00-O07

Oedème, protéinurie et hypertension au cours de la grossesse, de l'accouchement et de la puerpéralité (O10-O16)

O10

Hypertension préexistante compliquant la grossesse, l'accouchement et la puerpéralité

Comprend : les états mentionnés avec protéinurie préexistante

A l'exclusion de : avec protéinurie augmentée ou surajoutée (O11)

- O10.0 Hypertension essentielle préexistante compliquant la grossesse, l'accouchement et la puerpéralité**
Tout état classé en I10.- précisé comme cause de soins obstétricaux au cours de la grossesse, de l'accouchement ou de la puerpéralité
- O10.1 Cardiopathie hypertensive préexistante compliquant la grossesse, l'accouchement et la puerpéralité**
Tout état classé en I11.- précisé comme cause de soins obstétricaux au cours de la grossesse, de l'accouchement ou de la puerpéralité
- O10.2 Néphropathie hypertensive préexistante compliquant la grossesse, l'accouchement et la puerpéralité**
Tout état classé en I12.- précisé comme cause de soins obstétricaux au cours de la grossesse, de l'accouchement ou de la puerpéralité
- O10.3 Cardionéphropathie hypertensive préexistante compliquant la grossesse, l'accouchement et la puerpéralité**
Tout état classé en I13.- précisé comme cause de soins obstétricaux au cours de la grossesse, de l'accouchement ou de la puerpéralité
- O10.4 Hypertension secondaire préexistante compliquant la grossesse, l'accouchement et la puerpéralité**
Tout état classé en I15.- précisé comme cause de soins obstétricaux au cours de la grossesse, de l'accouchement ou de la puerpéralité
- O10.9 Hypertension préexistante compliquant la grossesse, l'accouchement et la puerpéralité, sans précision**

O11

Syndrome hypertensif préexistant, avec protéinurie surajoutée

États mentionnés en O10.- compliqués par une protéinurie augmentée

Prééclampsie surajoutée

O12

Oedème et protéinurie gestationnels [liés à la grossesse] sans hypertension

- O12.0 Oedème gestationnel
- O12.1 Protéinurie gestationnelle
- O12.2 Oedème gestationnel avec protéinurie

O13

Hypertension gestationnelle [liée à la grossesse] sans protéinurie importante

Hypertension gestationnelle SAI
Prééclampsie légère

O14

Hypertension gestationnelle [liée à la grossesse] avec protéinurie importante

A l'exclusion de : prééclampsie surajoutée (O11)

- O14.0 Prééclampsie modérée
- O14.1 Prééclampsie sévère
- O14.2 **HELLP syndrome**

Association d'une hémolyse, d'une cytolyse hépatique et d'une thrombopénie

Le *HELLP syndrome* est une complication de la grossesse qui associe une hémolyse (*Hemolysis*), une cytolysé hépatique (*Elevated Liver enzymes*) et une thrombopénie (*Low Platelets*). L'incidence du *HELLP syndrome* parmi les patientes présentant une prééclampsie est de 2 % à 12 %. Il survient essentiellement entre 27 et 36 semaines d'aménorrhée. En 1999, l'OMS préconisait de coder ce syndrome comme une éclampsie sévère **O14.1**.

En 2008, elle approuve la création d'un nouveau code **O14.2** applicable au 1er janvier 2010.

En France, la date d'application dans le cadre du PMSI est fonction du champ concerné.

In Fascicule Spécial 2010, ATIH, mars 2010, p. 7

- O14.9 Prééclampsie, sans précision

O15

Éclampsie

Comprend : convulsions avec hypertension préexistante ou gestationnelle

- O15.0 Éclampsie au cours de la grossesse
- O15.1 Éclampsie au cours du travail
- O15.2 Éclampsie au cours de la puerpéralité
- O15.9 Éclampsie, sans précision quant à la période
Éclampsie SAI

O16

Hypertension de la mère, sans précision

Autres affections maternelles liées principalement à la grossesse (O20-O29)

Note : Les catégories O24.- et O25 comprennent les états mentionnés même si ces derniers surviennent pendant l'accouchement ou la puerpéralité.

A l'exclusion de : maladies de la mère classées ailleurs mais compliquant la grossesse, le travail et l'accouchement, et la puerpéralité (O98-O99)
soins maternels liés au fœtus et à la cavité amniotique, et problèmes possibles posés par l'accouchement (O30-O48)

O20

Hémorragie du début de la grossesse

A l'exclusion de : grossesse avec avortement (O00-O08)

- O20.0 Menace d'avortement
Hémorragie due à une menace d'avortement
- O20.8 Autres hémorragies du début de la grossesse
- O20.9 Hémorragie du début de la grossesse, sans précision

O21 Vomissements incoercibles au cours de la grossesse

- O21.0 Hyperémèse gravidique bénigne**
Hyperémèse gravidique, bénigne ou sans précision, commençant avant la fin de la 22^{ème} semaine de gestation
- O21.1 Hyperémèse gravidique avec troubles métaboliques**
Hyperémèse gravidique, commençant avant la fin de la 22^{ème} semaine de gestation, avec troubles métaboliques tels que :
• déplétion des hydrates de carbone
• déséquilibre électrolytique
• déshydratation
- O21.2 Vomissements tardifs de la grossesse**
Vomissements importants commençant après la fin de la 22^{ème} semaine de gestation
- O21.8 Autres vomissements compliquant la grossesse**
Vomissements dus à des maladies classées ailleurs, compliquant la grossesse
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire pour identifier la cause.
- O21.9 Vomissements de la grossesse, sans précision**

O22 Complications veineuses de la grossesse

- A l'exclusion de :* embolie pulmonaire obstétricale (O88.-)
les états mentionnés compliquant :
• accouchement et puerpéralité (O87.-)
• avortement, grossesse extra-utérine ou molaire (O00-O07, O08.7)
- O22.0 Varices des membres inférieurs au cours de la grossesse**
Varices SAI au cours de la grossesse
- O22.1 Varices des organes génitaux au cours de la grossesse**
Varices de :
• périnée au cours de la grossesse
• vagin au cours de la grossesse
• vulve au cours de la grossesse
- O22.2 Thrombophlébite superficielle au cours de la grossesse**
Thrombophlébite des membres inférieurs au cours de la grossesse
- O22.3 Phlébothrombose profonde au cours de la grossesse**
Thrombose veineuse profonde, avant l'accouchement
- O22.4 Hémorroïdes au cours de la grossesse**
- O22.5 Thrombose veineuse cérébrale au cours de la grossesse**
Thrombose du sinus veineux cérébral au cours de la grossesse
- O22.8 Autres complications veineuses de la grossesse**
- O22.9 Complication veineuse de la grossesse, sans précision**
Phlébite gestationnelle SAI
Phlébopathie gestationnelle SAI
Thrombose gestationnelle SAI

O23 Infections de l'appareil génito-urinaire au cours de la grossesse

- O23.0 Infections rénales au cours de la grossesse**
- O23.1 Infections vésicales au cours de la grossesse**
- O23.2 Infections urétrales au cours de la grossesse**
- O23.3 Infections d'autres parties de l'appareil urinaire au cours de la grossesse**
- O23.4 Infection non précisée de l'appareil urinaire au cours de la grossesse**
- O23.5 Infections de l'appareil génital au cours de la grossesse**
- O23.9 Infections de l'appareil génito-urinaire au cours de la grossesse, autres et sans précision**
Infection de l'appareil génito-urinaire au cours de la grossesse SAI

O24 Diabète sucré au cours de la grossesse

- Comprend :* au cours de l'accouchement et de la puerpéralité
- O24.0 Diabète sucré préexistant, insulino-dépendant**
- O24.1 Diabète sucré préexistant, non insulino-dépendant**

- O24.2 Diabète sucré préexistant lié à la malnutrition
- O24.3 Diabète sucré préexistant, sans précision
- O24.4 Diabète sucré survenant au cours de la grossesse
Diabète sucré gestationnel SAI
- O24.9 Diabète sucré au cours de la grossesse, sans précision

O25 Malnutrition au cours de la grossesse

Malnutrition au cours de l'accouchement et de la puerpéralité

O26 Soins maternels pour d'autres affections liées principalement à la grossesse

- O26.0 Prise de poids excessive au cours de la grossesse
A l'exclusion de : oedème gestationnel (O12.0, O12.2)
- O26.1 Faible prise de poids au cours de la grossesse
- O26.2 Soins au cours de la grossesse pour avortement à répétition
A l'exclusion de : au cours d'un avortement (O03-O06)
sans grossesse en cours (N96)
- O26.3 Rétention d'un stérilet au cours d'une grossesse
- O26.4 Herpes gestationis
- O26.5 Syndrome d'hypotension maternelle
Syndrome hypotensif en position couchée
- O26.6 Affections hépatiques au cours de la grossesse, de l'accouchement et de la puerpéralité
Cholestase (intra-hépatique) au cours de la grossesse
Cholestase obstétricale
A l'exclusion de : syndrome hépato-rénal consécutif au travail et à l'accouchement (O90.4)
- O26.7 Subluxation de la symphyse (pubienne) au cours de la grossesse, de l'accouchement et de la puerpéralité
A l'exclusion de : écartement traumatique de la symphyse (pubienne) au cours de l'accouchement (O71.6)
- O26.8 Autres affections précisées liées à la grossesse
Épuisement et fatigue lié(e) à la grossesse
Maladie rénale lié(e) à la grossesse
Névrite périphérique lié(e) à la grossesse
- O26.9 Affection liée à la grossesse, sans précision

O28 Résultats anormaux constatés au cours de l'examen prénatal systématique de la mère

A l'exclusion de : résultats diagnostiques classés ailleurs - voir Index alphabétique
soins maternels liés au fœtus et à la cavité amniotique, et problèmes possibles posés par l'accouchement (O30-O48)

- O28.0 Résultats hématologiques anormaux au cours de l'examen prénatal systématique de la mère
- O28.1 Résultats biochimiques anormaux au cours de l'examen prénatal systématique de la mère
- O28.2 Résultats cytologiques anormaux au cours de l'examen prénatal systématique de la mère
- O28.3 Résultats échographiques anormaux au cours de l'examen prénatal systématique de la mère
- O28.4 Résultats radiologiques anormaux au cours de l'examen prénatal systématique de la mère
- O28.5 Résultats chromosomiques et génétiques anormaux au cours de l'examen prénatal systématique de la mère
- O28.8 Autres résultats anormaux au cours de l'examen prénatal systématique de la mère
- O28.9 Résultat anormal constaté au cours de l'examen prénatal systématique de la mère, sans précision

029 Complications d'une anesthésie au cours de la grossesse

Comprend : complications maternelles dues à l'administration d'un anesthésique général ou local, d'un analgésique ou autre sédatif au cours de la grossesse

A l'exclusion de : complications d'une anesthésie au cours de :

- avortement, grossesse extra-utérine ou molaire (O00-O08)
- puerpéralité (O89.-)
- travail et accouchement (O74.-)

O29.0 Complications pulmonaires d'une anesthésie au cours de la grossesse

Collapsus pulmonaire par compression dû (due) à une anesthésie au cours de la grossesse

Inhalation du contenu ou de sécrétions gastrique(s) SAI dû (due) à une anesthésie au cours de la grossesse

Pneumopathie par aspiration dû (due) à une anesthésie au cours de la grossesse

Syndrome de Mendelson dû (due) à une anesthésie au cours de la grossesse

O29.1 Complications cardiaques d'une anesthésie au cours de la grossesse

Arrêt cardiaque dû (due) à une anesthésie au cours de la grossesse

Insuffisance cardiaque dû (due) à une anesthésie au cours de la grossesse

O29.2 Complications impliquant le système nerveux central dues à une anesthésie au cours de la grossesse

Anoxie cérébrale due à une anesthésie au cours de la grossesse

O29.3 Réaction toxique au cours d'une anesthésie locale au cours de la grossesse

O29.4 Céphalée provoquée par une rachianesthésie et une anesthésie épidurale au cours de la grossesse

O29.5 Autres complications d'une rachianesthésie et d'une anesthésie épidurale au cours de la grossesse

O29.6 Échec ou difficulté d'intubation au cours de la grossesse

O29.8 Autres complications d'une anesthésie au cours de la grossesse

O29.9 Complication d'une anesthésie au cours de la grossesse, sans précision

Soins maternels liés au fœtus et à la cavité amniotique, et problèmes possibles posés par l'accouchement (O30-O48)

030 Grossesse multiple

A l'exclusion de : complications spécifiques à une grossesse multiple (O31.-)

O30.0 Jumeaux

O30.1 Triplés

O30.2 Quadruplés

O30.8 Autres grossesses multiples

O30.9 Grossesse multiple, sans précision

Gestation multiple SAI

031 Complications spécifiques à une grossesse multiple

A l'exclusion de : accouchement retardé du deuxième jumeau, triplé, etc. (O63.2)

jumeaux soudés entraînant une disproportion (O33.7)

présentation anormale d'un ou plusieurs fœtus (O32.5)

- avec dystocie (O64-O66)

O31.0 Fœtus papyracé

Fœtus compressus

O31.1 Poursuite de la grossesse après avortement d'un ou plusieurs fœtus

Aunis p.96 : comprend la « réduction embryonnaire »

O31.2 Poursuite de la grossesse après mort intra-utérine d'un ou plusieurs fœtus

O31.8 Autres complications spécifiques à une grossesse multiple

Aunis p.96 : les catégories O32-O34 sont destinées au codage de séjours de l'ante-partum. Mais elles peuvent aussi coder des séjours d'accouchement, en particulier lorsqu'une indication de césarienne programmée a été posée avant le travail. En revanche, s'il existe une *dystocie secondaire* aux états mentionnés dans les catégories précédentes, ce sont les codes O64.- à O66.- qui doivent être utilisés.

O32**Soins maternels pour présentation anormale connue ou présumée du foetus**

Comprend : lorsqu'il y a mise en observation, hospitalisation ou soins obstétricaux, y compris une césarienne avant le début du travail

A l'exclusion de : les états mentionnés avec dystocie (O64.-)

O32.0 Soins maternels pour position instable

O32.1 Soins maternels pour présentation du siège

O32.2 Soins maternels pour position transverse et oblique

Présentation : • oblique
• transverse

O32.3 Soins maternels pour présentation de la face, du front et du menton

O32.4 Soins maternels pour tête haute à terme

Non-engagement de la tête

O32.5 Soins maternels pour grossesse multiple avec présentation anormale d'un ou plusieurs foetus

O32.6 Soins maternels pour présentation complexe

O32.8 Soins maternels pour d'autres présentations anormales du foetus

O32.9 Soins maternels pour présentation anormale du foetus, sans précision

O33**Soins maternels pour disproportion foeto-pelvienne connue ou présumée**

Comprend : lorsqu'il y a mise en observation, hospitalisation ou soins obstétricaux, y compris une césarienne avant le début du travail

A l'exclusion de : les états mentionnés avec dystocie (O65-O66)

O33.0 Soins maternels pour disproportion due à une malformation du bassin de la mère

Malformation du bassin entraînant une disproportion SAI

O33.1 Soins maternels pour disproportion due à un bassin maternel généralement rétréci

Bassin rétréci SAI entraînant une disproportion

O33.2 Soins maternels pour disproportion due à un rétrécissement du détroit supérieur du bassin maternel

Rétrécissement du détroit supérieur (du bassin) entraînant une disproportion

O33.3 Soins maternels pour disproportion due à un rétrécissement du détroit inférieur

Rétrécissement de : • cavité médiane (bassin) entraînant une disproportion
• détroit inférieur (bassin) entraînant une disproportion

O33.4 Soins maternels pour disproportion foeto-pelvienne d'origine mixte, maternelle et foetale

O33.5 Soins maternels pour disproportion due à un foetus anormalement gros

Disproportion : • d'origine foetale avec foetus normal
• foetale SAI

O33.6 Soins maternels pour disproportion due à un foetus hydrocéphale

O33.7 Soins maternels pour disproportion due à d'autres anomalies du foetus

Ascite du foetus entraînant une disproportion

Hydropisie du foetus entraînant une disproportion

Jumeaux soudés entraînant une disproportion

Méningomyélocèle du foetus entraînant une disproportion

Tératome sacro-coccygien du foetus entraînant une disproportion

Tumeur du foetus entraînant une disproportion

O33.8 Soins maternels pour disproportion d'autres origines

O33.9 Soins maternels pour disproportion, sans précision

Disproportion : • céphalo-pelvienne SAI
• foeto-pelvienne SAI

034 Soins maternels pour anomalie connue ou présumée des organes pelviens

Comprend : lorsqu'il y a mise en observation, hospitalisation ou soins obstétricaux, y compris une césarienne avant le début du travail

A l'exclusion de : les états mentionnés avec dystocie (O65.5)

O34.0 Soins maternels pour malformation congénitale de l'utérus

Soins maternels pour utérus :

- bicorne
- double

O34.1 Soins maternels pour tumeur du corps de l'utérus

Soins maternels pour :

- fibrome de l'utérus
- polype du corps de l'utérus

A l'exclusion de : soins maternels pour tumeur du col de l'utérus (O34.4)

O34.2 Soins maternels pour cicatrice utérine due à une intervention chirurgicale antérieure

Soins maternels pour cicatrice due à une césarienne antérieure

A l'exclusion de : accouchement par voie vaginale après une césarienne antérieure SAI (O75.7)

O34.3 Soins maternels pour béance du col

Soins maternels pour :

- cerclage avec ou sans mention de béance du col
- opération de Shirodkar avec ou sans mention de béance du col

O34.4 Soins maternels pour d'autres anomalies du col

Soins maternels pour :

- intervention chirurgicale antérieure sur le col
- polype du col
- rétrécissement ou sténose du col
- tumeur du col

O34.5 Soins maternels pour d'autres anomalies de l'utérus gravid

Soins maternels pour :

- incarceration de l'utérus gravid
- prolapsus de l'utérus gravid
- rétroversion de l'utérus gravid

O34.6 Soins maternels pour anomalies du vagin

Soins maternels pour :

- cloisonnement du vagin
- intervention chirurgicale antérieure sur le vagin
- rétrécissement du vagin
- sténose du vagin (acquise) (congénitale)
- tumeur du vagin

A l'exclusion de : soins maternels pour varices du vagin au cours de la grossesse (O22.1)

O34.7 Soins maternels pour anomalies de la vulve et du périnée

Soins maternels pour :

- fibrose du périnée
- intervention chirurgicale antérieure sur le périnée ou la vulve
- périnée rigide
- tumeur de la vulve

A l'exclusion de : soins maternels pour varices de la vulve et du périnée au cours de la grossesse (O22.1)

O34.8 Soins maternels pour d'autres anomalies des organes pelviens

Soins maternels pour :

- abdomen penduleux (ventre en besace)
- colpocèle
- plancher pelvien :
 - cicatriciel
 - rigide
- rectocèle

O34.9 Soins maternels pour anomalie d'un organe pelvien, sans précision

Aunis p.96-97 : les **catégories O35 et O36** peuvent en particulier être utilisées lorsqu'il y a *interruption de grossesse* en raison de l'affection foetale. Après 22 SA, l'interruption thérapeutique de grossesse est considérée comme un *accouchement*, nous vous conseillons donc d'associer un code de la catégorie **Z37**.

Exemple : patiente hospitalisée pour interruption de grossesse à 24 SA en raison d'une anomalie chromosomique foetale ; le codage associe **O35.1, O04.9 et Z37.1**.

O35 Soins maternels pour anomalie et lésion foetales, connues ou présumées

Comprend : lorsqu'il y a mise en observation, hospitalisation ou soins obstétricaux, y compris une interruption de la grossesse

A l'exclusion de : soins maternels pour disproportion foeto-pelvienne connue ou présumée (O33.-)

O35.0 Soins maternels pour malformation (présumée) du système nerveux central du foetus

Soins maternels pour :

- anencéphalie (présumé(e)) du foetus
- spina bifida (présumé(e)) du foetus

A l'exclusion de : anomalie chromosomique du foetus (O35.1)

O35.1 Soins maternels pour anomalie chromosomique (présumée) du foetus

O35.2 Soins maternels pour maladie héréditaire (présumée) du foetus

A l'exclusion de : anomalie chromosomique du foetus (O35.1)

O35.3 Soins maternels pour lésions foetales (présumées) résultant d'une maladie virale de la mère

Soins maternels pour lésions foetales (présumées) à la suite d'une infection de la mère par :

- cytomégalovirus
- virus de la rubéole

O35.4 Soins maternels pour lésions foetales (présumées) dues à l'alcoolisme maternel

O35.5 Soins maternels pour lésions foetales (présumées) médicamenteuses

Soins maternels pour lésions foetales (présumées) résultant de toxicomanie

A l'exclusion de : détresse foetale au cours du travail et de l'accouchement, due à l'administration de médicaments (O68.-)

O35.6 Soins maternels pour lésions foetales (présumées) dues à une irradiation

O35.7 Soins maternels pour lésions foetales (présumées) dues à d'autres actes à visée diagnostique et thérapeutique

Soins maternels pour lésions foetales (présumées) résultant de :

- amniocentèse
- biopsie
- dispositif intra-utérin
- examens hématologiques
- intervention chirurgicale intra-utérine

O35.8 Soins maternels pour d'autres anomalies et lésions foetales (présumées)

Soins maternels pour lésions foetales (présumées) résultant de :

- listériose

- toxoplasmose

O35.9 Soins maternels pour anomalie et lésion foetale (présumées), sans précision

O36 Soins maternels pour d'autres affections connues ou présumées du foetus

Comprend : lorsqu'il y a mise en observation, hospitalisation ou soins obstétricaux, y compris une interruption de la grossesse

A l'exclusion de : syndromes de transfusion placentaire (O43.0) travail et accouchement compliqués d'une détresse foetale (O68.-)

O36.0 Soins maternels pour iso-immunisation anti-Rh

Anticorps anti-D [Rh]

Incompatibilité Rh (avec anasarque foeto-placentaire)

O36.1 Soins maternels pour une autre iso-immunisation

Iso-immunisation :

- SAI (avec anasarque foeto-placentaire)

- ABO

O36.2 Soins maternels pour anasarque foeto-placentaire

Anasarque foeto-placentaire :

- SAI

- non associée à une iso-immunisation

- O36.3 Soins maternels pour signes d'hypoxie foetale
- O36.4 Soins maternels pour mort intra-utérine du fœtus
A l'exclusion de : rétention d'un fœtus mort in utero (O02.1)
- O36.5 Soins maternels pour croissance insuffisante du fœtus
Soins maternels pour cause connue ou présumée de :
 - fœtus léger pour l'âge gestationnel
 - fœtus petit pour l'âge gestationnel
 - insuffisance du placenta
- O36.6 Soins maternels pour croissance excessive du fœtus
- O36.7 Soins maternels pour grossesse abdominale avec fœtus viable
- O36.8 Soins maternels pour d'autres affections précisées du fœtus
- O36.9 Soins maternels pour affection du fœtus, sans précision

O40 Hydramnios

O41 Autres anomalies du liquide amniotique et des membranes

A l'exclusion de : rupture prématurée des membranes (O42.-)

- O41.0 Oligoamnios
Oligoamnios, sans mention de rupture des membranes
- O41.1 Infection du sac amniotique et des membranes
Amnionite
Chorio-amnionite
Membranite
Placentite
- O41.8 Autres anomalies précisées du liquide amniotique et des membranes
- O41.9 Anomalie du liquide amniotique et des membranes, sans précision

O42 Rupture prématurée des membranes

Aunis p. 97 : on parle de rupture prématurée des membranes lorsqu'elle survient avant 37 SA.

- O42.0 Rupture prématurée des membranes, avec début du travail dans les 24 heures
- O42.1 Rupture prématurée des membranes, avec début du travail au-delà de 24 heures
A l'exclusion de : avec travail retardé par traitement (O42.2)
- O42.2 Rupture prématurée des membranes, travail retardé par traitement
- O42.9 Rupture prématurée des membranes, sans précision

O43 Anomalies du placenta

A l'exclusion de : décollement prématuré du placenta [hématome rétro-placentaire] (O45.-)
placenta praevia (O44.-)
soins maternels pour croissance insuffisante du fœtus due à une insuffisance du placenta (O36.5)

- O43.0 Syndromes de transfusion placentaire
Transfusion (de) :
 - foeto-maternelle
 - jumeau à jumeau
 - materno-foetale
- O43.1 Malformation du placenta
Placenta :
 - anormal SAI
 - circumvallata
- O43.2 **Placenta adhérent pathologique**
Placenta :
 - *accreta*
 - *incretta*
 - *percreta*

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire pour identifier toute :

 - hémorragie de la délivrance [troisième période] (O72.0)
 - rétention du placenta sans hémorragie (O73.0)

O43.8 Autres anomalies du placenta

Dysfonctionnement du placenta

Infarctus placentaire

O43.9 Anomalie du placenta, sans précision

O44 Placenta praevia

O44.0 Placenta praevia précisé sans hémorragie

Implantation basse du placenta, précisée sans hémorragie

O44.1 Placenta praevia avec hémorragie

Implantation basse du placenta, SAI ou avec hémorragie

Placenta praevia : • marginal SAI ou avec hémorragie.

• partiel SAI ou avec hémorragie

• total SAI ou avec hémorragie

A l'exclusion de : travail et accouchement compliqués d'une insertion vélamenteuse du cordon (O69.4)

O45 Décollement prématuré du placenta [hématome rétro-placentaire]

O45.0 Décollement prématuré du placenta avec anomalie de la coagulation

Hématome rétro-placentaire avec hémorragie (importante) associée à :

- afibrinogénémie
- coagulation intravasculaire disséminée
- hyperfibrinolyse
- hypofibrinogénémie

O45.8 Autres décollements prématurés du placenta

O45.9 Décollement prématuré du placenta, sans précision

Hématome rétro-placentaire SAI

O46 Hémorragie précédant l'accouchement, non classée ailleurs

A l'exclusion de : décollement prématuré du placenta [hématome rétro-placentaire] (O45.-)
hémorragie (du) : début de la grossesse (O20.-), durant l'accouchement NCA (O67.-)
placenta praevia (O44.-)

O46.0 Hémorragie précédant l'accouchement avec anomalie de la coagulation

Hémorragie (importante) précédant l'accouchement associée à :

- afibrinogénémie,
- coagulation intravasculaire disséminée,
- hyperfibrinolyse,
- hypofibrinogénémie

O46.8 Autres hémorragies précédant l'accouchement

O46.9 Hémorragie précédant l'accouchement, sans précision

O47 Faux travail

O47.0 Faux travail avant 37 semaines entières de gestation

O47.1 Faux travail à ou après la 37ème semaine entière de gestation

O47.9 Faux travail, sans précision

O48 Grossesse prolongée

Naissance après terme

Complications du travail et de l'accouchement (O60-O75)

O60 Travail et accouchement prématuré [avant terme]

Comprend : Début (spontané) de l'accouchement avant 37 semaines complètes de gestation

Accouchement et travail prématurés

L'OMS a publié une modification du code **O60** *Accouchement avant terme*, introduite le 1er janvier 2006 pour l'usage dans le PMSI. Cette catégorie sert désormais à signaler la survenue du travail avant le terme de la grossesse, fixé à 37 semaines complètes d'aménorrhée, que la conclusion en soit un accouchement ou non.

Voici les recommandations d'emploi des subdivisions de la catégorie **O60** fournies alors:

– travail prématuré sans accouchement : **O60.0**. Ce code correspond à ce qui est appelé communément « menace d'accouchement prématuré » [MAP]. Elle est caractérisée par des contractions utérines avec modifications du col cliniques ou échographiques : le col se raccourcit (longueur en échographie inférieure à 25-30 mm) ou s'ouvre. Ce code sera employé dans la situation où la femme n'accouche pas au terme d'un séjour pour MAP dans l'unité médicale. Cet état doit être distingué du faux travail (O47) au cours duquel les contractions ne s'accompagnent pas de modifications du col de l'utérus.

– travail prématuré avec accouchement prématuré : **O60.1**. Ce code sera employé chaque fois que la femme hospitalisée pour MAP accouche prématurément, lors du même séjour dans la même unité médicale (ou lorsqu'il n'y a pas de précision sur le caractère prématuré ou non de l'accouchement).

– travail prématuré avec accouchement à terme : **O60.2**. On portera ce code chaque fois que la femme hospitalisée pour MAP accouche à terme lors du même séjour dans la même unité médicale.

Ces modifications rendaient impossible l'enregistrement avec la Cim-10 d'un accouchement prématuré sans travail préalable : par exemple, accouchement par césarienne en urgence pour risque maternel ou foetal. La notion de naissance prématurée est, elle, toujours possible à mentionner dans le dossier du nouveau-né avec le code adéquat du chapitre XVI.

Un nouveau remaniement de cette catégorie – désormais intitulée *Travail et accouchement prématurés* – a été l'occasion de l'ajout d'un code de sous-catégorie. L'introduction du libellé *Accouchement prématuré sans travail spontané (O60.3)* pallie désormais la carence de codage mentionnée dans l'alinéa ci-dessus, sans modifier les consignes d'emploi des codes **O60.0–O60.2** : dans l'exemple donné, on codera **O60.3** un *accouchement par césarienne effectué en urgence pour risque maternel ou foetal avant la 37^{ème} semaine, sans travail spontané préalable*. Il a été décidé d'intégrer cette modification le 1er janvier 2009 pour l'usage dans le PMSI ; elle est applicable en MCO à compter du 1er mars 2009.

ATIHT – Consignes de codage – Gynécologie Obstétrique, Fascicule V-Créé le 15 janvier 2009

- O60.0** Travail prématuré sans accouchement
- O60.1** Travail prématuré spontané avec accouchement prématuré
 - Travail prématuré avec accouchement SAI
 - Travail prématuré spontané avec accouchement prématuré par césarienne
- O60.2** Travail prématuré spontané avec accouchement à terme
 - Travail prématuré spontané avec accouchement à terme par césarienne
- O60.3** Accouchement prématuré sans travail spontané
 - Accouchement prématuré par :
 - césarienne sans travail spontané
 - déclenchement

O61 Échec du déclenchement du travail

- O61.0** Échec du déclenchement médical du travail
 - Échec du déclenchement (du travail) (par) : ocytocique, prostaglandines
- O61.1** Échec du déclenchement instrumental du travail
 - Échec du déclenchement (du travail) par : chirurgie, moyens mécaniques
- O61.8** Autres échecs du déclenchement du travail
- O61.9** Échec du déclenchement du travail, sans précision

062 Anomalies de la contraction utérine et de la dilatation du col

- O62.0 Contractions initiales insuffisantes**
 Dilatation insuffisante du col
 Hypotonie utérine primitive
 Inertie utérine pendant la phase de latence du travail
- O62.1 Inertie utérine secondaire**
 Arrêt de la phase active du travail
 Hypotonie utérine secondaire
- O62.2 Autres formes d'inertie utérine**
 Atonie de l'utérus
 Faibles contractions
 Hypotonie utérine SAI
 Inertie utérine SAI
 Travail irrégulier
- O62.3 Travail trop rapide**
- O62.4 Contractions utérines hypertoniques, non coordonnées et prolongées**
 Contractions : en sablier de l'utérus, non coordonnées de l'utérus, tétaniques
 Dystocie (de) (par) : anneau de contraction, utérus SAI
 Hypertonie utérine
 Travail incoordonné
A l'exclusion de : dystocie (foetale) (maternelle) SAI (O66.9)
- O62.8 Autres anomalies des forces en jeu au cours du travail**
- O62.9 Anomalie des forces en jeu au cours du travail, sans précision**

063 Travail prolongé

- O63.0 Prolongation de la première période [dilatation]**
- O63.1 Prolongation de la deuxième période [expulsion]**
- O63.2 Accouchement retardé du deuxième jumeau, triplé, etc.**
- O63.9 Travail prolongé, sans précision**
 Lenteur du travail SAI

064 Dystocie due à une position et une présentation anormales du fœtus

- O64.0 Dystocie due à une rotation incomplète de la tête du fœtus**
 Arrêt en profondeur en position transverse
 Dystocie due à la persistance en position :
 - occipito-iliaque,
 - occipito-postérieure,
 - occipito-sacrée,
 - occipito-transverse
- O64.1 Dystocie due à une présentation du siège**
- O64.2 Dystocie due à une présentation de la face**
 Présentation du menton
- O64.3 Dystocie due à une présentation du front**
- O64.4 Dystocie due à une présentation de l'épaule**
 Procidence d'un bras
A l'exclusion de : dystocie des épaules (O66.0)
 épaule engagée (O66.0)
- O64.5 Dystocie due à une présentation complexe**
- O64.8 Dystocie due à d'autres positions et présentations anormales**
- O64.9 Dystocie due à une position et une présentation anormales, sans précision**

065 Dystocie due à une anomalie pelvienne de la mère

- O65.0 Dystocie due à une déformation pelvienne**
- O65.1 Dystocie due à un bassin généralement rétréci**
- O65.2 Dystocie due à un rétrécissement du détroit supérieur**

- O65.3 **Dystocie due à un rétrécissement du détroit inférieur et de la cavité moyenne**
O65.4 **Dystocie due à une disproportion foeto-pelvienne, sans précision**
A l'exclusion de : dystocie due à une anomalie foetale (O66.2-O66.3)
O65.5 **Dystocie due à une anomalie des organes pelviens de la mère**
Dystocie due aux états mentionnés en O34.-
O65.8 **Dystocie due à d'autres anomalies pelviennes de la mère**
O65.9 **Dystocie due à une anomalie pelvienne de la mère, sans précision**

O66 Autres dystocias

- O66.0 **Dystocie due à une dystocie des épaules**
Épaule engagée
O66.1 **Dystocie gémellaire**
A l'exclusion de : jumeaux soudés (O66.3)
O66.2 **Dystocie due à un foetus anormalement gros**
O66.3 **Dystocie due à d'autres anomalies foetales**
Dystocie due à :
 - ascite du foetus,
 - hydropisie du foetus,
 - méningomyélocèle du foetus,
 - tératome sacro-coccygien du foetus,
 - tumeur du foetus,
 - foetus hydrocéphale, jumeaux soudésO66.4 **Échec de l'épreuve de travail, sans précision**
Échec de l'épreuve de travail, suivi d'une césarienne
O66.5 **Échec de l'application d'une ventouse et d'un forceps, sans précision**
Application d'une ventouse ou d'un forceps suivie respectivement d'un accouchement par forceps ou par césarienne
O66.8 **Autres dystocias précisées**
O66.9 **Dystocie, sans précision**
Dystocie : SAI, foetale SAI, maternelle SAI

O67 Travail et accouchement compliqués d'une hémorragie, non classée ailleurs

- A l'exclusion de :* décollement prématuré du placenta [hématome rétro-placentaire] (O45.-)
hémorragie (du) :
 - post-partum (O72.-),
 - précédant l'accouchement NCA (O46.-)placenta praevia (O44.-)
O67.0 **Hémorragie pendant l'accouchement avec anomalie de la coagulation**
Hémorragie pendant l'accouchement (importante) associée à :
 - afibrinogénémie,
 - coagulation intravasculaire disséminée,
 - hyperfibrinolyse,
 - hypofibrinogénémieO67.8 **Autres hémorragies pendant l'accouchement**
Hémorragie importante pendant l'accouchement
O67.9 **Hémorragie pendant l'accouchement, sans précision**

O68 Travail et accouchement compliqués d'une détresse foetale

- Comprend :* détresse foetale au cours du travail ou de l'accouchement due à l'administration de médicaments
O68.0 **Travail et accouchement compliqués d'une anomalie du rythme cardiaque du foetus**
Bradycardie foetale
Irrégularité du rythme cardiaque foetale
Tachycardie foetale
A l'exclusion de : présence de méconium dans le liquide amniotique (O68.2)
O68.1 **Travail et accouchement compliqués de la présence de méconium dans le liquide amniotique**
A l'exclusion de : anomalie du rythme cardiaque du foetus (O68.2)

- O68.2 Travail et accouchement compliqués d'une anomalie du rythme cardiaque du fœtus avec présence de méconium dans le liquide amniotique
- O68.3 Travail et accouchement compliqués de signes biochimiques de détresse fœtale
Acidémie fœtale
Anomalie de l'équilibre acido-basique fœtale
- O68.8 Travail et accouchement compliqués d'autres signes de détresse fœtale
Signes de détresse fœtale : échographiques, électrocardiographiques
- O68.9 Travail et accouchement compliqués d'une détresse fœtale, sans précision

069 Travail et accouchement compliqués d'anomalies du cordon ombilical

- O69.0 Travail et accouchement compliqués d'un prolapsus du cordon
- O69.1 Travail et accouchement compliqués d'une circulaire du cordon, avec compression
- O69.2 Travail et accouchement compliqués d'une autre forme d'enchevêtrement du cordon, **avec compression**
Compression du cordon SAI
Enchevêtrement des cordons de jumeaux dans un sac amniotique unique
Noeud du cordon
- O69.3 Travail et accouchement compliqués d'une brièveté du cordon
- O69.4 Travail et accouchement compliqués par une insertion vélamenteuse du cordon
Hémorragie due à une insertion vélamenteuse du cordon
- O69.5 Travail et accouchement compliqués de lésions vasculaires du cordon
Contusion du cordon
Hématome du cordon
Thrombose des vaisseaux ombilicaux
- O69.8 Travail et accouchement compliqués d'autres anomalies du cordon ombilical
Circulaire du cordon sans compression
- O69.9 Travail et accouchement compliqués d'une anomalie du cordon ombilical, sans précision

070 Déchirure obstétricale du périnée

Comprend : épisiotomie agrandie par déchirure

A l'exclusion de : déchirure obstétricale vaginale haute isolée (O71.4)

- O70.0 **Déchirure obstétricale du périnée, du premier degré**
Déchirure ou rupture périnéale (intéressant) :
 - fourchette au cours de l'accouchement,
 - légère au cours de l'accouchement,
 - lèvres au cours de l'accouchement,
 - peau au cours de l'accouchement,
 - vagin au cours de l'accouchement,
 - vulve au cours de l'accouchement
- O70.1 **Déchirure obstétricale du périnée, du deuxième degré**
Déchirure ou rupture périnéale comme en O70.0, intéressant aussi :
 - muscles du :
 - périnée au cours de l'accouchement,
 - vagin au cours de l'accouchement,
 - plancher pelvien au cours de l'accouchement

A l'exclusion de : intéressant le sphincter anal (O70.2)
- O70.2 **Déchirure obstétricale du périnée, du troisième degré**
Déchirure ou rupture périnéale comme en O70.1, intéressant aussi :
 - cloison recto-vaginale au cours de l'accouchement,
 - sphincter:
 - au cours de l'accouchement,
 - SAI au cours de l'accouchement,
 - anal au cours de l'accouchement

A l'exclusion de : intéressant la muqueuse anale ou rectale (O70.3)

- O70.3 Déchirure obstétricale du périnée, du quatrième degré**
Déchirure ou rupture périnéale comme en O70.2, intéressant aussi la muqueuse :
• anale au cours de l'accouchement,
• rectale au cours de l'accouchement
- O70.9 Déchirure obstétricale du périnée, sans précision**

O71 Autres traumatismes obstétricaux

Comprend : lésions par manoeuvre instrumentale

- O71.0 Rupture de l'utérus avant le début du travail**
- O71.1 Rupture de l'utérus pendant le travail**
Rupture de l'utérus non précisée comme survenant avant le début du travail
- O71.2 Inversion post-partum de l'utérus**
- O71.3 Déchirure obstétricale du col de l'utérus**
Décollement annulaire du col de l'utérus
- O71.4 Déchirure obstétricale vaginale haute isolée**
Déchirure de la paroi vaginale, sans mention de déchirure périnéale
A l'exclusion de : avec déchirure du périnée (O70.-)
- O71.5 Autres lésions obstétricales des organes pelviens**
Lésion obstétricale de :
• urètre
• vessie
- O71.6 Lésions obstétricales intéressant les articulations et les ligaments pelviens**
Arrachement du cartilage interne de la symphyse (pubienne) obstétricale
Écartement traumatique de la symphyse (pubienne) obstétrical(e)
Lésion du coccyx obstétrical(e)
- O71.7 Hématome pelvien d'origine obstétricale**
Hématome obstétrical de :
• périnée
• vagin
• vulve
- O71.8 Autres traumatismes obstétricaux précisés**
- O71.9 Traumatisme obstétrical, sans précision**

O72 Hémorragie du post-partum

Comprend : hémorragie après expulsion du fœtus

- O72.0 Hémorragie de la délivrance (troisième période)**
Hémorragie associée à la rétention, l'incarcération ou l'adhérence du placenta
Rétention du placenta SAI
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire pour identifier un placenta adhérent pathologique (O43.2).
- O72.1 Autres hémorragies immédiates du post-partum**
Hémorragie (du) :
• consécutive à la délivrance
• post-partum (atonie utérine) SAI
- O72.2 Hémorragie du post-partum, tardive et secondaire**
Hémorragie associée à la rétention partielle du placenta ou des membranes
Rétention de produits de la conception SAI, après l'accouchement
- O72.3 Anomalie de la coagulation au cours du post-partum**
Afibrinogénémie du post-partum
Fibrinolyse du post-partum

O73 Rétention du placenta et des membranes, sans hémorragie

- O73.0 Rétention du placenta sans hémorragie**
~~Placenta accreta sans hémorragie~~
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire pour identifier un placenta adhérent pathologique (O43.2).
- O73.1 Rétention partielle du placenta et des membranes, sans hémorragie**
Rétention de produits de la conception après l'accouchement, sans hémorragie

074 Complications de l'anesthésie au cours du travail et de l'accouchement

Comprend : complications maternelles dues à l'administration d'un anesthésique général ou local, d'un analgésique ou autre sédatif au cours du travail et de l'accouchement

- O74.0 Pneumopathie par aspiration due à une anesthésie au cours du travail et de l'accouchement**
Inhalation du contenu ou de sécrétions gastrique(s) SAI due à une anesthésie au cours du travail et de l'accouchement
Syndrome de Mendelson dû à une anesthésie au cours du travail et de l'accouchement
- O74.1 Autres complications pulmonaires de l'anesthésie au cours du travail et de l'accouchement**
Collapsus pulmonaire par compression dû à une anesthésie au cours du travail et de l'accouchement
- O74.2 Complications cardiaques de l'anesthésie au cours du travail et de l'accouchement**
Arrêt cardiaque dû à une anesthésie au cours du travail et de l'accouchement
Insuffisance cardiaque due à une anesthésie au cours du travail et de l'accouchement
- O74.3 Complications intéressant le système nerveux central dues à l'anesthésie au cours du travail et de l'accouchement**
Anoxie cérébrale due à une anesthésie au cours du travail et de l'accouchement
- O74.4 Réaction toxique à une anesthésie locale au cours du travail et de l'accouchement**
- O74.5 Céphalée provoquée par une rachianesthésie et une anesthésie épidurale au cours du travail et de l'accouchement**
- O74.6 Autres complications d'une rachianesthésie et d'une anesthésie épidurale au cours du travail et de l'accouchement**
- O74.7 Échec ou difficulté d'intubation au cours du travail et de l'accouchement**
- O74.8 Autres complications de l'anesthésie au cours du travail et de l'accouchement**
- O74.9 Complication de l'anesthésie au cours du travail et de l'accouchement, sans précision**

075 Autres complications du travail et de l'accouchement, non classées ailleurs

A l'exclusion de : infection (O86.-) puerpérale
septicémie sepsis (O85) puerpérale

- O75.0 Épuisement maternel au cours du travail et de l'accouchement**
- O75.1 Choc pendant ou après le travail et l'accouchement**
Choc obstétrical
- O75.2 Pyrexie au cours du travail, non classée ailleurs**
- O75.3 Autres infections au cours du travail**
Septicémie Sepsis au cours du travail
- O75.4 Autres complications d'un acte de chirurgie obstétricale et d'un acte à visée diagnostique et thérapeutique**
Anoxie cérébrale survenant après une césarienne, un acte de chirurgie obstétricale ou un acte à visée diagnostique et thérapeutique, y compris l'accouchement SAI
Arrêt cardiaque survenant après une césarienne, un acte de chirurgie obstétricale ou un acte à visée diagnostique et thérapeutique, y compris l'accouchement SAI
Insuffisance cardiaque survenant après une césarienne, un acte de chirurgie obstétricale ou un acte à visée diagnostique et thérapeutique, y compris l'accouchement SAI
A l'exclusion de : complications de l'anesthésie au cours du travail et de l'accouchement (O74-)
déchirure (O90.0-O90.1) d'une plaie obstétricale (chirurgicale)
hématome (O90.2) d'une plaie obstétricale (chirurgicale)
infection (O86.0) d'une plaie obstétricale (chirurgicale)
- O75.5 Accouchement retardé après rupture artificielle des membranes**
- O75.6 Accouchement retardé après rupture spontanée ou non précisée des membranes**
A l'exclusion de : rupture spontanée prématurée des membranes (O42.-)

O75.7 Accouchement par voie vaginale après une césarienne

Césarienne antérieure et utérus cicatriciel

Il existe plusieurs circonstances au cours desquelles on peut être amené à mentionner le fait qu'une parturiente est porteuse d'un utérus cicatriciel, du fait d'une césarienne ou de toute autre intervention précédente.

Dans tous les cas où l'accouchement se déroule par voie basse chez une femme antérieurement césarisée, on porte le code **O75.7** *Accouchement par voie vaginale après une césarienne*, que l'expulsion soit spontanée ou « aidée » par l'application de ventouse ou de forceps.

Si la décision est prise d'une césarienne préventive, on a recours au code **O34.2** *Soins maternels pour cicatrice utérine due à une intervention chirurgicale antérieure* – la césarienne étant codée en acte.

Si la décision de réaliser une césarienne était prise en cours de travail, il faudrait faire appel à **O65.5** *Dystocie due à une anomalie des organes pelviens de la mère*.

ATIH – Consignes de codage – Gynécologie Obstétrique, Fascicule V-Créé le 15 janvier 2009

O75.8 Autres complications précisées du travail et de l'accouchement

O75.9 Complication du travail et de l'accouchement, sans précision

Accouchement (O80-O84)

Note : ~~Les catégories O80-O84 sont données pour le codage de la morbidité et ne doivent être utilisées pour le codage de la cause principale que si aucune autre condition du Chapitre XV n'est mentionnée.~~ Se référer aux règles et instructions du Volume 2 pour le codage **de la mortalité et** de la morbidité.

Codes des catégories O80–O84

La note placée en tête du groupe de catégories O80–O84 indique que ces dernières ne doivent être utilisées pour le codage de la cause principale que si aucune autre condition du chapitre XV n'est mentionnée. Cette règle doit être suivie scrupuleusement lors du choix du diagnostic principal dans le champ MCO.

Dans le PMSI **les codes O81–O84 n'ont donc pas à être utilisés en DP** ; leur emploi reste cependant autorisé en DA.

Accouchement normal ou eutocique

L'accouchement eutocique – que la Cim-10 qualifie de spontané – aboutit à l'expulsion de l'enfant par voie basse du seul fait des phénomènes naturels, en suivant le « déroulement harmonieux de [ses] différentes phases ». Tout phénomène perturbant ce déroulement fait qualifier l'accouchement de dystocique.

① Le plus souvent, l'accouchement eutocique se déroule chez une femme dont ni la grossesse ni les suites de couches ne sont émaillées d'un quelconque phénomène particulier identifiable lors de son séjour. Il peut s'agir d'un accouchement unique :

– par le sommet : en l'absence de toute autre mention, c'est le code **O80.0** *Accouchement spontané par présentation du sommet* qui est employé ;

– par le siège : si l'accouchement se déroule tout à fait normalement, sans soins particuliers on emploie **O80.1** *Accouchement spontané par présentation du siège*.

Dans le cas d'accouchements multiples normaux, on utilisera un code de la catégorie **O30**.

Ainsi un accouchement gémellaire sans particularité sera codé **O30.0** *Jumeaux* et non **O84.0** *Accouchements multiples, tous spontanés*.

② Dans l'éventualité où un phénomène particulier (hors affections du groupe O60–O75) accompagne un accouchement normal sans le perturber, le code principal à employer est celui de la catégorie du chapitre XV qui décrit le plus précisément ce phénomène. Ainsi un accouchement eutocique chez une femme présentant un diabète, gestationnel ou non, se code **O24.-** ; un accouchement eutocique suivi d'une complication immédiate du post-partum est codé avec le groupe **O85–O92** *Complications principalement liées à la puerpéralité*.

Dans tous ces cas, le recours à la catégorie O80 est interdit.

Accouchement dystocique

Tout accouchement difficile est à qualifier de dystocique, quelles que soient l'origine, la nature et la gravité de cette difficulté. Elle peut entraîner une impossibilité d'accouchement par voie basse, justifiant une décision de césarienne en cours de travail. Deux mécanismes principaux sont en cause : les anomalies des contractions et de la dilatation du col, aussi appelées dystocies dynamiques, et les disproportions foeto-pelviennes ou dystocies mécaniques. Les premières sont décrites dans les catégories **O62 Anomalies de la contraction utérine et de la dilatation du col** et **O63 Travail prolongé**. Les secondes figurent dans les catégories **O64 Dystocie due à une position et une présentation anormales du fœtus**, **O65 Dystocie due à une anomalie pelvienne de la mère**, et **O66 Autres dystocies**.

Ainsi une même situation peut donner lieu à un accouchement eutocique ou dystocique. Dans l'exemple d'une présentation du siège, on code **O80.1 Accouchement spontané par présentation du siège** en cas d'accouchement eutocique, **O64.1 Dystocie due à une présentation du siège** en cas d'accouchement dystocique.

De manière générale le recours à une césarienne non programmée ou à une extraction instrumentale fait évoquer une dystocie qui doit être codée.

IMG après 22 semaines

Une interruption médicale de grossesse pratiquée après 22 semaines de gestation doit être codée comme un accouchement.

Si le motif de l'interruption est une anomalie foetale, le DP est choisi dans la catégorie **O35 Soins maternels pour anomalies et lésions foetales, connues ou présumées** et on enregistre par convention en DA un code de la catégorie **O28 Résultats anormaux constatés au cours de l'examen prénatal systématique de la mère** et un code de la catégorie **Z37** comme pour tout accouchement.

Si le motif de l'interruption est d'origine maternelle, on utilise en position de DP soit le code du chapitre XV qui correspond au libellé décrivant le plus exactement ce motif, soit un code des catégories **O98 Maladies infectieuses et parasitaires de la mère classées ailleurs mais compliquant la grossesse, l'accouchement et la puerpéralité** ou **O99 Autres maladies de la mère classées ailleurs mais compliquant la grossesse, l'accouchement et la puerpéralité**. Un code des chapitres I à XVII peut être ajouté au code O98.- ou O99.- utilisé pour préciser le DP. Dans tous les cas, on place en DA un code des catégories **O28** et **Z37**.

ATI – Consignes de codage – Gynécologie Obstétrique, Fascicule V-Créé le 15 janvier 2009

O80 Accouchement unique et spontané

Comprend : accouchement tout à fait normal
cas avec assistance minimale ou sans assistance, avec ou sans épisiotomie

O80.0 Accouchement spontané par présentation du sommet

O80.1 Accouchement spontané par présentation du siège

O80.8 Autres accouchements uniques et spontanés

O80.9 Accouchement unique et spontané, sans précision

Accouchement spontané SAI

O81 Accouchement unique par forceps et ventouse

A l'exclusion de : échec de l'application d'une ventouse ou d'un forceps (O66.5)

O81.0 Accouchement par forceps bas

O81.1 Accouchement par forceps (moyen) à la partie moyenne de l'excavation

O81.2 Accouchement par forceps (moyen) à la partie moyenne de l'excavation, avec rotation

O81.3 Accouchements par forceps, autres et sans précision

O81.4 Accouchement par extraction pneumatique Ventouse

O81.5 Accouchement par association d'un forceps et d'une ventouse

Accouchement par forceps et ventouse

O82 Accouchement unique par césarienne

O82.0 Accouchement par césarienne programmée

Césarienne répétée SAI

Lorsqu'une césarienne est programmée avant le début du travail on emploie habituellement en code principal les catégories **O30 à O36** et non des codes de dystocie puisque c'est pour prévenir leur apparition que l'on a recours à la césarienne.

ATI – Consignes de codage – Gynécologie Obstétrique, Fascicule V-Créé le 15 janvier 2009

- O82.1 Accouchement par césarienne d'urgence
- O82.2 Accouchement par césarienne avec hystérectomie
- O82.8 Autres accouchements uniques par césarienne
- O82.9 Accouchement par césarienne, sans précision

083 Autres accouchements uniques avec assistance

- O83.0 Extraction par le siège
- O83.1 Autres accouchements par le siège avec assistance
Accouchement par le siège SAI
- O83.2 Autres accouchements avec l'aide de manipulations
Version avec extraction
- O83.3 Accouchement d'un fœtus viable après grossesse abdominale
- O83.4 Intervention destructrice lors d'un accouchement
Cléidotomie pour faciliter l'accouchement
Craniotomie pour faciliter l'accouchement
Embryotomie pour faciliter l'accouchement
- O83.8 Autres accouchements uniques précisés, avec assistance
- O83.9 Accouchement unique avec assistance, sans précision
Accouchement avec assistance SAI

084 Accouchements multiples

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (O80-O83) pour indiquer la méthode d'accouchement pour chaque fœtus ou nouveau-né.

- O84.0 Accouchements multiples, tous spontanés
- O84.1 Accouchements multiples, tous avec forceps et ventouse
- O84.2 Accouchements multiples, tous par césarienne
- O84.8 Autres accouchements multiples
Accouchements multiples par association de méthodes
- O84.9 Accouchements multiples, sans précision

Complications principalement liées à la puerpéralité (O85-O92)

Note : Les catégories O88.-, O91.- et O92.- comprennent les états mentionnés même si ceux-ci surviennent pendant la grossesse et l'accouchement.

A l'exclusion de : ostéomalacie puerpérale (M83.0)
tétanos obstétrical (A34)
troubles mentaux et du comportement associés à la puerpéralité (F53.-)

085 **Septicémie Sepsis puerpérale**

Endométrite puerpérale
Fièvre puerpérale
Infection puerpérale
Péritonite puerpérale
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (B95-B97) pour identifier l'agent infectieux.
A l'exclusion de : embolie pyohémique et septique, obstétricale (O88.3)
septicémie sepsis au cours du travail (O75.3)

086 Autres infections puerpérales

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (B95-B97) pour identifier l'agent infectieux.
A l'exclusion de : infection au cours du travail (O75.3)

- O86.0 Infection d'une plaie d'origine obstétricale chirurgicale
Infection d'une suture :
 - après césarienne
 - périnéale après accouchement

- O86.1 Autres infections des voies génitales, après accouchement**
 Cervicite après accouchement
 Vaginite après accouchement
- O86.2 Infection des voies urinaires, après accouchement**
 États classés en N10-N12, N15.-, N30.-, N34.-, N39.0 après accouchement
- O86.3 Autres infections des voies génito-urinaires, après accouchement**
 Infection puerpérale des voies génito-urinaires SAI
- O86.4 Hyperthermie d'origine inconnue, après accouchement**
 Infection puerpérale SAI
A l'exclusion de : fièvre puerpérale (O85)
 pyrexie au cours du travail (O75.2)
- O86.8 Autres infections puerpérales précisées**

O87 Complications veineuses au cours de la puerpéralité

Comprend : au cours du travail, de l'accouchement et de la puerpéralité
A l'exclusion de : complications veineuses de la grossesse (O22.-)
 embolie obstétricale (O88.-)

- O87.0 Thrombophlébite superficielle au cours de la puerpéralité**
- O87.1 Phlébothrombose profonde au cours de la puerpéralité**
 Thrombophlébite pelvienne post-partum
 Thrombose veineuse profonde
- O87.2 Hémorroïdes au cours de la puerpéralité**
- O87.3 Thrombose veineuse cérébrale au cours de la puerpéralité**
 Thrombose du sinus veineux cérébral au cours de la puerpéralité
- O87.8 Autres complications veineuses au cours de la puerpéralité**
 Varices des organes génitaux au cours de la puerpéralité
- O87.9 Complication veineuse au cours de la puerpéralité, sans précision**
 Phlébite puerpérale SAI
 Phlébopathie puerpérale SAI
 Thrombose puerpérale SAI

O88 Embolie obstétricale

Comprend : embolies de la grossesse, de l'accouchement ou de la puerpéralité
A l'exclusion de : embolie compliquant un avortement, une grossesse extra-utérine ou molaire
 (O00-O07, O08.2)

- O88.0 Embolie gazeuse obstétricale**
- O88.1 Embolie amniotique**
 Syndrome anaphylactique de la grossesse
- O88.2 Embolie obstétricale par caillot sanguin**
 Embolie (pulmonaire) : • obstétricale SAI
 • puerpérale SAI
- O88.3 Embolie pyohémique et septique, obstétricale**
- O88.8 Autres embolies obstétricales**
 Embolie graisseuse, obstétricale

O89 Complications de l'anesthésie au cours de la puerpéralité

Comprend : complications chez la mère dues à l'administration d'un anesthésique général ou local, d'un analgésique ou autre sédatif au cours de la puerpéralité

- O89.0 Complications pulmonaires de l'anesthésie au cours de la puerpéralité**
 Collapsus pulmonaire par compression dû à l'anesthésie au cours de la puerpéralité
 Inhalation du contenu ou de sécrétions gastriques SAI due à l'anesthésie au cours de la puerpéralité
 Pneumopathie par aspiration due à l'anesthésie au cours de la puerpéralité
 Syndrome de Mendelson dû à l'anesthésie au cours de la puerpéralité

- O89.1 **Complications cardiaques de l'anesthésie au cours de la puerpéralité**
Arrêt cardiaque dû à une anesthésie au cours de la puerpéralité
Insuffisance cardiaque due à une anesthésie au cours de la puerpéralité
- O89.2 **Complications intéressant le système nerveux central dues à une anesthésie au cours de la puerpéralité**
Anoxie cérébrale due à une anesthésie au cours de la puerpéralité
- O89.3 **Réaction toxique à une anesthésie locale au cours de la puerpéralité**
- O89.4 **Céphalée provoquée par une rachianesthésie et une anesthésie épidurale au cours de la puerpéralité**
- O89.5 **Autres complications d'une rachianesthésie et d'une anesthésie épidurale au cours de la puerpéralité**
- O89.6 **Échec ou difficulté d'intubation au cours de la puerpéralité**
- O89.8 **Autres complications de l'anesthésie au cours de la puerpéralité**
- O89.9 **Complication de l'anesthésie au cours de la puerpéralité, sans précision**

090 Complications puerpérales, non classées ailleurs

- O90.0 **Rupture d'une suture de césarienne**
- O90.1 **Rupture d'une suture obstétricale du périnée**
Déchirure secondaire du périnée
Rupture d'une suture de :
 - déchirure du périnée
 - épisiotomie
- O90.2 **Hématome d'une plaie obstétricale**
- O90.3 **Myocardopathie au cours de la puerpéralité**
États mentionnés en I42-
- O90.4 **Insuffisance rénale aiguë du post-partum**
Syndrome hépato-rénal consécutif au travail et à l'accouchement
- O90.5 **Thyroïdite du post-partum**
- O90.8 **Autres complications puerpérales, non classées ailleurs**
Polype placentaire
- O90.9 **Complication puerpérale, sans précision**

091 Infections mammaires associées à l'accouchement

Comprend : les états mentionnés au cours de la grossesse, de la puerpéralité ou de la lactation

- O91.0 **Infection du mamelon associée à l'accouchement**
Absès du mamelon :
 - gestationnel
 - puerpéral
- O91.1 **Absès du sein associé à l'accouchement**
Absès :
 - mammaire gestationnel ou puerpéral
 - subaréolaire gestationnel ou puerpéral
Mastite purulente gestationnelle ou puerpérale
- O91.2 **Mastite non purulente associée à l'accouchement**
Lymphangite du sein gestationnelle ou puerpérale
Mastite :
 - SAI gestationnelle ou puerpérale
 - interstitielle gestationnelle ou puerpérale
 - parenchymateuse gestationnelle ou puerpérale

092 Autres mastopathies et anomalies de la lactation associées à l'accouchement

Comprend : les états mentionnés au cours de la grossesse, de la puerpéralité ou de la lactation

- O92.0 **Invagination du mamelon associée à l'accouchement**
- O92.1 **Crevasses du mamelon associées à l'accouchement**
Fissures du mamelon gestationnelles ou puerpérales
- O92.2 **Mastopathies associées à l'accouchement, autres et sans précision**

- O92.3 **Agalactie**
Agalactie primaire
- O92.4 **Hypogalactie**
- O92.5 **Suppression de la lactation**
Agalactie : • induite
• secondaire
• thérapeutique
- O92.6 **Galactorrhée**
A l'exclusion de : galactorrhée sans relation avec un accouchement (N64.3)
- O92.7 **Anomalies de la lactation, autres et sans précision**
Galactocèle puerpérale

Autres problèmes obstétricaux, non classés ailleurs (O94-O99)

Note : Pour l'utilisation des catégories O95-O97, se référer aux règles et instructions du Volume 2 pour le codage de la mortalité.

O94

Séquelles de complications de la grossesse, de l'accouchement et de la puerpéralité

Note : La catégorie O94 ne peut être utilisée que pour le codage de la morbidité et pour indiquer des affections classées à l'origine en O00–O75 et O85–O92 comme causes de séquelles, elles-mêmes classées ailleurs. Les séquelles comprennent les affections indiquées comme telles ou leurs effets tardifs, ou celles présentes un an ou plus après le début de la maladie causale.

Cette catégorie ne doit pas être utilisée pour signaler les complications chroniques de la grossesse, de l'accouchement ou de la puerpéralité. Coder ces affections O00–O75 et O85–O92.

A l'exclusion de : maladies entraînant le décès (O96–O97)

O95

Mort d'origine obstétricale de cause non précisée

Décès de la mère d'origine non précisée, survenant au cours de la grossesse, du travail, de l'accouchement ou de la puerpéralité

O96

Mort d'origine obstétricale, survenant plus de 42 jours mais moins d'un an après l'accouchement

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire pour identifier la cause obstétricale (**directe**) (**indirecte**).

- O96.0 **Mort de cause obstétricale directe**
- O96.1 **Mort de cause obstétricale indirecte**
- O96.9 **Mort de cause obstétricale non précisée**

O97

Mort de séquelles relevant directement d'une cause obstétricale

Mort relevant ~~directement~~ d'une cause obstétricale (**directe**) (**indirecte**) survenant un an ou davantage après l'accouchement

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire pour identifier la cause obstétricale (**directe**) (**indirecte**).

- O97.0 **Mort de séquelles relevant directement d'une cause obstétricale**
- O97.1 **Mort de séquelles relevant indirectement d'une cause obstétricale**
- O97.9 **Mort de séquelles relevant d'une cause obstétricale, non précisée**

098

Maladies infectieuses et parasitaires de la mère classées ailleurs mais compliquant la grossesse, l'accouchement et la puerpéralité

Comprend : les états mentionnés compliquant la grossesse, aggravés par la grossesse ou à l'origine de soins obstétricaux

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (Chapitre I) pour identifier l'état spécifique.

A l'exclusion de : infection (O86.-) puerpérale

~~septicémie sepsis (O85) puerpérale~~

~~infection asymptomatique due au virus de l'immunodéficience humaine [VIH] (Z21)~~

~~maladie due au virus de l'immunodéficience humaine [VIH] (B20-B24)~~

~~mise en évidence par des examens de laboratoire du virus de l'immunodéficience humaine [VIH] (R75)~~

~~quand la raison des soins maternels est que l'affection est considérée comme ayant affecté le foetus ou présumée l'avoir fait (O35-O36)~~

~~tétanos obstétrical (A34)~~

O98.0 Tuberculose compliquant la grossesse, l'accouchement et la puerpéralité

États en A15-A19

O98.1 Syphilis compliquant la grossesse, l'accouchement et la puerpéralité

États en A50-A53

O98.2 Gonococcie compliquant la grossesse, l'accouchement et la puerpéralité

États en A54.-

O98.3 Autres maladies dont le mode de transmission est essentiellement sexuel, compliquant la grossesse, l'accouchement et la puerpéralité

États en A55-A64

O98.4 Hépatite virale compliquant la grossesse, l'accouchement et la puerpéralité

États en B15-B19

O98.5 Autres maladies virales compliquant la grossesse, l'accouchement et la puerpéralité

États en A80-B09, B25-B34

O98.6 Maladies à protozoaires compliquant la grossesse, l'accouchement et la puerpéralité

États en B50-B64

O98.7 Maladie due au virus de l'immunodéficience humaine [VIH], compliquant la grossesse, l'accouchement et la puerpéralité

États mentionnés en B20-B24

Avant la création de ce code, les maladies dues au VIH chez la femme enceinte étaient exclues du chapitre XV et devaient être codées avec les catégories **B20-B24** (maladies dues au VIH) ou le code **Z21** *infection asymptomatique*. Elles sont dorénavant regroupées sous le code **O98.7**. De même que pour l'ensemble des codes des catégories O98-O99, le code précis de l'infection à VIH peut être associé à **O98.7** ainsi que les manifestations de la maladie.

In Fascicule spécial 2010, ATIH, mars 2010, p. 7

O98.8 Autres maladies infectieuses et parasitaires de la mère compliquant la grossesse, l'accouchement et la puerpéralité

O98.9 Maladie infectieuse ou parasitaire de la mère compliquant la grossesse, l'accouchement et la puerpéralité, sans précision

099**Autres maladies de la mère classées ailleurs, mais compliquant la grossesse, l'accouchement et la puerpéralité**

Note : Cette catégorie comprend des états compliquant la grossesse ou aggravés par elle, ou lorsqu'il s'agit de la raison principale de soins obstétricaux pour lesquels l'Index alphabétique n'indique pas une rubrique spécifique au chapitre XV.

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire pour identifier une affection spécifique.

A l'exclusion de : lésions traumatiques, empoisonnements et certaines autres conséquences de causes externes (S00-T98)
maladies infectieuses et parasitaires (O98.-) quand la raison des soins maternels est que l'affection est considérée comme ayant affecté le fœtus ou présumée l'avoir fait (O35-O36)

- O99.0 Anémie compliquant la grossesse, l'accouchement et la puerpéralité**
États en D50-D64
- O99.1 Autres maladies du sang et des organes hématopoïétiques et certaines anomalies du système immunitaire compliquant la grossesse, l'accouchement et la puerpéralité**
États en D65-D89
A l'exclusion de : hémorragie avec anomalie de la coagulation (O46.0, O67.0, O72.3)
- O99.2 Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques compliquant la grossesse, l'accouchement et la puerpéralité**
États en E00-E90
A l'exclusion de : diabète sucré (O24.-)
malnutrition (O25)
thyroïdite du post-partum (O90.5)
- O99.3 Troubles mentaux et maladies du système nerveux compliquant la grossesse, l'accouchement et la puerpéralité**
États en F00-F99 et G00-G99
A l'exclusion de : dépression postnatale (F53.0)
névrite périphérique liée à la grossesse (O26.8)
psychose puerpérale (F53.1)
- O99.4 Maladies de l'appareil circulatoire compliquant la grossesse, l'accouchement et la puerpéralité**
États en I00-I99
A l'exclusion de : complications veineuses et thrombose du sinus veineux cérébral au cours de:
• grossesse (O22.-)
• travail, accouchement et puerpéralité (O87.-)
embolie obstétricale (O88.-)
myocardopathie au cours de la puerpéralité (O90.3)
troubles hypertensifs (O10-O16)
- O99.5 Maladies de l'appareil respiratoire compliquant la grossesse, l'accouchement et la puerpéralité**
États en J00-J99
- O99.6 Maladies de l'appareil digestif compliquant la grossesse, l'accouchement et la puerpéralité**
États en K00-K93
A l'exclusion de : troubles hépatiques au cours de la grossesse, de l'accouchement et de la puerpéralité (O26.6)
- O99.7 Maladies de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané compliquant la grossesse, l'accouchement et la puerpéralité**
États en L00-L99
A l'exclusion de : herpès gestationis (O26.4)

O99.8 Autres maladies et affections précisées compliquant la grossesse, l'accouchement et la puerpéralité

États en C00-D48, H00-H95, M00-M99, N00-N99 et Q00-Q99 non classés ailleurs

Association d'états classés en O99.0-O99.7

A l'exclusion de : infection (de) (des) :

- appareil génito-urinaire au cours de la grossesse (O23.-)
- voies génito-urinaires survenant après l'accouchement (O86.0-O86.3)

insuffisance rénale aiguë du post-partum (O90.4)

néphrite compliquant les suites de couches (O90.8)

soins maternels pour anomalie connue ou présumée des organes pelviens (O34.-)

CHAPITRE XVI

Certaines affections dont l'origine se situe dans la période périnatale (P00-P96)

Comprend : les affections dont l'origine se situe dans la période périnatale, même si la mort ou les manifestations morbides apparaissent plus tard

A l'exclusion de : lésions traumatiques, empoisonnements et certaines autres conséquences de causes externes (S00-T98)
maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques (E00-E90)
malformations congénitales et anomalies chromosomiques (Q00-Q99)
tétanos néonatal (A33)
tumeurs (C00-D48)

Ce chapitre comprend les groupes suivants :

P00-P04	Foetus et nouveau-né affectés par des troubles maternels et par des complications de la grossesse, du travail et de l'accouchement
P05-P08	Anomalies liées à la durée de la gestation et à la croissance du foetus
P10-P15	Traumatismes obstétricaux
P20-P29	Affections respiratoires et cardio-vasculaires spécifiques de la période périnatale
P35-P39	Infections spécifiques de la période périnatale
P50-P61	Affections hémorragiques et hématologiques du foetus et du nouveau-né
P70-P74	Anomalies endocriniennes et métaboliques transitoires spécifiques du foetus et du nouveau-né
P75-P78	Affections de l'appareil digestif du foetus et du nouveau-né
P80-P83	Affections intéressant les téguments et la régulation thermique du foetus et du nouveau-né
P90-P96	Autres affections dont l'origine se situe dans la période périnatale

La seule catégorie à astérisque de ce chapitre est la suivante :

P75*	Iléus méconial
------	----------------

Emploi des codes du chapitre XVI

Le chapitre XVI est celui de **Certaines affections dont l'origine se situe dans la période périnatale**. La définition de la période périnatale est donnée en annexe du volume 1 de la CIM et au paragraphe 5.7.1 du volume 2 : elle commence 22 semaines (154 jours) après le début de la gestation et se termine 7 jours révolus après la naissance. L'expression semaines de gestation employée dans la Cim correspond en France à celle de semaines d'aménorrhée.

C'est donc cette dernière sous sa forme abrégée (**SA**) qui sera employée dans l'ensemble de ce document.

Les codes du chapitre XVI sont par conséquent employés pour toute affection qui a son origine dans la période périnatale quel que soit le moment où elle est diagnostiquée et/ou prise en charge. C'est le sens de la note placée en tête de chapitre.

Inversement il existe des exclusions à ce chapitre : se codent avec les chapitres habituels les traumatismes ainsi que toutes les affections du chapitre XIX, les affections endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques, les malformations congénitales et anomalies chromosomiques, le tétanos néonatal et les tumeurs.

En conséquence :

- les codes du chapitre XVI ne sont pas réservés au nouveau-né. Bien qu'ils lui soient le plus souvent affectés il est possible de les employer à des âges plus avancés si l'affection présentée a bien son origine dans la période périnatale ;
- les affections du nouveau-né ne sont pas toujours codées avec le chapitre XVI.

Terme

L'OMS calcule la durée de la grossesse à partir du 1er jour de la dernière période menstruelle normale ; l'âge gestationnel s'exprime en jours ou semaines révolues. Ainsi, un accouchement est dit à terme s'il survient entre la fin de la 37e semaine (259e jour) et la fin de la 42e semaine (293e jour) d'aménorrhée.

Un enfant est prématuré s'il naît avant la 37e semaine d'aménorrhée (37 SA), il est après terme s'il naît après la 42e semaine.

ATIH – Consignes de codage – Affections du nouveau-né, Fascicule VI-Créé le 15 février 2009

Aunis p.101-102 :

Le pemphigus épidémique du nouveau-né n'est pas classé dans ce chapitre mais avec les maladies de la peau (L00, chapitre XII).

En l'absence d'affection périnatale, le dossier d'un **nouveau-né normal** ne se code pas au moyen du chapitre XVI, mais avec la catégorie **Z38** du chapitre XXI.

Syndrome de défaillance multiviscérale du nouveau-né : il n'existe pas de code unique pour cette entité ; nous vous conseillons de coder individuellement toutes les défaillances prises en charge.

Le code du *syndrome de pseudo-obstruction digestive chronique* du nouveau-né est **Q43.2**.

Foetus et nouveau-né affectés par des troubles maternels et par des complications de la grossesse, du travail et de l'accouchement (P00-P04)

Comprend : les affections maternelles mentionnées, seulement si elles sont précisées comme étant la cause de mortalité ou de morbidité du foetus ou du nouveau-né

Les catégories P00-P04

Ces catégories permettent de coder des affections du nouveau-né (voire du foetus) en rapport avec des troubles maternels ou des complications de la grossesse, du travail et de l'accouchement. Elles ne doivent pas être utilisées chez des enfants indemnes ou en bonne santé dans le seul but d'enregistrer l'affection maternelle ou les complications obstétricales.

Cette consigne peut cependant faire l'objet d'amendements selon le champ de recueil de l'information.

ATIH – Consignes de codage – Affections du nouveau-né, Fascicule VI-Créé le 15 février 2009

P00

Foetus et nouveau-né affectés par des affections maternelles, éventuellement sans rapport avec la grossesse actuelle

A l'exclusion de : foetus et nouveau-né affectés par :

- anomalies endocriniennes et métaboliques de la mère (P70-P74)
- complications de la grossesse chez la mère (P01.-)
- effets nocifs transmis par le placenta ou par le lait maternel (P04.-)

P00.0 Foetus et nouveau-né affectés par des troubles hypertensifs de la mère

Foetus ou nouveau-né affecté par les maladies de la mère classées en O10-O11, O13-O16

P00.1 Foetus et nouveau-né affectés par des maladies rénales et des voies urinaires de la mère

Foetus ou nouveau-né affecté par les maladies de la mère classées en N00-N39

P00.2 Foetus et nouveau-né affectés par des maladies infectieuses et parasitaires de la mère

Foetus ou nouveau-né affecté par les maladies de la mère classées en A00-B99, et J09-J11, mais ne présentant lui-même aucun signe de ces maladies

Aunis p.101 : s'il en est atteint, ce sont les catégories **P35 à P39** qui doivent être utilisées, conformément à l'exclusion placée sous ce code.

A l'exclusion de : infections (de) :

- appareil génital maternel et autres infections localisées de la mère (P00.8)
- spécifiques de la période périnatale (P35-P39)

P00.3 Foetus et nouveau-né affectés par d'autres maladies circulatoires et respiratoires de la mère

Foetus ou nouveau-né affecté par les maladies de la mère classées en J00-J06, J12-J98, Q20-Q34 non mentionnées en P00.0, P00.2

P00.4 Foetus et nouveau-né affectés par des troubles nutritionnels de la mère

Foetus ou nouveau-né affecté par les maladies de la mère classées en E40-E64

Malnutrition de la mère SAI

- P00.5 Foetus et nouveau-né affectés par un traumatisme de la mère**
Foetus ou nouveau-né affecté par les maladies de la mère classées en S00-T79
- P00.6 Foetus et nouveau-né affectés par une intervention chirurgicale chez la mère**
A l'exclusion de : césarienne pour l'accouchement actuel (P03.4)
interruption de la grossesse, foetus (P96.4)
intervention chirurgicale antérieure sur l'utérus ou les organes pelviens (P03.8)
lésion du placenta par amniocentèse, césarienne ou déclenchement chirurgical (P02. 1)
- P00.7 Foetus et nouveau-né affectés par d'autres interventions médicales chez la mère, non classées ailleurs**
Foetus ou nouveau-né affecté par la radiologie chez la mère
A l'exclusion de : foetus ou nouveau-né affecté par d'autres complications du travail et de l'accouchement (P03.-)
lésion du placenta par amniocentèse, césarienne ou déclenchement chirurgical (P02. 1)
- P00.8 Foetus et nouveau-né affectés par d'autres affections maternelles**
Foetus ou nouveau-né affecté par :
 - états classés en T80-T88
 - infection de l'appareil génital de la mère et autres infections localisées
 - lupus érythémateux disséminé de la mère*A l'exclusion de :* anomalies endocriniennes et métaboliques transitoires néonatales (P70-P74)
- P00.9 Foetus et nouveau-né affectés par une affection maternelle, sans précision**

P01

Foetus et nouveau-né affectés par les complications de la grossesse chez la mère

- P01.0 Foetus et nouveau-né affectés par la béance du col**
- P01.1 Foetus et nouveau-né affectés par la rupture prématurée des membranes**
- P01.2 Foetus et nouveau-né affectés par un oligoamnios**
A l'exclusion de : oligoamnios dû à la rupture prématurée des membranes (P01.1)
- P01.3 Foetus et nouveau-né affectés par un hydramnios**
- P01.4 Foetus et nouveau-né affectés par une grossesse extra-utérine**
Grossesse abdominale
- P01.5 Foetus et nouveau-né affectés par une grossesse multiple**
Grossesse :
 - gémellaire
 - trigémellaire
- P01.6 Foetus et nouveau-né affectés par la mort de la mère**
- P01.7 Foetus et nouveau-né affectés par une présentation anormale avant le travail**
Position instable avant le travail
Présentation (de) :
 - face avant le travail
 - siège avant le travail
 - transverse avant le travail
Version externe avant le travail
- P01.8 Foetus et nouveau-né affectés par d'autres complications de la grossesse chez la mère**
Avortement spontané, foetus
- P01.9 Foetus et nouveau-né affectés par une complication de grossesse chez la mère, sans précision**

P02

Foetus et nouveau-né affectés par des complications concernant le placenta, le cordon ombilical et les membranes

- P02.0 Foetus et nouveau-né affectés par placenta praevia**

- P02.1 Foetus et nouveau-né affectés par d'autres formes de décollement et d'hémorragie placentaires**
Décollement prématuré du placenta
Hématome rétroplacentaire
Hémorragie : • accidentelle
 • ante-partum
 • de la mère
Lésion du placenta par amniocentèse, césarienne ou déclenchement chirurgical
- P02.2 Foetus et nouveau-né affectés par des anomalies morphologiques et fonctionnelles du placenta, autres et sans précision**
Dysfonction placentaire
Infarctus placentaire
Insuffisance placentaire
- P02.3 Foetus et nouveau-né affectés par des syndromes de transfusion placentaire**
Anomalie du placenta et du cordon ombilical provoquant une transfusion entre jumeaux ou autre transfusion transplacentaire
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire pour indiquer les effets provoqués chez le foetus ou le nouveau-né.
- P02.4 Foetus et nouveau-né affectés par une insertion vélamenteuse du cordon ombilical**
- P02.5 Foetus et nouveau-né affectés par d'autres formes de compression du cordon ombilical**
Circulaire du cordon ombilical
Noeud du cordon ombilical
Torsion du cordon ombilical
- P02.6 Foetus et nouveau-né affectés par des affections du cordon ombilical, autres et sans précision**
Cordon court
Procidence des vaisseaux du cordon
A l'exclusion de : artère ombilicale unique (Q27.0)
- P02.7 Foetus et nouveau-né affectés par une chorio-amniotite**
Amniotite
Membranite
Placentite
- P02.8 Foetus et nouveau-né affectés par d'autres anomalies des membranes**
- P02.9 Foetus et nouveau-né affectés par une anomalie des membranes, sans précision**

P03

Foetus et nouveau-né affectés par d'autres complications du travail et de l'accouchement

- P03.0 Foetus et nouveau-né affectés par un accouchement et une extraction par le siège**
- P03.1 Foetus et nouveau-né affectés par d'autres présentations et positions vicieuses du foetus et disproportions foeto-pelviennes au cours du travail et de l'accouchement**
Bassin rétréci
Foetus ou nouveau-né affecté par des troubles classés en O64-O66
Présentation occipito-postérieure persistante
Présentation transverse
- P03.2 Foetus et nouveau-né affectés par un accouchement par forceps**
- P03.3 Foetus et nouveau-né affectés par un accouchement par extracteur pneumatique [ventouse]**
- P03.4 Foetus et nouveau-né affectés par un accouchement par césarienne**
- P03.5 Foetus et nouveau-né affectés par un accouchement précipité**
Rapidité de l'expulsion
- P03.6 Foetus et nouveau-né affectés par des contractions anormales de l'utérus**
Foetus ou nouveau-né affecté par des troubles classés en O62.-, sauf O62.3
Inertie utérine
Travail hypertonique

- P03.8 Foetus et nouveau-né affectés par d'autres complications précisées du travail et de l'accouchement**
Anomalies des tissus mous maternels
Foetus ou nouveau-né affecté par des troubles classés en O60-O75 et par des techniques utilisées pendant le travail et l'accouchement, non mentionnés en P02.- et P03.0-P03.6
Intervention destructrice pour faciliter l'accouchement
Travail provoqué
- P03.9 Foetus et nouveau-né affectés par une complication du travail et de l'accouchement, sans précision**
- P04 Foetus et nouveau-né affectés par des effets nocifs transmis par voie transplacentaire ou par le lait maternel**
Comprend : effets non tératogènes de substances transmises par voie placentaire
A l'exclusion de : ictère néonatal dû à des médicaments ou à des toxines transmis par la mère (P58.4)
malformations congénitales (Q00-Q99)
- P04.0 Foetus et nouveau-né affectés par une anesthésie et par une analgésie de la mère, au cours de la grossesse, du travail et de l'accouchement**
Réactions et intoxications dues à des opiacés et tranquillisants administrés à la mère pendant le travail et l'accouchement
- P04.1 Foetus et nouveau-né affectés par d'autres médicaments absorbés par la mère**
Chimiothérapie du cancer
Médicaments cytotoxiques
A l'exclusion de : dysmorphisme dû à la warfarine (Q86.2)
foetus ou nouveau-né affecté par toxicomanie de la mère (P04.4)
syndrome foetal dû à l'hydantoïne (Q86.1)
- P04.2 Foetus et nouveau-né affectés par le tabagisme de la mère**
- P04.3 Foetus et nouveau-né affectés par l'alcoolisme de la mère**
A l'exclusion de : syndrome d'alcoolisme foetal (Q86.0)
- P04.4 Foetus et nouveau-né affectés par toxicomanie de la mère**
A l'exclusion de : anesthésie et analgésie de la mère (P04.0)
symptômes néonataux de privation dus à la toxicomanie de la mère (P96.1)
- P04.5 Foetus et nouveau-né affectés par une utilisation par la mère de substances chimiques nutritionnelles**
- P04.6 Foetus et nouveau-né affectés par l'exposition de la mère à des substances chimiques de l'environnement**
- P04.8 Foetus et nouveau-né affectés par d'autres effets nocifs maternels**
- P04.9 Foetus et nouveau-né affectés par un effet nocif maternel, sans précision**

Anomalies liées à la durée de la gestation et à la croissance du fœtus (P05-P08)

Faible poids de naissance

Il existe parfois une confusion dans l'emploi respectif des codes **P05.0** *Faible poids pour l'âge gestationnel* et **P07.0** *Poids extrêmement faible à la naissance* ou **P07.1** *Autres poids faibles à la naissance*.

Le libellé du code **P05.0** induit de manière explicite que l'âge gestationnel est connu, alors que la catégorie P07 n'y fait pas référence. Ainsi un enfant de 1 500 g présente un poids trop faible s'il est à terme, alors que ce même poids peut être correct si l'enfant est prématuré. On emploie alors **P05.0** dans le 1er cas et **P07.1** dans le 2e.

P05.0 est employé pour les enfants dont on connaît l'âge gestationnel et dont le poids est insuffisant pour cet âge.

P07.0 et P07.1 codent le faible poids de naissance des enfants dont l'âge gestationnel n'est pas connu ainsi que celui des prématurés dont le poids est adapté à l'âge gestationnel.

ATIH – Consignes de codage – Affections du nouveau-né, Fascicule VI-Créé le 15 février 2009

P05 Retard de croissance et malnutrition du fœtus

P05.0 Faible poids pour l'âge gestationnel

Se rapporte en général à un poids inférieur, mais avec taille supérieure au 10^{ème} percentile pour l'âge gestationnel.

Léger pour l'âge gestationnel

P05.1 Petite taille pour l'âge gestationnel

Se rapporte en général à un poids et une taille inférieurs au 10^{ème} percentile pour l'âge gestationnel.

Petit et léger pour l'âge gestationnel

Petit pour l'âge gestationnel

P05.2 Malnutrition du fœtus, sans mention de léger ou petit pour l'âge gestationnel

Nouveau-né, ni de faible poids ni de faible taille, pour l'âge gestationnel, présentant des signes de malnutrition foetale tels que peau sèche, exfoliée et perte du tissu sous-cutané.

A l'exclusion de : malnutrition du fœtus, avec mention de :

- léger pour l'âge gestationnel (P05.0)
- petit pour l'âge gestationnel (P05.1)

P05.9 Croissance lente du fœtus, sans précision

Croissance foetale retardée SAI

P07 Anomalies liées à une brièveté de la gestation et un poids insuffisant à la naissance, non classés ailleurs

Note : Quand le poids de naissance et l'âge gestationnel sont tous deux connus, la priorité doit alors être accordée au poids de naissance.

Comprend : les états mentionnés, sans autre précision, comme cause de mortalité, de morbidité ou de soins supplémentaires du nouveau-né

A l'exclusion de : faible poids de naissance dû à un retard de croissance et à une malnutrition du fœtus (P05.-)

P07.0 Poids extrêmement faible à la naissance

Moins de 1000 g (jusqu'à 999 g inclusivement).

P07.1 Autres poids faibles à la naissance

De 1000 à 2499 g.

P07.2 Immaturité extrême

Moins de 28 semaines entières de gestation (moins de 196 jours entiers).

P07.3 Autres enfants nés avant terme

28 semaines entières ou plus mais moins de 37 semaines entières de gestation (196 jours entiers mais moins de 259 jours entiers).

Prématurité SAI

P08 Anomalies liées à une gestation prolongée et un poids élevé à la naissance

Note : Quand le poids de naissance et l'âge gestationnel sont tous deux connus, la priorité doit alors être accordée au poids de naissance.

Comprend : les états mentionnés, sans autre précision, comme cause de mortalité, de morbidité ou de soins supplémentaires du fœtus ou du nouveau-né

P08.0 Enfant exceptionnellement gros

Désigne en général un poids de naissance de 4500 g ou plus.

A l'exclusion de : syndrome de l'enfant de : • mère ayant un diabète de la grossesse (P70.0)
• mère diabétique (P70.1)

P08.1 Autres enfants gros pour l'âge gestationnel

Désigne en général un poids de naissance supérieur au 90^{ème} percentile pour l'âge gestationnel ou de 4000 g au plus à terme.

A l'exclusion de : syndrome de l'enfant de : • mère ayant un diabète de la grossesse (P70.0)
• mère diabétique (P70.1)

P08.2 Enfant né après terme, qui n'est pas gros pour l'âge gestationnel

Fœtus ou nouveau-né dont la durée de gestation est de 42 semaines entières ou plus (294 jours ou plus), ni gros ni grand pour l'âge gestationnel.

Postmaturité SAI

Traumatismes obstétricaux (P10-P15)

P10 Déchirure et hémorragie intracrâniennes dues à un traumatisme obstétrical

A l'exclusion de : hémorragie intracrânienne du fœtus ou du nouveau-né :

- SAI (P52.9)
- due à une anoxie ou une hypoxie (P52.-)

P10.0 Hémorragie sous-durale due à un traumatisme obstétrical

Hématome sous-dural (localisé) dû à un traumatisme obstétrical

A l'exclusion de : hémorragie sous-durale avec déchirure de la tente du cervelet (P10.4)

P10.1 Hémorragie cérébrale due à un traumatisme obstétrical

P10.2 Hémorragie intraventriculaire due à un traumatisme obstétrical

P10.3 Hémorragie sous-arachnoïdienne due à un traumatisme obstétrical

P10.4 Déchirure de la tente du cervelet due à un traumatisme obstétrical

P10.8 Autres déchirures et hémorragies intracrâniennes dues à un traumatisme obstétrical

P10.9 Déchirure et hémorragie intracrâniennes non précisées, dues à un traumatisme obstétrical

P11 Autres lésions du système nerveux central dues à un traumatisme obstétrical

P11.0 Oedème cérébral dû à un traumatisme obstétrical

P11.1 Autres lésions cérébrales précisées, dues à un traumatisme obstétrical

P11.2 Lésion cérébrale non précisée, due à un traumatisme obstétrical

P11.3 Lésion du nerf facial due à un traumatisme obstétrical

Paralysie faciale due à un traumatisme obstétrical

P11.4 Lésion des autres nerfs crâniens due à un traumatisme obstétrical

P11.5 Lésion du rachis et de la moelle épinière due à un traumatisme obstétrical

Fracture du rachis due à un traumatisme obstétrical

P11.9 Lésion du système nerveux central due à un traumatisme obstétrical, sans précision

P12 Lésion du cuir chevelu due à un traumatisme obstétrical

P12.0 Céphalhématome dû à un traumatisme obstétrical

P12.1 Hématome en chignon dû à un traumatisme obstétrical

P12.2 Hémorragie épicroânienne sous-aponévrotique due à un traumatisme obstétrical

P12.3 Meurtrissure du cuir chevelu due à un traumatisme obstétrical

- P12.4 Lésion du cuir chevelu liée à une surveillance électronique continue
Incision pour prise d'échantillons
Lésion due à la présence d'une électrode
- P12.8 Autres lésions du cuir chevelu dues à un traumatisme obstétrical
- P12.9 Lésion du cuir chevelu due à un traumatisme obstétrical, sans précision

P13 Lésion du squelette due à un traumatisme obstétrical

A l'exclusion de : traumatisme obstétrical du rachis (P11.5)

- P13.0 Fracture du crâne due à un traumatisme obstétrical
- P13.1 Autres lésions du crâne dues à un traumatisme obstétrical
A l'exclusion de : céphalhématome (P12.0)
- P13.2 Lésion du fémur due à un traumatisme obstétrical
- P13.3 Lésion d'autres os longs due à un traumatisme obstétrical
- P13.4 Fracture de la clavicule due à un traumatisme obstétrical
- P13.8 Lésions d'autres parties du squelette dues à un traumatisme obstétrical
- P13.9 Lésion du squelette due à un traumatisme obstétrical, sans précision

P14 Lésion du système nerveux périphérique due à un traumatisme obstétrical

- P14.0 Paralysie de Duchenne-Erb due à un traumatisme obstétrical
- P14.1 Paralysie de Dejerine-Klumpke due à un traumatisme obstétrical
- P14.2 Paralysie du nerf phrénique due à un traumatisme obstétrical
- P14.3 Autres lésions du plexus brachial dues à un traumatisme obstétrical
- P14.8 Lésions d'autres parties du système nerveux périphérique dues à un traumatisme obstétrical
- P14.9 Lésion du système nerveux périphérique due à un traumatisme obstétrical

P15 Autres traumatismes obstétricaux

- P15.0 Traumatisme obstétrical du foie
Rupture du foie due à un traumatisme obstétrical
- P15.1 Traumatisme obstétrical de la rate
Rupture de la rate due à un traumatisme obstétrical
- P15.2 Lésion sterno-cléïdo-mastoïdienne due à un traumatisme obstétrical
- P15.3 Lésion de l'oeil due à un traumatisme obstétrical
Glaucome traumatique dû (due) à un traumatisme obstétrical
Hémorragie sous conjonctivale dû (due) à un traumatisme obstétrical
- P15.4 Lésion faciale due à un traumatisme obstétrical
Congestion faciale due à un traumatisme obstétrical
- P15.5 Lésion des organes génitaux externes due à un traumatisme obstétrical
- P15.6 Adiponécrose sous-cutanée due à un traumatisme obstétrical
- P15.8 Autres traumatismes obstétricaux précisés
- P15.9 Traumatisme obstétrical, sans précision

Affections respiratoires et cardio-vasculaires spécifiques de la période périnatale (P20-P29)

P20 Hypoxie intra-utérine

Comprend : acidose
 anoxie foetale ou intra-utérine
 asphyxie foetale ou intra-utérine
 détresse foetale ou intra-utérine
 hypoxie foetale ou intra-utérine
 anomalie du rythme cardiaque foetal
 émission de méconium
 présence de méconium dans le liquide amniotique

Aunis p.101 : la catégorie **P20** inclut la *souffrance foetale* (voir l'index alphabétique de la CIM)

A l'exclusion de : hémorragie intracrânienne due à une anoxie ou une hypoxie (P52.-)

P20.0 Hypoxie intra-utérine constatée pour la première fois avant le début du travail

P20.1 Hypoxie intra-utérine constatée pour la première fois pendant le travail et l'accouchement

P20.9 Hypoxie intra-utérine, sans précision

P21 Asphyxie obstétricale

Note : Cette catégorie ne peut être utilisée pour un indice d'Apgar bas sans mention d'asphyxie ou d'autres problèmes respiratoires.

A l'exclusion de : hypoxie ou asphyxie intra-utérine (P20.-)

P21.0 Asphyxie obstétricale grave

Pouls inférieur à 100 par minute, à la naissance, demeurant constant ou diminuant, respiration absente ou difficile, décoloration des téguments, absence de tonicité.

Asphyxie avec indice d'Apgar à une minute entre 0 et 3

P21.1 Asphyxie obstétricale légère ou modérée

Absence de respiration normale au bout d'une minute, mais rythme cardiaque à 100 ou plus, présence d'une certaine tonicité musculaire, existence d'une réponse à la stimulation.

Asphyxie avec indice d'Apgar à une minute entre 4 et 7

P21.9 Asphyxie obstétricale, sans précision

Anoxie SAI

Asphyxie SAI

Hypoxie SAI

P22 Détresse respiratoire du nouveau-né

A l'exclusion de : insuffisance respiratoire du nouveau-né (P28.5)

P22.0 Syndrome de détresse respiratoire du nouveau-né

Maladie des membranes hyalines du nouveau-né

P22.1 Tachypnée transitoire du nouveau-né

P22.8 Autres détresses respiratoires du nouveau-né

P22.9 Détresse respiratoire du nouveau-né, sans précision

P23 Pneumopathie congénitale

Comprend : pneumopathie infectieuse acquise in utero ou pendant l'accouchement

A l'exclusion de : pneumopathie néonatale résultant d'une aspiration (P24.-)

P23.0 Pneumopathie congénitale due à un agent viral

A l'exclusion de : pneumopathie de la rubéole congénitale (P35.0)

P23.1 Pneumopathie congénitale à *Chlamydia*

P23.2 Pneumopathie congénitale à staphylocoques

P23.3 Pneumonie congénitale à streptocoques, groupe B

P23.4 Pneumopathie congénitale à *Escherichia coli*

P23.5 Pneumopathie congénitale à *Pseudomonas*

- P23.6 Pneumopathie congénitale due à d'autres agents bactériens
Haemophilus influenzae
Klebsiella pneumoniae
Mycoplasma pneumoniae
Streptocoques, sauf groupe B
- P23.8 Pneumopathie congénitale due à d'autres micro-organismes
- P23.9 Pneumopathie congénitale, sans précision

P24 Syndromes néonataux d'aspiration

Comprend : pneumopathie néonatale résultant d'une aspiration

- P24.0 Aspiration néonatale de méconium
- P24.1 Aspiration néonatale de liquide amniotique et de mucus
Aspiration de liquor (amni)
- P24.2 Aspiration néonatale de sang
- P24.3 Aspiration néonatale de lait et d'aliments régurgités
- P24.8 Autres syndromes néonataux d'aspiration
- P24.9 Syndrome néonatal d'aspiration, sans précision
Pneumopathie néonatale d'aspiration SAI

P25 Emphysème interstitiel et affections apparentées survenant pendant la période périnatale

- P25.0 Emphysème interstitiel survenant pendant la période périnatale
- P25.1 Pneumothorax survenant pendant la période périnatale
- P25.2 Pneumomédiastin survenant pendant la période périnatale
- P25.3 Pneumopéricarde survenant pendant la période périnatale
- P25.8 Autres affections apparentées à l'emphysème interstitiel survenant pendant la période périnatale

P26 Hémorragie pulmonaire survenant pendant la période périnatale

- P26.0 Hémorragie trachéo-bronchique survenant pendant la période périnatale
- P26.1 Hémorragie pulmonaire massive survenant pendant la période périnatale
- P26.8 Autres hémorragies pulmonaires survenant pendant la période périnatale
- P26.9 Hémorragie pulmonaire non précisée survenant pendant la période périnatale

P27 Maladies respiratoires chroniques survenant pendant la période périnatale

- P27.0 Syndrome de Wilson-Mikity
Dysmaturité pulmonaire
- P27.1 Dysplasie broncho-pulmonaire survenant pendant la période périnatale
- P27.8 Autres maladies respiratoires chroniques survenant pendant la période périnatale
Fibrose pulmonaire congénitale
Poumon de ventilation du nouveau-né
- P27.9 Maladie respiratoire chronique non précisée survenant pendant la période périnatale

P28 Autres affections respiratoires survenant pendant la période périnatale

A l'exclusion de : malformations congénitales de l'appareil respiratoire (Q30-Q34)

- P28.0 **Atélectasie primitive du nouveau-né**
Collapsus primitif des alvéoles pulmonaires
Hypoplasie pulmonaire associée à une brièveté de la gestation
Immaturité pulmonaire SAI
- P28.1 **Atélectasies du nouveau-né, autres et sans précision**
Atélectasie (de) :
 - SAI
 - partielle
 - résorption, sans syndrome de détresse respiratoire
 - secondaire

- P28.2 Crises de cyanose du nouveau-né**
A l'exclusion de : apnée du nouveau-né (P28.3-P28.4)
- P28.3 Apnée primitive du sommeil chez le nouveau-né**
 Apnée du sommeil chez le nouveau-né SAI
- P28.4 Autres apnées du nouveau-né**
- P28.5 Insuffisance respiratoire du nouveau-né**
- P28.8 Autres affections respiratoires précisées chez le nouveau-né**
 Coryza du nouveau-né
 Stridor congénital (laryngé) SAI
A l'exclusion de : rhinite syphilitique congénitale précoce (A50.0)
- P28.9 Affection respiratoire du nouveau-né, sans précision**

P29 Affections cardio-vasculaires survenant pendant la période périnatale

A l'exclusion de : malformations congénitales de l'appareil circulatoire (Q20-Q28)

- P29.0 Insuffisance cardiaque néonatale**
- P29.1 Arythmie cardiaque néonatale**
- P29.2 Hypertension néonatale**
- P29.3 Persistance de la circulation foetale**
 Hypertension pulmonaire (persistante) du nouveau-né
 Obturation retardée du canal artériel
- P29.4 Ischémie transitoire du myocarde du nouveau-né**
- P29.8 Autres affections cardio-vasculaires survenant pendant la période périnatale**
- P29.9 Affection cardio-vasculaire survenant pendant la période périnatale, sans précision**

Infections spécifiques de la période périnatale (P35-P39)

Comprend : infections acquises in utero ou pendant la naissance

A l'exclusion de : infection asymptomatique par le virus de l'immunodéficience humaine [VIH] (Z21)
 infection gonococcique (A54.-) congénitale
 pneumopathie (P23.-) congénitale
 syphilis (A50.-) congénitale
 maladies :

- dues au virus de l'immunodéficience humaine [VIH] (B20-B24)
- infectieuses :
 - acquises après la naissance (A00-B99, J09-J11)
 - de la mère, cause de mortalité ou de morbidité du fœtus ou du nouveau-né ne présentant lui-même aucun signe de ces maladies (P00.2)
 - intestinales (A00-A09)

 mise en évidence par les examens de laboratoire du virus de l'immunodéficience humaine [VIH] (R75)
 tétanos du nouveau-né (A33)

Infections foeto-maternelles

Il arrive qu'un enfant fasse l'objet d'investigations pour une suspicion d'infection foeto-maternelle. À la fin du séjour 3 éventualités se présentent :

- l'enfant présente une infection avérée : on emploie dans ce cas un code des catégories **P35–P39** en respectant leurs exclusions et les conditions d'utilisation des codes P36 à la suite de la création des extensions créées par l'ATIH ;
- seule la mère est porteuse de l'infection, l'enfant est indemne : c'est le code **P00.2 Foetus et nouveau-né affectés par des maladies infectieuses et parasitaires de la mère** qui est employé ; cependant c'est le code **P00.8 Foetus et nouveau-né affectés par d'autres affections maternelles** qui est à employer pour les infections de l'appareil génital de la mère ;
- l'infection a été suspectée – mais non confirmée – sur la présence d'un liquide amniotique teinté. Ce signe fait partie des inclusions de la catégorie **P20 Hypoxie intra-utérine**.

ATIH – Consignes de codage – Affections du nouveau-né, Fascicule VI-Créé le 15 février 2009

Aunis p.102 : les *maladies infectieuses du nouveau-né* sont classées, d'une part dans la catégorie **P23** pour les pneumopathies congénitales, d'autre part, dans le groupe **P35-P39** pour les infections spécifiques de la période néonatale. Il en résulte que la catégorie P36 doit être réservée aux *septicémies néonatales* incluant les *septicémies congénitales*.

P35 Maladies virales congénitales

- P35.0 Syndrome de rubéole congénitale
Pneumopathie de la rubéole congénitale
- P35.1 Infection congénitale à cytomégalovirus
- P35.2 Infection virale congénitale herpétique [herpes simplex]
- P35.3 Hépatite virale congénitale
- P35.8 Autres maladies virales congénitales
Varicelle congénitale
- P35.9 Maladie virale congénitale, sans précision

P36 Infection bactérienne du nouveau-né

Les subdivisions suivantes, ~~données à titre facultatif, peuvent~~ doivent être utilisées comme caractère supplémentaire en 5^{ème} position pour distinguer le type d'infection:

- 0 Septicémie Sepsis
9 Infection autre et non précisée

Comprend : septicémie sepsis congénitale

- P36.0 Infection du nouveau-né à streptocoques, groupe B
- P36.1 Infections du nouveau-né à streptocoques, autres et sans précision
- P36.2 Infection du nouveau-né à staphylocoques dorés
- P36.3 Infections du nouveau-né à staphylocoques, autres et sans précision
- P36.4 Infection du nouveau-né à *Escherichia coli*
- P36.5 Infection du nouveau-né due à des anaérobies
- P36.8 Autres infections bactériennes du nouveau-né
- P36.9 Infection bactérienne du nouveau-né, sans précision

P37 Autres maladies infectieuses et parasitaires congénitales

A l'exclusion de : diarrhée néonatale :

- infectieuse (A00-A09)
- non infectieuse (P78.3)

entérocolite nécrosante du foetus ou du nouveau-né (P77)
ophtalmie gonococcique du nouveau-né (A54.3)

- P37.0 Tuberculose congénitale
- P37.1 Toxoplasmose congénitale
Hydrocéphalie due à une toxoplasmose congénitale
- P37.2 Listériose néonatale (disséminée)
- P37.3 Paludisme congénital à *Plasmodium falciparum*
- P37.4 Autres formes de paludisme congénital
- P37.5 Candidose néonatale
- P37.8 Autres maladies infectieuses et parasitaires congénitales précisées
- P37.9 Maladie infectieuse ou parasitaire congénitale, sans précision

P38 Omphalite du nouveau-né, avec ou sans hémorragie légère

P39 Autres infections spécifiques de la période périnatale

- P39.0 Mastite infectieuse néonatale
A l'exclusion de : engorgement du sein chez le nouveau-né (P83.4)
mastite non infectieuse du nouveau-né (P83.4)
- P39.1 Conjonctivite et dacryocystite néonatales
Conjonctivite néonatale à *Chlamydia*
Ophtalmie du nouveau-né SAI
A l'exclusion de : conjonctivite gonococcique (A54.3)

- P39.2 Infection intra-amniotique du fœtus, non classée ailleurs
 P39.3 Infection néonatale des voies urinaires
 P39.4 Infection néonatale de la peau Pyodermite néonatale
 A l'exclusion de : pemphigus épidémique du nouveau-né (L00)
 syndrome d'épidermolyse staphylococcique du nourrisson (L00)
 P39.8 Autres infections spécifiques précisées de la période périnatale
 P39.9 Infection spécifique de la période périnatale, sans précision

Affections hémorragiques et hématologiques du fœtus et du nouveau-né (P50-P61)

- A l'exclusion de : anémies hémolytiques héréditaires (D55-D58)
 maladie de : • Crigler et Najjar (E80.5)
 • Dubin-Johnson (E80.6)
 sténose et rétrécissement congénitaux des voies biliaires (Q44.3)
 syndrome de Gilbert (E80.4)

P50 Perte de sang foetal

- A l'exclusion de : anémie congénitale par perte de sang foetal (P61.3)

- P50.0 Perte de sang foetal due à une insertion vélamenteuse du cordon
 P50.1 Perte de sang foetal due à une rupture du cordon
 P50.2 Perte de sang foetal d'origine placentaire
 P50.3 Hémorragie vers un jumeau
 P50.4 Hémorragie vers la circulation maternelle
 P50.5 Perte de sang foetal au niveau de la section du cordon d'un jumeau
 P50.8 Autres pertes de sang foetal
 P50.9 Perte de sang foetal, sans précision
 Hémorragie foetale SAI

P51 Hémorragie ombilicale du nouveau-né

- A l'exclusion de : omphalite avec hémorragie légère (P38)

- P51.0 Hémorragie ombilicale massive du nouveau-né
 P51.8 Autres hémorragies ombilicales du nouveau-né
 Glissement de la ligature ombilicale SAI
 P51.9 Hémorragie ombilicale du nouveau-né, sans précision

P52 Hémorragie intracrânienne non traumatique du fœtus et du nouveau-né

- Comprend : hémorragie intracrânienne due à une anoxie ou une hypoxie

- A l'exclusion de : hémorragie intracrânienne due à : • traumatisme obstétrical (P10.-)
 • autre lésion traumatique (S06.-)
 • de la mère (P00.5)

- P52.0 Hémorragie intraventriculaire (non traumatique), degré 1, du fœtus et du nouveau-né
 Hémorragie sous-épendymaire (sans envahissement intraventriculaire)
 P52.1 Hémorragie intraventriculaire (non traumatique), degré 2, du fœtus et du nouveau-né
 Hémorragie sous-épendymaire avec envahissement intraventriculaire
 P52.2 Hémorragie intraventriculaire (non traumatique), degré 3, du fœtus et du nouveau-né
 Hémorragie sous-épendymaire avec extension intracérébrale et extension intraventriculaire
 P52.3 Hémorragie intraventriculaire (non traumatique) du fœtus et du nouveau-né, sans précision
 P52.4 Hémorragie intracérébrale (non traumatique) du fœtus et du nouveau-né
 P52.5 Hémorragie sous-arachnoïdienne (non traumatique) du fœtus et du nouveau-né
 P52.6 Hémorragie cérébelleuse et de la fosse postérieure (non traumatique) du fœtus et du nouveau-né
 P52.8 Autres hémorragies intracrâniennes (non traumatiques) du fœtus et du nouveau-né
 P52.9 Hémorragie intracrânienne (non traumatique) du fœtus et du nouveau-né, sans précision

P53 Maladie hémorragique du fœtus et du nouveau-né

Carence du nouveau-né en vitamine K

P54 Autres hémorragies néonatales

A l'exclusion de : hémorragie pulmonaire survenant pendant la période périnatale (P26.-)
perte de sang fœtal (P50.-)

P54.0 Hématémèse néonatale

A l'exclusion de : due à déglutition de sang maternel (P78.2)

P54.1 Mélaena néonatal

A l'exclusion de : dû à déglutition de sang maternel (P78.2)

P54.2 Hémorragie rectale néonatale

P54.3 Autres hémorragies gastro-intestinales néonatales

P54.4 Hémorragie surrénalienne néonatale

P54.5 Hémorragie cutanée néonatale

Contusions du fœtus ou du nouveau-né

Ecchymoses du fœtus ou du nouveau-né

Hématome superficiel du fœtus ou du nouveau-né

Pétéchies du fœtus ou du nouveau-né

A l'exclusion de : céphalhématome dû à un traumatisme obstétrical (P12.0)

meurtrissure du cuir chevelu due à un traumatisme obstétrical (P12.3)

P54.6 Hémorragie vaginale néonatale

Fausse règles

P54.8 Autres hémorragies néonatales précisées

P54.9 Hémorragie néonatale, sans précision

P55 Maladie hémolytique du fœtus et du nouveau-né

P55.0 Iso-immunisation Rh du fœtus et du nouveau-né

P55.1 Iso-immunisation ABO du fœtus et du nouveau-né

P55.8 Autres maladies hémolytiques du fœtus et du nouveau-né

P55.9 Maladie hémolytique du fœtus et du nouveau-né, sans précision

P56 Anasarque foeto-placentaire due à une maladie hémolytique

A l'exclusion de : anasarque foeto-placentaire :
• SAI (P83.2)
• non due à une maladie hémolytique (P83.2)

P56.0 Anasarque foeto-placentaire due à une iso-immunisation

P56.9 Anasarque foeto-placentaire due à des maladies hémolytiques, autres et sans précision

P57 Ictère nucléaire

P57.0 Ictère nucléaire dû à une iso-immunisation

P57.8 Autres formes précisées d'ictère nucléaire

A l'exclusion de : maladie de Crigler et Najjar (E80.5)

P57.9 Ictère nucléaire, sans précision

P58 Ictère néonatal dû à d'autres hémolyses excessives

A l'exclusion de : ictère dû à une iso-immunisation (P55-P57)

P58.0 Ictère néonatal dû à des contusions

P58.1 Ictère néonatal dû à un saignement

P58.2 Ictère néonatal dû à une infection

P58.3 Ictère néonatal dû à une polycythémie

P58.4 Ictère néonatal dû à des médicaments ou des toxines transmis par la mère ou administrés au nouveau-né

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier éventuellement le médicament.

P58.5 Ictère néonatal dû à une déglutition de sang maternel

P58.8 Ictère néonatal dû à d'autres hémolyses excessives précisées

P58.9 Ictère néonatal dû à une hémolyse excessive, sans précision

P59 Ictère néonatal dû à des causes autres et sans précision

A l'exclusion de : dû à des erreurs innées du métabolisme (E70-E90)
ictère nucléaire (P57.-)

P59.0 Ictère néonatal associé à un accouchement avant terme

Hyperbilirubinémie de la prématurité

Ictère dû à un retard de la glycuronoconjugaison associée à un accouchement avant terme

P59.1 Syndrome de la "bile épaisse"

P59.2 Ictère néonatal dû à des lésions hépatocellulaires, autres et sans précision

A l'exclusion de : hépatite virale congénitale (P35.3)

P59.3 Ictère néonatal dû à des inhibiteurs de la lactation

P59.8 Ictère néonatal dû à d'autres causes précisées

P59.9 Ictère néonatal, sans précision

Ictère physiologique (intense) (prolongé) SAI

P60 Coagulation intravasculaire disséminée chez le fœtus et le nouveau-né

Syndrome de défibrination du fœtus ou du nouveau-né

P61 Autres affections hématologiques de la période périnatale

A l'exclusion de : hypogammaglobulinémie transitoire du nourrisson (D80.7)

P61.0 Thrombopénie néonatale transitoire

Thrombopénie néonatale due à :

- exsanguino-transfusion
- iso-immunisation
- thrombocytopénie maternelle idiopathique

P61.1 Polycythémie du nouveau-né

P61.2 Anémie de la prématurité

P61.3 Anémie congénitale par perte de sang fœtal

P61.4 Autres anémies congénitales, non classées ailleurs

Anémie congénitale SAI

P61.5 Neutropénie néonatale transitoire

P61.6 Autres affections transitoires de la coagulation pendant la période néonatale

P61.8 Autres affections hématologiques précisées de la période périnatale

P61.9 Affection hématologique de la période périnatale, sans précision

Anomalies endocriniennes et métaboliques transitoires spécifiques du fœtus et du nouveau-né (P70-P74)

Comprend : les affections endocriniennes et métaboliques transitoires causées par la réponse de l'enfant aux facteurs endocriniens et métaboliques maternels, ou son adaptation à l'existence extra-utérine

P70 Anomalies transitoires du métabolisme des glucides spécifiques du fœtus et du nouveau-né

P70.0 Syndrome de l'enfant dont la mère a un diabète de la grossesse

Fœtus ou nouveau-né (avec hypoglycémie) affecté par le diabète de la grossesse de la mère

P70.1 Syndrome de l'enfant de mère diabétique

Fœtus ou nouveau-né (avec hypoglycémie) affecté par le diabète sucré maternel (pré-existant)

P70.2 Diabète sucré néonatal

P70.3 Hypoglycémie néonatale iatrogène

P70.4 Autres hypoglycémies néonatales

Hypoglycémie transitoire du nouveau-né

P70.8 Autres anomalies transitoires du métabolisme des glucides chez le fœtus et le nouveau-né

P70.9 Anomalie transitoire du métabolisme des glucides chez le fœtus et le nouveau-né, sans précision

P71 Anomalies transitoires du métabolisme du calcium et du magnésium du nouveau-né

P71.0 Hypocalcémie du nouveau-né, due au lait de vache

P71.1 Autres hypocalcémies du nouveau-né

A l'exclusion de : hypoparathyroïdie néonatale (P71.4)

P71.2 Hypomagnésémie néonatale

P71.3 Tétanie néonatale sans carence en calcium ou magnésium

Tétanie néonatale SAI

P71.4 Hypoparathyroïdie néonatale transitoire

P71.8 Autres anomalies transitoires du métabolisme du calcium et du magnésium du nouveau-né

P71.9 Anomalie transitoire du métabolisme du calcium et du magnésium du nouveau-né, sans précision

P72 Autres anomalies endocriniennes transitoires du nouveau-né

A l'exclusion de : goitre dû à un trouble de l'hormonosynthèse (E07.1)

hypothyroïdie congénitale avec ou sans goitre (E03.0-E03.1)

syndrome de Pendred (E07.1)

P72.0 Goitre néonatal, non classé ailleurs

Goitre congénital transitoire avec fonction thyroïdienne normale

P72.1 Hyperthyroïdie transitoire néonatale

Thyréotoxicose néonatale

P72.2 Autres anomalies néonatales de la fonction thyroïdienne, non classées ailleurs

Hypothyroïdie transitoire néonatale

P72.8 Autres anomalies endocriniennes transitoires précisées du nouveau-né

P72.9 Anomalie endocrinienne transitoire du nouveau-né, sans précision

P74 Autres anomalies électrolytiques et métaboliques transitoires du nouveau-né

P74.0 Acidose métabolique tardive du nouveau-né

P74.1 Déshydratation du nouveau-né

P74.2 Anomalies de l'équilibre sodique du nouveau-né

P74.3 Anomalies de l'équilibre potassique du nouveau-né

P74.4 Autres anomalies électrolytiques transitoires du nouveau-né

P74.5 Tyrosinémie transitoire du nouveau-né

P74.8 Autres anomalies métaboliques transitoires du nouveau-né

P74.9 Anomalie métabolique transitoire du nouveau-né, sans précision

Affections de l'appareil digestif du fœtus et du nouveau-né (P75-P78)

P75* Iléus méconial (E84.1†)

P76 Autres occlusions intestinales du nouveau-né

P76.0 Syndrome du bouchon méconial

P76.1 Iléus transitoire du nouveau-né

A l'exclusion de : maladie de Hirschsprung (Q43.1)

P76.2 Occlusion intestinale due à un lait épaissi

P76.8 Autres occlusions intestinales précisées du nouveau-né

A l'exclusion de : occlusion intestinale classée en K56.0-K56.3

P76.9 Occlusion intestinale du nouveau-né, sans précision

P77 Entérocolite nécrosante du fœtus et du nouveau-né

P78 **Autres affections périnatales de l'appareil digestif**

A l'exclusion de : hémorragies gastro-intestinales néonatales (P54.0-P54.3)

- P78.0 **Perforation intestinale périnatale**
Péritonite méconiale
- P78.1 **Autres péritonites néonatales**
Péritonite néonatale SAI
- P78.2 **Hématémèse et mélaena néonatales dus à une déglutition de sang maternel**
- P78.3 **Diarrhée non infectieuse néonatale**
Diarrhée néonatale SAI
- P78.8 **Autres affections périnatales précisées de l'appareil digestif**
Cirrhose congénitale (du foie)
Ulcère gastro-duodéal du nouveau-né
- P78.9 **Affection périnatale de l'appareil digestif, sans précision**

Affections intéressant les téguments et la régulation thermique du fœtus et du nouveau-né (P80-P83)

P80 **Hypothermie du nouveau-né**

- P80.0 **Syndrome hypothermique du nouveau-né**
Hypothermie sévère et généralement chronique associée à une coloration rosée, des oedèmes et des anomalies neurologiques et biochimiques.
A l'exclusion de : hypothermie légère du nouveau-né (P80.8)
- P80.8 **Autres formes d'hypothermie du nouveau-né** Hypothermie légère du nouveau-né
- P80.9 **Hypothermie du nouveau-né, sans précision**

P81 **Autres troubles de la régulation thermique du nouveau-né**

- P81.0 **Hyperthermie du nouveau-né due à l'environnement**
- P81.8 **Autres troubles précisés de la régulation thermique du nouveau-né**
- P81.9 **Trouble de la régulation thermique du nouveau-né, sans précision**
Fièvre du nouveau-né SAI

P83 **Autres affections des téguments spécifiques du fœtus et du nouveau-né**

A l'exclusion de : anasarque foeto-placentaire due à une maladie hémolytique (P56.-)
croûte de lait (L21.0)
dermite fessière du nourrisson (L22)
infection néonatale de la peau (P39.4)
malformations congénitales de la peau et des phanères (Q80-Q84)
syndrome d'épidermolyse staphylococcique du nourrisson (L00)

- P83.0 **Sclérème du nouveau-né**
- P83.1 **Érythème toxique du nouveau-né**
- P83.2 **Anasarque foeto-placentaire non due à une maladie hémolytique**
Anasarque foeto-placentaire SAI
- P83.3 **Oedèmes, autres et sans précision, spécifiques du fœtus et du nouveau-né**
- P83.4 **Engorgement du sein chez le nouveau-né**
Mastite non infectieuse du nouveau-né
- P83.5 **Hydrocèle congénitale**
- P83.6 **Polype ombilical du nouveau-né**
- P83.8 **Autres affections précisées des téguments spécifiques du fœtus et du nouveau-né**
Sclérodermie néonatale
Syndrome du bébé bronzé
Urticaire du nouveau-né
- P83.9 **Affection des téguments spécifiques du fœtus et du nouveau-né, sans précision**

Autres affections dont l'origine se situe dans la période périnatale (P90-P96)

P90 Convulsions du nouveau-né

A l'exclusion de : convulsions néonatales bénignes (familiales) (G40.3)

P91 Autres affections cérébrales du nouveau-né

- P91.0 Ischémie cérébrale néonatale
- P91.1 Kystes périventriculaires acquis du nouveau-né
- P91.2 Leucomalacie cérébrale néonatale
- P91.3 Irritabilité cérébrale du nouveau-né
- P91.4 Baisse de l'activité cérébrale du nouveau-né
- P91.5 Coma du nouveau-né
- P91.6 Encéphalopathie anoxo-ischémique [hypoxique ischémique] du nouveau-né
- P91.8 Autres affections cérébrales précisées du nouveau-né
- P91.9 Affection cérébrale du nouveau-né, sans précision

P92 Problèmes alimentaires du nouveau-né

- P92.0 Vomissements du nouveau-né
- P92.1 Régurgitation et mérycisme du nouveau-né
 - Rumination du nouveau-né
- P92.2 Alimentation lente du nouveau-né
- P92.3 Sous-alimentation du nouveau-né
- P92.4 Suralimentation du nouveau-né
- P92.5 Alimentation au sein difficile chez le nouveau-né
- P92.8 Autres problèmes alimentaires du nouveau-né
- P92.9 Problème alimentaire du nouveau-né, sans précision

P93 Réactions et intoxications médicamenteuses du fœtus et du nouveau-né

Syndrome gris dû à l'administration de chloramphénicol au nouveau-né

A l'exclusion de : ictère dû à des médicaments ou des toxines transmis par la mère ou donnés au nouveau-né (P58.4)

réactions et intoxications dues à des opiacés, des tranquillisants et autres médicaments absorbés par la mère (P04.0-P04.1, P04.4)

symptômes de sevrage dus à :

- toxicomanie de la mère (P96.1)
- utilisation thérapeutique de médicaments chez le nouveau-né (P96.2)

P94 Anomalies du tonus musculaire du nouveau-né

- P94.0 Myasthénie transitoire néonatale
 - A l'exclusion de :* myasthénie (G70.0)
- P94.1 Hypertonie congénitale
- P94.2 Hypotonie congénitale
 - Syndrome non spécifique du bébé "poupée de son"
- P94.8 Autres anomalies du tonus musculaire du nouveau-né
- P94.9 Anomalie du tonus musculaire du nouveau-né, sans précision

P95 Mort foetale de cause non précisée

Aunis p.102 : la catégorie **P95** s'intitule *mort foetale de cause non précisée*, mais le volume 2 (p.97 exemple 6) montre que son sens est plus étendu : elle peut être utilisée pour le codage des morts périnatales de cause non précisée. Nous vous conseillons néanmoins de réserver ce code aux **mort-nés**. Si l'enfant est né vivant, il faut coder l'affection cause du décès.

Foetus mort-né SAI

Mort-né SAI

BO 2009/5bis Fascicule spécial p.74 : **12. ENFANTS MORT-NÉS**

À titre dérogatoire, la production d'un résumé d'unité médicale est autorisée pour eux.

L'enregistrement du diagnostic principal doit employer le code **P95** de la CIM-10, à l'exclusion de tout autre.

P96 Autres affections dont l'origine se situe dans la période périnatale

- P96.0 Insuffisance rénale congénitale**
Urémie du nouveau-né
- P96.1 Symptômes néonataux de privation dus à la toxicomanie de la mère**
Syndrome de sevrage chez un enfant de mère toxicomane
A l'exclusion de : réactions et intoxications dues à des opiacés et des tranquillisants administrés à la mère pendant le travail et l'accouchement (P04.0)
- P96.2 Symptômes de privation d'une utilisation thérapeutique de médicaments chez le nouveau-né**
- P96.3 Retard de fermeture des sutures crâniennes**
Craniotabès du nouveau-né
- P96.4 Interruption de la grossesse affectant le fœtus et nouveau-né**
A l'exclusion de : interruption de la grossesse (mère) (O04.-)
- P96.5 Complications consécutives à des actes à visée diagnostique et thérapeutique intra-utérins, affectant le fœtus et nouveau-né non classées ailleurs**
- P96.8 Autres affections précisées dont l'origine se situe dans la période périnatale**
- P96.9 Affection dont l'origine se situe dans la période périnatale, sans précision**
Débilité congénitale SAI

CHAPITRE XVII

Malformations congénitales et anomalies chromosomiques (Q00-Q99)

A l'exclusion de : erreurs innées du métabolisme (E70-E90)

Ce chapitre comprend les groupes suivants :

Q00-Q07	Malformations congénitales du système nerveux
Q10-Q18	Malformations congénitales de l'oeil, de l'oreille, de la face et du cou
Q20-Q28	Malformations congénitales de l'appareil circulatoire
Q30-Q34	Malformations congénitales de l'appareil respiratoire
Q35-Q37	Fente labiale et fente palatine
Q38-Q45	Autres malformations congénitales de l'appareil digestif
Q50-Q56	Malformations congénitales des organes génitaux
Q60-Q64	Malformations congénitales de l'appareil urinaire
Q65-Q79	Malformations congénitales du système ostéo-articulaire et des muscles
Q80-Q89	Autres malformations congénitales
Q90-Q99	Anomalies chromosomiques, non classées ailleurs

Aunis p.103 :

Le chapitre XVII [...] contient les malformations congénitales et les anomalies chromosomiques dans leur ensemble, en dehors :

- de la surdité et de la surdi-mutité congénitales, classées dans le chapitre VIII (H90.- et H91.3),
- des troubles de l'odontogenèse et des anomalies dento-faciales classées dans le chapitre XI (K00, K07),
- des hernies congénitales de la paroi abdominales également classées dans le chapitre XI (K40-K46), à l'exception des hernies diaphragmatiques (Q79.0) et hiatales (Q40.1),
- du syndrome néphrotique congénital, classé en N04.

En sont également absentes des entités classées dans le chapitre IV : les troubles de l'hormonosynthèse thyroïdienne (E07.1), les anomalies génito-surréniennes (catégorie E25) et les anomalies du métabolisme (E70-E90).

Le chapitre XVII permet le codage des malformations congénitales et des anomalies chromosomiques quel que soit l'âge du patient au moment de la prise en charge.

Malformations congénitales du système nerveux (Q00-Q07)

Q00 Anencéphalie et malformations similaires

- Q00.0 **Anencéphalie**
Acéphalie
Acrânie
Anencéphalomyélie
Hémianencéphalie
Hémicéphalie
- Q00.1 **Cranio-rachischisis**
- Q00.2 **Iniencéphalie**

Q01 Encéphalocèle

Comprend : encéphalomyélocèle
hydro-encéphalocèle
hydroméningocèle crânienne
méningocèle cérébrale
méningo-encéphalocèle

A l'exclusion de : syndrome de Meckel-Gruber (Q61.9)

- Q01.0 **Encéphalocèle frontale**
- Q01.1 **Encéphalocèle naso-frontale**
- Q01.2 **Encéphalocèle occipitale**
- Q01.8 **Encéphalocèle d'autres localisations**
- Q01.9 **Encéphalocèle, sans précision**

Q02 Microcéphalie

Hydromicrocéphalie
Micro-encéphale

A l'exclusion de : syndrome de Meckel-Gruber (Q61.9)

Q03 Hydrocéphalie congénitale

Comprend : hydrocéphalie du nouveau-né

A l'exclusion de : hydrocéphalie :
• acquise (G91.-)
• avec spina bifida (Q05.0-Q05.4)
• due à toxoplasmose congénitale (P37.1)
syndrome d'Arnold-Chiari (Q07.0)

- Q03.0 **Malformations de l'aqueduc de Sylvius**
Anomalie de l'aqueduc de Sylvius
Obstruction congénitale de l'aqueduc de Sylvius
Sténose de l'aqueduc de Sylvius
- Q03.1 **Atrésie des fentes de Luschka et du foramen de Magendie**
Syndrome de Dandy-Walker
- Q03.8 **Autres hydrocéphalies congénitales**
- Q03.9 **Hydrocéphalie congénitale, sans précision**

Q04 Autres malformations congénitales de l'encéphale

A l'exclusion de : cyclopie (Q87.0)
macrocéphalie (Q75.3)

- Q04.0 **Malformations congénitales du corps calleux**
Agénésie du corps calleux
- Q04.1 **Arhinencéphalie**
- Q04.2 **Holoprosencéphalie**

- Q04.3 Autres anomalies localisées du développement de l'encéphale**
 Absence d'une partie de l'encéphale
 Agénésie d'une partie de l'encéphale
 Aplasie d'une partie de l'encéphale
 Hypoplasie d'une partie de l'encéphale
 Agyrie
 Hydranencéphalie
 Lissencéphalie
 Microgyrie
 Pachygyrie
A l'exclusion de : malformations congénitales du corps calleux (Q04.0)
- Q04.4 Dysplasie du septum et des voies optiques**
- Q04.5 Mégalencéphalie**
- Q04.6 Kystes cérébraux congénitaux**
 Porencéphalie
 Schizencéphalie
A l'exclusion de : kyste porencéphalique acquis (G93.0)
- Q04.8 Autres malformations congénitales précisées de l'encéphale**
 Macrogyrie
- Q04.9 Malformation congénitale de l'encéphale, sans précision**
 Anomalie congénitale SAI de l'encéphale
 Anomalies multiples congénitales SAI de l'encéphale
 Maladie ou lésion congénitale SAI de l'encéphale

Q05 Spina bifida

Comprend : hydroméningocèle (rachidienne)
 méningocèle (rachidienne)
 méningomyélocèle
 myélocèle
 myéломéningocèle
 rachischisis
 spina bifida (aperta) (kystique)
 syringomyélocèle
A l'exclusion de : spina bifida occulta (Q76.0)
 syndrome d'Arnold-Chiari (Q07.0)

- Q05.0 Spina bifida cervical, avec hydrocéphalie**
- Q05.1 Spina bifida thoracique, avec hydrocéphalie**
 Spina bifida :
 - dorsal avec hydrocéphalie
 - dorso-lombaire avec hydrocéphalie
- Q05.2 Spina bifida lombaire, avec hydrocéphalie**
 Spina bifida lombo-sacré avec hydrocéphalie
- Q05.3 Spina bifida sacré, avec hydrocéphalie**
- Q05.4 Spina bifida, avec hydrocéphalie, sans précision**
- Q05.5 Spina bifida cervical, sans hydrocéphalie**
- Q05.6 Spina bifida thoracique, sans hydrocéphalie**
 Spina bifida :
 - dorsal SAI
 - dorso-lombaire SAI
- Q05.7 Spina bifida lombaire, sans hydrocéphalie**
 Spina bifida lombo-sacré SAI
- Q05.8 Spina bifida sacré, sans hydrocéphalie**
- Q05.9 Spina bifida, sans précision**

Q06 Autres malformations congénitales de la moelle épinière

- Q06.0 Amyélie**

- Q06.1 Hypoplasie et dysplasie de la moelle épinière**
Atéomyélie
Myélatélie
Myélodysplasie de la moelle épinière
- Q06.2 Diastématomyélie**
- Q06.3 Autres malformations congénitales de la queue de cheval**
- Q06.4 Hydromyélie**
Hydrorachis
- Q06.8 Autres malformations congénitales précisées de la moelle épinière**
- Q06.9 Malformation congénitale de la moelle épinière, sans précision**
Anomalie congénitale SAI de la moelle épinière et des méninges
Maladie ou lésion congénitale SAI de la moelle épinière et des méninges

Q07 Autres malformations congénitales du système nerveux

A l'exclusion de : dysautonomie familiale [Riley-Day] (G90.1)
neurofibromatose (non maligne) (Q85.0)

- Q07.0 Syndrome d'Arnold-Chiari**
- Q07.8 Autres malformations congénitales précisées du système nerveux**
Agénésie d'un nerf
Anomalie d'un plexus nerveux
Mâchoire à clignement
Phénomène de Marcus Gunn
- Q07.9 Malformation congénitale du système nerveux, sans précision**
Anomalie congénitale SAI du système nerveux
Maladie ou lésion congénitale SAI du système nerveux

Malformations congénitales de l'oeil, de l'oreille, de la face et du cou (Q10-Q18)

A l'exclusion de : anomalie morphologique congénitale du rachis (Q67.5)
fente labiale et fente palatine (Q35-Q37)
malformation congénitale (de) : • glande : • parathyroïde (Q89.2)
• thyroïde (Q89.2)
• larynx (Q31.-)
• lèvre NCA (Q38.0)
• nez (Q30-)
• rachis cervical (Q05.0, Q05.5, Q76.0-Q76.4)

Q10 Malformations congénitales des paupières, de l'appareil lacrymal et de l'orbite

A l'exclusion de : cryptophtalmie SAI (Q11.2)
syndrome cryptophtalmique (Q87.0)

- Q10.0 Ptosis congénital**
- Q10.1 Ectropion congénital**
- Q10.2 Entropion congénital**
- Q10.3 Autres malformations congénitales des paupières**
Ablépharie
Absence ou agénésie de : • cils
• paupière
Blépharophimosis congénital
Colobome de la paupière
Malformation congénitale de la paupière SAI
Muscle oculaire surnuméraire
Paupière surnuméraire
- Q10.4 Absence et agénésie de l'appareil lacrymal**
Absence d'orifice lacrymal

- Q10.5 Sténose ou rétrécissement congénital du canal lacrymal
- Q10.6 Autres malformations congénitales de l'appareil lacrymal
Malformation congénitale de l'appareil lacrymal SAI
- Q10.7 Malformation congénitale de l'orbite

Q11 Anophtalmie, microphthalmie et macrophtalmie

- Q11.0 Oeil kystique
- Q11.1 Autres formes d'anophtalmie
Agénésie de l'oeil
Aplasia de l'oeil
- Q11.2 Microphthalmie
Cryptophtalmie SAI
Dysplasie de l'oeil
Hypoplasie de l'oeil
Oeil rudimentaire
A l'exclusion de : syndrome cryptophtalmique (Q87.0)
- Q11.3 Macrophtalmie
A l'exclusion de : macrophtalmie au cours d'un glaucome congénital (Q15.0)

Q12 Malformations congénitales du cristallin

- Q12.0 Cataracte congénitale
- Q12.1 Luxation congénitale du cristallin
- Q12.2 Colobome du cristallin
- Q12.3 Aphakie congénitale
- Q12.4 Sphérophakie
- Q12.8 Autres malformations congénitales du cristallin
- Q12.9 Malformation congénitale du cristallin, sans précision

Q13 Malformations congénitales de la chambre antérieure de l'oeil

- Q13.0 Colobome de l'iris
Colobome SAI
- Q13.1 Absence d'iris
Aniridie
- Q13.2 Autres malformations congénitales de l'iris
Anisocorie congénitale
Atrésie de la pupille
Corectopie
Ectopie pupillaire
Malformation congénitale de l'iris SAI
- Q13.3 Opacité congénitale de la cornée
- Q13.4 Autres malformations congénitales de la cornée
Anomalie de Peter
Malformation congénitale de la cornée SAI
Microcornée
- Q13.5 Sclérotique bleue
- Q13.8 Autres malformations congénitales de la chambre antérieure de l'oeil
Anomalie de Rieger
- Q13.9 Malformation congénitale de la chambre antérieure de l'oeil, sans précision

Q14 Malformations congénitales de la chambre postérieure de l'oeil

- Q14.0 Malformation congénitale du corps vitré
Opacité congénitale du corps vitré
- Q14.1 Malformation congénitale de la rétine
Anévrisme congénital de la rétine

- Q14.2 **Malformation congénitale de la papille optique**
Colobome congénital de la papille optique
- Q14.3 **Malformation congénitale de la choroïde**
- Q14.8 **Autres malformations congénitales de la chambre postérieure de l'oeil**
Colobome du fond de l'oeil
- Q14.9 **Malformation congénitale de la chambre postérieure de l'oeil, sans précision**

Q15 Autres malformations congénitales de l'oeil

A l'exclusion de : albinisme oculaire (E70.3)
nystagmus congénital (H55)
rétinite pigmentaire (H35.5)

- Q15.0 **Glaucome congénital**
Buphtalmie
Glaucome du nouveau-né
Hydrophthalmie
Kératoglobe congénital avec glaucome
Macrocornée ou mégalocornée avec glaucome
Macrophtalmie au cours d'un glaucome congénital
- Q15.8 **Autres malformations congénitales précisées de l'oeil**
- Q15.9 **Malformation congénitale de l'oeil, sans précision**
Anomalie congénitale SAI de l'oeil

Q16 Malformations congénitales de l'oreille avec atteinte de l'audition

A l'exclusion de : surdité congénitale (H90.-)

- Q16.0 **Absence congénitale du pavillon de l'oreille**
- Q16.1 **Absence, atrésie et rétrécissement congénitaux du conduit auditif (externe)**
Atrésie ou rétrécissement du méat auditif osseux
- Q16.2 **Absence de trompe d'Eustache**
- Q16.3 **Malformation congénitale des osselets**
Coalescence des osselets
- Q16.4 **Autres malformations congénitales de l'oreille moyenne**
Malformation congénitale de l'oreille moyenne SAI
- Q16.5 **Malformation congénitale de l'oreille interne**
Anomalie de :
 - labyrinthe membraneux
 - organe de Corti
- Q16.9 **Malformation congénitale de l'oreille avec atteinte de l'audition, sans précision**
Absence congénitale de l'oreille SAI

Q17 Autres malformations congénitales de l'oreille

A l'exclusion de : fistule préauriculaire (Q18.1)

- Q17.0 **Pavillon surnuméraire**
Appendice préauriculaire
Lobule surnuméraire
Oreille surnuméraire
Polyotie
Tragus accessoire
- Q17.1 **Macrotye**
- Q17.2 **Microtye**
- Q17.3 **Autres déformations de l'oreille**
Oreilles pointues
- Q17.4 **Anomalie de position de l'oreille**
Position basse de l'oreille
A l'exclusion de : pavillon cervical (Q18.2)
- Q17.5 **Oreilles proéminentes**
Oreille "chauve-souris"

Q17.8 Autres malformations congénitales précisées de l'oreille

Absence congénitale du lobe de l'oreille

Q17.9 Malformation congénitale de l'oreille, sans précision

Anomalie congénitale de l'oreille SAI

Q18 Autres malformations congénitales de la face et du cou

A l'exclusion de : affections classées en Q67.0-Q67.4
 anomalies dento-faciales [y compris les malocclusions] (K07.-)
 cyclopie (Q87.0)
 fente labiale et fente palatine (Q35-Q37)
 malformations congénitales des os du crâne et de la face (Q75.-)
 persistance du canal thyroïdienne (Q89.2)
 syndromes congénitaux malformatifs affectant l'aspect de la face (Q87.0)

Q18.0 Fissure, fistule et kyste d'origine branchiale

Q18.00 Kyste de la queue du sourcil

Q18.08 Autres fissures, fistules et kystes d'origine branchiale

Vestiges branchiaux

Q18.1 Fistule et kyste préauriculaires

Fistule (du) :

- cervico-auriculaire
- pavillon, congénitale

Fistule et kyste prétragien

Q18.2 Autres malformations d'origine branchiale

Malformations de la fente branchiale SAI

Otocéphalie

Pavillon cervical

Q18.3 Cou palmé

Pterygium colli

Q18.4 Macrostomie

Q18.5 Microstomie

Q18.6 Macrochéilie

Hypertrophie congénitale de la lèvre

Q18.7 Microchéilie

Q18.8 Autres malformations congénitales précisées de la face et du cou

Fistule médiane de la face et du cou

Kyste médian de la face et du cou

Sinus médian de la face et du cou

Q18.9 Malformation congénitale de la face et du cou, sans précision

Anomalie congénitale de la face et du cou SAI

Malformations congénitales de l'appareil circulatoire (Q20-Q28)

Q20 Malformations congénitales des cavités et des orifices cardiaques

A l'exclusion de : dextrocardie avec situs inversus (Q89.3)
 disposition auriculaire en miroir avec situs inversus (Q89.3)

Q20.0 Tronc artériel commun

Persistance du tronc artériel

Q20.1 Ventricule droit à double issue

Syndrome de Taussig-Bing

Q20.2 Ventricule gauche à double issue

Q20.3 Communication ventriculo-auriculaire discordante

Dextroposition de l'aorte

Transposition des gros vaisseaux (complète)

- Q20.4** **Ventricule à double issue**
Coeur triloculaire biauriculaire
Ventricule : • commun
 • unique
- Q20.5** **Communication auriculo-ventriculaire discordante**
Inversion ventriculaire
Transposition : • corrigée
 • gauche
- Q20.6** **Isomérisie des auricules cardiaques**
Isomérisie des auricules cardiaques avec asplénie ou polysplénie
- Q20.8** **Autres malformations congénitales des cavités et des orifices cardiaques**
- Q20.9** **Malformation congénitale des cavités et des orifices cardiaques, sans précision**

Q21 **Malformations congénitales des cloisons cardiaques**

A l'exclusion de : anomalie du septum cardiaque, acquise (I51.0)

- Q21.0** **Communication interventriculaire**
- Q21.1** **Communication interauriculaire**
Malformation du sinus : • coronaire
 • veineux
Perméabilité ou persistance de : • foramen ovale
 • ostium secundum (type II)
- Q21.2** **Communication auriculo-ventriculaire**
Canal auriculo-ventriculaire commun
Malformation des replis endocardiques
Persistance de l'ostium primum (type I)
- Q21.3** **Tétralogie de Fallot**
Communication interventriculaire avec sténose ou atrésie pulmonaire, dextroposition de l'aorte et hypertrophie du ventricule droit.
- Q21.4** **Communication aorto-pulmonaire**
Fistule aorto-pulmonaire
Malformation du septum aortique
- Q21.8** **Autres malformations congénitales des cloisons cardiaques**
Malformation cardiaque congénitale d'Eisenmenger
Pentalogie de Fallot
A l'exclusion de : complexe d'Eisenmenger (I27.8)
 syndrome d'Eisenmenger (I27.8)
- Q21.9** **Malformation congénitale d'une cloison cardiaque, sans précision**
Communication (cardiaque) SAI

Q22 **Malformations congénitales de la valve pulmonaire et de la valvule tricuspide**

- Q22.0** **Atrésie de la valve pulmonaire**
- Q22.1** **Sténose congénitale de la valve pulmonaire**
- Q22.2** **Insuffisance congénitale de la valve pulmonaire**
Reflux congénital au niveau de la valve pulmonaire
- Q22.3** **Autres malformations congénitales de la valve pulmonaire**
Malformation congénitale de la valve pulmonaire SAI
- Q22.4** **Sténose congénitale de la valvule tricuspide**
Atrésie de la valvule tricuspide
- Q22.5** **Maladie d'Ebstein**
- Q22.6** **Hypoplasie du coeur droit**
- Q22.8** **Autres malformations congénitales de la valvule tricuspide**
- Q22.9** **Malformation congénitale de la valvule tricuspide, sans précision**

Q23 Malformations congénitales des valvules aortique et mitrale

- Q23.0 Sténose congénitale de la valvule aortique**
 Atrésie aortique congénitale
 Sténose aortique congénitale
A l'exclusion de : au cours d'hypoplasie du coeur gauche (Q23.4)
 sténose sous-aortique congénitale (Q24.4)
- Q23.1 Insuffisance congénitale de la valvule aortique**
 Insuffisance aortique congénitale
 Valvule aortique bicuspidie
- Q23.2 Sténose mitrale congénitale**
 Atrésie mitrale congénitale
- Q23.3 Insuffisance mitrale congénitale**
- Q23.4 Hypoplasie du coeur gauche**
 Atrésie ou hypoplasie marquée de l'orifice ou de la valvule aortique, associée à une hypoplasie de l'aorte ascendante et à un défaut de développement du ventricule gauche (avec sténose ou atrésie de la valvule mitrale).
- Q23.8 Autres malformations congénitales des valvules aortique et mitrale**
- Q23.9 Malformation congénitale des valvules aortique et mitrale, sans précision**

Q24 Autres malformations congénitales cardiaques

- A l'exclusion de :* fibroélastose endocardique (I42.4)
- Q24.0 Dextrocardie**
A l'exclusion de : dextrocardie avec situs inversus (Q89.3)
 disposition auriculaire en miroir avec situs inversus (Q89.3)
 isomérisme des auricules cardiaques (avec asplénie ou polysplénie) (Q20.6)
- Q24.1 Lévo-cardie**
 Coeur situé dans l'hémithorax gauche avec apex pointant à gauche, avec situs inversus des autres viscères et anomalie cardiaque ou correction d'une transposition des gros vaisseaux
- Q24.2 Coeur triatrial**
- Q24.3 Sténose de l'infundibulum pulmonaire**
- Q24.4 Sténose sous-aortique congénitale**
- Q24.5 Malformation des vaisseaux coronaires**
 Anévrisme congénital coronaire (artère)
- Q24.6 Bloc congénital du coeur**
- Q24.8 Autres malformations cardiaques congénitales précisées**
 Diverticule congénital du ventricule gauche
 Malformation congénitale du : • myocarde
 • péricarde
 Malposition du coeur
 Syndrome de Uhl
- Q24.9 Malformation cardiaque congénitale, sans précision**
 Anomalie cardiaque congénitale SAI
 Cardiopathie congénitale SAI

Q25 Malformations congénitales des gros vaisseaux

- Q25.0 Perméabilité du canal artériel**
 Perméabilité du canal de Botal
 Persistance du canal artériel
- Q25.1 Coarctation de l'aorte**
 Coarctation de l'isthme aortique (avant le canal) (après le canal)
- Q25.2 Atrésie de l'aorte**
- Q25.3 Sténose de l'aorte**
 Sténose aortique supra-valvulaire
A l'exclusion de : sténose aortique congénitale (Q23.0)

- Q25.4 Autres malformations congénitales de l'aorte**
Absence de l'aorte
Anévrisme congénital de l'aorte
Dilatation congénitale de l'aorte
Aplasia de l'aorte
Anévrisme du sinus de Valsalva (rompu)
Double arc aortique [anneau vasculaire de l'aorte]
Hypoplasie de l'aorte
Persistance de :
 - arc aortique droit
 - convolution de l'arc aortique*A l'exclusion de :* hypoplasie aortique associée à une hypoplasie du coeur gauche (Q23.4)
- Q25.5 Atrésie de l'artère pulmonaire**
- Q25.6 Sténose de l'artère pulmonaire**
- Q25.7 Autres malformations congénitales de l'artère pulmonaire**
Agénésie de l'artère pulmonaire
Anévrisme congénital de l'artère pulmonaire
Anomalie de l'artère pulmonaire
Hypoplasie de l'artère pulmonaire
Anévrisme pulmonaire artério-veineux
Artère pulmonaire aberrante
- Q25.8 Autres malformations congénitales des gros vaisseaux**
- Q25.9 Malformation congénitale des gros vaisseaux, sans précision**

Q26 Malformations congénitales des grandes veines

- Q26.0 Sténose congénitale de la veine cave**
Sténose congénitale de la veine cave (inférieure) (supérieure)
- Q26.1 Persistance de la veine cave supérieure gauche**
- Q26.2 Retour veineux pulmonaire anormal total**
- Q26.3 Retour veineux pulmonaire anormal partiel**
- Q26.4 Retour veineux pulmonaire anormal, sans précision**
- Q26.5 Retour veineux portal anormal**
- Q26.6 Fistule entre la veine porte et l'artère hépatique**
- Q26.8 Autres malformations congénitales des grandes veines**
Absence de veine cave (inférieure) (supérieure)
Continuation de la veine cave inférieure dans la veine azygos
Persistance de la veine cardinale postérieure gauche
Syndrome du cimenterre
- Q26.9 Malformation congénitale d'une grande veine, sans précision**
Anomalie de la veine cave (inférieure) (supérieure) SAI

Q27 Autres malformations congénitales de l'appareil circulatoire périphérique

- A l'exclusion de :*
anévrisme congénital de la rétine (Q14.1)
anomalies de :
 - artère pulmonaire (Q25.5-Q25.7)
 - vaisseaux cérébraux et précérébraux (Q28.0-Q28.3)
 - vaisseaux coronaires (Q24.5)
hémangiome et lymphangiome (D18.-)
- Q27.0 Absence congénitale et hypoplasie de l'artère ombilicale**
Artère ombilicale unique
- Q27.1 Sténose congénitale de l'artère rénale**
- Q27.2 Autres malformations congénitales de l'artère rénale**
Artères rénales multiples
Malformation congénitale de l'artère rénale SAI
- Q27.3 Malformation artérioveineuse périphérique**
Anévrisme artério-veineux
A l'exclusion de : anévrisme artério-veineux acquis (I77.0)

- Q27.4** Phlébectasie congénitale
- Q27.8** **Autres malformations congénitales précisées de l'appareil circulatoire périphérique**
Absence d'une artère ou d'une veine NCA
Atrésie d'une artère ou d'une veine NCA
Anévrisme (périphérique) congénital
Rétrécissement artériel congénital
Varice congénitale
Artère sous-clavière aberrante
- Q27.9** **Malformation congénitale de l'appareil circulatoire périphérique, sans précision**
Anomalie artérielle ou veineuse SAI

Q28 **Autres malformations congénitales de l'appareil circulatoire**

- A l'exclusion de :* anévrisme congénital:
 - SAI (Q27.8)
 - coronaire (Q24.5)
 - périphérique (Q27.8)
 - pulmonaire (Q25.7)
 - rétinien (Q14.1)
 rupture de malformation (de) :
 - cérébrale (artérioveineuse) (I60.8)
 - vaisseaux précérébraux (I72.-)

- Q28.0** **Malformation artérioveineuse de vaisseaux précérébraux**
Anévrisme artério-veineux précérébral congénital (non rompu)
- Q28.1** **Autres malformations des vaisseaux précérébraux**
Anévrisme précérébral congénital (non rompu)
Malformation congénitale des vaisseaux précérébraux SAI
- Q28.2** **Malformation artérioveineuse des vaisseaux cérébraux**
Anévrisme artério-veineux cérébral congénital (non rompu)
Malformation artérioveineuse du cerveau SAI
- Q28.3** **Autres malformations des vaisseaux cérébraux**
Anévrisme cérébral congénital (non rompu)
Malformation congénitale des vaisseaux cérébraux SAI
- Q28.8** **Autres malformations congénitales précisées de l'appareil circulatoire**
Anévrisme congénital, localisation précisée NCA
- Q28.9** **Malformation congénitale de l'appareil circulatoire, sans précision**

Malformations congénitales de l'appareil respiratoire (Q30-Q34)

Q30 **Malformations congénitales du nez**

A l'exclusion de : déviation congénitale de la cloison nasale (Q67.4)

- Q30.0** **Atrésie des choanes**
Atrésie d'un orifice nasal (antérieur) (postérieur)
Sténose congénitale d'un orifice nasal (antérieur) (postérieur)
- Q30.1** **Agénésie et hypoplasie du nez**
Absence congénitale du nez
- Q30.2** **Fissure, échancrure et fente nasales**
- Q30.3** **Perforation congénitale de la cloison nasale**
- Q30.8** **Autres malformations congénitales du nez**
Anomalie congénitale de la paroi des sinus de la face
Nez surnuméraire
- Q30.9** **Malformation congénitale du nez, sans précision**

Q31 Malformations congénitales du larynx

- Q31.0 Ptérygion du larynx**
Ptérygion du larynx :
 - SAI
 - glottique
 - sous-glottique
- Q31.1 Sténose sous-glottique congénitale**
- Q31.2 Hypoplasie du larynx**
- Q31.3 Laryngocèle**
- Q31.5 Laryngomalacie congénitale**
- Q31.8 Autres malformations congénitales du larynx**
Absence de cartilage cricoïde, de l'épiglotte, de la glotte, du larynx ou du cartilage thyroïdien
Agénésie de cartilage cricoïde, de l'épiglotte, de la glotte, du larynx ou du cartilage thyroïdien
Atrésie de cartilage cricoïde, de l'épiglotte, de la glotte, du larynx ou du cartilage thyroïdien
Fissure (de) :
 - cartilage thyroïdien
 - épiglotte
 - postérieure du cartilage cricoïdeSténose congénitale du larynx NCA
- Q31.9 Malformation congénitale du larynx, sans précision**

Q32 Malformations congénitales de la trachée et des bronches

A l'exclusion de : bronchiectasie congénitale (Q33.4)

- Q32.0 Trachéomalacie congénitale**
- Q32.1 Autres malformations congénitales de la trachée**
Anomalie du cartilage trachéal
Atrésie de la trachée
Dilatation congénitale de la trachée
Malformation congénitale de la trachée
Sténose congénitale de la trachée
Trachéocèle congénitale
- Q32.2 Bronchomalacie congénitale**
- Q32.3 Sténose bronchique congénitale**
- Q32.4 Autres malformations congénitales des bronches**
Absence des bronches
Agénésie des bronches
Atrésie des bronches
Malformation congénitale SAI
Diverticule bronchique

Q33 Malformations congénitales du poumon

- Q33.0 Poumon kystique congénital**
Maladie :
 - kystique congénitale du poumon
 - polykystique congénitale du poumonPoumon en nid d'abeille, congénital
A l'exclusion de : affection kystique pulmonaire, acquise ou sans précision (J98.4)
- Q33.1 Lobe pulmonaire surnuméraire**
- Q33.2 Séquestration pulmonaire**
- Q33.3 Agénésie du poumon**
Absence de poumon (lobe)
- Q33.4 Bronchectasie congénitale**
- Q33.5 Tissu ectopique intrapulmonaire**
- Q33.6 Hypoplasie et dysplasie du poumon**
A l'exclusion de : hypoplasie pulmonaire associée à une brièveté de la gestation (P28.0)
- Q33.8 Autres malformations congénitales du poumon**
- Q33.9 Malformation congénitale du poumon, sans précision**

Q34 Autres malformations congénitales de l'appareil respiratoire

- Q34.0 Anomalie de la plèvre
- Q34.1 Kyste congénital du médiastin
- Q34.8 Autres malformations congénitales précisées de l'appareil respiratoire
Atrésie du rhino-pharynx
- Q34.9 Malformation congénitale de l'appareil respiratoire, sans précision**
Absence congénitale d'organes respiratoires
Anomalie SAI congénitale d'organes respiratoires

Fente labiale et fente palatine (Q35-Q37)

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (Q30.2) pour identifier les malformations du nez associées.
A l'exclusion de : syndrome de Pierre Robin (Q87.0)

Q35 Fente palatine

Comprend : fissure du palais palatoschisis
A l'exclusion de : fente labio-palatine (Q37.-)

- Q35.1 **Fente de la voûte du palais**
Fente de la voûte palatine SAI
- Q35.3 **Fente du voile du palais**
Fente du voile du palais SAI
- Q35.5 **Fente de la voûte et du voile du palais**
Fente de la voûte et du voile du palais SAI
- Q35.7 **Fente de la luette**
- Q35.9 **Fente du palais, sans précision**
Fente du palais SAI

Q36 Fente labiale

Comprend : bec-de-lièvre cheiloschisis fissure labiale congénitale
A l'exclusion de : fente labio-palatine (Q37.-)

- Q36.0 **Fente labiale bilatérale**
- Q36.1 **Fente labiale médiane**
- Q36.9 **Fente labiale unilatérale**
Fente labiale SAI

Q37 Fente labio-palatine

- Q37.0 **Fente labiale bilatérale avec fente de la voûte du palais**
- Q37.1 **Fente labiale unilatérale avec fente de la voûte du palais**
Fente labiale avec fente de la voûte du palais SAI
- Q37.2 **Fente labiale bilatérale avec fente du voile du palais**
- Q37.3 **Fente labiale unilatérale avec fente du voile du palais**
Fente labiale avec fente du voile du palais SAI
- Q37.4 **Fente labiale bilatérale avec fente du voile et de la voûte du palais**
- Q37.5 **Fente labiale unilatérale avec fente du voile et de la voûte du palais**
Fente labiale avec fente du voile et de la voûte du palais SAI
- Q37.8 **Fente labiale bilatérale avec fente palatine, sans précision**
- Q37.9 **Fente labiale unilatérale avec fente palatine, sans précision**
Fente labio-palatine SAI

- Q39.6 **Diverticule de l'oesophage**
Poche oesophagienne
- Q39.8 **Autres malformations congénitales de l'oesophage**
Absence de l'oesophage
Dédoublage de l'oesophage
Déplacement congénital de l'oesophage
- Q39.9 **Malformation congénitale de l'oesophage, sans précision**

Q40 Autres malformations congénitales des voies digestives supérieures

- Q40.0 **Sténose hypertrophique congénitale du pylore**
Constriction congénital(e) ou infantile du pylore
Hypertrophie congénital(e) ou infantile du pylore
Rétrécissement congénital(e) ou infantile du pylore
Spasme congénital(e) ou infantile du pylore
Sténose congénital(e) ou infantile du pylore
- Q40.1 **Hernie hiatale congénitale**
Glissement du cardia à travers le hiatus oesophagien
A l'exclusion de : hernie diaphragmatique congénitale (Q79.0)
- Q40.2 **Autres malformations congénitales précisées de l'estomac**
Dédoublage de l'estomac
Déplacement congénital de l'estomac
Diverticule congénital de l'estomac
Estomac en sablier, congénital
Mégalogastrie
Microgastrie
- Q40.3 **Malformation congénitale de l'estomac, sans précision**
- Q40.8 **Autres malformations congénitales précisées des voies digestives supérieures**
- Q40.9 **Malformation congénitale des voies digestives supérieures, sans précision**
Anomalie congénitale SAI des voies digestives supérieures

Q41 Absence, atrésie et sténose congénitales de l'intestin grêle

Comprend : obstruction, occlusion et rétrécissement congénitaux de l'intestin grêle ou de l'intestin SAI
A l'exclusion de : iléus méconial (E84.1)

- Q41.0 **Absence, atrésie et sténose congénitales du duodénum**
- Q41.1 **Absence, atrésie et sténose congénitales du jéjunum**
Imperforation du jéjunum
Syndrome de la pelure de pomme
- Q41.2 **Absence, atrésie et sténose congénitales de l'iléon**
- Q41.8 **Absence, atrésie et sténose congénitales d'autres localisations précisées de l'intestin grêle**
- Q41.9 **Absence, atrésie et sténose congénitales de l'intestin grêle, sans précision de localisation**
Absence, atrésie et sténose congénitales de l'intestin SAI

Q42 Absence, atrésie et sténose congénitales du côlon

Comprend : occlusion, obstruction et rétrécissement congénitaux du côlon

- Q42.0 **Absence, atrésie et sténose congénitales du rectum, avec fistule**
- Q42.1 **Absence, atrésie et sténose congénitales du rectum, sans fistule**
Imperforation du rectum
- Q42.2 **Absence, atrésie et sténose congénitales de l'anus, avec fistule**
- Q42.3 **Absence, atrésie et sténose congénitales de l'anus, sans fistule**
Imperforation anale
- Q42.8 **Absence, atrésie et sténose congénitales d'autres localisations du côlon**
- Q42.9 **Absence, atrésie et sténose congénitales du côlon, sans précision de localisation**

Q43 Autres malformations congénitales de l'intestin

- Q43.0 Diverticule de Meckel**
 Persistance du canal :
 - omphalo-mésentérique
 - vitellin
- Q43.1 Maladie de Hirschsprung**
 Aganglionose
 Mégacôlon congénital (sans ganglion)
- Q43.2 Autres anomalies fonctionnelles congénitales du côlon**
 Dilatation congénitale du côlon
- Q43.3 Malformations congénitales de fixation de l'intestin**
 Adhérences [brides] congénitales :
 - épiploïques anormales
 - péritonéales
 Malrotation du côlon
 Membrane de Jackson
 Mésentère universel
 Rotation :
 - absente du caecum et du côlon
 - incomplète du caecum et du côlon
 - insuffisante du caecum et du côlon
- Q43.4 Duplication de l'intestin**
- Q43.5 Ectopie de l'anus**
- Q43.6 Fistule congénitale du rectum et de l'anus**
A l'exclusion de : avec absence, atrésie et sténose (Q42.0, Q42.2)
 fistule congénitale :
 - recto-urétrale (Q64.7)
 - recto-vaginale (Q52.2)
 fistule ou sinus pilonidal (L05.-)
- Q43.7 Persistance du cloaque**
 Cloaque SAI
- Q43.8 Autres malformations congénitales précisées de l'intestin**
 Diverticule congénital de l'intestin
 Diverticulite congénitale du côlon
 Dolichocôlon
 Méga-appendice
 Mégaduodénum
 Microcôlon
 Syndrome de l'anse borgne, congénital
 Transposition de :
 - appendice
 - côlon
 - intestin
- Q43.9 Malformation congénitale de l'intestin, sans précision**

Q44 Malformations congénitales de la vésicule biliaire, des voies biliaires et du foie

- Q44.0 Agénésie, aplasie et hypoplasie de la vésicule biliaire**
 Absence congénitale de la vésicule biliaire
- Q44.1 Autres malformations congénitales de la vésicule biliaire**
 Malformation congénitale de la vésicule biliaire SAI
 Vésicule biliaire intrahépatique
- Q44.2 Atrésie des voies biliaires**
- Q44.3 Sténose et rétrécissement congénitaux des voies biliaires**
- Q44.4 Kyste du cholédoque**
- Q44.5 Autres malformations congénitales des voies biliaires**
 Canal hépatique surnuméraire
 Duplication du canal :
 - biliaire
 - cystique
 Malformation congénitale des voies biliaires SAI

- Q44.6 Maladie kystique du foie**
 Maladie fibrokystique du foie
- Q44.7 Autres malformations congénitales du foie**
 Absence de foie congénitale
 Hépatomégalie congénitale
 Malformation du foie SAI congénitale
 Foie surnuméraire congénital
 Syndrome d'Alagille congénital

Q45 Autres malformations congénitales de l'appareil digestif

A l'exclusion de : hernie : • diaphragmatique congénitale (Q79.0)
 • hiatale congénitale (Q40.1)

- Q45.0 Agénésie, aplasie et hypoplasie du pancréas**
 Absence congénitale du pancréas
- Q45.1 Pancréas annulaire**
- Q45.2 Kyste pancréatique congénital**
- Q45.3 Autres malformations congénitales du pancréas et du canal pancréatique**
 Malformation congénitale du pancréas et du canal pancréatique SAI
 Pancréas surnuméraire
A l'exclusion de : diabète sucré : • congénital (E10.-)
 • néonatal (P70.2)
 maladie fibrokystique du pancréas (E84.-)
- Q45.8 Autres malformations congénitales précisées de l'appareil digestif**
 Absence (complète) (partielle) des voies digestives SAI
 Duplication des organes digestifs SAI
 Malposition congénitale des organes digestifs SAI
- Q45.9 Malformation congénitale de l'appareil digestif, sans précision**
 Anomalie congénitale SAI de l'appareil digestif

Malformations congénitales des organes génitaux (Q50-Q56)

A l'exclusion de : syndrome de résistance aux androgènes (E34.5)
 syndromes associés à des anomalies du nombre et de la forme des chromosomes (Q90-Q99)
 testicule féminisant (E34.5)

Q50 Malformations congénitales des ovaires, des trompes de Fallope et des ligaments larges

- Q50.0 Absence congénitale d'ovaire(s)**
A l'exclusion de : syndrome de Turner (Q96.-)
- Q50.1 Kyste ovarien au cours du développement**
- Q50.2 Torsion congénitale de l'ovaire**
- Q50.3 Autres malformations congénitales de l'ovaire**
 Aplasie ovarienne
 Malformation congénitale de l'ovaire SAI
 Ovaire surnuméraire
- Q50.4 Kyste embryonnaire de la trompe de Fallope**
 Kyste de la frange ovarienne
- Q50.5 Kyste embryonnaire du ligament large**
 Kyste (de) : • canal de Gartner
 • épooophoron
 • paraovarien

- Q50.6** **Autres malformations congénitales des trompes de Fallope et des ligaments larges**
Absence de la trompe de Fallope ou du ligament large
Atrésie de la trompe de Fallope ou du ligament large
Présence en surnombre de la trompe de Fallope ou du ligament large
Malformation congénitale de la trompe de Fallope ou du ligament large SAI

Q51 **Malformations congénitales de l'utérus et du col de l'utérus**

- Q51.0** **Agénésie et aplasie de l'utérus**
Absence congénitale de l'utérus
- Q51.1** **Utérus double avec duplication du col et du vagin**
- Q51.2** **Autres duplications de l'utérus**
Utérus double SAI
- Q51.3** **Utérus bicorne**
- Q51.4** **Utérus unicorne**
- Q51.5** **Agénésie et aplasie du col de l'utérus**
Absence congénitale du col de l'utérus
- Q51.6** **Kyste embryonnaire du col de l'utérus**
- Q51.7** **Fistule congénitale utéro-digestive et utéro-urinaire**
- Q51.8** **Autres malformations congénitales de l'utérus et du col de l'utérus**
Hypoplasie de l'utérus et du col de l'utérus
- Q51.9** **Malformation congénitale de l'utérus et du col de l'utérus, sans précision**

Q52 **Autres malformations congénitales des organes génitaux de la femme**

- Q52.0** **Absence congénitale de vagin**
- Q52.1** **Dédoublement du vagin**
Vagin cloisonné
A l'exclusion de : dédoublement du vagin avec utérus double et duplication du col (Q51.1)
- Q52.2** **Fistule recto-vaginale congénitale**
A l'exclusion de : cloaque (Q43.7)
- Q52.3** **Imperforation de l'hymen**
- Q52.4** **Autres malformations congénitales du vagin**
Kyste (du) : • canal de Nüeck, congénital
 • embryonnaire vaginal
Malformation congénitale du vagin SAI
- Q52.5** **Fusion de la vulve**
- Q52.6** **Malformation congénitale du clitoris**
- Q52.7** **Autres malformations congénitales de la vulve**
Absence congénitale de la vulve
Kyste congénital de la vulve
Malformation SAI congénitale de la vulve
- Q52.8** **Autres malformations congénitales précisées des organes génitaux de la femme**
- Q52.9** **Malformation congénitale des organes génitaux de la femme, sans précision**

Q53 **Cryptorchidie**

Aunis p.105 : une cryptorchidie correspond à une insuffisance de migration de la glande dans son trajet normal, l'abaissement par traction manuelle étant impossible. L'ectopie vraie correspond à une erreur de migration de la glande, le testicule siégeant en dehors du trajet normale de migration.

- Q53.0** **Testicule en situation anormale**
Ectopie testiculaire unilatérale ou bilatérale
- Q53.1** **Cryptorchidie unilatérale**
- Q53.2** **Cryptorchidie bilatérale**
- Q53.9** **Cryptorchidie, sans précision**
Cryptorchidie SAI

Q54 Hypospadias

A l'exclusion de : épispadias (Q64.0)

- Q54.0 **Hypospadias balanique**
Hypospadias :
 - coronal
 - glandulaire
- Q54.1 **Hypospadias pénien**
- Q54.2 **Hypospadias pénoscrotal**
- Q54.3 **Hypospadias périnéal**
- Q54.4 **Chordée congénitale**
- Q54.8 **Autres hypospadias**
- Q54.9 **Hypospadias, sans précision**

Q55 Autres malformations congénitales des organes génitaux de l'homme

A l'exclusion de : hydrocèle congénitale (P83.5)

hypospadias (Q54.-)

- Q55.0 **Absence et aplasie du testicule**
Monorchidie
- Q55.1 **Hypoplasie du (des) testicule(s) et du scrotum**
Fusion des testicules
- Q55.2 **Autres malformations congénitales du (des) testicule(s) et du scrotum**
Malformation congénitale du (des) testicule(s) et du scrotum SAI
Migration du testicule Polyorchidie Testicule rétractile
- Q55.3 **Atrésie du canal déférent**
- Q55.4 **Autres malformations congénitales du canal déférent, de l'épididyme, des vésicules séminales et de la prostate**
Absence ou aplasie de :
 - cordon spermatique
 - prostate
 Malformation congénitale du canal déférent, de l'épididyme, des vésicules séminales et de la prostate SAI
- Q55.5 **Absence et aplasie congénitales du pénis**
- Q55.6 **Autres malformations congénitales du pénis**
Courbure du pénis (latérale)
Hypoplasie du pénis
Malformation congénitale du pénis SAI
- Q55.8 **Autres malformations congénitales précisées des organes génitaux de l'homme**
- Q55.9 **Malformation congénitale des organes génitaux de l'homme, sans précision**
Anomalie congénitale SAI des organes génitaux de l'homme

Q56 Non-différenciation sexuelle et pseudo-hermaphrodisme

A l'exclusion de : pseudo-hermaphrodisme :

- avec anomalie chromosomique précisée (Q96-Q99)
- féminin, avec hyperadrénocorticisme (E25.-)
- masculin, avec résistance aux androgènes (E34.5)

- Q56.0 **Hermaphrodisme, non classé ailleurs**
Ovotestis
- Q56.1 **Pseudo-hermaphrodisme masculin, non classé ailleurs**
Pseudo-hermaphrodisme masculin SAI
- Q56.2 **Pseudo-hermaphrodisme féminin, non classé ailleurs**
Pseudo-hermaphrodisme féminin SAI
- Q56.3 **Pseudo-hermaphrodisme, sans précision**
- Q56.4 **Sexe indéterminé, sans précision**
Ambiguïté des organes génitaux

Malformations congénitales de l'appareil urinaire (Q60-Q64)

Q60 Agénésie rénale et autres défauts de développement rénal

Comprend : absence congénitale de rein(s)
atrophie rénale :

- congénitale
- infantile

- Q60.0 Agénésie rénale, unilatérale
- Q60.1 Agénésie rénale, bilatérale
- Q60.2 Agénésie rénale, sans précision
- Q60.3 Hypoplasie rénale unilatérale
- Q60.4 Hypoplasie rénale bilatérale
- Q60.5 Hypoplasie rénale, sans précision
- Q60.6 Syndrome de Potter

Q61 Maladies kystiques du rein

A l'exclusion de : kyste acquis du rein (N28.1)
syndrome de Potter (Q60.6)

- Q61.0 Kyste congénital unique du rein
Kyste du rein (congénital) (unique)
- Q61.1 Rein polykystique, autosomique récessif
Rein polykystique, type infantile
- Q61.2 Rein polykystique, autosomique dominant
Rein polykystique, type adulte
- Q61.3 Rein polykystique, sans précision
Polykystose rénale
- Q61.4 Dysplasie rénale
- Q61.5 Kyste médullaire du rein
Rein en éponge SAI
- Q61.8 Autres maladies kystiques du rein
Dégénérescence ou maladie fibrokystique du rein
Rein fibrokystique
- Q61.9 Maladie kystique du rein, sans précision
Syndrome de Meckel-Gruber

Q62 Anomalies congénitales obstructives du bassine et malformations congénitales de l'uretère

- Q62.0 Hydronéphrose congénitale
- Q62.1 Atrésie et sténose de l'uretère
Imperméabilité de l'uretère
Occlusion congénitale de :
 - jonction pyélo-urétérale
 - orifice vésico-urétéral
 - uretère
- Q62.2 Méga-uretère congénital
Dilatation congénitale de l'uretère
- Q62.3 Autres anomalies obstructives du bassin et de l'uretère
Urétérocèle congénitale
- Q62.4 Agénésie de l'uretère
Absence d'uretère
- Q62.5 Duplication de l'uretère
Uretère :
 - double
 - surnuméraire

- Q62.6 Malposition de l'uretère**
 Déplacement de l'uretère ou de l'orifice urétéral
 Déviation de l'uretère ou de l'orifice urétéral
 Ectopie de l'uretère ou de l'orifice urétéral
 Implantation anormale de l'uretère ou de l'orifice urétéral
- Q62.7 Reflux vésico-urétéro-rénal congénital**
- Q62.8 Autres malformations congénitales de l'uretère**
 Anomalie de l'uretère SAI

Q63 Autres malformations congénitales du rein

A l'exclusion de : syndrome néphrotique congénital (N04.-)

- Q63.0 Rein surnuméraire**
- Q63.1 Rein lobulé, soudé et en fer à cheval**
- Q63.2 Rein ectopique**
 Déplacement congénital du rein
 Malrotation du rein
- Q63.3 Rein hyperplasique et géant**
- Q63.8 Autres malformations congénitales précisées du rein**
 Lithiase rénale congénitale
- Q63.9 Malformation congénitale du rein, sans précision**

Q64 Autres malformations congénitales de l'appareil urinaire

- Q64.0 Épispadias**
A l'exclusion de : hypospadias (Q54.-)
- Q64.1 Exstrophie vésicale**
 Ectopie vésicale
 Extroversion de la vessie
- Q64.2 Valvules urétrales postérieures congénitales**
- Q64.3 Autre formes d'atrésie et de sténose de l'urètre et du col de la vessie**
 Imperméabilité de l'urètre
 Occlusion du col de la vessie congénitale
 Rétrécissement congénital de : • méat urinaire
 • office vésico-urétral
 • urètre
- Q64.4 Malformation de l'ouraque**
 Kyste de l'ouraque
 Persistance de l'ouraque
 Prolapsus de l'ouraque
- Q64.5 Absence congénitale de la vessie et de l'urètre**
- Q64.6 Diverticule congénital de la vessie**
- Q64.7 Autres malformations congénitales de la vessie et de l'urètre**
 Fistule recto-urétrale congénitale
 Hernie congénitale de la vessie
 Malformation congénitale de la vessie ou de l'urètre SAI
 Méat urinaire double
 Prolapsus congénital de : • méat urinaire
 • urètre
 • vessie (muqueuse)
- Urètre double
 Urètre surnuméraire
 Vessie surnuméraire
- Q64.8 Autres malformations congénitales précisées de l'appareil urinaire**
- Q64.9 Malformation congénitale de l'appareil urinaire, sans précision**
 Anomalie congénitale SAI de l'appareil urinaire

Malformations congénitales du système ostéo-articulaire et des muscles (Q65-Q79)

Q65 Anomalies morphologiques congénitales de la hanche

A l'exclusion de : hanche "à ressort" (R29.4)

- Q65.0 Luxation congénitale de la hanche, unilatérale
- Q65.1 Luxation congénitale de la hanche, bilatérale
- Q65.2 Luxation congénitale de la hanche, sans précision
- Q65.3 Subluxation congénitale de la hanche, unilatérale
- Q65.4 Subluxation congénitale de la hanche, bilatérale
- Q65.5 Subluxation congénitale de la hanche, sans précision
- Q65.6 Hanche instable
 - Hanche :
 - luxable
 - subluxable
- Q65.8 **Autres malformations congénitales de la hanche**
 - Antéverson du col du fémur
 - Coxa :
 - valga congénitale
 - vara congénitale
 - Dysplasie acétabulaire congénitale
- Q65.9 **Malformation congénitale de la hanche, sans précision**

Q66 Anomalies morphologiques congénitales du pied

A l'exclusion de : déformations en :

- valgus, acquises (M21.0)
- varus, acquises (M21.1)

malformations du pied avec raccourcissement (Q72.-)

- Q66.0 Pied bot varus équin
- Q66.1 Pied bot talus varus
- Q66.2 Metatarsus varus
- Q66.3 **Autres anomalies morphologiques congénitales du pied en varus**
 - Hallux varus congénital
- Q66.4 Pied bot talus valgus
- Q66.5 **Pied plat congénital**
 - Pied plat spastique (valgus)
- Q66.6 **Autres anomalies morphologiques congénitales du pied en valgus**
 - Metatarsus valgus
- Q66.7 **Pied creux**
- Q66.8 **Autres anomalies morphologiques congénitales du pied**
 - Astragale vertical
 - Coalescence tarsale
 - Orteil en marteau, congénital
 - Pied bot :
 - SAI
 - asymétrique
- Q66.9 **Anomalie morphologique congénitale du pied, sans précision**

Q67 Anomalies morphologiques congénitales de la tête, de la face, du rachis et du thorax

A l'exclusion de : syndrome(s) (de) :

- congénitaux malformatifs classés en Q87.-
- Potter (Q60.6)

- Q67.0 **Asymétrie faciale**
- Q67.1 **Anomalie morphologique faciale par compression**
- Q67.2 **Dolichocéphalie**
- Q67.3 **Plagiocéphalie**

- Q67.4** **Autres anomalies morphologiques congénitales du crâne, de la face et de la mâchoire**
 Atrophie ou hypertrophie hémifaciale
 Dépressions des os du crâne
 Déviation congénitale de la cloison nasale
 Écrasement ou déviation congénital(e) du nez
A l'exclusion de : anomalies dento-faciales [y compris les malocclusions] (K07.-)
 nez en selle dû à la syphilis (A50.5)
- Q67.5** **Anomalie morphologique congénitale du rachis**
 Scoliose congénitale : • SAI
 • posturale
A l'exclusion de : scoliose : • due à une malformation osseuse congénitale (Q76.3)
 • idiopathique infantile (M41.0)
- Q67.6** **Thorax en entonnoir, congénital**
- Q67.7** **Thorax en carène, congénital**
 Thorax en bréchet, congénital
- Q67.8** **Autres anomalies morphologiques congénitales du thorax**
 Anomalie morphologique congénitale de la paroi thoracique SAI

Q68

Autres anomalies morphologiques congénitales ostéo-articulaires et des muscles

A l'exclusion de : malformations de membre(s) avec raccourcissement (Q71-Q73)

- Q68.0** **Anomalie morphologique congénitale des muscles sterno-cléido-mastoïdiens**
 Contracture du muscle sterno-cléido-mastoïdien
 Torticolis congénital (sterno-mastoïdien)
 Tuméfaction sterno-mastoïdienne (congénitale)
- Q68.1** **Anomalie morphologique congénitale de la main**
 Hippocratisme digital congénital
 Main en bêche (congénitale)
- Q68.2** **Anomalie morphologique congénitale du genou**
 Genu recurvatum congénital
 Luxation congénitale du genou
- Q68.3** **Incurvation congénitale du fémur**
A l'exclusion de : antéversion du fémur (col) (Q65.8)
- Q68.4** **Incurvation congénitale du tibia et du péroné**
- Q68.5** **Incurvation congénitale des os longs du membre inférieur, sans précision**
- Q68.8** **Autres anomalies morphologiques congénitales ostéo-articulaires et des muscles précisées**
 Anomalie morphologique congénitale de : • avant-bras
 • clavicule
 • coude
 • omoplate
- Luxation congénitale de : • coude
 • épaule

Q69

Polydactylie

- Q69.0** **Doigt(s) surnuméraire(s)**
- Q69.1** **Pouce(s) surnuméraire(s)**
- Q69.2** **Orteil(s) surnuméraire(s)**
 Gros orteil surnuméraire
- Q69.9** **Polydactylie, sans précision**

Q70

Syndactylie

- Q70.0** **Coalescence des doigts**
 Syndactylie complexe des doigts avec synostose

- Q70.1 Palmure des doigts**
Simple syndactylie des doigts sans synostose
- Q70.2 Coalescence des orteils**
Syndactylie complexe des orteils avec synostose
- Q70.3 Palmure des orteils**
Simple syndactylie des orteils sans synostose
- Q70.4 Polysyndactylie**
- Q70.9 Syndactylie, sans précision**
Coalescence des phalanges SAI

Q71 Raccourcissement du membre supérieur

- Q71.0 Absence congénitale complète d'un (des) membre(s) supérieur(s)**
- Q71.1 Absence congénitale du bras et de l'avant-bras, main présente**
- Q71.2 Absence congénitale de l'avant-bras et de la main**
- Q71.3 Absence congénitale de la main et de(s) doigt(s)**
- Q71.4 Raccourcissement longitudinal du radius**
Main bote (radiale)
- Q71.5 Raccourcissement longitudinal du cubitus**
- Q71.6 Main en pince de homard**
- Q71.8 Autres raccourcissements d'un (des) membre(s) supérieur(s)**
- Q71.9 Raccourcissement du membre supérieur, sans précision**

Q72 Raccourcissement du membre inférieur

- Q72.0 Absence congénitale complète d'un (des) membre(s) inférieur(s)**
- Q72.1 Absence congénitale de la cuisse et de la jambe, pied présent**
- Q72.2 Absence congénitale de la jambe et du pied**
- Q72.3 Absence congénitale du pied et d'un (des) orteil(s)**
- Q72.4 Raccourcissement longitudinal du fémur**
Anomalie du noyau céphalique fémoral
- Q72.5 Raccourcissement longitudinal du tibia**
- Q72.6 Raccourcissement longitudinal du péroné**
- Q72.7 Pied bifide**
- Q72.8 Autres raccourcissements d'un (des) membre(s) inférieur(s)**
- Q72.9 Raccourcissement du membre inférieur, sans précision**

Q73 Raccourcissement d'un membre non précisé

- Q73.0 Absence congénitale d'un (des) membre(s) non précisé(s)**
Amélie SAI
- Q73.1 Phocomélie, membre(s) non précisé(s)**
Phocomélie SAI
- Q73.8 Autres raccourcissements d'un (des) membre(s) non précisé(s)**
Ectromélie SAI d'un (des) membre(s) SAI
Hémimélie SAI d'un (des) membre(s) SAI
Raccourcissement SAI d'un (des) membre(s) SAI
Raccourcissement longitudinal d'un (des) membre(s) non précisé(s)

Q74 Autres malformations congénitales d'un (des) membre(s)

A l'exclusion de : polydactylie (Q69.-)
raccourcissement d'un membre (Q71-Q73)
syndactylie (Q70.-)

Q74.0 Autres malformations congénitales d'un (des) membre(s) supérieur(s), y compris la ceinture scapulaire

Carpocypnose [maladie de Madelung]
Dysostose cléido-crânienne
Macrodactylie (doigts)
Malformation de Sprengel
Os du carpe surnuméraire
Pouce à trois phalanges
Pseudarthrose congénitale de la clavicule
Synostose radio-cubitale

Q74.1 Malformation congénitale du genou

Absence congénitale de la rotule
Genu valgum congénital
Genu varum congénital
Luxation congénitale de la rotule
Rotule rudimentaire
A l'exclusion de : genu recurvatum congénital (Q68.2)
luxation congénitale du genou (Q68.2)
ostéo-onychodysostose (Q87.2)

Q74.2 Autres malformations congénitales d'un (des) membre(s) inférieur(s), y compris la ceinture pelvienne

Fusion de l'articulation sacro-iliaque congénitale
Malformation de : • articulation sacro-iliaque congénitale
• cheville congénitale
A l'exclusion de : antéversion du fémur (col) (Q65.8)

Q74.3 Arthrogrypose congénitale multiple

Q74.8 Autres malformations congénitales précisées d'un (des) membre(s) non précisé(s)

Q74.9 Malformation congénitale d'un (des) membre(s) non précisé(s), sans précision
Anomalie congénitale d'un (des) membre(s) SAI

Q75 Autres malformations congénitales des os du crâne et de la face

A l'exclusion de : anomalies :
• dento-faciales [y compris les malocclusions] (K07.-)
• morphologiques congénitales de la tête et de la face (Q67.0-Q67.4)
malformation(s) (du) :
• crâne associées à des anomalies du cerveau telles que :
• anencéphalie (Q00.0)
• encéphalocèle (Q01.-)
• hydrocéphalie (Q03.-)
• microcéphalie (Q02)
• congénitale de la face SAI (Q18.-)
syndromes congénitaux malformatifs classés en Q87.-

Q75.0 Craniosynostose

Acrocéphalie
Anomalie de suture des os du crâne
Oxycéphalie
Trigonocéphalie

Q75.1 Dysostose cranio-faciale

Maladie de Crouzon

Q75.2 Hypertélorisme

Q75.3 Macrocéphalie

- Q75.4 Dysostose mandibulo-faciale**
Syndrome de: • Franceschetti
 • Teacher Collins
- Q75.5 Dysostose oculo-mandibulaire**
- Q75.8 Autres malformations congénitales précisées des os du crâne et de la face**
Absence congénitale d'os du crâne
Malformation congénitale du front
Platybasie
- Q75.9 Malformation congénitale des os du crâne et de la face, sans précision**
Anomalie de : • crâne SAI
 • os de la face SAI

Q76 Malformations congénitales du rachis et du thorax osseux

A l'exclusion de : anomalies morphologiques congénitales ostéo-articulaires et des muscles du rachis et du thorax (Q67.5-Q67.8)

- Q76.0 Spina bifida occulta**
A l'exclusion de : méningocèle (rachidienne) (Q05.-)
 spina bifida (aperta) (kystique) (Q05.-)
- Q76.1 Syndrome de Klippel-Feil**
Synostose cervicale
- Q76.2 Spondylolisthésis congénital**
Spondylolyse congénitale
A l'exclusion de : spondylolisthésis (acquis) (M43.1)
 spondylolyse (acquise) (M43.0)
- Q76.3 Scoliose congénitale due à une malformation osseuse congénitale**
Synostose d'hémivertèbres ou défaut de segmentation avec scoliose
- Q76.4 Autres malformations congénitales du rachis, non associées à une scoliose**
Absence congénitale de vertèbres sans précision ou non associée à une scoliose
Cyphose congénitale sans précision ou non associée à une scoliose
Hémivertèbre [hémispondylie] sans précision ou non associée à une scoliose
Lordose congénitale sans précision ou non associée à une scoliose
Malformation congénitale (charnière) de la région lombo-sacrée sans précision ou non associée à une scoliose
Malformation du rachis sans précision ou non associée à une scoliose
Platyspondylie sans précision ou non associée à une scoliose
Synostose vertébrale congénitale sans précision ou non associée à une scoliose
Vertèbre surnuméraire sans précision ou non associée à une scoliose
- Q76.5 Côte cervicale**
Côte surnuméraire cervicale
- Q76.6 Autres malformations congénitales des côtes**
Absence de côtes congénitale
Coalescence des côtes congénitale
Côte surnuméraire
Malformation congénitale d'une côte SAI
A l'exclusion de : syndrome des côtes courtes (Q77.2)
- Q76.7 Anomalies congénitales du sternum**
Absence congénitale de sternum
Sternum bifide
- Q76.8 Autres malformations congénitales du thorax osseux**
- Q76.9 Malformation congénitale du thorax osseux, sans précision**

Q77

Ostéocondrodysplasie avec anomalies de la croissance des os longs et du rachis

A l'exclusion de : mucopolysaccharidoses (E76.0-E76.3)

- Q77.0 **Achondrogénésie**
Hypochondrogénésie
- Q77.1 **Insuffisance staturale thanatophore**
- Q77.2 **Syndrome des côtes courtes**
Dysplasie thoracique asphyxiante [Jeune]
- Q77.3 **Chondrodysplasie ponctuée**
- Q77.4 **Achondroplasie**
Hypochondroplasie
Ostéosclérose congénitale
- Q77.5 **Dysplasie diastrophique**
- Q77.6 **Dysplasie chondro-ectodermique**
Syndrome d'Ellis-van Creveld
- Q77.7 **Dysplasie spondylo-épiphysaire**
- Q77.8 **Autres ostéocondrodysplasies avec anomalies de la croissance des os longs et du rachis**
- Q77.9 **Ostéocondrodysplasie avec anomalies de la croissance des os longs et du rachis, sans précision**

Q78

Autres ostéocondrodysplasies

- Q78.0 **Ostéogénèse imparfaite**
Fragilité osseuse
Ostéopsathyrose
- Q78.1 **Dysplasie polyostotique fibreuse**
Syndrome d'Albright(-McCune-Sternberg)
- Q78.2 **Ostéopétrose**
Syndrome d'Albers-Schönberg
- Q78.3 **Dysplasie diaphysaire progressive**
Syndrome de Camurati-Engelmann
- Q78.4 **Enchondromatose**
Maladie d'Ollier
Syndrome de Maffucci
- Q78.5 **Dysplasie métaphysaire**
Syndrome de Pyle
- Q78.6 **Exostoses multiples congénitales**
Aclasia diaphysaire
- Q78.8 **Autres ostéocondrodysplasies précisées**
Ostéopoïkilose
- Q78.9 **Ostéocondrodysplasie, sans précision**
Chondrodystrophie SAI
Ostéodystrophie SAI

Q79

Malformations congénitales du système ostéo-articulaire et des muscles, non classées ailleurs

A l'exclusion de : torticolis congénital (sterno-mastoïdien) (Q68.0)

- Q79.0 **Hernie diaphragmatique congénitale**
A l'exclusion de : hernie hiatale congénitale (Q40.1)
- Q79.1 **Autres malformations congénitales du diaphragme**
Absence de diaphragme
Éventration du diaphragme
Malformation congénitale du diaphragme SAI

- Q79.2 Exomphale**
Omphalocèle
A l'exclusion de : hernie ombilicale (K42.-)
- Q79.3 Gastroschisis**
- Q79.4 Aplasie congénitale de la musculature abdominale**
Syndrome d'Obrinsky
- Q79.5 Autres malformations congénitales de la paroi abdominale**
A l'exclusion de : hernie ombilicale (K42.-)
- Q79.6 Syndrome d'Ehlers-Danlos**
- Q79.8 Autres malformations congénitales du système ostéo-articulaire et des muscles**
Absence de : • muscle
• tendon
Amyotrophie congénitale
Brides congénitales
Brièveté congénitale d'un tendon
Muscle surnuméraire
Syndrome de Poland
- Q79.9 Malformation congénitale du système ostéo-articulaire et des muscles, sans précision**
Anomalie congénitale SAI du système ostéo-musculaire

Autres malformations congénitales (Q80-Q89)

Q80 Ichtyose congénitale

A l'exclusion de : maladie de Refsum (G60.1)

- Q80.0 Ichtyose vulgaire**
- Q80.1 Ichtyose liée au chromosome X**
- Q80.2 Ichtyose lamellaire**
Bébé collodion
- Q80.3 Érythrodermie ichtyosiforme bulleuse congénitale**
- Q80.4 Foetus arlequin**
- Q80.8 Autres ichtyoses congénitales**
- Q80.9 Ichtyose congénitale, sans précision**

Q81 Épidermolyse bulleuse

- Q81.0 Épidermolyse bulleuse simple**
A l'exclusion de : syndrome de Cockayne (Q87.1)
- Q81.1 Épidermolyse bulleuse létale**
Syndrome de Herlitz
- Q81.2 Épidermolyse bulleuse dystrophique**
- Q81.8 Autres épidermolyses bulleuses**
- Q81.9 Épidermolyse bulleuse, sans précision**

Q82 Autres malformations congénitales de la peau

A l'exclusion de : acrodermatitis enteropathica (E83.2)
kyste dermoïde pararectal ou pilonidal (L05.-)
porphyrie érythropoïétique congénitale (E80.0)
syndrome de Sturge-Weber(-Dimitri) (Q85.8)

- Q82.0 Lymphoedème héréditaire**
- Q82.1 Xeroderma pigmentosum**
- Q82.2 Mastocytose**
Urticaire pigmentée
A l'exclusion de : mastocytose maligne (C96.2)
- Q82.3 Incontinentia pigmenti**

- Q82.4 Dysplasie ectodermique (anhidrotique)**
A l'exclusion de : syndrome d'Ellis-van Creveld (Q77.6)
- Q82.5 Naevus congénital non néoplasique**
 Envie SAI
 Naevus :
 - en tache de vin
 - flammeus
 - fraise
 - sanguin
 - vasculaire SAI
 - verruqueux*A l'exclusion de :* lentigo (L81.4)
 naevus (à) :
 - SAI (D22.-)
 - arachnéen (I78.1)
 - mélanocytes (D22.-)
 - pigmentaire (D22.-)
 - stellaire (I78.1)
 taches café au lait (L81.3)
- Q82.8 Autres malformations congénitales précisées de la peau**
 Acrochordons
 Anomalies des dermatoglyphes
 Cutis laxa (hyperelastica)
 Kératose :
 - folliculaire [Darier-White]
 - palmoplantaire héréditaire
 Pemphigus bénin familial [Hailey-Hailey]
 Plis palmaires anormaux
A l'exclusion de : syndrome d'Ehlers-Danlos (Q79.6)
- Q82.9 Malformation congénitale de la peau, sans précision**

Q83 Malformations congénitales du sein

A l'exclusion de : absence du muscle pectoral (Q79.8)

- Q83.0 Absence congénitale de sein avec absence de mamelon**
- Q83.1 Sein surnuméraire**
- Q83.2 Absence de mamelon**
- Q83.3 Mamelon accessoire**
 Mamelon surnuméraire
- Q83.8 Autres malformations congénitales du sein**
- Q83.9 Malformation congénitale du sein, sans précision**

Q84 Autres malformations congénitales de la peau et des phanères

- Q84.0 Alopécie congénitale**
 Atrichie congénitale
- Q84.1 Anomalies congénitales de la morphologie des cheveux, non classées ailleurs**
 Aplasie moniliforme
 Monilethrix
 Pili annulati
A l'exclusion de : maladie des cheveux en fil de fer de Menkes (E83.0)
- Q84.2 Autres anomalies congénitales des cheveux**
 Hypertrichose congénitale
 Malformation congénitale des cheveux SAI
 Persistance du lanugo
- Q84.3 Anonychie**
A l'exclusion de : ostéo-onychodysostose (Q87.2)
- Q84.4 Leuconychie congénitale**

- Q84.5 **Hypertrophie des ongles**
Onychose congénitale
Pachyonychie
- Q84.6 **Autres malformations congénitales des ongles**
Hippocratisme unguéal congénital
Koïlonychie congénitale
Malformation congénitale des ongles SAI
- Q84.8 **Autres malformations congénitales précisées de la peau et des phanères**
Aplasia ectodermique congénitale
- Q84.9 **Malformation congénitale de la peau et des phanères, sans précision**
Anomalie congénitale des téguments SAI

Q85 Phacomatoses, non classées ailleurs

A l'exclusion de : ataxie téléangiectasique [Louis-Bar] (G11.3)
dysautonomie familiale [Riley-Day] (G90.1)

- Q85.0 **Neurofibromatose (non maligne)**
Maladie de von Recklinghausen
- Q85.1 **Sclérose tubéreuse**
Epiloïa
Maladie de Bourneville
- Q85.8 **Autres phacomatoses, non classées ailleurs**
Syndrome de :
 - Peutz-Jeghers
 - Sturge-Weber(-Dimitri)
 - von Hippel-Lindau*A l'exclusion de :* syndrome de Meckel-Gruber (Q61.9)
- Q85.9 **Phacomatose, sans précision**
Hamartome SAI

Q86 Syndromes congénitaux malformatifs dus à des causes exogènes connues, non classés ailleurs

A l'exclusion de : effets non tératogènes de substances transmises par voie transplacentaire ou par le lait maternel (P04.-)
hypothyroïdie liée à une carence en iode (E00-E02)

- Q86.0 **Syndrome d'alcoolisme foetal (dysmorphique)**
- Q86.1 **Syndrome foetal dû à l'hydantoïne**
Syndrome de Meadow
- Q86.2 **Dysmorphisme dû à la warfarine**
- Q86.8 **Autres syndromes congénitaux malformatifs dus à des causes exogènes connues**

Q87 Autres syndromes congénitaux malformatifs précisés atteignant plusieurs systèmes

- Q87.0 **Syndromes congénitaux malformatifs atteignant principalement l'aspect de la face**
Acrocéphalopolysyndactylie
Acrocéphalosyndactylie [Apert]
Cyclopie
Syndrome (de) :
 - cryptophtalmique
 - Goldenhar
 - Moebius
 - oro-facio-digital
 - Pierre RobinVisage de siffleur

Q87.1 Syndromes congénitaux malformatifs associés principalement à une petite taille

- Syndrome de :
- Aarskog
 - Cockayne
 - De Lange
 - Dubowitz
 - Noonan
 - Prader-Willi
 - Robinow-Silverman-Smith
 - Russell-Silver
 - Seckel
 - Smith-Lemli-Opitz

Déficit en 7-8-dihydrocholestérol-déshydrogénase [syndrome de Smith-Lemli-Opitz]

ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009

A l'exclusion de : syndrome d'Ellis-van Creveld (Q77.6)

Q87.2 Syndromes congénitaux malformatifs impliquant principalement les membres

Ostéo-onychodysostose

- Syndrome de :
- Holt-Oram
 - Klippel-Trénaunay-Weber
 - onycho-arthro-ostéodysplasie
 - Rubinstein-Taybi
 - sirénomélie
 - thrombopénie avec absence de radius
 - Vater

Q87.3 Syndromes congénitaux malformatifs comprenant un gigantisme néonatal

- Syndrome de :
- Beckwith-Wiedemann
 - Sotos
 - Weaver

Q87.4 Syndrome de Marfan

Q87.5 Autres syndromes congénitaux malformatifs avec d'autres modifications du squelette

Q87.8 Autres syndromes congénitaux malformatifs précisés, non classés ailleurs

- Syndrome de :
- Alport
 - Laurence-Moon-Bardet-Biedl

Déficits généralisés de la biogénèse peroxysomale

Syndrome de Zellweger classique et variants

ATIH – Consignes de codage – Anomalies héréditaires du métabolisme, Fascicule IV - Créé le 5 janvier 2009

Q89 Autres malformations congénitales, non classées ailleurs

Q89.0 Malformations congénitales de la rate

Asplénie (congénitale)

Splénomégalie congénitale

A l'exclusion de : isomérisme des auricules cardiaques (avec asplénie ou polysplénie) (Q20.6)

Q89.1 Malformations congénitales des surrénales

A l'exclusion de : hyperplasie surrénale congénitale (E25.0)

Q89.2 Malformations congénitales des autres glandes endocrines

Kyste thyroïdienne

Malformation congénitale de la glande parathyroïde ou thyroïde

Persistence du canal thyroïdienne

- Q89.3 Situs inversus**
Dextrocardie avec situs inversus
Disposition auriculaire en miroir avec situs inversus
Situs inversus ou transversus : • abdominal
• thoracique
Transposition des viscères : • abdominale
• thoracique
A l'exclusion de : dextrocardie SAI (Q24.0)
lévocardie (Q24.1)
- Q89.4 Jumeaux soudés**
Crâniopage
Dicéphale
Monstre double
Pygopage
Thoracopage
- Q89.7 Malformations congénitales multiples, non classées ailleurs**
Anomalies multiples congénitales SAI
Monstre SAI
A l'exclusion de : syndromes congénitaux malformatifs atteignant plusieurs systèmes (Q87.-)
- Q89.8 Autres malformations congénitales précisées**
- Q89.9 Malformation congénitale, sans précision**
Anomalie congénitale SAI

Anomalies chromosomiques, non classées ailleurs (Q90-Q99)

Q90 Syndrome de Down

- Q90.0 Trisomie 21, non-disjonction méiotique**
Q90.1 Trisomie 21, mosaïque chromosomique (non-disjonction mitotique)
Q90.2 Trisomie 21, translocation
Q90.9 Syndrome de Down, sans précision
Trisomie 21 SAI

Q91 Syndrome d'Edwards et syndrome de Patau

- Q91.0 Trisomie 18, non-disjonction méiotique**
Q91.1 Trisomie 18, mosaïque chromosomique (non-disjonction mitotique)
Q91.2 Trisomie 18, translocation
Q91.3 Syndrome d'Edwards, sans précision
Q91.4 Trisomie 13, non-disjonction méiotique
Q91.5 Trisomie 13, mosaïque chromosomique (non-disjonction mitotique)
Q91.6 Trisomie 13, translocation
Q91.7 Syndrome de Patau, sans précision

Q92 Autres trisomies et trisomies partielles des autosomes, non classées ailleurs

Comprend : translocations et insertions non équilibrées
A l'exclusion de : trisomies des chromosomes 13, 18 et 21 (Q90-Q91)

- Q92.0 Trisomie d'un chromosome entier, non-disjonction méiotique**
Q92.1 Trisomie d'un chromosome entier, mosaïque chromosomique (non-disjonction mitotique)
Q92.2 Trisomie partielle majeure
Duplication complète d'au moins un bras du chromosome.
Q92.3 Trisomie partielle mineure
Duplication de moins qu'un bras du chromosome.
Q92.4 Duplications vues seulement à la prométaphase

- Q92.5 Duplications avec autres réarrangements complexes
- Q92.6 Chromosomes marqueurs supplémentaires
- Q92.7 Triploïdie et polyploïdie
- Q92.8 Autres trisomies et trisomies partielles précisées des autosomes
- Q92.9 Trisomie et trisomie partielle des autosomes, sans précision

Q93 Monosomies et délétions des autosomes, non classées ailleurs

- Q93.0 Monosomie d'un chromosome entier, non-disjonction méiotique
- Q93.1 Monosomie d'un chromosome entier, mosaïque chromosomique (non-disjonction mitotique)
- Q93.2 Chromosome remplacé par un anneau ou dicentrique
- Q93.3 Délétion du bras court du chromosome 4
Syndrome de Wolff-Hirschorn
- Q93.4 Délétion du bras court du chromosome 5
Syndrome du cri du chat
- Q93.5 Autres délétions partielles d'un chromosome
Syndrome d'Angelman
- Q93.6 Délétions vues seulement à la prométaphase
- Q93.7 Délétions avec autres réarrangements complexes
- Q93.8 Autres délétions des autosomes
- Q93.9 Délétion des autosomes, sans précision

Q95 Réarrangements équilibrés et marqueurs structuraux, non classés ailleurs

Comprend : translocations et insertions réciproques robertsoniennes et équilibrées

- Q95.0 Translocation ou insertion équilibrée chez un sujet normal
- Q95.1 Inversion chromosomique chez un sujet normal
- Q95.2 Réarrangement autosomique équilibré chez un sujet anormal
- Q95.3 Réarrangement sexuel/autosomique équilibré chez un sujet anormal
- Q95.4 Sujet avec marqueur d'hétérochromatine
- Q95.5 Sujet avec site autosomique fragile
- Q95.8 Autres réarrangements équilibrés et marqueurs structurels
- Q95.9 Réarrangement équilibré et marqueur structurel, sans précision

Q96 Syndrome de Turner

A l'exclusion de : syndrome de Noonan (Q87.1)

- Q96.0 Caryotype 45,X
- Q96.1 Caryotype 46,X iso (Xq)
- Q96.2 Caryotype 46,X avec chromosome sexuel anormal, sauf iso (Xq)
- Q96.3 Mosaïque chromosomique, 45,X / 46,XX ou XY
- Q96.4 Mosaïque chromosomique, 45,X / autre(s) lignée(s) cellulaire(s) avec chromosome sexuel anormal
- Q96.8 Autres formes du syndrome de Turner
- Q96.9 Syndrome de Turner, sans précision

Q97 Autres anomalies des chromosomes sexuels, phénotype féminin, non classées ailleurs

A l'exclusion de : syndrome de Turner (Q96.-)

- Q97.0 Caryotype 47,XXX
- Q97.1 Femme avec plus de trois chromosomes X
- Q97.2 Mosaïque chromosomique, lignées avec divers nombres de chromosomes X
- Q97.3 Femme avec un caryotype 46,XY
- Q97.8 Autres anomalies précisées des chromosomes sexuels, phénotype féminin
- Q97.9 Anomalie des chromosomes sexuels, phénotype féminin, sans précision

Q98

Autres anomalies des chromosomes sexuels, . phénotype masculin, non classées ailleurs

- Q98.0 Syndrome de Klinefelter, caryotype 47,XXY
- Q98.1 Syndrome de Klinefelter, homme avec plus de deux chromosomes X
- Q98.2 Syndrome de Klinefelter, homme avec caryotype 46,XX
- Q98.3 Autre phénotype masculin avec caryotype 46,XX
- Q98.4 Syndrome de Klinefelter, sans précision
- Q98.5 Caryotype 47,XXY
- Q98.6 Homme avec chromosomes sexuels de structure anormale
- Q98.7 Homme avec mosaïque des chromosomes sexuels
- Q98.8 Autres anomalies précisées des chromosomes sexuels, phénotype masculin
- Q98.9 Anomalie des chromosomes sexuels, phénotype masculin, sans précision

Q99

Autres anomalies des chromosomes, non classées ailleurs

- Q99.0 Chimère 46,XX / 46,XY
Chimère 46,XX / 46,XY hermaphrodite vrai
- Q99.1 Hermaphrodite vrai 46,XX
46,XX avec ovaire en bandelettes
46,XY avec ovaire en bandelettes
Dysgénésie gonadique pure
- Q99.2 Chromosome X fragile
Syndrome de l'X fragile
- Q99.8 Autres anomalies précisées des chromosomes
- Q99.9 Anomalie chromosomique, sans précision

CHAPITRE XVIII

Symptômes, signes et résultats anormaux d'examens cliniques et de laboratoire, non classés ailleurs (R00-R99)

Ce chapitre comprend les symptômes, les signes et les résultats anormaux d'examens cliniques ou autres, ainsi que les états morbides mal définis pour lesquels aucun diagnostic qui puisse être classé ailleurs n'a été formulé.

Les signes et symptômes qui orientent assez sérieusement vers un diagnostic donné sont classés dans une catégorie des autres chapitres de la Classification. En général, les catégories de ce chapitre comprennent les états et symptômes moins nettement définis qui, sans que le cas ait été suffisamment étudié pour permettre un diagnostic définitif, orientent vers deux maladies ou plus ou vers deux appareils ou plus du corps humain. Presque toutes les catégories de ce chapitre pourraient être désignées "sans autre indication", "d'étiologie inconnue" ou "transitoire". On consultera l'Index alphabétique pour décider des symptômes et des signes qui appartiennent à ce chapitre et non à un autre. Les sous-catégories numérotées .8 sont généralement réservées aux autres symptômes qui s'y rapportent et qui ne peuvent être classés ailleurs dans la Classification.

Les affections et les signes ou symptômes classés dans les catégories R00-R99 se rapportent :

- a) aux cas pour lesquels aucun diagnostic plus précis n'a pu être porté, même après examen de tous les faits s'y rapportant ;
- b) aux signes ou symptômes existants lors de la première consultation, qui se sont avérés être transitoires et dont les causes n'ont pu être déterminées ;
- c) aux diagnostics provisoires chez un malade qui n'est pas revenu pour d'autres investigations ou soins ;
- d) aux cas de malades dirigés ailleurs pour examens complémentaires ou traitement avant que le diagnostic ne soit établi ;
- e) aux cas dans lesquels un diagnostic plus précis n'a pu être établi pour toute autre raison et
- f) à certains symptômes pour lesquels des renseignements supplémentaires sont fournis, symptômes qui par eux-mêmes représentent des problèmes importants de soins médicaux.

A l'exclusion de : certaines affections dont l'origine se situe dans la période périnatale (P00-P96)
résultats anormaux constatés au cours de l'examen prénatal systématique de la mère (O28.-)

Ce chapitre comprend les groupes suivants :

Symptômes et signes cliniques anormaux (R00-R69)

- R00-R09 Symptômes et signes relatifs aux appareils circulatoire et respiratoire
- R10-R19 Symptômes et signes relatifs à l'appareil digestif et à l'abdomen
- R20-R23 Symptômes et signes relatifs à la peau et au tissu cellulaire sous-cutané
- R25-R29 Symptômes et signes relatifs aux systèmes nerveux et ostéo-musculaire
- R30-R39 Symptômes et signes relatifs à l'appareil urinaire
- R40-R46 Symptômes et signes relatifs à la connaissance, la perception, l'humeur et le comportement
- R47-R49 Symptômes et signes relatifs au langage et à la voix
- R50-R69 Symptômes et signes généraux

Résultats anormaux d'examens para-cliniques (R70-R94)

- R70-R79 Résultats anormaux de l'examen du sang, sans diagnostic
- R80-R82 Résultats anormaux de l'examen des urines, sans diagnostic
- R83-R89 Résultats anormaux de l'examen d'autres liquides, substances et tissus, sans diagnostic
- R90-R94 Résultats anormaux d'imagerie diagnostique et d'épreuves fonctionnelles, sans diagnostic

Causes de mortalité maladie définies et inconnues (R95-R99)

- R95-R99 Causes de mortalité mal définies et inconnues

Symptômes et signes relatifs aux appareils circulatoire et respiratoire (R00-R09)

R00 Anomalies du rythme cardiaque

A l'exclusion de : anomalies dont l'origine se situe dans la période périnatale (P29.1)
troubles précisés du rythme cardiaque (I47-I49)

R00.0 Tachycardie, sans précision

Rythme cardiaque rapide

Tachycardie:

- sinoauriculaire SAI
- sinusale SAI

R00.1 Bradycardie, sans précision

Rythme cardiaque lent

Bradycardie:

- sinoatriale
- sinusale
- vagale

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier éventuellement le médicament.

R00.2 Palpitations

Perception des battements cardiaques

R00.8 Anomalies du rythme cardiaque, autres et non précisées

R01 Souffles et autres bruits cardiaques

A l'exclusion de : ceux dont l'origine se situe dans la période périnatale (P29.8)

R01.0 Souffles cardiaques bénins et anodins

Souffle cardiaque fonctionnel

R01.1 Souffle cardiaque, sans précision

Bruit cardiaque SAI

R01.2 Autres bruits cardiaques

Bruits cardiaques assourdis, augmentés ou diminués

Frottement précordial

R02 Gangrène, non classée ailleurs

A l'exclusion de : ~~gangrène (au cours de) :~~

- athérosclérose (I70.2)
- autres maladies vasculaires périphériques (I73.-)
- diabète sucré (E10-E14 avec le quatrième chiffre .5)
- gazeuse (A48.0)

~~gangrène de certaines localisations – voir Index alphabétique~~
~~pyodermite gangréneuse (L88)~~

R03 Constatation d'une anomalie de la tension artérielle, sans diagnostic

R03.0 Constatation d'une élévation de la tension artérielle, sans diagnostic d'hypertension

Note : Cette catégorie doit être utilisée pour enregistrer soit un épisode hypertensif chez un malade pour lequel aucun diagnostic formel d'hypertension n'a été porté, soit une découverte fortuite isolée.

R03.1 Constatation d'une baisse non spécifique de la tension artérielle

A l'exclusion de : hypotension (I95.-)
• orthostatique neurogène (G90.3)
syndrome hypotensif de la mère (O26.5)

Hypotension et baisse de la tension artérielles

La CIM-10 distingue deux modalités de codage des baisses de la pression intra-artérielle [tension artérielle]. Elles correspondent à deux conditions très différentes de diagnostic.

Une **baisse de la pression intra-artérielle** peut être un signe d'accompagnement de diverses maladies ou une « découverte fortuite isolée », ce qui ne permet pas de porter le diagnostic de maladie hypotensive chronique. Dans les deux circonstances, cette chute tensionnelle est qualifiée par la CIM-10 de « non spécifique » : elle doit alors être codée **R03.1 Constatation d'une baisse non spécifique de la tension artérielle**. Elle répond en effet aux critères qui conduisent à utiliser le chapitre XVIII qui contient les signes et symptômes « a) [...] pour lesquels aucun diagnostic plus précis n'a pu être porté, même après examen de tous les faits s'y rapportant ; b) [...] existants lors de la première consultation, qui se sont avérés être transitoires et dont les causes n'ont pu être déterminées ; c) [se rapportant] aux diagnostics provisoires chez un malade qui n'est pas revenu pour d'autres investigations ou soins [...] ». L'utilisation du code **R03.1** suit ainsi la logique exposée dans la note placée sous le libellé *Constatation d'une élévation de la tension artérielle*, sans diagnostic d'hypertension (**R03.0**) : par analogie, on doit considérer que « cette catégorie [R03.1] doit être utilisée pour enregistrer soit un épisode [hypotensif] chez un malade pour lequel aucun diagnostic formel d'[hypotension] n'a été porté, soit une découverte fortuite isolée. »

A contrario, l'**hypotension artérielle** qualifiée d'idiopathique ou d'orthostatique est une maladie chronique invalidante, nécessitant habituellement un traitement prolongé. Son diagnostic repose sur la constatation répétée d'une baisse des pressions diastolique et systolique, mesurées dans des conditions rigoureuses. Le code **I95.-** qui la repère ne doit être employé que devant un diagnostic établi de maladie hypotensive chronique (sauf si elle s'intègre dans un ensemble de troubles neurovégétatifs et neurologiques, constituant alors le *syndrome de Shy et Drager*, code **G90.3**).

La même argumentation conduit à distinguer la *maladie hypertensive (I10)* et l'élévation « non spécifique » de la pression intra-artérielle (R03.0).

In « GUIDE MÉTHODOLOGIQUE DE PRODUCTION DES INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIVITÉ MÉDICALE ET À SA FACTURATION EN MÉDECINE, CHIRURGIE, OBSTÉTRIQUE ET ODONTOLOGIE », ATIH p. 86-87, janvier 2010

R04 Hémorragie des voies respiratoires

R04.0 Epistaxis

Hémorragie du nez
Saignement de nez

R04.1 Hémorragie de la gorge

A l'exclusion de : hémoptysie (R04.2)

R04.2 Hémoptysie

Expectorations sanglantes
Toux avec hémorragie

R04.8 Hémorragie d'autres parties des voies respiratoires

Hémorragie pulmonaire SAI

A l'exclusion de : hémorragie pulmonaire périnatale (P26.-)

R04.9 Hémorragie des voies respiratoires, sans précision

R05 Toux

A l'exclusion de : toux : • avec hémorragie (R04.2)
• psychogène (F45.3)

R06 Anomalies de la respiration

A l'exclusion de : arrêt respiratoire (R09.2)
détresse respiratoire du nouveau-né (P22.-)
insuffisance respiratoire (J96.-)
• du nouveau-né (P28.5)
syndrome de détresse respiratoire de l'adulte (J80)

R06.0 Dyspnée

Orthopnée

Essoufflement

A l'exclusion de : tachypnée transitoire du nouveau-né (P22.1)

R06.1 Stridor

A l'exclusion de : laryngisme (striduleux) (J38.5)

stridor laryngé congénital (P28.8)

R06.2 Sifflement

Wheezing

R06.3 Respiration périodique

Dyspnée de Cheyne-Stokes

R06.4 Hyperventilation

A l'exclusion de : hyperventilation psychogène (F45.3)

R06.5 Respiration par la bouche

Ronflement

A l'exclusion de : sécheresse de la bouche SAI (R68.2)

R06.6 Hoquet

A l'exclusion de : hoquet psychogène (F45.3)

R06.7 Éternuement

R06.8 Anomalies de la respiration, autres et non précisées

Apnée SAI

Sensation d'étouffement

Soupir

Spasme du sanglot

A l'exclusion de : apnée du : • nouveau-né (P28.4)

• sommeil (G47.3)

• du nouveau-né (primaire) (P28.3)

R07 Douleur au niveau de la gorge et du thorax

A l'exclusion de : angine (aiguë) SAI (J02.9)

douleur du : • cou (M54.2)

• sein (N64.4)

dysphagie (R13)

myalgie épidémique (B33.0)

R07.0 Douleur de la gorge

R07.1 Douleur thoracique respiratoire

Respiration douloureuse

R07.2 Douleur précordiale

R07.3 Autres douleurs thoraciques

Douleur de la paroi thoracique antérieure SAI

R07.4 Douleur thoracique, sans précision

R09

Autres symptômes et signes relatifs aux appareils circulatoire et respiratoire

A l'exclusion de : détresse respiratoire du nouveau-né (P22.-)
insuffisance respiratoire (J96.-)
• du nouveau-né (P28.5)
syndrome de détresse respiratoire de l'adulte (J80)

R09.0 Asphyxie

A l'exclusion de : asphyxie (de) (due à) :
• corps étranger dans les voies respiratoires (T17.-)
• intra-utérine (P20.-)
• monoxyde de carbone (T58)
• obstétricale (P21.-)
• traumatique (T71)

R09.1 Inflammation de la plèvre

A l'exclusion de : pleurite avec épanchement (J90)

R09.2 Arrêt respiratoire

Insuffisance cardio-respiratoire

R09.3 Expectoration anormale

Anomalie de :
• couleur de l'expectoration
• odeur de l'expectoration
• quantité de l'expectoration

Expectoration excessive

A l'exclusion de : expectorations sanglantes (R04.2)

R09.8 Autres symptômes et signes précisés relatifs aux appareils circulatoire et respiratoire

Bruits (artériels) thoracique(s)

Frottements thoracique(s)

Percussion anormale thoracique(s)

Tympanisme thoracique(s)

Pouls faible

Râles

Symptômes et signes relatifs à l'appareil digestif et à l'abdomen (R10-R19)

A l'exclusion de : hémorragie gastro-intestinale (K92.0-K92.2)
• du nouveau-né (P54.0-P54.3)
occlusion intestinale (K56.-)
• du nouveau-né (P76.-)
spasme du pylore (K31.3)
• congénital ou infantile (Q40.0)
symptômes et signes relatifs à l'appareil urinaire (R30-R39)
symptômes relatifs aux organes génitaux :
• femme (N94.-)
• homme (N48-N50)

R10

Douleur abdominale et pelvienne

A l'exclusion de : colique néphrétique (N23)
dorsalgie (M54.-)
flatulence et troubles apparentés (R14)

R10.0 Syndrome abdominal aigu

Douleur abdominale intense (avec contracture abdominale) (généralisée) (localisée)

R10.1 Douleur localisée à la partie supérieure de l'abdomen

Douleur épigastrique

R10.2 Douleur pelvienne et périnéale

R10.3 Douleur localisée à d'autres parties inférieures de l'abdomen

R10.4 Douleurs abdominales, autres et non précisées

Abdomen sensible SAI

Colique : • SAI
• infantile

R11 Nausées et vomissements

A l'exclusion de : hématomèse (K92.0)

• néonatale (P54.0)

vomissements (du) :

• consécutifs à une intervention gastro-intestinale (K91.0)

• incoercibles, au cours de la grossesse (O21.-)

• nouveau-né (P92.0)

• psychogènes (F50.5)

R12 Pyrosis

A l'exclusion de : dyspepsie (K30)

R13 Dysphagie

Déglutition difficile

R14 Flatulence et troubles apparentés

Ballonnement

Distension abdominale (gazeuse)

Éructation

Météorisme

Tympanisme (abdominal) (intestinal)

A l'exclusion de : aérophagie psychogène (F45.3)

R15 Incontinence des matières fécales

Encoprésie SAI

A l'exclusion de : origine non organique (F98.1)

R16 Hépatomégalie et splénomégalie, non classées ailleurs

R16.0 Hépatomégalie, non classée ailleurs

Hépatomégalie SAI

R16.1 Splénomégalie, non classée ailleurs

Splénomégalie SAI

R16.2 Hépatomégalie avec splénomégalie, non classées ailleurs

Hépatosplénomégalie SAI

R17 Ictère, sans précision

A l'exclusion de : ictère néonatal (P55, P57-PS9)

R18 Ascite

Épanchement péritonéal

Ascite infectée

La Société nationale française de gastroentérologie (SNFGE) a proposé de coder **R18 Ascite** les infections du liquide d'ascite ; cette décision a été validée par l'ATIH. Lorsqu'un germe est mis en évidence, on fait appel aux catégories **B95-B96** pour l'identifier.

Il n'est donc pas autorisé d'employer un code de péritonite dans cette situation.

ATIH – Consignes de codage – Maladies de l'appareil digestif, Fascicule II - Créé le 15 mars 2008

R19 Autres symptômes et signes relatifs à l'appareil digestif et à l'abdomen

A l'exclusion de : syndrome abdominal aigu (R10.0)

R19.0 Tuméfaction et masse intra-abdominales et pelviennes

Tuméfaction diffuse ou généralisée : • intra-abdominale SAI
• ombilicale
• pelvienne SAI

A l'exclusion de : ascite (R18)
distension abdominale (gazeuse) (R14)

R19.1 Bruits abdominaux anormaux

Absence de bruits abdominaux

Bruits abdominaux excessifs

R19.2 Péristaltisme apparent

Hyperpéristaltisme

R19.3 Contracture abdominale

A l'exclusion de : avec douleur abdominale intense (R10.0)

R19.4 Modification du transit intestinal

A l'exclusion de : constipation (K59.0)
diarrhée fonctionnelle (K59.1)

R19.5 Autres anomalies des matières fécales

Coloration anormale

Mucus dans les selles

Présence occulte de sang dans les selles

Hemoccult® positif

Le test Hemoccult® vise à rechercher la présence de sang dans les selles. Il est utile en cas d'absence de saignement cliniquement évident ; sa positivité signe alors la présence occulte de sang dans les selles. L'OMS a créé une inclusion spécifique au code **R19.5** *Autres anomalies de matières fécales* pour décrire ce signe.

ATIH – Consignes de codage – Maladies de l'appareil digestif, Fascicule II - Créé le 15 mars 2008

Selles volumineuses

A l'exclusion de : mélaena (K92.1)
• néonatal (P54.1)

R19.6 Haleine fétide

R19.8 Autres symptômes et signes précisés relatifs à l'appareil digestif et à l'abdomen

Symptômes et signes relatifs à la peau et au tissu cellulaire sous-cutané (R20-R23)

R20 Troubles de la sensibilité cutanée

A l'exclusion de : anesthésie dissociative et atteintes sensorielles (F44.6)
troubles psychogènes (F45.8)

R20.0 Anesthésie cutanée

R20.1 Hypoesthésie cutanée

R20.2 Paresthésie cutanée

Fourmillements

Picotements

A l'exclusion de : acroparesthésie (I73.8)

R20.3 Hyperesthésie

R20.8 Troubles de la sensibilité cutanée, autres et non précisés

R21 Rash et autres éruptions cutanées non spécifiques

R22

Autres tuméfactions et masses localisées de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané

Comprend : nodules sous-cutanés (localisés) (superficiels)

A l'exclusion de : adénopathies (R59.-)
adiposité localisée (E65)
épanchement articulaire (M25.4)
masse et tuméfaction : • intra-abdominales ou pelviennes (R19.0)
• mammaire (N63)
oedème (R60.-)
résultats anormaux d'imagerie diagnostique (R90-R93)
tuméfaction intra-abdominale ou pelvienne (R19.0)

- R22.0 **Tuméfaction et masse localisées, au niveau de la tête**
- R22.1 **Tuméfaction et masse localisées, au niveau du cou**
- R22.2 **Tuméfaction et masse localisées, au niveau du tronc**
- R22.3 **Tuméfaction et masse localisées, au niveau du membre supérieur**
- R22.4 **Tuméfaction et masse localisées, au niveau du membre inférieur**
- R22.7 **Tuméfaction et masse localisées, sièges multiples**
- R22.9 **Tuméfaction et masse localisées, sans précision**

R23

Autres modifications de la peau

- R23.0 **Cyanose**
A l'exclusion de : acrocyanose (I73.8)
crises de cyanose du nouveau-né (P28.2)
- R23.1 **Pâleur**
Peau froide et moite
- R23.2 **Rougeur**
Rougeur excessive
A l'exclusion de : troubles de la ménopause et du climatère féminin (N95.1)
- R23.3 **Ecchymoses spontanées**
Pétéchies
A l'exclusion de : ecchymoses du foetus et du nouveau-né (P54.5)
purpura (D69.-)
- R23.4 **Modifications du tissu cutané**
Desquamation de la peau
Exfoliation de la peau
Induration de la peau
A l'exclusion de : épaissement de l'épiderme SAI (L85.9)
- R23.8 **Modifications de la peau, autres et non précisées**

Symptômes et signes relatifs aux systèmes nerveux et ostéo-musculaire (R25-R29)

R25

Mouvements involontaires anormaux

A l'exclusion de : mouvements stéréotypés (F98.4)
tics (F95.-)
troubles spécifiques de la motricité (G20-G26)

- R25.0 **Mouvements anormaux de la tête**
- R25.1 **Tremblement, sans précision**
A l'exclusion de : chorée SAI (G25.5)
tremblement : • essentiel (G25.0)
• hystérique (F44.4)
• intentionnel (G25.2)

R25.2 Crampe et spasme

A l'exclusion de : spasme :
• infantile (G40.4)
• pédo-carpien (R29.0)

R25.3 Fasciculation

Contractions SAI

R25.8 Mouvements involontaires anormaux, autres et non précisés

R26 Anomalies de la démarche et de la motilité

A l'exclusion de : ataxie :
• SAI (R27.0)
• héréditaire (G11.-)
• locomotrice (syphilitique) (A52.1)
syndrome d'immobilité (paraplégique) (M62.3)

R26.0 Démarche ataxique

Démarche ébrieuse

R26.1 Démarche paralytique

Démarche spastique

R26.3 Immobilité

Confiné au fauteuil

Grabataire

R26.30 État grabataire

R26.38 Immobilité, autre et sans précision

R26.2 Difficulté à la marche, non classée ailleurs

R26.8 Anomalies de la démarche et de la motilité, autres et non précisées

Démarche instable SAI

R26.80 Chutes à répétition

Chute(s) sans étiologie

A l'exclusion de : Chutes à répétition (R29.6)

R27 Autres troubles de la coordination

A l'exclusion de : ataxie héréditaire (G11.-)
démarche ataxique (R26.0)
vertige SAI (R42)

R27.0 Ataxie, sans précision

R27.8 Troubles de la coordination, autres et non précisés

R29 Autres symptômes et signes relatifs aux systèmes nerveux et ostéo-musculaire

R29.0 Tétanie

Spasme pédo-carpien

A l'exclusion de : tétanie :
• après thyroïdectomie (E89.2)
• hystérique (F44.5)
• néonatale (P71.3)
• parathyroïdienne (E20.9)

R29.1 Ménigisme

R29.2 Réflexes anormaux

A l'exclusion de : réaction vaso-vagale ou syncope (R55)
réflexe :
• nauséux exagéré (J39.2)
• pupillaire anormal (H57.0)

R29.3 Posture anormale

R29.4 Hanche "à ressort"

A l'exclusion de : malformations congénitales de la hanche (Q65.-)

- R29.6 Chutes à répétition, non classées ailleurs**
Chutes à répétition en raison du grand âge ou d'autres problèmes de santé mal identifiés
A l'exclusion de : accidents SAI (X59.9)
difficultés à la marche, non classées ailleurs (R26.2)
étourdissements et éblouissements (R42)
chute responsable de lésion (W10–W19)
chutes dues à des maladies classées ailleurs
syncope et collapsus (R55)
- R29.8 Symptômes et signes relatifs aux systèmes nerveux et ostéo-musculaire, autres et non précisés**

Symptômes et signes relatifs à l'appareil urinaire (R30-R39)

R30 Douleur à la miction

A l'exclusion de : douleur psychogène (F45.3)

- R30.0 Dysurie**
Strangurie
- R30.1 Ténésme vésical**
- R30.9 Miction douloureuse, sans précision**

R31 Hématurie, sans précision

A l'exclusion de : hématurie récidivante ou persistante (N02.-)

R32 Incontinence urinaire, sans précision

Énurésie SAI

A l'exclusion de : énurésie non organique (F98.0)
incontinence urinaire d'effort et autres formes d'incontinence urinaire précisées (N39.3-N39.4)

R33 Rétention d'urine

R34 Anurie et oligurie

A l'exclusion de : compliquant :

- avortement, grossesse extra-utérine ou molaire (O00-O07, O08.4)
- grossesse, accouchement et puerpéralité (O26.8, O90.4)

R35 Polyurie

Mictions fréquentes

Nycturie

A l'exclusion de : polyurie psychogène (F45.3)

R36 Écoulement urétral

Écoulement pénien

Urétrorrhée

R39 Autres symptômes et signes relatifs à l'appareil urinaire

- R39.0 Extravasation d'urine**
- R39.1 Autres troubles de la miction**
Fractionnement de la miction
Miction ralentie
Troubles du jet urinaire

R39.2 Urémie extrarénale

Urémie prérénale

Insuffisance rénale fonctionnelle

L'insuffisance rénale fonctionnelle est une altération de la fonction rénale, habituellement passagère et curable. Conséquence d'une diminution de la perfusion rénale, elle peut être secondaire à une hypovolémie, une hypotension ou une cause iatrogène. Elle représente une forme particulière d'insuffisance rénale aigüe dont la cause n'est ni une atteinte organique du rein ni un obstacle sur les voies excrétrices. Elle est qualifiée de prérénale ou d'extrarénale.

Conformément à la note d'exclusion placée dans le volume 1 de la CIM-10 sous le titre du groupe N17–N19 Insuffisance rénale, l'insuffisance rénale fonctionnelle doit donc être codée **R39.2 Urémie extrarénale**. L'absence de lésion du parenchyme rénal invalide la consigne jusqu'ici donnée de la coder **N17.8 Autres insuffisances rénales aigües**. La catégorie N17 doit être réservée au codage des insuffisances rénales aigües avec atteinte organique du tissu rénal.

In « GUIDE MÉTHODOLOGIQUE DE PRODUCTION DES INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIVITÉ MÉDICALE ET À SA FACTURATION EN MÉDECINE, CHIRURGIE, OBSTÉTRIQUE ET ODONTOLOGIE », ATIH p. 87, janvier 2010

R39.8 Symptômes et signes relatifs à l'appareil urinaire, autres et non précisés

Symptômes et signes relatifs à la connaissance, la perception, l'humeur et le comportement (R40-R46)

A l'exclusion de : lorsqu'il s'agit d'un élément d'un trouble mental (F00-F99)

R40 Somnolence, stupeur et coma

A l'exclusion de : coma (du) : • diabétique (E10-E14 avec le quatrième chiffre .0)
• hépatique (K72.-)
• hypoglycémique (non diabétique) (E15)
• nouveau-né (P91.5)
• urémique (N19)

R40.0 Somnolence

Assoupissement

R40.1 Stupeur

Semi-coma [coma vigil]

A l'exclusion de : stupeur : • catatonique (F20.2)
• dépressive (F31-F33)
• dissociative (F44.2)
• maniaque (F30.2)

R40.2 Coma, sans précision

Perte de conscience SAI

R41 Autres symptômes et signes relatifs aux fonctions cognitives et à la conscience

A l'exclusion de : troubles dissociatifs [de conversion] (F44.-)

R41.0 Désorientation, sans précision

Confusion SAI

A l'exclusion de : désorientation psychogène (F44.8)

R41.1 Amnésie antérograde

R41.2 Amnésie rétrograde

R41.3 Autres formes d'amnésie

Amnésie SAI

A l'exclusion de : amnésie globale transitoire (G45.4)
syndrome amnésique :

- dû à l'utilisation de substances psycho-actives (F10-F19 avec le quatrième chiffre .6)
- organique (F04)

R41.8 Symptômes et signes relatifs aux fonctions cognitives et à la conscience, autres et non précisés

R42 Étourdissements et éblouissements

Sensation de tête légère

Vertige SAI

A l'exclusion de : syndromes vertigineux (H81.-)

R43 Troubles de l'odorat et du goût

R43.0 Anosmie

R43.1 Parosmie

R43.2 Paragueusie

R43.8 Troubles de l'odorat et du goût, autres et non précisés

Troubles associés de l'odorat et du goût

R44 Autres symptômes et signes relatifs aux sensations et aux perceptions générales

A l'exclusion de : troubles de la sensibilité cutanée (R20.-)

R44.0 Hallucinations auditives

R44.1 Hallucinations visuelles

R44.2 Autres hallucinations

R44.3 Hallucinations, sans précision

R44.8 Symptômes et signes relatifs aux sensations et aux perceptions générales, autres et non précisés

R45 Symptômes et signes relatifs à l'humeur

R45.0 Nervosité

Tension nerveuse

R45.1 Agitation

R45.2 Tristesse

Ennuis SAI

R45.3 Découragement et apathie

R45.4 Irritabilité et colère

R45.5 Hostilité

R45.6 Violence physique

R45.7 État de choc émotionnel et tension, sans précision

R45.8 Autres symptômes et signes relatifs à l'humeur

Idées [tendances] suicidaires

A l'exclusion de : idées suicidaires au cours de troubles mentaux (F00–F99)

R46 Symptômes et signes relatifs à l'apparence et au comportement

R46.0 Hygiène personnelle très défectueuse

R46.1 Apparence personnelle bizarre

R46.2 Comportement étrange et inexplicable

R46.3 Suractivité

R46.4 Lenteur et manque de réactivité

A l'exclusion de : stupeur (R40.1)

R46.5 Caractère soupçonneux et évasif

R46.6 Inquiétude et préoccupation exagérées pour les événements sources de tension

R46.7 Prolixité et détails masquant les raisons de la consultation et gênant le contact

R46.8 Autres symptômes et signes relatifs à l'apparence et au comportement

Négligence personnelle SAI

À l'exclusion de : ingestion insuffisante d'aliments et de liquides par négligence personnelle (R63.6)

Symptômes et signes relatifs au langage et à la voix (R47-R49)

R47 Troubles du langage, non classés ailleurs

A l'exclusion de : autisme (F84.0-F84.1)
bégaiement (F98.5)
bredouillement [langage précipité] (F98.6)
troubles spécifiques du développement de la parole et du langage (F80.-)

R47.0

Dysphasie et aphasie

A l'exclusion de : aphasie progressive isolée (G31.0)

R47.00 Aphasie récente, persistant au-delà de 24 heures

R47.01 Aphasie récente, régressive dans les 24 heures

R47.02 Aphasie, autre et sans précision

Aphasie ancienne ou résiduelle ou de longue durée

Aphasie SAI

R47.03 Dysphasie

R47.1 Dysarthrie et anarthrie

R47.8 Troubles du langage, autres et non précisés

R48 Dyslexie et autres troubles de la fonction symbolique, non classés ailleurs

A l'exclusion de : troubles spécifiques au cours du développement des acquisitions scolaires (F81.-)

R48.0 Dyslexie et alexie

R48.1 Agnosie

R48.2 Apraxie

R48.8 Troubles de la fonction symbolique, autres et non précisés

Acalculie

Agraphie

R49 Troubles de la voix

A l'exclusion de : troubles psychogènes de la voix (F44.4)

R49.0 Dysphonie

Enrouement

R49.1 Aphonie

Perte de la voix

R49.2 Hypernasalité et hyponasalité

R49.8 Troubles de la voix, autres et non précisés

Changement de timbre SAI

Symptômes et signes généraux (R50-R69)

R50 Fièvre d'origine autre et inconnue

A l'exclusion de : fièvre d'origine inconnue (au cours de) (du) :

• nouveau-né (P81.9)

• travail (075.2)

hyperthermie d'origine inconnue, après accouchement (O86.4)

R50.2 Fièvre due à des médicaments

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier le médicament.

R50.8 Autres fièvres précisées

Fièvre avec frissons

Fièvre persistante

R50.9 Fièvre, sans précision
Hyperpyrexie SAI
Pyrexie SAI
A l'exclusion de : hyperthermie maligne due à une anesthésie (T88.3)

R51 Céphalée

Douleur faciale SAI
A l'exclusion de : algie faciale atypique (G50.1)
migraine et autres syndromes d'algies céphaliques (G43-G44)
névralgie du trijumeau (G50.0)

R52 Douleur, non classée ailleurs

Comprend : douleur ne pouvant être rapportée à un seul organe ou une seule partie du corps

A l'exclusion de : céphalée (R51)
colique néphrétique (N23)
douleur (de) :

- abdominale (R10.-)
- articulaire (M25.5)
- dent (K08.8)
- dos (M54.9)
- épaule (M75.8)
- gorge (R07.0)
- langue (K14.6)
- mammaire (N64.4)
- membre (M79.6)
- oculaire (H57.1)
- oreille (H92.0)
- pelvienne et périnéale (R10.2)
- psychogène (F45.4) .
- rachis (M54.-)
- région lombaire (M54.5)
- thoracique (R07.1-R07.4)

personnalité caractérisée par un syndrome algique chronique (F62.8)

R52.0 Douleur aiguë
R52.1 Douleur chronique irréductible
R52.2 Autres douleurs chroniques
R52.9 Douleur, sans précision
Douleurs généralisées SAI

R53 Malaise et fatigue

R53.+0 Altération [Baisse] de l'état général
A l'exclusion de: débilité: • congénitale (P96.9)
• sénile (R54)

R53.+1 Malaise
A l'exclusion de: avec perte de connaissance (R55)

R53.+2 Fatigue [asthénie]

Asthénie : • SAI
• chronique
• nerveuse

Fatigabilité

Léthargie

A l'exclusion de : épuisement et fatigue (dus à) (au cours de) :

- asthénie sénile (R54)
- chaleur (T67.-)
- combat (F43.0)
- exercice physique excessif (T73.3)
- exposition aux éléments (T73.2)
- grossesse (O26.8)
- neurasthénie (F48.0)

syndrome de fatigue (F48.0)

- post-virale (G93.3)

R54 Sénilité

A l'exclusion de : psychose sénile (F03)

R54.+0 Syndrome de glissement (sénile)

R54.+8 Autres états de sénilité sans mention de psychose

Asthénie sénile

Débilite sénile

Sénescence sans mention de psychose

Vieillesse sans mention de psychose

Syndrome de glissement

R55 Syncope et collapsus

Évanouissement

Perte de connaissance

A l'exclusion de : asthénie neuro-circulatoire (F45.3)

choc : • SAI (R57.9)

- cardiogénique (R57.0)
- compliquant ou consécutif à :
 - avortement, grossesse extra-utérine ou molaire (O00-O07, O08.3)
 - travail et accouchement (O75.1)
 - post-opératoire (T81.1)

crise de Stokes-Adams (I45.9)

hypotension orthostatique (I95.1)

- neurogène (G90.3)

perte de conscience SAI (R40.2)

syncope : • due à la chaleur (T67.1)

- psychogène (F48.8)

syndrome du sinus carotidien (G90.0)

R56 Convulsions, non classées ailleurs

A l'exclusion de : convulsions et crises convulsives (au cours de) (du) :

- dissociatives (F44.5)
- épilepsie (G40-G41)
- nouveau-né (P90)

R56.0 Convulsions fébriles

R56.8 Convulsions, autres et non précisées

Crise (convulsive) SAI

R57 Choc, non classé ailleurs

A l'exclusion de : choc (dû à) :

- anaphylactique (dû à) :
 - SAI (T78.2)
 - intolérance alimentaire (T78.0)
 - sérum (T80.5)
 - anesthésique (T88.2)
 - compliquant ou consécutif à avortement, grossesse extra-utérine ou molaire (O00-O07, O08.3)
 - électrique (T75.4)
 - foudre (T75.0)
 - obstétrical (O75.1)
 - post-opératoire (T81.1)
 - psychique (F43.0)
 - ~~septique (A41.9)~~
 - traumatique (T79.4)
- syndrome du choc toxique (A48.3)

R57.0 Choc cardiogénique

R57.1 Choc hypovolémique

R57.2 Choc septique

R57.8 Autres chocs

Choc endotoxique

R57.9 Choc, sans précision

Insuffisance circulatoire périphérique SAI

R58 Hémorragie, non classée ailleurs

Hémorragie SAI

R59 Adénopathies

Comprend : tuméfaction ganglionnaire

- A l'exclusion de : lymphadénite :
- SAI (I88.9)
 - aiguë (L04.-)
 - chronique (I88.1)
 - mésentérique (aiguë) (chronique) (I88.0)

R59.0 Adénopathies localisées

R59.1 Adénopathies généralisées

Lymphadénopathie SAI

A l'exclusion de : maladie due au VIH à l'origine d'une adénopathie généralisée (persistante) (B23.1)

R59.9 Adénopathie, sans précision

R60 Oedème, non classé ailleurs

- A l'exclusion de :*
- anasarque foeto-placentaire SAI (P83.2)
 - ascite (R18)
 - hydrothorax (J94.8)
- oedème (de) :
- angioneurotique (T78.3)
 - cérébral (G93.6)
 - dû à un traumatisme obstétrical (P11.0)
 - gestationnel (O12.0)
 - héréditaire (Q82.0)
 - larynx (J38.4)
 - malnutrition (E40-E46)
 - nouveau-né (P83.3)
 - pharynx (J39.2)
 - pulmonaire (J81)
 - rhino-pharynx (J39.2)

- R60.0 Oedème localisé
R60.1 Oedème généralisé
R60.9 Oedème, sans précision
Rétention liquidienne SAI

R61 Hyperhidrose

- R61.0 Hyperhidrose localisée
R61.1 Hyperhidrose généralisée
R61.9 Hyperhidrose, sans précision
Hypersudation
Sueurs nocturnes

R62 Retard du développement physiologique

- A l'exclusion de :* puberté retardée (E30.0)
- R62.0 **Maturation retardée**
Marche tardive
retard de :
 - stade de développement physiologique attendu
 - langage
- R62.8 **Autres retards du développement physiologique**
Infantilisme SAI
Retard (de) :
 - croissance
 - physique
 - pondéral
- A l'exclusion de :* maladie par VIH à l'origine d'une insuffisance de croissance (B22.2)
retard de développement physique dû à la malnutrition (E45)
- R62.9 **Retard de développement physiologique, sans précision**

R63 Symptômes et signes relatifs à l'absorption d'aliments et de liquides

- A l'exclusion de :*
- boulimie SAI (F50.2)
 - malnutrition (E40-E46)
 - troubles de l'alimentation d'origine non organique (F50.-)
- R63.0 **Anorexie**
Perte de l'appétit
A l'exclusion de : anorexie mentale (F50.0)
perte de l'appétit d'origine non organique (F50.8)
- R63.1 **Polydipsie**
Soif excessive
- R63.2 **Polyphagie**
Alimentation excessive
Suralimentation SAI

- R63.3 Difficultés nutritionnelles et nutrition inadaptée**
Difficultés d'alimentation SAI
A l'exclusion de : problèmes alimentaires du nouveau-né (P92.-)
trouble de l'alimentation du nourrisson et de l'enfant (F98.2)
- R63.4 Perte de poids anormale**
- R63.5 Prise de poids anormale**
A l'exclusion de : obésité (E66.-)
prise de poids excessive au cours de la grossesse (O26.0)
- R63.6 Ingestion insuffisante d'aliments et de liquides par négligence personnelle**
À l'exclusion de : inanition due à l'anorexie (R63.0)
inanition due à la privation de nourriture (X53.-)
négligence personnelle SAI (R46.8)
soif due à la privation d'eau (X54.-)
- R63.8 Autres symptômes et signes relatifs à l'absorption d'aliments et de liquides**

R64 Cachexie

- A l'exclusion de : cachexie maligne (C80)
marasme nutritionnel (E41)
syndrome cachectique dû au VIH (B22.2)

R65 Syndrome de réponse inflammatoire systémique

Note : La catégorie R65 ne devrait jamais être utilisée pour le codage de la cause principale. Cette catégorie est à utiliser en codage multiple pour identifier cet état quelle qu'en soit la cause. Un code d'un autre chapitre devrait être porté en premier lieu pour indiquer la cause ou la maladie sous-jacente.

Le terme « septicémie » est modifié en « sepsis » dans les tous les libellés et toutes les notes concernés. Lorsque l'origine de l'infection reste inconnue ou qu'elle résulte de l'inoculation directe dans le circuit vasculaire (par exemple à la suite d'un cathétérisme vasculaire, d'un prélèvement sanguin), il convient d'utiliser un code correspondant à un des libellés précédemment intitulés « septicémie ». Cependant ces deux termes ne sont pas équivalents. En effet, on parle de sepsis quand l'infection s'accompagne d'un syndrome de réaction inflammatoire généralisée, locution française préférable à « syndrome de réponse inflammatoire systémique » (SRIS). Ce syndrome devra être codé en sus à l'aide de la catégorie R65 (**R65.0 Syndrome de réponse inflammatoire systémique d'origine infectieuse sans défaillance d'organe** ou **R65.1 Syndrome de réponse inflammatoire systémique d'origine infectieuse avec défaillance d'organe**). En l'absence de syndrome de réaction inflammatoire généralisée, l'infection est qualifiée de bactériémie et doit être codée **A49.-**.

in ATIH Modifications de la CIM-10 introduites en 2010

Le syndrome de réaction inflammatoire généralisée

Ce terme doit être préféré à celui de *syndrome de réponse inflammatoire systémique* employé dans la Cim. Les acronymes SIRS ou SRIS doivent donc être bannis. Ce syndrome est caractérisé par des perturbations cliniques et biologiques (fièvre ou hypothermie, tachycardie, hyperglycémie...) pouvant être la conséquence de différentes agressions cliniques graves (pancréatite aiguë, ischémie, polytraumatisme, infection...). Il n'est donc pas spécifique d'une atteinte infectieuse. Il est codé avec la catégorie **R65**.

Conformément à la note placée en tête de cette catégorie on codera en priorité l'origine du syndrome en l'absence de défaillance d'organe. Si une ou plusieurs défaillances sont présentes elles sont codées de manière individuelle.

ATIH – Consignes de codage - Maladies Infectieuses, Fascicule VII - mars 2010, p. 3 – Voir également Chap. I

R65.0 Syndrome de réponse inflammatoire systémique d'origine infectieuse sans défaillance d'organe

R65.1 Syndrome de réponse inflammatoire systémique d'origine infectieuse avec défaillance d'organe

Sepsis sévère

Le syndrome de défaillance multiviscérale d'origine infectieuse

Ce syndrome caractérise le *sepsis grave* (**R65.1**). Chaque défaillance d'organe ou de fonction est codée de manière individuelle en plus du sepsis.

ATIH – Consignes de codage - Maladies Infectieuses, Fascicule VII - mars 2010, p. 4

- R65.2 **Syndrome de réponse inflammatoire systémique d'origine non infectieuse sans défaillance d'organe**
- R65.3 **Syndrome de réponse inflammatoire systémique d'origine non infectieuse avec défaillance d'organe**
- R65.9 **Syndrome de réponse inflammatoire systémique, non précisé**

R68 Autres symptômes et signes généraux

- R68.0 **Hypothermie, non associée à une baisse de la température ambiante**
A l'exclusion de : hypothermie (du) (due à) :
 - SAI (accidentelle) (T68)
 - ~~anesthésie (T88.5)~~
 - baisse de la température ambiante (T68)
 - nouveau-né (P80.-)
- R68.1 **Symptômes non spécifiques propres au nourrisson**
Nourrisson irritable
Pleurs excessifs du nourrisson
A l'exclusion de : irritabilité cérébrale du nouveau-né (P91.3)
syndrome d'éruption dentaire (K00.7)
- R68.2 **Sécheresse de la bouche, sans précision**
A l'exclusion de : hyposécrétion des glandes salivaires (K11.7)
sécheresse de la bouche due à :
 - déshydratation (E86)
 - syndrome de Gougerot-Sjögren (M35.0)
- R68.3 **Hippocratisme digital**
Hippocratisme des ongles (P92.-)
A l'exclusion de : hippocratisme digital congénital (Q68.1)
hippocratisme unguéal congénital (Q84.6)
- R68.8 **Autres symptômes et signes généraux précisés**

R69 Causes inconnues et non précisées de morbidité

- Maladie :
 - SAI
 - non diagnostiquée, non précisée quant au siège ou au système concerné

Résultats anormaux de l'examen du sang, sans diagnostic (R70-R79)

- A l'exclusion de :* affections hémorragiques et hématologiques du fœtus et du nouveau-né (P50-P61)
anomalies (de) :
 - coagulation (D65-D68)
 - examen prénatal systématique de la mère (028.-)
 - globules blancs, classés ailleurs (D70-D72)
 - lipides (E78.-)
 - plaquettes et thrombocytes (D69.-)
résultats diagnostiques anormaux classés ailleurs- voir Index alphabétique

R70 Accélération de la vitesse de sédimentation et anomalies de la viscosité plasmatique

- R70.0 **Accélération de la vitesse de sédimentation**
Syndrome inflammatoire
- R70.1 **Viscosité plasmatique anormale**

R71 Anomalies des globules rouges

Anisocytose

Anomalie des hématies (de) :

- morphologique SAI
- volume SAI

Poïkilocytose

A l'exclusion de :

- anémie (D50-D64)
- polyglobulie (du) :
 - bénigne [familiale] (D5.0)
 - essentielle (D45)
 - nouveau-né (P61.1)
 - secondaire (D75.1)

R72 Anomalies des globules blancs, non classées ailleurs

Formule leucocytaire anormale SAI

A l'exclusion de : leucocytose (D72.8)

R73 Augmentation de la glycémie

A l'exclusion de :

- diabète sucré (E10-E14)
 - au cours de la grossesse, de l'accouchement et de la puerpéralité (O24.-)
- hypoinsulinémie post-opératoire (E89.1)
- néonatale (P70.0-P70.2)

R73.0 Anomalie de l'épreuve de tolérance au glucose

Diabète :

- chimique
- latent

Prédiabète

Tolérance altérée au glucose

R73.9 Hyperglycémie, sans précision

La résistance à l'insuline ne peut se coder autrement que **R73.9** (*Hyperglycémie, sans précision*).

ATIH – Consignes de codage – Maladies de l'appareil digestif, Fascicule II - Créé le 15 mars 2008

R74 Anomalies des taux d'enzymes sériques

R74.0 Augmentation des taux de transaminases et d'acide lactique déshydrogénase

Cytolyse hépatique

La cytolysé hépatique est l'ensemble des perturbations liées à la destruction des hépatocytes. Elle peut être observée au cours de différentes affections (hépatites virales, toxiques, cirrhoses...), mais son diagnostic est biologique : on observe dans ce cas, parmi d'autres perturbations, une élévation des transaminases sériques. Lorsque la cytolysé entre dans le cadre d'une affection enregistrée par ailleurs elle ne doit pas être codée. Si elle est isolée on emploie le code **R74.0** (*Augmentation des taux de transaminase et d'acide lactique déshydrogénase*).

ATIH – Consignes de codage – Maladies de l'appareil digestif, Fascicule II - Créé le 15 mars 2008

R74.8 Anomalies d'autres taux d'enzymes sériques

Anomalies des taux de :

- amylase
- lipase [triacylglycerol lipase]
- phosphatase :
 - acide .
 - alcaline

R74.9 Anomalie du taux d'un enzyme sérique, sans précision

R75

Mise en évidence par des examens de laboratoire du virus de l'immunodéficience humaine [VIH]

Résultat non concluant du test de recherche du VIH chez les nourrissons

Aunis p.109 : l'intitulé de la catégorie R75 doit être lu « recherche par des examens de laboratoire d'une infection par le virus de l'immunodéficience humaine [VIH] ». Cette catégorie ne peut avoir qu'une utilisation exceptionnelle dans notre pays. Surtout, comme il est mentionné en exclusion, elle ne doit pas être utilisée pour le codage de la séropositivité isolée au VIH, c'est-à-dire de l'infection asymptomatique, dont le code est Z21.

A l'exclusion de : infection asymptomatique par le virus de l'immunodéficience humaine [VIH] (Z21)

maladie due au virus de l'immunodéficience humaine [VIH] (B20-B24)

- compliquant la grossesse, l'accouchement et la puerpéralité (O97.8)

R76

Autres anomalies de résultats immunologiques sériques

R76.0

Augmentation du taux d'anticorps

A l'exclusion de : iso-immunisation de la grossesse (O36.0-O36.1)

maladie hémolytique du fœtus ou du nouveau-né (P55.-)

R76.1

Réaction anormale au test à la tuberculine

Résultats anormaux au test de Mantoux

R76.2

Résultats faussement positifs au test sérologique de la syphilis

Réaction de Wassermann faussement positive

R76.8

Autres anomalies précisées de résultats immunologiques sériques

Augmentation du taux des immunoglobulines SAI

R76.9

Anomalie de résultats immunologiques sériques, sans précision

R77

Autres anomalies des protéines plasmatiques

A l'exclusion de : anomalies du métabolisme des protéines plasmatiques (E88.0)

R77.0

Anomalie de l'albumine

R77.1

Anomalie de la globuline

Hyperglobulinémie SAI

R77.2

Anomalie de l'alpha-foetoprotéine

R77.8

Autres anomalies précisées des protéines plasmatiques

R77.9

Anomalie des protéines plasmatiques, sans précision

R78

Présence de drogues et d'autres substances non trouvées normalement dans le sang

A l'exclusion de : troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation de substances psycho-actives (F10-F19)

R78.0

Présence d'alcool dans le sang

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Y90.-) précisant le taux d'alcoolémie.

R78.1

Présence d'opiacé dans le sang

R78.2

Présence de cocaïne dans le sang

R78.3

Présence d'hallucinogène dans le sang

R78.4

Présence dans le sang d'autres substances susceptibles d'entraîner une dépendance

R78.5

Présence d'une substance psychotrope dans le sang

R78.6

Présence d'un produit stéroïdien dans le sang

R78.7

Présence d'un taux anormalement élevé de métaux lourds dans le sang

R78.8

Présence d'autres substances précisées non trouvées normalement dans le sang

Présence d'un taux anormal de lithium dans le sang

R78.9

Présence d'une substance non trouvée normalement dans le sang, sans précision

R79 Autres résultats anormaux des examens chimiques du sang

A l'exclusion de : anomalie de l'équilibre acido-basique hydrique ou électrolytique (E86-E87)
hyperglycémie SAI (R73.9)
hyperuricémie asymptomatique (E79.0)
hypoglycémie SAI (E16.2)
• néonatale (P70.3-P70.4)
résultats spécifiques indiquant une anomalie du métabolisme des :
• acides aminés (E70-E72)
• hydrates de carbone (E73-E74)
• lipides (E75.-)

R79.0 Taux anormal de minéraux dans le sang

Taux anormal de : • cobalt
• cuivre
• fer
• magnésium
• substance minérale NCA
• zinc

A l'exclusion de : anomalies du métabolisme des minéraux (E83.-)
carence alimentaire en minéraux (E58-E61)
hypomagnésémie néonatale (P71.2)
taux anormal de lithium (R78.8)

R79.8 Autres résultats anormaux précisés des examens chimiques du sang

Taux anormal des gaz du sang

R79.9 Résultat anormal des examens chimiques du sang, sans précision

Résultats anormaux de l'examen des urines, sans diagnostic (R80-R82)

A l'exclusion de : résultats : • anormaux de l'examen prénatal systématique de la mère (O28.-)
• diagnostiques anormaux classés ailleurs - voir Index alphabétique
• spécifiques indiquant une anomalie du métabolisme des :
• acides aminés (E70-E72).
• hydrates de carbone (E73-E74)

R80 Protéinurie isolée

Albuminurie SAI

Protéinurie (de) : • SAI
• Bence Jones

A l'exclusion de : protéinurie : • gestationnelle (O12.1)
• isolée avec lésions morphologiques précisées (N06.-)
• orthostatique (N39.2)
• persistante (N39.1)

R81 Glycosurie

A l'exclusion de : glycosurie rénale (E74.8)

R82 Autres résultats anormaux de l'examen des urines

A l'exclusion de : hématurie (R31)

R82.0 Chylurie

A l'exclusion de : chylurie due à une filariose (B74.-)

R82.1 Myoglobinurie

R82.2 Biliurie

R82.3 Hémoglobinurie

A l'exclusion de : hémoglobinurie :

- due à une hémolyse relevant d'autres causes externes NCA (D59.6)
- nocturne paroxystique [Marchiafava-Micheli] (D59.5)

R82.4 Acétonurie

Cétonurie

R82.5 Augmentation dans les urines du taux de médicaments et de substances biologiques

Taux urinaires élevés de :

- acide indol-acétique
- catécholamines
- 17-cétostéroïdes
- stéroïdes

R82.6 Taux anormal dans les urines de substances d'origine principalement non médicinale

Taux anormal de métaux lourds dans les urines

R82.7 Résultats anormaux de l'examen microbiologique des urines

Cultures positives

R82.8 Résultats anormaux de l'examen cytologique et histologique des urines

R82.9 Résultats anormaux de l'examen des urines, autres et non précisés

Cellules et cylindres dans les urines

Cristallurie

Mélanurie

Résultats anormaux de l'examen d'autres liquides, substances et tissus, sans diagnostic (R83-R89)

A l'exclusion de : résultats :

- anormaux de l'examen (de) :
 - prénatal systématique de la mère (O28.-)
 - sang, sans diagnostic (R70-R79)
 - urine, sans diagnostic (R80-R82)
- diagnostiques anormaux classés ailleurs - voir Index alphabétique

Les subdivisions suivantes peuvent être utilisées comme quatrième chiffre avec les catégories R83-R89 :

- .0 Taux anormal d'enzymes
- .1 Taux anormal d'hormones
- .2 Taux anormal d'autres substances médicamenteuses et biologiques
- .3 Taux anormal de substances d'origine principalement non médicinale
- .4 Résultats immunologiques anormaux
- .5 Résultats microbiologiques anormaux
 - Cultures positives
- .6 Résultats cytologiques anormaux
 - Frottis de Papanicolaou anormal
- .7 Résultats histologiques anormaux
- .8 Autres résultats anormaux
 - Résultats chromosomiques anormaux
- .9 Résultat anormal, sans précision

R83 Résultats anormaux de l'examen du liquide céphalo-rachidien

[\[Voir les subdivisions ci-dessus\]](#)

R84 Résultats anormaux de prélèvements effectués sur l'appareil respiratoire et le thorax

[\[Voir les subdivisions ci-dessus\]](#)

Résultats anormaux de :

- expectoration
- lavage bronchique
- liquide pleural
- prélèvements de gorge
- sécrétions nasales

A l'exclusion de : expectorations sanglantes (R04.2)

R85

Résultats anormaux de prélèvements effectués sur l'appareil digestif et la cavité abdominale

[\[Voir les subdivisions page précédente\]](#)

Résultats anormaux de : • liquide péritonéal
• salive

A l'exclusion de : anomalies des matières fécales (R19.5)

R86

Résultats anormaux de prélèvements effectués sur les organes génitaux de l'homme

[\[Voir les subdivisions page précédente\]](#)

Résultats anormaux de : • sécrétions prostatiques
• sperme, liquide séminal

Spermatozoïdes anormaux

A l'exclusion de : azospermie (N46)
oligospermie (N46)

R87

Résultats anormaux de prélèvements effectués sur les organes génitaux de la femme

[\[Voir les subdivisions page précédente\]](#)

Résultats anormaux de sécrétions et frottis de : • col de l'utérus
• vagin
• vulve

A l'exclusion de : carcinome in situ (D05-D07.3)
dysplasie de : • col de l'utérus (N87.-)
• vagin (N89.0-N89.3)
• vulve (N90.0-N90.3)

R89

Résultats anormaux de prélèvements effectués sur d'autres organes, appareils et tissus

[\[Voir les subdivisions page précédente\]](#)

Résultats anormaux de : • écoulement du mamelon
• liquide synovial
• sécrétions au niveau d'une plaie

Résultats anormaux d'imagerie diagnostique et d'épreuves fonctionnelles, sans diagnostic (R90-R94)

Comprend : résultats anormaux non spécifiques d'imagerie diagnostique par :

- échographie
- radiologie
- résonance magnétique nucléaire [RMN]
- thermographie
- tomodensitométrie [scanner]
- tomographie par émission de positrons [TEP]

A l'exclusion de : résultats : • anormaux de l'examen prénatal systématique de la mère (O28.-)
• diagnostiques anormaux classés ailleurs - voir Index alphabétique

R90

Résultats anormaux d'imagerie diagnostique du système nerveux central

R90.0 Image intracrânienne anormale

R90.8 Autres résultats anormaux d'imagerie diagnostique du système nerveux central

Échoencéphalogramme anormal

Affection de la substance blanche SAI

R91

Résultats anormaux d'imagerie diagnostique du poumon

Masse pulmonaire SAI

Nodule pulmonaire SAI

R92 Résultats anormaux d'imagerie diagnostique du sein

R93 Résultats anormaux d'imagerie diagnostique d'autres parties du corps

- R93.0 **Résultats anormaux d'imagerie diagnostique du crâne et de la tête, non classés ailleurs**
A l'exclusion de : image intracrânienne anormale (R90.0)
- R93.1 **Résultats anormaux d'imagerie diagnostique du coeur et de la circulation coronaire**
Échocardiogramme anormal SAI
Image cardiaque anormale
- R93.2 **Résultats anormaux d'imagerie diagnostique du foie et des voies biliaires**
Vésicule biliaire exclue
- R93.3 **Résultats anormaux d'imagerie diagnostique d'autres parties des voies digestives**
- R93.4 **Résultats anormaux d'imagerie diagnostique de l'appareil urinaire**
Défaut de remplissage de :
 - rein
 - uretère
 - vessie*A l'exclusion de :* hypertrophie rénale (N28.8)
- R93.5 **Résultats anormaux d'imagerie diagnostique d'autres parties de l'abdomen, y compris l'espace rétropéritonéal**
- R93.6 **Résultats anormaux d'imagerie diagnostique des membres**
A l'exclusion de : résultat anormal de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané (R93.8)
- R93.7 **Résultats anormaux d'imagerie diagnostique d'autres parties du système ostéo-musculaire**
A l'exclusion de : résultats anormaux d'imagerie diagnostique du crâne (R93.0)
- R93.8 **Résultats anormaux d'imagerie diagnostique d'autres parties du corps précisées**
Déviation médiastinale
Résultat radiologique anormal de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané

R94 Résultats anormaux d'explorations fonctionnelles

- Comprend :* résultats anormaux de :
 - épreuves de fixation de radio-isotopes [radionucléides]
 - scintigraphie
- R94.0 **Résultats anormaux d'explorations fonctionnelles du système nerveux central**
Électroencéphalogramme anormal [EEG]
- R94.1 **Résultats anormaux d'explorations fonctionnelles du système nerveux périphérique et épreuves sensorielles spéciales**
Anomalies (de) :
 - électromyogramme [EMG]
 - électro-oculogramme [EOG]
 - électrorétinogramme [ERG]
 - potentiels évoqués visuellement
 - réponse à une stimulation nerveuse
- R94.2 **Résultats anormaux d'explorations fonctionnelles pulmonaires**
Diminution de la capacité :
 - respiratoire
 - vitale
- R94.3 **Résultats anormaux d'explorations fonctionnelles cardio-vasculaires**
Anomalies (de) :
 - électrocardiogramme [ECG]
 - épreuves électrophysiologiques intracardiaques
 - phonocardiogramme
 - vectocardiogramme
- R94.4 **Résultats anormaux d'explorations fonctionnelles rénales**
Anomalie des épreuves fonctionnelles rénales
- R94.5 **Résultats anormaux d'explorations fonctionnelles hépatiques**
- R94.6 **Résultats anormaux d'explorations fonctionnelles thyroïdiennes**
- R94.7 **Résultats anormaux d'autres explorations fonctionnelles endocriniennes**
A l'exclusion de : anomalie de l'épreuve de tolérance au glucose (R73.0)

R94.8 Résultats anormaux d'explorations fonctionnelles d'autres organes et appareils

- Anomalie de :
- épreuves fonctionnelles (de) :
 - spléniques
 - vessie
 - métabolisme de base

Causes de mortalité mal définies et inconnues (R95-R99)

- A l'exclusion de :
- mort : foetale de cause non précisée (P95)
 - maternelle d'origine obstétricale SAI (095)

R95 Syndrome de la mort subite du nourrisson

Aunis p.103 : l'OMS souhaite que ce code soit réservé aux situations de décès effectif du nourrisson. En conséquence, en cas de « mort subite manquée », nous vous proposons **R09.2**.

Aunis p.103 : **R96, R98 et R99** : ces catégories ne doivent pas être utilisées pour coder le « mode de sortie » d'un séjour d'hospitalisation. Elles ne doivent l'être que lorsque l'affection cause du décès est inconnue.

R96 Autre mort subite de cause inconnue

- A l'exclusion de :
- mort cardiaque subite, décrite ainsi (I46.1)
 - syndrome de la mort subite du nourrisson (R95)

R96.0 Mort instantanée

R96.1 Décès survenant moins de 24 heures après le début des symptômes, sans autre explication

Décès que l'on sait n'être pas une mort violente ou instantanée et dont la cause reste inconnue
Décès sans signe de maladie

R98 Décès sans témoin

Découverte d'un cadavre
Découverte fortuite d'un cadavre, sans cause apparente de décès

R99 Autres causes de mortalité mal définies et non précisées

Cause inconnue de mortalité
Décès SAI

CHAPITRE XIX

Lésions traumatiques, empoisonnements et certaines autres conséquences de causes externes (S00-T98)

A l'exclusion de : traumatisme obstétrical : • foetus ou nouveau-né (P10-P15)
• mère (O70-O71)

Ce chapitre comprend les groupes suivants :

Lésions traumatiques (S00-T14)

S00-S09	Lésions traumatiques de la tête
S10-S19	Lésions traumatiques du cou
S20-S29	Lésions traumatiques du thorax
S30-S39	Lésions traumatiques de l'abdomen, des lombes, du rachis lombaire et du bassin
S40-S49	Lésions traumatiques de l'épaule et du bras
S50-S59	Lésions traumatiques du coude et de l'avant-bras
S60-S69	Lésions traumatiques du poignet et de la main
S70-S79	Lésions traumatiques de la hanche et de la cuisse
S80-S89	Lésions traumatiques du genou et de la jambe
S90-S99	Lésions traumatiques de la cheville et du pied
T00-T07	Lésions traumatiques de plusieurs parties du corps
T08-T14	Lésions traumatiques de sièges non précisés du tronc, membre ou autre région du corps

Lésions dues à d'autres causes externes (T15-T35)

T15-T19	Effets dus à un corps étranger ayant pénétré dans un orifice naturel
T20-T32	Brûlures et corrosions
T33-T35	Gelures

Intoxications et effets toxiques (T36-T65)

T36-T50	Intoxications par des médicaments et des substances biologiques
T51-T65	Effets toxiques de substances d'origine essentiellement non médicinale

Lésions dues à d'autres causes externes (T66-T78)

T66-T78	Effets de causes externes, autres et non précisés
---------	---

Complications précoces des traumatismes (T79.-)

T79	Certaines complications précoces des traumatismes
-----	---

Certaines complications des soins chirurgicaux et médicaux (T80-T88)

T80-T88	Complications de soins chirurgicaux et médicaux, non classées ailleurs
---------	--

Séquelles de l'ensemble des lésions, intoxications et complications précitées (T90-T98)

T90-T98	Séquelles de lésions traumatiques, d'empoisonnements et d'autres conséquences de causes externes
---------	--

Le chapitre utilise la section S pour le codage de différents types de traumatismes localisés à une seule région du corps et la section T pour le codage des traumatismes ayant des localisations multiples ou de siège non précisé, ainsi que les empoisonnements et certaines autres conséquences de causes externes.

Dans les titres désignant des lésions traumatiques multiples, le mot « avec » indique l'association des deux localisations mentionnées et le mot « et » indique que l'on a affaire à l'une ou l'autre des deux localisations ou aux deux à la fois.

Le principe du codage multiple des lésions traumatiques sera appliqué chaque fois que cela est possible. On a prévu des catégories de combinaisons pour les traumatismes multiples lorsque la nature de chacun d'eux n'est pas indiquée de façon précise ou pour la mise en tableaux des causes principales quand il est plus commode de n'enregistrer qu'une seule cause. En dehors de ces cas, les divers composants des lésions traumatiques seront codés séparément. Se référer également aux règles et instructions du Volume 2 concernant le codage de la morbidité ou de la mortalité.

Aunis p.115 : en cas de **lésions traumatiques multiples**, nous vous recommandons de les coder individuellement au moyen de la section S plutôt que d'utiliser un code regroupant de la section T. Ce choix est particulièrement important pour le PMSI en soins de courte durée. Dans le même esprit, en cas de lésions bilatérales, nous vous conseillons d'utiliser le code S de la lésion plutôt qu'un code T.

Exemple : pour une fracture de Pouteau-Colles bilatérale, préférer **S52.5-** à **T02.4-**.

La section S ainsi que T00-T14 et T90-T98 comprennent les types de lésions traumatiques suivants au niveau du troisième caractère :

Lésion traumatique superficielle comprenant:

abrasion

contusion, y compris ecchymose et **hématome**

Aunis p.116 : une difficulté fréquemment soulevée concerne le codage des **hématomes** dits « spontanés », c'est-à-dire survenant sans traumatisme notable, éventuellement au cours d'un traitement anti-coagulant.

Des hématomes non traumatiques sont présents dans l'index alphabétique : intracérébral (**I60-I62**), péritonéal et rétropéritonéal (**K66.1**), des organes génitaux masculins (**N50.1**), du ligament large (**N83.7**) etc... (se reporter à l'index alphabétique, Volume 3). On utilisera leur code chaque fois qu'ils correspondront à l'information à coder. Dans les autres cas, le terme « hématome » sans autre indication renvoie, dans l'index alphabétique, à « contusion ». Nous vous conseillons de suivre ce renvoi, y compris lorsqu'aucune contusion significative n'est signalée. En effet, d'une part il est fréquent qu'un traumatisme, même minime, soit à l'origine de l'hématome. D'autre part, l'hématome équivaut bien à un traumatisme local pour les tissus dans lesquels il siège.

Nous vous conseillons donc de coder ces hématomes « spontanés » comme des contusions : ex. hématome de la gaine des droits ou du psoas **S39.0**. Si un traitement anticoagulant a été estimé favorisant, on ajoutera le code **Y44.2**.

lésion traumatique par corps étranger superficiel (écharde) sans plaie ouverte importante

phlyctène (non due à la chaleur)

piqûre d'insecte (non venimeux)

Aunis p.115 : les piqûres d'insectes venimeux sont classées dans la catégorie **T63**.

Plaie ouverte comprenant:

coupure

lacération

morsure d'animal

plaie perforante :

- SAI
- avec corps étranger (pénétrant)

Fracture comprenant :

fracture : • fermée :

- avec :
 - déplacement épiphysaire avec ou sans retard de guérison
 - enfoncement avec ou sans retard de guérison
 - luxation avec ou sans retard de guérison
 - saillie avec ou sans retard de guérison
- comminutive avec ou sans retard de guérison
- en :
 - bois vert avec ou sans retard de guérison
 - fissure avec ou sans retard de guérison
 - marche d'escalier avec ou sans retard de guérison
- engrenée avec ou sans retard de guérison
- linéaire avec ou sans retard de guérison
- simple avec ou sans retard de guérison
- spiroïde
- ouverte :
 - avec corps étranger avec ou sans retard de guérison
 - exposée avec ou sans retard de guérison
 - infectée avec ou sans retard de guérison
- par :
 - perforation avec ou sans retard de guérison
 - projectile avec ou sans retard de guérison

A l'exclusion de : fracture (de) : • mal consolidée (M84.0)

- non consolidée [pseudarthrose] (M84.1)
- par sollicitation excessive (M84.3)
- pathologique (M84.4)
- avec ostéoporose (M80.-)

Luxation, entorse et foulure comprenant :

- arrachement de articulation (capsule), ligament
- foulure de articulation (capsule), ligament
- lacération de articulation (capsule), ligament
- lacération de cartilage
- déchirure traumatique de articulation (capsule), ligament
- hémarthrose traumatique de articulation (capsule), ligament
- rupture traumatique de articulation (capsule), ligament
- subluxation traumatique de articulation (capsule), ligament

Lésion traumatique des nerfs et de la moelle épinière comprenant :

- atteinte de la continuité des nerfs et de la moelle épinière
- hématomyélie traumatique
- paralysie (transitoire) traumatique
- paraplégie traumatique
- quadriplégie traumatique
- section d'un nerf traumatique
- section complète ou incomplète de la moelle épinière

Lésion traumatique des vaisseaux sanguins comprenant :

- anévrisme ou fistule (artério-veineuse) traumatique des vaisseaux sanguins
- arrachement des vaisseaux sanguins
- hématome artériel traumatique des vaisseaux sanguins
- lacération des vaisseaux sanguins
- rupture traumatique des vaisseaux sanguins
- section des vaisseaux sanguins

Lésion traumatique de fascias, de muscles et de tendons comprenant:

- arrachement de fascias, de muscles et de tendons
- foulure de fascias, de muscles et de tendons
- lacération de fascias, de muscles et de tendons
- rupture traumatique de fascias, de muscles et de tendons
- section de fascias, de muscles et de tendons

Écrasement

Amputation traumatique

Lésion traumatique des organes internes comprenant :

- commotion des organes internes
- déchirure traumatique des organes internes
- ecchymose des organes internes
- écrasement des organes internes
- hématome traumatique des organes internes
- lacération des organes internes
- lésion par souffle des organes internes
- perforation traumatique des organes internes
- rupture traumatique des organes internes

Lésions traumatiques, autres et non précisées

Lésions traumatiques de la tête (S00-S09)

Comprend : lésions traumatiques de :

- articulation temporo-mandibulaire
- cavité buccale
- cuir chevelu
- dent
- face [toute partie]
- gencive
- langue
- mâchoire
- oeil
- oreille
- palais
- région péri-oculaire

A l'exclusion de : brûlures et corrosions (T20-T32)
effets de corps étranger dans :

- bouche (T18.0)
- larynx (T17.3)
- nez (T17.0-T17.1)
- oreille (T16)
- partie externe de l'oeil (T15.-)
- pharynx (T17.2)

gelures (T33-T35)
piqûre ou morsure d'insecte venimeux (T63.4)

S00 Lésion traumatique superficielle de la tête

A l'exclusion de : contusion cérébrale (diffuse) (S06.2)

- en foyer (S06.3)

lésion traumatique de l'oeil et de l'orbite (S05.-)

S00.0 Lésion traumatique superficielle du cuir chevelu

S00.1 Contusion de la paupière et de la région péri-oculaire

Oeil au beurre noir

A l'exclusion de : contusion du globe oculaire et des tissus de l'orbite (S05.1)

S00.2 Autres lésions traumatiques superficielles de la paupière et de la région péri-oculaire

A l'exclusion de : lésion traumatique superficielle de la conjonctive et de la cornée (S05.0)

S00.3 Lésion traumatique superficielle du nez

S00.4 Lésion traumatique superficielle de l'oreille

S00.5 Lésion traumatique superficielle de la lèvre et de la cavité buccale

S00.7 Lésions traumatiques superficielles multiples de la tête

S00.8 Lésion traumatique superficielle d'autres parties de la tête

S00.9 Lésion traumatique superficielle de la tête, partie non précisée

S01 Plaie ouverte de la tête

A l'exclusion de : amputation traumatique d'une partie de la tête (S08.-)
décapitation (S18)
lésion traumatique de l'oeil et de l'orbite (S05.-)

S01.0 Plaie ouverte du cuir chevelu

A l'exclusion de : arrachement du cuir chevelu (S08.0)

S01.1 Plaie ouverte de la paupière et de la région péri-oculaire

Plaie ouverte de la paupière et de la région péri-oculaire avec ou sans atteinte des voies lacrymales

S01.2 Plaie ouverte du nez

S01.3 Plaie ouverte de l'oreille

S01.4 Plaie ouverte de la joue et de la région temporo-maxillaire

S01.5 Plaie ouverte de la lèvre et de la cavité buccale

A l'exclusion de : fracture dentaire (S02.5)
luxation dentaire (S03.2)

S01.7 Plaies ouvertes multiples de la tête

S01.8 Plaie ouverte d'autres parties de la tête

S01.9 Plaie ouverte de la tête, partie non précisée

S02 Fracture du crâne et des os de la face

Note : Pour coder une cause principale de fracture du crâne et des os de la face associée à une lésion traumatique intracrânienne, se référer aux règles et instructions du Volume 2 concernant le codage de la morbidité ou de la mortalité.

Les subdivisions suivantes, données à titre facultatif, peuvent être utilisées comme caractère supplémentaire lorsqu'il n'est pas possible ou désiré d'utiliser le codage multiple pour identifier les fractures et les plaies ouvertes; une fracture non précisée comme fermée ou ouverte doit être classée comme fermée.

0 Fracture fermée
1 Fracture ouverte

S02.0 Fracture de la voûte du crâne

Os : • frontal
• pariétal

S02.1 Fracture de la base du crâne

Fosse : • antérieure
• moyenne
• postérieure

Occipital

Sinus : • ethmoïdal
• frontal

Sphénoïde

Temporal

Toit de l'orbite

A l'exclusion de : orbite SAI (S02.8)
plancher de l'orbite (S02.3)

S02.2 Fracture des os du nez

Fracture des os propres du nez [OPN]

S02.3 Fracture du plancher de l'orbite

A l'exclusion de : orbite SAI (S02.8)
toit de l'orbite (S02.1)

S02.4 Fracture des os malaïres et maxillaires

Mâchoire supérieure

Maxillaire supérieur

Zygoma

S02.5 Fracture dentaire

Dent cassée

S02.6 Fracture du maxillaire inférieur

Mâchoire inférieure

S02.7 Fractures multiples du crâne et des os de la face

S02.8 Fractures d'autres os du crâne et de la face

Alvéole (dentaire)

Orbite SAI

Palais

A l'exclusion de : plancher de l'orbite (S02.3)
toit de l'orbite (S02.1)

S02.9 Fracture du crâne et des os de la face, partie non précisée

S03 Luxation, entorse et foulure d'articulations et de ligaments de la tête

- S03.0 **Luxation de la mâchoire**
Articulation temporo-mandibulaire
Mâchoire (cartilage) (ménisque)
Mandibule
- S03.1 **Luxation de la cloison du nez**
- S03.2 **Luxation dentaire**
- S03.3 **Luxation de parties autres et non précisées de la tête**
- S03.4 **Entorse et foulure de la mâchoire**
Articulation temporo-mandibulaire (ligament)
- S03.5 Entorse et foulure de l'articulation et des ligaments de parties autres et non précisées de la tête**

S04 Lésion traumatique des nerfs crâniens

- S04.0 **Lésion traumatique du nerf et des voies optiques**
Chiasma optique
Cortex visuel
Nerf crânien II
- S04.1 **Lésion traumatique du nerf moteur oculaire commun**
Nerf crânien III
- S04.2 **Lésion traumatique du nerf pathétique**
Nerf crânien IV
- S04.3 **Lésion traumatique du nerf trijumeau**
Nerf crânien V
- S04.4 **Lésion traumatique du nerf moteur oculaire externe**
Nerf crânien VI
- S04.5 **Lésion traumatique du nerf facial**
Nerf crânien VII
- S04.6 **Lésion traumatique du nerf auditif**
Nerf acoustique
Nerf crânien VIII
- S04.7 **Lésion traumatique du nerf spinal**
Nerf crânien XI
- S04.8 **Lésion traumatique d'autres nerfs crâniens**
Nerf : • glossopharyngien [IX]
• grand hypoglosse [XII]
• olfactif [I]
• pneumogastrique [X]
- S04.9 **Lésion traumatique d'un nerf crânien, sans précision**

S05 Lésion traumatique de l'oeil et de l'orbite

- A l'exclusion de :* fracture des os de l'orbite (S02.1, S02.3, S02.8)
lésion traumatique (du) : • nerf moteur oculaire commun [III] (S04.1)
• nerf optique [II] (S04.0)
• superficielle de la paupière (S00.1-S00.2)
plaie ouverte de la paupière et de la région péri-oculaire (S01.1)
- S05.0 **Lésion traumatique de la conjonctive et abrasion de la cornée sans mention de corps étranger**
A l'exclusion de : corps étranger dans : • cornée (T15.0)
• sac conjonctival (T15.1)
- S05.1 **Contusion du globe oculaire et des tissus de l'orbite**
Hyphéma traumatique
A l'exclusion de : contusion de la paupière et de la région péri-oculaire (S00.1)
oeil au beurre noir (S00.1)
- S05.2 **Lacération et rupture oculaires avec protrusion ou perte de tissu intra-oculaire**

- S05.3 Lacération oculaire sans protrusion ou perte de tissu intra-oculaire**
Lacération de l'oeil SAI
- S05.4 Plaie pénétrante de l'orbite, avec ou sans corps étranger**
A l'exclusion de : rétention (ancienne) de corps étranger secondaire à une plaie pénétrante de l'orbite (H05.5)
- S05.5 Plaie pénétrante du globe oculaire, avec corps étranger**
A l'exclusion de : rétention (ancienne) intra-oculaire de corps étranger (H44.6-H44.7)
- S05.6 Plaie pénétrante du globe oculaire, sans corps étranger**
Pénétration oculaire SAI
- S05.7 Arrachement de l'oeil**
Énucléation traumatique
- S05.8 Autres lésions traumatiques de l'oeil et de l'orbite**
Traumatisme du canal lacrymal
- S05.9 Lésion traumatique de l'oeil et de l'orbite, non précisée**
Lésion traumatique de l'oeil SAI

S06 Lésion traumatique intracrânienne

Note : Pour coder une cause principale de lésion traumatique intracrânienne associée à des fractures, se référer aux règles et instructions du Volume 2 concernant le codage de la morbidité ou de la mortalité.

Les subdivisions suivantes, données à titre facultatif, peuvent être utilisées comme caractère supplémentaire lorsqu'il n'est pas possible ou désiré d'utiliser le codage multiple pour identifier les lésions traumatiques intracrâniennes et les plaies ouvertes :

- 0 Sans plaie intracrânienne ouverte
- 1 Avec plaie intracrânienne ouverte

Aunis p.115-116 : les traumatismes crâniens

Au sens strict, ces mots renvoient au groupe **S00-S09** et aux subdivisions décrites pour l'ensemble de la section S : lésion superficielle, plaie, fracture... Ainsi, par exemple, une « bosse » se codera **S00.0**, une *plaie du cuir chevelu* **S01.0**.

Lorsque l'expression « traumatisme crânien » est utilisée avec le sens de « traumatisme **intracrânien** », ce qui est fréquent, elle renvoie à la catégorie **S06**.

Dans cette catégorie, les lésions obéissent à un classement qui suit essentiellement un axe anatomopathologique macroscopique. Il ne tient aucun compte de l'existence ou non d'une perte de connaissance.

En conséquence, un traumatisme crânien doit être codé selon la nature des lésions. Si on souhaite enregistrer une éventuelle perte de connaissance, il faut utiliser en plus son code propre : **R55**.

Il existe un intitulé *lésion traumatique avec coma prolongé* codé **S06.7**. En l'absence de définition de l'expression « coma prolongé » il est susceptible d'être utilisé dans des circonstances variables selon les spécialités (neurochirurgie, réanimation, rééducation-réadaptation...). Quoiqu'il en soit, il ne doit pas être pris comme l'équivalent de « traumatisme crânien avec perte de connaissance ».

Rappelons que lorsqu'une fracture du crâne est associée à un traumatisme intracrânien, c'est la lésion intracrânienne qui prime.

- S06.0 Commotion**
Commotion cérébrale
- S06.1 Oedème cérébral traumatique**
- S06.2 Lésion traumatique cérébrale diffuse**
Compression cérébrale traumatique SAI
Contusion cérébrale SAI
Lacération cérébrale SAI
- S06.3 Lésion traumatique cérébrale en foyer**
Contusion cérébrale, en foyer
Hémorragie traumatique cérébrale, en foyer
Lacération cérébrale, en foyer
- S06.4 Hémorragie épidurale**
Hémorragie extradurale (traumatique)
- S06.5 Hémorragie sous-durale traumatique**
- S06.6 Hémorragie sous-arachnoïdienne traumatique**

- S06.7 Lésion traumatique intracrânienne avec coma prolongé
- S06.8 Autres lésions traumatiques intracrâniennes
Hémorragie traumatique :
 - cérébelleuse
 - intracrânienne SAI
- S06.9 Lésion traumatique intracrânienne, sans précision
Traumatisme cérébral SAI
A l'exclusion de : lésion traumatique de la tête SAI (S09.9)

S07 Écrasement de la tête

- S07.0 Écrasement de la face
- S07.1 Écrasement du crâne
- S07.8 Écrasement d'autres parties de la tête
- S07.9 Écrasement de la tête, partie non précisée

S08 Amputation traumatique d'une partie de la tête

- S08.0 Arrachement du cuir chevelu
- S08.1 Amputation traumatique de l'oreille
- S08.8 Amputation traumatique d'autres parties de la tête
- S08.9 Amputation traumatique d'une partie de la tête non précisée
A l'exclusion de : décapitation (S18)

S09 Lésions traumatiques de la tête, autres et sans précision

- S09.0 Lésion traumatique des vaisseaux sanguins de la tête, non classée ailleurs
A l'exclusion de : lésion traumatique des vaisseaux sanguins :
 - cérébraux (S06.-)
 - précérébraux (S15.-)
- S09.1 Lésion traumatique des muscles et des tendons de la tête
- S09.2 Rupture traumatique du tympan
- S09.7 Lésions traumatiques multiples de la tête
Lésions traumatiques classées dans plus d'une catégorie en S00-S09.2
- S09.8 Autres lésions traumatiques précisées de la tête
- S09.9** Lésion traumatique de la tête, sans précision
Lésion traumatique de :
 - face SAI
 - nez SAI
 - oreille SAI

Lésions traumatiques du cou (S10-S19)

Comprend : lésions traumatiques de : • gorge
• nuque
• région sus-claviculaire

A l'exclusion de : brûlures et corrosions (T20-T32)
effets de corps étranger dans : • larynx (T17.3)
• oesophage (T18.1)
• pharynx (T17.2)
• trachée (T17.4)
fracture du rachis SAI (T08)
gelures (T33-T35)
lésions traumatiques de : • moelle épinière SAI (T09.3)
• tronc SAI (T09.-)
piqûre ou morsure d'insecte venimeux (T63.4)

S10 Lésion traumatique superficielle du cou

- S10.0** Contusion de la gorge
Larynx
Oesophage cervical
Pharynx
Trachée
- S10.1** Lésions traumatiques superficielles de la gorge, autres et sans précision
- S10.7** Lésions traumatiques superficielles multiples du cou
- S10.8** Lésion traumatique superficielle d'autres parties du cou
- S10.9** Lésion traumatique superficielle du cou, partie non précisée

S11 Plaie ouverte du cou

A l'exclusion de : décapitation (S18)

- S11.0** Plaie ouverte avec atteinte du larynx et de la trachée
Trachée : • SAI
• cervicale
A l'exclusion de : trachée thoracique (S27.5)
- S11.1** Plaie ouverte avec atteinte de la thyroïde
- S11.2** Plaie ouverte avec atteinte du pharynx et de l'oesophage cervical
A l'exclusion de : oesophage SAI (S27.8)
- S11.7** Plaies ouvertes multiples du cou
- S11.8** Plaie ouverte d'autres parties du cou
- S11.9** Plaie ouverte du cou, partie non précisée

S12 Fracture du cou

Comprend : apophyse: • épineuse cervicale
• transverse cervicale

Arc : • neural cervical
• vertébral cervical

rachis cervical
vertèbre cervicale

Les subdivisions suivantes, données à titre facultatif, peuvent être utilisées comme caractère supplémentaire lorsqu'il n'est pas possible ou désiré d'utiliser le codage multiple pour identifier les fractures et les plaies ouvertes; une fracture non précisée comme fermée ou ouverte doit être classée comme fermée.

- 0 Fracture fermée
1 Fracture ouverte

- S12.0** Fracture de la première vertèbre cervicale
Atlas

- S12.1** **Fracture de la deuxième vertèbre cervicale**
Axis
- S12.2** **Fracture d'autres vertèbres cervicales précisées**
A l'exclusion de : fractures multiples du rachis cervical (S12.7)
- S12.7** **Fractures multiples du rachis cervical**
- S12.8** **Fracture d'autres parties du cou**
Cartilage thyroïde
Larynx
Os hyoïde
Trachée
- S12.9** **Fracture du cou, partie non précisée**
Fracture de : • rachis cervical SAI
 • vertèbre cervicale SAI
- S13** **Luxation, entorse et foulure des articulations et des ligaments au niveau du cou**
A l'exclusion de : rupture ou déplacement (non traumatique) d'un disque intervertébral cervical (M50.-)
- S13.0** **Rupture traumatique d'un disque intervertébral cervical**
- S13.1** **Luxation d'une vertèbre cervicale**
Rachis cervical SAI
- S13.2** **Luxations de parties autres et non précisées du cou**
- S13.3** **Luxations multiples du cou**
- S13.4** **Entorse et foulure du rachis cervical**
Articulation : • atlanto-axiale
 • atlanto-occipitale
"Coup du lapin"
Ligament longitudinal antérieur cervical
- S13.5** **Entorse et foulure de la région thyroïdienne**
Articulation (ligament) : • crico-aryténoïdien(ne)
 • crico-thyroïdien(ne)
Cartilage thyroïde
- S13.6** **Entorse et foulure des articulations et des ligaments de parties autres et non précisées du cou**
- S14** **Lésion traumatique des nerfs et de la moelle épinière au niveau du cou**
- S14.0** **Commotion et oedème de la moelle cervicale**
- S14.1** **Lésions traumatiques de la moelle cervicale, autres et non précisées**
Lésion traumatique de la moelle épinière cervicale SAI
- S14.2** **Lésion traumatique d'une racine nerveuse du rachis cervical**
- S14.3** **Lésion traumatique du plexus brachial**
- S14.4** **Lésion traumatique des nerfs périphériques du cou**
- S14.5** **Lésion traumatique des nerfs sympathiques cervicaux**
- S14.6** **Lésion traumatique de nerfs du cou, autres et non précisés**
- S15** **Lésion traumatique des vaisseaux sanguins au niveau du cou**
- S15.0** **Lésion traumatique de la carotide**
Artère carotide (commune) (externe) (interne)
- S15.1** **Lésion traumatique de l'artère vertébrale**
- S15.2** **Lésion traumatique de la veine jugulaire externe**
- S15.3** **Lésion traumatique de la veine jugulaire interne**
- S15.7** **Lésion traumatique de multiples vaisseaux sanguins au niveau du cou**
- S15.8** **Lésion traumatique d'autres vaisseaux sanguins au niveau du cou**
- S15.9** **Lésion traumatique de vaisseaux sanguins non précisés au niveau du cou**
- S16** **Lésion traumatique des muscles et des tendons au niveau du cou**

S17 Écrasement du cou

- S17.0 Écrasement du larynx et de la trachée
- S17.8 Écrasement d'autres parties du cou
- S17.9 Écrasement du cou, partie non précisée

S18 Amputation traumatique au niveau du cou

Décapitation

S19 Lésions traumatiques du cou, autres et sans précision

- S19.7 Lésions traumatiques multiples du cou
Lésions traumatiques classées dans plus d'une catégorie en S10-S18
- S19.8 Autres lésions traumatiques précisées du cou
- S19.9** Lésion traumatique du cou, sans précision

Lésions traumatiques du thorax (S20-S29)

Comprend : lésions traumatiques de :

- paroi thoracique
- région interscapulaire
- sein

A l'exclusion de : brûlures et corrosions (T20-T32)
effets de corps étranger dans :

- bronches (T17.5)
- oesophage (T18.1)
- poumon (T17.8)
- trachée (T17.4)

fracture du rachis SAI (T08)
gelures (T33-T35)
lésions traumatiques de :

- clavicule (S40-S49)
- creux axillaire (S40-S49)
- épaule (S40-S49)
- région scapulaire (S40-S49)
- moelle épinière SAI (T09.3)
- tronc SAI (T09.-)

piqûre ou morsure d'insecte venimeux (T63.4)

S20 Lésion traumatique superficielle du thorax

- S20.0 Contusion du sein
- S20.1 Lésions traumatiques superficielles du sein, autres et non précisées
- S20.2 Contusion du thorax
- S20.3 Autres lésions traumatiques superficielles de la paroi thoracique antérieure
- S20.4 Autres lésions traumatiques superficielles de la paroi thoracique postérieure
- S20.7 Lésions traumatiques superficielles multiples du thorax
- S20.8 Lésion traumatique superficielle de parties autres et non précisées du thorax
Paroi thoracique SAI

S21 Plaie ouverte du thorax

A l'exclusion de : hémopneumothorax (S27.2) traumatique
hémothorax (S27.1) traumatique
pneumothorax (S27.0) traumatique

- S21.0 Plaie ouverte du sein
- S21.1 Plaie ouverte de la paroi thoracique antérieure
- S21.2 Plaie ouverte de la paroi thoracique postérieure
- S21.7 Plaies ouvertes multiples de la paroi thoracique
- S21.8 Plaie ouverte d'autres parties du thorax

S21.9 Plaie ouverte du thorax, partie non précisée
Paroi thoracique SAI

S22 Fracture de côte(s), du sternum et du rachis dorsal

Comprend : apophyse : • épineuse dorsale
• transverse dorsale

Arc : • neural dorsal
• vertébral dorsal
vertèbre dorsale

Les subdivisions suivantes, données à titre facultatif, peuvent être utilisées comme caractère supplémentaire lorsqu'il n'est pas possible ou pas désiré d'utiliser le codage multiple pour identifier les fractures et les plaies ouvertes; une fracture non précisée comme fermée ou ouverte doit être classée comme fermée.

0 Fracture fermée

1 Fracture ouverte

A l'exclusion de : fracture de : • clavicule (S42.0)
• omoplate (S42.1)

S22.0 Fracture d'une vertèbre dorsale

Fracture du rachis dorsal SAI

S22.1 Fractures multiples du rachis dorsal

S22.2 Fracture du sternum

S22.3 Fracture de côte

S22.4 Fractures multiples de côtes

S22.5 Volet costal

Volet thoracique

S22.8 Fractures d'autres parties des os du thorax

S22.9 Fracture des os du thorax, partie non précisée

S23 Luxation, entorse et foulure des articulations et des ligaments du thorax

A l'exclusion de : luxation, entorse et foulure de l'articulation
sterno-claviculaire (S43.2, S43.6)
rupture ou déplacement (non traumatique) d'un disque intervertébral dorsal
(M51.-)

S23.0 Rupture traumatique d'un disque intervertébral dorsal

S23.1 Luxation d'une vertèbre dorsale

Rachis dorsal SAI

S23.2 Luxation de parties autres et non précisées du thorax

S23.3 Entorse et foulure du rachis dorsal

S23.4 Entorse et foulure des côtes et du sternum

S23.5 Entorse et foulure de parties autres et non précisées du thorax

S24 Lésion traumatique des nerfs et de la moelle épinière au niveau du thorax

A l'exclusion de : lésion traumatique du plexus brachial (S14.3)

S24.0 Commotion et oedème de la moelle dorsale

S24.1 Lésions traumatiques autres et non précisées de la moelle dorsale

S24.2 Lésion traumatique d'une racine nerveuse du rachis dorsal

S24.3 Lésion traumatique de nerfs périphériques du thorax

S24.4 Lésion traumatique de nerfs sympathiques du thorax

Ganglion : • stellaire
• sympathique thoracique

Plexus : • cardiaque
• oesophagien
• pulmonaire

S24.5 Lésion traumatique d'autres nerfs du thorax

S24.6 Lésion traumatique d'un nerf non précisé du thorax

S25 Lésion traumatique de vaisseaux sanguins du thorax

- S25.0 Lésion traumatique de l'aorte thoracique
Aorte SAI
- S25.1 Lésion traumatique de l'artère innominée ou sous-clavière
- S25.2 Lésion traumatique de la veine cave supérieure
Veine cave SAI
- S25.3 Lésion traumatique de la veine innominée ou sous-clavière
- S25.4 Lésion traumatique de vaisseaux sanguins du poumon
- S25.5 Lésion traumatique de vaisseaux sanguins intercostaux
- S25.7 Lésions traumatiques de multiples vaisseaux sanguins du thorax
- S25.8** Lésion traumatique d'autres vaisseaux sanguins du thorax
 - S25.80 Lésion traumatique de la veine azygos
 - S25.88 Lésion traumatique d'autres vaisseaux sanguins du thorax sauf de la veine azygos
 - Artère ou veine mammaire
- S25.9 Lésion traumatique d'un vaisseau sanguin non précisé du thorax

S26 Lésion traumatique du coeur

Comprend : contusion du coeur
lacération du coeur
perforation du coeur
rupture traumatique du coeur

Les subdivisions suivantes, données à titre facultatif, peuvent être utilisées comme caractère supplémentaire lorsqu'il n'est pas possible ou désiré d'utiliser le codage multiple :

- 0 Sans plaie ouverte de la cavité thoracique
- 1 Avec plaie ouverte de la cavité thoracique

- S26.0 Lésion traumatique du coeur avec hémopéricarde
- S26.8 Autres lésions traumatiques du coeur
- S26.9 Lésion traumatique du coeur, sans précision

S27 Lésions traumatiques d'organes intrathoraciques, autres et non précisés

Les subdivisions suivantes, données à titre facultatif, peuvent être utilisées comme caractère supplémentaire lorsqu'il n'est pas possible ou désiré d'utiliser le codage multiple :

- 0 Sans plaie ouverte de la cavité thoracique
- 1 Avec plaie ouverte de la cavité thoracique

A l'exclusion de : lésion traumatique de :

- oesophage cervical (S10-S19)
- trachée (cervicale) (S10-S19)

- S27.0 Pneumothorax traumatique
- S27.1 Hémothorax traumatique
- S27.2 Hémopneumothorax traumatique
- S27.3 Autres lésions traumatiques du poumon
- S27.4 Lésion traumatique des bronches
- S27.5 Lésion traumatique de la trachée thoracique
- S27.6 Lésion traumatique de la plèvre
- S27.7 Lésions traumatiques multiples des organes intrathoraciques
- S27.8 Lésion traumatique d'autres organes intrathoraciques précisés
 - Canal lymphatique thoracique
 - Diaphragme
 - Oesophage (partie thoracique)
 - Thymus
- S27.9** Lésion traumatique d'organes intrathoraciques non précisés

S28 Écrasement du thorax et amputation traumatique d'une partie du thorax

- S28.0 **Écrasement du thorax**
A l'exclusion de : volet costal (S22.5)
- S28.1 **Amputation traumatique d'une partie du thorax**
A l'exclusion de : dissection transversale du thorax (T05.8)

S29 Lésions traumatiques du thorax, autres et sans précision

- S29.0 **Lésion traumatique des muscles et des tendons au niveau du thorax**
- S29.7 **Lésions traumatiques multiples du thorax**
Lésions traumatiques classées dans plus d'une catégorie en S20-S29.0
- S29.8 **Autres lésions traumatiques précisées du thorax**
- S29.9** **Lésion traumatique du thorax, sans précision**

Lésions traumatiques de l'abdomen, des lombes, du rachis lombaire et du bassin (S30-S39)

- Comprend : aine
anus
fesse
flanc
organes génitaux externes
paroi abdominale
- A l'exclusion de : brûlures et corrosions (T20-T32)
effets dus à un corps étranger dans :
 - anus et rectum (T18.5)
 - appareil génito-urinaire (T19.-)
 - estomac, intestin grêle et côlon (T18.2-T18.4)
- fracture du rachis SAI (T08)
gelures (T33-T35)
lésions traumatiques de :
 - dos SAI (T09.-)
 - moelle épinière SAI (T09.3)
 - tronc SAI (T09.-)
- piqûre ou morsure d'insecte venimeux (T63.4)

S30 Lésion traumatique superficielle de l'abdomen, des lombes et du bassin

A l'exclusion de : lésion traumatique superficielle de la hanche (S70.-)

- S30.0 **Contusion des lombes et du bassin**
Fesse
- S30.1 **Contusion de la paroi abdominale**
Aine
Flanc
- S30.2 **Contusion des organes génitaux externes**
Lèvres (grandes) (petites)
Pénis
Périnée
Scrotum
Testicule
Vagin
Vulve
- S30.7 **Lésions traumatiques superficielles multiples de l'abdomen, des lombes et du bassin**
- S30.8 **Autres lésions traumatiques superficielles de l'abdomen, des lombes et du bassin**
- S30.9** **Lésion traumatique superficielle de l'abdomen, des lombes et du bassin, partie non précisée**

S31 Plaie ouverte de l'abdomen, des lombes et du bassin

A l'exclusion de : amputation traumatique d'une partie de l'abdomen, des lombes et du bassin (S38.2-S38.3)
plaie ouverte de la hanche (S71.0)

S31.0 Plaie ouverte des lombes et du bassin

Fesse

S31.1 Plaie ouverte de la paroi abdominale

Aine

Flanc

S31.2 Plaie ouverte du pénis

S31.3 Plaie ouverte du scrotum et des testicules

S31.4 Plaie ouverte du vagin et de la vulve

S31.5 Plaie ouverte des organes génitaux externes, autres et non précisés

A l'exclusion de : amputation traumatique des organes génitaux externes (S38.2)

S31.7 Plaies ouvertes multiples de l'abdomen, des lombes et du bassin

S31.8 Plaie ouverte de parties autres et non précisées de l'abdomen

S32 Fracture du rachis lombaire et du bassin

Comprend : apophyse: • épineuse lombo-sacrée
• transverse lombo-sacrée

Arc : • neural lombo-sacrée
• vertébral lombo-sacrée

vertèbre lombo-sacrée

Les subdivisions suivantes, données à titre facultatif, peuvent être utilisées comme caractère supplémentaire lorsqu'il n'est pas possible ou d'utiliser le codage multiple pour identifier les fractures et les plaies ouvertes; une fracture non précisée comme fermée ou ouverte doit être classée comme fermée.

0 Fracture fermée

1 Fracture ouverte

A l'exclusion de : fracture de la hanche SAI (S72.0)

S32.0 Fracture d'une vertèbre lombaire

Fracture du rachis lombaire

S32.1 Fracture du sacrum

S32.2 Fracture du coccyx

S32.3 Fracture de l'ilion

S32.4 Fracture de l'acétabulum

S32.5 Fracture du pubis

S32.7 Fractures multiples du rachis lombaire et du bassin

S32.8 Fracture de parties autres et non précisées du rachis lombaire et du bassin

Fracture de : • bassin SAI

• ischion

• rachis lombo-sacré SAI

S33 Luxation, entorse et foulure des articulations et des ligaments du rachis lombaire et du bassin

A l'exclusion de : lésion obstétricale intéressant les articulations et les ligaments pelviens (O71.6)
luxation, entorse et foulure de l'articulation et des ligaments de la hanche (S73.-)
rupture ou déplacement (non traumatique) d'un disque intervertébral lombaire (M51.-)

S33.0 Rupture traumatique d'un disque intervertébral lombaire

S33.1 Luxation d'une vertèbre lombaire

Luxation du rachis lombaire SAI

S33.2 Luxation des articulations sacro-iliaque et sacro-coccygienne

- S33.3 Luxation de parties autres et non précisées du rachis lombaire et du bassin
- S33.4 Rupture traumatique de la symphyse pubienne
- S33.5 Entorse et foulure du rachis lombaire
- S33.6 Entorse et foulure de l'articulation sacro-iliaque
- S33.7 Entorse et foulure de parties autres et non précisées du rachis lombaire et du bassin

S34

Lésion traumatique des nerfs et de la moelle épinière lombaire au niveau de l'abdomen, des lombes et du bassin

- S34.0 Commotion et oedème de la moelle lombaire
- S34.1 Autres lésions traumatiques de la moelle lombaire
- S34.2 Lésion traumatique de la racine nerveuse du rachis lombaire et sacré
- S34.3 Lésion traumatique de la queue de cheval
- S34.4 Lésion traumatique du plexus lombo-sacré
- S34.5 Lésion traumatique des nerfs sympathiques lombaires, et sacrés et du bassin
 - Ganglion ou plexus coeliaque
 - Nerf splanchnique
 - Plexus :
 - hypogastrique
 - mésentérique (inférieur) (supérieur)
- S34.6 Lésion traumatique de nerf(s) périphérique(s) de l'abdomen, des lombes et du bassin
- S34.8 Lésion traumatique de nerfs autres et non précisés au niveau de l'abdomen, des lombes et du bassin

S35

Lésion traumatique de vaisseaux sanguins au niveau de l'abdomen, des lombes et du bassin

- S35.0 Lésion traumatique de l'aorte abdominale
 - A l'exclusion de : aorte SAI (S25.0)
- S35.1 Lésion traumatique de la veine cave inférieure
 - Veine hépatique
 - A l'exclusion de : veine cave SAI (S25.2)
- S35.2 Lésion traumatique de l'artère coeliaque ou mésentérique
 - Artère :
 - gastrique
 - gastroduodénale
 - hépatique
 - mésentérique (inférieure) (supérieure)
 - splénique
- S35.3 Lésion traumatique de la veine porte ou splénique
 - Veine mésentérique (inférieure) (supérieure)
- S35.4 Lésion traumatique des vaisseaux sanguins du rein
 - Artère ou veine rénale
- S35.5 Lésion traumatique des vaisseaux sanguins iliaques
 - Artère ou veine :
 - hypogastrique
 - iliaque
 - utérine
- S35.7 Lésion traumatique de multiples vaisseaux sanguins au niveau de l'abdomen, des lombes et du bassin
- S35.8 Lésion traumatique d'autres vaisseaux sanguins au niveau de l'abdomen, des lombes et du bassin
 - Artère ou veine ovarienne
- S35.9 Lésion traumatique de vaisseaux sanguins non précisés, au niveau de l'abdomen, des lombes et du bassin

S36 Lésion traumatique d'organes intra-abdominaux

Les subdivisions suivantes, données à titre facultatif, peuvent être utilisées comme caractère supplémentaire lorsqu'il n'est pas possible ou désiré d'utiliser le codage multiple :

- 0 Sans plaie pénétrante de la cavité abdominale
- 1 Avec plaie pénétrante de la cavité abdominale

- S36.0 Lésion traumatique de la rate
- S36.1 Lésion traumatique du foie et de la vésicule biliaire
Voies biliaires
- S36.2 Lésion traumatique du pancréas
- S36.3 Lésion traumatique de l'estomac
- S36.4 Lésion traumatique de l'intestin grêle
- S36.5 Lésion traumatique du côlon
- S36.6 Lésion traumatique du rectum
- S36.7 Lésion traumatique de multiples organes intra-abdominaux
- S36.8 Lésion traumatique d'autres organes intra-abdominaux
Péritoine
Rétropéritoine
- S36.9 Lésion traumatique d'un organe intra-abdominal non précisé

S37 Lésion traumatique des organes urinaires et pelviens

Les subdivisions suivantes, données à titre facultatif, peuvent être utilisées comme caractère supplémentaire en 5^{ème} position lorsqu'il n'est pas possible ou désiré d'utiliser le codage multiple :

- 0 Sans plaie pénétrante de la cavité abdominale
- 1 Avec plaie pénétrante de la cavité abdominale

A l'exclusion de : péritoine et rétropéritoine (S36.8)

- S37.0 Lésion traumatique du rein
- S37.1 Lésion traumatique de l'uretère
- S37.2 Lésion traumatique de la vessie
- S37.3 Lésion traumatique de l'urètre
- S37.4 Lésion traumatique de l'ovaire
- S37.5 Lésion traumatique de la trompe de Fallope
- S37.6 Lésion traumatique de l'utérus
- S37.7 Lésions traumatiques de multiples organes urinaires et pelviens
- S37.8 Lésions traumatiques d'autres organes urinaires et pelviens
 - S37.8-0 Lésion traumatique de la glande surrénale
 - S37.8-8 Lésion traumatique d'autres organes pelviens et urinaires précisés
 - Canal déférent
 - Prostate
 - Vésicule séminale
- S37.9 Lésion traumatique d'un organe urinaire et pelvien non précisé

S38 Écrasement et amputation traumatique d'une partie de l'abdomen, des lombes et du bassin

- S38.0 Écrasement des organes génitaux externes
- S38.1 Écrasement de parties autres et non précisées de l'abdomen, des lombes et du bassin
 - S38.10 Écrasement de la fesse
 - S38.18 Écrasement de parties autres de l'abdomen, des lombes et du bassin sauf de la fesse
 - S38.19 Écrasement de parties non précisées de l'abdomen, des lombes et du bassin

S42 Fracture de l'épaule et du bras

Les subdivisions suivantes, données à titre facultatif, peuvent être utilisées comme caractère supplémentaire lorsqu'il n'est pas possible ou désiré d'utiliser le codage multiple pour identifier les fractures et les plaies ouvertes. Une fracture non précisée comme fermée ou ouverte doit être classée comme fermée.

- 0 Fracture fermée
- 1 Fracture ouverte

- S42.0 Fracture de la clavicule**
 - Diaphyse claviculaire
 - Extrémité acromiale
- S42.1 Fracture de l'omoplate**
 - Acromion
 - Apophyse coracoïde
 - Omoplate (cavité glénoïde) (col) (corps)
- S42.2 Fracture de l'extrémité supérieure de l'humérus**
 - Col :
 - anatomique
 - chirurgical
 - Épiphyse supérieure
 - Trochiter
- S42.3 Fracture de la diaphyse de l'humérus**
 - Bras SAI
 - Humérus SAI
- S42.4 Fracture de l'extrémité inférieure de l'humérus**
 - Apophyse articulaire
 - Condyle externe
 - Épicondyle
 - Épiphyse inférieure
 - Extrémité distale
 - Intercondylienne
 - Supracondylienne
 - A l'exclusion de :* fracture du coude SAI (S52.0)
- S42.7 Fractures multiples de la clavicule, de l'omoplate et de l'humérus**
- S42.8 Fracture d'autres parties de l'épaule et du bras**
- S42.9 Fracture de la ceinture scapulaire, partie non précisée**
 - Fracture de l'épaule SAI

S43 Luxation, entorse et foulure des articulations et des ligaments de la ceinture scapulaire

- S43.0 Luxation de l'articulation de l'épaule**
 - Articulation gléno-humérale
- S43.1 Luxation de l'articulation acromio-claviculaire**
- S43.2 Luxation de l'articulation sterno-claviculaire**
- S43.3 Luxation de parties autres et non précisées de la ceinture scapulaire**
 - Luxation de la ceinture scapulaire SAI
- S43.4 Entorse et foulure de l'articulation de l'épaule**
 - Coiffe des rotateurs
 - Ligament coraco-huméral
- S43.5 Entorse et foulure de l'articulation acromio-claviculaire**
 - Ligament acromio-claviculaire
- S43.6 Entorse et foulure de l'articulation sterno-claviculaire**
- S43.7 Entorse et foulure de parties autres et non précisées de la ceinture scapulaire**
 - Entorse et foulure de la ceinture scapulaire SAI

S44 Lésion traumatique de nerfs au niveau de l'épaule et du bras

A l'exclusion de : lésion traumatique du plexus brachial (S14.3)

- S44.0 Lésion traumatique du nerf cubital au niveau du bras
A l'exclusion de : nerf cubital SAI (S54.0)
- S44.1 Lésion traumatique du nerf médian au niveau du bras
A l'exclusion de : nerf médian SAI (S54.1)
- S44.2 Lésion traumatique du nerf radial au niveau du bras
A l'exclusion de : nerf radial SAI (S54.2)
- S44.3 Lésion traumatique du nerf axillaire
- S44.4 Lésion traumatique d'un nerf musculo-cutané
- S44.5 Lésion traumatique d'un nerf cutané sensitif au niveau de l'épaule et du bras
- S44.7 Lésion traumatique de multiples nerfs au niveau de l'épaule et du bras
- S44.8 Lésion traumatique d'autres nerfs au niveau de l'épaule et du bras
- S44.9 Lésion traumatique d'un nerf non précisé, au niveau de l'épaule et du bras

S45 Lésion des vaisseaux sanguins au niveau de l'épaule et du bras

A l'exclusion de : lésion traumatique de :

- artère sous-clavière (S25.1)
- veine sous-clavière (S25.3)

- S45.0 Lésion traumatique de l'artère axillaire
- S45.1 Lésion traumatique de l'artère brachiale
- S45.2 Lésion traumatique de la veine axillaire et brachiale
- S45.3 Lésion traumatique d'une veine superficielle au niveau de l'épaule et du bras
- S45.7 Lésion traumatique de multiples vaisseaux sanguins au niveau de l'épaule et du bras
- S45.8 Lésion traumatique d'autres vaisseaux sanguins au niveau de l'épaule et du bras
- S45.9 Lésion traumatique d'un vaisseau sanguin non précisé, au niveau de l'épaule et du bras

S46 Lésion traumatique de muscles et de tendons au niveau de l'épaule et du bras

A l'exclusion de : lésion traumatique de muscles et de tendons au niveau du coude ou en dessous (S56.-)

- S46.0 Lésion traumatique des tendons de la coiffe des rotateurs de l'épaule
- S46.1 Lésion traumatique du muscle et du tendon du long biceps
- S46.2 Lésion traumatique de muscles et de tendons d'autres parties du biceps
- S46.3 Lésion traumatique de muscles et de tendons du triceps
- S46.7 Lésion traumatique de multiples muscles et tendons au niveau de l'épaule et du bras
- S46.8 Lésion traumatique d'autres muscles et tendons au niveau de l'épaule et du bras
- S46.9 Lésion traumatique de muscle et de tendon non précisés, au niveau de l'épaule et du bras

S47 Écrasement de l'épaule et du bras

A l'exclusion de : écrasement du coude (S57.0)

- S47.+0 **Écrasement de la région scapulaire**
- S47.+8 **Écrasement de parties autres et non précisées de l'épaule et du bras, sauf de la région scapulaire**

S48 Amputation traumatique de l'épaule et du bras

A l'exclusion de : amputation traumatique (de) :

- au niveau du coude (S58.0)
- membre supérieur, niveau non précisé (T11.6)

- S48.0 Amputation traumatique de l'articulation de l'épaule
- S48.1 Amputation traumatique entre l'épaule et le coude
- S48.9 Amputation traumatique de l'épaule et du bras, niveau non précisé

S49 Lésions traumatiques de l'épaule et du bras, autres et sans précision

- S49.7 Lésions traumatiques multiples de l'épaule et du bras
Lésions traumatiques classées dans plus d'une catégorie en S40-S48
- S49.8 Autres lésions traumatiques précisées de l'épaule et du bras
- S49.9 Lésion traumatique de l'épaule et du bras, sans précision

Lésions traumatiques du coude et de l'avant-bras (S50-S59)

- A l'exclusion de :* atteinte bilatérale du coude et de l'avant-bras (T00-T07)
brûlures et corrosions (T20-T32)
gelures (T33-T35)
lésions traumatiques de : • membre supérieur, niveau non précisé (T10-T11)
• poignet et main (S60-S69)
piqûre ou morsure, d'insecte venimeux (T63.4)

S50 Lésion traumatique superficielle de l'avant-bras

- A l'exclusion de :* lésion traumatique superficielle du poignet et de la main (S60.-)

- S50.0 Contusion du coude
- S50.1 Contusion de parties autres et non précisées de l'avant-bras
- S50.7 Lésions traumatiques superficielles multiples de l'avant-bras
- S50.8 Autres lésions traumatiques superficielles de l'avant-bras
- S50.9 Lésion traumatique superficielle de l'avant-bras, sans précision
Lésion traumatique superficielle du coude SAI

S51 Plaie ouverte de l'avant-bras

- A l'exclusion de :* amputation traumatique de l'avant-bras (S58.-)
plaie ouverte du poignet et de la main (S61.-)

- S51.0 Plaie ouverte du coude
- S51.7 Plaies ouvertes multiples de l'avant-bras
- S51.8 Plaie ouverte d'autres parties de l'avant-bras
- S51.9 Plaie ouverte de l'avant-bras, partie non précisée

S52 Fracture de l'avant-bras

Les subdivisions suivantes, données à titre facultatif, peuvent être utilisées comme caractère supplémentaire lorsqu'il n'est pas possible ou désiré d'utiliser le codage multiple pour identifier les fractures et les plaies ouvertes; une fracture non précisée comme fermée ou ouverte doit être classée comme fermée.

- 0 Fracture fermée
1 Fracture ouverte

- A l'exclusion de :* fracture au niveau du poignet et de la main (S62.-)

- S52.0 Fracture de la partie supérieure du cubitus
Apophyse coronoïde
Coude SAI
Extrémité proximale
Fracture-luxation de Monteggia
Olécrane
- S52.1 Fracture de l'extrémité supérieure du radius
Col
Extrémité proximale
Tête
- S52.2 Fracture de la diaphyse du cubitus
- S52.3 Fracture de la diaphyse du radius

- S52.4 Fracture des deux diaphyses, cubitale et radiale
- S52.5 Fracture de l'extrémité inférieure du radius
Fracture de : • Pouteau-Colles
• Smith
- S52.6 Fracture de l'extrémité inférieure du cubitus et du radius
- S52.7 Fractures multiples de l'avant-bras
A l'exclusion de : fracture du cubitus et du radius : • diaphyses (S52.4)
• extrémité inférieure (S52.6)
- S52.8 Fracture d'autres parties de l'avant-bras
Extrémité inférieure du cubitus
Tête du cubitus
- S52.9 Fracture de l'avant-bras, partie non précisée

S53 Luxation, entorse et foulure des articulations et des ligaments du coude

- S53.0 Luxation de la tête radiale
Articulation radio-humérale
A l'exclusion de : fracture-luxation de Monteggia (S52.0)
- S53.1 Luxation du coude, sans précision
Articulation cubito-humérale
A l'exclusion de : luxation de la tête radiale seule (S53.0)
- S53.2 Rupture traumatique du ligament latéral externe du coude
- S53.3 Rupture traumatique du ligament latéral interne du coude
- S53.4 Entorse et foulure du coude

S54 Lésion traumatique de nerfs au niveau de l'avant-bras

A l'exclusion de : lésion traumatique de nerfs au niveau du poignet et de la main (S64.-)

- S54.0 Lésion traumatique du nerf cubital au niveau de l'avant-bras
Nerf cubital SAI
- S54.1 Lésion traumatique du nerf médian au niveau de l'avant-bras
Nerf médian SAI
- S54.2 Lésion traumatique du nerf radial au niveau de l'avant-bras
Nerf radial SAI
- S54.3 Lésion traumatique d'un nerf sensitif cutané au niveau de l'avant-bras
- S54.7 Lésion traumatique de multiples nerfs au niveau de l'avant-bras
- S54.8 Lésion traumatique d'autres nerfs au niveau de l'avant-bras
- S54.9 Lésion traumatique d'un nerf non précisé, au niveau de l'avant-bras

S55 Lésion traumatique de vaisseaux sanguins au niveau de l'avant-bras

A l'exclusion de : lésion traumatique de vaisseaux sanguins :
• au niveau du poignet et de la main (S65.-)
• brachiaux (S45.1-S45.2)

- S55.0 Lésion traumatique de l'artère cubitale au niveau de l'avant-bras
- S55.1 Lésion traumatique de l'artère radiale au niveau de l'avant-bras
- S55.2 Lésion traumatique d'une veine au niveau de l'avant-bras
- S55.7 Lésion traumatique de multiples vaisseaux sanguins au niveau de l'avant-bras
- S55.8 Lésion traumatique d'autres vaisseaux sanguins au niveau de l'avant-bras
- S55.9 Lésion traumatique d'un vaisseau sanguin non précisé, au niveau de l'avant-bras

S56 Lésion traumatique de muscles et de tendons au niveau de l'avant-bras

A l'exclusion de : lésion traumatique de muscles et de tendons au niveau du poignet ou en dessous (S66.-)

- S56.0 Lésion traumatique du muscle et du tendon fléchisseurs du pouce au niveau de l'avant-bras
- S56.1 Lésion traumatique de muscles et de tendons fléchisseurs d'autre(s) doigt(s) au niveau de l'avant-bras

- S56.2 Lésion traumatique d'un autre muscle et d'un autre tendon fléchisseurs au niveau de l'avant-bras
- S56.3 Lésion traumatique de muscles et de tendons extenseurs et abducteurs du pouce au niveau de l'avant-bras
- S56.4 Lésion traumatique de muscles et de tendons extenseurs d'autre(s) doigt(s) au niveau de l'avant-bras
- S56.5 Lésion traumatique d'un autre muscle et d'un autre tendon extenseurs au niveau de l'avant-bras
- S56.7 Lésion traumatique de multiples muscles et tendons au niveau de l'avant-bras
- S56.8 Lésion traumatique de muscles et de tendons autres et non précisés, au niveau de l'avant-bras

S57 Écrasement de l'avant-bras

A l'exclusion de : écrasement du poignet et de la main (S67.-)

- S57.0 Écrasement du coude
- S57.8 Écrasement d'autres parties de l'avant-bras
- S57.9 Écrasement de l'avant-bras, partie non précisée

S58 Amputation traumatique de l'avant-bras

A l'exclusion de : amputation traumatique du poignet et de la main (S68.-)

- S58.0 Amputation traumatique au niveau du coude
- S58.1 Amputation traumatique entre le coude et le poignet
- S58.9 Amputation traumatique de l'avant-bras, niveau non précisé

S59 Lésions traumatiques de l'avant-bras, autres et sans précision

A l'exclusion de : lésions traumatiques du poignet et de la main, autres et sans précision (S69.-)

- S59.7 Lésions traumatiques multiples de l'avant bras
Lésions traumatiques classées dans plus d'une catégorie en S50-S58
- S59.8 Autres lésions traumatiques précisées de l'avant bras
- S59.9 Lésion traumatique de l'avant-bras, sans précision

Lésions traumatiques du poignet et de la main (S60-S69)

A l'exclusion de : atteinte bilatérale du poignet et de la main (T00-T07)
brûlures et corrosions (T20-T32)
gelures (T33-T35)
lésions traumatiques du membre supérieur, niveau non précisé (T10-T11)
piqûre ou morsure, d'insecte venimeux (T63.4)

S60 Lésion traumatique superficielle du poignet et de la main

- S60.0 Contusion de(s) doigt(s) sans lésion de l'ongle
Contusion de(s) doigt(s) SAI
A l'exclusion de : contusion avec lésion de l'ongle (matrice) (S60. 1)
- S60.1 Contusion de(s) doigt(s) avec lésion de l'ongle
- S60.2 Contusion d'autres parties du poignet et de la main
- S60.7 Lésions traumatiques superficielles multiples du poignet et de la main
- S60.8 Autres lésions traumatiques superficielles du poignet et de la main
- S60.9 Lésion traumatique superficielle du poignet et de la main, sans précision

S61 Plaie ouverte du poignet et de la main

A l'exclusion de : amputation traumatique du poignet et de la main (S68.-)

- S61.0 **Plaie ouverte de(s) doigt(s) sans lésion de l'ongle**
Plaie ouverte de(s) doigt(s) SAI
A l'exclusion de : plaie ouverte avec lésion de l'ongle (matrice) (S61.1)
- S61.1 **Plaie ouverte de(s) doigt(s) avec lésion de l'ongle**
- S61.7 **Plaies ouvertes multiples du poignet et de la main**
- S61.8 **Plaie ouverte d'autres parties du poignet et de la main**
- S61.9 **Plaie ouverte du poignet et de la main, partie non précisée**

S62 Fracture au niveau du poignet et de la main

Les subdivisions suivantes, données à titre facultatif, peuvent être utilisées comme caractère supplémentaire lorsqu'il n'est pas possible ou désiré d'utiliser le codage multiple pour identifier les fractures et les plaies ouvertes; une fracture non précisée comme fermée ou ouverte doit être classée comme fermée.

- 0 Fracture fermée
- 1 Fracture ouverte

A l'exclusion de : fracture des extrémités inférieures du cubitus et du radius (S52.-)

- S62.0 **Fracture de l'os scaphoïde de la main**
- S62.1 **Fracture d'autre(s) os du carpe**
Grand os
Os crochu
Pisiforme
Pyramidal
Semi-lunaire
Trapèze
Trapézoïde
- S62.2 **Fracture du premier métacarpien**
Fracture de Bennett
- S62.3 **Fracture d'un autre os du métacarpe**
- S62.4 **Fractures multiples des métacarpiens**
- S62.5 **Fracture du pouce**
- S62.6 **Fracture d'un autre doigt**
- S62.7 **Fractures multiples de doigts**
- S62.8 **Fracture de parties autres et non précisées du poignet et de la main**

S63 Luxation, entorse et foulure d'articulations et de ligaments au niveau du poignet et de la main

- S63.0 **Luxation du poignet**
Articulation :
 - carpo-métacarpienne
 - cubito-radiale, distale
 - médio-carpienne
 - radio-carpienneCubitus, extrémité distale
Métacarpiens, extrémité proximale
Os du carpe
Radius, extrémité distale
- S63.1 **Luxation du doigt**
Articulation :
 - interphalangienne, main
 - métacarpo-phalangienneMétacarpien, extrémité distale
Phalange, main
Pouce
- S63.2 **Luxations multiples des doigts**

- S63.3 Rupture traumatique de ligament du poignet et du carpe**
Latéral, poignet
Ligament : • cubito-carpien (palmaire)
• radio-carpien
- S63.4 Rupture traumatique de ligaments du doigt au niveau des articulations métacarpo-phalangienne et interphalangienne**
Latéral
Palmaire
- S63.5 Entorse et foulure du poignet**
Articulation : • carpienne
• ou ligament radio-carpien(ne)
- S63.6 Entorse et foulure de doigt(s)**
Articulation : • interphalangienne (main)
• métacarpo-phalangienne
Phalange, main
Pouce
- S63.7 Entorse et foulure d'articulations autres et non précisées de la main**

S64 Lésion traumatique de nerfs au niveau du poignet et de la main

- S64.0 Lésion traumatique du nerf cubital au niveau du poignet et de la main**
- S64.1 Lésion traumatique du nerf médian au niveau du poignet et de la main**
- S64.2 Lésion traumatique du nerf radial au niveau du poignet et de la main**
- S64.3 Lésion traumatique du nerf collatéral du pouce**
- S64.4 Lésion traumatique du nerf collatéral d'un autre doigt**
- S64.7 Lésion traumatique de multiples nerfs au niveau du poignet et de la main**
- S64.8 Lésion traumatique d'autres nerfs au niveau du poignet et de la main**
- S64.9 Lésion traumatique d'un nerf non précisé, au niveau du poignet et de la main**

S65 Lésion traumatique de vaisseaux sanguins au niveau du poignet et de la main

- S65.0 Lésion traumatique de l'artère cubitale au niveau du poignet et de la main**
- S65.1 Lésion traumatique de l'artère radiale au niveau du poignet et de la main**
- S65.2 Lésion traumatique de l'arc palmaire superficiel**
- S65.3 Lésion traumatique de l'arc palmaire profond**
- S65.4 Lésion traumatique de vaisseau(x) sanguin(s) du pouce**
- S65.5 Lésion traumatique de vaisseau(x) sanguin(s) d'un autre doigt**
- S65.7 Lésion traumatique de multiples vaisseaux sanguins au niveau du poignet et de la main**
- S65.8 Lésion traumatique d'autres vaisseaux sanguins au niveau du poignet et de la main**
- S65.9 Lésion traumatique d'un vaisseau sanguin non précisé, au niveau du poignet et de la main**

S66 Lésion traumatique de muscles et de tendons au niveau du poignet et de la main

- S66.0 Lésion traumatique du muscle et du tendon longs fléchisseurs du pouce au niveau du poignet et de la main**
- S66.1 Lésion traumatique du muscle et du tendon fléchisseurs d'un autre doigt au niveau du poignet et de la main**
- S66.2 Lésion traumatique du muscle et du tendon extenseurs du pouce au niveau du poignet et de la main**
- S66.3 Lésion traumatique du muscle et du tendon extenseurs d'un autre doigt au niveau du poignet et de la main**
- S66.4 Lésion traumatique de muscles et de tendons intrinsèques du pouce au niveau du poignet et de la main**
- S66.5 Lésion traumatique de muscles et de tendons intrinsèques d'un autre doigt au niveau du poignet et de la main**

- S66.6 Lésion traumatique de multiples muscles et tendons fléchisseurs au niveau du poignet et de la main
- S66.7 Lésion traumatique de multiples muscles et tendons extenseurs au niveau du poignet et de la main
- S66.8 Lésion traumatique d'autres muscles et tendons au niveau du poignet et de la main
- S66.9 Lésion traumatique d'un muscle et d'un tendon non précisés, au niveau du poignet et de la main

S67 Écrasement du poignet et de la main

- S67.0 Écrasement du pouce et d'autre(s) doigt(s)
- S67.8 Écrasement de parties autres et non précisées du poignet et de la main

S68 Amputation traumatique du poignet et de la main

- S68.0 Amputation traumatique du pouce (complète) (partielle)
- S68.1 Amputation traumatique d'un autre doigt (complète) (partielle)
- S68.2 Amputation traumatique de deux doigts ou plus (complète) (partielle)
- S68.3 Amputation traumatique associée de (parties de) doigt(s) et d'autres parties du poignet et de la main
- S68.4 Amputation traumatique de la main au niveau du poignet
- S68.8 Amputation traumatique d'autres parties du poignet et de la main
- S68.9 Amputation traumatique du poignet et de la main, niveau non précisé

S69 Lésions traumatiques du poignet et de la main, autres et sans précision

- S69.7 Lésions traumatiques multiples du poignet et de la main
Lésions traumatiques classées dans plus d'une catégorie en S60-S68
- S69.8 Autres lésions traumatiques précisées du poignet et de la main
- S69.9 Lésion traumatique du poignet et de la main, sans précision

Lésions traumatiques de la hanche et de la cuisse (S70-S79)

A l'exclusion de :

- atteinte bilatérale de la hanche et de la cuisse (T00-T07)
- brûlures et corrosions (T20-T32)
- gelures (T33-T35)
- lésions traumatiques du membre inférieur, niveau non précisé (T12-T13)
- piqûre ou morsure, d'insecte venimeux (T63.4)

S70 Lésion traumatique superficielle de la hanche et de la cuisse

- S70.0 Contusion de la hanche
- S70.1 Contusion de la cuisse
- S70.7 Lésions traumatiques superficielles multiples de la hanche et de la cuisse
- S70.8 Autres lésions traumatiques superficielles de la hanche et de la cuisse
- S70.9 Lésion traumatique superficielle de la hanche et de la cuisse, sans précision

S71 Plaie ouverte de la hanche et de la cuisse

A l'exclusion de : amputation traumatique de la hanche et de la cuisse (S78.-)

- S71.0 Plaie ouverte de la hanche
- S71.1 Plaie ouverte de la cuisse
- S71.7 Plaies ouvertes multiples de la hanche et de la cuisse
- S71.8 Plaie ouverte de parties autres et non précisées de la ceinture pelvienne

S72 Fracture du fémur

Les subdivisions suivantes, données à titre facultatif, peuvent être utilisées comme caractère supplémentaire lorsqu'il n'est pas possible ou désiré d'utiliser le codage multiple pour identifier les fractures et les plaies ouvertes; une fracture non précisée comme fermée ou ouverte doit être classée comme fermée.

- 0 Fracture fermée
- 1 Fracture ouverte

- S72.0 **Fracture du col du fémur**
Fracture de la hanche SAI
- S72.1 **Fracture du trochanter**
Fracture :
 - intertrochantérienne
 - trochantérienne
- S72.2 **Fracture sous-trochantérienne**
- S72.3 **Fracture de la diaphyse fémorale**
- S72.4 **Fracture de l'extrémité inférieure du fémur**
- S72.7 **Fractures multiples du fémur**
- S72.8 **Fracture d'autres parties du fémur**
- S72.9 **Fracture du fémur, partie non précisée**

S73 Luxation, entorse et foulure de l'articulation et des ligaments de la hanche

- S73.0 Luxation de la hanche
- S73.1 Entorse et foulure de la hanche

S74 Lésion traumatique de nerfs au niveau de la hanche et de la cuisse

- S74.0 Lésion traumatique du nerf sciatique au niveau de la hanche et de la cuisse
- S74.1 Lésion traumatique du nerf fémoral au niveau de la hanche et de la cuisse
- S74.2 Lésion traumatique d'un nerf cutané sensitif au niveau de la hanche et de la cuisse
- S74.7 Lésion traumatique de multiples nerfs au niveau de la hanche et de la cuisse
- S74.8 Lésion traumatique d'autres nerfs au niveau de la hanche et de la cuisse
- S74.9 Lésion traumatique d'un nerf non précisé, au niveau de la hanche et de la cuisse

S75 Lésion traumatique de vaisseaux sanguins au niveau de la hanche et de la cuisse

A l'exclusion de : artère poplitée (S85.0)

- S75.0 Lésion traumatique de l'artère fémorale
- S75.1 Lésion traumatique de la veine fémorale au niveau de la hanche et de la cuisse
- S75.2 Lésion traumatique de la veine saphène interne au niveau de la hanche et de la cuisse
A l'exclusion de : veine saphène interne SAI (S85.3)
- S75.7 Lésion traumatique de multiples vaisseaux sanguins au niveau de la hanche et de la cuisse
- S75.8 Lésion traumatique d'autres vaisseaux sanguins au niveau de la hanche et de la cuisse
- S75.9 Lésion traumatique d'un vaisseau sanguin non précisé, au niveau de la hanche et de la cuisse

S76 Lésion traumatique de muscles et de tendons au niveau de la hanche et de la cuisse

- S76.0 Lésion traumatique de muscles et de tendons de la hanche
- S76.1 Lésion traumatique de muscles et de tendons du quadriceps
Ligament rotulien
- S76.2 Lésion traumatique de muscles et de tendons adducteurs de la cuisse
- S76.3 Lésion traumatique de muscles et de tendons postérieurs au niveau de la cuisse
- S76.4 Lésion traumatique de muscles et de tendons autres et non précisés, au niveau de la cuisse
- S76.7 Lésion traumatique de multiples muscles et tendons au niveau de la hanche et de la cuisse

S77 Écrasement de la hanche et de la cuisse

- S77.0 Écrasement de la hanche
- S77.1 Écrasement de la cuisse
- S77.2 Écrasement de la hanche et de la cuisse

S78 Amputation traumatique de la hanche et de la cuisse

A l'exclusion de : amputation traumatique du membre inférieur, niveau non précisé (T13.6)

- S78.0 Amputation traumatique de l'articulation de la hanche
- S78.1 Amputation traumatique entre la hanche et le genou
- S78.9 Amputation traumatique de la hanche et de la cuisse, niveau non précisé

S79 Lésions traumatiques de la hanche et de la cuisse, autres et sans précision

- S79.7 Lésions traumatiques multiples de la hanche et de la cuisse
Lésions traumatiques classées dans plus d'une catégorie en S70-S78
- S79.8 Autres lésions traumatiques précisées de la hanche et de la cuisse
- S79.9 Lésion traumatique de la hanche et de la cuisse, sans précision

Lésions traumatiques du genou et de la jambe (S80-S89)

Comprend : fracture de la cheville et de la malléole

A l'exclusion de : atteinte bilatérale du genou et de la jambe (T00-T07)

brûlures et corrosions (T20-T32)

gelures (T33-T35)

lésions traumatiques de :

- cheville et pied, sauf fracture de la cheville et de la malléole (S90-S99)
- membre inférieur, niveau non précisé (T12-T13)

piqûre ou morsure d'insecte venimeux (T63.4)

S80 Lésion traumatique superficielle de la jambe

A l'exclusion de : lésion traumatique superficielle de la cheville et du pied (S90.-)

- S80.0 Contusion du genou
- S80.1 Contusion de parties autres et non précisées de la jambe
- S80.7 Lésions traumatiques superficielles multiples de la jambe
- S80.8 Autres lésions traumatiques superficielles de la jambe
- S80.9 Lésion traumatique superficielle de la jambe, sans précision

S81 Plaie ouverte de la jambe

A l'exclusion de : amputation traumatique de la jambe (S88.-)

plaie ouverte de la cheville et du pied (S91.-)

- S81.0 Plaie ouverte du genou
- S81.7 Plaies ouvertes multiples de la jambe
- S81.8 Plaie ouverte d'autres parties de la jambe
- S81.9 Plaie ouverte de la jambe, partie non précisée

S82 Fracture de la jambe, y compris la cheville

Comprend : malléole

Les subdivisions suivantes, données à titre facultatif, peuvent être utilisées comme caractère supplémentaire lorsqu'il n'est pas possible ou désiré d'utiliser le codage multiple pour identifier les fractures et les plaies ouvertes; une fracture non précisée comme fermée ou ouverte doit être classée comme fermée.

0 Fracture fermée

1 Fracture ouverte

A l'exclusion de : fracture du pied, sauf la cheville (S92.-)

S82.0 Fracture de la rotule

S82.1 Fracture de l'extrémité supérieure du tibia

Condyles avec ou sans mention de fracture du péroné

Tête avec ou sans mention de fracture du péroné

Extrémité proximale avec ou sans mention de fracture du péroné

Tubérosité antérieure avec ou sans mention de fracture du péroné

S82.2 Fracture de la diaphyse du tibia

Avec ou sans mention de fracture du péroné

S82.3 Fracture de l'extrémité inférieure du tibia

Avec ou sans mention de fracture du péroné

A l'exclusion de : malléole interne (S82.5)

S82.4 Fracture du péroné seul

A l'exclusion de : malléole externe (S82.6)

S82.5 Fracture de la malléole interne

Tibia, impliquant :

- cheville
- malléole

S82.6 Fracture de la malléole externe

Péroné, impliquant :

- cheville
- malléole

S82.7 Fractures multiples de la jambe

A l'exclusion de : fracture du tibia et du péroné :

- diaphyse (S82.2)
- extrémité :
- inférieure (S82.3)
- supérieure (S82.1)

S82.8 Fractures d'autres parties de la jambe

Fracture (de) :

- bi-malléolaire
- cheville SAI
- tri-malléolaire

S82.9 Fracture de la jambe, partie non précisée

S83 Luxation, entorse et foulure des articulations et des ligaments du genou

A l'exclusion de : déplacement de la rotule (M22.0-M22.3)

lésion interne du genou (M23.-)

luxation du genou :

- ancienne (M24.3)
- pathologique (M24.3)
- récidivante (M24.4)

S83.0 Luxation de la rotule

S83.1 Luxation du genou

Articulation tibio-péronière

S83.2 Déchirure récente d'un ménisque

Déchirure "en anse de seau" (de) :

- SAI
- ménisque : • externe
- interne

A l'exclusion de : déchirure ancienne en "anse de seau" (M23.2)

S83.3 Déchirure récente du cartilage articulaire du genou

S83.4 Entorse et foulure des ligaments latéraux du genou (interne) (externe)

- S83.5 Entorse et foulure des ligaments croisés du genou (antérieur) (postérieur)
S83.6 Entorse et foulure de parties autres et non précisées du genou
Articulation tibio-péronière supérieure et ses ligaments
A l'exclusion de : ligament rotulien (S76.1)
S83.7 Lésion traumatique de multiples parties du genou
Lésion traumatique du ménisque (externe) (interne) en association avec les ligaments (latéraux) (croisés)

S84 Lésion traumatique des nerfs au niveau de la jambe

A l'exclusion de : lésion traumatique des nerfs au niveau de la cheville et du pied (S94.-)

- S84.0 Lésion traumatique du nerf sciatique poplité interne au niveau de la jambe
S84.1 Lésion traumatique du nerf sciatique poplité externe au niveau de la jambe
S84.2 Lésion traumatique d'un nerf cutané sensitif au niveau de la jambe
S84.7 Lésion traumatique de multiples nerfs au niveau de la jambe
S84.8 Lésion traumatique d'autres nerfs au niveau de la jambe
S84.9 Lésion traumatique d'un nerf non précisé, au niveau de la jambe

S85 Lésion traumatique de vaisseaux sanguins au niveau de la jambe

A l'exclusion de : lésion traumatique de vaisseaux sanguins au niveau de la cheville et du pied (S95.-)

- S85.0 Lésion traumatique de l'artère poplitée
S85.1 Lésion traumatique de l'artère tibiale (antérieure) (postérieure)
S85.2 Lésion traumatique de l'artère péronière
S85.3 Lésion traumatique de la veine saphène interne au niveau de la jambe
Veine saphène interne SAI
S85.4 Lésion traumatique de la veine saphène externe au niveau de la jambe
S85.5 Lésion traumatique de la veine poplitée
S85.7 Lésion traumatique de multiples vaisseaux sanguins au niveau de la jambe
S85.8 Lésion traumatique d'autres vaisseaux sanguins au niveau de la jambe
S85.9 Lésion traumatique d'un vaisseau sanguin non précisé, au niveau de la jambe

S86 Lésion traumatique de muscles et de tendons au niveau de la jambe

A l'exclusion de : lésion traumatique :

- de muscles et de tendons au niveau de la cheville ou en dessous (S96.-)
- du ligament rotulien (S76.1)

- S86.0 Lésion traumatique du tendon d'Achille
S86.1 Lésion traumatique d'autre(s) muscle(s) et tendon(s) postérieurs au niveau de la jambe
S86.2 Lésion traumatique de muscle(s) et de tendon(s) antérieurs au niveau de la jambe
S86.3 Lésion traumatique de muscle(s) et de tendon(s) péroniers au niveau de la jambe
S86.7 Lésion traumatique de multiples muscles et tendons au niveau de la jambe
S86.8 Lésion traumatique d'autres muscles et tendons au niveau de la jambe
S86.9 Lésion traumatique d'un muscle et d'un tendon non précisés, au niveau de la jambe

S87 Écrasement de la jambe

A l'exclusion de : écrasement de la cheville et du pied (S97.-)

- S87.0 Écrasement du genou
S87.8 Écrasement de parties autres et non précisées de la jambe

S88 Amputation traumatique de la jambe

A l'exclusion de : amputation traumatique de :

- cheville et pied (S98.-)
- membre inférieur, niveau non précisé (T13.6)

- S88.0 Amputation traumatique au niveau du genou

- S88.1 Amputation traumatique entre le genou et la cheville
- S88.9 Amputation traumatique de la jambe, niveau non précisé

S89 Lésions traumatiques de la jambe, autres et sans précision

A l'exclusion de : lésions traumatiques de la cheville et du pied, autres et sans précision (S99.-)

- S89.7 Lésions traumatiques multiples de la jambe
Lésions traumatiques classées dans plus d'une catégorie en S80-S88
- S89.8 Autres lésions traumatiques précisées de la jambe
- S89.9 Lésion traumatique de la jambe, sans précision

Lésions traumatiques de la cheville et du pied (S90-S99)

A l'exclusion de :

- atteinte bilatérale de la cheville et du pied (T00-T07)
- brûlures et corrosions (T20-T32)
- fracture de la cheville et d'une malléole (S82.-)
- gelures (T33-T35)
- lésions traumatiques du membre inférieur, niveau non précisé (T12-T13)
- piqûre ou morsure d'insecte venimeux (T63.4)

S90 Lésion traumatique superficielle de la cheville et du pied

- S90.0 Contusion de la cheville
- S90.1 Contusion d'un (des) orteil(s) sans lésion de l'ongle
Contusion d'un (des) orteil(s) SAI
- S90.2 Contusion d'un (des) orteil(s) avec lésion de l'ongle
- S90.3 Contusion de parties autres et non précisées du pied
- S90.7 Lésions traumatiques superficielles multiples de la cheville et du pied
- S90.8 Autres lésions traumatiques superficielles de la cheville et du pied
- S90.9 Lésion traumatique superficielle de la cheville et du pied, sans précision

S91 Plaie ouverte de la cheville et du pied

A l'exclusion de : amputation traumatique de la cheville et du pied (S98.-)

- S91.0 Plaie ouverte de la cheville
- S91.1 Plaie ouverte d'un (des) orteil(s) sans lésion de l'ongle
Plaie ouverte d'un (des) orteil(s) SAI
- S91.2 Plaie ouverte d'un (des) orteil(s) avec lésion de l'ongle
- S91.3 Plaie ouverte d'autres parties du pied
Plaie ouverte du pied SAI
- S91.7 Plaies ouvertes multiples de la cheville et du pied

S92 Fracture du pied, sauf la cheville

Les subdivisions suivantes, données à titre facultatif, peuvent être utilisées comme caractère supplémentaire lorsqu'il n'est pas possible ou désiré d'utiliser le codage multiple pour identifier les fractures et les plaies ouvertes; une fracture non précisée comme fermée ou ouverte doit être classée comme fermée.

- 0 Fracture fermée
- 1 Fracture ouverte

A l'exclusion de :

- cheville (S82.-)
- malléole (S82.-)

- S92.0 Fracture du calcaneum
Os du talon
- S92.1 Fracture de l'astragale

- S92.2 **Fracture d'autres os du tarse**
Cuboïde
Cunéiforme (externe) (intermédiaire) (interne)
Scaphoïde tarsien
- S92.3 **Fracture d'os du métatarse**
- S92.4 **Fracture du gros orteil**
- S92.5 **Fracture d'un autre orteil**
- S92.7 **Fractures multiples du pied**
- S92.9 **Fracture du pied, sans précision**

S93

Luxation, entorse et foulure des articulations et des ligaments au niveau de la cheville et du pied

- S93.0 **Luxation de la cheville**
Astragale
Extrémité inférieure de : • péroné
• tibia
Talon
- S93.1 **Luxation d'un (des) orteil(s)**
Articulation(s) : • interphalangienne(s)
• métatarso-phalangienne(s)
- S93.2 **Rupture de ligaments au niveau de la cheville et du pied**
- S93.3 **Luxation de parties autres et non précisées du pied**
Articulation(s) : • tarsienne(s)
• tarso-métatarsienne(s)
Scaphoïde tarsien
- S93.4 **Entorse et foulure de la cheville**
Ligament : • calcanéo-péronier
• deltoïde
• latéral interne
• péronéo-astragalien
• tibio-péronier, distal
A l'exclusion de : lésion traumatique du tendon d'Achille (S86.0)
- S93.5 **Entorse et foulure d'un (des) orteil(s)**
Articulation(s) : • interphalangienne(s)
• métatarso-phalangienne(s)
- S93.6 **Entorse et foulure de parties autres et non précisées du pied**
Ligament : • tarsien
• tarso-métatarsien

S94

Lésion traumatique des nerfs au niveau de la cheville et du pied

- S94.0 **Lésion traumatique du nerf plantaire externe**
- S94.1 **Lésion traumatique du nerf plantaire interne**
- S94.2 **Lésion traumatique du nerf tibial antérieur au niveau de la cheville et du pied**
Branche terminale externe du nerf tibial antérieur
- S94.3 **Lésion traumatique d'un nerf cutané sensitif au niveau de la cheville et du pied**
- S94.7 **Lésion traumatique de multiples nerfs au niveau de la cheville et du pied**
- S94.8 **Lésion traumatique d'autres nerfs au niveau de la cheville et du pied**
- S94.9 **Lésion traumatique d'un nerf non précisé, au niveau de la cheville et du pied**

S95

Lésion traumatique de vaisseaux sanguins au niveau de la cheville et du pied

A l'exclusion de : lésion traumatique des artères et veines tibiales postérieures (S85.-)

- S95.0 **Lésion traumatique de l'artère dorsale du pied**
- S95.1 **Lésion traumatique de l'artère plantaire du pied**
- S95.2 **Lésion traumatique de la veine dorsale du pied**

- S95.7 Lésion traumatique de multiples vaisseaux sanguins au niveau de la cheville et du pied
- S95.8 Lésion traumatique d'autres vaisseaux sanguins au niveau de la cheville et du pied
- S95.9 Lésion traumatique d'un vaisseau sanguin non précisé, au niveau de la cheville et du pied

S96

Lésion traumatique de muscles et de tendons au niveau de la cheville et du pied

A l'exclusion de : lésion traumatique du tendon d'Achille (S86.0)

- S96.0 Lésion traumatique d'un muscle et d'un tendon long fléchisseur d'un orteil, au niveau de la cheville et du pied
- S96.1 Lésion traumatique d'un muscle et d'un tendon long extenseur d'un orteil, au niveau de la cheville et du pied
- S96.2 Lésion traumatique d'un muscle et d'un tendon intrinsèques au niveau de la cheville et du pied
- S96.7 Lésion traumatique de multiples muscles et tendons au niveau de la cheville et du pied
- S96.8 Lésion traumatique d'autres muscles et tendons au niveau de la cheville et du pied
- S96.9 Lésion traumatique d'un muscle et d'un tendon non précisés, au niveau de la cheville et du pied

S97

Écrasement de la cheville et du pied

- S97.0 Écrasement de la cheville
- S97.1 Écrasement d'un (des) orteil(s)
- S97.8 Écrasement d'autres parties de la cheville et du pied
Écrasement du pied SAI

S98

Amputation traumatique de la cheville et du pied

- S98.0 Amputation traumatique du pied au niveau de la cheville
- S98.1 Amputation traumatique d'un orteil
- S98.2 Amputation traumatique de deux orteils ou plus
- S98.3 Amputation traumatique d'autres parties du pied
Amputation traumatique d'un (des) orteil(s) et d'autres parties du pied
- S98.4 Amputation traumatique du pied, niveau non précisé

S99

Lésions traumatiques de la cheville et du pied, autres et sans précision

- S99.7 Lésions traumatiques multiples de la cheville et du pied
Lésions traumatiques classées dans plus d'une catégorie en S90-S98
- S99.8 Autres lésions traumatiques précisées de la cheville et du pied
- S99.9 Lésion traumatique de la cheville et du pied, sans précision

Lésions traumatiques de plusieurs parties du corps (T00-T07)

Comprend : atteinte bilatérale de membres de la même partie du corps lésions traumatiques, selon leur type, d'au moins deux parties du corps classées en S00-S99

A l'exclusion de : brûlures et corrosions (T20-T32)
coup de soleil (L55.-)
gelures (T33-T35)
lésions traumatiques multiples d'une seule partie du corps - voir les catégories S
piqûre ou morsure d'insecte venimeux (T63.4)

T00 Lésions traumatiques superficielles de plusieurs parties du corps

T00.0 Lésions traumatiques superficielles de la tête avec lésions traumatiques superficielles du cou
Lésions traumatiques superficielles de localisations classées en S00.- et S10.

A l'exclusion de : avec atteinte d'autres parties du corps (T00.8)

T00.1 Lésions traumatiques superficielles du thorax, de l'abdomen, des lombes et du bassin
Lésions traumatiques superficielles de localisations classées en S20.-, S30.- et T09.0

A l'exclusion de : avec atteinte d'autres parties du corps (T00.8)

T00.2 Lésions traumatiques superficielles de plusieurs parties de(s) membre(s) supérieur(s)
Lésions traumatiques superficielles de localisations classées en S40.-, S50.-, S60.- et T11.0

A l'exclusion de : avec atteinte de(s) :
• membre(s) inférieur(s) (T00.6)
• thorax, abdomen, lombes et bassin (T00.8)

T00.3 Lésions traumatiques superficielles de plusieurs parties de(s) membre(s) inférieur(s)
Lésions traumatiques superficielles de localisation classées en S70.-, S80.-, S90.- et T13.0

A l'exclusion de : avec atteinte de(s) :
• membre(s) supérieur(s) (T00.6)
• thorax, abdomen, lombes et bassin (T00.8)

T00.6 Lésions traumatiques superficielles de plusieurs parties de(s) membre(s) supérieur(s) avec membres(s) inférieur(s)

Lésions traumatiques superficielles de localisations classées en T00.2 et T00.3

A l'exclusion de : avec atteinte du thorax, de l'abdomen, des lombes et du bassin (T00.8)

T00.8 Lésions traumatiques superficielles comprenant d'autres associations de parties du corps

T00.9 Lésions traumatiques superficielles multiples, sans précision

Abrasions multiples SAI

Contusions multiples SAI

Ecchymoses multiples SAI

Hématomes multiples SAI

Phlyctènes (non dues à la chaleur) multiples SAI

Piqûres d'insecte (non venimeux) multiples SAI

T01 Plaies ouvertes de plusieurs parties du corps

A l'exclusion de : amputations traumatiques de plusieurs parties du corps (T05.-)

T01.0 Plaies ouvertes de la tête avec plaies ouvertes du cou

Plaies ouvertes de localisations classées en S01.- et S11.-

A l'exclusion de : avec atteinte d'autres parties du corps (T01.8)

T01.1 Plaies ouvertes du thorax avec plaies ouvertes de l'abdomen, des lombes et du bassin

Plaies ouvertes de localisations classées en S21.-, S31.- et T09.1

A l'exclusion de : avec atteinte d'autres parties du corps (T01.8)

T01.2 Plaies ouvertes de plusieurs parties de(s) membre(s) supérieur(s)

Plaies ouvertes de localisations classées en S41.-, S51.-, S61.- et T11.1

A l'exclusion de : avec atteinte de(s) :
• membre(s) inférieur(s) (T01.6)
• thorax, abdomen, lombes et bassin (T01.8)

T01.3 Plaies ouvertes de plusieurs parties de(s) membre(s) inférieur(s)

Plaies ouvertes de localisations classées en S71.-, S81.-, S91.- et T13.1

A l'exclusion de : avec atteinte de(s) :
• membre(s) supérieur(s) (T01.6)
• thorax, abdomen, lombes et bassin (T01.8)

T01.6 Plaies ouvertes de plusieurs parties de(s) membre(s) supérieur(s) avec plaies ouvertes de(s) membre(s) inférieur(s)

Plaies ouvertes de localisations classées en T01.2 et T01.3

A l'exclusion de : avec atteinte du thorax, de l'abdomen, des lombes et du bassin (T01.8)

T01.8 Plaies ouvertes avec d'autres associations de parties du corps

T01.9 Plaies ouvertes multiples, sans précision

Coupures multiples SAI

Lacérations multiples SAI

Morsures d'animal multiples SAI

Plaies punctiformes multiples SAI

T02 Fractures de plusieurs parties du corps

Les subdivisions suivantes, données à titre facultatif, peuvent être utilisées comme caractère supplémentaire lorsqu'il n'est pas possible ou désiré d'utiliser le codage multiple pour identifier les fractures et les plaies ouvertes. Une fracture non précisée comme fermée ou ouverte doit être classée comme fermée.

0 Fracture fermée

1 Fracture ouverte

T02.0 Fractures de la tête avec fractures du cou

Fractures de localisations classées en S02.- et S12.

A l'exclusion de : avec atteinte d'autres parties du corps (T02.8)

T02.1 Fractures du thorax avec fractures des lombes et du bassin

Fractures de localisations classées en S22.-, S32.- et T08

A l'exclusion de : associées avec fractures de :
• autres parties du corps (T02.8)
• membre(s) (T02.7)

T02.2 Fractures de plusieurs parties d'un membre supérieur

Fracture de localisations classées en S42.-, S52.-, S62.- et T10 d'un membre supérieur

A l'exclusion de : associées avec fractures de(s) :
• autre membre supérieur (T02.4)
• membre(s) inférieur(s) (T02.6)
• thorax, lombes et bassin (T02.7)

T02.3 Fractures de plusieurs parties d'un membre inférieur

Fractures de localisations classées en S72.-, S82.-, S92.- et T12 d'un membre inférieur

A l'exclusion de : associées avec fractures de(s) :
• autre membre inférieur (T02.5)
• membre(s) supérieur(s) (T02.6)
• thorax, lombes et bassin (T02.7)

T02.4 Fractures de plusieurs parties des deux membres supérieurs

Fractures de localisations classées en S42.-, S52.-, S62.-, et T10 précisées comme étant bilatérales

A l'exclusion de : associées avec fractures de(s) :
• membre(s) inférieur(s) (T02.6)
• thorax, lombes et bassin (T02.7)

T02.5 Fractures de plusieurs parties des deux membres inférieurs

Fractures de localisations classées en S72.-, S82.-, S92.-, et T12 précisées comme étant bilatérales

A l'exclusion de : associées avec fractures de(s) :
• membre(s) supérieur(s) (T02.6)
• thorax, lombes et bassin (T02.7)

T02.6 Fractures de plusieurs parties de(s) membre(s) supérieur(s) avec membre(s) inférieur(s)

A l'exclusion de : associées avec fractures du thorax, des lombes et du bassin (T02.7)

T02.7 Fractures du thorax avec fractures des lombes, du bassin et de(s) membre(s)

T02.8 Fractures avec d'autres associations de parties du corps

T02.9 Fractures multiples, sans précision

T03 Luxations, entorses et foulures de plusieurs parties du corps

T03.0 Luxations, entorses et foulures de la tête avec luxations, entorses et foulures du cou

Luxations, entorses et foulures de localisations classées en S03.- et S13.-

A l'exclusion de : associées avec luxations, entorses et foulures d'autres parties du corps (T03.8)

T03.1 Luxations, entorses et foulures du thorax avec luxations, entorses et foulures des lombes et du bassin

Luxations, entorses et foulures de localisations classées en S23.-, S33.- et T09.2

A l'exclusion de : associées avec luxations, entorses et foulures d'autres parties du corps (T03.8)

T03.2 Luxations, entorses et foulures de plusieurs parties de(s) membre(s) supérieur(s)

Luxations, entorses et foulures de localisations classées en S43.-, S53.-, S63.- et T11.2

A l'exclusion de : associées avec luxations, entorses et foulures de(s) :

- membre(s) inférieur(s) (T03.4)
- thorax, lombes et bassin (T03.8)

T03.3 Luxations, entorses et foulures de plusieurs parties de(s) membre(s) inférieur(s)

Luxations, entorses et foulures de localisations classées en S73.-, S83.-, S93.- et T13.2

A l'exclusion de : associées avec luxations, entorses et foulures de(s) :

- membre(s) supérieur(s) (T03.4)
- thorax, lombes et bassin (T03.8)

T03.4 Luxations, entorses et foulures de plusieurs parties de(s) membre(s) supérieur(s) avec membre(s) inférieur(s)

A l'exclusion de : associées avec luxations, entorses et foulures du thorax, des lombes et du bassin (T03.8)

T03.8 Luxations, entorses et foulures avec d'autres associations de parties du corps

T03.9 Luxations, entorses et foulures multiples, sans précision

T04 Écrasements de plusieurs parties du corps

T04.0 Écrasement de la tête avec écrasement du cou

Écrasement de localisations classées en S07.- et S17.-

A l'exclusion de : avec atteinte d'autres parties du corps (T04.8)

T04.1 Écrasement du thorax avec écrasement de l'abdomen, des lombes et du bassin

Écrasement de : • localisations classées en S28.- et S38.-
• tronc SAI

A l'exclusion de : avec atteinte de : • autres parties du corps (T04.8)
• membres (T04.7)

T04.2 Écrasement de plusieurs parties de(s) membre(s) supérieur(s)

Écrasement de : • localisations classées en S47.-, S57.- et S67.-
• membre supérieur SAI

A l'exclusion de : avec atteinte de(s) : • membre(s) inférieur(s) (T04.4)
• thorax, abdomen, lombes et bassin (T04.7)

T04.3 Écrasement de plusieurs parties de(s) membre(s) inférieur(s)

Écrasement de : • localisations classées en S77.-, S87.- et S97.-
• membre inférieur SAI

A l'exclusion de : avec atteinte de(s) : • membre(s) supérieur(s) (T04.4)
• thorax, abdomen, lombes et bassin (T04.7)

T04.4 Écrasement de plusieurs parties de(s) membre(s) supérieur(s) avec membre(s) inférieur(s)

A l'exclusion de : avec atteinte du thorax, de l'abdomen, des lombes et du bassin (T04.7)

T04.7 Écrasement du thorax avec écrasement de l'abdomen, des lombes, du bassin et de(s) membre(s)

T04.8 Écrasement d'autres associations de parties du corps

T04.9 Écrasements multiples, sans précision

T05 Amputations traumatiques de plusieurs parties du corps

Comprend : arrachement de plusieurs parties du corps

A l'exclusion de : amputation traumatique de :
• membre :
 • inférieur SAI (T13.6)
 • supérieur SAI (T11.6)
• tronc SAI (T09.6)

décapitation (S18)

plaies ouvertes de plusieurs parties du corps (T01.-)

T05.0 Amputation traumatique des deux mains

T05.1 Amputation traumatique d'une main et de l'autre membre supérieur [tout niveau, sauf la main]

T05.2 Amputation traumatique des deux membres supérieurs [tout niveau]

T05.3 Amputation traumatique des deux pieds

T05.4 Amputation traumatique d'un pied et de l'autre membre inférieur [tout niveau, sauf le pied]

T05.5 Amputation traumatique des deux membres inférieurs [tout niveau]

T05.6 Amputation traumatique de membres supérieurs et inférieurs, toute association [tout niveau]

T05.8 Amputation traumatique avec d'autres associations de parties du corps

Dissection transversale de :
• abdomen

• thorax

T05.9 Amputations traumatiques multiples, sans précision

T06 Autres lésions traumatiques de plusieurs parties du corps, non classées ailleurs

T06.0 Lésions traumatiques du cerveau et des nerfs crâniens avec lésions traumatiques des nerfs et de la moelle épinière au niveau du cou

Lésions traumatiques classées en S04.- et S06.- avec des lésions traumatiques classées en S14.-

T06.1 Lésions traumatiques des nerfs et de la moelle épinière de plusieurs autres parties du corps

T06.2 Lésions traumatiques des nerfs de plusieurs parties du corps

Lésions traumatiques multiples de nerfs SAI

A l'exclusion de : avec atteinte de la moelle épinière (T06.0-T06.1)

T06.3 Lésions traumatiques de vaisseaux sanguins de plusieurs parties du corps

T06.4 Lésions traumatiques de muscles et de tendons de plusieurs parties du corps

T06.5 Lésions traumatiques des organes intrathoraciques avec lésions traumatiques des organes intra-abdominaux et pelviens

T06.8 Autres lésions traumatiques précisées de plusieurs parties du corps

T07 Lésions traumatiques multiples, sans précision

A l'exclusion de : lésion traumatique SAI (T14.9)

Lésions traumatiques de siège non précisé du tronc, membre ou autre région du corps (T08-T14)

A l'exclusion de : brûlures et corrosions (T20-T32)

gelures (T33-T35)

lésions traumatiques de plusieurs parties du corps (T00-T07)

piqûre ou morsure d'insecte venimeux (T63.4)

T08 Fracture du rachis, niveau non précisé

Les subdivisions suivantes, données à titre facultatif, peuvent être utilisées comme caractère supplémentaire lorsqu'il n'est pas possible ou désiré d'utiliser le codage multiple pour identifier les fractures et les plaies ouvertes; une fracture non précisée comme fermée ou ouverte doit être classée comme fermée.

0 Fracture fermée

1 Fracture ouverte

A l'exclusion de : fractures multiples du rachis, niveau non précisé (T02.1)

T09 Autres lésions traumatiques du rachis et du tronc, niveau non précisé

A l'exclusion de : dissection transversale du tronc (T05.8)
écrasement traumatique du tronc SAI (T04.1)
lésions traumatiques multiples du tronc (T00-T06)

- T09.0** Lésion traumatique superficielle du tronc, niveau non précisé
- T09.1** Plaie ouverte du tronc, niveau non précisé
- T09.2** Luxation, entorse et foulure d'articulation et de ligament non précisés du tronc
- T09.3** Lésion traumatique de la moelle épinière, niveau non précisé
- T09.4** Lésion traumatique d'un nerf, de la racine nerveuse et du plexus rachidien du tronc, non précisés
- T09.5** Lésion traumatique de muscle et de tendon non précisés du tronc
- T09.6** Amputation traumatique du tronc, niveau non précisé
- T09.8** Autres lésions traumatiques précisées du tronc, niveau non précisé
- T09.9** Lésion traumatique non précisée du tronc, niveau non précisé

T10 Fracture du membre supérieur, niveau non précisé

Les subdivisions suivantes, données à titre facultatif, peuvent être utilisées comme caractère supplémentaire lorsqu'il n'est pas possible ou désiré d'utiliser le codage multiple pour identifier les fractures et les plaies ouvertes; une fracture non précisée comme fermée ou ouverte doit être classée comme fermée.

- 0 Fracture fermée
- 1 Fracture ouverte

A l'exclusion de : fractures multiples du bras, niveau non précisé (T02.-)

T11 Autres lésions traumatiques du membre supérieur, niveau non précisé

A l'exclusion de : écrasement d'un membre supérieur SAI (T04.2)
fracture du membre supérieur, niveau non précisé (T10)
lésions traumatiques de plusieurs parties du corps (T00-T06)

- T11.0** Lésion traumatique superficielle du membre supérieur, niveau non précisé
- T11.1** Plaie ouverte du membre supérieur, niveau non précisé
- T11.2** Luxation, entorse et foulure d'une articulation et d'un ligament non précisés du membre supérieur, niveau non précisé
- T11.3** Lésion traumatique d'un nerf non précisé du membre supérieur, niveau non précisé
- T11.4** Lésion traumatique d'un vaisseau sanguin non précisé du membre supérieur, niveau non précisé
- T11.5** Lésion traumatique d'un muscle et d'un tendon non précisés du membre supérieur, niveau non précisé
- T11.6** Amputation traumatique du membre supérieur, niveau non précisé
- T11.8** Autres lésions traumatiques précisées du membre supérieur, niveau non précisé
- T11.9** Lésion traumatique non précisée du membre supérieur, niveau non précisé

T12 Fracture d'un membre inférieur, niveau non précisé

Les subdivisions suivantes, données à titre facultatif, peuvent être utilisées comme caractère supplémentaire lorsqu'il n'est pas possible ou désiré d'utiliser le codage multiple pour identifier les fractures et les plaies ouvertes; une fracture non précisée comme fermée ou ouverte doit être classée comme fermée.

- 0 Fracture fermée
- 1 Fracture ouverte

A l'exclusion de : fractures multiples du membre inférieur, niveau non précisé (T02.-)

T13 Autres lésions traumatiques du membre inférieur, niveau non précisé

A l'exclusion de : écrasement traumatique d'un membre inférieur SAI (T04.3)
fracture du membre inférieur, niveau non précisé (T12)
lésions traumatiques de plusieurs parties du corps (T00-T06)

T13.0 Lésion traumatique superficielle du membre inférieur, niveau non précisé

T13.1 Plaie ouverte du membre inférieur, niveau non précisé

T13.2 Luxation, entorse et foulure d'une articulation et d'un ligament non précisés du membre inférieur, niveau non précisé

T13.3 Lésion traumatique d'un nerf non précisé du membre inférieur, niveau non précisé

T13.4 Lésion traumatique d'un vaisseau sanguin non précisé du membre inférieur, niveau non précisé

T13.5 Lésion traumatique d'un muscle et d'un tendon non précisés du membre inférieur, niveau non précisé

T13.6 Amputation traumatique du membre inférieur, niveau non précisé

T13.8 Autres lésions traumatiques précisées du membre inférieur, niveau non précisé

T13.9 Lésion traumatique non précisée du membre inférieur, niveau non précisé

T14 Lésions traumatiques d'une partie du corps non précisée

A l'exclusion de : lésions traumatiques de plusieurs parties du corps (T00-T07)

T14.0 Lésion traumatique superficielle d'une partie du corps non précisée

Abrasion SAI

Contusion SAI

Ecchymose SAI

Hématome SAI

Lésion due à un corps étranger superficiel (écharde) sans plaie ouverte importante SAI

Lésion traumatique superficielle SAI

Phlyctène (non due à la chaleur) SAI

Piqûre d'insecte (non venimeux) SAI

A l'exclusion de : lésions traumatiques superficielles multiples SAI (T00.9)

T14.1 Plaie ouverte d'une partie du corps non précisée

Coupure SAI

Lacération SAI

Morsure d'animal SAI

Plaie :

• SAI

• ouverte SAI

• punctiforme avec corps étranger (pénétrant) SAI

A l'exclusion de : amputation(s) traumatique(s) : • SAI (T14.7)

• multiples SAI (T05.9)

plaies ouvertes multiples SAI (T01.9)

T14.2 Fracture d'une partie du corps non précisée

Les subdivisions suivantes, données à titre facultatif, peuvent être utilisées comme caractère supplémentaire lorsqu'il n'est pas possible ou désiré d'utiliser le codage multiple pour identifier les fractures et les plaies ouvertes. Une fracture non précisée comme fermée ou ouverte doit être classée comme fermée.

0 Fracture fermée

1 Fracture ouverte

Fracture :

• SAI

• avec :

• déplacement SAI

• luxation SAI

• fermée SAI

• ouverte SAI

A l'exclusion de : fractures multiples SAI (T02.9)

T14.3

Luxation, entorse et foulure d'une partie du corps non précisée

Arrachement de articulation (capsule), de ligament, SAI
Entorse de articulation (capsule), de ligament, SAI
Foulure de articulation (capsule), de ligament, SAI
Lacération de articulation (capsule), de ligament, SAI
Déchirure traumatique de articulation (capsule), de ligament, SAI
Hémarthrose traumatique de articulation (capsule), de ligament, SAI
Rupture traumatique de articulation (capsule), de ligament, SAI
Subluxation traumatique de articulation (capsule), de ligament, SAI
A l'exclusion de : luxations, entorses et foulures multiples SAI (T03.9)

T14.4

Lésion traumatique de nerf(s) d'une partie du corps non précisée

Hématomyélie traumatique SAI
Lésion d'un nerf traumatique SAI
Paralysie (transitoire) traumatique SAI
Section d'un nerf traumatique SAI
A l'exclusion de : lésions traumatiques multiples de nerfs SAI (T06.2)

T14.5

Lésion traumatique de vaisseau(x) sanguin(s) d'une partie du corps non précisée

Anévrisme ou fistule (artério-veineuse) traumatique de vaisseau(x) sanguin(s) SAI
Arrachement de vaisseau(x) sanguin(s) SAI
Hématome artériel traumatique de vaisseau(x) sanguin(s) SAI
Lacération de vaisseau(x) sanguin(s) SAI
Lésion traumatique de vaisseau(x) sanguin(s) SAI
Rupture traumatique de vaisseau(x) sanguin(s) SAI
Section de vaisseau(x) sanguin(s) SAI
A l'exclusion de : lésions traumatiques multiples de vaisseaux sanguins SAI (T06.3)

T14.6

Lésion traumatique de muscles et de tendons d'une partie du corps non précisée

Arrachement de muscle(s) et de tendon(s) SAI
Entorse de muscle(s) et de tendon(s) SAI
Foulure de muscle(s) et de tendon(s) SAI
Lacération de muscle(s) et de tendon(s) SAI
Lésion traumatique de muscle(s) et de tendon(s) SAI
Rupture traumatique de muscle(s) et de tendon(s) SAI
Section de muscle(s) et de tendon(s) SAI
A l'exclusion de : lésions traumatiques multiples de muscles et de tendons SAI (T06.4)

T14.7

Écrasement et amputation traumatique d'une partie du corps non précisée

Amputation traumatique SAI
Écrasement traumatique SAI
A l'exclusion de : amputations traumatiques multiples SAI (T05.9)
écrasements multiples SAI (T04.9)

T14.8

Autres lésions traumatiques d'une partie du corps non précisée

T14.9

Lésion traumatique, sans précision

A l'exclusion de : lésions traumatiques multiples SAI (T07)

Effets dus à un corps étranger ayant pénétré dans un orifice naturel (T15-T19)

A l'exclusion de : corps étranger :
• dans plaie punctiforme - voir plaie ouverte selon la localisation
• laissé accidentellement dans une plaie opératoire (T81.5)
• résiduel, dans les tissus mous (M79.5)
écharde, sans plaie ouverte importante - voir lésion traumatique superficielle selon la localisation

T15 Corps étranger dans la partie externe de l'oeil

A l'exclusion de : corps étranger dans une plaie pénétrante de :
• orbite (S05.4)
• globe oculaire (S05.5)
rétention (ancienne) (H05.5, H44.6-H44.7)
rétention de corps étranger dans la paupière (H02.8)

- T15.0 Corps étranger dans la cornée
- T15.1 Corps étranger dans le sac conjonctival
- T15.8 Corps étranger de localisations autres et multiples dans la partie externe de l'oeil
Corps étranger dans le point lacrymal
- T15.9 Corps étranger dans la partie externe de l'oeil, sans précision

T16 Corps étranger dans l'oreille

Canal auditif

T17 Corps étranger dans les voies respiratoires

Comprend : asphyxie due à un corps étranger
inhalation de liquides ou de vomissements SAI
suffocation par :
• aliments (régurgités)
• mucus

- T17.0 Corps étranger dans un sinus nasal
- T17.1 Corps étranger dans une narine
Nez SAI
- T17.2 Corps étranger dans le pharynx
Gorge SAI
Rhino-pharynx
- T17.3 Corps étranger dans le larynx
- T17.4 Corps étranger dans la trachée
- T17.5 Corps étranger dans les bronches
- T17.8 Corps étranger de localisations autres et multiples dans les voies respiratoires
Bronchioles
Poumon
- T17.9 Corps étranger dans les voies respiratoires, partie non précisée

T18 Corps étranger dans les voies digestives

A l'exclusion de : corps étranger dans le pharynx (T17.2)

- T18.0 Corps étranger dans la bouche
- T18.1 Corps étranger dans l'oesophage
- T18.2 Corps étranger dans l'estomac
- T18.3 Corps étranger dans l'intestin grêle
- T18.4 Corps étranger dans le côlon
- T18.5 Corps étranger dans l'anus et le rectum
Jonction recto-sigmoïdienne
- T18.8 Corps étranger de localisations autres et multiples dans les voies digestives
- T18.9 Corps étranger dans les voies digestives, partie non précisée
Appareil digestif SAI
Corps étranger avalé SAI

T19 Corps étranger dans les voies génito-urinaires

A l'exclusion de : complications mécaniques d'un dispositif contraceptif (intra-utérin) (vaginal) (T83.3)
présence d'un dispositif contraceptif (intra-utérin) [stérilet] (Z97.5)

- T19.0 Corps étranger dans l'urètre
- T19.1 Corps étranger dans la vessie
- T19.2 Corps étranger dans la vulve et le vagin
- T19.3 Corps étranger dans l'utérus [toute partie]
- T19.8 Corps étranger de localisations autres et multiples dans les voies génito-urinaires
- T19.9 Corps étranger dans les voies génito-urinaires, partie non précisée**

Brûlures et corrosions (T20-T32)

Comprend : brûlures chimiques [corrosions] (externes) (internes)
brûlures dues à :

- air et gaz chauds
- appareils de chauffage électriques
- électricité
- flamme
- foudre
- friction
- objets brûlants
- rayonnement

ébullantage

A l'exclusion de : affections de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané liées à une irradiation (L55-L59)
coup de soleil (L55.-)
érythème [dermite] dû (due) au feu (L59.0)

Brûlures et corrosions de la surface externe du corps, selon la localisation (T20-T25)

Comprend : brûlures et corrosions du :

- premier degré [érythème]
- deuxième degré [perte de l'épiderme] [phlyctènes]
- troisième degré [atteinte de toutes les couches de la peau] [nécrose profonde des tissus sous-jacents]

T20 Brûlure et corrosion de la tête et du cou

Comprend : cuir chevelu [toute partie]
lèvre
nez (cloison)
oeil avec d'autres parties de la face, de la tête et du cou
oreille [toute partie]
région temporale

A l'exclusion de : brûlure et corrosion (de) :

- bouche et pharynx (T28.-)
- limitées à l'oeil et ses annexes (T26.-)

- T20.0 Brûlure de la tête et du cou, degré non précisé
- T20.1 Brûlure du premier degré de la tête et du cou
- T20.2 Brûlure du second degré de la tête et du cou
- T20.3 Brûlure du troisième degré de la tête et du cou
- T20.4 Corrosion de la tête et du cou, degré non précisé
- T20.5 Corrosion du premier degré de la tête et du cou
- T20.6 Corrosion du second degré de la tête et du cou
- T20.7 Corrosion du troisième degré de la tête et du cou

T21 Brûlure et corrosion du tronc

Comprend : aine
anus
dos [toute partie]
flanc
lèvre de la vulve (grande) (petite)
paroi abdominale
paroi thoracique
pénis
périnée
région fessière
région interscapulaire
scrotum
sein
testicule
vulve

A l'exclusion de : brûlure et corrosion de : • aisselle (T22.-)
• région scapulaire (T22.-)

- T21.0 Brûlure du tronc, degré non précisé
- T21.1 Brûlure du premier degré du tronc
- T21.2 Brûlure du second degré du tronc
- T21.3 Brûlure du troisième degré du tronc
- T21.4 Corrosion du tronc, degré non précisé
- T21.5 Corrosion du premier degré du tronc
- T21.6 Corrosion du second degré du tronc
- T21.7 Corrosion du troisième degré du tronc

T22 Brûlure et corrosion de l'épaule et du membre supérieur, sauf poignet et main

Comprend : aisselle
bras [toute partie, sauf poignet et main seuls]
région scapulaire

A l'exclusion de : brûlure et corrosion de : • poignet et main seuls (T23.-)
• région interscapulaire (T21.-)

- T22.0 Brûlure de l'épaule et du membre supérieur, sauf poignet et main, degré non précisé
- T22.1 Brûlure du premier degré de l'épaule et du membre supérieur, sauf poignet et main
- T22.2 Brûlure du second degré de l'épaule et du membre supérieur, sauf poignet et main
- T22.3 Brûlure du troisième degré de l'épaule et du membre supérieur, sauf poignet et main
- T22.4 Corrosion de l'épaule et du membre supérieur, sauf poignet et main, degré non précisé
- T22.5 Corrosion du premier degré de l'épaule et du membre supérieur, sauf poignet et main
- T22.6 Corrosion du second degré de l'épaule et du membre supérieur, sauf poignet et main
- T22.7 Corrosion du troisième degré de l'épaule et du membre supérieur, sauf poignet et main

T23 Brûlure et corrosion du poignet et de la main

Comprend : doigt (ongle)
paume
pouce (ongle)

- T23.0 Brûlure du poignet et de la main, degré non précisé
- T23.1 Brûlure du premier degré du poignet et de la main
- T23.2 Brûlure du second degré du poignet et de la main
- T23.3 Brûlure du troisième degré du poignet et de la main
- T23.4 Corrosion du poignet et de la main, degré non précisé
- T23.5 Corrosion du premier degré du poignet et de la main
- T23.6 Corrosion du second degré du poignet et de la main

T23.7 Corrosion du troisième degré du poignet et de la main

T24 Brûlure et corrosion de la hanche et du membre inférieur, sauf cheville et pied

Comprend : jambe [toute partie, sauf cheville et pied seuls]

A l'exclusion de : brûlure et corrosion de la cheville et du pied seuls (T25.-)

- T24.0 Brûlure de la hanche et du membre inférieur, sauf cheville et pied, degré non précisé
- T24.1 Brûlure du premier degré de la hanche et du membre inférieur, sauf cheville et pied
- T24.2 Brûlure du second degré de la hanche et du membre inférieur, sauf cheville et pied
- T24.3 Brûlure du troisième degré de la hanche et du membre inférieur, sauf cheville et pied
- T24.4 Corrosion de la hanche et du membre inférieur, sauf cheville et pied, degré non précisé
- T24.5 Corrosion du premier degré de la hanche et du membre inférieur, sauf cheville et pied
- T24.6 Corrosion du second degré de la hanche et du membre inférieur, sauf cheville et pied
- T24.7 Corrosion du troisième degré de la hanche et du membre inférieur, sauf cheville et pied

T25 Brûlure et corrosion de la cheville et du pied

Comprend : orteil(s)

- T25.0 Brûlure de la cheville et du pied, degré non précisé
- T25.1 Brûlure du premier degré de la cheville et du pied
- T25.2 Brûlure du second degré de la cheville et du pied
- T25.3 Brûlure du troisième degré de la cheville et du pied
- T25.4 Corrosion de la cheville et du pied, degré non précisé
- T25.5 Corrosion du premier degré de la cheville et du pied
- T25.6 Corrosion du second degré de la cheville et du pied
- T25.7 Corrosion du troisième degré de la cheville et du pied

Brûlures et corrosions de l'oeil et des organes internes (T26-T28)

T26 Brûlure et corrosion limitées à l'oeil et ses annexes

- T26.0 Brûlure de la paupière et de la région péri-oculaire
- T26.1 Brûlure de la cornée et du sac conjonctival
- T26.2 Brûlure provoquant la rupture et la destruction du globe oculaire
- T26.3 Brûlure d'autres parties de l'oeil et de ses annexes
- T26.4 Brûlure de l'oeil et de ses annexes, partie non précisée
- T26.5 Corrosion de la paupière et de la région péri-oculaire
- T26.6 Corrosion de la cornée et du sac conjonctival
- T26.7 Corrosion provoquant la rupture et la destruction du globe oculaire
- T26.8 Corrosion d'autres parties de l'oeil et de ses annexes
- T26.9 Corrosion de l'oeil et de ses annexes, partie non précisée

T27 Brûlure et corrosion des voies respiratoires

- T27.0 Brûlure du larynx et de la trachée
- T27.1 Brûlure comprenant le larynx et la trachée avec les poumons
A l'exclusion de : syndrome dû au souffle d'une explosion (T70.8)
- T27.2 Brûlure d'autres parties des voies respiratoires
Cavité thoracique
- T27.3 Brûlure des voies respiratoires, partie non précisée
- T27.4 Corrosion du larynx et de la trachée
- T27.5 Corrosion comprenant le larynx et la trachée avec les poumons
- T27.6 Corrosion d'autres parties des voies respiratoires
- T27.7 Corrosion des voies respiratoires, partie non précisée

T28 Brûlure et corrosion d'autres organes internes

- T28.0 Brûlure de la bouche et du pharynx
- T28.1 Brûlure de l'oesophage
- T28.2 Brûlure d'autres parties des voies digestives
- T28.3 Brûlure des organes génito-urinaires internes
- T28.4 Brûlure des organes internes, autres et sans précision
- T28.5 Corrosion de la bouche et du pharynx
- T28.6 Corrosion de l'oesophage
- T28.7 Corrosion d'autres parties des voies digestives
- T28.8 Corrosion des organes génito-urinaires internes
- T28.9 Corrosion des organes internes, autres et sans précision

Brûlures et corrosions de parties du corps, multiples et non précisées (T29-T32)

T29 Brûlures et corrosions de parties multiples du corps

Comprend : brûlures et corrosions classées dans plus d'une catégorie en T20-T28

- T29.0 Brûlures de parties multiples du corps, degré non précisé
Brûlures multiples SAI
- T29.1 Brûlures de parties multiples du corps, pas de brûlures mentionnées dépassant le premier degré
- T29.2 Brûlures de parties multiples du corps, pas de brûlures mentionnées dépassant le second degré
- T29.3 Brûlures de parties multiples du corps, au moins une brûlure du troisième degré mentionnée
- T29.4 Corrosions de parties multiples du corps, degré non précisé
Corrosions multiples SAI
- T29.5 Corrosions de parties multiples du corps, pas de corrosions mentionnées dépassant le premier degré
- T29.6 Corrosions de parties multiples du corps, pas de corrosions mentionnées dépassant le second degré
- T29.7 Corrosions de parties multiples du corps, au moins une corrosion du troisième degré mentionnée

T30 Brûlure et corrosion, partie du corps non précisée

A l'exclusion de : brûlure et corrosion avec indication de l'étendue de la surface du corps atteinte (T31-T32)

- T30.0 Brûlure, partie du corps non précisée, degré non précisé
Brûlure SAI
- T30.1 Brûlure du premier degré, partie du corps non précisée
Brûlure du premier degré SAI
- T30.2 Brûlure du second degré, partie du corps non précisée
Brûlure du second degré SAI
- T30.3 Brûlure du troisième degré, partie du corps non précisée
Brûlure du troisième degré SAI
- T30.4 Corrosion, partie du corps non précisée, degré non précisé
Corrosion SAI
- T30.5 Corrosion du premier degré, partie du corps non précisée
Corrosion du premier degré SAI
- T30.6 Corrosion du second degré, partie du corps non précisée
Corrosion du second degré SAI
- T30.7 Corrosion du troisième degré, partie du corps non précisée
Corrosion du troisième degré SAI brûlures

T31 Brûlures classées selon l'étendue de la surface du corps atteinte

Note : Cette catégorie n'est utilisée comme code principal que lorsque le siège de la brûlure n'est pas précisé. On peut aussi l'utiliser, au besoin, comme code supplémentaire avec les catégories T20-T29 lorsque le siège est précisé.

- T31.0 Brûlures couvrant moins de 10% de la surface du corps
- T31.1 Brûlures couvrant entre 10 et moins de 20% de la surface du corps
- T31.2 Brûlures couvrant entre 20 et moins de 30% de la surface du corps
- T31.3** Brûlures couvrant entre 30 et moins de 40% de la surface du corps
 - T31.30 Brûlures du premier degré ou de degré non précisé, couvrant entre 30 et moins de 40% de la surface du corps
 - T31.31 Brûlures du second ou du troisième degré, couvrant entre 30 et moins de 40% de la surface du corps
- T31.4** Brûlures couvrant entre 40 et moins de 50% de la surface du corps
 - T31.40 Brûlures du premier degré ou de degré non précisé, couvrant entre 40 et moins de 50% de la surface du corps
 - T31.41 Brûlures du second ou du troisième degré, couvrant entre 40 et moins de 50% de la surface du corps
- T31.5** Brûlures couvrant entre 50 et moins de 60% de la surface du corps
 - T31.50 Brûlures du premier degré ou de degré non précisé, couvrant entre 50 et moins de 60% de la surface du corps
 - T31.51 Brûlures du second ou du troisième degré, couvrant entre 50 et moins de 60% de la surface du corps
- T31.6 Brûlures couvrant entre 60 et moins de 70% de la surface du corps
- T31.7 Brûlures couvrant entre 70 et moins de 80% de la surface du corps
- T31.8 Brûlures couvrant entre 80 et moins de 90% de la surface du corps
- T31.9 Brûlures couvrant 90% ou plus de la surface du corps

T32 Corrosions classées selon l'étendue de la surface du corps atteinte

Note : Cette catégorie n'est utilisée comme code principal que lorsque le siège de la corrosion n'est pas précisé. On peut aussi l'utiliser, au besoin, comme code supplémentaire avec les catégories T20-T29 lorsque le siège est précisé.

- T32.0 Corrosions couvrant moins de 10% de la surface du corps
- T32.1 Corrosions couvrant entre 10 et moins de 20% de la surface du corps
- T32.2 Corrosions couvrant entre 20 et moins de 30% de la surface du corps
- T32.3 Corrosions couvrant entre 30 et moins de 40% de la surface du corps
- T32.4 Corrosions couvrant entre 40 et moins de 50% de la surface du corps
- T32.5 Corrosions couvrant entre 50 et moins de 60% de la surface du corps
- T32.6 Corrosions couvrant entre 60 et moins de 70% de la surface du corps
- T32.7 Corrosions couvrant entre 70 et moins de 80% de la surface du corps
- T32.8 Corrosions couvrant entre 80 et moins de 90% de la surface du corps
- T32.9 Corrosions couvrant 90% ou plus de la surface du corps

Gelures (T33-T35)

A l'exclusion de : hypothermie et autres effets d'une baisse de la température (T68-T69)

T33 Gelure superficielle

Comprend : gelure avec atteinte partielle des couches de la peau

A l'exclusion de : gelure superficielle de parties multiples du corps (T35.0)

- T33.0 Gelure superficielle de la tête
- T33.1 Gelure superficielle du cou
- T33.2 Gelure superficielle du thorax
- T33.3 Gelure superficielle de la paroi abdominale, des lombes et du bassin

- T33.4 Gelure superficielle du bras et de l'avant bras**
A l'exclusion de : gelure superficielle du poignet et de la main seuls (T33.5)
- T33.5 Gelure superficielle du poignet et de la main**
- T33.6 Gelure superficielle de la hanche et de la cuisse**
- T33.7 Gelure superficielle du genou et de la jambe**
A l'exclusion de : gelure superficielle de la cheville et du pied seuls (T33.8)
- T33.8 Gelure superficielle de la cheville et du pied**
- T33.9 Gelure superficielle de localisations autres et non précisées**
Gelure superficielle (de) : • SAI
- membre inférieur SAI
 - tronc SAI

T34 Gelure avec nécrose des tissus

A l'exclusion de : gelure de parties multiples du corps, avec nécrose des tissus (T35.1)

- T34.0 Gelure de la tête, avec nécrose des tissus**
- T34.1 Gelure du cou, avec nécrose des tissus**
- T34.2 Gelure du thorax, avec nécrose des tissus**
- T34.3 Gelure de la paroi abdominale, des lombes et du bassin, avec nécrose des tissus**
- T34.4 Gelure du bras et de l'avant-bras, avec nécrose des tissus**
A l'exclusion de : gelure du poignet et de la main seuls, avec nécrose des tissus (T34.5)
- T34.5 Gelure du poignet et de la main, avec nécrose des tissus**
- T34.6 Gelure de la hanche et de la cuisse, avec nécrose des tissus**
- T34.7 Gelure du genou et de la jambe, avec nécrose des tissus**
A l'exclusion de : gelure de la cheville et du pied seuls, avec nécrose des tissus (T34.8)
- T34.8 Gelure de la cheville et du pied, avec nécrose des tissus**
- T34.9 Gelure de localisations autres et non précisées, avec nécrose des tissus**
Gelure avec nécrose des tissus (de) : • SAI
- membre inférieur SAI
 - tronc SAI

T35 Gelure de parties multiples du corps et sans précision

- T35.0 Gelure superficielle de parties multiples du corps**
Gelures superficielles multiples SAI
- T35.1 Gelure de parties multiples du corps, avec nécrose des tissus**
Gelures multiples, avec nécrose des tissus SAI
- T35.2 Gelure de la tête et du cou, sans précision**
- T35.3 Gelure du thorax, de l'abdomen, des lombes et du bassin, sans précision**
Gelure du tronc SAI
- T35.4 Gelure du membre supérieur, sans précision**
- T35.5 Gelure du membre inférieur, sans précision**
- T35.6 Gelure de parties multiples du corps, sans précision**
Gelures multiples SAI
- T35.7 Gelure, sans précision, de localisation non précisée**
Gelure SAI

Intoxications par des médicaments et des substances biologiques (T36-T50)

Comprend : substance administrée ou prise par erreur
surdosage de ces substances

A l'exclusion de : abus de substances sans pharmacodépendance (F55)
effets indésirables ["hypersensibilité", "réaction", etc.] de la substance appropriée administrée correctement. Ces cas doivent être classés selon la nature des effets indésirables, tels que :

- dermite :
 - de contact (L23-L25)
 - due à des substances prises par voie interne (L27.-)
- effets indésirables d'un médicament SAI (T88.7)
- gastrite provoquée par l'aspirine (K29.-)
- maladies du sang (D50-D76)
- néphropathie (N14.0-N14.2)

intoxication pathologique par médicament (F10-F19)

intoxication signifiant ébriété (F10-F19)

réaction et intoxication par un médicament, chez le fœtus et le nouveau-né (P00-P96)

Aunis p.116 : pour les tentatives de suicide polymédicamenteuses, nous vous conseillons si vous voulez pouvoir retrouver l'information, de coder individuellement chaque médicament.

BO 2009/5bis Fascicule spécial p.67-68 :

LES EFFETS NOCIFS DES MÉDICAMENTS

Une « intoxication » médicamenteuse doit être codée de manière différente selon qu'elle est accidentelle ou volontaire, ou bien qu'il s'agit d'un effet indésirable. La CIM-10 désigne les premières circonstances par le mot empoisonnement et les distingue clairement de l'effet indésirable en usage thérapeutique [La distinction est lisible dans l'en-tête des pages du Tableau des médicaments et substances chimiques de l'index alphabétique de la CIM-10 (volume 3). On rappelle que l'emploi de ce tableau facilite considérablement le codage des effets nocifs des médicaments].

Les intoxications accidentelles et volontaires

Le codage des intoxications médicamenteuses accidentelles et volontaires (la CIM-10 emploie pour les secondes les qualificatifs auto-infligées, intentionnelles et auto-induites) doit utiliser les catégories **T36 à T50**. La distinction entre les circonstances accidentelles et volontaires est assurée par le chapitre XX : codes des catégories **X40 à X44** pour les premières, **X60 à X64** pour les secondes, saisis en position de diagnostic associé (DA) [On prendra garde que ces codes ont quatre caractères. C'est le sens du signe « .- » (point tiret) qui les suit dans l'index alphabétique de la CIM-10. Une note dans le volume 1, sous le titre des groupes **X40-X49** (page 1168) et **X60-X84** (page 1173), indique que les quatrièmes caractères sont donnés pages 1091-1095]. La réduction abusive de la définition du diagnostic principal (DP) à la notion de problème ayant mobilisé l'essentiel des soins [On rappelle que le DP doit être déterminé selon la situation clinique et que la notion de problème ayant mobilisé l'essentiel des soins n'a d'utilité que lorsqu'il résulte de l'analyse en termes de situation clinique un choix entre plusieurs DP] est parfois utilisée pour justifier le codage du symptôme ou du syndrome engendré par une intoxication médicamenteuse, au lieu d'employer son code T.

Le « coma » (terme sans doute employé de manière générique pour les divers troubles de la conscience classés dans la catégorie **R40**) après prise de psychotrope en est un exemple. Il est souvent avancé que « c'est le coma qui a mobilisé l'essentiel des soins » pour le coder comme DP, l'intoxication (le code T) étant mentionnée comme DA. Le résultat est le classement du résumé de sortie dans le groupe homogène de malades (GHM) Troubles de la conscience et comas d'origine non traumatique. Cette attitude est erronée : d'une part, le symptôme **R40.-** n'a pas à être choisi pour DP alors que sa cause, l'intoxication, est identifiée ; d'autre part, le contenu du GHM Troubles de la conscience et comas d'origine non traumatique dans lequel classe le DP « coma » correspond à des affections dont la cause est ignorée. Ainsi, pour une intoxication volontaire par prise de psychotrope sédatif ou hypnotique à l'origine de troubles de la conscience, le code exact est celui de l'intoxication par le produit (catégorie T42). Le coma ou d'autres complications éventuelles doivent être enregistrées comme DA.

Cette règle n'est pas réservée aux troubles de la conscience et aux médicaments psychotropes. Elle doit être appliquée de manière générale aux complications des intoxications médicamenteuses accidentelles et volontaires.

Les effets indésirables des médicaments [L'importance de leur enregistrement tient entre autres au fait que la réduction de la iatrogénie fait partie des objectifs nationaux de santé publique (loi n° 2004-806 du 9 août 2004 (JO du 11 août), objectifs n° 26 à 29).]

Les notes d'inclusion et d'exclusion qui figurent sous l'intitulé du groupe **T36–T50** (CIM-10, volume 1 page 1042) indiquent que les effets indésirables d'une « substance appropriée administrée correctement » doivent être codés selon la nature de l'effet. En conséquence, pour un effet donné, enregistrer qu'il est secondaire à un traitement médicamenteux n'est possible qu'en employant le chapitre XX de la CIM-10 (catégories **Y40–Y59**).

Le mot « surdosage » est parfois à l'origine de difficultés. Par « substance appropriée administrée correctement » on entend le respect de la prescription médicamenteuse, notamment de la posologie. En présence d'une complication d'un traitement médicamenteux, le langage médical courant utilise parfois le mot « surdosage », par exemple, lorsqu'une hémorragie au cours d'un traitement anticoagulant coexiste avec une élévation de l'international normalized ratio (INR) au-dessus de la valeur thérapeutique souhaitée ou lorsqu'une complication d'un traitement s'accompagne d'une concentration sanguine de médicament supérieure à la valeur thérapeutique admise (digoxinémie, lithémie...). **De tels cas, lorsque la prescription a été respectée, doivent être classés comme des effets indésirables et leur codage ne doit pas utiliser les codes T36-T50.**

T36 Intoxication par antibiotiques systémiques

A l'exclusion de : antibiotiques :

- antitumoraux (T45.1)
- pour application locale NCA (T49.0)
- utilisés comme topiques pour :
 - nez, gorge et oreille (T49.6)
 - oeil (T49.5)

- T36.0 Pénicillines
- T36.1 Céphalosporines et autres bêta-lactamines
- T36.2 Groupe du chloramphénicol
- T36.3 Macrolides
- T36.4 Tétracyclines
- T36.5 Aminosides
 - Streptomycine
- T36.6 Rifamycines
- T36.7 Antibiotiques antifongiques administrés par voie générale
- T36.8 Autres antibiotiques systémiques
- T36.9 Antibiotique systémique, sans précision

T37 Intoxication par d'autres anti-infectieux et antiparasitaires systémiques

A l'exclusion de : anti-infectieux :

- à usage topique NCA (T49.0)
- utilisés comme topiques pour :
 - nez, gorge et oreille (T49.6)
 - oeil (T49.5)

- T37.0 Sulfamides
- T37.1 Antimycobactériens
 - A l'exclusion de :* rifamycines (T36.6)
 - streptomycine (T36.5)
- T37.2 Antipaludiques et médicaments agissant sur d'autres protozoaires du sang
 - A l'exclusion de :* dérivés de l'hydroxyquinoléine (T37.8)
- T37.3 Autres antiprotozoaires
- T37.4 Anthelminthiques
- T37.5 Antiviraux
 - A l'exclusion de :* amantadine (T42.8)
 - cytarabine (T45.1)

T37.8 Autres anti-infectieux et antiparasitaires systémiques précisés

Dérivés de l'hydroxyquinoléine

A l'exclusion de : antipaludiques (T37.2)

T37.9 Anti-infectieux et anti-parasitaire systémiques, sans précision

T38

Intoxication par hormones et leurs substituts synthétiques et antagonistes, non classés ailleurs

A l'exclusion de : hormones : • ocytotiques (T48.0)

• parathyroïdiennes et leurs dérivés (T50.9)

minéralocorticoïdes et leurs antagonistes (T50.0)

T38.0 Glucocorticoïdes et analogues synthétiques

A l'exclusion de : glucocorticoïdes à usage topique (T49.-)

T38.1 Hormones thyroïdiennes et leurs dérivés

T38.2 Antithyroïdiens

T38.3 Insuline et hypoglycémiant oraux [antidiabétiques]

T38.4 Contraceptifs oraux

Préparations contenant une seule et plusieurs substances

T38.5 Autres oestrogènes et progestatifs

Associations et dérivés

T38.6 Anti-gonadotropines, anti-oestrogènes, anti-androgènes, non classés ailleurs

Tamoxifène

T38.7 Androgènes et autres anabolisants

T38.8 Hormones et leurs substituts synthétiques, autres et sans précision

Hormones antéhypophysaires [adénohypophysaires]

T38.9 Antagonistes hormonaux, autres et sans précision

T39

Intoxication par analgésiques non opioïdes, antipyrétiques et antirhumatisants

T39.0 Salicylés

T39.1 Dérivés du 4-aminophénol

T39.2 Dérivés pyrazolés

T39.3 Autres anti-inflammatoires non stéroïdiens [AINS]

T39.4 Antirhumatismaux, non classés ailleurs

A l'exclusion de : glucocorticoïdes (T38.0)

salicylés (T39.0)

T39.8 Autres analgésiques non opioïdes et antipyrétiques, non classés ailleurs

T39.9 Analgésique non opioïde, antipyrétique et antirhumatismal, sans précision

T40

Intoxication par narcotiques et psychodysléptiques [hallucinogènes]

A l'exclusion de : intoxication signifiant ébriété (F10-F19)

T40.0 Opium

T40.1 Héroïne

T40.2 Autres opioïdes

Codéine

Morphine

T40.3 Méthadone

T40.4 Autres narcotiques synthétiques

Péthidine

T40.5 Cocaïne

T40.6 Narcotiques, autres et sans précision

T40.7 Cannabis (dérivés)

T40.8 Lysergide [LSD]

T40.9 Psychodysléptiques [hallucinogènes], autres et sans précision

Mescaline

Psilocine

Psilocybine

T41 Intoxication par anesthésiques et gaz thérapeutiques

A l'exclusion de : benzodiazépines (T42.4)
cocaïne (T40.5)
opioïdes (T40.0-T40.2)

- T41.0 **Anesthésiques gazeux**
A l'exclusion de : oxygène (T41.5)
- T41.1 **Anesthésiques intraveineux**
Thiobarbituriques
- T41.2 **Anesthésiques généraux, autres et sans précision**
- T41.3 **Anesthésiques locaux**
- T41.4 **Anesthésique, sans précision**
- T41.5 **Gaz thérapeutiques**
Dioxyde de carbone
Oxygène

T42 Intoxication par anti-épileptiques, sédatifs, hypnotiques et anti-parkinsoniens

A l'exclusion de : intoxication signifiant ébriété (F10-F19)

- T42.0 **Dérivés de l'hydantoïne**
- T42.1 **Iminostilbènes**
Carbamazépine
- T42.2 **Succinimides et oxazolidine-diones**
- T42.3 **Barbituriques**
A l'exclusion de : thiobarbituriques (T41.1)
- T42.4 **Benzodiazépines**
- T42.5 **Anti-épileptiques en association, non classés ailleurs**
- T42.6 **Autres anti-épileptiques, sédatifs et hypnotiques**
Acide valproïque
Méthaqualone
A l'exclusion de : carbamazépine (T42.1)
- T42.7 **Anti-épileptiques, sédatifs et hypnotiques, sans précision**
Somnifères : • comprimé SAI
• médicament SAI
• potion SAI
- T42.8 **Anti-parkinsoniens et autres dépresseurs centraux du tonus musculaire**
Amantadine

T43 Intoxication par médicaments psychotropes, non classés ailleurs

A l'exclusion de : anorexigènes (T50.5)
barbituriques (T42.3)
benzodiazépines (T42.4)
méthaqualone (T42.6)
intoxication signifiant ébriété (F10-F19)
psychodysléptiques [hallucinogènes] (T40.7-T40.9)

- T43.0 **Antidépresseurs tricycliques et tétracycliques**
- T43.1 **Antidépresseurs inhibiteurs de la mono-amine-oxydase**
- T43.2 **Antidépresseurs, autres et non précisés**
- T43.3 **Psycholeptiques et neuroleptiques dérivés de la phénothiazine**
- T43.4 **Neuroleptiques de type butyrophénone et thioxanthène**
- T43.5 **Psycholeptiques et neuroleptiques, autres et non précisés**
A l'exclusion de : rauwolfia (T46.5)
- T43.6 **Psychostimulants présentant un risque d'abus**
A l'exclusion de : cocaïne (T40.5)
- T43.8 **Autres médicaments psychotropes, non classés ailleurs**

T43.9 Médicament psychotrope, sans précision

T44 Intoxication par médicaments agissant essentiellement sur le système nerveux autonome

- T44.0 Anticholinestérasiques
- T44.1 Autres parasympathomimétiques [cholinergiques]
- T44.2 Ganglioplégiques, non classés ailleurs
- T44.3 Autres agents parasympatholytiques [anticholinergiques et antimuscariniques] et spasmolytiques, non classés ailleurs
Papavérine
- T44.4 Agents principalement alpha-sympathomimétiques, non classés ailleurs
Métaraminol
- T44.5 Agents principalement bêta-sympathomimétiques, non classés ailleurs
A l'exclusion de : bêta-sympathomimétiques utilisés contre l'asthme (T48.6)
- T44.6 Alpha-bloquants, non classés ailleurs
A l'exclusion de : alcaloïdes de l'ergot de seigle (T48.0)
- T44.7 Bêta-bloquants, non classés ailleurs
- T44.8 Agents bloquants neuronaux adrénergiques et d'action centrale, non classés ailleurs
A l'exclusion de : clonidine (T46.5)
guanéthidine (T46.5)
- T44.9 Médicaments agissant essentiellement sur le système nerveux autonome, autres et sans précision
Médicaments stimulant aussi bien les récepteurs alpha et bêta-adrénergiques

T45 Intoxication par substances essentiellement systémiques et hématologiques, non classés ailleurs

- T45.0 Médicaments anti-allergiques et antiémétiques
A l'exclusion de : neuroleptiques à base de phénothiazine (T43.3)
- T45.1 Médicaments antitumoraux et immunosuppresseurs
Antibiotiques antitumoraux
Cytarabine
A l'exclusion de : tamoxifène (T38.6)
- T45.2 Vitamines, non classées ailleurs
A l'exclusion de : acide nicotinique (dérivés) (T46.7)
vitamine K (T45.7)
- T45.3 Enzymes, non classées ailleurs
- T45.4 Fer et ses composés
- T45.5 Anticoagulants
- T45.6 Médicaments agissant sur la fibrinolyse
- T45.7 Antagonistes des anticoagulants, vitamine K et autres coagulants
- T45.8 Autres substances essentiellement systémiques et hématologiques
Préparation à base de foie et autres substances anti-anémiantes
Sang entier et produits du sang
Succédané du plasma
A l'exclusion de : fer (T45.4)
immunoglobulines (T50.9)
- T45.9 Substance essentiellement systémique et hématologique, sans précision

T46 Intoxication par substances agissant essentiellement sur le système cardio-vasculaire

A l'exclusion de : métaraminol (T44.4)

- T46.0 Glucosides cardiotoniques et médicaments d'action similaire
- T46.1 Inhibiteurs calciques
- T46.2 Autres anti-arythmisants, non classés ailleurs
A l'exclusion de : bêta-bloquants (T44.7)

- T46.3 Vasodilatateurs coronariens, non classés ailleurs**
Dipyridamole
A l'exclusion de : bêta-bloquants (T44.7)
inhibiteurs calciques (T46.1)
- T46.4 Inhibiteurs de l'enzyme de conversion**
- T46.5 Autres antihypertenseurs, non classés ailleurs**
Clonidine
Guanéthidine
Rauwolfia
A l'exclusion de : bêta-bloquants (T44.7)
diurétiques (T50.0-T50.2)
inhibiteurs calciques (T46.1)
- T46.6 Antihyperlipidémiantes et antiartériosclérosants**
- T46.7 Vasodilatateurs périphériques**
Acide nicotinique (dérivés)
A l'exclusion de : papavérine (T44.3)
- T46.8 Substances antivariqueuses, y compris les agents sclérosants**
- T46.9 Substances agissant essentiellement sur le système cardio-vasculaire, autres et sans précision**

T47

Intoxication par substances agissant essentiellement sur le tractus gastro-intestinal

- T47.0 Inhibiteurs des récepteurs histaminiques H2**
- T47.1 Autres antiacides et antisécrétoires gastriques**
- T47.2 Laxatifs stimulants**
- T47.3 Laxatifs salins et osmotiques**
- T47.4 Autres laxatifs**
- T47.5 Médicaments facilitant la digestion**
- T47.6 Antidiarrhéiques**
A l'exclusion de : antibiotiques systémiques et autres anti-infectieux (T36-T37)
- T47.7 Émétiques**
- T47.8 Autres substances agissant essentiellement sur le tractus gastro-intestinal**
- T47.9 Substance agissant essentiellement sur le tractus gastro-intestinal, sans précision**

T48

Intoxication par substances agissant essentiellement sur les muscles lisses et striés et l'appareil respiratoire

- T48.0 Ocytociques**
A l'exclusion de : oestrogènes, progestatifs et antagonistes (T38.4-T38.6)
- T48.1 Myorelaxants (muscles striés) [bloquants neuro-musculaires]**
- T48.2 Substances agissant essentiellement sur les muscles, autres et sans précision**
- T48.3 Antitussifs**
- T48.4 Expectorants**
- T48.5 Médicaments contre le coryza [rhume banal]**
- T48.6 Antiasthmatiques, non classés ailleurs**
Bêta-sympathomimétiques utilisés contre l'asthme
A l'exclusion de : agents bêta-sympathomimétiques non utilisés contre l'asthme (T44.5)
hormones antéhypophysaires [adénohypophysaires] (T38.8)
- T48.7 Substances agissant essentiellement sur l'appareil respiratoire, autres et sans précision**

T49

Intoxication par substances à usage topique agissant essentiellement sur la peau et les muqueuses et par médicaments à usage ophtalmologique, oto-rhino-laryngologique et dentaire

Comprend : glucocorticoïdes à usage topique

- T49.0 Médicaments antifongiques, anti-infectieux et anti-inflammatoires à usage topique, non classés ailleurs**
- T49.1 Antiprurigineux**

- T49.2 **Astringents et détergents locaux**
- T49.3 **Émoullients, calmants et protecteurs**
- T49.4 **Kératolytiques, kératoplastiques et autres médicaments et préparations capillaires**
- T49.5 **Médicaments et préparations ophtalmologiques**
Anti-infectieux ophtalmiques
- T49.6 **Médicaments et préparations utilisés en oto-rhino-laryngologie**
Anti-infectieux oto-rhino-laryngologiques
- T49.7 **Médicaments dentaires à usage topique**
- T49.8 **Autres topiques**
Spermicides
- T49.9 **Topique, sans précision**

T50 Intoxication par diurétiques et médicaments et substances biologiques, autres et sans précision

- T50.0 **Minéralocorticoïdes et leurs antagonistes**
- T50.1 **Diurétiques de l'anse**
- T50.2 **Inhibiteurs de l'anhydrase carbonique, benzothiadiazides et autres diurétiques**
Acétazolamide
- T50.3 **Produits agissant sur l'équilibre électrolytique, calorique et hydrique**
Sels de réhydratation orale
- T50.4 **Médicaments agissant sur le métabolisme de l'acide urique**
- T50.5 **Anorexigènes**
- T50.6 **Antidotes et chélateurs, non classés ailleurs**
Produits de désintoxication alcoolique
- T50.7 **Analeptiques et antagonistes des opiacés**
- T50.8 **Agents de diagnostic**
- T50.9 **Médicaments et substances biologiques, autres et sans précision**
Acidifiants
Agents immunologiques
Alcalinisants
Hormones parathyroïdiennes et leurs dérivés
Immunoglobulines
Lipotropes

Effets toxiques de substances d'origine essentiellement non médicinale (T51-T65)

A l'exclusion de : corrosions (T20-T32)
effets toxiques localisés classés ailleurs (A00-R99)
maladies du poumon dues à des agents externes (J60-J70)

T51 Effet toxique de l'alcool

- T51.0 **Éthanol**
Alcool éthylique
A l'exclusion de : intoxication :
 - alcoolique pathologique (F10.0)
 - éthylique aiguë ou effets de l'ivresse (F10.0)ivresse (F10.0)
- T51.1 **Méthanol**
Alcool méthylique
- T51.2 **2-Propanol**
Alcool isopropylique
- T51.3 **Huile de fusel**
Alcool :
 - amylique
 - butylique [1-butanol]
 - propylique [1-propanol]

- T51.8 **Autres alcools**
T51.9 **Alcool, sans précision**

T52 Effet toxique de solvants organiques

A l'exclusion de : dérivés halogénés d'hydrocarbures aliphatiques et aromatiques (T53.-)

- T52.0 **Produits dérivés du pétrole**
Essence
Éther de pétrole
Kérosène [pétrole lampant]
Naphte de pétrole
Paraffine
White spirit
- T52.1 **Benzène**
A l'exclusion de : dérivés aminés et nitroaminés du benzène et de ses homologues (T65.3)
 homologues du benzène (T52.2)
- T52.2 **Homologues du benzène**
Toluène [méthylbenzène]
Xylène [diméthylbenzène]
- T52.3 **Glycols**
- T52.4 **Cétones**
- T52.8 **Autres solvants organiques**
- T52.9 **Solvant organique, sans précision**

T53 Effet toxique de dérivés halogénés d'hydrocarbures aliphatiques et aromatiques

- T53.0 **Tétrachlorure de carbone**
Tétrachlorométhane
- T53.1 **Chloroforme**
Trichlorométhane
- T53.2 **Trichloréthylène**
Trichloroéthène
- T53.3 **Tétrachloréthylène**
Perchloréthylène
Tétrachloroéthène
- T53.4 **Dichlorométhane**
Chlorure de méthylène
- T53.5 **Chlorofluorocarbures**
- T53.6 **Autres dérivés halogénés d'hydrocarbures aliphatiques**
- T53.7 **Autres dérivés halogénés d'hydrocarbures aromatiques**
- T53.9 **Dérivé halogéné d'hydrocarbures aliphatiques et aromatiques, sans précision**

T54 Effet toxique de substances corrosives

- T54.0 **Phénol et homologues du phénol**
- T54.1 **Autres composés organiques corrosifs**
- T54.2 **Acides corrosifs et substances similaires**
Acide : • chlorhydrique
 • sulfurique
- T54.3 **Alcalis corrosifs et substances similaires**
Hydroxide de : • potassium [potasse]
 • sodium [soude]
- T54.9 **Substance corrosive, sans précision**

T55 Effet toxique de savons et détergents

T56 Effet toxique des métaux

Comprend : fumées et vapeurs de métaux

métaux de toutes origines, sauf substances médicamenteuses

A l'exclusion de : arsenic et ses composés (T57.0)
manganèse et ses composés (T57.2)
thallium (T60.4)

- T56.0 Plomb et ses composés
- T56.1 Mercure et ses composés
- T56.2 Chrome et ses composés
- T56.3 Cadmium et ses composés
- T56.4 Cuivre et ses composés
- T56.5 Zinc et ses composés
- T56.6 Étain et ses composés
- T56.7 Béryllium et ses composés
- T56.8 Autres métaux
- T56.9 Métal, sans précision

T57 Effet toxique d'autres substances non organiques

- T57.0 Arsenic et ses composés
- T57.1 Phosphore et ses composés
A l'exclusion de : insecticides organo-phosphorés (T60.0)
- T57.2 Manganèse et ses composés
- T57.3 Cyanure d'hydrogène
- T57.8 Autres substances non organiques précisées
- T57.9 Substance non organique, sans précision

T58 Effet toxique du monoxyde de carbone

De toutes origines

T59 Effets toxiques d'autres émanations, gaz et fumées

Comprend : pulseurs pour aérosols

A l'exclusion de : chlorofluorocarbures (T53.5)

- T59.0 Oxydes d'azote
- T59.1 Dioxyde de soufre
- T59.2 Formaldéhyde
- T59.3 Gaz lacrymogène
- T59.4 Chlore gazeux
- T59.5 Fluor (gaz) et fluorure d'hydrogène
- T59.6 Sulfure d'hydrogène
- T59.7 Dioxyde de carbone
- T59.8 Autres émanations, gaz et fumées précisés
- T59.9 Émanation, gaz et fumée, sans précision

T60 Effet toxique de pesticides

Comprend : produits de conservation du bois

- T60.0 Insecticides organo-phosphorés et carbamates
- T60.1 Insecticides halogénés
A l'exclusion de : hydrocarbures chlorés (T53.-)
- T60.2 Autres insecticides
- T60.3 Herbicides et fongicides
- T60.4 Rodenticides
Thallium
A l'exclusion de : strychnine et ses sels (T65.1)
- T60.8 Autres pesticides

T60.9 Pesticide, sans précision

T61 Effet toxique de substances nocives absorbées par le biais de fruits de mer

A l'exclusion de : effet toxique de contaminants tels que :

- aflatoxine et autres mycotoxines (T64)
- cyanure d'hydrogène (T57.3)
- cyanures (T65.0)
- mercure (T56.1)

intoxications alimentaires bactériennes (A05.-)

réaction allergique alimentaire telle que :

- choc anaphylactique dû à une intolérance alimentaire (T78.0)
- dermite (L23.6, L25.4, L27.2)
- gastro-entérite (non infectieuse) (K52.-)

T61.0 Ciguatera

T61.1 Intoxication par poissons scombridés

Syndrome de type histaminique

T61.2 Autres intoxications par poissons et coquillages

T61.8 Autres fruits de mer

T61.9 Fruit de mer non précisé

T62 Effet toxique d'autres substances nocives absorbées par le biais d'aliments

A l'exclusion de : effet toxique de contaminants tels que :

- aflatoxine et autres mycotoxines (T64)
- cyanure d'hydrogène (T57.3)
- cyanures (T65.0)
- mercure (T56.1)

intoxications alimentaires bactériennes (A05.-)

réaction allergique alimentaire telle que :

- choc anaphylactique dû à une intolérance alimentaire (T78.0)
- dermite (L23.6, L25.4, L27.2)
- gastro-entérite (non infectieuse) (K52.-)

T62.0 Champignons ingérés

T62.1 Baies ingérées

T62.2 Autres (parties de) plantes ingérées

T62.8 Autres substances nocives précisées absorbées par le biais d'aliments

T62.9 Substance nocive absorbée par le biais d'aliment, sans précision

T63 Effet toxique d'un contact avec un animal venimeux

T63.0 Venin de serpent

Venin de serpent marin

T63.1 Venin d'autres reptiles

Venin de lézard

T63.2 Venin de scorpion

T63.3 Venin d'araignée

T63.4 Venin d'autres arthropodes

Piqûre ou morsure d'insecte venimeux

T63.5 Effet toxique d'un contact avec des poissons

A l'exclusion de : intoxication par ingestion de poissons (T61.0-T61.2)

T63.6 Effet toxique d'un contact avec d'autres animaux marins

Anémone de mer

Coquillage

Étoile de mer

Méduse

A l'exclusion de : intoxication par ingestion de coquillages (T61.2)
venin de serpent marin (T63.0)

- T63.8 Effet toxique d'un contact avec d'autres animaux venimeux
Venin d'amphibien
- T63.9 Effet toxique d'un contact avec un animal venimeux, sans précision

T64 Effet toxique de l'aflatoxine et d'autres mycotoxines contaminant des aliments

T65 Effet toxique de substances autres et non précisées

- T65.0 Cyanures
A l'exclusion de : cyanure d'hydrogène (T57.3)
- T65.1 Strychnine et ses sels
- T65.2 Tabac et nicotine
Aunis p.116 : comprend le tabagisme passif, l'ingestion de cigarettes chez l'enfant.
- T65.3 Dérivés aminés et nitroaminés du benzène et de ses homologues
Aniline [aminobenzène]
Nitrobenzène
Trinitrotoluène
- T65.4 Sulfure de carbone
- T65.5 Nitroglycérine et autres acides et esters nitriques
Trinitrate de 1,2,3-propanetriol
- T65.6 Peintures et teintures, non classées ailleurs
- T65.8 Effets toxiques d'autres substances précisées
- T65.9 Effet toxique d'une substance, sans précision
Intoxication SAI

Effets de causes externes, autres et non précisés (T66-T78)

T66 Effets de rayonnements, sans précision

- Maladie des rayons
A l'exclusion de : effets indésirables précisés des rayonnements, tels que :
- brûlures (T20-T31)
 - coup de soleil (L55.-)
 - gastro-entérite et colite dues à une irradiation (K52.0)
 - leucémie (C91-C95)
 - maladies de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané liées à une irradiation (L55-L59)
 - pneumopathie par irradiation (J70.0)

T67 Effets de la chaleur et de la lumière

- A l'exclusion de :* affections des glandes sudoripares dues à la chaleur (L74-L75)
brûlures (T20-T31)
coup de soleil (L55.-)
érythème [dermite] dû (due) au feu (L59.0)
hyperthermie maligne due à une anesthésie (T88.3)
maladies de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané liées à une irradiation (L55-L59)
- T67.0 Coup de chaleur et insolation
Apoplexie due à la chaleur
Pyrexie due à la chaleur
Insolation
Thermoplégie
- T67.1 Syncope due à la chaleur
Collapsus dû à la chaleur
- T67.2 Crampes dues à la chaleur

- T67.3** **Épuisement dû à la chaleur avec perte hydrique**
Prostration due à la chaleur avec perte hydrique
A l'exclusion de : épuisement dû à la chaleur avec perte de sel (T67.4)
- T67.4** **Épuisement dû à la chaleur avec perte de sel**
Prostration due à la chaleur avec perte de sel (et d'eau)
- T67.5** **Épuisement dû à la chaleur, sans précision**
Prostration due à la chaleur SAI
- T67.6** **Fatigue transitoire due à la chaleur**
- T67.7** **Oedème dû à la chaleur**
- T67.8** **Autres effets de la chaleur et de la lumière**
- T67.9** **Effet de la chaleur et de la lumière, sans précision**

T68 **Hypothermie**

- Hypothermie accidentelle
A l'exclusion de : gelures (T33-T35)
 hypothermie (du) :
 - consécutive à une anesthésie (T88.5)
 - non associée à une baisse de la température ambiante (R68.0)
 - nouveau-né (P80.-)
- T68.+0** **Hypothermie, température corporelle égale ou inférieure à 32°C**
- T68.+8** **Hypothermie, température corporelle supérieure à 32°C ou non précisée**

T69 **Autres effets d'une baisse de la température**

- A l'exclusion de :* gelures (T33-T35)
- T69.0** **Main et pied d'immersion**
Pied des tranchées
- T69.1** **Engelures**
- T69.8** **Autres effets précisés d'une baisse de la température**
- T69.9** **Effet d'une baisse de la température, sans précision**

T70 **Effets de la pression atmosphérique et de la pression de l'eau**

- T70.0** **Barotraumatisme de l'oreille**
Effets sur l'oreille des changements de la pression atmosphérique ambiante ou de celle de l'eau
Otite moyenne barotraumatique
- T70.1** **Barotraumatisme des sinus**
Effets sur les sinus des changements de la pression atmosphérique ambiante
Sinusite barotraumatique
- T70.2** **Effets de l'altitude, autres et non précisés**
Anoxie due à l'altitude
Barotraumatisme SAI
Hypobaropathie
Mal des montagnes
Maladie de(s) : • Alpes
 • Monge
A l'exclusion de : polycythémie due à l'altitude (D75.1)
- T70.3** **Maladie des caissons [maladie de la décompression]**
Maladie de l'air comprimé
Paralysie des plongeurs
- T70.4** **Effets des fluides à haute pression**
Injection traumatique de fluide à haute pression (industrielle)
- T70.8** **Autres effets de la pression atmosphérique et de la pression de l'eau**
Syndrome dû au souffle d'une explosion
- T70.9** **Effet de la pression atmosphérique et de la pression de l'eau, sans précision**

T71 Asphyxie

- Insuffisance d'oxygénation systémique due à :
- faible teneur en oxygène de l'air ambiant
 - gêne mécanique à la respiration
- Suffocation (par strangulation)
- A l'exclusion de :
- anoxie due à l'altitude (T70.2)
 - asphyxie due à :
 - autres émanations, gaz et fumées (T59.-)
 - inhalation d'aliments ou de corps étranger (T17.-)
 - monoxyde de carbone (T58)
 - détresse respiratoire du nouveau-né (P22.-)
 - syndrome de détresse respiratoire chez adulte (J80)

T73 Effets d'autres privations

- T73.0 Effets de la faim**
Famine
Privation de nourriture
- T73.1 Effets de la soif**
Privation d'eau
- T73.2 Épuisement dû aux éléments**
- T73.3 Épuisement dû à un effort intensif**
Surmenage physique
- T73.8 Autres effets dus à une privation**
- T73.9 Effet dû à une privation, sans précision**

T74 Syndromes dus à de mauvais traitements

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire pour identifier le traumatisme récent.

- T74.0 Délaissement et abandon**
- T74.1 Sévices physiques**
Bébé ou enfant battu SAI
Femme battue SAI
- T74.2 Sévices sexuels**
- T74.3 Sévices psychologiques**
- T74.8 Autres syndromes dus à de mauvais traitements**
Toutes formes associées
- T74.9 Syndrome dû à de mauvais traitements, sans précision**
Effets de sévices infligés à un adulte SAI, enfant SAI

T75 Effets d'autres causes externes

A l'exclusion de : brûlures (électriques) (T20-T31)
effets indésirables NCA (T78.-)

- T75.0 Effets de la foudre**
Choc par la foudre
Frappé par la foudre SAI
- T75.1 Noyade et submersion non mortelle**
Crampe des nageurs
Immersion
- T75.2 Effets des vibrations**
Syndrome de :
 - marteau-piqueur
 - vasospasme traumatique
Vertige dû aux infra-sons
- T75.3 Mal des transports**
Mal de :
 - air
 - mer

- T75.4 Effets du courant électrique**
Choc dû au courant électrique
Électrocution
- T75.8 Autres effets précisés de causes externes**
Effets de :
 - apesanteur
 - forces de gravité [G] anormales

T78 Effets indésirables, non classés ailleurs

Note : Cette catégorie doit être utilisée comme code principal afin d'identifier les effets indésirables de causes inconnues, indéterminées ou mal définies, non classés ailleurs. Elle peut être utilisée comme code supplémentaire pour le codage des causes multiples afin d'identifier les effets indésirables d'états classés ailleurs.

A l'exclusion de : complications de soins chirurgicaux et médicaux NCA (T80-T88)

- T78.0 Choc anaphylactique dû à une intolérance alimentaire**
- T78.1 Autres réactions d'intolérance alimentaire, non classées ailleurs**
A l'exclusion de : dermite :
 - d'origine alimentaire (L27.2)
 - due au contact d'aliments avec la peau (L23.6, L24.6, L25.4)intoxications alimentaires bactériennes (A05.-)
- T78.2 Choc anaphylactique, sans précision**
Anaphylaxie SAI
Choc allergique SAI
Réaction anaphylactique SAI
A l'exclusion de : choc anaphylactique dû à :
 - effets indésirables d'une substance médicamenteuse appropriée et correctement administrée (T88.6)
 - intolérance alimentaire (T78.0)
 - sérum (T80.5)
- T78.3 Oedème angioneurotique**
Oedème de Quincke
Urticaire géante
A l'exclusion de : urticaire (L50.-)
 - sérique (T80.6)
- T78.4 Allergie, sans précision**
Hypersensibilité SAI
Idiosyncrasie SAI
Réaction allergique SAI
A l'exclusion de : réaction allergique SAI due à une substance médicamenteuse appropriée et correctement administrée (T88.7)
type précisé de réaction allergique, telle que :
 - dermite (L23-L25, L27.-)
 - gastro-entérite et colite allergiques (K52.2)
 - rhume des foins (J30.1)
- T78.8 Autres effets indésirables, non classés ailleurs**
- T78.9 Effet indésirable, sans précision**
A l'exclusion de : effet indésirable de soins chirurgicaux et médicaux SAI (T88.9)

Certaines complications précoces des traumatismes (T79)

- T79** **Certaines complications précoces des traumatismes, non classées ailleurs**
A l'exclusion de : complications de soins chirurgicaux et médicaux NCA (T80-T88) survenant pendant ou à la suite d'un acte médical à visée diagnostique et thérapeutique (T80-T88)
syndrome de détresse respiratoire chez :
• adulte (J80)
• nouveau-né (P22.0)
- T79.0** **Embolie gazeuse (traumatique)**
A l'exclusion de : embolie gazeuse compliquant :
• avortement, grossesse extra-utérine ou molaire (O00-O07, O08.2)
• grossesse, accouchement et puerpéralité (O88.0)
- T79.1** **Embolie graisseuse (traumatique)**
A l'exclusion de : embolie graisseuse compliquant :
• avortement, grossesse extra-utérine ou molaire (O00-O07, O08.2)
• grossesse, accouchement et puerpéralité (O88.8)
- T79.2** **Hémorragie traumatique secondaire et récidivante**
- T79.3** **Infection post-traumatique d'une plaie, non classée ailleurs**
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (B95-B97) pour identifier l'agent infectieux.
- T79.4** **Choc traumatique**
Choc (immédiat) (retardé) faisant suite à un traumatisme
A l'exclusion de : choc :
• anaphylactique :
• SAI (T78.2)
• dû à :
• effets indésirables d'une substance médicamenteuse appropriée et correctement administrée (T88.6)
• intolérance alimentaire (T78.0)
• sérum (T80.5)
• anesthésique (T88.2)
• après foudre (T75.0)
• compliquant avortement, grossesse extra-utérine ou molaire (O00-O07, O08.3)
• électrique (T75.4)
• non traumatique NCA (R57.-)
• obstétrical (O75.1)
• post-opératoire (T81.1)
- T79.5** **Anurie traumatique**
Insuffisance rénale après écrasement
Syndrome d'écrasement
- T79.6** **Ischémie traumatique d'un muscle**
Contracture ischémique de Volkmann
Syndrome de loge musculaire
A l'exclusion de : syndrome de la loge tibiale antérieure (M76.8)
- T79.7** **Emphysème sous-cutané d'origine traumatique**
A l'exclusion de : emphysème (sous-cutané) résultant d'un acte à visée diagnostique et thérapeutique (T81.8)
- T79.8** **Autres complications précoces d'un traumatisme**
- T79.9** **Complication précoce d'un traumatisme, sans précision**

Complications de soins chirurgicaux et médicaux, non classées ailleurs (T80-T88)

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire de cause externe (Chapitre XX) pour identifier les appareils utilisés et les détails concernant les circonstances.

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (B95-B97) pour identifier l'agent infectieux.

A l'exclusion de : brûlures et corrosions dues à des applications locales et des irradiations (T20-T32)
complications chirurgicales au cours de la grossesse, de l'accouchement et de la puerpéralité (O00-O99)

complications précisées classées ailleurs, telles que :

- déséquilibres hydro-électrolytiques (E86-E87)
- dysfonctionnement d'une colostomie (K91.4)
- écoulement du liquide céphalo-rachidien après rachicentèse (G97.0)
- lymphoedème après mastectomie (I97.2)
- syndrome(s) (de) :
 - consécutifs à la chirurgie gastrique (K91.1)
 - post-chirurgical de l'anse borgne (K91.2)
 - post-laminectomie NCA (M96.1)
- troubles fonctionnels après chirurgie cardiaque (I97.0-I97.1)

effets indésirables d'agent médicaux (A00-R99, T78.-)

intoxications et effets toxiques de médicaments et de produits chimiques (T36-T65)

tout recours aux soins médicaux pour des états postopératoires en dehors de toute complication, tel que :

- mise en place et ajustement d'appareils de prothèse externe (Z44.-)
- obturation de stomies (Z43.-)
- stomies (Z93.-)

BO 2009/5bis Fascicule spécial p.63 et suivantes :

LES COMPLICATIONS DES ACTES MÉDICAUX ET CHIRURGICAUX

Les codes du groupe T80-T88

Les codes du groupe T80-T88 doivent être employés lorsqu'ils apportent le meilleur niveau de précision, c'est-à-dire lorsque la CIM-10 n'offre pas ailleurs une possibilité de codage plus précis, notamment selon la nature de la complication [NB : le titre du groupe T80-T88 : « Complications de soins chirurgicaux et médicaux, **non classées ailleurs** »].

Des sous-catégories telles que *Embolie gazeuse consécutive à une injection thérapeutique...* (T80.0) ou *Choc anaphylactique dû au sérum* (T80.5) contiennent la manifestation (embolie gazeuse, choc) et son étiologie (injection, administration de sérum).

Les sous-catégories des complications mécaniques de prothèse (T82.0 à T82.5, T83.0 à T83.4, T84.0 à T84.4, T85.0 à T85.6) sont comparables, ainsi que les catégories T86 et T87. Il n'existe pas d'autre code dans la CIM-10 permettant d'enregistrer une information aussi complète plus précisément.

Exemples :

- déplacement d'une électrode de stimulation cardiaque : T82.1 ;
- luxation d'une prothèse de hanche : T84.0 ;
- rejet d'une greffe de rein : T86.1 ;
- névrome sur moignon d'amputation de jambe : T87.3.

En revanche, plusieurs sous-catégories sont très imprécises. L'emploi de certaines n'est pas autorisé pour le codage du diagnostic principal (DP) : T80.2, T81.2, T81.4, T88.0, T88.1, T88.7 (auxquels s'ajoutent T81.3, T85.5, T86.0 et T86.8, devenus imprécis du fait de leur subdivision) et toutes les subdivisions .8 et .9 hors celles de la catégorie T86. Mais les autres codes du groupe T80-T88 ne doivent pas pour autant être considérés comme satisfaisant a priori la règle selon laquelle le meilleur code est le plus précis par rapport à l'information à coder. **Pour le codage des complications des actes médicaux et chirurgicaux, on préférera toujours un codage selon la nature de la complication.**

Les catégories « atteintes [troubles] [affections] de l'appareil... après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classé[s] ailleurs »

Les sous-catégories contiennent habituellement une manifestation précise et son étiologie.

Exemples :

- lymphoedème après mastectomie : **I97.2** ;
- insuffisance pulmonaire aiguë consécutive à une intervention chirurgicale thoracique : **J95.1**.

On en rapprochera les complications d'actes classées dans le chapitre XV de la CIM-10 Grossesse, accouchement et puerpéralité : quatrièmes caractères des catégories **O03-O06** et **O08** pour les grossesses terminées par un avortement, catégories **O29, O74...** Leur emploi s'impose pour le dossier de la mère pendant la grossesse, le travail, l'accouchement et la puerpéralité. Par exemple, **O86.0** et **O90.0** à **O90.2**.

Les sous-catégories codées .9 ne sont pas autorisées comme DP et une information orientant vers l'une d'elles doit faire rechercher une information plus précise.

Les sous-catégories codées .8 telles que *Autres troubles de l'appareil circulatoire après un acte à visée diagnostique et thérapeutique...* (**I97.8**), *Autres troubles respiratoires après un acte à visée diagnostique et thérapeutique...* (**J95.8**) ou *Autres atteintes de l'appareil digestif après un acte à visée diagnostique et thérapeutique...* (**K91.8**) sont imprécises. Aux sous-catégories .8 il faut préférer les codes « habituels » de la CIM-10 [NB le titre des catégories : « Atteintes [Troubles] [Affections] de l'appareil... après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, **non classées ailleurs** »].

Les codes « habituels » de la CIM-10

Le volume 2 désigne ainsi les autres codes des chapitres I à XIX. Les affections qui leurs correspondent peuvent compliquer un acte médicochirurgical ou bien apparaître indépendamment de tout contexte iatrogénique. La CIM-10 donne pour exemples : pneumopathie, embolie pulmonaire (volume 2 p. 108). On pourrait ajouter : anémie, infection urinaire, ulcère gastroduodéal « de stress », etc.

Un code « habituel » doit être préféré à un code T imprécis ou à un code .8 d'une catégorie « Atteintes [Troubles] [Affections] de l'appareil... après un acte à visée... ». On privilégie en effet le codage le plus précis selon la nature de la complication.

Exemples par rapport aux codes T imprécis :

- septicémie à staphylocoques consécutive à une perfusion : **A41.2** (non T80.2) ;
- abcès de paroi après appendicectomie : **L02.2** (non T81.4) ;
- abcès sous-phrénique après cholécystectomie : **K65.0** (non T81.4) ;
- thrombose d'un pontage artériel synthétique fémoropoplité : **I74.3** (non T82.8) ;
- infection à bactéries pyogènes d'une prothèse articulaire : **M00.-** (non T84.5) ;
- infection osseuse due à un matériel d'ostéosynthèse : **M86.-** (non T84.6) ;
- endocardite infectieuse sur valve prothétique : **I33.0** (non T82.6) ;
- rupture de sutures tendineuses de doigts : **S66.-** (non T81.38) ;
- phlébite superficielle du membre supérieur due à une perfusion : **I80.8** (non T80.1).

Exemples par rapport aux codes .8 des catégories « Atteintes [Troubles] [Affections] de l'appareil... après un acte à visée... » :

- pneumonie postopératoire : **J18.9** (non J95.8) ;
- ulcère gastrique « de stress » post-opératoire : **K25.3** (non K91.8) ;
- infarctus du myocarde postopératoire : **I21.-** (non I97.8) .

Lorsqu'un codage plus précis selon la nature de la complication conduit à l'enregistrer avec un code « habituel », il sera toujours complété par un code du groupe T80–T88, quelle que soit l'imprécision de celui-ci, y compris s'il s'agit d'un code T non autorisé comme DP :

- lorsque le code « habituel » a été préférable à un code du groupe T80–T88 : le code T auquel il a été préféré doit être enregistré comme diagnostic associé ;
- lorsque le code « habituel » a été préférable à un code .8 d'une catégorie « Atteintes [Troubles] [Affections] de l'appareil... après un acte à visée... », le code T correspondant doit être enregistré comme diagnostic associé.

Exemples :

- septicémie à staphylocoques consécutive à une perfusion : **A41.2, T80.2** ;
- abcès de paroi après appendicectomie : **L02.2, T81.4** ;
- abcès sous-phrénique après cholécystectomie : **K65.0, T81.4** ;
- thrombose d'un pontage artériel synthétique fémoropoplité : **I74.3, T82.8** ;
- infection à bactéries pyogènes d'une prothèse articulaire : **M00.-, T84.5** ;
- infection osseuse due à un matériel d'ostéosynthèse : **M86.-, T84.6** ;
- endocardite infectieuse sur valve prothétique : **I33.0, T82.6** ;

- rupture de sutures tendineuses de doigts : **S66.- , T81.38 ;**
- phlébite superficielle du membre supérieur due à une perfusion : **I80.8, T80.1 ;**
- pneumonie postopératoire : **J18.9, T81.4 ;**
- ulcère gastrique « de stress » postopératoire : **K25.3, T81.8 ;**
- infarctus du myocarde postopératoire : **I21.-, T81.8.**

Ce codage complémentaire en position de diagnostic associé ne s'applique qu'aux codes « habituels ». Il ne concerne ni les codes T ni les codes des catégories « Atteintes [Troubles] [Affections] de l'appareil... après un acte à visée... » suffisamment précis.

Les circonstances de la complication sont enregistrées avec le chapitre XX de la CIM-10

Quel que soit le code de la complication – qu'il soit issu du groupe T80–T88, d'une catégorie « Atteintes [Troubles] [Affections] de l'appareil... après un acte à visée... » ou qu'il s'agisse d'un code « habituel » –, les circonstances iatrogéniques doivent être enregistrées au moyen d'un code du chapitre XX en position de diagnostic associé.

Exemples :

- déplacement d'une électrode de stimulation cardiaque : **T82.1, Y83.1 ;**
- luxation d'une prothèse de hanche : **T84.0, Y83.1 ;**
- rejet d'une greffe de rein : **T86.1, Y83.0 ;**
- névrome sur moignon d'amputation de jambe : **T87.3, Y83.5 ;**
- septicémie à staphylocoques consécutive à une perfusion : **A41.2, T80.2, Y84.8 ;**
- abcès de paroi après appendicectomie : **L02.2, T81.4, Y83.6 ;**
- abcès sous-phrénique après cholécystectomie : **K65.0, T81.4, Y83.6 ;**
- thrombose d'un pontage artériel synthétique fémoropoplité : **I74.3, T82.8, Y83.1 ;**
- infection à bactéries pyogènes d'une prothèse articulaire : **M00.- , T84.5, Y83.1 ;**
- infection osseuse due à un matériel d'ostéosynthèse : **M86.- , T84.6, Y83.4 ;**
- endocardite infectieuse sur valve prothétique : **I33.0, T82.6, Y83.1 ;**
- rupture de sutures tendineuses de doigts : **S66.- , T81.38, Y83.4 ;**
- phlébite superficielle du membre supérieur due à une perfusion : **I80.8, T80.1, Y84.8 ;**
- pneumonie postopératoire : **J18.9, T81.4, Y83.- ;**
- ulcère gastrique « de stress » postopératoire : **K25.3, T81.8, Y83.- ;**
- infarctus du myocarde postopératoire : **I21.- , T81.8, Y83.- .**

Les codes Y donnés ici à titre d'exemple appartiennent au groupe Y83–Y84 *Actes chirurgicaux et autres actes médicaux à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'accident au cours de l'intervention*. Ils permettent l'enregistrement de circonstances comparables à la notion d'aléa thérapeutique.

Lorsque les circonstances de la complication sont différentes, on dispose des codes des groupes Y60–Y69 *Accidents et complications au cours d'actes médicaux et chirurgicaux* et Y70–Y82 *Appareils médicaux associés à des accidents au cours d'actes diagnostiques et thérapeutiques*. Les codes Y60–Y69 enregistrent un facteur humain à l'origine de la complication (à ne pas confondre avec la notion de faute). Les codes Y70–Y82 renvoient à la notion de matérieo-vigilance (qui n'implique pas une affirmation a priori de défectuosité d'un appareil).

Exemple : perforation sigmoïdienne au cours d'une coloscopie : **S36.50, T81.2, Y60.4.**

Lorsque la complication constitue une séquelle d'un acte antérieur, le codage, dans le respect des consignes du point 2 du chapitre, est complété au moyen de la catégorie Y88.

Exemple : éventration séquellaire d'une intervention abdominale : **K43.-, T81.38, Y88.3.**

Dans tous les cas, s'agissant de complications dues à des actes effectués dans des établissements d'hospitalisation, le codage doit être complété en tant que de besoin par Y95 *Facteurs nosocomiaux*.

En conclusion

Une complication d'un acte diagnostique ou thérapeutique doit être codée dans le respect de la règle générale, c'est-à-dire de la façon la plus précise au regard de l'information. La notion de précision s'entend ici par rapport à la nature de la complication – notion prioritaire – et à son caractère secondaire à un acte.

Il en résulte que le codage d'une complication d'un acte diagnostique ou thérapeutique peut être décrite comme suit au regard du volume 1 de la CIM-10 :

- avec un code du groupe T80–T88 lorsque le code le plus précis pour la complication appartient à ce groupe ;
- sinon avec un code d'une catégorie « Atteintes [troubles] [affections] de l'appareil... après un acte à visée... » lorsque la complication y figure, ce qui exclut les sous-catégories .8 ;
- dans les autres cas avec un code « habituel » de la CIM-10.

Lorsque le codage utilise un code « habituel » de la CIM-10 il est complété par le code du groupe T80–T88 correspondant à la nature de la complication.

Dans tous les cas le codage est complété par le ou les codes ad hoc du chapitre XX (Y60-Y84, Y88, Y95).

Infection après un acte

Ces infections emploient les codes suivants :

- infection consécutive à une injection thérapeutique, une perfusion et une transfusion : **T80.2** ;
- infection postopératoire : **T81.4** ;
- infections dues à des prothèses, implants ou greffes : **T82.6, T82.7, T83.5, T83.6, T84.5, T84.6, T84.7, T85.7** ;
- infection consécutive à une vaccination : **T88.0**.

Dans tous les cas le codage sera complété par un code du chapitre XX pour détailler les circonstances et si besoin d'un code des catégories B95–B97 pour identifier l'agent infectieux.

Le codage de ces infections suit les règles habituelles préconisées par l'OMS (cf. Cim-10, volume 2, pages 107–108) : c'est le code de la manifestation de cette infection qui est le code prioritaire.

Ainsi une ostéite à staphylocoque doré sur prothèse de hanche est codée : **M86.9, T84.5, B95.6, Y83.1**.

ATIH – Consignes de codage - Maladies Infectieuses, Fascicule VII - mars 2010, p. 6

T80

Complications consécutives à une injection thérapeutique, une perfusion et une transfusion

A l'exclusion de : rejet d'une greffe de moelle osseuse (T86.0)

T80.0 Embolie gazeuse consécutive à une injection thérapeutique, une perfusion et une transfusion

T80.1 Complications vasculaires consécutives à une injection thérapeutique, une perfusion et une transfusion

Phlébite consécutive à injection thérapeutique, perfusion ou transfusion

Thrombo-embolie consécutive à injection thérapeutique, perfusion ou transfusion

Thrombophlébite consécutive à injection thérapeutique, perfusion ou transfusion

A l'exclusion de : les états mentionnés quand ils sont précisés comme :

- après un acte à visée diagnostique et thérapeutique (T81.7)
- dus à la mise en place de prothèses, implants et greffes (T82.8, T83.8, T84.8, T85.8)

T80.2 Infections consécutives à une injection thérapeutique, une perfusion et une transfusion

~~Choc septique consécutif à injection thérapeutique, perfusion ou transfusion~~

Infection consécutive à injection thérapeutique, perfusion ou transfusion

Septicémie Sepsis consécutif à injection thérapeutique, perfusion ou transfusion

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (R57.2) pour identifier le choc septique.

A l'exclusion de : les états mentionnés quand ils sont précisés comme :

- après un acte à visée diagnostique et thérapeutique (T81.4)
- dus à la mise en place de prothèses, implants et greffes (T82.6-T82.7, T83.5-T83.6, T84.5-T84.7, T85.7)

T80.3 Réaction d'incompatibilité ABO

Réaction à une incompatibilité de groupes sanguins lors d'une perfusion ou d'une transfusion

Transfusion de sang incompatible

- T80.4 Réaction d'incompatibilité Rh**
Réaction due au facteur Rh à l'occasion d'une perfusion ou transfusion
- T80.5 Choc anaphylactique dû au sérum**
A l'exclusion de : choc : • allergique SAI (T78.2)
• anaphylactique :
• SAI(T78.2)
• dû à des effets indésirables d'un médicament approprié et correctement administré (T88.6)
- T80.6 Autres réactions sériques**
Éruption sérique
Intoxication (par) : • protéines
• sérique
Maladie sérique
Urticaire sérique
A l'exclusion de : hépatite sérique (B16.-)
- T80.8 Autres complications consécutives à une injection thérapeutique, une perfusion et une transfusion**
- T80.9 Complication consécutive à une injection thérapeutique, une perfusion et une transfusion, sans précision**
Réaction à une transfusion SAI
- T81 Complications d'actes à visée diagnostique et thérapeutique, non classées ailleurs**
A l'exclusion de : complication après :
• injection thérapeutique, perfusion et transfusion (T80.-)
• vaccination (T88.0-T88.1)
complications précisées classées ailleurs, telles que :
• complications de prothèses, implants et greffes (T82-T85)
• dermites dues à des médicaments (L23.3, L24.4, L25.1, L27.0-L27.1)
• échec et rejet d'organes et de tissus greffés (T86.-)
• intoxications et effets toxiques de médicaments et de produits chimiques (T36-T65)
effet indésirable d'un médicament SAI (T88.7)
- T81.0 Hémorragie et hématome compliquant un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classés ailleurs**
Hémorragie de toute localisation, résultant d'un acte à visée diagnostique et thérapeutique
A l'exclusion de : hématome au niveau d'une plaie obstétricale (O90.2)
hémorragie due aux prothèses, implants et greffes (T82.8, T83.8, T84.8, T85.8)
- T81.1 Choc pendant ou après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classé ailleurs**
Choc (endotoxique) (hypovolémique) (~~septique~~) pendant ou après un acte à visée diagnostique et thérapeutique
Collapsus pendant ou après un acte à visée diagnostique et thérapeutique
Choc post-opératoire SAI
Utiliser, au besoin, un code supplémentaire (R57.2) pour identifier le choc septique
A l'exclusion de : choc : • anaphylactique :
• SAI (T78.2)
• dû à : • effets indésirables d'une substance médicamenteuse appropriée et correctement administrée (T88.6)
• sérum (T80.5)
• anesthésique (T88.2)
• consécutif à un avortement, une grossesse extra-utérine ou molaire (O00-O07, O08.3)
• électrique (T75.4)
• obstétrical (O75.1)
• traumatique (T79.4)

T81.2

Perforation et déchirure accidentelles au cours d'un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classées ailleurs

Perforation accidentelle de :

- nerf par cathéter, endoscope, instrument, sonde, au cours d'un acte à visée diagnostique et thérapeutique
- organe par cathéter, endoscope, instrument, sonde, au cours d'un acte à visée diagnostique et thérapeutique
- vaisseau sanguin par cathéter, endoscope, instrument, sonde, au cours d'un acte à visée diagnostique et thérapeutique

A l'exclusion de : complications précisées classées ailleurs, telles que syndrome de déchirure du ligament large [Allen-Masters] (N83.8)
lésion par manoeuvre instrumentale, au cours d'un accouchement (O70-O71)
perforation ou déchirure causée par une prothèse ou un implant intentionnellement laissé dans une plaie opératoire (T82-T85)

T81.3

Désunion d'une plaie opératoire, non classée ailleurs

Déhiscence d'une plaie opératoire

Rupture d'une plaie opératoire

A l'exclusion de : rupture d'une suture (de) :

- césarienne (O90.0)
- obstétricale du périnée (O90.1)

Éventration et éviscération

Il existe parfois une confusion entre ces deux termes.

Une **éventration** est l'issue d'une partie du contenu de l'abdomen à travers un orifice naturel ou non de la paroi abdominale. Elle peut être spontanée (s'il y a une déficience de la paroi) ou traumatique (due à une plaie ou au relâchement d'une cicatrice de laparotomie). On emploie pour la coder la catégorie **K43 Autre hernie de la paroi abdominale antérieure** complétée par un code de la catégorie **Y83** dans le cas d'une complication postopératoire. **Le code T81.3 ne doit pas être utilisé dans cette situation.**

L'**éviscération** est l'extériorisation des organes abdominaux provoquée par la désunion d'une plaie opératoire dans les suites immédiates d'une intervention - le plus souvent par laparotomie. Elle se code **T81.3 Désunion d'une plaie opératoire, non classée ailleurs** associé à un code **Y83.-** pour préciser la nature de l'intervention initiale.

ATI – Consignes de codage – Maladies de l'appareil digestif, Fascicule II - Créé le 15 mars 2008

T81.30 Éviscération postopératoire

T81.38 Désunions d'une plaie opératoire non classées ailleurs, autres et non précisées

T81.4

Infection après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classée ailleurs

Abcès de(s) :

- intra-abdominal après un acte à visée diagnostique et thérapeutique
- plaie après un acte à visée diagnostique et thérapeutique
- sous-phrénique après un acte à visée diagnostique et thérapeutique
- sutures après un acte à visée diagnostique et thérapeutique

Septicémie Sepsis après un acte à visée diagnostique et thérapeutique

Utiliser, au besoin, un code supplémentaire pour identifier d'autres manifestations de l'infection, comme le sepsis ou l'abcès.

A l'exclusion de : infection (due à) :

- injection thérapeutique, perfusion et transfusion (T80.2)
- plaie chirurgicale obstétricale (O86.0)
- prothèses, implants et greffes (T82.6-T82.7, T83.5-T83.6, T84.5-T84.7, T85.7)

T81.5

Corps étranger laissé accidentellement dans une cavité corporelle ou une plaie opératoire à la suite d'un acte à visée diagnostique et thérapeutique

Adhérences due(s) à un corps étranger laissé accidentellement dans une cavité corporelle ou une plaie opératoire

Occlusion due à un corps étranger laissé accidentellement dans une cavité corporelle ou une plaie opératoire

Perforation due à un corps étranger laissé accidentellement dans une cavité corporelle ou une plaie opératoire

A l'exclusion de : occlusion ou perforation due à une prothèse ou un implant laissé intentionnellement dans le corps (T82.0-T82.5, T83.0-T83.4, T84.0-T84.4, T85.0-T85.6)

- T81.6 Réaction aiguë à une substance étrangère laissée accidentellement au cours d'un acte à visée diagnostique et thérapeutique**
Péritonite : • aseptique
• chimique
- T81.7 Complications vasculaires consécutives à un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classées ailleurs**
Embolie gazeuse consécutive à un acte à visée diagnostique et thérapeutique NCA
A l'exclusion de : embolie : • compliquant :
• avortement, grossesse extra-utérine ou molaire (O00-O07, O08.2)
• grossesse, accouchement et puerpéralité (O88.-)
• consécutive à une injection thérapeutique, une perfusion et une transfusion (T80.0)
• due à prothèses, implants et greffes (T82.8, T83.8, T84.8, T85.8)
• traumatique (T79.0)
- T81.8 Autres complications d'un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classées ailleurs**
Complication d'un traitement par inhalation
Emphysème (sous-cutané) résultant d'un acte à visée diagnostique et thérapeutique
Fistule post-opératoire persistante
A l'exclusion de : hyperthermie maligne due à une anesthésie (T88.3)
hypothermie consécutive à une anesthésie (T88.5)
- T81.9 Complication non précisée d'un acte à visée diagnostique et thérapeutique**
- T82 Complications de prothèses, implants et greffes cardiaques et vasculaires**
A l'exclusion de : échec et rejet d'organes et de tissus greffés (T86.-)
- T82.0 Complication mécanique d'une prothèse valvulaire cardiaque**
Déplacement dû à une prothèse valvulaire cardiaque
Fuite due à une prothèse valvulaire cardiaque
Malposition due à une prothèse valvulaire cardiaque
Obstruction mécanique due à une prothèse valvulaire cardiaque
Perforation cardiaque due à une prothèse valvulaire cardiaque
Protrusion due à une prothèse valvulaire cardiaque
Rupture (mécanique) due à une prothèse valvulaire cardiaque
- T82.1 Complication mécanique d'un appareil cardiaque électronique**
États mentionnés en T82.0 dus à : • électrodes
• générateur d'impulsions (pile)
- T82.2 Complication mécanique d'un pontage coronarien et d'une greffe valvulaire cardiaque**
États mentionnés en T82.0 dus à un pontage coronarien et une greffe valvulaire cardiaque
- T82.3 Complication mécanique d'autres greffes vasculaires**
États mentionnés en T82.0 dus à greffe :
• artérielle (de la carotide) (de la fémorale) (pontage)
• (de la bifurcation) aortique (remplacement)
- T82.4 Complication mécanique d'un cathéter vasculaire de dialyse**
États mentionnés en T82.0 dus à un cathéter vasculaire de dialyse
A l'exclusion de : complication mécanique d'un cathéter de dialyse intrapéritonéale (T85.6)
- T82.5 Complication mécanique d'autres prothèses et implants cardiaques et vasculaires**
États mentionnés en T82.0 dus à : • appareil de type parapluie
• ballonnet (contre-pulsion)
• cathéter de perfusion
• coeur artificiel
• fistule artério-veineuse créée chirurgicalement
• shunt artério-veineux créé chirurgicalement
A l'exclusion de : complication mécanique d'un cathéter de perfusion péridurale et sous-durale (T85.6)
- T82.6 Infection et réaction inflammatoire dues à une prothèse valvulaire cardiaque**

T82.7 Infection et réaction inflammatoire dues à d'autres prothèses, implants et greffes cardiaques et vasculaires

T82.8 Autres complications précisées de prothèses, implants et greffes cardiaques et vasculaires

Douleur due à prothèses, implants et greffes cardiaques et vasculaires

Embolie due à prothèses, implants et greffes cardiaques et vasculaires

Fibrose due à prothèses, implants et greffes cardiaques et vasculaires

Hémorragie due à prothèses, implants et greffes cardiaques et vasculaires

Sténose due à prothèses, implants et greffes cardiaques et vasculaires

Thrombose due à prothèses, implants et greffes cardiaques et vasculaires

T82.9 Complication d'une prothèse, d'un implant et d'une greffe cardiaques et vasculaires, sans précision

T83 Complications de prothèses, implants et greffes génito-urinaires

A l'exclusion de : échec et rejet d'organes et de tissus greffés (T86.-)

T83.0 Complication mécanique d'une sonde urinaire (à demeure)

États mentionnés en T82.0 dus à :

- sonde (de) :
- cystostomie
- urétrale, à demeure

T83.1 Complication mécanique d'autres prothèses et implants urinaires

États mentionnés en T82.0 dus à :

- implant au niveau du sphincter urinaire
- stimulateur urinaire électronique
- tuteur urinaire

T83.2 Complication mécanique d'une greffe d'organe urinaire

États mentionnés en T82.0 dus à une greffe d'organe urinaire

T83.3 Complication mécanique d'un dispositif intra-utérin contraceptif

États mentionnés en T82.0 dus à un dispositif intra-utérin contraceptif

T83.4 Complication mécanique d'autres prothèses, implants et greffes de l'appareil génital

États mentionnés en T82.0 dus à une prothèse (implantée) de la verge

T83.5 Infection et réaction inflammatoire dues à une prothèse, un implant et une greffe de l'appareil urinaire

T83.6 Infection et réaction inflammatoire dues à une prothèse, un implant et une greffe de l'appareil génital

T83.8 Autres complications de prothèses, implants et greffes de l'appareil génito-urinaire

États mentionnés en T82.8 dus à des prothèses, implants et greffes de l'appareil génito-urinaire

T83.9 Complication d'une prothèse, d'un implant et d'une greffe de l'appareil génito-urinaire, sans précision

T84 Complications de prothèses, implants et greffes orthopédiques internes

A l'exclusion de : échec et rejet d'organes et de tissus greffés (T86.-)

fracture osseuse après mise en place d'un implant, d'une prothèse articulaire ou d'une plaque d'ostéosynthèse (M96.6)

T84.0 Complication mécanique d'une prothèse articulaire interne

États mentionnés en T82.0 dus à une prothèse articulaire

T84.1 Complication mécanique d'une prothèse interne de fixation d'os d'un membre

États mentionnés en T82.0 dus à une prothèse interne de fixation d'os d'un membre

Aunis p.116 : comprend les complications mécaniques des fixateurs externes.

T84.2 Complication mécanique d'une prothèse interne de fixation d'autres os

États mentionnés en T82.0 dus à une prothèse interne de fixation d'autres os

Aunis p.116 : comprend les complications mécaniques des fixateurs externes.

T84.3 Complication mécanique d'autres prothèses, implants et greffes des os

États mentionnés en T82.0 dus à :

- greffe d'os
- stimulateur osseux électronique

T84.4 Complication mécanique d'autres prothèses, implants et greffes orthopédiques internes

États mentionnés en T82.0 dus à une greffe de muscle et de tendon

T84.5 Infection et réaction inflammatoire dues à une prothèse articulaire interne

- T84.6** Infection et réaction inflammatoire dues à un appareil de fixation interne [toute localisation]
Aunis p.116 : comprend les complications infectieuses et inflammatoires des *fixateurs externes*.
- T84.7** Infection et réaction inflammatoire dues à d'autres prothèses, implants et greffes orthopédiques internes
- T84.8** Autres complications de prothèses, implants et greffes orthopédiques internes
États mentionnés en T82.8 dus à des prothèses, implants et greffes orthopédiques internes
Aunis p.116 : comprend les autres complications des *fixateurs externes*.
- T84.9** Complication d'une prothèse, d'un implant et d'une greffe orthopédiques internes, sans précision

T85 Complications d'autres prothèses, implants et greffes internes

A l'exclusion de : échec et rejet d'organes et de tissus greffés (T86.-)

- T85.0** Complication mécanique d'un shunt ventriculaire intracrânien (communication)
États mentionnés en T82.0 dus à un shunt ventriculaire intracrânien (communication)
- T85.1** Complication mécanique de l'implantation d'un stimulateur électronique du système nerveux
États mentionnés en T82.0 dus à un neurostimulateur électronique (électrode) de :
- cerveau
 - moelle épinière
 - nerf périphérique
- T85.2** Complication mécanique d'une lentille intra-oculaire
États mentionnés en T82.0 dus à une lentille intra-oculaire
- T85.3** Complication mécanique d'autres prothèses, implants et greffes oculaires
États mentionnés en T82.0 dus à :
- greffe de cornée
 - prothèse oculaire
- T85.4** Complication mécanique d'une prothèse et d'un implant mammaires
États mentionnés en T82.0 dus à une prothèse et un implant mammaires
- T85.5** Complication mécanique de prothèses, implants et greffes gastro-intestinaux
- T85.50** Complication mécanique due à un dispositif implantable périgastrique de gastroplastie pour obésité morbide

Complications d'anneau ajustable périgastrique

L'anneau gastrique ajustable est un dispositif implantable circulaire placé autour de la partie supérieure de l'estomac, partageant celui-ci en deux « chambres ». Il se compose de l'anneau siliconé proprement dit comportant un ballonnet gonflable interne et d'une chambre d'injection (boîtier) placée sous la peau et reliée au ballonnet de l'anneau par un fin tuyau (cathéter). L'injection de liquide dans le boîtier permet de gonfler le ballonnet de l'anneau, de diminuer ainsi son diamètre et donc de réduire le passage entre les deux « chambres » de l'estomac.

Des *complications fonctionnelles* peuvent s'observer. Elles ne sont dues directement au dispositif, mais traduisent les répercussions des modifications du fonctionnement gastrique. Elles sont variées et ne peuvent être toutes décrites ici. Elles se codent selon leur manifestation, comme à l'ordinaire. On peut citer par exemple :

Vomissements :	K91.0
Pyrosis :	R12
Œsophagite :	K20
Dysphagie :	R13
Carence en fer :	E61.1
Carence en folates :	E53.8
Carence en vitamine B12 :	E53.8

Des *complications mécaniques* peuvent survenir tant au niveau de l'anneau que de la chambre d'injection. Les complications mécaniques liées à la chambre d'injection et au cathéter se codent **T85.6** *Complication mécanique d'autres prothèses, implants et greffes internes précisés*. Les complications mécaniques liées à l'anneau se codent **T85.50** *Complication mécanique due à un dispositif implantable périgastrique de gastroplastie pour obésité morbide*.

- T86.8** Échec et rejet d'autres organes et tissus greffés
- T86.80 Échec ou rejet de greffe d'intestin
 - T86.81 Échec ou rejet de greffe de pancréas
 - T86.82 Échec ou rejet de greffe de poumon
 - T86.83 Échec ou rejet de greffe de cornée
 - T86.84 Échec ou rejet de greffe d'os
 - T86.85 Échec ou rejet de greffe de peau
 - T86.88 Autres échecs et rejets de greffe
- T86.9 Échec et rejet d'un organe et d'un tissu greffés non précisés

T87 Complications propres à une réimplantation et une amputation

- T87.0 Complications d'une réimplantation de (ou d'une partie de) membre supérieur
- T87.1 Complications d'une réimplantation de (ou d'une partie de) membre inférieur
- T87.2 Complications d'une réimplantation d'une autre partie du corps
- T87.3 Névrome sur moignon d'amputation
- T87.4 Infection d'un moignon d'amputation
- T87.5 Nécrose d'un moignon d'amputation
- T87.6 Complications autres et non précisées au niveau d'un moignon d'amputation
- Contracture (flexion) (de l'articulation la plus proche) au niveau d'un moignon d'amputation
 - Hématome au niveau d'un moignon d'amputation
 - Oedème au niveau d'un moignon d'amputation
- A l'exclusion de :* syndrome du membre fantôme (G54.6-G54.7)

T88 Autres complications de soins chirurgicaux et médicaux, non classées ailleurs

A l'exclusion de : complications après :

- acte à visée diagnostique et thérapeutique NCA (T81.-)
- injection thérapeutique, perfusion et transfusion (T80.-)

complications précisées classées ailleurs, telles que :

- complications dues à :
 - anesthésie au cours de :
 - grossesse (O29.-)
 - puerpéralité (O89.-)
 - travail et accouchement (O74.-)
 - procédure et intervention chirurgicale obstétricales (O75.4)
 - prothèses, implants et greffes (T82-T85)
- dermites dues à des médicaments (L23.3, L24.4, L25.1, L27.0-L27.1)
- intoxications et effets toxiques dus à des médicaments et des produits chimiques (T36-T65)

perforation ou déchirure accidentelle au cours d'un acte à visée diagnostique et thérapeutique (T81.2)

T88.0 Infection consécutive à vaccination

Septicémie Sepsis consécutif à vaccination

T88.1 Autres complications consécutives à vaccination, non classées ailleurs

Éruption consécutive à vaccination

A l'exclusion de : arthropathie post-vaccinale (M02.2)
autres réactions sériques (T80.6)
choc anaphylactique dû au sérum (T80.5)
encéphalite post-vaccinale (G04.0)

- T88.2 Choc anesthésique**
Choc anesthésique dû à une substance appropriée et correctement administrée
A l'exclusion de : choc post-opératoire SAI (T81.1)
complications d'une anesthésie (au cours de) :
- grossesse (O29.-)
 - par surdosage ou administration d'une substance erronée (T36-T50)
 - puerpéralité (O89.-)
 - travail et accouchement (O74.-)
- T88.3 Hyperthermie maligne due à une anesthésie**
T88.4 Échec ou difficulté d'intubation
T88.5 Autres complications consécutives à une anesthésie
~~Hypothermie consécutive à une anesthésie~~
- T88.6 Choc anaphylactique dû à des effets indésirables d'une substance médicamenteuse appropriée et correctement administrée**
A l'exclusion de : choc anaphylactique dû au sérum (T80.5)
- T88.7 Effet indésirable d'un médicament, sans précision**
Effet indésirable dû à une substance médicamenteuse appropriée et correctement administrée
Hypersensibilité due à une substance médicamenteuse appropriée et correctement administrée
Idiosyncrasie due à une substance médicamenteuse appropriée et correctement administrée
Réaction allergique dû (due) à une substance médicamenteuse appropriée et correctement administrée
Hypersensibilité à un médicament SAI
Réaction à un médicament SAI
A l'exclusion de : effets indésirables précisés d'agents médicaux (A00-R99, T80-T88.6, T88.8)
- T88.8 Autres complications précisées de soins médicaux et chirurgicaux, non classées ailleurs**
T88.9 Complication de soins chirurgicaux et médicaux, sans précision
A l'exclusion de : effet indésirable SAI (T78.9)

Séquelles de lésions traumatiques, d'empoisonnements et d'autres conséquences de causes externes (T90-T98)

Note : Les catégories T90-T98 doivent être utilisées pour indiquer des états classés en S00-S99 et T00-T88, comme la cause d'effets tardifs, qui sont eux-mêmes classés ailleurs. Les "séquelles" comprennent celles qui sont précisées comme telles, ou comme effets tardifs, et celles présentes au moins une année après la lésion traumatique aiguë. Ces catégories ne doivent pas être utilisées pour signaler les intoxications et les expositions nocives chroniques. Les coder comme des intoxications et des expositions nocives en cours.

T90 Séquelles de lésions traumatiques de la tête

- T90.0 Séquelles de lésion traumatique superficielle de la tête**
Séquelles de lésions classées en S00.-
- T90.1 Séquelles de plaie ouverte de la tête**
Séquelles de lésions classées en S01.-
- T90.2 Séquelles d'une fracture du crâne ou des os de la face**
Séquelles de lésions classées en S02.-
- T90.3 Séquelles de lésion traumatique de nerfs crâniens**
Séquelles de lésions classées en S04.-
- T90.4 Séquelles de lésion traumatique de l'oeil et de l'orbite**
Séquelles de lésions classées en S05.-
- T90.5 Séquelles de lésion traumatique intracrânienne**
Séquelles de lésions classées en S06.-
- T90.8 Séquelles d'autres lésions traumatiques précisées de la tête**
Séquelles de lésions classées en S03.-, S07-S08 et S09.0-S09.8
- T90.9 Séquelles de lésion traumatique de la tête, sans précision**
Séquelles de lésions classées en S09.9

T91 Séquelles de lésions traumatiques du cou et du tronc

- T91.0** Séquelles de lésion traumatique superficielle et de plaie ouverte du cou et du tronc
Séquelles de lésions classées en S10-S11, S20-S21, S30-S31 et T09.0-T09.1
- T91.1** Séquelles d'une fracture du rachis
Séquelles de lésions classées en S12.-, S22.0-S22.1, S32.0, S32.7 et T08
- T91.2** Séquelles d'autres fractures du thorax et du bassin
Séquelles de lésions classées en S22.2-S22.9, S32.1-S32.5 et S32.8
- T91.3** Séquelles de lésion traumatique de la moelle épinière
Séquelles de lésions classées en S14.0-S14.1, S24.0-S24.1, S34.0, S34.1 et T09.3
- T91.4** Séquelles de lésion traumatique d'organes intrathoraciques
Séquelles de lésions classées en S26-S27
- T91.5** Séquelles de lésion traumatique d'organes intra-abdominaux et pelviens
Séquelles de lésions classées en S36-S37
- T91.8** Séquelles d'autres lésions traumatiques précisées du cou et du tronc
Séquelles de lésions classées en S13.-, S14.2-S14.6, S15-S18, S19.7-S19.8, S23.-, S24.2-S24.6, S25.-, S28.-, S29.0-S29.8, S33.-, S34.2.-S34.8, S35.-, S38.-, S39.0-S39.8, T09.2 et T09.4-T09.8
- T91.9** Séquelles de lésion traumatique du cou et du tronc, sans précision
Séquelles de lésions classées en S19.9, S29.9, S39.9 et T09.9

T92 Séquelles de lésions traumatiques du membre supérieur

- T92.0** Séquelles de plaie ouverte du membre supérieur
Séquelles de lésions classées en S41.-, S51.-, S61.- et T11.1
- T92.1** Séquelles d'une fracture du bras et de l'avant-bras
Séquelles de lésions classées en S42.-, S52.- et T10
- T92.2** Séquelles d'une fracture au niveau du poignet et de la main
Séquelles de lésions classées en S62.-
- T92.3** Séquelles d'une luxation, entorse et foulure du membre supérieur
Séquelles de lésions classées en S43.-, S53.-, S63.- et T11.2
- T92.4** Séquelles d'une lésion traumatique de nerfs du membre supérieur
Séquelles de lésions classées en S44.-, S54.-, S64.- et T11.3
- T92.5** Séquelles d'une lésion traumatique de muscles et de tendons du membre supérieur
Séquelles de lésions classées en S46.-, S56.-, S66.- et T11.5
- T92.6** Séquelles d'écrasement et d'amputation traumatiques du membre supérieur
Séquelles de lésions classées en S47-S48, S57-S58, S67-S68 et T11.6
- T92.8** Séquelles d'autres lésions traumatiques précisées du membre supérieur
Séquelles de lésions classées en S40.-, S45.-, S49.7-S49.8, S50.-, S55.-, S59.7-S59.8, S60.-, S65.-, S69.7-S69.8, T11.0, T11.4 et T11.8
- T92.9** Séquelles de lésion traumatique du membre supérieur, sans précision
Séquelles de lésions classées en S49.9, S59.9, S69.9 et T11.9

T93 Séquelles de lésions traumatiques du membre inférieur

- T93.0** Séquelles de plaie ouverte du membre inférieur
Séquelles de lésions classées en S71.-, S81.-, S91.- et T13.1
- T93.1** Séquelles d'une fracture du fémur
Séquelles de lésions classées en S72.-
- T93.2** Séquelles d'autres fractures du membre inférieur
Séquelles de lésions classées en S82.-, S92.- et T12
- T93.3** Séquelles de luxation, entorse et foulure du membre inférieur
Séquelles de lésions classées en S73.-, S83.-, S93.- et T13.2
- T93.4** Séquelles de lésion traumatique de nerfs du membre inférieur
Séquelles de lésions classées en S74.-, S84.-, S94.- et T13.3
- T93.5** Séquelles de lésion traumatique de muscles et de tendons du membre inférieur
Séquelles de lésions classées en S76.-, S86.-, S96.- et T13.5
- T93.6** Séquelles d'écrasement et d'amputation traumatiques du membre inférieur
Séquelles de lésions classées en S77-S78, S87-S88, S97-S98 et T13.6

T93.8 **Séquelles d'autres lésions traumatiques précisées du membre inférieur**
Séquelles de lésions classées en S70.-, S75.-, S79.7-S79.8, S80.-, S85.-, S89.7-S89.8, S90.-, S95.-, S99.7-S99.8, T13.0, T13.4 et T13.8

T93.9 **Séquelles de lésion traumatique du membre inférieur, sans précision**
Séquelles de lésions classées en S79.9, S89.9, S99.9 et T13.9

T94 **Séquelles de lésions traumatiques de parties du corps multiples et non précisées**

T94.0 **Séquelles de lésions traumatiques de parties multiples du corps**
Séquelles de lésions classées en T00-T07

T94.1 **Séquelles de lésions traumatiques, non précisées selon la partie du corps**
Séquelles de lésions classées en T14.-

T95 **Séquelles de brûlures, corrosions et gelures**

T95.0 **Séquelles de brûlure, corrosion et gelure de la tête et du cou**
Séquelles de lésions classées en T20.-, T33.0-T33.1, T34.0-T34.1 et T35.2

T95.1 **Séquelles de brûlure, corrosion et gelure du tronc**
Séquelles de lésions classées en T21.-, T33.2-T33.3, T34.2, T34.3 et T35.3

T95.2 **Séquelles de brûlure, corrosion et gelure du membre supérieur**
Séquelles de lésions classées en T22-T23, T33.4-T33.5, T34.4-T34.5 et T35.4

T95.3 **Séquelles de brûlure, corrosion et gelure du membre inférieur**
Séquelles de lésions classées en T24-T25, T33.6-T33.8, T34.6-T34.8 et T35.5

T95.4 **Séquelles de brûlure et corrosion classées selon leur étendue sur la surface du corps**
Séquelles de lésions classées en T31-T32

T95.8 **Séquelles d'autres brûlures, corrosions et gelures précisées**
Séquelles de lésions classées en T26-T29, T35.0-T35.1 et T35.6

T95.9 **Séquelles de brûlure, corrosion et gelure, sans précision**
Séquelles de lésions classées en T30.-, T33.9, T34.9 et T35.7

T96 **Séquelles d'intoxications par médicaments et substances biologiques**

Séquelles d'intoxications classées en T36-T50

T97 **Séquelles d'effets toxiques de substances d'origine essentiellement non médicinale**

Séquelles d'effets toxiques classés en T51-T65

T98 **Séquelles de causes externes, autres et sans précision**

T98.0 **Séquelles d'effets dus à un corps étranger ayant pénétré dans un orifice naturel**
Séquelles d'effets classés en T15-T19

T98.1 **Séquelles d'effets de causes externes, autres et sans précision**
Séquelles d'effets classés en T66-T78

T98.2 **Séquelles de certaines complications précoces d'un traumatisme**
Séquelles de complications classées en T79.-

T98.3 **Séquelles de complications de soins chirurgicaux et médicaux, non classées ailleurs**
Séquelles de complications classées en T80-T88

CHAPITRE XX

Causes externes de morbidité et de mortalité (V01-Y98)

Le présent chapitre, qui, dans les révisions précédentes de la CIM, constituait une classification supplémentaire, permet la classification de toutes les causes externes responsables de lésions traumatiques, d'intoxications et d'autres effets indésirables. Ses rubriques seront utilisées en association avec les rubriques d'autres chapitres de la Classification indiquant la nature de la lésion. Le plus souvent, une rubrique du Chapitre XIX, Lésions traumatiques, empoisonnements et certaines autres conséquences de causes externes (S00-T98), indiquera la lésion. Pour la mise en tableaux des causes de décès, on utilisera de préférence un double classement, Chapitre XIX et Chapitre XX, mais, si cette mise en tableaux doit être effectuée selon un code unique, on utilisera de préférence le code du Chapitre XX. D'autres affections pouvant être imputées à des causes externes sont classées dans les Chapitres I à XVIII. Dans ce cas les rubriques du Chapitre XX seront utilisées uniquement à titre d'information complémentaire pour l'analyse des affections multiples.

Les rubriques pour les séquelles de causes externes de morbidité et de mortalité sont classées en Y85-Y89.

Ce chapitre comprend les groupes suivants :

V01-X59	Accidents
V01-V99	<i>Accidents de transport</i>
V01-V09	Piéton blessé dans un accident de transport
V10-V19	Cycliste blessé dans un accident de transport
V20-V29	Motocycliste blessé dans un accident de transport
V30-V39	Occupant d'un véhicule à trois roues blessé dans un accident de transport
V40-V49	Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport
V50-V59	Occupant d'une camionnette blessé dans un accident de transport
V60-V69	Occupant d'un véhicule lourd blessé dans un accident de transport
V70-V79	Occupant d'un autobus blessé dans un accident de transport
V80-V89	Autres accidents de transport terrestre
V90-V94	Accidents de transport par eau
V95-V97	Accidents de transport aérien et de vol spatial
V98-V99	Accidents de transport, autres et sans précision
W00-X59	<i>Autres causes externes de lésion traumatique accidentelle</i>
W00-W19	Chutes
W20-W49	Exposition à des forces mécaniques inertes
W50-W64	Exposition à des forces animées
W65-W74	Noyade et submersion accidentelles
W75-W84	Autres accidents affectant la respiration
W85-W99	Exposition au courant électrique, aux rayonnements et à des températures et pressions extrêmes de l'air ambiant
X00-X09	Exposition à la fumée, au feu et aux flammes
X10-X19	Contact avec une source de chaleur et des substances brûlantes
X20-X29	Contact avec des animaux venimeux et des plantes vénéneuses
X30-X39	Exposition aux forces de la nature
X40-X49	Intoxication accidentelle par des substances nocives et exposition à ces substances
X50-X57	Surmenage, voyages et privations
X58-X59	Exposition accidentelle à des facteurs, autres et sans précision
X60-X84	Lésions auto-infligées
X85-Y09	Agressions
Y10-Y34	Événements dont l'intention n'est pas déterminée
Y35-Y36	Intervention de la force publique et faits de guerre
Y40-Y84	Complications de soins médicaux et chirurgicaux

Y40-Y59	Médicaments et substances biologiques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique
Y60-Y69	Accidents et complications au cours d'actes médicaux et chirurgicaux
Y70-Y82	Appareils médicaux associés à des accidents au cours d'actes diagnostiques et thérapeutiques
Y83-Y84	Actes chirurgicaux et autres actes médicaux à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'accident au cours de l'intervention
Y85-Y89	Séquelles de causes externes de morbidité et de mortalité
Y90-Y98	Facteurs supplémentaires se rapportant aux causes de morbidité et de mortalité classées ailleurs

Aucun des codes de ce chapitre n'est autorisé en diagnostic principal pour le PMSI MCO.
Pensez à rechercher des subdivisions en début de chapitre, groupe ou catégorie pour le codage.

Code du lieu de l'événement

Les subdivisions suivantes à quatre caractères peuvent être utilisées, au besoin, avec les catégories W00-Y34, sauf Y06.- et Y07.-, pour indiquer le lieu de l'événement dû à une cause externe :

.0 Domicile

- Appartement
 - Garage du domicile privé
 - Jardin attenant au domicile privé
 - Jardinet attenant au domicile privé
 - Piscine dans un jardin ou un domicile privé
 - Voie carrossable d'accès au domicile privé
 - Ferme
 - Immeuble (résidentiel)
 - Locaux d'habitation
 - Pension de famille
 - Résidence autre qu'un établissement collectif
 - Village de caravanes
- A l'exclusion de :
- maison :
 - abandonnée ou en ruines (.8)
 - en construction, non encore occupée (.6)
 - résidence dans un établissement collectif (.1)

.1 Établissement collectif

- Camp militaire
- Établissement de rééducation
- Foyer d'invalides
- Hospice
- Immeuble-dortoir
- Maison d'enfants
- Maison de retraite
- Maison de santé
- Maison de soins
- Orphelinat
- Prison

.2 École, autre institution et lieu d'administration publique

- Bâtiment (y compris le terrain attenant) utilisé par le public en général, ou une catégorie particulière de public, tels que :
- bibliothèque
 - bureau de poste
 - campus
 - cinéma
 - collège
 - crèche
 - école (privée) (publique) (d'état)
 - église
 - hôpital

- institut d'enseignement supérieur
- jardin d'enfants
- maison de club
- maison de jeunes
- musée
- opéra
- palais de justice
- salle de concert
- salle de danse
- salle d'exposition
- salle publique
- salle de réunion
- théâtre
- université

A l'exclusion de : bâtiment en construction (.6)
établissement collectif (.1)
lieu de sport et d'athlétisme (.3)

.3 Lieu de sport et d'athlétisme

Court de tennis
École d'équitation
Gymnase
Patinoire
Piscine publique
Stade
Terrain de base-ball
Terrain de basket-ball
Terrain de cricket
Terrain de football
Terrain de golf
Terrain de hockey
Terrain de squash

A l'exclusion de : piscine ou court de tennis dans une maison ou un jardin privé (.0)

.4 Rue ou route

Autoroute
Chaussée
Route
Trottoir

.5 Zone de commerce et de services

Aéroport
Banque
Boutique
Café
Casino
Centre commercial
Entrepôt
Garage (entreprise commerciale)
Gare routière, ferroviaire
Hôtel
Immeuble de bureaux
Magasin
Marché
Restaurant
Station de radio ou de télévision
Station-service
Supermarché

A l'exclusion de : garage dans une maison privée (.0)

.6 Local industriel et chantier de construction

Atelier
Bâtiment [tout type] en construction
Cale sèche
Carrière (charbon) (gravier) (sable)
Centrale électrique (à charbon) (nucléaire) (pétrole)
Chantier naval
Ensemble industriel : • bâtiment
 • installations
Mine
Plate-forme pétrolière et autres installations
Tunnel en construction
Usine à gaz

.7 Exploitation agricole

Bâtiments de ferme
Ranch
Terres cultivées
A l'exclusion de : logement de l'exploitant et locaux d'habitation attenants (.0)

.8 Autres lieux précisés

Bord de mer
Camp d'entraînement militaire
Camping
Canal
Colline
Cours d'eau
Désert
Dock SAI
Étang ou mare
Fleuve
Forêt
Immeuble abandonné
Lac
Lieu public SAI
Marais
Marécage
Mer
Montagne
Parc d'attractions public
Parc de stationnement
Parking
Plage
Port
Prairie
Retenue d'eau
Rivière
Terrain pour caravanes SAI
Voie ferrée
Zoo

.9 Lieu, sans précision

Code d'activité

La sous-classification suivante, donnée à titre facultatif, peut être utilisée au moyen d'un caractère supplémentaire avec les catégories V01-Y34 pour indiquer l'activité de la personne blessée au moment de l'événement. Cette sous-classification ne doit pas être confondue avec les subdivisions normales à quatre caractères qui servent à indiquer le lieu où se sont produits les événements classés en W00-Y34.

0 En pratiquant un sport

Exercice physique avec un élément fonctionnel décrit tel que :

- équitation
- golf
- gymnastique scolaire
- jogging
- natation
- ski
- ski nautique
- trekking

1 En participant à un jeu et à des activités de loisirs

Activités de loisirs récréatives telles que cinéma, réception, soirée dansante

Participation à des séances et des activités d'organisations bénévoles

Passe-temps favoris

A l'exclusion de : activités sportives (0)

2 En exerçant un travail à des fins lucratives

Temps de transport correspondant à cette activité (aller et retour)

Travail pour salaire, prime et autres types de revenus

Travail rémunéré (manuel) (intellectuel)

3 En exerçant d'autres formes de travail

Apprentissage scolaire, par exemple, assister à un cours ou à une leçon

Études

Tâches domestiques :

- cuisine
- entretien d'une maison
- jardinage
- ménage
- nettoyage
- soins à des enfants ou des parents

Tâches pour lesquelles on ne reçoit normalement pas d'argent

4 En se reposant, en dormant, en mangeant ou en participant à d'autres activités essentielles

Hygiène personnelle

8 En participant à d'autres activités précisées**9 En participant à une activité non précisée**

Accidents de transport (V01-V99)

Note : Cette section comprend 12 groupes. Ceux se référant aux accidents de transport terrestre (V01-V89) reflètent le moyen de transport adopté par la victime et sont subdivisés de façon à identifier le rôle de la victime ou le type de l'accident. Le véhicule occupé par le blessé est identifié par les deux premiers caractères puisqu'il est considéré comme le facteur le plus important à identifier à des fins de prévention.

A l'exclusion de : accidents de transport dus à un cataclysme (X34-X38)
agression en provoquant une collision de véhicule à moteur (Y03.-)
événement d'intention non déterminée (Y32-Y33)
lésion auto-infligée (X82-X83)

Définitions relatives aux accidents de transport

- (a) On appelle *accident de transport* (V01-V99) tout accident concernant un véhicule destiné essentiellement, ou servant à ce moment-là, au transport de personnes ou de marchandises d'un point à un autre.
- (b) On appelle *voie publique* [voie de circulation] ou *rue* la largeur totale comprise entre deux limites de propriété [ou toutes autres limites] d'un terrain ouvert au public, par droit ou par usage, pour la circulation des personnes ou des biens d'un point à un autre. On appelle *chaussée* la partie de cette voie publique prévue, entretenue et généralement utilisée pour la circulation des véhicules.
- (c) On appelle *accident de la circulation* tout accident impliquant un véhicule qui survient sur la voie publique [s'il y a débuté, s'il s'y est terminé ou s'il a concerné un véhicule s'y trouvant partiellement]. Un accident impliquant un véhicule est présumé s'être produit sur la voie publique lorsqu'aucun autre lieu n'est précisé, à l'exception des accidents concernant uniquement des véhicules à moteur tout terrain qui, sauf mention contraire, ne sont pas classés comme accidents de la circulation.
- (d) On considère qu'un accident impliquant un véhicule n'est pas un *accident de la circulation* lorsqu'il est survenu entièrement dans tout endroit, qui n'est pas la voie publique.
- (e) On appelle *piéton* toute personne concernée par un accident qui, au moment de cet accident, ne se trouvait pas dans ou sur un véhicule à moteur, un train sur voie ferrée, un tramway, un véhicule à traction animale ou un autre véhicule, à bicyclette ou sur un animal.

Comprend : personne :

- à pied

- changeant la roue d'un véhicule
- réparant le moteur d'un véhicule

usager d'un moyen de déplacement pour piéton tel que :

- charrette à bras
- fauteuil roulant (électrique)
- landau
- patins à glace
- patins à roulettes
- planche à roulettes
- poussette
- skis
- traîneau
- trottinette
- voiture d'enfant

- (f) On appelle *conducteur* l'occupant d'un véhicule qui le manoeuvre ou qui a l'intention de le manoeuvrer.
- (g) On appelle *passager* tout occupant d'un véhicule autre que le conducteur.
- A l'exclusion de* : personnes voyageant à l'extérieur d'un véhicule - voir définition (h)
- (h) On appelle *personne voyageant à l'extérieur d'un véhicule* toute personne transportée par un véhicule mais n'occupant pas la place normalement réservée au conducteur ou aux passagers ou l'espace prévu pour le transport de marchandises.

Comprend : personnes (voyageant sur) :

- carrosserie
- cramponnées à l'extérieur
- marchepied
- pare-chocs
- toit (galerie)

- (i) On appelle *cycle* tout véhicule de transport terrestre mû uniquement par des pédales.
Comprend : bicyclette
 tandem
 tricycle
A l'exclusion de : bicyclette à moteur - voir définition (k)
- (j) On appelle *cycliste* toute personne montée sur un cycle ou dans un side-car ou une remorque fixée à ce véhicule.
- (k) On appelle *motocycle* un véhicule à moteur à deux roues (ou trois s'il s'agit d'une motocyclette avec side-car) comportant une ou deux selles pour passagers. Le side-car est considéré comme faisant partie de la motocyclette.
Comprend : bicyclette à moteur
 cyclomoteur
 motocyclette :
 - SAI
 - avec side-car
 - sans side-car
 motocyclette à vitesse limitée
 scooter
 vélomoteur
A l'exclusion de : tricycle à moteur - voir définition (m)
- (l) On appelle *motocycliste* toute personne montée sur une motocyclette ou dans un side-car ou une remorque fixée à ce véhicule.
- (m) On appelle *véhicule à moteur à trois roues* un tricycle à moteur destiné essentiellement à la circulation routière.
Comprend : automobile à trois roues
 pousse-pousse à moteur
 tricycle à moteur
A l'exclusion de : motocyclette avec side-car - voir définition (k)
 véhicule spécial tout terrain - voir définition (w)
- (n) On appelle *automobile* un véhicule à moteur à quatre roues conçu principalement pour transporter jusqu'à 10 personnes.
Comprend : minibus
- (o) On appelle *camionnette* un véhicule à moteur à quatre ou six roues destiné essentiellement au transport de marchandises, d'un poids inférieur à la limite locale de classement de poids lourds et ne nécessitant pas un permis de conduire spécial.
Comprend : pick-up
- (p) On appelle *véhicule de transport lourd* un véhicule à moteur destiné essentiellement au transport de marchandises, dont le poids total (dépassant d'ordinaire 3500 kg) correspond aux critères locaux de classement des poids lourds et nécessitant un permis de conduire spécial.
- (q) On appelle *autobus* un véhicule à moteur conçu ou adapté essentiellement pour transporter plus de 10 personnes et nécessitant un permis de conduire spécial.
Comprend : autocar
- (r) On appelle *train sur voie ferrée ou véhicule ferroviaire* tout véhicule (avec ou sans wagons) destiné à circuler sur une voie ferrée.
Comprend : train sur voie ferrée [électrique, moteur diesel ou à vapeur] :
 - aérien ou souterrain
 - funiculaire
 - monorail ou sur deux rails voiture ou wagon (électrique) interurbain circulant en majeure partie sur une voie qui lui est propre et interdite à tout autre trafic
 tout autre véhicule destiné à circuler sur une voie ferrée
A l'exclusion de : tramways [électriques] interurbains circulant sur une voie faisant partie de la voie publique ou rue - voir définition(s)

- (s) On appelle *tramway* un véhicule destiné et servant essentiellement au transport des personnes à l'intérieur d'une ville, circulant sur rails, ordinairement soumis à la signalisation normale et qui emprunte surtout une voie faisant partie de la voie publique. Une remorque tirée par un tramway est considérée comme faisant partie du tramway.
Comprend : tramway électrique ou interurbain, lorsqu'il est précisé qu'il circule sur une rue ou une voie publique
- (t) On appelle *véhicule spécial utilisé principalement dans des locaux industriels* un véhicule à moteur destiné essentiellement à être utilisé dans les locaux d'une entreprise industrielle ou commerciale.
Comprend : benne, berline, wagonnet (à moteur) de carrière ou de mine
chariot :
 - (à moteur) de gare (bagages)
 - automoteur d'usine
 - de levagefardier
véhicule à accumulateurs pour le transport de :
 - passagers sur un aéroport
 - bagages et courrier
- (u) On appelle *véhicule spécial à usage essentiellement agricole* un véhicule à moteur spécialement destiné à l'agriculture (horticulture), par exemple au travail de la terre, à la moisson ou au transport de matériel dans les fermes.
Comprend : machine agricole automotrice
moissonneuse-batteuse
tracteur (et remorque)
- (v) On appelle *véhicule spécial de construction* un véhicule à moteur destiné essentiellement à la construction (et à la démolition) de routes, bâtiments et autres structures.
Comprend : benne basculante
bulldozer
excavateur
niveleuse
pelleteuse
rouleau compresseur
- (w) On appelle *véhicule spécial tout terrain* un véhicule à moteur spécialement conçu pour franchir un terrain accidenté, enneigé ou mou. Par exemple: véhicules à chenilles, sur coussin d'air, ou à roues et pneus spéciaux.
Comprend : aéroglisseur sur terre ou sur marécage
véhicule chenillé pour terrain enneigé
A l'exclusion de : aéroglisseur sur un fleuve, un lac ou la mer - voir définition (x)
- (x) On appelle *bateau* tout moyen de transport, sur l'eau, de personnes ou de marchandises.
Comprend : aéroglisseur SAI
- (y) On appelle *aéronef* tout moyen de transport, par air, de personnes ou de marchandises.

Instructions pour le classement et le codage des accidents de transport

1. Lorsqu'il n'est pas précisé s'il s'agit d'un accident de la circulation ou non, on présume :
 - (a) qu'il s'agit d'un accident de la circulation lorsqu'il relève des catégories V10-V82 et V87.
 - (b) qu'il ne s'agit pas d'un accident de la circulation lorsqu'il relève des catégories V83-V86. Pour ces catégories, la victime est un piéton ou l'occupant d'un véhicule conçu essentiellement pour être utilisé hors d'une route.
2. Lorsque sont signalés des accidents intéressant plus d'un mode de transport, il faut suivre l'ordre de priorité suivant :
aéronef ou engin spatial (V95-V97)
bateau (V90-V94)
autres moyens de transport (V01-V89, V98-V99)
3. Lorsque la description de l'accident de transport ne précise pas si la victime était l'occupant d'un véhicule mais où celle-ci est décrite comme :
blessée, écrasée, heurtée, renversée, traînée, tuée, par tout véhicule y compris par animal monté, automobile, autobus, bicyclette, bulldozer, camion, camionnette, fourgonnette, motocyclette, pick-up, tracteur, tram, tramway, tricycle à moteur, van, véhicule à traction animale, véhicule à usage récréatif
classer la victime comme piéton (catégories V01-V09).

4. Lorsque la description de l'accident de transport ne donne pas d'indication sur la victime, par exemple :
- accident, chute, collision naufrage, SAI de :
- aéronef, autobus, automobile, bateau, bicyclette, camion, camionnette, embarcation, engin spatial, fourgonnette, motocyclette, pick-up, tracteur, tramway, tricycle à moteur, véhicule à usage récréatif
- classer la victime comme occupant ou conducteur du véhicule mentionné.
- Si plusieurs véhicules sont mentionnés, ne pas présumer du moyen de locomotion de la victime sauf s'il s'agit de plusieurs véhicules identiques. Classer dans les catégories appropriées V87-V88, V90-V94, V95-V97 selon l'ordre de priorité indiqué dans la note 2 ci-dessus.
5. Lorsqu'un accident de transport tel que :
- perte de maîtrise par suite de:
- assoupissement du conducteur d'un véhicule (à moteur) (sans moteur)
 - crevaison ou éclatement d'un pneu d'un véhicule (à moteur) (sans moteur)
 - défaillance mécanique d'un véhicule (à moteur) (sans moteur)
 - excès de vitesse d'un véhicule (à moteur) (sans moteur)
 - inattention du conducteur d'un véhicule (à moteur) (sans moteur)
- virage manqué d'un véhicule (à moteur) (sans moteur)
- a entraîné une collision, classer l'accident comme collision. Pour un accident autre qu'une collision, classer comme accident sans collision d'après le type de véhicule en cause.
6. Lorsqu'un accident de transport impliquant un véhicule en mouvement, tel que :
- chute d'objet sur, ou dans (de) (un) véhicule en mouvement
 - chute, saut ou projection accidentelle, du haut (de) (un) véhicule en mouvement
 - début d'incendie (de) (un) véhicule en mouvement
 - explosion d'une pièce (de) (un) véhicule en mouvement
 - heurt par un objet lancé à l'intérieur ou contre (de) (un) véhicule en mouvement
 - intoxication accidentelle par gaz d'échappement (de) (un) véhicule en mouvement
 - projection d'un objet sur (de) (un) véhicule en mouvement
 - rupture d'une pièce (de) (un) véhicule en mouvement
 - traumatisme par projection contre une partie, un objet se trouvant à l'intérieur (de) (un) véhicule en mouvement
- a entraîné une collision, classer l'accident comme collision. Pour un accident autre qu'une collision, classer comme accident sans collision d'après le type de véhicule en cause.
7. Les accidents de transport terrestre décrits comme :
- collision (sur la voie publique) (due à une perte de maîtrise) d'un véhicule avec :
- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • arbre • autre objet fixe, mobile ou en mouvement • barrière de séparation routière • butée (d'un pont) (d'un pont autoroutier) • éboulis sont • mur de soutènement d'une tranchée routière • objet lancé devant un véhicule à moteur • parapet ou clôture • pierre tombée • poteau de signalisation • refuge • signal routier (provisoire) | <p>.....</p> <p>sont inclus dans les catégories</p> <p>V17.-,</p> <p>V27.-,</p> <p>V37.-,</p> <p>V47.-,</p> <p>V57.-,</p> <p>V67.-,</p> <p>et V77.-</p> |
|---|---|
- capotage (sans collision) sont inclus dans les catégories V18.-, V28.-, V38.-, V48.-, V58.-, V68.- et V78.-
- collision avec un animal (en troupeau) (non gardé) sont inclus dans les catégories V10.-, V20.-, V30.-, V40.-, V50.-, V60.- et V70.-
- collision avec un véhicule à traction animale ou un animal monté sont inclus dans les catégories V16.-, V26.-, V36.-, V46.-, V56.-, V66.- et V76.-

Piéton blessé dans un accident de transport (V01-V09)

A l'exclusion de : collision d'un piéton (ou moyen de déplacement piétonnier) avec un autre piéton (ou moyen de déplacement piétonnier) (W51.-)
• avec chute (W03.-)

Les subdivisions suivantes à quatre caractères s'appliquent aux catégories V01-V06 :

- .0 Accident en dehors de la circulation
- .1 Accident de la circulation
- .9 Sans précision

V01 Piéton blessé dans une collision avec un cycle

V02 Piéton blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues

V03 Piéton blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette

V04 Piéton blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus

V05 Piéton blessé dans une collision avec un train ou un véhicule ferroviaire

V06 Piéton blessé dans une collision avec un autre véhicule sans moteur

Comprend : collision avec un véhicule à traction animale, un animal monté, un tramway

V09 Piéton blessé dans des accidents de transport, autres et sans précision

Comprend : piéton blessé par un véhicule spécial

V09.0 Piéton blessé dans un accident en dehors de la circulation, impliquant des véhicules à moteur, autres et sans précision

V09.1 Piéton blessé dans un accident en dehors de la circulation, sans précision

V09.2 Piéton blessé dans un accident de la circulation impliquant des véhicules à moteur, autres et sans précision

V09.3 Piéton blessé dans un accident de la circulation, sans précision

V09.9 Piéton blessé dans un accident de transport, sans précision

Cycliste blessé dans un accident de transport (V10-V19)

Les subdivisions suivantes à quatre caractères s'appliquent aux catégories V10-V18 :

- .0 Conducteur blessé dans un accident en dehors de la circulation
- .1 Passager blessé dans un accident en dehors de la circulation
- .2 Cycliste, sans précision, blessé dans un accident en dehors de la circulation
- .3 Personne blessée en montant ou en descendant du véhicule
- .4 Conducteur blessé dans un accident de la circulation
- .5 Passager blessé dans un accident de la circulation
- .9 Cycliste, sans précision, blessé dans un accident de la circulation

V10 Cycliste blessé dans une collision avec un piéton ou un animal

A l'exclusion de : collision avec un véhicule à traction animale ou un animal monté ou un tramway (V16.-)

V11 Cycliste blessé dans une collision avec un autre cycle

V12 Cycliste blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues

V13 Cycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette

V14 Cycliste blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus

V15 Cycliste blessé dans une collision avec un train ou un véhicule ferroviaire

V16 Cycliste blessé dans une collision avec un autre véhicule sans moteur

Comprend : collision avec un véhicule à traction animale, un animal monté, un tramway

V17 Cycliste blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire

V18 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision

Comprend : culbutage :

- SAI
- sans collision chute ou éjection d'un cycle à pédales (sans collision préalable)

V19 Cycliste blessé dans des accidents de transport, autres et sans précision

V19.0 Conducteur blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident en dehors de la circulation

V19.1 Passager blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident en dehors de la circulation

V19.2 Cycliste, sans précision, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident en dehors de la circulation

Collision de cycle SAI, en dehors de la circulation

V19.3 Cycliste [tout type] blessé dans un accident sans précision, en dehors de la circulation

Accident de cycle SAI, en dehors de la circulation

Cycliste blessé dans un accident SAI, en dehors de la circulation

V19.4 Conducteur blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation

V19.5 Passager blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation

V19.6 Cycliste, sans précision, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation

Collision de cycle SAI (dans la circulation)

V19.8 Cycliste [tout type] blessé dans d'autres accidents de transport précisés

Bloqué par une partie du cycle

V19.9 Cycliste [tout type] blessé dans un accident de la circulation, sans précision

Accident de cycle SAI

Motocycliste blessé dans un accident de transport (V20-V29)

Comprend : bicyclette à moteur
motocyclette avec side-car
scooter
vélomoteur

A l'exclusion de : véhicule motorisé à trois roues (V30-V39)

Les subdivisions suivantes à quatre caractères s'appliquent aux catégories V20-V28 :

- .0 Conducteur blessé dans un accident en dehors de la circulation
- .1 Passager blessé dans un accident en dehors de la circulation
- .2 Motocycliste, sans précision, blessé dans un accident en dehors de la circulation
- .3 Personne blessée en montant ou en descendant du véhicule
- .4 Conducteur blessé dans un accident de la circulation
- .5 Passager blessé dans un accident de la circulation
- .9 Motocycliste, sans précision, blessé dans un accident de la circulation

V20 Motocycliste blessé dans une collision avec un piéton ou un animal

A l'exclusion de : collision avec un véhicule à traction animale ou un animal monté (V26.-)

V21 Motocycliste blessé dans une collision avec un cycle

V22 Motocycliste blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues

V23 Motocycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette

V24 Motocycliste blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus

V25 Motocycliste blessé dans une collision avec un train ou un véhicule ferroviaire

V26 Motocycliste blessé dans une collision avec un autre véhicule sans moteur

Comprend : collision avec un véhicule à traction animale, un animal monté, un tramway

V27 Motocycliste blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire

V28 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision

Comprend : culbutage : • SAI
• sans collision

chute ou éjection d'une motocyclette (sans collision préalable)

V29 Motocycliste blessé dans des accidents de transport, autres et sans précision

V29.0 Conducteur blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident en dehors de la circulation

V29.1 Passager blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident en dehors de la circulation

V29.2 Motocycliste, sans précision, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident en dehors de la circulation
Collision de motocyclette SAI, en dehors de la circulation

V29.3 Motocycliste [tout type] blessé dans un accident sans précision, en dehors de la circulation
Accident de motocyclette SAI, en dehors de la circulation
Motocycliste blessé dans un accident SAI, en dehors de la circulation

- V29.4** Conducteur blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation
- V29.5** Passager blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation
- V29.6** Motocycliste, sans précision, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation
Collision de motocyclette SAI (dans la circulation)
- V29.8** Motocycliste [tout type] blessé dans d'autres accidents de transport précisés
Bloqué par une partie de la motocyclette
- V29.9** Motocycliste [tout type] blessé dans un accident de la circulation, sans précision
Accident de motocyclette SAI

Occupant d'un véhicule à trois roues blessé dans un accident de transport (V30-V39)

Comprend : tricycle à moteur

A l'exclusion de : motocyclette avec side-car (V20-V29)
véhicules essentiellement conçus pour être utilisés hors d'une route (V86.-)

Les subdivisions suivantes à quatre caractères s'appliquent aux catégories V30-V38 :

- .0 Conducteur blessé dans un accident en dehors de la circulation
- .1 Passager blessé dans un accident en dehors de la circulation
- .2 Personne à l'extérieur du véhicule blessée dans un accident en dehors de la circulation
- .3 Occupant, sans précision, d'un véhicule à moteur à trois roues, blessé dans un accident en dehors de la circulation
- .4 Personne blessée en montant ou en descendant du véhicule
- .5 Conducteur blessé dans un accident de la circulation
- .6 Passager blessé dans un accident de la circulation
- .7 Personne à l'extérieur du véhicule blessée dans un accident de la circulation
- .9 Occupant, sans précision, d'un véhicule à moteur à trois roues, blessé dans un accident de la circulation

V30

Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues, blessé dans une collision avec un piéton ou un animal

A l'exclusion de : collision avec un véhicule à traction animale ou un animal monté (V36.-)

V31

Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues blessé dans une collision avec un cycle

V32

Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues

V33

Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette

V34

Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus

V35

Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues blessé dans une collision avec un train ou un véhicule ferroviaire

V36

Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues blessé dans une collision avec un autre véhicule sans moteur

Comprend : collision avec un véhicule à traction animale, un animal monté, un tramway

V37

Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire

V38

Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues blessé dans un accident de transport, sans collision

Comprend : capotage : • SAI
• sans collision chute ou éjection d'un véhicule à moteur à trois roues

V39

Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues blessé dans des accidents de transport, autres et sans précision

V39.0 Conducteur blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident en dehors de la circulation

V39.1 Passager blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident en dehors de la circulation

V39.2 Occupant, sans précision, d'un véhicule à moteur à trois roues, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident en dehors de la circulation
Collision SAI impliquant un véhicule à moteur à trois roues, en dehors de la circulation

V39.3 Occupant [tout type] d'un véhicule à moteur à trois roues, blessé dans un accident de transport, sans précision, en dehors de la circulation
Accident SAI impliquant un véhicule à moteur à trois roues, en dehors de la circulation
Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues blessé dans un accident SAI, en dehors de la circulation

V39.4 Conducteur blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation

V39.5 Passager blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation

V39.6 Occupant, sans précision, d'un véhicule à moteur à trois roues, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation
Collision SAI impliquant un véhicule à moteur à trois roues (dans la circulation)

V39.8 Occupant [tout type] d'un véhicule à moteur à trois roues, blessé dans d'autres accidents de transport précisés
Bloqué par la porte ou une autre partie d'un véhicule à trois roues

V39.9 Occupant [tout type] d'un véhicule à moteur à trois roues, blessé dans un accident de la circulation, sans précision
Accident SAI impliquant un véhicule à moteur à trois roues

Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport (V40-V49)

Comprend : minibus

Les subdivisions suivantes à quatre caractères s'appliquent aux catégories V40-V48 :

- .0 Conducteur blessé dans un accident en dehors de la circulation
- .1 Passager blessé dans un accident en dehors de la circulation
- .2 Personne à l'extérieur d'un véhicule blessée dans un accident en dehors de la circulation
- .3 Occupant, sans précision, d'une automobile, blessé dans un accident en dehors de la circulation
- .4 Personne blessée en montant ou en descendant du véhicule
- .5 Conducteur blessé dans un accident de la circulation
- .6 Passager blessé dans un accident de la circulation
- .7 Personne à l'extérieur du véhicule blessée dans un accident de la circulation
- .9 Occupant, sans précision, d'une automobile, blessé dans un accident de la circulation

V40

Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un piéton ou un animal

A l'exclusion de : collision avec un véhicule à traction animale ou un animal monté (V46.-)

V41 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un cycle

V42 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues

V43 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette

V44 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus

V45 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un train ou un véhicule ferroviaire

V46 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un autre véhicule sans moteur

Comprend : collision avec un véhicule à traction animale, un animal monté, un tramway

V47 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire

V48 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision

Comprend : capotage :
 • SAI
 • sans collision

V49 Occupant d'une automobile blessé dans des accidents de transport, autres et sans précision

V49.0 Conducteur blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident en dehors de la circulation

V49.1 Passager blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident en dehors de la circulation

V49.2 Occupant, sans précision, d'une automobile, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident en dehors de la circulation

Collision de voiture SAI, en dehors de la circulation

V49.3 Occupant [tout type] d'une automobile blessé dans un accident sans précision, en dehors de la circulation

Accident de voiture SAI, en dehors de la circulation

Occupant d'une automobile blessé dans un accident SAI, en dehors de la circulation

V49.4 Conducteur blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation

V49.5 Passager blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation

V49.6 Occupant, sans précision, d'une automobile, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation

Collision de voiture SAI (dans la circulation)

V49.8 Occupant [tout type] d'une automobile, blessé dans des autres accidents de transport précisés
 Bloqué par la porte ou une autre partie de l'automobile

V49.9 Occupant [tout type] d'une automobile, blessé dans un accident de la circulation, sans précision

Accident d'automobile SAI

Occupant d'une camionnette blessé dans un accident de transport (V50-V59)

A l'exclusion de : véhicule lourd (V60-V69)

Les subdivisions suivantes à quatre caractères s'appliquent aux catégories V50-V58 :

- .0 Conducteur blessé dans un accident en dehors de la circulation
- .1 Passager blessé dans un accident en dehors de la circulation
- .2 Personne à l'extérieur du véhicule blessée dans un accident en dehors de la circulation
- .3 Occupant, sans précision, d'une camionnette blessé dans un accident en dehors de la circulation
- .4 Personne blessée en montant ou en descendant du véhicule
- .5 Conducteur blessé dans un accident de la circulation
- .6 Passager blessé dans un accident de la circulation
- .7 Personne à l'extérieur du véhicule blessée dans un accident de la circulation
- .9 Occupant, sans précision, d'une camionnette, blessé dans un accident de la circulation

V50

Occupant d'une camionnette blessé dans une collision avec un piéton ou un animal

A l'exclusion de : collision avec un véhicule à traction animale ou un animal monté (V56.-)

V51

Occupant d'une camionnette blessé dans une collision avec un cycle

V52

Occupant d'une camionnette blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues

V53

Occupant d'une camionnette blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette

V54

Occupant d'une camionnette blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus

V55

Occupant d'une camionnette blessé dans une collision avec un train ou un véhicule ferroviaire

V56

Occupant d'une camionnette blessé dans une collision avec un autre véhicule sans moteur

Comprend : collision avec un véhicule à traction animale, un animal monté, un tramway

V57

Occupant d'une camionnette blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire

V58

Occupant d'une camionnette blessé dans un accident de transport, sans collision

Comprend : capotage :
• SAI
• sans collision

V59

Occupant d'une camionnette blessé dans des accidents de transport, autres et sans précision

V59.0

Conducteur blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident en dehors de la circulation

V59.1

Passager blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident en dehors de la circulation

V59.2

Occupant, sans précision, d'une camionnette, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident en dehors de la circulation
Collision SAI impliquant une camionnette, en dehors de la circulation

- V59.3** Occupant [tout type] d'une camionnette, blessé dans un accident, sans précision, en dehors de la circulation
Accident SAI impliquant une camionnette, en dehors de la circulation
Occupant d'une camionnette blessé dans un accident SAI, en dehors de la circulation
- V59.4** Conducteur blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation
- V59.5** Passager blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation
- V59.6** Occupant, sans précision, d'une camionnette, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation
Collision SAI impliquant une camionnette (dans la circulation)
- V59.8** Occupant [tout type] d'une camionnette, blessé dans d'autres accidents de transport précisés
Bloqué par la porte ou une autre partie de la camionnette
- V59.9** Occupant [tout type] d'une camionnette, blessé dans un accident de la circulation, sans précision
Accident SAI impliquant une camionnette

Occupant d'un véhicule lourd blessé dans un accident de transport (V60-V69)

Les subdivisions suivantes à quatre caractères s'appliquent aux catégories V60-V68 :

- .0 Conducteur blessé dans un accident en dehors de la circulation
- .1 Passager blessé dans un accident en dehors de la circulation
- .2 Personne à l'extérieur du véhicule blessée dans un accident en dehors de la circulation
- .3 Occupant, sans précision, d'un véhicule lourd blessé dans un accident en dehors de la circulation
- .4 Personne blessée en montant ou en descendant du véhicule
- .5 Conducteur blessé dans un accident de la circulation
- .6 Passager blessé dans un accident de la circulation
- .7 Personne à l'extérieur du véhicule blessée dans un accident de la circulation
- .9 Occupant, sans précision, d'un véhicule lourd, blessé dans un accident de la circulation

V60

Occupant d'un véhicule lourd blessé dans une collision avec un piéton ou un animal

A l'exclusion de : collision avec un véhicule à traction animale ou un animal monté (V66.-)

V61

Occupant d'un véhicule lourd blessé dans une collision avec un cycle

V62

Occupant d'un véhicule lourd blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues

V63

Occupant d'un véhicule lourd blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette

V64

Occupant d'un véhicule lourd blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus

V65

Occupant d'un véhicule lourd blessé dans une collision avec un train ou un véhicule ferroviaire

V66

Occupant d'un véhicule lourd blessé dans une collision avec un autre véhicule sans moteur

Comprend : collision avec un véhicule à traction animale, un animal monté, un tramway

V67

Occupant d'un véhicule lourd blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire

V68

Occupant d'un véhicule lourd blessé dans un accident de transport, sans collision

Comprend : capotage : • SAI
• sans collision

V69

Occupant d'un véhicule lourd blessé dans des accidents de transport, autres et sans précision

V69.0

Conducteur blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident en dehors de la circulation

V69.1

Passager blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident en dehors de la circulation

V69.2

Occupant, sans précision, d'un véhicule lourd, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident en dehors de la circulation

Collision SAI impliquant un véhicule lourd, en dehors de la circulation

V69.3

Occupant [tout type] d'un véhicule lourd blessé dans un accident de transport, sans précision, en dehors de la circulation

Accident SAI impliquant un véhicule lourd, en dehors de la circulation

Occupant d'un véhicule lourd blessé dans un accident SAI, en dehors de la circulation

V69.4

Conducteur blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation

V69.5

Passager blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation

V69.6

Occupant, sans précision, d'un véhicule lourd, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation

Collision SAI impliquant un véhicule lourd (dans la circulation)

V69.8

Occupant [tout type] d'un véhicule lourd, blessé dans d'autres accidents de transport précisés

Bloqué par la porte ou une autre partie d'un véhicule lourd

V69.9

Occupant [tout type] d'un véhicule lourd, blessé dans un accident de la circulation, sans précision

Accident SAI impliquant un véhicule lourd

Occupant d'un autobus blessé dans un accident de transport (V70-V79)

A l'exclusion de : minibus (V40-V49)

Les subdivisions suivantes à quatre caractères s'appliquent aux catégories V70-V78 :

- .0 Conducteur blessé dans un accident en dehors de la circulation
- .1 Passager blessé dans un accident en dehors de la circulation
- .2 Personne à l'extérieur du véhicule blessée dans un accident en dehors de la circulation
- .3 Occupant, sans précision, d'un autobus, blessé dans un accident en dehors de la circulation
- .4 Personne blessée en montant ou en descendant du véhicule
- .5 Conducteur blessé dans un accident de la circulation
- .6 Passager blessé dans un accident de la circulation
- .7 Personne à l'extérieur du véhicule blessée dans un accident de la circulation
- .9 Occupant, sans précision, d'un autobus, blessé dans un accident de la circulation

V70

Occupant d'un autobus blessé dans une collision avec un piéton ou un animal

A l'exclusion de : collision avec un véhicule à traction animale ou un animal monté (V76.-)

V71

Occupant d'un autobus blessé dans une collision avec un cycle

V72**Occupant d'un autobus blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues****V73****Occupant d'un autobus blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette****V74****Occupant d'un autobus blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus****V75****Occupant d'un autobus blessé dans une collision avec un train ou un véhicule ferroviaire****V76****Occupant d'un autobus blessé dans une collision avec un autre véhicule sans moteur***Comprend :* collision avec un véhicule à traction animale, un animal monté, un tramway**V77****Occupant d'un autobus blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire****V78****Occupant d'un autobus blessé dans un accident de transport, sans collision***Comprend :* capotage :

- SAI
- sans collision

V79**Occupant d'un autobus blessé dans des accidents de transport, autres et sans précision****V79.0****Conducteur blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident en dehors de la circulation****V79.1****Passager blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident en dehors de la circulation****V79.2****Occupant, sans précision, d'un autobus, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident en dehors de la circulation**
Collision d'autobus SAI, en dehors de la circulation**V79.3****Occupant [tout type] d'un autobus, blessé dans un accident sans précision, en dehors de la circulation**

Accident d'autobus SAI, en dehors de la circulation

Occupant d'autobus blessé dans un accident SAI, en dehors de la circulation

V79.4**Conducteur blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation****V79.5****Passager blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation****V79.6****Occupant, sans précision, d'un autobus, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation**
Collision d'autobus SAI (dans la circulation)**V79.8****Occupant [tout type] d'un autobus, blessé dans d'autres accidents de transport précisés**
Bloqué par la porte ou une autre partie d'un autobus**V79.9****Occupant [tout type] d'un autobus, blessé dans un accident de la circulation, sans précision**
Accident d'autobus SAI

Autres accidents de transport terrestre (V80-V89)

V80

Personne montant un animal ou occupant un véhicule à traction animale blessée dans un accident de transport

- V80.0** Chute ou éjection d'une personne montant un animal ou occupant un véhicule à traction animale dans un accident sans collision
Capotage : • SAI
• sans collision
- V80.1** Personne montant un animal ou occupant un véhicule à traction animale blessée dans une collision avec un piéton ou un animal
A l'exclusion de : collision avec un véhicule à traction animale ou un animal monté (V80.7)
- V80.2** Personne montant un animal ou occupant un véhicule à traction animale blessée dans une collision avec un cycle
- V80.3** Personne montant un animal ou occupant un véhicule à traction animale blessée dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues
- V80.4** Personne montant un animal ou occupant un véhicule à traction animale blessée dans une collision avec une automobile, une camionnette, un véhicule lourd ou un autobus
- V80.5** Personne montant un animal ou occupant un véhicule à traction animale blessée dans une collision avec un autre véhicule à moteur précisé
- V80.6** Personne montant un animal ou occupant un véhicule à traction animale blessée dans une collision avec un train ou un véhicule ferroviaire
- V80.7** Personne montant un animal ou occupant un véhicule à traction animale blessée dans une collision avec un autre véhicule sans moteur
Collision avec : • . animal monté
• tramway
• véhicule à traction animale
- V80.8** Personne montant un animal ou occupant un véhicule à traction animale blessée dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire
- V80.9** Personne montant un animal ou occupant un véhicule à traction animale blessée dans des accidents de transport, autres et sans précision
Accident SAI de personne montant un animal
Accident SAI d'un véhicule à traction animale

V81

Occupant d'un train ou d'un véhicule ferroviaire blessé dans un accident de transport

Comprend : les personnes à l'extérieur d'un train

- V81.0** Occupant d'un train ou d'un véhicule ferroviaire blessé dans une collision avec un véhicule à moteur dans un accident en dehors de la circulation
- V81.1** Occupant d'un train ou d'un véhicule ferroviaire blessé dans une collision avec un véhicule à moteur dans un accident de la circulation
- V81.2** Occupant d'un train ou d'un véhicule ferroviaire blessé dans une collision avec du matériel roulant ou heurté par celui-ci
- V81.3** Occupant d'un train ou d'un véhicule ferroviaire blessé dans une collision avec un autre objet
Collision de train SAI
- V81.4** Personne blessée en montant ou en descendant d'un train ou d'un véhicule ferroviaire
- V81.5** Occupant d'un train ou d'un véhicule ferroviaire blessé lors d'une chute dans un train ou un véhicule ferroviaire
A l'exclusion de : chute: • en montant ou en descendant (V81.4)
• pendant un déraillement :
• avec collision préalable (V81.0-V81.3)
• sans collision préalable (V81.7)

- V81.6** Occupant d'un train ou d'un véhicule ferroviaire blessé lors d'une chute d'un train ou d'un véhicule ferroviaire
A l'exclusion de : chute :
 - en montant ou en descendant (V81.4)
 - pendant un déraillement :
 - avec collision préalable (V81.0-V81.3)
 - sans collision préalable (V81.7)
- V81.7** Occupant d'un train ou d'un véhicule ferroviaire blessé lors d'un déraillement sans collision préalable
- V81.8** Occupant d'un train ou d'un véhicule ferroviaire blessé lors d'autres accidents de chemin de fer précisés
 Explosion ou incendie
 Heurt par chute de :
 - arbre
 - roches
 - terre*A l'exclusion de :* déraillement :
 - avec collision préalable (V81.0-V81.3)
 - sans collision préalable (V81.7)
- V81.9** Occupant d'un train ou d'un véhicule ferroviaire blessé dans un accident de chemin de fer, sans précision
 Accident de chemin de fer SAI

V82 Occupant d'un tramway blessé dans un accident de transport

Comprend : personne à l'extérieur d'un tramway

- V82.0** Occupant d'un tramway blessé dans une collision avec un véhicule à moteur dans un accident en dehors de la circulation
- V82.1** Occupant d'un tramway blessé dans une collision avec un véhicule à moteur dans un accident de la circulation
- V82.2** Occupant d'un tramway blessé dans une collision avec du matériel roulant ou heurté par celui-ci
- V82.3** Occupant d'un tramway blessé dans une collision avec un autre objet
A l'exclusion de : collision avec un véhicule à traction animale ou un animal monté (V82.8)
- V82.4** Personne blessée en montant ou en descendant d'un tramway
- V82.5** Occupant d'un tramway blessé lors d'une chute dans un tramway
A l'exclusion de : chute :
 - avec collision préalable (V82.0-V82.3)
 - en montant ou en descendant (V82.4)
- V82.6** Occupant d'un tramway blessé lors d'une chute d'un tramway
A l'exclusion de : chute :
 - avec collision préalable (V82.0-V82.3)
 - en montant ou en descendant (V82.4)
- V82.7** Occupant d'un tramway blessé lors d'un déraillement sans collision préalable
- V82.8** Occupant d'un tramway blessé dans d'autres accidents de transport précisés
 Collision avec un train ou un autre véhicule sans moteur
- V82.9** Occupant d'un tramway blessé dans un accident de la circulation, sans précision
 Accident de tramway SAI

V83 Occupant d'un véhicule spécial utilisé essentiellement sur un site industriel, blessé dans un accident de transport

A l'exclusion de : véhicule à l'arrêt ou en cours d'entretien (W31.-)

- V83.0** Conducteur d'un véhicule spécial utilisé essentiellement sur un site industriel, blessé dans un accident de la circulation
- V83.1** Passager d'un véhicule spécial utilisé essentiellement sur un site industriel, blessé dans un accident de la circulation
- V83.2** Personne à l'extérieur d'un véhicule spécial utilisé essentiellement sur un site industriel, blessée dans un accident de la circulation
- V83.3** Occupant, sans précision, d'un véhicule spécial utilisé essentiellement sur un site industriel, blessé dans un accident de la circulation

- V83.4** Personne blessée en montant ou en descendant d'un véhicule spécial utilisé essentiellement sur un site industriel
- V83.5** Conducteur d'un véhicule spécial utilisé essentiellement sur un site industriel, blessé dans un accident en dehors de la circulation
- V83.6** Passager d'un véhicule spécial utilisé essentiellement sur un site industriel, blessé dans un accident en dehors de la circulation
- V83.7** Personne à l'extérieur d'un véhicule spécial utilisé essentiellement sur un site industriel, blessée dans un accident en dehors de la circulation
- V83.9** Occupant, sans précision, d'un véhicule spécial utilisé essentiellement sur un site industriel, blessé dans un accident en dehors de la circulation
Accident SAI d'un véhicule spécial utilisé essentiellement sur un site industriel

V84

Occupant d'un véhicule spécial utilisé essentiellement pour des travaux agricoles, blessé dans un accident de transport

A l'exclusion de : véhicule à l'arrêt ou en cours d'entretien (W30.-)

- V84.0** Conducteur d'un véhicule spécial utilisé essentiellement pour des travaux agricoles, blessé dans un accident de la circulation
- V84.1** Passager d'un véhicule spécial utilisé essentiellement pour des travaux agricoles, blessé dans un accident de la circulation
- V84.2** Personne à l'extérieur d'un véhicule spécial utilisé essentiellement pour des travaux agricoles, blessée dans un accident de la circulation
- V84.3** Occupant, sans précision, d'un véhicule spécial utilisé essentiellement pour des travaux agricoles, blessé dans un accident de la circulation
- V84.4** Personne blessée en montant ou en descendant d'un véhicule spécial utilisé essentiellement pour des travaux agricoles
- V84.5** Conducteur d'un véhicule spécial utilisé essentiellement pour des travaux agricoles, blessé dans un accident en dehors de la circulation
- V84.6** Passager d'un véhicule spécial utilisé essentiellement pour des travaux agricoles, blessé dans un accident en dehors de la circulation
- V84.7** Personne à l'extérieur d'un véhicule spécial utilisé essentiellement pour des travaux agricoles, blessée dans un accident en dehors de la circulation
- V84.9** Occupant, sans précision, d'un véhicule spécial utilisé essentiellement pour des travaux agricoles, blessé dans un accident en dehors de la circulation
Accident SAI d'un véhicule spécial utilisé essentiellement pour des travaux agricoles

V85

Occupant d'un véhicule spécial de construction blessé dans un accident de transport

A l'exclusion de : véhicule à l'arrêt ou en cours d'entretien (W31.-)

- V85.0** Conducteur d'un véhicule spécial de construction blessé dans un accident de la circulation
- V85.1** Passager d'un véhicule spécial de construction blessé dans un accident de la circulation
- V85.2** Personne à l'extérieur d'un véhicule spécial de construction blessée dans un accident de la circulation
- V85.3** Occupant, sans précision, d'un véhicule spécial de construction blessé dans un accident de la circulation
- V85.4** Personne blessée en montant ou en descendant d'un véhicule spécial de construction
- V85.5** Conducteur d'un véhicule spécial de construction blessé dans un accident en dehors de la circulation
- V85.6** Passager d'un véhicule spécial de construction blessé dans un accident en dehors de la circulation
- V85.7** Personne à l'extérieur d'un véhicule spécial de construction blessée dans un accident en dehors de la circulation
- V85.9** Occupant, sans précision, d'un véhicule spécial de construction blessé dans un accident en dehors de la circulation
Accident SAI d'un véhicule spécial de construction

V86**Occupant d'un véhicule spécial tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident de transport**

A l'exclusion de : véhicule à l'arrêt ou en cours d'entretien (W31-)

- V86.0** Conducteur d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident de la circulation
 - V86.1** Passager d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident de la circulation
 - V86.2** Personne à l'extérieur d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessée dans un accident de la circulation
 - V86.3** Occupant, sans précision, d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident de la circulation
 - V86.4** Personne blessée en montant ou en descendant d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route
 - V86.5** Conducteur d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident en dehors de la circulation
 - V86.6** Passager d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident en dehors de la circulation
 - V86.7** Personne à l'extérieur d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessée dans un accident en dehors de la circulation
 - V86.9** Occupant, sans précision, d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident en dehors de la circulation
- Accident SAI d'un véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route
Accident SAI d'un véhicule tout-terrain

V87**Accident de la circulation d'un type précisé, sans que soit connu le mode de transport de la victime**

A l'exclusion de : collision impliquant :

- cycliste (V10-V19)
- piéton (V01-V09)

- V87.0** Personne blessée dans une collision entre une automobile et un véhicule à moteur à deux ou trois roues (dans la circulation)
- V87.1** Personne blessée dans une collision entre un autre véhicule à moteur et un véhicule à moteur à deux ou trois roues (dans la circulation)
- V87.2** Personne blessée dans une collision entre une automobile et une camionnette (dans la circulation)
- V87.3** Personne blessée dans une collision entre une automobile et un autobus (dans la circulation)
- V87.4** Personne blessée dans une collision entre une automobile et un véhicule lourd (dans la circulation)
- V87.5** Personne blessée dans une collision entre un véhicule lourd et un autobus (dans la circulation)
- V87.6** Personne blessée dans une collision entre un train ou un véhicule ferroviaire et une automobile (dans la circulation)
- V87.7** Personne blessée dans une collision entre d'autres véhicules à moteur précisés (dans la circulation)
- V87.8** Personne blessée dans d'autres accidents de transport précisés, sans collision, impliquant un véhicule à moteur (dans la circulation)
- V87.9** Personne blessée dans d'autres accidents de transport précisés (avec collision) (sans collision) impliquant un véhicule sans moteur (dans la circulation)

V88

Accident en dehors de la circulation d'un type précisé, sans que soit connu le mode de transport de la victime

A l'exclusion de : collision impliquant :
• cycliste (V10-V19)
• piéton (V01-V09)

- V88.0** Personne blessée dans une collision entre une automobile et un véhicule à moteur à deux ou trois roues, en dehors de la circulation
- V88.1** Personne blessée dans une collision entre un autre véhicule à moteur et un véhicule à moteur à deux ou trois roues, en dehors de la circulation
- V88.2** Personne blessée dans une collision entre une automobile et une camionnette, en dehors de la circulation
- V88.3** Personne blessée dans une collision entre une automobile et un autobus, en dehors de la circulation
- V88.4** Personne blessée dans une collision entre une automobile et un véhicule lourd, en dehors de la circulation
- V88.5** Personne blessée dans une collision entre un véhicule lourd et un autobus, en dehors de la circulation
- V88.6** Personne blessée dans une collision entre un train ou un véhicule ferroviaire et une automobile, en dehors de la circulation
- V88.7** Personne blessée dans une collision entre d'autres véhicules à moteur précisés, en dehors de la circulation
- V88.8** Personne blessée dans d'autres accidents de transport précisés, sans collision, impliquant un véhicule à moteur, en dehors de la circulation
- V88.9** Personne blessée dans d'autres accidents de transport précisés (avec collision) (sans collision) impliquant un véhicule sans moteur, en dehors de la circulation

V89

Accident avec un véhicule avec ou sans moteur, type de véhicule non précisé

- V89.0** Personne blessée dans un accident avec un véhicule à moteur, sans précision, en dehors de la circulation
Accident d'un véhicule à moteur SAI, en dehors de la circulation
- V89.1** Personne blessée dans un accident avec un véhicule sans moteur, sans précision, en dehors de la circulation
Accident d'un véhicule sans moteur SAI (en dehors de la circulation)
- V89.2** Personne blessée dans un accident de la circulation avec un véhicule à moteur, sans précision
Accident de la circulation SAI
Accident de véhicule à moteur SAI
- V89.3** Personne blessée dans un accident de la circulation avec un véhicule sans moteur, sans précision
Accident de la circulation avec un véhicule sans moteur SAI
- V89.9** Personne blessée dans un accident avec un véhicule, sans précision
Collision SAI
Aunis p.120 : comprend accident de la voie publique [accident de la circulation] SAI

Accidents de transport par eau (V90-V94)

Comprend : accidents de bateau au cours d'activités de loisirs

Les subdivisions suivantes à quatre caractères s'appliquent aux catégories V90-V94 :

- .0 **Navire marchand**
- .1 **Paquebot**
Ferry-boat
- .2 **Bateau de pêche**
- .3 **Autres embarcations à moteur**
Aéroglisser
Scooter des mers
- .4 **Bateau à voiles**
Yacht
- .5 **Canoë ou kayak**
- .6 **Canot pneumatique (sans moteur)**
- .7 **Ski nautique**
- .8 **Autres embarcations sans moteur**
Planche de surf
Planche à voile
- .9 **Embarcation non précisée**
Bateau SAI
Embarcation SAI
Navire SAI

V90

Accident de bateau entraînant la noyade et la submersion

Comprend : noyade et submersion due à :

- chute ou saut d'un bateau en feu ou fracassé
- naufrage de bateau
- retournement de bateau
- submersion de bateau
- autre accident de bateau

A l'exclusion de : noyade et submersion durant un transport par eau, sans accident de bateau (V92.-)

V91

Accident de bateau provoquant d'autres lésions traumatiques

Comprend : brûlure au cours d'un incendie de bateau
chute due à une collision ou un autre accident du bateau

écrasement : • entre bateaux entrant en collision

- par une embarcation de sauvetage après abandon du bateau

heurt par :

- bateau ou une partie de bateau après chute ou saut d'un bateau endommagé
- chute d'objet par suite d'un accident du bateau

lésion traumatique au cours d'un accident de bateau impliquant une collision
toute lésion traumatique, sauf noyade et submersion résultant de l'accident
du bateau

A l'exclusion de : brûlures dues à un incendie localisé ou une explosion à bord d'un bateau (V93.-)

V92

Noyade et submersion durant un transport par eau, sans accident de bateau

Comprend : noyade et submersion résultant d'un accident tel que :

- chute :
 - du haut du bateau
 - du haut de la passerelle
 - par dessus bord
- éjection par dessus bord provoquée par les mouvements du navire
- enlèvement par une lame

A l'exclusion de : noyade et submersion d'un nageur ou d'un plongeur qui saute volontairement d'un bateau non impliqué dans un accident (W69.-, W73.-)

V93

Accident à bord d'un bateau, sans accident du bateau, ne causant ni noyade ni submersion

Comprend : accident de machine sur le bateau

- chaleur excessive dans la :
- chaufferie
 - salle des :
 - chaudières
 - évaporateurs
 - machines

chute dans des escaliers ou des échelles sur le bateau

chute d'un niveau à un autre sur le bateau

écrasement par un objet tombé sur le bateau

explosion d'une chaudière sur un bateau à vapeur

incendie localisé à bord d'un bateau

intoxication accidentelle par des gaz et des fumées sur un bateau

lésions traumatiques provoquées sur le bateau par les machines de :

- blanchisserie
- chargement
- cuisine
- pont
- salle des machines

mauvais fonctionnement d'un réacteur atomique à bord d'un bateau

V94

Accidents de transport par eau, autres et sans précision

Comprend : accident impliquant une personne qui n'occupe pas le bateau skieur nautique heurté par un bateau

Accidents de transport aérien et de vol spatial (V95-V97)

V95

Accident d'aéronef à moteur dans lequel un occupant est blessé

Comprend : atterrissage forcé d'un aéronef (à moteur)

collision avec tout objet, fixe ou mobile ou en mouvement d'un ou à bord d'un aéronef (à moteur)

écrasement d'un aéronef (à moteur)

explosion d'un ou à bord d'un aéronef (à moteur)

incendie à bord d'un aéronef (à moteur)

V95.0

Accident d'hélicoptère blessant un occupant

V95.1

Accident de planeur à moteur, ultra léger motorisé (ULM) blessant un occupant

V95.2

Accident d'autres aéronefs privés à voilure fixe blessant un occupant

V95.3

Accident d'aéronef commercial à voilure fixe blessant un occupant

V95.4

Accident de vaisseau spatial blessant un occupant

V95.8

Autres accidents d'aéronef blessant un occupant

V95.9

Accident d'aéronef, sans précision, blessant un occupant

Accident d'aéronef SAI

Accident de transport aérien SAI

V96 Accident d'aéronef sans moteur dans lequel un occupant est blessé

Comprend : atterrissage forcé d'un ou à bord d'un aéronef sans moteur
 collision avec tout objet, fixe ou mobile ou en mouvement d'un aéronef sans moteur
 écrasement d'un aéronef sans moteur
 explosion d'un ou à bord d'un aéronef sans moteur
 incendie à bord d'un aéronef sans moteur

V96.0 Accident de ballon blessant un occupant**V96.1** Accident de deltaplane blessant un occupant**V96.2** Accident de planeur (sans moteur) blessant un occupant**V96.8** Autres accidents d'aéronef sans moteur blessant un occupant

Cerf-volant portant une personne

V96.9 Accident d'aéronef sans moteur, sans précision, blessant un occupant

Accident d'aéronef sans moteur SAI

V97 Autres accidents de transport aérien précisés*Comprend :* accidents dont les victimes n'occupent pas l'aéronef**V97.0** Occupant d'un aéronef blessé dans d'autres accidents de transport aérien précisés

Chute dans, sur ou du haut d'un aéronef dans un accident de transport aérien

A l'exclusion de : accident en montant ou descendant de l'aéronef (V97.1)**V97.1** Personne blessée en montant ou descendant de l'aéronef**V97.2** Parachutiste blessé dans un accident de transport aérien*A l'exclusion de :* personne qui effectue une descente après un accident d'aéronef (V95-V96)**V97.3** Personne au sol blessée dans un accident de transport aérien

Aspirée par un réacteur

Heurtée par :

- hélice en mouvement
- objet tombant d'un aéronef

V97.8 Autres accidents de transport aérien, non classés ailleurs

Lésion traumatique causée par un appareil à bord de l'aéronef

A l'exclusion de : accident d'aéronef SAI (V95.9)

exposition à des changements de pression barométrique au cours de la montée ou de la descente (W94.-)

Accidents de transport, autres et sans précision (V98-V99)*A l'exclusion de :* accident avec un véhicule, type de véhicule non précisé (V89.-)**V98 Autres accidents de transport précisés**

Comprend : accidents survenant à, sur, ou impliquant :

- télébenne
- téléphérique
- télésiège
- véhicule sur câble, sans rails
- voilier sur glace
- voilier sur sable

chute ou saut d'un happement ou traînage par véhicule sur câble, sans rail
 objet jeté d'un (dans un) véhicule sur câble, sans rail

V99 Accident de transport, sans précision

Autres causes externes de lésion traumatique accidentelle (W00-X59)

Chutes (W00-W19)

[Voir début de chapitre pour les subdivisions à quatre caractères]

A l'exclusion de : agression (Y01-Y02)

- chute (dans) (d'un) (d'une) :
- animal (V80.-)
 - bâtiment en feu (X00.-)
 - eau (avec noyade ou submersion) (W65-W74)
 - feu (X00-X04, X08-X09)
 - machine (en marche) (W28-W31)
 - véhicule de transport (V01-V99)

lésion auto-infligée (X80-X81)

W00 Chute de plain-pied due à la glace et la neige

A l'exclusion de : chute avec mention de :

- escaliers et marches (W10.-)
- patins à glace et skis (W02.-)

W01 Chute de plain-pied résultant de glissade, faux-pas et trébuchement

A l'exclusion de : chute due à la glace et la neige (W00.-)

W02 Chute impliquant des patins à glace, des skis, des patins à roulettes ou une planche à roulettes

W03 Autre chute de plain-pied due à une collision avec, ou une poussée par un tiers

Comprend : chute due à une collision d'un piéton (ou moyen de déplacement piétonnier) avec un autre piéton (ou moyen de déplacement piétonnier)

A l'exclusion de : chute due à la glace et la neige (W00.-)
écrasement ou poussée par une foule humaine (W52.-)

W04 Chute, en étant porté ou soutenu par des tiers

Comprend : chute accidentelle de la personne portée

W05 Chute d'un fauteuil roulant

W06 Chute d'un lit

W07 Chute d'une chaise

W08 Chute d'un autre meuble

W09 Chute du haut d'agrès équipant un terrain de jeux

A l'exclusion de : chute impliquant du matériel récréatif (W31.-)

W10 Chute dans et d'un escalier et de marches

Comprend : chute (dans) (du haut de) (sur) :

- escalier roulant
- impliquant la présence de glace ou de neige sur un escalier et des marches
- plan incliné
- rampe d'accès

W11 Chute sur ou d'une échelle

W12 Chute sur ou d'un échafaudage

W13 Chute du haut d'un bâtiment ou d'un autre ouvrage

Comprend : chute à travers, du haut de :

- balcon
- balustrade
- bâtiment
- fenêtre
- mât
- mur
- plancher
- pont
- toit
- tour
- tourelle
- viaduc

A l'exclusion de : chute ou saut d'un bâtiment en flammes (X00.-)
effondrement d'un bâtiment ou d'un ouvrage (W20.-)

W14 Chute du haut d'un arbre

W15 Chute d'une falaise

W16 Plongée ou saut dans l'eau provoquant une lésion traumatique autre que noyade ou submersion

Comprend : coup ou heurt contre :

- fond en sautant ou en plongeant dans des eaux peu profondes
- paroi ou plongeoir de piscine
- surface de l'eau

A l'exclusion de : effets de la pression barométrique lors d'une plongée (W94.-)
noyade et submersion accidentelles (W65-W74)
plongée avec provision d'air insuffisante (W81.-)

W17 Autre chute d'un niveau à un autre

Comprend : chute dans ou du haut de :

- bassin
- carrière
- cavité
- fosse
- meule de foin
- puits
- réservoir
- trou

W18 Autre chute de plain-pied

Comprend : chute :

- de plain-pied SAI
- d'un siège de toilettes
- provoquée par heurt contre un objet

W19 Chute, sans précision

Comprend : chute accidentelle SAI

Exposition à des forces mécaniques (W20-W49)

[\[Voir début de chapitre pour les subdivisions à quatre caractères\]](#)

A l'exclusion de : agression (X85-Y09)
contact ou collision avec des animaux ou des personnes (W50-W64)
lésion auto-infligée (X60-X84)

W20 Heurt causé par le lancement ou la chute d'un objet

Comprend : affaissement du sol, sans asphyxie ni suffocation
effondrement d'un bâtiment, sauf en feu chute de : • arbre
• pierre
• rocher

A l'exclusion de : chute d'objet au cours de : • accident de transport (V01-V99)
• accident mécanique (W24.-, W28-W31)
• cataclysme (X34-X39)
effondrement d'un bâtiment en flammes (X00.-)
matériel de sport (W21.-)
objet mis en mouvement par une : • arme à feu (W32-W34)
• explosion (W35-W40)

W21 Heurt contre ou par du matériel de sport

Comprend : coup de : • balle ou ballon lancé(e)
• canne ou palet de hockey

W22 Heurt contre ou par d'autres objets

Comprend : heurt contre un mur en marchant

W23 Compression, écrasement ou blocage dans des objets ou entre des objets

Comprend : compression, écrasement ou blocage entre :
• objets en mouvement, tel(s) que caisse d'emballage et sol, après lâchage de prise, objet pliant, porte coulissante et chambranle de porte, rouleaux d'essorage d'un lave-linge
• un objet en mouvement et un objet immobile, tel(s) que caisse d'emballage et sol, après lâchage de prise, objet pliant, porte coulissante et chambranle de porte, rouleaux d'essorage d'un lave-linge
• dans un objet, tel(s) que caisse d'emballage et sol, après lâchage de prise, objet pliant, porte coulissante et chambranle de porte, rouleaux d'essorage d'un lave-linge

A l'exclusion de : heurt causé par le lancement ou la chute d'un objet (W20.-)
lésion traumatique causée par :
• appareil (W28-W31)
• dispositifs de levage et de transmission (W24.-)
• instrument tranchant ou perforant (W25-W27)
• outils manuels non électriques (W27.-)
• véhicule de transport (V01-V99)

W24 Contact avec des dispositifs de levage et de transmission, non classés ailleurs

Comprend : bloc poulie
câble
corde
courroie ou câble de transmission
palan
treuil

A l'exclusion de : accidents de transport (V01-V99)

W25 Contact avec du verre tranchant

A l'exclusion de : chute impliquant du verre (W00-W19)
éclats de verre dus à une explosion ou à la décharge d'une arme à feu (W32-W40)

W26 Contact avec un couteau, une épée ou un poignard

W27 Contact avec un outil à main non électrique

Comprend : aiguille
bêche
burin
ciseau à froid
ciseaux
coupe-papier
fourche
fourchette
hache
machine à coudre, non électrique
ouvre-boîte SAI
pelle pic à glace
râteau
scie à main
tournevis

W28 Contact avec tondeuse à gazon à moteur

A l'exclusion de : exposition au courant électrique (W86.-)

W29 Contact avec d'autres outils manuels électriques et appareils électroménagers

Comprend : couteau électrique
essoreuse électrique
machine à coudre électrique
outil de bricolage électrique
outils de jardin électrique
ouvre-boîte électrique
scie circulaire électrique
taille-haies électrique
tronçonneuse électrique
lave-linge électrique
mélangeur ou batteur

A l'exclusion de : exposition au courant électrique (W86.-)

W30 Contact avec du matériel agricole

Comprend : batteuse
élévateur de fourrage
machine agricole SAI
matériel agricole à traction animale
moissonneuse
moissonneuse-batteuse

A l'exclusion de : contact avec du matériel agricole en cours de transport autonome ou remorqué par un véhicule (V01-V99)
exposition au courant électrique (W86.-)

W31 Contact avec des appareils, autres et sans précision

Comprend : machine SAI
matériel récréatif

A l'exclusion de : contact avec des appareils en cours de transport autonome ou remorqué par un véhicule (V01-V99)
exposition au courant électrique (W86.-)

W32 Décharge d'arme de poing

Comprend : fusil utilisé d'une seule main
pistolet
revolver

A l'exclusion de : pistolet lance-fusées (W34.-)

W33 Décharge de fusil, de carabine et d'arme de plus grande taille

Comprend : fusil de :
• chasse
• guerre
mitrailleuse

A l'exclusion de : fusil à air comprimé (W34.-)

W34 Décharge d'armes, autres et sans précision

Comprend : blessure par balle SAI
coup de feu SAI
fusil à air comprimé
pistolet lance-fusées

W35 Explosion et éclatement d'une chaudière

W36 Explosion et éclatement d'une bouteille de gaz

Comprend : bombe aérosol
réservoir de :
• air
• gaz sous pression

W37 Explosion et éclatement de pneumatique ou de tuyau sous pression

W38 Explosion et éclatement d'autres appareils précisés sous pression

W39 Projections de feu d'artifice

W40 Explosion d'autres matériaux

Comprend : explosion (dans) (de) :
• SAI
• dépôt
• grenier
• munitions
• usine

gaz explosif
matériaux explosifs

W41 Exposition à un jet à haute pression

Comprend : jet :
• hydraulique
• pneumatique

W42 Exposition au bruit

Comprend : ondes :
• sonores
• supersoniques

W43 Exposition aux vibrations

Comprend : infrason

W44 Corps étranger pénétrant dans l'oeil ou un orifice naturel

A l'exclusion de : inhalation ou ingestion d'un corps étranger avec obstruction des voies respiratoires (W78-W80)
liquide corrosif (X49.-)

W45 Corps étranger ou objet pénétrant dans la peau

Comprend : clou
couvercle de boîte de conserve
écharde
papier à bord coupant

A l'exclusion de : contact avec :

- couteau, épée ou poignard (W26.-)
- outils manuels (électriques) (non électriques (W27-W29)
- verre tranchant (W25•-)

 heurt par des objets (W20-W22)

W49 Exposition à des forces mécaniques, autres et sans précision

Comprend : forces gravitationnelles [G] anormales

Exposition à des forces animées (W50-W64)

[\[Voir début de chapitre pour les subdivisions à quatre caractères\]](#)

A l'exclusion de : morsures venimeuses (X20-X29)
piqûres (venimeuses) (X20-X29)

W50 Coup, torsion, morsure ou écorchure infligés par un tiers

A l'exclusion de : agression (X85-Y09)
heurt par des objets (W20-W22)

W51 Collision entre deux personnes

A l'exclusion de : chute due à une collision d'un piéton (ou moyen de déplacement piétonnier) avec un autre piéton (ou moyen de déplacement piétonnier) (W03.-)

W52 Écrasement, poussée ou piétinement par une foule humaine**W53 Morsure de rat****W54 Morsure ou coup donné par un chien****W55 Morsure ou coup donné par d'autres mammifères**

A l'exclusion de : contact avec un mammifère marin (W56.-)

W56 Contact avec un animal marin

Morsure ou coup donné par un animal marin

W57 Morsure ou piqûre non venimeuse d'insectes et autres arthropodes**W58 Morsure ou coup donné par un crocodile ou un alligator**

W59 Morsure ou écrasement par d'autres reptiles

Comprend : lézard serpent non venimeux

W60 Contact avec des épines de plantes et des feuilles acérées

W61 Exposition à des forces animées, autres et sans précision

Noyade et submersion accidentelles (W65-W74)

[[Voir début de chapitre pour les subdivisions à quatre caractères](#)]

A l'exclusion de : noyade et submersion dues à :

- accidents de transport (V01-V99)
- cataclysme (X34-X39)

W65 Noyade et submersion dans une baignoire

W66 Noyade et submersion consécutives à une chute dans une baignoire

W67 Noyade et submersion dans une piscine

W68 Noyade et submersion consécutives à une chute dans une piscine

W69 Noyade et submersion dans des eaux naturelles

Comprend : noyade et submersion dans :

- cours d'eau
- fleuve
- lac
- pleine mer

W70 Noyade et submersion consécutives à une chute dans des eaux naturelles

W73 Autres formes de noyade et submersion précisées

Comprend : noyade et submersion dans :

- cuve de trempage
- réservoir

W74 Noyade et submersion, sans précision

Comprend : chute dans l'eau SAI
noyade SAI

Autres accidents affectant la respiration (W75-W84)

[[Voir début de chapitre pour les subdivisions à quatre caractères](#)]

W75 Suffocation et strangulation accidentelles dans un lit

Comprend : suffocation et strangulation dues à :

- corps de la mère
- drap ou couverture
- oreiller

W76 Autre pendaison et strangulation accidentelles

W77 Danger pour la respiration dû à un affaissement du sol, une coulée de terre et d'autres substances

Comprend : affaissement du sol SAI

A l'exclusion de : affaissement du sol :

- provoqué par un cataclysme (X34-X39)
- sans asphyxie ni suffocation (W20.-)

W78 Inhalation du contenu de l'estomac

Comprend : arrêt de la respiration par vomissements dans l'oesophage (vomituration)
 compression de la trachée par vomissements dans l'oesophage (vomituration)
 obstruction de la respiration par vomissements dans l'oesophage (vomituration)
 asphyxie au cours de vomissements [régurgitation d'aliments]
 étouffement au cours de vomissements [régurgitation d'aliments]
 suffocation au cours de vomissements [régurgitation d'aliments]
 aspiration et inhalation de vomissements (dans les voies respiratoires) SAI

A l'exclusion de : lésion traumatique, sans asphyxie ni obstruction des voies respiratoires, causée par des vomissements (W44.-)
 obstruction de l'oesophage par des vomissements, sans mention d'asphyxie ni d'obstruction des voies respiratoires (W44.-)

W79 Inhalation et ingestion d'aliments provoquant une obstruction des voies respiratoires

Comprend : arrêt de la respiration par des aliments dans l'oesophage
 compression de la trachée par des aliments dans l'oesophage
 obstruction de la respiration par des aliments dans l'oesophage
 asphyxie dû(e) à des aliments [y compris os ou graine contenus dans les aliments]
 étouffement dû(e) à des aliments [y compris os ou graine contenus dans les aliments]
 suffocation dû(e) à des aliments [y compris os ou graine contenus dans les aliments]
 aspiration et inhalation d'aliments (dans les voies respiratoires) SAI
 obstruction du pharynx par des aliments (bol alimentaire)

A l'exclusion de : inhalation de vomissements (W78.-)
 lésion traumatique, sauf asphyxie ou obstruction des voies respiratoires, causée par des aliments (W44.-)
 obstruction de l'oesophage par des aliments, sans mention d'asphyxie ni d'obstruction des voies respiratoires (W44.-)

W80 Inhalation et ingestion d'autres objets provoquant une obstruction des voies respiratoires

Comprend : arrêt de la respiration par corps étranger dans l'oesophage
 compression de la trachée par corps étranger dans l'oesophage
 obstruction de la respiration par corps étranger dans l'oesophage
 asphyxie par tout objet, sauf aliments ou vomissements, pénétrant par le nez ou la bouche
 étouffement par tout objet, sauf aliments ou vomissements, pénétrant par le nez ou la bouche
 suffocation par tout objet, sauf aliments ou vomissements, pénétrant par le nez ou la bouche
 aspiration ou inhalation d'un corps étranger, sauf aliments ou vomissements (dans les voies respiratoires) SAI
 corps étranger dans le nez
 obstruction du pharynx par un corps étranger

A l'exclusion de : inhalation de vomissements ou d'aliments (W78-W79)
 lésion traumatique, sans asphyxie ni obstruction des voies respiratoires, causée par un corps étranger (W44.-)
 obstruction de l'oesophage par un corps étranger, sans mention d'asphyxie ni d'obstruction des voies respiratoires (W44.-)

W81

Confinement ou emprisonnement dans un environnement pauvre en oxygène

Comprend : emprisonnement accidentel dans un réfrigérateur ou autre espace hermétiquement fermé
plongée avec provision d'air insuffisante

A l'exclusion de : suffocation par sac en matière plastique (W83.-)

W83

Autres dangers pour la respiration

Comprend : suffocation par sac en matière plastique

W84

Danger pour la respiration, sans précision

Comprend : asphyxie SAI
aspiration SAI
suffocation SAI

Exposition au courant électrique, aux rayonnements et à des températures et pressions extrêmes de l'air ambiant (W85-W99)

[\[Voir début de chapitre pour les subdivisions à quatre caractères\]](#)

A l'exclusion de : exposition à :

- chaleur naturelle excessive (X30.-)
- foudre (X33.-)
- froid naturel excessif (X31.-)
- lumière solaire (X32.-)
- rayonnements naturels SAI (X39.-)

W85

Exposition aux lignes électriques

W86

Exposition à d'autres formes précisées de courant électrique

W87

Exposition au courant électrique, sans précision

Comprend : brûlure ou autre lésion traumatique due au courant électrique SAI
choc électrique SAI
électrocution SAI

W88

Exposition aux rayonnements ionisants

Comprend : isotopes radioactifs
rayons X

W89

Exposition à une source lumineuse artificielle visible et aux ultraviolets

Comprend : lampe à souder (arc électrique)

W90

Exposition à d'autres rayonnements non ionisants

Comprend : rayonnements :

- émetteur de radio
- infrarouges
- laser

W91

Exposition aux rayonnements, sans précision

W92

Exposition à une chaleur artificielle excessive

W93 Exposition à un froid artificiel excessif

Comprend : contact avec ou inhalation de :
 • air liquide
 • azote liquide
 • hydrogène liquide
 • neige carbonique
 exposition prolongée dans un congélateur

W94 Exposition à une dépression et une hyperpression et à des changements de pression barométrique

Comprend : modification brusque de la pression de l'air dans un aéronef, au cours de la montée ou de la descente
 pression élevée de l'air due à une rapide descente dans l'eau
 réduction de la pression atmosphérique lors de la montée en surface au cours de :
 • descente sous-terre
 • plongée sous-marine vie ou séjour prolongé en haute altitude entraînant :
 • anoxie
 • barodontalgie
 • hypoxie
 • mal des montagnes
 • otite barotraumatique

W99 Exposition à des facteurs propres à un environnement artificiel, autres et sans précision

Exposition à la fumée, au feu et aux flammes (X00-X09)

[\[Voir début de chapitre pour les subdivisions à quatre caractères\]](#)

Comprend : feu causé par la foudre

A l'exclusion de : accidents de transport (V01-V99)
 incendie faisant suite à une explosion (W35-W40)
 incendie volontaire (X97.-)

X00 Exposition à un feu non maîtrisé, dans un bâtiment ou un ouvrage

Comprend : chute d'un bâtiment ou d'un ouvrage en flammes
 effondrement d'un bâtiment ou d'un ouvrage en flammes
 heurt par un objet tombant d'un bâtiment ou d'un ouvrage en flammes
 saut d'un bâtiment ou d'un ouvrage en flammes
 combustion lente de garnitures, de mobilier
 fonte de garnitures, de mobilier
 incendie de garnitures, de mobilier
 conflagration

X01 Exposition à un feu non maîtrisé, hors d'un bâtiment ou d'un ouvrage

Comprend : incendie de forêt

X02 Exposition à un feu maîtrisé, dans un bâtiment ou un ouvrage

Comprend : feu dans :
 • cheminée
 • fourneau

X03 Exposition à un feu maîtrisé, hors d'un bâtiment ou d'un ouvrage

Comprend : feu de camp

X04 Exposition à l'inflammation d'une substance très inflammable

Comprend : inflammation de : • essence
• kérosène
• pétrole

X05 Exposition à l'inflammation ou la fonte de vêtements de nuit

X06 Exposition à l'inflammation ou la fonte d'autres vêtements et parures

Comprend : fonte de bijoux en matière plastique
inflammation de bijoux en matière plastique

X08 Exposition à d'autres fumées, feux et flammes précisés

X09 Exposition à la fumée, au feu et aux flammes, sans précision

Comprend : brûlure SAI
incinération SAI

Contact avec une source de chaleur et des substances brûlantes (X10-X19)

[[Voir début de chapitre pour les subdivisions à quatre caractères](#)]

A l'exclusion de : exposition à : • chaleur naturelle excessive (X30.-)
• feu et flammes (X00-X09)

X10 Contact avec des boissons, aliments, graisses comestibles et huiles de cuisson brûlants

X11 Contact avec de l'eau bouillante provenant d'un robinet

Comprend : eau bouillante coulant (dans) (de) : • baignoire
• baquet
• bassine
• robinet
• tuyau

X12 Contact avec d'autres liquides brûlants

Comprend : eau chauffée sur un fourneau
A l'exclusion de : métaux (liquides) chauffés (X18.-)

X13 Contact avec de la vapeur d'eau et des vapeurs brûlantes

X14 Contact avec de l'air et des gaz brûlants

Comprend : inhalation d'air et de gaz brûlants

X15 Contact avec des appareils ménagers brûlants

Comprend : bouilloire
casseroles (métal) (verre)
chauffe-plats
fourneau de cuisine
grille-pain
ustensiles de cuisson

A l'exclusion de : appareils de chauffage (X16.-)

X16 Contact avec des appareils de chauffage, radiateurs et tuyaux brûlants

X17 Contact avec des moteurs, des machines et des outils brûlants

A l'exclusion de : appareils (de) : • chauffage, radiateurs et tuyaux brûlants (X16.-)
• ménagers brûlants (X15.-)

X18 Contact avec d'autres métaux chauds

Comprend : métaux liquides

X19 Contact avec des sources de chaleur et des substances brûlantes, autres et sans précision

A l'exclusion de : objets qui ne sont pas normalement chauds, par exemple rendus brûlants par incendie d'une maison (X00-X09)

Contact avec des animaux venimeux et des plantes vénéneuses (X20-X29)

[[Voir début de chapitre pour les subdivisions à quatre caractères](#)]

Comprend : émission d'un produit chimique par : • animal
• insecte

injection de venin par crochets, poils, épines, tentacules et autres organes
morsures et piqûres venimeuses

A l'exclusion de : ingestion d'animaux venimeux ou de plantes vénéneuses (X49.-)

X20 Contact avec des serpents et des lézards venimeux

Comprend : cobra
crotale
fer-de-lance
héloderme
serpent (à) : • marin
• sonnettes
• venimeux

vipère

A l'exclusion de : lézard (non venimeux) (W59.-)
serpent, non venimeux (W59.-)

X21 Contact avec des araignées venimeuses

Comprend : tarentule
veuve noire

X22 Contact avec des scorpions

X23 Contact avec des frelons, guêpes et abeilles

Comprend : hyménoptère du genre vespula

X24 Contact avec des centipodes et myriapodes venimeux (tropicaux)

X25 Contact avec d'autres arthropodes venimeux précisés

Comprend : chenille
fourmi

X26

Contact avec des animaux venimeux marins et des plantes vénéneuses marines

Comprend : anémone de mer
corail
holothurie
méduse
nématocyste
oursin

A l'exclusion de : animaux marins non venimeux (W56.-)
serpents marins (X20.-)

X27

Contact avec d'autres animaux venimeux précisés

X28

Contact avec d'autres plantes vénéneuses précisées

Comprend : injection de poison ou de toxines dans ou à travers la peau par des épines ou autres organes végétaux

A l'exclusion de : ingestion de plantes vénéneuses (X49.-)
plaie SAI causée par des épines végétales (W60.-)

X29

Contact avec un animal venimeux ou une plante vénéneuse, sans précision

Comprend : morsure venimeuse SAI
piqûre (venimeuse) SAI

Exposition aux forces de la nature (X30-X39)

[\[Voir pages début de chapitre pour les subdivisions à quatre caractères\]](#)

X30

Exposition à une chaleur naturelle excessive

Comprend : chaleur excessive cause d'insolation
exposition à la chaleur SAI

A l'exclusion de : chaleur artificielle excessive (W92.-)

X31

Exposition à un froid naturel excessif

Comprend : exposition à :

- conditions météorologiques
- froid SAI

froid excessif, cause de :

- engelures SAI
- pied ou main d'immersion

A l'exclusion de : contact avec ou inhalation de :

- gaz liquéfié (W93.-)
- neige carbonique (W93.-)

froid artificiel excessif (W93.-)

X32

Exposition à la lumière solaire

X33

Foudre

A l'exclusion de : incendie causé par la foudre (X00-X09)
lésion traumatique due à la chute d'un arbre ou d'un autre objet, provoquée par la foudre (W20.-)

X34

Tremblement de terre

X35

Éruption volcanique

X36 **Avalanche, glissement de terrain et autres mouvements telluriques**

Comprend : coulée de boue de nature cataclysmique

A l'exclusion de : accident de transport par collision avec une masse de neige ou de terre par suite d'avalanche ou de glissement de terrain (V01-V99)
tremblement de terre (X34.-)

X37 **Tempête cataclysmique**

Comprend : cyclone
orage
ouragan
pluies torrentielles
raz de marée causé par une tempête
tempête de neige
tornade
véhicule de transport emporté par la tempête

A l'exclusion de : accident de transport survenant après un orage (V01-V99)
effondrement d'un barrage ou d'un ouvrage entraînant un glissement de terrain (X36.-)

X38 **Inondation**

Comprend : inondation : • cataclysmique, due à la fonte des neiges
• provoquée par un orage éloigné
• résultant directement d'un orage

A l'exclusion de : effondrement d'un barrage ou d'un ouvrage entraînant un glissement de terrain (X36.-)
raz de marée (causé par) : • SAI (X39.-)
• une tempête (X37.-)

X39 **Exposition à des forces de la nature, autres et sans précision**

Comprend : rayonnements naturels SAI
raz de marée SAI

A l'exclusion de : exposition SAI (X59.-)

Intoxication accidentelle par des substances nocives et exposition à ces substances (X40-X49)

[[Voir début de chapitre pour les subdivisions à quatre caractères](#)]

Note : Se reporter à la Table des médicaments et substances chimiques de l'Index alphabétique pour la liste des médicaments et autres substances chimiques classées dans les catégories à trois caractères. S'il est prouvé que l'action de l'alcool est associée aux substances mentionnées ci-dessous, on peut l'indiquer au moyen de codes supplémentaires (Y90-Y91).

Comprend : accidents liés à l'utilisation de médicaments et de substances biologiques au cours d'actes médicaux et chirurgicaux
intoxication, lorsqu'il n'est pas précisé si elle est accidentelle ou s'il y a eu intention de nuire
surdosage accidentel de médicaments, erreur de prescription ou médicament pris par erreur et par inadvertance

A l'exclusion de : administration avec intention de suicide ou d'homicide, ou dans l'intention de nuire, ou dans d'autres circonstances classées en X60-X69, X85-X90, Y10-Y19
médicament approprié correctement administré à dose thérapeutique ou prophylactique, entraînant des effets indésirables (Y40-Y59)

X40

Intoxication accidentelle par des analgésiques, antipyrétiques et antirhumatismaux, non opiacés et exposition à ces produits

Comprend : dérivés (du) :

- 4-aminophénol
- pyrazolés

médicaments anti-inflammatoires non stéroïdiens [AINS]
salicylés

X41

Intoxication accidentelle par des anti-épileptiques, sédatifs, hypnotiques, anti-parkinsoniens et psychotropes et exposition à ces produits, non classés ailleurs

Comprend : antidépresseurs
barbituriques
dérivés de l'hydantoïne
iminostilbènes
méthaqualone et dérivés
neuroleptiques
psychostimulants
succinimides et oxazolidine-diones
tranquillisants

X42

Intoxication accidentelle par des narcotiques et psychodysléptiques [hallucinogènes] et exposition à ces produits, non classés ailleurs

Comprend : cannabis (dérivés)
cocaïne
codéine
héroïne
lysergide [LSD]
mescaline
méthadone
morphine
opium (alcaloïdes)

X43

Intoxication accidentelle par d'autres substances pharmacologiques agissant sur le système nerveux autonome et exposition à ces substances

Comprend : parasympholytiques [anticholinergiques et antimuscariniques] et spasmolytiques
parasymphomimétiques [cholinergiques]
sympatholytiques [anti-adrénergiques]
sympathomimétiques [adrénergiques]

X44**Intoxication accidentelle par des médicaments et substances biologiques et exposition à ces produits, autres et sans précision**

Comprend : anesthésiques (généraux) (locaux)
antibiotiques systémiques et autres médicaments anti-infectieux
gaz thérapeutiques
hormones et leurs substituts synthétiques
médicaments agissant sur :

- appareil cardio-vasculaire
- tractus gastro-intestinal

médicaments intervenant dans le métabolisme de l'eau, des sels minéraux et de l'acide urique
médicaments systémiques et hématologiques produits agissant principalement sur les muscles lisses et striés et sur l'appareil respiratoire
topiques
vaccins

X45**Intoxication accidentelle par l'alcool et exposition à l'alcool**

Comprend : alcool :

- SAI
- butylique [1-butanol]
- éthylique [éthanol]
- isopropylique [2-propanol]
- méthylique [méthanol]
- propylique [1-propanol]

fusel [huile de fusel]

X46**Intoxication accidentelle par des solvants organiques et des hydrocarbures halogénés et leurs émanations et exposition à ces produits**

Comprend : benzène et ses homologues
chlorofluorocarbures
pétrole (dérivés)
tétrachlorure de carbone [tétrachlorométhane]

X47**Intoxication accidentelle par d'autres gaz et émanations et exposition à ces produits**

Comprend : dioxyde de soufre
gaz :

- d'échappement d'un véhicule à moteur
- lacrymogène
- utilitaires

oxyde de carbone [monoxyde de carbone]
oxydes d'azote

A l'exclusion de : métaux, y compris leurs fumées et vapeurs (X49.-)

X48**Intoxication accidentelle par des pesticides et exposition à ces produits**

Comprend : désinfectants par fumigation
fongicides
herbicides
insecticides
produits de protection du bois
rodenticides

A l'exclusion de : engrais végétaux (X49.-)

X49

Intoxication accidentelle par des produits chimiques et substances nocives et exposition à ces produits, autres et sans précision

Comprend : aliments toxiques et plantes vénéneuses
colles et adhésifs
corrosifs aromatiques, acides et bases caustiques
engrais végétaux
intoxication SAI
métaux, y compris leurs fumées et vapeurs
peintures et teintures
savons et détergents

A l'exclusion de : contact avec des animaux venimeux et des plantes vénéneuses (X20-X29)

Surmenage, voyages et privations (X50-X57)

[[Voir début de chapitre pour les subdivisions à quatre caractères](#)]

A l'exclusion de : accidents de transport (V01-V99)
agression (X85-Y09)

X50

Surmenage et mouvements épuisants ou répétés

Comprend : aviron
course de marathon
soulèvement de :

- objets lourds
- poids

X51

Voyage et mouvement

X52

Séjour prolongé en apesanteur

Comprend : apesanteur dans un vaisseau spatial (simulateur)

X53

Privation d'aliments

Comprend : privation d'aliments entraînant :

- famine
- inanition
- malnutrition

A l'exclusion de : délaissement ou abandon (Y06.-)
ingestion insuffisante d'aliments et de liquides par négligence personnelle (R63.6)
négligence personnelle SAI (R46.8)

X54

Privation d'eau

Comprend : privation d'eau entraînant :

- déshydratation
- inanition

A l'exclusion de : délaissement ou abandon (Y06.-)
ingestion insuffisante d'aliments et de liquides par négligence personnelle (R63.6)
négligence personnelle SAI (R46.8)

X57

Privation, sans précision

Comprend : indigence

Exposition accidentelle à des facteurs, autres et sans précision (X58-X59)

[\[Voir pages début de chapitre pour les subdivisions à quatre caractères\]](#)

X58 Exposition à d'autres facteurs précisés**X59 Exposition à des facteurs, sans précision**

Comprend : accident SAI
exposition SAI

Lésions auto-infligées (X60-X84)

[\[Voir pages début de chapitre pour les subdivisions à quatre caractères\]](#)

Comprend : intoxication ou lésion traumatique que s'inflige délibérément un individu suicide (tentative de)

X60 Auto-intoxication par des analgésiques, antipyrétiques et antirhumatismaux non opiacés et exposition à ces produits

Comprend : dérivés (du) :

- 4-aminophénol
- pyrazolés

 médicaments anti-inflammatoires non stéroïdiens [AINS] salicylés

X61 Auto-intoxication par des anti-épileptiques, sédatifs, hypnotiques, anti-parkinsoniens et psychotropes et exposition à ces produits, non classés ailleurs

Comprend : antidépresseurs
barbituriques
dérivés de l'hydantoïne
iminostilbènes
méthaqualone et dérivés
neuroleptiques
psychostimulants
succinimides et oxazolidine-diones
tranquillisants

X62 Auto-intoxication par des narcotiques et psychodysléptiques [hallucinogènes] et exposition à ces produits, non classés ailleurs

Comprend : cannabis (dérivés)
cocaïne
codéine
héroïne
lysergide [LSD]
mescaline
méthadone
morphine
opium (alcaloïdes)

X63 Auto-intoxication par d'autres substances pharmacologiques agissant sur le système nerveux autonome et exposition à ces produits

Comprend : parasympatholytiques [anticholinergiques et antimuscariniques] et spasmodolytiques
parasympathomimétiques [cholinergiques]
sympatholytiques [anti-adrénergiques]
sympathomimétiques [adrénergiques]

X64

Auto-intoxication par des médicaments et substances biologiques et exposition à ces produits, autres et sans précision

Comprend : anesthésiques (généraux) (locaux)
antibiotiques systémiques et autres médicaments anti-infectieux
gaz thérapeutiques
hormones et leurs substituts synthétiques
médicament agissant sur le :
• appareil cardio-vasculaire
• tractus gastro-intestinal
médicaments intervenant dans le métabolisme de l'eau, des sels minéraux et de l'acide urique
médicaments systémiques et hématologiques produits agissant principalement sur les muscles lisses et striés et sur l'appareil respiratoire
topiques
vaccins

Aunis p.120 : comprend tentative de suicide [d'autolyse] médicamenteuse [TS] [TA] SAI

X65

Auto-intoxication par l'alcool et exposition à l'alcool

Comprend : alcool :
• SAI
• butylique [1-butanol]
• éthylique [éthanol]
• isopropylique [2-propanol]
• méthylique [méthanol]
• propylique [1-propanol]
fusel [huile de fusel]

X66

Auto-intoxication par des solvants organiques et des hydrocarbures halogénés et leurs émanations et exposition à ces produits

Comprend : benzène et ses homologues
chlorofluorocarbures
pétrole (dérivés)
tétrachlorure de carbone [tétrachlorométhane]

X67

Auto-intoxication par d'autres gaz et émanations et exposition à ces produits

Comprend : dioxyde de soufre
gaz :
• d'échappement d'un véhicule à moteur
• lacrymogène
• utilitaires
oxyde de carbone [monoxyde de carbone]
oxydes d'azote

A l'exclusion de : métaux, y compris leurs fumées et vapeurs (X69.-)

X68

Auto-intoxication par des pesticides et exposition à ces produits

Comprend : désinfectants par fumigation
fongicides
herbicides
insecticides
produits de protection du bois
rodenticides

A l'exclusion de : engrais végétaux (X69.-)

X69**Auto-intoxication par des produits chimiques et substances nocives et exposition à ces produits, autres et sans précision**

Comprend : colles et adhésifs
 corrosifs aromatiques, acides et bases caustiques
 engrais végétaux métaux, y compris leurs fumées et vapeurs
 peintures et teintures
 plantes vénéneuses et substances alimentaires nocives
 savons et détergents

X70**Lésion auto-infligée par pendaison, strangulation et suffocation****X71****Lésion auto-infligée par noyade et submersion****X72****Lésion auto-infligée par décharge d'une arme de poing****X73****Lésion auto-infligée par décharge de fusil, de carabine et d'arme de plus grande taille****X74****Lésion auto-infligée par décharge d'armes à feu, autres et sans précision****X75****Lésion auto-infligée par utilisation de matériel explosif****X76****Lésion auto-infligée par exposition à la fumée, au feu et aux flammes****X77****Lésion auto-infligée par exposition à la vapeur d'eau, à des gaz et objets brûlants****X78****Lésion auto-infligée par utilisation d'objet tranchant****X79****Lésion auto-infligée par utilisation d'objet contondant****X80****Lésion auto-infligée par saut dans le vide**

Comprend : chute intentionnelle d'un niveau à un autre

X81**Lésion auto-infligée en sautant ou en se couchant devant un objet en mouvement****X82****Lésion auto-infligée par collision d'un véhicule à moteur**

Comprend : collision intentionnelle avec : • train
 • tramway
 • véhicule à moteur

A l'exclusion de : écrasement d'aéronef (X83.-)

X83**Lésion auto-infligée par d'autres moyens précisés**

Comprend : lésion auto-infligée par : • écrasement d'aéronef
 • électrocution
 • substances caustiques, sauf intoxication

X84**Lésion auto-infligée par un moyen non précisé**

Agressions (X85-Y09)

[[Voir pages début de chapitre pour les subdivisions à quatre caractères](#)]

Comprend : homicide lésions traumatiques infligées par un tiers dans l'intention de blesser ou de tuer, par un moyen quelconque

A l'exclusion de : lésions traumatiques dues à :
• faits de guerre (Y36.-)
• intervention de la force publique (Y35.-)

X85 Agression par médicaments et substances biologiques

Comprend : homicide par empoisonnement au moyen de :
• drogue
• médicament
• substance biologique

X86 Agression par une substance corrosive

A l'exclusion de : gaz corrosif (X88.-)

X87 Agression par des pesticides

Comprend : produits de protection du bois
A l'exclusion de : engrais végétaux (X89.-)

X88 Agression par des gaz et émanations

X89 Agression par d'autres produits chimiques et nocifs précisés

Comprend : engrais végétaux

X90 Agression par un produit chimique ou nocif, sans précision

Comprend : homicide par empoisonnement SAI

X91 Agression par pendaison, strangulation et suffocation

X92 Agression par noyade et submersion

X93 Agression par arme de poing

X94 Agression par fusil, carabine et arme de plus grande taille

X95 Agression par des armes à feu, autres et sans précision

X96 Agression par matériel explosif

A l'exclusion de : dispositif incendiaire (X97.-)

X97 Agression par la fumée, le feu et les flammes

Comprend : cigarettes
dispositif incendiaire
incendie volontaire

X98 Agression par la vapeur d'eau, des gaz et objets brûlants

X89 Agression par objet tranchant

Comprend : coup de couteau SAI

Y00 Agression par objet contondant

Y01 Agression par précipitation dans le vide

Y02 Agression en poussant ou plaçant la victime devant un objet en mouvement

Y03 Agression en provoquant une collision de véhicule à moteur

Comprend : heurt ou renversement délibéré par un véhicule à moteur

Y04 Agression par la force physique

Comprend : bagarre sans arme
rixes sans arme

A l'exclusion de : agression (par) :

- sexuelle par la force physique (Y05.-)
- strangulation (X91.-)
- submersion (X92.-)
- utilisation d'une arme (X93-X95, X99.-, Y00.-)

Y05 Agression sexuelle par la force physique

Comprend : sodomie (tentative de)
viol (tentative de)

Y06 Délaissement et abandon

- Y06.0 Par le conjoint ou le partenaire
- Y06.1 Par un(e) parent(e)
- Y06.2 Par une relation ou un(e) ami(e)
- Y06.8 Par d'autres personnes précisées
- Y06.9 Par une personne non précisée

Y07 Autres mauvais traitements

Comprend : cruauté mentale
sévices :

- physiques
- sexuels

torture

A l'exclusion de : agression sexuelle par la force physique (Y05.-)
délaissement et abandon (Y06.-)

- Y07.0 Par un(e) parent(e)
- Y07.2 Par une relation ou un(e) ami(e)
- Y07.3 Par des autorités officielles
- Y07.8 Par d'autres personnes précisées
- Y07.9 Par une personne non précisée

Y08 Agression par d'autres moyens précisés

Y09 Agression par un moyen non précisé

Comprend : assassinat (tentative) SAI
homicide (tentative) :

- SAI
- volontaire

meurtre (tentative) SAI

Événements dont l'intention n'est pas déterminée (Y10-Y34)

[Voir pages début de chapitre pour les subdivisions à quatre caractères]

Note : Cette section concerne les événements au sujet desquels les renseignements dont on dispose ne permettent pas aux autorités médicales ou légales de savoir s'il s'agit d'un accident, d'une lésion auto-infligée ou d'une agression. Elle comprend les lésions auto-infligées, mais pas les intoxications, quand il n'est pas précisé si elles sont accidentelles ou s'il y a eu intention de nuire.

Aunis p.120 : les catégories Y10 à Y34 étant réservées aux cas ayant justifié une enquête médico-légale, elles n'ont pas d'usage dans le cadre des soins de santé. Elles ne doivent pas être utilisées par facilité lorsque le codeur ne dispose pas de l'information sur les circonstances d'une intoxication : la précision doit être recherchée.

Y10

Intoxication par des analgésiques, antipyrétiques et antirhumatismaux non opiacés et exposition à ces produits, intention non déterminée

Comprend : dérivés (du) :
• 4-aminophénol
• pyrazolés
médicaments anti-inflammatoires non stéroïdiens [AINS]
salicylés

Y11

Intoxication par des anti-épileptiques, sédatifs, hypnotiques, anti-parkinsoniens et psychotropes et exposition à ces produits, non classés ailleurs, intention non déterminée

Comprend : antidépresseurs
barbituriques
dérivés de l'hydantoïne
iminostilbènes
méthaqualone et dérivés
neuroleptiques
psychostimulants
succinimides et oxazolidine-diones
tranquillisants

Y12

Intoxication par des narcotiques et psychodysléptiques [hallucinogènes] et exposition à ces produits, non classés ailleurs, intention non déterminée

Comprend : cannabis (dérivés)
cocaïne
codéine
héroïne
lysergide [LSD]
mescaline
méthadone
morphine
opium (alcaloïdes)

Y13

Intoxication par d'autres substances pharmacologiques agissant sur le système nerveux autonome et exposition à ces produits, intention non déterminée

Comprend : parasympholytiques [anticholinergiques et antimuscariniques] et spasmolytiques
parasymphomimétiques [cholinergiques]
sympatholytiques [anti-adrénergiques]
sympathomimétiques [adrénergiques]

Y14**Intoxication par des médicaments et substances biologiques, autres et sans précision et exposition à ces produits, intention non déterminée**

Comprend : anesthésiques (généraux) (locaux)
antibiotiques systémiques et autres médicaments anti-infectieux
gaz thérapeutiques
hormones et leurs substituts synthétiques
médicaments agissant sur le :

- appareil cardio-vasculaire
- tractus gastro-intestinal

médicaments intervenant dans le métabolisme de l'eau, des sels minéraux et de l'acide urique
médicaments systémiques et hématologiques produits agissant principalement sur les muscles lisses et striés et sur l'appareil respiratoire
topiques
vaccins

Y15**Intoxication par l'alcool et exposition à l'alcool, intention non déterminée**

Comprend : alcool :

- SAI
- butylique [1-butanol]
- éthylique [éthanol]
- isopropylique [2-propanol]
- méthylique [méthanol]
- propylique [1-propanol]

fusel [huile de fusel]

Y16**Intoxication par des solvants organiques et des hydrocarbures halogénés et leurs émanations et exposition à ces produits, intention non déterminée**

Comprend : benzène et ses homologues
chlorofluorocarbures
pétrole (dérivés)
tétrachlorure de carbone [tétrachlorométhane]

Y17**Intoxication par d'autres gaz et émanations et exposition à ces produits, intention non déterminée**

Comprend : dioxyde de soufre
gaz :

- d'échappement d'un véhicule à moteur
- lacrymogène
- utilitaires

oxyde de carbone [monoxyde de carbone]
oxydes d'azote

A l'exclusion de : métaux, y compris leurs fumées et vapeurs (Y19.-)

Y18**Intoxication par des pesticides et exposition à ces produits, intention non déterminée**

Comprend : désinfectants par fumigation
fongicides
herbicides
insecticides
produits de protection du bois
rodenticides

A l'exclusion de : engrais végétaux (Y19.-)

Y19

Intoxication par des produits chimiques et substances nocives et exposition à ces produits, autres et sans précision, intention non déterminée

Comprend : colles et adhésifs
corrosifs aromatiques, acides et bases caustiques
engrais végétaux
métaux, y compris leurs fumées et vapeurs
peintures et teintures
plantes vénéneuses et substances alimentaires nocives
savons et détergents

Y20

Pendaison, strangulation et suffocation, intention non déterminée

Y21

Noyade et submersion, intention non déterminée

Y22

Décharge d'une arme de poing, intention non déterminée

Y23

Décharge de fusil, de carabine et d'arme de plus grande taille, intention non déterminée

Y24

Décharge d'armes à feu, autres et sans précision, intention non déterminée

Y25

Contact avec matériel explosif, intention non déterminée

Y26

Exposition à la fumée, au feu et aux flammes, intention non déterminée

Y27

Contact avec de la vapeur d'eau, des gaz et objets brûlants, intention non déterminée

Y28

Contact avec objet tranchant, intention non déterminée

Y29

Contact avec objet contondant, intention non déterminée

Y30

Chute, saut ou précipitation dans le vide, intention non déterminée

Comprend : chute de la victime d'un niveau à un autre, intention non déterminée

Y31

Lésion traumatique par un objet en mouvement (la victime étant tombée ou couchée devant l'objet ou entrée en collision avec celui-ci), intention non déterminée

Y32

Collision de véhicule à moteur, intention non déterminée

Y33

Autres événements précisés, intention non déterminée

Y34

Événement sans précision, intention non déterminée

Intervention de la force publique et faits de guerre (Y35-Y36)

Y35 Intervention de la force publique

Y35.0 Intervention de la force publique impliquant l'usage d'armes à feu

- Blessure par :
- balle
 - coup de feu SAI
 - mitrailleuse
 - plomb ou balle en caoutchouc
 - revolver

Y35.1 Intervention de la force publique impliquant l'usage d'explosifs

- Blessure par :
- dynamite
 - grenade
 - obus de mortier
 - projectile explosif

Y35.2 Intervention de la force publique impliquant l'usage de gaz

Asphyxie par gaz
Intoxication par gaz
Lésions par gaz lacrymogène

Y35.3 Intervention de la force publique impliquant l'usage d'objets contondants

- Blessure, coup par :
- bâton
 - matraque
 - objet contondant

Y35.4 Intervention de la force publique impliquant l'usage d'objets tranchants

Coup de baïonnette
Coup d'épée ou de poignard
Coupure

Y35.5 Exécution légale

Toute exécution faite sur la demande des autorités judiciaires ou des pouvoirs publics [qu'ils soient permanents ou temporaires] telle que :

- asphyxie par gaz
- décollation, décapitation (par guillotine)
- électrocution
- empoisonnement
- fusillade
- peine capitale
- pendaison

Y35.6 Intervention de la force publique impliquant d'autres moyens précisés

Brutalités

Y35.7 Intervention de la force publique, moyen non précisé

Y36 Faits de guerre

Note : Les blessures par faits de guerre survenus après l'arrêt des hostilités sont classées en Y36.8.

Comprend : blessures causées à des militaires et à des civils pendant une guerre et une insurrection

Y36.0 Fait de guerre impliquant l'explosion d'armes navales

Explosion sous-marine
Grenade sous-marine
Mine flottante
Mine SAI, en mer ou dans un port
Obus d'artillerie navale
Torpille

Y36.1 **Fait de guerre impliquant la destruction d'aéronef**

Aéronef :

- abattu
- détruit par explosion
- incendié

Écrasement par chute d'aéronef

Y36.2 **Fait de guerre impliquant d'autres explosions et éclats**

Bombe antipersonnel (éclats)

Explosion (de) :

- SAI
- canon
- grenade
- obus d'artillerie
- obus de mortier

Explosion accidentelle de :

- munitions de guerre
- armes de la victime

Fragments de :

- bombe
- grenade
- mine terrestre
- missile téléguidé
- obus
- obus d'artillerie
- roquette
- schrapnell

Mine SAI

Souffle d'explosion SAI

Y36.3 **Fait de guerre impliquant des incendies, des conflagrations et des produits brûlants**

Asphyxie résultant d'un incendie causé directement par un moyen incendiaire ou indirectement par une arme de type classique

Autres lésions résultant d'un incendie causé directement par un moyen incendiaire ou indirectement par une arme de type classique

Bombe à essence résultant d'un incendie causé directement par un moyen incendiaire ou indirectement par une arme de type classique

Brûlures résultant d'un incendie causé directement par un moyen incendiaire ou indirectement par une arme de type classique

Y36.4 **Fait de guerre impliquant le tir d'armes à feu et autres moyens de type classique**

Balle de :

- caoutchouc (tirée d'un fusil)
- carabine
- fusil
- mitrailleuse
- pistolet

Coups de baïonnette

Noyade au cours de fait de guerre SAI

Plomb (fusil)

Y36.5 **Fait de guerre impliquant des armes nucléaires**

Chaleur

Effets d'incendie

Effets de souffle

Exposition à des rayonnements ionisants émis par des armes nucléaires

Autres effets directs et secondaires d'armes nucléaires

Y36.6 **Fait de guerre impliquant des armes biologiques**

Y36.7 **Fait de guerre impliquant des armes chimiques et autres moyens non classiques**

Gaz, fumées et substances chimiques

Lasers

Y36.8**Fait de guerre survenu après la cessation des hostilités**

Blessures :

- dues à un fait de guerre classées en Y36.0-Y36.7 ou Y36.9 mais survenues après la cessation des hostilités
- par explosion de bombes ou de mines posées au cours de faits de guerre, l'explosion étant survenue après la cessation des hostilités

Y36.9**Fait de guerre, sans précision****Complications de soins médicaux et chirurgicaux (Y40-Y84)**

Comprend : complications dues à un appareillage médical incidents survenus au patient au cours d'actes médicaux et chirurgicaux substance médicamenteuse appropriée et correctement administrée à dose thérapeutique ou prophylactique, mais cause d'un effet indésirable quelconque réactions anormales de patients ou complications tardives causées par des interventions médicales et chirurgicales, sans mention d'incident au cours de l'intervention

A l'exclusion de : surdosage accidentel de médicaments, erreur de prescription ou médicament pris par erreur (X40-X44)

Médicaments et substances biologiques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique (Y40-Y59)

Note : Se reporter à la Table des médicaments et substances chimiques de l'Index alphabétique pour la liste des médicaments spécifiques classés dans les subdivisions à quatre caractères.

A l'exclusion de : accidents liés à l'administration de médicaments et de substances biologiques au cours d'actes médicaux et chirurgicaux (Y60-Y69)

Y40**Antibiotiques systémiques**

A l'exclusion de : antibiotiques :

- antitumoraux (Y43.3)
- à usage topique (Y56.-)

Y40.0**Pénicillines****Y40.1****Céphalosporines et autres bêta-lactamines****Y40.2****Groupe du chloramphénicol****Y40.3****Macrolides****Y40.4****Tétracyclines****Y40.5****Aminosides**

Streptomycine

Y40.6**Rifamycines****Y40.7****Antibiotiques antifongiques systémiques****Y40.8****Autres antibiotiques systémiques****Y40.9****Antibiotique systémique, sans précision****Y41****Autres anti-infectieux et antiparasitaires systémiques**

A l'exclusion de : anti-infectieux à usage topique (Y56.-)

Y41.0**Sulfamides****Y41.1****Antimycobactériens**

A l'exclusion de : rifamycines (Y40.6)
streptomycine (Y40.5)

Y41.2**Antipaludiques et médicaments agissant sur d'autres protozoaires du sang**

A l'exclusion de : dérivés de l'hydroxyquinoléine (Y41.8)

Y41.3**Autres antiprotozoaires****Y41.4****Anthelminthiques****Y41.5****Antiviraux**

A l'exclusion de : amantadine (Y46.7)
cytarabine (Y43.1)

Y41.8 Autres anti-infectieux et antiparasitaires systémiques précisés

Dérivés de l'hydroxyquinoléine

A l'exclusion de : antipaludiques (Y41.2)

Y41.9 Anti-infectieux et antiparasitaire systémiques, sans précision

Y42

Hormones et leurs substituts synthétiques et antagonistes, non classés ailleurs

A l'exclusion de : hormones : • ocytociques (Y55.0)

• parathyroïdiennes et leurs dérivés (Y54.7)

minéralocorticoïdes et leurs antagonistes (Y54.0-Y54.1)

Y42.0 Glucocorticoïdes et analogues synthétiques

A l'exclusion de : glucocorticoïdes à usage topique (Y56.-)

Y42.1 Hormones thyroïdiennes et leurs dérivés

Y42.2 Antithyroïdiens

Y42.3 Insuline et hypoglycémisants oraux [antidiabétiques]

Y42.4 Contraceptifs oraux

Préparations contenant une seule et plusieurs substances

Y42.5 Autres oestrogènes et progestatifs

Associations et dérivés

Y42.6 Antigonadotrophines, anti-oestrogènes, anti-androgènes, non classés ailleurs

Tamoxifène

Y42.7 Androgènes et autres anabolisants

Y42.8 Hormones et leurs substituts synthétiques, autres et sans précision

Hormones antéhypophysaires [adénohypophysaires]

Y42.9 Antagonistes hormonaux, autres et sans précision

Y43

Substances d'action pharmacologique essentiellement systémique

A l'exclusion de : vitamines NCA (Y57.7)

Y43.0 Anti-allergiques et anti-émétiques

A l'exclusion de : neuroleptiques phénothiaziniques (Y49.3)

Y43.1 Antimétabolites antitumoraux

Cytarabine

Y43.2 Produits antitumoraux naturels

Y43.3 Autres médicaments antitumoraux

Antibiotiques antitumoraux

A l'exclusion de : tamoxifène (Y42.6)

Y43.4 Agents immunosuppresseurs

Y43.5 Acidifiants et alcalinisants

Y43.6 Enzymes, non classés ailleurs

Y43.8 Autres substances d'action pharmacologique essentiellement systémique, non classées ailleurs

Antagonistes des métaux lourds

Y43.9 Substance d'action pharmacologique essentiellement systémique, sans précision

Y44

Substances agissant essentiellement sur les constituants du sang

Y44.0 Préparations à base de fer et autres préparations prescrites dans les anémies hypochromes

Y44.1 Vitamine B12, acide folique et autres préparations prescrites dans les anémies mégaloblastiques

Y44.2 Anticoagulants

Y44.3 Antagonistes des anticoagulants, vitamine K et autres coagulants

Y44.4 Antithrombotiques [inhibiteurs de l'agrégation plaquettaire]

A l'exclusion de : acide acétylsalicylique (Y45.1)

dipyridamole (Y52.3)

Y44.5 Thrombolytiques

Y44.6 Sang naturel et produits sanguins

A l'exclusion de : immunoglobulines (Y59.3)

Y44.7

Succédanés du plasma

Y44.9

Substances agissant essentiellement sur les constituants du sang, autres et sans précision

Y45 Médicaments analgésiques, antipyrétiques et anti-inflammatoires

Y45.0

Opiïdes et analgésiques apparentés

Y45.1

Salicylés

Y45.2

Dérivés de l'acide propionique

Dérivés de l'acide propanoïque

Y45.3

Autres anti-inflammatoires non stéroïdiens [AINS]

Y45.4

Antirhumatismaux

A l'exclusion de : chloroquine (Y41.2)

glucocorticoïdes (Y42.0)

salicylés (Y45.1)

Y45.5

Dérivés du 4-aminophénol

Y45.8

Autres médicaments analgésiques, antipyrétiques et anti-inflammatoires

Y45.9

Médicament analgésique, antipyrétique et anti-inflammatoire, sans précision

Y46 Anti-épileptiques et anti-parkinsoniens*A l'exclusion de :* acétazolamide (Y54.2)

barbituriques NCA (Y47.0)

benzodiazépines (Y47.1)

paraldéhyde (Y47.3)

Y46.0

Succinimides

Y46.1

Oxazolidine-diones

Y46.2

Dérivés de l'hydantoïne

Y46.3

Désoxybarbituriques

Y46.4

Iminostilbènes

Carbamazépine

Y46.5

Acide valproïque

Y46.6

Anti-épileptiques, autres et sans précision

Y46.7

Anti-parkinsoniens

Amantadine

Y46.8

Myorelaxants d'action centrale

A l'exclusion de : benzodiazépines (Y47.1)**Y47 Sédatifs, hypnotiques et tranquillisants**

Y47.0

Barbituriques, non classés ailleurs

A l'exclusion de : désoxybarbituriques (Y46.3)

thiobarbituriques (Y48.1)

Y47.1

Benzodiazépines

Y47.2

Dérivés du chloral

Y47.3

Paraldéhyde

Y47.4

Dérivés du brome

Y47.5

Sédatifs et hypnotiques en association, non classés ailleurs

Y47.8

Autres sédatifs, hypnotiques et tranquillisants

Méthaqualone

Y47.9

Sédatif, hypnotique et tranquillisant, sans précision

Somnifères SAI

Y48 Anesthésiques et gaz thérapeutiques

Y48.0

Anesthésiques inhalés

Y48.1

Anesthésiques par voie parentérale

Thiobarbituriques

Y48.2

Anesthésiques généraux, autres et sans précision

Y48.3

Anesthésiques locaux

Y48.4 Anesthésiques, sans précision
Y48.5 Gaz thérapeutiques

Y49 Médicaments psychotropes, non classés ailleurs

A l'exclusion de : barbituriques NCA (Y47.0)
 benzodiazépines (Y47.1)
 caféine (Y50.2)
 cocaïne (Y48.3)
 dépresseurs de l'appétit [anorexigènes] (Y57.0)
 méthaqualone (Y47.8)

Y49.0 Antidépresseurs tri- et tétracycliques
Y49.1 Antidépresseurs inhibiteurs de la mono-amine-oxydase
Y49.2 Antidépresseurs, autres et sans précision
Y49.3 Antipsychotiques phénothiaziniques et neuroleptiques
Y49.4 Neuroleptiques à base de butyrophénone et de thioxanthène
Y49.5 Autres antipsychotiques et neuroleptiques
A l'exclusion de : rauwolfia (Y52.5)
Y49.6 Psychodysléptiques [hallucinogènes]
Y49.7 Psychostimulants pouvant faire l'objet d'un abus
Y49.8 Autres médicaments psychotropes, non classés ailleurs
Y49.9 Médicament psychotrope, sans précision

Y50 Stimulants du système nerveux central, non classés ailleurs

Y50.0 Analeptiques
Y50.1 Antagoniste des opioïdes
Y50.2 Méthylxanthines, non classés ailleurs
 Caféine
A l'exclusion de : aminophylline (Y55.6)
 théobromine (Y55.6)
 théophylline (Y55.6)
Y50.8 Autres stimulants du système nerveux central
Y50.9 Stimulant du système nerveux central, sans précision

Y51 Médicaments agissant essentiellement sur le système nerveux autonome

Y51.0 Anticholinestérasiques
Y51.1 Autres parasympathomimétiques [cholinergiques]
Y51.2 Ganglioplégiques, non classés ailleurs
Y51.3 Autres parasympatholytiques [anticholinergiques et antimuscariniques] et spasmolytiques, non classés ailleurs
 Papavérine
Y51.4 Agents principalement alpha-sympathomimétiques, non classés ailleurs
 Métaraminol
Y51.5 Agents principalement bêta-sympathomimétiques, non classés ailleurs
A l'exclusion de : salbutamol (Y55.6)
Y51.6 Alpha-bloquants, non classés ailleurs
A l'exclusion de : alcaloïdes de l'ergot de seigle (Y55.0)
Y51.7 Bêta-bloquants, non classés ailleurs
Y51.8 Agents bloquants neuronaux adrénérgiques et d'action centrale, non classés ailleurs
A l'exclusion de : clonidine (Y52.5)
 guanéthidine (Y52.5)
Y51.9 Médicaments agissant essentiellement sur le système nerveux autonome, autres et sans précision
 Médicaments stimulant à la fois les récepteurs alpha- et bêta-adrénérgiques

Y52 Substances agissant essentiellement sur le système cardio-vasculaire

A l'exclusion de : métaraminol (Y51.4)

Y52.0 Glucosides cardiotoniques et médicaments d'action similaire

Y52.1 Inhibiteurs calciques

Y52.2 Autres anti-arythmisants, non classés ailleurs

A l'exclusion de : bêta-bloquants (Y51.7)

Y52.3 Vasodilatateurs coronariens, non classés ailleurs

Dipyridamole

A l'exclusion de : bêta-bloquants (Y51.7)
inhibiteurs calciques (Y52.1)

Y52.4 Inhibiteurs de l'enzyme de conversion

Y52.5 Autres antihypertenseurs, non classés ailleurs

Clonidine

Guanéthidine

Rauwolfia

A l'exclusion de : bêta-bloquants (Y51.7)
diurétiques (Y54.0-Y54.5)
inhibiteurs calciques (Y52.1)

Y52.6 Antihyperlipidémisants et anti-artériosclérosants

Y52.7 Vasodilatateurs périphériques

Acide nicotinique (dérivés)

A l'exclusion de : papavérine (Y51.3)

Y52.8 Substances antivariqueuses, y compris les agents sclérosants

Y52.9 Substances agissant essentiellement sur le système cardio-vasculaire, autres et sans précision

Y53 Substances agissant essentiellement sur le tractus gastro-intestinal

Y53.0 Inhibiteur des récepteurs histaminique H2

Y53.1 Autres anti-acides et antisécrétoires gastriques

Y53.2 Laxatifs stimulants

Y53.3 Laxatifs salins et osmotiques

Y53.4 Autres laxatifs

Médicaments pour l'atonie intestinale

Y53.5 Médicaments facilitant la digestion

Y53.6 Antidiarrhéiques

A l'exclusion de : antibiotiques systémiques et autres anti-infectieux (Y40-Y41)

Y53.7 Émétiques

Y53.8 Autres substances agissant essentiellement sur le tractus gastro-intestinal

Y53.9 Substance agissant essentiellement sur le tractus gastro-intestinal, sans précision

Y54 Médicaments agissant essentiellement sur le métabolisme de l'eau, des sels minéraux et de l'acide urique

Y54.0 Minéralocorticoïdes

Y54.1 Antagonistes des minéralocorticoïdes [antagonistes de l'aldostérone]

Y54.2 Inhibiteurs de l'anhydrase carbonique

Acétazolamide

Y54.3 Dérivés de la benzothiadiazine

Y54.4 Diurétiques de l'anse

Y54.5 Autres diurétiques

Y54.6 Produits agissant sur l'équilibre électrolytique, calorifique et hydrique

Sels de réhydratation orale

Y54.7 Médicaments agissant sur le métabolisme du calcium

Groupe de la vitamine D

Hormones parathyroïdiennes et dérivés

Y54.8 Médicaments agissant sur le métabolisme de l'acide urique

Y54.9 Sels minéraux, non classés ailleurs

Y55 Substances agissant essentiellement sur les muscles lisses et striés et l'appareil respiratoire

Y55.0 Ocytociques
Alcaloïdes de l'ergot de seigle
A l'exclusion de : oestrogènes, progestatifs et antagonistes (Y42.5-Y42.6)

Y55.1 Myorelaxants
A l'exclusion de : myorelaxants d'action centrale (Y46.8)

Y55.2 Médicaments agissant essentiellement sur les muscles, autres et sans précision

Y55.3 Antitussifs

Y55.4 Expectorants

Y55.5 Médicaments contre le coryza [rhume banal]

Y55.6 Anti-asthmatiques, non classés ailleurs

Aminophylline

Salbutamol

Théobromine

Théophylline

A l'exclusion de : agents bêta-sympathomimétiques (Y51.5)
hormones antéhypophysaires [adénohypophysaires] (Y42.8)

Y55.7 Substances agissant essentiellement sur l'appareil respiratoire, autres et sans précision

Y56 Substances à usage topique agissant essentiellement sur la peau et les muqueuses, médicaments à usage ophtalmologique, oto-rhino-laryngologique et dentaire

Comprend : glucocorticoïdes à usage topique

Y56.0 Médicaments antifongiques, anti-infectieux et anti-inflammatoires pour application locale, non classés ailleurs

Y56.1 Antiprurigineux

Y56.2 Astringents et détergents locaux

Y56.3 Émoullients, adoucissants et protecteurs

Y56.4 Kératolytiques, kératoplastiques et autres médicaments et préparations capillaires

Y56.5 Médicaments et préparations ophtalmologiques

Y56.6 Médicaments et préparations utilisés en oto-rhino-laryngologie

Y56.7 Médicaments dentaires pour application locale

Y56.8 Autres topiques agissant essentiellement sur la peau et les muqueuses

Spermicides

Y56.9 Topique agissant essentiellement sur la peau et les muqueuses, sans précision

Y57 Substances médicamenteuses, autres et sans précision

Y57.0 Dépresseurs de l'appétit [anorexigènes]

Y57.1 Lipotropes

Y57.2 Antidotes et chélateurs, non classés ailleurs

Y57.3 Produits de désintoxication alcoolique

Y57.4 Excipients pharmaceutiques

Y57.5 Produit de contraste utilisé en radiologie

Y57.6 Autres agents de diagnostic

Y57.7 Vitamines, non classées ailleurs

A l'exclusion de : acide nicotinique (Y52.7)
vitamine : • B12 (Y44. 1)
• D (Y54.7)
• K (Y44.3)

Y57.8 Autres substances et médicaments

Y57.9 Substance et médicament, sans précision

Y58 Vaccins bactériens

Y58.0	BCG
Y58.1	Antityphoïdique et paratyphoïdique
Y58.2	Anticholérique
Y58.3	Antipesteux
Y58.4	Antitétanique
Y58.5	Antidiphthérique
Y58.6	Anticoquelucheux, y compris en association
Y58.8	Vaccins bactériens mixtes, sauf ceux qui contiennent du vaccin anticoquelucheux
Y58.9	Vaccins bactériens, autres et sans précision

Y59 Vaccins et substances biologiques, autres et sans précision

Y59.0	Vaccins antiviraux
Y59.1	Vaccins antirickettsies
Y59.2	Vaccins antiprotozoaires
Y59.3	Immunoglobulines
Y59.8	Autres vaccins et substances biologiques précisés
Y59.9	Vaccin ou substance biologique, sans précision

Aunis p.120 : Les accidents en rapport avec des actes médicaux et chirurgicaux sont divisés en trois grands ensembles :

- les catégories **Y60** à **Y69** sont à utiliser en complément d'un code du chapitre XIX lorsqu'un accident ou une complication se sont produits au cours de l'acte. Les catégories sont subdivisées selon la nature de l'accident ou de la complication.
- les codes du groupe **Y70-Y82** sont à utiliser lorsqu'une complication de soins médicaux ou chirurgicaux est associée à l'emploi d'un appareil. La notion d'appareil est très large puisqu'elle comprend les implants et instruments et qu'elle s'étend jusqu'aux accessoires et sutures (le groupe **Y70-Y82** prend une importance particulière dans le cadre de la matériovigilance) [...]. Le groupe est subdivisé selon la discipline médicale utilisatrice. L'emploi de ses codes n'est pas limité aux cas où « l'appareil » est défectueux.
- les catégories **Y83** et **Y84** sont à utiliser lorsque, en l'absence d'une mention d'accident au cours d'un geste médical ou chirurgical, le patient présente une réaction anormale. La catégorie **Y83** concerne la chirurgie, **Y84** les actes médicaux.

Accidents et complications au cours d'actes médicaux et chirurgicaux (Y60-Y69)

A l'exclusion de : actes médicaux et chirurgicaux à l'origine de réactions anormales du patient, sans mention d'incident au cours de l'intervention (Y83-Y84)
appareils médicaux associés à des accidents au cours d'actes diagnostiques et thérapeutiques (Y70-Y82)

Y60 Coupure, piqûre, perforation ou hémorragie accidentelles au cours d'actes médicaux et chirurgicaux

Y60.0	Au cours d'une intervention chirurgicale
Y60.1	Au cours d'une perfusion ou transfusion
Y60.2	Au cours d'une dialyse rénale ou autre perfusion
Y60.3	Au cours d'une injection ou vaccination
Y60.4	Au cours d'une endoscopie
Y60.5	Au cours d'un cathétérisme cardiaque
Y60.6	Au cours d'une aspiration, d'une ponction et d'un autre cathétérisme
Y60.7	Au cours de l'administration d'un lavement
Y60.8	Au cours d'un autre acte médical et chirurgical
Y60.9	Au cours d'un acte médical et chirurgical, sans précision

Y61

Corps étranger accidentellement laissé dans l'organisme au cours d'actes médicaux et chirurgicaux

- Y61.0 Au cours d'une intervention chirurgicale
- Y61.1 Au cours d'une perfusion ou transfusion
- Y61.2 Au cours d'une dialyse rénale ou autre perfusion
- Y61.3 Au cours d'une injection ou vaccination
- Y61.4 Au cours d'une endoscopie
- Y61.5 Au cours d'un cathétérisme cardiaque
- Y61.6 Au cours d'une aspiration, d'une ponction et d'un autre cathétérisme
- Y61.7 Au cours de l'extraction d'un cathéter ou d'un tamponnement
- Y61.8 Au cours d'autres actes médicaux et chirurgicaux.
- Y61.9 Au cours d'un acte médical et chirurgical, sans précision

Y62

Asepsie insuffisante au cours d'actes médicaux et chirurgicaux

- Y62.0 Au cours d'une intervention chirurgicale
- Y62.1 Au cours d'une perfusion ou transfusion
- Y62.2 Au cours d'une dialyse rénale ou autre perfusion
- Y62.3 Au cours d'une injection ou vaccination
- Y62.4 Au cours d'une endoscopie
- Y62.5 Au cours d'un cathétérisme cardiaque
- Y62.6 Au cours d'une aspiration, d'une ponction et d'un autre cathétérisme
- Y62.8 Au cours d'autres actes médicaux et chirurgicaux
- Y62.9 Au cours d'un acte médical et chirurgical, sans précision

Y63

Erreur de dosage au cours d'actes médicaux et chirurgicaux

A l'exclusion de : surdosage accidentel de médicaments et erreur de prescription (X40-X44)

- Y63.0 Administration en quantité excessive de sang ou d'un autre liquide au cours d'une transfusion ou perfusion
- Y63.1 Erreur de dilution au cours d'une perfusion
- Y63.2 Dose excessive administrée en radiothérapie
- Y63.3 Irradiation par inadvertance d'un malade au cours d'un acte médical
- Y63.4 Erreur de dosage au cours de sismothérapie ou d'insulinothérapie
- Y63.5 Température inadéquate au cours d'application locale ou de tamponnement
- Y63.6 Non-administration d'un médicament ou d'une substance biologique nécessaire
- Y63.8 Erreur de dosage au cours d'autres actes médicaux et chirurgicaux
- Y63.9 Erreur de dosage au cours d'un acte médical et chirurgical, sans précision

Y64

Substances médicales ou biologiques contaminées

- Y64.0 Transfusion ou perfusion d'une substance médicale ou biologique contaminée
 - Y64.1 Injection ou vaccination avec une substance médicale ou biologique contaminée
 - Y64.8 Administration par d'autres moyens d'une substance médicale ou biologique contaminée
 - Y64.9 Administration par des moyens non précisés d'une substance médicale ou biologique contaminée
- Administration d'une substance médicale ou biologique contaminée SAI

Y65

Autres accidents et complications au cours d'actes médicaux et chirurgicaux

- Y65.0 Incompatibilité sanguine au cours d'une transfusion
- Y65.1 Erreur de liquide utilisé lors d'une perfusion
- Y65.2 Lâchage de suture ou de ligature au cours d'une intervention chirurgicale
- Y65.3 Malposition de canule endotrachéale au cours d'une intubation durant une anesthésie
- Y65.4 Échec à l'introduction ou à l'extraction d'autres canules ou instruments
- Y65.5 Exécution d'une intervention non appropriée
- Y65.8 Autres accidents et complications précisés au cours d'actes médicaux et chirurgicaux

Y66 Non-administration de soins médicaux et chirurgicaux

Arrêt prématuré de soins médicaux et chirurgicaux

Y69 Accident et complication au cours d'un acte médical et chirurgical, sans précision**Appareils médicaux associés à des accidents au cours d'actes diagnostiques et thérapeutiques (Y70-Y82)**

Les subdivisions suivantes à quatre caractères s'appliquent aux catégories Y70-Y82 :

- .0 Appareil pour diagnostic et monitoring
- .1 Appareil pour traitement (non chirurgical) et rééducation
- .2 Prothèse et autres implants, matériel et accessoires
- .3 Instruments, matériaux et appareils chirurgicaux (y compris les sutures)
- .8 Appareils divers, non classés ailleurs

Y70 Appareils d'anesthésiologie, associés à des accidents**Y71 Appareils cardio-vasculaires, associés à des accidents****Y72 Appareils oto-rhino-laryngologiques, associés à des accidents****Y73 Appareils utilisés en gastro-entérologie et en urologie, associés à des accidents****Y74 Appareillage hospitalier et d'usage personnel, associé à des accidents****Y75 Appareils utilisés en neurologie, associés à des accidents****Y76 Appareils utilisés en obstétrique et en gynécologie, associés à des accidents****Y77 Appareils utilisés en ophtalmologie, associés à des accidents****Y78 Appareils utilisés en radiologie, associés à des accidents****Y79 Appareils orthopédiques, associés à des accidents****Y80 Appareils de médecine physique, associés à des accidents****Y81 Appareils utilisés en chirurgie générale et esthétique, associés à des accidents****Y82 Appareils associés à des accidents, autres et sans précision**

Actes chirurgicaux et autres actes médicaux à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'accident au cours de l'intervention (Y83-Y84)

Y83

Opération et autre acte chirurgical à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'accident au cours de l'intervention

- Y83.0 Intervention chirurgicale avec transplantation d'un organe entier
- Y83.1 Intervention chirurgicale avec implantation d'une prothèse interne
- Y83.2 Intervention chirurgicale avec anastomose, pontage ou greffe
- Y83.3 Intervention chirurgicale avec abouchement externe
- Y83.4 Autres interventions chirurgicales réparatrices
- Y83.5 Amputation de membre(s)
- Y83.6 Ablation d'un autre organe (partielle) (totale)
- Y83.8 Autres interventions chirurgicales
- Y83.9 Intervention chirurgicale, sans précision

Y84

Autres actes médicaux à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'accident au cours de l'intervention

- Y84.0 Cathétérisme cardiaque
- Y84.1 Dialyse rénale
- Y84.2 Acte radiologique et radiothérapie
- Y84.3 Choc thérapeutique
- Y84.4 Aspiration d'un liquide
- Y84.5 Mise en place d'une sonde gastrique ou duodénale
- Y84.6 Sondage urinaire
- Y84.7 Prélèvement de sang
- Y84.8 Autres actes médicaux
- Y84.9 Acte médical, sans précision

Séquelles de causes externes de morbidité et de mortalité (Y85-Y89)

Note : Les catégories Y85-Y89 doivent servir à indiquer les circonstances qui sont la cause du décès, de la déficience ou de l'incapacité résultant de séquelles ou "effets tardifs", qui sont classés ailleurs. Ces séquelles comprennent des états signalés comme tels ou se présentant comme des "effets tardifs" au moins un an après l'événement initial. Ces catégories ne doivent pas être utilisées pour signaler les intoxications et les expositions nocives chroniques. Les coder comme des intoxications et expositions nocives en cours.

Y85

Séquelles d'un accident de transport

- Y85.0 Séquelles d'un accident de véhicule à moteur
- Y85.9 Séquelles d'accidents de transport, autres et sans précision

Y86

Séquelles d'autres accidents

Y87

Séquelles d'une lésion auto-infligée, d'une agression ou d'un événement, d'intention non déterminée

- Y87.0 Séquelles d'une lésion auto-infligée
- Y87.1 Séquelles d'une agression
- Y87.2 Séquelles d'un événement d'intention non déterminée

Y88**Actes médicaux et chirurgicaux considérés comme cause externe de séquelles**

- Y88.0** Séquelles de l'administration de médicaments et de substances biologiques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique
- Y88.1** Séquelles d'accidents et de complications survenus au cours d'actes médicaux et chirurgicaux
- Y88.2** Séquelles d'appareils médicaux associés à des accidents au cours d'actes diagnostiques et thérapeutiques
- Y88.3** Séquelles d'actes médicaux et chirurgicaux à l'origine de réactions anormales du patient ou de complication ultérieure, sans mention d'accident au cours de l'intervention

Y89**Séquelles d'autres causes externes**

- Y89.0** Séquelles de l'intervention de la force publique
- Y89.1** Séquelles de faits de guerre
- Y89.9** Séquelles de cause externe, sans précision

Facteurs supplémentaires se rapportant aux causes de morbidité et de mortalité classées ailleurs (Y90-Y98)

Note : Ces catégories peuvent servir, au besoin, à apporter des renseignements supplémentaires sur les causes de morbidité et de mortalité. Elles ne doivent pas être utilisées comme code de la cause initiale de mortalité ou de morbidité.

Y90**Preuves du rôle de l'alcool confirmé par le taux d'alcoolémie**

- Y90.0** Alcoolémie inférieure à 20 mg/100 ml
- Y90.1** Alcoolémie de 20 à moins de 40 mg/100 ml
- Y90.2** Alcoolémie de 40 à moins de 60 mg/100 ml
- Y90.3** Alcoolémie de 60 à moins de 80 mg/100 ml
- Y90.4** Alcoolémie de 80 à moins de 100 mg/100 ml
- Y90.5** Alcoolémie de 100 à moins de 120 mg/100 ml
- Y90.6** Alcoolémie de 120 à moins de 200 mg/100 ml
- Y90.7** Alcoolémie de 200 à moins de 240 mg/100 ml
- Y90.8** Alcoolémie égale ou supérieure à 240 mg/100 ml
- Y90.9** Présence d'alcool dans le sang, sans précision de taux

Y91**Preuves du rôle de l'alcool confirmé par le degré d'intoxication**

A l'exclusion de : preuve du rôle de l'alcool confirmé par le taux d'alcoolémie (Y90.-)

- Y91.0** **Intoxication alcoolique légère**
Odeur d'alcool dans l'haleine, légers troubles du comportement dans les fonctions et les réactions, ou légers troubles de la coordination.
- Y91.1** **Intoxication alcoolique modérée**
Odeur d'alcool dans l'haleine, troubles modérés du comportement dans les fonctions et les réactions. ou troubles modérés de la coordination.
- Y91.2** **Intoxication alcoolique sévère**
Troubles importants dans les fonctions et les réactions, troubles importants de la coordination, ou coopération difficile.
- Y91.3** **Intoxication alcoolique très sévère**
Troubles très importants dans les fonctions et les réactions, troubles sévères de la coordination, ou perte de la faculté de coopération.
- Y91.9** **Rôle de l'alcool, sans autre indication**
Rôle de l'alcool soupçonné SAI.

Y95 Facteurs nosocomiaux

Caractère nosocomial d'une infection

Les circonstances nosocomiales d'une affection (infection ou autre) se signalent en codant **Y95 Facteurs nosocomiaux**. Ainsi une pneumonie à staphylocoques d'origine nosocomiale se code **J15.2** et **Y95**. Ce dernier code peut être enregistré si le recueil d'information le permet, avec les règles qui lui sont propres. Toutefois comme l'ensemble des codes du chapitre XX, il n'est jamais prioritaire.

ATIH – Consignes de codage – Maladies Infectieuses, fascicule VII – mars 2010, p. 5

Y96 Facteurs liés aux conditions de travail

Y97 Facteurs liés à la pollution de l'environnement

Y98 Facteurs liés au mode de vie

CHAPITRE XXI

Facteurs influant sur l'état de santé et motifs de recours aux services de santé (Z00-Z99)

Note : Ce chapitre ne doit pas être utilisé pour les comparaisons internationales ou pour le codage de la cause initiale de mortalité.

Les catégories Z00-Z99 sont destinées à l'enregistrement des motifs de recours aux services de santé, autres que maladies, traumatisme ou cause externe classés dans les catégories A00-Y89, ce qui peut se produire dans deux cas principaux :

- (a) Quand un sujet, malade ou non, entre en contact avec les services de santé pour une raison précise, par exemple, pour recevoir des soins ou des services de niveau limité pour une affection en cours, pour être donneur d'un organe ou d'un tissu, recevoir une vaccination ou discuter d'un problème qui ne représente pas en soi une maladie ou un traumatisme.
- (b) Quand existent des circonstances ou des problèmes qui influencent l'état de santé d'un sujet, sans constituer en eux-mêmes une maladie ou un traumatisme. De tels facteurs peuvent être retrouvés au cours d'enquêtes de population, alors que le sujet est ou non malade, ou être enregistrés comme facteur supplémentaire dont il faudra se souvenir quand le sujet reçoit des soins pour une maladie ou traumatisme.

Ce chapitre comprend les groupes suivants :

Z00-Z13	Sujets en contact avec les services de santé pour des examens divers
Z20-Z29	Sujets pouvant courir un risque lié à des maladies transmissibles
Z30-Z39	Sujets ayant recours aux services de santé pour des motifs liés à la reproduction
Z40-Z54	Sujets ayant recours aux services de santé pour des actes médicaux et des soins spécifiques
Z55-Z65	Sujets dont la santé peut être menacée par des conditions socio-économiques et psycho-sociales
Z70-Z76	Sujets ayant recours aux services de santé pour d'autres motifs
Z80-Z99	Sujets dont la santé peut être menacée en raison d'antécédents personnels ou familiaux et de certaines affections

Sujets en contact avec les services de santé pour des examens divers (Z00-Z13)

Note : Les résultats anormaux non spécifiques découverts au moment de ces examens sont classés dans les catégories R70-R94.

A l'exclusion de : examens relatifs à la grossesse et à la reproduction (Z30-Z36, Z39.-)

Aunis p.122 : ce groupe permet le codage des recours aux services de santé pour un motif **diagnostique**.

BO 2009/5bis Fascicule spécial p.74 : **Catégories Z00-Z02** - Elles répertorient des motifs de recours qui relèvent, sauf exception, de l'**activité externe**.

Par exemple, **Z00.0** correspond aux *bilans de santé* (« check up ») effectués à titre préventif et systématique, notamment dans des centres spécialisés ; **Z00.1** est destiné aux examens réguliers systématiques du nourrisson et **Z01.4** correspond aux examens gynécologiques systématiques. Les patients concernés ne se plaignent de rien et aucun diagnostic n'est rapporté (sinon c'est la symptomatologie ou le diagnostic qu'on coderait).

Z00

Examen général et investigations de sujets ne se plaignant de rien ou pour lesquels aucun diagnostic n'est rapporté

A l'exclusion de : examen à des fins administratives (Z02.-)
examens spéciaux de dépistage (Z11-Z13)

Z00.0 Examen médical général

Bilan de santé SAI

Examen périodique (annuel) (physique)

A l'exclusion de : examen de santé de :
• nourrisson ou enfant (Z00.1)
• sous-population définie (Z10.-)

BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.74 : Z00.0 correspond aux *bilans de santé* (check up) effectués à titre préventif et systématique, notamment dans des centres spécialisés.

Z00.1 Examen de routine de l'enfant

Surveillance de la croissance du nourrisson ou de l'enfant

A l'exclusion de : surveillance médicale des enfants trouvés ou autres nourrissons ou enfant en bonne santé (Z76.1-Z76.2)

BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.74 : Z00.1 est destiné aux examens réguliers systématiques du *nourrisson*.

Z00.2 Examen à la période de croissance rapide de l'enfance

Z00.3 Examen de l'adolescent en cours de croissance

A la puberté

Z00.4 Examen psychiatrique général, non classé ailleurs

A l'exclusion de : examen demandé pour raison médico-légale (Z04.6)

Z00.5 Examen d'un donneur éventuel d'organe ou de tissu

Z00.6 Examen de comparaison et de contrôle dans le cadre d'un programme de recherche clinique

Z00.8 Autres examens généraux

Examen sanitaire au cours d'enquêtes de population

Z01

Autres examens spéciaux et investigations de sujets ne se plaignant de rien ou pour lesquels aucun diagnostic n'est rapporté

Comprend : examen de routine limité à un organe donné

A l'exclusion de : examen(s) :
• à des fins administratives (Z02.-)
• pour suspicion de maladies (Z03.-)
• spéciaux de dépistage (Z11-Z13)

Aunis p.122 : la catégorie **Z01** diffère de la catégorie précédente par le caractère orienté des investigations (vision, audition, recherche d'allergie...)

BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.74 : Les catégories **Z00-Z02** répertorient des motifs de recours qui relèvent, sauf exception, de l'**activité externe**.

Z01.0 Examen des yeux et de la vision

A l'exclusion de : examen pour le permis de conduire (Z02.4)

Z01.1 Examen des oreilles et de l'audition

Z01.2 Examen dentaire

Z01.3 Mesure de la tension artérielle

- Z01.4 Examen gynécologique (de routine) (général)**
Examen pelvien (annuel) (périodique)
Frottis de Papanicolaou au niveau du col de l'utérus
A l'exclusion de : examen de routine pour surveillance d'une contraception (Z30.4-Z30.5)
examen ou test de grossesse (Z32.-)

BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.74 : Z01.4 correspond aux examens gynécologiques systématiques.

- Z01.5 Tests cutanés de diagnostic et de sensibilisation**
Tests (de) : • allergie
• cutanés à la recherche d'une : • hypersensibilité
• maladie bactérienne

- Z01.6 Examen radiologique, non classé ailleurs**
Contrôle radiographique thoracique
Mammographie de routine

- Z01.7 Examens de laboratoire**

- Z01.8 Autres examens spéciaux précisés**

Aunis p.122 : en l'absence de code ad hoc pour les hospitalisations motivées par des examens complémentaires programmés au terme desquels il n'est pas diagnostiqué d'affection, et par rapprochement avec la rubrique V72 de la CIM9, c'est Z01.8 qui est recommandé dans le cadre du PMSI. Z04.8 conviendrait mieux.

- Z01.9 Examen spécial, sans précision**

Z02 Examen médical et prise de contact à des fins administratives

Aunis p.122 : cette catégorie concerne aussi des sujets exempts de tout trouble, puisque leur motif de recours aux soins est d'ordre administratif. En cas de découverte d'une affection, c'est elle qui faudrait coder. Le code Z02.- pourrait être employé de façon complémentaire pour garder la trace du motif administratif de l'examen.

BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.74 : Les catégories Z00-Z02 répertorient des motifs de recours qui relèvent, sauf exception, de l'activité externe.

- Z02.0 Examen pour l'admission dans une institution éducative**
Examen pour l'admission à l'école maternelle (institution d'éducation préscolaire)
- Z02.1 Examen d'embauche**
A l'exclusion de : examen de médecine du travail (Z10.0)
- Z02.2 Examen pour l'admission dans une institution**
A l'exclusion de : examen : • général des résidents d'une institution (Z10. 1)
• pour admission dans une prison (Z02.8)
- Z02.3 Examen d'incorporation dans l'armée**
A l'exclusion de : examen général de routine de personnes appartenant aux forces armées (Z102)
- Z02.4 Examen pour le permis de conduire**
- Z02.5 Examen pour la pratique d'un sport**
A l'exclusion de : alcootest et recherche de substances pharmacologiques dans le sang (Z04.0)
examen général de personnes membres d'une équipe sportive (Z10.3)
- Z02.6 Examen à des fins d'assurance**
- Z02.7 Délivrance d'un certificat médical**
Délivrance d'un certificat médical de : • aptitude
• cause de décès
• incapacité
• invalidité
A l'exclusion de : contact pris pour un examen médical général (Z00-Z01, Z02.0-Z02.6, Z02.8-Z02.9, Z10.-)

- Z02.8 Autres examens à des fins administratives**
Examen (pour) : • admission dans : • camp d'été
• prison
• adoption
• immigration
• naturalisation
• pré-nuptial
A l'exclusion de : surveillance médicale des enfants trouvés ou autres nourrissons ou enfants en bonne santé (Z76.1-Z76.2)
- Z02.9 Examen à des fins administratives, sans précision**

Aunis p.122 : les catégories **Z03** et **Z04** sont celles des *suspensions non confirmées*. On désigne ainsi les cas de patients chez lesquels une symptomatologie ou des circonstances externes ont fait évoquer une affection ou une lésion traumatique qui est infirmée au terme des investigations (voir **Z32** pour la *grossesse*).

Z03 Mise en observation et examen médical pour suspicion de maladies

Comprend : personnes ayant certains symptômes ou signes d'un état anormal qui nécessite un examen plus approfondi, mais chez qui examen et mise en observation, un traitement ou des soins médicaux n'apparaissent pas comme nécessaires.

A l'exclusion de : sujet inquiet de son état de santé (sans diagnostic) (Z71.1)

BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.75 : La **catégorie Z03** est celle des « suspensions non confirmées ». Elle permet le codage de situations caractérisées par l'éventualité initiale d'une maladie qui (après observation, examens...) n'est finalement pas confirmée. C'est ce qu'explique la note d'inclusion située sous son titre dans le volume 1 de la CIM-10.

Si l'on se reporte aux règles de hiérarchisation de la morbidité dans le RUM, une alternative apparaît pour la détermination du DP (se reporter au chapitre IV, point 2.1.2) : lorsqu'un signe ou un symptôme fait suspecter une affection qui n'est finalement pas confirmée, doit-on choisir le signe ou le symptôme à l'origine de la suspicion ou utiliser un code de la catégorie Z03 ?

La règle générale est : le meilleur code est le plus précis par rapport à l'information à coder. Lorsqu'une symptomatologie est présente, on préférera son code (le plus souvent présent dans le chapitre XVIII de la CIM-10) à un code Z toutes les fois qu'il est plus précis.

Les cas dans lesquels l'emploi de la catégorie Z03 s'impose sont rares. La suspicion trouve en effet en général son origine dans un symptôme, un résultat d'examen complémentaire ou dans un antécédent personnel ou familial, toutes circonstances pour lesquelles la CIM-10 contient le plus souvent des codes adéquats.

- Z03.0 Mise en observation pour suspicion de tuberculose**
Z03.1 Mise en observation pour suspicion de tumeur maligne
Z03.2 Mise en observation pour suspicion de troubles mentaux et du comportement
Mise en observation pour :
• activité répréhensible en bande sans trouble psychiatrique évident
• comportement asocial sans trouble psychiatrique évident
• pyromanie sans trouble psychiatrique évident
• vol à l'étalage sans trouble psychiatrique évident
- Z03.3 Mise en observation pour suspicion d'affection du système nerveux**
Z03.4 Mise en observation pour suspicion d'infarctus du myocarde
Z03.5 Mise en observation pour suspicion d'autres affections cardio-vasculaires
Z03.6 Mise en observation pour suspicion d'effet toxique de substances ingérées
Mise en observation pour suspicion de : • effet indésirable d'un médicament
• intoxication

BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.75 : **Z03.6** *Mise en observation pour suspicion d'effet toxique de substances ingérées* peut être le code le plus adapté à une suspicion d'absorption de produit toxique, notamment chez les enfants, lorsqu'elle repose sur une crainte de l'entourage mais est finalement infirmée.

- Z03.8 Mise en observation pour suspicion d'autres maladies**
Z03.9 Mise en observation pour suspicion de maladie, sans précision

Aunis p.122 : les catégories **Z03** et **Z04** sont celles des *suspensions non confirmées*. On désigne ainsi les cas de patients chez lesquels une symptomatologie ou des circonstances externes ont fait évoquer une affection ou une lésion traumatique qui est infirmée au terme des investigations (voir **Z32** pour la *grossesse*).

Z04 Examen et mise en observation pour d'autres raisons

Comprend : examen à des fins médico-légales

BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.75 : La **catégorie Z04** a un contenu plus médico-légal ; elle permet le codage de situations caractérisées par la suspicion :

- de la présence dans le sang d'alcool ou de substances pharmacologiques ; le code **Z04.0** est employé lorsque leur présence n'est pas confirmée, sinon on ferait appel à la catégorie **R78** ;
- d'une lésion susceptible de se manifester secondairement par rapport au traumatisme responsable : **codes Z04.1 à Z04.3** ; leur emploi est réservé aux situations dans lesquelles aucune lésion n'est finalement diagnostiquée (sinon c'est elle qu'on coderait) ;
- d'autres problèmes médico-légaux : **Z04.4, Z04.5, Z04.6** ; les codes **Z04.4** et **Z04.5** peuvent être utilisés autant pour les coupables que pour les victimes : on les emploie lorsque aucun état morbide (lésion traumatique, trouble mental...) n'est mis en évidence, sinon c'est lui qu'on coderait (ce qu'on enregistre avec ces codes, c'est un motif d'utilisation des services de santé).

Z04.0 Alcotest et recherche de substances pharmacologiques dans le sang

A l'exclusion de : présence de : • alcool dans le sang (R78.0)

Z04.1 Examen et mise en observation après un accident de transport

A l'exclusion de : après un accident de travail (Z04.2)

Z04.2 Examen et mise en observation après un accident du travail

Z04.3 Examen et mise en observation après un autre accident

Z04.4 Examen et mise en observation après allégation de viol et de séduction

Examen de la victime ou du coupable après allégation de viol ou de séduction

Z04.5 Examen et mise en observation après d'autres blessures dues à une agression

Examen de la victime ou du coupable après d'autres blessures dues à une agression

Z04.6 Examen psychiatrique général, à la demande des autorités

Z04.8 Examen et mise en observation pour d'autres raisons précisées

Demande d'expertise

BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.75-76 : La sous-catégorie **Z04.8** permet le codage de situations caractérisées par des investigations diverses, spécialement para-cliniques, volontiers programmées. **Z04.8** a des extensions [Elles ont été créées pour la version 11 des GHM. Leur emploi est obligatoire. En effet, **Z04.8**, devenu imprécis du fait de leur création, n'est plus utilisable comme DP, DR et DA à compter de la version 11 des GHM] :

- **Z04.800** est le code imposé pour le DP des séjours motivés par l'enregistrement d'un électroencéphalogramme de longue durée ;
- **Z04.801** est le code imposé pour le DP des séjours motivés par un enregistrement polysomnographique ;
- **Z04.802** est le code des examens et mises en observation pour bilan préopératoire ;
- **Z04.880** *Autres examens et mises en observation pour d'autres raisons précisées.*

Z04.800 ou **Z04.801** sont un cas particulier. Leur emploi s'impose comme DP du RUM qu'une affection ait été diagnostiquée ou non au terme du séjour (se reporter au point 2.1.3 du chapitre IV).

La règle **D3** citée ci-dessus vaut pour toutes les explorations nocturnes programmées, selon une FAQ CIM10 (Docteur Jean-François NOURY, ATIH 01-04-2009) : « tous les séjours motivés par une exploration nocturne (entrée à J et sortie à J+1) doivent avoir pour diagnostic principal un code **Z04.8-**, qu'une affection ait ou non été découverte au terme de l'examen. Vous constaterez dans le Manuel des GHM que les codes **Z04.8-** sont des diagnostics d'entrée dans la CMD23. La volonté est que les séjours en question soient orientés par leur DP dans cette CMD afin que l'acte les classe dans le GHM des explorations nocturnes. » La FAQ fait référence à la liste des actes « A-177 ».

Z04.800 Examen et mise en observation pour enregistrement électro-encéphalographique de longue durée

Z04.801 Examen et mise en observation pour polysomnographie

Examen et mise en observation pour polygraphie

Z04.802 Examen et mise en observation pour bilan préopératoire

Z04.880 Autres examens et mises en observation pour d'autres raisons précisées

Demande d'expertise

Z04.9 Examen et mise en observation pour une raison non précisée

Mise en observation SAI

BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.76 : Z04.9 ne peut correspondre qu'à une information trop imprécise pour être acceptable.

Aunis p.123 : les catégories Z08 et Z09 sont destinées au codage des recours aux soins pour surveillance après traitement pour *tumeur maligne* (Z08) ou pour *toute autre affection* (Z09), avec des subdivisions selon la nature du traitement administré.

Z08 et Z09 peuvent être utilisés sans limite de temps après que la totalité du traitement a été administré (à la recherche d'une récurrence de la maladie ou d'un effet secondaire) ou bien pour évaluer un traitement en cours (à la fin d'une phase de celui-ci avant de débiter la suivante par ex).

Aunis p.124 : le codage avec Z08 et Z09 doit s'accompagner de l'affection surveillée si elle est toujours présente, sinon un code d'antécédent Z85-Z87.

On comparera Z08.0 et Z09.0 aux catégories Z47 et Z48.

Aunis p.131 : dans les cas de surveillance de patients greffés, en l'absence de complication ou de toute constatation anormale qui de manderait un codage particulier, nous vous conseillons de préférer les codes de la catégorie Z94 à Z09.0, car ils sont plus précis.

BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.76 : **Catégories Z08 et Z09** - On comprendra leur intitulé comme « examen de contrôle "de" traitement, "pour" traitement ». Leurs codes peuvent donc être employés que le traitement soit achevé ou en cours. Les codes de ces catégories sont typiquement des codes de surveillance négative au sens du guide des situations cliniques (se reporter au chapitre IV, situation 2.3.1).

Z08.2 et Z09.2 : l'intitulé de ces deux sous-catégories contient le mot « chimiothérapie » alors que seule Z08 concerne les *tumeurs malignes* ; on rappelle en effet que le mot chimiothérapie n'a pas dans la CIM-10 le sens implicite de « chimiothérapie anti-tumorale » qui est le sien dans le langage courant ; il a son sens premier de « traitement par des moyens chimiques » [C'est en ce sens qu'on parle parfois de « chimiothérapie antituberculeuse ».]

Z08 Examen de contrôle après traitement d'une tumeur maligne

Comprend : surveillance médicale après traitement

A l'exclusion de : soins de contrôle médicaux et de convalescence (Z42-Z51, Z54.-)

Z08.0 Examen de contrôle après traitement chirurgical d'une tumeur maligne

Z08.1 Examen de contrôle après radiothérapie pour tumeur maligne

A l'exclusion de : séance de radiothérapie (Z51.0)

Z08.2 Examen de contrôle après chimiothérapie pour tumeur maligne

A l'exclusion de : séance de chimiothérapie (Z51.1)

Z08.7 Examen de contrôle après traitements combinés pour tumeur maligne

Z08.8 Examen de contrôle après d'autres traitements pour tumeur maligne

Z08.9 Examen de contrôle après traitement pour tumeur maligne, sans précision

Z09 Examen de contrôle après traitement d'affections autres que les tumeurs malignes

Comprend : surveillance médicale après traitement

A l'exclusion de : soins de contrôle médicaux et de convalescence (Z42-Z51, Z54.-)

surveillance (de) : • contraception (Z30.4-Z30.5)

• médicale après traitement d'une tumeur maligne (Z08.-)

• prothèses et autres appareils (Z44-Z46)

Z09.0 Examen de contrôle après traitement chirurgical d'autres affections

Z09.1 Examen de contrôle après radiothérapie pour d'autres affections

A l'exclusion de : séance de radiothérapie (Z51.0)

Z09.2 Examen de contrôle après chimiothérapie pour d'autres affections

A l'exclusion de : chimiothérapie d'entretien (Z51.1-Z51.2)

Z09.3 Examen de contrôle après psychothérapie

Z09.4 Examen de contrôle après traitement d'une fracture

Z09.7 Examen de contrôle après traitements combinés pour d'autres affections

- Z09.8 Examen de contrôle après d'autres traitements pour d'autres affections
- Z09.9 Examen de contrôle après traitement pour une affection, sans précision

Z10 Examen général de routine d'une sous-population définie

A l'exclusion de : examen médical à des fins administratives (Z02.-)

BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.76 : Catégorie Z10 - Elle n'a pas d'emploi dans le champ d'activité couvert par le PMSI en MCO car elle ne comprend que des *motifs de consultation externe* dont certains ne concernent pas les établissements d'hospitalisation.

- Z10.0 Examen de médecine du travail
A l'exclusion de : examen d'embauche (Z02.1)
- Z10.1 Examen général de routine des résidents d'institutions
A l'exclusion de : examen d'admission dans une institution (Z02.2)
- Z10.2 Examen général de routine des forces armées
A l'exclusion de : examen d'incorporation (Z02.3) - Non utilisable en SSR
- Z10.3 Examen général de routine des équipes sportives
A l'exclusion de : alcootest et recherche de substances pharmacologiques dans le sang (Z04.0)
examen pour la pratique d'un sport (Z02.5)
- Z10.8 Examens généraux de routine d'autres sous-populations définies
Enfants des écoles
Étudiants

BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.76-77 : Catégories Z11 à Z13 - Le mot dépistage a dans la CIM-10 le sens de « recherche de certaines affections apparentes par des examens effectués systématiquement dans des collectivités » (dictionnaire Garnier-Delamare). Les catégories Z11 à Z13 ne doivent donc pas être employées dans les cas de patients présentant un problème personnel. Il est erroné de coder comme un dépistage une situation d'examens diagnostiques motivés chez un sujet par un antécédent personnel ou familial (de cancer ou de polyadénome colique, par exemple) ou par une symptomatologie quelconque (élévation du PSA Antigène spécifique de la prostate (*prostate specific antigen*)), par exemple). Dans ce cas c'est le motif des explorations qui doit être codé : selon le cas l'antécédent personnel ou familial (voir plus loin ce qui concerne les catégories Z80 à Z92), le facteur de risque, le signe clinique ou para-clinique qui les a motivées, dans le respect du principe général selon lequel le code le plus juste est le plus précis par rapport à l'information à coder.

Z11 Examen spécial de dépistage de maladies infectieuses et parasitaires

- Z11.0 Examen spécial de dépistage de maladies infectieuses intestinales
- Z11.1 Examen spécial de dépistage de tuberculose pulmonaire
- Z11.2 Examen spécial de dépistage d'autres maladies bactériennes
- Z11.3 Examen spécial de dépistage des infections dont le mode de transmission est essentiellement sexuel
- Z11.4 Examen spécial de dépistage du virus de l'immunodéficience humaine [VIH]
- Z11.5 Examen spécial de dépistage d'autres maladies à virus
A l'exclusion de : maladies intestinales à virus (Z11.0)
- Z11.6 Examen spécial de dépistage d'autres maladies à protozoaires et helminthiases
A l'exclusion de : maladies intestinales à protozoaires (Z11.0)
- Z11.8 Examen spécial de dépistage d'autres maladies infectieuses et parasitaires
- Z11.9 Examen spécial de dépistage de maladies infectieuses et parasitaires, sans précision

Z12 Examen spécial de dépistage des tumeurs

Dépistage de cancer

Les codes des catégories Z10 à Z13 sont réservés à des *dépistages au sein de populations* et ne peuvent être employés pour une recherche de tumeur chez un patient particulier. La recherche individuelle est généralement motivée par des signes, des symptômes, des antécédents ou d'autres facteurs de risque personnels ou familiaux.

ATIH – Consignes de codage – Tumeurs, Fascicule III - Créé le 15 mars 2008

- Z12.0 Examen spécial de dépistage de tumeur de l'estomac
- Z12.1 Examen spécial de dépistage de tumeur de l'intestin
- Z12.2 Examen spécial de dépistage de tumeur de l'appareil respiratoire
- Z12.3 Examen spécial de dépistage de tumeur du sein
A l'exclusion de : mammographie de routine (Z01.6)
- Z12.4 Examen spécial de dépistage de tumeur du col de l'utérus
A l'exclusion de : test de routine ou dans le cadre d'un examen général gynécologique (Z01.4)
- Z12.5 Examen spécial de dépistage de tumeur de la prostate
- Z12.6 Examen spécial de dépistage de tumeur de la vessie
- Z12.8 Examen spécial de dépistage de tumeurs d'autres localisations
- Z12.9 Examen spécial de dépistage d'une tumeur, sans précision

Z13 Examen spécial de dépistage d'autres maladies et états pathologiques

- Z13.0 Examen spécial de dépistage de maladies du sang, des organes hématopoïétiques et de certains troubles du système immunitaire
- Z13.1 Examen spécial de dépistage de diabète sucré
- Z13.2 Examen spécial de dépistage des troubles de la nutrition
- Z13.3 Examen spécial de dépistage des troubles mentaux et du comportement
 - Alcoolisme
 - Dépression
 - Retard mental
- Z13.4 Examen spécial de dépistage de certains troubles du développement de l'enfance
A l'exclusion de : examen de routine pendant la croissance du nourrisson ou de l'enfant (Z00.1)
- Z13.5 Examen spécial de dépistage des affections des yeux et des oreilles
 - Z13.50 Examen spécial de dépistage des affections des yeux
 - Z13.51 Examen spécial de dépistage des affections des oreilles
- Z13.6 Examen spécial de dépistage des affections cardio-vasculaires
- Z13.7 Examen spécial de dépistage des malformations congénitales et anomalies chromosomiques
- Z13.8 Examen spécial de dépistage d'autres maladies précisées
 - Affections (des) :
 - dentaires
 - glandes endocrines et du métabolisme
 - A l'exclusion de :* diabète sucré (Z13.1)
- Z13.9 Examen spécial de dépistage, sans précision

Sujets pouvant courir un risque lié à des maladies transmissibles (Z20-Z29)

BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.77 : Parmi les catégories Z20 à Z29, dans le champ actuel du PMSI en MCO, seules Z20, Z21, Z22 et Z29 sont, en pratique, susceptibles d'être utilisées pour le codage des RUM.

Z20 Sujets en contact avec et exposés à des maladies transmissibles

BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.77 : Catégorie Z20 : elle permet de coder l'absence d'une maladie infectieuse initialement crainte du fait du contact du patient avec une personne infectée ou de tout autre mode d'exposition à un agent infectieux (personnel soignant, de laboratoire...) ; en effet, si la maladie infectieuse était confirmée, c'est elle qu'on coderait.

Exemple : enfant hospitalisé après la découverte chez son père d'une tuberculose pulmonaire, dans la crainte d'une contamination qui n'est finalement pas confirmée :

– cet enfant n'est pas tuberculeux : on ne code donc pas cette maladie (elle ne doit pas être codée avec le chapitre I de la CIM-10) ;

– il ne présente aucun symptôme, seule la maladie de son père a motivé le recours aux soins : il n'y a donc pas lieu d'utiliser un code du chapitre XVIII.

Le code est ici Z20.1.

- Z20.0 Sujets en contact avec et exposés à des maladies infectieuses intestinales
- Z20.1 Sujets en contact avec et exposés à la tuberculose
- Z20.2 Sujets en contact avec et exposés à des infections dont le mode de transmission est essentiellement sexuel
- Z20.3 Sujets en contact avec et exposés à la rage
- Z20.4 Sujets en contact avec et exposés à la rubéole
- Z20.5 Sujets en contact avec et exposés à l'hépatite virale
- Z20.6 Sujets en contact avec et exposés au virus de l'immunodéficience humaine [VIH]
A l'exclusion de : infection asymptomatique par le virus de l'immunodéficience humaine [VIH] (Z21)
- Z20.7 Sujets en contact avec et exposés à la pédiculose, l'acariase et à d'autres infestations
- Z20.8 Sujets en contact avec et exposés à d'autres maladies transmissibles
- Z20.9 Sujets en contact avec et exposés à une maladie transmissible non précisée

Z21 Infection asymptomatique par le virus de l'immunodéficience humaine [VIH]

Séropositivité au VIH SAI

A l'exclusion de : contact avec ou exposition au virus de l'immunodéficience humaine [VIH] (Z20.6)

maladie due au virus de l'immunodéficience humaine [VIH] (B20-B24)

maladie due au virus de l'immunodéficience humaine [VIH] compliquant la grossesse, l'accouchement et la puerpéralité (O97.8)

mise en évidence par les examens de laboratoire du virus de l'immunodéficience humaine [VIH] (R75)

BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.77 : Z21 est le code la séropositivité isolée au virus de l'immunodéficience humaine (VIH). Si la séropositivité s'associe à l'un des états classés dans les catégories B20 à B24 du chapitre I de la CIM-10, c'est un code de ces catégories qu'on emploiera, non Z21.

Z22 Sujet porteur de germes responsables d'une maladie infectieuse

Comprend : sujet suspecté porteur

BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.77 : La catégorie Z22, dans la suite logique de Z21, est la catégorie des « porteurs sains » : de bactéries, d'antigène d'hépatite virale...

- Z22.0 Sujet porteur de typhoïde
- Z22.1 Sujet porteur d'autres maladies intestinales infectieuses
- Z22.2 Sujet porteur de diphtérie
- Z22.3 Sujet porteur d'autres maladies bactériennes précisées
Sujet porteur d'une maladie bactérienne due à des :
 - méningocoques
 - staphylocoques
 - streptocoques

- Z22.4 **Sujet porteur de maladies dont le mode de transmission est essentiellement sexuel**
Sujet porteur de : • blennorragie
• syphilis
- Z22.5 **Sujet porteur d'hépatite virale**
Porteur de l'antigène de surface de l'hépatite B [HBsAg]
- Z22.6 **Sujet porteur d'une infection à virus lymphotrope des lymphocytes T humains de type 1 [HTLV-1]**
- Z22.8 **Sujet porteur d'autres maladies infectieuses**
- Z22.9 **Sujet porteur d'une maladie infectieuse, sans précision**

Aunis p.125 : les catégories Z23 à Z29 concernent la prophylaxie : vaccinations (Z23 à Z28), et autres mesures préventives (Z29).

Z23 Nécessité d'une vaccination contre une seule maladie bactérienne

A l'exclusion de : vaccination : • associée (Z27.-)
• non faites (Z28.-)

- Z23.0 **Nécessité d'une vaccination contre le choléra seul**
- Z23.1 **Nécessité d'une vaccination contre la typhoïde-paratyphoïde seule [TAB]**
- Z23.2 **Nécessité d'une vaccination contre la tuberculose [BCG]**
- Z23.3 **Nécessité d'une vaccination contre la peste**
- Z23.4 **Nécessité d'une vaccination contre la tularémie**
- Z23.5 **Nécessité d'une vaccination contre le tétanos seul**
- Z23.6 **Nécessité d'une vaccination contre la diphtérie seule**
- Z23.7 **Nécessité d'une vaccination contre la coqueluche seule**
- Z23.8 **Nécessité d'une vaccination contre d'autres maladies bactériennes uniques**

Z24 Nécessité d'une vaccination contre certaines maladies virales uniques

A l'exclusion de : vaccination : • associée (Z27.-)
• non faite (Z28.-)

- Z24.0 **Nécessité d'une vaccination contre la poliomyélite**
- Z24.1 **Nécessité d'une vaccination contre l'encéphalite virale transmise par les arthropodes**
- Z24.2 **Nécessité d'une vaccination contre la rage**
- Z24.3 **Nécessité d'une vaccination contre la fièvre jaune**
- Z24.4 **Nécessité d'une vaccination contre la rougeole seule**
- Z24.5 **Nécessité d'une vaccination contre la rubéole seule**
- Z24.6 **Nécessité d'une vaccination contre l'hépatite virale**

Z25 Nécessité d'une vaccination contre d'autres maladies virales uniques

A l'exclusion de : vaccination : • associée (Z27.-)
• non faite (Z28.-)

- Z25.0 **Nécessité d'une vaccination contre les oreillons seuls**
- Z25.1 **Nécessité d'une vaccination contre la grippe**
- Z25.8 **Nécessité d'une vaccination contre d'autres maladies virales uniques précisées**

Z26 Nécessité d'une vaccination contre d'autres maladies infectieuses uniques

A l'exclusion de : vaccination : • associée (Z27.-)
• non faite (Z28.-)

- Z26.0 **Nécessité d'une vaccination contre la leishmaniose**
- Z26.8 **Nécessité d'une vaccination contre d'autres maladies infectieuses uniques précisées**
- Z26.9 **Nécessité d'une vaccination contre une maladie infectieuse, sans précision**
Nécessité d'une vaccination SAI

Z27

Nécessité d'une vaccination associée contre plusieurs maladies infectieuses

A l'exclusion de : vaccination non faite (Z28.-)

- Z27.0 Nécessité d'une vaccination contre le choléra et la typhoïde-paratyphoïde [choléra + TAB]
- Z27.1 Nécessité d'une vaccination associée contre diphtérie-tétanos-coqueluche [DTCoq]
- Z27.2 Nécessité d'une vaccination contre diphtérie-tétanos-coqueluche et typhoïde-paratyphoïde [DTCoq + TAB]
- Z27.3 Nécessité d'une vaccination contre diphtérie-tétanos-coqueluche et poliomyélite [DTCoq + polio]
- Z27.4 Nécessité d'une vaccination contre rougeole-oreillons-rubéole [ROR]
- Z27.8 Nécessité d'une vaccination contre d'autres associations de maladies infectieuses
- Z27.9 Nécessité d'une vaccination associée contre plusieurs maladies infectieuses, sans précision

Z28

Vaccination non faite

Aunis p.125 : un code de la catégorie Z28 peut être utilisé en complément de celui d'une maladie infectieuse, s'il explique son motif d'apparition.

- Z28.0 Vaccination non faite en raison d'une contre-indication
- Z28.1 Vaccination non faite par décision du sujet pour raisons de conviction et de pression sociale
- Z28.2 Vaccination non faite par décision du sujet pour des raisons autres et non précisées
- Z28.8 Vaccination non faite pour d'autres raisons
- Z28.9 Vaccination non faite, sans précision

Z29

Nécessité d'autres mesures prophylactiques

A l'exclusion de : chirurgie prophylactique (Z40.-)
désensibilisation aux allergènes (Z51.6)

- Z29.0 **Isolement**
Admission pour protéger le sujet de son milieu ou pour l'isoler après un contact avec une personne atteinte d'une maladie infectieuse
BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.77 : la sous-catégorie Z29.0 n'est pas destinée au classement des situations d'isolement social qui doivent être codées avec la catégorie Z60 ; le code Z29.0 est destiné au codage de l'isolement dans un but thérapeutique, tel qu'il s'en réalise pour des sujets atteints d'une maladie infectieuse contagieuse ou bien susceptibles de contracter une telle maladie. Bien que la catégorie Z29 soit classée dans un groupe (Z20-Z29) qui concerne les maladies infectieuses, l'absence d'un autre code d'isolement dans le chapitre XXI conduit à autoriser l'emploi de Z29.0 dans toutes les situations où un patient est isolé pour être mis à l'abri de l'entourage ou pour mettre celui-ci à l'abri du patient
- Z29.1 **Immunothérapie prophylactique**
Administration d'immunoglobuline
BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.77 : Z29.1 ou Z29.2 peuvent être utilisés lors des séjours motivés par l'administration d'une immunothérapie ou d'une chimiothérapie prophylactique, quel qu'en soit le motif (infectieux, tumoral...), mais à condition que le caractère prophylactique (préventif) soit clair.
- Z29.2 **Autres mesures de chimiothérapie prophylactique**
Antibiothérapie prophylactique
Chimio prophylaxie
Aunis p.125 : pour utiliser Z29.2, il faut disposer explicitement de la notion de chimiothérapie prophylactique. En l'absence de cette précision, la chimiothérapie renvoie à la catégorie Z51.
- Z29.8 **Autres mesures prophylactiques précisées**
- Z29.9 **Mesure prophylactique, sans précision**

Sujets ayant recours aux services de santé pour des motifs liés à la reproduction (Z30-Z39)

Z30 Prise en charge d'une contraception

- Z30.0 **Conseils et avis généraux concernant la contraception**
Planification familiale SAI
Première prescription de moyens contraceptifs
- Z30.1 **Mise en place d'un dispositif contraceptif (intra-utérin) [stérilet] [DIU]**
- Z30.2 **Stérilisation**
Admission pour ligature des trompes de Fallope ou vasectomie
- Z30.3 **Extraction cataméniale**
Interruption de grossesse
Régulation cataméniale
- Z30.4 **Surveillance de contraceptifs**
Examen de routine pour entretien de la contraception
Renouvellement d'une prescription de pilules contraceptives ou d'autres contraceptifs
- Z30.5 **Surveillance d'un dispositif contraceptif (intra-utérin)**
Vérification, réinsertion ou enlèvement d'un dispositif contraceptif (intra-utérin) [stérilet]
- Z30.8 **Autres prises en charge d'une contraception**
Spermogramme après vasectomie
- Z30.9 **Prise en charge d'une contraception, sans précision**

Z31 Mesures procréatives

A l'exclusion de : complications de la fécondation artificielle (N98.-)

Stérilité et procréation médicalement assistée (PMA)

Les motifs de prise en charge pour un acte en rapport avec une PMA doivent être codés avec la catégorie Z31. **Z31.2 Fécondation in vitro** code le prélèvement (y compris dans le cadre d'un don) ou l'implantation d'ovocytes. **Z31.8 Autres mesures procréatives** code la ponction épидидymaire pour recueil de sperme. Les codes de la catégorie **N97 Stérilité de la femme** ne doivent pas être employés en affection principale dans ces deux cas.

ATIHT – Consignes de codage – Gynécologie Obstétrique, Fascicule V-Créé le 15 janvier 2009

- Z31.0 **Tuboplastie ou vasoplastie après stérilisation**
- Z31.1 **Insémination artificielle**
- Z31.2 **Fécondation in vitro**
Admission pour prélèvement ou implantation d'ovules
- Z31.3 **Autres méthodes de fécondation assistée**
- Z31.4 **Recherches et tests en vue d'une procréation**
Insufflation tubaire
Spermogramme
A l'exclusion de : spermogramme après vasectomie (Z30.8)
- Z31.5 **Conseil génétique**
- Z31.6 **Conseils et avis généraux en matière de procréation**
- Z31.8 **Autres mesures procréatives**
- Z31.9 **Mesure procréative, sans précision**

Z32 Examen et test de grossesse

Aunis p.125 : la catégorie **Z32** concerne surtout les soins ambulatoires. Elle permet de coder les suspicions non confirmées (**Z32.0**) et confirmées (**Z32.1**) de grossesse.

- Z32.0 **Grossesse non (encore) confirmée**
- Z32.1 **Grossesse confirmée**

Z33 Grossesse constatée fortuitement

Grossesse SAI

BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.78 : La catégorie **Z33** permet, dans le cas d'une femme enceinte hospitalisée pour un motif sans rapport avec sa grossesse, d'enregistrer celle-ci comme diagnostic associé lorsqu'elle se déroule normalement.

Exemple : traumatisme de la jambe chez une femme enceinte ; DP : la lésion de la jambe ; diagnostic associé : **Z33**.

BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.78 : **Catégories Z34 et Z35** - Deux classes sont destinées au codage des surveillances de grossesses : **Z34** pour les grossesses normales et **Z35** pour les autres, c'est-à-dire pour toutes les « non normales » (à risque, « haut » ou non).

Z34 Surveillance d'une grossesse normale

BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.78 : **Z34** comprend la *surveillance systématique de la grossesse normale*, habituellement réalisée en *consultation externe*.

- Z34.0** Surveillance d'une première grossesse normale
- Z34.8** Surveillance d'une autre grossesse normale
- Z34.9** Surveillance d'une grossesse normale, sans précision

Emploi des catégories Z35 et Z37

Le chapitre XV du volume 1 de la Cim-10 est consacré aux affections de la grossesse, de l'accouchement et de la puerpéralité. Il est divisé en 4 parties :

- les grossesses qui se terminent par un avortement : **O00 à O08**
- l'ante-partum : **O10 à O48**
- le travail et l'accouchement : **O60-O84**
- les suites de couches ou post-partum : **O85-O92**

Cependant, certains libellés du chapitre XV ne comportent pas de mention explicite limitant leur emploi à une de ces périodes : il en est ainsi, par exemple, des libellés consacrés à l'hypertension artérielle, au diabète ou aux embolies. Ils peuvent donc être employés indifféremment au cours de la grossesse, de l'accouchement ou du post-partum.

De ce fait pour satisfaire à l'algorithme de groupage du PMSI en MCO :

- un code de la catégorie **Z35** *Surveillance d'une grossesse à haut risque* est obligatoire en DP ou en DA pour tout séjour d'ante-partum n'aboutissant pas à un accouchement ;
- un code de la catégorie **Z37** *Résultat de l'accouchement* est obligatoire en DA pour tout séjour d'accouchement. On peut noter que les codes **Z37** sont le compteur d'accouchement le plus fiable.

ATIH – Consignes de codage – Maladies de l'appareil digestif, Fascicule V -Créé le 15 janvier 2009

Z35 Surveillance d'une grossesse à haut risque

BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.78 : L'intitulé de la catégorie **Z35** *Surveillance d'une grossesse à haut risque* ne doit pas être lu de manière rigide. Il doit l'être dans son contexte. Dans le cas des hospitalisations de l'ante-partum, la mention d'un code **Z35**,- comme DA (diagnostic associé) est indispensable à l'orientation correcte du résumé de sortie standardisé (RSS) entre les groupes homogènes de malades de l'ante-partum et du post-partum.

- Z35.0** Surveillance d'une grossesse avec antécédent de stérilité
- Z35.1** Surveillance d'une grossesse avec antécédent d'avortement
Surveillance d'une grossesse avec antécédent de môle :
 - hydatiforme
 - vésiculaire*A l'exclusion de :* avortements à répétition :
 - sans mention de grossesse actuelle (N96)
 - soins au cours de la grossesse (O26.2)
- Z35.2** Surveillance d'une grossesse avec d'autres antécédents obstétricaux pathologiques et difficultés à procréer
Surveillance d'une grossesse avec antécédent de :
 - affections classées à O10-O92
 - morts néonatales
 - mort-nés

Z35.3 Surveillance d'une grossesse avec antécédent de soins prénatals insuffisants

Grossesse dissimulée

Aunis p.125 : Z35.3 comprend les grossesses médicalement non ou mal suivies.

Z35.4 Surveillance de grossesse avec multiparité élevée

A l'exclusion de : multiparité sans mention de grossesse actuelle (Z64.1)

Z35.5 Surveillance d'une primipare âgée

Z35.6 Surveillance d'une primipare très jeune

Z35.7 Surveillance d'une grossesse à haut risque du fait de problèmes sociaux

Z35.8 Surveillance d'autres grossesses à haut risque

Z35.9 Surveillance de grossesse à haut risque, sans précision

Z36 Dépistage prénatal

A l'exclusion de : résultats anormaux constatés au cours de l'examen prénatal systématique de la mère (O28.-)
soins prénatals de routine (Z34-Z35)

Z36.0 Dépistage prénatal d'anomalies chromosomiques

Prélèvement placentaire (par voie vaginale)

Z36.1 Dépistage prénatal d'un taux élevé d'alpha-foetoprotéines

Z36.2 Autres dépistages prénatals par amniocentèse

Z36.3 Dépistage prénatal de malformations par échographie et autres méthodes physiques

Z36.4 Dépistage prénatal de retard de croissance du fœtus par échographie et autres méthodes physiques

Z36.5 Dépistage prénatal d'iso-immunisation

Z36.8 Autres dépistages prénatals

Dépistage d'hémoglobinopathie

Z36.9 Dépistage prénatal, sans précision

Z37 Résultat de l'accouchement

Note : Cette catégorie sera utilisée comme code additionnel pour identifier le résultat de l'accouchement sur le dossier de la mère.

BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.78 : Catégorie Z37 : le cas échéant, la mention d'un de ses codes comme DA est indispensable au classement du RSS dans un groupe homogène d'accouchement. Un code de cette catégorie doit donc être enregistré dans les RSS des séjours avec accouchement. On rappelle que les codes Z37.- sont, dans le PMSI, le seul « compteur d'accouchements » fiable et exhaustif.

Z37.0 Naissance unique, enfant vivant

Z37.1 Naissance unique, enfant mort-né

Z37.2 Naissance gémellaire, jumeaux nés vivants

Z37.3 Naissance gémellaire, l'un des jumeaux né vivant, l'autre mort-né

Z37.4 Naissance gémellaire, jumeaux morts-nés

Z37.5 Autres naissances multiples, tous nés vivants

Z37.6 Autres naissances multiples, certains enfants nés vivants

Z37.7 Autres naissances multiples, tous morts-nés

Z37.9 Résultat de l'accouchement, sans précision

Naissance : • multiple SAI
• unique SAI

Z38 Enfants nés vivants, selon le lieu de naissance

Catégorie Z38

Les codes de la catégorie **Z38** *Enfants nés vivants, selon le lieu de naissance* permettent d'enregistrer la notion de naissance unique ou multiple ainsi que le lieu de naissance (hôpital ou non). Ils sont en général employés seuls chez les enfants nés en bonne santé et ne présentant aucun signe, symptôme ou affection particulière. Ils ne doivent pas être confondus avec les codes de la catégorie **Z37** *Résultats de l'accouchement* qui sont réservés au dossier de la mère.

ATIH – Consignes de codage – Affections du nouveau-né, Fascicule VI-Créé le 15 février 2009

Z38.0 **Enfant unique, né à l'hôpital**

BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.78 : Z38.0 est le code le plus fréquemment utilisé comme DP des résumés de séjour des nouveau-nés, puisqu'il l'est pour tous ceux en bonne santé, venus au monde au cours d'une naissance unique dans un établissement d'hospitalisation. Dans cette situation il ne justifie évidemment aucun DR (diagnostic relié). Lorsque le nouveau-né présente un problème de santé le DP doit être d'abord cherché dans le chapitre XVI de la CIM-10 (puis, à défaut, dans un autre chapitre).

Z38.1 **Enfant unique, né hors d'un hôpital**

Z38.2 **Enfant unique, lieu de naissance non précisé**

Enfant né vivant SAI

Z38.3 **Jumeaux, nés à l'hôpital**

Z38.4 **Jumeaux, nés hors d'un hôpital**

Z38.5 **Jumeaux, lieu de naissance non précisé**

Z38.6 **Autres naissances multiples, enfants nés à l'hôpital**

Z38.7 **Autres naissances multiples, enfants nés hors d'un hôpital**

Z38.8 **Autre naissances multiples, lieu de naissance non précisé**

Z39 Soins et examens du post-partum

Z39.0 **Soins et examens immédiatement après l'accouchement**

Soins et mise en observation, cas sans complications

A l'exclusion de : soins pour des complications du post-partum - voir Index alphabétique

Z39.1 **Soins et examens de l'allaitement maternel**

Surveillance de l'allaitement

A l'exclusion de : troubles de la lactation (092.-)

Z39.2 **Contrôle de routine au cours du post-partum**

Sujets ayant recours aux services de santé pour des actes médicaux et des soins spécifiques (Z40-Z54)

Note : Les catégories Z40-Z54 seront utilisées pour indiquer la raison de la prise en charge. Elles peuvent être utilisées pour des malades ayant déjà été traités pour une affection ou une lésion traumatique, mais nécessitant des examens de contrôle ou des soins prophylactiques, des soins de convalescence ou des soins médicaux pour consolider le traitement, soigner un état persistant, s'assurer qu'il n'y a pas eu de rechute ou pour la prévenir.

A l'exclusion de : examen de contrôle pour surveillance médicale après traitement (Z08-Z09)

BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.78-79 : Catégories **Z40 à Z54** - Les rubriques de ce groupe correspondent particulièrement au rôle décrit dans l'alinéa (a) de la première page du chapitre XXI de la CIM-10 : « Quand un sujet, malade ou non, entre en contact avec les services de santé pour une raison précise, par exemple pour recevoir des soins ou des services de niveau limité pour une affection en cours... ».

Aunis p.126 : Ce groupe concerne les recours aux soins pour motif thérapeutique. On ne confondra pas ces catégories avec des actes médico-chirurgicaux. Il s'agit, come dans le reste de la CIM, de motifs de prise en charge par les services de soins. Des intitulés tels que « dialyse extra-corporelle », « séance de radiothérapie » doivent être compris comme « *prise en charge pour* » dialyse, radiothérapie... L'emploi des codes du groupe **Z50-Z54** ne dispense pas, le cas échéant, du codage des actes médico-chirurgicaux effectués pendant la prise en charge.

Z40 Opération prophylactique

BO 2000/2 bis p.34 : Z40 correspond à des situations de *prophylaxie* ; l'affection à prévenir, donc inexistante, ne peut être mentionnée, pas plus comme DR que comme DA.

- Z40.0 Opération prophylactique pour facteur de risque de tumeurs malignes
Admission pour ablation d'un organe à titre prophylactique
- Z40.8 Autres opérations prophylactiques
- Z40.9 Opération prophylactique, sans précision

Z41 Thérapie sans raison médicale

Aunis p126 : Z41 concerne les recours aux soins *sans motif médical*, notamment pour les interventions à visée *esthétique* (Z41.0 et Z41.1) et la *circoncision rituelle* (Z41.2). Comme le montre son titre, repris dans les intitulés de Z41.8 et Z41.9, la catégorie ne concerne pas que des interventions chirurgicales mais l'ensemble des soins médico-chirurgicaux non justifiés par une situation morbide. Cependant, en cas d'intervention chirurgicale motivée par une adiposité localisée ou une obésité, il faut utiliser les codes des catégories E65 et E66 et non Z41.1.

BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.79 : La catégorie Z41 comprend les soins « *sans raison médicale* », c'est-à-dire non motivés par un état morbide. Elle est notamment destinée au codage du DP des séjours pour *chirurgie esthétique* (Z41.0, Z41.1) et pour intervention dite de *confort* (Z41.80). Dans le cadre du PMSI, on désigne par chirurgie esthétique toute intervention de chirurgie plastique non prise en charge par l'assurance maladie obligatoire ; on désigne par intervention de confort tout acte médico-technique autre que la chirurgie esthétique non prise en charge par l'assurance maladie obligatoire.

- Z41.0 Implant de cheveux
- Z41.1 Autres opérations plastiques pour raisons esthétiques
Implant mammaire
A l'exclusion de : chirurgie plastique et correctrice pour cicatrice après traumatisme ou opération (Z42.-)
- Z41.2 Circoncision rituelle et de routine
- Z41.3 Perçage du lobe de l'oreille
- Z41.8 Autres thérapies sans raison médicale
Z41.80 Intervention de confort
Z41.88 Autres thérapies sans raison médicale, non classées ailleurs
- Z41.9 Thérapie sans raison médicale, sans précision

Z42 Soins de contrôle comprenant une opération plastique

Comprend : chirurgie plastique et correctrice pour cicatrice après traumatisme ou opération de réparation d'un tissu cicatriciel

A l'exclusion de : chirurgie plastique :

- comme traitement d'une lésion traumatique récente - coder à cette lésion traumatique voir Index alphabétique
- pour des raisons esthétiques (Z41.1)

BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.79 : La catégorie Z42 comprend les prises en charge pour des interventions chirurgicales plastiques réparatrices, nécessitées par les conséquences d'une intervention antérieure ou d'un traumatisme antérieurement traité (c'est le sens de « soins de contrôle »).

Il résulte de ce qui vient d'être dit à propos des catégories Z41 et Z42 que la chirurgie plastique donne lieu à deux codages distincts :

- lorsqu'il s'agit de *chirurgie esthétique* le DP doit toujours être codé Z41.0 ou Z41.1, à l'exclusion de tout autre code ; le défaut corrigé peut être codé en position de diagnostic relié (DR) ;
- lorsqu'il s'agit de *chirurgie plastique non esthétique*, de réparation d'une lésion congénitale ou acquise, prise en charge par l'assurance maladie obligatoire, le DP doit être codé avec un autre code de la CIM-10 ; il peut s'agir d'un code des chapitres I à XIX ou d'un code de la catégorie Z42 ; le choix entre les deux possibilités obéit au principe général qui veut que le meilleur code soit le plus précis au regard de l'information à coder. Avec un DP codé Z42.- le motif de l'intervention peut être mentionné en position de DR s'il respecte sa définition.

Exemples : séjour pour...

- mise en place de prothèses internes pour augmentation du volume mammaire à visée esthétique : Z41.1 ;

- mise en place d'une prothèse mammaire interne après mastectomie : Z42.1 ;
- rhinoplastie à visée esthétique : Z41.1 ;
- rhinoplastie pour déviation de la cloison nasale : J34.2 ;
- exérèse d'une cicatrice chéloïde : L91.0.

Il ne s'impose pas au responsable de l'information médicale ou au codeur de trancher entre chirurgie esthétique et autre chirurgie plastique, ni de décider si une intervention est de confort ou non. Il s'agit d'un diagnostic qui est d'abord de la compétence du médecin qui a dispensé les soins, en cohérence avec la prise en charge par l'assurance maladie obligatoire.

- Z42.0 Soins de contrôle comprenant une opération plastique de la tête et du cou
- Z42.1 Soins de contrôle comprenant une opération plastique du sein
- Z42.2 Soins de contrôle comprenant une opération plastique d'autres parties du tronc
- Z42.3 Soins de contrôle comprenant une opération plastique des extrémités supérieures
- Z42.4 Soins de contrôle comprenant une opération plastique des extrémités inférieures
- Z42.8 Soins de contrôle comprenant une opération plastique d'autres parties du corps
- Z42.9 Soins de contrôle comprenant une opération plastique, sans précision

Z43 Surveillance de stomies

Comprend : enlèvement d'un cathéter nettoyage obturation passage de sonde ou de bougie réfection

A l'exclusion de : complications de stomies (J95.0, K91.4, N99.5)
mise en place et ajustement de prothèses et d'autres appareils (Z44-Z46)
stomie ne nécessitant pas de soins médicaux (Z93.-)

BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.79 : La catégorie Z43 est celle de surveillance et soins de stomies, y compris leur fermeture.

Exemple : sujet ayant subi quelques mois plus tôt une résection sigmoïdienne pour perforation diverticulaire, réhospitalisé pour fermeture de la colostomie (rétablissement de la continuité colique) : le code du DP est Z43.3.

BO 2000/2 bis p 34 : avec la catégorie Z43 un DR peut être mentionné s'il correspond à une affection effectivement présente lors du séjour et d'évolution chronique ou prolongée. Dans les autres situations il ne doit pas l'être.

Stomies intestinales

Il est important de différencier l'emploi des catégories Z43 *Surveillance de stomies* et Z93 *Stomies*.

La première fait partie du groupe Z40-Z54 *Sujets ayant recours aux services de santé pour des actes médicaux et des soins spécifiques*. Elle concerne donc des patients pris en charge pour un motif thérapeutique. Z43.3 *Surveillance de colostomie* est ainsi employé, par exemple, pour une modification de la colostomie ou une fermeture programmée en l'absence de complications.

Z93 fait partie du groupe Z80-Z99 *Sujets dont la santé peut être menacée en raison d'antécédents personnels et familiaux et de certaines affections*. Il s'agit ici de signaler un état particulier qui n'est pas l'objet de soins durant l'épisode concerné par le recueil. Ainsi pour un patient porteur d'une colostomie dont il assure lui-même les soins, on pourra coder Z93.3 *Colostomie*.

L'emploi de ces catégories peut être soumis à des règles particulières selon le champ dans lequel s'effectue le recueil d'informations ; il convient de les lire dans les guides méthodologiques concernés.

ATIH – Consignes de codage – Maladies de l'appareil digestif, Fascicule II - Créé le 15 mars 2008

- Z43.0 Surveillance de trachéostomie
- Z43.1 Surveillance de gastrostomie
- Z43.2 Surveillance d'iléostomie
- Z43.3 Surveillance de colostomie
- Z43.4 Surveillance d'autres stomies de l'appareil digestif

Drain de Kehr

Ce drain est utilisé après une cholécotomie pour effectuer une dérivation externe momentanée de la bile. Si on souhaite coder un séjour pour des soins en rapport avec sa présence (par exemple, son ablation programmée) en l'absence de complication, on emploie Z43.4 *Surveillance d'autres stomies de l'appareil digestif* : le drain de Kehr doit en effet être considéré comme une stomie digestive.

ATIH – Consignes de codage – Maladies de l'appareil digestif, Fascicule II - Créé le 15 mars 2008

- Z43.5 Surveillance de cystostomie

Z43.6 Surveillance d'autres stomies des voies urinaires

Néphrostomie

Urétérostomie

Urétrostomie

Z43.7 Surveillance de vagin artificiel

Z43.8 Surveillance d'autres stomies

Z43.9 Surveillance d'une stomie non précisée

BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.80 : Les catégories Z44 à Z46 permettent de coder la mise en place, la surveillance et les soins, et l'ablation de certaines prothèses.

On comparera les catégories Z43 à Z46 avec les catégories Z93 à Z98 étudiées plus loin.

Z44 Mise en place et ajustement d'appareils de prothèse externe

A l'exclusion de : présence d'un appareil de prothèse (Z97.-)

Aunis p.126 : Z44 concerne l'appareillage et les prothèses externes (membre, œil, sein...) mais pas les orthèses qui sont en Z46.

Z44.0 Mise en place et ajustement d'un bras artificiel (total) (partiel)

Z44.1 Mise en place et ajustement d'une jambe artificielle (totale) (partielle)

Z44.2 Mise en place et ajustement d'un oeil artificiel

A l'exclusion de : complication mécanique d'une prothèse oculaire (T85.3)

Z44.3 Mise en place et ajustement d'une prothèse externe du sein

Z44.8 Mise en place et ajustement d'autres appareils de prothèse externe

Z44.9 Mise en place et ajustement d'un appareil de prothèse externe non précisé

Z45 Ajustement et entretien d'une prothèse interne

A l'exclusion de : mauvais résultat fonctionnel ou autres complications d'un appareil
- voir Index alphabétique présence de prothèses et d'autres appareils (Z95-Z97)

Aunis p.127 : Bien que les mots « mise en place » soient absents du titre de la catégorie Z45 au contraire de Z44 et Z46, cette catégorie peut être utilisée dans ces cas. L'index alphabétique de la CIM le confirme en indiquant par ex, pour accès vasculaire : ajustement, contrôle, entretien ou mise en place.

Z45.0 Ajustement et entretien d'un stimulateur cardiaque [Pace-maker] [PM]

Contrôle et vérification du générateur d'impulsions [pile]

Z45.1 Ajustement et entretien d'une pompe à perfusion

BO 2006 p.60 : Par exemple, Z45.1 et Z45.2 comprennent les prises en charge pour mise en place et ablation de pompe à perfusion et de dispositif d'accès vasculaire ; notamment, Z45.2 est le code de mise en place, entretien et ablation d'un système diffuseur implantable (*chambre implantable*). Le DP des séjours pour mise en place d'une fistule de dialyse rénale sera codé Z49.0 et non Z45.2 (voir ci-dessous le commentaire à propos de la catégorie Z49).

Z45.2 Ajustement et entretien d'un dispositif d'accès vasculaire

Z45.3 Ajustement et entretien d'une prothèse auditive

Implantée

Prothèse (de) : • cochléaire

• conduction osseuse

Z45.8 Ajustement et entretien d'autres prothèses internes

Z45.80 Ajustement et entretien d'une prothèse interne urinaire

Sonde urétérale JJ [double JJ]

A l'exclusion de : sonde (uréthro)vésicale (Z46.6)

Z45.81 Ajustement et entretien d'une prothèse interne génitale

A l'exclusion de : surveillance d'un dispositif contraceptif (intrautérin) (Z30.5)

Z45.82 Ajustement et entretien d'une prothèse intraoculaire

A l'exclusion de : mise en place et ajustement d'un oeil artificiel (Z44.2)

Z45.83 Ajustement et entretien d'une prothèse interne des voies aériennes supérieures

Prothèse phonatoire oesotrachéale

Larynx artificiel

Z45.84 Ajustement et entretien d'une prothèse interne du système nerveux central
Dérivation du liquide cébrospinal [céphalorachidien]
Électrodes intracrâniennes

Z45.88 Ajustement et entretien d'autres prothèses internes précisées

Z45.9 Ajustement et entretien d'une prothèse interne non précisée

Z46 Mise en place et ajustement d'autres appareils

A l'exclusion de : mauvais résultat fonctionnel ou autres complications d'un appareil
- voir Index alphabétique présence de prothèses et d'autres appareils (Z95-Z97)
renouvellement d'une ordonnance (Z76.0)

Z46.0 Mise en place et ajustement de lunettes et verres de contact

Z46.1 Mise en place et ajustement d'un appareil auditif

Z46.2 Mise en place et ajustement d'autres appareils en rapport avec le système nerveux et les organes des sens

Aunis p.127 : Z46.2 comprend la mise en place, l'ajustement et l'ablation d'aérateur transtympanique.

Z46.3 Mise en place et ajustement d'une prothèse dentaire

Z46.4 Mise en place et ajustement d'un appareil orthodontique

Z46.5 Mise en place et ajustement d'une iléostomie et autres dispositifs intestinaux

Z46.6 Mise en place et ajustement d'un appareil urinaire

Z46.7 Mise en place et ajustement d'un appareil orthopédique

Armature orthopédique

Ceinture orthopédique

Chaussures orthopédique(s)

Corset orthopédique

Z46.8 Mise en place et ajustement d'autres appareils précisés

Fauteuil roulant

Z46.9 Mise en place et ajustement d'un appareil, sans précision

Z47 Autres soins de contrôle orthopédiques

A l'exclusion de : complications de prothèses, implants et greffes orthopédiques internes (T84-)
examen de contrôle après traitement d'une fracture (Z09.4)
soins impliquant une rééducation (Z50.-)

BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.80 : La catégorie **Z47** est celle des soins faisant suite à un acte sur l'appareil locomoteur (on retrouve dans son intitulé la notion de « soins de contrôle » remarquée supra à propos de la catégorie **Z42**) : ablation de matériel d'ostéosynthèse, changement ou ablation d'appareil d'immobilisation... **Z47.0** doit notamment être utilisé pour coder le DP des séjours pour *ablation de matériel d'ostéosynthèse* ; il ne faut pas, au terme de ces séjours, coder à nouveau la lésion osseuse initiale guérie ou consolidée, ni comme DP, ni comme DR, ni comme DA ; elle ne peut éventuellement être qu'une donnée associée documentaire.

Z47.0 Soins de contrôle impliquant l'enlèvement d'une plaque et autre prothèse interne de fixation

Enlèvement de :

- broche
- plaque
- tringle
- vis

A l'exclusion de : enlèvement d'un appareil externe de fixation (Z47.8)

Z47.8 Autres soins de contrôle orthopédiques précisés

Changement, vérification ou enlèvement de :

- appareils externes de fixation ou de traction
- plâtre

Z47.9 Soins de contrôle orthopédique, sans précision

Z48 Autres soins de contrôle chirurgicaux

A l'exclusion de : examen de contrôle après :
• chirurgie (Z09.0)
• traitement d'une fracture (Z09.4)
mise en place et ajustement de prothèses et d'autres appareils (Z44-Z46)
soins de contrôle orthopédiques (Z47.-)
surveillance de stomies (Z43.-)

BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.80 : La catégorie **Z48** est celle des soins post-interventionnels *immédiats* [Par opposition à la surveillance au long cours : **Z08**, **Z09**]. Par soins post-interventionnels on entend notamment la surveillance postopératoire et celle qui fait suite à un *acte médico-technique* tel qu'une intervention par voie endoscopique ou endovasculaire et l'imagerie interventionnelle

Z48.0 Surveillance des sutures et pansements chirurgicaux

Changement de pansement

Ablation de sutures

Z48.8 Autres soins de contrôle chirurgicaux précisés

Z48.9 Soin de contrôle chirurgical, sans précision

Z49 Surveillance d'une dialyse

Comprend : préparation d'une dialyse et traitement

A l'exclusion de : sous dialyse rénale (Z99.2)

BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.80 : La catégorie **Z49** comprend, malgré la présence du mot « surveillance » dans son intitulé, les prises en charge pour des actes de préparation à la dialyse rénale ; **Z49.0** comprend ainsi la mise en place des fistules et cathéters de dialyse. En effet, en raison de la spécificité de cette catégorie et de son rôle dans la classification des GHM, il faut coder **Z49.0** (et non **Z45.2**) le DP des séjours pour mise en place d'une fistule.

Z49.0 Soins préparatoires en vue d'une dialyse

Z49.1 Dialyse extra-corporelle

Dialyse (rénale) SAI

Z49.2 Autres dialyses

Dialyse péritonéale

Z49.20 Séance de dialyse péritonéale automatisée [DPA]

Séance de dialyse péritonéale continue cyclique [DPCC]

Z49.21 Séance de dialyse péritonéale continue ambulatoire [DPCA]

Z50 Soins impliquant une rééducation

A l'exclusion de : conseils (Z70-Z71)

Z50.0 Rééducation des cardiaques

Z50.1 Autres thérapies physiques

Exercices thérapeutiques et curatifs

Z50.2 Sevrage d'alcool

Z50.3 Rééducation des drogués et après abus de médicaments

Z50.4 Psychothérapie, non classée ailleurs

Z50.5 Rééducation du langage

Z50.6 Éducation de la vision [orthoptique]

Z50.7 Ergothérapie et rééducation professionnelle, non classées ailleurs

Z50.8 Soins impliquant d'autres moyens de rééducation

Rééducation après tabagisme

Thérapie concernant les activités de la vie quotidienne NCA

Z50.9 Soin impliquant une rééducation, sans précision

Rééducation SAI

Z51 Autres soins médicaux

A l'exclusion de : examen de contrôle après traitement (Z08-Z09)

BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.80-81 : La catégorie Z51 est destinée au codage des prises en charges motivées par des actes thérapeutiques (radiothérapie, chimiothérapie, transfusion sanguine...). Son utilisation pour le codage du DP est une condition d'un enregistrement juste des séances au sens du PMSI en MCO, mais l'emploi de la catégorie Z51 ne leur est pas réservé.

Lorsqu'un code de la catégorie Z51 de la CIM-10 correspond à une prise en charge pour laquelle un code d'acte existe dans la CCAM, la saisie du code Z51.- en position de diagnostic associé en sus de celui de l'acte est redondante et n'est donc pas justifiée.

Exemple : la transfusion de concentrés de globules rouges d'un volume inférieur à une demi-masse sanguine se code FELF011 ; la mention en sus de Z51.30 en position de DAS n'est pas justifiée.

Chimiothérapie antitumorale

Plusieurs libellés de la Cim-10 emploient le terme chimiothérapie ; c'est particulièrement le cas des libellés codés Z51.1 et Z51.2. Ce vocable ne doit pas être pris dans un sens restrictif d'administration de produits antimétaboliques. Il désigne l'utilisation de tout produit chimique à visée thérapeutique : une antibiothérapie, la prise d'antiépileptiques... sont ainsi à considérer comme des formes de chimiothérapie. Contrairement à ce qui a parfois été écrit, le libellé codé Z51.1 peut être utilisé pour le signalement de traitement de toute forme de tumeur, qu'elle soit bénigne ou maligne.

ATIH – Consignes de codage – Tumeurs, Fascicule III - Créé le 15 mars 2008

Z51.0

Séance de radiothérapie

Z51.00 Préparation à une radiothérapie

Z51.01 Séance d'irradiation

Z51.1

Séance de chimiothérapie pour tumeur

Aunis p.128 : Z51.1 est destiné aux prises en charge pour chimiothérapie des tumeurs, quels que soient les produits administrés : antimétaboliques, anti-émétiques, antalgiques...

BO 2006 p.61 : Z51.1 code le DP des séjours pour chimiothérapie cancéreuse, quels que soient les produits administrés : antitumoraux, antiémétiques, correcteurs de l'hypercalcémie...). Le mot chimiothérapie a en effet dans la CIM le sens premier de traitement par des moyens chimiques, c'est pourquoi on retrouve le mot chimiothérapie dans l'intitulé du code suivant Z51.2.

Z51.2

Autres formes de chimiothérapie

Chimiothérapie d'entretien SAI

Aunis p.128 : Z51.2 peut être utilisé dans tous les autres cas de recours aux soins motivés par le traitement médicamenteux d'une affection non tumorale : interféron et hépatite C, corticoïdes et SEP...

On se gardera de confondre la notion de séances telle qu'elle est présente dans les intitulés des 2 sous-catégories, avec celle des nomenclatures administratives officielles nationales. Traduction du terme anglais « session », la séance de la CIM désigne un épisode de traitement dont la durée peut être supérieure à 24 h.

BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.80 : Z51.2 peut être employé pour les autres séjours pour « chimiothérapie », dès lors que l'affection traitée n'est pas une tumeur. Le mot chimiothérapie a en effet dans la CIM-10 son sens premier de « traitement par des moyens chimiques ».

Z51.3

Transfusion sanguine, (sans mention de diagnostic)

BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.81 : Sous-catégorie Z51.3 : on ne tiendra pas compte de l'indication « sans mention de diagnostic », désormais entre parenthèses. Elle est liée à l'esprit général du chapitre XXI de la CIM-10 et elle est sans conséquence pour le codage.

Z51.30 Séance de transfusion de produit sanguin labile

Séance de transfusion de :

- concentré de globules rouges
- plasma frais congelé
- préparation leucocytaire
- préparation plaquettaire

Z51.31 Séance d'aphérèse sanguine

Z51.4

Soins préparatoires pour traitement ultérieur, non classés ailleurs

A l'exclusion de : soins préparatoires en vue d'une dialyse (Z49.0)

Z51.5 Soins palliatifs

Aunis p128 : **Z51.5 soins palliatifs** a le sens de soins en phase terminale, d'accompagnement des mourants et ne préjuge pas du statut administratif de l'unité. Il faut aussi coder la maladie responsable. Il ne faut pas utiliser ce code par excès dans tous les cas de prise en charge médicale ou chirurgicale palliative. Dès lors qu'une affection précise est traitée spécifiquement (douleur...), surtout si elle motive un acte chirurgical (dérivation biliaire, intestinale..) il est préférable de la coder.

Z51.6 Désensibilisation aux allergènes

Z51.8 Autres formes précisées de soins médicaux

A l'exclusion de : prise en charge pendant les vacances (Z75.5)

Z51.80 Séance d'oxygénothérapie hyperbare

Z51.88 Autres formes précisées de soins médicaux, non classées ailleurs

Z51.9 Soin médical, sans précision

Z52 Donneurs d'organes et de tissus

A l'exclusion de : examen d'un donneur éventuel (Z00.5)

Z52.0 Donneur de sang

Donneur de fractions sanguines telles que:

- lymphocytes
- plaquettes
- cellules souches

Z52.1 Donneur de peau

Z52.2 Donneur d'os

Z52.3 Donneur de moelle osseuse

Z52.4 Donneur de rein

Z52.5 Donneur de cornée

Z52.6 Donneur de foie

Z52.7 Donneur de cœur

Z52.8 Donneur d'autres organes et tissus

Z52.9 Donneur d'organe ou de tissu non précisés

Donneur SAI

Z53 Sujets ayant recours aux services de santé pour des actes médicaux spécifiques non effectués

A l'exclusion de : vaccination non faite (Z28.-)

BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.81 : La catégorie **Z53** permet le codage des circonstances dans lesquelles les soins envisagés ne peuvent être prodigués ; le mot acte de l'intitulé doit être lu avec l'acception étendue de « prestation de soins », « prise en charge ».

Exemples :

- refus d'une transfusion sanguine pour motif de conviction : **Z53.1** ;
- sortie contre avis médical ou par fuite : **Z53.2**.

La non réalisation des soins pour lesquels le patient a été admis, pour un des motifs classés dans la catégorie **Z53 Sujets ayant recours aux services de santé pour des actes médicaux spécifiques, non effectués** de la CIM-10 ; le code **Z53.-** correspondant au motif est enregistré comme **DA**.

In « **GUIDE MÉTHODOLOGIQUE DE PRODUCTION DES INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIVITÉ MÉDICALE ET À SA FACTURATION EN MÉDECINE, CHIRURGIE, OBSTÉTRIQUE ET ODONTOLOGIE** », ATIH, p. 58, janvier 2010.

Z53.0 Acte non effectué en raison de contre-indication

Z53.1 Acte non effectué par décision du sujet pour raisons de conviction et de pression sociale

Z53.2 Acte non effectué par décision du sujet pour des raisons autres et non précisées

Z53.8 Acte non effectué pour d'autres raisons

Z53.9 Acte non effectué, raison non précisée

Z54 Convalescence

Z54.0 Convalescence après intervention chirurgicale

Z54.1 Convalescence après radiothérapie

Z54.2 Convalescence après chimiothérapie

- Z54.3 Convalescence après psychothérapie
- Z54.4 Convalescence après traitement d'une fracture
- Z54.7 Convalescence après traitements combinés
Convalescence après traitements combinés classés en Z54.0-Z54.4
- Z54.8 Convalescence après un autre traitement
- Z54.9 Convalescence après un traitement non précisé

Sujets dont la santé peut être menacée par des conditions socio-économiques et psychosociales (Z55-Z65)

Aunis p128 et 129 : Z55-Z65 et Z70-Z76 : ces 2 groupes abordent l'individu dans ses dimensions sociales, psychologiques, scolaire, professionnelle, familiale, dans la mesure où elles sont susceptibles de motiver ou d'influencer des demandes de soins. Ils témoignent de la définition très large donnée par l'OMS à l'état de santé.

Des définitions sont données sous les titres des catégories **Z60 à Z63**. Pour aider au codage cf. liste des catégories au début du Vol I de la CIM.

Un libellé peut correspondre à des situations différentes. Par ex., **Z55.3** peut désigner :

- la cause de difficultés d'ordre psychologique, familial, social ou médical - ex : conflit familial dû à de mauvais résultats scolaires

- ou la conséquence des mêmes difficultés – examen. : mauvais résultats scolaires du fait du divorce des parents, d'une surdité...

- ou bien une situation sans cause ni conséquence particulière, citée incidemment en complément d'un autre motif de recours aux soins.

Les codes de ces 2 groupes illustrent donc particulièrement la possibilité d'utiliser la majorité des codes du chapitre XXI, autant pour enregistrer un motif unique ou principal de recours aux soins, qu'en complément d'un code d'un autre chapitre.

BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.81 : Catégories **Z55 à Z76** - Elles permettent le codage de situations nombreuses et variées qui concernent tant l'hospitalisation que les soins externes. Elles répertorient des problèmes familiaux, sociaux, économiques, psychologiques, scolaires et professionnels, parmi lesquels des marqueurs de précarité socioéconomique qu'il est recommandé d'enregistrer dans le RUM. Il n'est guère d'autre moyen que la lecture du contenu de ces rubriques pour prendre connaissance des possibilités de codage qu'elles offrent.

Au regard de la note figurant à la première page du chapitre XXI, les catégories **Z55 à Z76** correspondent à la fois à l'alinéa a : « Quand un sujet, malade ou non, entre en contact avec les services de santé..., par exemple, pour... discuter d'un problème qui ne représente pas en soi une maladie ou un traumatisme » et à l'alinéa b : « ...des circonstances ou des problèmes qui influencent l'état d'un sujet, sans constituer en eux-mêmes une maladie ou un traumatisme. De tels facteurs peuvent... être enregistrés comme facteur supplémentaire... ».

Z55 Difficultés liées à l'éducation et l'alphabétisation

A l'exclusion de : troubles du développement psychologique (F80-F89)

- Z55.0 Analphabétisme et faible niveau éducatif
- Z55.1 Scolarisation inexistante ou inaccessible
- Z55.2 Échec aux examens
- Z55.3 Mauvais résultats scolaires
- Z55.4 Mauvaise adaptation éducative et difficultés avec les enseignants et les autres élèves
- Z55.8 Autres difficultés liées à l'éducation et l'alphabétisation
Enseignement inadéquat
- Z55.9 Difficulté liée à l'éducation et l'alphabétisation, sans précision

Z56 Difficultés liées à l'emploi et au chômage

A l'exclusion de : difficultés liées au logement et aux conditions économiques (Z59.-)
exposition professionnelle à des facteurs de risques (Z57.-)

- Z56.0 Chômage, sans précision
- Z56.1 Changement d'emploi

- Z56.2 **Menace de perte d'emploi**
Aunis p128 et 129 : utilisation des codes en codage complémentaire : dépression favorisée par la menace de perte d'un emploi Z56.2.
- Z56.3 **Rythme de travail pénible**
- Z56.4 **Désaccord avec le supérieur et les collègues**
- Z56.5 **Mauvaise adaptation au travail**
Conditions de travail difficiles
- Z56.6 **Autres difficultés physiques et mentales liées à l'emploi**
- Z56.7 **Difficultés liées à l'emploi, autres et sans précision**

Z57 Exposition professionnelle à des facteurs de risque

- Z57.0 **Exposition professionnelle au bruit**
- Z57.1 **Exposition professionnelle à des rayonnements**
- Z57.2 **Exposition professionnelle à la poussière**
- Z57.3 **Exposition professionnelle à d'autres polluants atmosphériques**
- Z57.4 **Exposition professionnelle à des substances toxiques agricoles Substances solides, liquides, gaz ou émanations**
- Z57.5 **Exposition professionnelle à des substances toxiques dans d'autres industries**
Substances solides, liquides, gaz ou émanations
- Z57.6 **Exposition professionnelle à des températures extrêmes**
- Z57.7 **Exposition professionnelle à des vibrations**
- Z57.8 **Exposition professionnelle à d'autres facteurs de risques**
- Z57.9 **Exposition professionnelle à un facteur de risque, sans précision**

Z58 Difficultés liées à l'environnement physique

A l'exclusion de : exposition professionnelle (Z57.-)

- Z58.0 **Exposition au bruit**
- Z58.1 **Exposition à la pollution atmosphérique**
A l'exclusion de : exposition à la fumée du tabac (Z58.7)
- Z58.2 **Exposition à la pollution de l'eau**
- Z58.3 **Exposition à la pollution du sol**
- Z58.4 **Exposition aux rayonnements**
- Z58.5 **Exposition à d'autres formes de pollution**
- Z58.6 **Approvisionnement insuffisant en eau potable**
A l'exclusion de : effets de la soif (T73.1)
- Z58.7 **Exposition à la fumée du tabac**
Tabagisme passif
A l'exclusion de : troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation du tabac (F17.-)
antécédents personnels d'abus de substances psycho-actives (Z86.4)
difficultés liées à l'usage du tabac (Z72.0)
- Z58.8 **Autres difficultés liées à l'environnement physique**
- Z58.9 **Difficulté liée à l'environnement physique, sans précision**

Z59 Difficultés liées au logement et aux conditions économiques

A l'exclusion de : approvisionnement insuffisant en eau potable (Z58.6)

- Z59.0 **Sans abri**
- Z59.1 **Logement inadéquat**
Insuffisance technique du domicile empêchant des soins corrects
Manque de : • chauffage
• place
Voisinage non satisfaisant
A l'exclusion de : difficultés liées à l'environnement physique (Z58.-)
Aunis p128 et 129 : utilisation du code en codage complémentaire : retour au domicile retardé en raison de l'absence de chauffage Z59.1.
- Z59.2 **Désaccord avec les voisins, les locataires et le propriétaire**

- Z59.3** **Difficulté liée à la vie en institution**
Pensionnaire
A l'exclusion de : éducation dans une institution (Z62.2)
- Z59.4** **Alimentation défectueuse**
A l'exclusion de : effets de la faim (T73.0)
 malnutrition (E40-E46)
 régime ou habitudes alimentaires inadéquates (Z72.4)
- Z59.5** **Pauvreté extrême**
- Z59.6** **Faibles revenus**
- Z59.7** **Couverture sociale et secours insuffisants**
- Z59.8** **Autres difficultés liées au logement et aux conditions économiques**
Logement isolé
Problèmes avec des prêteurs
Saisie d'hypothèque
- Z59.9** **Difficulté liée au logement et aux conditions économiques, sans précision**

Z60 **Difficultés liées à l'environnement social**

- Z60.0** **Difficultés d'ajustement aux transitions entre les différentes périodes de vie**
Adaptation à la retraite [pension]
Syndrome du "nid vide"
- Z60.1** **Situation parentale atypique**
Difficultés liées à une situation parentale (éducation des enfants) telle que famille monoparentale ou autre que celle dans laquelle les deux parents biologiques cohabitent.
- Z60.2** **Solitude**
- Z60.3** **Difficultés liées à l'acculturation**
Migration
Transplantation sociale
- Z60.4** **Exclusion et rejet sociaux**
Exclusion et rejet pour des motifs liés à la personne, tels que apparence physique, maladie ou comportement anormal.
A l'exclusion de : cible d'une discrimination pour motifs raciaux ou religieux (Z60.5)
- Z60.5** **Cible d'une discrimination et d'une persécution**
Discrimination ou persécution, réelle ou perçue comme telle, pour des raisons d'appartenance à un groupe (défini par la couleur de la peau, la religion, l'origine ethnique, etc.) et non pour des raisons liées à la personne.
A l'exclusion de : exclusion et rejet sociaux (Z60.4)
- Z60.8** **Autres difficultés liées à l'environnement social**
- Z60.9** **Difficulté liée à l'environnement social, sans précision**

Z61 **Difficultés liées à une enfance malheureuse**

- A l'exclusion de :* syndromes dus à de mauvais traitements (T74.-)
- Z61.0** **Perte de relation affective pendant l'enfance**
Perte d'une relation affectivement étroite, telle qu'un parent, un frère ou une soeur, un ami très proche ou un animal familier, liée à un décès, un départ définitif ou un rejet.
- Z61.1** **Départ du foyer pendant l'enfance**
Séjour dans une famille adoptive, dans un hôpital ou autres institutions, ayant entraîné un stress psychosocial, ou activité tenant l'enfant éloigné contre son gré de son foyer pendant une période prolongée.
- Z61.2** **Changements dans le tissu des relations familiales pendant l'enfance**
Arrivée d'une nouvelle personne dans la famille, se traduisant par un changement négatif dans les relations de l'enfant. Couvre notamment le remariage d'un des parents ou la naissance d'un frère ou d'une soeur.
- Z61.3** **Événements résultant de la perte de l'estime de soi pendant l'enfance**
Événements résultant en une auto-évaluation négative de l'enfant, telle qu'échec dans des tâches exigeant un fort investissement personnel révélation ou découverte d'un événement personnel ou familial honteux ou traumatisant et autres expériences humiliantes.

- Z61.4 Difficultés liées à de possibles sévices sexuels infligés à un enfant par une personne de son entourage immédiat**
Difficultés liées à une forme quelconque d'exposition ou de contact physique entre un membre adulte de la famille de l'enfant et celui-ci, ayant entraîné une excitation sexuelle, que l'enfant ait ou non participé volontairement aux actes sexuels (par exemple, contact génital, attouchements ou exposition délibérée des seins ou des organes génitaux).
- Z61.5 Difficultés liées à de possibles sévices sexuels infligés à un enfant par une personne étrangère à son entourage immédiat**
Difficultés liées à un contact ou à une tentative de contact avec les seins ou les parties génitales de l'enfant ou de l'autre personne exhibition en confrontation étroite ou tentative pour déshabiller ou séduire l'enfant, de la part d'une personne beaucoup plus âgée n'appartenant pas à la famille de l'enfant, mais profitant de sa position ou de son statut ou agissant contre la volonté de l'enfant.
- Z61.6 Difficultés liées à de possibles sévices physiques infligés à un enfant**
Difficultés liées à des incidents au cours desquels l'enfant a reçu par le passé de la part d'un adulte de sa famille des blessures d'une gravité telle qu'elles ont nécessité un traitement médical (par exemple fractures, ecchymoses marquées), ou qui ont impliqué des formes de violence anormales (comme frapper l'enfant avec un objet dur ou contondant, le brûler ou l'attacher).
- Z61.7 Expérience personnelle terrifiante**
Expérience comportant une menace pour l'avenir de l'enfant, telle qu'un enlèvement, une catastrophe naturelle où la vie est menacée, une blessure mettant en danger l'image de soi ou le sentiment de sécurité, ou la survenue d'un traumatisme grave chez une personne aimée.
- Z61.8 Autres difficultés liées à une enfance malheureuse**
- Z61.9 Difficulté liée à une enfance malheureuse, sans précision**

Z62 Autres difficultés liées à l'éducation

A l'exclusion de : syndromes dus à de mauvais traitements (174.-)

- Z62.0 Surveillance inadéquate de la part des parents**
Ignorance de la part des parents de ce que fait l'enfant ou de l'endroit où il se trouve; manque d'autorité ; désintérêt ou absence de réaction lorsque l'enfant se trouve dans une situation dangereuse.
- Z62.1 Surprotection parentale**
Méthode d'éducation aboutissant à une infantilisation empêchant l'acquisition de l'indépendance.
- Z62.2 Éducation dans une institution**
Prise en charge éducative de groupe dans laquelle les responsabilités parentales sont essentiellement assumées par un établissement quelconque (pensionnat pour enfants, orphelinat, home d'enfants) ou séjour prolongé de l'enfant dans un hôpital, une maison de convalescence ou l'équivalent, sans la présence à ses côtés d'au moins l'un de ses parents.
- Z62.3 Hostilité envers un enfant transformé en bouc émissaire**
Comportement parental négatif axé spécifiquement sur l'enfant en tant qu'individu, persistant dans le temps et se répercutant sur plusieurs comportements de l'enfant (par exemple, parents qui accusent systématiquement l'enfant de tous les problèmes du ménage ou lui attribuent des caractéristiques négatives).
- Z62.4 Négligence affective**
Parents s'adressant à l'enfant avec froideur ou impatience. Manque d'intérêt pour l'enfant, de compréhension de ses difficultés et absence de louanges et d'encouragement. Réaction irritée devant un comportement anxieux, absence de démonstrations d'affection physiques suffisantes et manque de chaleur.
- Z62.5 Autres difficultés liées à des négligences dans l'éducation**
Manque d'expérience de travail et de jeu
- Z62.6 Pression parentale inappropriée et autres défauts de l'éducation**
Parents forçant l'enfant à se comporter de façon différente de la norme locale, que ce soit par rapport à son sexe (en habillant un garçon en fille), par rapport à son âge (en forçant un enfant à prendre des responsabilités plus lourdes qu'il ne peut en assumer pour son âge) ou pour d'autres raisons (obligeant l'enfant à entreprendre des activités contre son gré ou des activités trop difficiles pour lui).
- Z62.8 Autres difficultés précisées liées à l'éducation**
- Z62.9 Difficulté liée à l'éducation, sans précision**

Z63

Autres difficultés liées à l'entourage immédiat, y compris la situation familiale

A l'exclusion de : difficultés liées à : • éducation (Z62.-)
• enfance malheureuse (Z61.-)
syndromes dus à de mauvais traitements (T74.-)

Aunis p.128 et 129 : utilisation du code en codage complémentaire, par ex. intoxication médicamenteuse volontaire due à un conflit familial Z63.-.

- Z63.0 Difficultés dans les rapports avec le conjoint ou le partenaire**
Désaccord entre les partenaires se traduisant par des crises aiguës ou prolongées, la généralisation de sentiments hostiles ou critiques ou une atmosphère persistante de violence interpersonnelle grave (pouvant aller jusqu'à battre ou frapper).
- Z63.1 Difficultés dans les rapports avec les parents et les beaux-parents**
- Z63.2 Soutien familial inadéquat**
- Z63.3 Absence d'un des membres de la famille**
- Z63.4 Disparition et décès d'un membre de la famille**
Décès présumé d'un membre de la famille
- Z63.5 Dislocation de la famille par séparation et divorce**
- Z63.6 Parent à charge au domicile, nécessitant des soins**
- Z63.7 Autres événements difficiles ayant une incidence sur la famille et le foyer**
Difficultés liées à l'état sanitaire au sein de la famille
Inquiétude (normale) pour une personne de la famille malade
Isolement de la famille
Membre de la famille malade ou perturbé
- Z63.8 Autres difficultés précisées liées à l'entourage immédiat**
Communication inadéquate ou tourmentée à l'intérieur de la famille
Discorde familiale SAI
Réaction émotionnelle très vive à l'intérieur de la famille
- Z63.9 Difficulté liée à l'entourage immédiat, sans précision**

Z64

Difficultés liées à certaines situations psychosociales

Aunis p.128 et 129 : utilisation du code en codage complémentaire, par ex. interruption de grossesse pour convenance de la mère Z64.0.

- Z64.0 Difficultés liées à une grossesse non désirée**
A l'exclusion de : surveillance d'une grossesse à haut risque du fait de problèmes sociaux (Z35.7)
- L'interruption de la grossesse : en cas d'interruption volontaire, le code **Z64.0 Difficultés liées à une grossesse non désirée** doit être enregistré comme **DA** ; en cas d'interruption pour motif médical, c'est un code **O28.- Résultats anormaux constatés au cours de l'examen prénatal systématique de la mère** qui doit l'être (voir le point 6 du chapitre V)
- In « GUIDE MÉTHODOLOGIQUE DE PRODUCTION DES INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIVITÉ MÉDICALE ET À SA FACTURATION EN MÉDECINE, CHIRURGIE, OBSTÉTRIQUE ET ODONTOLOGIE », ATIH, p. 58, janvier 2010.*
- Z64.1 Difficultés liées à une multiparité**
A l'exclusion de : surveillance de grossesse avec multiparité élevée (Z35.4)
- Z64.2 Recherche et acceptation d'interventions physiques, nutritionnelles et chimiques connues comme dangereuses et nuisibles**
A l'exclusion de : dépendance envers certaines substances - voir Index alphabétique
- Z64.3 Recherche et acceptation d'interventions comportementales et psychologiques connues comme dangereuses et nuisibles**
- Z64.4 Désaccord avec les conseillers**
Désaccord avec : • responsable de la liberté surveillée
• travailleur social

- Z65** **Difficultés liées à d'autres situations psychosociales**
A l'exclusion de : lésion traumatique récente - voir Index alphabétique
- Z65.0 **Condamnation, sans emprisonnement, après procès civil ou pénal**
- Z65.1 **Emprisonnement et autre incarcération**
BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.82 : Z65.1 permet d'enregistrer que des soins ont été délivrés à une personne détenue.
- Z65.2 **Difficultés liées à une libération de prison**
- Z65.3 **Difficultés liées à d'autres situations juridiques**
Action judiciaire pour garde ou soutien d'enfant
Arrestation
Litige
Poursuite
- Z65.4 **Victime d'un crime et d'actes terroristes**
Victime de la torture
- Z65.5 **Exposition à une catastrophe, une guerre et autres hostilités**
A l'exclusion de : cible d'une discrimination ou d'une persécution (Z60.5)
- Z65.8 **Autres difficultés précisées liées à des situations psychosociales**
- Z65.9 **Difficulté liée à des situations psycho-sociales, sans précision**

Sujets ayant recours aux services de santé pour d'autres motifs (Z70-Z76)

Aunis p.128 et 129 : motifs uniques ou principaux de recours aux soins. Ils sont plus volontiers l'objet de soins ambulatoires, notamment Z70.-, Z71.-, Z76.0.

- Z70** **Conseils relatifs aux attitudes, comportement et orientation en matière de sexualité**
A l'exclusion de : conseils en matière de contraception et mesures procréatives (Z30-Z31)
- Z70.0 **Conseil relatif aux attitudes en matière de sexualité**
Sujet préoccupé par son embarras, sa timidité ou toute autre attitude négative en matière de sexualité
- Z70.1 **Conseil relatif au comportement et à l'orientation du sujet en matière de sexualité**
Sujet préoccupé par :
 - absence de réaction
 - impuissance
 - multiplicité des partenaires
 - orientation sexuelle
- Z70.2 **Conseil relatif au comportement et à l'orientation d'un tiers en matière de sexualité**
Avis demandé sur le comportement et l'orientation sexuelle de :
 - conjoint
 - enfant
 - partenaire
- Z70.3 **Conseil relatif à des préoccupations associées concernant les attitudes, le comportement et l'orientation en matière de sexualité**
- Z70.8 **Autres formes de conseils en matière de sexualité**
Éducation sexuelle
- Z70.9 **Conseil en matière de sexualité, sans précision**
- Z71** **Sujets en contact avec les services de santé pour d'autres conseils et avis médicaux, non classés ailleurs**
A l'exclusion de : conseil en matière de :
 - contraception et mesures procréatives (Z30-Z31)
 - sexualité (Z70.-)
- Z71.0 **Personne consultant pour le compte d'un tiers**
Avis ou traitement pour un tiers absent
A l'exclusion de : inquiétude (normale) pour une personne de la famille malade (Z63.7)

- Z71.1** **Sujet inquiet de son état de santé (sans diagnostic)**
Affection non prouvée
"Bien-portant inquiet"
A l'exclusion de : mise en observation et examen médical pour suspicion de maladies (Z03.-)
- Z71.2** **Sujet consultant pour explications des résultats d'examen**
- Z71.3** **Surveillance et conseils diététiques**
Surveillance et conseils diététiques (dans le cas de) :
- SAI
 - allergies ou intolérances alimentaires
 - colite
 - diabète sucré
 - gastrite
 - hypercholestérolémie
 - obésité
- Z71.4** **Conseil et surveillance pour alcoolisme**
A l'exclusion de : procédures de rééducation pour sevrage d'alcool (Z50.2)
- Z71.5** **Conseil et surveillance pour toxicomanie et pharmacodépendance**
A l'exclusion de : rééducation des drogués et après abus de médicaments (Z50.3)
- Z71.6** **Conseil pour tabagisme**
A l'exclusion de : rééducation pour tabagisme (Z50.8)
- Z71.7** **Conseil à propos du virus de l'immunodéficience humaine [VIH]**
- Z71.8** **Autres conseils précisés**
Conseils à propos de la consanguinité
- Z71.9** **Conseil, sans précision**
Avis médical SAI

Z72 **Difficultés liées au mode de vie**

- A l'exclusion de :* difficultés liées à (aux) :
- conditions socio-économiques et psychosociales (Z55-Z65)
 - orientation de son mode de vie (Z73.-)
- Z72.0** **Usage du tabac**
A l'exclusion de : dépendance à l'égard du tabac (F17.2)
- Z72.1** **Consommation d'alcool**
A l'exclusion de : dépendance à l'égard de l'alcool (F10.2)
- Z72.2** **Utilisation de drogues**
A l'exclusion de : abus de substances n'entraînant pas de dépendance (F55)
dépendance à l'égard de substances psychoactives (F11-F16, F19 avec le quatrième chiffre .2)
- Z72.3** **Manque d'exercice physique**
- Z72.4** **Régime et habitudes alimentaires inadéquats**
A l'exclusion de : alimentation défectueuse (Z59.4)
malnutrition et autres carences nutritionnelles (E40-E64)
troubles (de) :
 - alimentation (F50.-)
 - du nourrisson et de l'enfant (F98.2-F98.3)
- Z72.5** **Comportement sexuel à haut risque**
- Z72.6** **Jeu et pari**
A l'exclusion de : jeu pathologique (F63.0)
- Z72.8** **Autres difficultés liées au mode de vie**
Comportement auto-destructeur
- Z72.9** **Difficulté liée au mode de vie, sans précision**

Z73 **Difficultés liées à l'orientation de son mode de vie**

- A l'exclusion de :* difficultés liées aux conditions socio-économiques et psycho-sociales (Z55-Z65)
- Z73.0** **Surmenage**
État d'épuisement

- Z73.1 Accentuation de certains traits de la personnalité**
Comportement de type A (caractérisé par une ambition sans frein, une nécessité de réussir, une impatience, une combativité et un sentiment d'urgence)
- Z73.2 Manque de repos et de loisirs**
- Z73.3 Stress, non classé ailleurs**
Souffrance physique et mentale SAI
A l'exclusion de : lié à l'emploi ou au chômage (Z56.-)
- Z73.4 Compétences sociales inadéquates, non classées ailleurs**
- Z73.5 Conflit sur le rôle social, non classé ailleurs**
- Z73.6 Limites imposées aux activités par une incapacité**
A l'exclusion de : dépendance envers la personne qui donne les soins (Z74.-)
- Z73.8 Autres difficultés liées à l'orientation de son mode de vie**
- Z73.9 Difficulté liée à l'orientation d'un mode de vie non précisé**

Z74 Difficultés liées à une dépendance envers la personne qui donne les soins

A l'exclusion de : dépendance envers des machines ou des appareils auxiliaires NCA (Z99.-)

- Z74.0 Besoin d'assistance du fait de mobilité restreinte**
Z74.00 — **Etat grabataire**
A l'exclusion de : confiné au fauteuil, grabataire (R26.3)
- Z74.1 Besoin d'assistance et de soins d'hygiène**
- Z74.2 Besoin d'assistance à domicile, aucun autre membre du foyer n'étant capable d'assurer les soins**
- Z74.3 Besoin d'une surveillance permanente**
- Z74.8 Autres difficultés liées à une dépendance envers la personne qui donne les soins**
- Z74.9 Difficulté liée à une dépendance envers la personne qui donne les soins, sans précision**

Z75 Difficultés liées aux installations médicales et autres soins de santé

- Z75.0 Absence de services médicaux à domicile**
A l'exclusion de : aucun autre membre du foyer n'étant capable d'assurer les soins (Z74.2)
- Z75.1 Sujet attendant d'être admis ailleurs, dans un établissement adéquat**
BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.82 : Z75.1 ne doit être employé que si le séjour ou la prolongation de l'hospitalisation est motivé par la seule attente de l'unité ou de l'établissement adéquat, non par un événement morbide.
- Z75.2 Autre période d'attente pour investigation et traitement**
- Z75.3 Centres médicaux non disponibles et non accessibles**
A l'exclusion de : lit non disponible (Z75.1)
- Z75.4 Autres organisations d'aide non disponibles et non accessibles**
- Z75.5 Prise en charge pendant les vacances**
Soins de santé dispensés à une personne normalement soignée à domicile pour permettre à sa famille de prendre des vacances.

Aunis p.128 et 129 : prise en charge d'un vieillard pendant les vacances de sa famille :Z75.5

Z75.8 Autres difficultés liées aux installations médicales et autres soins de santé

Z75.80 **Sujet adressé dans un autre établissement, pour réalisation d'un acte**

BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.82 : Dans l'intitulé de **Z75.80** *Sujet adressé dans un autre établissement, pour réalisation d'un acte*, le sens du mot « acte » ne doit pas être limité à la notion d'acte médico-technique. Il doit être compris avec le sens large de « prestation de soins », « prise en charge ».

Le transfert pour ou après la réalisation d'une *prestation inter-établissement* [PIE] : l'établissement de santé demandeur doit associer **Z75.80** *Personne adressée dans un autre établissement pour la réalisation d'un acte* comme DA, au codage de la prestation extérieure (se reporter au point 3 du chapitre I)

In « GUIDE MÉTHODOLOGIQUE DE PRODUCTION DES INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIVITÉ MÉDICALE ET À SA FACTURATION EN MÉDECINE, CHIRURGIE, OBSTÉTRIQUE ET ODONTOLOGIE », ATIH, p. 58, janvier 2010.

- Z75.88** **Autres difficultés liées aux installations médicales et autres soins de santé, non classées ailleurs**

Z75.9 Difficulté liée aux installations médicales et autres soins de santé, sans précision

Z76 **Sujet ayant recours aux services de santé dans d'autres circonstances**

Z76.0 **Renouvellement d'une ordonnance**

Renouvellement d'une ordonnance pour :
• appareil
• lunettes . médicaments

A l'exclusion de : délivrance d'un certificat médical (Z02.7)
renouvellement d'une prescription pour contraception (Z30.4)

Z76.1 **Surveillance médicale et soins médicaux des enfants trouvés**

Z76.2 **Surveillance médicale et soins médicaux d'autres nourrissons et enfants en bonne santé**

Soins médicaux ou infirmiers ou surveillance médicale d'enfants en bonne santé selon des circonstances telles que :

- attente d'une famille adoptive ou d'un placement
- enfants trop nombreux à la maison pour pouvoir en assurer la prise en charge normale
- maladie de la mère
- situation socio-économique difficile de la famille

Aunis p.128 et 129 : la soustraction d'un enfant à des conditions de vie délétère : Z76.2

Z76.3 **Personne en bonne santé accompagnant un sujet malade**

Z76.4 **Autres pensionnaires d'établissements de soins**

A l'exclusion de : sans abri (Z59.0)

Z76.5 **Simulateur**

Personne feignant d'être malade (avec une motivation évidente)

A l'exclusion de : patient itinérant (F68.1)
trouble factice (F68.1)

Z76.8 **Sujet ayant recours aux services de santé dans d'autres circonstances précisées**

Z76.9 **Sujet ayant recours aux services de santé dans des circonstances non précisées**

Sujets dont la santé peut être menacée en raison d'antécédents personnels et familiaux et de certaines affections (Z80-Z99)

A l'exclusion de : dépistage spécial, autre examen ou investigation en raison d'antécédents familiaux ou personnels (Z00-Z13)
examen de contrôle (Z08-Z09)
mise en observation ou intervention au cours de la grossesse en raison d'un risque d'atteinte du fœtus (O35.-)
soins de contrôle médicaux et de convalescence (Z42-Z51, Z54.-)

Aunis p.130 : les catégories Z80 à Z84 permettent de coder les antécédents familiaux de maladies, classées selon leur nature (maligne, trouble mental...).

Ex : un homme dont le père est décédé d'un cancer du colon veut s'assurer qu'il est indemne de cette maladie, ce que confirment les examens. Il n'est pas atteint de cancer du colon, on ne code donc pas cette maladie. Il ne présente aucun symptôme, seule l'affection paternelle a motivé les investigations : on ne peut donc pas non plus utiliser un code du chapitre XVIII. Le codage est Z80.0-.

Chez le même homme les examens ont montré des polyadénomes coliques : le codage est D12.- complété par Z80.0-.

BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.82 : les codes des catégories Z80 à Z92 peuvent notamment être utilisés pour le codage du DP, dans des situations de surveillance négative au sens du guide des situations cliniques. Exemple : homme ayant un antécédent de cancer colique opéré, hospitalisé pour s'assurer de l'absence de récurrence, ce qui est confirmé :

– l'absence de récurrence est confirmée : le DP n'est donc pas la maladie cancer colique ;

– cet homme ne présente aucun symptôme (l'antécédent seul a justifié le recours aux soins) : le DP ne doit donc être codé au moyen du chapitre XVIII.

Le code est ici Z85.0042.

Un antécédent personnel ou familial de maladie en position de DP ne justifie jamais de DR.

Z80 Antécédents familiaux de tumeur maligne

- Z80.0** Antécédents familiaux de tumeur maligne des organes digestifs
États mentionnés en C15-C26
- Z80.00** Antécédents familiaux de tumeur maligne du tube digestif
États mentionnés en C15-C21
- Z80.01** Antécédents familiaux de tumeur maligne du système hépatobiliaire et du pancréas
États mentionnés en C22-C25
- Z80.02** Antécédents familiaux de tumeur maligne de la rate
États mentionnés en C26.1
- Z80.09** Antécédents familiaux de tumeur maligne des organes digestifs, sans précision
États mentionnés en C26.0, C26.8, C26.9
- Z80.1** Antécédents familiaux de tumeur maligne de la trachée, des bronches et des poumons
États mentionnés en C33-C34
- Z80.2** Antécédents familiaux de tumeur maligne des autres organes respiratoires et intrathoraciques
États mentionnés en C30-C32, C37-C39
- Z80.20** Antécédents familiaux de tumeur maligne des voies aériennes supérieures et de l'oreille moyenne
États mentionnés en C30-C32
- Z80.21** Antécédents familiaux de tumeur maligne du cœur
États mentionnés en C38.0
- Z80.28** Antécédents familiaux de tumeur maligne d'autres organes intra-thoraciques précisés
États mentionnés en C37.-, C38.1-C38.8
- Z80.29** Antécédents familiaux de tumeur maligne des autres organes respiratoires et intra-thoraciques, sans précision
États mentionnés en C39.-
- Z80.3** Antécédents familiaux de tumeur maligne du sein
États mentionnés en C50.-
- Z80.4** Antécédents familiaux de tumeur maligne des organes génitaux
États mentionnés en C51-C63
- Z80.5** Antécédents familiaux de tumeur maligne des voies urinaires
États mentionnés en C64-C68
- Z80.6** Antécédents familiaux de leucémie
États mentionnés en C91-C95
- Z80.7** Antécédents familiaux d'autres tumeurs des tissus lymphoïde, hématopoïétique et apparentés
États mentionnés en C81-C90, C96.-
- Z80.8** Antécédents familiaux de tumeur maligne d'autres systèmes et organes
- Z80.800** Antécédents familiaux de tumeur maligne du système nerveux
États mentionnés en C47, C70-C72
- Z80.801** Antécédents familiaux de tumeur maligne de l'œil
États mentionnés en C69.-
- Z80.802** Antécédents familiaux de tumeur maligne de la gorge et de la bouche
États mentionnés en C00-C14
- Z80.803** Antécédents familiaux de tumeur maligne de l'appareil musculo-squelettique et du tissu conjonctif
États mentionnés en C40-C41, C49
- Z80.804** Antécédents familiaux de tumeur maligne de la peau et des tissus sous-cutanés
États mentionnés en C43-C49 C44
- Z80.805** Antécédents familiaux de tumeur maligne des glandes endocrines
États mentionnés en C73-C75
- Z80.880** Antécédents familiaux de tumeur maligne d'autres localisations
États mentionnés en C45-C46, C48, C76-C79, C97

Z80.9 Antécédent familial de tumeur maligne, sans précision
États mentionnés en C80

Z81 Antécédents familiaux de troubles mentaux et du comportement

Z81.0 Antécédents familiaux de retard mental
États mentionnés en F70-F79

Z81.1 Antécédents familiaux d'abus d'alcool
États mentionnés en F10.-

Z81.2 Antécédents familiaux de tabagisme
États mentionnés en F17.-

Z81.3 Antécédents familiaux d'abus d'autres substances psychoactives
États mentionnés en F11-F16, F18-F19

Z81.4 Antécédents familiaux d'abus d'autres substances
États mentionnés en F55

Z81.8 Antécédents familiaux d'autres troubles mentaux et du comportement
États mentionnés ailleurs en F00-F99

Z82 Antécédents familiaux de certaines incapacités et maladies chroniques conduisant à l'invalidité

Z82.0 Antécédents familiaux d'épilepsie et autres affections neurologiques
États mentionnés en G00-G99

Z82.1 Antécédents familiaux de cécité et perte de vision
États mentionnés en H54.-

Z82.2 Antécédents familiaux de surdité et perte d'audition
États mentionnés en H90-H91

Z82.3 Antécédents familiaux d'accident cérébro-vasculaire [AVC]
États mentionnés en I60-164

Z82.4 Antécédents familiaux de cardiopathies ischémiques et autres maladies de l'appareil circulatoire
États mentionnés en I00-I52, I65-I99

Z82.5 Antécédents familiaux d'asthme et autres maladies chroniques des voies respiratoires inférieures
États mentionnés en J40-J47

Z82.6 Antécédents familiaux d'arthrite et autres maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif
États mentionnés en M00-M99

Z82.7 Antécédents familiaux de malformations congénitales et anomalies chromosomiques
États mentionnés en Q00-Q99

Z82.8 Antécédents familiaux d'autres incapacités et maladies chroniques conduisant à l'invalidité, non classées ailleurs

Z83 Antécédents familiaux d'autres maladies spécifiques

A l'exclusion de : sujets en contact avec des maladies transmissibles dans la famille ou exposés à ces maladies (Z20.-)

Z83.0 Antécédents familiaux de maladie due au virus de l'immunodéficience humaine [VIH]
États mentionnés en B20-B24, O98.7

Z83.1 Antécédents familiaux d'autres maladies infectieuses et parasitaires
États mentionnés en A00-B19, B25-B94, B99

Z83.2 Antécédents familiaux de maladies du sang et des organes hématopoïétiques et de certains troubles du système immunitaire
États mentionnés en D50-D89

Z83.3 Antécédents familiaux de diabète sucré
États mentionnés en E10-E14, O24.-

Z83.4 Antécédents familiaux d'autres maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques
États mentionnés en E00-E07, E15-E90

- Z83.5** **Antécédents familiaux de troubles de la vue et de l'audition**
Z83.50 **Antécédents familiaux de maladies des organes de la vue**
 États mentionnés en H00–H53, H55–H59
 À l'exclusion de : antécédents familiaux de cécité et perte de vision (Z82.1)
- Z83.51 **Antécédents familiaux de maladies des organes de l'audition**
 États mentionnés en H60–H83, H92–H95
 À l'exclusion de : antécédents familiaux de surdité et perte d'audition (Z82.2)

- Z83.6 **Antécédents familiaux de maladies de l'appareil respiratoire**
 États mentionnés en J00–J39, J60–J99
 A l'exclusion de : antécédents familiaux de maladies chroniques des voies respiratoires inférieures (Z82.5)

- Z83.7** **Antécédents familiaux de maladies de l'appareil digestif**
Z83.70 **Antécédents familiaux de maladies du tube digestif**
 États mentionnés en ~~K00~~ K20–K67, K90–K93
 À l'exclusion de : états mentionnés en K93.80
- Z83.71 **Antécédents familiaux de maladies du système hépatobiliaire et du pancréas**
 États mentionnés en K70–K87
- Z83.72 **Antécédents familiaux de maladies de la bouche et des dents**
 États mentionnés en K00–K14, K93.80
- Z83.79 **Antécédents familiaux de maladies de l'appareil digestif, sans précision**

Z84 **Antécédents familiaux d'autres affections**

- Z84.0 **Antécédents familiaux de maladies de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané**
 États mentionnés en L00–L99

- Z84.1 **Antécédents familiaux de maladies rénales et de l'uretère**
 États mentionnés en N00–N29

- Z84.2** **Antécédents familiaux d'autres maladies de l'appareil génito-urinaire**
Z84.20 **Antécédents familiaux d'autres maladies de l'appareil urinaire**
 États mentionnés en N30–N39, N99.0–N99.1, N99.5–N99.9
- Z84.21 **Antécédents familiaux d'autres maladies de l'appareil génital**
 États mentionnés en N40–N51, N70–N98, N99.2–N99.4
- Z84.22 **Antécédents familiaux de maladies du sein**
 États mentionnés en N60–N64

- Z84.3 **Antécédents familiaux de consanguinité**

- Z84.8** **Antécédents familiaux d'autres affections précisées**
Z84.80 **Antécédents familiaux de tumeur non maligne**
 États mentionnés en D00–D48
- Z84.88 **Antécédents familiaux d'autres affections non classées ailleurs**

Z85 **Antécédents personnels de tumeur maligne**

A l'exclusion de : examen de contrôle après traitement d'une tumeur maligne (Z08.-)
 soins de contrôle médicaux et de convalescence (Z42–Z51, Z54.-)

- Z85.0** **Antécédents personnels de tumeur maligne des organes digestifs**
Z85.00 **Antécédents personnels de tumeur maligne du tube digestif**
 États mentionnés en C15–C21
- Z85.01 **Antécédents personnels de tumeur maligne du système hépatobiliaire et du pancréas**
 États mentionnés en C22–C25
- Z85.02 **Antécédents personnels de tumeur maligne de la rate**
 États mentionnés en C26.1
- Z85.09 **Antécédents personnels de tumeur maligne des organes digestifs, sans précision**
 États mentionnés en C26.0, C26.8, C26.9
- Z85.1 **Antécédents personnels de tumeur maligne de la trachée, des bronches et des poumons**
 États mentionnés en C33–C34

Z85.2

Antécédents personnels de tumeur maligne d'autres organes respiratoires et intra-thoraciques

Z85.20 Antécédents personnels de tumeur maligne des voies aériennes supérieures et de l'oreille moyenne

États mentionnés en C30–C32

Z85.21 Antécédents personnels de tumeur maligne du cœur

États mentionnés en C38.0

Z85.28 Antécédents personnels de tumeur maligne d'autres organes intra-thoraciques précisés

États mentionnés en C37.–, C38.1–C38.8

Z85.29 Antécédents personnels de tumeur maligne des autres organes respiratoires et intra-thoraciques, sans précision

États mentionnés en C39.–

Z85.3

Antécédents personnels de tumeur maligne du sein

États mentionnés en C50.–

Z85.4

Antécédents personnels de tumeur maligne des organes génitaux

États mentionnés en C51–C63

Z85.5

Antécédents personnels de tumeur maligne des voies urinaires

États mentionnés en C64–C68

Z85.6

Antécédents personnels de leucémie

États mentionnés en C91–C95

Z85.7

Antécédents personnels d'autres tumeurs malignes des tissus lymphoïde, hématopoïétique et apparentés

États mentionnés en C81–C90, C96.–

Z85.8

Antécédents personnels de tumeurs malignes d'autres organes et systèmes

~~États mentionnés en C00–C14, C40–C49, C69–C79, C97~~

Z85.800 Antécédents personnels de tumeur maligne du système nerveux

États mentionnés en C47, C70–C72

Z85.801 Antécédents personnels de tumeur maligne de l'œil

États mentionnés en C69.–

Z85.802 Antécédents personnels de tumeur maligne de la gorge et de la bouche

États mentionnés en C00–C14

Z85.803 Antécédents personnels de tumeur maligne de l'appareil musculo-squelettique et du tissu conjonctif

États mentionnés en C40–C41, C49

Z85.804 Antécédents personnels de tumeur maligne de la peau et des tissus sous-cutanés

États mentionnés en C43–C49 C44

Z85.805 Antécédents personnels de tumeur maligne des glandes endocrines

États mentionnés en C73–C75

Z85.880 Antécédents personnels de tumeur maligne d'autres localisations

États mentionnés en C45–C46, C48, C76–C79, C97

Z85.9

Antécédents personnels de tumeur maligne, sans précision

États mentionnés en C80

Z86

Antécédents personnels de certaines autres maladies

A l'exclusion de : soins de contrôle médicaux et de convalescence (Z42–Z51, Z54.–)

Z86.0

Antécédents personnels d'autres tumeurs

A l'exclusion de : tumeurs malignes (Z85.–)

Z86.000 Antécédents personnels de tumeur non maligne du système nerveux

États mentionnés en D32–D33, D42–D43, D48.2

Z86.001 Antécédents personnels de tumeur non maligne du tube digestif

États mentionnés en D00.1–D01.4, D12–D13.3, D37.1–D37.5, D37.7

Z86.002 Antécédents personnels de tumeur non maligne de l'appareil musculo-squelettique et du tissu conjonctif

États mentionnés en D16.–, D19–D21, D48.1

- Z86.003** Antécédents personnels de tumeur non maligne du sein
États mentionnés en D05.-, D24, D48.6
- Z86.004** Antécédents personnels de tumeur non maligne de la peau
États mentionnés en D03–D04, D17.0–D17.3, D17.9, D22–D23, D48.5
- Z86.005** Antécédents personnels de tumeur non maligne de la vessie
États mentionnés en D09.0, D30.3, D41.4
- Z86.080** Antécédents personnels de tumeur non maligne d'autres localisations
- Z86.090** Antécédents personnels de tumeur non maligne sans précision
- Z86.1** Antécédents personnels de maladies infectieuses et parasitaires
États mentionnés en A00-B89, B99
A l'exclusion de : séquelles de maladies infectieuses et parasitaires (B90-B94)
- Z86.2** Antécédents personnels de maladies du sang et des organes hématopoïétiques et de certains troubles du système immunitaire
États mentionnés en D50-D89
- Z86.3** Antécédents personnels de maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques
États mentionnés en E00-E90
- Z86.4** Antécédents personnels d'abus de substances psychoactives
États mentionnés en F10-F19
A l'exclusion de : dépendance actuelle (F10-F19 avec le quatrième chiffre .2)
difficultés liées à l'usage de :
 - alcool (Z72.1)
 - tabac (Z72.0)
 - drogues (Z72.2)
- Z86.5** Antécédents personnels d'autres troubles mentaux et du comportement
États mentionnés en F00-F09, F20-F99
- Z86.6** Antécédents personnels de maladies du système nerveux et des organes des sens
- Z86.60** Antécédents personnels d'accidents ischémiques cérébraux transitoires et syndromes apparentés
États mentionnés en G45.-
- Z86.61** Antécédents personnels d'autres maladies du système nerveux
États mentionnés en G00–G44, G47–G99
- Z86.62** Antécédents personnels de maladies des organes de la vue
États mentionnés en H00–H59
- Z86.63** Antécédents personnels de maladies des organes de l'audition
États mentionnés en H60–H95
- Z86.7** Antécédents personnels de maladies de l'appareil circulatoire
~~États mentionnés en I00–I99~~
A l'exclusion de : infarctus du myocarde, ancien (I25.2)
séquelles de maladies cérébrovasculaires (I69.-)
syndrome post-infarctus (I24.1)
- Z86.70** Antécédents personnels de maladies cérébrovasculaires
États mentionnés en I60–I68
- Z86.71** Antécédents personnels de cardiopathies ischémiques et autres maladies de l'appareil circulatoire
États mentionnés en I00–I52, I70–I99
- Z87** Antécédents personnels d'autres maladies
A l'exclusion de : soins de contrôle médicaux et de convalescence (Z42-Z51, Z54.-)
- Z87.0** Antécédents personnels de maladies de l'appareil respiratoire
- Z87.00** Antécédents personnels de maladies des voies respiratoires supérieures
États mentionnés en J00–J06, J30–J39
- Z87.01** Antécédents personnels d'autres maladies de l'appareil respiratoire
États mentionnés en J09–J22, J40–J99
- Z87.09** Antécédents personnels de maladies de l'appareil respiratoire sans précision
- Z87.1** Antécédents personnels de maladies de l'appareil digestif
- Z87.10** Antécédents personnels de maladies de la bouche et des dents
États mentionnés en K00–K14, K93.80

- Z87.11** Antécédents personnels de maladies du tube digestif
États mentionnés en K20–K38, K50–K63
- Z87.12** Antécédents personnels de maladies du système hépatobiliaire et du pancréas
États mentionnés en K70–K87
- Z87.19** Antécédents personnels de maladies de l'appareil digestif sans précision
- Z87.2** Antécédents personnels de maladies de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané
États mentionnés en L00-L99
- Z87.3** Antécédents personnels de maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif
États mentionnés en M00-M99
- Z87.4** Antécédents personnels de maladies de l'appareil génito-urinaire
~~États mentionnés en N00–N99~~
- Z87.40** Antécédents personnels de maladies de l'appareil urinaire
États mentionnés en N00–N51, N70–N39, N99.0–N99.1, N99.5–N99.9
- Z87.41** Antécédents personnels de maladies de l'appareil génital
États mentionnés en N40–N98, N99.2–N99.4
- Z87.42** Antécédents personnels de maladies du sein
États mentionnés en N60–N64
- Z87.5** Antécédents personnels de complications de la grossesse, de l'accouchement et de la puerpéralité
États mentionnés en O00-O99
Antécédents personnels de maladie trophoblastique
A l'exclusion de : avortements à répétition (N96)
surveillance d'une grossesse en cours avec des antécédents obstétricaux pathologiques et difficultés à procréer (Z35.-)
- Z87.6** Antécédents personnels de certaines affections dont l'origine se situe dans la période périnatale
États mentionnés en P00-P96
- Z87.7** Antécédents personnels de malformations congénitales et anomalies chromosomiques
États mentionnés en Q00-Q99
- Z87.8** Antécédents personnels d'autres états précisés
États mentionnés en S00-T98
- Z87.80** Antécédents personnels de lésion traumatique intracrânienne
États mentionnés en S06.-
- Z87.81** Antécédents personnels de traumatisme des membres et du bassin
États mentionnés en S32.3-S32.5, S40-S99
- Z87.82** Antécédents personnels de traumatismes autres et non précisés
- Z87.83** Antécédents personnels d'intoxication
États mentionnés en T36-T65
- Z87.88** Antécédents personnels d'autres états précisés
A l'exclusion de : antécédents personnels de lésions auto-infligées (Z91.5)

Z88

Antécédents personnels d'allergie à des médicaments et des substances biologiques

Aunis p.130 : des intitulés tels que « allergie à la pénicilline » ou « allergie à l'iode » posent souvent aux codeurs la question de leur sens. Signifient-ils que le patient a présenté une réaction allergique au cours de la période de soins à coder, ou bien décrivent-ils des antécédents d'une telle réaction, c'est à dire un « terrain » ? Il s'agit le plus souvent du 2^{ème} cas, mais il faut s'en assurer.
Certains codes correspondant au 1^{er} cas sont particulièrement imprécis :
T78.4 code une réaction allergique sans autre précision : on ignore quelle a été la manifestation, ainsi que le médicament en cause.
T88.7 code une réaction allergique à un médicament mais on ignore encore quelle a été la manifestation, ainsi que le médicament en cause.

- Z88.0** Antécédents personnels d'allergie à la pénicilline
- Z88.1** Antécédents personnels d'allergie à d'autres antibiotiques
- Z88.2** Antécédents personnels d'allergie aux sulfamides

- Z88.3 Antécédents personnels d'allergie à d'autres agents anti-infectieux
- Z88.4 Antécédents personnels d'allergie aux anesthésiques
- Z88.5 Antécédents personnels d'allergie aux narcotiques
- Z88.6 Antécédents personnels d'allergie aux analgésiques
- Z88.7 Antécédents personnels d'allergie aux sérum et vaccin
- Z88.8 Antécédents personnels d'allergie à d'autres médicaments et substances biologiques
- Z88.9 Antécédents personnels d'allergie à un médicament et une substance biologique, sans précision

Z89 Absence acquise d'un membre

Comprend : perte d'un membre :

- après intervention chirurgicale
- post-traumatique

A l'exclusion de : absence congénitale de membres (Q71-Q73)
déformation de membres (M20-M21)

- Z89.0 Absence acquise de doigt(s) [y compris le pouce], unilatérale
- Z89.1 Absence acquise de main et poignet
- Z89.2 Absence acquise d'un membre supérieur au-dessus du poignet
Bras SAI
- Z89.3 Absence acquise des deux membres supérieurs [tout niveau]
Absence acquise de doigt(s), bilatérale
- Z89.4 Absence acquise de pied et cheville
Orteil(s)
- Z89.5 Absence acquise d'un membre inférieur, au niveau du genou ou au-dessous
- Z89.6 Absence acquise d'un membre inférieur, au-dessus du genou
Jambe SAI

Aunis p.130 : Z89.6 l'inclusion « jambe SAI » a le sens de « membre inférieur SAI », comme en témoigne l'intitulé du code sous jacent qui inclut la jambe au sens anatomique.

On prendra garde de confondre l'amputation résultant d'un traumatisme ou d'un acte chirurgical antérieur, éventuellement ancien, avec l'amputation traumatique récente d'un membre. Le codage de cette dernière utilise le chapitre XIX (catégorie S48, S58...).

- Z89.7 Absence acquise des deux membres inférieurs [tout niveau, sauf orteils seuls]
- Z89.8 Absence acquise à la fois de membres supérieurs et inférieurs [tout niveau]
- Z89.9 Absence acquise de membre, sans précision

Z90 Absence acquise d'organes, non classée ailleurs

Comprend : perte d'une partie du corps NCA après intervention chirurgicale ou post-traumatique

A l'exclusion de : absence :

- congénitale - voir Index alphabétique
- post-opératoire de :
 - glande endocrine (E89.-)
 - rate (D73.0)

- Z90.0 Absence acquise d'une partie de la tête et du cou
Larynx, Nez, Oeil
A l'exclusion de : dent (K08.1)
- Z90.1 Absence acquise de sein(s)
- Z90.2 Absence acquise de poumon [partie de]
- Z90.3 Absence acquise de partie d'estomac
- Z90.4 Absence acquise d'autres parties de l'appareil digestif
- Z90.5 Absence acquise de rein
- Z90.6 Absence acquise d'autres organes des voies urinaires
- Z90.7 Absence acquise d'organe(s) génital(aux)
- Z90.8 Absence acquise d'autres organes

Z91 Antécédents personnels de facteurs de risque, non classés ailleurs

A l'exclusion de : antécédents personnels d'abus de substances psycho-actives (Z86.4) exposition (à) :

- pollution et autres difficultés liées à l'environnement physique (Z58.-)
- professionnelle à des facteurs de risque (Z57.-)

Aunis p.131 : Z91 comprend notamment la non-observance d'un traitement, des antécédents de tentative de suicide.

Z91.0 Antécédents personnels d'allergie, autre qu'à des médicaments et des substances biologiques

A l'exclusion de : antécédents personnels d'allergie à des médicaments et des substances biologiques (Z88.-)

Z91.1 Antécédents personnels de non-observance d'un traitement médical et d'un régime

Z91.2 Antécédents personnels de mauvaise hygiène personnelle

Z91.3 Antécédents personnels de cycle veille/sommeil anormal

A l'exclusion de : troubles du sommeil (G47.-)

Z91.4 Antécédents personnels de traumatisme psychologique, non classé ailleurs

Z91.5 Antécédents personnels de lésions auto-infligées

Intoxication volontaire

Parasuicide

Tentative de suicide

Z91.50 Antécédents personnels récents de lésions auto-infligées

Survenue de lésions auto-infligées (traumatisme, intoxication...), désormais traitées, dans le mois précédent la prise en charge d'une personne, en particulier pour troubles mentaux et du comportement.

Z91.58 Antécédents personnels de lésions auto-infligées, autres et non précisés

Z91.6 Antécédents personnels d'autres traumatismes physiques

Z91.8 Antécédents personnels d'autres facteurs de risque précisés, non classés ailleurs

Abus SAI

Séances SAI

Z92 Antécédents personnels de traitement médical

Aunis p.131 : Z92 traitement prolongé, passé ou en cours, c'est le sens de la rédaction « *ATCD personnels d'utilisation (actuelle)...* ».

Z92.0 Antécédents personnels de contraception

A l'exclusion de : conseil ou prise en charge de pratique actuelle d'une contraception (Z30.-) présence d'un dispositif contraceptif (intra-utérin) (Z97.5)

Z92.1 Antécédents personnels d'utilisation (actuelle) à long terme d'anticoagulants

A l'exclusion de : hémorragie pendant l'utilisation au long cours d'anticoagulants (D68.3)

BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.82 : Z92.1 et Z92.2 : la complexité apparente de leur intitulé est due à l'acception étymologique large du mot « antécédent » qui est celle de la CIM-10. Ces codes peuvent être employés lorsqu'un recours aux soins est motivé par la prise d'un médicament, que cette prise soit poursuivie (« utilisation actuelle ») ou qu'elle ait cessé au moment du recours.

Exemple : patient porteur d'une valve cardiaque prothétique, prenant un antivitamine K au long cours, hospitalisé pour des extractions dentaires : le DP est l'affection dentaire, les DA enregistrent la valve cardiaque (voir ci-dessous) et la prise de l'antivitamine K : Z92.1.

Z92.2 Antécédents personnels d'utilisation (actuelle) à long terme d'autres médicaments

Aspirine

Z92.3 Antécédents personnels d'irradiation

Radiothérapie

A l'exclusion de : exposition (à des) :

- professionnelle à des rayonnements (Z57.1)
- rayonnements dans l'environnement physique (Z58.4)

- Z92.4** **Antécédents personnels d'intervention chirurgicale importante, non classée ailleurs**
A l'exclusion de : états post-chirurgicaux (Z98.-)
 greffe d'organe ou de tissu (Z94.-)
 présence d'implants et de greffes fonctionnels (Z95-Z96)
 stomies (Z93.-)
- Z92.5** **Antécédents personnels de mesures de rééducation**
- Z92.6** **Antécédents personnels de chimiothérapie pour tumeur**
- Z92.8** **Antécédents personnels d'autres traitements médicaux**
- Z92.9** **Antécédents personnels de traitement médical, sans précision**

BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.82-83 : Catégories **Z93-Z98** - Elles sont destinées au codage d'états post-interventionnels qui ne nécessitent pas de soins.

Elles permettent d'enregistrer une « présence » (de stomie, de cristallin artificiel...) et s'opposent aux catégories **Z43** à **Z46** qui doivent être employées lorsque les mêmes états nécessitent des soins (comparer **Z43** avec **Z93** ; **Z44**, **Z45** et **Z46** avec **Z96** et **Z97**). En conséquence (à l'exclusion de **Z94** et **Z95**, voir ci-dessous), il est illogique d'utiliser la plupart des codes des catégories **Z93-Z98** pour coder le DP ou un DAS.

Exemples :

- malade porteur d'une trachéostomie, hospitalisé pour un autre problème (une autre affection) ; le personnel soignant assure les soins de la stomie : ils justifient d'enregistrer **Z43.0** comme DAS ;
- même malade mais il assure lui-même les soins de sa stomie : l'absence de soins impose **Z93.0**, qui ne peut être enregistré éventuellement que comme une donnée associée documentaire.

Ou encore :

- patient porteur d'un stimulateur cardiaque, hospitalisé pour changement du générateur (épuisement normal) : DP **Z45.0** ;
- même patient hospitalisé pour un autre problème (une autre affection) ; le stimulateur a été contrôlé quelques jours auparavant : l'absence de soins impose **Z95.0** qui ne peut être enregistré que comme une donnée associée documentaire.

Z93 **Stomies**

- A l'exclusion de : complications de stomies (J95.0, K91.4, N99.5)
 stomies nécessitant une surveillance (Z43.-)

Aunis p.131 : Z93 en toute logique ces codes ne peuvent être que complémentaires puisqu'ils sont faits pour signaler la présence de stomies qui ne sont pas l'objet de soins significatifs (cf **Z43**).

- Z93.0** **Trachéostomie**
- Z93.1** **Gastrostomie**
- Z93.2** **Iléostomie**
- Z93.3** **Colostomie**
- Z93.4** **Autres stomies de l'appareil digestif**
- Z93.5** **Cystostomie**
- Z93.6** **Autres stomies de l'appareil urinaire**
Néphrostomie
Urétérostomie
Urétrostomie
- Z93.8** **Autres stomies**
- Z93.9** **Stomie, sans précision**

BO 2009/5 bis Fascicule spécial p.83 : Les catégories Z94 et Z95 doivent être distinguées. En effet, en l'absence de rubriques correspondantes dans le groupe Z43–Z46 (hors Z45.0), elles doivent être employées pour coder le DP des situations de surveillance négative des porteurs d'organes greffés (Z94), de pontages coronaires, valves cardiaques et greffes cardiovasculaires (Z95).

Exemples :

– patient porteur d'un coeur transplanté, hospitalisé pour bilan de surveillance post-greffe ; aucune anomalie n'est constatée ; le DP du séjour est codé Z94.1 ;

– patient porteur d'un pontage coronaire hospitalisé pour bilan de surveillance ; aucune anomalie n'est constatée : le DP du séjour est codé Z95.1.

Z94 Greffe d'organe et de tissu

Comprend : organe ou tissu remplacé par greffe hétérologue ou homologue

A l'exclusion de : complications d'organes ou tissus greffés - voir Index alphabétique

- présence de :
- greffe vasculaire (Z95.-)
 - valvule cardiaque xénogénique (Z95.3)

Aunis p.131 : Z94 dans les cas de surveillance de patients greffés, en l'absence de complication ou de toute constatation anormale qui demanderait un codage particulier, nous vous conseillons de préférer les codes de la catégorie Z94 à Z09.0, car ils sont plus précis.

Z94.0 Greffe de rein

Z94.1 Greffe du coeur

A l'exclusion de : remplacement d'une valvule cardiaque (Z95.2-Z95.4)

Z94.2 Greffe de poumon

Z94.3 Greffe de coeur et poumon

Z94.4 Greffe de foie

Z94.5 Greffe de peau

Greffe de peau autogène

Z94.6 Greffe d'os

Z94.7 Greffe de cornée

Z94.8 Autres greffes d'organes et de tissus

Z94.80 Greffe de moëlle osseuse

Z94.800 Autogreffe de cellules souches hématopoïétiques

Z94.801 Allogreffe de cellules souches hématopoïétiques

Z94.81 Greffe de pancréas

Z94.82 Greffe d'intestin

Z94.88 Greffe d'organes et de tissus, autres

Intestin

Z94.9 Greffe d'organe et de tissu, sans précision

Z95 Présence d'implants et de greffes cardiaques et vasculaires

A l'exclusion de : complications de prothèses, implants et greffes cardiaques et vasculaires (T82.-)

Aunis p.131 : les codes Z95-Z96 permettent comme Z93, d'enregistrer la présence d'implant et de greffes qui ne sont pas l'objet de soins significatifs. Par suite leurs codes peuvent également n'être que complémentaires.

Ex : patient porteur d'un stimulateur cardiaque hospitalisé pour affection intercurrente ; le stimulateur, contrôlé peu de temps avant, ne nécessite pas d'attention particulière : sa présence est codée Z95.-, en complément du codage de l'affection principale.

Z95 et Z96 permettent de coder les implants (c'est à dire des prothèses internes) fonctionnels (palliant une fonction défaillante).

Z95 est réservé aux implants et greffes cardiaques et vasculaires.

Z96 code les autres, telles les prothèses de la hanche et du genou (Z96.6).

Tous nécessitent pour leur mise en place une voie d'abord sanglante.

Z95.0 Présence d'un stimulateur cardiaque [Pace-maker] [PM]

A l'exclusion de : ajustement et entretien d'un stimulateur cardiaque (Z45.0)

Z95.1 Présence d'un pontage aorto-coronaire

- Z95.2 Présence de prothèse d'une valvule cardiaque
Z95.3 Présence d'une valvule cardiaque xénogénique
Z95.4 Présence d'une autre valvule cardiaque de remplacement
Z95.5 Présence d'implant et de greffe vasculaires coronaires
Présence de prothèse de l'artère coronaire [stent]
Z95.8 Présence d'autres implants et greffes cardiaques et vasculaires
Présence d'une prothèse intra-vasculaire NCA
Suites d'une angioplastie périphérique SAI
Z95.9 Présence d'implant et de greffe cardiaques et vasculaires, sans précision

Z96 Présence d'autres implants fonctionnels

A l'exclusion de : complications de prothèses, implants et greffes internes (T82-T85)
mise en place et ajustement de prothèses et d'autres appareils (Z44-Z46)

- Z96.0 Présence d'implants urogénitaux
Z96.1 Présence d'implants intra-oculaires de cristallin
Pseudophakie
Z96.2 Présence d'implants otologiques et audiolologiques
Appareil acoustique de conduction osseuse
Cochlée
Étrier
Trompe d'Eustache
Tube(s) de myringotomie [diabolo]
Z96.3 Présence d'un larynx artificiel
Z96.4 Présence d'implants endocriniens
Pompe à insuline
Z96.5 Présence d'implants maxillaires et sur racines dentaires
Z96.6 Présence d'implants d'articulations orthopédiques
Remplacement de l'articulation de :
• doigt
• hanche (partielle) (totale) [PTH]
Z96.7 Présence d'autres implants osseux et tendineux
Plaque crânienne
Z96.8 Présence d'autres implants fonctionnels précisés
Z96.9 Présence d'implant fonctionnel, sans précision

Z97 Présence d'autres appareils

A l'exclusion de : complications de prothèses, implants et greffes internes (T82-T85)
mise en place et ajustement de prothèse et d'autres appareils (Z44-Z46)
présence d'un appareil de drainage du liquide céphalo-rachidien (Z98.2)

Aunis p.132 : Z97 cette catégorie regroupe les codes des appareils externes ou accessibles depuis l'extérieur du corps, par voie non sanglante.
Il est utile de comparer Z95 - Z97 à Z44 - Z46.

- Z97.0 Présence d'un oeil artificiel
Z97.1 Présence d'un membre artificiel (complet) (partiel)
Z97.2 Présence d'une prothèse dentaire (complète) (partielle)
Z97.3 Présence de lunettes et lentilles de contact
Z97.4 Présence d'appareil auditif externe
Z97.5 Présence d'un dispositif contraceptif (intra-utérin) [stérilet] [DIU]
A l'exclusion de : mise en place d'un dispositif intra-utérin (Z30.1)
vérification, réinsertion et enlèvement d'un dispositif intra-utérin (Z30.5)
Z97.8 Présence d'autres appareils précisés

Z98 Autres états post-chirurgicaux

A l'exclusion de : complications après un acte à visée diagnostique et thérapeutique ou postopératoires - voir Index alphabétique
soins de contrôle médicaux et de convalescence (Z42-Z51, Z54.-)

- Z98.0 Dérivation intestinale et anastomose
- Z98.1 Arthrodeèse
- Z98.2 Présence d'un appareil de drainage du liquide céphalo-rachidien
Dérivation du LCR
- Z98.8 Autres états post-chirurgicaux précisés

Z99 Dépendance envers des machines et appareils auxiliaires, non classée ailleurs

Est dépendante envers une machine ou un appareil une personne atteinte d'une affection **chronique** dont la survie est subordonnée à l'utilisation régulière et durable de ce matériel. C'est en ce sens que doit être comprise l'utilisation des codes de la catégorie Z99. Ils ne doivent pas être employés pour mentionner l'utilisation d'un matériel de ce type en phase aiguë : par exemple, Z99.0 Dépendance envers un aspirateur ou Z99.1 Dépendance envers un respirateur ne doivent pas servir à mentionner l'utilisation de ces matériels chez un patient sous ventilation mécanique pour *insuffisance respiratoire aiguë*, Z99.2 Dépendance envers une dialyse rénale ne peut pas repérer les séjours des patients dialysés pour *insuffisance rénale aiguë*.

In « GUIDE MÉTHODOLOGIQUE DE PRODUCTION DES INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIVITÉ MÉDICALE ET À SA FACTURATION EN MÉDECINE, CHIRURGIE, OBSTÉTRIQUE ET ODONTOLOGIE », ATIH p. 86, janvier 2010

- Z99.0 Dépendance envers un aspirateur
- Z99.1 Dépendance envers un respirateur
 - Z99.1+0 Dépendance envers un respirateur : ventilation par trachéotomie
 - Z99.1+1 Dépendance envers un respirateur : ventilation par masque nasal
 - Z99.1+8 Dépendance envers un respirateur : ventilation par un autre moyen
- Z99.2 Dépendance envers une dialyse rénale
 - Présence d'un shunt artério-veineux pour dialyse
 - Sous dialyse rénale
 - A l'exclusion de :* préparation à une dialyse, traitement ou séance (Z49.-)
 - Z99.2+0 Dépendance envers une hémodialyse (rénale)
 - Z99.2+1 Dépendance envers une dialyse péritonéale
 - Z99.2+8 Dépendance envers une dialyse rénale autre
- Z99.3 Dépendance envers un fauteuil roulant
- Z99.8 Dépendance envers d'autres machines et appareils auxiliaires
- Z99.9 Dépendance envers une machine et un appareil auxiliaire, sans précision

CHAPITRE XXII

Codes d'utilisation particulière (U00-U99)

Ce chapitre comprend les groupes suivants:

U00-U49	Codage provisoire d'affections nouvelles d'étiologie incertaine
U80-U89	Agents bactériens résistant aux antibiotiques
U90-U99	Autres codes d'utilisation particulière

Codage provisoire d'affections nouvelles d'étiologie incertaine (U00-U49)

U04 Syndrome respiratoire aigu sévère [SRAS]

U04.9 Syndrome respiratoire aigu sévère [SRAS], sans précision

Agents bactériens résistant aux antibiotiques (U80-U89)

Note: Ces catégories ne doivent pas être utilisées pour coder la cause initiale. Elles sont fournies comme codes supplémentaires pour identifier l'antibiotique auquel un agent bactérien est résistant, au cours d'infections classées ailleurs.

U80 Agents résistant à la pénicilline et apparentés

U80.0	Agents résistant à la pénicilline
U80.1	Agents résistant à la méthicilline
U80.8	Agents résistant à d'autres antibiotiques apparentés à la pénicilline

U81 Agents résistant à la vancomycine et apparentés

U81.0	Agents résistant à la vancomycine
U81.8	Agents résistant à d'autres antibiotiques apparentés à la vancomycine

U88 Agents résistant à de multiples antibiotiques

Note: Cette catégorie doit être utilisée pour indiquer la résistance à plusieurs antibiotiques, quand le niveau de détail ne permet pas d'identifier quel antibiotique contribue le plus à l'affection principale. Elle peut aussi être utilisée quand il est préféré n'enregistrer qu'un seul code dans des tableaux simplifiés ; dans les autres cas, chaque résistance à un antibiotique doit être codée séparément.

Patient porteur d'une bactérie multi-résistante [BMR]

Depuis le 1er mars 2006, il est possible d'enregistrer la résistance d'agents bactériens aux antibiotiques avec le groupe U80-U89 créé par l'OMS. La catégorie **U88** *Agents résistant à de multiples antibiotiques*, doit être employée pour la présence d'une bactérie multi-résistante bien que la note d'accompagnement de cette catégorie précise que l'on doit préférer le codage séparé de chaque résistance. En effet, dans le cadre du PMSI cette consigne ne s'impose pas.

Est considérée comme bactérie multi-résistante, une bactérie précisée comme telle par le laboratoire de bactériologie.

ATI, Consignes de codage, Maladies Infectieuses Fascicule VII, mars 2010, p. 4

U89 Agents résistant à des antibiotiques autres et non précisés

U89.8	Agents résistant à un seul autre antibiotique précisé
U89.9	Agents résistant à un antibiotique non précisé

Autres codes d'utilisation particulière (U90–U99)

U90 Autres formes de pharmaco-résistance

U90.0 Résistance aux antiépileptiques

U90.9 Résistances à un traitement, autres et sans précision